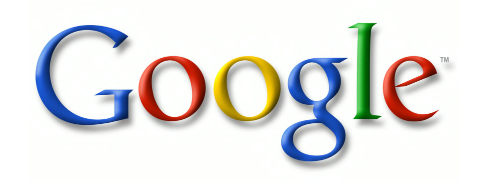
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.



https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

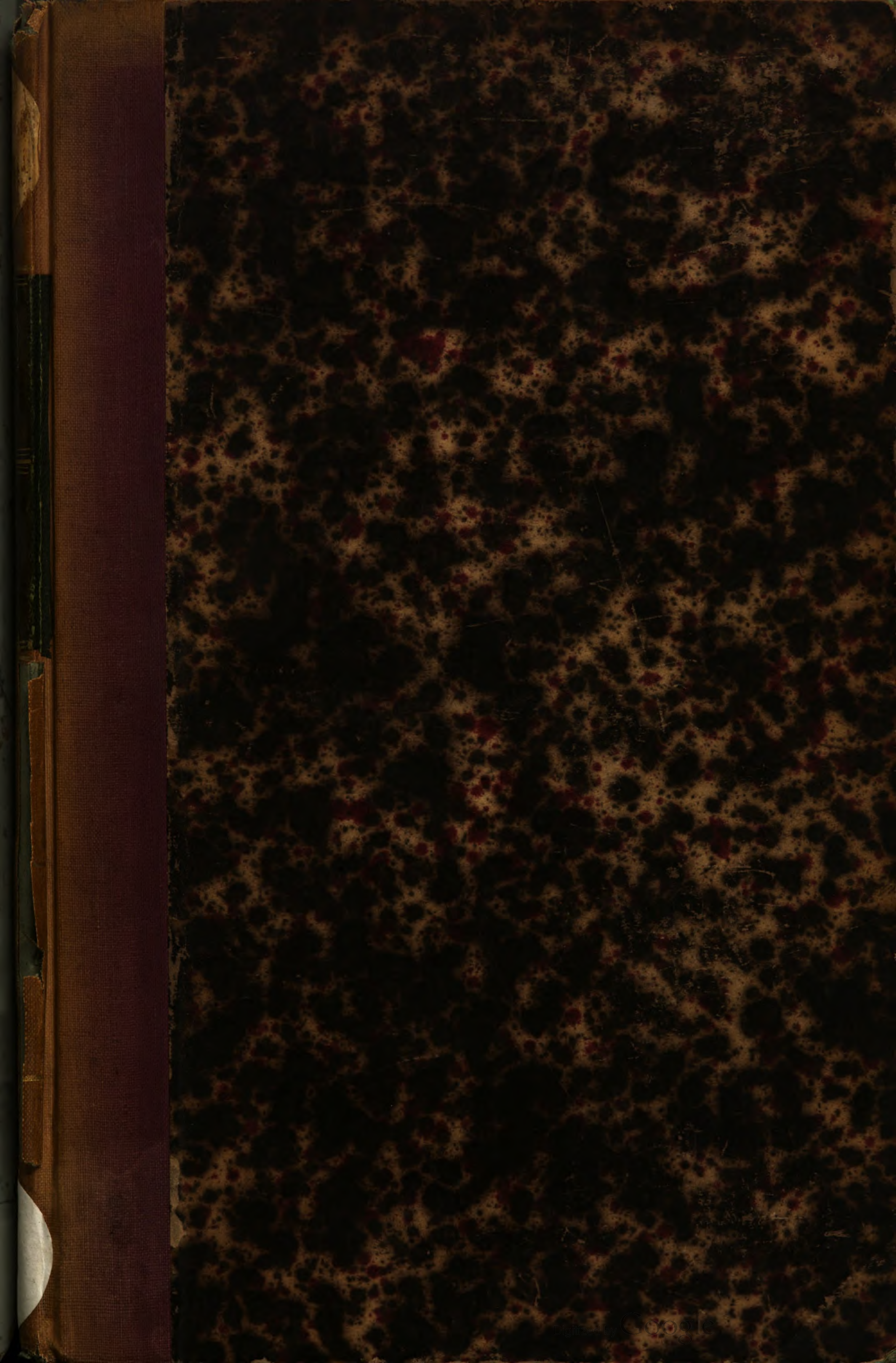
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

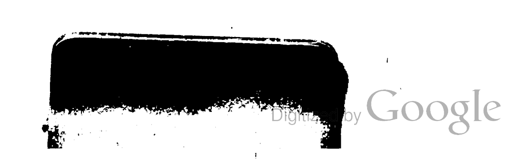
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




Digitized by Google



Digitized by Google



L'INTERMÉDIAIRE

DES

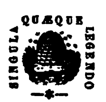
CHERCHEURS ET CURIEUX

Digitized by Google

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
Rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

L'INTERMÉDIAIRE



DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES
A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES,
GÉNÉALOGISTES, ETC.

2e ANNÉE — 1865

PARIS
LIBRAIRIE DE LA SUISSE ROMANDE, MAISON CHERBULIEZ
RUE DE SEINE, 33

1865

Digitized by Google

Digitized by Google



TABLE DES MATIÈRES (1)

N. B. — *Les questions qui n'ont pas reçu de réponse dans ce volume étant accompagnées d'un seul chiffre de renvoi, il est facile de les distinguer dans la Table.*

A

(1) La Table de notre première année avait été divisée en deux parties, présentant, d'une part, les Questions suivies de réponses, et de l'autre, les Questions non encore répondues; ces deux parties subdivisées elles-mêmes par ordre de matières. Malgré ces avantages, on a reconnu préférable une *Table alphabétique générale*, et nous avons cru devoir nous rendre à ce vœu. Les Questions qui figurent déjà dans le tome I sont suivies d'un renvoi entre parenthèses. Beaucoup de Réponses, qui sont déjà en portefeuille, se trouvent reportées forcément aux premiers numéros de l'année suivante.

B

Digitized by Google

C

Digitized by Google

D

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

R

S

T

Digitized by Google

Digitized by Google

Les numéros 1 à 24 de l'*Intermédiaire* donnaient un total de 686 *Questions*, 880 *Réponses*, et 55 notes ou notules (*Trouvailles et Curiosités*). — Les numéros 15 à 48 ont reçu 709 *Questions*, 1286 *Réponses*, et 82 notes ou notules (*Trouvailles et Curiosités*).

Nos portefeuilles renferment de nombreuses réponses et suites de réponses, qui se rapportent tant au premier volume qu'au second et qui attendent leur tour. L'*Intermédiaire* est loin de pouvoir faire tout ce qu'il voudrait et devrait à cet égard. Il ne saurait trop recommander à ses correspondants de se montrer laconiques, dans tous les cas où la nature et l'importance des questions n'exigent pas quelque développement.

Digitized by Google

ERRATA ET CORRIGENDA.

Tome I.

Pages.
96, l. 2 (*errata*) lisez: P. 70, col. 2.
150, c. 1, l. 31 et c. 2, l. 36, lisez: 1774 (non 1674).
183, c. 2, l. 2 et 41, lisez: de Graimberg.
216, c. 1, l. 15, lisez: 203 (non 200).
222, c. 2, l. 65, lisez: 1758 (non 1858).
248, c. 1, l. 7, lisez: d'Avanges (non d'Asanges).
256, l. 6 (*errata*), lisez: l. 63 et 39.
280, c. 2, l. 53 et 60, lisez: Moultou.
281, c. 1, l. 3, lisez: Moultou.
309, c. 1, l. 2, lisez: *Borluut*.
314, l. 2, (*errata*), lisez: 262 (non 202).
— l. 3, — — l. 46 (non 50).
— l. 8, — — l. 14 (non 24).
— l. 9, — — l. 10, des Questions.
324, c. 2, l. 58, lisez: Helman.
341, c. 2, l. 39, 54, 57, lisez: Degallia.
366, c. 2, l. 24, lisez: plus tôt.
367, c. 1, l. 18 et 19, lisez: Un mélodrame, le Testament normand, et De bas en haut.
367, c. 1, l. 37, lisez: Anthoinette (non Autaduette).
367, c. 2, l. 16, lisez: Foscarini.
— — l. 21, — ostendere.
— — l. 32, — aliosque... libros... prohibendos.
367, c. 2, l. 40, lisez: Capiferreus.
— — l. 46, — en 1620 (non 1662).
368, c. 1, l. 21, lisez: jusqu'à (non jusqu'ici).
370, c. 2, l. 35, ajoutez: 197.
374, c. 2, l. 35, lisez: Spernere se sperni.

Table des Matières :

i, c. 2, l. 52, après 344, lisez: 355 (non 535).
iii, c. 1, l. 51 (voir la rectification, p. 192).
iii, c. 2, l. 51, lisez: 355 (non 535).
iv, c. 2, l. 20, ajoutez: 200.
iv, c. 2, l. 3, après 269, lisez: 371 (non 350).
iv, c. 2, l. 28, lisez: 211 (non 111).
iv, c. 2, l. 51, intercalez: 81.
v, c. 2, l. 58, ajoutez: 197.
viii, c. 2, l. 74: reporter cette question à son rang, p. v, avec renvoi à la p. 335.
viii, c. 2, l. 7, reporter à p. iv, c. 2, l. 12.
ix, c. 1, l. 4, lisez: Flameng.

Tome II.

31, l. 9, lisez : Monsieur l'abé Bignon.
40, l. 45, lisez : (1,268).
42, l. 32, lisez : MDCCCXIX.
56, l. 6, lisez : La Bussière.
61, l. 58, et 62, l. 2, lisez : de Riocour.
114, l. 11, lisez : 30 nov. 1864.
117, l. 50, ajoutez : 233.
125, l. 10, lisez : 67 (non 64).
166, l. 53, lisez : de Graimberg.
185, l. 64, lisez : 39 (non 29) et ajoutez : 124.
219, l. 26 et 27, lisez : *Paotred vad ha séven or Ger gars* (bons et paisibles à la maison).
227, l. 17, lisez : Ducreux (non Du Creux).
262, l. 43, lisez : une feuille (non foule).
265, l. 53, lisez : H. I.
268, l. 39, lisez : Louise Collet.
280, l. 9, lisez : Monsieur (non Monseigneur).
290, l. 26, lisez : Monluc (non Montluc).
296, l. 33, lisez : *Misogyne*.
307, l. 56, lisez : V. de V. (non T. E).
309, l. 10, lisez : Thabaud-Boislareine.
311, l. 1, lisez : 1858 (non 1838).
325, l. 26, lisez : Fourberies de Scapin (non George Dandin).
326, l. 48, lisez : U. R. D.
339, l. 23, lisez : 260 (non 266).
345, l. 2, lisez : *umbræ*.
350, l. 41, lisez : Bonnard (non Bounard).
360, l. 37, lisez : Dzioua.
368, l. 35, lisez : 1814 (non 1811).
395, l. 15, lisez : 276 (non 256).
398, l. dern., lisez : 324 (non 334).
405, l. 19, ajoutez : 317 après 259.
410, l. 42, lisez : Ronzi (non Rouzi).
421, l. 1, lisez : source.
— l. 30, lisez sieur (non vieux).
430, l. 12, lisez : 346 (non 364).
431, l. 34, lisez : analogues.
434, l. 5, lisez : a contesté (non constaté).
435, l. 5, effacez II, après 50 mill.
441, l. 51, ajoutez 381, après 291.
442, l. 24 et 26, lisez : *der* (non *des*).
— l. 33, lisez : Scheler.
450, l. 43, lisez : à la bouche des foyers.
453, l. 46, ajoutez : H. V.
462, l. 68, lisez : pourre (non pour ce).
466, l. 6, ajoutez : 250.
468, l. 56, ajoutez : 349.
470, l. 19, lisez : Christagène.
475, l. 29, ajoutez : 445.
480, l. 4, lisez : Cotton (non Conon).
485, l. 25, ajoutez : II, 286.
489, l. 9, lisez : près Saint-Germain.
493, l. 36, ajoutez : 339.
494, l. 16, lisez : 1562 (non 1862).
500, l. 30, supprimez : c'est.
501, l. 23, lisez : Frion (non Forin).
503, l. 50 (voir l'erratum de la col. 572).
505, l. 32, lisez : vœux (non vaux).
512, l. 3, lisez : pour (non par).
524, l. 23, ôtez les guillemets après *Virgile*, et reportez-les après la parenthèse.
525, note, l. 8, lisez : *Kerameuôn*.
537, l. 60, lisez : en 1789, plusieurs Cappy furent.
544, l. 29, lisez : Manget (non Manyet).
551, l. 19, lisez : Koukarski.
— l. 36, lisez : moyen bronze (non âge).
571, l. 23, lisez : Tort (non Fort).
592, l. 21, lisez : 1865 (non 1845).
595, l. 14, lisez : christagène.
610, l. 18, lisez : à une fraude percée à jour (et supprimez la parenthèse).
643, l. 54, lisez : 24e (non 14e) vol.
660, l. 35, lisez : Ramaïde (non Romaïde).
661, l. 56, lisez : mars (non mai) 1863.
670, l. 15, lisez : à l'âge de 3 ans (non 23).
671, l. 4, lisez : Albert de Bavière.
704, l. 46, lisez : visto (non vistos).
— l. 56, lisez : 40 à (non 40 o).
707, l. 7, lisez : ridiculement (non radicalement).
720, l. 1, lisez : je serai bref.
— l. 37, lisez : je ne pense pas.
— l. 66, lisez : du texte, origine (non originel).
721 et 720, les deux notes ont été interverties.
730, l. 52, lisez : musée de Marseille (non Versailles).
750, l. 21, lisez: Venturi (non Venturini).
755, l. 33, lisez: κέχρισμαι (non κέχρημαι).
— l. 52, lisez: χρηστός (non χρεστός).

Digitized by Google

Digitized by Google

Numº 25.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. [10 janv. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, ETC.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

S'ADRESSER (*franco*): *Pour les abonnements :* à Mad. veuve BENJ. DUPRAT, libraire de l'Institut, etc., rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris; MM. FRÉD. FOWLER-MOLINI, à Londres; BROCKHAUS, à Leipsig; DECQ, à Bruxelles; MULLER, à Amsterdam; BOCCA, à Turin; J. MOLINI, à Florence; B. BAILLIÈRE, à Madrid; BRILL, à Leyde; CHERBULIEZ, à Genève; SPITHOVER, à Rome, etc.
Pour la rédaction : à M. CARLE DE RASH, directeur de l'*Intermédiaire*, chez Mad. veuve B. DUPRAT, rue Fontanes, 7 (près du Musée de Cluny), à Paris.

10 fr. par an. (Payable par sem.) Etranger : 14 fr. — Annonces : 30 cent. la ligne.

DEUXIÈME ANNÉE.

En jetant les yeux sur la Table des Matières, jointe au dernier numéro de 1864, nos lecteurs auront trouvé, nous l'espérons, le résultat qu'elle présente assez satisfaisant dans son ensemble, pour un premier exercice. Près de 700 Questions et de 900 Réponses (sans compter les reliquats en portefeuille), c'est, en vérité, un joli bilan de fin d'année pour le début d'un *Notes and Queries français*, et ses abonnés peuvent se vanter d'avoir, en somme, assez bien rempli leur tâche, soit par la quantité, soit par la qualité de leurs communications. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'un pareil Recueil est un coureur d'aventures, un véritable pêcheur, soumis essentiellement à tous les hasards du coup de filet. On ne saurait donc le juger comme on juge tel journal qui, maître de sa rédaction, la provoque, la choisit, la façonne à son gré et en demeure dûment responsable. Questions et Réponses arrivent à l'*Intermédiaire*, au jour le jour, telles quelles et comme elles peuvent, et la Direction s'en tire aussi comme elle peut. Elle a ses jours maigres, comme elle a ses jours gras; il y a pour elle bien des chances de *méprises*, comme il y a bien des *surprises* dans les produits de sa pêche, et quand vient le moment de tenir la queue de la poële, elle peut se dire « plus embarrassée, » contrairement à un mot célèbre, « que le poisson qu'elle fait frire. »

Ceci soit dit pour répondre à ceux qui nous demandent plus de sévérité, à l'avenir, dans la composition des numéros. Sans doute, nous ferons désormais de nos « ciseaux discrétionnaires » un usage que nous nous étions le plus souvent abstenu d'en faire jusqu'ici : l'abondance des matériaux nous l'ordonne. Mais ne perdons pas non plus de vue que ce journal n'est point destiné seulement à ceux qui savent, qu'il l'est aussi aux *ignorants*, et qu'il faut leur faire leur place, à la condition toutefois qu'ils ne la réclament pas trop grande, et que tous s'appliquent à mériter de plus en plus cet éloge qu'un de nos correspondants décernait à l'*Intermédiaire*, il y a déjà quelque temps : « Je craignais (nous écrivait-il) que « nous ne pussions nous habituer à la so« briété de paroles naturelle aux Anglais. « Je vois avec plaisir que nous nous fai« sons à ce laconisme de bon goût. » (*Lettre de M. D. de L.*, 1er août 1864.)

Continuons donc l'œuvre collective ainsi commencée assez heureusement, et appliquons-nous, en l'améliorant, à lui faire porter les fruits qu'on peut en attendre d'après son début. Ayons, s'il se peut, la bonne fortune de rencontrer quelques-unes de ces questions qui excitent un intérêt général et dont la solution est un service rendu à l'histoire, à la littérature, à la philologie, — comme nous avons eu, dès cette première année, celles de la Tombe de Voltaire, de la *Marseillaise*, de la Phrase attribuée au P. Loriquet, du Sonnet d'Oronte, des étymologies véritables de certains mots, tels que Pamphlet, etc. Tâchons de procurer aux travailleurs de nouveaux matériaux, comme nous l'avons fait au sujet des écrits, dessins et peintures d'aliénés, de l'œuvre des Vernet, etc. Remettons en lumière des documents disparus, comme cette pièce de Benserade qu'un de nos correspondants a fait revivre, et retrouvons l'origine de ces lieux-communs que tout le monde cite et dont nul ne peut indiquer la source, tels que le fameux vers dont la paternité a été enfin

Digitized by Google

révélée par un de nos habiles chercheurs :

Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui,

ou bien la scolastique formule : *Exemplum, ut Talpa*. Enfin, éclaircissons les petits problèmes de bibliographie qui nous sont soumis, comme on l'a si bien fait pour le conte : *Point de lendemain*. En donnant surtout une foule de petits renseignements et d'indications utiles, venons-nous en aide les uns aux autres.

Il est d'ailleurs certaines questions déjà posées qui semblent n'avoir pas encore dit leur dernier mot. Ainsi : le Trésor des Tuileries en 1814, la Malle de M. de Maubreuil, le Masque de Fer, etc., etc. Nous verrons bien.

Nous remercions ceux de nos abonnés qui, répondant à notre appel du n° 22, nous ont éclairé de leurs avis, et tout particulièrement ceux qui, comme MM. D. V., Ern. D. et T. de L., font preuve de tant de bon vouloir en faveur de notre petite feuille. C'est en tenant compte de leurs observations que nous nous sommes décidé à ne rien changer au classement adopté des Questions et des Réponses ; à numéroter les colonnes, au lieu des pages, pour faciliter les recherches ; à renoncer à la pagination indéfinie et à suivre une tomaison pour chaque année ; enfin à transporter sur la couverture le sommaire et les annonces.

Et maintenant, commençons bien cette deuxième année, en mettant ici sous les yeux de nos lecteurs une curieuse trouvaille que nous communique un de nos nouveaux correspondants, à qui nous en devrons bien d'autres, M. H. Carpin-Durail :

Un projet d'INTERMÉDIAIRE il y a cent ans.

Il n'y rien de nouveau sous le soleil ! On le dit depuis longtemps, et longtemps encore on pourra le redire. L'*Intermédiaire*, en se produisant, a cru venir à la suite des Anglais, des Hollandais, des Américains. Point. Il se trouve que les Anglais n'ont fait que mettre en œuvre (cette fois, sans s'en douter,) une idée née en France. Dès le milieu du siècle passé, un médecin, on ne sait de quelle Faculté, ayant pressenti l'utilité d'un *Notes and Queries*, et conséquemment de l'*Intermédiaire*, voulut établir parmi nous, sous forme de Journal, cette institution de Demandes et de Réponses. Par malheur, paraît-il, le terrain était encore mal préparé ; le grain semé ne put germer. On ne sait si ce projet obtint l'approbation de l'autorité, s'il eut un commencement d'exécution. On a trouvé simplement une demande de privilége pour un *Messager littéraire*. La lettre ne porte pas de date, mais ces deux mots autographes : *Messager littéraire*, mis en tête de l'original par Lamoignon de Malesherbes, précisent suffisamment l'époque de son envoi, c'est-à-dire de 1750 à 1768. C'est pendant cette période que cet illustre magistrat eut dans les mains la direction de la librairie.

Voici le document fidèlement transcrit :

A M. le Directeur de la Librairie.

« Monsieur,

« Il seroit très utile pour les lettres qu'il « y eût une correspondance établie entre « toutes les personnes qui les cultivent. « Par ce moyen, il se feroit une communi- « cation perpétuelle d'idées qui contribue- « roit beaucoup à éclaircir l'esprit et à « épurer le goût. De plus il naîtroit de ce « commerce une chaleur qui tendroit tous « les ressorts de l'âme et mettroit en jeu « toutes les facultés. Et si cette corres- « pondance étoit publique, je veux dire si « elle étoit entretenue par la voie de l'im- « pression, outre l'avantage d'enrichir la « société d'un grand nombre de traits de « génie, et de connaissances précieuses qui « n'existent que pour quelques particuliers, « et périssent souvent avec eux, outre celui « de mettre en commun les trésors de « cette nature qu'elle même produiroit, ce « seroit encore une cause puissante qui « concourroit avec les autres à exciter l'é- « mulation et à féconder les esprits. C'est « ainsi que non-seulement se formeroit « peu à peu un recueil considérable de « lectures instructives et amusantes, mais « que nous verrions les sciences faire des « progrès plus rapides, et les arts portés à « un plus haut degré de perfection.

« Telles sont, Monsieur, les vues qui « m'ont fait concevoir le projet d'un jour- « nal qui serviroit aux gens de lettres pour « lier commerce entre eux, et auquel ils « pourroient adresser ce qu'ils auroient à « s'écrire, toutes les fois qu'ils jugeroient « à propos de mettre le public en tiers dans « leurs entretiens. Mais comme l'exécution « de ce dessein exigeroit qu'il fût connu, « il paroît nécessaire avant tout d'avoir un « privilége exclusif, et j'ose me flatter, « Monsieur, que vous daignerez me l'ac- « corder, du moins sous condition, si vous « ne croyez pas le pouvoir autrement. Ce « journal auroit pour titre : LE MESSAGER « LITTÉRAIRE, et n'auroit point d'autre but « que celui qui est désigné par là. Il seroit « précédé, si vous le trouviez bon, d'un « recueil des lettres déjà écrites, mais non « imprimées, et qui méritent de voir le « jour.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Mon- « sieur, etc., CAVAILHON, méd. »

« A Paris, rue des Poulies,
« à l'hôtel *St-Esprit*. »

Digitized by Google

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Pindare en Provence. — A la p. XIII du « Discours prélimin. sur les romans françois, » placé en tête de l'ouvrage du comte de Tressan, qui a pour titre : *Corps d'extraits de romans de chevalerie* (Paris, 1782, 4 vol. in-12), on lit la note suivante : « Feu « mon père, homme très savant, a vérifié « que les vignerons des environs de Mar« seille chantent encore, en travaillant, « quelques fragments des odes de Pindare « sur les vendanges; il les reconnut, après « avoir mis par écrit les mots de tout ce « qu'il entendit chanter à vingt vignerons « différens : aucun d'eux n'entendoit ce « qu'il chantoit; et ces fragments, dont les « mots corrompus ne pouvoient être re« connus qu'avec peine, s'étoient conser« vés de génération en génération par une « tradition orale. »

Y a-t-il encore, en Provence, quelque trace de cette tradition? N'y aurait-il pas là un reste de musique grecque?

P. RICCI.

—

Le roi Pétaud et le bonhomme Péto d'Orléans. —

On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
Et c'est tout justement la cour du roi Pétaud,

dit Mme Pernelle dans la première scène du *Tartuffe*, en parlant de la maison de son fils. Les commentateurs de Molière s'accordent à penser qu'il s'agit de la cour du roi *Péto*, du roi des mendiants, où règnent le désordre et la confusion, d'où le mot *pétaudière*. Je trouve, à ce sujet, dans le *Journal de l'Estoile*, deux indications bien différentes et que je désirerais fort éclaircir.

Le 8 avril 1593, au rapport de l'Estoile, « Guarinus, qui prêchoit à Saint-Jacques de la Boucherie, dit qu'il n'y avoit plus de religion parmi nous, que ce n'étoit plus qu'ambition; que ces beaux Etats qu'on tenoit, c'étoit *la cour du roi Pétault* où chacun vouloit être maître. » Le 6 juin suivant, « Boucher prêcha à Saint-André, où se trouvèrent le duc de Mayenne et Mme de Nemours, sa mère; et là, en leur présence, déclama fort et ferme contre la paix et la trêve qu'il étoit bruit partout qu'on alloit faire, dit que notre cour étoit *la cour du roi Pétaut*, où tout le monde étoit maître. »

Voilà bien la cour du roi Pétaud, la *pétaudière*, telle que l'entend Mme Pernelle; mais est-ce la cour du roi des mendiants? Un autre passage de l'Estoile permet d'en douter. Le 2 mai 1606 « furent mis hors de Paris tous les Irlandois, qui étoient en grand nombre, gens experts en fait de gueuserie et excellents en cette science... qui est de ne rien faire et de vivre aux dépens du peuple et aux *enseignes du bonhomme Péto d'Orléans.* »

Dans les *Contes d'Eutrapel*, il est parlé du vœu des quatre mendiants, « qui est jurer et faire cette haute promesse, qu'ils vivront sans rien faire, aux dépens du peuple et aux *enseignes du bonhomme Péto d'Orléans;* » puis, dans le même livre, des « dons *charitatifs*, fondés seulement sur ce bonhomme *Péto*, marchand d'Orléans, contre ce qui est écrit : Tu vivras du labeur de tes mains. »

La « cour du roi Pétaud » est celle où tout le monde veut être maître; les « enseignes du bonhomme *Péto* d'Orléans » sont celles des mendiants et des fainéants. Il y a là deux proverbes ou dictons populaires, d'une signification bien différente, et sur l'origine desquels je consulte les correspondants de l'*Intermédiaire*.

(Versailles.) EUD. SOULIÉ.

—

Qui a dit le premier: « Timeo hominem unius libri »? — Le curieux qui a demandé d'où était tiré le: *Quos vult perdere Jupiter dementat*, a émis en même temps le vœu (I, p. 114) que l'*Intermédiaire* s'appliquât à rectifier et à fixer les citations qui sont dans le domaine commun. On n'est pas entré sans succès dans cette voie. Un des plus intéressants résultats obtenus est la révélation du nom de l'auteur du vers: *Le temps n'épargne pas*, etc., vers qu'un correspondant prêtait à Lemierre; qu'un autre, avec Brizeux, prêtait à Voltaire, et dont Ed. Fournier, cet habile fureteur, avait dit (p. 205 de l'*Esprit des autres*, 4e édit., 1861) qu'il l'avait inutilement beaucoup cherché. — Je voudrais donc interroger successivement les lecteurs de l'*Intermédiaire* sur plusieurs citations que je ne sais à quel nom rattacher. Je demanderai tout d'abord quel est l'auteur de ce dicton de l'école: *Timeo hominem unius libri.* — J'avertis que le P. Claude Proust, religieux célestin, dans les *Vies des saints pour tous les jours de l'année, tirées des auteurs les plus célèbres*, etc. (Bordeaux, 1724, in-fol.), attribue à saint Thomas d'Aquin un mot qui se rapproche un peu de celui-là : *Il ne faut lire qu'un seul livre*, mot qu'il cite avec celui-ci: *L'oisiveté est l'hameçon avec lequel le diable pêche.*

T. DE L.

—

Episemon bau. — Les grammairiens donnent au signe numéral grec ϛ le nom d'*épisemon bau* ou *vau*. Je désirerais savoir quelle est l'origine de cette dénomination,

Digitized by Google

et quels auteurs anciens l'ont employée. J'ai vainement demandé ces renseignements au *Thesaurus* d'Henri Estienne, éd. Didot. C. L.

—

Talmeliers, Gindres, Nyeules. — Delamarre, dans son traité de *la Police* (t. II, p. 183), rapporte, d'après le Livre des Métiers rédigé par ordre d'Etienne Boileau, prévôt de Paris sous saint Louis, et conservé au Châtelet de son temps, les statuts de la corporation des boulangers. On y décrit la cérémonie de la réception d'un nouveau boulanger, en ces termes et avec cette orthographe : « Quand ly nouveau talme« lier aura faict en telle manière quatre « ans accomplys, il prendra un neuf pot de « terre, et aura dedans ce pot des noix et « des nyeules, et viendra en la maison au « maistre des talmeliers, et aura avec lui « le coustumier (d'après le paragraphe pré« cédent c'est celui qui queuille (recueille, « *colligit*) la coustume du pain (l'impôt) de « par le Roy), et tous les talmeliers et les « maistres varlez que on appelle gindres, « et doibt celui talmelier livrer son pot et « ses noix au maistre, et dire : Maistre, « j'ai fait et accomply mes quatre années; « et le maistre doit demander au coustu« mier se c'est voir (vrai, de l'allemand « *wahr*, d'où les vieux mots *voire*, *voi*, et « enfin *oui*); et se il dit que c'est bon, le « maistre doit bailler au nouveau talme« lier son pot et ses noix, et commander à « luy qu'il le gette au mur, et lors le nou« veau talmelier doibt getter son pot et ses « noix et ses nyeules au mur de la maison, « le maistre au dehors, et lors doivent les « maistre, coustumier, le nouvel talmelier « et tuit (tous) ly autre talmelier et ly var« lez entrer en la maison au maistre, et le « maistre leur doit livrer feu et vin, et cha« cun des tallemeliers et le nouvel, et les « maistres varlez doivent chacun un denier « au maistre des talemeliers, pour le vin et « pour le feu qu'il livre. »

Sur ce passage, trois questions : 1° Quel est le sens précis et l'étymologie de ce mot *talmelier*, *talemelier*, *tallemelier*, qui se retrouve, au surplus, comme synonyme de boulanger dans des actes postérieurs, et notamment dans un projet de statuts de la corporation des boulangers de Paris, approuvé en partie par arrêts du Parlement de Paris des 21 février 1637 et 29 mai 1665? A-t-il quelque rapport avec le mot *talmouse*, désignant une sorte de gâteau qui se fabriquait à Saint-Denis il y a peu d'années encore?

2° Quelle est l'étymologie du mot *gindre*, garçon boulanger, qu'un autre passage du même acte nomme *joindre*. Ménage donne l'origine *gener*, gendre, sous le prétexte que les garçons boulangers épousent les filles de leurs patrons dans le but de leur succéder. Delamarre préfère l'étymologie *juniores*, qu'il trouve appliquée aux garçons meuniers dans une charte de Louis VII, citée dans Loiseau, et qu'un ancien auteur traduit par les *jouennes*, comme on pourrait dire les *cadets?* En effet, *joindre* pourrait venir de *junior* comme *moindre* vient de *minor*.

3° Que signifie le mot *nyeulles*, qui désigne, suivant Delamarre, une sorte de fruit qu'on ne connaissait plus de son temps (1706). Est-ce la même chose que les *nouilles*, en allemand *Nudeln*, sorte de pâte; ou plutôt ne seraient-ce pas des noisettes, *nyeulle* venant en ce cas de *nucella*, petite noix? Pourrait-on retrouver ce mot, soit dans quelque auteur ancien, soit dans quelque patois local? P.-L. DE B.

—

Qu'est-ce qu'une « perspective ornithologique » ? — En lisant les *Mémoires de Gœthe* (trad. nouv. par la baronne A. de Carlowitz, publ. par le libraire Charpentier, Paris, 1855, 2 vol. in-12), je trouve (t. I, p. 124) cette phrase :

« Le jour du couronnement (il s'agit du « couronnement de Joseph II), c.-à-d. le « 3 avril 1764, parut enfin; le temps était « favorable, j'avais obtenu, pour moi et « mes amis, une place dans les mansardes « de l'Hôtel de ville, d'où nous pouvions « voir, dans une *perspective ornithologi« que*, les préparatifs que la veille nous « avions examinés de près... »

Qu'est-ce donc, s'il vous plaît, qu'une *perspective ornithologique?* J'ai consulté là-dessus mes amis et connaissances; nul n'a pu me renseigner. N'ayant pas sous la main le texte allemand, je vous prierais de vouloir bien le consulter à Paris pour moi. Au reste, tous ceux de vos abonnés qui auront lu les *Mémoires de Gœthe* dans la même traduction, sont également intéressés à savoir ce que l'auteur a voulu dire.

(St-Malo.) H. E.

—

Existe-t-il un portrait de Jean Grolier? — Tous ceux qui aiment les beaux livres connaissent au moins le nom de Jean Grolier, trésorier des finances : il naquit en 1479 à Lyon, et mourut à Paris le 22 octobre 1565, âgé de 86 ans. De 1510 à 1525, il fut trésorier de l'armée française en Italie : vers 1534, François Ier l'envoya, comme ambassadeur, au pape Clément VII. Quand les Français quittèrent l'Italie, Grolier devint un des quatre trésoriers de France, puis enfin trésorier général en 1540. Il a rempli ces fonctions importantes jusqu'à sa mort. Il avait fait construire à Paris, près de la porte Buci, un corps d'hôtel, qu'il nomma *Hôtel de Lyon*, en souvenir de sa ville natale; cet hôtel était encore debout en 1653, puisqu'on le voit figuré sur le plan de Gomboust. — Grolier fut enterré à St-Germain des Prés; sa

Digitized by Google

famille lui fit faire une tombe devant le maître-autel où était sculptée son effigie. Non-seulement Grolier possédait, dans cet *Hôtel de Lyon*, une riche bibliothèque, dont les volumes, couverts pour la plupart de belles reliures, portaient ses devises et son nom en lettres d'or, entre autres celle-ci qui est devenue fameuse : *Grolierii et amicorum*. Il possédait encore un riche cabinet de médailles et de curiosités de toutes sortes; il protégeait les savants, les lettrés et les artistes. Bien certainement son portrait a été fait et même plusieurs fois. J'espère publier d'ici à quelques mois des Recherches sur la vie de cet homme remarquable, recherches qui seront suivies du catalogue des livres provenant de sa bibliothèque, et qui sont disséminés maintenant dans les collections publiques ou particulières de l'Europe. C'est pourquoi je m'adresse aux lecteurs de l'*Intermédiaire* pour leur demander si quelqu'un d'eux avait connaissance d'un portrait de Grolier, et si l'on pourrait me renseigner sur l'*effigie* qui était jointe à son épitaphe, d'après le témoignage de Du Breul, un des historiens de Paris les plus autorisés. Cette tombe après être restée longtemps dans le chœur, devant le maître-autel, de l'église de St-Germain des Prés, fut transportée dans la chapelle St-Casimir, la dernière à gauche du maître-autel, en entrant par la place St-Germain. C'est là qu'elle se trouvait en 1724, d'après le témoignage de Dom Bouillard, historien de l'Abbaye. Un de mes amis croit bien être sûr d'avoir vu cette épitaphe, il n'y a pas trente ans. A présent, on ne la trouve plus dans la chapelle St-Casimir. Quant aux portraits peints, dessinés aux trois crayons, ou gravés, il est bien entendu que j'ai fait des recherches au cabinet des estampes de la Bibliothèque Impériale et dans plusieurs autres dépôts. LE ROUX DE LINCY.

—

Les peintres Palamède et G.-E. Dietricy. — Il est vendu fréquemment, à l'hôtel Drouot, des tableaux vrais ou supposés, de ces deux peintres anciens qui ne figurent pas dans les Diction. biogr. Quelque lecteur peut-il donner des renseignements sur ces artistes? Le dernier signait très lisiblement, en 1739, de bons paysages en terminant son nom par un *y* (surmonté du tréma); ne pas le confondre, dès lors, avec l'Allemand *Dietrich* (C. G. E.), 1712-1774. L. G.

—

Philippe-Egalité et son jockey. — Il existe, dans les Archives iconographiques de 1789 à 1793, pas mal de caricatures où Philippe-Egalité est conspué, et souvent à juste titre. Cependant si la part du mal est grande, il faut relater aussi celle du bien; ainsi, au milieu de toute cette imagerie satirique et burlesque, nous rencontrons au moins la mention d'une bonne action. Quatre pièces diverses représentent *le duc d'Orléans sauvant son jockey en danger de se noyer*. En quelle circonstance eut lieu cet acte de dévouement? Dans quels Mémoires ou quelle feuille du temps est-il relaté? H. VIENNE.

—

Madame Dorval. — Rassemblant toutes les pièces relatives à Marie Dorval, je serais très heureux qu'on voulût bien me faire connaître (*en dehors* des pièces de V. Hugo, A. Dumas, A. de Vigny, Ponsard et C. Delavigne) toutes les autres pièces où cette illustre actrice, morte le 20 mai 1849, a créé un rôle (notamment de 1836 à 1840) et aussi celles où elle n'a fait que reprendre un rôle créé avant elle. Je serai aussi reconnaissant d'être renseigné sur les livres, journaux, brochures, etc., où je pourrais trouver des renseignements sur elle. — Tous ces détails peuvent intéresser peu la majorité des lecteurs de l'*Intermédiaire*; je prie seulement M. le directeur de ce recueil si utile, de me transmettre directement ceux qui lui seront adressés, et je remercie d'avance les correspondants, sur l'obligeance desquels je compte. E. C.

—

Les quatre fiefs de Cormeil-en-Parisis. — Le 27 juillet 1773, Eudes-Eustache-Pierre Carsillier, écuyer, seigneur de Chaudry, épousait, à Paris, dans l'église St-Louis-en-l'Isle, la fille de messire Courtin de Crouy, chevalier, seigneur des *quatre fiefs de Cormeille-en-Parisis*. Cette qualité de « seigneur des quatre fiefs de Cormeille » a été reconnue par d'Hozier dans un certificat de noblesse délivré le 26 juin précédent à Jean-François-Gabriel Courtin de Montbrun (fils de Courtin de Crouy), agréé par le roi pour être élevé page dans sa Petite-Ecurie. — Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner le nom de chacun de ces quatre fiefs, en y ajoutant tous autres renseignements qu'il aurait en sa possession?
(Mantes-s.-Seine.) A. B.

—

Les trois fresques de la chapelle Sixtine, commémoratives de la St-Barthélemy. — Pendant un voyage de quelques semaines que je viens de faire à Rome, j'ai visité la chapelle Sixtine, et je n'ai jamais traversé la salle royale, qui la précède, sans regarder un instant les fresques célèbres que Grégoire XIII fit exécuter en commémoration de la St-Barthélemy. Ces fresques représentent différents épisodes du massacre (la maison de l'Amiral est assaillie, on précipite son cadavre dans la rue, etc.): elles sont au nombre de trois, l'une à droite, l'autre à gauche de la fenêtre, la

Digitized by Google

troisième à droite de la porte d'entrée de la chapelle. Pour cette dernière, on lisait dans un cartouche oblong une inscription, effacée maintenant avec soin, à l'exception de quelques lettres que j'ai eu grand'peine à déchiffrer :

. . . . . EM DE FER . . .
. . . .

Quelqu'un de vos abonnés pourrait-il me dire quelle était cette inscription?

F. MING.

—

Gravures de poinçons de fonderie dans les Pays-Bas. — Parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire* se trouvent plusieurs amateurs des belles éditions imprimées dans les Pays-Bas aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, et dans ce nombre, sans doute quelques-uns qui s'intéressent à l'histoire des artistes qui gravèrent les poinçons des caractères avec lesquels ces ouvrages furent imprimés. Je leur serais fort obligé s'ils voulaient ajouter quelques données à celles que j'ai recueillies.

HENRIC, *lettersnyder* à Delft entre 1470 et 1480, a gravé les poinçons de plusieurs ouvrages imprimés à Delft en 1490, à Anvers, chez van den Roye en 1501; à Utrecht en 1539, et à Anvers, chez E. van Homburch, en 1519. Les épreuves de ces caractères se trouvent dans celle de la fonderie d'Isaak et Jean Enschedé, de Harlem, de 1768. — *Ameet* (*Amédée*) TAVERNIER, qui grava pour Plantin à Anvers des caractères, dits *de finance*, qui se trouvent dans l'épreuve déjà citée. — *Arent* CORSZ VAN HOYENACKER, graveur à Leyde, dont les poinçons et matrices furent vendus à Leyde, par sa veuve, le 14 avril 1672. Il est probable qu'il grava des caractères pour les Elzéviers, ainsi qu'on le suppose; mais le fait est incertain. — *Christoffel* VAN DYK a gravé à Amsterdam, durant les années 1662 et 1663, un caractère hébreu, pour certain Joseph Athias, et avec ce caractère fut imprimée en 1665 une Bible qui valut à l'éditeur de la part des Etats de Hollande et de W. Friese, une médaille d'or attachée à une chaîne de même métal. C'est C. van Dik qui a gravé pour les Elzéviers les caractères de leurs éditions in-24 et 32, dont les poinçons existent encore. Il avait à Amsterdam une fonderie qui fut continuée par la veuve J.-J. Schippers, et vendue en 1755 à Jan Roman. Le 19 oct. 1767, cette fonderie fut de nouveau vendue et cette fois dispersée entre divers fondeurs. Les graveurs de poinçons qui succédèrent à van Dyk, furent Dirck et Bart. Voskens, graveurs et fondeurs à Amsterdam, Joan Michael Fleischman, Jacques François Rosart et Jan M. Smit ou Smid, desquels l'histoire est assez connue.

(Haarlem.) A. S. E.

—

Roxanê basilêsa (médaillon). — Je possède une sorte de petit médaillon de 22 millimètres de diamètre. Le métal est assez brillant, bien que ce ne soit sans doute que du bronze. L'empreinte représente une femme coiffée d'un goût charmant et vue jusqu'au-dessous des seins. Cette effigie a quelque chose de la gracilité élégante de la Vénus de Médicis; et, des deux côtés, dans le champ, je vois tracé en ligne droite: ΡΟΞΑΝΗ ΒΑΣΙΛΗΣΑ; le nom à gauche et le titre à droite. La tête est de profil et tournée vers le titre. Je ne trouve pas de revers, et je pense qu'on l'a enlevé. Qu'est-ce, à vrai dire, que cette empreinte ou médaille? Elle est d'un relief assez haut, et, comme travail, je ne lui connais pas d'analogue. Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* en connaîtrait-il un autre exemplaire? JACQUES D.

—

Les « Antiquités de Paris, » de Corrozet. — Quelques points des *Antiquités de Paris*, de Gilles Corrozet, sont restés inexpliqués, en ce qui touche quelques-unes de ses éditions, continuées par Bonfons. Voici, à cet égard, la question que je pose. A différentes époques, depuis 1532 jusqu'à sa mort, arrivée le 15 juillet 1568, Gilles Corrozet a donné un certain nombre d'éditions de son livre des *Antiquités de Paris*, avec divers titres et des additions et suppressions qui rendent précieuse pour l'amateur la possession de presque toutes ces éditions. La première, intitulée : *la Fleur des Antiquités, singularités et excellence de la plus que noble et triomphante ville et cité de Paris, capitalle du royaulme de France*, publiée en 1532, est le premier jet de l'auteur, alors âgé de 22 ans. Quoique curieuse, à cause de la naïveté du style et de certains détails historiques qu'on ne trouve que là, elle laisse à désirer pour l'archéologie parisienne de cette époque. Aussi, sa rareté fait-elle son principal mérite. Les éditions intermédiaires n'étant, d'après M. Bonnardot, que des réimpressions (et cette opinion me paraît conforme à celle de l'auteur, qui n'avoue comme seconde édition que celle de 1561, la dernière, suivant M. B.), les suivantes n'étant également que des éditions mutilées ou modifiées sans son agrément, ou bien posthumes, les intercalations, suppressions ou additions, jusqu'à l'époque de la mort de Corrozet, lui appartiennent-elles, quoiqu'il semble résulter, de la préface de l'édition de 1561, qu'il avait mis la dernière main à celle-ci? Suivant M. Bonnardot, Nicolas Bonfons n'aurait commencé ses travaux et donné des éditions de ce livre qu'après le décès de Corrozet. De qui donc pourraient être ces changements et additions jusqu'à cette époque? — Il paraît que plusieurs auteurs du nom

de Bonfons auraient augmenté le livre de Corrozet. Ainsi, je vois d'abord une édition de 1568, année de la mort de l'auteur, augmentée par Nicolas Bonfons, qui apparaît aussi dans les suivantes, savoir celles de 1581 à 1608, où Dubreul commence à s'associer à ce dernier (Voir *Etudes sur Gilles Corrozet*, par Bonnardot, 1848). Les Bonfons étaient trois de ce nom : étaient-ils tous trois continuateurs de Corrozet, ou simplement l'un d'eux, les autres n'étant que simples éditeurs de l'ouvrage des *Antiquités?* Je lis sur une édition des *Antiquités*, format in-24, l'énoncé suivant : *A Paris, pour la vefve* (sic) *Jean Bonfons, rue neuve Notre-Dame, à l'enseigne S. Nicolas.* Ce volume me paraît, par les événements qu'il cite, correspondre à l'année qui a suivi la mort de Corrozet. — Je lis aussi, sur une édition fort rare de la continuation, ou plutôt de la refonte du livre de Corrozet, publiée en 1607 (et que M. Bonnardot cite, sans l'avoir jamais vu), le nom de : « Pierre Bonfons, Parisien, contrôleur au grenier à sel de Pontoise, » comme auteur « des « Fastes, Antiquités et choses plus remar« quables de Paris, » avec le nom de « Nicolas Bonfons, » comme libraire, « rue neufve Notre-Dame, enseigne Sainct-Nicolas. » C'est sans doute le fils de Jean, dont la mère est citée plus haut dans une précédente édition de ce livre, où on trouve encore le nom de Gilles Corrozet, qui a disparu dans cette dernière. Quelles relations ces Bonfons avaient-ils donc entre eux, soit comme parents, soit comme libraires, soit comme auteurs, et quelle part ont-ils eue à la rédaction du célèbre ouvrage de Corrozet? — Un bibliographe parisien, tel que MM. Bonnardot, Leroux de Lincy ou autres, pourrait-il satisfaire ma curiosité sur ce point? Il rendrait sans doute très heureux, du même coup, d'autres chercheurs. A. CHAUVEAU.

—

Le chevalier de la Lande de Saint-Martin. — Je possède un petit volume intitulé : *Œuvres du chevalier de la Lande de Saint-Martin, contenant des Epigrammes, Chansons, Vers, Sonnets, Epitaphes; les Aventures de l'auteur et autres pièces fugitives* (à Paris, chez Desenne, libraire, au Palais-Royal, MDCCLXXXVIII, in-12 de 180 p. et un feuillet d'*errata*). Le titre en a été renouvelé; il est d'une autre impression et d'un autre papier que le reste du volume. Ce livre érotico-sentimental est précédé d'une épître dédicatoire à S. A. S. le prince de Ligne. Il pourrait bien être sorti de l'imprimerie particulière du prince. En connaît-on un exemplaire avec le titre primitif? Pourrait-on fournir quelques renseignements sur le chevalier de la Lande de Saint-Martin, dont Quérard ne parle pas? (Bruxelles.) R. CHALON.

Ladvocat et le livre des Cent-et-Un. — A quelle époque est mort le célèbre libraire *Ladvocat?* Quand a-t-il publié le livre des *Cent-et-Un*, et de combien de volumes cet ouvrage se compose-t-il? E. C.

—

Henri le Prétendant. — Quel est l'auteur d'un roman florianesque ainsi intitulé, avec ce vers de V. Hugo en épigraphe : « *Oh! n'exilons personne! oh! l'exil est impie!* » Paris, Canel et Guyot, 1832, in-8. La politique s'y mêlant au romanesque, il pourrait bien avoir été poursuivi : l'a-t-il été? Est-ce un volume rare? H. I.

Réponses.

« Icy se donne le Gris » (I, 8, etc., 166). — A l'appui de l'explication que M. X. Z, de Bourges, a donnée de cette inscription p. 118 et 166), ne pourrait-on pas invoquer ce passage de Rabelais, liv. IV, ch. XXIX : « Ses habillemens (de Quaresme « prenant) sont joyeux, tant en façon, « comme en couleur; car il porte *gris* et « *froid :* rien davant, rien darrière, les man« ches de mesme »?
(Beauvais.) A. BOURG—T.

— A propos et à l'appui de l'explication donnée par X. Z., je citerai le mot castillan *gris* (prononcez *griss*) qui signifie un temps brumeux et froid, et le mot catalan *griso* (pour *grîsou*), par lequel on désigne un petit air vif et glacé.
(Barcelone.) JUANITO.

— Oudin confirme pleinement ce qu'on a dit déjà à ce sujet : « *Il fait gris*, il fait grand froid. *On vend du gris*, idem. » (*Curiositez françoises*, 1640, p. 259.) J. D.

—

Comment reconnaître les faux autographes? (I, 12, etc., 152.) — M. Z. sait-il qu'il existe un : *Traite des inscriptions en favx et reconnoissances d'escritures et signatures par comparaison et autrement, dédié à Mgr de Lamoignon, prem. présid. Par Jacques* RAVENEAV, *maistre escriuain Iuré à Paris, employé au parlement, et en toutes autres Iurisdictions, pour la vérification des escritures et signatures.* Paris, chez Thomas Jolly, 1666, avec privilége du roy; in-12? — Mon exemplaire porte sur le feuillet de garde cette note mss. : « Ce liure est deffendu d'imprimer, vendre et débiter, par arrest du parlement de Paris, donné les chambres assemblées en 1668. On a ruiné le libraire pour luy en auoir trouué quelques exemplaires après la publication du d. arrest, et il a esté 4 mois prisonnier parce que le d. livre enseigne aux mauuais esprits à faire des faussetez

Digitized by Google

qui troublent le repos public. On a jugé que les vérifications ne se doivent aprendre qu'aux aspirans de bonnes vies et meurs; que de vive voix; et à ceux qui aspirent se rendre habilles vérificateurs des écritures contestées en justice. Et en outre l'auteur de ce liure ayant fait une fausseté fut longtemps prisonnier et à grand peine luy a-t-on sauué la vie sur ce qu'enseignant à découvrir les faussetées et à détruire les faussaires (peste des républiques) luy mesme en fut attaint et conuaincu. Dont on auoit conclud contre luy à une mort infame. Il faut estre grand homme de bien pour trauailler aux vérifications, l'argent aveugle et coromp l'homme. M. le prem. présid. de Lamoignon, à qui cet autheur auoit dédié ce livre luy sauva la vie. (Ce liure coûte un louis d'or de reuente à Paris.) » SOITOUX.

L'inscription de Montmartre (I, 22, etc., 139). — M. *Doctus sine libro* a demandé *sérieusement* « le texte complet, authen- « tique ou non, de l'inscription de Mont- « martre; si l'aventure a eu quelque fon- « dement; depuis quand et où elle est « rapportée? » *L'Intermédiaire* a reçu plusieurs réponses, toutes, il faut bien l'avouer, peu concluantes. La question était relative à l'inscription de *Montmartre;* les éclaircissements donnés s'appliquent exclusivement à l'inscription de *Belleville.* Méprise évidente : il existe deux inscriptions. Or, en matière si grave, la vérité vraie ne saurait être scrutée avec trop de scrupule.

Il est incontestable que la première mention *du chemin des ânes*, découverte jusqu'à ce jour, se trouve, sous la date du 2 oct. 1779, dans les *Mémoires secrets*, de Bachaumont. En indiquant le 29 sept., M. de L. a vieilli de trois jours l'inscription de Belleville. L'inscription de Montmartre remonte à des temps bien plus reculés; elle est plus âgée de vingt-six grandes années. — Que M. *Doctus* veuille bien prendre la peine d'ouvrir *librum dictum*, le *Mercure de France* (sept. 1753, p. 74), il trouvera ceci :

NOUVELLE DÉCOUVERTE. — Le 15 fév. 1752, des ouvriers, en fouillant une carrière sur la montagne de Montmartre près de Paris, ont trouvé, à environ 40 toises de l'ouverture, un corps solide, en table; lequel n'est cependant ni de l'espèce du marbre, ni du caillou, mais plutôt de la nature de la pierre à plâtre. Cette espèce de bloc a déjà été vu par plusieurs savans.

Le rédacteur en décrit tout au long la forme, la couleur et les dimensions. Il ajoute, qu'après maintes expériences les plus habiles médecins ont déjà constaté que c'est un antidote souverain contre les lassitudes dans les jambes; il dit encore qu'on y trouve appliquées 23 lettres de différents caractères, et que ce pourrait bien être des vers italiens ou quelque épitaphe latine. — L'article finit ainsi :

Enfin, on soumit ce phénomène terrestre à l'examen des curieux, soit académiciens, soit simples particuliers, et une personne fort riche, et de très grande considération, promet une somme considérable à celui ou celle qui prouvera avoir expliqué ce *Hiérogliphe*, et qui en rapportera un acte signé de lui ou d'elle, passé devant tel notaire qu'il lui plaira de choisir.

Figure du Hiérogliphe.

M	.	.	.	.	.	.	.
O .	n .	u .	R .	a .	Y .	n .	O.
M	.	.	.	.	.	.	E.
S .	.	T .	u .	N .	e .	b .	O.
V .	.	r	.	.	I .	.	.
Q .	.	U	.	.	.	.	E.

Tel est, puisé à la source la plus pure et orné de tous ses avantages, le texte authentique de l'inscription première. Ce n'est pas un simple jeu de lettres, comme dans la pierre de Belleville. La pierre de Montmartre peut être considérée comme une trouvaille à double effet, car elle fut à la fois un hiéroglyphe et une médecine.

L'auteur de cette importante découverte ne demeurera plus inconnu; le hasard, ce grand maître des choses cachées, a soulevé pour nous un coin du voile; grâces en soient rendues à M. *Doctus* et à sa question. Une explication préalable est nécessaire; il faut nous la pardonner.

Deux auteurs dramatiques, Fuzelier, le collaborateur bien connu de Le Sage et Le Clerc de la Bruère, auteur du livret de *Dardanus*, avaient obtenu en 1744 le brevet et privilége du *Mercure de France.* Fuzelier mort en 1752, la Bruère retenu à Rome près du duc de Nivernois, ambassadeur de France, dont il était le secrétaire, avait laissé le *Mercure* sous la plume de l'abbé Raynal. C'est donc sur la tête de ce fameux abbé qu'on doit laisser tout l'honneur de la découverte. S'il s'agit d'une *fausse pierre*, comme l'affirme celui que nous allons citer, que la responsabilité retombe tout entière sur le vrai coupable.

On a trouvé, dans les papiers d'un agent supérieur de la police littéraire de ce temps, sous la date du 15 janv. 1754, une note conçue en ces termes :

« La Bruère revient de Rome et reprandra le *Mercure*, moyennant quoi l'abbé Raynal se trouvera sans emploi; il vise aussi à obtenir une permission de faire des feuilles périodiques, mais il ne l'obtiendra pas. Le tour qu'on lui a joué par rapport à cette fausse pierre de Montmartre a eu des suites. Un laquais qu'on a déguisé et à qui l'on a fait prendre une épée s'est transporté chez ce notaire que l'abbé Raynal avait indiqué dans son *Mercure*, lequel notaire devait délivrer une certaine somme à celui qui expliquerait la prétendue inscription. Ce laquais

Digitized by Google

a fait faire au notaire un acte par lequel il reconnaissait qu'il avait expliqué réellement l'antique de Montmartre. Le laquais déguisé a demandé au notaire la somme, et le notaire l'a renvoyé à l'abbé Raynal. Celui-ci a été fort surpris de cette apparition; il a répondu que c'était une plaisanterie. Mais le laquais l'a fait assigner; il a été obligé de lui donner quatre louis d'or pour terminer cette ridicule affaire. »

La Bruère, hélas! ne revint pas. Il mourut à Rome à peu de temps de là. Quant à l'abbé Raynal, que la police n'aimait guère, à ce qu'il paraît, il conserva le *Mercure* et devint un personnage.

Il ne serait pas impossible, entre le récit de l'agent et celui du *Mercure*, de relever maintes discordances; il se pourrait encore que le laquais déguisé, que la personne riche de très grande considération, que l'antique de Montmartre, et que peut-être même le tout ensemble se trouvât d'une authenticité de même farine. Mais à quoi bon épiloguer? N'est-ce pas toujours à peu près ainsi que l'on écrit l'histoire? Et puis, les journaux et même la police sont-ils donc habituellement infaillibles? — Que feraient d'ailleurs les raisonnements devant la brutalité du fait? — L'inscription est là!

Doctus cum libro.

—

Cours publics libres à Paris, antérieurs au Lycée (I, 56, 106, 153). — Trois personnages ont fait à Paris des cours publics vers la fin du XVII[e] siècle : 1° Ch. Perrault, l'architecte (Voy. ses biographes); 2° Le physicien Jacques Rohault, sur lequel il faut particulièrement consulter Vigneul-Marville, *Mélanges de littér. et d'hist.*; 3° Henri ou Jean Lelevel, qui a publié ses *Conférences sur l'ordre naturel et l'hist. univers., tenues chaque semaine dans une assemblée illustre* (par M. Lelevel. Rouen, chez Jean Musier, 1699, in-12). — Ces conférences avaient été autorisées par l'archevêque de Paris.

(Metz.) C. L.

— Dans son Eloge de l'illustre chimiste Lemery, Fontenelle dit « qu'il y avait alors (en 1672) des conférences chez divers particuliers; ceux qui avaient le goût des véritables sciences s'assemblaient par petites troupes, comme des espèces de rebelles qui conspiraient contre l'ignorance et les préjugés dominants. Telles étaient les assemblées de l'abbé Bourdelot, médecin du prince le grand Condé, et celles de Justel. » A. D.

—

Magna est veritas et prævalebit (I, 195). — « *Veritas manet, et invalescit in æternum, et vivit, et obtinet in sæcula sæculorum,* » et la citation par Walter Scott : « *Magna est Veritas et prævalebit* » (plus correctement *prævalet*), sont des sentences affectionnées par S. Cyprien (*Ep.* LXXIV) et S. Augustin (*De civit. Dei*, XVIII, 36), et empruntées au premier livre apocryphe d'Esdras. Voici l'histoire en bref : Trois jeunes gardes-de-corps, qui veillaient pendant le sommeil du roi Darius, se proposèrent chacun une sentence pour voir qui dirait le mieux. L'un écrivit : « Le vin est le plus fort; » l'autre : « Le roi est le plus fort; » le troisième, de nom Zorobabel : « Les femmes sont très fortes, mais au-dessus de tout est la Vérité. » Le lendemain, en présence du roi et d'une grande assemblée, l'un après l'autre soutint sa thèse. Zorobabel termina un discours plein d'éloquence, en disant : « Béni soit le Dieu de Vérité, » et le peuple, en applaudissant, s'écria : « La Vérité est grande, et elle est la plus forte, » ou, dans la version Vulgate : « *Magna est Veritas, et prævalet* » (Esdras III, 41), et dans les Septante : Μεγάλη ἡ ἀλήθεια καὶ ὑπερισχύει. Il est intéressant de conférer à ce sujet les Antiquités de Josèphe, XI, 3.

(Londres.) William Platt.

—

Exemplum, ut Talpa (I, 195, etc., 355). — « L'abonné de la *Corresp. littér.* est donc parfaitement dans le vrai, » dit M. Suconi. Selon lui, la question est résolue! Cependant le passage si concluant de la Grammaire de Despautère laisse encore subsister quelques petites difficultés que je prendrai la liberté de soumettre à M. Suconi. — On se demande : 1°, comment il se fait que l'on n'ait pas dit : *exemplum ut mensa*, ou *exemplum ut Pascha*, ou *exemplum ut Hadria*, mais qu'on se soit arrêté au quatrième *exemplum*, prédestiné, à ce qu'il paraît, à une célébrité, dont *mensa*, *Pascha*, *Hadria* ne furent pas jugés dignes. Du reste, à parler proprement, *mensa* seul est un *exemplum;* les trois autres, *Pascha*, *Hadria*, *talpa*, sont *exceptiones* et non pas *exempla*. — 2° On se demande comment il se fait que la scolastique, dans les argumentations de laquelle *exemplum ut talpa* avait pour ainsi dire son siége, soit allée chercher sa formule dans la grammaire élémentaire; manquait-elle de formules sur son propre terrain; 3° On se demande enfin, et surtout, comment, dans un siècle où l'on parlait le latin avec autant de facilité et peut-être avec plus de correction que le français, on se soit avisé de dire incorrectement et presque absurdement : *exemplum ut talpa*, au lieu de dire, comme le veut le bon sens, soit : *exemplum : talpa*, soit *ut talpa*. Les deux à la fois : *exemplum ut talpa*, devaient déchirer les oreilles si délicates des latinistes du XVI[e] siècle, et tous les lettrés de cette époque étaient latinistes.

M. Suconi maintiendra sans doute l'honneur du mot « *parfaitement* » dont il s'est servi et ne voudra pas se contenter d'un : « Vous êtes bien curieux! » Fréd. Dubner.

Digitized by Google

— M. J. Palma écrit « que tout en applaudissant des deux mains à l'ingénieuse explication de M. Dübner (avec qui il aimerait presque mieux se tromper, que d'avoir raison sans lui), il est cependant de l'avis de Walckenaer... Quant à ceux qui font intervenir ici les anciennes grammaires latines, ils désobligent au premier chef les prédécesseurs de Lhomond, en leur contestant la science la plus élémentaire de la déclinaison... »

[Il s'agissait de savoir, en dernière analyse, si un précurseur de Lhomond avait effectivement promulgué la formule : *exemplum, ut talpa*. Or, le fait est dûment constaté. Est-ce ou non *désobligeant* pour ce brave Despautère? Était-ce ou non une ânerie, énoncée par lui en latin de cuisine? Là n'est pas la question, ce semble; mais la solution de la question posée est, si nous ne nous trompons, définitivement acquise. Seulement M. Dübner se retire avec tous les honneurs de la guerre, et chacun lui rend les armes. — *Réd.*]

—

Gazette. D'où vient ce nom? (I, 210.) — Le premier journal parut à Venise en manuscrit, sous le nom de *Gazetta*. — Les philologues ne sont pas d'accord sur l'étymologie de ce mot : il y en a qui l'envisagent comme un diminutif du latin *Gaza*, c'est-à-dire petit trésor de nouvelles; d'autres, le dérivent de l'italien *Gazzara*, petite pie, c'est-à-dire babillarde. Peut-être est-il plus conforme aux faits et aux règles de néologie, d'en tirer l'origine du mot vénétien *Gazetta*, sorte de petite monnaie, de la valeur d'un sou, prix auquel se vendait chaque cahier de nouvelles. De là une autre question plus difficile à résoudre, savoir : l'origine du mot *Gazetta* dans le sens de la dite monnaie.

(Londres.) WILLIAM PLATT.

— C'est à Venise, dans la seconde moitié du seizième siècle, que parut le premier journal européen; c'était une feuille manuscrite (*Notizie scritte*) où étaient relatés les principaux événements de la guerre soutenue alors par Venise contre les Turcs. Chacun pouvait en prendre connaissance moyennant une petite pièce de monnaie, appelée *gazetta*, dont Voltaire estime la valeur à un demi-sou, et qui a donné son nom à cette première gazette. Il existe une collection considérable de ces *Nouvelles à la main*, à la bibliothèque Magliabecchi, à Florence. Au commencement du dix-septième siècle, les journaux se répandirent rapidement en France, en Espagne et en Angleterre, en conservant le titre de *gazetta;* Théophraste Renaudot fonda, le 30 mai 1631, la *Gazette de France* qui comptait parmi ses collaborateurs Richelieu et Louis XIII. — Il n'est pas rare de voir des journaux et même des livres prendre pour titres ou sous-titres leurs prix d'achat; c'est ainsi que nous avons chez beaucoup de libraires des séries d'ouvrages connues sous la dénomination de : Collection à 25 c., à 1 fr., à 3 fr. 50, etc., et que nous voyons vendre sur la voie publique *les Cinq Centimes illustrés*.

Je trouve deux autres étymologies de *gazette*, dont une qui frise la mauvaise plaisanterie. La première ferait dériver le mot du persan *gaza* (idem, en grec et en latin), trésor royal. Bien que Louis XIII paraisse avoir été le fondateur de la *Gazette de France*, je doute fort que, en général, la royauté ait considéré les journaux comme un trésor. La seconde s'appliquerait plutôt aux bavards désignés sous le nom de gazettes, de l'italien *gazza*, pie; mais je me tais : on n'aurait qu'à me donner raison sur ce point. ALB. GÉRARD.

— « Le premier numéro (des nouvelles à la main de Renaudot, transformées en journal imprimé) parut le 1er avril 1631, sous le titre de *Gazette*, nom emprunté à une feuille de même nature qui se publiait à Venise, depuis le commencement du siècle et qui vient de *Gazetta*, petite pièce de monnaie de la valeur de deux liards que l'on payait pour lire cette feuille. » (*Hist. du Journal en France*, par Eug. Hatin.) S'il en est ainsi, la *Gazette* tirerait son nom de son prix comme *les Cinq Centimes illustrés* de nos jours! Le même auteur ajoute dans une note : « Si l'on en croyait les mauvaises langues, la Gazette, aurait emprunté son nom à celui d'un oiseau babillard, la pie, *Gazza*. » — Le *Diction. ital. franç.* de Nathanaël Duez (Genève, 1664), nous dit : « GAZZETTA, 1° pie. 2° la Gazette. 3° une monnoye à Venise, environ d'un sol et demy. GAZZETTARE, 1° cajoller comme une pie. 2° faire des gazettes. GAZZETTIERE, gazettier. » Puis, à la partie franç.-ital. du même ouvrage, v° *Gazette*, nous trouvons : « Une gazette, *Una ciarliera*, et Martinelli (1797) dit : *Ciarleria :* babil, caquet; *ciarliera :* caqueteuse; *ciarliero :* caqueteur; *cicalio :* babil, discours frivole. Ne sont-ce pas là des dérivés de *cicalare*, jaser, babiller comme..... une pie, dit Martinelli, mais mieux : comme une cigale, *cicala, cicada?* Qui ne connaît cette chanteuse de la fable dont les débuts, bien antérieurs à ceux des gazettes, datent de la même époque que ceux de la *Gazza*. Or, puisque Duez, en 1664, traduisait *une gazette*, synonyme de parleuse, raconteuse, commère, bavarde, par *una ciarliera*, il semble bien que la signification du mot *Gazette* réside dans l'action de dire sans cesse, de caqueter, bavarder comme une pie ou comme une cigale, non dans le prix que pouvait coûter la lecture de la Gazette.

Sans nous embarquer pour de nouvelles recherches, signalons encore Martinelli :

Digitized by Google

« GAZZARA, sorte de navire... » Quels navires? Étaient-ce des courriers, des messagers? Mais non, les gazettes n'étaient bien, dans l'idée de leur fondateur, qu'un recueil de nouvelles, de bavardages et de cancans. Elles se répètent toutes d'une façon plus ou moins aiguë, d'une façon aigre, fausse, assourdissante, comme chantent les pies et les cigales. ED. P.

— Ménage donne l'étymologie suivante: « GAZETTE. Du mot vénitien *Gazetta*, qui signifie une relation, ou journal de ce qui se passe en quelque lieu. Ce mot vénitien signifioit originairement une sorte de petite monnoye. Et comme, pour cette monnoye, on avoit le cahier de nouvelles, on a transporté ensuite le nom de la monnoye au cahier. C'est ce que j'ai remarqué dans la 1re édit. de mes *Origines de la Langue franç.* (1650), il y a plus de 40 ans, et dans la première édition de mes *Origines de la Langue Ital.*, il y a plus de 20 ans (1669). M. Ferrari a fait ensuite la même remarque dans ses *Origines Ital.*, ajoutant, qu'il ne sait pas l'origine de cette monnoye. Voici ses termes : « *Gazetta*, Veneta mo« neta, argentea, duorum assium : sed « unde appellata sit, nondum mihi com« pertum est. Quo pretio, cum olim nuncii « rerum toto orbe gestarum, quæ Tacitus « *Diurna* appellat, pararentur, ipsa Diurna « *Gazette* vocitantur. » Comme M. Ferrari étoit professeur de Padoue, qui est une ville de la domination de la République de Venise, et que c'étoit un des plus savans hommes de toute l'Italie, il est à croire que puisqu'il n'a pas su l'origine de ce mot, elle n'est pas connue. » — Furetière (*Dict. univ.*, La Haye, 1727, 4 vol. in-fol.), après avoir rapporté la même étymologie, ajoute : « D'autres le dérivent du mot hébreu corrompu et retourné *izgad*, qui signifie *Nuntius.* » AD. BO.

— Cinq autres correspondants ont fourni des réponses analogues, d'après Saint-Foix (II, 95), Bouillet, Bescherelle, etc.

Jeton au nom de Jehan de Saint-Yon (I, 243, 330). — La famille de Saint-Yon est une vieille famille parisienne qui possédait Saint-Yon, première baronnie du comté de Montlhéry. J'ignore à quelle époque leur fut concédé le privilége de la boucherie de Paris, avec obligation de veiller à ce que la ville fût pourvue abondamment de viande saine et à bon marché, mais je sais qu'en 1153, Philippe de Saint-Yon échangea sa terre de Torfou, entre Etampes et Saint-Yon, contre une grande maison sise devant le Châtelet qui appartenait à l'abbaye de Montmartre, et où demeurait un changeur nommé Guerry de La Porte. C'est là qu'il établit les boucheries de Paris. Dans la suite, ce privilége fut étendu à trois autres familles : les Thibert, les La Dehors et les Dauvergne. On ne pouvait, sans leur permission, ouvrir une nouvelle boucherie; ils avaient chambre de conseil élisant un maître-chef à vie, prisons, sceau et juridiction composée d'un maire, un procureur, un greffier, et un sergent; le maire, outre sa juridiction spéciale, connaissait des procès qui pouvaient s'élever entre les quatre familles, et les appellations de ses jugements étaient portées au prévôt de Paris; il y avait aussi un receveur des deniers communs.

Toutes les corporations avaient des jetons; il est donc bien probable que celle des bouchers, si influente sous Charles VI, eut aussi les siens; reste à savoir qui était maître des boucheries à cette époque. Caboche était simple écorcheur de bêtes à la boucherie de l'Hôtel-Dieu; sa force et sa brutalité l'avaient rendu populaire et en faisaient un excellent chef d'émeutes; mais, à côté de lui, on rencontre toujours un Saint-Yon qui semble avoir une grande influence, et qui même entra au conseil du roi en sept. 1411. Je ne connais pas son prénom. A. L.

Étymologie du mot Calembour (I, 275). — M. Aurélien de Courson, dans un article du *Moniteur univ.* (21 fév., 1855) sur *La vieille gaieté germanique*, signale, parmi les burlesques et populaires conteurs de l'Allemagne d'autrefois, l'illustre abbé de *Calemberg* (dont le nom était Wiegan von Theben), que Luther a cité en un commentaire sur l'*Ecclesiaste*, « et « qui peut-être a légué à notre langue les « deux mots *calembour* et *calembredaines*, « expliqués de tant de façons par les phi« lologues. » De son côté, M. Philarète Chasles, dont M. Littré semble adopter l'opinion, avait déjà dit (*Etudes sur l'Allemagne*, 1854, mais formées de morceaux antérieurs à cette date) que l'origine du mot calembour est le nom de l'abbé de Calemberg, personnage plaisant de contes allemands. M. Littré ajoute : « Comparez *espiègle*, pour une dérivation semblable. » T. DE L.

Une venette (I, 275, 334). — L'explication donnée me paraît trop *historique* pour être vraie (*nimium attice*). J'entends dire par là que je ne la crois guère fondée. Il faut se rappeler notre vieux : *enfiler la venelle*, dans le sens de *fuir* (d'autant plus que l'on dit, je pense : *prendre la venette*). *Venelle* ou *venette*, dans le sens de sentier, ruelle, serait sans doute un diminutif du mot *veine*, encore employé dans le langage des mineurs. C'est à peu près ainsi que le mot *nerf* a formé *nervure*. Et tout le monde encore aujourd'hui se sert du mot *boyau*, pour signifier une

Digitized by Google

salle longue et étranglée, quelque passage ou corridor. J. D.

— L'étymologie tirée des Venètes, qui fondèrent Venise, ne saurait se soutenir. 1° On ne sait rien qui autorise à lier aux Venètes l'idée de frayeur. 2° Eût-on quelque donnée à ce sujet, le mot formé n'aurait pas été *venette*, mais *peur vénétique*, ou quelque chose d'approchant, de même que l'on a dit *frayeur panique*, pour frayeur inspirée par le dieu Pan. — *Venette* n'a rien de mystérieux. C'est le diminutif du mot *vêne*, *vesne*, *venne*, qui signifie *vesse* en vieux français. Rabelais l'a encore employé, et il est dans le dictionnaire d'Oudin. Aujourd'hui encore, dans le langage ultra-réaliste, qu'affectionnent les collégiens, on dit, pour avoir peur : *avoir la vesse*. « Avoir la venette » est la même chose. C. Y.

—

Tous les bourgeois de Châtres... (I, 322). — Je n'ai qu'à ouvrir *Paris, Versailles et les provinces, au XVIIIe siècle*, par un anc. offic. aux Gardes franç. (Dugast de Bois-Saint-Just) 2 vol. in-8°, qui eurent 3 édit. de 1808 à 1811. Un 3e vol. parut en 1817), et j'y lis ces paroles: *Tous les bourgeois de Châtre*(1), sous lesquelles on a coutume de désigner cet air d'un ancien noël, ont une origine assez singulière et peu connue. Philippe V, allant en 1707 prendre possession de son royaume, et passant par Montlhéri, le curé du lieu se présenta à la tête de ses paroissiens et lui dit : « Sire, les longues harangues sont in« commodes, et les harangueurs ennuyeux; « ainsi je me contenterai de vous chanter :

« Tous les bourgeois de Châtre et ceux de Mont- [lhéri
Mènent fort grande joie en vous voyant ici.
Petit-fils de Louis, que Dieu vous accompagne;
Et qu'un prince si bon, don, don,
Cent ans et par de là, la, la,
Règne dedans l'Espagne!

« Le monarque, enchanté du zèle chansonnier du pasteur, lui dit : *Bis*. Celui-ci obéit, et répéta son couplet avec encore plus de gaieté. Le roi lui fit donner en sa présence dix louis; le curé les ayant reçus, dit au prince : *Bis*, Sire; et le roi, trouvant le mot plaisant, ordonna qu'on doublât la somme. » A. V.

— Même rép. de A. C., J. D., L. M. — H. H. renvoie à la *Grande Bible renouvelée des Noëls nouveaux*, où ce couplet se trouve avec des variantes. — Ed. S. indique encore l'*Annuaire de la Noblesse*(1861) p. 253, et *Souvenirs hist. du marquisat d'Arpajon*. — E. de M. écrit que « ce *can*« *tique* se trouve dans la *Grande Bible des* « *Noëls, tant vieils que nouveaux*, Troyes, « N. Oudot, 1679, in-12 (Bibl. impér. n° V, « 6096. B. 1). » Il serait donc antérieur au voyage de Philippe V?

(1) Nom que portait Arpajon, avant d'être érigé en marquisat, en 1721.

—

Le dieu d'Issé (I, 322). — Il existe un opéra d'*Issé*, 3 actes et prologue, par Lamotte, musique de Destouches; représenté pour la première fois le 17 déc. 1697; mis en 5 actes le 14 oct. 1708, et qui est resté longtemps au répertoire. Est-ce à cette production que se rapporte le vers de Gentil-Bernard? B. N.

— *Issé*, pastorale héroïque (*ut suprà*) représ. en 1697. La partition est imprimée dans les formats in-4° et in-fol. Cet opéra fut joué à Sceaux en 1747 et à Lunéville en 1748; Mme du Châtelet remplissait le rôle d'Issé. (Voy. les *Mém. du duc de Luynes*, t. VIII, pp. 352 et 455, et le *Diction. des théâtres* par De Léris, 1763, p. 261.) E. S.

— Issé était une fille de Macarée : de là son nom patronymique *Macaréide*; Macarée lui-même eut pour père Lycaon. Or cette Issé fut aimée du même dieu qui garda les troupeaux du roi Admète, et qui pour séduire plus sûrement la jeune fille ne craignit pas de prendre les traits d'un berger dont elle était éprise. Ce dieu c'était celui de la poésie; c'était Apollon, ni plus, ni moins. Si donc, dans le début de l'*Art d'aimer*, Bernard, le gentil Grenoblois, après nous avoir dit : « J'ai vu Bacchus sans chanter son délire », ajoute immédiatement : « Du dieu d'Issé j'ai dédaigné l'empire », il avoue par là qu'il a déserté les autels de Phébus pour s'enrôler sous les drapeaux de Cupidon. — Au surplus, une variante plus claire a été introduite dans l'édition de 1821, en ce moment sous mes yeux : « Des doctes Sœurs j'ai négligé l'empire. » — Pour ce qui est de la marquise du Châtelet, elle aura, sans doute, dans une pastorale-ballet dont le sujet était les amours du divin berger et de la fille de Macarée, joué le rôle d'Issé. Car, si la première, au rapport des mythologues, Aracné représenta sur la toile la métamorphose érotique du frère de Diane, dans la suite apparemment plus d'une tapisserie des Gobelins ou d'ailleurs, plus d'un divertissement scénique s'empara du même thème, de sorte que la sarabande d'Issé serait, si je ne m'abuse, la danse elle-même, ou le chœur de notre pièce bocagère.

(Grenoble.) J. Palma.

—

« Bosque, Bosquet » (I, 322). — Le surintendant Fouquet avait un écureuil pour armes parlantes. Dans quelques-unes de nos provinces, notamment dans le Maine, l'écureuil est encore appelé *fouquet*. Ce

Digitized by Google

mot doit avoir la même origine que *bosque* ou *bosquet*. Mais sommes-nous bien avancés? H. H.

—

M. de la Palisse et ses axiomes (I, 323). — La demande est-elle sérieuse? On sait que La Palisse (Jacques II de Chabannes), maréchal de France en 1516, fut tué en combattant glorieusement à Pavie en 1525. C'est le même dont le nom est devenu populaire par la chanson que tout le monde connaît, et dont la première version se retrouve dans le t. I des *Chants histor. franç.*, de M. L. de Lincy. Le nom de la Palisse, qui s'écrit aujourd'hui *La Palice*, n'est pas éteint. La branche des Chabannes-Dammartin a pris fin sous Charles VIII; celle des Chabannes La Palice (1re branche), à la fin du XVIe siècle. La famille est représentée par les branches: 1° de Chabannes-Curton, dite Chabannes La Palice, aujourd'hui l'aînée; 2° de Chabannes *Du Verger*. Si ma mémoire est fidèle, il me semble qu'un membre de cette ancienne et illustre famille a trouvé, lui aussi, une fin glorieuse en Crimée. La chanson dont j'ai parlé plus haut, et qui fut composée à l'occasion de la mort du maréchal Chabannes de La Palisse, date du temps, c'est-à-dire de 1525. Elle a depuis subi de nombreuses altérations.

(Mézières.) Ed. Sénemaud.

— Monseigneur de La Palisse, ou *La Palice*, maréchal de Chabannes, fut tué à la bataille de Pavie. C'était un *très sage et très vaillant capitaine*, selon Brantôme. On peut voir son portrait dans le recueil de crayons, édité l'année dernière par M. Aubry. Comment ce personnage sérieux, qui occupa de grandes charges et mourut glorieusement, est-il devenu le ridicule héros que nous connaissons? Par ce simple quatrain formant le premier couplet d'une chanson:

Hélas! La Palice est mort,
Il est mort devant Pavie.
Hélas! s'il n'était pas mort,
Il serait encore en vie.

C'est une chanson satirique sur la bataille de Pavie, insérée par Leroux de Lincy dans son *Recueil de chants hist. franç.*, 2e série (Paris, 1842). Sur les 20 couplets qui composent cette chanson, le premier seulement se rapporte à M. de La Palisse, les suivants sont tous relatifs à François Ier; ainsi ce couplet est le thème primitif sur lequel on a brodé la chanson qui est parvenue jusqu'à nous avec un nombre de couplets plus ou moins considérable, et avec des variantes à l'infini. Celle qui se trouve dans la *Nouv. Anthologie* (Paris, Béchet, 1826) a 25 couplets, avec le nom de La Monnoie. Dans un recueil intitulé: *Chansons nationales et populaires de la France* (Paris, Gonet, 1847), elle a 51 couplets et est précédée d'une notice de 3 pages. Maintenant le nom de *La Galisse* et celui de *La Palisse*, ou *La Palice*, que l'on trouve dans différents recueils anciens, s'appliquent-ils au même personnage? C'est ce qui ne me paraît pas douteux. Dr H. L.

—

Un rôle de la Malibran: Corilla (I, 324). — Ce rôle de la Malibran se trouve dans l'*opera buffa* du maestro génois Gnecco: *La prova d'un opera seria*. Ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre cette grande artiste chanter avec Lablache le fameux duo: *Oh! guardate che figura*, ne l'oublieront jamais, dussent-ils compter et recompter mille fois les trop nombreuses années qui, depuis lors, ont passé sur leur tête. P. Ricci.

—

Dossiers du Comité de Salut public (I, 324). — C'est aux Mémoires (apocryphes) de Fleury, acteur fameux de l'ancienne Comédie-Française, qu'est empruntée l'anecdote, dont une revue a pu s'emparer plus tard. L'employé, auquel il est fait allusion se nommait Charles de la Bussière; il était d'une famille originaire de l'Orléanais. Le fait relaté est de notoriété publique.

Les comédiens français, comme témoignage de leur reconnaissance, donnèrent une représentation à son bénéfice, sur les théâtres de la Porte-Saint-Martin, vers 1802. On peut encore trouver des renseignements sur La Bussière, dans *l'Hist. du Théâtre français*, par Etienne et Martainville. E. de M.

—

Illustrations pour une édition de l'Arioste (I, 324). — Quinze graveurs ont pris part à l'illustration de l'*Arioste* de Baskerville (Birmingham, 1773, 4 vol. in-8); aucun d'eux ne porte le nom d'*Heluoin*, mais je trouve *Helman*, et je suppose que c'est ce graveur dont veut parler M. H. V. Une seule gravure est de lui, d'après Moreau le jeune; elle a pour sujet la 97e stance du 44e chant, et l'on trouve au bas les deux premiers vers de cette stance:

Uno il saluta, un' altro se gl' inchina,
Altri la mano, altri gli baccia il piede.

Dr H. L.

—

Les Lois de Minos (I, 324). — Je me souviens d'avoir lu autrefois, dans la *Revue de Paris*, un article de Ch. Nodier, dont un passage était relatif à la demande faite par Hérault de Séchelles du Bulletin des Lois de Minos. T. de L.

— Ch. Nodier a fait à plusieurs repri-

Digitized by Google

ses mention de la demande des lois de Minos adressée par Hérault de Séchelles à l'administration de la Bibliothèque nationale, mais Nodier n'est pas une autorité historique bien sûre. Le fait est-il raconté dans quelque écrivain antérieur à cet académicien? C'est ce qu'il faudrait vérifier. Une question préalable se pose ici. Ces lois ont-elles existé? Minos n'est-il pas un personnage fabuleux? Les rédacteurs de la *Biogr. univ.* (Michaud) et de la *Biogr. gén.* (Didot) le regardent comme tel, puisqu'il n'a d'article ni dans l'un ni dans l'autre de ces vastes recueils. T. B.

— Je suis heureux de pouvoir dissiper les incertitudes de M. Fréd. Lock et malheureux en même temps de lui enlever une illusion. Car Hérault de Séchelles a positivement écrit à la Bibliothèque pour avoir communication du texte des lois de Minos. Je n'en veux pas d'autre témoignage que celui de Hérault de Séchelles lui-même. Et il est difficile de le récuser. Voici d'abord sa lettre, qui a existé, qui a fait partie d'une collection d'autographes célèbres, qui est citée dans deux ouvrages spéciaux publiés du vivant du possesseur, dont le silence équivaut à une approbation, enfin qui existe encore, et que M. Lock pourra peut-être *voir*, en suivant la voie que je vais lui indiquer.

7 juin 1793, l'an II de la République.

Cher concitoyen,

Chargé, avec quatre de mes collègues, de préparer pour lundi un plan de Constitution, je vous prie, en leur nom et au mien, de nous procurer sur-le-champ les loix de Minos qui doivent se trouver dans un recueil de lois grecques; nous en avons un besoin urgent.

Signé: HÉRAULT (DE SÉCHELLES).

Salut, amitié, fraternité au brave citoyen Desaulnays.

Voici de quelles observations Gabriel Peignot (*Recherches sur les autographes* etc..., 1836, p. 46) qui la publia le premier, fait précéder ou suivre la citation de ce curieux autographe qui faisait partie de la collection de M. Bérard, un des auteurs et un des législateurs de la monarchie de 1830.

Parmi les collections ici mentionnées, celle de M. Bérard tient ici un rang distingué. On y remarque un autographe du conventionnel Hérault de Séchelles, qui est vraiment curieux et plaisant, en ce qu'il donne la mesure des connaissances historiques que possédaient nos législateurs d'alors. Hérault, qui était pourtant un homme instruit, prend le personnage mythologique de Minos pour un être réel, pour un faiseur de constitution à sa manière. En conséquence, il demande le Recueil de ses lois à l'un des conservateurs de la Bibliothèque nationale.

Nous ferons observer que le 7 juin 1793 était un mercredi, et qu'il fallait présenter le plan de constitution le lundi suivant. C'était donc quatre jours pour préparer et confectionner ce grand œuvre; tout est expéditif en temps de révolution. Il est vrai que l'on comptait s'aider des lois de Minos. C'est ce qui a fait dire plaisamment à M. Victor Hugo dans sa *Notre-Dame de Paris*, parlant du bâtiment de l'École de médecine: « Pauvre goût grec et romain, qui ressemble au Colysée et au Parthénon comme la Constitution de l'an IV *aux lois de Minos.* » Au reste, la durée de cette Constitution a été proportionnée au temps que l'on a mis à la bâcler.

On lit dans un excellent et piquant article de M. Alex. Corby (*Moniteur* des 15 avril et 2 mai 1843) la même lettre bien connue, *la fameuse lettre* (dit M. Corby) de Hérault de Séchelles au citoyen Desaulnays, toujours indiquée comme faisant partie de la collection d'autographes de M. Bérard.

Où est maintenant cette lettre? Il n'est pas impossible de le savoir. Le n° 30 d'un très utile recueil, *l'Amateur d'autographes*, contient (n° du 16 mars 1863, p. 85) une notice sur M. Bérard, due à la plume d'un ami de Bérard, que nous nous honorons de compter parmi les nôtres, M. le baron de Girardot. Dans cette notice, pleine de renseignements curieux, nous apprenons que la belle collection de M. Bérard fut en 1852 vendue à Londres (le 30 juin) et que ses bijoux autographes furent vendus ou plutôt donnés à des prix dérisoires. Le catalogue de la vente faite par les soins de MM. Leigh Sotheby et John Wilkinson a 28 p. et 168 n^{os}. C'est par ces messieurs qu'il serait facile de savoir quel est le détenteur actuel de la lettr[illegible] Hérault de Séchelles, dont l'existenc[illegible] après ce qui précède, est, je crois, mise hors de question. M. DE LESCURE.

—

Caroline de Lichtfield (I, 325). — L'auteur du roman de ce nom est Jeanne-Isabelle-Pauline Polier de Bottens, dame de Crousaz, puis baronne *de Montolieu*, née le 7 mai 1751 à Lausanne, morte le 29 décembre 1832, près de la même ville. La 1re édit. de *Caroline de Lichtfield* est de 1786 (Lausanne) et porte sur le titre les mots : *par Mme de ****. Le nom de l'auteur figure en tête de la 3e édit., Paris, 1813, 3 vol. in-12. T. DE L.

—

Frontispice d'une édition de Térence (I, 325). — Térence n'était-il pas un esclave que Scipion affranchit, et le signe de l'affranchissement n'était-il pas un bonnet, un chapeau, placé sur la tête de l'individu mis en possession de la liberté? Ce n'est pas d'ailleurs à Lyon, c'est à Leyde (*Lugduni Batavorum*), qu'a été imprimée cette édition elzévirienne. V. C.

—

Jean Lheureux (I, 338). — Cet archéologue est plus connu sous le nom latin de Macarius. La *Biogr. gén.* publiée par Didot

Digitized by Google

lui a consacré un court article, et elle renvoie à Sweert, *Athenæ Belgicæ*, p. 445, et à Foppens, *Bibliotheca Belgica*, II, 682. G. B.

— M. E. B. trouvera sur ce savant tous les détails que nous possédons, dans les *Nouv. Analectes* de M. Le Glay (Paris 1852). Les biographes belges, Desselius, Sander, Sweert et Foppens sont moins complets. Juste Fontanini, dans la préface de son ouvrage intitulé : *Disci argentei votivi*, donne de grands éloges à J. L'Heureux. Ces indications me sont fournies par la préface d'un ms. de cet auteur, édité, il y a huit ans, par le savant P. Raphael Garrucci, jésuite, sous ce titre : *Hagioglypta sive picturæ et sculpturæ sacræ antiquiores præsertim quæ Romæ reperiuntur, explicatæ a Joanne L'Heureux* (*Macario*). *Lutetiæ Parisiorum*, *J. A. Toulouse*, 1856, *in*-8°. La *Biogr. Didot*, t. XXXI (Paris, 1860), p. 83, cite cet ouvrage parmi les inédits. C'est d'autant plus surprenant qu'il fut imprimé avec cette indication : *Parisiis. — Excudebant Firmin Didot fratres, via Jacob*, 56. Le nom du P. Garrucci se trouve à la suite de la préface.

PIERRE CLAUER.

—

La langue de Plaute (I, 338). — M. Ch. Buls peut consulter : *Car. Linge*, *Quæstionum Plautinarum lib.* I, *sive de hiatu in versibus Plautinis*. Vratislaviæ, 1819, in-8 ; *F.-E. Rost*, *de Plauto hybridarum vocum ignaro*. Lipsiæ, 1823, in-4, 18 p., et dans les *Opuscula Plautina* ou *Commentationes Plautinæ* du même auteur. Lipsiæ, 1836, in-8 ; et *A. Törneros*, *Disputatio de ingenio sermonis Plaut.* Upsalæ, 1833, in-4. OL. B.

—

Siculus Flaccus (I, 338). — On ne possède presque pas de renseignements sur ce personnage. Voici ce que j'en ai pu ramasser : Sic. Flaccus était un agrimenseur romain, de qui l'on a conservé deux fragments, *De conditionibus agrorum*, et *Nomina agrorum et limitum*, publiés dans les collections des *Agrimensores* de Goesius (t. I et III), et de Lachmann (t. I, Berlin, 1848), et à part avec des notes par Schwartz (Cobourg, 1711, in-4°). Comme il est cité par Boëce, il ne peut avoir vécu plus tard que le VIe siècle, ni plus tôt que le second, à cause d'un édit de Domitien dont il est question dans les fragments. Dans cet intervalle, on peut le placer où l'on voudra. — Voy. sur Sic. Flaccus la *Biblioth. lat.* de Fabricius, édit. d'Ernesti (Leipsick, 1774), t. III, p. 512. F. B.

— Cet écrivain était contemporain de Domitien ; voir Fabricius, *Bibl. lat.*, p. 512. Son livre se trouve, indépendamment du recueil publié à Paris en 1551, et que signale M. A. Bourg—t, dans une collection mise au jour par Goes. : *Rei agrariæ auctores*, Amsterdam, 1674, in-4°, et il en a été donné une édition spéciale par J.-C. Schwartz, à Cobourg, en 1711, in-4°. On peut consulter ces divers éditeurs, qui ont réuni les très faibles renseignements qu'on possède sur Siculus Flaccus. Je ne doute pas (mais je n'ai pas eu l'occasion de le vérifier, que ce traité ne soit également compris dans les *Gromatici veteres*, publiés à Berlin en 2 vol. in-8° (1848-1852).

G. B.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Le Lexicographe L.-A. Alemand et l'Académie française. Un prospectus inconnu de Dictionnaire. — Les démêlés de Furetière avec l'Académie française sont connus de tout le monde ; ceux d'un autre lexicographe, Louis-Augustin Alemand, avec la même Compagnie le sont beaucoup moins. Le prospectus suivant (dont un exemplaire qu'on a tout lieu de croire *unique*, appartient à la Bibliothèque impériale,) contient à ce sujet des détails qui offriront peut-être quelque intérêt.

« DICTIONNAIRE GÉNÉRAL ET CRITIQVE *de tous les mots, de toutes les phrases ou façons de parler, et de toutes les règles de nôtre langue qui ont souffert quelque contestation jusqu'à présent.* Ouvrage singulier et nécessaire aux Autheurs, aux Prédicateurs, aux Avocats, aux Critiques, et aux Amateurs de nôtre Langue, François ou Etrangers : L'on y trouvera une infinité de dissertations sur Vaugelas, Ménage et le P. Bouhours, sur les Dictionnaires de Richelet, de Furetière, de l'Académie, et sur les Ouvrages de ceux qui ont le mieux écrit sur nôtre Langue ou en nôtre Langue ; On y verra l'Académie combattue par l'Académie même, et enfin les Académiciens et nos meilleurs Autheurs entièrement opposés les uns aux autres. » *Par* M. ALEMAND *l'aîné, Avocat en Parlement.* (Deux tomes in-folio.)

« L'Essay de ce Dictionnaire a déjà été donné au public sous le titre de *Guerre civile des François sur la Langue*, in-12 en 1688, chez Langlois, au Palais, à Paris, ce qui fut suivi du Vaugelas posthume du même Autheur, chez Desprez, Ruë S. Jaques, à Paris, in-12, en 1690. Les Journaux des Sçavans de France et de Hollande ont parlé assés avantageusement de ces deux Ouvrages et de plusieurs autres du même Autheur sur différentes matières : il est prêt encore à en donner quelques autres, particulièrement concernant sa Profession, en attendant que ce grand Dictionnaire puisse être Imprimé après la Paix en Dombes ou ailleurs, parce que l'Académie Françoise empêche qu'on m'en accorde le Privilege en France sous

Digitized by Google

pretexte de la clause exclusive de 20 ans du jour que son Dictionnaire a été achevé d'imprimer, insérée dans son Privilege : quoique le Dictionnaire du Sieur Alemand soit un ouvrage entierement different de celui de l'Académie, comme il est aisé d'en juger par le Titre ci-dessus, et comme il eût l'honneur de le faire voir dernierement à Paris à Monsieur l'Abé Mignon Conseiller d'Etat, President de la nouvelle Académie Royale des Sciences, Commissaire Général nommé par Monseigneur le Chancelier pour tout ce qui concerne l'impression des Livres, qui en demeura convaincu; ce qui n'empêcha pas que l'Académie Françoise ne persistât à son opposition, et le Sieur Alemand a mieux aimé ceder, puis qu'il lui est aisé de faire imprimer son Dictionnaire ailleurs avec les mêmes avantages, que de s'exposer à un Procès aussi facheux que celui que la même Académie fit essuyer, quoiqu'injustement, au Sieur de Furetiere; puisqu'on voit aujourd'hui que son Dictionnaire imprimé hors du Royaume n'est pas moins différent de celui de l'Académie, soit pour la matière, l'utilité et le débit, soit pour le profit et la gloire que l'Autheur en a remporté. »

Ce prospectus forme un feuillet in-4°, sans nom de lieu ni d'imprimeur.

Ch. Marty-Laveaux.

—

Lettre du duc de Longueville, à.....? — Communiquée par M. G. Masson, d'après l'autographe conservé au British Museum (*F. add.* 24, 204, in-fol.).

« Monsieur, j'ay eu bien de la joye de ce « que vous commancez à traitter et que « touttes les difficultés qui s'y estoient « faittes et rencontrées nempeschent plus « que vous ne puissiez entrer en matière. « Jespere que nos bons succes rendront les « Impériaux et les Espagnols mieux disposés à la païs quils n'ont esté jusques icy « et qu'ainsy je pourray bientost me rendre auprès de vous. Cepandant, Monsieur « je vous diray que jay vue ce quil vous a « plus me fere savoir et je trouve les raisons que vous avez escrittes à M. de « Brienne fort judicieusemant representées et vous suis fort obligé de la considération que vous aves eu agréable d'avoir pour ce qui me regarde, dont je vous « rands graces et vous suplie de me continuer l'honneur de votre bienveillance et « de vous asseurer que je suis très véritablement, Monsieur, vostre très affectionné à vous faire service,

« Longueville.

« De Rouen, le 22 déc. »

—

La musique chez les anciens. — Sous ce titre, la *Bluette*, journal de Dijon (25 sept. 1864), contenait le compte rendu d'un festival donné à Beaune, à l'occasion de l'exposition d'horticulture, avant la distribution des médailles aux exposants et aux sociétés de musique. M. Gauthey, délégué municipal, y a prononcé ce *speech* de circonstance :

« Messieurs, si le paradis terrestre, qui fut le premier jardin du monde, eût offert à la curiosité d'Eve des lots de fruits, de légumes et de fleurs, aussi beaux que ceux auxquels nous allons décerner des médailles, il est probable que, dans la crainte d'en sortir, Eve n'eût pas péché..... Mais si cette science (la culture) a fait des progrès depuis la charrue de Triptolème, la musique en a fait de bien plus grands encore, depuis le brin de paille d'avoine dont jouaient les bergers de Virgile. C'est un art tout moderne, dont les anciens ne se sont pas doutés. Eux qui étaient si sensibles à la cadence euphonique des mots dans leur poésie, et à l'harmonie des lignes en architecture et dans la statuaire; eux qui ont légué à notre admiration l'*Iliade*, le Parthénon et la Vénus de Milo, ils n'avaient aucune idée de la véritable harmonie qui résulte de l'inépuisable combinaison des accords. Leur lyre, que nous avons adoptée, à tort, pour l'emblème de l'harmonie, leur fameuse lyre était bien inférieure à la plus mauvaise guitare pincée, dans nos cafés chantants, par une Sapho en crinoline; et le chœur antique ne valait pas le plain-chant psalmodié, le dimanche, dans nos plus humbles églises de village, par l'instituteur, le garde-champêtre et les notables de l'endroit. En effet, quelle idée d'harmonie musicale pouvons-nous supposer à des gens qui nous vantent, par leurs poëtes favoris tels qu'Hésiode et Anacréon, la douceur du cri de la cigale et le chant du cygne? — Quel canard! Euterpe, leur déesse de la musique, est représentée tenant de chaque main une tige d'oignon pareille à celle-ci. »

Ici l'orateur sort de sa poche un long pipeau et se met à en jouer un air, afin de donner aux modernes une idée de la musique des anciens. Les sons rauques de ce mirliton champêtre provoquent un enthousiasme indescriptible. Le calme enfin rétabli, l'orateur poursuit en ces termes :

« Eh bien! franchement, je ne crains pas d'être accusé de flatterie exagérée à votre égard, en vous disant que je préfère votre musique à la mienne, c'est-à-dire à celle des anciens, dont je viens de vous donner un échantillon archéologique. — Oui, Messieurs les musiciens, oui, Messieurs les horticulteurs, votre musique, vos fleurs et vos fruits ont charmé tous nos sens; et c'est avec reconnaissance que nous vous offrons, au nom de la ville de Beaune, ces médailles commémoratives qui vous rappelleront quelquefois tout le plaisir que vous nous avez fait aujourd'hui. » (*Tonnerre d'applaudissements.*)

Est-il des lecteurs de l'*Intermédiaire* qui s'inscrivent en faux contre cette appréciation démonstrative — et assaisonnée de sel bourguignon — de l'art musical dans l'antiquité? J. Mt.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numo 26.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. [25 janv. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

Un appel aux Collectionneurs.

Nous nous faisons un plaisir de publier la lettre suivante, reçue il y a déjà quelque temps et que le défaut d'espace nous avait obligé d'ajourner, comme il arrive trop souvent :

*A M. le Directeur de l'*INTERMÉDIAIRE, etc.

Neufchâteau, sept. 1864.

« Je viens, comme abonné de l'*Intermédiaire*, vous présenter, ainsi qu'à vos lecteurs, quelques réflexions qui m'ont été inspirées par les services que cette excellente publication a déjà rendus, et appeler votre attention sur un genre de recherches qui mériterait, selon moi, quelque intérêt de la part de vos correspondants.

« L'*Intermédiaire* a traité, jusqu'à ce jour, de matières très intéressantes et instructives, sans doute, tant par le discernement des questions que par la sagacité des réponses, et les chercheurs de faits historiques et d'étymologies ne peuvent que s'en applaudir. Mais, permettez-moi de le dire, il est une importante catégorie de chercheurs à qui il semble particulièrement destiné, grâce à son ingénieuse manière de procéder et aux besoins desquels il doit répondre de plus en plus. Je veux parler des *collectionneurs*.

« Je ne vous ferai certainement pas l'énumération ni l'éloge des divers genres de collections plus ou moins intéressantes qui ont rencontré des adeptes et pour qui l'*Intermédiaire* doit être, à l'occasion, un auxiliaire précieux. Sans me perdre dans ce dédale, je me bornerai à vous signaler les *faïences anciennes*, qui occupent dans l'histoire de l'art une place reconnue trop importante aujourd'hui, pour que je croie nécessaire d'établir tout l'intérêt qu'elles présentent aux hommes de goût et aux archéologues.

« Pourtant une période assez longue s'est écoulée pendant laquelle on s'inquiétait peu des admirables productions céramiques que l'art gothique et la Renaissance nous avaient laissées. Des œuvres remarquables dormaient dans la poussière et l'oubli, tandis qu'aujourd'hui on se les arrache avec frénésie et à prix d'or, pour en former des collections précieuses et en enrichir les galeries publiques de toute l'Europe.

« Après avoir retrouvé la plupart des faïences artistiques que le temps avait respectées, les collectionneurs ont voulu connaître leur origine. Ils ont fait de sérieuses recherches sur les manufactures qui les avaient produites, sur les artistes qui les avaient si habilement décorées, et leurs efforts ont été couronnés par d'importantes découvertes. Mais combien n'en reste-t-il pas à faire !... Que de manufactures célèbres autrefois et inconnues aujourd'hui ! Que de marques et de monogrammes inexpliqués dans les produits que nous possédons ! Que de noms d'artistes du plus haut mérite ignorés encore ! Et, parmi les résultats obtenus, faut-il le dire, que d'erreurs à rectifier ?

« Ne pensez-vous pas que l'*Intermédiaire* puisse résoudre plusieurs de ces problèmes et fournir, dans ce genre de recherches, une brillante carrière ? Car il est des découvertes qu'un homme livré à lui-même ne peut faire, malgré son mérite, sa patience, sa volonté, et auxquelles il ne peut atteindre qu'en s'associant à d'autres chercheurs comme lui. C'est ainsi que les connaissances partielles de chacun d'entre eux n'ont souvent besoin que de trouver un point de réunion pour éclaircir ce qui jusque-là n'était que mystère.

« C'est cette vérité que le fondateur de l'*Intermédiaire* a si bien comprise, et il ne manque à cette heureuse idée, pour porter bientôt tous les fruits qu'elle nous réserve, que d'élargir un peu le cercle de ses opérations. C'est l'affaire des abonnés, me répondrez-vous peut-être. — Sans aucun doute, mais n'est-ce pas le directeur qui doit donner l'impulsion ?

« En ce qui concerne les faïences, je désirerais que l'*Intermédiaire* s'occupât de rechercher quelles étaient les manufactures dont l'existence est aujourd'hui ignorée ou douteuse, quelle était l'importance de chacune d'elles, l'époque à laquelle elle florissait, ses produits, ses diverses marques, ses artistes et leurs monogrammes, enfin de résoudre toute question ayant un intérêt sérieux pour les arts céramiques.

« Qu'il me soit permis, en terminant, de si-

Digitized by Google

gnaler ici, comme problème digne des plus sérieuses investigations, la provenance des fameuses faïences dites de Henri II, aussi célèbres par leur extrême rareté que par leur valeur artistique, et dont il n'existe pas plus de 55 pièces connues dans les collections particulières et les musées.

« Si l'*Intermédiaire* parvenait à jeter quelque lumière sur le mystère qui les environne, il aurait acquis de justes titres à la sympathie et à la reconnaissance des collectionneurs. Quant à moi, je serais heureux si les réflexions que j'ai l'honneur de vous communiquer pouvaient, après avoir trouvé place dans vos colonnes, rencontrer de l'écho parmi vos abonnés, et je ne puis douter qu'après avoir donné satisfaction aux amateurs de faïences, l'*Intermédiaire* ne reçoive en retour de nombreuses souscriptions de leur part et de précieuses communications.

« Veuillez agréer, etc. L. DE G. V.

Nous nous associons au vœu exprimé par notre correspondant. Que pourrions-nous faire de plus?

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Les commandements de Dieu et de l'Eglise en vers français. — Les souhaits de l'*Intermédiaire* à ses abonnés (I, 369) m'ont rappelé, par leur forme, les Commandements en vers français et une question que je n'ai encore pu résoudre au sujet de leur auteur, que l'on prétend inconnu. L'est-il réellement? C'est ce qu'un ou plusieurs des collaborateurs de l'*Intermédiaire* nous apprendra certainement. Pour l'époque où ils ont été composés, il n'y a pas à hésiter: c'est le XVIe siècle, alors que Marot traduisait les psaumes en vers français. La traduction des commandements a été retouchée plusieurs fois, ainsi le 10e, qui était ainsi formulé : « *Les biens d'autrui tu n'embleras,* » a été modifié comme on sait. Malgré ces changements, certaines expressions sont peu d'accord avec la délicatesse actuelle de notre langue. L'abbé Dinouard, dans son *Journal ecclésiastique* (janv. 1764), en a donné deux autres traductions qui ne diffèrent guère que par le rhythme. Enfin, avant 1789, on trouvait, à la suite des commandements de l'Eglise, ces deux vers supprimés depuis :

Hors temps noces ne feras,
Payant la dîme exactement.

La première partie a encore force de loi; la seconde est du domaine de l'histoire.

L'abbé VAL. DUFOUR.

—

Madrigal d'éventail. — Sait-on de qui sont ces quatre vers galants que l'on dit avoir accompagné le don d'un éventail?

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
Je saurai comme vous amener les Zéphirs :
Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

— N. B.

Froc et Frac. — Pourquoi jette-t-on le froc aux orties plutôt qu'ailleurs? *Froc* et *Frac* sont-ils frères, ou au moins cousins germains? Mx.

—

Etymologie de « Bain-Marie. » — Les nombreuses étymologies proposées pour ce mot subsistent-elles toujours? La question n'a-t-elle pas été enfin élucidée? CH. BULS.

—

Fays et Evées. — Un ouvrage sur les vipères dit qu'on en trouve beaucoup dans la forêt de Fontainebleau, surtout entre les monts de *Fays* et la mare aux *Evées.* Que signifient les mots *Fays* (a-t-il un singulier *Fay*, s. m.?) et *Evée*, s. f.?

(Lorient.) B. LEGOARANT.

—

Sentinelle. — Ce mot, qui désigne toujours un homme, est pourtant du genre féminin. Pourquoi cela? Peut-on rendre compte de cette anomalie? En existe-t-il d'autres semblables en français? Donnera-t-on pour motif que la terminaison du mot *sentinelle* est féminine? Mais *squelette* est du masculin, malgré sa terminaison également féminine. (Louvain.) NESCIO.

—

Ogive, Chambranle. — Dans une longue lettre adressée à M. Hase le 18 mars 1856, un savant allemand, M. J. Wetter, de Mayence, parle de Sanchoniathon, des mythes phéniciens, des origines de la langue française et des autres langues romanes. J'extrais de cette lettre ce qui suit:

« Dans un écrit publié, il y a trois ans, sur les cathédrales de Mayence, de Worms et de Spire, M. de Quast dérive le mot *ogive* (arc-ogive, voûte en ogive) du verbe latin *augeo.* Je ne crois pas à cette étymologie, et je ne l'ai point caché à M. de Quast dans la réponse que je lui fis. Plus tard, dans une discussion, j'avançais que je défiais qui que ce fût, soit en Allemagne, soit en France, de me dire le vrai sens et la véritable origine du mot *ogive.* Cela conduisit à une gageure de 10 louis d'or, que j'acceptai. Plus tard j'acceptais une semblable gageure au sujet du mot *chambranle.* Je perdrai ces deux gageures si, en France, il existe un homme en état d'expliquer l'origine et l'acception primitive de ces deux mots *ogive* et *chambranle.* »

Digitized by Google

Viennent des propositions fantastiques sur la manière de faire éclaircir, par des recherches de l'*Académie française*, si cet homme existe, ou non, en France.
(Montreuil-s.-B.) FR. D.

—

Peintures découvertes à Louqsor. — En 1853, je me trouvais à Thèbes (Haute Egypte) lorsqu'un Français, nommé M. Monier, autorisé par le vice-roi à faire des fouilles dans les temples et palais de Louqsor, mit au jour, à l'extrémité occidentale du palais, une niche en demi-coupole, décorée de deux figures peintes à fresque, et, tout à côté, deux grandes peintures exécutées sur le mur. L'une représentait un combat de cavalerie, et sur le bouclier d'un des soldats se lisait en grec le nom de Dioclétien. M. Monier se proposait de reproduire ces peintures en photographie et d'adresser les reproductions avec un mémoire à l'appui, à une société savante. Curieux de retrouver aujourd'hui la trace d'un fait aussi important pour l'histoire de l'art, je fais appel aux souvenirs des lecteurs de l'*Intermédiaire*. Quelle est la société savante de Paris ou des départements qui a reçu communication du mémoire de M. Monier? A-t-il été publié dans un des bulletins de ces sociétés, et à quelle époque? L. LAG.

—

Pourquoi chante-t-on naturellement en mineur? — Connaîtrait-on une raison anatomique, acoustique, voire même philosophique, qui explique pourquoi les personnes ignorant la musique (et même *les musiciens, lorsqu'ils n'y font pas attention*) chantent en mineur? La faculté de chanter en majeur semblerait une faculté acquise, car les musiques primitives, le plain-chant, les chants des montagnards corses et italiens, sont presque invariablement composés de modulations mineures. Serait-ce que l'oreille saisit et que la langue exécute moins facilement la tierce majeure que la tierce mineure?
E. PIERAGGI.

—

« Voyage qui voudra. » Air du XVIIIe siècle. — On désirerait savoir dans quel opéra comique ou vaudeville se trouve l'ariette dont voici le commencement et la fin :

Ah! que j'ai donc d'impatience,
Mon cher pays, de te revoir...
Voyage (*bis.*)
Désormais qui voudra. (*ter.*)

Un des couplets offre une situation assez leste : le pauvre voyageur, après une longue absence, est surpris de se trouver un enfant de plus qu'au départ. LEO.

—

Nicolaï, compositeur. — Quel est le *Nicolaï* qui a composé l'opéra des *Joyeuses commères de Windsor?* Je ne trouve rien dans les grandes biographies. F. MING.

—

Mlle Du Mesnil, comédienne. — Quelque ancien habitué de la Comédie-Française posséderait-il des renseignements sur Mlle Du Mesnil, décédée le 20 janvier 1803, à Paris, et non à Boulogne-sur-Mer, comme le disent, à tort, les biographies?
F. HILL.

—

P. Danloux aux salons de 1791 et 1806. — Quelles sont les œuvres exposées par *Pierre Danloux* aux salons de 1791 et de 1806? — En 1802, il exposa, je crois, les portraits de *Delille*, de *Evêque Jean Lamarche* et la *Vestale*. Appel à l'obligeance d'un amateur ayant sous la main les livrets d'exposition de ces trois années.
H. VIENNE.

—

Henri Monnier. — Un *chercheur*, qui a épuisé tous autres moyens d'investigation, a recours aux nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire*. En vue d'une étude sur les Œuvres de Béranger, il désirerait se procurer les 40 gravures faites, d'après les dessins d'*Henri Monnier*, pour les chansons du poëte populaire. Ces gravures, introuvables aujourd'hui dans le commerce, compléteraient, entre ses mains, la collection de toutes les *Illustrations* parues jusqu'à ce jour des Œuvres du célèbre chansonnier. On recevra, avec reconnaissance, toute indication qui pourra être donnée à ce sujet. (Bourges.) X. Z.

—

Gombaut et Macée? — Qu'est-ce que *Gombaut et Macée* dont, à propos de tapisseries, il est question sous les diverses dénominations que voici : Tapisseries des *amours* de Gombaut et Macée (Molière, *l'Avare*, acte II, scène 1re); l'*Histoire* de Gombaut, etc. (*Indépendance Belge*, 15 fév. 1863); le *Roman* de Gombaut, etc. (*Corresp. littér.* 25 du même mois); Tapisseries représentant les *amours* de Gombault, etc. (Gariel, broch. sur les Tapisseries, 1863). — Où pourrait-on trouver des renseignements sur ces *amours*, sur cette *histoire*, sur ce *roman?* Est-il fait mention de ces personnages de bergerie dans nos vieilles légendes, nos vieux fabliaux, nos anciens romans, — quelque part enfin?
(Grenoble.) SEMPER QUÆRENS.

—

Emploi des vitres pour fenêtres. — On lit, dans l'*Hist. ecclésiast.* de Fleury, que Caligula, visitant des maisons dépendant des jardins de Mecenas et de Lamia, par-

Digitized by Google

courut une grande salle « et commanda « d'y mettre des vitres aux fenêtres » (liv. I, p. 46). Comment concilier cette assertion avec l'idée générale, suivant laquelle le verre n'était encore employé à cette époque que pour faire des vases ou des coupes? D'après le *Dictionn. des Sciences* de Bouillet, « l'emploi du verre à vitres à « Rome ne date que du IIIe siècle. » Or, Caligula vécut dans la première moitié du Ier siècle. NOSSIOP.

—

Le mariage de Mazarin. — M. l'abbé Val. Dufour (I, 356) est-il bien sûr que le cardinal Mazarin a épousé la veuve de Louis XIII? Pour ma part, je n'en crois rien, et je me souviens d'avoir lu, il y a quelques années, dans le *Correspondant*, un bon travail sur ce sujet, travail dans lequel M. de Chalembert me semble avoir très solidement combattu l'opinion adoptée par M. l'abbé Dufour, et que, jusqu'à nouvel ordre, je rangerais parmi les opinions téméraires. T. DE L.

—

L'abbé-poëte Dulot. — Où peut-on trouver des détails sur la vie de cet abbé-poëte grotesque? Tallemant des Réaux lui a consacré une historiette dont certains détails me portent à croire qu'il est né à Rugles (départ. de l'Eure actuellement). Malheureusement il ne donne même pas son prénom, qui serait peut-être une indication précieuse pour moi. Quelqu'un le sait-il? A. L.

—

Le docteur Cavailhon. — La très curieuse lettre que vous venez de publier (II, 4), au sujet « d'un projet d'*Intermédiaire* il y a cent ans, » ne donne-t-elle pas lieu de poser cette question : Qu'était-ce que ce médecin lettré, nommé Cavailhon, qui voulut créer le *Messager littéraire?* L. H.

—

Le journaliste Perlet. — Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements biographiques sur Perlet, qui, pendant la Révolution, publia un journal intitulé : *Journal de Perlet?* Dr LEJEUNE.

—

Généalogies d'Argies et de Seris. — Les généalogistes sont partagés sur l'ascendance de Jeanne d'Argies, femme de Hugues de Chastillon, dit de Saint-Paul (+ 1329). On lui donne pour père Gobert, seigneur d'Argies, qui aurait épousé Jeanne de Soissons, suivant les uns, et, suivant d'autres, Béatrix de Wallincourt, ou Jeanne de Meulan. Quelle est la conjecture la plus plausible? Quels sont les pères et mères de sa femme? Quelle est la femme de son père, Renaud, seigneur d'Argies?

Quels sont les ascendants *paternels* et *maternels,* jusqu'au second degré, d'Iseul de Seris, mariée, au XIVe siècle, à Guillaume de Sully, et dont le père était Jean de Seris, seigneur d'Arfons. G. DE B.

—

Le lexicographe L.-A. Alemand et son Dictionnaire. — L'intéressante note de M. Marty-Laveaux (II, 30) ne dit pas si le prospectus d'Alemand a été suivi d'exécution. Son *Dictionnaire général et critique* a-t-il été publié à l'étranger, comme celui de Furetière? M. M.

—

The Dublin Review. — Pourrait-on me rendre le service de m'indiquer la *date précise* d'un article, publié dans la *Dublin Review*, sur la rédaction du Catalogue de la Bibliothèque du *British Museum?* Pour faciliter les recherches, je dirai que cet article a paru, autant qu'il m'en souvient, vers 1845 ou 1846. Où me serait-il possible, à Paris, de consulter cette Revue?
E. PIERAGGI.

—

L'Enfant. — Quel est l'auteur du livre intitulé : *l'Enfant* (Paris, Hachette)? L'édition que j'ai sous les yeux, et qui est la seconde (1860), donne le livre à *Mme... six étoiles*. J'espère que ces six étoiles (autrefois on se contentait de trois) ne seront pas pour tous des *nébuleuses.* T. DE L.

—

A propos de Pandore. — Le chantre du gendarme *Pandore* est-il le même qu'un M. Nadaud qui, sous Louis-Philippe, a publié une *Grammaire française à l'usage de la Gendarmerie et de la Garde municipale?* Z. A.

[Nous croyons pouvoir répondre sans délai qu'il n'y a rien de commun entre l'aimable chansonnier qui nous a si fort intéressés à Pandore le gendarme, et l'homonyme qui s'est occupé d'apprendre la grammaire à la gendarmerie « et à son auguste famille. » — *Réd.*]

—

Dormir sous un noyer — Le préjugé que dormir sous un noyer est dangereux (I, 208) est connu dans la Creuse; mais l'origine, je l'ai cherchée en vain. Pourrait-on l'indiquer? O. M.

Réponses.

Crédit est mort (I, 5). — En parcourant la table des questions restées sans réponse, j'y trouve celle de M. Champfleury

Digitized by Google

relative au *canard* populaire si connu: *Crédit est mort; les mauvais payeurs l'ont tué*. Ses recherches à cet égard s'arrêtent, dit-il, à la fin du XVIIe siècle. Or, voici un document qui permet de faire remonter la légende à une époque notablement antérieure. Je le trouve dans un ouvrage de François Sweert, écrivain anversois qui mourut en 1629: *Epitaphia joco-seria, latina, gallica, etc.* (Cologne, 1623, in-8°.) Dans la partie consacrée à la France, au milieu d'épitaphes et inscriptions recueillies principalement dans les villes du Nord, telles qu'Arras, Amiens, Valenciennes, etc., et dont la plupart se rapportent à des personnages et à des faits historiques, on en rencontre d'autres qui sont de véritables pièces satiriques affectant la forme d'épitaphes. Telles sont les deux que nous transcrivons ici:

DE PICOTIN CRÉDIT.

Cy gist et repose à l'envers
Crédit avec son bonnet pers,
Qui avoit toutes ses richesses
Dedans un grand sac de promesses.
Cy gist Crédit qui rien n'avoit
Que ce qu'un chascun luy donnoit;
Qui pour quelque chose promise
Eust vendu jusqu'à sa chemise.
Crédit vendoit jusqu'à la paille
Sans recevoir denier ne maille,
Et pource qu'il beuvoit souvent,
Eust un coup d'espée en beuvant,
Et, dict-on, qu'il reçut la playe,
Du Capitaine Male-paye.
Or, un peu avant que mourir,
Il luy souvint de requérir
Qu'on donnast à garder son âme
Au cousin germain de sa femme.

TÉTRASTIQUE.

L'autre jour un homme me dict
Qu'on avoit enterré CRÉDIT.
CRÉDIT est mort, n'en parlons plus.
Qui n'a d'argent, n'a crédit plus.

Ainsi donc, l'allégorie de *Crédit*, tué d'un coup d'épée en buvant, existait certainement dès les premières années du XVIIe siècle; et elle était très probablement plus ancienne. Remarquez, en effet, ce capitaine *Malepaye*, qui figure encore dans notre épitaphe comme meurtrier de CRÉDIT, et qui est remplacé, dans les reproductions modernes, par cette plate traduction: *les mauvais payeurs*. Ce personnage villonesque n'autorise-t-il pas à faire remonter au moins jusqu'au XVe siècle la vieille légende de *Crédit est mort?*

M. Champfleury, qui comprend si bien l'intérêt de ces recherches sur l'art et la littérature populaires, parviendra, nous n'en doutons pas, à compléter l'histoire de *Crédit*, comme il l'a fait pour celle du *Bonhomme Misère*. E.-J. B. R.

—

Le livre de Copernic est-il encore à l'index? (I, 165, 222, 367). — La question relative à Copernic étant en quelque sorte une question romaine, j'ai pensé qu'elle ne pouvait être résolue qu'à Rome. En conséquence, je me suis adressé au prince Balthazar Boncompagni, dont la vaste érudition et l'extrême obligeance sont bien connues de tous les savants de l'Europe. Vos lecteurs verront, par l'extrait ci-joint, que le décret de 1620 n'a pas été solennellement rapporté (on s'en est bien gardé), mais qu'il est mort de sa belle mort, *per modum facti*, comme on dit à Rome. Là-dessus il y aurait bien des réflexions à faire; mais puisque le décret a été enterré sans bruit, *requiescat in pace*, et réjouissons-nous de voir encore une question importante résolue par l'*Intermédiaire*.

E. PROUHET.

Extrait d'une lettre du prince Boncompagni.

Rome, 5 novembre 1864.

..... Je possède un exemplaire de l'édition intitulée: « *Index librorum prohibitorum sanctissimi Domini nostri Gregorii XVI, pontificis maximi, jussu editus. Romæ, MDCCCXXXV. Ex typographia Reverendæ Cameræ apostolicæ.* » Dans cette édition, le livre de Copernic ne se trouve pas indiqué. Dans la Bibliothèque Corsini de Rome se trouve un exemplaire coté U = 1 = 10 de l'édition suivante: « *Index librorum prohibitorum, sanctissimi d. n. Pii septimi, etc. Romæ, MDCCXIX.* » Dans cette édition (p. 77) on lit:

« COPERNICUS NICOLAUS. DE REVOLU-
« TIONIBUS ORBIUM CŒLESTIUM LIBRI VI. *Nisi fue-*
« *rint correcti juxta emendationem editam*
« *anno* 1620. *Decr.* 15 *maii* 1620. »

Cette édition est la dernière de l'*Index* dans laquelle le livre de Copernic se trouve indiqué. Il n'existe pas d'autres éditions de l'*Index* postérieures à l'année 1819 et antérieures à l'année 1835 (1). J'ai fait demander au R. P. Modena, secrétaire de la Congrégation de l'*Index*, si cette congrégation avait fait un décret de radiation du livre de Copernic ci-dessus mentionné, et si l'on pourrait donner le texte et la date de ce décret. Le R. P. Modena m'a fait répondre qu'aucun décret de radiation du livre de Copernic n'avait été fait par la Congrégation de l'*Index*, mais que cette radiation avait été faite *per modum facti*, c'est-à-dire en effaçant, dans le texte de l'édition qui a servi pour l'impression de l'édition ci-dessus mentionnée de 1835, l'article relatif à Copernic.....

—

Emigration des hirondelles. *Où les hirondelles émigrent-elles l'hiver?* (I, 181, 223, 249.) — Dans ma réponse à cette question, après avoir indiqué l'opinion de

(1) Ces renseignements, puisés à bonne source, doivent faire regarder comme apocryphe l'édition de 1828, citée par Drinkwater (*Vid.* I, 222). L'anecdote racontée à Ch. Lyell par le professeur Scarpellini, cinq ans après la mort de Pie VII, n'était sans doute qu'un bruit répandu à Rome et dont le professeur n'avait pas vérifié l'exactitude. L'absence de date précise tend à le faire supposer. E. P.

Digitized by Google

tous les naturalistes, qui affirment que les hirondelles d'Europe vont passer l'hiver en Asie et en Afrique, j'ai rappelé des vers de La Fontaine et de Lamartine. Je demande la permission d'y joindre, en *post-scriptum*, de charmantes stances de Théophile Gautier. Elles ont été insérées, il y a quelques années, dans le *Moniteur*, par le célèbre écrivain, qui les a fait précéder des ingénieuses observations que voici :

« En regardant par la fenêtre, près de laquelle notre table est installée, les peupliers qui se balancent à la brise, comme des gens polis, saluant d'une manière amicale une personne de connaissance, et les arbres du jardin, naguère encore de ce vert épinard tant reproché aux paysagistes et maintenant nuancés de teintes jaunes et rousses, notre attention a été attirée par l'agitation extraordinaire des hirondelles tourbillonnant sur le toit de la maison voisine. Elles semblaient affairées; elles allaient et venaient, babillant avec volubilité. Nous les avons écoutées, tout en rêvant, et le sens de leurs petits cris s'est révélé peu à peu à notre compréhension. — Nous nous sommes mis à transcrire leurs gazouillements de la façon la plus exacte possible. — Dupont de Nemours n'a-t-il pas écrit les paroles de l'air que chante le rossignol! S'il y a des fautes dans notre traduction, considérez qu'il n'existe pas encore de dictionnaire pour la langue des oiseaux, et que nous n'avons pu y chercher les mots d'un sens douteux ou d'une acception rare. Toutefois nous ne pensons pas nous être trompé de beaucoup. Notre version est presque toujours littérale; nous l'avons montrée à une hirondelle tombée dans notre chambre par la cheminée, et elle n'en a pas paru mécontente.

CE QUE DISENT LES HIRONDELLES.

Chant d'automne.

. . . .

La pluie au bassin fait des bulles :
Les hirondelles sur le toit
Tiennent des conciliabules :
Voici l'hiver, voici le froid!

Elles s'assemblent par centaines,
Se concertant pour le départ.
L'une dit : « Oh! que dans Athènes
Il fait bon sur le vieux rempart!

« Tous les ans j'y vais et je niche
Aux métopes du Parthénon.
Mon nid bouche dans la corniche
Le trou d'un boulet de canon. »

L'autre : « J'ai ma petite chambre
A Smyrne, au plafond d'un café.
Les Hadjis comptent leurs brins d'ambre
Sur le seuil, d'un rayon chauffé.

« J'entre et je sors, accoutumée
Aux blondes vapeurs des chiboucks,
Et parmi les flots de fumée,
Je rase turbans et tarboucks. »

Celle-ci : « J'habite un triglyphe
Au fronton d'un temple à Balbeck.
Je m'y suspens avec ma griffe
Sur mes petits au large bec. »

Celle-là : « Voici mon adresse :
Rhodes, palais des Chevaliers ;
Chaque hiver ma tente s'y dresse
Au chapiteau de noirs piliers. »

La cinquième : « Je ferai halte,
Car l'âge m'alourdit un peu,
Aux blanches terrasses de Malte,
Entre l'eau bleue et le ciel bleu. »

La sixième : « Qu'on est à l'aise
Au Caire, en haut des minarets!
J'empâte un ornement de glaise,
Et mes quartiers d'hiver sont prêts. »

« A la seconde Cataracte,
Fait la dernière, j'ai mon nid :
J'en ai noté la place exacte
Dans le pschent d'un roi de granit. »

Toutes : « Demain, combien de lieues
Auront filé sous notre essaim,
Plaines brunes, pics blancs, mers bleues,
Brodant d'écume leur bassin... »

Le poëte termine en exprimant le regret de ne pouvoir s'élancer dans l'espace comme les hirondelles, et voler avec elles « au soleil d'or, au printemps vert. » — M. Théophile Gautier, dans ce joli « chant d'automne, » s'est montré à la fois naturaliste exact, poëte original et peintre excellent. Il y a parlé de la Grèce, de Rhodes, de Malte, de l'Asie et de l'Afrique, ces contrées où émigrent les hirondelles, en homme qui les a parcourues, qui les connaît à merveille, et dont la plume rivalise avec le pinceau de Marilhat, de Decamps et de Gérôme. Un tel *document* méritait d'être joint à ceux que j'ai déjà cités dans ma première réponse E. GALLIEN.

Une brouette avant Pascal (I, 211, 255). — Le véhicule connu aujourd'hui sous le nom de *brouette* est, en effet, bien antérieur à Pascal. On a déjà démontré qu'il était usité au moyen âge. George Agricola, dans son traité *De re metallica*, écrit en 1550, l'a décrit et figuré sous le nom de *cisium* (édit. de Bâle, 1657, in-fol. p. 112). Dans le glossaire annexé à cet ouvrage, on voit que le *cisium* s'appelait alors en allemand *Lauffkarn*. Mais, ceux qui ont attribué à Pascal l'invention de la brouette, voulaient parler d'un autre véhicule, d'un véhicule bien différent, la *vinaigrette*, sorte de chaise roulante, traînée à bras d'homme, et destinée principalement à promener les infirmes ou les malades. L'invention de Pascal consista en un système de suspension qui permettait à l'essieu de monter et de descendre le long de deux coulisses verticales, de manière à éviter les secousses produites par les inégalités du sol. La vinaigrette, à ce qu'il paraît, a été désignée également sous le nom de brouette. De là est venue la confusion. On peut rappeler, à cette occasion, que Pascal est l'inventeur du *haquet*. On lui attribue **encore la première idée des omnibus**; mais

Digitized by Google

je ne sais s'il existe un texte à l'appui de cette tradition. B. Z.

— La brouette, petit tombereau à bras, à une roue, et autrefois à deux roues, dont l'usage était connu en France au moyen âge, tire évidemment son nom ainsi qu'il a été dit précédemment (I, 255), du mot de la basse latinité *birota* (*bis*, deux, et *rota*, roue). On prétend que l'on dit encore *birouette*, dans les environs de Lyon. — On dit *brouetter*, pour transporter ou traîner dans une brouette; *brouetteur*, qui traîne des personnes en brouette; *brouettier*, qui traîne habituellement la brouette à une roue. — Je lis dans ROQUEFORT, t. II et III : « *Browette :* espèce de tombereau ou de charrette, qui servait à conduire les criminels au lieu de leur supplice; *Browetier*, homme qui conduit et se sert de brouette; *Chirographus de quittatione Winagii des coliers et des browetiers.* — C'est un acte du mois de novembre 1423, par lequel l'abbé de S.-Amand en Pevele, au moyen de soixante artisiens de rente annuelle, exempte de tout vinage, ceux qui passent chargés de marchandises, ou qui les portent à brouettes. »

(Mézières.) ED. SENEMAUD.

—

Mariage d'une chanoinesse. (I, 228, 271, 329). — A propos de chanoines mariés, on peut rappeler que les rois de France étaient chanoines de Saint-Jean de Latran, et que Napoléon III l'est encore.

E. MI.

—

Collége de Clermont (Louis-le-Grand) (I, 243, 302). — Les réponses qui ont été faites contiennent plusieurs inexactitudes, et elles reposent sur une erreur, pour ne pas dire sur un mensonge historique.

1° L'*Hist. du Collége L.-le-G.* n'est pas de M. *Edmond*, mais de M. *Emond*, censeur émérite des études. — 2° L'extrait de cette histoire n'est pas textuel. On fait dire à M. Emond que la pièce jouée en 1674 était la *Susanna* du P. Jourdain. Le P. *Jourdan* (non *Jourdain*) eut l'honneur de faire représenter cette tragédie en 1654, et il n'y avait pas de ballet dans les entr'actes. Voici quelle fut la pièce donnée en 1674, et le ballet qui l'accompagnait : *Moyse Tragedie sera representee au College de Clermont de la Compagnie de Jesus pour la distribution des prix fondez par Sa Majesté. A Paris, le sixième jour d'Aoust, à une heure après midy. MDCLXXIV, in-4°, p.* 8. *L'Idolatrie, ballet qui sera dansé sur le théatre du Collége de Clermont, Pour la Tragedie de Moyse. A Paris, le* 6e *jour d'Aoust MDCLXXIV* (in-4° de 4 pp.) — 3° Le collége de Clermont ne fut pas fondé en 1550, comme le dit M. Lock, mais en 1563.— 4° Si Dulaure est le premier éditeur de l'anecdote en question, Dulaure est un..... conteur; ce qui ne l'a pas empêché de faire bien des dupes. M. Emond en est une, pour n'en pas citer d'autres. Sans avoir copié tout au long Dulaure, M. Monmerqué a dit aussi : « Les « Jésuites donnèrent le nom de Louis le « Grand à leur collége, à la suite d'une vi- « site du Roi en 1674. » (*Lettre de Madame de Sévigné*, III, 32, note 4. *Paris*, Hachette, 1862.) Que ne s'en tenait-il plutôt à cette phrase qu'il ajoute : « Huit ans « plus tard (1682), Louis XIV, par lettres « patentes du mois de novembre, se dé- « clara le fondateur du collége des jésui- « tes, et, le décorant du titre de Collége « royal, lui accorda l'autorisation de porter « ses armes. »

Oui, ce ne fut qu'après 1682 que le Collége de Clermont perdit son nom. Voici mes preuves.

Les programmes, distribués à l'occasion des pièces jouées par les élèves des jésuites, portent tous en toutes lettres ces mots : *au Collége de Clermont*, ou *in Theatrum collegii Claromontani*, et cela depuis 1674 jusqu'en 1682 inclusivement, comme avant 1674. La dernière pièce de ce genre, à ma connaissance, est la tragédie de *Polydore*, du 5 août 1682. La première, où l'on trouve le nouveau nom du Collége est un *Coriolan*, du 1er mars 1683, représenté par les élèves de Seconde. Que l'on consulte aussi les ouvrages édités par Simon Benard dans ce même laps d'années, on y trouvera toujours cette adresse. *Via Jacobea e regione collegii Claromontani Societatis Jesu.* Je pourrais citer de ces ouvrages; je préfère rappeler un manuscrit indiqué dans le catalogue de la bibliothèque de M. Jérôme Bignon (1848), sous le n° 1035 : *Clodovæus Francorum rex victor et Christianus, Carmen. Ludovicus de Bourbon, anno* 1682, *rhetor in Collegio Claro-Montano Soc. J. Sub patre Jouvency.* Si la fameuse plaque de marbre noir existait sur la façade du Collége avec l'inscription *Collegium Ludovici Magni*, les Jésuites étaient bien routiniers de conserver la vieille dénomination.

Mais comment, en 1674, pouvaient-ils donner au roi un surnom qu'il ne reçut qu'en 1679? Après la paix de Nimègue (1679), dit le Père d'Avrigny dans ses *Mém. pour servir à l'hist. universelle* (IV, 57), « le roi fut regardé comme « le plus glorieux prince de l'Europe, et « ses peuples commencèrent *cette année* « à lui donner le surnom de Grand. »

Voici quelque chose de décisif. Le P. de la Chaize écrivait le 6 janvier à son général : « Pour nous tirer de l'oppression « que nous souffrions d'un collége voisin, « qui estoit comme enclavé dans le nos- « tre, le roi a donné 53,000 livres pour « l'acquérir en son nom, et nous en a fait

Digitized by Google

« une donation.... Pour nous mettre en « repos pour une bonne fois, et faire sub- « sister honnestement ce grand collége, il « a bien voulu s'en déclarer non-seulement « le protecteur, mais aussi le fondateur... « Et enfin, *par son ordre*, on a mis sur la « porte du collége ce titre *Collegium Lu-* « *dovici Magni*, et l'on travaille à une « belle statue de S. M. qui doit estre mise « à la grande face de la cour des classes, « avec une inscription qui dira que le Roy « est le fondateur et le protecteur de ce « collége. » (*Le Père de la Chaize*, par R. de Chantelauze. Paris, 1859, in-8°, p. 90-91.)

L'accusation d'ingratitude, formulée par M. Emond contre les jésuites, tombe d'elle-même : « Ce n'est pas ainsi, dit-il, « que leurs devanciers entendaient la re- « connaissance, quand, pour désigner leur « collége de Paris, ils joignaient le nom de « son fondateur à celui de la Société. » L'accusation d'adulation, intentée par Dulaure, n'a pas plus de fondement. Que penser maintenant de cet emprisonnement de *trente-un ans*, subi à la Bastille, par un de leurs élèves et de ce pauvre distique latin qui en aurait été la cause? Mais c'est ainsi que quelques-uns écrivent l'histoire, surtout à l'encontre des jésuites. Si seulement il y avait toujours eu, — et pour tous, — un *Intermédiaire!*

PIERRE CLAUER.

—

Chansons populaires à retrouver (I, 258). — Le regrettable Armand Guéraud, imprimeur et libraire à Nantes, fondateur et rédacteur de la *Revue des Provinces de l'Ouest*, avait recueilli un très grand nombre de chansons populaires qu'il s'apprêtait à publier, quand la mort vint le surprendre. Voici en quels termes il annonçait lui-même son ouvrage : « *Sous presse*: CHANTS POPULAIRES, *en français et en patois, de la Bretagne et du Poitou, recueillis et annotés par A. Guéraud : ouvrage couronné par la Soc. Acad. de Nantes, et honoré de la souscription du Conseil général de la Loire-Inf. — Prix de la souscription aux 2 vol. gr. in-12, brochés, pris à Nantes, 5 fr.* » — Le manuscrit doit être entre les mains de sa veuve. Si la Société académique de Nantes ne se sent pas le courage de publier un ouvrage qu'elle a couronné, ne se trouvera-t-il personne pour suppléer à son initiative?

L. LAGR.

—

Le sculpteur Laghouat (I, 262). — Le vrai sculpteur *Laghouat* est feu le maréchal Pélissier, qui s'est emparé de cette oasis en 1852, et non en 1849. Le *Moniteur du Soir*, qui a évidemment « pris le Pirée pour un nom d'homme, » ne s'en est point dédit. M. Fr. Lock a signalé le fait dans le *Temps*, et c'est une bonne pierre jetée par lui dans le jardin de son confrère privilégié.

(El Aouara.) H. VIENNE.

[Notons en passant que cette réponse de notre correspondant africain se trouve datée « Des Redirs d'El Aouara, à 12 lieues S.-S.-O. de Mengoub, sur le haut de l'Oued Itel. »]

—

Origine du mot « Chic » (I, 275). — Est-ce, comme on l'a prétendu (I, 334), un abrégé de *Chicane?* Il en faudrait des preuves expresses et décisives. En attendant, il paraît naturel et simple de croire que c'est le mot allemand *Schick*, plus usité sous la forme *ge-schick* (comparez le verbe *schicken*, « adapter »), et dont le sens est exactement le même : « habileté, aptitude, tournure. » On comprend très bien que, des artistes et même des artisans allemands, cette expression ait passé aux Français.

C. Y.

—

Dévergondé, dévergogné (I, 275, 347). — De même que *dévergondé* vient de *vergogne*, ainsi tous deux viennent invinciblement du latin *virginis*, génitif de *virgo*, les Latins ayant dit indistinctement *Vergilius* et *Virgilius*, deux mots dérivés de la même source. Pour ce qui est de *verecundia*, il signifie proprement : *crainte mêlée de respect*, et il a pour racine *vereri*, qui a servi à former *verecundus*. Celui-ci, à son tour, au moyen du suffixe *undia*, destiné à marquer une qualité, une habitude, une vertu, a donné naissance à *verecundia*. Du reste, l'idée exactement attachée aux deux mots dont je traite est si peu celle de *honte pure et simple*, que notre langue possède la célèbre locution, *sans honte ni vergogne*. Il faut donc bien que vergogne dise autrement, dise moins que honte; celle-ci est la couleur; celle-là, la nuance. Cette locution revient donc à cette autre, presque aussi fréquemment usitée : *sans honte ni demi*(-honte). — Et, de fait, la vergogne n'est pas autre chose que cette légère couleur, cette rougeur pudique dont se teint le front le plus souvent, et parfois tout le visage de la jeune fille. Si, dans Ronsard, les longs cheveux, roux apparemment, et les sourcils blondissants d'une simple mortelle font *vergogner* de leurs beautés la déesse Aurore, cela exprime que la nymphe ou pucelle divine rougit, qu'elle a légèrement honte d'être vaincue par l'éclat doré de sa rivale d'un jour. Dès lors, tout s'explique aisément, pour le sens comme pour l'origine du mot. — Dans le roman de *Garin le loherain*, Béatrice recommande au héros de ne pas souffrir que son corps soit *vergondé*, c'est-à-dire *outragé*, et pour cela forcé à rougir. Quand Jean de *Carouge* (Caro-Rubra) fut sur le point de se battre

Digitized by Google

en duel contre Jacques *Legris*, il entendit sa femme lui dire : « Mon mari, combattez; Jacquet m'a dévergondée. » Et cela équivaut à : m'a *dévirginisée* (*me turpavit*, en grec ἀπεπαρθένωσεν). Enfin, si Benserade a dit d'une jouvencelle :

Plus qu'une femme,
Elle se dévergonde,

il convient d'entendre par là : Elle est moins pudique *avant*, que d'autres ne le sont *après* les noces. J. Palma.

—

Jean Cousin, graveur (I, 276). — Je ne saurais résoudre aucune des questions posées par M. Ph. Salmon; mais je lui signalerai un renseignement inconnu qui pourra l'intéresser, et que j'extrais de mon travail sur le faubourg Saint-Germain. Au milieu du XVIe siècle, dans une maison de la rue des Marais, contiguë à celle qui faisait le coin septentrional de la rue de Seine, habitait un peintre appelé « Jehan Cousin. » Dans le censier de l'Abbaye pour 1547, l'article relatif à cette maison est en effet ainsi conçu : « De maistre Jehan « Cousin, painctre, pour sa maison et jar- « din, assise en ladicte rue Desmaretz, « contenant....., tenant d'une part à Loys « Vachot (1), et d'autre part à ladicte rue « Desmaretz. » Le censier de 1595 confirme d'ailleurs l'indication du cueilleret de 1547, car on y lit, au passage correspondant : « De Claude Alexandre et sa femme, ayant « les droictz des héritiers, hoirs ou « ayant cause de feu Me Jehan Cousin, « pour une maison et appartenances, as- « sise en ladicte rue Desmaretz, tenant « d'une part aux hoirs feu M. le pré- « sident De la Porte, d'aultre part à une « maison faisant le coing de ladicte rue « Desmaretz; et d'aultre bout par der- « rière à....., qui doibt de cens chacun an, « ledict jour Sainct-Remy, IIII s. II d. p. » Ce Jean Cousin n'est-il pas le grand artiste? Celui-ci professait la religion réformée, et l'on sait que la rue des Marais fut habitée par beaucoup de huguenots. Ayant à citer le fait, je serais charmé de savoir ce qu'en penseront les lecteurs.

Ad. Berty.

—

Les comptes de Versailles (I, 277, 347). — Ils ont été si peu jetés au feu que M. Guillaumet, ancien architecte des bâtiments du roi et directeur de la manufacture des Gobelins, fit des dépenses de Louis XIV pour les bâtiments l'objet d'un savant mémoire, lu en 1801 à la Société des sciences, lettres et arts de Paris, où il établit que les travaux accomplis par Louis XIV tant à Versailles qu'ailleurs, de 1664 à 1690, ne se sont élevés qu'à la somme de 171,305,000 fr. de notre monnaie. G. de B.

— M. Chéruel, dans les notes savantes dont il a enrichi son édition des Mémoires de Saint-Simon, reproduit (VIII, 478), un mémoire d'un sieur Marinier, commis des bâtiments du roi, mémoire adressé à Hardouin Mansart, surintendant des bâtiments, et qui contient la récapitulation faite chaque année des dépenses de Louis XIV, pour chacune de ses maisons pendant une période de 27 ans, de 1664 à 1690. — A l'égard de Versailles seulement, on a distingué ce qui a été dépensé pour chaque nature d'ouvrage : ces dépenses, pendant cette période de 27 ans, de 1664 à 1690, s'élèvent, pour Versailles seul, à la somme de 81,151,414 l. 9 s. 2 d. M. Chéruel dit tenir ce document du savant bibliothécaire de Versailles, M. Leroy. J. R.

— Versailles a été construit en vingt-sept années, et a coûté 187,078,537 l. 13 s. 2 d. — Voici quelques détails : Maçonnerie, 142,372 liv. Charpenterie, 5,107,376 liv. Couvertures, 1,437,359 liv. Plomberie, 9,116,154 liv. Menuiserie, 5,332,844 liv. Serrurerie, 45,780 liv. Vitrerie, 601,787 liv. Glaces, 443,262 liv. Peintures et dorures, 3,352,573 liv. Sculptures, 5,392,140 liv. Marbrerie, 10,087,004 liv. Etoffes d'or et d'argent, 2,151,346 liv. Ouvrages d'argenterie, 6,491,518. liv. Cristaux, agathes, 1,112,138 liv. Honoraires des architectes, 2,000,000 de liv. (Extrait des *Lettres sur la Liste civile*, par Cormenin.) Je me garderais bien de donner ses conclusions. H. I.

—

Jean d'Espagne était-il Espagnol ? (I, 279, 235.) — On ne connaît pas le lieu de naissance de *Jean* d'Espagne; mais on sait qu'il était du Dauphiné et, par conséquent, point Espagnol. Né en 1591, il fut consacré ministre réformé en 1617. Il exerçait son ministère à La Haye en 1628, lorsqu'il encourut la disgrâce du prince d'Orange qui le fit suspendre de ses fonctions. L'année suivante, il se retira à Londres où il occupa une place considérable pendant la guerre civile et la république, sous le protectorat de Cromwell. Chapelain de Soubise (Benjamin de Rohan), il avait pour protecteur le comte de Pembroke, chancelier de l'Université d'Oxford. Jean d'Espagne mourut en 1659, après avoir longtemps ambitionné, on ne sait trop pourquoi, la place de pasteur de la ville d'Orange. Il fut inhumé dans la chapelle de la maison de Somerset. On a de lui plusieurs ouvrages dont Bayle fait assez de cas. Au reste, le nom *d'Espagne* n'est

(1) Ce Louis Vachot était également peintre; a-t-il quelque notoriété?

Digitized by Google

pas rare en France. Les seigneurs et marquis de Vénevelles, gentilshommes du Maine, portèrent glorieusement ce nom.

C. D'EL PRAT.

—

De la prononciation du grec (I, 290, 356, 372). — Pourrait-on préciser l'époque ou la prononciation actuelle s'est introduite en France ? Voici ce que je lis dans une grammaire grecque du milieu du XVIIe siècle : « Il est si vray qu'on ne peut rapporter la mauvaise prononciation, » (celle qu'on veut rétablir aujourd'hui et qui est même adoptée en principe par la Commission instituée *ad hoc*) « qu'à la faute de ces derniers Grecs (les Grecs exilés après la prise de Constantinople) qui l'ont introduite, que Mekerque dit avoir vu un Psautier des Septante écrit en l'an M.C.V. en fort beaux caractères latins, où la véritable prononciation (c'est-à-dire la fausse, d'après l'opinion de la Commission et de M. Woeph) estoit parfaitement exprimée, comme Ecclesia, *B*asile*u*s, A*g*gelos; pan*t*a (et non pan*d*a, comme prononcent les Grecs modernes), *u*ran*u*, a*u*t*u*, kyrios, etc.; où il faut remarquer que l'*u* latin vaut *ou*, et l'*y* un *u* françois. Et qu'à la fin du même Psautier estoit écrit un alphabet grec avec le son des lettres ainsi marqué : alpha, *beta*, gamma, delta, e brevis, *eta*, *theta*, ïota, cappa, lambda, m*y*, n*y*, xi, o brevis, pi, rho, sigma, tau, *y*, phi, chi, psi, o longa, qui est justement la prononciation que les savans soutiennent devoir être suivie encore aujourd'hui, et qui s'est remise en pratique dans presque toute l'Europe en ces derniers siècles. »

Or, savez-vous quels étaient ces savants qui déclaraient la bonne cette prononciation que d'autres savants déclarent aujourd'hui être la mauvaise ? Voici les noms des plus marquants : En Espagne, Antoine de Nébrisse, vers la fin du XIVe siècle; Vergare, en 1555 ; Sanctius, professeur en l'Université de Salamanque ; en Angleterre, Chèque, précepteur du roi Edouard, qui mit cette prononciation en vigueur, malgré l'opposition de l'évêque de Winchester, chancelier de l'Université ; en Allemagne, en Flandre, et aux Pays-Bas, Erasme (*De rectâ latini græcique pronuntiatione*), Lipse (*Traité de la Prononciation*), Erycius Puteanus, professeur à Milan, et successeur de Lipse à Louvain, (voir le *Discours* qu'il prononça à Milan à ce sujet, et qui est le 6e de ses œuvres) ; Sylburge, Mecherque, André Hoï qui introduisit cette prononciation à la prière du savant Estius, et avant lui, Petrus Tiarus, professeur de Douay, qui l'introduisit en cette université dès sa fondation ; en Italie, Alde Manuce (voir le Παρέργον, à la fin de sa *Grammaire latine*). Je pourrois citer encore Ceratin (*Traité de la Prononciation*, dédié à Erasme), Glareanus, Pierius, Camerarius, Scapula, Constantin, Vossius, Amstedius et autres, si je n'avais hâte de passer aux savants français dont on sape l'œuvre en ce moment : Budée, Postel, Caninius, Robert et Henry Estienne, Ramus (voir sa *Grammaire* et le 3e livre de ses *Ecoles*), Lambin, Simon (voir son *Hist. méthodique de la Lang. gr.*, dédiée au cardinal Duperron).

Robinet, qui a fait l'*Avis au lecteur* de l'*Hist. méthod. de la Lang. gr.* par Simon, se plaint de ceux qui « malgré la pratique de l'antiquité tout entière et l'utilité qui en revient, veulent que la France croupisse plus longtemps *dans la barbarie d'une mauvaise prononciation*, que toutes les autres nations ont quittée. »

Cette barbarie d'une mauvaise prononciation dont parle Robinet est précisément celle que l'on veut rétablir aujourd'hui. O vicissitudes de la fortune !

Le pape Innocent III dans ses œuvres écrit Kyrie, ele*e*son. La bénédictine sainte Gertrude, qui vivait quelques années après Innocent III, c'est-à-dire vers le milieu du XIIIe siècle, dans sa Vie racontée par elle-même, écrit aussi Kyrie, ele*e*son. Eustathe, au sujet du son : βῆ, βῆ, fait à l'imitation de celui des brebis, cite ce vers de Cratinus :

Ο δ' ἠλήθιος, ὥσπερ πρόβατον. βῆ βῆ λέγων βαδίζει.

Saint Augustin (liv. II de la *Doctr. Chrét.*) dit que « *Beta*, dans le même sens et la même prononciation, marque le nom d'une lettre chez les Grecs, et le nom d'une herbe chez les Latins. » Cette herbe, nous l'appelons encore aujourd'hui de la *Bette*. Juvénal dit :

Hoc discunt omnes ante alpha et beta puellæ.

Ces exemples, et notre mot *alphabet* (du latin *alphabetum*, et non *alphavitum*) montrent clairement, je crois, la véritable prononciation du β et de l'η chez les Romains et au moyen âge. Après la prise de Constantinople, les Grecs proscrits introduisirent en Europe leur prononciation barbare. Gaze de Thessalonique, Grec émigré en Italie en 1444 après la prise de sa patrie par les Turcs sur les Vénitiens, convient lui-même que sa prononciation n'était point celle des Grecs anciens, prononciation qui subsista, concurremment avec la prononciation nommée Erasmienne, jusque vers 1655, où elle disparut à peu près complétement de l'enseignement, grâce aux efforts des hommes illustres dont j'ai cité les noms plus haut.

Que M. V. lise dans Erasme (j'ai sous les yeux l'édit. in-fol. en 10 vol. donnée par Joannes Clericus, Lugduni Batavorum, 1703) l'extrait de Vossius, colonne 912-913, et plus loin, colonnes 937, 938 et 939, et il verra 1° que ce n'est point sans

Digitized by Google

motif que l'on appelle la prononciation actuelle du grec *Erasmienne;* 2° qu'il n'est pas prouvé que la prononciation normale de l'upsilon ait été chez les Grecs anciens celle de notre *y*.

J'ajouterai que les savants illustres qui ont fait prédominer en France la prononciation Erasmienne, traitaient la prononciation apportée par les Grecs exilés en Europe, avec la même irrévérence que l'on traite aujourd'hui celle usitée dans les colléges français. « Il faut bien prendre garde, disent-ils, que ce qui nous a introduit cette mauvaise prononciation n'a esté que cette arrivée des Grecs en France et en Italie, il y a environ 200 ans, qui, n'ayant plus trouvé dans l'Occident aucune trace de l'ancienne connoissance de cette langue, nous ont donné la prononciation que la *barbarie* avoit déjà introduite dans leur pays. » (*Méthode pour apprendre facilement la langue grecque*, 1655.)

F. T. Blaisois.

—

Castigat, ridendo, mores (I, 291, 349). Ce vers a été, en effet, improvisé par Santeul, pour le portrait de l'arlequin Dominique. Mais le poëte n'a pas cherché seulement à caractériser d'un trait charmant le talent de l'acteur; il entra surtout dans sa pensée de faire allusion à la comédie que lui joua le célèbre arlequin pour obtenir un produit de sa muse. Cette scène burlesque est racontée dans le : *Santoliana... par M. Dinouart, chanoine de S. Benoît, et de l'Acad. des Arcades* (Paris, Nyon, 1764, in-8°, p. 70). L. de la M.

—

Qui connaît le peintre Bouillon? (I, 291, 304.)— La *Gazette des Beaux-Arts*, citée par M. W. B., donnait sur cette question des renseignements qui méritaient d'être reproduits, surtout s'il est constant qu'ils s'appliquent au même Bouillon. On y lit en effet : « A Troyes, l'on pense que ce Bouillon fut le premier maître de Philippe de Champaigne, qu'il était né à Ere près Tournay, où il devint franc-maître de la communauté de Saint-Luc en 1638. Le musée de Tournay posséderait de ses tableaux. Il y a une objection à faire. Il paraît singulier qu'un peintre qui travaillait encore en 1663 ait pu donner des leçons à Philippe de Champaigne jeune; car ce dernier avait lui-même alors soixante et un ans. » A. D.

—

Un Machabée (I, 291, 350). — « *La danse Macabée*, ou plus vulgairement *Macabre*, c'est-à-dire la mort : on dépeint une danse où des squelets meinent danser toutes sortes de personnes. » (Oudin, *Cur. franç.*, 1640, p. 314.) J. D.

—

Deux Bourdeille, doyens (I, 308, 364). — Je remercie bien M. de la M. des renseignements qu'il a bien voulu donner en réponse à ma question, et je serai charmé de lui communiquer quelques autres vers de son vénérable grand-oncle. Ch. de C.

—

Une phrase des Commentaires de César (I, 322). — La traduction de M. de Saulcy est sans contredit la plus exacte. Bien que le mot à mot *fines* soit « fin, extrémité, frontières, limites, confins, etc., etc., » il est souvent employé pour exprimer « pays, contrée, territoire, etc. » Dans Virgile : *Nos patriæ fines*. Si César eût voulu dire que l'Arar formait la limite des frontières des Eduens et des Séquanes, il n'eût pas manqué de mettre *per extremos fines*, qui était l'expression consacrée. — Au surplus, M. de Saulcy n'est pas le seul qui ait interprété ainsi ce passage. Une traduction anonyme en regard du texte (Paris, Barbou, 1766, p. 15) le rend en ces termes : « A travers le pays d'Autun et la « Franche-Comté, passe la Saône, rivière « si peu rapide, qu'à peine peut-on voir de « quel côté elle coule : elle se décharge « dans le Rhône. » Le mot à mot, tant prôné et pratiqué dans notre système d'instruction, est souvent le plus mauvais moyen de rendre le véritable sens de l'auteur que l'on traduit : on devrait se rappeler que la lettre tue et que l'esprit vivifie. B.

—

Le Dieu d'Issé (I, 322, II, 24). — On lit dans les *Mémoires de M. d'Argenson*, publiés par M. Rathery, IV, 179 : « Tous « les ballets de la cour roulent aujourd'hui « sur le même sujet que la pastorale « d'Issé : on y représente une bergère ai- « mée d'Apollon et qui l'aime sans savoir « sa divinité. » C'est donc Apollon qu'a voulu désigner Gentil-Bernard. T. B.

—

« Une lance gay » (I, 323). — *Lance gaie* ou *lance guaie* était autrefois une arme offensive, une arme d'haste, un bâton ferré par un bout.

Dardes, javelots, lances gayes
Sçavoit jetter et faire plaies.

Guill. de Saint-André, *Hist. du Duc Jean* (*Diction. de Trévoux*). — Le chiffre de 180 livres, qui pour l'époque représentait une grosse somme d'aujourd'hui, quelque chose comme 8,000 francs, semble indiquer qu'il faut, dans le passage désigné, entendre par *cheval à lance gay*, un equipement riche et complet, c.-à-d. depuis le cheval jusqu'à la lance. En effet, la lance complétait l'armement du guerrier. — C'était sûrement un présent, un

Digitized by Google

don auquel avait droit tout seigneur dans certaines grandes circonstances; peut-être ce qu'on appelait anciennement, pour nos rois, lorsqu'ils arrivaient au trône, un *don de joyeux avénement*. Le Diction. de Trévoux dit qu'alors les évêques exigeaient aussi des présents, à leur avénement. — Quant à la signification du mot *gay*, il faut croire que les chevaliers, ou plutôt les poëtes du temps, ont dit *lance gay*, pour signifier que la lance doit aller gaîment au combat, c'est-à-dire franchement, avec entrain, sans hésitation ni arrière-pensée. De même, Théroulde, dans son poëme de Roncevaux, appelle toujours l'épée de Charlemagne *la Joyeuse*.

Le mot *libertin* (pour *librettin*, les Italiens disent *librettino* et *libretto*) ne devrait-il pas signifier petit livre, quelque chose comme l'agenda, le carnet? Mais je dois ajouter que nulle part encore je ne l'ai trouvé employé avec cette acception. Je ferai des recherches pour ce vocable ainsi que pour les autres termes signalés par M. R. de C., *otia si fuissent!*

(Lyon.) S. M.

—

Claude de Clevant, femme du maréchal Fabert (I, 324). — La femme du maréchal s'appelait *Claude* RICHARD de CLEVANT. Elle mourut à Paris le 13 fév. 1661 (P. Anselme et Moréri; l'épitaphe porte 15 févr.), et fut enterrée dans l'église des capucins hibernois de Sedan. Le maréchal, mort le 17 mai 1662, fut enterré à ses côtés. Après l'épitaphe rappelant la vie et la gloire de Fabert, on lisait : *Eodem clauditur tumulo illustrissima DD. Claudia de Clevent, uxor charissima et tanto viro digna obiit* 15 *feb.* 1661. — Pendant la Révolution, les corps de Fabert et de la maréchale furent exhumés et confondus avec ceux des militaires français morts à l'ambulance établie dans le bâtiment des Capucins, et le plomb des cercueils servit à faire des balles. Dans la nuit du 24 au 25 avril 1816, dans le caveau de l'église servant d'ambulance aux militaires prussiens, on découvrit par hasard, en soulevant une pierre, un cercueil de plomb oublié en 1793 et contenant les restes d'un jeune fils de Fabert. Le tombeau portait l'inscription suivante que je trouve relatée dans une lettre du maire annonçant la découverte au sous-préfet de Sedan : *Ci-gît le corps de défunt Abraham-Anne-Louis de Faber, fils de feu M. le maréchal de Faber, gouverneur de Sedan, décédé au collége du Plessis, le* 15 *nov.* 1666, *âgé de* 8 *ans.*

(Mézières.) ED. SENEMAUD.

— Son nom patronymique était Richard. Claude-Richard de Clevant était fille de Dominique Richard, seigneur de Clevant, prévôt, capitaine et gruier de Pont-à-Mousson et d'Anne Maillet; elle fut mariée le 12 sept. 1631 et mourut à Paris le 13 févr. 1661. Voy. le P. Anselme, *Hist. génér. des grands officiers de la Couronne*, 3e édit., t. XII, p. 592. A. G. R.

—

Dossiers du Comité de Salut public (I, 324, II, 26). — Un certain Laburrière, qui était employé dans les bureaux du Comité de Salut public, est parvenu à sauver de l'échafaud un grand nombre de personnes, en détruisant des dossiers qui lui étaient confiés. (*Nouvelles du jour*, publ. par Ch. Lahure, 1859, nos 10 à 15.)

(Jouarre.) CH.

—

Frontispice d'un Térence (I, 325, II, 28). — La question porte, par erreur : imprimé *à Lyon;* c'est : *à Leyde* qu'on a voulu mettre. — Je ne possède pas cette édition, mais une autre d'Amsterdam, Janss. Waesberg, pet. in-12, dont le frontispice est, à peu de chose près, le même que celui de 1635. Outre la *Venus Afra* et le *Scipion Afer*, en haut est un petit portrait de Térence, *Comicus Afer*. Là est le secret de la réponse. Térence était Africain, et même Carthaginois, selon un ancien scholiaste. Emmené captif à Rome, Scipion lui donna bientôt la liberté, et il faut citer ici Tite-Live, lib. XXX, in fine : « Secutus « Scipionem triumphantem est *pileo ca-* « *piti imposito* G. Terentius Culleo, om- « nique deinde vita, ut dignum erat, li- « bertatis auctorem coluit. » Le chapeau que Scipion offre à la Vénus signifie qu'il affranchit la muse Africaine. Le don du chapeau était une des formalités de l'affranchissement à Rome. E. MI.

—

Les rôles de Phèdre et de la Mère coupable (I, 338). — Qui a créé le rôle de Phèdre dans la tragédie de Pradon? La question n'est pas facile à résoudre, car les frères Parfaict, qui purent s'éclairer de tous les documents, archives, souvenirs et traditions de l'ancien Théâtre-Français, s'en tiennent à de simples suppositions. On sait que la *distribution* de cette pièce souleva des orages dans la troupe de la rue Guénégaud. Pradon, dans sa préface, accuse même Racine et son parti d'avoir fomenté cette intrigue. Subligny (*Dissert. sur les tragédies de Phèdre*) se fait l'écho de cette imputation, que nous aimons à croire calomnieuse. Quoi qu'il en soit, la principale actrice de l'ex-troupe de Molière refusa absolument le rôle de Phèdre. — « Il y a lieu de présumer (disent les auteurs de l'*Hist. du Th.*, p. 7.) que cette actrice, qui refusa de jouer le rôle de Phèdre, dans la crainte de ne pouvoir égaler l'inimitable Mlle Champmeslé, était Mlle de Brie, la meilleure comédienne de l'hôtel de Guénégaud, et l'autre, qui ne voulut

Digitized by Google

pas accepter ce rôle au refus de la première, était vraisemblablement Mlle Molière. Mlle du Pin joua sans doute le rôle de Phèdre. » (XII, p. 1 à 60, et sur Mlle du Pin, p. 476.) J. Ș.

— Même indication sur Mlle Du Pin, par M. E. de M.

— C'est Mlle Contat qui a créé le rôle de la *Comtesse* dans la *Mère coupable* transportée au Théâtre-Français. Geoffroy dit, en parlant de la reprise de cette pièce : « L'aimable Suzanne, qui badinait avec « tant de grâce avec le petit page, qui « jouait de si bons tours à monseigneur « le comte, et même à son cher Figaro, « cette soubrette si vive, si folâtre, n'est « plus qu'une espèce de duègne fort insi- « pide. Que les temps sont changés! *Jadis,* « *ce rôle séduisant de Suzanne était joué* « *par la même actrice qui représente au-* « *jourd'hui le plaintif et larmoyant per-* « *sonnage de Madame Almaviva.* Cette « charmante comtesse n'est plus recon- « naissable; elle savait autrefois jouer « beaucoup mieux la comédie, elle ne sait « plus que faire des actes de contri- « tion. » (L'article est du 11 messidor an VIII.)

La pièce a été jouée le 26 juin 1792, au théâtre du Marais, et au théâtre Feydeau, le 5 mai 1797, par les anciens acteurs du Théâtre-Français. H. L.

— Le rôle de la comtesse Almaviva a été joué d'origine par une actrice de beaucoup de talent, nommée Mme Verteuil.

E. DE M.

—

Bompart, médecin de Louis XIII (I, 338). — Ce personnage est traité fort légèrement par les auteurs qui se sont occupés de biographie ou de bibliographie médicale. Dezeimeris l'a passé sous silence; les quelques renseignements qui suivent sont tirés du *Dictionn.* d'Eloy, des *Biblioth. médicales* de Manget, d'Haller et de van der Linden, de la *Biographie médicale*, édit. chez Pankouke, et de l'*Hist. de la chirurgie*, de Portal. — Bompart Marcel (suivant Haller, Marcellin), en latin *Marcellinus Bompartius*, est indiqué comme « conseiller-médecin du roi, » et jamais comme médecin de Louis XIII. C'est là une nuance à distinguer. Du reste, il exerçait sa profession à Clermont-Ferrand, et ce n'est qu'accidentellement qu'il séjourna à Paris. Je n'ai rencontré en aucun endroit la date de sa naissance, ni celle de sa mort. La liste de ses ouvrages imprimés n'est pas longue : 1° *Nouveau Chasse-peste* (Paris, 1630, in-8); 2° *Lettres d'Hippocrate traduites et commentées* (Paris, 1632, in-8). Haller donne un autre titre : *La Conférence et entrevue d'Hippocrate et de Démocrite commentée* (Paris, 1632, in-8); mais c'est manifestement le même ouvrage. 3° *Miser homo* (Paris, Nic. Boisset, 1648, in-4). Cette dissertation de 12 p. est un tableau des misères qui affligent l'homme; elle est dédiée à Nicolas Pietre, à Jean Riolan, à Jean Merlet et à Guy-Patin, tous quatre médecins. Ce dernier, qu'on consulte rarement en vain, répond quelques lignes sur Bompart, dans sa lettre CXCI, datée de Paris, 7 fév. 1648 (I, 374, édit. Reveillé-Parisé).

« Un médecin d'Auvergne, nommé Marcellin Bompart, demeurant à Clermont, a ici envoyé un petit manuscrit intitulé : *Miser homo*, qu'il a fait à l'exemple de ma thèse, étant : *Totus homo a natura morbus?* Il a fait autrefois imprimer ici un livre, *Nouveau Chasse-peste,* et un autre des Conférences d'Hippocrate avec Démocrite; il était ici l'an 1631 et 1632. On le voyoit souvent plus malade que sain, *erat enim obnoxius doloribus nephreticis a calculis, qui, unoque mense, minuti et vix hordei granum adæquantes, cum multo dolore acerrimisque torsionibus ejiciebantur.* Je lui disois quelquefois qu'il étoit plus malheureux qu'une femme, laquelle n'accouche guère que tous les ans, et lui faisoit plusieurs pierres chaque mois. Outre mes visites, il avoit aussi quelquefois celles de M. Nicolas Piètre, de M. Merlet et de notre M. Riolan. Il a dressé une épître pour nous quatre à cet opuscule qu'il nous a dédié. »

J'aurais pu commencer par ce passage de Guy-Patin, car il a évidemment servi à composer le maigre article de toutes les Biographies qui se sont copiées à l'envi, mais j'ai cru bon de les citer néanmoins, quand cela ne servirait qu'à épargner le temps à d'autres chercheurs, qui sont avertis maintenant que le butin sur Marcel Bompart est réduit à peu de chose dans ces gros volumes.

(Douai.) Dr MAUGIN.

—

Mort de Madame Allan (I, 339). — MM. E. de M., G. G., et A. G. nous écrivent que Louise-Rosalie Ross, dite Despréaux, née à Mons le 10 janvier 1810, est morte à Paris, le vendredi 22 février 1856.

—

Le « han » de saint Joseph (I, 339). — On gardait un des *hans* de saint Joseph, en bouteille, à Courchiverny, près de la ville de Blois, dit Collin de Plancy (*Dictionn. critique des reliques et des images*, II, 83), d'après d'Aubigné (*Confession de Sancy*, ch. VII. Note de Leduchat). Il est vrai que Collin de Plancy est un auteur fort peu orthodoxe. A. D.

—

Histoire de la noblesse de Provence (I, 340). — J'ignore sur quel fondement M. Guigard, dans son intéressante *Bibliothèque héraldique* (n° 2981), attribue à Louis Ventre, seigneur de la Touloubre,

Digitized by Google

l'*Hist. héroïque et universelle de la Noblesse de Provence*, publiée à Avignon dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et dont l'Epître dédicatoire est signée *Artefeuil*. J'avoue que cette opinion me paraît difficilement admissible. La Touloubre, substitut du procureur général au Parlement d'Aix, mort en 1767, était un jurisconsulte et non un héraldiste. Son fils, qui lui a consacré un article dans l'*Hist. des hommes illustres de la Provence* d'Achard (II, 272), énumère avec complaisance les ouvrages de droit, tant imprimés que manuscrits, sortis de la plume paternelle ; on ne voit pas pourquoi l'auteur de cette notice de famille, dans laquelle il finit par se décerner à lui-même de singuliers éloges, eût négligé de faire ressortir, chez son père, un autre genre d'érudition, celui qu'exigeait un livre comme l'*Hist. de la Nobl. de Prov.*, dont il ne dit cependant pas un mot. Enfin il est une raison, qui me paraît autrement décisive. L'*Hist. hér. et univ.*, brille en maint endroit encore plus par l'indulgence que par l'exactitude ; on y retrouve, avec des embellissements, la plupart des complaisances de l'abbé Robert de Brianson, le Chorier de la Provence, si sévèrement relevé par le président Meynier et Barcilon de Mauvans. L'écrivain pseudonyme n'aura pas manqué, selon l'usage des généalogistes, de faire à sa propre vanité une excellente place. M. A. de Terrebasse nous a montré par le curieux exemple du docte Salvaing de Boissieu, prem. présid. à la Chambre des comptes de Dauphiné, quelle était en pareil cas la façon de procéder des habiles, se gardant bien de signer leurs œuvres, lorsqu'ils voulaient donner plus libre carrière à leurs prétentions nobiliaires. Or, le nom de Ventre de la Touloubre ne se rencontre pas dans le recueil si abondant d'Artefeuil.

Un homme très versé dans l'histoire de la Provence, qui a fait de la ville d'Aix, qu'il habitait, l'objet des recherches de toute sa vie, Roux Alphéran, nous apprend (*les Rues d'Aix*, I, 197) que ce nobiliaire fut le produit de la collaboration de Pierre-Joseph-Laurent de Gaillard, et de Louis-Charles-Marie d'Arnaud, seigneur de Rousset, tous deux conseillers, l'un au Parlement, l'autre à la Chambre des comptes de Provence. En effet, les familles de Gaillard et d'Arnaud, anciennes du reste, y sont l'objet de longs articles, ne laissant rien à désirer. Arrêtons-nous donc à l'opinion de l'écrivain aixois, si consciencieux et si compétent, auquel son âge, ses relations avaient permis de recueillir de première main les traditions de la capitale de la Provence au XVIIIe siècle, et qui n'écrivit jamais une ligne sans preuves positives.

Terminons cette note, déjà trop étendue, par une observation, qui a son intérêt bibliographique. Les deux volumes de l'*Hist. de la Nobl. de Provence* parurent à Avignon en 1757-1759, mais les exemplaires ne s'étant pas écoulés rapidement, l'ouvrage fut *rafraîchi* par un nouveau titre portant la date de 1776, ce qui a fait croire au savant auteur du *Manuel du Libraire*, et à bien d'autres après lui, qu'il y avait eu réellement deux éditions. Il est facile de se convaincre de la supercherie en comparant les exemplaires des deux époques. Le troisième volume contenant le supplément a été seul réimprimé. Exécuté avec des caractères plus menus que ceux qui ont servi pour le reste de l'ouvrage, dépourvu de titre, — tel est, du moins, l'état de l'exemplaire que je possède, — le premier tirage ne porte ni date, ni lieu d'impression ; il a 206 pp., y compris le faux titre, plus un feuillet non numéroté pour la table, tandis que la 2e édition donnée à Avignon en 1786 est imprimée en aussi gros caractères que les deux premiers volumes et compte VIII et 352 pp. D'après une note de l'exemplaire de M. Paul Allut, il devrait y avoir encore 53 pp. d'additions.

L'*Hist. de la Nobl. de Provence* est devenue rare. Inutile d'ajouter que, comme la plupart des ouvrages de ce genre, elle atteint aujourd'hui des prix élevés dans les ventes. (Tain.) A. DE GALLIER.

— Même indication, par M. E. de M.

—

Horace Vernet, rectification (I, 341). — L'*Apothéose des quatre sergents de La Rochelle*, dans laquelle M. L. H. a cru reconnaître le crayon d'Horace Vernet, est, en réalité, d'Achille Devéria. C'est à ce maître charmant, qui a crayonné sur la pierre les plus beaux portraits de ses contemporains, qu'il convient de restituer « ce dessin facile et correct » plein d'effet et nullement terne. Imprimée par Motte qui n'était point encore, je crois, le beau-père de Devéria, cette lithographie n'a été distribuée qu'à quelques amis, ce qui explique sa rareté. Une épreuve en figurait à la vente de la collection Parguez (22-24 avril 1861) sous le n° 179. PH. BURTY.

— M. A. Dufriche confirme ce renseignement. Il est un des amis à qui Ach. Devéria fit don confidentiellement, en 1823, de cette pièce, dont il avoua toujours la paternité.

—

L'an 2440 (I, 341). — Ce fut Louis-Sébastien Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, qui publia, en 1770 (Amsterdam), l'ouvrage intitulé : *L'an* 2440, *rêve s'il en fut jamais*. Ce livre, d'un spirituel réformateur, a eu un assez grand nombre d'éditions (1771, 1775, 1786, 1799). Voir sur *l'an* 2440 M. G. Desnoiresterres (*Etude sur la vie et les ouvr. de Mercier*, en tête

Digitized by Google

de son édit. abrégée du *Tableau de Paris*, Pagnerre et Lecou, 1853) et Ch. Monselet, auteur d'une excellente notice sur Mercier, laquelle, après avoir paru d'abord dans le feuilleton du *Constitutionnel*, a été reproduite dans le t. I du piquant recueil intitulé : *Les oubliés et les dédaignés, figures littéraires de la fin du XVIIIe siècle*, 2 vol. in-12, 1857. T. DE L.

— On a aussi attribué *L'an* 2440 au frère de Mercier; mais ceux qui ont connu L.-S. Mercier, mort à Paris le 6 juin 1814, n'ont aucun doute sur sa paternité. H. I.

—

Aventures de la fille d'un roi (I, 341). — Ce pamphlet de Vatout a eu 4 parties : 1° *Les Aventures de la fille d'un Roi, racontées par elle-même*. 4e édit. Paris, Delaunay, etc., avril 1821. 42 pp. in-8°, y compris un P.-S. — 2° *Second chapitre des Aventures de la fille d'un Roi, racontées par elle-même*. Paris, Delaunay, etc., 27 mars 1821. 30 pp. in-8°. — 3° *Troisième chapitre des Aventures de la fille d'un Roi, racontées par elle-même*. Paris, Delaunay, 25 avril 1821. 44. pp. in-8°. — 4° *La Nièce d'un Roi*. Paris, 1824, 30 pp. in-8°. Cette dernière pièce est-elle de Vatout?... — Mon exemplaire contient des notes violentes qu'un furieux partisan du gouvernement déchu a écrites en marge. Il a cru être injurieux, en inscrivant au frontispice : « *Par un nommé Vatout*, » et vis-à-vis : « La Charte Louis XVIII « était bien faite pour parler par la bouche « d'un Vatout, digne interprète des œu- « vres d'un roi se disant *le-Désiré*.
(Montreuil-s.-M.) CH. H.

—

Rouget de Lisle et la Marseillaise (I, 342). — N'en déplaise à M. Rouget de Lisle, David d'Angers n'est pas coupable des deux erreurs qu'on lui impute; je le dis d'autant plus hardiment que j'ai en ce moment chez moi le médaillon original, il est signé ainsi : *A Rouget de Lisle David d'Angers*, 1829. Sans date de naissance, le médaillon n'a reçu que les cinq premières strophes; la sixième est placée sous la musique notée de l'hymne patriotique. Le fait est facile à constater, et je me mets à la disposition de M. Rouget de Lisle, s'il veut bien le vérifier.
L'abbé V. DUFOUR.

—

Le chevalier de l'Isle (I, 354). — Quelques passages de la correspondance du chevalier de l'Isle avec son cousin, le comte de Riocoux, me font supposer qu'il connaissait et même correspondait avec plusieurs Anglais, de 1769 à 1784. Je suis sûr qu'il écrivait à Horace Walpole. En 1769, il était en Angleterre, comme attaché d'ambassade, je crois. Voici ce qu'il dit au comte de Riocoux : « Adieu, cousin, je pars pour l'Angleterre le propre jour de l'an, afin de donner des étrennes à tous les postillons, de Paris à Calais. Si je vous suis utile dans ce pays-là pour quelque emplette, adressez-moi vos lettres chez M. le comte Du Châtelet, ambassadeur de France en Angleterre, rue de l'Université à Paris. (De l'Isle était l'ami d'enfance de M. du Châtelet.) — Le duc de Choiseul, du consentement duquel je pars, m'a hier remis mon passe-port, et je ne compte pas revenir en France avant l'été. » — (*Lettre du* 28 *déc.* 1768 (*de Paris.*) — Il est question du chevalier de l'Isle dans une lettre d'Horace Walpole à George Montagu. La *Corresp. littér.* de La Harpe (II, 346) indique une épitaphe, faite en plaisantant, par le chevalier pour lady Spencer.
(Landrecies.) H. DE L'ISLE.

—

Une « perspective ornithologique (II, 8). — J'ai sous les yeux le texte allemand des *Mémoires* de Gœthe, et je m'explique maintenant l'étrange méprise de la traductrice polonaise ! Elle a rendu plus que littéralement le mot *Vogelperspektive* (puisque ce serait, à la rigueur : « perspective d'oiseau »), par un terme technique d'histoire naturelle qui n'a rien à faire ici. Il faut donc lire tout simplement : *à vol d'oiseau*. C'est comme cela que Gœthe, juché dans les mansardes de l'Hôtel de ville de Francfort, dit avoir vu les fêtes du couronnement de Joseph II. C'est peut-être moins pittoresque, mais, à coup sûr, c'est plus intelligible. G. D.

— Même rép. de 9 autres correspondants.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Napoléon Buonaparte et le docteur Tissot. — On sait quelle fut au siècle dernier la célébrité du docteur Tissot, de Lausanne. Il était consulté par l'élite de la société française et des savants de tous les pays. Il le fut en 1787 par un jeune correspondant dont voici la lettre, copiée textuellement, avec sa double date et son adresse ainsi conçue : *A M. Tissot, docteur en médecine, de la société royale de Londres, de l'académie médico-phisique de Bassle, et de la société œconomique de Berne, à Lausanne, en Suisse.*

Ajaccio en Corse, 1 avril 1787.

Monsieur, vous avez passé vos jours à instruire l'humanité, et votre réputation a percé, jusque dans les montagnes de Corse où l'on se sert peut de médecin, il est vrai que l'éloge court mais glorieux que vous avez fait des leurs aimé général, est un titre bien souffisant pour les pénétrer d'une reconnaissance, que je suis

Digitized by Google

charmé me trouver par la circonstance dans le cas de vous témoygner au non de tous nos compatriotes (1).

Sans avoir l'honneur d'être connus de vous, n'ayant d'autre titre, que l'estime que j'ai conçu pour vos ouvrages, j'ose vous importuner et demander vos conseilles, pour un de mes oncles qui a la goute.

Ce sera un mauvais priembule pour ma consultation, lorsque vous saurai que le malade en question a (70 ans), soisante et dix ans mais, Monsieur, considérez que l'on vis jusqu'à cent ans et plus, et mon oncle par sa constitution devoit être du petit nombre de ces prévélégiés, d'une taille moyenne, n'ayant fait aucune débauche, ni de femme ni de table, ni trop sédentaire ni trop peu, n'ayant été agité d'aucune des ces passions violentes, qui dérangent l'économie animal, n'ayant presque point eu de maladie dans tout le cous de sa vie je ne dirai pas comme Fontenelle qu'il avoit les deux grandes qualités pour vivre, bon corp et mauvais cœur, cependant je crois qu'ayant eu du penchant à l'égoïsme, il s'est trouvé dans une sitoytion heureuse, qui ne l'a pas mis dans le cas d'en développer toute la forse.

Un vieux gouteux génois lui prédit dans le temp qu'il étoit encore jeune, qu'il seroit affligés de cette incommodité, prédition qu'il fondoit sur ce que mon oncle a des mains et des pieds extrêmement petits et la tête grosse. Je crois que vous jugerai que cette prédition acomplie n'est qu'un effet du hazard. Sa goute, en effet, lui prit à l'âge de 32 ans, les pieds et les genoux en furent toujours le téatre, il s'est écoulé quelquefois jusqu'à 14 ans sans qu'elle revins; un ou deux mois étaient la durée des accès il y a dix ans entr'autres qu'elle lui revint, et l'accès dura 9 mois il y aura deux ans au mois de juins que la goute lataqua aux pieds; depuis ce temps-là il garda toujours le lit des pieds la goute se communiqua au genoux, les genoux enflèrent considérablement depuis cette époque tout usage du genoux lui a été interdi. Des douleures cruelles s'en suivirent dans les genoux et les pieds, la tête s'en ressenti, et dans des crises continuelles il passa les 2 premiers mois de son séjour aux lit, peut à peut sans aucun remède les genoux se désenflèrent, les pieds se guairirent et le malade n'eut plus d'autre infirmité que une inflixibilité de genoux occasionée par la fixassion de la goute au jarrets c'est à dire aux nerfs et aux artères qui servent au mouvement. S'il asseie de remuer le genoux des douleurs égus lui font cesser son accion. Il dort sans aucune espéce de mouvement, son lit ne s'est jamais refai, simplement l'on décou les madelas et l'on remue la laine et les plumes. Il mange bien, digère bien, parle, lit, dort, et ses jous se coulais mais sans mouvement, mais sans pouvoir juir des douceurs du soleil, il implore le secours de votre science, sinon pour le gairir du moins pour fixer dans une aute partie ce mal gênant.

L'humanité, Monsieur, me fait espérer, que vous daignerez reponde à une consultation si mal digeré moi-même depuis un mois je suis turmenté d'une fièvre tierce ce qui fait que je doute que vous puissiez lire ce griffonage. Je finis, Mousiou, en vous exprimant la parfaite estime que m'a inspiré la lecture de vos ouvrage et la sincère reconnoicence que j'espère vous devoir.

Mousiur, je suis avec le plus profond respect votre très humble et très obéissant serviteur

BUONAPARTE,
officier d'artillerie au régiment de la Fère.

Ajaccio en Corse le 1 avril 87.

(1) Dans son *Traité sur la santé des gens de lettres*, publié en 1768, Tissot avait cité le nom de Paoli en ces termes : « César, Mahomet, « Cromwell, M. Paoli, plus grand qu'eux peut-être... » On voit quel écho cet éloge avait trouvé dans le cœur du jeune admirateur de Paoli.

L'honnête Tissot n'eut pas, en cette occasion, le diagnostic heureux. Veut-on savoir ce qu'il fit de cette lettre du jeune officier, qui accusait plus d'enthousiasme que d'orthographe? Il écrivit dessus : *Lettre non répondue, peu intéressante.*

« Il est probable (dit M. Ch. Eynard, dans l'ouvrage auquel nous empruntons ce curieux document) qu'il ne se souvint pas, plus tard, que, sur les milliers de lettres qu'il recevait chaque année, il s'en trouvait une du vainqueur d'Arcole, du conquérant de l'Italie (1). » C. R.

—

Bévues historiques : Bernard « de » Palissy (*Vid.* I, 224). — Non, certes, Bernard Palissy ne mourut pas *au milieu des honneurs!* Comment un *Catalogue officiel* peut-il ignorer que ce grand homme périt misérablement à la Bastille, en 1589, de mort naturelle, — mais grâce au duc de Mayenne qui fit traîner son procès en longueur (*Hist. de Fr.* d'H. Martin, t. X, p. 76).

Massiou (*Hist. de Saintonge*, Saintes, 1846, t. IV, p. 511) dit que « Bernard *de* Palissy avait été pourvu de lettres d'anoblissement sur la fin de sa vie, » mais il se garde bien d'en donner aucune preuve. M. Cap, dans la préface de son édit. des Œuvres de Palissy (Paris, 1844, in-12), ne parle pas de cet anoblissement, et cite, p. XVI, un document de 1570, où le célèbre potier est appelé *Bernard Palissy*. Son nom est écrit *Bernard Pallicis* dans un document de 1576, cité dans un mémoire lu à la Société archéol. de Saintes, le 10 février 1843, par M. Dangibeaud. Ce Mém. (avec d'autres) vient d'être imprimé à Evreux (Hérissey, 1863, 76 pp. in-8°) par les soins de M. L. de la Morinerie. AD. BO.

—

Bévue chronologique. — « *Ruines de l'ancien village de Doncourt, détruit par les Templiers en* 500. » — Cette indication se lit sur la belle carte du Dépôt de la guerre ; Meurthe, arrond. de Château-Salins, canton de Delme. Sc.

(1) *Essai sur la vie de Tissot*, etc. (1839, Lausanne, in-8 de 389 pp.) Cet écrit, plein d'intérêt, contient des lettres inédites de divers contemporains illustres : Voltaire, Rousseau, etc.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numº 27.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider [10 févr. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

Nos Progrès.

Reprenons les petites causeries que nous avons de temps à autre avec nos lecteurs, sur les intérêts moraux et matériels de leur ami l'*Intermédiaire*.

D'abord le souhait qu'il formait, il y a un mois, de les voir « contents de lui, » paraît se réaliser. Les derniers courriers nous apportent d'agréables marques de satisfaction de nos correspondants, au sujet des innovations inaugurées avec le Nº 25 et du contenu des derniers numéros. M. J. D. écrit : « L'*Intermédiaire* s'est perfectionné « et devient de plus en plus intéressant. » M. C. F. : « Il marche de mieux en mieux. » M. R. P. : « Je m'empresse de renouveler « mon abonnement à l'*Intermédiaire*, qui commence si bien sa seconde année ... » Le reste à l'avenant.

Les *renouvellements* de janvier se sont bien opérés. A peine trois ou quatre infidèles. Mais c'est du *statu quo*, et ce n'est pas assez. Le besoin de nouvelles recrues, déjà signalé (I, 338), subsiste, l'*Intermédiaire* ne se suffisant pas encore à lui-même. Que faire donc ? C'est une question que nos abonnés doivent se poser, et à laquelle nous croyons que la réponse la plus concluante est celle-ci : de la publicité, de la propagande *personnelle ;* gagner du terrain de proche en proche, en enrôlant, chacun de son côté, les chercheurs et curieux de sa connaissance. Que ceux qui aiment cette petite feuille, que ceux qui sont contents de son présent et ont confiance en son avenir, travaillent ainsi pour elle, — disons mieux, pour eux-mêmes : à cette condition seulement, elle peut vivre et progresser, au gré de ses amis actuels (1).

MM. J. D. et V. ont proposé que chaque abonné se fît un devoir d'en recruter un ou deux, et ainsi de suite. Il est certain que ce moyen pratique amènerait infailliblement un résultat. Qu'en pensent nos lecteurs ?

(1) En attendant que son budget lui permette de faire les choses en grand seigneur, l'*Intermédiaire* autorise ceux de ses correspondants qui désirent que des *fac-simile* de vignettes, dessins, médailles, cachets, etc., illustrent les questions posées par eux, à lui adresser soit les clichés nécessaires, soit le montant de la dépense à effectuer. Avis à MM. G. C., H. de S., M. B., etc.

Deux observations générales.

A propos d'une question posée (I, 338), et à laquelle on répond ci-après, un correspondant, M. F. H., fait observer, non sans raison, qu'il conviendrait, en interrogeant nos lecteurs sur des points de philologie, d'étymologie, etc., de consulter préalablement les ouvrages usuels, et surtout le *Dictionnaire* de Littré, qui est aujourd'hui, *parte in qua*, comme le dernier mot en ces matières. C'est là-dessus que l'*Intermédiaire* appellerait utilement la critique des chercheurs. On tâcherait de ne pas ressasser le *vieux* et le *connu*, mais de marcher plus avant (1). Le docteur Martin Luther, après avoir donné le résultat de ses études sur la Chronologie, termine son travail (impr. à Wittemberg en 1541) par ces mots : *Vel tu da melius.* C'est là un de ces appels « au mieux » que chacun doit faire ici, mais non sans avoir un tant soit peu cherché lui-même le bien aux sources usuelles.

Ceci nous rappelle une autre recommandation que nous voulions faire, pour notre part, à nos abonnés. C'est qu'il importerait de voir toujours, pour les points d'histoire, biographie, etc., ce que disent les répertoires de Bouillet, Dezobry, etc., afin qu'on ne soit pas tenté d'y renvoyer, ni de les répéter, mais bien d'y ajouter, de les rectifier, de suppléer à leur silence. Citons-les, s'il y a lieu, dans les questions à poser; mais nous ne saurions les reproduire en guise de réponse. C'est le pont-aux-ânes ; or, les correspondants de l'*Intermédiaire* doivent y passer le moins possible, n'est-il pas vrai ?

El Consultor Universal, « Notes and Queries » espagnol.

Le nouveau confrère espagnol qu'on nous avait annoncé vient de paraître. Son premier nº, en date du 25 janv., nous parvient avec la lettre que voici :

*A M. le Directeur de l'*Intermédiaire.

Barcelone, 25 janv. 1865.

Monsieur le Directeur, comprenant le grand

(1) Comme on l'a fait déjà avec succès, pour le mot *Bibus* notamment (I, 4, etc.).


Digitized by Google

service que peut rendre aux lettres, aux sciences, aux arts, une publication comme celle que vous avez entreprise et dont on éprouve déjà en France et à l'étranger les bons résultats, nous avons voulu tenter la naturalisation en Espagne d'un journal comme l'*Intermédiaire* et le *Notes and Queries*.

Les efforts que vous n'avez cessé de faire pour mener l'*Intermédiaire* à bonne fin, et que couronne un succès mérité, seront notre point de mire et nous serviront d'encouragement dans la poursuite du même but, heureux si nous pouvons doter l'Espagne d'une aussi utile et importante publication.

En vous adressant notre premier N° en témoignage de gratitude (car c'est votre feuille qui nous a suggéré l'idée de la nôtre), nous vous retournons le franc et cordial salut que vous nous donniez, p. 338 de vòtre n° 22, alors que le *Consultor Universal* n'était encore qu'un embryon. Aujourd'hui qu'il fait son premier pas dans la vie littéraire, il se félicite de votre bon accueil et n'a d'autre ambition que de marcher sur les traces de ses devanciers, l'*Intermédiaire* et le *Notes and Queries*.

Pour la rédaction,
Le Directeur: D. R. G. Espinosa.

Le *Consultor* a fait à l'*Intermédiaire* l'honneur de se modeler exactement sur lui: le format, le cadre, le titre, l'aspect même sont tout semblables. Nous souhaitons de nouveau la bienvenue à ce frère cadet qui s'annonce si galamment. Puisse-t-il rendre populaire dans la jeune Espagne ce nom de *Consulteur*, que le Saint-Office y a rendu si odieux! Puisse cette nouvelle *inquisition* d'un nouveau genre, qu'il inaugure si bien, faire de rapides progrès et achever d'étouffer l'autre! Puissent de nombreux *inquisiteurs* (*inquirers*, chercheurs) se grouper autour de ce *Consultor* de bon augure! C. R.

P. S. Nous reproduisons sur la couverture de l'*Intermédiaire* le sommaire du premier n° du *Consultor*. On remarquera qu'il débute par la question: *Le navigateur dieppois J. Cousin et la découverte du Nouveau-Monde* (I, 277).

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Vieux chants populaires de France. — Il y a une dixaine d'années, le Gouvernement annonça l'intention de faire recueillir et publier tous les vieux chants populaires des anciennes provinces de France. Puis, il n'a plus été question de ce projet, et tout porte à croire qu'il n'a reçu aucun commencement d'exécution, d'autant plus qu'une commission avait été nommée à cet effet. On désirerait savoir si le gouvernement a renoncé à cette idée. Depuis lors, quelques personnes ont fait isolément des publications assez insignifiantes, qui ne nous ont guère valu, hélas! que l'insipide *Pied qui r'mue*. La recherche de ces anciens chants, qui doivent présenter souvent des particularités assez curieuses et mettre peut-être sur la voie de quelques faits historiques, ne pourrait-elle se faire petit à petit par l'intermédiaire de l'*Intermédiaire?* Z. A.

[Le morceau semble bien gros pour notre petite feuille. Mais ceux de nos abonnés qui goûteraient cette idée et qui auraient des communications de ce genre à nous faire, peuvent y donner suite. Alors comme alors. — C'est du reste une matière fort sujette à caution que celle des vieilles chansons populaires et où l'on trouve bien des attrape-nigauds. Le Gouvernement avait peut-être poussé son projet plus loin qu'on ne pense, et les publications particulières ne sont peut-être pas autant à dédaigner que le croit notre correspondant — *Réd.*]

Un Conte de La Fontaine à découvrir. — Il est certain que La Fontaine a composé un conte intitulé: *Les Fous*, et que ce conte avait été compris dans les *Nouveaux Contes de M. de La Fontaine, contenant...* (suit la liste des contes que contient le volume). Amsterdam, chez Corneille Jean Revol, 1676, in-12 de 168 p. Ce recueil ne fut pas imprimé en Hollande, mais bien à Paris, ou à Rouen, ou à Orléans, sous la rubrique d'Amsterdam, dans quelque imprimerie clandestine, comme on peut le supposer d'après les caractères et le papier. La liste des contes, qui sont réunis dans le volume, est imprimée sur le titre et se termine par cette indication: *les Fous*. On a effacé ces deux mots avec un trait de plume sur tous les exemplaires, et on a supprimé le conte qui commençait après la 168e page. Ce conte, intitulé *Les Fous*, se retrouverait-il dans quelque recueil du temps imprimé ou manuscrit? P.-L. Jacob, bibl.

Quelle est la comédie que La Fontaine a brûlée lors de sa conversion? — Le P. Pouget, dans sa curieuse lettre relative à la conversion de La Fontaine, raconte qu'ayant appris que son pénitent « avoit composé depuis peu de temps une pièce de théâtre qui avoit eu l'applaudissement de tous ceux qui l'avoient lue et qu'il devoit bientôt la remettre entre les mains des comédiens pour la représenter, » il ne lui accorda pas de répit jusqu'à ce que cette pièce eût été anéantie. Enfin, La Fontaine, qui avait consulté plusieurs docteurs de Sorbonne, « jeta sa pièce au feu, sans en retenir de copie, et les comédiens ne l'ont jamais eue, » ajoute le P. Pouget. Cette comédie, que le poëte avait promise aux comédiens et que ses amis avaient lue, n'a-t-elle laissé aucune trace? N'en sait-on pas au moins le titre? N'en est-il pas fait

Digitized by Google

mention dans les registres du Théâtre-Français, à la date de 1694? P.-L. J.

—

Un vers cité par Charlotte Corday. — Dans une lettre écrite par Charlotte Corday à Mlle Rose Fougeron du Fayot, après la mort du roi, on lit cette phrase : « Nous « sommes icy en proie aux brigands. Nous « en voyons de toutes les couleurs. Ils ne « laissent personne tranquille. Ça en se- « rait à prendre cette république en hor- « reur, si l'on ne savait que : *Les forfaits « des humains n'atteignent pas les cœurs.* » — Cette dernière ligne est évidemment un vers. Je demande à quel auteur il appartient. H. L.

—

Une métaphore risquée. — On cite parfois, comme un des exemples de ce genre, cette phrase qu'on met sur le compte de quelque orateur contemporain ou de quelque écrivain qu'on ne nomme pas (à ma connaissance du moins) : « C'est une noble tête *surmontée* d'un grand cœur. » Cette phrase a-t-elle été réellement prononcée ou écrite ? Quel est le coupable ? M. J.

—

Sous le rapport de... — M. A. Z. a demandé (I, 259) à quelle date remonte la locution : *dans le but de...* Je voudrais bien savoir aussi à quelle date remonte la locution : *Sous le rapport de...* Ces deux néologismes, également détestables, ont fait une magnifique fortune. Ce sont deux vauriens que l'on rencontre partout. Il n'est pas un seul de nos académiciens, je m'en suis assuré (je ne parle point, il est vrai, de ceux dont les ouvrages sont illisibles), qui ne dise *dans un but* et *sous un rapport*. M. A. Z. a rappelé l'arrêt de proscription dont M. Littré frappe, dans son *Dictionnaire*, la locution *dans un but*. Déjà l'éminent philologue avait reproché, dans le *Journal des Savants*, à M. Daremberg l'emploi de cette illogique locution. Un de nos plus purs écrivains, P.-L. Courier, a non moins sévèrement condamné *sous le rapport*. Chacun se souvient de ce piquant passage de sa lettre à M. Boissonnade : « Gardez-vous bien de croire que quel- « qu'un ait écrit en français depuis le rè- « gne de Louis XIV : la moindre femme- « lette de ce temps-là vaut mieux pour le « langage que les Jean-Jacques, Diderot, « d'Alembert et postérieurs; ceux-ci sont « tous ânes bâtés, *sous le rapport de la « langue*, pour user d'une de leurs phra- « ses. » T. de L.

—

Ce que femme veut, Dieu le veut. — D'où vient ce proverbe? Depuis quand court-il le monde? Je me suis laissé dire qu'il était connu des anciens. Est-ce vrai? Date-t-il seulement du temps de la chevalerie ou même d'une époque plus rapprochée de nous? Zéandre.

—

Origine du mot Vaudeville. — Le catalogue de la Bibliothèque Favart, vendue le 20 nov. dern., donne (nº 707) la description suivante d'un rare recueil de chansons : « Le recueil des plus belles et excel- « lentes chansons en forme de *Voix de « Ville*, tirées de divers autheurs..... aux- « quelles a été nouvellement adaptée la « musique de leur chant commun....., par « Jehan Chardavoine. — Paris, Claude « Micart, 1575, in-16. » — Ces *Voix de Ville* ne fourniraient-elles pas une étymologie du mot *Vaudeville*, autre que celle qui le fait venir de *Vau-de-Vire?* Qu'en pensent les connaisseurs? Et. C.

—

Le roi drapa. — Je vois souvent dans Saint-Simon : « Le roi prit le deuil et *drapa...* » A quoi s'applique ici ce mot *draper?* Se rapporte-t-il seulement au drap dont on entourait les carrosses en signe de deuil? L. M.

—

99 planches gravées du XVIe siècle. — J'ai trouvé, il y a quelques temps, en bouquinant, un volume relié en parchemin et contenant (les planches 21 et 33 manquent) 99 planches fort bien gravées et devant dater de la fin du XVIe siècle. Chaque planche porte en tête un titre en latin, et au bas se trouvent : 2 vers latins, 2 vers en hollandais ou flamand, et 6 vers français en deux lignes. Les vers français de la 1re planche sont ainsi conçus :

Divine sagesse,
Donne-moi adresse
Pour aller à vous.
Commenc' à refraindre
Ton cœur et à craindre
De Dieu le courroux.

Les personnages portent des lettres qui se rapportent sans doute à un texte que je n'ai pas. La dernière planche représente le Christ portant sa croix, et dix peintres l'entourent, assis devant leurs chevalets. Cette planche porte : *Orbita probitatis ad Christi imitationem veridico christiano subserviens.* Pourrais-je savoir le titre de ce recueil, sa date, le nom du graveur? Où aurais-je quelque chance de retrouver les deux planches qui me manquent? L. M.

—

Diane et Actéon, de J.-B. del Porto. — Je possède un tableau ancien, très bien peint selon quelques connaisseurs, et qui représente exactement le même sujet qu'une estampe décrite dans la *Gaz. des Beaux-Arts* (IV, 271), comme étant de Giovani

Digitized by Google

Battista del Porto, peintre-graveur du XVI[e] siècle. Il représente *Diane changeant Actéon en cerf*. Quelqu'un de vos lecteurs saurait-il si G. del Porto a peint le sujet gravé par lui? De qui pourrait être mon tableau?

—

Bruandet dans son atelier. — Qu'est devenu un tableau d'Hubert Robert, mis en vente le 15 janv. 1857, lors de la dispersion de la collection Marcille, et représentant au dire du journal *l'Artiste* : *le paysagiste Bruandet dans son atelier?* Cette attribution était-elle exacte? Etait-ce bien un portrait authentique du peintre qui prenait des leçons de la nature, à une époque où on ne la consultait guère, ce qui faisait dire à Louis XVI revenant de la chasse : « J'arrive de Vincennes, je n'y ai rencontré que des sangliers et Bruandet.

H. VIENNET.

—

Théophile de Fernig. — Connaît-on un portrait gravé ou lithographié de cet aide de camp féminin de Dumouriez, dont parle M. de Lamartine dans ses *Girondins*, et qui figura parmi les personnages du drame militaire : *la Révolution?* Pourrait-on indiquer d'autres publications traitant de cette nouvelle chevalière d'Eon?

L. G.

—

Portraits d'Henri de Latouche. — Je désirerais savoir s'il existe des portraits du poëte H. de Latouche, l'auteur de *Fragoletta*, de la *Reine d'Espagne;* l'hôte si connu de la célèbre *Vallée aux Loups*, mort en 1851? Je connais celui qui a été lithographié par Français, d'après le médaillon de bronze, sculpté par David d'Angers : « *A son ami De Latouche, David* 1851. » Peut-être Mademoiselle Pauline de Flaugergues, la fidèle Muse du poëte, et qui a surveillé elle-même et corrigé les épreuves de son dernier volume de vers : *Encore Adieu* (1852), pourrait-elle nous faire connaître la liste des portraits de son ami.

U. R.-D.

—

Un usage provençal. — Il est d'usage, en Provence, lorsqu'une femme rend ses visites, après la naissance d'un premier enfant, qu'elle soit accompagnée du petit marmot, auquel on doit faire offrande d'un morceau de sucre, d'un grain de sel, et d'un œuf. Cette coutume paraît remonter à une très haute antiquité. Existe-t-elle dans d'autres pays, soit en France, soit à l'étranger? Quelle est son origine et sa signification? Pourrait-on retrouver quelques indications qui s'y rapportent, dans les anciens auteurs?

(Avignon.) TH. G.

—

Jeanne d'Arc savait-elle écrire ou signer? — Le journal *l'Autographe* a récemment publié (n° 24) une lettre fort curieuse de la Pucelle d'Orléans, lettre *écrite* et *signée* « de sa main. » Du moins, M. J. Quicherat, consulté, a-t-il émis l'opinion que cette lettre (appartenant à la famille de Maleissie) était un *autographe authentique* de Jeanne d'Arc. Comment concilier cette assertion péremptoire, venant d'un savant aussi compétent, avec celle non moins explicite de M. Michelet qui, dans son épisode de *Jeanne d'Arc*, dit qu'elle fit une croix et un rond au bas de la rétractation qui lui fut arrachée par Cauchon et consorts, comme ne sachant écrire? (1) En ce temps-là, où si peu de chevaliers savaient écrire, il serait sans doute permis de croire qu'une simple bachelette pouvait bien l'ignorer. Je demande donc si elle en était là. On vient de voir que Michelet dit : *oui*, et Quicherat : *non*. Connaît-on un texte formel qui établisse que la Pucelle possédât ce degré d'instruction, ou bien se servait-elle d'un secrétaire de main?

La question, traitée par M. l'abbé Dufour (I, 334), m'a fait regarder avec plus d'attention les six scènes de la vie de Jeanne d'Arc tirées d'un manuscrit du XV[e] siècle (Bibl. imp.) et reproduites dans le même n° de l'*Autographe*. Le type de la Pucelle y est constant, de même que dans un 7[e] portrait ou croquis également reproduit par l'*Autographe*. Existe-t-il quelque part un portrait *authentique* de la Pucelle d'Orléans?

Cz.

—

Quid du nom de Saint-Quentin? — En répondant (I, 342) à la question du nom de *Calvados*, M. Palma dit que la ville de Saint-Quentin « doit son nom à Philippe II, roi d'Espagne, qui le lui donna après la bataille de 1557, pour honorer la mémoire de son père Charles-Quint. » Cette découverte renverse un peu mes idées. J'ai toujours vécu dans la croyance que Saint-Quentin (l'ancienne *Augusta Viromanduum*) s'appelait déjà Saint-Quentin au IX[e] siècle; que Saint-Quentin fut constituée en commune vers 1100; qu'en 1195 Philippe-Auguste renouvela et augmenta la charte communale de Saint-Quentin; que Philippe II gagna la bataille de Saint-Quentin le 10 août 1557, jour de Saint-Laurent, et que, pour remercier saint Laurent et perpétuer le souvenir de sa victoire, il avait fait construire l'Escu-

(1) « Le secrétaire de Winchester tira de sa manche une toute petite révocation de six lignes..., il lui mit la plume en main; mais elle ne savait pas signer; elle sourit et traça un rond; le secrétaire lui prit la main et lui fit faire une croix. » (MICHELET, *Hist. de France*, t. V, et Episode de *Jeanne d'Arc* (1412-1432). Hachette, 1853, Bibl. Chem. fer, p. 123.)

Digitized by Google

rial auquel l'architecte avait donné là forme d'un gril, instrument du supplice de saint Laurent. Que faut-il croire?

A. L.

—

Un collégien embastillé. — Jadis le collége de Clermont, à Paris (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand), cultivait l'hexamètre et le pentamètre romain avec le plus brillant succès, comme aussi pour sa plus grande utilité. Au fait, Condé ayant proposé, pour prix de vers latins aux divers établissements de la capitale, son beau domaine de Vanvres, n'est-ce pas un écolier des RR. PP. jésuites de la rue Saint-Jacques, qui, dans ce concours général, gagna pour ses maîtres la célèbre maison des champs à laquelle est attaché aujourd'hui le nom du prince impérial? Qui sait si le vainqueur de ce poétique tournois n'était pas le même adolescent dont l'*Intermédiaire* reproduisait dernièrement (I, 303) un distique, destiné à rappeler comment l'ingratitude, greffée sur l'adulation, avait substitué le nom de Louis le Grand à celui de Jésus sur la façade de l'hôtel de Langres; comment, en un mot, le roi y avait supplanté Dieu? Tant de talent et de courage, dès la seizième année, ne pouvait pas rester impuni, et Seldon, c'est ainsi que s'appelait notre jeune Irlandais, fut bientôt enfermé à la Bastille, puis au fort Sainte-Marguerite. — Ne serait-ce donc pas ici ou là que, pendant une captivité qui ne dura pas moins de 31 ans, il eut amplement le temps, et naturellement le motif de composer un second distique, vingt fois plus retentissant encore que le premier, et dont la paternité a été faussement attribuée à un auteur appelé *Dabo*, sous prétexte que le pentamètre finit par ce mot équivoque, lequel serait tout à la fois, et avec la même prosodie, un nom propre d'homme et le futur d'un verbe? — Enfin, demanderai-je à mes doctes et indulgents collaborateurs de l'*Intermédiaire*, n'est-il pas plus conforme à la vérité des faits et aux habitudes de la langue latine de ne voir qu'un verbe dans le mot *dabo*, un verbe par lequel la réponse se relie étroitement avec l'interrogation, et qui ne peut être traduit en français que par le monosyllabe *Moi*, ce *moi* étant mis ici en fonction de Seldon? C'est, à mon avis du moins, la façon la plus naturelle et la plus plausible d'interpréter deux vers, excellents de facture, mais détestables pour le sens. Jugez plutôt; les voici tels qu'ils sont restés gravés dans ma mémoire depuis les jeux et avec les aménités du collége :

Arcum Dola dedit Patribus; dedit alma Sagittam
Gallia : quis funem, quem meruere? — Dabo.

Vite, effacez-moi ce malencontreux *funem*, et quand vous aurez écrit à sa place *laudem*, mettez-moi vaillamment et sincèrement le tout dans la bouche d'un Porée ou d'un Ravignan : cette fois, du moins, et moyennant cette variante, à la bonne heure! J. PALMA.

—

La réponse de Mirabeau à M. de Dreux-Brézé. — La fameuse réponse de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé, lors des Etats-Généraux de 1789, est-elle bien authentique? La célèbre phrase : « *Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la puissance du peuple, et que l'on ne nous en arrachera que par la force des baïonnettes!* » a-t-elle été réellement prononcée? M. Tiengou, dans l'*Union* (14 nov. 1864), la déclare apocryphe, et cite, à l'appui de son dire, les paroles suivantes de M. de Brézé : « Mirabeau n'a jamais prononcé cette phrase; il était gentilhomme, et il savait que, s'il l'eût prononcée, il n'aurait pas pu se dispenser, le lendemain, de m'en rendre raison. » Cette assertion ne me paraît point sans réplique, car Mirabeau n'était point homme à hésiter, à peser ses paroles, par appréhension d'une affaire d'honneur. Où est la vérité?

H. V.

—

Une peinture sur cuivre. — Dans un beau reliquaire en vermeil se trouve une peinture sur cuivre, représentant la mort de saint Philippe de Néri, patron de la ville de Rome. On lit, derrière la plaque : ANGELUS. PALEA. F. BUIXIE. Cela veut dire, sans doute, *Angelus Palea fecit Buixie*. Mais que signifie ce dernier mot? Est-ce un nom de ville d'Italie? Palea est-il un peintre italien? O. R.

—

J. Host à Rombach, dominicain. — Où pourrait-on trouver des renseignements sur *Johannes Host à Rombach*, *Kyrspensis*, dominicain, qui fut reçu licencié en théologie à Paris, entre 1525 et 1529? Il fut inquisiteur et un des juges d'un luthérien exécuté à Cologne en 1529.

A. C. F.

—

Mss. Benoist de Saint-Gille. — Les premiers imprimeurs ont, à juste titre, revendiqué l'honneur de leurs travaux. Les livres qui sont sortis de leurs presses portent habituellement leurs noms et les marques qu'ils avaient adoptées. Il ne paraît pas en avoir été de même des calligraphes, qui les avaient précédés, ou qui vivaient de leur temps. Ce n'est, je crois, qu'exceptionnellement qu'ils ont signé leurs œuvres. Cependant l'histoire a dû conserver les noms des plus habiles, et ces noms doivent être restés dans la mémoire des érudits. Quelque amateur et collectionneur de ces manuscrits

Digitized by Google

qui ont précédé ou accompagné la découverte de l'imprimerie (tels que *Missels*, *Livres d'Heures*, *Preces piæ*), pourrait-il me signaler les noms des plus habiles calligraphes connus, qui, avec les miniaturistes dont il nous reste de si charmantes enluminures, nous ont doté de ces précieuses reliques du moyen âge? Je possède un de ces manuscrits sur vélin (*Preces piæ*), enrichi de miniatures et de délicieux encadrements en or et en couleurs, que je crois appartenir au milieu ou à la fin du XV[e] siècle, et dont l'écriture est signée : *Benoist de Saint-Gille*. Connaît-on d'autres œuvres de ce calligraphe? D[r] LH.

—

Poëme roman de l'année 1285. — Un seigneur déteste tant les *mauvais*, qu'il voudrait les voir tous à *Biauvais*. Qu'avait donc fait la bonne ville de Beauvais, en Picardie, à la fin du XIII[e] siècle, pour qu'on désirât y voir les méchants? — Dans ce même poëme, il est dit qu'un orgueilleux chevalier semblait croire que *le Roi lui gardait ses oies*. Ce devait être un dicton trivial de l'époque; ce dicton est-il connu et cité dans quelque ouvrage contemporain?— Un chevalier promet, tel cas échéant, de *le dire au Roi et à son chevalier*, ce qui serait l'équivalent d'*aller le dire à Rome*. L'ancien dicton roman est-il connu et rapporté quelque part? — Enfin, un chevalier alsacien jure par saint Pierre de Cologne et par *Monsignour Douroi*. Quel est le saint qui au XIII[e] siècle, était, en Alsace, *Monsignour Douroi?*

EMM. MICHEL.

—

Sainte Opportune. — Quelqu'un pourrait-il me dire s'il a rencontré, imprimé ou manuscrit (et m'indiquer dans quel dépôt), un petit poëme en vieux vers français sur la vie de sainte Opportune, abbesse d'Almenêches au diocèse de Seèz? Ce poëme commence ainsi :

Seigneurs et Dames, entendez,
Qui à Dieu service rendez,
De sainte Opportune diray
La vie, c'en qu'apris en ay...

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

—

Mirabilis Liber. — Dans le *Magasin encycl.* de Millin (4[e] année (1799), t. V, p. 491), je lis ces lignes : « Le livre prophétique dans lequel on a cru trouver les circonstances les plus analogues à notre temps et en plus grand nombre, est celui connu parmi nous sous le nom de *Liber mirabilis, qui prophetias revelationesque nec non res mirandas preteritas, presentes et futuras aperte demonstrat...* Le passage le plus remarquable et qui a tenu en haleine ces têtes foibles, est celui qui a été tiré d'une prophétie qu'on y dit avoir été extraite d'un manuscrit de la Bibliothèque Saint-Victor, à Paris, et de la tablette désignée sous les lettres GGG, où, après une longue énumération des guerres et des malheurs de l'Europe, il les termine par cette prophétie (fol. 57, verso) : *His erit in adjutorium juvenis captivatus qui recuperabit coronam Lilii, et dominabitur per universum orbem; fundatus destruet filios Bruti, et insulas : itaque non erit ulterius memoria eorum et sic perpetuo remanebunt...* » — Quelque obligeant bibliophile pourrait-il me dire si la suite de cette prophétie répond à l'intérêt des premières lignes? C. L.

—

Les Tuileries et le Palais-Royal. — Quel est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Les Tuileries et le Palais-Royal, par le vicomte S. de L.....* (Paris, Ch. Vimont, 1833, in-8)? — Voici une note assez curieuse qui se trouve à la page 314 de ce livre : « La princesse de Bavière, mère du Régent, a laissé des mémoires extrêmement curieux qui furent publiés en Hollande avant la Révolution; mais cette première édition était fort incomplète. Sous la Restauration, ce fut, je crois, en 1822, il en parut à Paris une seconde édition, collationnée sur les manuscrits par un éditeur *consciencieux*. L'histoire de cette édition est trop remarquable pour que je ne la rapporte pas ici. L'éditeur *consciencieux*, le véritable éditeur, était M. de M......., conseiller à la cour royale et président d'instance à Paris, je ne me rappelle plus précisément la qualité qu'il avait alors. M. S......, fort instruit de tout ce qui a quelque rapport à la librairie, fut, lui, l'éditeur en nom. Ne voilà-t-il pas que l'édition, à la requête de M. le Procureur du Roi, fut déférée aux tribunaux. Cela est bien, mais voilà qui est mieux. Le jour où la cause fut appelée, l'*éditeur consciencieux* se trouva présider le tribunal. Or, après la délibération des juges, il prononça, avec un admirable sang-froid, la sentence, en vertu de laquelle M. S..... fut condamné à 500 fr. d'amende et à trois mois d'emprisonnement pour avoir publié un ouvrage contraire aux bonnes mœurs. Vive la justice! »

Je désirerais connaître le nom de ces deux éditeurs. H. I.

—

Un anonyme à chercher. — Connaît-on l'auteur d'un volume rare, intitulé : *Quelques traits d'une grande passion ou Lettres originales de feu Amélie Ho..., comtesse de La M..., écrites pendant le cours des années III, IV et V de la République* (Paris, an X?). Un exemplaire figure au catalogue de la bibliothèque Leber, n° 2093, avec cette note qui donne envie de possé-

Digitized by Google

der ce livre (je le cherche depuis longtemps et je ne l'ai pas encore rencontré) : « Lettres parfaitement écrites, pleine de cet esprit qui vient du cœur ; ce ne peut être un roman. » T. B.

—

« Gamiani, » d'A. de Musset. — Une publication toute récente : *Nos Petits Journalistes*, par M. Léon Rossignol, dit, page 116, en parlant d'un écrivain moderne, qu'elle désigne par le nom de *Sosthène :* « Il est de ceux qui n'admirent d'Alfred de Musset que *Gamiani*. — Quelle est cette œuvre, pour le moins très peu connue, de l'illustre poëte ? Où a-t-elle paru pour la première fois ? A. J.

Réponses.

Que signifie le nom de Calvados ? (I, 89, 242, 342.) — Quelques feuilles de province, le *Journal de Rouen*, le *Phare de la Loire*, ont reproduit ce que nous avons déjà publié à ce sujet. On nous signale la note suivante reçue par la première de ces feuilles (23 déc.) :

« Le *Journal de Rouen* a emprunté à l'*Intermédiaire* la réponse faite par M. J. Palma à une question posée, dans ce journal de demandes et de réponses, sur l'origine du mot Calvados. Cette solution ne nous semble point satisfaisante, et voici pourquoi :

« Comment aurait-on donné, en Basse-Normandie, un nom espagnol, ou tiré de l'espagnol, à des rochers que l'on dit être chauves? Comment aurait-on été choisir le nom de ces rochers pour le donner en Espagne à un des navires de l'*Invincible Armada*, à celui précisément qui y aurait fait naufrage (1)? Enfin, est-on bien certain que les roches du Calvados soient aussi chauves qu'on le dit, et, pour le savoir, les a-t-on vues? Pendant les basses mers d'équinoxe, nous avons cherché à découvrir ainsi que tous les baigneurs de la longue plage qui s'étend depuis Port-en-Bessin jusqu'à Ouistreham, ces fameux rochers du Calvados que l'on ne découvre jamais, et notre vue s'est fatiguée en vain. Nous pensons donc que la calvitie de ces roches sous-marines n'est pour rien dans leur nom, et qu'il faut chercher ailleurs.

Un Bas-Normand.

— J'ai lu je ne sais où, et j'ai toujours entendu dire en Normandie que ce nom provenait d'un vaisseau de l'*Invincible Armada*, appelé le *San-Salvador*, qui se brisa sur les rochers de la côte normande. — Cette étymologie me paraît plus rationnelle que celle qui a été donnée (I, 342). Si en effet on avait voulu, dans le nom, rappeler l'aspect de la roche, pourquoi serait-on allé chercher un mot espagnol? Les Normands sont comme Boileau, ils appellent un chat un chat, et ils ont simplement appelé *Ile pelée*, une île située en face de Cherbourg et qui ne produit rien; s'ils avaient attaché l'idée de calvitie aux roches du Calvados, ils les eussent appelées les *Roches chauves*. A. L.

— Les anciennes cartes du British Museum écrivent notre Calvados *Calvador*, et confirment ainsi l'opinion d'après laquelle ce nom proviendrait d'un vaisseau naufragé portant le nom de *Calvador* (Sauveur). — C'est Mlle Delaunay, sœur d'un représentant, qui trouva que l'*Orne-Inférieure* était une désignation bien terne, lorsqu'on avait le mot plus sonore de *Calvados* à sa disposition. Chacun fut de son avis dans son cercle et, séance tenante, on rédigea une adresse que le galant général Félix de Wimpfem se chargea d'appuyer, Le succès fut complet : l'Assemblée revint sur sa décision et l'heureuse inspiratrice de ce changement reçut le nom de Mlle Calvados, qu'il ne lui déplaisait pas, dit-on, de s'entendre donner. XX.

—

Thèses de Pic de la Mirandole (I, 134). — Un critique ordinairement bien informé, M. Léo Joubert, s'exprime ainsi dans le t. XL, p. 46, de la *Nouvelle Biographie générale :* « Ces fameuses thèses *de omni re scibili*, comme l'osait dire Pic de la Mirandole *et de quibusdam aliis*, comme a ajouté Voltaire, qui, par cette piquante addition, a fait la meilleure critique des magnifiques prétentions du jeune érudit, ces thèses, affichées partout dans Rome, y firent grand bruit et provoquèrent la jalousie. » Il serait intéressant de savoir si le *de omni re scibili* n'est pas plus authentique que la plaisanterie : *et de quibusdam aliis*, qui rappelle le joli vers :

Connu dans l'univers et dans mille autres lieux.

Toutefois, je note que le grave et judicieux Daunou, qui n'avançait rien légèrement, a dit, dans son *Cours d'Etudes historiques* (XX, 219) : « Le plus fameux de ces nouveaux syncrétistes était le jeune Pic de la Mirandole, qui, en 1486 (1), à l'âge de 23 ans, devait soutenir, sur tous les objets possibles du savoir humain, *de omni re scibili*, neuf cents propositions bien comptées. » César Cantu, en son *Histoire universelle*, ne rapporte point l'ambitieuse formule dont se serait servi son docte compatriote. La notice promise par M. E. P., et attendue avec impatience par les lecteurs de l'*Intermédiaire* (si j'en juge

(1) Qui donc a dit cela ? C'est précisément le contraire que l'on prétend avoir eu lieu. (*Réd.*)

(1) *Sic*. M. E. P. donne la date de 1484.

Digitized by Google

d'après moi-même), nous apprendra, je l'espère, ce qu'il faut définitivement penser de cette... gasconnade. T. de L.

—

Certificats de noblesse délivrés par Chérin et Berthier (I, 137, 175). — Les minutes des certificats de noblesse délivrés par Chérin et Berthier pour le service militaire de 1782 à 1789 sont conservées au Cabinet des Titres de la Bibliothèque impériale. E. de B.

—

L'Ecole d'architecture de J.-F. Blondel (I, 148, 247). — Une pièce ms. de 30 pp. in-4°, qui me tombe sous la main, et qui a certainement inspiré le fondateur des Ecoles de mathématiques et de dessin de la ville de Reims, est intitulée : *Discours prononcé par Blondel, membre de l'Acad. roy. d'architecture, le* 28 *juillet* 1746, *à l'ouverture de ses leçons publiques sur les sciences et les arts en relation au bâtiment.* — J'ignore si l'auteur a fait imprimer ce *Discours* en tête de son grand ouvrage. C'est à vérifier. Quoi qu'il en soit, on y voit que Blondel avait déjà professé publiquement, en sorte que la date indiquée est celle d'une reprise et non du commencement du cours. De plus, toute l'organisation du cours y est exposée vers la fin. 1° Le professeur avait partagé le cours d'architecture en quatre sections, outre l'histoire de cet art, et il y consacrait deux leçons par semaine. 2° Les élèves y joignaient l'étude du trait, celle de la figure et des ornements, les principes des mathématiques, de la perspective et de la coupe des pierres, enfin les applications du dessin aux arts de charpenterie, menuiserie, serrurerie, aux fondeurs, ciseleurs, horlogers, ébénistes, tapissiers, jardiniers, etc. 3° Les leçons se donnaient tous les jours et se partageaient les différentes heures de la journée, depuis 6 heures du matin jusqu'à 8 et 9 heures du soir. 4° Le dimanche, de 3 heures à 6, depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin d'octobre, le professeur visitait les monuments de la capitale et des environs avec ses élèves et leur en faisait lever le plan. 5° Tous ceux qui le voulaient étaient admis gratuitement à cette leçon du dimanche et à celles des mardis et vendredis, qui étaient consacrées à l'architecture. Les autres cours étaient gratuits pour 6 élèves seulement.
(Reims.) Ch. Loriquet.

—

Le vernis Martin (I, 178, 236). — J. D. trouvera quelques détails sur les mésaventures du vernis Martin dans le *Journal de la Cour* de juillet 1790, époque où l'exhibition publique des armoiries commençait à devenir dangereuse. De lugubres barbouillages, au dire de cette publication mensuelle, venaient ternir dans leur fraîcheur les fleurs peintes par *Huet* et vernies par Martin. H. Vienne.

—

Mademoiselle de Corsambleu (I, 179). — M. G. D. connaît-il deux billets en vers publiés dans *le Dernier volume des Œuvres de Voltaire* (Paris, Plon, 1862, in-8°)? M. Ed. Didier, qui a publié le volume, pourrait peut-être donner quelques renseignements; voici toujours les deux pièces que lui signale M. Alb. Gérard :

I. — *A Mademoiselle de C.*

Le plaisir inquiet des raccommodements
Est-il fait pour les vrais amants?
Douce sérénité, sois toujours mon partage,
Préside à mon bonheur ainsi qu'à mon amour.
Ah! je n'ai pas besoin des horreurs d'un orage,
Pour savoir jouir d'un beau jour.

II. — *A Mademoiselle de Corsambleu.*

Si ton amour n'est qu'une fantaisie,
Qu'un faible goût qui doit passer un jour;
Si tu m'as pris pour me quitter, Sylvie,
Cruelle, hélas! que je hais ton amour!
Ton changement me coûtera la vie.
Viens dans mes bras te livrer sans retour;
Que tes baisers dissipent mes alarmes!
Que la fureur de tes embrassements
Ajoute encore à mes emportements!
Que ton amour soit égal à tes charmes!

—

Le prince de Chimay en 1672 (I, 179). — En 1672, le prince de Chimay était un *de Ligne-Arenberg*, dont la famille détenait cette principauté depuis 1612, époque où la maison de Croy la perdit par extinction; ce prince, dont l'*Intermédiaire* a reproduit deux lettres, est sans doute celui qui, mort en 1686, fit échoir son titre aux d'Hénin-Liétard, d'Alsace. H. Vienne.

—

Croquer le marmot (I, 242, 302, 355). — On a cité des équivalents: *garder le mulet* ou *la mule*, *piquer le coffre* ou *le bahut*. Le commun des mortels, qui n'a ni mule ni mulet à garder ou à faire garder, et qui n'a pas l'habitude de hanter les antichambres royales, se contente, lorsqu'il est en faction devant une porte, d'en *compter les clous*, d'y *faire le pied de grue* ou d'y *prendre racine*. Ed. M.

— Dans ce même sens d'*attendre soucieusement*, il existe en Berry une locution analogue : *battre la chienne*, indiquée dans le *Glossaire du Centre*, de Jaubert (3° éd., in-8°, av. supplém.). Les amoureux surtout *battent la chienne*, lorsque, quittant un rendez-vous après une attente vaine de l'objet aimé, ils font retomber sur autrui le poids écrasant de leur mauvaise humeur. U. R—D.

— L'explication de M. Mérimée, pour

Digitized by Google

piquer le bahut ou *le coffre*, peut être bonne; néanmoins, rappelons ces locutions de l'argot moderne : *piquer* un chien (dormir), *piquer* un renard (vomir), *piquer* un laïus (faire un discours), *piquer* un 10, un 9, un zéro (obtenir une note bonne ou mauvaise dans un examen), etc., etc.

Et. C.

—

Le chêne-laurier de Crète (I, 282). — En lisant le travail de M. Perrot sur l'île de Crète, j'ai été d'abord frappé, comme M. B. L., de ces deux mots : *chêne-laurier*, réunis pour désigner un arbre ; mais bientôt j'ai pensé que c'était une faute d'impression, et que c'était *chêne-liége*, qu'avait dû écrire M. Perrot, et je suis encore dans la même conviction. Dr N. L.

—

Stamboul (I, 292, 350). — Le savant orientaliste de Sacy explique dans une note l'altération du nom Stamboul, et fait la citation suivante tirée d'un ouvrage de Masundi, auteur arabe du quatrième siècle de l'Hégire (A. D. 956), qui jette encore un rayon de lumière sur ce nom de ville estropié : « Au moment où j'écris, les Grecs « nomment cette ville *polin* (πόλιν), et « quand ils veulent faire entendre qu'elle « est la capitale de l'empire, à cause de sa « grandeur, ils disent Stanpolin (εἰς τὰν « πόλιν), ils ne l'appellent jamais Con- « stantinople (Kostantiniyya); il n'y a que « les Arabes qui lui donnent ce nom. » (*Chrest : Arab.* III, 370.) — *Islam-bol*, un de sept noms de C—ple, selon M. von Hammer (*Geschichte des Osmanischen Reiches*) signifie « la plénitude de la vraie foi. » (Voir *Notes and Queries*, août 1864, p. 172.) Will. Pratt.

— Si le nom de Stamboul n'est pas une énigme, il est bien près d'être un γρῖφος, ou logogriphe. — Il est dialectiquement grec, en vertu de l'abréviation assez ligaturée, de la locution dorienne (Ἔρχομαι) ἐς τὰν πόλιν (Je vais à la ville). Or, prononcé à la moderne, ce grec sonne : (*Erkome*) *es tam bolin*, d'où, dans la bouche des Turcs, l'articulation *'S-TAM-BOUL*, enfin l'étrange composé de ces trois mots, à savoir *Stamboul*, ce nom moderne de l'ancienne Constantinople, de l'antique Byrza, ou Byzance. — Au surplus, *Stamboul* n'est pas le seul terme géographique formé de la manière qui vient d'être indiquée ; et peut-être, cette fois, consentira-t-on à voir une énigme fieffée dans le nom que les Grecs eux-mêmes, les Grecs modernes s'entend, sur qui a pesé, pèse, et pèsera la domination musulmane, ont fait encore les premiers frais pour une de leurs îles. Je vais à Lemnos, dit un Grec (Ἔρχομαι) ἐς τὰν Λῆμνον. Hé bien ! prononcés à la façon romaïque, ces quatre mots deviennent : (*Erkome*) *'s tam limnon*, et le Turc qui les entend les altère d'abord, sous la forme (*Erkome*) *es ta* (*n*)-limnon, puis il le amalgame tous trois dans l'unique mot *Stalimène*, qui devient ainsi le second nom de la seule et même Lemnos. J. Palma.

—

B. Rhenani Libri III, etc. (I, 295, 361). — La 1re édit. est signée : *Selestadii, Calendis Martii, Anno* M.D.XXXI, et on lit à la fin : *Basileae, in officina Frobeniana... Anno M.D.XXXI. Mense Martio.* Voy. *Panzer*, t. VI, p. 279, n° 808, et l'art. de la *Nouv. Biogr. gén.*, t. XLII, qui indique des sources bonnes à consulter. Ol. B.

— Voir *Catalogus Biblioth. publ. Universit. Lugduno-Batavæ*, 1717, in-fol., p. 225, et la *Biographie Didot*. P. C.

— Rhenanus se trouva à Paris vers 1508. Il s'était rendu dans cette ville pour y continuer ses études commencées à l'école de Schlestadt. Il apprit à y connaître le poëte Faustus Andrelinus. Erasme était à Paris à la même époque. L'imprimerie à son aurore offrait une grande activité et Rhenanus fut occupé dans l'atelier de Henri Estienne, probablement comme correcteur. Cet atelier était le rendez-vous de nombre d'hommes cultivés, dont la fréquentation devait être d'autant plus souhaitable que les chaires de l'Université n'étaient pas toujours tenues avec un grand éclat et que certaines parties de la science n'avaient pas même de représentants. Ainsi lorsque après l'expulsion de Fichet, Hermonyme de Sparte vint à Paris vers 1473, et ouvrit un cours sur l'antiquité, il fut seul à s'occuper de cette branche, et encore Erasme a-t-il dit qu'il bégayait le grec ; de plus qu'il ne pouvait pas l'enseigner, et que s'il l'avait pu, il ne l'aurait pas voulu. Outre Hermonyme, Rhenanus entendit Faber Stapulensis, qui professait la dialectique et la physique. Rhenanus entretint avec ce maître des relations fort amicales, comme il ressort de plusieurs de ses lettres. Il étudia sous lui la philosophie en général et celle d'Aristote en particulier, et il estime si haut les mérites de son professeur qu'il le proclame un restaurateur de la philosophie et place ses commentaires d'Aristote avant ceux d'Ammonius, de Simplicius et de Philoponat. P. Ristelhuber.

—

Ouvrages relatifs à la peine de mort (I, 295, 361). — Dans un des premiers volumes de l'*Histoire parlementaire de la Révolution* de MM. Buchez et Roux, se trouve une discussion approfondie sur la peine de mort au sein de l'Assemblée Constituante. Les discours cités des divers orateurs con-

Digitized by Google

tiennent à peu près tout ce que l'on peut dire pour et contre cette terrible pénalité. — Tout récemment, M. Adolphe Franck, professeur au collége de France, a publié l'ouvrage suivant contre la peine de mort : *Philosophie du droit pénal*. Le n° 26 de la *Revue des cours littér.* a cité une notable partie du dernier chapitre de cet ouvrage. J. Mt.

— La *Gaz. litt. et artist.* (12 et 13 juill. 1864) contient une Bibliographie de la peine de mort, commençant au *Traité des Délits et des Peines* de Beccaria. Dr L.

—

« Diacre » signifiant « tunique » (I, 306). — Le mot *diacre* a été, en effet, employé pour désigner la tunique même destinée au diacre; on en trouve un exemple dans le Testament de Pierre II, duc de Bretagne, du 5 sept. 1457: « Item, ordonnons et donnons à ladite église de Nostre-Dame les vestemens, c'est à sçavoir chappe, chasuble, *diacre*, *sous-diacre*, et parement d'autel..... » Voy. *Mém. pour servir à l'Hist. de Bretagne*, par D. Morice (Paris, 1744, in-fol.), t. II, col. 1704.
Ad. Bouyer.

—

Journal de Collé (I, 295). — N'a jamais paru dans la *Bibliothèque inédite de l'Esprit humain*, publiée par Didier. — M. Honoré Bonhomme, éditeur de la *Correspondance inédite de Collé* (Paris, Plon, 1864), annonce, dans la préface de ce volume, qu'il compte réimprimer prochainement le *Journal de Collé*. Alfred de C.

—

Dossiers du Comité de Salut public (I, 324; II, 26). — M. l'abbé Dufour trouvera tous les détails désirables (romantisés, il est vrai, mais basés sur un fond historique) sur l'héroïque conduite de Ch. de La Bussière, dans un vol. de M. E. Capendu : *les Mystificateurs*, in-12, qui se vend 1 fr. dans toutes les gares des chemins de fer. — Il est aussi question de La Bussière dans un vol. de l'*Echo des Feuilletons*, paru en 1846 ou 47; mais mes souvenirs ne me permettent pas de préciser davantage. (Lyon.) Cz.

—

Estaminet (I, 338). — Voici ce que dit le *Diction.* de Littré : « Wallon, *staminet*. Orig. inc. On peut songer à *estaminet*, dérivé d'*étamine* (étoffe), et supposer que les tables étaient couvertes d'étamine; c'est ainsi que *bureau*, étoffe, a donné son nom à *bureau*, table ou lieu de travail. Sheler conjecture le flamand *stram*, fatigué par le travail; ce serait le lieu où l'on se délasse; mais ni le sens ni la forme ne sont favorables à cette opinion. On ne sait où Bescherelle a pris ce qu'il dit, qu'estaminet vient du flamand *stamenay*, dérivé de *stamm*, souche, famille, et qu'on a nommé *stamm* des assemblées de famille où l'on buvait et fumait. Quant à l'espagnol *estamento*, assemblées d'états, il n'a rien à faire ici. » — MM. H. I. et H. C. s'en tiennent à Bescherelle; mais M. le Dr L. répond : « Ce mot est d'origine flamande; il paraît venir de l'expression employée pour engager à entrer dans ces lieux de rafraîchissement : *Sta*, *mynheer*, arrêtez-vous, Monsieur. Cette formule, répétée très fréquemment, finit par figurer sur les enseignes; d'où l'on a dit aller au *Sta-mynheer*, et, en francisant, au *Staminet*. » — Enfin, M. J. P. nous dit : « Ce mot comprend 4 syllabes, ainsi divisées : *e-sta-min-et*. Pour en dépister le vrai sens, ou l'étymologie (τὸν ἔτυμον λόγον), il suffit de fouiller une à une ces quatre syllabes, en commençant par celle qui a l'avantage d'être la radicale, autrement *sta*. Or, STA, du latin *stare*, ou plutôt du grec στάω, qui a le même sens, signifie *se tenir* (debout, ou assis). *MIN*, de son côté, nous reporte à *staminis*, génitif de *stamen*, et indique le lieu où l'on se tient; puis, le diminutif *et*, d'où *stamin-et*, avertit que le lieu précité n'est pas grand. Enfin, *E*, le même que *EX* des Latins, en grec ἐκ ou ἐξ, avertit que notre petit endroit est isolé, qu'il est à l'écart, j'entends, par là, éloigné du café, par exemple, ou du salon. Au fait, l'*estaminet* était, à l'origine, un étroit cabinet, soit dans une maison privée, soit dans un cercle nommé casino, où, séquestrés en quelque sorte loin de la salle de conversation, loin même de la salle de lecture et de celle de billard, certains désœuvrés, assis avec plus ou moins de nonchalance sur des gradins pratiqués le long des quatre murs de cette tabagie, étaient, cheminées vivantes, mais point ambulantes pour l'instant, gravement occupés à.... faire de la fumée — non inodore, hélas! »

—

Paille-Mail, Pall-Mall (I, 339). — Je ne puis dire en quoi le *paille-mail* différait du jeu de *mail* ordinaire, mais, dans un petit volume, intitulé : *Divertissemens innocens*, *contenant les Règles du jeu des Echets*, *du Billard*, *de la Paume*, *du Palle-mail et du Trictrac* (La Haye, A. Moetjens, 1696), je trouve, p. 360, les *Règles du jeu royal de* Palle-Mail. Le frontispice, gravé par Schoonebeek, montre, au fond, deux joueurs de P.-M., armés de longs maillets, sur un terrain bordé de levées. E. Mi.

— « Je remarqueray ici, par occasion, que *palmail*, pour signifier le jeu de mail, n'est plus du bel usage. » (*Dictionn. étym.* de Ménage, p. 466.) — « *Palemail*, vieux mot. Voy. *Mail*, c'est la même chose. » (*Dictionn.* de Furetière.) P. Clauer.

Digitized by Google

— Le *paille-mail* des Lettres Patentes d'Henri IV n'est que la traduction de l'anglais *pall-mall*, ou plutôt l'introduction de ces deux mots dans notre langue, en les orthographiant comme ils se prononçaient et se prononcent encore en anglais *pel-mel.* Or, *palle-mall*, en anglais, désigne le jeu de *mail*, *a sort of game or pastime.* Peu à peu notre langue aura abandonné le premier mot et conservé le second en donnant à l'*l* la prononciation mouillée, au lieu de la prononciation dure. La langue anglaise a conservé les deux mots, mais a fini par n'en faire qu'un, en supprimant le trait d'union; ainsi Boyer (1773) l'écrit en deux mots, et les dictionnaires modernes (Hamonière, Sadler) en un seul. En résumé, les deux mots *paille-mail* du temps d'Henri IV désignaient le même jeu que le mot *mail* d'aujourd'hui.

D[r] H. L.

— A Maignelay, localité picarde du département de l'Oise et lieu de naissance de notre excellent comédien Geffroy, un bel emplacement, planté d'une double rangée de peupliers et servant de jeu de paume, de jeu de tamis, en même temps que de lieu de réunion pour les danses publiques, se nomme encore le *Palle-Mail.* On voit que le son diffère et que l'orthographe doit nécessairement différer quelque peu de l'orthographe et du son adoptés dans les Lettres Patentes d'Henri IV. Les paysans disent même le *Parre-Mail.* Mais ce n'est là qu'un adoucissement de la double consonne, une corruption pour ainsi dire euphémique, auxquels on aurait tort d'accorder quelque importance. Il m'est arrivé de me promener dans *Pall-Mall*, à Londres, tout en songeant au *Palle-Mail* de Maignelay, et si j'eusse dès lors connu l'existence du *Notes and Queries* j'eusse soumis à ce journal la difficulté proposée par M. P.-L. de B. *Pall*, en anglais, a le sens de *pallium*, d'où il doit venir. C'est un manteau ou plutôt un *poêle*, comme ceux qu'on exhausse, qu'on soutient sur la tête des époux, dans la cérémonie de notre mariage religieux. Je ne sais pas si les Anglais ne donnent pas aussi ce nom au drap des morts. *Mall* c'est un maillet, *malleum*, notre *mail.* Dans les temps seigneuriaux et féodaux, y avait-il donc des jeux de *mail* abrités contre la pluie par des draps ou tentures? Cela n'est pas tout à fait improbable. C'est aux érudits à donner leur décision. Seulement, dans l'hypothèse précédente, le scribe commis à l'écriture des Lettres Patentes du Béarnais aurait, en écrivant *Paille-Mail*, orthographié ce mot inexactement. Il faut écrire et prononcer *Palle-Mail* ou *Pall-Mall*, comme cela se fait très certainement à Maignelay et à Londres. Jacq. D.

—

Voltaire capucin (I, 339). — En 1770, Voltaire sollicita et obtint, par le crédit de la duchesse de Choiseul, du général des capucins, *Amatus Dalembella*, résidant à Rome, les titres de frère spirituel de saint François et de supérieur temporel des capucins du pays de Gex (voir Lettre à Richelieu du 9 fév. 1770), et pendant trois mois il signa ses lettres : † Frère François, *capucin indigne.* A. J.

— Oui, sans doute, Voltaire s'est fait capucin. On n'a qu'à ouvrir sa *Correspondance* pour apprendre comment : « Vous n'ignorez pas qu'ayant obtenu de « M. le duc de Choiseul une gratification « pour les capucins de mon pays (du pays « de Gex), frère Amatus d'Alamballa, no- « tre général résident à Rome, m'a fait « l'honneur de m'agréger à l'ordre » (26 mars 1770). — « Le général qui est à « Rome m'en a envoyé la patente, un « gardien me l'a présentée, je me fais « faire une robe de capucin assez jolie » (9 fév. 1770). — « Je suis du tiers ordre, « mes titres sont : *Fils spirituel de saint* « *François, et père temporel* » (Ibid). « Il « ne me manque que la vertu du cordon « de saint François. Le pape m'en a fait « des compliments par le cardinal de « Bernis » (30 mars 1770, etc., etc.).

« Il est vrai, je suis capucin,
C'est sur quoi mon salut se fonde.
Je ne veux pas, dans mon déclin,
Finir comme les gens du monde.

Mon malheur est de n'avoir plus
Dans mes nuits ces bonnes fortunes,
Ces nobles grâces des élus,
Chez mes confrères si communes. » Etc.

Frère V...., *capucin indigne.*

—

Un jeton à l'effigie de Louis XIV (I, 339). — Il y a un an ou dix-huit mois, on m'a communiqué un jeton trouvé, je crois, en faisant des réparations à une vieille maison de Bourges. Ce jeton, en cuivre, de 27 à 28 millimètres de diamètre, portait, d'un côté, dans le champ, ce dicton allemand : « *Gelt macht Schelck*, » qui répond à peu près à notre vieux proverbe : *argent perd gent.* — Sur l'autre face, en légende : « *Ich hab die angenehme Kunst,* « *die Macht, Gerechtik. u. Gunst.* » c.-à-d. : « *j'ai les talents agréables, la puissance, le droit et la faveur.* » — Dans le champ : « WOLF LAUFFER, RECHPFENGMACHER, » c.-à-d. : *Wolf Lauffer, fabricant de jetons.* Pas de date, ni de nom de lieu. — En comparant ce jeton à celui que signale M. R. de C., on peut supposer qu'ils sont sortis tous les deux des ateliers d'une même famille de fabricants. Dans cette hypothèse, les mots WOLF, LAZA., GOTTI., ne seraient que les prénoms *Wolf*, *Lazarus*, God....?

(*God*, *dieu*, élément qui, en allemand, entre dans la composition d'une foule de noms d'hommes, sous les formes variées de *God*, *Godd*, *Got*, *Gott*, *Goth*, *Gut*, etc.); si, par hasard, l'I de GOTTI n'était qu'un F ou un L, mal formé ou mal lu, on pourrait compléter le prénom en supposant GOTTFRID, ou GOTTLIEB ou GOTTLOB, noms très fréquents en Allemagne.) LAUFFER serait le nom patronymique. L'S final ajouté à ce nom n'est que le signe du génitif, et s'explique naturellement en lisant l'abréviation RECH. PE. (PF.?) « RECHPFENGMACHEREI, » ce qui donnerait, en traduisant la légende entière en français : « *fabrique de jetons de Laz. God. Lauffer.* »

(Bourges.) X. Z.

— M. R. de C. a parfaitement reconnu que le jeton de cuivre jaune, trouvé à Balmont, près Lyon, appartient à cette affreuse fabrication nurembergeoise qui répandait des milliers de jetons de jeu, imités des jetons français, anglais, ou des Pays-Bas. Comme tous les contrefacteurs, les soi-disant artistes nurembergeois s'épargnaient ainsi les frais d'invention. — Les lettres *Laza : Gotti : Lavffers : Rech. Pe* ne sont que l'abréviation du nom et de la profession du fabricant; mais il faut lire *Laza : Gottl : Lavffers : Rech. Pf.*, c'est-à-dire *Lazarus Gottlieb Lauffers*, *Rechen Pfenningen Macher* (Lazare Gottlieb Lauffers, fabricant de jetons). C'est ainsi que sur les jetons d'un autre Lauffers, qui valent ceux de Lazare, on lit : *Conradt : Lavffer : Rech : Pfennig : mach. i : nv* (*Conrad Lauffer*, *fabricant de jetons à Nuremberg*). (Douai.) P.-A.-H. P.

—

Armoiries de Geoffroy Hébert (I, 340). — Voir l'*Hist. des évêques de Coutances*, par l'abbé Lecanu. Elles sont d'azur, au sautoir d'or cantonné de 4 étoiles de même. X.

—

Papiers de Mme du Deffand (I, 354). — Les papiers de Mme du Deffand ont été, en effet, adjugés à M. Dyce Sombre, d'après ce qui m'a été certifié par MM. Puttick et Simpson et M. Waller. Je me suis adressé à Mme Dyce Sombre, mais je n'ai pas obtenu de réponse. Ces trésors semblent perdus pour nous. Je le regrette beaucoup pour les bibliophiles et pour moi. Les lettres du chevalier de l'Isle à Mme du Deffand et à Horace Walpole se trouvaient dans ce lot. Puis, j'ai à regretter la perte d'une partie des contes, des chansons et des proverbes de mon parent. Je sais qu'ils ont été envoyés à Mme du Deffand. (Voir ma question sur le conte de *Mais Si* et l'*Histoire des Roses*, I, 68, de l'*Intermédiaire*.) Que de détails curieux sur la Cour, sur Mme du Barry et sur Chanteloup! Cela nous est indiqué par des passages de la Corresp. *inédite* de Mme du Deffand, de Mme de Choiseul et de l'abbé Barthélemy, recueillie et publiée par M. le marquis de Sainte-Aulaire.

(Landrecies.) H. DE L'ISLE.

—

L'arquebuse de Charles IX (I, 370). — S'appuyant sur l'autorité de Brantôme, dont la véracité est pourtant fort contestable, comme chacun sait, le P. Daniel accepte sans examen l'histoire de Charles IX tirant sur ses sujets. La lecture attentive des documents protestants doit, ce me semble, reléguer cette anecdote au rang des fables. Dans le *Réveil-Matin des François et de leurs voisins* (1574), le fait est raconté avec une sorte de doute : « *Encores, m'a-t-on dit* que le Roy pre« nant une harquebouse de chasse entre « ses mains, en reniant Dieu, dit: Tirons, « mort-Dieu, ils s'enfuyent. » Les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* s'expriment absolument dans les mêmes termes. Ainsi, ces deux relations, où éclatent avec une violence extrême les justes ressentiments des huguenots décimés, et qui se montrent partout si positives sur les autres circonstances, — même les moins certaines, — de cette affreuse tragédie ne rapportent que comme un *on dit*, un événement d'une pareille importance, d'une telle notoriété! Mais un autre pamphlet calviniste contemporain, publié après le *Réveil-Matin* et les *Mém. de l'Estat de France*, dont le retentissement avait été considérable par toute l'Europe, contredit d'une manière formelle ce bruit mensonger, éclos le lendemain de la funeste journée, et que la rumeur publique avait sans doute abandonné d'elle-même. « Le Roy « de son costé, dit le *Tocsin contre les* « *massacreurs*, ne s'y espargnoit point, « *non pas qu'il y mît les mains*, mais parce « qu'étant au Louvre, à mesure qu'on mas« sacroit par la ville, il commandoit qu'on « luy apportast les noms des occis ou des « prisonniers, afin qu'on délibérast sur « ceux qui étoient à garder ou à défaire. » (*Arch. curieuses de l'hist. de France*, 1re série, VII, 61 et 62.) La responsabilité qui pèse sur la tête de ce jeune roi, entraîné par le machiavélisme de ses conseillers, plus encore que par la versatilité de son caractère, à accepter le crime de la Saint-Barthélemy, quelques jours à peine après avoir témoigné à Coligny une confiance dont s'effrayèrent la reine mère et le duc d'Anjou, est déjà assez lourde devant l'histoire pour qu'on doive écarter de lui une accusation jusqu'ici dénuée de preuves suffisantes. A. DE GALLIER.

—

« Dicis causa » et le présid. Barnabé Brisson (I, 373). — Un des savants corres-

Digitized by Google

pondants de l'*Intermédiaire* malmène le président Barnabé Brisson, pour avoir donné deux origines différentes à la formule : *dicis causa*, écrite tantôt ainsi, tantôt : *dices causa*. En cela, il a parfaitement raison : la différence vient des copistes, qui suivent assez souvent des prononciations vicieuses; rien de plus fréquent que de trouver des *e* à la place des *i* dans les manuscrits latins, même ceux du sixième ou du septième siècle. Mais il a tort de voir dans cette différence les deux prononciations du mot grec δίκης. Il regarde comme certain et établi que *dicis* n'est autre chose que δίκης. Cette opinion est très répandue; l'éditeur allemand du Dictionn. de Forcellini se contente même de dire, à propos des autres opinions : *Hæ nugæ sunt. Est vocabulum græcum* δίκη, δίκης. » Cependant, en y réfléchissant un peu, on reconnaît bientôt que cette étymologie est tout simplement impossible. Le mot δίκη était en effet entré dans la langue latine; Cicéron et Térence s'en servent : on trouve, chez eux, trois cas : *dica*, *dicam* et *dicas*; mais ils ne disaient pas *dice* au nominatif, ni *dicen* à l'accusatif. Auraient-ils dit *dices*, au lieu de *dicæ* que demandent *dica* et *dicam?* C'est ce qu'il aurait fallu rendre probable. Ensuite, si jamais dans un auteur grec on trouvait ἕνεκα δίκης ou δίκης χάριν (ce que je ne me souviens pas d'avoir lu), ces mots signifieraient tout autre chose que *dicis causa*; les Grecs disent, dans ce cas, λόγου χάριν, et non δίκης. Comment a-t-on pu se persuader que les Romains avaient tiré du grec une formule *qui n'y existe pas?* Et voyez la singulière façon dont ils s'y seraient pris pour faire leur emprunt! Ils auraient laissé la moitié de la formule en grec, et auraient *traduit* l'autre moitié! J'entends parfois les Allemands dire : *par exemple*, mais je ne crois pas que l'on entende jamais : *par Beispiel*. C'est là exactement le cas de δίκης *causa*. — Les grands philologues du 16e et du 17e siècle ne connaissaient pas cette raffinerie des humanistes modernes, et s'en tenaient à l'autorité de Varron, qu'heureusement nous possédons, pour *dicis causa*. Au livre VIe du *De lingua latina*, § 61, il explique *dico*, *judico*, *indico*, *addico*, et ajoute : *hinc* ANTIQUA *illa : dicimonium*, *dicis causa et addictus*. C'est un *ancien* simple, qui est resté en usage dans une formule unique et dans un cas unique, tandis que les composés, comme *judics=judix*, changé en *judex*, comme *sorix* en *sorex*, etc., font tous les cas.

FRÉD. DUBNER.

—

Le roi Pétaud (II, 5). — Il y avait au moyen âge un roi des mendiants, comme un roi des ribauds, un roi du Papegay. Les uns prétendent que le roi des mendiants prenait le nom de *Pétaud*, et, par corruption, *Péto*, du latin *peto*, je demande. Les autres font venir *pétaud*, de *pes*, *pedis*, pied. Les *pétauds* étaient des soldats de pied, licenciés des grandes compagnies, qui dévastaient le pays qu'ils traversaient; ces routiers élisaient leurs chefs et leur donnaient dérisoirement le nom de rois. Avec de tels sujets, le roi des *Pétauds* (*Pédauds*) avait, on peut le croire, une cour difficile à gouverner; de là le nom de *pétaudière*.

(Vesoul). TH. PASQUIER.

— « *Petaud*, corruption du latin *peto*, *je demande*, parce que dans les réunions confuses, chacun demande la parole. » (*Dictionn.* de Dochez.) — « Autrefois, en France, toutes les communautés nommaient un chef qu'on appelait roi; les mendiants même en avaient un, que par plaisanterie on nommait le roi Petaud, corruption du latin *peto*, je demande. » (*Dictionn.* de N. Landais.) Ces deux définitions donneraient l'explication des deux dictons. Je laisse de plus habiles expliquer le *Péto d'Orléans*. La famille Petau est une des illustrations de cette ville; mais je ne vois pas ce que les mendiants ont à démêler avec elle. Un de ses membres se serait-il fait un nom par ses charités? PIERRE CLAUER.

—

Episemon bau (II, 6). — L'*épisemon fau*, qu'il convient de ne défigurer ni en *bau* ni en *vau*, n'est point une lettre proprement dite, et c'est pour cela, j'imagine, qu'il est absent même de la plus récente édition du *Thesaurus* d'Henri Estienne, comme aussi de toutes les productions purement littéraires. L'*épisemon fau* est, lui troisième, une simple note arithmétique. En grec, les lettres ont subsidiairement une valeur numérique, et elles se rangent alors en trois colonnes, de neuf signes chacune, de sorte que la première contienne les unités, la deuxième les dizaines, et la troisième les centaines. Or, comme les caractères grecs sont 24 en tout, et non pas 27, il a fallu intercaler une note complémentaire, ou trait *insigne* (*épisèmon*), dans chacune des trois colonnes précitées. Le trait surnuméraire des unités, c'est le *fau*, qui vaut VI; celui des dizaines, c'est le *coppa*, qui représente XC; et celui des centaines, c'est le *sampi* (*san-pi*), c'est-à-dire le groupe formé par le *san*, puisque c'est ainsi que les Doriens appellent le *sigma* des Ioniens, plus le *pi*; ce double signe exprime CM. Encore que les trois notations *fau*, *coppa* et *sampi* restent elles-mêmes en dehors de la littérature, néanmoins leurs dérivés ont reçu des meilleurs écrivains le droit de bourgeoisie. Ainsi, dès le début des *Nuées*, Aristophane met en scène un père pour qui les folles dépenses de son fils Phidippide sont une cause d'insom-

Digitized by Google

nie. « Pourquoi, s'écrie Strépsiade, dois-je douze mines à Pasias? Ah! je sais; c'est le prix du cheval marqué du signe XC, c'est la valeur du Coppatia: « Ὅτ' ἐπριάμην τὸν κοππατίαν. » D'où il est aisé de voir que s'il est d'usage chez nous, dans les régiments de cavalerie, par exemple, de tracer, au moyen d'un fer chaud, un numéro d'ordre sur la robe même du cheval, c'est là véritablement un vieil us renouvelé des Grecs. Mais, pour en revenir au point précis de la question, je dois répéter en finissant, que les trois *episèma* sont plutôt affaire de calcul que de littérature; et je renvoie aux traités spéciaux de la mathématique ceux qui seraient tentés d'en savoir plus long sur le *fau*, le *coppa* et le *sampi*.

J. PALMA.

— Dans l'ancien alphabet grec l'ε était suivi du *digamma*, comme dans l'alphabet latin l'E l'est de F, qui représente le digamma pour la figure; mais le son plus doux de cette antique lettre grecque se rendait par le V, Ϝοῖνος, *vinum*; ὠϜόν, *ovum*, etc. Le digamma ayant disparu de l'écriture, on se servait, pour marquer le chiffre, du stigma (ς) qui lui ressemble jusqu'à un certain point; son origine le fit nommer *episemon vau*, de la lettre qui reproduit le *son* du digamma; les Grecs, ne possédant pas de *v*, étaient obligés d'écrire ἐπίσημον βαῦ. F. D.

—

Talmeliers, Gindres, Nyeules (II, 7). — Le nom générique est *boulanger*, qui signifie, à la lettre, vendant sous forme de *boule* la pâte cuite, ou *pain*. Voir, à cet égard, tel ou tel ancien tableau savamment exécuté et aussi cette série de boules en bois qui sont l'enseigne de la boutique. En particulier, le talmelier faisait soit à Saint-Denis, soit partout ailleurs, un gâteau spécial, où entraient le fromage et les œufs, et qui avait nom *Talmouse*. Ce mot *talmouse*, non moins que *talmelier*, est composé de *talus*, talon, et de *mou*, *mollir*; il est destiné à rappeler comment autrefois tel ou tel pâtissier, je ne veux rien dire de plus, travaillait des mains et des pieds pour exercer son industrie. Le *Gindre*, ou mieux *Geindre*, était le premier compagnon du maître boulanger. Son nom lui vient des efforts, des bruyants et gémissants efforts, dont il accompagne l'action de *pétrir*, d'élaborer la pâte dans le *pétrin*. Le geindre semble alors en travail, *more puerperæ*; du reste, les termes *pétrir* et *pétrin* présentent, quant au sens et à l'origine, un rapport des plus étroits avec l'idée exprimée par le latin *gignere*, en vieux français *geindre*. *Nyeules*, ou mieux *nieules* (le grec n'ayant rien à démêler ici), dérive d'un mot allemand *nudel*, prononcez *noudle*, lequel signifie pâte. Au fait, les *nieules* ne sont pas autre chose que les *nouilles*, ou *noules*, espèce d'oublies; et celui qui les faisait ou vendait s'appelait *neulier*. J. PALMA.

— Le mot *talmeliers* est la traduction de *talemarii* ou *talemetarii* ou *talemelarii*, employé dans la basse latinité; on le rencontre même écrit *thalametiers*. Il est probable que de ce mot dérive celui de *talemouse* ou *talmouse*, désignant un gâteau fait d'œufs et de fromage. Quant à la racine, elle serait ou *tamis*, ou le mot breton *tamones*, crible à farine, d'où les boulangers auraient été nommés *Talemeliers* (Ducange, *Glossarium*). P. CLAUER.

— Les mots *talemelier*, *gindre*, *nyeules*, sont dans Roquefort, avec leur signification. Quant aux *noix*, dont parlent les statuts de la corporation des boulangers, ce ne sont pas les fruits du noyer, mais une espèce de petits pains durs qu'on fait encore, sous ce nom, dans certaines localités. Le mot *nieulle* est très usité dans la Belgique-wallonne et le nord de la France, pour dire des *pains à cacheter* ou *à dire la messe*. Les *noix* et les *nyeules* étaient le *chef-d'œuvre* que devait produire l'apprenti pour être reçu maître.

(Bruxelles.) R. CH.

—

Jean Grolier (II, 8). — Je ne connais pas de portrait de lui. J'ai seulement chez moi un parchemin revêtu de sa signature, laquelle est fort curieuse, et portant ordre de payement du 3 févr. 1550, pour un nommé Denis Le Voirrier. Je le mentionne à tout hasard, pensant bien toutefois qu'il est de nature à n'intéresser que médiocrement un savant de l'ordre de M. Leroux de Lincy, qui en connaît sans doute bien d'autres. J'ai possédé moi-même une autre pièce analogue, revêtue de la même signature; elle a depuis passé dans les mains d'un de mes amis.

(Grenelle.) JACQUES D.

—

Madame Dorval (II, 10). — Reçu pour M. E. C. les réponses de CH. F., UL., L. H.

—

Ladvocat et le Livre des Cent-et-Un (II, 14). — La *Nouv. Biog. gén.* nous apprend que le célèbre libraire Ladvocat est mort à Paris, le 6 sept. 1854, qu'il a publié le Livre des *Cent-et-Un* en 1831, et que cet ouvrage se compose de 15 vol. in-8°.

T. DE L.

—

Bosque, Bosquet (II, 24). — Ces deux mots dérivent de *bois*, dont ils sont les diminutifs, avec le sens de *petit bois*. Quant à l'animal que les Grecs nous représentent comme se faisant une ombrelle de sa queue, au ΣΚΙΟΥΡΟΣ (σκιά, et οὐρά), en

Digitized by Google

italien *sciurò*, en français *écureuil*, il n'a rien de commun, du moins sous le rapport du mot, avec *bois* ni avec *bosquet*. En revanche, le surintendant, lorsqu'il s'avisa de prendre des armes parlantes, fit réflexion, d'une part, que son nom *Fouquet* est synonyme de *fouteau*, c.-à-d. *petit hêtre*, et, de l'autre, que ce nom ne serait pas trop mal symbolisé et rappelé aux yeux par l'agile quadrupède qui hante les hêtres, où il se joue à escalader les plus hautes cimes. Et du même coup fut trouvée cette orgueilleuse devise, si ingénieusement appropriée au rébus : « *Quo non ascendam?* » J. Palma.

—

Les Lois de Minos (II, 26). — Inutile d'aller en Angleterre à la recherche de l'original de la lettre attribuée à Hérault de Séchelles. Il a été publié à Paris, il y a une vingtaine d'années, un recueil de *fac-simile* d'autographes, parmi lesquels se trouve celui de la lettre en question. C'est là probablement que l'a puisée le *Moniteur*. J'en possède moi-même un exemplaire détaché, avec cette indication au bas : « Coll. de M. Bérard. » Ce *fac-simile* est conforme à la copie produite par M. de Lescure, sauf deux points : le nombre *quatre* se rapportant aux collègues du conventionnel y est en chiffre, au lieu d'être en toutes lettres, et le mot *Signé* n'y figure pas. Mais est-ce à dire que l'authenticité de cette lettre soit démontrée? L'invraisemblance de son contenu n'est-elle pas de nature à faire naître les doutes les plus légitimes? Il n'est guère croyable, en effet, que Hérault de Séchelles, issu de race noble, avocat au parlement et littérateur distingué, auteur de plusieurs ouvrages, deux fois président de la Convention, ait commis la naïveté qu'on lui attribue. N'y aurait-il pas là-dessous une de ces petites *espiègleries* royalistes dont nous connaissons déjà tant d'échantillons, ayant pour objet de ridiculiser les hommes de la Révolution, et par suite la Révolution elle-même? En cherchant bien, et l'*Intermédiaire* aidant, on finirait peut-être par être édifié à cet égard. J. Mt.

—

Madrigal d'éventail (II, 36). — Ces vers ont, en effet, orné de leur fadeur compromettante un éventail offert par le comte de Provence à la reine Marie-Antoinette. On lui en a fait un crime dans une brochure bonapartiste : *Secrets de la cour de Louis XVIII, etc.* (Paris, Eymery, avril 1815, in-8° de 84 p.). V. F.

— Ce madrigal est de Lemierre et se trouve dans les Œuvres de ce poëte. Mais au 1er vers, on lit : « *Dans le temps* des chaleurs, » etc., et au 3e : « Je saurai *près de vous* ramener, » etc. « *Comme vous* » n'a pas le sens voulu; ce doit être une faute de copie ou d'impression. A. J.

— M. J. C. rétablit de même le texte, qui est bien de Lemierre (Œuvres postérieures à 1774). Il ajoute : « Les Mémoires secrets le publièrent pour la première fois à cette date, en en faisant honneur au comte de Provence qui l'aurait écrit sur l'éventail de la reine Marie-Antoinette. On l'a prêté aussi au comte d'Artois (Charles X) et dans les mêmes circonstances. Enfin, il passa encore pour être du marquis de Fulvy (P.-L. Orry, neveu du contrôleur général Orry, mort en 1747); on l'a imprimé, avec quelques pièces de ce poëte-gentilhomme, dans un vol. de Mélanges : *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz, suivie de poésies diverses*. Paris, Urb. Cauel, 1823, in-12. Enfin, dans la monographie de l'*Hôtel de Beauvais*, que nous venons de publier (*Revue univ. des Arts*, de Paul Lacroix, déc. 1864), l'histoire de ce madrigal est rapportée tout au long, à propos du marquis de Fulvy, un des propriétaires de cet hôtel. — Voy. aussi Quérard, V, 369. Jules Cousin.

— Rép. semblable de 7 autres corresp.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Une opinion et des documents sur l'Inquisition. — L'Inquisition trouve encore de chaleureux défenseurs qui plaident sa cause avec beaucoup de feu et de vivacité. Je me bornerai à indiquer M. Ch. Barthélemy qui a consacré au Saint-Office un chapitre de son ouvrage intitulé : *Mensonges et erreurs historiques* (Paris, Blériot, 1863, t. I, p. 38-84). Il y avance, comme chose démontrée, que « l'Inquisition a fait la gloire du pays où elle a pris naissance; elle a assuré la paix et la liberté d'un grand peuple; elle a protégé le génie. » On l'a « calomniée, mais la calomnie ne s'attache qu'aux grandes choses. » — Il me semble qu'un des moyens les plus sûrs de bien apprécier l'Inquisition, ce n'est pas de rechercher l'opinion de ses amis ou de ses ennemis, c'est de la juger d'après les écrits des inquisiteurs eux-mêmes; on sera alors parfaitement renseigné sur les sentiments d'humanité de ce tribunal, dont M. Barthélemy vante la charité et la mansuétude. — Le catalogue de la vente Libri, faite à Londres en avril 1861, renferme (n° 3800-3826) une curieuse série d'ouvrages relatifs à l'Inquisition. Les titres sont accompagnés de quelques extraits, mais ce catalogue, rédigé en anglais, n'est connu en France que d'un très petit nombre de personnes; les détails que nous lui empruntons sont ainsi tout à fait nouveaux.

Atto publico di Fede celebrato nella città di Palermo 6 *aprile del Tribunale del S.*

Digitized by Google

Uffizio da Sicilia, descritto da ANTONIO MONGITORE (Palermo, 1724, in-fol.). Le chanoine Mongitore raconte avec satisfaction cet *atto* qu'il regarde comme un pieux hommage rendu à Dieu. Un moine et une religieuse furent brûlés; une foule de carrosses remplis de dames s'étaient rendus au lieu de l'exécution.

CARENA (CÆSAR). *Tractatus de modo officii Inquisitionis et modo procedendi in causis fidei* (Cremonæ, 1655, in-fol.). Ce livre entre dans de grands détails sur les procédés de la torture. Le témoignage d'une femme contre son mari, d'un mari contre sa femme, est non-seulement admissible; il doit être exigé dans les cas d'hérésie.

FRANCHINO (D. A.). *Brevi Rapporti del tribunale della s. s. Inquisizione di Sicilia* (Palermo, 1794, 4°). Récit de tous les *auto-da-fé* célébrés en Sicile depuis 1547.

LOCATUS (IMBERTUS). *Praxes judiciaria inquisitorum, cum quibusdam Sancti Officii decretis* (Venetiis, 1583, 4°). L'auteur était commissaire général de l'Inquisition à Rome. Entre autres détails affreux, on remarque les descriptions de divers genres de tortures; l'un d'eux consistait à frotter de sel les pieds du patient et à les faire lécher par une chèvre, ce qui produisait des douleurs atroces.

MARINI (ELISEO). *Sacro Arsenale ovvere Prattica del officio della S. Inquisitione ampliata* (Roma, 1639, 4°). Ce livre, qui était le code officiel de l'Inquisition, fut réimprimé quatre fois, à Gênes en 1653, à Bologne en 1665 et en 1679, à Rome en 1730. Il est toutefois très rare, les exemplaires ayant été supprimés avec soin par l'autorité ecclésiastique qui s'est aperçue enfin que cet ouvrage était de nature à lui faire tort. L'auteur insiste beaucoup sur les tortures dont il faut faire usage (*Torturare negotio importantissimo*), et il ne manque pas d'indiquer à quels raffinements exécrables il faut recourir pour les *tormente del focro* (*nudatis pedibus illisque lardo porcino inunctis et in cippis juxta ignem validum retentis,* » etc.).

Repertorium inquisitorum pravitatis hæreticæ, cum annotationibus 2. *Mundorii ac P. Vendrameni* (Venise, 1588, 4°). On trouve, entre autres choses, dans ce livre fort remarquable un traité de la torture, qui se termine ainsi : « *Tortura etiam die feriata in honorem Dei permittitur.* »

Je passe sous silence, pour ne pas trop allonger cette lettre, divers autres écrits du même genre, et notamment le célèbre traité de NICOLAS EYMERICH : *Directorium inquisitorum*, imprimé à Rome en 1578, 1587, 1597, etc. Ces livres ne sont pas composés par des protestants ou par des libres penseurs modernes; ils sont l'œuvre d'inquisiteurs qui exposaient ce qu'ils trouvaient tout simple et exécutaient sans hésitation, et leurs volumes paraissaient avec approbation officielle et authentique. Les personnes

qui seraient tentées de croire aux assertions de M. Barthélemy feront bien de lire ces ouvrages, si elles peuvent les trouver; elles seront fixées sur la bénignité du tribunal qui, selon cet écrivain, « a modéré et adouci la sévérité des autres cours de justice » (p. 76). Un *auto-da-fé* était la chose du monde la plus douce, la plus humaine : « Il ne se passait ni à brûler ni à mettre « à mort, mais bien à prononcer la sen- « tence d'acquittement des personnes faus- « sement accusées et à réconcilier avec « l'Eglise les coupables repentants » (p. 68). Il y a contre ceci un argument péremptoire ; les relations officielles de divers *auto-da-fé,* imprimées en Espagne et qui constatent qu'un *auto-da-fé* était bien quelque autre chose. Je parlerai une autre fois, si vous le voulez bien, de ces documents. D'ailleurs, M. Barthélemy lui-même ne reconnaît-il pas (p. 66) l'existence des *Quemadores*, mot expressif qu'il traduit fort bien, rendons-lui justice, par : « lieu où l'on brûlait les criminels condamnés au feu, la *Brûlerie*, pour traduire rigoureusement. » (Lyon.) T. C.

—

La fiche de consolation des auteurs sifflés. — J'ai vu cité, avec beaucoup d'à-propos, p. 322 du t. I de l'*Intermédiaire*, cette phrase qui est devenue aujourd'hui une sorte de locution usuelle : « La pièce est d'un homme d'esprit qui saura prendre sa revanche. » Peut-être vos lecteurs ne savent-ils pas à qui revient l'honneur de l'avoir inventée et mise en circulation, et peut-être serez-vous bien aise de le leur apprendre. C'était la consolante formule dont se servait Ducray-Duminil (l'auteur de *Cœlina*, de *Victor*, *ou l'Enfant de la Forêt*), quand, rédigeant la partie littéraire des *Petites-Affiches*, il avait à constater un magnifique insuccès. Avis à Ed. Fournier, pour la prochaine édition de l'*Esprit des Autres.* T. DE L.

—

Une traduction burlesque. — A propos de cette « perspective ornithologique » (II, 8, 62) qui a justement excité l'étonnement de M. H. E. et qui montre que Gœthe a été traduit là « à vol d'oiseau, » il me souvient d'avoir relevé, sur un Catalogue de la galerie Doria-Pamphili, à Rome, cette burlesque description d'un beau Guerchin : « *Notre-Seigneur apparaissant à la Madeleine sous la forme d'un ortolan.* » Ma surprise fut plus grande encore que celle de M. H. E., mais je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que le naïf traducteur du Catalogue italien-français de la galerie Doria avait négligé de traduire *ortolano* par son équivalent français : *jardinier.* (Lyon.) Cz.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numo 28.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. [25 févr. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français

Nos progrès.

Le Directeur de l'*Intermédiaire* sait toujours le meilleur gré à ceux des abonnés qui veulent bien *correspondre* avec lui, pour lui communiquer, non-seulement les Questions et Réponses, Notes et Notules, destinées à remplir le journal, mais encore leur sentiment particulier sur sa marche même et sur les moyens de le faire progresser. Les lettres qu'il reçoit, et dont il tient grand compte, sont pour lui comme une boussole : on a pu voir que le vœu de la majorité lui sert de règle de conduite. — Il remercie aujourd'hui ceux qui viennent déjà de répondre à l'appel du dernier nº (II, 65), ne doutant pas que de pareilles communications ne soient très profitables à l'*Intermédiaire*, c.-à-d. à l'intérêt commun de ses amis, les Chercheurs et Curieux. C'est en se développant que notre petite feuille peut s'améliorer tous les jours davantage.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Un vers de Lucrèce. — Dans le Ve chant du *De Natura Rerum*, le vers 1164 présente le mot *Procraxe*, qui n'a pris place jusqu'ici dans aucun dictionnaire latin. Est-il possible de rendre compte de cette forme bizarre, et subsidiairement de traduire l'hexamètre entier tel que le voici :

Aut morbo delirantes procraxe ferantur?

J. P.

—

Bourguignon salé, etc. — On connaît ce dicton : *Bourguignon salé, — L'épée au côté, — Barbe au menton, — Saute Bourguignon*. Quelle en est l'origine?

Z. M.

La même question a aussi été envoyée par un autre correspondant, en ces termes :

— Plusieurs explications ont été données sur l'origine de ce proverbe si connu, mais aucune ne m'a paru satisfaisante. J'ai lu, sans pouvoir dire où, qu'il vient de ce que les Burgundes étaient originaires des bords de la *Saale;* mais cela me paraît un jeu de mots un peu tiré aux cheveux. — Ailleurs, qu'on avait appliqué le surnom de *salés* aux Burgundes, parce qu'ils s'étaient emparés des salines de la Séquanie, qui avaient une grande importance à l'époque de l'invasion barbare. De toutes les versions, celle-ci me paraît la plus vraisemblable. — Ailleurs encore, que les Burgundes, ayant les premiers, parmi les peuples envahisseurs de la Gaule, reçu le baptême, leurs voisins encore païens les appelèrent *salés* par moquerie, en faisant allusion au sel qu'on mettait alors dans la bouche de ceux qu'on baptisait. — Enfin, que les Suisses, selon les uns, ou les habitants d'Aigues-Mortes, selon les autres, firent *saler* des corps de Bourguignons. Je crois les Suisses innocents de cet acte de charcutier. Quant aux habitants d'Aigues-Mortes, qui auraient fait la chose pour éviter la peste après le massacre de leur garnison bourguignonne, je les absous également, malgré le témoignage de Jean de Serres, qui dit que de son temps on montrait encore la grande cuve de pierre qui avait servi de saloir. Il fallait, ou que cette cuve fût bien grande, ou que la garnison fût bien peu nombreuse. Le proverbe dans son entier : *Bourguignon salé, l'épée au côté, la barbe au menton, saute Bourguignon!* est une de ces facéties qui, avec son ton naïf, semble recouvrir quelque chose de terrible, comme un massacre après une défaite, et je ferai remarquer que le premier vers indiquerait que l'épithète était en circulation avant l'action décrite par les trois derniers. Les Bourguignons s'étaient acquis, dans les guerres civiles et étrangères du XVe siècle, une réputation de cruauté un peu méritée, et qui fait comprendre ces paroles d'un personnage de *Notre-Dame de Paris :* « Voilà, en effet, une effroyable histoire... et qui ferait pleurer un Bourguignon! » Peut-être qu'un jour on usa de représailles à leur égard, en assaisonnant le massacre d'une de ces sanglantes plaisanteries dont on pourrait malheureusement trouver plus d'un exemple dans l'histoire. — Enfin, se-

Digitized by Google

lon une dernière version, les Bourguignons devraient tout bonnement la qualification de *salés* à leur caractère facétieux. La Monnoye, — qui « était orfévre » dans cette question, — a interprété ainsi le dicton dans ces vers en patois du pays:

Le notre a tô (1) prôpe ai réjoüi,
Quan su tô, po li baillé le boüi (2),
J'y maiton queique chôse qui pique:
Ein grain de sei por iqui, por ilai.
Vo saivé que le prôvarbe antique,
Palan de no, di: Borguignon salai.

Bien qu'en parlant des Bourguignons, M. Flourens ait dit récemment dans son cours sur l'*hist. nat. des corps organisés*: « Aucun peuple en France n'a aussi bien conservé le caractère gaulois, » je n ose pas plus croire à cette version qu'aux précédentes. Je m'adresse donc aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, dans l'espoir qu'ils pourront mettre un terme à mes doutes. J. Mt.

—

Favorinus et J.-J. Rousseau. — Favorinus, ami de Plutarque, cité par Aulu-Gelle, recommandait énergiquement aux mères de son temps d'allaiter elles-mêmes leurs enfants. J.-J. Rousseau a-t-il connu ce passage d'Aulu-Gelle et s'est-il inspiré de la pensée de Favorinus, en écrivant les pages célèbres de l'*Emile* sur le même sujet? L. T.

—

Une strophe de Byron. — La mère de *Don Juan*, qui donna (on sait avec quel succès) une si forte et si chaste éducation à son fils, était, à ce qu'il paraît, une lady fort instruite. Elle connaissait la philosophie, les mathématiques et plusieurs langues, entre autres l'hébreu, comme le témoigne la strophe suivante:

She liked the English and Hebrew tongue
And said there was analogy between 'em.
She proved it somehow out of sacred song,
But I must leave the proofs to those wo 've [seen 'em.
But this I heard her say, and can't be wrong,
And all may think which their judgment lean 'em:
« 'Tis strange! the Hebrew noun wich means [« I am »
« The English use to govern d—n! »

Je comprends bien les six premiers vers, mais je suis arrêté aux deux derniers, faute de savoir comment on dit en hébreu: « *Je suis*, » et de pouvoir combler la lacune laissée par Byron au dernier vers. Si l'*Intermédiaire* n'existait pas, j'apprendrais l'hébreu pour sortir d'embarras, car je suis un curieux intrépide; mais l'*Intermédiaire* existant, à ma grande satisfaction, je ne doute pas qu'il ne se trouve des lecteurs assez habiles pour découvrir ce qui m'embarrasse et assez complaisants pour me le faire connaître. E. P.

(1) L'*ô* se prononce *eù*. — (2) Assaisonnement.

La critique est aisée, etc. — On a fait souvent remarquer que ce vers:

La critique est aisée et l'art est difficile,

généralement attribué à Boileau, ne se trouve pas dans ses œuvres. Quel en est le véritable auteur, et quel est le plus ancien emploi qu'on ait fait de cette prétendue citation? B. M.

[Nous ne pouvons laisser passer celle-là, sans renvoyer au plus vite à l'*Esprit des autres* d'Ed. Fournier, qui a prévu et résolu la question. Ce vers qui « mériterait d'être de Boileau, » est de Destouches, acte II, sc. v du *Glorieux*. Ajoutons que cette comédie est de 1732 et qu'il est à présumer qu'on ne trouve aucune citation du fameux vers, avant cette date. *Réd.*]

—

N'allez pas chez Marguerite. — J'ai lu, il y a plusieurs années, dans un des savants ouvrages de M. Ch. Flandin, la curieuse citation de conseils mis en vers au XVIe siècle, alors que le choléra faisait déjà de cruels ravages; je ne me rappelle plus que ces deux derniers vers:

Et n'allez pas chez Marguerite,
Du choléra vous serez quitte.

Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il rétablir cette pièce en son entier?
Ch. de G.

—

Un passage de Balzac. — Un de mes amis m'a adressé l'autre jour une question à laquelle je n'ai pas su répondre. Voulez-vous me permettre de la renvoyer à la sagacité érudite des lecteurs de l'*Intermédiaire?* La voici: « Quelque déchiffreur d'hiéroglyphes serait-il jamais parvenu à traduire, dans la *Physiologie du mariage*, de Balzac, le premier paragraphe de la *Médit. XXV*, ayant pour titre: *Des religions et de la confession considérées dans leurs rapports avec le mariage*. Balzac a-t-il voulu se moquer de son lecteur en écrivant dans son *Errata* ces lignes qui ont rapport au chapitre précité: *Pour bien comprendre le sens de ces pages, un lecteur honnête homme doit en relire plusieurs fois les principaux passages; car l'auteur y a mis toute sa pensée.* »
Ch. de G.

—

Portraits de M. et Mlle Doublet (1662). — Il existe à Genève deux portraits remarquables, dont l'un représente une femme vêtue en Minerve, la main sur un globe, avec accompagnement de Pégase et autres emblèmes scientifiques. Le nom est écrit derrière: *Mademoiselle Doublet, âgée de* 35 *ans et demi, moins* 13 *jours.* 14 *septembre* 1662. — L'autre porte: *Monsieur Doublet, âgé de* 40 *ans* 5 *mois* 4 *jours.* 14 *septembre* 1662. Ces person-

Digitized by Google

nages sont-ils connus? Seraient-ils de la famille Doublet, sur laquelle s'est égayé Saint-Simon en racontant les malices du président Harlay? C. E.-E.

—

Portraits d'Adrienne Lecouvreur. — Le Catalogue du musée de la ville de Reims affirme que cet établissement possède seul le portrait d'Adrienne Lecouvreur, née, comme on sait, à Fismes (Marne). Cette assertion me paraît hasardée. Adrienne Lecouvreur jouissait, de son vivant, d'une immense notoriété dans le Paris artistique, et bien des peintres ou des sculpteurs de l'époque ont dû briguer l'honneur de reproduire ses traits — charmants, si j'en crois le tableau du musée de Reims. Connaîtrait-on, en France ou à l'étranger, un portrait ou une statue qui pût lui être comparé? (Grenoble.) P. CHAZAREN.

—

Portrait de Thérèse Levasseur. — J'ai sous les yeux un portrait gravé ayant au-dessous: *La femme de J.-J. Rousseau.* Il représente une femme âgée, aux traits fort peu gracieux, debout, tournée vers la droite, vue de profil et les deux mains dans un manchon. Le paysage représente les jardins d'Ermenonville. Le nom du graveur est *Naudet.* Dans la partie supérieure de l'estampe, on trouve ces chiffres: Tom. II, p. 169. On m'assure que c'est le seul portrait connu de Thérèse Levasseur. Est-il vrai qu'il n'en existe pas d'autres? De quel ouvrage est extraite cette gravure? B. C.

—

La jolie fille de Perth. Lithographie. — Je remercie infiniment MM. Ph. B. et A. Duf. (II, 60) de m'avoir indiqué l'auteur de l'*Apothéose des 4 sergents de la Rochelle.* J'aurai recours à leur obligeance, ou à celle de tout autre iconophile, pour connaître le nom du dessinateur de deux lithographies signées simplement, d'un côté: *Auguste*, de l'autre: *A. F.* Elles doivent faire partie d'un album, car elles portent en haut, l'une: *n° 2*, l'autre: *n°* 5. Celle-ci, d'un grand effet, vrai dessin de maître, représente une *scène de la Jolie fille de Perth:* Catherine venant baiser Henry Smith endormi; derrière elle, Simon Glover. — Le faire tient beaucoup de Camille Roqueplan et de Bonington, mais offre quelque différence avec celui de ces deux artistes. Ces lithographies sortent de l'imprimerie de Gihaut frères. Quel est cet *Auguste?* Quel est cet A. F.?
(Béziers.) L. H.

—

Jeux populaires en Auvergne et en Languedoc. — Vincent Cigault, dans son traité *De bello italico*, imprimé à Lyon par Jacques Myt, en 1515 (pet. in-8 goth.), parle de certains jeux qui se pratiquaient à Brioude, à Nonnette et à Montpellier, et qui entraînaient parfois la mort de ceux qui s'y livraient. Il se demande si cette mort peut être imputée à crime et punie en conséquence. Voici le texte de ce passage: « Sed quid de ludentibus *ad pilotos* infra ecclesiam beati Juliani secunda die Pasche ubi sanguis a naso effuditur et in cordibus jacet in pectore vulpes? et *in orangils* in Montepessulano si exinde homicidium sequeretur, vel *in barris* prout fuit factum Nonete an quis teneatur de homicidio? » — Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'expliquer en quoi consistaient ces jeux *des pilotes, des oranges* et *des barres*, et dans quel sens doit s'entendre le membre de phrase: *et in cordibus jacet in pectore vulpes?*
(Brioude.) P. LE B.

—

Maison de Ronsard à Paris. — M'étant beaucoup occupé du poëte Pierre de Ronsard, j'ai acquis la certitude qu'il possédait, dans la rue Neuve-Saint-Etienne, une maison qui, vers 1650, appartint à Guillaume Colletet. Mais je n'ai pu savoir en quelles mains a passé depuis la propriété de cette maison, ni s'il en existe encore quelque reste. Quelque lecteur pourrait-il m'édifier à cet égard?
PR. BLANCHEMAIN.

—

Sigillographie. Empreintes ou reproductions de sceaux. Echanges. — J'ai commencé, il y a un an environ, une collection d'empreintes ou reproductions de sceaux et cachets concernant la Picardie, les villes, les établiss. publics et privés, le clergé, la noblesse, les bourgeois, etc., de cette province. Grâce à des échanges acceptés avec empressement de part et d'autre, j'ai pu jusqu'ici réunir 4 à 500 de ces reproductions. Je fais appel, par la voie si utile de l'*Intermédiaire*, à toutes les personnes qui possèderaient des *sceaux-matrices* ou des *cires*, intéressant, à un point de vue quelconque, la Picardie. Je serai heureux de me mettre en rapport avec elles, soit pour leur proposer des échanges, soit pour acquérir ceux des objets de cette nature qu'elles auraient en double ou dont elles voudraient se défaire.
(Amiens.) A.-V. D.

—

Familles Bretel, Breteuil, etc. — Je désire beaucoup avoir des renseignements sur une famille anglaise nommée *Brettell*, que je pense être originaire de France, car il y a parmi vous bien des familles qui s'appellent ainsi.

Dans l'*Armorial Universel* de Segoing (Paris, 1679), sont gravées les armoiries d'un « M. de Bretteuille, » conseiller d'Etat:

d'azur à 3 glands d'or. Or, il est très singulier que la famille à laquelle je m'intéresse porte les mêmes armoiries, mais sur un écusson de *gueules*. Elles ne sont pas, cependant, ses propres armes, mais celles d'une famille française, nommée *Henzey* ou *Hennezel*, avec laquelle elle a contracté de fréquentes alliances. Sur un des plus anciens sceaux de la famille *Brettell* se trouve un écusson d'azur à 3 lions (d'argent?); sur un autre, un demi-griffon, comme cimier, mais aucune de ces devises n'est enregistrée dans le Collége des Hérauts, à Londres. Je demande donc s'il y a une famille française de ce nom, qui porte un tel écusson ou un tel cimier. Surtout je voudrais connaître des armoiries de toutes les familles françaises portant le nom de *Bretel*, *Breteuil*, etc. Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* veut-il bien m'aider à cette recherche?

(Pedmore.) H.-SIDNEY G.

—

Cession de la Corse à la France. — A quelles conditions cette cession a-t-elle eu lieu? M.

—

M. P*, pasteur de ***** (1789). — Je désirerais savoir le nom de l'écrivain auquel est dû l'ouvrage suivant: *Cours de morale fondée sur la Nature de l'Homme, par M. P***, pasteur de ***, à Londres*, 1789 (2 vol. in-8°). — Mon exemplaire offre ces lignes manuscrites, en forme d'hommage: *Pour M. de Chabanon, de l'Académie françoise. — De la part de l'auteur, qui se fera connoître quand il en sera temps. — Prié d'examiner avec soin et de dire son avis avec franchise.* L. DE LA M.

—

Robert Macaire. — Quelle est la date de la première représentation de *Robert macaire, ou la Suite de l'Auberge des Adrets*, pièce qui a eu un certain retentissement au commencement du règne de Louis-Philippe? Combien de fois a-t-elle été jouée avant d'être défendue? Est-il vrai que cette pièce n'a jamais été imprimée? Pourquoi? Z. A.

—

Les Aztecs. — On promène, depuis tantôt quinze ans, de par le monde, deux chétives petites créatures, qu'on a affublées du nom d'*Aztecs*. Que sont ces pauvres créatures? Que sont ou qu'étaient les *Aztecs?* (Bruxelles.) Dr W.

Réponses.

Locutions proverbiales vicieuses (I, 67, 93, 107). — A-t-on remarqué que, bien véritablement, *MARS* est en *quAReSMe?* — Ce bel à-propos avait frappé nos ancêtres, grands amateurs d'anagrammes. De là le dicton. F. MING.

— Ménage (*Dict. étymol.* t. I, p. 423) donne l'étymologie suivante: « Cotemaltaillée (*sic*). Nous disons: *Faire une cotemaltaillée*, pour dire: arrêter un compte, en remettant quelque chose de part et d'autre, sans l'examiner exactement. L'étymologie de ce mot est très difficile. J'ai quelque opinion que cette façon de parler vient des tailles des bouchers et des boulangers, où les bouchers et les boulangers marquent ce qu'ils ont fourni; et que *Cotemaltaillée* a été dit, par corruption, pour *Cochemaltaillée*, par le changement ordinaire du C en T. Ces tailles des bouchers et des boulangers s'appellent en Anjou et dans le Blésois des *coches:* ce qui ne favorise pas peu mon opinion. — M. Loiseau a une autre pensée: « Cujas, dit-il, dit « qu'*aversione emere* se dit en grec *coptô:* « ce qui me fait souvenir de notre terme « vulgaire *faire une quote mal taillée*, qui « est dit par allusion assez absurde de *quote* « à *cotte*. » C'est au chap. 2 de son *Traité de la garantie des Rentes*. »

On lit dans le *Glossaire franç.* ms. de Lacurne Ste-Palaye, t. XIV, fol. 318: « *Cotte mal taillée*. Terme d'armoirie. Portoit pour armes d'or à une manche, ou *cotte mal taillée* de gueules. » Voy. Vulson de la Colombière, *Théâtre d'honneur*, t. I, p. 144. — C'est par allusion à ce mot que nous disons en parlant d'un compte que l'on arrête sans l'examiner trop rigoureusement de part et d'autre: *Faire une cotte mal taillée*. On disait autrefois: « Pour en demeurer quitte par une « *cotte mal taillée*, Jeanne luy cède et « transporte la ville et comtat d'Avignon. » Voy. Pasquier, *Recherches*, p. 544. » AD. BO.

—

L'inscription de Montmartre (I, 22, etc.; II, 15). — Ce qui nous semble montrer que cette inscription est un petit conte fait à plaisir pour taquiner les bonnes gens de l'Académie, c'est que le texte varie toujours avec le narrateur. On n'a pas cité la version de Gabriel Peignot dans ses *Amusements philologiques* (Dijon, 1842, p. 293); la voici:

« Dans le siècle dernier, en creusant vers Montmartre, à Paris, on a découvert une pierre sur laquelle était gravée l'inscription suivante:

I . C.
I . E . S . T.
L . E . C . H . E . M
I . N . D . E.'
S . A . N . E . S.

Cela était d'abord indéchiffrable pour tout le monde, même pour les membres de l'Académie des Inscriptions, quand un bon paysan s'approchant du bloc, dit: « Ça « n'est pas pourtant bien « difficile à deviner, car

Digitized by Google

« j'y lis tout couramment : « *Ici est le chemin* « *des ânes.* » Adieu, Messieurs, vous voilà sur « la voie. »

Il est à remarquer que Peignot place l'inscription, non à Belleville, mais bien vers Montmartre.

A. S., *doctus non sine libro.*

— M. A. B. C. nous écrit pour nous faire observer que l'*Hiérogliphe* rapporté d'après le *Mercure de France* (II, 16) est demeuré inexpliqué, et il en demande l'interprétation qu'il n'a pu trouver tout seul. Comme nous aurions sans doute trois cents réponses pour une, nous nous empressons de faire comme le paysan et de l'aider de suite à lire tout couramment : « MON VRAY NOM EST UNE BOURIQUE. »

M. A. B. C. n'étant pas un des abonnés de l'*Intermédiaire*, nous prenons congé de lui, en ajoutant (toujours comme le paysan): « Adieu, Monsieur, vous voilà sur la voie. » (*Réd.*)

—

Lettres de Junius (I, 69, 95). — M. de Rémusat a très habilement discuté la question de la paternité des *Lettres de Junius* dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er et 15 déc. 1851). L'ingénieux auteur des *Etudes sur l'Angleterre* arrive à cette conclusion, que le problème est insoluble. Je rappellerai que, si la certitude absolue nous manque, toutes les probabilités semblent être en faveur de sir Philipp Francis. C'est le candidat, on l'a dit ici, de J.-W. Lake, de sir W. Dwaris, et, ce qui est très significatif, de lord Macaulay. J'ajouterai que c'est aussi le candidat de deux des plus considérables et des plus compétents personnages politiques de la Grande-Bretagne, de lord Grey et de lord Brougham. T. DE L.

—

Comédiens anglais en France sous Henri IV (I, 85). — M. S., en posant sa très intéressante question, au sujet des comédiens anglais, qui se trouvaient en France pendant les années 1598 et 1604, concluait ainsi : « Serait-il possible de connaître le personnel de ces troupes et les pièces de leur répertoire ? »

Je ne sais si l'on pourra donner les noms de ces acteurs, mais je crois qu'il est bien possible de découvrir une des pièces que ces messieurs ont eu l'honneur de jouer devant la cour du monarque galant. J'incline à croire que les mots anglais que le jeune Dauphin prit la liberté de traiter en prince (c.-à-d. selon ses caprices), sont de Shakespeare, et sont ceux-ci : « *Tap for tap, my lord.* » Ces mots se trouvent effectivement dans le drame historique de *Henri IV*, acte II, sc. II, et font partie d'une apostrophe de Sir John Falstaff au Lord-Chief-Justice d'Angleterre. La sentence entière est ainsi conçue : « *This is the right fencing grace, my lord, tap for tap, and so part fair.* »

Vos lecteurs apprécieront si j'ai bien deviné ou non. S'ils me donnent raison, le fait est constaté qu'une troupe anglaise représentait des pièces de Shakespeare en France en 1604 et peut-être à une époque antérieure. Je dis pièces au pluriel, parce que si les comédiens en question ont joué une pièce de Shakespeare, il est bien probable qu'ils en ont joué d'autres, pendant leur séjour en France.

(Londres.) HENRY CH. COOTE.

—

Le dernier mot sur l'Homme au Masque de fer (I, 86, 124, etc., 296). — Aucun des correspondants de l'*Intermédiaire* n'a mentionné, au sujet du personnage surnommé *le Masque de fer* (parce qu'il portait sans doute un *masque de velours*), l'opinion qui vient d'être exprimée par M. Camille Rousset dans sa belle *Hist. de Louvois.* Cette opinion est la même que celle soutenue déjà par le baron d'Heiss, en 1770 (*Journal encyclop.*); par Roux-Fazillac, en 1800 (*Rech. hist. et crit. sur l'Homme au masque de fer*); par Delort, en 1825 (*Hist. de l'Homme au masque de fer*); par G.-A. Ellis, dont l'ouvrage, écrit en anglais et imité de Delort, a paru, traduit en français, en 1830, sous ce titre : *Hist. authent. du prisonnier d'Etat connu sous le nom de Masque de fer.* Le savant historien de Louvois n'hésite pas à reconnaître, dans le mystérieux individu qui fut l'hôte successif de Pignerol, des Iles Sainte-Marguerite, et de la Bastille, le comte Mattioli, un des ministres du duc de Mantoue, fourbe insigne qui trompait à la fois son maître et Louis XIV. Un critique dont la sagacité est bien rarement en défaut, M. Sainte-Beuve, a signé en ces termes (*Constitutionnel*, 26 janv. 1864) le *laisser-passer* de l'explication donnée par M. Rousset : « Louvois, avec les précau-« tions minutieuses qu'il aimait, avec ce « mélange de terreur et de mystère qui ne « lui déplaisait pas, a bien pu, effective-« ment, en ordonner ainsi à l'égard d'un « homme dangereux qu'il avait tout inté-« rêt à supprimer et à faire disparaître. « Cette explication rabat bien du roma-« nesque. On aime à voir quelque chose « de plus qu'un petit ministre intrigant et « traître dans le personnage devenu légen-« daire. L'imagination s'en mêle et ne se « tiendra probablement pas encore pour « vaincue. La porte d'*ivoire*, par laquelle, « selon le poëte, s'échappent les songes « faux, est toujours plus agréable que la « porte de *corne*, qui seule donne passage « à la vérité. »

Rappelons que Chateaubriand, choqué sans doute des circonstances bizarres dont on s'est plu à embellir l'histoire de celui dont M. de Saint-Mars fut le geôlier, a dit

Digitized by Google

dans le t. VII de ses *Mémoires d'Outre-tombe* : « Le Masque de fer, *si le Masque « de fer est une réalité* (1)... » Deux érudits bien distingués ont été, à cet égard, l'un un peu moins, l'autre un peu plus soupçonneux. Feu G.-B. Depping (p. XXXIV de l'*Introd.* du t. II de la *Corresp. admin. sous Louis XIV*, 1853), s'étonne de n'avoir pu découvrir, malgré toutes ses recherches, la lettre de cachet relative au fameux Masque de fer, déclarant qu'il a eu en main un registre qui contient, par ordre chronologique, l'indication de toutes les lettres de cachet. Il ajoute (en note) que des diverses conjectures émises, la plus plausible serait pour lui celle qui porte sur Mattioli. M. Chéruel (*Dict. hist. des institutions, etc., de la France*, 1855), après avoir reproduit le conte du plat d'argent et du pêcheur, s'écrie : « Citer de pa« reilles anecdotes, c'est montrer combien « la crédulité est avide de fables et dispo« sée à accepter les plus grossières inven« tions. Le *Masque de fer* a-t-il même ja« mais existé? Le fait est douteux..... » Comme M. Depping, M. Chéruel ajoute que l'hypothèse la plus vraisemblable lui paraît être celle qui fait de Mattioli le héros de la ténébreuse aventure, et il renvoie aux *Mémoires* de Mme Campan, où l'on voit (chap. V) que M. de Maurepas pensait sur ce point, il y a cent ans, ce que pensent aujourd'hui M. Rousset, M. Sainte-Beuve, et avec eux, je suppose, la plupart des lecteurs de l'*Intermédiaire*. T. DE L.

— M. H. Vienne signale aussi les conclusions du travail de M. Rousset et ajoute : « Il paraît donc aujourd'hui aussi certain que possible que la vérité sur ce fait historique, passé à l'état de légende, avait été dite dès 1825 dans l'ouvrage de Delort. » — Notre correspondant M. A. J. avait donc raison (I, 86).

—

Mémoires d'une femme de chambre (I, 116). — A en croire les indiscrétions des petits journaux, l'auteur de ces prétendus Mémoires serait M. Henry de Pène.

ALFR. DE C.

—

Renseignements sur deux ouvrages de Sénancour (I, 103 et 232). — Je remercie beaucoup M. H. de l'Isle de son indication obligeante. Je ne possède d'*Obermann* que la très belle édition de Ledoux. J'ai lu attentivement, il y a plus de quinze ans, la préface de Mme Sand. Comme toute la France, je professe pour le talent si extraordinaire et si élevé de cette dame une admiration sincère. Voilà pourquoi, avec la même sincérité, je ne ferai aucune difficulté d'avouer que sa préface d'*Obermann* ne m'a guère satisfait. Elle contient nombre de fausses appréciations; elle sonne faux et Sénancour n'est guère là. Il était déjà bien plus chez M. Sainte-Beuve. En tout cas, cette édition est antérieure de beaucoup à la mort de Sénancour. Mme Sand, si pleine d'ailleurs de sympathie pour l'illustre écrivain, ne pouvait ni ne devait y parler de ses ouvrages posthumes.

JACQUES D.

—

La Vache à Colas (I, 131, 172, 246). — Quitard, dans son *Dict. des Prov. franç.*, p. 676, dit que Colas était un paysan des Cévennes. Je trouve dans les *Variétés hist. et litt.* (Paris, Bibl. Elzév. de Jannet, II, 38) cette note de M. Ed. Fournier : « De l'histoire de la vache à Colas, *le paysan du faubourg Bourgogne à Orléans*, histoire si fameuse au temps des guerres de religion, on avait fait, au commencement du XVIIe siècle, une chanson qui sentait bien fort son huguenot... » Cette chanson est citée dans le *Discours sur l'apparition du Tasteur*, de 1613. (Voy. *ibid.*).

AD. BO.

— La vraie origine de la Vache à Colas n'est-elle pas dans ce passage du *Journal de l'Estoile*, au 10 sept. 1605?

« Le samedi 10 de ce mois, on trompetta des deffenses par la ville de Paris de plus chanter par les ruës la chanson de *Colas*; et ce sur peine de la hart, à cause des grandes querelles, scandales et inconvéniens qui en arrivoient tous les jours, jusqu'à des meurtres. Cette chanson avoit été bâtie contre les huguenots par un tas de faquins séditieux, sur le sujet d'une vache, qu'on disoit être entrée dans un de leurs temples près Chartres ou Orléans, pendant qu'on y faisoit le prêche, et qu'ayant tué ladite vache qui appartenoit à un pauvre homme, ils avoient après fait quêter pour la lui payer. Or, à Paris et par tous les villages de France, on avoit la tête rompuë par cette chanson, laquelle grands et petits chantoient à l'envi l'un de l'autre en dépit des huguenots, devant la porte desquels pour les agacer cette sotte populace la chantoit ordinairement, et estoit jà passé en commun proverbe quand on vouloit désigner un huguenot, de dire : *C'est la vache à Colas*, d'où procédoient une infinité de querelles et batteries ; ceux de la religion s'en formalisant fort et ferme, et étant aussi peu endurants que les autres, qui s'en fussent

(1) Dans ce même vol. des *Mém. d'Outre-Tombe* on lit : « Le mot : *La garde meurt et ne « se rend pas!* est une invention qu'on n'ose « plus défendre. » Je retrouve une phrase presque semblable, p. 218 des *Jugements, maximes et réminiscences*, par M. L. Mézières, anc. recteur de l'Acad. de Metz, 1857 : « Personne au« jourd'hui ne croit plus à la majestueuse ré« ponse du général Cambronne dans le désastre « de Waterloo. » — Si fait; il reste M. Victor Hugo, qui persiste à « déposer du sublime dans l'histoire. »

Digitized by Google

servis volontiers à faire une sédition à l'instigation de quelques-uns de la plus grande qualité qui les y poussoient sous main, et faisant semblant d'éteindre le feu l'allumoient. Cela fut cause des deffenses si étroites qu'on en fit, et aussi que, le jour de devant, il y en eut près les Cordeliers un qui la chantoit, qui en fut payé d'un coup d'épée par un de la religion, archer des gardes de M. de la Force, qui l'étendit mort sur le pavé. » V. A. M.-B.

—

Armoiries de Francisco Enzinas (I, 134, 267). — Les armes du Castillan don Francisco Enzinas étant de celles qu'on appelle parlantes, elles doivent présenter, soit pour l'oreille ou pour l'œil, soit pour tous les deux, un rapport étroit et naturel avec le nom lui-même de notre gentilhomme. Or, ce sont des glands avec un sanglier. Mais il n'y a pas plus loin, par l'association des idées, pas plus loin, ai-je dit, des glands à l'animal sauvage qui s'en nourrit, que des glands à la forêt, et par suite à l'arbre qui les porte. Nous voilà déjà, et cela sans effort, parvenu au *chêne*, aussi bien au vert, ou yeuse, qu'à tout autre. Eh bien! *chêne* se disant en grec δρῦς, et monsieur se rendant, en grec aussi, par ἀνδρός, second cas de ἀνήρ, M. Duchêne sera pour les savants M. Dryander. Et puis, dans son pays, dans la Vieille-Castille, notre M. Duchêne deviendra *el senor* ENZINAS, d'un mot qu'il n'est aucunement besoin d'emprunter au patois languedocien, sous la forme corrompue EUZINAS ou EOUZINAS, puisque la langue, la belle langue espagnole, possède, au service de l'hidalgo qui m'occupe, le terme ENCINA, avec le sens d'yeuse ou *chêne* vert. (Grenoble.) J. PALMA.

—

Etymologie du mot Patois (I, 147, etc., 297). — Sept correspondants ont jusqu'ici répondu à ma demande sur l'étymologie du mot *Patois*. Je les en remercie bien sincèrement. Mais ce nombre de réponses et cette diversité d'appréciation conduiraient à penser que ce point intéressant de linguistique n'est pas encore définitivement résolu. Ne conviendrait-il pas de remonter à l'origine *écrite* du mot, de rechercher par conséquent à quelle date et dans quel auteur il a été pour la première fois employé? C'est une question subsidiaire que je demande la permission de poser aux lecteurs du *Notes and Queries* français. S. J.

— En hébreu et en arabe, *patàà*, *patach*, *patoû*, ouvrir la bouche pour manger, chanter, parler; plaider, parler, dire. *Petah*, déclaration. En espagnol, *patuè*. — Ce mot est-il passé d'Espagne en France ou de France en Espagne? Ou plutôt n'ont-ils pas une origine commune dans la langue arienne, une analogie semblable avec les langues sémitiques? Au reste, n'est-il pas rationnel de donner à ce mot le sens de *parler?* L'infinitif hébreu, *patoah*, parler, est pris substantivement comme tant d'autres infinitifs, *le parler*. Ainsi le patois languedocien, picard, bourguignon signifierait : le parler languedocien, picard, bourguignon. Cela n'est-il pas plus simple que d'aller jusqu'à Padoue (*Patavium*), ou de prendre *patrius*, en retranchant l'*r* et en sous-entendant *sermo?*

(Alençon.) D.

—

Conrart savait-il d'autre langue que le français? (I, 180.) — C'est là une question fort controversée : l'opinion la plus généralement admise est que Conrart savait l'italien et l'espagnol, mais qu'il ne savait ni le grec, ni le latin. M. Livet (*Précieux et précieuses*, p. 73) affirme cependant que Conrart a été calomnié, et que, s'il ne savait pas le grec, il n'en était pas moins fort versé dans le latin : « J'ai vu, ajoute-t-il, dans ses papiers, une dissertation de sa main sur le texte latin d'une ode d'Horace, et les ratures nombreuses qui s'y remarquent montrent assez qu'il en est l'auteur. » C'est là un commencement de *preuve par écrit*.

(Barcelone.) V—T.

—

Le mot Espèce (I, 196). — Le substantif *homme* étant pris dans son acception la plus noble (*vir*), on a donné le nom d'*espèce d'homme* à tout individu n'ayant que la forme, l'extérieur, l'apparence (*species*) d'un homme. Par une ellipse bien facile à reconstruire, le mot *homme* a été insensiblement supprimé, et on appela *espèce* toute personne de qualités, de mœurs, de manières équivoques. Ce terme de mépris s'emploie souvent accompagné d'un autre plus énergique, tel que : *idiot*, *animal*, etc. Mais, devant une de ces interpellations injurieuses, il a plutôt pour but de mitiger ce qu'elles ont de blessant. Qu'il me soit permis, en terminant, de rappeler cette phrase impertinente de Saint-Simon contre Voltaire, dans laquelle *espèce* rencontre un équivalent : « Voltaire, qui est « devenu, à travers force aventures tragiques, une *manière* de personnage dans « la république des lettres, et même une « *manière* d'important dans un certain « monde, est fils d'un notaire qui l'a été « de mon père et de moi. »

ALB. GÉRARD.

—

Le P. Sanna-Solaro (I, 196). — Le P. Sanna-Solaro, auteur d'une *Nouvelle théorie de la grêle*, est actuellement à Tou-

Digitized by Google

louse, au couvent des Jésuites de la rue des Fleurs; il est Italien, originaire de la Sardaigne, et il se livre avec succès aux études paléontologiques. Il a eu la bonne fortune de découvrir dernièrement, aux environs de Toulouse, un bassin complet de *Dinotherium giganteum*, qu'il a monté avec beaucoup de soin. Cette pièce magnifique, qui fait l'admiration des savants nationaux et étrangers, est exposée à la bibliothèque du couvent ; elle mesure un mètre 80 c., d'une épine iliaque à l'autre. — L'ouvrage du P. Sanna sur la grêle a été communiqué à l'Institut et a été imprimé dans l'*Annuaire de la Soc. météorolog. de France* (XI, 95. 1863). Il a été fait un tirage à part, avec planches, imprimé par Beau, rue de l'Orangerie, 36, à Versailles. (Toulouse. Dr Arm.

—

Chambiche (I, 197, 317). — Dans ses *Grands architectes de la Renaissance*, M. A. Berty affirme que les Chambige sont de nationalité française, et non, comme on l'avait prétendu, d'origine italienne. Je ne viens pas apporter une grande preuve à cette assertion, mais je crois que l'on peut mentionner qu'il existe à Billom, en Auvergne, une famille bourgeoise du nom de Chambige. (Clermont.) F. M.

— Les frères Lazare (*Dictionn. des rues de Paris*, verbo *Hôtel de Ville*, 2e partie) indiquent un nommé Chambiche comme tailleur de pierres, maçon et conducteur des ouvriers occupés à la construction de l'hôtel de ville de Paris, en 1549, au salaire de 25 sous par jour. Les différents Chambiges ou Chambiche dont on a parlé sont-ils de la même famille? et, dans ce cas, le Chambiche, architecte en sous-œuvre et constructeur de l'hôtel de ville, en 1549, serait-il le degré intermédiaire entre les membres vivants vers le commencement du XVIe siècle et ceux apparaissant au début du XVIIe, de cette famille vouée tout entière au même art?

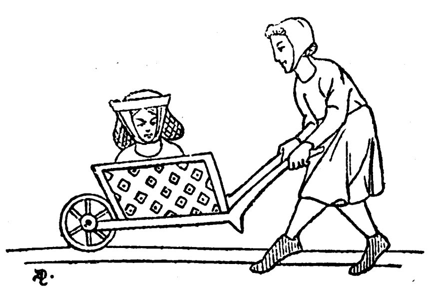
P.-L. de B.

—

Quand et pourquoi les Suisses ont-ils adopté le chat pour symbole? (I, 198, 239). — Nous concluons avec M. Palma que les *Burgundes* ont pu avoir le chat comme symbole de la liberté, mais les *Suisses*, depuis qu'ils ont pris ce nom, jamais. Le Dictionnaire Bouillet a donc admis là une étrange bévue. C. E.-E.

—

Une brouette avant Pascal (I, 211, etc., II, 44). — C'est sans doute par suite d'une confusion de souvenirs que le *Dictionn. class. des Inventions*, cité par M. H. de l'Isle (I, 255), affirme qu'une brouette se trouve représentée dans l'*Album de Villard de Hounecourt*. C'est dans un article de l'*Illustration* (t. 34, p. 254) intitulé: « Un architecte au XIIIe siècle, » que nous avions publié sur cet *Album*, édité par nous après la mort de Lassus, que l'on trouve la gravure d'une brouette du moyen âge. Nous l'avions empruntée à un manuscrit de la fin du XIIIe siècle, de la Biblioth. imp. Cette brouette, où un amant voiture « s'amie, » est absolument faite comme celles d'aujourd'hui.



A partir de la fin du XIIIe siècle, les représentations de brouettes ne manquent pas dans les manuscrits. Nous avons feuilleté un livre d'Heures du XIVe siècle où le blanc laissé à la fin d'une ligne était rempli par un certain nombre de brouetteurs se poursuivant. Un autre livre d'Heures, du XVe siècle, montre un singe portant une pensée sur une brouette sans pieds, sans joues et à clairvoies, absolument semblable à celles que l'on emploie encore dans le service intérieur des fermes de Normandie pour porter le bois, les pailles, les fumiers, etc. Signalons, à ce propos, un passage de la légende d'un saint, écrite au VIIIe ou IXe siècle, et publiée dans les *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti* (passage que nous avons relevé et conservé avec tant de soin, qu'il nous est impossible de le retrouver), où il est question « de la machine dont on se sert pour enlever le fumier des étables. » Cette machine, d'après le sens du passage, ne devait point être une fourche, mais un véhicule. Si nous reprenons maintenant l'énumération de quelques monuments antérieurs à Pascal, où la brouette est figurée, afin de prouver que, cet instrument, n'ayant jamais été mis en oubli, Pascal n'a pu l'inventer, nous trouvons encore ceux-ci: XIVe siècle: Un malade porté sur une brouette, publié par Gori (*Thesaurus diptychorum*, t. I. — XVe siècle: Froissart, Ms., Biblioth. imp. (Anc. Fond. franç., no 8321). — *Id.* Une sablière formant corniche, sculptée dans l'église des Cordeliers, aux environs de Guingamp. Le diable y est figuré emportant un cordelier dans une brouette. Un autre diable pansu met son ventre en avant de la roue pour l'arrêter. — XVIIe siècle: Breughel de Velours (1575-1625 ou 1642), dans un tableau

Digitized by Google

du musée du Louvre (nº 61 de l'Ecole flamande), a représenté Vertumne assise dans la simple brouette d'un jardinier. — Enfin, si nous arrivons au temps de Pascal, nous trouvons au même musée du Louvre le *Rémouleur*, de D. Téniers. C'est bien une brouette que le véhicule sur lequel est montée la meule du gagne-petit flamand. Ainsi la brouette, depuis longtemps connue, était fort employée du temps de Pascal. C'est le haquet que ce grand homme aurait inventé, si nos souvenirs du cours de mécanique de l'Ecole centrale des arts et manufactures sont exacts. C'est-à-dire cette longue voiture où le plan incliné et le treuil sont si ingénieusement combinés, et que l'on rencontre chaque jour dans Paris chargeant ou déchargeant des tonneaux de vin... ou d'autre chose. Quant au nom de la brouette, nous le trouvons, dès l'année 1360, dans l'Inventaire du duc d'Anjou, publié par M. de Laborde (*Notice des émaux du Louvre. Documents et Glossaire*). Bien qu'il s'y agisse d'une pièce d'orfévrerie, il y est certainement question du véhicule qui nous intéresse, ainsi que le prouvent les fragments du long article de l'inventaire que nous transcrivons ici. « Un brouète séant sur un pié cizelé... et y a, à un des bouz, un homme qui mène ladite brouète .... et sur ladite brouète a un tonnel... » — Le *Diction.* de Littré cite des exemples du XIIIe siècle et fait venir le mot de *bis-rouette*, deux roues, bien que la brouette actuelle n'en ait qu'une. Mais il nous semble que celles des brouettiers du Havre en ont encore deux.

ALF. DARCEL.

— J'emprunte à un compte de la cathédrale de Noyon, de 1333, ce passage: « Pro natis emptis et positis in turre magnarum campanarum, pro pulsatoribus, nec non pro I Wipon acaté et *roes as brouetes*, etc., x s, I d. » (Arch. du départ. de l'Oise.)

A Béthune, les brouettes à boiste (elles y sont encore ainsi nommées) sont mentionnées de 1416 à 1419. (Arch. de l'hôtel de ville de Béthune.)

(Raismes.) DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Richard Reynolds (I, 211). — Ce philanthrope, né en 1735, mourut à Bristol le 10 sept. 1816. Voici les titres des ouvrages qui renferment quelques renseignements sur ce « bon Samaritain : » 1º *Fragments to the memory of R. Reynolds Esq., the Philanthropiste enclosing Montgomery's Poem together with anecdotes and reflections in prose and verse* (London, 1817, in-8 de 127 pp.). 2º *Excitements to Benevolence heldout to mankind on the character and example of Rev. Reynolds, late of Bristol* (London, 1817, in-8 de 76 pp.). 3º *God the best teacher, illustrated in the Case of Rev. Reynolds* (London, 1832, in-12). (Londres.) WILLIAM PLATT.

—

Mademoiselle Desgarcins (I, 226, 301). — Je puis encore indiquer à M. E. M., à titre de renseignements iconographiques sur cette actrice de la Comédie française, une suite de 14 pièces, la représentant dans divers rôles; cette suite faisait partie de la 2e série de la *Galerie théâtrale* de M. *Soleirol*, vendue à l'hôtel Drouot le 30 nov. 1863. H. VIENNE.

—

De Bretencourt, gentilhomme français (I, 227, 301). — Je lis dans le Catal. de la biblioth. Arthur Dinaux, 2e part. (vente 14 déc. et jours suiv.), au nº 1167 : *Cléante amoureux de la belle Mélisse, hist. nouv. par le sieur* DE BRETHENCOURT (Rouen, 1626, in-12, v. br. titre gravé.)— Ce Brethencourt n'est autre évidemment que le complimenteur du sieur Joyel.

(Mézières.) ED. S.

—

Bibliothèques imaginaires (I, 228, etc.; 345). — M. G. Brunet dit, dans son *Essai*, qu'il ne doute pas, qu'en fouillant dans la littérature étrangère, on n'y rencontrât un grand nombre d'ouvrages imaginaires, mais que le temps et les moyens lui ont manqué pour faire, à cet égard, de pénibles recherches. Je m'estimerais très heureux si je pouvais, en ce qui concerne la littérature espagnole, le mettre sur la voie de nouvelles découvertes. Je ne connais pas, en espagnol, de bibliothèque imaginaire analogue à celle de l'abbaye de Saint-Victor, de Rabelais, ni de catalogue du genre de ceux du prétendu comte de Fortsas ou de Mérard de Saint-Just; mais plus d'un écrivain espagnol s'est permis de faire ce qu'a fait un écrivain italien que cite M. Brunet (Ant. Fr. Doni, dans sa *Segonda libreria*), c.-à-d. d'attribuer à des auteurs plus ou moins célèbres, voire même à des personnages historiques qui n'ont jamais rien écrit, des ouvrages qu'ils n'ont pas composés, et d'en citer des extraits imaginaires à l'appui de leur propre argumentation. J'en nommerai deux qui se sont rendus coupables au premier chef de cette supercherie : l'évêque de Mondonedo, D. Antonio de Guevara, qu'il suffit de nommer, et un écrivain catalan, Fr: Francesco Eximenes ou Ximenes, dont les ouvrages, fort rares aujourd'hui, ont été imprimés à Valence et à Barcelone dans les dernières années du XVe siècle (V. *Man. du Lib.*, 5e éd., II, 1134, et V, 1504). M. Brunet trouvera dans Nicolas Antonio (*Bib. vet.*, II, 182, et *Bib. nov.*, I, 126) des indications très détaillées sur les suppositions d'auteurs que se sont permises Guevara et

Digitized by Google

surtout Ximenes; la liste des méfaits de ce dernier, que Nic. Antonio a eu la patience de dresser, remplirait plusieurs colonnes de l'*Intermédiaire*.

Dans un tout autre ordre d'idées, et sans sortir de l'Espagne, je rappellerai à M. G. B. (car je n'ai pas la prétention de la lui apprendre) une malice du genre de la Bibliothèque de Turgot, à laquelle il a consacré un chapitre de son *Essai*. L'infant D. Carlos, fils du roi Philippe II, passait pour avoir écrit (sous le titre de *Los grandes y admirables Viajes del Rey D. Felipe*) les voyages de son père, c.-à-d. ses allées et venues de Madrid à l'Escurial et de l'Escurial à Madrid; le livre était connu; on l'avait vu, mais personne ne l'avait jamais lu : quand il fut apporté au roi, après la mort de son malheureux fils, on n'y trouva que des feuillets blancs.

(Barcelone.) V—T.

— Le prétendu Catalogue des livres du comte de Fortsas, plaisanterie bibliographique de bon aloi, sur laquelle M. H. T. a donné des détails circonstanciés, a été réimprimé en 1849 dans le *Journal de l'Amateur de livres*, dirigé par M. Jannet; il se trouve aussi dans l'*Essai sur les bibliothèques imaginaires*, par M. Gust. Brunet (Paris, Techener, 1862). L. D.

—

Mariage d'une chanoinesse (I, 228, etc., 329). — Parmi les chanoinesses mariées, on peut signaler la belle de Ludre, qui régna un instant sur le cœur de Louis XIV. La Princesse Palatine en parle avec détail (*Corresp. compl.*, édit. Charpentier, 1855, I, 457), et elle observe que « Mademoiselle de Ludre avait le titre de *Madame*, parce qu'elle était chanoinesse en Lorraine. » Elle fut promptement délaissée et elle épousa un gentilhomme lorrain. V. C.

—

La Fontaine ou De la Fontaine (I, 244). — Le blason, en particulier, donnait de l'humeur au Bonhomme; si pourtant il a gardé rancune à cette *sotte vanité*, comme il l'appelle, à ce *jargon frivole*, cela tient à un procès qui marqua dans sa vie. Dès le règne de Henri IV, des roturiers prenaient souvent le titre d'écuyer, dans l'espoir de se soustraire au payement de la taille. Par un édit en date du mois de mars 1600, le roi fit d'expresses prohibitions de tout empiétement de ce genre. Louis XIII, au mois de janvier 1634, défendit à son tour d'usurper la noblesse et de prendre la qualité d'écuyer, à peine de MM livres d'amende. Louis XIV rendit de pareilles déclarations. Il paraît qu'à la suite de ces ordonnances, on produisit des actes dans lesquels La Fontaine était qualifié d'écuyer; les traitants dirigèrent des poursuites contre lui; et en son absence, un arrêt par défaut, arrêt émanant d'une commission chargée, en 1657, de chercher les usurpateurs de noblesse, le condamna à MM livres d'amende. La Fontaine s'adressa au duc de Bouillon; il le supplia de mettre ses doléances sous les yeux de Colbert et d'employer son crédit à le faire décharger de cette condamnation. Les principaux faits de cette cause vraiment célèbre sont rappelés dans une épître peu connue et qui fut écrite en 1662. On y peut lire, entre autres passages, ceux qui vont suivre :

« . . . . . Pour toucher un prince généreux,
C'est bien assez que l'on soit malheureux;
Je le suis donc, grâces à l'*écurie*,
Et ne suis pas seul de ma confrairie.
Un partisan nous ruine tout net;
Ce partisan, c'est la Vallée-Cornay.
. . . .
Je ne dis point qu'il soit juste qu'on voye
Le nom de noble à toutes gens en proye;
C'est un abus, il faut le prévenir,
Et sans pitié les coupables punir;
Il le faut, dis-je, et c'est où nous en sommes :
Mais le moins fier, mais le moins vain des [hommes,
Qui n'a jamais prétendu s'appuyer
Du vain honneur de ce nom d'écuyer,
Qui rit de ceux qui veulent le *parêtre*,
Qui ne l'est point, qui n'a point voulu l'estre;
C'est ce qui rend mon esprit estonné.
Avec cela, je me vois condamné,
Mais par défaut. J'estois lors en Champagne,
Dormant, resvant, allant par la campagne.
. . . .
La Cour, seigneur, eût pu considérer
Que j'ay tousjours esté compris aux tailles,
Qu'en nul partage ou contract d'épousailles,
Ou jugements intitulez de moy,
En acte aucun qui puisse nuire au Roy,
Je n'ay voulu passer pour gentil-homme.
. . . .
Demandez donc à ce ministre rare (1),
Que par pitié du reste il me sépare.
Il le fera, n'en doutez point, seigneur.
Si vostre espouse estoit même d'humeur
A dire encore un mot sur cette affaire,
Comme elle sçait persuader et plaire,
Inspire un charme à tout ce qu'elle dit,
Touche tousjours le cœur quant et l'esprit,
Je suis certain qu'une double entremise
De cette *amande* obtiendroit la remise.
Demandez-la, seigneur, et m'en croyez :
Mais que ce soit si bien que vous l'ayez.
Et vous l'aurez. J'engage à Votre Altesse
Ma foy, mon bien, mon honneur, ma promesse
Que ce ministre, aimé de nostre Roy,
Si vous parlez, inclinera pour moy. »

Le duc de Bouillon a-t-il parlé, ou n'a-t-il pas parlé? Toujours est-il que Louis XIV n'a point incliné pour le *pseudo-écuyer de La Fontaine*; l'arrêt n'a point été cassé. Si donc le poëte, en plus d'une page, en use assez cavalièrement avec la noblesse, nous savons désormais qu'il a amplement payé pour cela. Au surplus, sa famille,

(1) *Colbert*, qui avait adopté pour armes parlantes la *couleuvre* (*coluber*), et qui faisait gloire de se réchauffer, de s'animer aux rayons du symbolique soleil de ce temps-là.

Digitized by Google

d'une bonne et ancienne bourgeoisie, passait pour noble dans le pays; et c'est de cette publique erreur qu'il porta la peine, lui qui n'en pouvait davantage. Mais qu'on remarque en cette occasion la grandeur d'âme de La Fontaine. Si, comme le vulgaire des hommes, il avait connu le ressentiment, que ne lui en eût-il pas coûté d'être réduit à de telles prières auprès du persécuteur de Fouquet, son ami? (20 août 1661.) Et puis il fut si éloigné d'avoir la petitesse de prendre un titre qui ne lui appartenait point, que dans sa correspondance il dit toujours *Mademoiselle* La Fontaine, en parlant de sa femme : on n'appelait alors du beau nom de *Madame* que les femmes nobles. Aux Etats de 1614, la Noblesse adressa au roi des supplications au nombre desquelles se trouve celle-ci : « Que défenses seroient faites à toutes sortes de personnes qui n'étoient pas de la qualité requise, de s'attribuer le titre de Messire ou de Chevallier, et à leurs femmes de prendre le nom de Madame. »

On conserve plusieurs lettres autographes du fabuliste; cachetées en cire, sans autre empreinte que celle d'un chiffre illisible ou d'une espèce de grille, elles portent pour signature, non pas le chevalier de La Fontaine, ni messire de La Fontaine, mais bien Lafontaine tout court, bourgeoisement et d'un seul mot.

P. S. C'est abusivement que ci-dessus, p. 256, l'expression consacrée *bonhomme de Chaûry* a été rangée parmi les *errata*. Le poëte qui inventa tant de mots nouveaux et sut faire par d'heureuses alliances un emploi si neuf des mots surannés, voulut que le nom de la terre qui avait porté ses jeux et son berceau devînt aussi doux à son oreille et à ses lèvres qu'il était déjà cher à son cœur. Retranchant donc de *Château-Thierry* ce qu'il a d'un peu dur et d'un peu long, il créa pour ses besoins personnels et à l'usage de ses familiers la gente et harmonieuse appellation *Chaûry*. Plusieurs de ses lettres sont datées de *Chaûry*, et il s'intitule lui-même dans ses vers, afin d'immortaliser le terme de son choix, « le poëte de *Chaûry*. »

J. Palma.

—

Madame de Ginestous, etc. (I, 262). — Le marquis de Ginestous, fils de Mme de Ginestous, née de Celesia, à Gênes, ancienne dame d'honneur de la princesse de Lamballe, existe et habite Paris. M. L. de la M. peut nous adresser ce qu'il aurait à lui faire parvenir. (*Réd.*)

—

Jean Cousin, graveur (I, 276). — Je relève, dans un catalogue de livres anciens, la mention suivante : *Discours du songe de Poliphile, déduisant comme amour le combat à l'occasion de Polia. Nouvellement traduict de langage italien en françoys*, Paris, par I. Kerver, 1561. In-fol. Grand nombre de fig. sur bois attribuées à Goujon ou à J. Cousin. — En 1657, Béroalde de Verville a donné une édition in-4° de ce même ouvrage, orné des mêmes figures.

H. Vienne.

—

Manuscrits inédits de Montesquieu (I, 279, 335). — Aux renseignements déjà fournis ici sur les manuscrits inédits de Montesquieu, j'ajouterai ceux-ci: M. J. F. Samazeuilh dit, dans la *Biographie de l'arrondissement de Nérac* (p. 794): « Durant les trois années que nous sommes resté (de 1812 à 1815) dans le cabinet de M. Lainé, en qualité de son secrétaire, nous fûmes chargé, de fois à autre, d'épousseter les manuscrits de Montesquieu, dont cet illustre avocât était à cette époque le dépositaire, et nous croyons nous rappeler qu'il s'y trouvait une *Vie de Louis XI* (1), ainsi qu'un roman intitulé: *la Métamsycose* (*sic*). Les matériaux qu'il a laissés et sa nombreuse correspondance sont, du reste, un trésor que nous devons tous regretter de voir ravi, peut-être pour toujours, à l'Europe savante. » — M. Labat a publié dans le t. III du *Recueil des travaux de la Société d'agr., sc. et arts d'Agen*, 1834, quelques pages sur *le château de La Brède*, qui appartient à un descendant de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, M. Prosper de Secondat, baron de Montesquieu. M. Labat, après avoir constaté que plusieurs livres de la bibliothèque du château renferment des notes marginales de la main de Montesquieu, nous apprend que, parmi les manuscrits, il a vu un *Discours sur Cicéron* qui lui a paru être un ouvrage de la jeunesse du grand écrivain, un petit roman intitulé *Histoire véritable* ou *métempsichologie* (un pythagoricien y raconte les transmigrations de son âme et les divers personnages qu'il a remplis sur la terre), des *Pensées sur le bonheur*, plusieurs lettres, etc. M. Labat ajoute: « Indépendamment des manuscrits que je visitai, j'appris qu'il en existait de beaucoup plus précieux, qui ont été distraits de ceux-ci depuis quelque temps, et qui sont confiés à M. le vicomte Lainé, pair de France. Il s'est chargé d'examiner s'il importait au public et à la gloire de l'auteur qu'ils fussent imprimés; de si hauts intérêts sont remis en d'excellentes mains. On assure que plusieurs écrits, jusqu'à présent inconnus, trouveront leur place dans une édition complète des Œuvres de Montesquieu que prépare le travail de M. Lainé, et qui doit paraître un jour, enrichie de ces nouvelles et importantes publications, concernant la législation et l'histoire. » T. de L.

(1) On a raconté que le secrétaire de Montesquieu en avait brûlé le manuscrit par mégarde, et on a ajouté que ce secrétaire était la fille de l'illustre historien, Marie-Denise, mariée, en 1743, à son cousin Godefroy de Secondat, à Agen.

Digitized by Google

Le Bussolante (I, 292). — Les fonctions du Bussolante, à Rome, sont celles d'huissier. (Toulouse.) Dr Arm.

—

Journal de Collé (I, 295; II, 83). — Je suis très reconnaissant à M. A. de C. d'avoir bien voulu rappeler mon intention de publier à nouveau le *Journal de Collé*. Cette intention est à la veille d'être réalisée. Le livre est sous presse en ce moment; et il présentera un genre d'intérêt aussi piquant qu'imprévu, à l'aide des documents inédits que j'ai été autorisé à recueillir à bonne source. H. Bonhomme.

—

Ancien Théâtre français (I, 308, 365). — *La Farce des Quiolars* est une pièce normande, dont une partie est en style *purinique*, ou langage des *Purins* de Rouen. Plusieurs fois imprimée depuis la fin du XVIe siècle, elle a été reproduite dans la Collection de facéties publiée par Techener en 1829, et il en a été tiré quelques exempl. à part. (Pont-Audemer). A. C.

—

Le « lieu » et le « jour » de la naissance de Voltaire (I, 309, 366). — Pour que le jour de la naissance de Voltaire n'ouvrît plus un champ libre à la controverse, il faudrait trouver une pièce officielle, irrécusable, qui confirmât ou anéantît son acte de baptême. Jusque-là il faut s'attendre à voir surgir les commentaires des biographes au lieu d'une solution. M. Desnoiresterres affirme qua Condorcet tenait de la bouche de Voltaire la date du 20 février; le fait est probable, mais peu probant, car le patriarche de Ferney cherchait toujours à se faire plus vieux qu'il n'était. Il redoutait la persécution pour sa personne, comme, à son lit de mort, la pensée que le corps d'Adrienne Lecouvreur avait failli rester sans sépulture lui fit craindre pareil sort pour lui-même. Berriat Saint-Prix pense que cette raison l'engageait à se vieillir de quelques mois, et, en effet, la lettre à Damilaville, du 20 févr. 1765 (citée p. 366), le laisse entrevoir. En voici le fragment intéressant: « Je suis né en 1694, le 20 de février, et non le 20 de novembre, comme le disent les commentateurs mal instruits. *Me persécuterait-on encore dans ce monde, à mon âge?* » J'arrive à la lettre du 16 mai 1770, à d'Argental, pour élucider le fait: « Vous êtes tout étonné, mon cher ange, que je me vante de 77 ans au lieu de 76: *est-ce que vous ne voyez pas que, parmi les fanatiques mêmes, il y a des gens qui ne persécuteront pas un octogénaire et qui pileraient, s'ils pouvaient, un septuagénaire dans un bénitier?* » On se base, pour repousser la date du 20 févr., sur l'extrait de baptême signé de M. Arouet qui, en sa qualité de notaire, eût senti tous les inconvénients qu'une fausse déclaration pouvait soulever; de plus, le frère aîné de Voltaire ayant été ondoyé (circonstance rappelée, *suivant l'usage*, dans l'acte de baptême), il est porté à croire qu'il y a eu confusion.

J'ai avancé plus haut que les assertions de Voltaire sur son âge avaient peu de valeur; il est assez facile de le démontrer. Dans une lettre à M. de Sudre, du 20 avril 1770, il avoue 76 ans; quatre jours après, il écrit à M. Hennin qu'il a 77 ans et demi, et, le lendemain, il réduit le chiffre à 77, dans une lettre à d'Argental. Qu'on parcoure son immense correspondance, surtout dans les vingt dernières années, on y verra que, même en adoptant comme véritable la date du 20 févr., ses dires indécis la reculent encore. Cette date, du reste, il n'y tient pas rigoureusement, peut-être était-il lui-même dans l'incertitude. M. Desnoiresterres assure qu'à partir de 1750 Voltaire cite *invariablement* le 20 févr.; mais, dans le *Commentaire historique*, celui-ci se contente d'établir que les uns le font naître le 20 févr. et les autres le 20 nov. et ce renseignement vague est de 1776. Poursuivons sa Correspondance avec d'Argental (1er janv. 1777): « Ne dites point, je vous en prie, que je n'ai que 82 ans; c'est une calomnie cruelle. Quand il serait vrai, selon un maudit extrait baptismaire, que je fusse né en 1694, au mois de novembre, il faudrait toujours m'accorder que je suis dans ma 83e année. » Il a donc effectivement 82 ans, d'après les lois, en dépit de ses prières et malédictions. Le *Dict. des Théâtres de Paris*, des frères Parfaict (VI, 288), donne sans hésitation la date du 20 nov. 1694 et cet art. biographique, composé, d'après Beuchot, en 1755 ou 1756, est de Voltaire lui-même, comme on va le voir. Parfaict lui écrit, le 16 juillet 1773 (1), qu'il lui en est redevable et qu'il l'a fait imprimer *mot pour mot;* le 31 juillet, réponse de Voltaire qui ne contient que des louanges, des remercîments, pas une récrimination : N'est-ce pas un acquiescement tacite?

Telles sont les raisons, qui me font considérer comme concluant l'acte de baptême de l'église Saint-André des Arts, à défaut de documents d'une plus sérieuse autorité. Ce ne sont que des conjectures, mais celles basées sur les écrits de Voltaire me paraissent bien spécieuses. L'unique souci du vieillard est de se courber, pour se mettre à l'abri des persécutions; il faut surprendre sa pensée et non le croire sur parole.

La question de lieu paraît dériver de celle de l'époque : en acceptant la validité

(1) Cette lettre a été imprimée, pp. 19-24 de la *Lettre au public sur la mort de MM. de Crébillon, Gresset, Parfaict*, par le chevalier Du Coudray (1777, in-8°).

Digitized by Google

de l'acte de baptême, la naissance a dû arriver à Paris, le 21 nov. 1694. ALB. GÉRARD.

—

Anonymes à découvrir (I, 310). — L'auteur de l'article sur *Le Château de Cirey* ne serait-il point M. *Louisy*, qui a signé sous la même forme (L—Y) plusieurs articles de la *Nouv. Biogr. gén.* (Didot), entre autres la notice consacrée à *Mad. de Pompadour*, t. XL (1862)? H. VIENNE.

—

Une « lance gay » (I, 323; II, 54). — Remercîment à M. S. M. pour son explication relative à *lance gay*, *cheval gay*. Mais je ne puis accepter son interprétation *per poëtas* que sous bénéfice d'inventaire. Cette expression ne viendrait-elle pas d'une contraction des deux mots *lancea sagittata*, comme la *sagaie*, javelot des Maures, paraît venir de *sagitta*, flèche, arme aiguë ou de haste? — Quant à *libertin* ou *librettin*, c'est *bibertin* qu'il faut lire. Il serait plaisant qu'une faute d'impression rectifiât une faute de lecture, cependant j'ai bien lu *b*ibertin par un *b* et n'en suis pas plus avancé; *libertin* m'eût mieux convenu : on comprend ce que pourrait être un livre rayé de blanc et de vert et renfermant des armoiries. Je prie M. S. M. de vouloir bien me continuer le secours de sa bienveillante érudition. R. DE C.

— *Lancegaye* se trouve dans les poëmes de Geoffroy Chaucer, le vieux poëte anglais du XIVe siècle. Parmi d'autres exemples, on la rencontre dans la *Rime dc sire Thopas*, imitation exagérée et satirique des fabliaux chevaleresques de l'époque. Le poëte raconte que son héros s'apprêtait pour aller à la recherche des aventures de la manière suivante :

« He worth upon his steede gray,
And in his hond a *launcegay*,
A long sword by his side. »

c'est-à-dire : « Le chevalier, monté sur « son cheval gris, tenait en main une lan- « cegaye, et avait une longue épée à son « côté. »

Les commentateurs anglais des *Contes de Canterbury*, auxquels cette *rime* appartient, expliquent le mot anglais *launcegay*, qui est sans contredit emprunté au français, comme une espèce de lance, sans en donner une définition plus précise.
H. C. COOTE.

— Au lieu de *mautils*, peut-être faut-il lire *mantils*, mot dont le sens est *nappe* ou *serviette* (Ducange, vo *Mantile*). — On lit dans le *Gloss. franç.*, Ms. de Lacurne Sainte-Palaye, t. X, p. 350 : « *Chaufete*, *chauffette*, *chauffrette*, *choffrette*, *chofferette*. Réchaud, sorte de cheminée basse; chaudron; cassolette. » Ducange explique ainsi le mot *Chaufeta:* Ignitabulum, vulgo *chauffrette*, *chauffrete*. — Sur l'étymologie de ce mot, M. R. de C. trouvera des détails dans le *Dict. étymol.* de Ménage (1750, in-fol.), t. I, p. 360. AD. BO.

—

Joli mois de mai (I, 323). — Dorat a fait un poëme intitulé : *Le Mois de mai.* Contiendrait-il par hasard le vers en question? Ce poëme est en tête d'une édition des *Baisers* (Paris et La Haye, 1771, in-12).
H. VIENNE.

—

Janinet et Miolan, aéronautes (I, 324). — M. Jules Verne a publié dans le *Musée des Familles* (2e série, t. VIII, 1851, p. 332) un article intitulé : *Un voyage en ballon*. Une caricature dite, des *Animaux curieux*, reproduit l'incendie de la montgolfière de ces aéronautes, allumé par « une populace ignorante, » et représente Janinet, l'abbé Miolan et Bredin, qui devait s'enlever avec eux, sous les traits d'un chat (*Jean Minet*), d'un autre chat porteur d'un rabat (*Miaulant*), et d'un chien (*Gredin* pour *Bredin*). Cette caricature ne paraît pas se rapporter à celles désignées par M. H. Vienne. Cependant un sergent à tête de chien, debout au milieu des animaux, tire *son épée* comme pour les frapper. Serait-ce la pièce décrite sous le no 2? *Bredin* ne serait-il pas Louis Bredin, directeur de l'école vétérinaire de Lyon, membre de l'Académie de cette ville, né à Auxonne en 1738, mort à Lyon en 1813, esprit original et curieux, parfaitement capable d'une tentative aussi hardie que l'était alors une ascension aérienne? Je note, en passant, qu'il est question de Janinet, graveur, pp. 269 et 301 de l'*Intermédiaire*. Je n'ai rien trouvé sur l'abbé Miolan. M. Julien Turgan a publié un volume sur les aérostats, où, peut-être, donne-t-il quelques détails sur ce personnage. Cz.

—

Episemon bau (II, 6, 90). — Les curieux que M. Palma renvoie aux « traités de la mathématique » seront fort désappointés, car on n'y rencontre que les chiffres *indiens*, dits vulgairement chiffres *arabes*. Contrairement à l'avis de cet honorable savant, je crois que la connaissance des notes numérales est plus utile aux littérateurs qu'aux géomètres, car je présume que les désignations de nombres ne sont pas rares dans les historiens et dans les inscriptions. Quoi qu'il en soit, l'origine des signes *vau*, *coppa* et *sanpi*, paraît devoir être cherchée chez les peuples sémitiques, auxquels les Grecs ont emprunté leur alphabet et leurs notes numérales. Ainsi le *stigma* n'est autre chose que le *vau* des Hébreux, qui signifiait *six*. Mais je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, car on me prendrait pour un orientaliste; je me contenterai de renvoyer aux sources auxquelles j'ai puisé

Digitized by Google

moi-même : BEVEREGIUS, *Institutiones chronologicæ*, 1734; KIRCHER, *Arithmologiæ*, 1665; LESLIE, *Philosophy of arithmetic*, 1817; PIHAN, *Exposé des signes de numération des peuples orientaux*, 1860; CANTOR, *Mathematische Beiträge zum Kulturleben der Volker*, 1863. E. P.

Les fresques de la chapelle Sixtine, commémoratives de la Saint-Barthélemy (II, 10). — L'inscription effacée était celle-ci : GASPARD COLIGNIUS AMIRALLIUS. ACCEPTO VULNERE, DOMUM REFERTUR. GREG. XIII. PONTIF. MAX. 1572. — Henry Beyle copia cette inscription, il y a une soixantaine d'années (*Promenade dans Rome*, I, 223, édit. 1858, et *La St-Barthélemy*, par A. Coquerel f., 1859, p. 77). Les quelques lettres déchiffrées par M. F. Ming sont les deux dernières lettres du mot *domum* et les premières du mot *refertur*. H. Beyle a soin de reproduire les inscriptions des deux autres fresques de Vasari. Je remarque, à cette occasion, qu'Henri Martin (*Hist. de France*, t. VIII), copiant une erreur commise par M. Berger de Xivrey en une note de la p. 36, t. I du *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, cite ainsi une de ces deux inscriptions : PONTIFEX COLIGNII NECEM PROBAT. *Pontifex* doit être remplacé par *Rex*. En effet, d'après Beyle comme d'après M. Coquerel, le tableau représente Charles IX recevant avec joie la nouvelle de la mort de Coligny : *Rex Colignii necem probat*. T. DE L.

Henri le Prétendant (II, 14). — M. de Manne et Quérard sont muets sur ce livre. Le premier mentionne seulement un vol. intitulé : *Henri l'Exilé*, par le vicomte de B*** (Bonald), publié à la même époque, et qui doit être un ouvrage distinct de celui-ci. L'ayant inutilement demandé à la Bibliothèque impériale, je n'ai pu éclaircir ce point. Tout ce que je puis dire, c'est que le vol. intitulé : *Henri le Prétendant* a été dernièrement acquis par moi à la vente Dinaux pour la modique somme de 1 fr. 50, ce qui n'indique pas qu'il soit rare. G. DE B.

Pourquoi chante-t-on naturellement en mineur? (II, 37.) — Quoique les deux seuls modes employés dans la musique moderne ne soient autre chose que les modes *ionien* et *éolien* des Grecs anciens, on est tenté de croire que le mode majeur est moins *naturel* que le mode mineur, car presque toutes les mélopées ou mélodies populaires qui nous ont été léguées par le passé, ont le caractère de ce dernier mode (le mineur). Les intervalles plus grands de la gamme majeure, dont les deux cordes modales sont la tierce et la sixte majeures, sont certainement d'une exécution plus difficile et conviennent mieux à notre *civilisation* musicale d'aujourd'hui. Faut-il voir, dans cette explication, la raison de cette préférence accordée au mode mineur? — Une remarque qui peut appuyer notre qualification de *naturelle* appliquée à la gamme mineure, c'est que le chant du coucou, qui est borné à deux notes, donne un intervalle de tierce *mineure*.

A. HIGN.

Le mariage de Mazarin (II, 39.). — Ce mariage paraît fort problématique, quoiqu'il soit avancé comme chose certaine dans la lettre de la princesse Palatine, mère du Régent, mais on sait que cette bonne princesse n'était pas fort difficile sur le choix des nouvelles qu'elle ramassait de toutes mains et qu'elle entassait un peu au hasard dans son infatigable commerce épistolaire. Elle écrivait le.....: « La reine mère a épousé le cardinal Mazarin ; il n'était pas prêtre et n'avait pas les ordres qui empêchent de se marier » (*Corresp. complète*, trad. par Mr G. Brunet. Paris, Charpentier, 1855. t. II, p. 3). Le traducteur cite une *mazarinade* imprimée en 1647, intitulée : *la Suite du silence au bout du doigt*; on y lit ce passage : « Pourquoy « tant blasmer la royne de ce qu'elle ayme « le cardinal? N'y est-elle pas obligée, s'il « est vray qu'ils soient mariés et que le Père « Vincent ait approuvé et ratifié le ma- « riage? » J. D.

— Même indic. de J. R. (Pourlans, S.-et-L.)

Le Journaliste Perlet (II, 39). — Le *Moniteur*, An V, n° 357, le cite comme un des déportés du 18 fructidor. — *Ibid.*, An VI, n° 114, Perlet est arrêté et conduit à Rochefort pour y être embarqué avec Jardin, Gilbert-Desmolières et Isidore Langlois. Il vivait encore en 1816; car le Catalogue de la collection du Cte de la Bédoyère (Paris, 1862), concernant la Révolution, cite, p. 172 : « Perlet, ancien journaliste. 1816. — Mémoires judiciaires contre Fauche-Borel. » — Son prénom est *Charles*, et sa profession, imprimeur-journaliste. P. CLAUER.

L'Enfant (II, 40.) Lorsque cet ouvrage a paru, bien qu'aucune lettre ne pût faire soupçonner le nom de l'auteur, il fut attribué à Michelet, la manière *scandée* dont il est écrit, faisant penser à l'auteur de l'*Amour*, de l'*Insecte*, de l'*Oiseau*.

ALF. S.

— Ce bon petit livre est dû à la collaboration conjugale de M. Armand-Delille, pasteur, et de Mme A. Delille. Je ne

Digitized by Google

crois pas commettre une indiscrétion en divulguant un mystère connu de bien des personnes. Cz.

—

Le lexicographe L.-A. Alemand (II, 40). Je pense que le *Dictionnaire* de L.-A. Alemand n'a pas été publié, mais je manque de certitude à cet égard et, comme M. M. M., je me contente d'interroger. Ch. M.-L.

—

Poésies populaires de la France (II, 64). — Le *Recueil des Poésies populaires de la France*, ordonné par le décret du 13 sept. 1852, est loin d'être abandonné, encore plus loin de n'avoir reçu aucun commencement d'exécution. Sur l'appel du « Comité de la Langue, de l'Hist. et des Arts, » qui en avait été chargé, et d'après les remarquables *Instructions* rédigées par M. Ampère, des recherches furent faites par les correspondants du Ministère de l'Instruction publique dans toutes les parties de l'Empire; des envois nombreux eurent lieu; le Comité les examina au fur et à mesure de leur transmission, en réserva un certain nombre, écarta les autres, adopta un mode de classement et chargea du soin de préparer la publication deux de ses membres : son secrétaire qui avait pris à ces opérations laborieuses la part la plus active, et un autre membre à qui des recherches antérieures sur le même sujet valurent sans doute cet honneur. Tous ces faits sont attestés par les instructions, procès-verbaux et rapports imprimés du Comité, à partir de 1852. Si diverses causes ont retardé le moment où le public jouira des résultats de tant d'efforts continués jusqu'à ce jour, nous croyons pouvoir affirmer qu'ils ne resteront pas stériles, soit que le Comité reprenne l'exécution du projet pour son compte, soit qu'il laisse aux deux éditeurs désignés par lui le soin de terminer la publication à l'aide des précieux matériaux mis à leur disposition et auxquels ils ont ajouté le produit de leurs recherches personnelles. En attendant, le mouvement provoqué par le décret a suscité un assez grand nombre de publications provinciales et partielles qui, ainsi que l'a fait remarquer M. Z. A., sont loin d'être sans intérêt, et qui rendront possible un choix plus sévère et fait à un point de vue plus général.

C. D.

—

J. Host à Rombach (II, 74). — Je crois que tous les détails connus, concernant ce dominicain, se trouvent dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum*, des PP. Quétif et Echard (II, 88). Ce religieux y est nommé *Joannes Host a Romberch.* On n'y parle pas de son séjour à Paris, bien qu'on énumère plusieurs villes où il demeura. Sa qualité d'inquisiteur n'est pas non plus mentionnée. D'où sont tirées ces particularités? P. Cl.

—

La réponse de Mirabeau (II, 74). — Il en est de cette parole comme de celle de Cambronne et de plusieurs autres : elle a été arrangée après coup. C'est du « sublime » de fabrique. Le *Moniteur* de 1789, nº 10, rapporte la réponse de Mirabeau en ces termes : « Je déclare que si l'on « vous a chargé de nous faire sortir d'ici, « vous devez demander des ordres pour « employer la force; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des « baïonnettes. » C'est bien à peu près la célèbre phrase, mais avec l'emphase et l'arrogance de moins. P. Clauer.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Le Parc-aux-Cerfs et M. Eug. Pelletan. — Je n'entreprendrai point de défendre Louis XV, mais il faut reconnaître que les torts de ce roi ont été singulièrement exagérés. M. Pelletan s'est fait l'écho des calomnies insérées dans les libelles du temps, en avançant que le *Parc-aux-Cerfs* avait coûté quelques centaines de millions à la France (*Décadence de la monarchie française*, p. 310, livre dans lequel il y a certainement bien des assertions fausses et inexactes, l'auteur regardant, comme Dulaure, toute historiette scandaleuse comme un fait démontré). Quant au Parc-aux-Cerfs, on peut consulter une curieuse brochure de M. L. Lacour, qui réduit ce prétendu sérail à des proportions très... modestes. C'est déjà beaucoup trop, sans doute, qu'il ait existé; mais il faut être bien peu exigeant en fait de vérité historique pour parler des « innombrables enfants trouvés » qui en sortirent et pour appeler Louis XV un « Tibère en perruque, ressuscitant les mystères perdus des grottes de Caprée. » F. J.

—

Bévues biographiques et littéraires. — M. Alexandre Dumas a entrepris dans le *Grand Journal* de « *dire ce qu'était Pierre Corneille.* » Voici en quels termes il établit l'utilité d'une semblable étude de sa part :

« Ce qu'était Pierre Corneille? Comme « si nous ne le savions pas! me direz-vous. « Eh! mon Dieu, il y a toujours, si savant « qu'on soit, quelque chose que l'on ne sait « pas ou que l'on sait mal, ce qui est bien « pis que de ne pas savoir du tout. »

Nous éprouvions le besoin de transcrire cette excellente maxime, qui sera comme l'épigraphe de la rectification de quelques erreurs matérielles, que nous allons signaler, sans aborder, bien entendu, l'exa-

Digitized by Google

men suivi des articles qui les renferment.

M. Dumas nous dit : « Il y avait peu de « temps que Corneille était marié, lorsque « le cardinal le manda à Paris pour lui « donner un acte à faire dans *la Comédie* « *des Tuileries*...; la pièce finie et jouée, il « retourna bien vite auprès de sa jeune « femme. » Or, *la Comédie des Tuileries* fut représentée devant la reine, probablement pour la première fois, le 4 mars 1635, le mariage de Corneille aurait donc eu lieu, suivant M. Dumas, avant cette époque. Il est facile de prouver qu'il n'en a point été ainsi. Nous n'avons pas, par malheur, l'acte de mariage de notre illustre poëte tragique, mais son union se trouve datée approximativement par une anecdote fort connue : Le bruit se répandit à Paris que, la nuit même de son mariage, Corneille était mort d'une péripneumonie; aussitôt Ménage composa une pièce de vers latins intitulée : *Epicedium Petri Cornelii poetæ tragici*, qui a été imprimée dans ses *Miscellanea*, 1652, in-4°, p. 17, où elle est précédée de la note suivante : « *Scripseram, cum falso nunciatum Cornelium, quo die uxorem duxerat, ex peripneumonia decessisse.* » Dans cette pièce de vers Ménage s'exprime ainsi :

Donec Apollineo gaudebit scena cothurno,
Ignes dicentur, pulchra Chimena, tui.
. . . .
. . . .
Vos quoque, tergemini, mavortia pectora fratres,
Et te Cinna ferox, fama loquetur anus.

Le mariage de Corneille est donc postérieur à la première représentation de *Cinna*. Quelle est maintenant la date de cette pièce? Les frères Parfait l'ont considérée comme ayant été jouée à la fin de 1639, mais elle est assurément postérieure aux *Horaces*, et une lettre de Chapelain, datée du 9 mars 1640, parle de ce dernier ouvrage, comme d'une pièce représentée depuis quelques jours. Tous ces faits qui sont dans le domaine public, depuis les excellents travaux de MM. Guizot et Taschereau, ne laissent subsister aucun doute sur l'année du mariage de Corneille; il a eu lieu, non au commencement de 1635, mais dans le courant de 1640, et toutes les conséquences que l'habile romancier tire de cette date de 1635, trop légèrement adoptée par lui, tombent d'elles-mêmes.

Corneille, qui n'était pas affirmatif, a dit, dans l'*examen* du *Cid*, en parlant du lieu de la scène qu'il a placé à Séville : « Je ne voudrois pas assurer toutefois que le flux de la mer monte effectivement jusque-là; mais comme dans notre Seine il fait encore plus de chemin qu'il ne lui en faut faire sur le Guadalquivir pour battre les murailles de cette ville, cela peut suffire à fonder quelque probabilité parmi nous pour ceux qui n'ont point été sur le lieu même. » — M. Dumas, qui à coup sûr y a été, veut bien pardonner à Corneille, tout en niant le fait; mais l'a-t-il bien examiné? Nous serions quelque peu tenté d'en douter, car le géographe Madoz nous dit formellement que le flux se fait sentir dix ou douze lieues plus haut que Séville; voici le texte : « Este rio participa del flujo y reflujo del mar hasta 10 o 12 leguas mas arriba de Sevilla, y aun en los pozos de la ciudad se nota la alta y baja. » (*Diccionario geografico-estadistico-historico de Espana*... por Pascual Madoz, *Madrid*, 1847, gr. in-8°, t. II, p. 22.)

Pas n'est besoin d'aller jusqu'à Séville pour contrôler une autre assertion de M. Dumas. « On connaît, dit-il, la paresse de Corneille à changer ses vers une fois faits. » Non-seulement on ne la connaît point, cette paresse, mais on connaît, au contraire, un sentiment tout opposé. On est frappé de la docilité d'enfant avec laquelle ce grand génie se rend à des critiques souvent injustes, et il ne faut que jeter les yeux sur le bas des pages de la dernière édit. des *Œuvres de Corneille* publiée par M. Lefèvre, ou de celle qui paraît en ce moment dans la Collection des *Grands Ecrivains de la France*, pour apprécier l'importance considérable des changements faits par Corneille à ses pièces après leur première impression. Il est vrai que M. Dumas semble ne pas s'attacher à ces détails bibliographiques et qu'il ne se rend pas un compte bien clair de la part de rédaction de chacun des commentateurs du poëte. En effet, en parlant de l'affront fait à don Diègue, il dit assez dédaigneusement : « Ce soufflet était et est resté une grave infraction aux règles pompeuses de la tragédie. Une note de l'éditeur du théâtre de Corneille de Firmin Didot avec commentaire, dit textuellement : « On ne donnerait pas au« jourd'hui un soufflet sur la joue d'un « héros, les acteurs mêmes sont très em« barrassés à donner ce soufflet : ils font « le semblant. Cela n'est plus le même « soufflet dans la comédie, et c'est le seul « exemple qu'on ait dans le théâtre tra« gique. Il est à croire que c'est une des « raisons qui font intituler *le Cid* tragi« comédie. » — Sauf quelques erreurs typographiques assez fortes, par exemple : « cela n'est plus le même soufflet dans la comédie, » au lieu de : « cela n'est plus même souffert dans la comédie, » ce texte est celui du Commentaire de Voltaire, qu'on peut certes combattre, mais qu'il importe de reconnaître.

J'ai pensé que de telles inadvertances échappées à un si merveilleux conteur méritaient d'être relevées et s'ajouteraient utilement, dans l'*Intermédiaire* au curieux *errata* des publications modernes.

CH. MARTY-LAVEAUX.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Num° 29.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. [10 mars 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

A nos abonnés.

Ce numéro vous arrivera, chers abonnés, comme *mars* (ou, si vous aimez mieux, comme *marée*) *en carême;* mais sachez que c'est un retardataire sorti de nos cartons dans les derniers jours de février. Il ne faut donc pas lui en vouloir si, par endroits, il se ressent quelque peu des jours gras qui l'ont vu naître. L'important, c'est qu'il ne vous semble pas trop venir comme moutarde après dîner.

Du reste, parmi les amis de l'*Intermédiaire*, il en est qui ne craignent pas du tout la moutarde, témoin celui qui nous a écrit tout récemment : « Laissez-moi vous « dire que je regrette la rigueur avec la- « quelle vous semblez bannir certaines « petites « gauloiseries, » moins méchantes « qu'elles n'en ont l'air. Le public spécial « auquel s'adresse votre journal ne saurait « s'effaroucher de quelques-uns de ces « mots « de haulte graisse » et de ces bonnes « plaisanteries qui, autrefois, avaient fait « donner à notre pays le nom de « joyeux « pays de France. » N'oublions pas que si l'*In-* « *termédiaire* est frère cadet du *Notes and* « *Queries* anglais, il est français, lui, et écrit « dans la langue de Rabelais et de La Fon- « taine... » (Lettre de M. J. R. de P., 14 fév.)

Qu'est-ce à dire? Nous ne pensions pas, vraiment, que l'*Intermédiaire* se fût montré si pudibond, et qu'il eût refusé de jeter une pincée de sel sur les plats qu'il sert à son public. Sans doute, il n'aime ni les sauces trop fades ni celles qui seraient trop épicées, et il pense que ses abonnés sont du même goût. Mais ses fournisseurs ordinaires n'ont qu'à lui adresser des mets tels que les souhaite M. J. R., on verra s'il en fait fi, s'il ne les accueille pas bel et bien, pour son plus grand régal et pour celui du « plaisant pays de France. »

En attendant, l'*Intermédiaire*, — qui est exactement comme la plus jolie fille du monde, — ne peut donner aujourd'hui que ce qu'il a. Si, par mégarde, il lui arrivait d'admettre un peu plus de « gaieté française » qu'il n'est permis, on voit qu'il pourrait dire, avec le chansonnier :

Prenez-vous-en à mes amis! (1)

(1) C'est le refrain des trois jolis couplets qui servent de préface aux Chansons de G. Nadaud.

Nos progrès.

Il est clair que l'*Intermédiaire*, — pas plus que ses aînés, le *Notes and Queries*, le *Navorscher*, et autres semblables organes de publicité littéraire, — ne saurait être un de ces jeux où « à tous coups l'on gagne. » Les chances que ces *instrumenta scientiæ* présentent à chacun, pour l'obtention des renseignements qu'il désire, sont en raison du nombre de lecteurs, sous les yeux desquels passent les demandes, et c'est ainsi (nous ne saurions trop le répéter) que tous ceux qui reconnaissent l'utilité de notre petite feuille ont un intérêt personnel à accroître le nombre de leurs co-associés (1). Mais comment contesterait-on les services qu'elle peut être appelée à rendre de plus en plus, en présence de communications comme celle que voici?

Anvers, 20 fév. 1865.

Monsieur le Directeur, j'ai été fort surpris en lisant dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (n° 19, pp. 289, 293), qu'une personne de mon nom et portant mes armes avait écrit d'Hobart-Town pour provoquer des recherches sur ma famille en France. J'ai appris avec non moins d'intérêt (n° 22, p. 349) qu'il existait à Angers des documents tels que ceux que l'on désire. Je me suis mis en rapport direct avec votre correspondant d'Hobart-Town, et je viens vous prier de faire parvenir à M. C. P. P., d'Angers, la lettre incluse.

Veuillez agréer, etc. T. DE BROWNE.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Pourquoi, jusqu'au XVIII° siècle, a-t-on omis de chanter l'automne? — Au mois de novembre dernier, relégué au fond des

(1) Remercions ici ceux de nos abonnés qui ont répondu (depuis notre dernier N°) à l'appel du N° 27, et qui s'occupent activement de faire connaître l'*Intermédiaire* et de lui susciter les nouveaux amis dont il a encore besoin pour prendre sa place au soleil. Nous rendons grâces tout particulièrement à MM. Ch. D., R. P. et L. M. (Havre).

Digitized by Google

bois, l'idée me vint de demander d'abord à mes souvenirs classiques, puis bientôt à mes livres, des vers en harmonie avec la saison. Comme Lucrèce, Horace, Tibulle et Ovide ne m'offraient que des descriptions de printemps, je m'attachai plus particulièrement aux *Géorgiques* de Virgile, espérant y trouver ce que je cherchais; mais lui aussi, tout en célébrant le printemps et le brûlant été et le triste hiver de la Scythie, avait oublié « la pâle *Automne* »

De sa main languissante effeuillant sa couronne,

ou, pour mieux dire, il en avait fait un joufflu personnage, le front ceint de pampres, foulant aux pieds des raisins écrasés. — Ainsi, le *vere rubenti*, qui peint si admirablement les bourgeons naissants et qui excitait l'enthousiasme de Bernardin de Saint-Pierre, restait sans *pendant* dans son poëme. Lui, qui demandait grâce au fer en faveur de l'arbrisseau qu'il allait trancher, n'avait pas un mot de pitié pour le vieux chêne que l'Aquilon allait dépouiller de sa chevelure! — De la littérature latine, je passai à la littérature française. Je ne demandai rien ni à Marot, ni à Régnier, ni à Molière, ni à nos grands tragiques, ni à Boileau, qui (au dire de Sainte-Beuve) n'a jamais fait qu'un vers descriptif (Epître à Lamoignon), ni aux poésies légères de Voltaire, de Chaulieu, de Gresset; mais quoi! l'automne n'avait inspiré ni Ronsard, ni Malherbe, ni J.-B. Rousseau! La chute des feuilles n'avait pas plus parlé à La Fontaine qu'à Virgile! En vain les arbres s'étaient revêtus de mille couleurs, le Bonhomme, qui probablement dormait, n'en avait rien vu! — Je me résume. Est-il donc vrai que depuis la Bible et Homère (voy. Isaïe et l'*Iliade*, Entrevue de Diomède et de Glaucus), jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le sens de l'automne, avec ses impressions mélancoliques, aurait échappé à tous les poëtes, et qu'après trois mille ans, il aurait été retrouvé par Delille, Fontanes et Millevoye? Cette conclusion m'étonne : que faut-il en penser?

G. D.

—

Une « Chanson nouvelle » du XVe siècle à retrouver. — Comme M. Z. A. (II, 67, 125), je pense que les recherches à faire sur nos vieux chants populaires présenteraient souvent des particularités fort curieuses, et, à ce titre, je recommande aux antiquaires du nord de la France le texte suivant, que j'emprunte à un compte de la maison de Bourgogne. Il s'agit d'une *chançon*, composée à l'occasion de la bataille de Mons-en-Vimeu : « 1421. A un « chanteur en place, qui, le IXe de sep- « tembre, MS. (le duc de Bourgogne) es- « tant à Boulogne-sur-la-mer, chanta de- « vant MDS., à tout sa viele, *une chançon* « *nouvelle* de la belle journée par MDS. « obtenue à lencontre de ses ennemis à « Mons-en-Vimeu, XVIII s. P. » (Arch. gén. du Nord, reg. aux comptes, fol. CCVIII.)

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Une facétie de Scarron. — J'ai ouï raconter que Scarron avait publié une petite pièce de vers ainsi adressée : *A la chienne de ma sœur;* puis, qu'ayant eu à se plaindre de ladite sœur, il avait, dans une édition subséquente, légèrement modifié sa dédicace en ces termes : *A ma chienne de sœur.* — Le fait est-il exact? La pièce de vers dont il s'agit existe-t-elle, avec l'une et l'autre dédicace, ou avec l'une d'elles seulement? Je connais *Les œuvres burlesques de M. Scarron, dédiées à sa chienne* (Rouen, D. Berthelin, 1668, 1 vol. in-12) : est-ce la seule chienne qu'il ait honorée d'une pareille attention, ou y en a-t-il, en effet, deux autres, comme le veut l'anecdote?

S. D.

—

L' « île sans bords » de Boileau. — Dans les *Curiosités littéraires* de M. Lud. Lalanne (1857, p. 263), on lit : « Il y a dans « Boileau (Sat. X) deux vers que les pé- « dants de collége, les pères de famille et « les tuteurs qui ont fait leurs études ai- « ment fort à citer :

L'Honneur est comme une île escarpée et sans [bords :
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

« Ces vers passent en général pour être « beaux et renfermer une pensée profonde. « Nous en conviendrons volontiers, quand « on nous aura expliqué ce que c'est « qu'une île sans bords. »

En effet, ce qui caractérise une île, c'est le périmètre ou les bords. Pour rendre l'image juste et compréhensible, il suffirait de substituer le mot *ports* au mot *bords* et de lire :

L'honneur est comme une île escarpée et sans [ports :
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

On conçoit très bien qu'une île abrupte et escarpée, qui n'offre pas de ports, n'est pas accessible, et qu'on doit se noyer infailliblement sans pouvoir y reprendre pied une fois qu'on l'a quittée. Nous proposons donc humblement la leçon précédente, qui satisfait à la fois la rime et la raison, en demandant aux lecteurs de l'*Intermédiaire* de nous faire connaître les observations et interprétations auxquelles les deux vers de Boileau dont nous parlons ont déjà pu donner lieu. (Viazac.)

L. M. T.

—

« Quand on n'a pas ce que l'on aime, « Il faut aimer ce que l'on a. » — Quel

Digitized by Google

est l'auteur de ces deux vers sans rime, si consolatifs, de ce distique *blanc* si connu, et dont cependant M. Ed. Fournier n'a pu découvrir encore la source primitive? (*L'Esprit des autres*, p. 126.) Espérons que les chasseurs de l'*Intermédiaire* viendront à bout de dépister ce gibier-là. UL.

—

Catholique et Protestant; Epigramme. — Dans un cahier d'extraits, j'ai rencontré l'épigramme que voici :

Un catholique s'écriait :
« Quant aux religions, la mienne
« Est la meilleure, c'est un fait. »
Un protestant, qui l'écoutait,
Prétendait que c'était la sienne.
Maint argument fut entendu;
On discuta si bien l'affaire,
Qu'enfin chacun fut convaincu
Par son éloquent adversaire.
Or, qu'en arriva-t-il? — Goûtant
Plus d'une excellente réplique,
Le catholique, au même instant,
Alla se faire protestant,
Et le protestant, catholique.

Il n'y avait point de nom d'auteur: quel peut-il être? Le sait-on? B. V.

—

Les Gros Mots. — Une chanson de Nadaud, intitulée : *Les Gros Mots*, commence ainsi :

Contons une histoire badine,
Sans reculer devant les mots.
Il est sûr, comme a dit Racine,
Que les meilleurs sont les plus gros.

Où Racine a-t-il émis cet aphorisme? La Fontaine n'a-t-il pas dit la même chose dans des termes presque semblables? J. R.

[Nos lecteurs nous diront si La Fontaine a en effet énoncé pareil axiome. Quant à Nadaud, il est certain qu'il l'a trouvé dans Racine, — comme Molière avait trouvé dans Aristote le fameux chapitre des chapeaux. — *Réd.*]

—

Le parchemin et la foire du Landit. — *Landit*, l'*Endict*, l'*Indict* ou *Landy*, terme du moyen âge provenant de *Indictum*, *Feriæ Indictæ*, c'est à-dire jour ou lieu indiqué pour une foire, une fête, etc. — Le Landit le plus célèbre s'ouvrait dans la plaine Saint-Denis, le jour de Saint-Barnabé, 11 juin. Le Recteur de l'Université de Paris s'y rendait en grande pompe avec tous ses professeurs et élèves pour acheter la provision de parchemin de l'Université. Or, il existe dans une vieille ville de province, fort connue au moyen âge par l'industrie de ses parchemins, et qui d'ailleurs en fabrique encore aujourd'hui avec honneur, un grand massif de maisons que l'on appelle, dans le pays, le *landit*. On se demande si le mot *landit* n'était pas jadis appliqué spécialement aux foires, halles, ou entrepôts à parchemins, et l'on prie les savants des localités où ce mot servirait encore actuellement à désigner des édifices, des ruines, ou bien serait employé comme désignation d'une foire, d'un marché ou d'une assemblée, de vouloir bien nous rendre le service de les signaler.
U. R—D.

—

La Renaissance. — A quelle époque a-t-on commencé à désigner par le mot *Renaissance* la période historique connue sous ce nom? Trouve-t-on ce mot avec cette signification dans les écrivains contemporains de cette période? A. K.

—

Comme deux œufs, comme quatre œufs, etc. — On dit: « se ressembler comme deux œufs »: rien de plus clair que cette locution; mais comment expliquer l'emploi des mêmes termes dans le passage suivant du *Virgile travesti* (liv. II, Songe d'Enée):

O Dieux, qu'il me parut hideux!
Il était *fait comme deux œufs;*
Sa cotte d'armes délabrée
De poudre et sang était marbrée:
Vous l'eussiez pris pour un souillon. Etc.

M. V. Fournel cite à ce propos, en note, une phrase de Tallemant des Réaux : c'est Mme de Sablé qu'il dépeint et le portrait n'est pas flatté : « Elle est toujours sur « son lit, *faite comme quatre œufs*, et le « lit est propre comme la dame. » On voit combien l'expression était commode : son énergie variait, — sans aucun doute, — en raison même du nombre d'œufs employés. Quel dommage qu'on l'ait abandonnée!

Je ne vois guère de moyen d'expliquer « *fait comme deux œufs*, » et je serais heureux qu'on voulût bien me renseigner à cet égard. — Je connais un passage de Rabelais (liv. IV, ch. IX), qui n'est peut-être pas sans rapport avec la question: c'est celui où, énumérant les mets innombrables offerts par les Gastrolâtres à leur dieu Ventripotent, il cite « les œufs fritz, per« duz, suffoquéz, estuvéz, trainnéz par les « cendres, jettéz par la cheminée, barbouil« léz, gouildronnéz, etc. » Quelles effroyables recettes! J'ai peine à croire qu'on les trouve dans la *Cuisinière bourgeoise*, édit. de 1548. Quoi qu'il en soit, des œufs apprêtés de la sorte devaient avoir piteuse mine, et je plains Hector et Mme de Sablé si, de l'expression de Scarron et de Tallemant des Réaux, il faut conclure qu'ils avaient l'air d'avoir été « trainnéz par les cendres, » voire même « jettéz par la cheminée. » F. MING.

—

Terminaisons allemandes, par p, f, l, ff, ll. — Plusieurs mots allemands, qui ne

Digitized by Google

s'écrivent qu'avec un *f* ou un *l*, en ont deux dans les livres du XVIIe siècle. Exemples : *Wolff*, *Thall*, *Krafft*, *Kampff*, *Hoff*, *Dorff*. Pourrait-on indiquer à quelle époque cette orthographe a prévalu, et quelle est celle qui a précédé? J'ai vu dans un vieux livre *Dorp* pour *Dorff*, *Hop* pour *Hoff*, *Kamp* pour *Kampff*. Ces anciennes terminaisons sont encore, je crois, usitées pour le hollandais et le suédois. Enfin, anciennement les *p* ont précédé les *f* et les ont remplacés, comme dans *Wappen*, ancien mot resté dans la langue, avec une acception différente de *Waffen* qui l'a remplacé actuellement. O. B.

—

Noms de villes, analogues en Béarn et en Belgique. — Comment se fait-il que dans un département français encore aujourd'hui complétement basque, de langue et d'origine, le département des Basses-Pyrénées, un grand nombre de localités, telles que Gan, Bruges, Tournay, etc., etc., portent un nom parfaitement analogue, au moins pour la consonnance, à celui d'autres localités de la Belgique flamande actuelle? D'où proviendrait cette similitude frappante entre deux pays si éloignés l'un de l'autre et si différents sur bien d'autres points?

(Grenoble.) P. CHAZAREN.

—

Courir le guilledou. — Quelle est l'origine de cette locution? A-t-elle un rapport quelconque avec la petite ville de Bretagne *Guildo*, que les anciens écrivains nomment indifféremment *Guildou*, *Guildw*, *Guilldou*, *Guilledou?* R. B.

—

Goguette. — D'où vient le nom de *Goguette*, donné à une société de chanteurs, comme il en existait plusieurs à Paris, il y a quelques années? CH.

—

Quand... et que. — Puisque l'*Intermédiaire* pose, en faveur de ceux qui sont doués de peu de grammaire, des questions sur l'art de parler et d'écrire correctement, je demanderai comment cet art, souvent aussi empirique que la médecine, justifie la façon de parler suivante employée par tous les auteurs : « Quand je vois... et que je considère. » Ce *quand* et ce *que* me semblent gauchement rapprochés, et un ignorant ne serait point fâché de savoir en vertu de quelle loi logique les savants les marient ainsi. A. C.

—

Les côtelettes à la minute. — Il me semble avoir lu, dans un ancien numéro du *Figaro*, que les *Côtelettes à la minute*, devaient leur nom à un financier du siècle dernier, et non à leur mode de préparation. Cette assertion est-elle fondée? Le fermier-général *Minute*, était-il, comme son confrère *Grimod de la Reynière*, une fourchette émérite digne de collaborer à l'*Almanach des Gourmands?* Ce *Minute* ne paraît point avoir laissé un nom bien connu dans le monde financier du XVIIIe siècle, mais peut-être est-il destiné à passer à la postérité, grâce à ses côtelettes.

(El-Aouara.) H. VIENNE.

—

Son prussien. — Ah! voilà Georges qui vient de tomber sur son *prussien!* — A cette exclamation familière, je me retourne soudain, croyant assister à quelque éreintement d'un des féaux sujets de Sa Majesté le roi Guillaume de Prusse. Pas du tout : Georges avait tout simplement

du point fixe écarté
Ce que nous appelons centre de gravité.

— Pourrait-on me dire, d'où vient ce synonyme géographique, ethnologique, historique ou politique... (comme on voudra) appliqué plaisamment au « centre de gravité » d'un individu? ALCOFRIBAS N.

—

L'Hercule de Famars. — Dans la 102e livr. de la *Gaz. des Beaux-Arts*, M. Lenormant, décrivant la Minerve de Besançon, de la collection Pourtalès, établit un point de comparaison entre elle et diverses autres statues antiques, entre autres l'*Hercule de Famars*. Dans quel musée public ou collection particulière se trouve placé ce bronze? A-t-il été décrit quelque part? A. L.

—

Judith et Holopherne (émail). — Je possède un émail, représentant Judith au milieu du camp assyrien, tenant d'une main le glaive avec lequel elle vient de trancher la tête d'Holopherne couché dans sa tente, et, de l'autre, sa tête qu'elle met dans un sac que tient sa servante. Sur le côté droit de l'émail est cette inscription : AB. OLEPHERNE IVDUC. CAPUT. SVIDIT. — Quel en est l'auteur? Serait-ce un des Landin?

O. M.

—

« Si le Roi m'avait donné, » etc. — Sait-on où Molière a puisé la célèbre ariette du *Misanthrope* : « Si le Roi m'avait donné Paris, sa grand'ville, » etc.? J. P.

—

L'habit à la Teckeli. — Dans l'*Almanach pour l'année* 1693, grande estampe avec texte représentant la prise de Namur par Louis XIV, je vois, à la mention de l'habillement du roi et des princes du sang qui l'entourent, que *Monseigneur* (le

Digitized by Google

grand dauphin) était en habit *à la Teckeli*. Quel est ce genre de costume, son origine, sa forme? Ce nom semble s'approprier à quelque mode hongroise.

(Mengoub.) H. VIENNE.

—

Dix jésuites en eau-forte. — Je viens de trouver chez un brocanteur une eau-forte singulière, qui mesure 10 c. sur 20, et représente un groupe de dix figures, à mi-corps, revêtues de la soutane et du bonnet de jésuite. Ces dix hommes noirs ont l'air d'être en sérieux conciliabule, sous le coup de quelque grave nouvelle (d'une *Encyclique*, ou d'un *Syllabus* quelconque, ou tout simplement peut-être,

D'un arrêt qui leur vient retrancher un quartier),

et l'expression diverse de leurs visages est très caractérisée. Au bas, on lit textuellement ce vers malhonnête :

Ad quorum Effigies, non solum Mejere fas est.

L'eau-forte est teintée d'encre de chine; elle décèle un grand talent, et a l'aspect d'un *capriccio* de Goya. Qu'est-ce que cette pièce? Quel en est le sujet? De quand et de qui est-elle? — Ci-joint une photographie



Ad quorum Effigies, non solum Mejere fas est.

que j'en ai fait faire et que je vous prie de faire reproduire à mes frais, conformément à l'avis du nº 27 (col. 65) : au besoin, je tiens à votre disposition l'original. A. M.

[Le vers ci-dessus est d'un « honnête homme, » qui « était de Rome » et « dans les mots brave l'honnêteté »; c'est, en effet, Juvénal qui a dit : *Cujus ad effigiem non solum mejere fas est* (SAT. I, v. 131). — Quant au sujet et à l'auteur, attendons la lumière qui nous viendra des lecteurs. Il existe bien une petite gravure française, faite « *ad. maj. Ign. Soc. gl.* », après « l'attentat commis sur S. M. le Roi de Portugal, le 3 sept. 1758 », et donnant dans un médaillon les trois profils des jésuites « Gabriel Malagrida, Jean de Matos et Jean Alexandre », principaux chefs de la conspiration, etc. Mais l'eau-forte en question ne nous semble pas se rapporter à cette époque; elle paraît plus récente. — *Réd.*]

—

Anne Le Porc de La Porte de Vezins, dame de Chausserays. — Je possède un petit portrait, ovale, de femme en toilette de la fin du XVIIe siècle, au revers duquel on lit textuellement : « *Anne Le Porc de la Porte de Vezins, dame de Chausserays, mère de Madelaine Le Petit de Verno de Chausserays, dame de la Vergne Greffeau.* » Ce médaillon, acheté à Sens en 1856, a figuré, en 1858, à l'Exposition des Beaux-Arts d'Auxerre, sous le nº 691. Pourrait-on donner des renseignements sur ce personnage et sur ses armoiries? PH. SALMON.

—

Madame de Genlis et Carmontelle. — Si l'on en croit le passage suivant des *Mémoires de Mme de Genlis*, le crayon de Carmontelle aurait un peu égratigné le profil de ce bas-bleu célèbre : « Il me peignit, dit-elle, jouant de la harpe, mais fort en laid; j'avais un petit front, qu'il me fit beaucoup trop grand, ce qui ôtait de la ressemblance. » — Ce portrait existe-t-il encore? A-t-il été gravé? H. VIENNE.

—

Portrait de Mlle de Sombreuil. — Connaît-on un portrait de Mlle de Sombreuil, célèbre pour avoir essayé de sauver la vie de son père en buvant un verre de sang humain? C. E.

—

Un porc déféré à l'inquisiteur et livré au bras séculier. — Cette histoire, citée de mémoire dans l'*Intermédiaire* (I, 182), se trouve dans plusieurs recueils. Elle m'a toujours paru peu digne de foi. Pourquoi tant de juridictions et de formes de procès? Cette parodie de la justice ecclésiastique pourrait bien avoir été imaginée par un mauvais plaisant, pour mystifier un chroniqueur naïf et, par suite, ceux qui ont plus de confiance dans la lettre moulée que dans leur propre jugement. C'est pourquoi je demande aux obligeants lecteurs de l'*Intermédiaire* dans quel auteur l'anecdote est citée pour la première fois, quel degré de confiance mérite cet auteur, enfin ses propres termes, afin que l'on puisse juger si l'historiette, en passant de bouche en bouche, n'a pas reçu quelque broderie. E. P.

—

Un acte infâme du pape Sixte-Quint. — Je lis dans le *Moniteur* de ce jour (28 fév.) un article de M. Xavier Aubryet sur

Digitized by Google

X.-B. Saintine, qui contient (p. 203, col. 6) une anecdote à propos du *Mutilé*, roman ou chronique de cet écrivain. Le pape Sixte-Quint y est fort maltraité, et accusé d'un acte infâme. Cependant la notice consacrée à ce pape dans la *Biogr. univ.* par Tabaraud, janséniste, peu favorable aux papes, n'en dit pas un mot. Il cite tous les auteurs qui ont écrit en faveur de Sixte-Quint, ou contre lui, et les compare entre eux. Où donc Saintine a-t-il puisé ses assertions? Etaient-elles fondées?

De la Roquette.

—

Du baiser donné à Alain Chartier. — Le baiser que Marguerite d'Ecosse passe pour avoir donné au poëte Alain Chartier endormi est-il bien authentique? J'ai beau chercher, je ne trouve, comme garant de cette authenticité, que Jean Bouchet, pauvre garant s'il en fut jamais! Que de contes n'y a-t-il pas, en effet, dans ses *Annales d'Aquitaine?* Observons que ses *Annales* ont été rédigées plus de 70 ans après la mort de la première femme de Louis XI, et que Bouchet se garde bien de nous dire sur quel témoignage il se fonde pour reproduire la piquante anecdote. Si, comme je le crois, aucun auteur du XVe siècle, aucun auteur même des premières années du XVIe siècle, ne mentionne l'enthousiaste baiser de la dauphine, n'ai-je pas raison de rejeter un récit que tout concourt à rendre suspect? — Puisque je traite ce sujet délicat, je ferai remarquer, en passant, que rien, dans ce récit, n'autorisait à dire, comme on l'a si souvent dit, que le baiser *en question* (c'est le cas de s'exprimer ainsi) eût été appliqué sur la bouche même du poëte. Le chroniqueur nous apprend que Marguerite, voyant maistre Alain endormi sur un banc, « le fut baiser, » et si l'on m'objecte les paroles de la princesse à celui qu'étonnait une faveur aussi grande accordée à un homme aussi laid : « Je n'ay pas baisé l'homme, « mais la précieuse *bouche* de laquelle sont « issus et sortis tant de bons mots et ver« tueuses sentences, » je répondrai que bouche a ici un sens métaphorique, et que Marguerite a voulu dire seulement : Je n'ai pas baisé l'homme, mais bien le parleur éloquent.

T. de L.

—

Le titre épiscopal de Monseigneur. — Depuis quelle époque et en vertu de quelle bulle, loi ou édit, les évêques français sont-ils qualifiés de *Monseigneur?* La loi française leur reconnaît-elle cette qualification de nos jours? Le titre de *Monseigneur* est-il donné aux évêques dans tous les pays catholiques?

F. Mège.

—

Chocolat des Jésuites. — On a souvent répété que, dans le cours du siècle dernier, des caisses indiquées comme contenant du chocolat arrivèrent du Mexique à Cadix, destinées au général des jésuites. Leur extrême pesanteur parut extraordinaire; on les ouvrit, on s'aperçut que les billes de chocolat renfermaient en réalité de fortes sommes en or. Le ministre espagnol garda le métal précieux et fit remettre aux révérends Pères des caisses de chocolat; ils ne jugèrent pas opportun de réclamer hautement. Est-ce là une anecdote inventée à plaisir, ou bien a-t-elle quelque fondement historique? Est-elle consignée dans quelque écrit sérieux et contemporain?

F. L.

—

Les diamants de la couronne de France. — Que sont-ils devenus pendant la tourmente révolutionnaire de 1793?

E. C.

—

La vérité sur la perte du « Vengeur. » — Quelle est la vraie vérité sur la perte du vaisseau le *Vengeur* devant Brest, le 1er juin 1794? On admet généralement qu'après une défense héroïque, le capitaine Renaudin a cloué son pavillon à la poupe du navire et s'est laissé couler avec le reste de son équipage aux cris de : Vive la République! Il paraît cependant que cette version est inexacte, en partie du moins; car on m'a donné comme certain qu'après avoir fait bravement son devoir, le capitaine Renaudin, sentant son bâtiment couler sous lui, s'était rendu aux Anglais et avait été emmené prisonnier avec un certain nombre de matelots. Rentré en France à la paix d'Amiens, il ne put obtenir d'être réintégré dans son grade, car il était difficile de ressusciter officiellement un homme dont la mort avait été l'objet d'un rapport spécial à la Convention, et on se borna à lui donner un emploi sédentaire dans un des petits ports voisins de la Rochelle.

Cette version, très honorable encore pour le capitaine du *Vengeur*, quoiqu'elle le dépouille du prestige légendaire dont il est environné, m'a été affirmée par des habitants de la Rochelle qui ont connu M. Renaudin, mort après 1830. Il ne serait du reste pas étonnant que Jean Bon Saint-André eût imaginé le roman généralement accrédité pour détourner l'attention de sa conduite dans cette affaire, et que la Convention, qui cherchait alors à exciter par tous les moyens l'enthousiasme patriotique, ait profité de cette occasion pour donner du retentissement à cette fable.

(Cannes.)

Silva.

—

Les bœufs gras en carême. — D'où vient que c'est précisément à la fin du carnaval,

Digitized by Google

et à la veille même du carême, qu'a lieu, en pays catholique, la promenade annuelle du bœuf, ou des bœufs, *gras*, — de telle sorte que c'est forcément dans les premiers jours *maigres* que l'on abat et que l'on consomme ces excellents animaux?

N. P.

—

Prophétie dite « d'Orval. » — Quel est le véritable auteur de la *prophétie* dite *d'Orval*, attribuée à un moine nommé Philippe Olivarius, qui aurait vécu en 1544? A quelle époque ce document a-t-il paru pour la première fois? N'est-il pas l'œuvre d'un mystificateur, qui aurait avoué lui-même sa supercherie?

S. F.

—

Jeanne de Schomberg, duchesse de Liancourt. — Existe-t-il quelque part des documents et correspondances de Jeanne de Schomberg, duchesse de Liancourt, propres à compléter ce que Moréri, le Nécrologe de Port-Royal, l'abbé Boileau, etc., etc., nous ont transmis sur cette femme si remarquable et si peu connue en France?

C. E.-E.

—

L'abbé Ch. Mannay. — Un abbé Charles Mannay a été successivement nommé par Napoléon évêque de Trèves, baron de l'Empire, et chargé de missions diplomatiques. — Quelle est la biographie de ce personnage? — A-t-il laissé quelques écrits? Quand et comment est-il mort?

(Clermont.) F. M.

—

Ex libris. — Existe-t-il un traité concernant les *Ex libris?* Dans le cas où des articles de journaux seulement auraient paru, où les trouver?

E. F.

—

Les armes de La Fontaine. — La réponse si intéressante de M. Ed. P. (I. 315) sur le procès de notre divin Bonhomme m'encourage à poser une question. Au bas du portrait gravé par Edelinck et au bas de celui qui décore les *Œuvres diverses de M. de La Fontaine*, 4 tomes, Amst., Meinard Uytwerf, 1744, je vois des armes. Je désirerais bien avoir des renseignements précis sur l'exacte signification de ces armoiries, d'autant plus que j'ai rencontré maintes fois de tels insignes réputés nobiliaires au bas de portraits de certains personnages qui n'étaient nullement affectés du *de*. Je cite Mathieu Molé, par exemple. Y avait-il donc des armes roturières? Les armoiries des corporations le prouveraient assez. En fait de blason, je suis tout particulièrement, je l'avoue, d'une grande ignorance, et je serais charmé que quelqu'un de vos correspondants, si savants et si aimables, pût m'aider à bien distinguer ici ce qui est chair et ce qui est poisson.

J. D.

—

Aminte et Lucrin. — Dans une correspondance parisienne de 1765, on lit: « Oh! que l'histoire d'Aminte et de Lucrin est intéressante! » De quel ouvrage de l'époque est-il question?

M. D. L. G.

—

Une Vie de César. — De qui est le volume intitulé : *Vie de César*, qui a paru dans les premiers mois de 1864, à Paris, chez Dentu, gr. in-8 de XXXII-66 pp.?

T. DE L.

—

Destruction des vipères. — Sait-on, pour arriver à la destruction des vipères, un meilleur moyen que celui des primes, employé, sans grand résultat du reste, dans plusieurs départements? En est-il un plus simple et plus satisfaisant? Je tiendrais beaucoup à le connaître.

(Lusignan.) Z. E.

Réponses.

Where is the emperor Napoleon's heart? (I, 20, 46.) — Voici ce que j'extrais du *Worcestershire Chronicle* du 10 juin 1840:

« On lira avec intérêt les détails qui suivent, aujourd'hui que le prochain enlèvement des restes de Napoléon Bonaparte de l'île de Sainte-Hélène excite une si vive attention. Ils font partie d'un « Memorandum du sergent Abra« ham Millington, concernant le décès du gé« néral Bonaparte, » publié dans le journal de Ceylan (*Ceylon Chronicle*) qui le déclara authentique. « Le dimanche 6 mai 1821, on vint « me commander un cercueil de fer-blanc pour « le général Napoléon Bonaparte. Le lundi 7, « on m'ordonna de me rendre à Longwood « House pour souder le corps du général dans « ledit cercueil, ce qui fut effectué de la sorte, « en présence des généraux Bertrand et Mon« tholon, Mme Bertrand, le chapelain et le chi« rurgien français, M. A. Darling, Dr Rushop, « du 20e régiment, plusieurs des domestiques « français, et Samuel Ley, du 20e rég. Le corps « du feu général Napoléon Bonaparte, en grand « uniforme, fut déposé dans le cercueil, qui « était doublé de soie blanche et de coton : son « chapeau à cornes fut mis en travers des cuisses. « et sur le côté gauche de l'habit furent placées « une étoile et une croix d'or, ainsi que d'au« tres médailles du même métal; plusieurs « pièces de monnaie de dimensions et de valeurs « diverses furent aussi mises dans le cercueil. « Son cœur fut déposé dans une urne ou vase « d'argent, rempli d'essences, auquel je soudai « un couvercle du même métal, et qui fut placé « entre les parties inférieures des jambes. L'es« tomac fut déposé dans une coupe d'argent « avec des essences, laquelle fut aussi mise « dans le cercueil. On y mit aussi un plat d'ar« gent, avec couteau, fourchette et cuiller, et « une timballe du même métal. Le couvercle

Digitized by Google

« du cercueil, doublé de soie et de ouate, fut « placé ensuite et je le soudai..... Puis, ce cercueil de fer-blanc, avec tout son contenu, fut « renfermé dans un cercueil d'acajou, lequel fut « placé à son tour dans un cercueil de plomb, « et ces trois cercueils furent mis dans un quatrième en acajou. »

(Pedmore, Stourbridge.) H. S. G.

—

Une métaphore de Victor Hugo (I, 66, 106, 266). — Si j'en crois mes souvenirs et ceux de plusieurs admirateurs du grand poëte, dans aucune pièce de V. Hugo les étoiles n'ont été désignées par la périphrase : *clous dorés*. Le silence gardé sur ce point par les lecteurs de l'*Intermédiaire* est d'ailleurs une réponse négative qui me semble valable. T. de L.

— J'ignore si V. Hugo s'est permis cette comparaison de tapissier, mais je la trouve employée par Fontenelle dans sa *Pluralité des Mondes*, 1er soir, alinéa 5 : « Cette grande voûte, où il semble que les étoiles sont attachées *comme des clous*. » A. Bt.

—

Orthographe de deux noms danois (I, 67). — L'orthographe des noms d'hommes et de lieux n'a jamais été bien fixée. Pour exprimer *Schleswig*, qui est peut-être sans signification, et pour exprimer *Dannewirke* qui signifie *ouvrage des Danois*, il faut s'en rapporter aux noms officiels usités dans le pays ; c'est ce qu'un dictionnaire géographique, danois et contemporain, doit apprendre. Mais rien ne pourra empêcher en France de défigurer les noms étrangers. — Le nom des lieux a du reste éprouvé de nombreuses variations. Celui de la ville de Luxembourg a été écrit, selon Dom Calmet, de six manières différentes, et, selon Ernst, le nom de la ville de Quedlinbourg (Prusse Saxonne) a été écrit de trente-trois manières différentes, et celui de Limbourg, de plus de soixante. Cherchez maintenant. Emm. Michel.

—

Le ou la Braque latin (I, 68, 94, 326). — Pour écarter, ou résoudre si l'on veut, une des difficultés de la question, nous disons que le mot *latin* n'est là que pour distinguer une Braque d'une autre. Il y avait à Paris deux rues de Braque ; l'une au quartier du Temple, qui allait, qui va de la rue Sainte-Avoie à la rue du Chaume ; l'autre était au quartier de l'Université, c'est-à-dire au Pays latin. La première rue, qui se nommait d'abord des Bouchers, des Boucheries du Temple, reçut son nouveau nom, d'Arnould de Braque, qui, en 1348, y fit bâtir une chapelle. Son fils Nicolas était maître d'hôtel de Charles VI ; un Germain de Braque, échevin de la ville de Paris en 1447. Enfin c'était là une famille parisienne très puissante aux XIVe et XVe siècles. (V. *le Dict. des Rues et Cris de Paris*, dans Vaugondy, Dulaure, Lazare.) Le plan de Gomboust, 1652, nous donne les deux rues de Brac (*sic*), dont la rue du Petit-Brac, qui est devenue depuis celle des Quatre-Vents. Sur le plan de Turgot, la rue du Petit-Brac porte déjà le nom nouveau. — L'hôtel de Condé, pour revenir à la question originelle, était situé rue Neuve-Saint-Lambert, aujourd'hui rue de Condé, et quand le Prince se rendait au « prêche qui se fait à une maison devant « le Braque latin, » ç'aurait été presque à sa porte, si cela peut s'entendre, comme nous le croyons, d'une maison située devant la rue de Braque au quartier latin. Lorsque Gargantua « se départait en Braque, » il est tout à fait probable qu'il allait se divertir à un jeu de paume de ce nom-là. Mais il est bien probable aussi que ce jeu de courte-paume, situé rue du Petit-Braque, avait pris, en raison même de sa situation, un chien braque pour enseigne, en manière de jeu de mot par image.

E. Mi.

—

Pourquoi dit-on : un Capharnaum? (I, 83, etc., 168.) — Au risque de surprendre bon nombre de lecteurs, je crois pouvoir avancer que le nom de la ville galiléenne n'a rien de commun avec le mot en question. M. Littré, qui a adopté l'étymologie que je repousse, donne au substantif *Capharnaüm* deux acceptions bien distinctes : « 1° Lieu qui renferme beaucoup d'objets entassés confusément. « 2° Lieu de désordre et de débauches. « Etym. Capharnaüm, ville de Judée mentionnée dans l'Evangile. C'était une « grande ville de commerce, et pour cela « ce nom a pris le sens vulgaire de lieu où « mille choses sont entassées. » — En persistant à poursuivre l'étymologie cherchée dans *Capharnaüm* ville de Galilée, on n'arrivera à aucun résultat satisfaisant. M. H. T. (*Vid.* p. 122) a seul côtoyé la vérité ; malheureusement, au lieu de s'arrêter, il a passé outre. « Je crois me rappeler, disait-il, que George Sand, dans un de ses romans champêtres, fait dire au conteur : « *Cafornion* et non *Capharnaüm*, comme « veut le maître d'école et qui n'a pas de « sens. » Est-ce une boutade du chanvreur qui raconte l'histoire, ou de l'auteur? Celui-ci croirait-il à quelque étymologie patoise? » *Hic jacet lepus.* Non, ce n'est pas une boutade de G. Sand, et *Cafornion* est bien le mot dont le peuple, par une similitude d'assonance, a fait *Capharnaüm*, nom que l'audition des Evangiles à l'Eglise a rendu familier à son oreille. *Cafornion* est le diminutif de *caforne* ; il est devenu masculin en prenant la désinence *ion*. C'est ainsi qu'*une lampe* a fait *un lampion*. Mais que signifie le substantif féminin *caforne?* On sait qu'en philologie *f* et *v* sont iden-

Digitized by Google

tiques; *f* est un *v* dur ou *v* un *f* doux, en sorte qu'on peut poser l'équation f = v, et réciproquement. Qui ne voit après cela que *caforne* n'est autre chose que *caverne?* Le mot *Caforna* et ses dérivés sont employés journellement par les écrivains provençaux modernes. Au reste le dictionnaire d'Honnorat lève tous les doutes: « Caffourna, s. f. caffouchon, *Caffournoun*, cafourna, caforna. Cachette, recoin, enfoncement, lieu retiré dans une maison où l'on peut cacher quelqu'un ou quelque chose. — Cahutte, mauvaise petite maison. Etym. du latin *Caverna.* » On trouve dans le même dictionnaire: « Encafournar, v. a. Cacher avec soin, serrer dans un lieu secret et difficile à trouver. Etym. de *en*, dans, et *Cafournon*, *petit réduit.* » — On voit donc que le dictionnaire provençal-français satisfait aux deux sens donnés par Littré. En résumé, *Capharnaüm*, est une corruption de *Cafornion*, ou *Caffournoun*, en provençal, et signifie littéralement *petite caverne.*

(Béziers.) J. H.

—

Tartuffe (I, 99, etc., 201). — Ce bon M. Tartuffe est comme le diable, qui prend toutes les formes, et se fait ermite au besoin.

Les Allemands appellent le diable *der Teufel* et prononcent ce mot *Tar-tiefle*, *Tarteffe*, *Tarteufe.* C'est une expression qui leur est très familière; voient-ils un bateleur faisant un tour de passe-passe qu'ils ne peuvent comprendre, ils s'exclament aussitôt: *Tartiefe!* L. Gueneau.

— Les « hommes noirs » sortent de dessous terre, — comme les *truffes.* Dr Rob.

—

A-t-on calomnié le P. Loriquet? (I, 100, etc., 297.) — La question me semble avoir été résolue par l'*Intermédiaire.* Personne n'a pu produire, il est vrai, l'édition où se serait trouvée la fameuse phrase, mais l'inculpation générale qu'elle spécialisait n'est que trop fondée, et je viens de retrouver, dans un ouvrage d'histoire, en très mauvais état, acheté jadis sur les quais, des phrases plus fortes encore que celle prêtée au père Loriquet. C'est un *Tableau chronologique de l'histoire, tant sacrée que profane, divisée en deux parties* (Dieppe, 1823, impr. de Corsange), ayant pour auteur un sieur A.-V. Morin, professeur au collége de Dieppe. En voici quelques échantillons: « 1799. Alors parut avec un nouvel éclat sur la scène un homme qui, pour s'y élever, avait pointé les canons chargés à mitraille contre les Français du Midi et contre les Parisiens mêmes. Bonaparte, après son expédition d'Egypte, où son indifférence pour toute religion laissa voir aux mahométans qu'il n'était pas éloigné d'adopter l'Alcoran, fut mis par ses partisans à la tête du nouveau gouvernement..... » « 1800. La Providence a atteint son but; elle remet à la tête des Français celui qu'elle destinait à être la verge de l'Europe et l'exécuteur de sa justice contre un peuple qui se livrait à des chefs coupables de tous les forfaits de la Révolution..... » — « 1801. Si Bonaparte eût été sensible à la vraie gloire, il pouvait tenter, en faveur de Louis XVIII, la révolution que le général Monck, 150 ans avant, avait si heureusement opérée en faveur de Charles II. » — « 1810. Une des principales conditions de la paix fut le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise avec l'aventurier corse. » — « 1815. Napoléon reparaît au midi de la France, et déjà tout le nord de l'Europe s'ébranle pour étouffer le monstre qui jette encore une fois l'alarme partout. Ce n'était plus la coupe régulière de la conscription, c'est le peuple en masse que des colonnes mobiles poussent sur les frontières. L'impiété relève la tête, et ces guerriers féroces, aussi révoltés contre Dieu que contre leur roi, mêlent au cri de Vive l'Empereur un autre cri qui semblait ne devoir sortir que de la bouche des démons: le cri de: Vive l'Enfer! à bas le Paradis! Tels sont les braves que Bonaparte conduit à Waterloo; aussi, la mitraille et la mousqueterie anglaise ne tardèrent pas à en faire justice, etc... » — Voilà l'histoire que l'on enseignait au collége de Dieppe en 1823, et les reproches qu'on a pu faire au P. Loriquet me paraissent immérités, en comparaison de ceux qu'on était en droit de faire au professeur Morin. Je tiens le livre à la disposition de ceux qui ne voudraient pas me croire sur parole.

(Amiens.) Karl Morel.

— J'ai, sur la foi d'un homme bien renseigné, donné, il y a quelque temps, dans la *Petite Revue*, le récit d'une plaisanterie qui aurait été la cause de la fameuse phrase tant reprochée au P. Loriquet. L'*Intermédiaire* s'est beaucoup occupé de cette nouvelle manière d'apprécier une *Histoire* qui fit, je crois, pour cela seul un certain bruit dans le monde littéraire. J'ai lu avec soin tout ce qui a été écrit sur cette matière, et, cherchant la vérité avant tout, j'étais prêt à me rendre à l'opinion d'un de vos collaborateurs, lorsqu'une brochure, parue en 1820, et signée: *Kératry, député du Finistère*, m'est tombée sous la main. Suivant cette pièce, il n'y a aucun doute que l'*Histoire* de M. Loriquet a été digne non-seulement des attaques de la presse libérale, mais encore de celles des représentants du royalisme honnête.

Voici le texte: « Je demanderai pourquoi un abrégé de l'*Histoire de France*, classique dans le collége de Lyon, *deux fois réimprimé* dans cette ville, n'a jamais fixé les yeux de l'autorité, quoique chacune de ses pages proclame le mépris de la

Digitized by Google

nation française et de ses institutions, de ses armées et de ses citoyens? Cependant il est *notoire* qu'il est propre à provoquer la division entre deux branches de la famille royale, par des réflexions inconsidérées et qui ne devraient pas être offertes à la jeunesse (p. 204, t. II); qu'il regarde comme un crime l'établissement d'une monarchie constitutionnelle (p. 153); qu'il donne des notions fausses de goût, en citant La Bletterie, l'abbé Proyart, Des Billons, Fréron, Guenée, Nonotte et Mme Leprince de Beaumont, comme les premiers écrivains du dernier siècle (p. 176); qu'il *s'extasie* aussi longuement que ridiculement, *eu égard à l'âge de ses lecteurs*, sur les fêtes galantes de Louis XIV (p. 180 et suiv.); qu'il en impose, à la face de l'Europe, en mettant au-dessus de nos découvertes dans les arts celles des 80 premières années du même siècle (p. 203); qu'il contient des mensonges notoires (pp. 345 et 362); qu'il approuve sans pudeur les traitements les plus durs exercés envers les Français par les étrangers (p. 372); et qu'enfin ladite histoire s'exprime en termes si indécents sur le genre de la dernière maladie de Louis XV, et sur sa vie privée, *que nous rougirions* d'en salir nos pages, autant par respect pour le trône héréditaire que pour le public qui doit nous lire (p. 115 du même volume)! »

Il est vrai que l'historien, qui se complaît dans ces détails, *n'oublie pas* de consigner dans le même livre un éloge pompeux des Jésuites, et *une satire virulente du gouvernement qui en signa l'expulsion* (*Documents nécessaires pour l'intelligence de l'Histoire de France en* 1820, par M. Kératry, député du Finistère, Paris, Dentu, in-8, p. 58). D. PRIEN.

— Je fais bon marché de la phrase ridicule prêtée, dit-on, au P. Loriquet, d'autant plus que j'aime mieux, à tout prendre, trouver chez un adversaire la sottise que l'odieux. Donc, que la phrase ait été ou non écrite par lui, peu importe. Mais ce qui est certain, c'est qu'en formulant ainsi le jugement que l'on portait sur son livre, on ne calomniait point un homme qui a écrit *par douzaines* des passages non contestés, tels que ceux que vous pouvez lire dans la *Revue de l'Instr. publ.* du 29 octobre 1863. V. C.

— Il me semble que l'*Intermédiaire* devrait reproduire l'article suivant que j'extrais du *Phare de la Loire*, du 4 déc. dernier : T. T.

« *Comme on écrit l'histoire!* — Il fut un temps où tout le monde admettait, sans conteste, la phrase attribuée au Père Loriquet et qui représentait Bonaparte comme un *marquis ridicule, devenu tout à coup généralissime des armées de S. M. Louis XVIII*. Cette idée fit fortune et s'éleva jusque dans les hautes régions de la Chambre des pairs. Un jour, — c'était le 29 avril 1844, — M. Hippolyte Passy la rapporta dans un remarquable discours qu'il prononça dans une discussion sur la liberté de l'enseignement. Cette assertion ne fut contredite par personne, pas même par M. de Montalembert. Le Père Loriquet vivait encore, et, quoi qu'en dise le *Monde* du 30 novembre, le jésuite se garda bien d'adresser à M. Passy la lettre, évidemment controuvée, qu'insère la feuille dévote, et dont M. Crétineau-Jolly s'est fait le propagateur dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus*. Moins audacieux, toutefois, que le journal clérical qui déclare que cette lettre fut envoyée et resta sans réponse, l'historien des Jésuites s'exprime ainsi : « Le « Père Loriquet allait mourir; il ne voulut pas « d'abord laisser la Société de Jésus sous le coup « de cette ridicule imputation. Le 9 mai 1844, « il écrivit à M. Passy. Quand la lettre dont « nous citons quelques fragments eut été rédi- « gée, on la lui fit sacrifier à un sentiment d'hu- « milité; il l'enfouit dans ses papiers » (t. VI, p. 206, note). Sans nous arrêter à ce *sentiment d'humilité* qui interdit à un jésuite un triomphe éclatant et assuré, aux dépens d'un adversaire illustre et redoutable, nous ferons simplement observer l'habileté avec laquelle procèdent les panégyristes du catholicisme pour se procurer des pièces justificatives. — Il a existé une édition de 1815 où le Père Loriquet s'est gravement compromis. On a fait disparaître cette édition tout entière, et, pour n'en laisser aucune trace, on en a fait une autre intitulée, encore une fois, *seconde édition*, dans laquelle on a eu soin de supprimer la phrase du *marquis de Buonaparte*. Arrive M. Crétineau-Jolly, qui suppose une lettre du Père Loriquet, en ayant soin de dire, cependant, *qu'elle n'a jamais été envoyée*. Le *Monde* survient alors et dit au *Siècle* : « Publiez cette lettre, c'est tout « ce que nous demandons. » Le *Siècle* tombe-t-il dans le piége, le tour est fait; désormais l'on dira que le *Siècle* lui-même, le journal de M. Havin, a reconnu l'authenticité de cette pièce! et voilà comment *ils* écrivent l'histoire!

« *Signé :* Baron DE PONNAT. »

—

Noms populaires des plantes (I, 123, 315). — M. Ch. Buis soulève une question pleine d'intérêt et dont je ne suppose pas que la solution ait encore fait l'objet d'un travail spécial et approfondi. Un recueil d'hagiologie botanique et médicale en forme de glossaire serait une étude neuve et utile; je ne puis que féliciter votre collaborateur de Belgique d'avoir entrepris cette tâche. En lui répondant, je m'estimerais heureux d'avoir pu lui être de quelque secours.

Les noms populaires de l'anémone sont: fleur d'Adonis, coquelourde et passe-fleur; celui d'*acorus* est galange; celui d'*aristologia*, sarrasine; l'*agrimonia* s'appelait jadis l'herbe de Saint-Jean; enfin je trouve pour *angelica* l'équivalent latin *branca ursina*. J'ajoute à titre supplémentaire la véronique, dite herbe aux ladres, et la prunelle ou herbe aux charpentiers, sans doute à cause de l'âpreté de ce fruit.

Les raisons des noms de saints donnés à des plantes, fondées le plus souvent sur des analogies vocales, sont de plusieurs

Digitized by Google

sortes. Quelquefois, prises dans les sphères élevées de la symbolique chrétienne, elles descendent jusqu'aux régions du burlesque, du trivial et du calembourg. Ainsi l'*erigeron*, qui a porté les noms latins de *cruciata* et de *pappus*, cette fleur, ce duvet léger qui s'échappe de la tige du chardon, rappelait, d'une manière poétique, l'âme de la vierge martyre d'Alexandrie, dégagée des liens du corps par les tortures acérées de la roue.

Pour l'herbe de Saint-Roch, c'est autre chose. Ce n'est pas du saint qu'il s'agit, mais de son chien. Dans tous les dictionnaires des XVI[e] et XVII[e] siècles, *pulicaria* se traduit par « herbe aux puces. » L'article du P. Monnet fera comprendre et admettre, je pense, cette déduction bizarre: « Herbe aux puces, dont la semence semble une puce : *psyllion cristallion* CYNOIDES ; — foisonnant en puces : *pulicosus* ; — chien ayant force puces : *pulicosus canis.* »

J'ai parlé de jeux de mots ; en voici un qui rappelle la traduction libre du *ridendo castigat mores*. Le recueil polyglotte de Comènes donne pour *polygonum* l'équivalent latin *centinodia* et en français Saint-Innocent. C'est en vertu du même principe d'analogie qu'on invoquait saint Ytroppe (Eutrope) pour l'hydropisie.

L'*agrimonia*, classée parmi les plantes sauvages, tire de son nom même la raison qui l'a fait attribuer à l'ermite précurseur.

Quant à la scabieuse, qualifiée d'herbe de Saint-Joseph (de *scaber*, raboteux), je vois entre l'usage médicinal de cette plante et le rude travail de l'équarrissage des bois de grume, la confection des siéges et des escabeaux (*scabile*) et l'usage du rabot, de la scie (*scobs*) et de la plane (*scapellum*), des rapports suffisants pour justifier l'étymologie que j'indique, sans toutefois l'écarter du domaine de la discussion.

V. GAY.

— M. Ch. Buls consultera avec fruit la *Flore du dép. de la Haute-Loire ou Tableau des plantes qui y croissent, disposées suivant la méthode naturelle;* par J.-A.-M. Arnaud, D. M. M. Au Puy, Pasquet, 1825, in-8° de 108 pp. Il y trouvera le nom patois de 183 plantes. P. LE B.

—

Le cardinal de Lorraine surnommé « Grande Escarcelle » (I, 132, 326). — La citation de Brantôme produite par M. H. T. (I, 326) établit suffisamment que ce surnom de *Grande Escarcelle* s'appliquait au cardinal de Lorraine lui-même, non à son secrétaire Robert Bugnot, ainsi que l'a supposé un autre correspondant (I, 215). Mais comme il y a eu, au XVI[e] siècle, plusieurs princes de la maison de Lorraine qui ont porté le titre de *cardinal de Lorraine*, il s'agit de savoir lequel avait mérité le surnom expressif de *Grande Escarcelle*. C'était le second fils de René II, duc de Lorraine, le frère du « Bon duc Antoine, » et de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, en un mot Jean de Guise, premier cardinal de Lorraine, le cardinal de Lorraine *le vieux*, comme l'appelle Brantôme (*Œuvres*, édit. du Panth. litt. I, 259). — Né en 1498, le pape Alexandre VI lui donnait, dès l'année 1501, bien qu'il n'eût encore que quatre ans, des bulles de coadjuteur de son grand-oncle, Henri de Lorraine-Vaudemont, évêque de Metz. C'était le présage d'un brillant avenir. Honoré de l'amitié des deux rois François I[er] et Henri II, créé cardinal en 1518 par le pape Léon X, il réunit sur sa tête, selon la mode du temps, un nombre considérable de prélatures et d'abbayes. Successivement évêque de Metz, de Toul, de Verdun, de Thérouanne, d'Alby (1535), de Valence et de Luçon, puis archevêque de Reims, de Lyon et de Narbonne, on comprend qu'il devait peu résider, étant en même temps, en qualité de ministre d'Etat, mêlé aux grandes affaires de son temps, tantôt retenu à la cour près du roi, tantôt chargé de le représenter, comme ambassadeur, auprès de l'Empereur ou auprès du pape. Mais les revenus de ces riches évêchés, joints à ceux des bénéfices qu'il cumulait (abbé de Gorze, de Cluny, de Fécamp, de Marmoutiers, etc.) et à sa fortune personnelle, faisaient de lui un des plus opulents personnages du temps. Il faut dire à sa louange que le cardinal de Lorraine usait généreusement de sa fortune, et jusqu'à la profusion. Sa maison était ouverte à tous gens de savoir et de vertu, sa libéralité sans bornes envers eux comme envers les pauvres, et cette *grande Gibbecière*, dont parle Brantôme, que son valet de chambre remplissait tous les matins et que le bon cardinal rapportait vide chaque soir, « donnant à tant de pauvres qu'il rencontroit pleines poignées d'escus sans y rien trier, » l'avait mis en grand renom de largesse. On a cité souvent le mot d'un aveugle de Rome, qui, recevant de lui une splendide aumône, s'écria : « Tu es le Christ ou le cardinal de Lorraine ! » — « Ç'a esté de son temps la magnificence et la libéralité mesme, voire telle, qu'elle seule a surpassé toutes celles de la cour jointes ensemble » (Brant., *ibid.*, p. 293). — La cour de François I[er] comptait douze ou quinze de ces cardinaux fastueux, menant un train de vie véritablement princier. Brantôme nous les montre (*ibid.*, p. 259) « suivis de force évesques, abbés, protho- « notaires et gentilshommes qui tous pa- « roient grandement une cour royale, te- « nant grande maison, tables et ordinaires, « où alloient et estoient conviés force « gentilshommes, capitaines tournans des « guerres, qui n'avoient pas un sol et es- « toient bien aises de trouver là leur disner « et souper prest, comme j'ay veu, et, qui

Digitized by Google

« plus est, leur aydoient de montures et leur « donnoient des leurs, faisant desmonter « leurs pages, comme j'ay ouy parler aux « anciens du grand cardinal de Lorraine, « qu'au retour d'un voyage de guerre on « eust veu tous ses pages aller sur des cha- « riots pour donner leurs chevaux à des « capitaines venus là en poste... » — De si magnifiques prélats pouvaient donc au besoin avoir eux-mêmes leurs « ambassadeurs auprès du Grand Turc ou de Sa Sainteté, » comme Messire Robert Bugnot, qui eut l'honneur, grandement prisé de sa famille, de représenter le cardinal de Lorraine auprès de ces deux puissances, suivant le témoignage écrit par son petit-neveu sur le vélin de ses Heures. — Une piquante anecdote, racontée par l'un des plus savants contemporains du cardinal de Lorraine, et publiée dès l'année 1556, c'est-à-dire six ans après sa mort, établit mieux encore que le texte de Brantôme, le surnom populaire du cardinal, rappelé par Hiérosme Bugnot, mais qu'on ne trouve pas dans les mémoires du temps : « Il advint du temps du Roy François, premier de ce nom, rapporte Henri Estienne dans son *Apologie pour Hérodote* (chap. XV, § x), qu'un larron habillé en gentilhomme, fouillant en la Gibbecière ou Grande Escarcelle du feu cardinal de Lorraine, fut apperceu par le roy, estant à la messe vis-à-vis dudict cardinal. Le larron, se voyant estre apperceu, commença à faire signe du doigt au roy qu'il ne sonnast mot, et qu'il verroit bien rire. Le roi, bien aise de ce qu'on luy apprestoit à rire, le laissa faire, et, peu de temps après, vint tenir quelque propos audict cardinal, par lequel il luy donna occasion de fouiller en sa gibbecière. Luy, n'y trouvant plus ce qu'il y avoit mis, commença à s'estonner et à donner du passetemps au roy, qui avoit veu jouer ceste farce. Toutefois ledict seigneur, après l'avoir bien ri, voulut qu'on luy rendist ce qu'on luy avoit prins, comme aussy il pensoit que l'intention du preneur avoit esté telle; mais, au lieu que le Roy pensoit que ce fust quelque honneste gentilhomme et d'apparence, à le voir si résolu et tenir si bonne morgue, l'expérience montra que c'estoit un très expert larron déguisé en gentilhomme, qui ne s'estoit pas voulu jouer, mais, en faisant semblant de se jouer, faire à bon escient. Et alors ledict cardinal tourna toute la risée contre le roy, lequel, usant de son serment accoustumé, jura, Foy de Gentilhomme, que c'estoit la première fois qu'un larron l'avoit voulu faire compagnon (compère). » On a mis ce conte, mot pour mot parmi ceux de Desperriers (*nouv.* CXX); mais je dois faire observer que l'édition publiée en 1843, chez Charpentier, avec la remarquable notice de Ch. Nodier, est dans l'erreur en donnant, dans une note, le second cardinal de Lorraine, Charles, pour le héros de l'aventure. Cette erreur a été évitée dans l'édit. de Delahays (Paris, 1858), et il faut le dire à la décharge de l'éditeur de 1843, qui est le même que celui de 1858; mais l'avis regarde les lecteurs qui n'ont que la première de ces deux éditions.

Le cardinal de Lorraine *le vieux*, surnommé *Grande Escarcelle*, était, comme son frère Claude, duc de Guise, dans la faveur de la duchesse de Valentinois. Aimé d'Henri II, son influence ne pouvait que grandir encore dans une cour où il n'y avait que des ambitieux vulgaires et pas de vrais politiques; mais Claude et Jean moururent en 1550, le duc au mois d'avril, le cardinal au mois de mai, âgé de 52 ans.

Je me suis étendu sur ce personnage remarquable, parce que les biographies n'en parlent que fort peu; les plus considérables lui consacrent à peine douze ou quinze lignes, et, à coup sûr, il méritait mieux que cela. Me sera-t-il permis de faire connaître encore une lettre adressée par le cardinal aux consuls d'Alby en 1546? Elle se trouve dans les archives de cette ville, et j'ai cru qu'elle méritait d'en être tirée, comme faisant honneur au prélat qui l'a écrite, et comme un nouveau témoignage de cette infatigable libéralité qui était le fond de ce beau caractère.

« Messieurs les Consuls, J'ay veu ce que m'avez escript le ixe de ce moys, touchant le grant nombre de povres qui sont par delà. J'ay veu semblablement ce que m'en a escript mon vicaire, l'abbé de Valle-Sainte, auquel je mande présentement qu'il ayt à fère fournir tous les moys, en y comprenant le présent de Janvier, 300 livres jusques aux nouveaux fruits, vous asseurant, Messieurs les Consuls, que là où me vouldrez employer à fère quelque chose pour vous, soit en général ou en particulier, trouverez que je la feray de très bon cœur. Je prie le Créateur vous donner sa très sainte et digne grâce.

« De Saint-Germain-en-Laye, le xxxe jour de janvier MVXLVI.

« Vostre bon amy,
« LE CARDINAL DE LORRAINE. »

(Capdenac, p. Figeac.) C. B.

— Ce surnom paraît devoir s'appliquer parfaitement au cardinal dont les historiens du temps, et Pierre Arétin surtout, s'accordent à vanter la munificence et la générosité (que l'on s'explique facilement du reste en se rappelant les *énormes* revenus procurés au prélat par la cumulation de ses évêchés et bénéfices). Le cardinal Jean de Lorraine, né à Bar le 9 avril 1498, mort le 19 mai 1550 (le 10, selon les registres du Vatican), fut évêque de Metz en 1501 (par la résignation de Henri de Vaudémont, son grand-oncle), évêque de Toul en 1517, de Térouanne en 1518, élu cardinal la même année, archevêque de Narbonne en 1520, évêque de Verdun en 1523, de Luçon en 1524, élu archevêque

Digitized by Google

de Reims en 1532, évêque de Valence en 1533, archevêque de Lyon et d'Alby en 1536, évêque de Die, de Mâcon, d'Angers et de Nantes, et encore, s'il faut en croire Dom Calmet, de Boulogne, de Lizieux et de Nevers. Il fut en outre abbé de Cluny, de Fécamp, de Marmoutiers, de Saint-Ouen, etc. A l'occasion de ce grand nombre de prélatures, on disait plaisamment qu'*à lui seul il pouvait composer un concile*. Certains prétendent toutefois que le cardinal ne retint, de tous ses bénéfices, que l'évêché de Metz et les archevêchés de Narbonne et d'Alby. Ce fut lui qui, un jour, à Rome, mit une poignée de pièces d'or dans la main d'un aveugle qui lui demandait l'aumône; celui-ci, dans son étonnement, s'écria : *Ou tu es le Christ, ou le cardinal de Lorraine!*

(Mézières.) ED. SÉNEMAUD.

—

Œuvres de G. Sand (I, 137, etc., 267). — Je suis certain du moins que les *Paroles de Blaise Bonnin* ont eu 5 nos, car je possède les nos 2 à 5, et un libraire de La Châtre, voisin de Nohant, où habitait Mme Sand, m'assure que la publication a cessé après le 6e no. Ce qui m'étonne beaucoup, c'est que M. Fréd. Lock, qui possède les nos 1 et 2, les trouve reproduits dans la *Cause du Peuple*, car le no 2 (que j'ai sous les yeux, en écrivant) n'est pas reproduit dans la *Cause du Peuple*, que je possède aussi. Y aurait-il donc deux *Paroles de Blaise Bonnin ?*

Voici du reste les titres des matières des nos que je possède : No 1... — No 2. Encore l'impôt (impr. chez Claye). — No 3. L'ouvrier des villes et l'ouvrier des campagnes (impr. chez Gratiot). — No 4. Le cultivateur et l'artisan (impr. chez Schneider).— No 5. Sans titre (impr. chez Plon). — No 6...

(Bruxelles.) BRUSQUEL.

— La date demandée de la publication des *Femmes de Schakspeare*, 1re édit., est, je crois, de 1837. — Je possède un exemplaire de ce premier tirage, magnifiquement relié, qui a été donné à mon père, présumablement comme nouveauté, en « *étrennes du 1er janvier* 1838. » (Note manuscrite du possesseur sur la garde du livre.) — Il est à remarquer que dans la signature de l'article composé par elle [*Notice sur Cléopâtre*], George Sand n'avait pas encore adopté, pour son prénom, l'orthographe définitivement choisie plus tard. *George* est encore imprimé avec un *s* à la fin. — M. R. Brusquel sera peut-être heureux d'apprendre, pour ses recherches, que M. Ulric Richard-Desaix, à Issoudun, a publié, dans les comptes rendus de la *Société du Berry*, de 1863 et 1864, une nomenclature détaillée des *Portraits de George Sand*. — Je me crois aussi fondé à dire que le même auteur prépare activement sous ce titre : *George Sand devant la presse contemporaine*, un relevé analytique de tout ce qui a été imprimé sur, contre ou pour l'illustre auteur.

(Buzançais, Indre). G. SIMONNIN.

—

Signification du nom de Fromentel (I, 147, 190, 233, 267). — Ceci me rappelle qu'il existe en Lorraine un cerisier du nom de *Fromentelier*. C'est une variété du cerisier des oiseaux. Il porte un petit fruit rouge nommé *Fromentelle*. D'où vient ce nom? H. I.

—

Etymologie du mot « Amazone » (I, 147, 189). — La plus généralement admise, on l'a déjà dit, est celle qui fait dériver le mot Amazone du grec, de *a*, soit privatif, soit augmentatif, et de *mazos*, mamelle: c'est une question de plus ou de moins, mais c'est toujours la même étymologie. Cependant, comme chacune des deux acceptions de la particule *a* exclut l'autre, il faut opter entre les deux. Or, sait-on, en réalité, ce qu'étaient les Amazones? Etaient-elles bien des femmes ou étaient-ce des hommes? Je ne pose pas la question : elle a été résolue depuis bon nombre de siècles par un vieux philosophe grec, Paléphate, contemporain d'Alexandre le Grand, qui nous a laissé un curieux traité de l'interprétation des fables. J'ai sous les yeux une édition de Bâle, *s. d.* (*Manuel du Libr.*, IV, 625, vo *Phurnutus*) du texte grec de Paléphate, précédé de sa traduction en latin par Philippe Phasianini; j'essaye de traduire à mon tour : « On dit « des Amazones que ce n'étaient pas des « femmes, mais bien des hommes qui portaient de longues robes traînant jus« qu'aux pieds, à la mode des femmes de « Thrace; qui avaient leurs cheveux rete« nus dans une coiffure (mitre), et qui se « rasaient la barbe. A cause de cela, à la « guerre, leurs ennemis les insultaient, en « les traitant de femmes, par terme de « mépris; les Amazones n'en étaient pas « moins de vaillants guerriers. » Ce Paléphate était stoïcien : il ne croyait guère aux dieux que nous appelons aujourd'hui les dieux de la Fable; c'était un libre penseur : il y en a eu de tout temps. Si son explication de la fable des Amazones est vraie, et pourquoi ne le serait-elle pas, il me semble que l'on peut bien admettre que ces vaillants guerriers, auxquels leurs ennemis auraient, selon lui, fait l'outrage de les appeler femmes, à cause de la coupe de leurs vêtements et de leur manque de barbe, aient accepté cette qualification, en prenant pour eux-mêmes celle de femmes amazones (d'*a* privatif et de *mazos*) ou d'amazones tout court. (Barcelone.) V—T.

—

Digitized by Google

Le Cure-dent du Roi de la Febve (I, 147, etc., 313). — S. M., de Lyon, nous avait presque mis sur la voie de l'erreur de nom signalée par le bibliophile J., de manière cette fois à dissiper les doutes. Après avoir cherché dans les éditions du *Manuel* antérieures à la 5e, on trouve, non pas dans les noms d'auteur, mais à la table méthodique seulement, le *Cure-dent du Roi de la febve*, par *J. de Bourgez* et non *de Bourges*. Ce qui était bien de nature à perpétuer l'erreur d'impression, c'est qu'elle avait été reproduite par M. Brunet lui-même. Grâce à cette explication, la faute est connue des lecteurs de l'*Intermédiaire*. Il n'est pourtant pas certain pour cela que ceux qui l'ignorent s'aviseront de chercher dans la nouvelle édition du *Manuel*, au nom de *de Bourges*, ce qu'ils s'attendent à trouver à celui de *de Bourgez*. C'est par un renvoi du nom tronqué au véritable nom que M. Brunet aurait pu tirer tout le monde d'embarras. — Reste toujours à savoir ce que contient réellement cette bienheureuse dissertation, — dont on s'occupe trop, peut-être, — car l'ingénieux bibliophile n'a encore fait, à cet égard, qu'une supposition. Attendons une nouvelle découverte. F. POUY.

—

Le gouverneur de Verdun, Beaurepaire (I, 149, 206). — Autre document à consulter pour compléter ceux fournis par l'*Encycl. chrét.* (*Vid.* p. 268) : *L'Apothéose de Beaurepaire*, pièce jouée, en 1793, à l'Opéra, alors que la Convention venait de léguer au Conseil général de la Commune la direction suprême de l'Académie de Musique. H. VIENNE.

—

Le chevalier d'Urtubie (I, 164, etc., 299). — Cet habile dessinateur ne se bornait pas aux scènes pastorales. Ses paysages sont d'une finesse remarquable. Il semblait affectionner les sujets de petite dimension. Je connais de lui un charmant petit paysage, avec *fabrique* et personnages, signé : *le cher d'Urtubie*, daté de 1771. 12 cent. sur 5. — Ces dessins sont d'ordinaire soigneusement encadrés, selon la manière des amateurs célèbres du siècle dernier. Celui que je viens de désigner est sur papier blanc, entouré d'une bordure vert d'eau et orné de filets noirs entre lesquels des blancs sont ménagés, ce qui fait ressortir avantageusement le travail de l'artiste. F. POUY.

—

Compagnies de Jéhu (I, 198, 317). — Je connaissais le passage des *Souvenirs de la Révolution*, par Ch. Nodier, auquel me renvoient mes honorables correspondants, MM. H. I. et G. CH. Je leur demande donc la permission d'insister et de poser de nouveau cette question à ceux qui se sont occupés de l'histoire de nos guerres civiles : Existe-t-il quelque preuve que les « Compagnons de Jéhu » correspondissent avec les Vendéens et les Chouans, et que le produit de leurs déprédations servît à alimenter la caisse des armées royales ?
(Alençon.) LÉON DE L. S.

— Le véritable nom de cette compagnie est de *Jésus*. Elle n'était pas la seule de ce genre. Il y avait la compagnie du *Soleil* et bien d'autres. Les chefs-directeurs de ces rassemblements contre-révolutionnaires du Vivarais, Gévaudan, Forez et Velay, tenaient leur pouvoir de Louis XVIII. Le poëte Surville fut un des premiers organisateurs de ces sociétés. On pourrait recueillir une foule de documents sur ces mouvements politiques. Je me contenterai d'indiquer à M. L. de La Sicotière la brochure suivante, que je crois fort rare : « Préparation à la résurrection, « examen et confession, justification, actes « religieux-politiques, de la part de Henri-« Zacharie Couhert, homme de loi et no-« taire public, habitant maintenant de « Cunlhat, chef-lieu de canton, dans l'é-« tendue du ci-devant district d'Ambert, « département du Puy-de-Dôme, prévenu « d'avoir fait partie d'un attroupement sé-« ditieux, tendant au rétablissement du « trône; contre les exécuteurs testamen-« taires, légataires, co-partageant du sys-« tème politique de Collot d'Herbois et « des autres barbares révolutionnaires, « instigateurs et coopérateurs de l'instruc-« tion criminelle qui est poursuivie contre « lui par contumace, au tribunal criminel « dudit département. » (Riom, Landriot, s. d., in-8 de 64 pp.) P. LE B.

—

Caricatures contre Louis XIV (I, 210, 270). — Ouvrages précieux à consulter pour l'iconographie des caricatures et gravures satiriques des protestants contre la monarchie de Louis XIV : 1° *Renversement de la morale chrétienne par les désordres du monachisme, en Hollande et en France*, 1 vol. petit in-4°, éd. en Hollande vers 1700, et cont. 50 portr. grotesques, à la manière noire, avec quatrains satiriques; — 2° *Æsopus in Europa, ou Réflexions en forme de fables sur les différents gouvernements de l'Europe* (*en hollandais*), La Haye, 1738, in-4°. Ce vol. contient 40 caricatures par Romyn de Hooghe, et autant de dialogues satiriques, en partie dirigés contre la France. C'est dans ce recueil que doit se trouver l'estampe décrite par M. Jacques D. (I, 327) ; — 3° Enfin le dictionnaire suivant donnerait sans doute la clef de beaucoup de textes et de détails inexpliqués des estampes satiriques de l'époque : *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses*,

Digitized by Google

plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise, ses expressions propres, figurées et burlesques..... Genève, Windherhold, 1680, 2 vol. in-4°. H. VIENNE.

—

Albane, dessinateur et graveur (I, 260, 333). — Le texte donné par M. le Dr Lejeal, pour la gravure que les *Archives hist. du Nord* attribuent à *Helman*, est bien exactement le même que celui des deux estampes dessinées et gravées par *Albane;* mais il doit y avoir un double emploi, ou malentendu, car, d'un côté, le texte ne comporte qu'une gravure pour les journées des 27 et 28 juin, tandis que, d'autre part, chaque journée a son estampe. — On pourrait tout au plus en conclure qu'Helman a gravé d'après Louis Watteau, son premier maître à dessiner, ces deux journées ne formant qu'un seul sujet, tandis qu'Albane les a gravées d'après deux de ses propres dessins : mais il reste toujours à savoir quel est cet Albane, dont je trouve le nom, accosté des deux gravures en litige, dans le *Manuel de l'Amateur d'Estampes*, et dans la *Collection Laterrade* (1er Catalogue, n° 476). Je connais trois autres sujets historiques, gravés par Helman d'après L. Watteau, entre autres : *La Confédération à Lille, le* 14 *juillet* 1789. Les *Archives* ne confondraient-elles point cette estampe avec celles du *Banquet civique des* 27 *et* 28 *juin* 1790? — A propos d'Helman, son nom s'est trouvé métamorphosé en *Heluoin* (I, 324, c. 2, l. 58). H. VIENNE.

—

Perspective ornithologique (II, 8, 62, 96). — Dans la phrase de Gœthe : « *Wir beschanten von oben, wie in der Vogelperspective*, » vos correspondants s'accordent à traduire la fin par *à vol d'oiseau*. Ne serait-il pas plus exact de dire : « Nous regardions d'en haut comme à vue d'oiseau? » La locution *à vue d'oiseau*, qui se trouve aussi bien dans la première édition du *Dict. de l'Académie* (1694) que dans la dernière (1835), est bien autrement juste ici que l'autre. Celle-ci signifie *en ligne droite;* celle-là *de haut en bas:* c'est ainsi que la traduit l'Académie en 1694, et c'était bien de haut en bas que Gœthe regardait le cortége du Couronnement. Gardons-nous d'enrichir la langue de termes inutiles, de tours vicieux : un tel enrichissement est pis que pauvreté; mais ne souffrons pas non plus qu'elle s'appauvrisse, ne laissons pas tomber en désuétude des termes heureux, des tours légitimes. AD. REGNIER FILS.

—

Un vers cité par Charlotte Corday (II, 69). — Je possède l'original de la lettre écrite par Charlotte Corday à Rose Fougeron du Fayot, ma grand'mère. Le membre de phrase que cite M. H. L. est soigneusement souligné, ainsi que je l'ai indiqué en publiant cette lettre dans le *Pays*, le *Monde illustré*, l'*Autographe*, et dans mon ouvrage : *Charlotte de Corday d'Armont, sa vie, son temps*, etc. J'y ai joint un *fac-simile* de la pièce elle-même. J'ai vainement recherché l'auteur de ce vers; peut-être quelques lecteurs de l'*Intermédiaire* seront-ils plus heureux. Je crois devoir, pour leur faciliter cette recherche, rectifier la citation; il faut lire : « Les forfaits des humains n'atteignent pas *les cieux* » (non *les cœurs*).

CHÉRON DE VILLIERS.

— Ce vers a bien le cachet grandiose des beaux vers de *Corneille* (grand-oncle de Charlotte Corday, comme chacun sait), et dont la lecture devait être pour cette héroïque jeune fille une habitude toute familière. UL.

—

Le roi drapa (II, 70). — Cette locution, aussi fréquente dans les *Mémoires de Saint-Simon* que les chagrins dans la vie (même des souverains), signifie : Louis XIV tendit de violet, en signe d'auguste deuil, et son carrosse et son appartement.

J. PALMA.

—

Une peinture sur cuivre (II, 74). — Permettez-moi de demander à M. O. R. s'il est bien vrai que saint Philippe de Néri, le fondateur de la congrégation de l'Oratoire, soit le patron de Rome? Je ne le nie pas, mais le fait me paraît étonnant. Il est mort en 1595. Rome attendit-elle jusque-là pour avoir un patron, ou en changea-t-elle après la canonisation de Philippe de Néri? AD. R. F.

—

Bourguignon salé (II, 97). — Pasquier, dans ses *Recherches*, liv. I, ch. 9, dit : « Les Bourguignons furent appelés de « nous autres, par manière de mocquerie, « *Salez*, lequel surnom je croy avoir esté « par eux apporté du païs de Germanie « en ceste Gaule, pour autant que tant « qu'ils résidèrent au pays de delà le Rhin, « ils querellèrent perpétuellement contre « les Allemans, leurs *salines*. »

P. CLAUER.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Le Manuel du Libraire et M. Brunet. — La dernière livraison du *Manuel du Libraire* est sur le point de paraître. La 1re édition de ce grand et important ouvrage a paru en 1810. Son succès, toujours croissant et tel qu'aucun autre livre de ce genre

Digitized by Google

n'en avait obtenu un semblable, a exigé cette 5ᵉ édition. Commencée il y a 5 ans, M. Brunet n'a pas passé un seul jour sans y travailler; jamais il n'a fait *attendre la copie* pour les 5,000 colonnes dont se composent les 6 volumes!

Il avait trente ans, quand il mit au jour la première édition. C'est en 1859 que parut la 1ʳᵉ livraison de la 5ᵉ édition, qu'il termine dans sa 85ᵉ année. Quelle réunion d'heureux dons de la nature, et de circonstances favorables, n'a-t-il pas fallu pour produire ce que je ne crains pas d'appeler un phénomène? Outre l'énergie que donne l'amour du travail, il fallait, avoir conservé, dans un âge avancé, une excellente mémoire, et enfin, comme le fait remarquer l'*Athenæum* (le meilleur journal littéraire, je crois, qui existe), des yeux infatigables.

L'histoire littéraire fournit-elle des exemples de savants et d'hommes de lettres qui puissent, sous ces rapports, être comparés à notre éminent bibliographe? Quels sont ceux du moins qui en ont approché?

En Allemagne, où les hommes de lettres, et surtout les professeurs, ont été et sont encore honorés plus, je crois, que dans aucun autre pays, ceux qui atteignent leur jubilé (c.-à-d. les 50 années de leur vie littéraire) reçoivent des félicitations des points les plus éloignés. Les souverains leur envoient leurs ordres, les professeurs leur dédient des dissertations, des députations se rendent près d'eux. — Y a-t-il eu, en France, quelques exemples d'un tel honneur rendu à la science et aux lettres? D. de L.

—

Bévues des Biographies. — On trouve de singulières bévues (qu'il faut mettre sur le compte d'une rédaction trop rapide) dans des ouvrages importants, tels que la *Biographie universelle*. Dans l'article consacré à Corneille *Blessebois*, on indique, parmi les ouvrages de ce littérateur peu estimable: *Scipion l'Africain*, 1676, in-12. Ce nom est tout simplement celui de l'éditeur (imaginaire) d'un des romans de Blessebois. On sait qu'à cette époque rien n'était plus commun, dans la librairie hollandaise, que de mettre sur les frontispices les noms de typographes imaginaires.

Je me souviens très bien d'avoir rencontré dans cette même Biographie qu'un archéologue anglais (son nom m'échappe en ce moment) avait publié une dissertation sur la table de Copper; il s'agit dans le fait d'une table antique de cuivre ou de bronze, sur laquelle était gravée une inscription. Du mot anglais *copper* (cuivre) on a fait un nom propre. H. R.

—

Une bévue historique à propos de Vercingétorix et d'Alesia. — On lit dans le *Diction. de Biogr. et d'Hist., de Géogr. anc. et mod., des Antiq., etc.* (Paris, *Dezobry et Bachelet*, 1863):

Alise ou Sainte-Reine. *Alesia*, vge du dép. de la Côte-d'Or, à 10 kil. N.-Est de Semur, etc.... Suivant une opinion longtemps accréditée, Vercingétorix y fut assiégé pendant **7 mois** par César, qui défit 250,000 Gaulois accourus au secours de la ville, 52 av. J.-C.....

Lorsque Vercingétorix envoie sa cavalerie appeler la Gaule entière à son aide, César lui fait dire qu'il n'a de vivres que pour trente jours et qu'en les ménageant il pourra tenir quelques instants de plus. Dans la suite du récit, nous voyons en effet qu'après le délai fixé, Vercingétorix est obligé d'expulser d'Alesia les bouches inutiles; à ce moment, l'armée gauloise de secours paraît, et ne tarde pas à être battue et dispersée par les Romains. D'après le récit des *Commentaires*, les événements du siége d'Alesia s'accomplissent dans un espace de *six semaines* environ. Cela n'empêche pas l'auteur de l'article ci-dessus, de dire que le siége dura 7 *mois*. A-t-il donc découvert quelque document d'après lequel Vercingétorix aurait, 52 ans avant J.-C., opéré le miracle de la multiplication des pains pour nourrir son armée pendant 7 mois, avec dès vivres qui ne pouvaient suffire que pour six semaines? Il en est sans doute ainsi, puisque deux corrections ont été faites au tirage de 1863, et que le chiffre en question y subsiste. — Dans les tirages antérieurs, l'article se terminait ainsi: « Une autre « opinion récente, *et plus générale*, place ce « fait de guerre au hameau d'Alaise, » etc. On serait bien aise de connaître les raisons qui ont fait mettre d'abord ces trois mots: « et plus générale, » et les motifs qui les ont fait supprimer dans le dernier tirage? J. Mт.

—

Traduttori, traditori (I, 98, etc., 287). — Le chevalier Cubières-Palmezeaux, ou Dorat-Cubières, ayant eu le courage de refaire *Hippolyte*, c'est-à-dire *Phèdre*, après Racine, fut ainsi chansonné par le vaudevilliste Antignac:

Puis sur la scène, à la sourdine,
Un auteur qui n'a pas de nom,
Pour nous faire oublier *Racine*,
Vient de ressusciter *Pradon*.

Bravo, Antignac! H. I.

[Racine avait, il est vrai, été précédé par Gabriel Gilbert, auteur de la tragédie d'*Hippolyte, ou le Garçon insensible* (!!!), publiée en 1667. Voir l'heureux parti que M. Éd. Fournier a tiré de ce rapprochement dans sa jolie pièce: *Racine à Uzès*, jouée au Vaudeville le 21 déc. dernier, pour le 225ᵉ anniversaire de la naissance du grand poëte (Dentu, édit.).]

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numº 30.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. [25 mars 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Lettres inédites de grands personnages à P.-L. Courier. — A la suite d'une édition de la traduction de Lucius de Patras que l'illustre Paul-Louis Courier publia en 1824, quelques mois seulement avant d'être assassiné, se lit une notice biographique que le livre donne comme extrait d'une Biographie française publiée à Londres et rédigée à Paris, qu'Arm. Carrel, dans son étude sur ce grand écrivain, attribue sans hésitation à Courier lui-même, et dans laquelle, ajoute-t-il, il est impossible de le méconnaître. Cette notice se termine par les lignes suivantes (p. 407) :

« .... Il possède des documents précieux, et l'on désire ardemment qu'ils ne soient pas perdus pour l'histoire de notre Révolution : nous voulons parler d'un recueil de lettres originales, à lui adressées, par la plupart des princes, ducs, maréchaux, généraux et grands fonctionnaires de l'État, depuis le commencement de la Révolution jusqu'au rétablissement de la Maison de Bourbon. Nous avons eu, dans le temps, occasion de connaître plusieurs de ces lettres ; elles peignent admirablement bien les époques et les hommes : nos maréchaux et nos généraux s'exprimaient tous en *Brutus*, sous le règne de la Convention et du Directoire, en *citoyens* sous le Consulat, et en *grands seigneurs* sous l'Empire; il est infiniment curieux de voir les mêmes personnages professer, dans ces lettres, et avec un égal enthousiasme, les principes républicains les plus outrés et les doctrines les plus absolues de la servilité, selon l'ordre des dates révolutionnaires; tenir à honneur d'être ennemis des rois, et ramper orgueilleusement dans leurs palais; commencer leur fortune en sans-culottes, et la finir en habit de cour; se battre pour la liberté et l'égalité, et les sacrifier sur l'autel doré des priviléges; vendre leur nom, leur gloire et leur patrie, pour de l'argent et des titres, et trafiquer d'eux-mêmes jusqu'à leur mort, dans la personne de leurs enfants !.... Il faut espérer que M. Courier publiera un jour ces lettres. Elles peuvent former un recueil de 3 volumes, recueil qui jettera un grand jour sur les *illustres* personnages de notre Révolution; elles sont de la main même des généraux et des fonctionnaires publics qui prétendent tous aujourd'hui avoir été constamment fidèles à la Maison de Bourbon.... »

Après avoir lu ce fragment, on peut hardiment, croyons-nous, dire de ces lignes ce qu'A. Carrel a dit de la notice tout entière : « Courier n'y a point changé sa manière si connue; il n'a probablement espéré ni désiré qu'on s'y trompât. » C'est précisément l'authenticité de ce texte qui ajoute à l'importance du fait qu'il nous révèle. Ces lettres originales, ces documents précieux et inédits (car on ne pense pas qu'ils aient été publiés ni en France, ni à l'étranger), ce véritable trésor est-il donc à jamais perdu pour l'histoire? Où sont actuellement ces lettres? Qui pourra en instruire l'*Intermédiaire?*

H. Carpin-Durail.

—

Qu'est-ce que le Roi de Narsingue? — Quel est ce personnage, dont le nom, au XVIIe siècle, semble être employé dans la même acception que celle du *Roi Pétaud?* En voici deux exemples : « Son retranchement est le plus mal entendu et le plus impertinent que l'on ait jamais vu, et il faut que l'ingénieur qui l'a tracé ait étudié sous celui du *Roi de Narsingue.* » (Louvois à Courtin, en 1677, à l'occasion du second échec du prince d'Orange devant Charleroi). — « Vous ne seriez pas digne de servir le *Roi de Narsingue*, qui, de son vivant, eut un ingénieur qui ne savait lire, ni écrire, ni dessiner. » (Louvois à Vauban, en 1687, au sujet d'un mémoire politique adressé par ce dernier au secrétaire d'État de la guerre.)

(Ouargla.) H. Vienne.

—

Faire le bon apôtre. — D'où vient cette expression? A-t-elle une origine connue et avérée? E. D.

—


Digitized by Google

Mademoiselle Lany, de l'Opéra. — Delafosse a gravé, d'après Carmontelle, un portrait de *Mademoiselle Lany, de l'Opéra*. Peut-on me donner quelques renseignements sur l'original de ce portrait dont je ne connais que le nom? Mademoiselle Lany eut-elle quelque accointance avec le Palais-Royal, dont Carmontelle était l'hôte assidu? M. Ch. Nuitter, qui me paraît posséder son ancien opéra sur le bout de la plume (*Vid.* p. 77), doit sans doute être édifié à ce sujet. (Biskra.) H. V.

—

Elzheimer, ou Elsheimer, peintre. — Je possède une gravure, datée de 1610, d'après Elzheimer ou Elsheimer, peintre flamand, représentant cette partie de la fable de Cérès à la recherche de Proserpine, intitulée : *Puer in Stellionem*. Au bas se trouvent les vers suivants :

Dum frugum genitrix tædas accendit in Ætnâ
Et toto natam quærit in orbe suam,
Victa siti conspexit anum, limphamque rogavit;
Oranti limpham rustica dulce dedit :
Dum bibit acceptum, risit puer improbus illam
Nec satis hoc, avidam dixerat ille Deam.
Ridentem liquida fertur sparsisse polenta :
Fugisset, sed jam Stellio factus erat.

Plus haut :

Elsheimer Pinxit — *Scipioni Burghesio S. R. E.* — *Janus Rutgers.*
Cardinali amplissimo in devoti animi testimonium, H. Gouldt sculpsit et dicavit Romæ, 1610.

Pourrait-on me dire où se trouve l'original de cette gravure? Existe-t-il quelque échantillon de ce peintre au Louvre ou à Versailles? Tous renseignements sur ce peintre et sur ses ouvrages seront accueillis avec reconnaissance par H.-S. G.
(Pedmore, p. Stourbridge.)

—

Pax fundata cum Moschis. — Je possède l'empreinte d'une sorte de médaille, mesurant 6 cent. de diamètre, représentant deux personnages en pied, vus à peu près de face, se donnant la main, vêtus de longs et amples vêtements. Ils foulent aux pieds un croissant; sur la plinthe qui leur sert de support, est écrit : *Decennalia. Aug.* Et, en exergue, cette légende : *Pax fundata cvm Moschis*. Est-ce bien une médaille? A quelle occasion et à quelle époque a-t-elle été frappée? A-t-elle été gravée dans quelque recueil? Quel est son revers? (Amiens.) A.-V. D.

—

Les femmes du poëte du Bartas. — Combien Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas, eut-il de femmes? Comment s'appelaient-elles? — M. de Villeneuve-Bargemont (*Notice hist. sur la ville de Nérac*, 1807) prétend que Du Bartas avait épousé une femme nommée *Defrèze*, de laquelle il tenait le château de Hordosse, où il aurait composé *la Semaine*. MM. Haag (*France protestante*) disent qu'il eut une femme du nom de Catherine de Manas, qui le rendit père de deux enfants. Enfin, le poëte gascon lui-même, dans son testament (voir *Saluste du Bartas, Docum. inéd.* Aubry, 1864, p. 18), appelle, le 18 mars 1587, sa femme *Catherine d'Homs*, et institue héritières les quatre filles que voici : *Anne*, *Jeanne*, *Isabeau* et *Marie*. Du Bartas a-t-il eu réellement trois femmes? Une seule, je l'avoue, me paraît authentique, Catherine d'Homs, et pour croire à l'existence des deux autres, j'attendrai que l'on me prouve que ce ne sont point les filles... d'une distraction des érudits, qui seuls en ont parlé. T. DE L.

—

Guérin de Rademont, receveur des tailles sous Louis XIV. — Je serais reconnaissant envers la personne qui pourrait me fournir quelques renseignements biographiques sur ce financier, qui a publié un livre intitulé : *Réflexions sur le Traité de la Dîme royale, du maréchal de Vauban* (2 vol in-12, 1716). C'est une critique très vive de l'ouvrage du maréchal.
(Lyon.) S. M.

—

Le sieur de Prechac. — Où trouver quelque renseignement sur la vie du sieur de Prechac, romancier assez fécond qui vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle? Plusieurs de ses écrits ont eu l'honneur d'être en Hollande l'objet de réimpressions qui entrent dans la collection elzévirienne. Je citerai, entre autres, la *Noble Vénitienne ou le Jeu de la Bassette*, 1679. Cet écrivain, qui eut alors des succès réels, est bien oublié de nos jours. Je crois que nul dictionnaire biographique ne s'est occupé de lui. T. C.

—

M. de Purnon, frère de Mme de Miramion. — L'abbé de Choisy, dans la *Vie de Mme de Miramion*, dit, après avoir mentionné la mort du père de cette dame : « Elle avoit 4 frères : M. de Rutelle, l'aîné, avoit 22 ans et a été depuis conseiller au Parlement; le 2e ne vécut pas longtemps; le 3e, qui n'avoit que 16 ans, étoit M. de Trassy, depuis capitaine aux gardes et gouverneur de Tournay; le 4e étoit M. de Purnon, depuis premier maître d'hôtel de Monsieur. » Je voudrais savoir si ce M. de Purnon est celui qui a été accusé de complicité dans l'empoisonnement de la femme de Monsieur. Peut-être M. Hipp. Lucas, qui publie en ce moment, dans l'*Universel illustré*, une étude sur Mme de Miramion, pourrait-il m'éclairer sur ce point? A. C.

Digitized by Google

Livres annotés par Bernard de la Monnoye : Saint-Gelais. — Un exemplaire des *Œuvres poétiques* de Saint-Gelais, Lyon, 1574, avec un commentaire perpétuel et autographe de Bernard de la Monnoye, se trouvait dans la bibliothèque de M. Parison; il fut acquis au prix de 460 fr. par M. Jannet, libraire intelligent et bien connu des amateurs, lequel se proposait de faire paraître ce commentaire dans une édition nouvelle de Saint-Gelais, destinée à la *Biblioth. elzévir.* Cette *Bibliothèque* ayant malheureusement été interrompue, on voudrait savoir ce qu'est devenu cet exemplaire, et s'il ne pourrait pas être mis à la disposition d'un futur éditeur de Saint-Gelais. Observons d'ailleurs que La Monnoye a laissé un assez grand nombre de volumes annotés de sa main. Le catalogue Gluc de Saint-Port (Paris, Prault, 1749) mentionne près de *cent vingt volumes* que recommande cette particularité. Un Villon figurait au catalogue de la vente Nodier; un *Pathelin* s'est montré chez M. de Soleinne. Serait-il possible de retrouver une bonne portion de ces précieux exemplaires, et n'y aurait-il pas matière à une publication fort intéressante qui arracherait à l'oubli et aux chances de destruction les annotations du spirituel philologue? B. T.

—

Un livre sur La Rochelle. — J'ai recours à l'*Intermédiaire* pour obtenir des renseignements sur un livre qui n'existe ni à la Bibliothèque impériale ni à celle de La Rochelle, bien qu'il intéresse l'histoire de cette ville, et qui est cité dans l'*Hist. de La Rochelle* du P. Arcère, dans le *Dictionn.* de Bayle, etc. En voici le titre exact, d'après Arcère : *Recherches sur les commencements et les premiers progrès de la Réformation en la ville de La Rochelle, par le sieur Vincent, P. en l'Église de La Rochelle* (Roterdam, Ascher, 1693, in-12). Je n'ai vu signaler que cette seule édition. Il existe, à La Rochelle, deux copies ms. du livre de Vincent, l'une paraissant du XVIIe siècle et de la main de Mervault, ou peut-être de Vincent lui-même, mais malheureusement incomplète; la seconde, faite en 1735 par le P. Jaillot et présentant quelques variantes avec la première, aurait été collationnée sur l'imprimé; mais, bien que cette copie paraisse complète, rien n'indique que l'ouvrage imprimé ne soit pas plus étendu. Une collation des textes pourrait seule éclairer ce fait.

(La Rochelle.) L. DE RICHEMOND.

—

Mme de Montagu. — Dans son ouvrage sur les assemblées provinciales, M. de La Vergne (au chap. de la Généralité de Riom, p. 209) fait allusion à une notice sur Mme de Montagu de Beaune, femme de l'ancien président de l'Assemblée provinciale d'Auvergne, plus tard commandant la coalition d'Auvergne à l'armée de Condé. Quelqu'un des correspondants de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer le titre complet et le nom de l'éditeur de cette notice? Est-elle encore dans le commerce?

(Clermont.) F. MÈGE.

—

Louis XVI et ses Réflexions sur ses entretiens avec le duc de la Vauguyon. — Ces *Réflexions* ont été publiées en 1851 par M. Aillaud et réimprimées récemment dans les *Œuvres de Louis XVI* (Paris, Desloges, 1864). Elles sont en effet attribuées à Louis XVI par M. Du Rozoir, dans la *Biogr. univ.* (art. VAUGUYON). M. Feuillet de Conches insinue, dans une note de son livre *Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Elisabeth* (Introd., p. XVII) que Louis XVIII en est l'auteur. Le ms. attribué au roi Louis XVI était, en effet, de la main du comte de Provence. Il avait été retrouvé en 1816 par un *amateur éclairé* (M. L. S.) et remis à Louis XVIII. La critique s'est-elle exercée sur ce point? Faut-il enlever à Louis XVI la paternité de ces *Réflexions?* Quel est ce M. L. S. dont parle Du Rozoir? G. DE B.

—

Une chinoiserie. — Les Chinois sont-ils représentés par quelque correspondant sinologue (*rara avis!*) près de l'*Intermédiaire?* A lui le devoir de traduire ces caractères, donnés pour « chinois de lettré » par un hébraïsant issu des douze tribus. L'École I. R. des Langues orientales de Vienne... et le soussigné s'intéressant grandement à la future leçon, je vous prie de vouloir bien en faire faire la gravure à mes frais. Je suis de ceux qui veulent beaucoup de bien à l'*Intermédiaire;* il est indispensable qu'il soit mis en état de faire les choses en grand seigneur, et je souhaite fort que tout le monde soit désireux autant que moi de l'y aider. (M.-la-M.) H. DE S.



Réponses.

Portrait de Salomon de Caus et notice (I, 5, 181). — Sous le portrait de Salomon de Caus, qui se trouve dans la collection du comte de Grainberg, au château de Heidelberg, on ne lit que ces mots: *Ætatis suæ* 43. 1619.

Le revers du tableau est inaccessible. Il se trouve, depuis une vingtaine d'années,

Digitized by Google

emboîté, ce qui empêche toute vérification au sujet de la notice biographique en question. Le peintre est inconnu. Dans le Catalogue de la galerie, on trouve la Notice suivante, conforme, dit-on, à celle qui existe au revers du tableau : « Jean Salo-« mon de Caux, depuis 1613 jusqu'en 1620, « architecte de l'Électeur palatin Frédé-« ric V, constructeur du vieux château de « Heidelberg et des jeux d'eau, autrefois « célèbres de son jardin. Né à Caux, 1576, « mort à Paris, 1630. Peint dans sa 43e an-« née. Sur toile, grandeur naturelle. »
(Heidelberg.) H. L. B. H.

—

Cours publics libres à Paris (I, 56, 106, 153; II, 17). — Plusieurs de vos correspondants ont rappelé les *conférences* de Richesource, au milieu du XVIIe siècle. Voici une *réclame* de la *Muse historique* (16 nov. 1658), et empreinte d'une singulière actualité :

Riche-Source, homme fort sçavant,
S'en va rouvrir dor'en-avant,
Ces agréables conférences,
Où brillent les belles sciences,
Et les subtils raisonnemens
De plusieurs bons entendemens.
C'est mercredy, je vous le jure,
Que se fait ladite ouverture,
Par un judicieux traité
De la vraye Félicité,
Où chacun, d'ordinaire, aspire,
Et pour qui, puisqu'il faut tout dire,
Les plus sages de l'univers
Ont eu des sentimens divers.

Ne dirait-on pas (à la rime près) un *entre-filets* détaché d'un de nos journaux quotidiens? J. C.

— Pour compléter ce qui a été dit (I, 153) par M. Prost, et répondre indirectement à ce qu'il a demandé (I, 148), voici ce que je lis dans le *Mercure de France* de fév. 1745, p. 150 : « Le sieur Mondel a recommencé en sa demeure, rue des Grands-Cordeliers, à Paris, son cours public tant sur l'Architecture que sur les Sciences et Arts qui sont relatifs au bâtiment. Ce cours se continuera gratuitement deux années tous les mardis et vendredis, depuis 2 heures jusqu'à 6. Tous les mardis, ces leçons auront pour objet la Théorie du bâtiment, la connaissance de la Proportion, de l'Harmonie, de la Symétrie, Distribution, Décoration, etc., et les vendredis on ira sur le terrain pour appliquer la théorie à la pratique, et apprendre tant à lever les plans des édifices dans tous les genres que des cartes, tères (*sic*), etc., suivant toutes les règles de l'arpentage. On donnera, les mêmes jours, après les leçons d'Architecture, des leçons tant sur la science du Calcul, de la Géométrie, etc., parties de Mathématiques indispensablement nécessaires à l'architecture. » C. D.

—

Drogman (I, 100, 126, 214). — L'origine arabe du mot drogman me semble établie par les réponses qu'a publiées l'*Intermédiaire*. Néanmoins ce vocable fait partie du répertoire de la basse latinité. A quelle époque s'y est-il introduit? Je l'ignore, mais le texte que j'invoque porte la date de 1489. En voici les termes: « Dragma, est quoddam genus loquendi « inter querentem et respondentem. »
V. Gay.

—

Origine de certains dictons locaux (I, 164, etc., 298). — L'abbé Lebeuf, dans le *Mercure de France* (1733, 1734), a publié des remarques sur les sobriquets de plusieurs villes de France. Voici quelques locutions que j'extrais d'une nomenclature depuis longtemps commencée : *C'est de l'or de Toulouse qui lui coûtera cher. — C'est du quartier du Hurepoix. — C'est le greffier de Vaugirard, il ne peut écrire quand on le regarde. — Elle a passé le pont de Gournay. — Envoyer quelqu'un au diable de Vauvert. — Faire comme l'anguille de Melun. — Il ne sait pas toutes les foires de Champagne. — Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome. — Les ânes de Courgy. — Les ânes de Saint-Florentin. — Les barbares de Sémur. — Les Beuzons de Brienon. — Les Beyeux de Saint-Quentin. — Les buveurs d'Auxerre. — Les chanteurs de Sens. — Les chiens d'Orléans. — Les cocus de Nesle. — Les corbeaux de Seignelay. — Les docteurs de Serbonnes. — Les dormeurs de Compiègne. — Les foirards d'Auxerre. — Les foireux de Blois. — Les friands de Noyon. — Les grenouilles de Voisines. — Les hiboux de Villeneuve-le-Roi. — Les ivrognes de Péronne. — Les jolis cœurs de Mont-Saint-Sulpice. — Les larrons de Vermand. — Les maillotins de Joigny. — Les oisons d'Avallon. — Les Picards ont la tête chaude. — Les picavoines d'Hauterive. — Les sabotiers de Courlon. — Les singes de Chauny. — Les sorciers de Chéu. — Les sorciers de Montigny. — Les sorciers de Vaumort. — Les veaux d'Ervy. — Plus fou que ceux de Béziers. — Quatre-vingt-dix-neuf Bourguignons et un pigeon font cent voleurs. — Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes* (cité seulement à cause du précédent, qui en est le pendant). — *Qui fit Breton fit larron. — Qui fit Normand fit truand. — Représenter les armes de Bourges. — Un Manceau vaut un Normand et demi. — Un Normand a son dit et son dédit. — Villeneuve l'endormie.* Ph. Salmon.

— L'abbé Tuet, auteur des *Matinées Sénonoises* (1789), rapporte et explique ceux-ci : *Château Landon, petite ville, mais de grand renom, Personne n'y passe*

Digitized by Google

qu'il n'ait son lardon. — C'est la coutume de Lorris, le battu paye l'amende. — C'est du vin de Bretigny, qui fait danser les chèvres. — Il cite aussi *les Chiens d'Orléans, les Anes de Beaune*, sans prévoir, l'infortuné Sénonais, qu'un jour ses compatriotes seraient appelés *Sansonnets* ou *Crapauds de Sens.* — A ceux-là je joindrai le dicton relatif à Gènes, rapporté par le président De Brosses : *Mare senza pesci, monti senza legno, uomini senza fede, donne senza vergogna.* Puis celui de Tivoli : *Tivoli, di mal conforte, O piove, o tira vento, o suona morte.* C'est le pendant d'Avignon : *Avenio ventosa, sine vento venenosa, cum vento fastidiosa.* — Dans le Midi, je trouve encore : *Toulon, pays de la raison et des bons sentiments.* Est-ce à cause du bagne? — N'oublions pas Marseille : *Si Paris avait une Cannebière, ce serait un petit Marseille.* Enfin : *Si j'étais roi de Béotie.* — Je voudrais savoir pourquoi certaines villes du midi de la France ont hérité de la réputation acquise, dans l'antiquité, à la patrie d'Epaminondas : Carpentras, par exemple, et les Martigues. Pour Carpentras, la rivalité d'Avignon, sa voisine, fournit une explication plausible ; mais les Martigues, cette petite Venise de la Provence, à quelle cause historique, politique, topographique ou climatérique, doit-elle le privilége d'enrichir les recueils d'*anas* des âneries les mieux caractérisées? L. LAG.

— On a cité le fameux dicton : *Avenio ventosa*, etc. On aurait pu citer cet autre qui en est la contre-partie : *Quaou sè lévou d'Avignoun, Sè lévou dè la raisoun* (Qui quitte Avignon perd son bon sens); mais je veux me borner ici à signaler, à ceux qu'intéressent les dictons locaux, l'ouvrage que M. le docteur C. Barjavel, de Carpentras, a publié sous ce titre : « *Dictons et sobriquets patois des villes, bourgs et villages du départ. de Vaucluse* (avec de nombreuses recherches sur les proverbes du midi de la France), Carpentras, 1849-1853, in-8 de 310 p. Cet ouvrage sera consulté avec succès.
(Avignon.) TH. G.

— Le dicton cité par M. Canel (I, 234): *Entre Candes et Montsoreau, Il ne paît ni vache ni veau*, me rappelle un dicton analogue appliqué à deux communes du département de l'Oise dont les maisons se touchent : *Entre Câtillon et Fumechon, Il n'y a pas de quoi planter un oignon.* Une ferme isolée, très importante, du même département, a, de même, son dicton qui s'étend à plus de dix lieues à la ronde. Quand un tout jeune enfant pleurniche pour une blessure sans importance : « *Prends garde*, lui dit-on, *le vacher de* « *Warninvillers et toutes ses bêtes à corne* « *vont passer par là!* » Cela a pour résultat immédiat de plonger le marmot dans un abîme de réflexions, et il ne sait ordinairement que penser de cette singulière prophétie et du ton sérieux avec lequel on la profère. — Boves, station du chemin de fer du Nord et localité picarde du département de la Somme, possède un château dont les ruines subsistent encore, château qui a aussi mérité les honneurs d'un proverbe, d'un proverbe rimé, qui plus est. Il est vrai que la rime rappelle la chanson du *Misanthrope* par sa gueuserie. A plus de dix lieues de là, dans un autre département, l'on dit communément encore : *Cela ressemble au château de Boves, Belle montre, pen de chose.* J. D.

— Il est un dicton local qui a provoqué bien des rixes sur la route impériale de Paris à Cherbourg, si peuplée de cabarets et si fréquentée jadis par les rouliers et les bouviers entre Poissy et Mantes : *Triel vaut un Meulan.* C'est tout simplement un jeu de mots né d'une vérité géographique. La route se suit par *Triel, Vaux, Thun* et *Meulan.* BL.

— Dans une réponse venue de la Gironde (I, 298) se trouve le dicton : *Mangeur de gogues*, appliqué aux Blayais, qui paraît embarrasser un peu votre correspondant. Or, dans notre patois rouchi, le mot *gogues*, ou plutôt *gaugues*, signifie noix, et *goguer*, noyer. Le mot existe, dit-on, aussi en Basse-Normandie. Aurait-il la même signification sur les bords de l'Escaut et sur ceux de la Garonne? Ce rapprochement me paraît démontrer l'utilité de la question posée par votre correspondant girondin. (Valenciennes.) D. LEJ.

— Il semble difficile qu'un mot patois de Flandre soit allé s'égarer à Blaye, passant d'Escaut en Gironde : sans quoi, les Blayais ne seraient ni plus ni moins que des mangeurs de noix, car des *gogues*, en patois de l'arrondissement d'Hazebrouck, veut dire des *noix*, et un *goguier* est un *noyer.* H. VIENNE.

— Un de mes amis m'écrit à propos du dicton : *L'on dit qu'à Cosne*, etc.: « Le texte primitif est : *Coutume de Cosne en Cosnois,—Les femmes accouchent au bout de six mois,—Seulement pour la première fois.* Voici, d'après la tradition, l'origine de ce dicton : Un jeune ménage étant venu se fixer à Cosne, au bout de six mois de mariage, la femme accouche. Grand émoi de la part du mari, qui va trouver le bailli du pays, lui conte son cas, et parle de séparation. Le magistrat, homme d'esprit, le rassure, lui explique qu'à Cosne il n'y a dans ce fait rien d'extraordinaire, et, ouvrant la coutume du pays, lui donne lecture de l'article suivant : *Coutume de Cosne en Cosnois*, etc. » — J'avais complétement oublié le dernier vers, sans lequel les deux autres n'ont ni tout leur sens ni

Digitized by Google

tout leur sel. Je le restitue aujourd'hui, en faisant mon *meâ culpâ*. F.-T. BLAISOIS.

— Le petit bourg de Quingey, près Besançon (Doubs), jouit du même privilége que Bulle et que Cosne. Ce dicton a cours dans tout le pays : *A Quingey en Quingeois, les femmes accouchent au bout de trois mois.* E. F.

Napoléon et l'Homme au masque de fer (I, 205). — La petite fable historique qu'a citée M. Th. P. à ce sujet remonte assez loin. Il est dit dans un manifeste vendéen, répandu parmi les chouans dans le courant de nivôse an IX, « qu'il ne faut pas que le parti royaliste se fie aux assurances données par quelques émissaires de Bonaparte : qu'il n'a pris le trône que pour le restituer aux Bourbons...; qu'il aurait déjà eu l'occasion d'exécuter cette promesse, et que tout démontre qu'il n'attend que la pacification générale pour se déclarer et qu'il veut fonder son droit sur sa naissance des enfants du Masque de Fer. » C. T.

Le peintre Bruandet. Son portrait (I, 212, II, 71). — Deux fois déjà l'*Intermédiaire* a ouvert ses colonnes à des questions qui se rapportent au paysagiste Bruandet. On a demandé le catalogue des tableaux et dessins vendus après son décès; aujourd'hui c'est son portrait, que M. Ch. Asselineau, dans sa notice, déclarait déjà avoir vainement cherché. Ce portrait, il existe en mes mains. C'est un buste sur panneau de 0m,148 de haut sur 0m,127 de large. L'artiste y est représenté vêtu d'une sorte de costume d'atelier, large houppelande brune à collet de fourrure grise fort montant, et la tête couverte d'un bonnet également de fourrure grise. J'ai eu ce portrait à la mort d'une parente de Bruandet, décédée il y a une douzaine d'années dans un âge extrêmement avancé. Au dire de cette vieille dame, qui avait beaucoup connu le peintre, il avait fait lui-même, pour le lui offrir, ce portrait qui était d'une ressemblance parfaite. J'aurais été heureux de pouvoir moi-même offrir une reproduction de ce portrait aux personnes qui ont bien voulu contribuer à tirer le nom de ce paysagiste de l'oubli où on semble l'avoir trop longtemps laissé; malheureusement, la photographie, sur laquelle j'avais compté pour cette reproduction, n'a pu rien donner de satisfaisant; une partie des couleurs n'étaient pas photogéniques. Il ne faudrait rien moins que reproduire d'abord ce portrait au crayon noir pour en avoir ensuite des épreuves satisfaisantes. J'ai, en outre, de Bruandet, un grand paysage sur toile, h. 0m,60 et l. 0m,85, et un petit, sur panneau, h. 0m,175 et l. 0m,21. Le musée de Cherbourg possède de Bruandet une *Vue prise dans le bois de Boulogne* (n° 97 de son Catalogue.) F. J. M.

Collége de Clermont (Louis-le-Grand) (I, 243, 302, II, 45). — La solution fournie par M. P. Cl. (II, 45) est confirmée encore par un document que voici. Louvois et son frère, M. de Reims, ayant été élevés au collége de Clermont, le premier, devenu le bras droit de Louis XIV, s'en souvint plus tard, et ses quatre fils (Courtenvaux, Souvré, Barbezieux, Camille, abbé de Louvois) furent à leur tour confiés à ce même établissement. A leur sujet, Louvois écrivait, le 23 fév. 1679, au « *principal du collége de Clermont* » : « Vous savez bien que je ne vous importune pas pour des distinctions pour mes enfants, et qu'au contraire, je désire qu'ils servent d'exemple en tout. » (Dépôt de la Guerre, 618. Cité par M. C. Rousset.) Or, en 1679, 5 ans se sont passés depuis la prétendue cérémonie de 1674, et Louvois aurait bien su appeler le collége de son nouveau nom, si réellement il en avait déjà changé alors. H. VIENNE.

Houille en gaillette (I, 275). — Je trouve l'étymologie suivante dans Hécart, *Diction. rouchi-français* : Galiète, de *calculus*, caillou. Dr LEJ.

Teneo lupum auribus (I, 291, 349). — Ce proverbe latin, et qui peut bien avoir été commun aux Grecs, parce qu'il repose sur un fait observé dans presque toutes les contrées de l'Europe, remonte au moins jusqu'au temps de Térence. Mais il n'est pas aussi aisé d'en fixer le sens que d'en déterminer l'origine. Le loup étant fort remuant et ayant les oreilles très courtes, le proverbe semble avoir la signification que voici : « J'ai entre les mains une chose que je tiens à peine du bout des doigts, parce qu'elle m'offre peu de prise; elle glisse, je sens qu'elle va m'échapper, qu'elle m'échappe déjà. » Du moins, c'est ainsi que Tibère s'est servi de la formule, le jour où à peine monté sur le trône et appréhendant sans cesse d'en être précipité, ou plutôt feignant des terreurs qu'il ne ressentait guère : « Je tiens, dit-il, le loup par les oreilles; » autrement, « le sceptre s'échappe de ma tremblante main. » Cet adage n'a rien de commun avec le suivant, dont le sens est tout autre : « Je tiens le taureau par les cornes, » ce qui équivaut à : « J'ai attaqué de front l'ennemi; il est désormais en mon pouvoir. » — Lhomond nous offre un troisième dicton aussi peu compris généralement que le *teneo lupum auribus;*

Digitized by Google

et c'est son : « Laquais, chassez les mouches; *puer, abige muscas.* » Pourquoi aussi avoir travesti en un grand flandrin de valet de pied l'enfant, le charmant enfant à qui il me semble entendre *Amphytrion* donner ses ordres? « Tiens, lui dit-il, prends-moi ton plumeau et te plante là sur le seuil ; tu feras bon accueil à tout convive invité nommément; tu admettras même avec chacun d'eux son ombre ou sa doublure, *umbram;* mais quant aux mouches, aussi bien celles qui volent que celles qui parlent, souviens-toi que les unes et les autres sont des parasites et doivent pour cela être chassées : *Puer, abige muscas.* » J. PALMA.

—

Bonchamp a-t-il sauvé la vie des prisonniers républicains à Saint-Florent-le-Vieil? (I, 292.) — Je ne veux point entrer dans la discussion de cette tradition si touchante et si populaire. Rien de sérieux n'est venu jusqu'ici, et j'espère que rien ne viendra dépouiller la mémoire du héros vendéen de l'auréole que lui a méritée le souvenir d'une mort si généreuse après une vie si vaillante. Mais je veux signaler un des ouvrages les plus anciens, et aussi des plus rares, où se rencontre l'anecdote de Bonchamp sauvant les prisonniers républicains. C'est une sorte de roman historique intitulé : *Séjour de dix mois en France, par un émigré...,* par le comte de C... L'auteur, resté inconnu, paraît avoir été assez bien renseigné, notamment sur les événements de la Vendée. Il fait honneur à Bonchamp de la vie accordée à 12,000 prisonniers. Ce chiffre est exagéré. Nous croyons qu'il n'y avait guère que cinq mille prisonniers renfermés dans l'église de Saint-Florent. L'ouvrage de M. de C. porte la date de 1795. Il en existe deux éditions (du moins de la Ire partie), l'une sous la rubrique de Hambourg, l'autre sous celle de Londres, mais sortant toutes les deux des presses anglaises. Il existe aussi un tirage à part des chapitres relatifs à la Vendée, sous ce titre : *Histoire de la Vendée, ou Détails curieux sur les royalistes de France* (Londres, 1795, 48 p. in-8°). Ces diverses publications, qui obtinrent un grand succès à l'étranger, sont excessivement rares en France. Elles montrent l'état de l'opinion, parmi les émigrés et à l'étranger, sur la part que Bonchamp avait prise au salut des prisonniers. Il n'y avait que deux ans qu'il était mort. La vérité devait être connue et aucun intérêt n'explique l'honneur qu'on lui aurait attribué d'une belle action qu'il n'aurait pas faite, au détriment de celui ou de ceux à qui revenait véritablement cet honneur.

(Alençon.) L. DE LA S.

—

Les comtes Strogonow (I, 309). — On trouve des renseignements sur cette famille dans la *Notice sur les principales familles de la Russie,* par le prince P. Dolgorouky (1843).

(Groningue.) D'E.

—

Une phrase des Commentaires de César (I, 322; II, 54). — La divergence signalée entre la version de M. Artaud et celle de M. de Saulcy consiste bien moins dans leur manière différente d'envisager le mot *fines* que dans la traduction de la préposition *per* qui le précède; ou plutôt, du sens que vous attachez à celle-ci dépend le sens de celui-là. Traduisez *per* par *à travers,* vous excluez le sens de frontière; traduisez-le par *entre,* vous l'établissez au contraire. C'est à ce dernier que se rattache évidemment M. A., lorsqu'il écrit cette phrase : « La Saône, qui forme la limite commune des Eduens et des Séquanais, etc., » à laquelle je reproche de subordonner, contrairement au texte, le fait de la jonction de la Saône avec le Rhône, qui est l'idée principale, à celle de délimitation qui n'est que relative et accessoire. Au lieu de dire : « La Saône, qui forme la limite... verse ses eaux..., » il eût fallu dire, et en cela M. de S. est bien plus exact : — « La Saône est un fleuve qui verse ses eaux..., » soit « entre le pays des Eduens et des Séquanais, » soit : « formant la limite de ces deux pays. » — Quant à M. de S., la traduction de *per* par *à travers* le conduit forcément, comme nous l'avons dit, à rendre *fines* par *pays* ou *territoire.* En effet, un fleuve coulant à travers les frontières de deux peuples serait un non-sens. — D'Ablancourt, avec le sans-façon qui lui est propre, s'exprime ainsi : « A travers le païs d'Autun et de la Franche-Comté passe une rivière qu'on nomme la Saône, dont le cours est si lent, etc. » *A travers,* dans ce cas, devient le synonyme de *entre,* et implique l'idée de limite, de frontière. Plus conséquent que nos deux traducteurs contemporains, il ne traduit pas : « *A travers* le païs d'Autun et la Franche-Comté, la Saône *verse ses eaux dans le Rhône;* » il escamote ce dernier passage ou plutôt lui substitue sa traduction de fantaisie : « *passe* une rivière, etc. » — Dans le *Panthéon littéraire,* la traduction des *Commentaires* (sous la direction de M. Nisard) rend *per* par *entre,* et se rapproche ainsi du sens de *frontière.* — M. Louandre, de même, s'exprime ainsi : « *Entre* les Eduens et les Séquanais on trouve un fleuve, l'Arar, etc. » — Je n'ai pas à ma disposition d'autres versions; mais je ferai observer que dans celles dont je viens de parler et dans d'autres encore probablement, on s'est, à mon avis, montré peu fidèle à la pensée de César. L'his-

Digitized by Google

torien ne s'occupe nullement ici de géographie générale. Il ne parle qu'occasionnellement de la Saône, en vue de l'arrivée des Helvètes qui vont la traverser. Il la prend au point où, poursuivant sa marche par la partie méridionale de la Séquanie, le peuple envahisseur va franchir cette rivière pour pénétrer chez les Eduens. Cela signifie tout autre chose que le cours de la Saône pris dans son ensemble. César ne dit absolument que ceci : La Saône est un fleuve qui se jette dans le Rhône, — *à travers*, — si l'on veut à la rigueur, — ou mieux *entre*, ou au besoin *le long de*, — (la distinction perd dès lors l'importance qu'on peut lui donner, toute confusion devenant impossible), — entre le pays, dis-je, des Eduens et des Séquanais. Pour moi, il me semble quelque peu difficile d'expliquer, avec les différentes versions précitées, qui toutes font allusion au parcours entier de la Saône, comment il se fait que cette rivière peut *entrer* dans le Rhône à travers une étendue aussi considérable de pays. Il faudrait pour cela attribuer au texte une forme extraordinairement elliptique, que rien ne nécessite. Il faudrait supposer que César a voulu dire : La Saône coule à travers le pays, etc., *et* se jette dans le Rhône: deux choses tout à fait distinctes, l'action de se diriger vers un affluent et l'action d'y aboutir, la seule qui soit en cause ici. Rien ne justifie une pareille hypothèse. Je m'en tiens à ce que l'auteur dit, et non point à ce qu'il *a pu vouloir* dire. Quelle que soit sa concision, lorsqu'il décrit des choses différentes, César les énonce en autant de termes et ne les condense pas en une seule expression. C'est ce qu'on peut voir, pour citer des exemples analogues à celui dont il s'agit ici, en se reportant au livre IV, chap. x, où il parle du cours de la Meuse et de celui du Rhin. Que dirait-on d'un historien de nos jours qui, en rappelant l'invasion de 1815, s'exprimerait ainsi : A travers la Lorraine, la Champagne, etc., les alliés *entrèrent* dans Paris, au lieu de : marchèrent sur Paris et y entrèrent...? Ou bien d'un géographe qui dirait de la Seine : A travers la Bourgogne, la Champagne, etc., elle verse ses eaux dans l'Océan? Singulière concision! Au surplus, le caractère local et déterminé de la description faite par César ne ressort-il pas de cette observation : « La Saône entre dans le Rhône *avec une telle lenteur...?* » Ceci s'appliquerait-il également au cours entier de cette rivière, qui n'est pas, que je sache, sans une certaine rapidité, comme à sa partie inférieure, où cette circonstance va favoriser la traversée des Helvètes, dont César nous parle aussitôt? Je me crois donc autorisé (en opposition avec les traducteurs cités ci-dessus) à traduire la phrase en question comme je l'ai dit plus haut : « La Saône est un fleuve qui se jette dans le Rhône entre le pays des Eduens et celui des Séquanais, » ce qui à l'exactitude de l'interprétation joint l'avantage de concilier les divergences relevées par M. J. Mt. — Resterait maintenant à connaître les conséquences, si conséquences il y a, que l'on pourrait tirer de l'interprétation de M. de Saulcy au cas où elle prévaudrait. — Je dois ajouter toutefois qu'après avoir écrit ce qui précède, j'ai constaté que l'observation de M. de Saulcy, déclarant qu'il se préoccupe plus, dans sa traduction, de la fidélité que de l'élégance, est d'application générale et ne porte pas en particulier sur le passage débattu. Ed. M.

—

Janinet et l'abbé Miolan (I, 324; II, 122). — Les *Mémoires de Bachaumont* parlent de cette ascension, au t. XXVI, pp. 98, 101, 105, 108, 129, 142. Les plaisants de l'époque trouvèrent, dans *l'abbé Miolan*, l'anagramme: *ballon abîmé*. Bredin, qui devait suivre les aéronautes avec le marquis d'Arlande, était un mécanicien.

P. Clauer.

—

Un jeton à l'effigie de Louis XIV (I, 339; II, 86). — Je possède également un jeton à l'effigie de Louis XIV, que j'ai trouvé en creusant dans le sable de la cour du collége de Troyes, en 1838. Il est parfaitement conservé, et l'inscription se lit avec la plus grande facilité : la voici textuelle; elle environne l'écusson de France :

Laza : Gottl : Lavffers. Rech. Pfening.

Sur l'autre côté, on lit autour de l'effigie :

Lovis. XIV. Roy. de. Fr. et. de Nav.

Pourquoi l'effigie de Louis XIV? A. J.

—

La papesse Jeanne (I, 340). — M. T. de L. a-t-il connaissance d'une dissertation de Jean Rou sur la papesse Jeanne, qui pourrait peut-être lui donner quelqu'une des lumières qu'il réclame sur l'édition princeps de Florimond de Ræmond? (Voir *Mém. de Jean Rou*, Paris, 1857, t. II, p. 235.) Cz.

—

Les peintres Palamède et G. E. Dietricy (II, 9). — Il y a eu deux peintres connus sous le nom de *Palamède*. Leur nom de famille était *Stevens*. L'un *Antoine-G. Stevens*, dit *Palamedess* (*sic*), né en 1604, est mort en 1680. Il peignait le genre et le portrait. Ses œuvres sont assez rares. Les musées de Berlin, de Francfort et de Bruxelles en renferment quelques-unes. — Son frère, *Palamède Stevens*, dit *Palamedess*, né en 1607 (?), mort en 1638 (?), était peintre de batailles. — Il existe, dans la galerie de Vienne, un tableau de sa main, portant la date de 1638. (Voir l'*Histoire des écoles allemandes et des Pays-Bas*,

Digitized by Google

de G.-F. Waagen, 1862, t. II, p. 144). — Le peintre qui signait *Dietricy* ou *Dietrici* n'est autre que Chrétien-Guillaume-Ernest *Dietrich* (1712-1774). C'est vers 1740 qu'il eut la fantaisie d'italianiser son nom Voir le *Künstlerlexikon* (*Dictionn. des Artistes*), de Fr. Muller, Stuttgart, 1857, t. I, p. 468. (Valenciennes.) C. C.

— Le premier de ces artistes est connu sous le nom de *Stevens*. — Quant à G.-E. Dietricy, ne serait-il pas Jean-Georges Dietricy (ou *Dietrich*), mort en 1752 et père de Chrétien-Guillaume D., qui lui fut d'ailleurs très supérieur. On sait que les initiales des prénoms et surnoms sont souvent mal indiquées ou mal lues. M. L. G. pourrait d'ailleurs consulter, à cet égard, l'homme au monde qui connaît le mieux et dans ses moindres détails, l'histoire des écoles de peinture néerlandaises et germaniques, M. W. Bürger. V. M.

— Renseign. analogues de MM. Cz et J. D.

—

Philippe-Egalité et son jockey (II, 9). — C'est pendant son exil à Villers-Coterets (déc. 1787 — mars 1788), que ce prince aurait sauvé la vie à un de ses domestiques qui se noyait. Montjoie raconte cette anecdote dans son *Hist. de la conjuration de L.-P.-J. d'Orléans* (Paris, 1796, t. I, p. 124). Il n'est guère suspect, car son ouvrage n'est d'un bout à l'autre qu'une diatribe sanglante contre le duc d'Orléans. « Ce prince, disent les journalistes, passoit sur un méchant pont de pierre, suivi d'un de ces valets qu'on appeloit jockeys du nom qu'ils avoient en Angleterre. A peine le prince eut passé, que le pont s'écroula et le jockey tomba dans la rivière. Le duc d'Orléans revient aussitôt sur ses pas, se jette généreusement à l'eau, nage longtemps, parvient à saisir son domestique par les cheveux, et le ramène sain et sauf à terre. Là, le jockey se met aux genoux de son auguste libérateur, les embrasse, les arrose de ses larmes, et ne trouve point d'expression pour peindre sa reconnoissance. Le prince le relève avec bonté, et d'un air riant lui dit: « Le seul témoi- « gnage de reconnaissance, mon ami, que « je te demande, est de ne plus, à l'ave- « nir, te faire couper les cheveux d'aussi « près; car tu vois la peine que j'ai eue à te « tirer d'affaire. » — « J'ai connu, continue Montjoie, des gens qui encore aujourd'hui, lorsqu'on leur parle de ce trait, s'emportent, et soutiennent que jamais le duc d'Orléans ne s'est honoré d'une semblable action. Je n'aurai pas la même assurance... Lorsque les feuilles périodiques eurent parlé de ce trait, on y crut généralement... » Une des estampes qui parurent à cette occasion représentait le prince levant au-dessus de l'eau la moitié du corps, nageant de la main gauche, et tenant de la droite la chevelure de son jockey, avec cette inscription : « *Allons, Dieu soit loué!* « *voilà un prince qui revient au-dessus* « *de l'eau.* » — Il est à remarquer que M. Tournois, dans son *Histoire de Philippe d'Orléans et du parti d'Orléans dans ses rapports avec la Rév. Franç.* (1840, in-8°), où il se montre aussi partial que Montjoie, mais dans un sens tout opposé, a passé sous silence ce trait honorable pour son héros.

(Alençon.) L. DE LA SICOTIÈRE.

— Dans l'importante collection de documents iconographiques sur la Révolution française, du baron de Vinck, à Bruxelles, se trouve, outre les quatre épreuves citées, un canard excessivement rare, avec la mention suivante imprimée au bas de l'estampe : « Au mois de nov. 1787, « Mgr le duc d'Orléans chassait le cerf « dans les bois de Villers-Coterets. Un « ruisseau couvrait de ses eaux débordées « l'arche de pierre qui lui servoit aupara- « vant de pont. Le prince dans sa course, « croyant passer sur l'arche même, se « trouve à côté avec son cheval qui s'abat « et tombe suffoqué par l'eau. L'auguste « et intrépide cavalier, débarrassé de ses « étriers, non sans peine, gagne la rive voi- « sine, en nageant sous l'arche même. Son « jockey allarmé à la vue de son maître en « danger, et hors de lui du moment qu'il « ne l'apperçoit plus, se précipite avec sa « monture, vers l'endroit où il a disparu « sous les flots. Ce serviteur fidèle allait « périr, ne sachant pas nager, mais le « prince qui avait gagné terre, témoin du « zèle imprudent de son jockey, se jette de « nouveau à travers le torrent, quoique « blessé de sa première chute, vient à bout « de le saisir par ses habits, et le ramène « sur le rivage. »

Dans la même collection, se trouve encore un autre canard à la louange de Philippe-Egalité, et comme le fait observer M. Vienne, les pièces de cette nature sont de la plus excessive rareté. — L'image représente le duc assis à une table de paysans, avec cette souscription : « Au mois de jan- « vier 1788, le duc d'Orléans s'étant égaré « seul à la promenade près du Rincy, entre « chez un paysan pour lui demander à « déjeuner. La femme de cet homme était « sur le point d'accoucher, et fut délivrée « pendant que le prince méconnu mangeait « un morceau de pain et de fromage. Il se « proposa pour parrain de l'enfant et fut « accepté, on lui donna pour commère « une jeune fille pauvre et sage. Le bap- « tême se fit, mais lorsqu'il fallut signer « sur l'acte, le curé refusa d'écrire le nom « du prince qu'il ne connaissait pas, et qui « fut obligé de vaincre son obstination en « découvrant son cordon bleu; Son Altesse « généreuse et bienfaisante, mit le comble

Digitized by Google

« à leur étonnement en gratifiant de ses « libéralités, le père, l'enfant et la com- « mère. » Il serait curieux de rechercher aujourd'hui dans les archives de l'endroit le nom de cette famille de cultivateurs.

JEAN DE BRUXELLES.

— Il est probable que les quatre caricatures n'auront pas été agréables au duc. On lui reprochait d'avoir persuadé au jockey de se jeter à l'eau, dans un endroit sans danger, pour se procurer l'occasion d'un semblant de bonne action en le sauvant. Il me semble qu'il est question du fait dans l'ouvrage de M. de Sévelinges: *Mme de Genlis en miniature;* mais je ne suis pas à même de le consulter à ce sujet.

(Groningue.) D'E.

Ladvocat et le livre des Cent-et-Un (II, 14). — Ladvocat est mort en 1854. — Le *Livre des Cent-et-Un* se compose de 15 vol. in-8°. Trois portent la date de 1831; six, celle de 1832; quatre, celle de 1833; enfin, les t. XIV et XV, celle de 1834. Le dernier ne parut toutefois qu'en 1835, car un des morceaux qu'il renferme est daté du 20 décembre 1834.

L'ouvrage devait avoir dix volumes. En publiant le cinquième, l'éditeur annonça que ce nombre serait dépassé, et dans le t. X, il déclara que l'ouvrage aurait 15 volumes. Il songeait à en publier un seizième, mais il ne l'eût fait que s'il avait réuni à l'avance mille souscripteurs (*Avant-propos* du 15e vol.). Il ne put les trouver, et le volume complémentaire ne parut pas.

L. DE L. S.

Les Commandements de Dieu et de l'Eglise, en vers français (II, 35). — Je crois l'auteur des *Commandements rimés*, antérieur au XVIe siècle; il l'est certainement à la première édition des psaumes de Marot, qui est, si je ne me trompe, de 1539. Je trouve, en effet, ces *Commandements* au folio 135 d'un volume intitulé: *Statuta synodalia civitatis et diocesis Trecen. Noviter impressa ex ordinatione reverendi in Christo patris et dni Domini Odardi Hennequin Trecensis episcopi. Impressum Trecis in edibus Johannis Lecoq* (sans date (1530), in-4° goth.). En voici le texte, qui mérite d'être conservé, au moins pour les commandements de l'Eglise;

Les dix Commandemens de la Loy.

Ung seul Dieu tu adoras (*sic*)
Et aymeras parfaictement.

Dieu en vain point ne jureras
Nautre chose pareillement.

Les Dimenches tu garderas
En servant Dieu dévotement.

Père et mère honoreras
Afin que vives longuement.

Homicide point ne feras
De faict ne voluntairement.

Luxurieux point ne seras
Ne lubrique semblablement.

Lavoir dautruy tu nembleras
Ne retiendras furtivement.

Faulx tesmoignage ne diras
Ne mentiras aucunement.

Femme point ne désireras
Qu'en mariage seulement.

Biens dautruy ne convoiteras
Pour les tenir injustement.

Les Commandemens de saincte Eglise.

Les Dimenches messe orras
Et les festes entièrement.

Tous tes péchez confesseras
A tout le moins une foys lan.

Et ton Créateur recevras
Au moins à Pasques humblement.

Les festes tu sanctifieras
Qui te sont de commandement.

Quatre temps, vigilles jeusneras
Et le Karesme entièrement.

Les Excommuniez fuyras
Et dénoncez expressément.

Quand excommunié seras
Faitz toi absouldre promptement.

Qui habet mandata mea et servat ea: ille est qui diligit me. Dixit Dominus Jesus. JOHAN. XIIII. cap.

Ces vers, loin d'être donnés comme nouveaux dans les Statuts de Troyes, s'y trouvent, au milieu des prières et admonitions ordinaires du prône, sous ce titre général:

Sensuyvent les recommandations de l'Eglise, quon faict les Dimanches.
Bonnes gens, nous ferons la prière acoustumée en nostre mère Saincte Eglise.
Et premièrement.....

Ils étaient donc admis, depuis un temps indéterminé, dans la liturgie officielle de l'Eglise de France. Or, de tout temps, l'Eglise n'a admis les nouveautés, qu'après de longues et mûres réflexions; il devait, plus que jamais, en être ainsi à une époque tourmentée, où toute nouveauté devenait naturellement suspecte.

(Montreuil-S.-M.) CH. H.

— M. Boniface Delcro, dans le *Bulletin du Bouquiniste* (15 déc. 1860), signale un livre d'Heures à l'usaige de Paris, imprimé pour Ferrebouc en 1507, contenant notamment des oraisons en vers composées par feu Me Jehan Quintin, en son vivant pénitencier de N.-D. de Paris. Ces oraisons se trouvent reproduites dans un livre d'Heures imprimées à Paris par la veuve de Thielman Kerver (1525, pet. in-4°). A la suite, terminant le livre, sont les Commandements de Dieu, en *quatrains*, dont voici les premiers:

Digitized by Google

Croy en ung Dieu tant seullement,
Et layme plus que rien au monde,
Et ton prochain benignement,
Car ton salut tout y redonde.

Dieu ne les Sainctz ne jureras
Pour chose vaine quelque saison (*sic*),
Et point ne te parjureras
Sur peine de damnation. Etc.

Beaucoup de ces vers se rencontrent dans le texte encore en usage aujourd'hui; quant aux Commandements de l'Eglise, ils sont tels qu'on les lit dans nos catéchismes modernes, sauf le distique : « Vendredi chair ne mangeras, — Ni le samedi mêmement; » qui ne se voit point dans mon livre d'Heures.

En s'assurant que ces *Commandemens* se trouvent dans le livre signalé par M. Delcro, on acquerrait, je crois, la certitude qu'ils ont été versifiés par Me Jehan Quintin.

Les oraisons en vers du pénitencier de N.-D. ne manquent pas d'un certaine grâce naïve. PH. BLANCHEMAIN.

Fays et Evées (II, 36). — Le *Mont des Fays* : le *mont des hêtres*, *Mons fagorum*. *Fay* se rencontre presque toujours pour *fagus* dans les chartes et titres du nord de la France. Des villages, des hameaux, une multitude de *lieux-dits* du Pas-de-Calais et de la Somme, portent les noms de *Fay* et *Fayel*.

La *Mare aux Evées* : la *mare aux juments*. La jument, au moyen âge, portait, en certaines contrées, le nom de *Eve*, ou *Evée*. N.

Henry Monnier (II, 38). — Il existe deux collections de gravures d'Henry Monnier pour les Chansons de Béranger, l'une, in-4°, papier teinté, publiée par Bernard et Delarue : chaque planche est accompagnée d'un couplet de chanson; l'autre, in-8, illustrant l'édition en 2 volumes in-8, donnée par Baudouin frères en 1828. Ces deux collections sont dessinées sur pierre *par* (et non *d'après*) Henry Monnier, et coloriées. Les petits sujets ne sont pas une réduction des grands; quelques-uns offrent entre eux des ressemblances; mais le plus souvent la même chanson est traduite par l'artiste de deux manières toutes différentes. Il existe aussi d'Henry Monnier, pour ces mêmes chansons, une série de dessins érotiques en petit format, également à la plume et coloriés.

(Béziers.) LOUIS H.

— Un exemplaire des *Chansons de P.-J. de Béranger*, avec les vignettes d'Henri Monnier et de Dévéria. Il était chez le libraire Crozet et fut vendu à un amateur de Lyon. Il a été cédé, en 1859, au libraire Techener. Ce sont 2 vol. in-8°, tirés sur pap. vélin, édition fort soignée, publiée par Perrotin vers 1828 ou 1829, je ne suis pas sûr de la date. Brunet ne cite pas cette édition. Les vignettes d'H. Monnier sont enluminées et tirées hors texte. Celles de Dévéria sont dans le texte, en forme de culs-de-lampe. (Lyon.) S. M.

Emploi des vitres pour fenêtres (II, 38). — Fleury s'est trompé; il a probablement pris dans Philon le détail que rapporte M. N.; mais voici la traduction de ce passage, tiré du *De legatione ad Caium Caligulam* : « Caligula courut dans une grande chambre, et, se promenant de long en large, il ordonna qu'on ouvrît les fenêtres, faites de pierres presque aussi transparentes que le verre blanc, lesquelles n'interceptent point la lumière en même temps qu'elles empêchent l'air froid d'entrer. » (*Origines des découvertes attribuées aux modernes*, par Dutens. 4e édit. Paris, 1812, 2 vol. in-8°; — au t. II, p. 222, note.) — Adam, au t. II, p. 407, de ses *Antiquités romaines*, dit « qu'il n'est fait aucune mention de l'emploi du verre pour les fenêtres jusqu'au IVe siècle. » P. CLAUER.

— Il est prouvé depuis longtemps que les anciens connaissaient l'usage des verres à vitres. Le célèbre Winckelmann a découvert à Pompéia des châssis vitrés. Voir, au surplus, *le Vieux-Neuf*, par Ed. Fournier (Paris, 1859, p. 152). A. Z.

— On employait le verre à vitre à Pompéi. C'est l'opinion de Mazois (*Palais de Scaurus*, 2e édit., ch. VII, p. 96) : « Un « grand vitrage qui laisse pénétrer les « rayons du soleil.... » et en note : « Il n'est « pas douteux aujourd'hui que l'usage des « vitres fût connu des anciens. Un grand « nombre de carreaux de verre ont été dé- « couverts à Pompéi, etc., etc. » — Pline, dans la description de sa maison du Laurentum, dit que les baies de son portique *specularibus muniuntur*. Rodius interprète ces mots par *fenestras vitro obductas*; Sacy traduit par *vitre*. Schœfer et d'autres annotateurs contestent; mais la question n'est pas de savoir si Pline a employé le verre ou la pierre spéculaire. J. Bouchet, dans une courte note de son *Laurentin* (1852), se borne à constater l'emploi simultané de l'une et de l'autre. — Voici ce que l'on trouve dans le *Pompéia* d'E. Breton, la plus récente et la plus compétente autorité (2e édit, p. 296, Maison du Faune) : « La pièce suivante communiquait avec « l'*atrium* par une grande porte, à la gauche « de laquelle est percée une espèce de « meurtrière *encore fermée en partie par* « *un verre à vitre* très épais. » Enfin j'extrais d'une lettre d'E. Breton, reçue ces jours-ci : « On pourrait en conclure que « le verre à vitre n'était pas très connu ni

Digitized by Google

« surtout généralement employé au temps « de Pline le Jeune, bien qu'à la même « époque on l'employât sans aucun doute « à Pompéi, mais seulement pour fermer « de fort petites baies. Pline n'avait pro- « bablement pas trouvé ces vitres assez « grandes pour son portique et il avait « employé la pierre spéculaire, plus en « usage et plus large. » — Caligula est mort en 41, Pompéi a été ensevelie en 79; il est certain que l'on employait le verre à vitre dès le Ier siècle de notre ère. Fleury peut donc avoir eu raison, et Bouillet a certainement tort. E. Mi.

—

Le mariage de Mazarin (II, 39, 124). — M. T. de L. me demande si je suis bien sûr que Mazarin a épousé la veuve de Louis XIII? *Moralement*, oui, comme de bien d'autres questions historiques, sur lesquelles on cherche à se former un jugement; *absolument*, non, car il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de fournir l'acte du mariage qui seul mettrait fin au débat. Cependant, si mon opinion a pu paraître *téméraire*, je ne suis pas le seul de mon avis; en général l'école historique moderne, qui remonte aux sources et contrôle les faits, semble avoir adopté cet avis, que je n'ai pas la prétention d'avoir préconisé le premier; c'est l'enseignement de l'Ecole des Chartes, le sentiment de la Société de l'histoire de France, qui font autorité en pareille matière. Je pourrais citer des noms propres et m'appuyer sur l'opinion d'hommes compétents, qui déclarent que le fait n'est plus aujourd'hui niable et qui invoquent le témoignage de M. Cousin (lequel pourrait bien être un peu de notre avis, dans sa *Vie de Mme de Chevreuse*) et de M. Walckenaer (*Mémoires de Mme de Sévigné*). Mais, voulant éviter les personnalités, je me borne à produire des autorités imprimées qui feront paraître mon opinion un peu moins *téméraire*.

Mazarin, dit M. Th. Lavallée (*Hist. des Français*, t. III, p. 169, 14e édit., 1863), *sut se rendre maître de toutes ses affections*. Et en note : « Voyez la lettre « de Mazarin à Anne d'Autriche, publiée « récemment dans le *Bulletin de la Soc.* « *de l'Hist. de France*, t. I, p. 253. *Ce* « *qui n'était qu'une conjecture des histo-* « *riens, ou qu'une attaque des partis, est* « *devenu une certitude par la découverte* « *des lettres écrites par le Cardinal à la* « *Reine pendant qu'il était hors de France.* « Voyez à ce sujet l'*Appendice aux Mém.* « *du Card. de Retz*, édit. de 1843. On lit « d'ailleurs dans les *Mém. de la princesse* « *Palatine*, mère du Régent : « *La reine* « *mère, non contente d'aimer le cardinal* « *Mazarin, avait fini par l'épouser; il* « *n'était pas prêtre, et n'avait pas les or-* « *dres qui pussent l'empêcher de contrac-* « *ter mariage.* » Ce texte me semble précis, le témoin contemporain, assez bien posé pour être exactement informé. Le document invoqué par M. Lavallée est la IIIe des Lettres du Card. Mazarin, éditées par M. Ravenel, pour la Soc. de l'Hist. de France en 1836. L'éditeur, dans sa préface, répond suffisamment aux contradicteurs qui ne veulent voir dans les expressions passionnées des deux correspondants qu'une affaire de mode, tout au plus un amour platonique. En 1836, on pouvait avoir cette timidité. M. Lavallée est plus affirmatif. Si j'ai été téméraire, c'est après lui, et avec lui, car depuis vingt ans, j'avais accepté cette opinion que la lecture des Lettres de Mazarin n'a pas détruite.

Après l'affirmative, j'ai voulu voir la négative. J'ai trouvé, dans le *Correspondant* (1857), le travail de M. de Chalembert, et l'ai lu avec intérêt et attention. Cependant M. T. de L., qui l'a lu, il y a quelques années, me permettra de ne pas partager ses convictions, car qui veut trop prouver ne prouve rien; or, la thèse du *prétendu mariage de la reine Anne d'Autriche* tend à établir que l'*attachement* de la reine pour Mazarin *n'a eu rien de coupable, et que ni la dignité de la reine ni l'honneur de la femme ne s'y sont trouvés compromis*. En quoi, s'il vous plaît, le mariage compromet-il l'honneur d'une femme? Tout au plus si la dignité de la reine serait en jeu; mais même alors, il ne faudrait pas être plus royaliste que la reine. Ce mariage sauverait sa réputation, et prouverait simplement qu'elle a voulu mettre d'accord sa conscience et ses inclinations. Les princes ne se marient pas toujours selon leur choix; est-il donc étonnant qu'une fois libres, ils écoutent leur cœur? Sans remonter bien haut dans l'histoire, toute allusion politique à part, n'a-t-on pas vu trois princesses, filles, mères de rois, et deux ayant porté la couronne, donner des successeurs à leurs époux? Que leurs partisans blâment Marie-Louise, Marie-Christine et la duchesse de Berry, d'avoir manqué de dignité, soit : leur honneur, du moins, est hors de cause.

Il faut bien convenir aussi que les contradicteurs ont beau jeu. A moins de leur montrer, ce qu'ils savent bien qu'on ne pourra jamais faire, l'acte authentique de ce mariage de conscience, ils ne voudront jamais admettre un fait dont on ne peut apporter que des preuves indirectes (le témoignage des contemporains, les *Lettres* et les *Carnets* de Mazarin), et des preuves morales.

Ne pouvant pas entrer dans une discussion approfondie, il faut se borner à signaler, *contre*, l'article du *Correspondant*, et *pour*, la préface des *Lettres*, par M. Ravenel. Deux citations empruntées à ce dernier travail, et quelques remarques de

Digitized by Google

détail sur le premier suffiront. « Tout le « monde croit encore que cette autorité « absolue que la reine laissait prendre au « cardinal sur elle, venait *d'une amitié* « *bien particulière.* » (*Mém.* de Mme de Nemours. Collect. Petitot, XXXIV, 272.)

« Mme de Chevreuse (c'est le cardinal de « Retz qui parle) m'a dit plusieurs fois « qu'elle avait vu à la reine une grande « pente pour M. le Cardinal, mais qu'elle « n'avait pu juger *jusqu'où cette pente* « *l'avait portée... Je ne sais qu'en juger.* » (*Mém. Ibid.*, XLV, 416.)

M. de Chalambert cite les *Mémoires de Brienne*, d'où il résulte que la médisance n'épargnait ni la reine ni le favori, et qu'Anne d'Autriche avouait une affection tendre et exaltée. Pourquoi, après avoir donné des témoignages si forts d'une liaison de cœur, ne pas admettre que le mariage était le plus simple moyen de sortir d'une position fausse, dangereuse, et qui alarmait la conscience de la reine, femme et Espagnole, passionnée et dévote?

On invoque d'abord le témoignage négatif de Mme de Motteville, pour laquelle la reine n'avait pas de secret (*excepté peut-être,* observe spirituellement M. Cousin, *celui que les femmes ne disent jamais*); puis celui des *Carnets autographes de Mazarin*, édités par M. Cousin, dans le *Journal des Savants* de 1854 à 56. Dans une note au sujet de cette publication, M. de Chalambert dit: « On n'y trouve « rien qui ait rapport au point en question « (le mariage). C'est bien cependant dans « des notes jetées, au jour le jour, sur le « papier, pour lui seul, que Mazarin aurait « dû laisser échapper son secret, s'il en « avait eu un. » Comment supposer un seul instant qu'un Italien, un diplomate, Mazarin, eût été assez naïf pour confier au papier un secret de cette importance? Il connaissait trop bien l'axiome : *Scripta manent*, pour ne pas agir en conséquence. Comment expliquer, en dehors de ce mariage, l'influence qu'il sut conserver en tout temps et en toutes circonstances, envers et contre tous, sur l'esprit de la régente? Comment expliquer enfin la dépendance dans laquelle il maintint la reine pour les affaires intérieures, la négligence avec laquelle il voulut qu'on élevât celui qui devait être le grand roi, jusqu'à lui refuser le nécessaire? Anne d'Autriche l'eût-elle pu souffrir, s'il n'eût été que le favori? Ces preuves morales ont leur valeur, ce semble.

Du reste, si je considère l'opinion que je partage comme généralement admise, je ne prétends point l'imposer, et je ne demande qu'à être éclairé, s'il y a lieu.

L'abbé V. Dufour.

—

Le journaliste Perlet (II, 29). — Perlet était né à Genève de parents genevois. Il fut déporté à Sinamari avec Pitou et autres hommes politiques de l'époque, par ordre du Directoire. Une relation de ce voyage et du séjour des déportés susdits à Sinamari, a été imprimée vers 1800; je l'ai lue dans ma jeunesse; mais j'en ai oublié le titre. Ce dont je me souviens, et dont j'ai eu plus tard la preuve, c'est que, pendant la traversée de France à Cayenne, Perlet reçut sur les jambes, par l'inattention d'un matelot, une chaudière d'eau bouillante, accident qui le rendit boiteux pour le reste de sa vie. Sous le Consulat, il revint en France avec 7 ou 8 autres déportés, parmi lesquels était Barbé-Marbois. En 1818 ou 1820, je ne puis trop préciser, Perlet était encore vivant et demeurait à Genève, où il est mort : je l'ai vu très souvent, se soutenant difficilement sur ses jambes par suite de l'accident susdit. Vers ce même temps, il était collaborateur d'un journal qui n'a pas eu longue vie, *l'Echo de l'Univers*, imprimé à Genève, chez Sestié, rue de la Cité.

(Genève.) Rinn.

—

L'abbé-poëte Dulot (II, 39). — Je ne connais sur lui que le poëme de Sarrazin : *Dulot vaincu*. N'y a-t-il rien dans l'histoire manuscrite des poëtes français de G. Colletet, à la Bibliothèque du Louvre?

Pr. Blanchemain.

—

Mirabilis Liber (II, 75). — Cet ouvrage n'est pas un volume rare; il y en a d'assez nombreuses éditions anciennes signalées au *Manuel du Libraire*. Ch. Nodier en parle dans ses *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque* (1829, p. 234), et il fait remarquer que vers 1790 ce livre sortit de l'obscurité où il était plongé, grâce à des prédictions assez spécieuses sur les tribulations de l'Eglise catholique qui frappèrent les esprits comme si elles avaient été écrites pour les faits qui se produisaient, bien qu'elles pussent s'appliquer tout aussi exactement, pour le moins, aux événements de la Réforme et à ceux du schisme d'Henri VIII. Nodier cite aussi, p. 240, un passage curieux d'un autre livre prophétique, la *Prognosticatio Johannis Lichtenberger*, 1528, qui semble annoncer l'avénement du premier empire remplaçant la royauté... *Perdet Lilium coronam, quam accipiet Aquila... Tunc castra destruent, timor magnus erit in mundo.* Mais les rapprochements fortuits n'ont rien de bien surprenant.

B. G.

—

Les Tuileries et le Palais-Royal (II, 76). — Il y a plusieurs erreurs dans le passage que cite M. H. I. La mère du Régent n'était pas une princesse de Bavière; elle n'a jamais écrit de *Mémoires*,

Digitized by Google

mais il reste d'elle une partie de son immense correspondance; au sujet de laquelle Saint-Simon donne des détails curieux. Une traduction abrégée d'une partie de ces lettres écrites en allemand fut en effet publiée en 1822; elle fut saisie en raison de quelques traits un peu vifs échappés à la plume naïvement cynique de la princesse. L'homme de lettres qui avait coopéré à cette traduction, Alexandre Schubert, et le libraire Ponthieu, furent mis en jugement. Le tribunal correctionnel de la Seine les condamna, le 22 mars 1823, à un mois de prison et 30 francs d'amende (et non à trois mois et 500 francs). Appel fut interjeté, et le 26 juin 1823, la Cour royale de Paris infirma le jugement, renvoya Ponthieu de la plainte, attendu qu'il établissait l'erreur de bonne foi, et déchargea Schubert des condamnations contre lui prononcées, attendu que « les retranchements qu'il avait faits à l'ouvrage traduit et la remise volontaire de presque tous les exemplaires étaient des circonstances atténuantes. » — Voilà les faits dans leur exactitude.

B. G.

—

Portrait d'Adrienne Lecouvreur (II, 101). — J'ai vu dernièrement à Paris (rue de Miroménil, 12), un magnifique pastel de La Tour, représentant Adrienne Lecouvreur en Cornélie, dans la tragédie de *Pompée*. Cette belle œuvre d'art est une copie d'après un tableau de Coypel; on ne sait où est l'original. Tels sont, du moins, les renseignements donnés par le possesseur sur ce portrait, qu'il apprécie à un haut degré. NOSSIOP.

—

Robert Macaire (II, 103), qui ne portait pas le sous-titre de *la suite de l'Auberge des Adrets*, a été joué au théâtre des Folies-Dramatiques en 1834. La pièce a été reprise au théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1835, et a été imprimée chez Barba, à la suite de cette reprise; mais la publication de la brochure a donné lieu à un procès des plus piquants. Les auteurs de *Robert Macaire* étaient Saint-Amand, Benjamin Antier et Frédérick Lemaître, qui jouait dans la pièce le rôle principal. Barba avait acheté de Saint-Amand et de Benjamin Antier le droit de publier *Robert Macaire*, mais Frédérick Lemaître s'opposait à ce que la pièce fût imprimée. Il ne voulait pas que la pièce pût être représentée en province, désirant qu'elle y fût jouée par lui-même et par lui seul, après la série des représentations de Paris. Il refusa donc de livrer le manuscrit, et Barba ne put en avoir communication. Cependant celui-ci, qui avait payé Saint-Amand et Antier, tenait absolument à publier la pièce. Que fit-il? Il envoya un soir un sténographe à la Porte-Saint-Martin pendant une représentation de *Robert Macaire*; caché au fond d'une loge, le sténographe écrivit sous la dictée des acteurs; il rapporta la pièce à Barba et la brochure parut. Sa publication fut immédiatement suivie d'un procès dans lequel Frédérick Lemaître plaida lui-même. Il plaida comme il jouait, c'est-à-dire avec le talent et, ajoutons, avec la fantaisie qu'il mettait dans son rôle de *Robert Macaire*. Il gagna son procès, et le tribunal prononça la confiscation de la brochure mise en vente; mais la saisie ne porta que sur un certain nombre d'exemplaires; une partie de l'édition avait été mise à l'abri par l'éditeur et elle est restée dans le commerce. Seulement la brochure de *Robert Macaire* est devenue une rareté bibliographique et, quand elle se présente dans les ventes, elle atteint un prix élevé. Depuis le procès, et à plusieures reprises, les successeurs de Barba auraient fait auprès de Frédérick Lemaître plusieurs démarches pour obtenir qu'il donnât son consentement à la publication d'une nouvelle édition de *Robert Macaire*; Frédérick Lemaître n'aurait jamais voulu accorder l'autorisation nécessaire. — Quant à l'interdiction de la pièce par l'administration, elle eut lieu seulement après une longue série de représentations aux Folies-Dramatiques et à la Porte-Saint-Martin. La pièce prenait chaque soir un caractère de plus en plus désobligeant pour la loi et pour les gendarmes. Cela ajoutait à son succès, mais cela causa sa mort. LUDOVIC HALÉVY.

— Mêmes renseign. par MM. C. B (Figeac), L. H. (Béziers), et Th. G. (Avignon).

—

Cession de la Corse (II, 103). — Les Génois cédèrent cette île pour payer leurs dettes; du moins ce fut le motif avoué. Mais, par une clause secrète, la France paya 2 millions d'indemnité à la République. P. CLAUER.

— Cette cession opérée par le traité de Versailles (15 mai 1768), devait indemniser la France des secours qu'elle avait envoyés en Corse à la République de Gênes, en vertu des traités de 1737, 1755, 1756, 1764. En retour : « *Art.* 11. Sa Majesté s'engage à prendre des mesures en « règle pour prévenir les défraudations et « la contrebande que pourraient commettre les bâtiments corses sous pavillon « de France, dans les ports, golfes, détroits et sur les côtes de la République « en terre ferme. » — *Art.* 13. Le roi se charge pour toujours de la garantie authentique « des États que l'illustre République possède en terre ferme...., S. M. « prend aussi sur elle garantie de l'île de « Capraja après qu'elle sera rentrée sous

« la domination de la République, en con« séquence de l'art. 6. » — « *Art.* 6. Le roi « s'oblige de livrer à la République l'île de « Capraja, le plus tôt possible, et le plus « tard en 1771. » — Voltaire a parfaitement analysé ce traité en ces termes :

« Le royaume de Corse n'était pas ab« solument donné au roi de France, mais « il était censé lui appartenir avec la fa« culté réservée à la République de rentrer « dans cette souveraineté en remboursant « au roi les frais immenses qu'il avait faits « en faveur de la République. C'était en « effet céder à jamais la Corse, car il n'é« tait pas probable que les Génois fus« sent en état de racheter ce royaume; et « il était encore moins probable que, « l'ayant racheté, ils pussent le conserver « contre toute une nation qui avait fait « serment de mourir plutôt que de vivre « sous le joug des Génois. » Et plus loin, sur le même sujet, il ajoute : « Il resterait « à savoir si les hommes ont le droit de « vendre d'autres hommes; mais c'est une « question qu'on n'examine jamais dans « aucun traité. » D'ACANA.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Le Christ jardinier. — L'apparition du Christ *en jardinier*, signalée par M. Cz. (II, 96) me fait souvenir d'un cantique des *Trois Maries*, qui a été très populaire en Normandie :

C'étiont les trois Maries,
Drès le matin levées.
S'en vont au Monument,
Pour Jésus-Christ charcher,
La Marie-Marthe, aussi
La Marie-Madeleine,
Et la Marie-Salomé.

Ne l'ayant point trouvé,
A' s' sont mises à pleurer :
— Qu'avez-vous donc, Marie?
Qu'avez-vous à pleurer?
— Nous charchions Jésus-Christ,
Sans le pouvoir trouver.

— Allez-vous-en là-haut,
Au jardin Olivier.
Là vous y trouverez
Un homme jardinier.
Et, drès leur arrivée,
Y s'mit à leur parler :

« J'ai planté une vigne,
Que je veux labourer;
Mais de mon propre sang
Je la veux arrouser. »

Alors les trois Maries
Se mirent fort à pleurer;
Puis, ont bigé les pieds
Du Christ jardinier.

C'étiont les trois Maries,
Drès le matin levées,
Pour Jésus-Christ charcher,
La Marie-Marthe, aussi
La Marie-Madeleine
Et la Marie Salomé.

C'est une des légendes du pays de Caux, je crois, au son de laquelle m'endormait ma nourrice dans mon enfance. La poésie rustique de ce cantique s'était profondément gravée dans ma mémoire. UL.

Newton était-il un assassin? — Il s'agit bien ici du grand Newton, et la question doit paraître impertinente, mais comment ne pas la faire, quand on lit l'extrait suivant d'une notice d'Arago (*Notices scientifiques*, t. III, p. 323):

« Voici un autre passage emprunté à ce même Whiston, et qui, *en le supposant véridique*, donnerait une *singulière* idée des sentiments intimes de Newton : « ..... S'il eût été vivant, quand j'écrivis « contre sa chronologie, je n'eusse pas « osé publier ma réfutation, car, d'après « la connaissance que j'avais de *ses habi« tudes*, j'aurais dû craindre qu'il ne me « tuât. »

Quelles sont les habitudes qui peuvent faire juger qu'un homme est capable d'en tuer un autre? Evidemment, ce sont des habitudes d'assassinat : d'où il faudrait conclure, si Whiston n'a pas menti, que Newton avait assassiné plusieurs personnes, en nombre assez grand pour être regardé comme coutumier du fait, et qu'il avait en outre assez d'habileté pour cacher son jeu et éviter le désagrément d'être pendu.

Comme tout cela est parfaitement absurde, j'avais pensé qu'il fallait regarder Whiston comme un impudent menteur, et je ne m'étais pas gêné pour le dire dans la *Revue de l'Instruction publique*, du 3 nov. 1864. Mais je me trompais et je calomniais Whiston, ainsi que M. Bertrand voulut bien me l'apprendre : « Comment, m'écrivait le savant académicien, avez-vous pu croire au passage de Whiston, cité par Arago? Il est absurde, comme vous le dites, mais Whiston ne l'a jamais écrit. Voici le texte : « I should not have « thought proper to publish it during his « life's time, because I knew his temper « so well that I should have expected it « would have killed him. » Traduisez et jugez. On a transformé un acte de déférence en une odieuse et absurde accusation. »

Ainsi édifié sur la manière dont on avait écrit l'histoire, il ne me restait plus qu'à chercher l'origine d'une erreur aussi singulière. L'ouvrage le plus ancien, à ma connaissance, où le fameux passage soit cité, est l'*Histoire de l'astronomie du XVIIIe siècle*, publié en 1817. Voici la version de Delambre : « D'après la con« naissance que j'avais de *son caractère*,

Digitized by Google

« j'aurais dû craindre qu'il ne me tuât. » On voit que si Newton est regardé comme capable de tuer un méchant critique, on ne le donne pas comme coutumier du fait. Delambre néanmoins trouve l'accusation excessive.

Maintenant, Delambre est-il l'auteur du contre-sens signalé? Je ne le pense pas. Delambre, comme je le sais de bonne source, connaissait parfaitement l'anglais et était incapable de se méprendre à ce point. Il est probable qu'il a été victime d'une fausse citation. En effet, Delambre n'emprunte pas le passage aux Mémoires de Whiston, mais à une brochure d'un honorable gentleman, nommé B. Prescot, qui retardant de deux siècles sur son époque, s'efforçait, en 1822, de renverser le système de Copernic et celui de Newton, comme contraires à la Sainte Ecriture. Il est à présumer que Prescot, plus pieux qu'éclairé, aura mal compris Whiston et l'aura cité de travers en se fiant trop à sa mémoire. Mais je ne suis pas à même de vérifier cette conjecture, les livres comme celui de Prescot devenant en peu de temps aussi rares qu'ils sont peu précieux. Quoi qu'il en soit, l'erreur une fois lancée, a fait son petit bonhomme de chemin, comme cela arrive toujours. Arago enchérit sur Delambre, et l'auteur de l'article *Newton*, dans la Biographie générale, cite la version d'Arago comme une excellente preuve que Newton était d'un très mauvais caractère. Toute forme dubitative, même la plus timide, a disparu. Les auteurs, continuant à se copier plus ou moins exactement, le temps n'est peut-être pas éloigné où l'on regardera comme parfaitement avéré que Newton était un malfaiteur de la plus dangereuse espèce. E. P.

—

Les Lettres de Marie-Antoinette. — Après l'apparition du recueil des *Lettres de Marie-Antoinette*, publié par M. Vogt d'Hunolstein, il s'éleva, sur l'authenticité de ces Lettres, des doutes qui s'appuyaient principalement sur leur comparaison avec celles éditées par M. Feuillet de Conches. La publication des Lettres authentiques de la Dauphine à sa mère, par M. Alfred d'Arneth, éclaire la question d'un jour nouveau : les doutes relatifs au recueil de M. d'Hunolstein sont ainsi fortifiés, et le doute doit aussi s'étendre à la publication de M. Feuillet de Conches. Des raisons internes et externes permettent de croire que l'un et l'autre éditeur ont été la victime d'une imposture conduite avec beaucoup de finesse et de talent. Chez MM. de Conches et d'Hunolstein la souscription des Lettres porte toujours : MARIE-ANTOINETTE, ce qui ne se rencontre pas dans les originaux. La Dauphine ne signait pas ainsi ses lettres à sa mère, parce que dans le cercle de la famille on ne l'appelait qu'Antoinette. Toutes ses sœurs s'appelaient *Marie*, mais portaient un second nom qui les désignait particulièrement. Il y avait *Marie-Elisabeth*, abbesse; *Marie-Amélie*, duchesse de Parme; *Marie-Joséphine*, *Marie-Caroline*, reine de Naples; enfin *Marie-Antoinette*. Les deux noms de la deuxième fille de l'impératrice formèrent le nom unique de *Marianne*, mais les autres princesses citées étaient appelées de leur deuxième nom, et il n'y eut d'exception que pour la femme du duc de Saxe-Teschen, *Marie-Christine*, qui était la *Marie* par excellence (Voy. d'Arneth, pp. 11, 161, 277, 328). Or, c'est précisément cette dernière que MM. de Conches et d'Hunolstein font appeler « chère *Christine* » par sa sœur!

Un second point à noter, c'est la différence du style, élégant chez nos éditeurs français, mais lourd chez l'éditeur viennois. L'expression : « couvrir vos mains de mes baisers, » ou : « j'offre tous mes baise-mains, » n'apparaît jamais dans Arneth. On est ainsi porté à croire que le trop habile imposteur s'est imaginé que l'archiduchesse importa en France l'usage du baise-main autrichien. Passons à des contradictions de détail.

Le 7 déc. 1771, la Dauphine écrit à sa mère, d'après MM. de Conches et d'Hunolstein : « Reste Mme du Barry, dont je ne vous ai jamais parlé, » et cependant, dès les premières lettres du recueil Arneth, elle appelle Mme du Barry « la plus sotte et impertinente créature qui soit imaginable; » elle la mentionne de nouveau le 21 juin et le 13 sep. 1771; enfin, Mme du Barry est un sujet de conversation capital entre la mère et la fille. Le 14 mai 1774, Marie-Antoinette commence, dans Arneth, une lettre à l'impératrice sur la mort de Louis XV, par les mots : « Mercy « vous aura mandé les circonstances de « notre malheur, » ce qui s'accorde mal avec une prétendue lettre que, dans Hunolstein, elle aurait écrite trois jours plus tôt, et qui contient les détails les plus circonstanciés sur la mort du roi. Une lettre du 14 août 1778 est, dans Arneth, relative aux hostilités entre l'Autriche et la Prusse. Hunolstein date du 16 août une lettre qui ne parle que de Mme Elisabeth; la même lettre est, chez Feuillet, datée du 16 avril. Or, chez Arneth, la reine, dans une lettre du 19 avril, annonce à sa mère sa grossesse, en ajoutant que depuis huit jours elle avait l'intention de lui écrire à ce sujet. Etait-ce le moment d'écrire une longue lettre sur Mme Elisabeth?

Ces observations doivent suffire pour faire douter de l'authenticité de certaines lettres, et engager les éditeurs à s'expliquer sur l'origine de leurs communications. P. RISTELHUBER.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Num° 31.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. [10 avril 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

« **Le doux printemps renaît,** » etc. — J'ai lu, il y a bien des années, dans la *Biogr. univ.* de Michaud, une pièce de vers que je n'ai jamais pu y retrouver. En voici le commencement :

Le doux printemps renaît. Sous le nouveau feuil-[lage
Le rossignol déjà fait entendre ses chants;
J'écoute ses leçons, je comprends son langage;
Voici ce qu'il adresse aux heureux musulmans :
« Jouissez; la mélancolie
Est un fléau qu'il faut bannir.
Le doux printemps renaît, mais celui de la vie
Fuit, pour ne jamais revenir. »

A quel article de la *Biogr. univ.* ces vers appartiennent-ils? Ol. B.

—

Déranger les escabelles. — Quelle est l'origine de cette expression employée au dix-septième siècle, dans le sens de déranger, bouleverser les projets, les intentions? « La défaite de M. le prince d'Orange *dérange si fort les escabelles* de nos ennemis, que je ne doute pas que vous ne vous en aperceviez bientôt, par les grands détachemens qu'ils feront des troupes d'Allemagne pour envoyer en Flandre. » (Louvois à Créqui, 16 avril 1677, après la bataille de Cassel.) — « Vous avez bien *dérangé les escabelles* de M. le prince d'Orange et de ses confédérés, en obtenant la séparation du parlement d'Angleterre. » (Louvois à Courtin, ambassadeur à Londres, 15 juin 1677.) H. Vienne.

—

Vues de l'Hôtel de Carnavalet. — Existe-t-il des estampes anciennes ou modernes, reproduisant des vues de l'Hôtel de Carnavalet (dessins d'ensemble ou croquis de détails)? On sait que cet hôtel, situé près de la place Royale, rue Culture-Sainte-Catherine, est un de nos plus anciens et brillants palais historiques. Construit et décoré par les plus fameux artistes français : Pierre Lescot, Jean Bulland, François Mansard, Androuet du Cerceau, Jean Goujon, etc., il joint à cette gloire si méritée celle d'avoir été pendant vingt ans la demeure favorite de la célèbre marquise de Sévigné. Son nom, bien connu de tous les gens de goût, rappelle à la fois et la Renaissance des arts sous Henri II, et la cour brillante et lettrée de Louis XIV. L'Hôtel de Carnavalet est occupé aujourd'hui par une des principales institutions du lycée Charlemagne J'ai cherché souvent des vues de ce beau monument, et je ne connais guère qu'une pauvre page de dessins gravés trop hâtivement pour le *Monde illustré* (n° 105, 1859). J'ai ouï dire qu'un architecte, M. Hénard, avait exposé, aux Salons de peinture de 1846, 47 et 49, une suite d'aquarelles sur ledit Hôtel de Carnavalet, mais je ne sais ni quel est le propriétaire actuel de cette collection, ni si l'auteur a l'intention de la publier quelque jour. Je prie les lecteurs de l'*Intermédiaire* de m'indiquer les autres estampes ayant trait à ce sujet, qui seraient à leur connaissance. L'eau-forte, qui revient à la mode aujourd'hui, aurait beau jeu à fouiller, à reproduire, dans tous les merveilleux détails qui sont de son domaine, ce palais, doublement célèbre, par l'art glorieux de ses créateurs, par la beauté et l'esprit de sa première hôtesse. U. R.-D.

—

G. Thabaud, conventionnel (1757-1836). — Connaît-on un portrait, qui ait été gravé ou lithographié, de Guillaume Thabaud, conventionnel de l'Indre, plus tard membre du Conseil des Cinq-Cents et de celui des Anciens, puis Directeur général de la Loterie de France sous le premier empire? Ul.

—

Bombardement de Lille en 1792. — Toutes les personnes qui ont lu l'*Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux, ont pu apprécier avec quelle attention le judicieux historien discute les faits; il semble cependant que sa critique a été moins sévère que de coutume au sujet du bombardement de Lille. Il indique une masse énorme de projectiles lancés sur la ville en 144 heures; des officiers d'artille-

Digitized by Google

rie, que j'ai interrogés là-dessus, regardent la chose comme impossible en raison du nombre des bouches à feu, et ils sourient à l'idée des *trente mille boulets rouges;* car on ne tire jamais à boulets rouges contre des fortifications, et tant que l'enceinte des remparts est debout, un boulet ne peut atteindre les maisons. Tout cela, ainsi que l'anecdote de l'archiduchesse Christine mettant de sa main le feu à un mortier, est une de ces inventions si multipliées dans les journaux patriotiques du temps. Il serait opportun de rétablir la vérité des faits. V. L.

—

Qu'est-ce que Himbert de Billy? — Sur les gardes d'un livre que j'ai déjà cité (I, 242), *la Chronique des Roys de France*, etc., se trouve un : *Extrait de l'Almanac et Présages de Me Himbert de Billy, natif de Charlier en Lyonnois, astrologue et mathématicien excellent, bourgeois de St-Amour au comté de Bourgonke, pour l'année* 1586. Suivent quatre pages de supputations et un SONNET, *treuvé aux Présages de Revol, disciple de Billy*, 1589. Voici le sonnet :

Trois choses sont où ne ne se fault jouer :
La Sainte Foy, l'Œuil et la Renommée,
Par aveugles Athées diffamée,
Qui la desvoyent (*sic*) sur tout autre louer.

On ne doit point la foy désavouer,
Recepvant seing de l'eau vive animée.
La pipe d'œuil ne peult estre entamée,
Qu'elle ne soit tout à l'instant sans voir.

Toutes troys sont bien requises en France,
Pour en banir l'hayne et desfiance,
Car par la Foy la promesse est gardée,

L'œuil de la Foy par les œuvres argu,
Par toutes deux le renom maintenu,
Sans toutes troys la France est hazardée.

A-t-on quelques données sur ce « mathématicien excellent »? Les dictionn. biogr. que j'ai consultés à ce sujet, ne m'ont rien appris. C. P. V.

—

A.-C.-S. de Montmorency-Luxembourg. — Où peut-on trouver des renseignements biographiques sur Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg et de Châtillon-sur-Loing, pair et premier baron chrétien de France, brigadier des armées du Roi, colonel d'un régiment d'infanterie, administrateur général du Grand-Orient de France, de 1771 à 1788? — Je mets à la disposition des chercheurs et curieux tout ce que plusieurs années d'études sur l'histoire de la Franc-Maçonnerie en France ont pu m'apprendre sur cette matière spéciale.

(Rennes.) A. G. J.

Rosalie Levasseur. — Rosalie Levasseur est, sans contredit, l'une des plus grandes cantatrices qui aient illustré la scène de l'Opéra. Elle y débuta en 1769 et quitta le théâtre en 1785. Pendant qu'elle était à l'Opéra, elle eut du comte Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'empereur d'Autriche à Paris, un fils naturel, que le comte reconnut et à qui fut donné le nom de chevalier de Noville. A la révolution, Rosalie Levasseur quitta la France et habita d'abord Méderrade, à une lieue de Francfort-s.-M. Plus tard, elle épousa à Neuwied le chevalier de Coucy, émigré français. Puis, elle rentra en France et vint résider quelques années en Touraine. Les uns disent qu'elle y mourut, les autres qu'elle retourna en Allemagne. — Serait-il possible de savoir : 1° ce que contient l'acte de naissance, à Paris, de son fils le chevalier de Noville; 2° ce que contient l'acte de mariage de Rosalie Levasseur avec le chevalier de Coucy, à Neuwied? 3° ce que mentionne son acte de décès; si elle est morte en Touraine ou en Allemagne?

(Valenciennes.) A. M.

—

Mort mystérieuse de M. de Morfontaine. — Je lis, dans le *Nouveau Paris* de S. Mercier (Paris, Poulet-Malassis, 1862), à l'article « *Funérailles de Michel Lepelletier,* » p. 127, une note ainsi conçue : « Mademoiselle Suzanne Lepelletier de St.-Fargeau se maria à l'un des descendants des grands pensionnaires de Hollande, de Witt. Elle épousa depuis M. de Morfontaine, qui mourut d'une façon si mystérieuse dans son parc de St.-Fargeau. » — Quelqu'un sait-il *quelle est* cette mort *mystérieuse?*

A.-E. DUCORBIER.

—

Madame Charles. — Est-il indiscret de demander, à qui le pourrait savoir facilement par les registres de l'Etat civil de Paris, le nom que portait, avant son mariage la jeune fille qui épousa le savant *Charles*, mort en 1823 membre de l'Institut? L'acte de décès en fait certainement mention.

(Angers.) C.-P. P.

—

Eclairage de nuit chez les Romains. — Ammien Marcellin, parlant de procédés d'espionnage usités par le César Gallus à Antioche, fait cette réflexion : « Voilà ce « ce qu'il osa faire dans une ville où l'é- « clairage de nuit rivalise avec la clarté du « jour. » Les grandes villes romaines avaient-elles donc un système d'éclairage nocturne? Ou bien l'expression : *claritudo luminum pernoctantium*, se rapporte-t-elle uniquement à la multitude de lumières qui éclai-

Digitized by Google

raient sans doute les fenêtres des maisons, des boutiques et des tavernes? NOSSIOP.

—

Les « Barbaricarii » et les « Argentarii » de l'époque gallo-romaine. — Il y a beaucoup d'incertitude sur le genre de métiers, que la *Notice des dignités de l'Empire* a désigné dans cette phrase : « Subdispositione viri illustris magistri officiorum, præpositus *barbaricariorum* seu *argentariorum* Remensium. » J'aiderai peut-être à en fixer le sens.

Le premier nom est demeuré attaché à l'une des rues de Reims jusqu'au milieu du XIIIe siècle, ainsi que le prouve la désignation d'une maison donnée en 1239 au chapitre de Notre-Dame pour la fondation d'une chapelle : « Medietatem domus in vico *Barbariorum* sitæ popinquiorem claustro Remensi » (*Archives du Chapitre*, liasse 72, nº 1). Au commencement du siècle suivant, la même rue avait pris le nom de *Mercerie*. En 1303, il s'agit encore d'une maison : « Domus sita in loco dicto antiquitus *Barberia* et nunc *Mercia*, juxta Carnificiam de novo factam » (Ibid, nº 3).

D'après cela, n'est-on pas fondé à croire que *barbaricarii* et *barbarii* sont un même mot altéré par les copistes ou dans le langage, et qu'il faut entendre par là les fabricants d'étoffes d'or et de soie qui firent, au moyen âge et depuis, la principale branche de commerce des merciers; enfin, qu'à Reims la maison centrale de la communauté des merciers prit la place de l'établissement impérial indiqué dans la Notice? De plus, comme une rue attenante portait le nom de l'*Orfévrerie*, il est permis, je crois, d'y chercher le complément de l'établissement désigné, et d'expliquer le mot *Argentarii* par *Orfévres*.

(Reims.) CH. LORIQUET.

—

Sceaux de la commune de Doullens. — J'ai en ma possession les empreintes de deux sceaux de Doullens. L'un, provenant des Archives de l'Empire, est compris au catalogue publié par M. le comte de Laborde, sous le nº 5767; il date du XIIe siècle. L'autre provient des Archives départementales de la Somme et est appendu à un acte de 1321. Le premier mesure 72 mill.; le second 67 mill. La gravure de ces deux sceaux est un peu différente; cependant tous deux représentent l'effigie du mayeur à cheval, brandissant une épée, avec la légende : *Sigillvm : Maioris : et : ivratorvm : Dvllendini.* Au contre-sceau sont les figures des douze eschevins et la légende à moitié détruite : *Hii : svnt : scabini : Bis : Terni.....* — Connaît-on d'autres sceaux anciens de la commune de Doullens et des établissements civils et religieux de cette ville? Pourrait-on indiquer en quelles mains ou dans quels dépôts ils se trouvent? Pourrait-on s'en procurer des empreintes?

(Amiens.) A.-V. D.

—

Le mystère de Saint-Lin. — Il existe un *mystère* de saint Laruin, Lain ou Lin, premier apôtre du diocèse de Séez, en vers et imprimé. Quelqu'un pourrait-il nous le communiquer ou nous indiquer une bibliothèque qui le renferme?

(Alençon.) LÉON DE L. S.

—

Guillaume, dit de Chartres. — Le nécrologe de Notre-Dame de Chartres renferme, sous la date du 4 des calendes de janvier, l'obit de Guillaume, dit *de Chartres*, d'abord chancelier, puis archidiacre de Pinserais en l'église de Chartres, mort en 1250. Ce personnage, qui n'a rien de commun avec son homonyme le chapelain de Saint-Louis, mort vers 1280, est signalé comme un des plus grands orateurs et des plus habiles théologiens de son siècle : « Vir eminentis scientie, excellentis eloquentie, juris canonici pericia insignitus et fontis theologici poculo plenius fecondatus, divini verbi seminator fecondus et doctrine theologice predicator facondus. In eo enim tanta facundie feconditas eminebat quod quidquid vel latine vel gallice proferebat, verba tam bene pollita, tam decenter ornata et colore rectorico decorata ex ejus mellito gutture procedebant, quod Chrisostomus, id est os aureum, poterat merito nuncupari. » — Je demande s'il existe quelque ouvrage que l'on puisse attribuer à ce Guillaume, dont le nom n'est donné par aucun biographe, ni par aucun collecteur d'écrits théologiques, sans omettre Trithème, Dupin et la *France littéraire*.

(Clermont, Oise.) E. DE L.

—

Adamus Parvipontanus. — J'ai devant moi un manuscrit, datant du XIIIe ou XIVe siècle et appartenant à la bibliothèque de la ville de Bruges, qui m'a fourni de précieuses variantes pour l'établissement d'un texte plus correct du *Dictionarius* de Jean de Gerlande et de la *Summa Alexandri Nequam de nominibus utensilium.* J'y trouve, à la suite de cette dernière pièce et occupant à peu près cinq feuillets, un traité lexicographique qui a pour titre : *Epistola magistri Ade Parvipontani, de utensilibus ad domum regendam pertinentibus, ad magistrum suum Anselmum.* — Ce traité, qui dans mon manuscrit est accompagné de gloses françaises interlinéaires, est-il connu des savants et a-t-il déjà été publié? Peut-être M. A. de M., à qui l'on doit la savante réponse relative à la lexicographie latino-française (*voy.* I, 78), en sait-il quelque chose.

(Bruxelles.) AUG. SCHELER.

Digitized by Google

Robert Regnault, du Havre. — On désirerait des renseignements sur Robert Regnault, né à Montivilliers (Seine-Inf.) à la fin du XVI[e] siècle, auteur d'une traduction de l'*Histoire des Indes* (de l'Amérique) par le jésuite espagnol Acosta. Cette traduction a été imprimée en 1617-1618. Regnault demeurait au Havre. Je serais en outre acheteur de ladite traduction si quelqu'un la voulait céder.

(Havre.) J.-L. Gaudibert.

—

Lettres et opuscules inédits de Fermat. — M. Libri, dans la *Revue des Deux-Mondes* (t. X, p. 700), écrivait : « Grâce à « l'obligeante intervention d'un professeur « distingué de l'école de Metz, M. Didion, « vingt lettres scientifiques inédites de Fer- « mat, et huit opuscules mathématiques « également inédits de ce grand géo- « mètre, se trouvèrent bientôt en notre « possession. » Quelles personnes ou bibliothèques possèdent maintenant ces lettres scientifiques de Fermat et ces huit opuscules mathématiques de ce grand géomètre? — Lord Ashburnam a acheté en 1847 tous les manuscrits de M. Libri, qui se trouvent à présent recueillis dans le château de ce seigneur. Si ces lettres et ces opuscules sont maintenant chez Lord Ashburnam, n'y aurait-il pas moyen d'en avoir une copie et de les publier? (Rome.) P. B.

—

Traité des échecs, de Lausanne. — Il existe un *Traitte dv jev royal des Echets, par B.·A. D. R. G. S. à Lausanne, par (chez) David Gentil*, s. d., pet. in 8° de 111 p. Il est des plus rares et, sous tous les rapports, très curieux. On prétend qu'il a été publié en 1698. On n'en connaît plus que deux exemplaires, dont l'un se trouve à la Bibliothèque royale, à la Haye. Je demande le nom de l'auteur et si l'on est fondé à fixer la date de l'impression à l'année indiquée? (Groningue.) D'Erlar.

Réponses.

Specimen artis ratiocinandi, etc. Le carré magique de Cufaeler (I, 36, 89, 104). — J'ai à répondre, après un long et involontaire retard, aux questions posées par M. E. P. Je donnerai, pour expliquer mon expression *composante* d'un carré magique, un exemple. Soit à construire un carré magique impair comprenant 49 cases, dont la racine, par conséquent, est 7, la somme des 49 premiers nombres étant égale à 1,225, on obtiendra 175 comme total, en additionnant les nombres d'une quelconque des bandes horizontales, verticales ou diagonales du carré magique cherché. — Suivant la règle donnée par le chanoine Poignand, de Bruxelles, et perfectionnée par l'académicien Lahire, sur les carrés magiques de *racine impaire*, on doit d'abord, après avoir tracé un carré de 49 cases, placer

1	3	2	4	5	7	6
5	7	6	1	3	2	4
3	2	4	5	7	6	1
7	6	1	3	2	4	5
2	4	5	7	6	1	3
6	1	3	2	4	5	7
4	5	7	6	1	3	2

dans le premier rang horizontal d'en haut les 7 premiers nombres de la progression arithmétique 1, 2, 3,... dans un ordre arbitraire, soit 1, 3, 2, 4, 5, 7, 6; on choisit ensuite un nombre qui soit premier avec la racine 7 du carré à obtenir et qui, diminué d'une unité, ne la mesure point non plus, soit 5; on prend donc le 5[e] chiffre de la suite, d'où l'on compte pour remplir la 2[e] bande horizontale, et ainsi de suite en partant du 5[e] chiffre de la 2[e] bande pour remplir la 3[e], etc., ce qui donne le carré ci-dessus, qui est parfaitement magique, puisqu'il donne 28 comme somme des chiffres d'une bande quelconque. Cette table chiffrée est une des *composantes* du carré cherché.

Pour obtenir la seconde *composante*, qui concourt avec la première à la formation finale du carré magique comprenant la suite des nombres de 1 à 49, on trace un deuxième carré de 49 cases, dans la

42	21	14	0	7	28	35
28	35	42	21	14	0	7
0	7	28	35	42	21	14
21	14	0	7	28	35	42
35	42	21	14	0	7	28
7	28	35	42	21	14	0
14	0	7	28	35	42	21

première bande duquel on inscrit les multiples de la racine 7, en commençant par 0, et cela, comme dans la première case, d'une manière quelconque; on remplit ensuite ce deuxième carré, d'après le même principe que ci-dessus, en ayant soin de ne pas prendre le même quantième pour

Digitized by Google

recommencer continuellement; je prends 6 par exemple et j'obtiens ainsi la deuxième table chiffrée ci-dessus, qui est la seconde *composante* du carré cherché. — Ce deuxième carré est magique, puisqu'il contient, comme le premier, 7 nombres répétés une fois chacun dans chaque bande, qui donne pour somme, cette fois, 147.

Pour obtenir maintenant le carré magique cherché, il suffit d'additionner les nombres qui se trouvent dans les cellules correspondantes des deux tables précé-

43	24	16	4	12	35	41
33	42	48	22	17	2	11
3	9	32	40	49	27	15
28	20	1	10	30	39	47
37	46	26	21	6	8	31
13	29	38	44	25	19	7
18	5	14	34	36	45	23

dentes et de placer les sommes obtenues dans les cellules correspondantes d'un troisième carré de 49 cellules. Dans le cas qui m'occupe, on obtiendra le carré ci-dessus, qui est le carré magique cherché et qui donne pour total de chaque bande le nombre 175... O. FRION.

[M. E. P., à qui nous avons communiqué cette réponse, trop étendue pour être insérée ici en entier, nous a répondu : « Il resterait à faire voir que le tableau de Cufaeler est une composante du carré de 6. C'est ce que votre correspondant n'a pas tenté. Probablement, le tableau de Cufaeler ne peut être lu qu'à l'aide d'un alphabet chiffré, dont la clef se trouverait par des principes analogues à ceux si ingénieusement exposés dans le *Scarabée d'or* d'Edgar Poë. » — *Réd.*]

—

Le président Jeannin (I, p. 52). — M. Daclin connaît-il une lettre de la Reine mère au président *Janin* (sic), datée d'*Angoulesme, le* 10 *mars* 1619, et la réponse datée de *Paris, le* 17 *mars* 1619, insérées l'une et l'autre dans *Recueil Z.* (*A Bruxelles,* 1762, in-12), pages 53-56? P. CLAUER.

—

Les Sœurs du Pot (I, 83, 123, 183). — Une note pour l'histoire de cette communauté : Quand, par le décret du 13 février 1790, l'Assemblée Nationale eut voté la suppression des vœux monacaux, le théâtre s'enhardit peu à peu, et bientôt l'on vit moines, religieux, prélats défiler tour à tour sur la scène. — Après avoir dramatisé les épisodes de la vie claustrale pour donner un aliment aux passions du jour, on en vint bientôt à en exploiter le côté licencieux, et les *Sœurs du Pot* furent elles-mêmes prises à partie dans une pièce intitulée : *Les Sœurs du Pot, ou le Double Rendez-vous.* H. VIENNE.

—

Que signifie le nom de Calvados (I, 89, etc.; II, 77). — Je lis, dans un travail de M. de Caumont sur la géologie de l'arrond. de Bayeux, inséré en 1824 dans les *Mémoires de la Soc. linnéenne du Calvados :* « *Rocher du Calvados.* Le rocher du Calvados, que j'ai eu l'occasion de visiter dernièrement avec M. de Manneville, est situé à une lieue en mer, devant Aromanches et autres villages voisins; il est formé par le calcaire marneux, et ne s'aperçoit que dans les plus fortes marées. Il présente alors une surface plate, longue de plusieurs centaines de mètres sur 30 de large; il est coupé perpendiculairement vers l'ouest et s'élève en pente douce du côté des terres. Dans les hautes marées, il est recouvert par dix-huit ou vingt pieds d'eau, d'après le témoignage des matelots. C'est ce rocher qui a donné à notre département le nom qu'il porte aujourd'hui : il avait été question, en 1790, à l'Assemblée constituante, de le nommer département de l'Orne-Inférieure, quand M. Delaunay, député de Bayeux, rappela ces rochers que le naufrage d'un vaisseau espagnol a, dit-on, fait nommer *Calvados,* et ce nom fut préféré : le vaisseau dont nous parlons faisait peut-être partie de l'escadre que Philippe II envoya contre l'Angleterre en 1588. » — En note : « La mer voisine, entre les rochers et les côtes, porte le nom de *la fosse d'Espagne,* ce qui semble confirmer cette tradition. »

A-t-on conservé les noms des vaisseaux qui composaient la fameuse *Armada?* C'est là une question qui pourrait être utilement relevée par les confrères anglais et espagnols de l'*Intermédiaire.* Il y aurait solution acquise, si un de ces vaisseaux portait en effet le nom de *Calvados* ou *Calvador.* (La Rochelle.) A. F.

—

A-t-on calomnié le P. Loriquet? (I, 100, etc.; II, 145.) — J'ai lu avec la plus grande attention tout ce que l'*Intermédiaire* a publié sur cette question, dont je m'occupe depuis longtemps. Elle me paraît aujourd'hui résolue d'une manière qui contredit absolument l'opinion de M. Crétineau-Joly. Voici ce que dit cet auteur : « Elle (la 1re édit.) est sous mes yeux; composée en 1810, elle parut en 1814; mais, par malheur pour la véracité des feuilles libérales, elle s'arrête à la mort de Louis XVI. » (*Hist. de la Cie de Jésus,* Paris, 1846, in-8, p. 206, *note.*) — Je constate d'abord que les citations faites

Digitized by Google

par M. de Kératry en 1820 (notez la date), et qui viennent d'être rapportées par M. P. (t. II, col. 147 de votre précieux recueil), ne peuvent se rencontrer dans l'édit. de 1814. Or, entre 1814 et 1820, il n'y a de mentionnées, au *Journal de la Librairie*, que deux édit., que j'ai entre les mains. Ce sont celles de 1816 et de 1817. — Si les passages incriminés par M. de Kératry ne concordent nullement, quant à la pagination, avec les exemplaires que je viens de désigner, il faudra bien en conclure qu'il les a trouvés dans une autre édition du P. Loriquet. Je n'en demande pas davantage pour établir qu'il a paru, en 1815, une *seconde édit.* de l'*Hist. de France*, *A. M. D. G****, et qu'elle a été entièrement supprimée. — Vos lecteurs verront peut-être, avec quelque intérêt, l'exactitude avec laquelle M. de Kératry a cité l'historien jésuite. Ils pourront en juger par le tableau comparatif suivant :

Édit. de M. de Kératry (laquelle ne peut être que celle de 1815).	*Edition de 1816*	*Edition de 1817*
1re cit. (Insinuations malveillantes), t. II, p. 204	t. II. p. 201.	t. II. p. 203.
2e cit. (Condamnation de la monarchie constit.), t. II, p. 153	t. II, p. 148.	t. II, p. 150.
3e cit. (Notions fausses sur la littérature), t. II, p. 176.	t. II, pp. 170-171.	t. II, pp. 172-173.
4e cit. (Fêtes galantes de Louis XIV), t. II, pp. 180 et suiv	t. II, p. 175, etc.	t. II, pp. 177 et suiv.
5e cit. (Découvertes modernes), t. II, p. 203	t. II, p. 196, etc.	t. II, pp. 198 et suiv.
6e cit. (Mensonges notoires), t. II, pp. 345. 362	t. II, pp. 350, 356.	t. II, pp. 354, 360.
7e cit. (Apologie des mauvais traitements exercés envers les Français), t. II, p. 372.	t. II, p. 362, etc.	t. II, pp. 366 et suiv.
8e cit. (Indécences), t. II, p. 115	t. II, pp. 111-113.	t. II, pp. 112-114.

Donc l'édition de 1815 a existé. Elle n'existe plus. Qui donc l'a supprimée?

Baron DE PONNAT.

—

Lettres inédites de Voltaire (I, 137, 144, 240). — Il y a une lettre inédite de Voltaire, de l'année 1761, dans l'*Autographe;* voy. le *Constitutionnel* du 23 mars 1865, p. 4. — M. de Lescure vient de publier un choix de lettres inédites de Voltaire dans son piquant ouvrage : *Les Autographes et le goût des autographes en France et à l'étranger.* S. P.

—

Lettres perdues de Charlotte Corday (I, 165). — Il y a quelques années, j'ai vu, chez le libraire Lefebvre, rue Colbert, 10, à Paris, une lettre autographe des plus curieuses de Charlotte Corday, de laquelle il résultait clairement qu'elle avait aimé M. le comte de Belsunce. Je ne me souviens plus à qui cette lettre était adressée. L'hiver dernier, je suis retourné chez le libraire pour l'acheter; mais, malheureusement, il était trop tard ; elle était vendue et, par fatalité, M. Lefebvre ne se rappelle pas à qui. — On sait que le comte de Belsunce, major en second au régiment de Bourbon, infanterie, en garnison à Caen en 1790, fut massacré sous les yeux de l'autorité locale, après avoir été arraché de l'hôtel de ville, où il s'était réfugié pour se soustraire aux poursuites d'un nombreux rassemblement. N'est-il pas probable que Charlotte Corday, au lieu d'avoir agi sous l'influence d'un sentiment politique, n'a tué Marat que pour se venger de la mort de son amant, surtout lorsqu'il paraît résulter de documents historiques que Marat, qui l'avait dénoncé, dans une de ses feuilles, comme un ennemi de la liberté, pourrait être, en conséquence, accusé d'avoir été cause de son assassinat?

N'y a-t-il pas lieu d'appeler l'attention des chercheurs sur ces curieuses matières et de les inviter à faire connaître le résultat de leurs recherches?

(Manéglise.) L. DELIÉ.

—

Racine traité de polisson (I, 226, 300). — L'épithète de polisson appliquée à Racine est antérieure à l'effervescence romantique de 1830. Laharpe dit dans son *Cours de littérature* (XVIIIe siècle. *Poésie*, sect. IV), en parlant de Marmontel : « Il passe pour certain qu'il arracha un jour les Œuvres de Racine des mains de Mme Denis, en lui disant : *Quoi! vous lisez ce polisson-là!* Je puis au moins attester qu'elle-même racontait le fait. » L'exactitude de cette anecdote a été révoquée en doute (V. les *Débats*, nos des 11 et 12 therm. an IX). Il n'en est pas moins vrai que, bien avant 1830, Racine avait été traité de polisson. *Proh pudor!* CH. N.

—

Dans le but de... (I, 259, 346). — Il y a, en effet, bien de la complaisance à faire remonter le mot *but* jusqu'à l'hébreu, et cette

Digitized by Google

étymologie, même avérée, ne justifierait pas l'alliance de *but* et de *dans*. Il s'agit toujours de savoir à quel moment et par qui d'abord *dans le but* a été hasardé. Or, en feuilletant, pour un tout autre objet, le *Lucien* de Perrot d'Ablancourt, publié en 1654, je viens d'y trouver, à ma grande surprise, dans l'Epître dédicatoire à Conrart, la phrase que voici : « Je ne m'attache pas toujours aux paroles ni aux pensées de cet auteur, et demeurant *dans son but*, j'agence les choses à notre air et à notre façon. » Ce n'est pas encore là la tournure conjonctive *dans le but*, signifiant *afin* (*à fin*), et suivie d'un complément : *de*...; mais c'est bien déjà, chez un écrivain fort célèbre de son temps, académicien dès 1627, l'alliance de *but* et de *dans*, alliance que M. Littré condamne, et que nous pouvons persister, je crois, à condamner avec lui, malgré l'autorité de Perrot. L'exemple cité ne suffit pas pour nous donner le droit de conclure que l'usage, comme il arrive parfois, eût consacré cette façon de parler peu logique. Tant qu'il ne sera pas confirmé par d'autres, nous serons bien tenté de dire : *Testis unus, testis nullus*. A. Z.

—

Nicolas de Bonneville (I, 260, 372). — J'ai sous les yeux l'ouvrage de Bonneville : *De l'esprit des religions, ouvrage promis et nécessaire à la confédération universelle des amis de la vérité*, Paris, de l'impr. du Cercle social, 1791, in-8, en deux parties, l'une de 92, l'autre de 254 p. Cet ouvrage ne renferme ni *Scènes révolutionnaires* ni pièce intitulée : *Voilà un homme!* C'est, du reste, le plus incroyable mélange de toutes sortes de rêveries étymologiques, historiques, politiques, bibliques, apocalyptiques, théologiques, où, dans l'épaisseur des ténèbres, luit parfois un éclair. J'ai eu la fantaisie de chercher la pièce de Bonneville : *Voilà un homme!* dans son fameux journal : *La Bouche de fer*, et je n'ai rien trouvé dans les 14 prem. livraisons, les seules qui fussent à ma disposition. L. de La S.

—

Albane, dessinateur et graveur (I, 260, 333; II, 157). — L'estampe du *Banquet civique de Lille* a bien été gravée par Helman, graveur lillois, d'après Louis Watteau, de Lille, comme le porte une mention écrite à la main, sur un exemplaire, dont la marge était coupée, que j'ai eu récemment sous les yeux. J'ai possédé une autre gravure du même Helman, d'après le même Louis Watteau, laquelle représentait l'*Ascension de l'aéronaute Blanchard*. Jacques D.

—

Etymologie de débarder, débardeur (I, 275). — On appelait *barde*, au moyen âge, une armure en lames de fer, destinée à défendre le poitrail du cheval de guerre. Le mot fut, ensuite, comme il arrive toujours, étendu à d'autres significations, par exemple aux morceaux de lard découpé en tranches qui enveloppent certains mets, aux planches disposées longitudinalement qui forment la coque des bateaux. De là, *débarder* un bateau, puis *débardeur* de bateaux; on donne aussi ce nom aux hommes qui démontent les trains de bois flotté. C'est le costume (notablement transformé) de ces ouvriers, qui a acquis une certaine célébrité dans les bals masqués, il y a quelque vingt à trente ans. Voir les *Débardeurs* de Gavarni. Fr. L.

— *Débarder* n'est-il pas dérivé de *bard*, civière dont on se sert pour porter les pierres et autres matériaux? Ch.

—

Fantins (I, 291, 349). — La Bibliothèque de la ville de Versailles possède un manuscrit, que je vais publier, d'un ancien commissaire de police de cette ville, nommé Narbonne. Au milieu des nombreux détails qu'il donne sur la ville et sur la cour, voici ce qu'il dit à l'occasion du curé *Fantin*, dont veut parler Voltaire dans les deux vers cités : « Le sieur *Fantin*, prêtre de la congrégation de la Mission et curé de la paroisse de Saint-Louis à Versailles, âgé d'environ soixante ans, était un homme de belle figure et prestance ; il s'était acquis la confiance de la reine et de nombre de seigneurs et de dames de la cour. Il en recevait des aumônes considérables pour distribuer aux pauvres. Il s'était aussi acquis la confiance de M. Raudot, premier commis de M. de Maurepas, et intendant des classes de la marine. Le sieur Raudot, étant tombé malade, fit un testament et un codicile devant Decourt, notaire à Versailles, par lesquels il lègue, savoir : à ses domestiques tous ses effets mobiliers, meubles, argenterie et argent monnoyé de la valeur d'environ 100,000 livres. Dans ce legs les pauvres sont compris pour une part qui forme le septième. Il donne au sieur Fantin ses tableaux de piété; à M. Fressou, bailly de Versailles, ses tableaux profanes; à M. Aubry, avocat au parlement, un grand tableau du Bassan; et il nomme les sieurs Fantin, Fressou et Aubry, exécuteurs testamentaires. Le sieur Raudot étant décédé le dimanche 28 juillet 1737, on commença à faire son inventaire le vendredi 2 août. On tira d'une armoire où étaient selon toute apparence les papiers de conséquence, son argent d'abord, et une partie des papiers, afin de mettre à part ceux qui concernaient le roi. Pendant que les sieurs Fressou et Aubry étaient occupés à examiner les papiers, le sieur Fantin qui avait vu l'endroit où était l'argent, croyant que personne n'avait la vue sur lui, mit la main

Digitized by Google

sur un rouleau de papier dans lequel il y avait 41 louis d'or à 24 livres, qu'il serra dans sa poche. Les sieurs Fressou et Aubry examinèrent ensuite le reste des papiers de l'armoire et comptèrent les espèces d'or et d'argent. Le nommé Gouverne, l'un des laquais du défunt M. Raudot, avait mis, la veille du décès du sieur Raudot le rouleau de louis d'or qui ne se trouvait plus dans l'armoire, puisque le curé Fantin l'en avait ôté. Le laquais, irrité du vol que le curé faisait ainsi aux domestiques et aux pauvres, dit hautement qu'il devait se trouver dans l'armoire. On chercha, ou pour mieux dire, on affecta de chercher dans cette armoire ce rouleau de louis d'or. Comme on ne le trouvait pas et que le laquais s'opiniâtrait toujours à soutenir qu'il devait s'y trouver, on ne savait quel parti prendre. Le bailly et le sieur Aubry ayant dit qu'il fallait que tout le monde fût fouillé, le laquais Gouverne les tira à part et leur dit qu'il était inutile de faire fouiller personne, et que c'était le curé Fantin qui avait pris le rouleau de louis. Les sieurs Fressou et Aubry furent dans la dernière surprise. Pour ne pas déshonorer publiquement le curé, on employa un expédient : on lui dit de chercher lui-même dans l'armoire et qu'il trouverait probablement le rouleau. (C'était lui dire tacitement qu'il l'avait.) Le curé chercha; il se mit à genoux pour fouiller le bas de l'armoire. Feignant alors de chercher d'une main, il tira de l'autre le rouleau de louis de sa poche avec beaucoup de peine, voulant faire en sorte d'éviter que l'on s'en aperçût. Mais, comme il ne sait pas le métier de joueurs de gobelets, il ne fut pas assez adroit pour empêcher qu'on ne le vît. Aussitôt qu'il l'eût tiré de sa poche, il dit: « Le voilà. » Mais il avait si fort changé de couleur, qu'il fit même de la peine aux spectateurs de cette scène. Quoique l'on eût pris la voie la plus simple et la plus couverte pour dérober aux autres gens la connaissance de ce vol et la restitution que le curé en avait faite, il a été impossible d'empêcher que cette vilaine action du curé Fantin ne se soit répandue par toute la ville. De retour chez lui, il n'a plus reparu à l'inventaire. On a fait des chansons sur le curé, qui courent non-seulement la ville de Versailles, mais encore celle de Paris et les provinces. — En voici une sur l'air de *la Béquille du Père Barnabas :*

Le bon curé Fantin,
Pour une gentillesse,
Eprouve du Destin
La fureur vengeresse;
Quelque duchesse habile
L'eût tiré de ce pas,
S'il eût eu la béquille
Du Père Barnabas.

« Le 14 août, le sieur Fantin fut conduit au couvent des cordeliers de Noisy, en conséquence d'un ordre du roi. Le 29 août, il partit de Noisy à quatre heures du matin, pour se rendre à l'abbaye de Septfons, où le roi l'a relégué. M. le duc d'Orléans lui fait une pension de 400 livres. Le curé Fantin est mort en 1739. »

Voilà l'histoire qui a donné lieu à Voltaire de citer dans beaucoup de ses ouvrages ce curé Fantin. Dans la satire intitulée *Nicodème et Jeannot*, il met ces vers dans la bouche de Jeannot:

J'ai toujours remarqué que l'esprit rend malin.
Vous vous ressouvenez du bon curé Fantin,
Qui, prêchant, confessant les dames de Versailles,
Caressait tour à tour et volait ses ouailles.

Et, dans le chant XVIII de la *Pucelle*, on lit ces autres vers :

Vous voyez là, reprit l'homme aux semaines,
Les plus directs et les plus vertueux
De ceux qui vont sur les liquides plaines.
L'un est Fantin, prédicateur des grands,
Humble avec eux, aux petits débonnaire:
Sa piété ménagea les vivants;
Et, pour cacher le bien qu'il savait faire,
Il confessait et volait les mourants.

Et Voltaire ajoute en note : « En effet, nous avons vu un Fantin, docteur et curé à Versailles, qui fut aperçu volant un rouleau de cinquante louis à un malade qu'il confessait. Il fut chassé, mais il ne fut pas pendu. » (Versailles.) LE ROI.

—

La confrèrie des Batus blancs (I, 292). — Ces religieux de Toulouse n'étaient autres que des pénitents blancs; ils étaient du tiers ordre de Saint-François et on les nommait les *Béguins;* or, les pénitents étaient de cet ordre et le surnom de *Béguins* leur convenait parfaitement à cause de leur capuchon. En Italie, à Avignon, en Provence, on appelait *battus* certains pénitents, à raison des flagellations qu'ils s'imposaient. Ceux de Toulouse n'ont pas échappé à cette désignation; c'est dans cette ville même que le surnom de *Béguins* a pris naissance. Il paraît que primitivement on disait les *Béchins*, les *Béchines*, du nom de Béchin, leur fondateur. — Sous le n° 887 du 49ᵉ Catalogue du libraire Baillieu (Paris, juin 1864), on trouve le titre d'un manuscrit de 1612, contenant les statuts des *Batus blancs* de Toulouse.

PH. SALMON.

—

M. de la Palisse (I, 323). — Le héros de la célèbre chanson est le maréchal de France, tué à la bataille de Pavie. On aurait fait, à cette époque, un couplet ainsi conçu :

Hélas! La Palisse est mort,
Mort devant Pavie,
Hélas! s'il n'étoit pas mort,
Il seroit encore en vie.

La Monnoye s'inspira de ces vers pour

Digitized by Google

composer la chanson; elle se trouve dans ses Œuvres. L'exemplaire que j'ai, est de l'édition 1769, 2 vol. in-4°. A la p. 391, on a écrit en marge l'indication suivante : « Le « journal intitulé *la Lanterne Magique*, « année 1836, p. 41, contient un article « fort bien fait sur cette chanson. »

P. Clauer.

— M. Bachelet, dans le Diction. de Dezobry, émet l'opinion, à l'article *La Palisse*, que le temps a amené la confusion entre le nom de ce personnage célèbre, et celui du *La Galisse*, personnage imaginaire inventé par La Monnoye. Consulter pour l'histoire de ce dernier : *Angotiana, ou suite de calembourgs comme s'il en pleuvait, contenant l'histoire du fameux La Galisse, en 50 couplets, et les amours du Pervertisseur* (Paris, 1800, 1 vol. in-12).

H. V.

[M. H. C. (Sétif) donne aussi *M. de La Palisse* comme ayant été chansonné par La Monnoye. Est-ce *La Palisse* ou *La Galisse?* Il faut s'entendre. Sont-ils bien *deux*, ou est-ce une faute d'impression qu'aurait signalée tout d'abord M. E. P. (I, 323) et qui se trouverait reproduite dans l'*Angotiana? — Réd.*]

—

La question par le collier (I, 324). — Valenciennes, avant le traité de Nimègue, faisait partie du Hainaut, et, par suite, des possessions flamandes de la maison d'Autriche-Espagne. Or, le supplice de la *garotte*, dans lequel la mort est donnée à la victime au moyen d'un *collier* de fer garni d'un écrou, que serre l'exécuteur chargé d'étrangler le condamné, est encore de nos jours le supplice usité en Espagne, au même titre que la pendaison en Angleterre et la guillotine en France. Si mes souvenirs ne me trompent pas, le général Ortéga, coupable de haute trahison, fut condamné, il y a peu d'années, au supplice de la garotte et exécuté. Les journaux illustrés et autres ont publié son portrait et des descriptions plus ou moins détaillées de ce supplice qui me paraît être identique avec celui du collier, usité à Valenciennes aux XVIe et XVIIe siècles. R. de C.

—

Pyrame et Thisbé (I, 339). — Comme la pièce dont il a été question (I, 85, 183), ce n'est qu'un simple jeton, tel qu'en faisait, ornés de sujets historiques et allégoriques, d'animaux, etc., le Nurembergeois Hans Kraüwinckel, qui florissait entre 1580 et 1600. O. M.

— Cette pièce appartient à la grande série de jetons de la fabrique de Nuremberg, qui ne se recommandent ni par l'élégance du travail, ni par la rareté. Les uns représentaient des scènes bibliques, comme Aman et Mardochée; d'autres, des traits de l'histoire romaine, comme Lucrèce, Rémus et Romulus avec la louve; d'autres enfin, des personnages mythologiques, tels que Persée, Cyparisse, et « Pyrame et Thisbé. » — Quant au revers du jeton de M. J., il appartient à une autre catégorie de jetons nurembergeois, offrant l'imitation plus ou moins grossière de pièces de fabrique française. Il ne faut donc chercher à ces combinaisons, faites au hasard, d'avers et de revers sans corrélation, aucun sens précis. Ainsi, on trouve le type *Aut Cæsar aut nihil* sur des imitations de jetons d'Henri III, d'Henri IV, etc. Les lettres *Hans Krav* et *H. K.* désignent *Hans Krav Vinckel*, fabricant de jetons de Nuremberg à l'époque de Henri IV. On trouve également le type grossier de *Aut Cæsar aut nihil*, sur des jetons de la fabrique de *Wolf Caufer* et de *Chebais Koch*, aussi de Nuremberg.

(Douai.) P. A. H. P.

— Mêmes renseign. par M. le Dr Lej. (Val.).

— M. H. I. ajoute : « Un manuscrit que j'ai sous les yeux m'apprend que les marchands de Nuremberg se servaient de jetons, pour se faire connaître, comme on le fait encore quelquefois de nos jours. »

—

Un jeton à l'effigie de Louis XIV (I, 339; II, 86, 176). — Lazarus Gottlieb Laufer (ou Lauffer), était médailleur et directeur de la Monnaie de Nuremberg. Le sens de la légende est, je crois : « Jeton (denier à compter) de L.-G. Lauffer. » O. M.

— On trouve le nom de ce Lauffer sur les jetons de Nuremberg, à partir de Charles-Quint. D. Lej.

—

Le roi Pétaud (II, 5, 89). — Après avoir fait connaître l'étymologie tirée de *peto* (je demande), qui, entre toutes, lui paraît la plus vraisemblable, M. Ch. Rozan, dans ses *Petites ignorances de la conversation*, continue ainsi : « Nous consignerons cependant une opinion assez accréditée et qu'ont adoptée les auteurs du *Magasin pittoresque* et ceux de la Bibliothèque de poche. « Les Pétauds, disent-ils, étaient « autrefois une certaine espèce de soldats, « de fantassins dont le nom venait probablement du mot latin *pes*, pied. Il en est « question dans Froissard. Or, comme il y « avait en France, à cette époque, force « *routiers* et *grandes compagnies*, c'est-« à-dire force troupes de brigands, compo-« sées sans doute en grande partie de ces « fantassins, qui, à la paix, n'avaient rien « à faire ni à manger, pétaud et brigand « devinrent synonymes. » A. F.

Digitized by Google

Les quatre fiefs de Corneille-en-Parisis (II, 10). — Par acte reçu Bourret et Prieur, notaires à Paris, le 2 sept. 1669, Augustin Courtin, écuyer, seigneur de Montbrun, acquit la seigneurie des quatre fiefs appelés *Crouy* = *Jean de Corneille* = *Richebourg* = et *Clos aux Vaches*, relevant en plein fief, foi et hommage, de la châtellenie de Corneille en Parisis, laquelle dépendait de la mense conventuelle de l'abbaye royale de Saint-Denis en France. En conséquence, et dès le 14 nov. 1669, par acte devant Buon, notaire à Paris, il fit déclaration de foi et hommage envers Son Eminence l'abbé commandataire de cette abbaye. Cet acte de foi et hommage fut renouvelé successivement par le fils et le petit-fils d'Augustin Courtin, savoir: 1° par Claude-André Courtin de Crouy, écuyer, suivant acte reçu Le Maistre, notaire à Paris, le 30 déc. 1699; et 2° par Jean-Claude Courtin de Crouy, écuyer, suivant acte reçu Aleaume, notaire à Paris, le 19 avril 1735. Mais il est à noter que, dans ces deux derniers actes, le quatrième fief, celui du *Clos aux Vaches*, est remplacé par le fief du *Vivier*. Resterait à savoir quand et comment s'est opéré ce changement dans la constitution de la seigneurie de Corneille-en-Parisis? B. A.

—

Sous le rapport de..... (II, 69). — Génin, dans ses *Variations du langage franc.*, p. 432, 509, blâme fortement l'Académie « d'avoir autorisé, au mot *Sous*, cette détestable locution, dont on ne trouve pas un exemple dans les écrivains du bon temps, et dont jusqu'au XIX[e] siècle (ajoute-t-il), on n'avait jamais ouï parler. » Il en signale plusieurs exemples, tirés des *Remarques sur la composition littér.*, pp. 435, 255, 466, 593, et il souhaiterait à l'auteur de ces *Remarques* un peu plus d'indulgence pour Voltaire et moins d'empêchement à le condamner « sous le rapport » du style. (La Rochelle.) A. F.

— Je crois que M. T. de L. a raison de ne pas regarder la locution *sous le rapport de...* comme étant de fort bon aloi; mais je ne sais s'il faut la mettre précisément sur la même ligne que *dans le but de*. Un néologisme vicieux ne devient pas bon, j'en conviens, en vieillissant; mais il cesse d'être un néologisme. Or, *sous le rapport de*, comme nous le dit P.-L. Courier, a été employé, dès le milieu du XVIII[e] siècle, sinon plus tôt, par des écrivains célèbres et lus de tous, et devenus bon gré mal gré de grandes autorités. Ainsi J.-J. Rousseau, pour ne citer qu'un exemple à dit dans le *Contrat social* (l. I, ch. 7): « On voit par cette formule que l'acte d'association renferme un engagement réciproque du public avec les particuliers, et que chaque individu, contractant pour ainsi dire avec lui-même, se trouve engagé *sous un double rapport*, etc. » Je n'ignore pas qu'on pourrait couvrir du nom de Rousseau plus d'une autre locution peu correcte, peu légitime, comme *remplir le but* (*Confessions*, l. II), etc.; mais il n'en est pas moins vrai que, grâce à lui, à d'autres, et à tous ceux qui les ont imités, cet emploi de *sous* et de *rapport* (qui eût paru, je crois, bien étrange à M[me] de Sévigné, à La Fontaine, à Fénelon), a jeté peu à peu de si profondes et déjà si vieilles racines dans la langue, qu'il faut désespérer maintenant de l'en extirper. L'Académie elle-même a fini par l'admettre dans son Dictionnaire, de même que les façons de parler: *sous tel ou tel aspect*, *sous telle ou telle face*: voyez les articles *Sous*, *Aspect*, *Face*. A. Z.

P. S. — Je me suis trop hâté, et P.-L. Courier s'était trop hâté, lui aussi, de condamner *sous le rapport de*, comme ne remontant pas au delà de Jean-Jacques. En feuilletant des notes que j'ai gardées comme souvenirs d'une lecture des sermons de Bourdaloue, j'y trouve l'exemple que voici: « Deux *rapports*, *sous lesquels* nous devons considérer la loi de Jésus-Christ: rapport à l'esprit et rapport au cœur. » Ces mots sont tirés du sermon du dimanche de la 2[e] semaine de carême, *sur la sagesse et la douceur de la loi chrétienne*. M. Littré, que j'ai consulté au sujet de cette façon de parler, m'a indiqué deux autres exemples qu'il a trouvés dans les *Pensées* du même écrivain. Il ne se rappelle pas, ni moi non plus, en avoir vu ailleurs au XVII[e] siècle. L'autorité de Bourdaloue n'ôte pas à ce tour ce qu'il me paraît avoir de pesant et de technique, et je crois fort qu'elle n'eût pas empêché Courier de le trouver peu à son goût, dans la langue soit oratoire soit poétique; mais, du moins, il ne l'aurait plus proscrit comme un néologisme appartenant à la seconde moitié du XVIII[e] siècle. A. Z.

—

Théophile de Fernig (II, 71). — J'ai bien connu cet aide de camp féminin de Dumouriez, et son neveu, M. Vander Wallen de Fernig, directeur de la maison de force à Vilvorde, m'écrit que son frère, conseiller à la cour de Douai, possède un portrait à l'huile de leur tante. Quant aux ouvrages qui parlent des dames Fernig, je crois pouvoir indiquer les *Archives hist. et littér. du Nord de la France*, par MM. Dinaux, Leglay, etc.
(Bruxelles.) J. DE BONNE.

—

Un vers de Lucrèce (II, 97). — M. J. P. a parfaitement raison d'appeler bizarre le mot *procraxe*, comme les lexicographes latins ont eu raison de n'en tenir aucun

Digitized by Google

compte. C'est une création peu heureuse de Lambin. Il trouva dans l'édition des Aldes : *prograxe;* le sens demandait : « mettre au jour, montrer au grand jour; » pensant au mot grec Κράζω, *crier*, il fit *procraxe*, pour *procraxisse*, « crier, proclamer hautement. » Il n'aurait pas mis cela dans son Horace ou dans son Cicéron; mais qui mesurera ce que le langage *archaïque* peut se permettre? Le mot passa donc, et devint la vulgate, jusqu'à Wakefield. Celui-ci trouva dans d'autres éditions anciennes, au nombre de *neuf*, la leçon *protraxe* et *protrasse*, altérations évidentes de *protraxe*. Virgile, de son côté, dit :

Non exedisse nefandis
Urbem odiis satis est nec pœnam TRAXE per [omnem.

Le sens est clair. Lucrèce dit qu'il est difficile que des hommes criminels passent une vie tranquille et paisible : ils peuvent bien rester cachés pendant quelque temps, mais pas pour toujours :

Perpetuo tamen id fore clam diffidere debet,
Quippe ubi *se* multi, per somnia sæpe loquentes,
Aut morbo delirantes, *protraxe* feruntur
Et celata diu *in medium* peccata *dedisse*.

Se protraxisse est suffisamment expliqué par *peccata sua in medium dedisse*.

FR. D.

— De Wailly donne *procraxe* comme infinitif du vieux verbe *procrago* ayant à peu près le sens de *proclamare*. — Z. — Le vers : *Aut morbo*, etc., est le 1158 (non 1164). Lemaire a admis *protraxe*. Voir aussi Ch. Creech, édit. Pomba, Aug. Taur., 1831, *note*. — P.C. — B.B. — W.P.

—

Episemon bau (II, 122). — L'*episemon fau* est tout autre chose que le signe particulier de l'aspiration dans le dialecte éolien. Le *fau*, ainsi que le *sanpi* et le *coppa*, est une notation arithmétique, au lieu que le *digamma* est une simple marque orthographique, à l'usage d'une seule famille hellénique. Quand j'ai renvoyé les curieux aux traités spéciaux *de la mathématique*, je n'ai pas cru devoir les avertir que, pour trouver l'emploi numérique des signes grecs *fau*, *sanpi* et *coppa*, il était indispensable d'ouvrir les livres des mathématiciens grecs. Il ne me serait jamais venu en pensée que sous couleur de sémitisme on pût aller chercher des *chiffres* (ciphra) où je n'avais promis que des *lettres* (στοιχεῖα).

J. P.

—

Comme deux œufs, comme quatre œufs, etc.; **fait comme deux œufs** (II, 134)... ajoutons *sur le plat*, aliàs *au miroir*, ou *frits*. Il faut un certain talent d'exécution, pour que l'aspect de l'un ou de l'autre produit culinaire réjouisse l'œil autant que l'estomac. Les *œufs frits* des *Gastrolâtres* de Rabelais laissaient à désirer, — ce qui n'empêche pas les fidèles de Ventripotent, d'avoir pratiqué à leur façon la règle classique : « Quand votre friture est bien chaude, *pochez* dedans les œufs *un à un* pour les faire frire; faites en sorte *qu'ils soient bien ronds en les retournant* dans la poêle, et *ne laissez point durcir le jaune!* » Qu'on y réfléchisse un instant! N'y a-t-il pas, dans ces trois recommandations solennelles de la *Cuisinière de la Campagne et de la Ville* (41e édit., 1861, p. 356), de quoi faire frémir un novice? Et si j'ajoute, pour l'édification des chercheurs et curieux, que ma cuisinière, après trente ans de service, ne *retourne* pas sans émotion les œufs offerts en sacrifice à Ventripotent, on en conclura qu'Hector, Madame de Sablé et son lit, étaient, en songe ou à l'ordinaire, assez mal accommodés!

H. DE S.

— On dit probablement : « fait comme deux œufs, faite comme quatre œufs, » en sous-entendant *cassés* ou *fricassés*. En effet, à moins de les cuire à la coque, on ne peut se servir des œufs sans en faire un terrible mélange. J'ai entendu dire dans le même sens : « fait comme quatre sous. » Par contre, on dit aussi : « propre comme un sou. » Mais je vois que je tombe de réponse en question.

P. B.

—

Si le Roi m'avait donné, etc. (II, 136). — La question serait résolue si l'on en croyait une anecdote rapportée par M. de Pétigny dans son *Hist. archéologique du Vendômois*, p. 342, et adoptée par M. Ampère, p. 2 de ses *Instructions relatives aux Poésies populaires de la France*. Suivant ces deux écrivains, le couplet serait l'œuvre d'Antoine de Navarre, duc de Vendôme, qui réunissait de gais convives au château de la Bonnaventure, près le Gué-du-Loir, et se plaisait à y composer avec eux de joyeuses chansons. Le « roi Henri » dont il est question serait Henri II, et le refrain devrait être orthographié *au gué* et non *ô gué*, « comme cela a eu lieu dans la suite, par corruption[1]. »

Mais M. de Pétigny n'a pas dit où il avait puisé cette anecdote, et il a eu tort, car le premier qui l'avait racontée invoquait une tradition de famille qui n'ajoute pas peu de poids à son témoignage. C'est M. Musset-Pathay qui l'avait consignée dans sa *Vie militaire et privée de Henri IV* (Paris, 1803, in-8o, p. XXXIX de l'Introd.); il attribuait le couplet à Ronsard, et non

(1) L'édition originale du *Misanthrope*, Paris, J. Ribou, 1667, p. 19, porte en effet : *au gué*.

Digitized by Google

à Antoine de Bourbon, et il ajoutait alors : « La Bonne-Aventure appartenait encore, il y a deux ans, aux descendants de MM. de Musset qui en étaient propriétaires à cette époque. »

On pourrait ajouter que le refrain *Au gué* se retrouve dans plusieurs rondes poitevines :

La ménagère de cheux nous
All' est trejoux malade
Ol' y faudrait pu la guéri
D'quiau bon vin d'la cave
Au gué,
D'quiau, etc.

Une ronde enfantine connue de tout le monde vient encore à l'appui :

Choisissez sur la quantité,
Compagnons de la marjolaine,
Choisissez sur la quantité
Dessus le gué.

Au gué, *dessus le gué*, voilà qui se décline, dirait Molière. — Cependant, l'avouerai-je? tout cela ne me satisfait pas. D'abord, il n'est pas question de *la Bonne Aventure* dans le couplet du *Misanthrope*. Puis, ce vieux refrain : *Gai, gai! — O gai lon la*, etc., avec ses nombreuses variantes, qui est comme l'expression naturelle et spontanée de la gaieté française, a certainement préexisté au jeu de mots forcé qu'ont pu inspirer à un lettré comme Ronsard les circonstances locales rappelées plus haut. On ne me persuadera pas, non plus, que le « Henri » du fameux couplet à qui l'on dit « de reprendre son Paris, » ne soit pas

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire;

le Henri des chansons populaires, le Verd-Galand, Henri IV enfin, et qu'il n'y ait pas là, pour Molière, pour l'enfant de Paris, un souvenir d'enfance, celui de quelque grand'mère qui avait vu « le roi Henri, » et bercé, à quelques pas de la rue de la Féronnerie, sous les piliers des Halles, aux sons favoris de ce vieux refrain, le futur auteur du *Misanthrope*. E.-J.-B. R.

— Même indic. par M. A. V.

—

Le titre épiscopal de Monseigneur (II, 139). — Je ne sais en vertu de quelle loi ce titre fut donné aux évêques français; mais voici ce que dit Duclos : « Avant « l'année 1635, non-seulement les évê- « ques ne se *monseigneurisaient* pas, mais « ils ne donnaient pas de *Monseigneur* « aux cardinaux. » (Collection de pièces rel. à l'Hist. de France, par Leber, t. VI, p. 49.) P. CLAUER.

— Voici ce que je trouve, dans un ouvrage imprimé en 1693 sous le titre : *Des mots à la mode*, etc., par de Callières. — L'auteur, après avoir fait remarquer que la manie des titres a toujours été en augmentant jusqu'au moment où il parle, ajoute : « On ne s'est pas contenté des anciens, on en a créé de nouveaux; l'Italie, fertile en ces sortes de productions, nous a donné l'*Altesse*, qui était inconnue en France il n'y a pas cent ans, les gens d'Eglise même, nonobstant la profession particulière qu'ils sont obligés de faire de l'humilité chrétienne, si opposée à tous les vains titres du monde, s'en sont laissé éblouir; les cardinaux, qui, après de faibles commencements fort connus dans l'histoire (ce fut par un décret du pape Urbain VIII, du 10 juin de l'année 1630), se voyent aujourd'hui si élevés, ont quitté, il n'y a pas soixante ans, les titres d'*Illustrissimes* et de *Révérendissimes*, pour prendre le titre pompeux d'*Eminence;* leur ambition est montée jusqu'à se dire égaux aux rois et à prétendre la préséance partout sur les autres souverains; et ils prennent le pas en Italie, dans leurs propres maisons, sur les princes dont ils sont nés les sujets. — Cet amour des titres a passé, comme une maladie contagieuse, du clergé de Rome à celui des autres pays; les évêques se traitent réciproquement de *Monseigneur*. Cela me fait souvenir qu'étant allé voir un évêque de mes amis, et ayant appris qu'il y avait d'autres évêques avec lui, je demandai ce qu'ils faisaient : « Ils se *monseigneurisent*, » me répondit assez plaisamment un de leurs laquais. — Ils ne se contentent pas du titre de *Monseigneur*, ils trouvent très bon que leurs ecclésiastiques et tous ceux qui sont dans leur dépendance, y ajoutent le titre fastueux de *Votre Grandeur*, et que ceux qui leur dédient des thèses leur donnent la qualité de *Princes de l'Eglise*, au lieu de celle de *Pères*, qui est la seule qu'ils doivent recevoir, s'ils veulent se conformer à l'exemple de leurs saints prédécesseurs; il n'y a pas même jusqu'aux religieux, qui nonobstant les continuelles humiliations auxquelles leur règle et leur profession les obligent, ne se traitent entre eux de *Votre Révérence*. »

Il semblerait donc, d'après cette citation, que le titre de *Monseigneur* appliqué aux évêques date du XVIIe siècle.

LE ROI.

— Les articles organiques du Concordat spécifient que les évêques n'ont droit à aucun titre. Ce n'est donc que par déférence qu'on continue à leur donner ceux de *Monseigneur* ou de *Grandeur*, auxquels ils n'ont aucun droit légal. Voilà pour la France, j'ignore ce qu'il en est dans les autres pays catholiques. J. R.

—

La vérité sur la perte du Vengeur (II, 140). — On trouve, à cet égard, de longs détails dans la *Naval History of Great Bri-*

Digitized by Google

tain, par William James, édition de 1837, t. Ier, p. 161 et suivantes. D'après cet écrivain anglais, dont nous n'acceptons d'ailleurs le témoignage qu'à titre de renseignement, le *Vengeur* aborda le vaisseau anglais *le Brunswick :* la lutte fut des plus acharnées; les boulets du *Brunswick* percèrent le vaisseau français; menacé de couler, le *Vengeur* arbora un petit pavillon anglais (*union-jack*) sur son arrière (ses trois mâts étaient abattus), pour faire cesser le combat et réclamer du secours. Le *Brunswick*, qui comptait 44 hommes tués et 115 blessés (son capitaine l'était mortellement), s'éloigna pour se réparer; le *Vengeur* rehaussa, dit-on, le drapeau républicain, quoiqu'il fût au moment de couler; ce fut alors que les vaisseaux *l'Alfred*, *le Culloden* et le cutter *le Rattler* s'approchèrent et envoyèrent leurs chaloupes sauver l'équipage français menacé de périr; les chaloupes de l'*Alfred* reçurent 213 hommes, ceux du *Culloden* et du *Rattler* à peu près autant; le vaisseau coula un moment après, mais il n'entraîna avec lui que très peu d'hommes de son équipage et les blessés qui n'avaient pu être enlevés. Le capitaine Renaudin fut sauvé, ainsi que son fils, âgé de douze ans; plus tard, il fut échangé. Quant au pompeux Rapport de Barrère, l'écrivain anglais le qualifie de rhapsodie.

Je ne donne pas ceci comme l'expression définitive du fait réel, mais la chose paraît vraisemblable. J'ajoute que je ne crois pas que, dans toute l'histoire des guerres de 1793 à 1815, il y ait un autre exemple d'un vaisseau coulé dans un combat. Il y en a eu un grand nombre de capturés, de naufragés; quelques-uns ont péri par le feu, mais la destinée du *Vengeur* me semble une circonstance tout exceptionnelle. F. C.

— Le capitaine Renaudin fit bravement son devoir, personne ne le contestera; mais, loin de se laisser couler, il demanda du secours aux vaisseaux anglais qui l'entouraient. Des embarcations furent envoyées : Renaudin, ses officiers et 267 hommes y montèrent; 200 malades ou invalides furent forcément abandonnés. Ce fut alors que ces malheureux, se voyant sur le point d'être engloutis, résolurent de mourir en fiers républicains; réunis sur le pont, ils poussèrent le cri de : *Vive la République!* et disparurent. « Tel est, « dit M. Guérin, le récit authentique du « combat du *Vengeur*, non d'après la « *Carmagnole*, de Barrère, non d'après « l'ode de Lebrun et le poétique récit de « M. de Lamartine, mais d'après le *Pro-« cès-verbal, daté de Tavistock* (*Angle-« terre*), *le 1er messidor an II, et signé :* « *Renaudin*, *Jean Hugine*, etc., publié « par M. Jal, dans le tome XXIII, 4e série « de la *Revue britannique*. Renaudin, que « M. Thiers, comme tant d'autres, a sub-« mergé, que M. de Lamartine a coupé « en deux..., fut échangé contre le capi-« taine de la frégate anglaise *la Thames*, « et élevé au grade de contre-amiral le 26 « brumaire an III (16 novembre 1794) : « il fut mis à la retraite lors de l'organisa-« tion de l'an VIII et mourut le 1er mai « 1809. » Barrère et Jean Bon Saint-André dramatisèrent l'action en pleine Convention, et l'Assemblée, enthousiasmée, décréta qu'un petit vaisseau d'ivoire, représentant le *Vengeur*, serait suspendu aux voûtes du *Salon de la Liberté*. Mais, à la nouvelle que Renaudin et une grande partie des héros étaient ressuscités, « on « renonça à perpétuer aussi matérielle-« ment ce tableau » (*Hist. de la Marine française,* t. V, p. 45 et 505). P. Clauer.

— Même indic. par M. H. de S., qui ajoute : « Quant au Renaudin, mort après 1830, dont on a parlé à M. Silva, ne serait-ce point le frère et lieutenant de notre contre-amiral : Cyprien Renaudin? »

—

Les bœufs gras en Carême (II, 140). — Voici l'explication donnée par la *Semaine religieuse* de Nevers : « Pendant longtemps, les lois civiles et religieuses ont été d'accord pour proscrire, pendant le carême, l'usage des aliments gras; il n'y avait d'exception qu'en faveur des malades. Les bouchers n'avaient pas le droit d'étaler ou de vendre de la viande en temps prohibé, sans s'exposer à des peines sévères. Cependant, pour satisfaire aux besoins des personnes exemptes de l'abstinence, il fallait quelqu'un qui pût procurer cet aliment sur un ordre du médecin. On établit donc le boucher du carême; et, pour ne pas blesser de justes susceptibilités, il y avait un concours annuel entre tous les gens de cette profession, en sorte que le privilége appartenait à celui qui produisait le bœuf le plus beau et le plus gras, au jugement de tous les bouchers de la localité. Ce bœuf, couronné de fleurs, était triomphalement promené, au son de la trompe, par les rues et les carrefours de la ville, afin que tout le monde pût connaître le boucher du carême. » L. R.

—

Prophétie dite d'Orval (II, 141). — Il y a vingt et des années, a été imprimé à Verdun (Meuse) un opuscule, dû à la plume d'un respectable ecclésiastique, qui a prouvé que cette prophétie était faussement attribuée à un moine de l'abbaye d'Orval. Emm. Michel.

—

D'où vient l'expression : Faire le bon apôtre? (II, 162.) — Cette locution me paraît venir du breton, comme *baragoin* (I,

Digitized by Google

131, 312). Ces Bretons ont joué un grand rôle au XVe siècle, et si Duguesclin était de la Bretagne française, beaucoup de ses compagnons étaient de la Bretagne bretonnante. Songeons aussi que la Basse-Bretagne fournit bien le tiers de nos marins, et que le breton est une langue si répandue dans les pays maritimes, qu'on m'a assuré que plusieurs villages des provinces anglaises de l'embouchure du Saint-Laurent parlent le breton. *Bon apôtre* est donc une corruption des mots *bon paotre* ou *pautre*, qui, en breton, veut dire *gars*. On sait que le français primitif avait une tendance à ne jamais commencer un mot par une consonne. Ainsi de *species*, on faisait *espèce;* de *spica*, *épi;* de *spada*, *espadon;* de *scabellum*, *escabeau;* de *scala*, *échelle*. Donc, de *paotre*, mot qu'on ne comprenait plus, on a fait *apôtre*, obéissant au double besoin de mettre une voyelle initiale et de prononcer un mot ayant une signification française. Or, *pautre* ou *paotre* veut dire *gars* ou *garçon*, témoin ces deux vers de Brizeux :

O ya d'aur Brézel *Paotred* ter
Paôtred vadu seven ar Ger (ou Gher).

« Oh! oui, à la guerre gars terribles, gars bons et paisibles à la maison (ou dans le pays). »

(St-Jean d'Heurs.) R. de S.

—

M. de Purnon, frère de Mme de Miramion (II, 164). — M. de Purnon, premier maître-d'hôtel de Monsieur, inculpé dans l'empoisonnement de Madame, était, en effet, le frère de Mme de Miramion. Il suffit pour s'en convaincre de lire le récit de la mort de Madame dans les *Mémoires* de Saint-Simon. Le roi fit appeler Purnon et obtint des aveux de lui. Après le second mariage de Monsieur, le roi confia tout à la nouvelle femme de son frère, et Saint-Simon ajoute : « Madame en fit son profit. Purnon, le même Bonneau (Mme de Miramion était une *Bonneau*), était demeuré son premier maître d'hôtel. Peu à peu elle fit semblant de vouloir entrer dans les dépenses de sa maison, le fit trouver bon à Monsieur, et tracassa si bien Purnon, qu'elle le fit quitter et qu'il vendit sa charge, sur la fin de 1674, au sieur Manuel de Vaulonne. » — Toute cette histoire a dû être un grand crève-cœur pour Mme de Miramion. Hippolyte Lucas.

—

Louis XVI et ses Réflexions (II, 166). — Je n'ai insinué nulle part, ni dans le texte, ni dans les notes de mon recueil de *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth*, que les *Réflexions sur les entretiens avec le duc de Lavauguyon* fussent ni de Louis XVI, ni de Louis XVIII. J'ai seulement dit que le manuscrit de ces *Réflexions*, publié en 1851, manuscrit qui m'a été communiqué, avant la publication, par l'éditeur, était de la main du comte de Provence. Si M. G. de B. avait bien voulu prendre la peine de lire jusqu'au bout le passage qu'il m'a fait l'honneur de rappeler, il aurait vu que loin d'*insinuer*, ni de près ni de loin, que le livre des *Réflexions* eût eu pour rédacteur original le comte de Provence, j'ai émis cette opinion, la plus vraisemblable, à mon sens : c'est que le livre ne serait qu'un recueil de corrigés des leçons données aux princes, petits-fils de Louis XV, par l'abbé de Radonvilliers et le jésuite Berthier, leurs professeurs. Ces cahiers ne portent aucun des caractères du style du roi Louis XVI.

F. Feuillet de Conches.

—

Les lettres de Marie-Antoinette (II, 191). — La réponse est facile. M. Ristelhuber accuse de supposition quelques-unes des lettres de cette princesse publiées dans mon recueil. — Sa note, qui n'a pas même un caractère dubitatif, n'est (pour le dire en passant) que la traduction, mot pour mot, d'un article anonyme de la *Gazette d'Augsbourg*, datant de trois mois, article répété dans le journal de Vienne *la Presse*, également anonyme, et paru à point nommé avec le recueil de M. Alfred d'Arneth. Je m'étais refusé à répondre à une pareille attaque anonyme, qui pouvait toutefois s'expliquer sur terrain allemand, mais ne s'explique guère à Paris.

La correspondance donnée par M. Arneth n'est évidemment qu'une portion des lettres écrites entre Marie-Thérèse et sa fille. C'est, à mes yeux, un triage sur lequel il y aurait une étude à faire; et il serait peu raisonnable de poser cette portion de lettres comme le seul et unique point de repère existant pour juger *ex cathedra* de ce qui se rattache, en matière épistolaire, à l'infortunée Reine. Qu'on relise le recueil Arneth, on verra que toutes les lettres ne se répondent pas, qu'il y a des lacunes. Il y en avait aussi dans les lettres de Marie-Thérèse conservées par Marie-Antoinette, saisies, après le 10 août, dans le secrétaire de cette princesse, par les agents de la Convention, et dont l'Assemblée ordonna l'impression. On chercherait en vain chez Arneth les instructions données par l'Impératrice à la jeune Dauphine, au moment de son départ. Les lacunes s'expliquent par plusieurs causes : les révolutions, les invasions qui ont porté la main sur tant de documents, la négligence des secrétaires et archivistes, après un certain nombre d'années écoulées. M. Arneth a-t-il copié toutes les lettres de la Reine de France sur les originaux? Non, assurément. Il n'a pas trouvé même la moitié des autographes

Digitized by Google

des lettres qu'il a données; il les a transcrites sur des copies d'un baron de Pichler, un des secrétaires de Marie-Thérèse et chef du cabinet noir à Vienne. Or, ces copies elles-mêmes sont incomplètes. En France, l'abbé de Vermond, d'abord précepteur, puis lecteur, ou plutôt confident, de la Reine, avait tenu registre des lettres de la Reine; mais seulement, je le crois, de celles qu'il avait écrites pour elle ou retouchées sur les minutes de Marie-Antoinette. Il est acquis à l'histoire anecdotique que souvent cet abbé écrivait les lettres de la Reine et que celle-ci se bornait à les copier de sa main. Vermond n'est pas le seul qui ait rédigé des lettres pour elle et dont elle ait pris la peine de se faire purement et simplement copiste. Qu'on se rappelle l'âge qu'elle avait alors.

C'est ainsi que s'expliquent et la différence dans les nuances du style et la différence de formules. Il suffit d'avoir vécu dans ce siècle, dans ces documents, pour que ce point ne fasse aucun doute. M. Ristelhuber, d'après la *Gazette d'Augsbourg* et celle de Vienne, trouve le style de la Reine *élégant* dans quelques-unes des lettres que j'ai données, *lourd* dans celles du recueil Arneth. Cette appréciation est exagérée des deux côtés. Abus de l'antithèse.

Marie-Antoinette ne signait que *Antoinette* dans ses lettres intimes et de famille, suivant la Gazette-Ristelhuber. C'est une erreur. Elle a signé, à la même époque, tantôt d'une manière, tantôt de l'autre, une fois qu'appelée à mettre sa signature sur son acte de mariage, à l'église de Saint-Louis de Versailles, elle eut signé *Marie-Antoinette*, et non pas Antoinette seulement. C'est Marie-*Antoinette* qu'elle a signé sa première lettre à sa mère, en sortant de l'église. Est-ce que l'on taxera de faux les lettres de Louis XVI signées *Louis*, parce qu'au recueil Arneth, Marie-Thérèse l'appelle *Louis-Auguste*, et que, déjà Roi, il avait parfois continué cette signature de Dauphin? Je possède des minutes de lettres de Marie-Antoinette à sa mère et à sa sœur Marie-Christine non signées; mais à côté de deux lettres à Marie-Thérèse signées seulement *Antoinette*, j'en ai deux autres également à sa mère signées *Marie-Antoinette*. De ces dernières lettres, une a été publiée sur la copie par M. Arneth. Ce sont des autographes tout aussi authentiques que les authentiques du recueil viennois. Il me serait permis peut-être, après 20 ans d'études sur les documents du règne de Louis XVI, de prononcer touchant la vérité ou la supposition de pièces de cette nature. Dans tous les cas, que M. Ristelhuber me fasse l'honneur de se présenter chez moi avec un mot de M. le Directeur de l'*Intermédiaire*, ou, ce qui me serait plus agréable encore, dans sa compagnie, et je lui montrerai des pièces qui lui feront regretter ses doutes, si doutes il y a. Prétendre constituer en type unique et absolu, hors duquel point de salut, les quelques lettres données par M. Arneth, est par trop allemand. Jean-Paul Richter a dit quelque part : L'empire de la mer appartient aux Anglais, l'empire de la terre aux Français, celui de l'air aux Allemands. Je serais ici tenté de croire ce dernier point, car dans la critique qui a été faite, ce dont il y a le plus, c'est de la fantaisie. C'est trop se rappeler le mot des *Femmes savantes :*

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis.

Et en même temps c'est trop oublier que Marie-Antoinette, venue enfant dans sa nouvelle patrie, est plus connue, *intus et in cute*, en notre pays qu'elle ne l'est en Autriche, où l'on s'est si peu occupé d'elle, jusqu'au jour où les ouvriers de la dernière heure ont été éveillés par les publications françaises.

Marie-Christine signait de ses deux noms. J'ai tenu dans mes mains, aux archives de S. A. I. et R. l'archiduc Albert, des lettres d'elle ainsi signées, à son mari le duc de Saxe-Teschen; et depuis que Marie-Antoinette, arrivée en France, eut adopté son nom de Marie, la Dauphine a bien pu, a dû même lui donner encore ce dernier nom, mais le plus souvent elle l'a appelée Christine. On ne montrerait pas beaucoup de lettres de la Reine donnant le seul nom de *Marie* à la gouvernante des Pays-Bas; tandis que j'ai des minutes, provenant des papiers de Vermond, et où elle ne la qualifie que de *ma chère sœur* ou ma chère *Christine*. Il faut se garder de l'absolu.

Reste Madame Du Barry « *dont je ne vous ai jamais parlé.* » Dans la minute fort surchargée et informe, on lit : « *reparlé*, » et non « *parlé.* » Cette faute n'est pas dans tous les exemplaires de mon recueil. Existât-elle d'ailleurs dans la minute, ce serait un *lapsus* : il en a échappé bien d'autres à la pauvre jeune princesse! Je donnerai des *fac-simile* de tout cela.

Ensuite, est-il bien digne d'une plume sérieuse d'argumenter de telle ou telle date d'une lettre, quand cette date n'est qu'une conjecture d'éditeur? La lettre du 16 avril [1778] sur Madame Elisabeth a été, à mon sens, mal datée dans un autre recueil : la vraie date est celle que j'ai donnée, en m'appuyant sur d'autres documents. Qu'y a-t-il d'extraordinaire à ce qu'à trois jours de distance Marie-Antoinette ait écrit deux lettres sur des sujets différents? La *Gazette-Ristelhuber* objecte que, le 19 avril, elle dit à sa mère : « *J'avais depuis* 8 *jours l'intention de vous annoncer ma grossesse*, » et qu'il est extraordinaire qu'écrivant trois jours auparavant, elle ait parlé seulement de l'entretien qu'elle vient d'a-

Digitized by Google

voir avec le Roi sur Madame Elisabeth. En vérité, qu'est-ce que cela prouve? Pure chicane?... J'en demande pardon à la *Gazette-Ristelhuber*, il est humiliant de se voir opposer de pareilles objections conjecturales, et il n'est pas besoin d'être un grand clerc ni un grand physiologiste pour s'en étonner. Mille motifs intimes et secrets, dont le cœur et la raison d'une femme sont seuls juges, peuvent lui faire hâter ou suspendre l'annonce d'une grossesse.

C'est malheureusement une infirmité de notre temps que de crier à la supposition d'un document historique, quand une chose ne s'y explique pas du premier coup. On se donne si facilement par le doute un air de connaisseur! et le doute fait si bien son chemin dans notre pays! Avant de taxer de supposition des documents publiés avec bonne foi par des hommes de quelque expérience historique et paléographique, il faudrait cependant y regarder à plus de deux fois. Tout esprit exclusif offusque le jugement. En conscience, l'attaque était ici d'autant moins digne de réponse que (dix ou onze lettres de la Reine jeune exceptées, sur quinze cents pièces recueillies par moi en vingt années de voyage et de recherches) tout provient des Archives impériales et royales de Vienne, de Moscou, de Stockholm et de Paris, où l'on peut en vérifier l'authenticité. L'attaque enfin, si tardivement exhumée des catacombes d'un vieux journal, est plus intempestive que jamais, aujourd'hui que j'ai donné, dans un second tirage de mon recueil, l'indication scrupuleuse de l'origine de chacune des pièces que je publie.

F. FEUILLET DE CONCHES.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Etymologie du mot Gargouille. — Le document suivant, que je soumets aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, m'a paru important, et pour l'histoire naturelle au XVe siècle, et pour celle de notre vieille langue romane. Je leur laisserai le soin de se prononcer: « Dans les montagnes du royaume de Naples, » nous dit Jehan de Fournay, pèlerin du XVe siècle, « vynt ung grant « serpent, lequel avoit une queuwe de une « aulne et demie de long, ou plus, et ung « long hastereau (cou) lequel estoit de plus « d'une aulne de hault, *et tiroit la langue « comme ung gar*, et cifloit; dont le has« tereau et le corps estoit tout verd; le « dict hastereau par devant et la pance « tout blanc et tasqueté de noires ta« ches. » (Ms. n° 453 de la Bibl. de Valenciennes, fol. 264.) — Ainsi, la *gargouille* serait une gouttière terminée par une tête de serpent. — Si l'on en croit Plutarque (*Sympos.*, liv. IV, question 5), les Egyptiens « mettent des testes de lyon au bout des tuyaux des fontaines et en font des gargouilles, pour autant que le Nil amène de nouvelle eau sur leurs champs et terres labourables, quand le soleil passe par le signe du lyon. » (Trad. d'Amyot.)

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Le général Marulaz, défenseur de Besançon en 1814.—On lira sans doute avec plaisir la note suivante, qui relate un fait remarquable, dont la Biographie Didot ne fait pas mention; le Dict. histor. de Feller, et la Biogr. Michaud n'ont même pas d'article sur le général Marulaz. Je copie cette note dans les *Lettres sur la Russie*, de X. Marmier (Paris, 1851, p. 162): « J'ai vu un jour chez lui (Marulaz) un petit billet qui lui avait été remis mystérieusement pendant le siége de Besançon. Le prince de Lichtenstein, qui avait signé de sa main ce billet, lui offrait un million s'il voulait rendre la ville. « *C'est l'héritage « de mes enfants,* » me disait le noble général en me montrant ce témoignage de son honneur et de son patriotisme, et il est vrai qu'il ne leur en a guère laissé d'autre. » AD. BOUYER.

—

Les Deys-Traqués. — Dans un recueil de caricatures politiques, intitulé: *Ménagerie royale*, reproduction, avec texte français et anglais, des aménités de l'esprit de parti en 1830, au milieu d'épigrammes plus ou moins heureuses, loin d'être d'un goût attique et d'une générosité française, j'ai trouvé la suivante qui est assez caractéristique. Charles X est croisé, sur un coussin, coiffé d'un turban, côte à côte avec le dey d'Alger. Au-dessous on lit:

LES DEYS-TRAQUÉS.

« Eh bien, cousin, ton coup d'Etat? —
« Eh bien! beau-dey, ton coup d'éventail?
« — Te voilà dey-frisé, dey-masqué, dey-
« monté, dey-chu, dey-baté, dey-confit. —
« Et, toi, dey-baptisé, dey-croté, dey-laissé,
« dey-coiffé, dey-ferré, dey-tenu. — Ce que
« c'est que d'être dey-loyal, dey-mesuré,
« et dey-bauché! — Nous voilà dey-finis,
« dey-boutés, dey-bridés, et peut-être
« bien dey-colés! »

Le texte anglais, vu l'abondance des matières, manque; le feuillet précédent a été enlevé, probablement parce que les deux exilés se rencontrant commençaient la conversation par un calembourg peu musqué, emprunté à une chanson de l'époque où l'on abusait du mot *dey* et qui se rapprochait plus du mot soi-disant héroïque de Waterloo que du ton des nobles interlocuteurs. V. D.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Num° 32.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider [25 avril 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Mot attribué à Mme de Maintenon. — La réputation de Mme de Maintenon a subi de singulières vicissitudes. Après sa mort, et sous la Régence, il y eut contre la favorite de la fin du dernier règne une réaction qui naturellement dépassa le but. Le marquis d'Argenson a, sur elle comme sur bien d'autres, deux appréciations fort diverses, suivant qu'il la juge en jeune homme ou en homme mûr. Notre siècle, qui aime les réhabilitations, a aussi entrepris celle de Mme de Maintenon, et peut-être est-il allé trop loin en ce sens, comme on avait été trop loin dans l'autre. Il nous semble qu'on a un peu abusivement reporté sur l'amie de Ninon et de Villarceaux, sur la jeune et jolie femme à laquelle Scarron « disait tant de sottises, » et à qui il en laissait dire par d'autres, l'auréole de considération qui s'attacha plus tard à la gouvernante discrète des enfants du roi, à la maîtresse habile et prudente, à l'épouse de Louis XIV. Quoi qu'on en dise, il y eut dans sa vie un moment équivoque, dont certain passage médiocrement flatteur de Tallemant des Réaux donne assez bien l'idée (1). Voici les vers peu connus qu'on imprimait sur la femme de Scarron, sept ans après la mort de celui-ci, et deux ans seulement avant qu'on songeât à elle pour élever les enfants du roi et de Mme de Montespan :

Que je ferois du fanfaron
Si j'avois de l'abbé Scarron.....
Non son corps, ni sa maigre échine,
Ni cette plaisante machine
Qu'il fit pour se guinder en haut
Et pour sauter tout d'un plein saut
Dans la chambre de sa compagne,
Craignant que la liqueur d'Espagne,
Dont elle buvoit un petit,
Ne lui excitast l'appétit,
Et qu'après un trop long caresme,
Prenant dispense d'elle-même,
Avecque son proche voisin,
Ou bien plustost quelque cousin,
De manger elle n'eust envie
Du fruict qu'on appelle de vie,
Cueilli dans un plaisant verger,
Quand on a l'heure du berger, etc.

Dans un de ces ramassis de pièces et d'anecdotes scandaleuses que le satirique Jamet aimait tant à recueillir et à annoter, je trouve, à propos de Mme de Maintenon, la note suivante : « Cette Madeleine convertie écrivait, à l'âge de 19 ans, à Céleste Palaiseau, prieure d'Argenteuil, qui lui avait fait quelques observations sur ses galanteries (1), cette singulière maxime : *La réputation peut se renouveler.* C'est dans sa lettre 9e, *Mss. de Noailles.* » — Malgré toute ma défiance de La Beaumelle, qui a imprimé cette lettre (2), et de Jamet, qui paraît l'avoir citée avant lui et d'après une source manuscrite, j'avoue que le mot: *La réputation peut se renouveler*, mis dans la bouche de Mme de Maintenon, qui a pratiqué cette maxime avec un si éclatant succès, me paraît singulièrement caractéristique, et que j'en voudrais connaître la source. Quelqu'un pourrait-il indiquer quels sont ces *Manuscrits de Noailles*, auxquels la lettre serait empruntée, et qui ne font partie, nous croyons pouvoir l'affirmer, ni de ceux que possède la Bibliothèque Impériale ni de ceux qui se trouvent à la Bibliothèque du Louvre; — enfin, ce qu'il faut penser de leur authenticité, et notamment de celle de la lettre en question? E. J. B. R.

—

Chercher une querelle d'Allemand. — Quelle est l'origine de ce dicton? ALY.

—

Chiens d'Orléans. — Pourquoi, à Or-

(1) « Jusques ici (vers 1663), on ne croit pas qu'elle ait encore fait le saut. » (*Historiettes*, édit. P. Pâris, t. VII, p. 39.)

(1) Ceci n'est pas tout à fait exact, du moins quant au texte imprimé par La Beaumelle: c'est, au contraire, Mme de Maintenon qui engage Mlle de Palaiseau à abjurer ses erreurs passées, en lui disant: « La réputation peut se renouveller. »

(2) *Lettres de Mme de Maintenon*, Nancy, 1752, t. I, p. 20.

Digitized by Google

léans, en parlant des habitants de cette ville, dit-on : *les chiens d'Orléans?* Ch.

—

Le crucifix de Saint-Gervais. — On dit: « Désargenté comme le crucifix de Saint-Gervais. » — Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils éclaircir l'origine de cette locution familière? L. Gueneau.

—

Le peintre L. Bredin. — Quelle peut être la signature *L. Bredin*, qui se trouve sur une toile de l'école du Primatice? L. C.

—

Un portrait de Marie-Antoinette. — Je lis, dans une Histoire de la Reine, que son portrait, envoyé par elle à sa mère, Marie-Thérèse, lui fut renvoyé, à cause de l'extravagance de sa coiffure, de son rouge et de ses plumes. Ce fait est-il avéré? De qui était le portrait? Etait-ce de Du Creux? Où le voit-on maintenant? H. V.

—

Portrait de J.-F. Lamarche, évêque. — Jean-François Lamarche, évêque et comte de Léon, comte des Cornouailles, avait émigré à Londres en févr. 1791. Ce prélat y fut l'organisateur et le distributeur des secours aux émigrés. Le peintre Pierre Danloux, réfugié comme lui en Angleterre, fit son portrait en 1797, et, lors de sa rentrée en France, voulut exposer son œuvre au salon de 1802, mais le gouvernement s'y opposa. Sous la Restauration, ce portrait reparut dans les galeries du Louvre, alors que le peintre était mort depuis 1809. Je désirerais savoir ce qu'est devenue cette toile, à quel titre elle figura au Louvre, fut-ce à titre d'exposition posthume, ou après acquisition de l'Etat? Où se trouve-t-elle aujourd'hui, dans les magasins du Louvre, à Versailles, ou dans quelque collection particulière? L'évêque, comte de Léon, était-il de la famille du prince de Léon, colonel des hussards de la garde sous Charles X? — L'œuvre de Danloux avait été gravée, en Angleterre, par W. Skelton, et le fut plus tard en France par Frémy. H. V.

—

Les fourches de Montfaucon. — Connaît-on exactement l'emplacement des anciennes fourches patibulaires de Montfaucon? — Cet emplacement est-il indiqué d'une manière précise sur quelque vieux plan de Paris? X.

—

Le titre de baron. — A quelle époque ont commencé d'être en usage les titres nobiliaires, et en particulier celui de *baron?* Quelle est l'origine ou l'étymologie de cette qualification? M.

Qu'était-ce que le pain au pot? — Je lis, dans une lettre de Madame de Grignan, où il est question de la toilette de la duchesse de Bourbon : « Elle s'éveilla à midi et demi, prit sa robe de chambre, vint se coiffer et manger un *pain au pot;* elle se frise et se poudre elle-même, elle mange en même temps; les mêmes doigts tiennent alternativement la houppe et le *pain au pot.* » Quel était ce genre de pain? H. Vienne.

—

Abstinence du samedi. — Dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (Delloye, 1840, t. I, *Malherbe*), on lit la note suivante : « Allusion à l'usage du diocèse « de Paris de faire gras le samedi depuis « Noël jusqu'à la Purification. » Je demande comment s'est établie cette coutume, qui semble en contradiction avec le sixième commandement de l'Eglise, et si elle est généralement répandue? Nossiop.

—

La princesse Madeleine de Mecklembourg et le « prince de Marseille » Symmialhete. — Un vieux chroniqueur allemand, généralement assez exact, raconte que le prince de Mecklembourg Jean le *Théologien*, s'étant lié d'amitié, lors de son séjour à la cour de Philippe-Auguste, avec le fils du « roi de Marseille, » maria sa sœur Madeleine avec ce prince. De cette union naquit un fils qui devint cardinal du titre de Sainte-Luce. D'autres chroniqueurs, reproduisant ce récit, ont ajouté que le prince marseillais, époux de Madeleine de Mecklembourg, s'appelait *Symmialhete.* Cette tradition est-elle dénuée de tout fondement ou bien pourrait-on trouver le beau-frère de Jean le Théologien parmi les enfants de l'un des seigneurs qui, au commencement du XIII[e] siècle, avaient des droits ou des prétentions sur la ville de Marseille? Le nom de Symmialhete ne serait-il pas une corruption de celui de Simianet, diminutif de Simiane? Un membre de la famille de Simiane a-t-il pu être appelé *prince de Marseille?* Enfin, trouve-t-on des traces d'un cardinal de Sainte-Luce, auquel puissent se rapporter les indications du chroniqueur allemand? Il n'y a rien à ce sujet dans l'*Histoire des Papes et des Cardinaux*, de Ciacconius. C. de T.

—

Art héraldique. — Pourrait-on indiquer quelles sont les familles auxquelles appartiennent les armes gravées sur un cachet du XVIII[e] siècle dont voici la description : Deux *écus* accolés; sur celui de gauche : d'azur à une fleur de lys d'or; sur celui de droite : d'argent semé d'étoiles, à trois bustes de..... — *Cimier :* un casque

Digitized by Google

orné de lambrequins. *Supports*: 2 lions.
(Amiens.) A.-V. D.

—

« Ndored, Molb, Knedoasda, etc., » de C. Blessebois. — Les bibliophiles connaissent l'extrême rareté des *Œuvres satyriques* d'un écrivain dont l'existence est mystérieuse, Corneille Blessebois. Je n'ai pas besoin de rappeler le curieux chapitre que Ch. Nodier a consacré à ce personnage dans ses *Mélanges tirés d'une pet. biblioth.* (Paris, 1829). On vient de réimprimer à 150 exemplaires le *Théâtre* de cet auteur; il est composé de trois pièces qui n'ont d'ailleurs d'autre mérite que leur rareté et que la curiosité qui s'attache au nom de Blessebois. A la fin d'une de ces pièces, l'*Eugénie* (Leyde, 1676), on trouve des portraits en vers de six personnages, dont les qualités morales et les avantages physiques sont l'objet de louanges très chaleureuses; les noms de ces modèles sont évidemment supposés : *Ndored*, *Molb*, *Knedoasda*, *Eintesber*, *Wasner*, *Vaurderep*. Y a-t-il là des anagrammes? A quel système de déguisement ces noms barroques doivent-ils leurs physionomies? Pourrait-on réussir à en opérer la restitution? T. B.

—

Le maréchal de Biron et les « Maximes de guerre. » — Vital d'Audiguier a publié sous le nom du maréchal de Biron (en 1611, d'après le *Manuel du libr.*; en 1617, d'après la *Nouv. Biogr. gén.*), un pet. vol. intitulé : *Maximes de guerre*. Le même ouvrage a été réimpr. à la fin du 13e vol. des Œuvres complètes de Branthôme (1740), sous le nom d'André de Bourdeille, frère aîné de Branthôme, et sous ce titre : *Maximes et advis du maniment de la guerre, et principalement du devoir et office de mareschal de camp.* Tous les éditeurs des Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, et notamment Monmerqué, Buchon, ont suivi l'exemple des habiles bibliographes (Le Duchat, Prosper Marchand) qui avaient eu soin de l'édition de 1640, et partout André de Bourdeille est aujourd'hui considéré comme l'auteur des *Maximes*. Je voudrais savoir quels motifs avaient déterminé Vital d'Audiguier à donner au maréchal de Biron l'opuscule du frère aîné de Branthôme, et encore si les *Maximes et advis du maniment de la guerre* sont le même ouvrage que le manuscrit de la Biblioth. Imp., mentionné plusieurs fois dans les *Etudes sur le passé et l'avenir de l'Artillerie*, notamment à la p. 263 du t. I, où l'on apprend que « le « traité de la guerre, attribué au maréchal « de Biron, est bien réellement de lui. »
T. de L.

—

Le livre d'Heures de Bussy Rabutin. — Y aurait-il moyen de découvrir en quelle bibliothèque particulière se cache le recueil de portraits satiriques qu'avait fait peindre Bussy et auquel un vers de Boileau fait allusion (sat. VIII, v. 42). Après avoir passé dans les mains de l'intendant Foucault (auquel M. Sainte-Beuve a consacré un charmant article dans ses *Nouveaux Lundis*), ce précieux volume entra chez un bibliophile célèbre, le duc de la Vallière. A la vente de la collection de cet amateur en 1783, ce livret fut adjugé au prix, très élevé pour cette époque, de 2,400 livres. Voir le no 5235 du Catalogue, tome III, p. 265. La plupart des feuillets de vélin étaient restés blancs, et une partie de l'écriture tracée sur quelques autres avait été grattée. Les *saints ou saintes*, dont les noms sont conservés, étaient : saint Sébastien, saint Jean Baptiste, saint Louis (représenté, témérité insigne, sous les traits de Louis XIII), saint George, sainte Cécile, sainte Dorothée, sainte Catherine et sainte Agnès. Je possède un exemplaire du Catalogue La Vallière avec les prix; j'en ai consulté plusieurs, mais je n'ai pu m'en procurer encore un avec les noms des acheteurs. Prière aux curieux qui en auraient un à leur disposition de voir à qui a été vendu le no 5235 et de transmettre ce renseignement à l'*Intermédiaire*. G. B.

—

Aloïsiæ Sigeæ, etc. — Quel est le véritable auteur des fameux dialogues intitulés : Meursius: *Aloïsiæ Sigeæ Toletanæ Satyra sotadica de arcanis amoris?* Faut-il adopter définitivement les conclusions de M. Paul Allut, qui les attribue à Nicolas Chorier? (Voir Brunet, t. V, col. 607.)
(Lyon.) S. M.

—

Lettres de Fermat au R. P. de Billy. — Dans l'édition intitulée: *Diophanti Alexandrini arithmeticum libri sex, cum commentariis C. G. Bacheti V. C. et observationibus D. P. de Fermat*, etc. *Tolosæ*, 1670, on trouve (p. 1 à 36) un ouvrage intitulé: « DOCTRINÆ | ANALYTICÆ | INVENTUM NOVUM. | *Collectum à « R. P. Jacobo de Billy S. J. Sacerdote « ex variis Epistolis | quas ad eum diver- « sis temporibus misit D. P. de Fermat | « Senator Tolosanus.* » Où sont-elles maintenant, les lettres de Fermat au révérend père Jacques de Billy mentionnées dans ce titre? (Rome.) P. B.

—

Manuscrits du P. J. de Billy. — Quelles personnes ou bibliothèques possèdent actuellement les manuscrits du Père Jacques de Billy, que, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, par feu le R. P. Niceron, t. XL (1739), p. 241,

Digitized by Google

on dit être conservés dans la Bibliothèque des Jésuites, à Dijon? (Rome.) P. B.

—

Le Recueil de Maurepas. — En m'associant de grand cœur à la demande formulée par M. de Lescure (I, 104, *note*), au sujet d'une *table méthodique* des *Mémoires de Bachaumont*, comme celle qui existe déjà pour la *Correspondance* si précieuse de Grimm et Diderot; je rappellerai qu'il y a quelques années l'éditeur Jannet avait annoncé la publication du fameux *Recueil de Maurepas* en 6 vol. in-4° à 25 fr. le vol. — Où en est cette publication? EM. C.

—

L'abbé Bonnefoy de Bouyon. — Je lis, dans un Catalogue de livres rares et curieux (vente des 6 et 7 févr. 1865), n° 123, cette mention : *Les coups de patte du père Nicolas, ou le Réformateur françois, par M. L. B. D. B.* (*Bonnefoy de Boyon*, né en 1740). *Gattières et Paris*, 1787, 2 vol. in-18. » — Ce Bonnefoy de Boyon est-il le même qu'un abbé *Bonnefoy de Bouion*, dont parle, en ces termes, la Biogr. Univ. de Furne (Paris, 1833, 6 vol gr. in-8°) : « Député aux États-Généraux et habile pamphlétaire, il passait pour mener une vie licencieuse; toutefois il la termina sans crainte, le 10 août, en se jetant d'un premier étage sur les baïonnettes des révolutionnaires qui l'assaillirent près la place Louis XV. Sa tête fut promenée au bout d'une pique. » — La Biogr. Didot, de son côté, parle d'un abbé *François-Lambert de Bonnefoy*, qu'elle qualifie de « théologien français, » et qui serait né au diocèse de Vaison en 1749, et mort le 14 janvier 1830, auquel Barbier attribue : 1° *Éloge historique de Louis, Dauphin de France*, Paris, Mérigot le Jeune, 1780, in-8°; 2° *De l'état religieux, son esprit*, etc. (en collab. avec Bernard), Paris, veuve Hérissant, 1784, in-12; — 3° *Un peu de tout*, par L. B. de B. — Bonnefoy de Boyon (du Catal. Alvarès, cité plus haut), l'abbé Bonnefoy de Bouion (de la Biogr. Furne), et l'abbé Fr.-Lambert de Bonnefoy (de la Biogr. Didot) ne seraient-ils pas un seul et même personnage, encore mal connu des biographes et des bibliographes? N'appartiendrait-il pas à une famille *Bonnefoy*, du lieu de *Bouyon*, près Vence (Var)? De la mention « Gattières et Paris, » que porte, sur son titre, l'ouvrage du n° 123 du Catalogue Alvarès, est-il permis de conclure que cet abbé de Bonnefoy avait à *Gattières*, village tout voisin de Bouyon et de Vence, une imprimerie particulière, et que *les Coups de patte du père Nicolas* y furent imprimés?

Telles sont les questions que mon ignorance pose aux lecteurs de l'*Intermédiaire* et particulièrement aux bibliographes provençaux, qui s'intéresseraient à leur compatriote *Bonnefoy de Bouyon*.

(Le Vigan.) E. GÉDÉ.

—

Une étude sur la conservation des corps, par un des violateurs de la tombe de Voltaire. — Vous vous félicitiez sans doute d'en avoir fini avec la question (que l'*Intermédiaire* a d'ailleurs si complétement tirée au clair) de la violation des tombes de Voltaire et de Rousseau. Hé bien, non; il faut que vous me permettiez d'y revenir, en vous questionnant encore, au sujet de l'un des auteurs principaux de cette action héroïque. Voici de quoi il s'agit :

Dans une brochure de 102 p. in-8, ayant pour titre : *Mémoires sur différents sujets relatifs aux sciences et aux arts*, par M. DE PUYMAURIN (Toulouse et Paris, avril 1811), je trouve (p. 55) un mémoire intitulé : *Détails chimiques et Observations sur la conservation des corps qui sont déposés aux caveaux des Cordeliers et des Jacobins de Toulouse.* Une note avertit que « ce mémoire fut fait en 1784, et que, depuis (en 1793), les deux caveaux ont été détruits. » C'est une description technique qui occupe 13 pages et se termine ainsi : « M. de Maupertuis, pendant le séjour assez long qu'il fit à Toulouse, l'année de sa mort, allait souvent considérer ces tristes restes de l'humanité; il s'y livrait à une sorte de rêverie qui portait pendant le reste de la journée sur sa gaieté naturelle. Un de ses amis, inquiet de cette habitude, qu'il regardait dans cet homme célèbre comme une manie qui pourrait altérer sa santé, l'en tira un jour, en lui demandant avec vivacité de quoi riaient ces morts (leurs lèvres sèches et retirées leur donnent en effet l'air de gens qui rient)? — De ceux qui vivent, répondit brusquement M. de Maupertuis. »

Qu'est-ce que ce M. *de Puymaurin*, qui publiait, en 1811, cette étude sur la conservation des corps aux caveaux des Cordeliers et Jacobins de Toulouse? Est-ce que, par hasard, ce serait le même qui, trois ans plus tard, se livra à une opération d'un genre opposé sur les corps conservés aux caveaux du Panthéon?

Pour aider vos lecteurs à résoudre la question, j'ajoute que le premier des sept mémoires contenus dans la brochure, et qui traite « De la fabrication des vins en Angleterre et du préjudice qu'elle porte à la consommation des vins de France, » est désigné ainsi : *Par M.* DE PUYMAURIN, *nommé candidat au Corps législatif par l'assemblée électorale de la Haute-Garonne;* et qu'à la fin du dernier mémoire, relatif à une « nouvelle méthode de faire des ciments pour les terrasses, » se trouve un certificat d'ingénieur, en date du 24 messidor an X, constatant la qualité du

Digitized by Google

ciment du « *citoyen Casimir de Puymaurin.* » Y a-t-il identité entre « ce citoyen Casimir » et le trop célèbre baron Marcassus de Puymaurin? S. D.

—

Les plaisirs du cloître, comédie. — A qui attribue-t-on, une comédie assez libre du XVIIIe siècle, *les Plaisirs du Cloître*, 1773, in-8, s. l., par M. D. L. C. A. I.? E. C.

—

Catéchisme de 1806. — Je cherche inutilement depuis longtemps un exemplaire du *Catéchisme à l'usage de toutes les Eglises de l'empire français*, imprimé à Paris en 1806. Ce n'est cependant pas un volume rare, puisque, selon Nodier (*Description d'une jolie collection de livres*, 1844, p. 75), il en a été tiré *un million* d'exemplaires; mais Nodier donnait en bibliographie quelque peu carrière à son imagination. Cet académicien ajoute que le catéchisme en question « prescrivait à « tous les Français de chérir Napoléon « sous peine de damnation éternelle. » Renouard, *Catalogue d'un amateur*, 1818, t. Ier, p. 86, avait avancé qu'il ordonnait, sous la même peine, d'aimer Napoléon et la conscription. Pourrait-on transcrire exactement la phrase qui a provoqué ces observations? (Lyon.) B. R.

—

L'habit de Charles XII et une dent de Newton. — M. de Lescure vient de publier sur les *Autographes* un volume fort curieux (in-8o, librairie Gay). On y lit, page 35 : « L'habit que Charles XII portait à Pultawa, conservé par les soins du colonel Rosen, s'est, dit-on, vendu à Edimbourg, en 1825, 22,000 livres sterling (561,000 francs), et lord Schwaterbury a acheté une dent de Newton 730 livres sterling. » Ces *faits* sont, je crois, empruntés à un ouvrage de Peignot, qui les avait lui-même pris dans quelque recueil d'anecdotes. Ils sont certainement controuvés et le nom du lord anglais est très positivement altéré. Pourrait-on remonter à l'origine de ces rumeurs et démêler ce qu'elles pourraient contenir de vrai? T. B.

—

Crémation. — Pourrait-on me donner des indications bibliographiques sur la question de la *crémation* ou du brûlement des corps? Quelle est la date des articles publiés sur ce sujet par George Sand et M. Bonneau? P. R.

—

Points d'interrogation sur le « Shakespeare » de V. Hugo. — Je poursuis mes demandes d'éclaircissements (*Vid.* I, 340):

Gorgisippe croyait au fait de la terre plate; Harmodamonte, au fait des paroles magiques maîtresses des animaux; Echècrate, au fait de la maternité immaculée de la prêtresse de Thèbes (p. 175).

Où trouve-t-on quelques renseignements sur ces philosophes grecs tout à fait ignorés?

Tout mon souci, disait un poëte contemporain mort récemment, c'est la fumée de mon cigarre (p. 445).

Ce propos n'a-t-il pas été attribué à Alfred de Musset?

Dans le trop bel été de 1829, un critique, aujourd'hui oublié à tort, car il n'était pas sans talent, M. P., ayant trop chaud, tailla sa plume en disant : Je vais éreinter le soleil (p. 403).

Quel était donc ce Monsieur P.?

Il y a dans les archives de la Comédie française un manuscrit inédit de 400 pages, le journal de Lagrange, camarade de Molière (p. 26).

Ce journal a-t-il été imprimé? Ne mériterait-il pas de l'être? Il me semble qu'on en a publié quelques extraits, mais ne faudrait-il pas le faire connaître en entier?

La mort d'Elizabeth fit dire à Henri IV : Elle était vierge, comme je suis catholique (p. 32).

Ce mot est-il bien authentique? Quels sont les historiens sérieux qui l'ont mentionné?

Le vieux vaisseau faisant eau où s'embarque en souriant l'évêque *Quod vult Deus* (p. 407).

A quelle légende ceci se rapporte-t-il?

Il y avait à Saragosse, au XVIe siècle, 309 églises et 617 couvents (p. 487).

Ce chiffre n'est-il pas fort exagéré et hors de proportion avec la population de cette capitale de l'Aragon?

En 1610, l'empereur Rodolphe ouvrit les quatre veines à son fils assassin d'une femme (p. 20).

Ce fait est-il exact? Des écrivains contemporains dignes de foi l'ont-ils raconté?

Si vous accueillez ces demandes, vous viendrez au secours de bien des lecteurs du livre de M. Hugo, tout aussi ignorants que moi, sans doute. T. B.

—

Les deux Diane. — On a lu dans les journaux l'*étonnante* lettre où tout récemment M. Alexandre Dumas confessait ne pas avoir lu un roman signé de lui : *Les Deux Diane*, et en attribuait la paternité à M. Paul Meurice. N'y avait-il pas là-dessous, à l'adresse de ce dernier, une cruelle ironie de la part du très fécond romancier? Et la vérité ne serait-elle pas que le roman vendu par M. Meurice, signé par

Digitized by Google

M. Dumas, n'est l'œuvre ni de l'un ni de l'autre? Les *Deux Diane* ne seraient-elles pas un plagiat très peu déguisé d'un roman intitulé : *La Fille naturelle*, et ayant pour auteur M. Félix Davin, un romancier qui florissait il y a trente ans, et qui aujourd'hui est aussi oublié que le seront dans trente ans MM. Dumas et Meurice? C'est là un point curieux de bibliographie et dont la vérification se recommande aux fureteurs de l'*Intermédiaire*. A. J.

—

Un livre important à restituer à son auteur. — Je vais poser à l'*Intermédiaire* une question, indiscrète sans doute. Je lis dans l'*Autographe* du 1er mars 1865, que M. Amédée de Bast a écrit, sous le nom d'un autre, « un livre qui a eu une im« mense influence sur les événements de « ce temps. » Les livres de ce genre sont rares. Quel est le titre de celui-ci? L. V.

— La même question est ainsi posée par un autre correspondant : L'*Autographe* du 1er mars dit que cet auteur est si modeste, qu'il a fait, sous le nom d'un autre, un livre qui a eu une immense influence sur les événements de ce temps. Quel est ce livre? E. C.

—

Un compte rendu de l'Union : « Le Prêtre marié ». — On lit, sur la couverture du *Bull. du Biblioph.*, de Techener, déc. 1864 : « *Le prêtre marié, épisode de la « Révolution française, par le comte de « Poligny, précédé d'une introduction « par Charles Nodier*, 1 vol. in-12. Voir, « sur cette bonne publication, le compte « rendu du journal l'*Union*. » Soit, mais dans quel numéro, à quelle date, faut-il chercher ce compte rendu? S. P.

Réponses.

Le ou la Braque latin (I, 68, etc.; II, 143). — Je ne saurais admettre la plupart des allégations de M. E. Mi. Ainsi, il n'est pas exact de dire que le mot *latin* n'a été employé « que pour distinguer une *Braque* d'une autre; » car cela ferait supposer qu'il y avait plusieurs *braques* à Paris, ce qui n'est pas. En réalité, il a seulement existé, sur la rive droite, une rue, non *de la Braque*, mais *de Braque*, et sur la rive gauche, un carrefour *de Braque*; donc, pas de confusion possible, et d'ailleurs, au XVIe siècle, on n'y regardait pas de si près. M. E. Mi. croit, il est vrai, que « au quartier de l'Université, c'est-à-dire au Pays latin, » se trouvait une rue *du Petit-Brac*, celle qu'on nomme aujourd'hui *des Quatre-Vents*, et il cite à l'appui de son opinion le plan de Gomboust. J'objecte que le nom de *quartier latin* ne paraît pas avoir été usité avant l'époque moderne, puisqu'on ne le rencontre jamais dans les anciens documents; que la rue des Quatre-Vents n'était point comprise dans la région de l'Université (elle dépendait du faubourg Saint-Germain); enfin, que, si on lit *rue du Petit-Brac* sur le plan de Gomboust, c'est manifestement par suite d'une méprise imputable au graveur, qui devait écrire *rue du Petit-Brave*. J'ai vu tout ce que les Archives de l'Empire renferment de titres relatifs à la rue des Quatre-Vents, je puis indiquer quand ont été baillés à bâtir les terrains au milieu desquels elle a été ouverte, j'ai restitué chacune de ses maisons, j'ai soigneusement recueilli ses divers vocables, et je demeure convaincu qu'en aucun temps, elle ne s'est appelée rue *du Petit-Braque*, tandis que, au contraire, les preuves abondent pour établir qu'elle a été habituellement énoncée *rue du Petit-Brave* ou simplement *du Brave* (1604, 1617, 1626, etc.); le fait est d'ailleurs bien connu. J'ajoute que le voisinage de l'hôtel de Condé n'est point à invoquer dans l'espèce, attendu que cet hôtel appartenait encore en 1612 à la famille de Gondi, et je maintiens complétement l'explication que j'ai précédemment donnée (I, 94). Je voudrais pouvoir me prononcer avec autant de certitude sur la véritable signification du mot *Braque*, que la note de M. On. (I, 326) a bien élucidée, sans toutefois la rendre suffisamment claire à mes yeux. Ad. B.

—

Rougot de Lisle et la Marseillaise (I, 147, etc., II, 61). — Deux correspondants, MM. Ph. S. et S. P., nous communiquent des extraits d'un feuilleton que M. Edouard Fétis a publié dans l'*Indépendance belge*, de Bruxelles (26 fév. 1865), sous ce titre : *Qui est l'auteur de la Marseillaise?* Il débute ainsi :

« Le procès intenté à M. Fétis pour avoir osé imprimer le doute que Rouget de l'Isle (*sic*) fût l'auteur de la musique de la *Marseillaise*, a fait grand bruit dans la presse parisienne. Le directeur du Conservatoire de Bruxelles a été très vivement attaqué par des écrivains qui n'ont opposé aucune preuve à ses arguments et qui, à défaut de bonnes raisons, ont eu recours aux personnalités. Le procès a pris fin, à la suite de circonstances que nous allons rapporter; mais la question est loin d'être vidée pour nous, et nous allons la reprendre, pour la traiter à fond, à l'aide de documents curieux qui auraient certainement modifié l'opinion des partisans quand même de Rouget de Lisle (*sic*), et qui leur auraient fait penser qu'ils devaient y regarder de plus près avant de se prononcer. Nous sommes d'autant plus fondé à rouvrir le débat pour notre propre compte, que nous

Digitized by Google

avons déjà, il y a dix ans (10 juillet 1855), dans un feuilleton intitulé : « *Le God save the King* et *la Marseillaise*, » exposé une partie des raisons qui pouvaient faire douter que Rouget de l'Isle fût l'auteur de la musique du chant national français. Nous nous retrouverons donc sur un terrain qui est le nôtre, armé de preuves qui nous manquaient, quand nous sommes entré pour la première fois dans la lice. »

Plus loin, M. Fétis ajoute :

« La paternité de Rouget de Lisle ne repose sur aucune preuve effective, sur aucun document authentique; elle n'est fondée que sur des traditions et de vagues hypothèses; voilà qui est nettement établi. Nous allons maintenant examiner les autres côtés de la question, qui est complexe, en vérité, et nous efforcer de remonter jusqu'à l'origine de l'air de la *Marseillaise*. »

M. Fétis conclut en ces termes :

« Si nous ne nous faisons pas illusion, il résulte de ce qui précède : 1° Que le nom de Rouget de Lisle ne figure, à titre d'auteur de la musique de la *Marseillaise*, sur aucun exemplaire ancien de ce chant célèbre; — 2° Que Rouget de Lisle n'a élevé aucune réclamation, quand cet air a été publié sous un autre nom que le sien; — 3° Que les strophes de Rouget de Lisle ont été chantées sur différents airs connus, avant qu'on les ajustât sur la mélodie à laquelle l'esprit les associe aujourd'hui si intimement; — 4° Que cette mélodie se trouve dans des compositions musicales antérieures à l'époque où les paroles de la *Marseillaise* furent inspirées à Rouget de Lisle par la circonstance rappelée plus haut; — 5° Que M. Fétis n'a été ni le seul ni le premier qui ait contesté à Rouget de Lisle la paternité de la musique de la *Marseillaise*, bien que la personne au procès et les écrivains qui ont pris parti pour elle aient paru l'ignorer.

« Nous nous sommes adressé au public impartial; quant aux intéressés et aux entêtés, nous n'espérions pas les convaincre. Rouget de Lisle restera toujours pour eux, nous le savons, l'auteur de l'air de la *Marseillaise*. On ne peut contraindre à voir clair les gens qui s'obstinent à fermer les yeux. »

—

N. Lawreince et les « Liaisons dangereuses » (I, 178, 249). — Voici cependant, malgré l'assertion de M. F., une édition avec des illustrations de Girard : *Les Liaisons, p. C... de L...* (Choderlos de Laclos), Londres, 1796, 2 vol. in-8, avec fig. de Monnet, Pauquet, *Girard* et autres. (N° 442 de la biblioth. de M. L..., vendue en février 1865.) Un amateur possédant cette édition peut-il m'indiquer les sujets des gravures de Girard et leur nombre? H. V.

—

Un mémoire archéologique de Stoddart (I, 244, 330). — C'est M. B. T. qui s'est lui-même mépris dans la réponse faite par lui à ma question. Stoddart a effectivement écrit des Mémoires sur les inscriptions estampées sur des anses d'amphores. — Ces Mémoires se trouvent dans les « Transactions of the Royal Society of Litterature. 2e série, vol. III (1850) et IV (1853), in-8°. — Ces deux Mémoires, fort longs et extrêmement curieux, sont signés *J.-L. Stoddart, Esq.*, et ont pour titre : 1° *On the inscribed pottery of Rhodes, Cnidus and other greek cities.* 2° *On lettered vase-stamps from greek cities of the Mediterranean and Euxine seas.*

La réponse de M. B. T., tout erronée qu'elle est par rapport à ma question, n'en est pas moins intéressante, à cause des renseignements bibliographiques. M. T.

—

Roi des Ribauds (I, 260). — On trouve des renseignements sur cet officier, dans la brochure intitulée : *Eclaircissemens sur un officier de la maison de nos Rois, appellé le Roi des Ribauds. Paris, Chaubert*, 1748, in-12. L'auteur prouve, par de nombreux témoignages, que du Tillet s'est trompé en le croyant autre chose qu'un *Maître des hautes œuvres*. L'abbé Lebeuf appela l'attention du public sur cet ouvrage, par une lettre insérée dans le *Journal de Verdun*, novembre 1751, p, 359-362; il y ajouta certains faits intéressants, dans lesquels on voit le Roi des Ribauds présider à une exécution dès avant 1378. M. Gouye de Longuemare, auteur de ces *Eclaircissements* les fit paraître à la suite de sa *Dissertation sur la chronologie des rois mérovingiens*, Paris, 1748, in-12. — On consultera encore avec fruit le P. Daniel, *Histoire de la milice française*, t. I, p. 138; le *Glossaire* de Ducange, art. *Ribaldus;* la collection des *Olim*, t. I, p. 813, t. II, p. 222. P. C.

— *Ribaud* est dérivé du latin *ripa*, rive, bord de l'eau; et par *ribaud* on entendit, dans l'origine, soit un homme robuste et vigoureux, soit un homme de mœurs dissolues, comme sont à la fois et trop souvent les mariniers et les faquins du port. Mais à ce sens unique et primitif se rattachent, par le côté historique, diverses acceptions spéciales et légèrement détournées, qu'il est bon de noter. Ainsi, sous Philippe-Auguste, les soldats de sa garde à pied, tous remarquables par une structure herculéenne, étaient dits, pour cela, *ribauds*, autrement forts à bras. Un peu plus tard, ces soudards ayant porté un peu bien loin leurs déréglements, on étendit, on transporta leur nom à tous les gens de sac et de corde. Et le nombre de ces derniers était si grand dans Paris que, jusqu'au règne de Charles VI, un officier de l'hôtel

Digitized by Google

du roi avait pour emploi spécial de punir les crimes commis à la suite de la cour et de faire tous les soirs la visite du palais pour s'assurer que tout y était en ordre. Cet officier supérieur était nommé soit le prévôt des Ribauds, soit leur Roi, comme étant chargé de régner et de veiller sur eux, de manière à les maintenir et le plus souvent à les ramener dans le devoir. C'est sans doute pour toutes ces raisons, que, chez les Allemands en particulier, l'expression *Roi des Ribauds* équivaut, selon les cas, tantôt à exécuteur des hautes œuvres, *der Scharfrichter*, tantôt à receveur préposé aux impôts à percevoir sur les femmes et les filles de joie, *der bestellte Einnehmer des Hurenzolles*. Comme M. C.-E. C.-V. a émis le vœu de savoir quels ouvrages, en dehors du *Roman de la Rose*, ont traité de la Ribauderie, je lui signalerai le suivant, qui pourrait bien n'être pas des plus connus : *Li diz des Ribaux de Greive*, par Rutebeuf, trouvère du XIII[e] siècle. J. P.

— M. Ad. Bo. et six autres corresp. signalent l'article consacré au *Roi des Ribauds*, par le bibliophile Jacob, dans ses *Curiosités de l'Hist. de France* (Paris, Delahays, 1858, in-16), p. 45-72 : « Presque tous les auteurs qui ont parlé du Roi des Ribauds et qui ont essayé de définir ses attributions, se sont plus ou moins trompés dans la conclusion de leurs recherches, parce qu'ils n'ont considéré qu'une des faces de ce personnage et de son office. Ainsi Jean Boutillier, qui écrivait sa *Somme rurale* vers 1460, représente le Roi des Ribauds comme *l'exécuteur des sentences et commandements des maréchaux et de leurs prévôts*, à la suite du roi; Jean Ferron en fait le *premier sergent des maîtres d'hôtels du roi;* Carondas, le *sergent* ou le *commissaire du prévôt de l'hôtel;* Claude Fauchet, le *concierge du palais royal;* Belleforest, le *prévôt de l'hôtel du roi;* Ragueau, le *grand maître des filles publiques;* Etienne Pasquier, le *bailli* ou le *sénéchal des ribauds...* » Suit l'exposé des variations subies par les attributions du Roi des Ribauds. Il y avait un Roi des Ribauds à la cour des ducs de Bourgogne, — à Bordeaux, — à Metz, — à Laon, — à Cambrai, à Mâcon. Le biblioph. Jacob donne la bibliographie suivante : « Gouye de Longuemare. Eclaircissements sur la charge du Roi des Ribauds. Voy. ce Mém. à la suite de sa *Dissert. sur la chronol. des rois mérovingiens* (Paris, 1748, in-12). — L'abbé Lebeuf. Lettre sur le Roi des Ribauds. Voy. cette Lettre dans le *Journal de Verdun* (1), nov. 1751. Voy. aussi deux autres lettres sur le même sujet dans le même journal, avril 1752; l'une est relative au Roi des Ribauds de Laon, l'autre est signée du pseudonyme *M. de Bonnevie*. — P.-L. Jacob, bibl. *Le Roi des Ribauds. hist. du temps de Louis XII* (1514). Paris, 1831, 2 vol. in-8, fig. Souvent réimp. et trad. en ital. et en allem. (Roman historique, précéd. d'une Dissert. hist. sur le Roi des Ribauds) ». — Ajoutons à ce qui est dit plus haut que le bourreau de Toulouse prenait le titre de *Roi des Ribauds*. — Sainte-Palaye, dans son *Gloss. franç.*, Ms., t. LII, fol. 21, dit « qu'il y avait un Roy des Ribauds de Jean de France, duc de Berry. Voy. Le Laboureur, *Vie de Jean de France*, avant celle de Charles VI, p. 89. » Le même auteur, dans ses *Antiquités nationales* (Mss. de la Bibl. Imp.), t. XII, fol. 166), cite, outre les ouvrages de Claude Fauchet et de Longuemare, « dont la dissertation a eu le prix à Soissons, » *De l'Origine des armes*, par Le Laboureur, in-4°, p. 118, — et *Des anciennes Enseignes et Estendards de France*, par Aug. Galland; Paris, Richer, 1637, in-4°. (Réimp. dans les *Antiq. de Paris*, de Sauval, t. II, livre XIII.) — Voici l'opinion de Branthôme (*Œuvres compl.*, publ. par P. Mérimée et L. Lacour, Paris, Pagnerre, 1859, in-16, t. III, p. 282) : « Je voudrois bien sçavoir : qu'estoit-il plus louable au roy (François I[er]), ou de recevoir une si honneste troupe de dames et damoiselles en sa court, ou bien d'ensuivre les erres des anciens roys du temps passé, qui admettoient tant de putains ordinairement à leurs suittes, desquelles le *roy des ribaux*, qui depuis a esté converty en *prevost de l'hostel*, selon qu'on dit, avoit charge et soing de leur faire departir cartier et logis, et là commander de leur faire justice si on leur faisoit tort? » — Voy. aussi Ducange, v[is] *Ribaldi* et *Rex Ribaldorum;* et *Dict. de Trévoux*, v[is] *Prévôt de l'Hôtel* et *Roi des Ribauds*. Ad. B.

(1) Le véritable titre est : *Suite de la Clef, ou Mémoires histor. sur les matières du tems.* Paris, Ganeau, in-12. Voy. t. LXX, pp. 359-363, et t. LXXI, pp. 285-290; 290-293.

—

Le nom de Stendahl (I, 278, 348). — Je m'attendais à voir arriver de nombreuses réponses à cette question; mais, jusqu'à ce jour, personne n'est venu rappeler une chose qui doit pourtant être bien connue. Pour ma part, je me souviens d'avoir lu, il y a bien des années, dans une biographie de Beyle, qu'il avait pris son nom d'auteur de la ville de *Stendal* (à une vingtaine de lieues de Magdebourg, en Prusse). Cette petite ville est le lieu de naissance de Winckelman. Beyle y séjourna pendant quelque temps, à l'époque où il se trouvait en Allemagne attaché à l'intendance de la maison de l'empereur Napoléon I[er]. Ma mémoire ne me fournit plus les détails des circonstances accessoires qui ont pu contribuer à motiver le choix de ce nom,

Digitized by Google

mais le fait principal, il y a tout lieu de le croire, est parfaitement exact. O. M.

—

Le Bussolante (I, 292; II, 119). — Il y a huissier et huissier, comme fagot et fagot. Ensuite, l'officier ministériel, puisque c'est ainsi qu'il s'intitule en France, chargé principalement d'ouvrir et de fermer la porte ou l'huis de la salle d'audience, de précéder, d'introduire et d'annoncer la Cour, et accessoirement de procurer l'acquittement des dettes privées, ne ressemble guère au Bussolante de Rome, qui, lui, n'est au service ni d'un tribunal ni d'un créancier, mais uniquement de Sa Sainteté le pape et pour un objet unique.

Bussolante, *il bussolante* (prononcez *boussolante*), au pluriel *i bussolanti*, est dérivé, en italien, de *bussola*. Celui-ci, à son tour, dès que nous l'articulons correctement, nous présente deux racines, à savoir, *box* (en anglais), boîte, et *sol*, soleil. Le petit instrument qui fut jadis connu chez les Provençaux sous le nom de *marinette*, autrement mignonne montre à l'usage des pilotes, devait, comme de raison, recevoir du peuple navigateur par excellence son appellation définitive, *boussole*, laquelle ne sied pas trop mal, convenons-en, au meuble en miniature destiné à donner le soleil (levant), au moyen de l'aimant, qui se tourne de lui-même vers le nord. Voilà comment il était réservé à la boussole d'être inventée par un Arabe, baptisée par un Anglais et perfectionnée par un Napolitain.

Maintenant, qu'y a-t-il de commun entre la boussole et le Bussolante? Attention! c'est ici qu'est l'enclouure. Quand N. S. P. le pape veut faire un voyage par eau, il monte un vaisseau d'honneur; c'est alors que le Bussolante remplit sa fonction, qui consiste non-seulement à introduire Pie IX dans son navire, mais encore à avoir de temps en temps l'œil sur la montre marine, à peu près comme, sur les chemins de fer, le mécanicien est tenu d'interroger l'aiguille.

Pendant que j'ai la boussole en main, il me sera sans doute permis de rappeler que cette fleur de lis, qui, sur les cartes savamment dressées, surmonte d'ordinaire la tige de l'instrument, signfiie qu'un Bourbon était assis sur le trône de Naples, quand un de ses sujets, André Gioja, perfectionna la boussole. J. Palma.

—

Les comtes Strogonof (I, 309; II, 174). — Il s'agit d'obtenir des renseignements exacts, précis et complets sur tous les ouvrages et articles français publiés par les comtes Strogonof, et ces renseignements-là, on ne les trouve, ni dans la *Notice* de 1843, désignée par M. d'E., ni dans aucune des *Biogr. univ.* ou *générales*. S. P.

Roxanè Basilèsa (médaillon) (II, 12). — Si le burin du graveur a mutilé le second de ces mots, l'histoire, et c'est fort heureux, a inscrit, deux fois au moins, sur ses tablettes, le premier : *Roxanè*. Il fut porté non-seulement par la femme de Mithridate, laquelle s'empoisonna elle-même, mais aussi par une nièce de Darius, par la fille d'Oxathrès, ou Oxathris (1), le même qu'il a plu à Plutarque d'appeler Cohortanus. Celle-ci est précisément la Roxanè du médaillon, destiné apparemment à consacrer le souvenir de l'anecdote qui va suivre. Après qu'Alexandre eut soumis la Sogdiane, un satrape du pays voulut donner en son honneur un splendide festin. Le repas touchait à sa fin, quand furent introduites dans la salle trente jouvencelles de condition; de ce nombre était la fille même de l'amphitryon; elle effaçait toutes ses compagnes par sa grâce et par l'éclat de sa beauté. Aussitôt celui qui n'avait vu qu'avec les yeux d'un père les deux filles de Darius et leur mère, voulut, *hic et nunc*, épouser et faire asseoir près de lui sur le trône sa captive, à l'exemple, dit-il, d'Achille, qui n'avait pas fait difficulté de s'unir à Briséis. De là donc le second mot de la légende, dans lequel je crois surprendre une erreur de burin, à moins toutefois qu'on n'aime mieux y voir une forme du patois macédonien, ce qui n'est guère probable. Quoi qu'il en soit, la langue commune demanderait *BASILISSA*, au lieu de *BASILÈSA*. J. P.

—

Un appel aux collectionneurs. Les faïences dites de Henri II (II, 34). — M. Benj. Fillon, dans son beau livre : *l'Art de terre chez les Poitevins* (Aubry, 1864), établit que ces fameuses pièces de faïence fine sortirent de la fabrique d'Oiron, près Thouars (Deux-Sèvres), et sont l'œuvre de deux inconnus, François Cherpentier, potier d'Hélène de Hangest, et Jehan Bernart, son secrétaire et gardien de librairie. La *Gaz. des Beaux-Arts* a publié aussi un travail sur ces chefs-d'œuvre de la céramique française. J. R.

— MM. A. W., R. S. et Ad. Bo. renvoient au même ouvrage ou au même recueil. M. L. de la M. rappelle que la révélation de de M. Fillon date de sa *Lettre à M. Riocreux, conservateur du musée de Sèvres* (8 déc. 1862). — M. J. R. trouve que les questions de cette nature sortent un peu du domaine de l'*Intermédiaire*. Au moins, désire-t-il qu'elles n'y surabondent pas. — M. E. R. écrit : « Pour Dieu! ne nous fourrons pas dans les vieux pots! Conservons à l'*Intermédiaire* son carac-

(1) Exactement, *dices* ou *dicis* (Cfr. I, 373, II, 88), et pour cause! J. P.

Digitized by Google

tère littéraire et n'en faisons pas un *Moniteur* du bric-à-brac ! »

[L'*Intermédiaire* tient lui-même à ne se laisser envahir par aucune spécialité; mais il a intérêt à n'en exclure absolument aucune. Tout en gardant son caractère littéraire, il peut prendre son bien où il le trouve. Tous les genres lui sont bons..., hors le genre ennuyeux. Puisse-t-il être préservé de celui-là par ses fournisseurs ordinaires! C'est la grâce que son Directeur leur souhaite à tous... et à lui tout le premier. — *Réd.*]

—

Nicolaï, compositeur (II, 38). — Ce Nicolaï était un Allemand qui a passé une grande partie de sa vie en Italie. C'est à Turin qu'a été représenté, pour la première fois, son opéra des *Templiers*. — De retour à Berlin, il fut nommé maître de chapelle de la cour, et fit représenter au théâtre de cette ville *Les joyeuses commères de Windsor*, dont la charmante ouverture vient d'être jouée à Paris, aux Concerts populaires. Il est mort à Berlin, il y a quelques années, des suites de son intempérance. Il était à peine âgé de trente-cinq ans. L. G.-L.

— Dans la *Galerie théâtrale de M. Soleirol* (1862) figurent deux portraits de Nicolaï, dans les séries : *Littérateurs* et *Musiciens*. H. V.

—

Le mariage de Mazarin (II, 39, 124, 183). — Je ne crois pas que l'Ecole des Chartes enseigne que Mazarin a épousé la veuve de Louis XIII. Je ne crois pas, non plus, que ce soit là le sentiment de la Société de l'Histoire de France. J'ai l'honneur de connaître plusieurs professeurs et plusieurs élèves de l'Ecole des Chartes, comme aussi plusieurs membres bien distingués de la Société de l'Histoire de France, et tous ces érudits, j'ose l'affirmer, s'empresseraient, s'ils étaient consultés, de désavouer l'opinion que leur attribue M. l'abbé Dufour sur la question du mariage de Mazarin. M. Th. Lavallée et M. Ravenel eux-mêmes ne seraient point les auxiliaires de mon honorable adversaire d'un moment, car jamais ils n'ont écrit le plus petit mot en faveur de l'opinion contre laquelle je me suis élevé. Les seuls partisans de cette opinion sont, au XVIIe siècle, quelques obscurs pamphlétaires dont M. l'abbé Dufour ne voudrait certainement pas admettre les assertions passionnées, et la princesse Palatine, dont la plume impétueuse transmettait à ses correspondants d'Outre-Rhin tous les *cancans* (qu'on me passe le mot) de la ville et de la cour. Sont-ce là, je le demande, des autorités suffisantes pour l'emporter sur le silence si significatif, si décisif de tous les contemporains les mieux informés ? Quant à l'objection tirée de la tendresse, et, disons le mot, de l'amour dont les lettres du Cardinal à la reine sont remplies, j'emprunte, pour la repousser, ces paroles de l'auteur de l'article *Mazarin* dans la *Nouv. Biogr. gén.* (t. XXXIV, col. 581) : « Ces lettres ne prouvent-elles pas le mariage? Elles prouveraient plutôt le contraire. Mazarin, marié secrètement à la reine, ne lui aurait pas écrit de cette façon. » T. DE L.

—

L'Enfant (II, 40, 124). — Deux correspondants, MM. Alph. L. et B. T. avertissent qu'il y a erreur dans l'attribution faite de cet ouvrage, soit à M. Michelet, soit au pasteur A. Delille. « Il est dû, nous écrit M. A. C., à la plume d'une mère qui, plongée dans le deuil et ne pouvant plus s'occuper de son propre enfant, a voulu communiquer à d'autres mères les utiles expériences qu'elle avait faites dans l'œuvre si délicate et si difficile de l'éducation. » — Quant au « bon petit livre » de M. et Mme A. D., qui a donné lieu à confusion, il est intitulé : *Le petit enfant*, et sa 3e édit. est de 1850.

—

Origine du mot Vaudeville (II, 70). — L'opinion que le mot *vaudeville* aurait pour origine celui de *voix-de-ville*, employé autrefois pour désigner certaines chansons, est adoptée par M. Ed. Fournier dans son édition elzév. des Chansons de Gautier Garguille (Paris, Jannet, 1858, p. 7, note 2). A propos des *airs de cour* dont il est question au passage annoté, M. Fournier mentionne le recueil cité par M. Et. C. et s'exprime ainsi : « Depuis le règne de Charles IX, c'était le nom qu'on donnait aux chansons. Auparavant on les avait appelées plus modestement *voix-de-ville*, d'où, quoi qu'on dise en faveur de Basselin et de ses *vau-de-vire*, il me semble bien que le mot *vaudeville* est dérivé. Adrien Le Roy, dans son recueil publié en 1571, *Livre d'airs de cour miz sur le luth par Adrien Le Roy*, nous donne une preuve que l'une des deux appellations avait succédé à l'autre. Dans sa dédicace *à très excellente Caterine de Clermont, comtesse de Metz*, il dit, au sujet des chansons qui suivent, dans son volume, l'*Instruction pour la tablature du luth* : « Je « me suis avisé de lui mettre en queue, « pour le seconder, ce petit opuscule de « chansons de la cour, beaucoup plus lé- « gères (que jadis on appeloit *voix-de-* « *ville*, aujourd'hui *airs de cour*). » En 1561, Layolle avait publié, à Lyon, *Chansons et voix deville*; et, en 1575, quoi qu'en eût dit A. Le Roy quatre ans auparavant, on voyait encore paraître à Paris : *Recueil de chansons en forme de voix-de-ville*, par Jean Chardavoine. » A. N.

Digitized by Google

— Fr. de Callières semble donner à *vaudeville* le sens de *voix-de-ville*. Qu'on en juge : « *Passecaille*, dit-il, est un terme espagnol qui s'est introduit dans notre langue depuis qu'on y jouë des opéra, pour y exprimer cette espèce de composition en musique que les Espagnols ont appellée de ce nom, qui veut dire *passe-ruë*, comme nous appelons en France des *vaudevilles* certaines chansons qui courent dans le public. » (*Mots à la mode*. 3e édit., Lyon, 1693, p. 180.) A. F.

— Voici une autre étymologie adoptée par Alexis Monteil : « Et moi..., j'ai le tiers de la seigneurie du lyrique vallon de la Normandie, la seigneurie du *Vaudeville*. » (*Hist. des Français des divers Etats*, 1853, in-12, t. III, p. 287.) — « La seigneurie de *Vaudeville* a fait... » « Mal à propos Bourgueville de Bras, qui vivait au commencement du XVIe siècle, dit que c'est de Vire que sont venues les chansons appelées *Vaudevilles*. Mal à propos encore André Du Chesne, dans ses *Antiquités des villes* (art. *Vire*), donne à ces poésies la même origine. Je suis bien plutôt autorisé à dire qu'elles sont venues d'un autre lieu de Normandie, appelé *Vaudreville*. Si le poëte Basselin n'est pas pour moi, j'ai pour moi l'étymologie. » (*Ibid.*, notes, p. 82.) AD. BO.

— Il paraît évident que Jehan Chardavoine, en publiant sa collection de Chansons *en forme de voix-de-ville*, a voulu lui donner un titre déjà connu, mais en cherchant à expliquer à sa manière le sens de ce titre, dont certainement il ignorait l'origine. Le mot *voix-de-ville*, s'il n'eût pas eu la prétention d'expliquer celui de *vau-de-vire*, aurait été, il faut le reconnaître, assez insignifiant et n'aurait pas fait atteindre à Jehan Chardavoine, collectionneur et non auteur, le but qu'il se proposait sans nul doute, celui de débiter un grand nombre d'exemplaires de sa collection. — Quelle apparence, ensuite, que l'auteur du premier *vaudeville*, chanson ou pièce de théâtre, ait cru devoir estropier le mot *voix-de-ville*, qui, tout insignifiant qu'il soit, a cependant un sens grammatical, pour en faire *vaudeville*, qui résiste à toute analyse si on ne le rapproche pas de sa véritable racine, *Vau-de-Vire*. — Quant à l'ancienneté des deux titres : *Vaux-de-Vire* et *Voix-de-ville*, elle appartient incontestablement au premier ; Jehan Chardavoine publiait sa collection en 1575, tandis qu'Olivier Basselin, qui combattait parmi les soldats de Charles VII, en 1449, lors de la conquête de la Normandie contre les Anglais, composait ses *Vaux-de-Vire* vers cette dernière époque. — Puis, le recueil de Jehan Chardavoine est à peine connu, ce qui est un motif pour que personne n'ait songé à en copier le titre ; les *Vaux-de-Vire*, au contraire, ont eu une certaine célébrité, célébrité d'autant plus grande qu'ils furent l'objet d'une persécution, puisqu'ils furent condamnés au feu et que tous les exemplaires en furent brûlés, à l'exception d'un seul que parvint à sauver Jean Le Houx, qui les avait publiés après la mort d'Olivier Basselin, et qui, à cause de cette publication, fut obligé d'aller à Rome pour éviter l'excommunication. — Je ne puis terminer cette réponse sans expliquer l'origine et la véritable signification du titre de *Vaux-de-Vire*, donné par Olivier Basselin lui-même à ses chansons, titre et signification qui paraissent peu connus aujourd'hui, même de ceux qui paraissent s'en être occupés le plus, puisque je lis dans l'*Encyclopédie univ. du XIXe siècle*, au mot *Vaudeville*, cette singulière explication : « Maintenant, « quel est le créateur du *vaudeville* et l'é« tymologie de ce mot ? André Du Chesne, « dans ses *Antiquités des villes de France*, « prétend que ce petit poëme fut INVENTÉ « par Olivier Basselin, foulon de Vire, « ville de Normandie, et qu'il reçut primi« tivement la dénomination de *Vau-de-* « *Vire*, parce qu'il commença à être chanté « au Vau-de-Vire, etc. » — Or, *vaux*, pluriel de *val*, mot très ancien et qui ne s'emploie aujourd'hui que dans certaines acceptions, désigne, à Vire, des espèces de gorges voisines de la ville, où étaient établis les antiques moulins à foulon. A Vire, on va se promener dans les Vaux. Or, Olivier Basselin, ouvrier foulon, était né dans les Vaux et y travaillait lorsqu'il composait ses chansons, bachiques pour la plupart, quelquefois amoureuses et toujours mordantes, et il leur donna pour titre, fort simple et très intelligible dans le pays, celui de *Vaux-de-Vire*. J'ai sous les yeux une copie de ces *Vaux-de-Vire*, faite sur le manuscrit original déposé à la Bibliothèque de Vire, et portant pour épigraphe ces quatre vers tracés par M. Dubourg d'Isigny :

Et la Mort eut à peine endormi cette Lyre,
Que, de lauriers tardifs ombrageant son tombeau,
La France réveillée aux chants du Vau-de-Vire,
Des arts ralluma le flambeau.

Je ne me charge pas de justifier la contradiction que contiennent ces vers, d'ailleurs très gracieux : On ne s'explique pas des *lauriers tardifs* ombrageant la tombe d'un poëte *à peine endormi par la mort* ; j'ai copié, voilà tout. BABA R'BIB.

Un collégien embastillé (II, 73). — La conjecture de M. J. P. est fort ingénieuse. L'écolier embastillé (si Bastille il y eut), qui a fait l'épigramme : *Sustulit hinc Jesum*, etc., était bien capable de faire aussi l'autre, plus piquante : *Arcum Dola dedit*, etc. ; mais il ne l'a pas faite. Elle est bien antérieure au changement de nom du

Digitized by Google

collége de Clermont. Malherbe la communique à son ami Peiresc dans une lettre du 1er février 1615 (5e année du règne de Louis XIII). « Il y a deux jours, lui dit-il, que l'on m'apprit un excellent distique contre les grands amis de M. du Périer (les jésuites); c'est tout ce que je vous envoyerai de nouveau...

Arcum Dola dedit; dedit illis alma Sagittam
Gallia : quis funem quem meruere dabit?

« Pour l'entendre, il faut savoir que ceux de Dôle, en la Franche-Comté, ont donné aux jésuites une maison qui s'appelle l'Arc; le feu Roi leur donna la Flèche. » Ce texte de Malherbe, comparé à celui qu'on vous a adressé, présente, comme vous voyez, une double variante : au premier vers, *illis*, au lieu de *patribus*, avec un changement de construction; à la fin du second, *dabit*, pour *dabo*. — Malherbe continue ainsi, et propose d'autres variantes assez malignes : « Quelques-uns ne trouvent pas cet *alma* à propos. On m'a dit que M. Servin y met *stulta;* pour moi, je dirois :

Arcum Dola dedit; dedit his male cauta Sagittam
Gallia, etc.

« On y peut mettre aussi *male sana.* » Voy. la nouv. édit. des *Œuvres de Malherbe*, t. III, p. 484. AD. REGNIER fils.

— Peignot, dans ses *Amusements philologiques*, rapporte le distique cité (sur les anciens colléges de l'Arc à Dôle, en Franche-Comté, et de la Flèche, en Anjou), mais avec une légère variante :

Arcum Dola dedit patribus, dedit alma Sagittam
Gallia; quis *funem quem meruere dabit?*

« On prétend, ajoute Peignot, que le « malin élève qui fit ces deux vers pour « une composition dont le sujet était de « célébrer la munificence de la ville de « Dôle et celle de Henri IV, se nommait « *Dabo*, et qu'ayant signé son distique, il « eut la première place pour son talent et « le fouet pour sa malice. » — Si Peignot était bien renseigné, il en résulterait que 1° *Dabo* était bien l'auteur du distique; 2° que Seldon ne pourrait être soupçonné de l'avoir composé, même dans le cas où *Dabo* devrait se traduire par *moi*, puisque, étant à la Bastille, il n'aurait ni reçu le fouet ni eu la première place. — Quant au mot *funem*, que M. J. P. trouve malencontreux et propose de remplacer par *laudem*, c'est précisément son sens « détestable » qui a rendu *si retentissant* le distique en question, et en a fait un jeu de mots des plus ingénieux. *Funem* complète *Arcum* et *Sagittam :* substituez *laudem*, vous n'aurez plus qu'une flatterie assez vulgaire, et vous perdez un charmant trait d'esprit. — Les écoliers avaient, en effet, de l'esprit, dans ce temps-là! Peignot cite un autre élève qui, ayant pour sujet de composition le proverbe : « *Après la pluie vient le beau temps*, rendit sa pensée par le vers suivant :

Jupiter, ut vidit Junonem mingere, risit.

A. J.

—

Une peinture sur cuivre (II, 74). — Pour BUIXIE, nom de ville d'Italie, ne faut-il pas lire BRIXIE (Brescia). MOLINI.

—

La réponse de Mirabeau (II, 74, 126). — Sans doute la phrase citée par M. P. C., d'après le *Moniteur* de 1790, n° 10, est bien celle de Mirabeau, mais ce n'est là, en quelque sorte, que le squelette de cette grande parole; c'est l'imprimé *tout nu*, livré froidement au public, sans la majestueuse parure dont l'avait décoré l'accent imposant du célèbre orateur. On aura sûrement *arrangé* cette phrase, par la suite, pour rendre, en toute vérité, l'effet extraordinaire que durent produire alors, la voix orageuse, la physionomie passionnée, la fougue entraînante d'autorité du grand tribun. U. R.-D.

—

Une strophe de Byron (II, 99). — Pour comprendre l'allusion que fait ici le poëte, il faut se rappeler qu'il est écrit dans la Bible que DIEU se révéla à Moïse sous le nom de JÉHOVAH (*Je suis*, en anglais : *I am*). Il est dit que, lorsque le prophète fut envoyé vers le peuple d'Israël, Dieu lui ordonna de leur annoncer son autorité, en ces termes : « *Celui qui s'appelle* JE SUIS, m'a envoyé vers vous » (Exode III, 14). JE SUIS devient ainsi pour le peuple hébreu le nom révélé de DIEU. Or, on sait combien, du temps de lord Byron, les Anglais avaient l'habitude de profaner ce nom dans leurs imprécations. Je dois ajouter que, depuis quelque temps, le passage dont il est ici question a subi en Angleterre un examen approfondi, certains docteurs ayant prétendu que, même avant cette révélation, Dieu était également connu aux patriarches sous le nom de *Jéhovah*. Mais, dans les discussions qui ont eu lieu à ce sujet, la critique n'a pas roulé sur l'interprétation du mot. (Guernesey.) S. M.

— Même explic., par M. WM. PL. (Londres).

—

N'allez pas chez Marguerite (II, 100). — Un extrait du rapport de la commission du choléra à l'Académie de médecine (13 mars 1849), répond à la question : « M. Martin Solon lit le travail de la commission, qui consiste en une instruction populaire sur les précautions à prendre contre le choléra, sur

Digitized by Google

les premiers signes de la maladie et les premiers soins à donner aux personnes qui en sont atteintes. M. Moreau ajoute : « Je ne puis qu'approuver les instructions rédigées par M. le rapporteur. Cependant puisqu'il s'agissait d'une instruction populaire je l'aurais désirée plus courte. En voici une en bouts rimés, que j'ai trouvée dans un tableau du XIV[e] siècle, à l'époque de la grande épidémie de peste noire qui n'était probablement autre que le choléra. Elle exprime en peu de mots, tout ce que renferment d'essentiel les instructions de la Commission. Je ne sais si j'oserai devant l'Académie... (De toutes parts : Dites, dites.) Puisqu'on m'y autorise, voici le quatrain en question :

Tiens tes pattes en chaud,
Tiens vides tes boyaux,
Ne vois pas Marguerite,
Du choléra tu seras quitte.

« Une hilarité prolongée suit cette citation. » D[r] LH.

— Dans *le Chasseur rustique*, M. d'Houdetot cite un vieux dicton normand à propos du choléra :

Tiens tes pattes au chaud,
Vide bien tes boyaux,
Ne vois pas Marguerite,
De tout mal seras quitte.

Je crois cette version meilleure que celle donnée par M. Ch. de C., car au XIV[e] siècle le mot de choléra n'était pas connu. Au XV[e] et au XVI[e] siècle, cette maladie était désignée sous le nom de *Trousse-Galant*. Voir, dans *Patria*, la notice de M. Le Pileur sur la Géographie médicale de la France, col. 1434. WAT.

—

La critique est aisée, etc. (II, 100). — Oui, sans doute, il est à présumer qu'on ne trouve aucune citation du fameux vers de Destouches, avant 1732. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour que cette pensée si vraie et qui a dû plus d'une fois s'offrir à l'esprit de l'homme en différents siècles et sous divers climats, n'ait pas été antérieurement exprimée, sous la forme d'un proverbe. C'est ainsi, par exemple, que les Grecs, avec qui il est toujours bon de compter, quand il est question des choses de l'intelligence, avaient imaginé de dire, en joignant la concision de l'adage à l'agrément de l'assonnance, ou allitération : μωμεῖσθαι ῥᾶότερον ἢ μιμεῖσθαι, blâmer (est) plus aisé que (de) faire aussi bien. J. P.

—

Portraits d'Adrienne Le Couvreur (II, 101, 187). — Bon nombre d'artistes du XVIII[e] siècle ont, en effet, reproduit l'image de l'éminente tragédienne ; entre autres *Vanloo* et *Coypel*, parmi les plus connus : le portrait peint par ce dernier a été gravé par P. Drevet et par Petit. Dans *la Galerie Théâtrale de M. Soleirol* (vendue en 1862 et 1864), se trouvaient réunies trente-six pièces concernant Adrienne, parmi lesquelles : Son portrait en pied, dans l'un de ses rôles, à l'aquarelle ; son buste, au pastel et au crayon noir, de grandeur naturelle. Suivant la mode de l'époque, on rencontre aussi son portrait, avec emblèmes et allégories, en muse tragique : Schmidt, Salvador, Voyez, etc., nous ont laissé dans leurs gravures le souvenir de ces travestissements multiples de la beauté et du talent. H. VIENNE.

—

Quand on n'a pas ce que l'on aime (II, 132). — Dans un vieil opéra-comique ayant eu jadis du succès, *Félicie ou la Fille romanesque*, paroles de Dupaty, musique de Catrufo, se trouve la romance : « Avec douceur on se repose — Sur l'espoir d'un bien à venir, » qui a pour refrain, au 1[er] couplet :

On aime le bien qu'on espère,
Presque autant que le bien qu'on a.

Au 2[e] :

Et le trésor que l'on espère
Vaut presque le trésor qu'on a.

Cette poésie de mirliton, parodiée par un vaudevilliste, aura donné naissance aux deux vers en question. Z.

—

D'où vient Goguette? (II, 135). — Le peuple dit volontiers : « S'en mettre dans *le Gogo*, en *prendre à Gogo*, » pour dire : manger beaucoup, se bien remplir la panse. — Or, dans les réunions de *Goguettes*, Maître Gaster n'est point négligé. On chante, on mange, on boit, et on s'amuse à *Gogo*. Reste à savoir d'où vient ce dernier mot. — Ne serait-ce pas de *Gosier*; *à gogo, à plein gosier?* ***

— Voir une fort intéressante notice sur *la Goguette* et sur *les Goguettiers* (avec dessins de Gavarni), dans *les Français peints par eux-mêmes*, t. IV, 1841, p. 313, et un autre article : *Les Sociétés chantantes*, dans *la Grande Ville, nouveau tableau de Paris*, avec illustrations ; t. II, 1844, p. 241. U.

— En Berry, les *Gogues* sont d'énormes boudins faits avec des boyaux et du sang de bœuf. Pour les manger, on les coupe par petits morceaux qu'on jette dans la poêle à frire. C'était, au dire des anciens du pays, un mets recherché, dans le vieux temps. Rabelais parle souvent des *Gogues* dans *Pantagruel*. — Le mot de *Goguette*, fête, plaisir, réjouissance, ne

Digitized by Google

dériverait-il pas de nos *Gogues*, qui formaient toujours, dans les noces et festins de campagne, un plat d'élite gagnant les suffrages unanimes des grosses fourchettes?

UL.

—

Quand... et que, etc. (II, 135). — C'est maître Despréaux (*Sat.* IX) qui répondra lui-même à M. A. C.

Quand un livre au Palais se vend et se débite,
Que chacun par ses yeux juge de son mérite,
Que Bilaine l'étale au deuxième pilier,
Le dégoût d'un censeur peut-il le décrier?

Il est vrai que, dans cette même satire, Boileau dit à son esprit que c'est *à* lui *à qui* il veut parler, ce qui infirme un peu son autorité. Mais il ne paraît pas impossible de justifier les savants du rapprochement gauche et *illogique* qu'on leur reproche. *Quand* a ici, comme presque toujours, la signification de *lorsque*. Serait-ce parler incorrectement que de dire : *Lorsque* je vois... et *que* je considère?... — Je critiquerais plus volontiers le *Si... et que...* Mais encore ici Boileau (*Sat.* VIII) viendrait se mettre en travers de ma critique :

Si, pour nous réformer, le ciel prudent et sage,
De la parole enfin lui permettait l'usage,
Qu'il pût dire tout haut ce qu'il se dit tout bas;
Ah! Docteur, entre nous, que ne dirait-il pas?

H. GIDOIN.

—

« **Si le Roi m'avait donné, etc** » (II, 136, 214). — Voyez à ce propos, dans le *Journal des Débats* du 26 avril 1814, le feuilleton de Ch. Nodier, sur *Les Clefs de Paris, ou le Dessert de Henri IV*, pièce jouée au théâtre du Vaudeville : « Parmi les airs anciens et qui réveillent des souvenirs, on ne pouvoit, dit Nodier, oublier le couplet fameux : *Si le roi m'avoit donné*, etc. Mais on n'a pas daigné en faire usage sans lui prêter un vernis de correction et de politesse qui en déguise la vétusté, et qui par conséquent nuit beaucoup à son effet :

Le roi voudroit me donner
  Sa ville chérie,
Pour me faire abandonner
  L'amour de ma mie,
Que, sans crainte et sans souci,
Je dirois au roi Henri, etc.

« Les auteurs (ajoute Ch. Nodier) ont oublié que Molière n'avoit pas trouvé ce couplet trop mauvais pour entrer dans le *Misanthrope*. Ils n'ont pas encore le droit d'être plus difficiles que lui. »

Nodier cite encore les deux premiers vers du vieux couplet dans le feuilleton du *Journal des Débats* du 8 mai 1814, où il dit, « qu'il faudra se dépêcher de fixer *la bibliographie dramatique de Henri IV*, pendant que cela est possible encore, et avant que le nombre des pièces dont il est le héros, ne se soit multiplié à l'infini. » S. P.

—

Son Prussien (II, 136). — Dans les *Excentricités du langage* de M. L. Larchey, je lis : « PRUSSIEN (Voir *Ballon*). M. Fr. Michel veut y voir un dérivé du bohémien *prussiatini*. C'est trop savant. Selon nous, les immenses déroutes d'Auerstadt et d'Iéna, où les Prussiens n'ont pas tardé à tourner le dos, ont pu naturaliser dans nos troupes cette plaisanterie. En 1825, on a publié un *Guide du Prussien, ou Manuel de l'artilleur sournois*. » J. R.

— En 1815, lors de l'invasion, les Prussiens se firent détester en France; et pour toute vengeance (une vengeance gauloise), le nom de *Prussien* a été donné au *morion*.

H. I.

— Cette expression, peu révérencieuse pour toute une nation, ne remonte pas au-delà des guerres du premier empire, époque où nos soldats, habitués à voir les Prussiens de dos, prirent la portion pour le tout et appliquèrent leur nom à la partie la plus charnue du dos des enfants des hommes. — Un ouvrage, qui m'est inconnu, mais qui doit puissamment éclairer cette question, est ainsi désigné dans le Catalogue de la biblioth. de Viollet-Le-Duc (Paris, Flot, 1847, 2ᵉ part. p. 191): *Guide du Prussien, ou Manuel de l'Artilleur sournois, à l'usage des personnes constipées, des personnages graves et austères, des dames romantiques et de tous ceux qui sont esclaves du préjugé* (Paris, Ponthieu, 1825, in-18). — Mercier, de Compiègne, dans son *Eloge du P...* (Paris, Favre, an VII, in-12), tout en manœuvrant sur le terrain même de la question, ne le nomme pas une seule fois *Prussien*. Preuve que le mot n'existait pas à cette époque.

H. S. Q. M. Y. P.

— Une chanson bonapartiste burlesque du temps de la Restauration qui passe en revue divers grands personnages militaires, chers aux vieux soldats, s'exprime ainsi :

Le général Kléber,
A la porte d'Enfer,
Aperçut un Prussien
Qui lui montra le *sien*
  Larifla, fla, fla.

Le général Vandamme
Ayant perdu sa femme
Dit : « C'est bien malheureux
De les perdre tous deux » (1).
  Larifla, fla, fla, etc.

Faire le bon apôtre (II, 162). — Cette locution ne s'explique-t-elle pas tout bonnement par la conduite hypocrite de Judas, quand, au milieu de la foule du peuple, il

(1) Sa femme et Napoléon.

Digitized by Google

vint *faire le bon apôtre* près du Christ, en lui donnant un baiser, et qu'il trahit ainsi son maître en le désignant à ses ennemis ameutés? UL.

—

Une chinoiserie (II, 166). — Qu'est-ce donc que cette soi-disant chinoiserie? Il me semble lire clairement, en haut du cachet, la date 1732, partagée en deux par une croix patée : 17 ✢ 32. Au-dessous, les lettres s I N T. Plus bas encore, trois lettres grecques : Φ Λ Η. Mais cela ne ressemble en rien à du chinois. Je serais porté à croire que c'est un talisman, à moins que ce ne soit une bourde dans le genre de la fameuse inscription de Montmartre.

J. B. B.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Lettre inédite du cardinal Maury. — Cette lettre nous est communiquée par M. G. Masson, d'après l'original, conservé au British Museum (Fonds addit. nº 24,208). La suscription porte :

A M. Bessières, ancien commissaire des guerres, rue Satory, nº 46, à Versailles.

« Montefiascone, 27 octobre 1803.

« Il faut être, mon cher ami, un proscrit et un solitaire comme moi, il faut surtout avoir mon cœur, pour apprécier et savourer ton aimable lettre du 20 septembre dernier. Quoique ta coquette modestie prétende expédier peu à peu tes gros bagages dans l'autre monde, je vois avec une joie rassurante que tu as encore pour le moins tout ton esprit, ta première sensibilité, la verve de tes méchants principes, voire même ta gayeté, enfin que tu te ressembles encore parfaitement, et que tu es toujours toi. Je t'en fais mon compliment, et je t'exhorte à te moquer ainsi des années, sans donner à l'âge son vilain empire révolutionnaire. Puisque ma première épître ne t'est point parvenue, je me souviens par hazard, en ce moment, que pour te mettre à ton aise avec moi, pour te prouver que grâces à Dieu je n'avois par troqué ma cervelle avec ma culotte rouge, et que je n'étois pas encore devenu assez imbécile pour prendre le papier monnoye des mots respectueux au pair, ou en équivalent des sentiments de l'amitié, je te rappelois ces vers de Titus dans Bérénice, dont ma conscience me jugeoit digne :

Pensez-vous qu'oubliant ma fortune passée,
Sur ma seule grandeur j'arrête ma pensée,
Et que tous mes amis s'y présentent de loin
Comme autant d'inconnus dont je n'ai plus besoin?

« Souviens-t'en donc une fois pour toutes, quand ton esprit sera tenté de me mettre malicieusement à l'épreuve du persifflage; je te l'ai dit, je veux et j'exige que tu me tutoies fort et ferme; parce que je veux conserver ce ton de mon bon vieux temps avec toi. Tu restes seul en possession de ce doux article de mon dictionnaire. Veux-tu m'ôter une réminiscence qui me rajeunit! La dernière page de ta lettre m'a donné de l'humeur. Je suis gêné pour y répondre avec ma plume. Si je te tenois à mes côtés, je retrouverois dans le vocabulaire énergique de notre jeunesse le mot propre qui me conviendroit pour te dire ton fait, et mon éloquence te feroit sourire en caressant ton jabot, avec ta pantomime d'homme d'Etat ou de cour devant un homme de la capitale ou un homme qui écrit. Pardieu! tu es bien plaisant de me prendre pour un sot! As-tu cru bonnement que je me laisserois faire, quand tu m'encenserois d'une main pour me montrer au doigt de l'autre? Viens ensuite te mettre à mes pieds pour recevoir ma bénédiction, à coups de poings bien fermés. L'amitié a en ce genre les mêmes droits que l'amour, et, Monsieur le drôle, vous ne vous seriez pas avisé de vous jouer ainsi avec lui dans vos beaux jours, sans avoir bien résolu de prendre ou de donner congé en retirant le *tu* du commerce. Voilà un amas de paroles perdues que je te charge de traduire en un seul mot que tu t'adresseras de ma part.

« Pie est arrivé et s'est reposé deux jours chez moi avec sa caravane. L'évêque de Châalons passa ici avec moi la journée d'avant-hier; mais il m'a promis de revenir. Le bâton de mon expérience lui seroit nécessaire pour ne faire aucun faux pas et même aucune chute dans le terrible pays où il vient de mettre à la loterie. Je lui en ai tracé la carte en abrégé, je lui ai donné les conseils les plus fraternels. (*Une ligne raturée.*) Je ne puis le servir que par mes avis, et il faudroit pour les rendre utiles (*plusieurs mots effacés*), au surplus j'y ferai de mon mieux de loin; mais il est inutile de donner des conseils à ceux qui en ont besoin.

« Je me ravise, mon ami, et je reconnois que tu as fort baissé. Tu es tout simplement une franche bête de n'être pas venu passer, c'est-à-dire esquiver l'hiver en Italie. Tout le monde convient, et à tout âge, que ce voyage est une partie de plaisir, quand on le fait avec les voiturins, en s'arrêtant à Milan, à Bologne et à Florence, pendant trois ou quatre jours. La dépense n'est rien. Il y a une diligence de Paris à Milan où l'on arrive en neuf jours. J'embrasse tendrement notre ami M. Brunier, que je voudrais fort revoir à sa place. Je suis sûr, d'après le tableau que tu me fais de ta décrépitude, qu'il te conseillera comme médecin ce même voyage que tu redoutes comme un poltron. Ne sois donc pas têtu,

Digitized by Google

et viens ce printemps. Il seroit ridicule à nous de mourir sans nous revoir. Or, mon refrain est en forme : Je ne puis pas aller, il faut donc que tu viennes. Tout sera pacifié ou du moins éclairci du côté de l'horizon politique, dans quelques mois. Tu pourras alors, avec ton uniforme de commissaire des guerres, te jetter, la tête première, dans une voiture publique, et tu te trouveras avec moi sans t'en douter. Allons, j'en vaux la peine, morbleu! Songe à faire ta malle, et à t'incliner devant la ville éternelle. Rome et l'église de Saint-Pierre méritent tes regards, et le soleil, que tu n'as vu encore que de profil dans ton cloaque de Paris, t'attend ici avec toute sa majesté. Tu ne sais pas ce que c'est qu'une fontaine. Avec quelle surprise m'entendras-tu te dire qu'il y en a, de compte fait, dans la seule ville de Rome cinquante mille dont plusieurs sont des fleuves, ou de magnifiques feux d'artifices en eaux jaillissantes, en ruisseaux, en bassins, en cascades, en gerbes immenses? J'en ai trois dans mon palais, et plusieurs en ont dix-huit. Cela n'est pas croyable, mais cela n'en est pas moins vrai. A ces merveilles près, il n'y aura que deux choses, deux bagatelles, j'en conviens, qui déplaisent à Rome, sçavoir, le physique et le moral qui ne valent pas le diable. Mais, sur ma parole, tout le reste y est parfait. D'ailleurs tu me verras moi; *moi, dis-je, et c'est assez*.

« Ce n'est pas un seul de mes frères que j'ai perdu; ces monstres en ont égorgé deux. Je n'en avois que deux en France. Tu me connois. Juge combien ce souvenir toujours présent à mon cœur me fait aimer mon pays. Je te remercie tendrement de l'intérêt touchant avec lequel tu m'en parles. Ces scélérats n'avoient donc point de frères!

« Mon frère fait bâtir une maison très convenable dans une terre de quinze mille livres de revenu qu'il a achetée et payée à sept lieues d'ici dans un beau et bon pays. Ce sera, après moi, un gîte pour ma famille, et durant ma vie une agréable villégiature. Je vois que j'ai tout arrangé avant de réunir auprès de moi mes parents que j'ai mis à l'abri des orages, et au-dessus de besoin. *Nunc dimittis*, etc., etc.

« Mille compliments à la bonne Madame Giard. Je compte assez sur sa générosité pour espérer qu'elle sera la première à appuyer ma requête et à te conseiller un pèlerinage à Montefiascone, qui te fera vivre dix ans de plus. Tu n'est pas assez vieux pour faire la bégueule avec moi. Je te donnerai mes commissions, dès que tu m'auras donné ta parole. Je te prie de me rappeler au souvenir du curé de Saint-Louis, de l'abbé Bonnefoi, et de saluer profondément les maîtres illustres qui doivent errer quelquefois le long du tapis verd; c'est avoir trop vécu, mon ami, que d'avoir survécu à tout ce qui s'est anéanti autour de nous. J'en suis honteux pour mon compte, quoique ce ne soit pas ma faute.

Non, vous n'espérez plus de me revoir encor,
Murs sacrés..., etc.

« Adieu, et au revoir. Si tu me résistes, je te ferai enlever un beau soir comme une belle personne, et tu seras transporté en ballon sur ma montagne. Que diable faut-il donc pour t'entraîner, si un chapeau rouge sur la tête de ton meilleur ami ne suffit pas pour venir voir, par curiosité, si elle est encore la même? Quand je demeurois dans la rue de la Harpe, j'étois intimément persuadé qu'il y avoit parmi tous ces abbés crottés quelque cardinal en herbe, qui ne se doutoit pas le moins du monde de sa destinée. J'aurois désiré alors, pour toute fortune, de le connoître et de m'en faire un ami. D'honneur, cette folie me passoit souvent dans l'esprit. Dieu, qui étoit seul dans le secret de ce vœu et de mon étoile, devoit bien rire de mon embarras, comme j'en ris à présent, quoique la métamorphose m'ait coûté bien cher, indépendamment des hazards de la lanterne. Je crois causer avec toi, je m'abandonne à toutes les extravagances qu'engendre une si douce illusion. C'est une jouissance qui ne m'est pas familière. Viens donc recommencer notre cours de jeunesse, en nous en rappelant tout le bonheur. Sur ce, faquin que vous êtes, je t'embrasse comme je t'aime, et tu peux hardiment te tenir pour bien embrassé. Mon frère et mon neveu font *chorus* avec moi. »

—

Un argument de Chateaubriand. — L'illustre auteur du *Génie du christianisme* (I, chap. IV) établit que rien dans les sciences ne démontre l'impossibilité d'un déluge universel; puis, passant à l'examen des objections présentées par « *l'homme présomptueux*, » il ajoute : « Nous pourrions répondre que raisonner « ainsi, c'est aller contre ces mêmes lu- « mières dont on fait tant de bruit, puis- « que la chimie moderne nous apprend « que *l'air peut être transmué en eau.* » — Il ajoute : « *Alors, quel effroyable dé-* « *luge!* Mais nous renonçons volontiers à « ces raisons empruntées des sciences, qui « rendent compte de tout à l'esprit sans « rendre compte de rien au cœur. » — Belle générosité de la part du savant adversaire de « *l'homme présomptueux* »! A quelle source avait-il puisé l'inappréciable argument scientifique que nous livrons aux méditations des lecteurs de l'*Intermédiaire?* — Avis à ceux d'entre eux qui s'occupent de chimie, ou plutôt d'alchimie.

F. MING.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numo 33.] Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider. [10 mai 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Une citation latine. — J'ai trouvé dans un manuscrit une citation qui commence ainsi : *Si quis est qui dictum in se inclementius existimat*, etc., et qui se termine ainsi : *igitur ut quiescat moneo et desinet maledicere, maledicta ne noscat sua.* A quel auteur ancien appartient ce passage?

T. DE L.

—

Boileau frotté. — On connaît la guerre de sonnets qui éclata à propos de la *Phèdre* de Racine et de celle de Pradon, et les coups de bâton promis à Boileau par le duc de Nevers. Je connais le commencement d'un quatrième sonnet attribué au père Sanlecque, et sur les mêmes rimes que les trois précédents. Le voici :

Dans un coin de Paris, Boileau, tremblant et [blême,
Fut hier bien frotté, quoiqu'il n'en dise rien :
Voilà ce qu'a produit son style peu chrétien;
Disant du mal d'autrui l'on s'en fait à soi-même.

C'est tout ce que j'en sais. Quelqu'un des correspondants de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer la fin de ce sonnet, lequel je ne trouve ni dans les *Frères Parfaict*, ni dans les *Anecdotes dramatiques?*

F.-T. BLAISOIS.

—

Une phrase de Mme de Souza. — Le chapitre III du 3e vol. de *Barnave* (J. Janin, 1831) a pour épigraphe la phrase suivante : *Quand Dieu eut pétri l'âme des laquais, il lui resta un peu de boue, avec laquelle il pétrit l'âme des princes* (MADAME DE SOUZA). — Un inconnu a écrit, en marge de l'exemplaire que je possède : « Mme de Souza a démenti cette citation. » Est-ce exact? Où et quand?

E. R.

—

Saint-Quenet. — On rencontre fréquemment, chez les auteurs du XIVe et du XVe siècle, l'exclamation : « Par Saint-Quenet! » ou : « Ventre Saint-Quenet! » Le savant M. Mérimée en fait aussi plusieurs fois usage dans ses *Scènes de la Jacquerie.* Pourrait-on nous donner quelques indications sur ce saint Quenet qui est introuvable dans la légende des Saints?

CH. DE GLOUVET.

—

Un prédestiné de Salazie. — M. de Cormenin, dans sa Lettre sur l'apanage du duc de Nemours, dit : « Les choristes du château ne se contentent pas de dire que c'est vous offenser, Monseigneur, et vous manquer tout à fait de respect, que de ne pas vouloir vous donner notre argent, et qu'à moins d'être un méchant écrivain, un faux logicien, une cervelle brouillée, une petite âme, un carliste déguisé, etc., un prédestiné de Salazie, un homme abominable, etc. » Pourrait-on me faire savoir ce que c'est qu'un *prédestiné de Salazie?*

H. I.

—

Sens burlesque de « Tace. » — Dans un de ses plus jolis ouvrages (*l'Abbé*), Walter Scott fait dire à un personnage comique : « *Tace* est un mot latin qui veut dire *chandelle.* » Le traducteur Defauconpret dit : « Expression proverbiale, dont le sens est qu'il faut savoir obéir et se taire; mais l'origine de cette burlesque traduction du mot *tace* est perdue. » Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* la connaîtrait-il?

J. PR.

—

« Le onze et l'onze. » — Depuis quelle époque a-t-on adopté l'habitude (voyez tous les dictionnaires) de prononcer ce chiffre numérique comme s'il commençait par une lettre aspirée : *le onze;* quoique, d'après l'orthographe, il n'y ait dans *onze* pas plus de *h* aspiré que dans *omelette;* et quelle peut être la cause de cette anomalie? D'autre part, dans presque toute la France, on dit de même de *l'ouate*, pour de *la ouate*, quand on veut désigner cette légère étoffe de coton soyeux. Comment explique-t-on qu'une semblable faute de lan-

Digitized by Google

gage se soit répandue aussi universellement? UL.

—

Fabrique. — Pourquoi appelle-t-on *fabrique* les commissions chargées de l'administration matérielle des églises ou paroisses?

(Clermont-Ferrand.) F. M.

—

L'habit ne fait pas le moine. — Sur quoi peut-on s'appuyer pour avancer, comme le fait M. le général Ambert (*Moniteur du Soir*, 25 mars 1865), qu'on disait autrefois « *l'habit ne fait pas le moins* » et non « *l'habit ne fait pas le moine?* » A quelle époque la locution actuelle a-t-elle succédé à la locution primitive?

PH. SALMON.

—

Billage. — J'ai lu récemment dans le *Moniteur :* « On projette la suppression du *billage* des bateaux au pont de Choisy-le-Roi, à Paris. » Quelle est la signification de ce mot *billage*, que je ne trouve pas dans les dictionnaires? B. L.

—

Trappe et trappistes. — Quelle est l'origine de cette dénomination qui comprend une partie de la congrégation de l'ordre de Saint-Bernard? Est-ce une simple expression géographique comme étaient *Saint-Maur* ou *Port-royal?*

(Lyon.) S. M.

—

Nom des habitants de quelques villes. — Le nom des habitants d'une ville se tire du nom de la ville, par un mode dérivatif qui semble échapper à toute classification régulière. Les habitants d'Auch s'appellent *Auscitains;* de Cahors, *Cadurciens;* d'Epernay, *Sparnaciens;* de Saintes, *Saintais*, etc., tous noms qui ne sauraient se dériver. Comment nomme-t-on les habitants de *Saint-Lô*, de *Bourg*, de *Bourges*, de *Meaux*, de *Foix*, de *Pau?* Les lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils m'aider à former une liste un peu étendue, que je destine à orner un dictionnaire de géographie, en préparation?

UN SAINTAIS.

—

Noms des départements. — Dans les premiers temps après la division de la France en départements, les nouveaux noms à donner à chaque département n'avaient pas été fixés. On se servit d'abord des noms des anciennes provinces. On disait, par exemple : *Département de la Haute-Auvergne, département du Bourbonnais, département du Bas-Dauphiné*, etc. — Quelle est la date et la nature de la décision qui a donné aux départements les dénominations qu'ils portent aujourd'hui? Dans quel ouvrage ou document est relatée cette décision?

(Clermont-Ferrand.) F. M.

—

Bertrand, graveur d'après Latour. — De tout l'œuvre gravé d'après Latour, une des estampes qui rend le mieux la finesse et la distinction de ses portraits est une gravure de *Bertrand* (P. ou T.), représentant l'acteur Vincentini, dit Thomassin, en habit d'Arlequin. Je ne trouve nulle part d'autres mentions d'œuvres de cet excellent graveur, à en juger par ce spécimen, et aucun renseignement sur sa personnalité artistique. Quelque iconophile, parmi ceux de l'*Intermédiaire*, serait-il mieux renseigné? H. VIENNE.

—

Un passage d'Octave Feuillet. — Je lis, dans l'*Histoire de Sibylle* d'Octave Feuillet (VI, *la Couronne*, p. 244, 8[e] édit.), le passage suivant, qui excite au plus haut point ma curiosité : « Mon pauvre Louis! ajouta-t-il en lui reprenant le bras, il y a eu un artiste,... un grand artiste pourtant,... qui s'est avisé un jour de peindre mathématiquement la beauté; il a fait une femme ou un homme, je ne sais pas trop, dont la tête a tout juste quatre fois la longueur du nez, *dont la main est égale à la face, et à dix fois la longueur totale du corps*, dont *le pied est égal à la hauteur de la tête :* le reste à l'avenant... » — Quel est ce grand peintre? Quel est ce tableau, dont le personnage principal (homme ou femme?) a des mains égales à dix fois la longueur totale du corps? En quoi cette exagération (le mot est peut-être dur) symbolise-t-elle la beauté, et le reste est-il vraiment à l'avenant? (Montbéliard.)

SAMLED.

—

Fils de saint Louis, montez au ciel. — Quel est l'auteur qui a ainsi formulé, tout le premier, ces paroles célèbres? L'exhortation suprême de l'abbé Edgeworth ne fut pas en ces termes mêmes. Voici quelle elle dut être, d'après un journal du temps (*Révolutions de Paris, dédiées à la nation*, an II de la République. N° 192 [25 de la Convention nationale]. 15[e] trimestre du 9 au 16 mars 1793). Une vignette, formant frontispice, représente Louis XVI sur l'échafaud, M. Edgeworth l'accompagne. La souscription est en ces termes : « Louis Capet, étant monté sur l'échafaud, les mains liées derrière le dos, considéra pendant quelques minutes les objets qui l'environnaient. Son confesseur lui dit : *Allez, fils aîné de saint Louis, le ciel vous attend.* » M. T.

—

Digitized by Google

Les immortels principes de 89. — Monsieur Prudhomme, élève de Brard et Saint-Omer, me rebat sans cesse les oreilles des « immortels principes de 89 » et de « leur auguste famille. » Qu'est-ce donc, en définitive, que ces immortels principes de 89? Ont-ils vraiment été inventés cette année-là? Qui les a découverts? Sur quoi se base-t-on pour les décréter d'immortalité? Je veux bien que les principes ne changent pas, mais les peuples, comme les individus, ne changent-ils pas de principes?

F. T. B.

—

Le fameux « Roi de Prusse. » — L'auteur de la plaisante demande sur les sujets de S. M. Frédéric-Guillaume (II, 136) pourrait, avec non moins de raison, s'enquérir de ce fameux « *Roi de Prusse*, » pour lequel travaillent si souvent les rapins et les gamins de Paris, quand leur ouvrage ne doit être, pour eux, d'aucun profit. U.

—

Une chronique de Flandre, msc. — M. A. Dinaux, dans ses *Trouvères Brabançons, Hennuyers*, etc., décrit le manuscrit de la Bibl. Imp. n° 10196/2, n° 465 de Baluze, in-f° de 159 feuillets. « Ce manuscrit, dit-il, contient une chronique de Flandre, dite de *Bauduin d'Avesnes*, qui finit à l'an 1292. Elle commence par ces mots : « En ce temps avoit en Flandre un « comte nommé Philippe... » — D'un autre côté, M. Gachard, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique* (t. VI, p. 164), décrit un manuscrit de l'Arsenal, n° 210, *Belles-lettres*, de 93 feuillets, ayant pour titre : *Le livre de Bauduin, comte de Flandre, et de Ferrant, fils au roi de Portugal.* Il commence par ces mots : « Ici commence le livre de Bauduin, comte de Flandre et de Ferrant, fils au roi de Portugal, qui après fut comte de Flandre. — En l'an 1180, avoit en Flandre un comte nommé Philippe... » — Ce manuscrit finit à l'an 1292.

Je demande : 1° si les deux manuscrits ne contiennent pas la même chronique; 2° si le premier est bien, comme le dit M. Dinaux, un extrait des *Livres de Bauduin d'Avesnes*. (Valenciennes.) A. M.

—

Voyage de Binot Paulmier, sieur de Gonneville, aux Terres Australes. — On serait reconnaissant des renseignements qui pourraient être donnés sur le voyage que Binot-Paulmier, seigneur de Gonneville, fit aux Terres Australes, en 1503.

On sait que le navire qu'il montait fut équipé à Honfleur, d'où il partit au mois de juin de la même année; qu'après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, il fut assailli par une tempête, dérangé de sa route et aborda une grande terre, qui, selon les probabilités, pourrait bien être l'île de Madagascar; qu'il y séjourna six mois environ pour y réparer son navire et reconnaître le pays; qu'à son retour, il fut pris, près des îles Jersey et Guernesey, par un corsaire anglais, qui le dépouilla de tout ce qu'il avait, même du curieux journal de son voyage; qu'arrivé à Honfleur, il fit une déclaration au greffe de l'amirauté, le 19 juillet 1505, qu'il signa avec ses principaux officiers, et qui contenait une relation succincte de son voyage; qu'il ramena de l'île où il avait séjourné le fils d'un chef ou roi nommé *Arosca*, et que, ne pouvant rapatrier ce jeune homme, appelé *Essomeric*, ainsi qu'il s'y était obligé, il l'adopta et lui donna son nom.

L'arrière-petit-fils d'Essomeric, J.-B. Paulmier, chanoine de la cathédrale de Lisieux, a donné une courte relation du voyage du capitaine Binot-Paulmier, dans un ouvrage dont il est l'auteur, publié sous le titre de *Mémoire touchant l'établissement d'une mission chrestienne dans le troisième monde, autrement appelé la Terre Australe, méridionale, antarctique et inconnue, présenté à N. S. P. le pape Alexandre VII, par un ecclésiastique originaire de cette même terre.* (Paris, Cl. Cramoisy, 1663, petit in-8° de 13 ff. prélim. pour le titre, l'épître au pape et la table des chap., et 214 pp. y compris le privilége.) L'édition ayant été imprimée et mise en vente à l'insu de l'auteur, qui n'en eut connaissance que six semaines après sa publication, il ne put la faire saisir à cause du privilége dont elle était revêtue, et ne consentit à ce qu'elle circulât, qu'après qu'on y eut joint un avertissement où ses griefs sont exposés. Cet avertissement, qui occupe neuf pages et est suivi d'une foule d'*errata*, ne se trouve pas dans les premiers exemplaires vendus.

Les archives de l'amirauté de Honfleur ont disparu, sans que l'on sache ce qu'elles sont devenues. De nombreuses recherches, sans résultat, ont été faites pour les retrouver, notamment par les ordres de M. le comte de Maurepas, ministre de la marine en 1723, qui aurait voulu découvrir les documents relatifs au voyage en question.

Si la déclaration et le journal du voyage de Binot-Paulmier existaient encore (le journal pourrait être en Angleterre), voudrait-on le faire savoir? L'auteur de cette note voudrait bien aussi avoir un exemplaire du Mémoire avec la feuille d'avertissement et d'*errata*.

(Manéglise, Seine-Inférieure). L. D.

—

Manuscrits de Nic. Chuquet, Parisien. — Quelles personnes ou bibliothèques possèdent actuellement les manuscrits de la personne appelée : « *Maistre Nicolas Chu-*

Digitized by Google

quet, Parisien, » mentionnés par Etienne de la Roche (*Larismethique* (sic), Lyon, 1520, f° 2 *recto*, lig. 25)? (Rome.) P. B.

—

Guillaume Gosselin, mathématicien. — Cet auteur a publié : 1° *De arte magna, seu de occulta parte numerorum, quæ et algebra, et almucabala vulgo dicitur, libri quatuor. Parisiis,* 1577. — 2° *L'arithmétique de Nicolàs Tartaglia Brexian, recueillie et traduite d'italien en françois. A Paris,* 1578. — Suivant Bachet de Meziriac (1), il mourut de la peste, lorsqu'il préparait un commentaire de Diophante. Dans quelle année, dans quel mois et quel jour, ce Guillaume Gosselin est-il mort?
(Rome.) P. B.

—

Pierre Herigone, mathématicien français. — Il est mentionné par Montucla (*Hist. des Mathém., nouv. édit.*, t. II, p. 75), comme auteur d'un Cours de mathématiques en 6 vol., franç. et lat., intitulé : *Cursus mathematicus*, etc. *Cours de mathématiques*, etc., dont Hutton (*Tracts on mathematical and philosophical subjects*, t. II, p. 296) dit : « In 1634 Herigone pu-« blished, at Paris, the first Course of ma-« thematics, in 5 vols in 8vo, » et dont M. de Morgan (*Arithmetical Books*, p. 40) dit aussi que c'est le premier Cours complet de mathématiques, qui ait été publié. Dans quel pays de France était né ce Pierre Herigone? Quelles sont les dates précises de sa naissance et de sa mort?
(Rome.) P. B.

—

Escargots et grenouilles. — En parcourant le Catalogue de la bibliothèque si riche et si intéressante, malheureusement dispersée maintenant, de Jean-Baptiste Huzard (1re partie, n° 3131), j'ai trouvé l'indication de l'opuscule suivant : « Sin-« gulier traicté contenant la propriété des « tortues, escargotz, grenoilles et arti-« chaultz : composé par Estienne Daigue, « escuyer, seigneur de Baulvais en Ber-« ry. *Nouvellement imprimé.* » 16 feuillets in-8. — Je ne suis point à portée de consulter ce livret. Quelqu'un pourrait-il me dire, à quel point de vue l'auteur a envisagé son sujet? L'a-t-il traité au point de vue médical ou culinaire? P. LE B.

—

Un livre de G.-A. de la Roque. — A quel prix trouverait-on un bel exemplaire de l'*Hist. généalogique de la maison d'Harcourt*, par Gilles André de la Roque (Paris, Séb. Cramoisy, 1662, 4 vol. in-f°)? Le *Manuel du Libraire* donne à cet ouvrage une valeur de 80 à 100 francs. On doublerait volontiers cette somme. — Je profite de l'occasion pour demander la correction, si ce n'est pas trop, des trois fautes que voici dans les trois lignes consacrées par la *Nouv. Biogr. gén.* au chef-d'œuvre du généalogiste normand : La maison d'*Hanovre* substituée à la *maison d'Harcourt;* la date de 1762 substituée à la date de 1662, et enfin l'indication de 2 vol. seulement, au lieu de 4! T. DE L.

—

Un livre introuvable de l'abbé Lebeuf. — On lit dans la *Bibliographie de Paris*, par A. Girault de Saint-Fargeau : « CARLIER (l'abbé Cl.) : *Observations pour servir de conclusion à l'histoire du diocèse de Paris (de l'abbé Lebeuf)*, in-12, 1758. » — Voici une indication bien précise, ce semble; cependant il m'a été impossible d'avoir aucunes nouvelles du livre soit dans les bibliothèques, soit chez les libraires spéciaux. En marge de mon exemplaire, j'ai mis : *inconnu et introuvable.* L'*Intermédiaire* n'existait pas alors. En posant la question à ses collaborateurs, j'espère obtenir, sinon une réponse affirmative, au moins un contrôle utile et définitif à mes premières recherches. L'abbé V. DUFOUR.

—

Le Ronsard de M. Sainte-Beuve. — Il existe un magnifique exemplaire de RONSARD, édition in-folio, à grandes marges, qui a appartenu longtemps à M. Sainte-Beuve, et qui, après avoir été donné à un ami par le célèbre critique, est devenu aujourd'hui, je crois, la propriété de M. Maxime Du Camp, poëte distingué lui-même.

Les marges de ce superbe volume sont couvertes de notes autographes du plus grand prix, écrites par tous les poëtes contemporains, à leurs heures d'inspiration et de jeunesse : Les noms de MM. Sainte-Beuve, Victor Hugo, Ch. Nodier, les deux Musset, Emile et Antony Deschamps, Alfred de Vigny, Gérard de Nerval, etc., etc., y brillent, à l'envi. Comment le propriétaire actuel peut-il garder pour lui seul un si précieux trésor et ne point penser, lui poëte lettré, ami des livres, à faire réimprimer, pour des amateurs moins heureux que lui, ce volume vraiment unique au monde? Une édition nouvelle, faite avec luxe, et repro-

« Illustrissimus Cardinalis Perronius, quem nuper extinctum magno christianæ et literariæ Reipublicæ detrimento, conquerimur, mihi sæpe testatus est, se codicem manuscriptum habuisse, qui tredecim Diophanti libros integros contineret, quem cum Guilielmo Gosselino concivi suo, qui in Diophantum Commentaria meditabatur, perhumaniter more suo exhibuisset, paulo post accidit, ut Gosselinus peste correptus interiret, et Diophanti codex eodem fato nobis eriperetur. » (*Diophanti Alexandrini Arithmeticorum libri sex, etc. Auctore Claudio Gaspare Bacheto. Lut. Paris.*, 1621. *Epistola ad lectorem.*)

Digitized by Google

duisant en *fac-simile* les passages manuscrits les plus saillants, serait cependant un vrai régal pour les délicats. U. R.-D.

—

Le Procès des trois Rois. — « Louis XVI, « de France-Bourbon; Charles III, d'Es- « pagne-Bourbon, et George III, d'Hano- « vre, fabricant de boutons, plaident au « tribunal des puissances européennes. — « Par Appendix, l'appel au pape, Londres, « chez George Carenaught. MDCCLXXX.» — Ce pamphlet satirique en prose rimée est le compte rendu grotesque d'un véritable congrès européen, présidé par le sultan, et assemblé pour juger la querelle survenue entre la France, l'Espagne et l'Angleterre à l'occasion de la rébellion des colonies anglaises d'Amérique. Tel est l'objet du congrès, mais l'auteur en profite pour passer en revue beaucoup d'autres questions, et pour diriger ses traits, quelquefois spirituels, trop souvent grossiers, contre tous les princes de l'époque, dont aucun n'est épargné. Cet ouvrage est donné dans l'avant-propos comme traduit de l'anglais d'un certain *Sir Jamé?* Est-ce bien une traduction? L'original anglais existe-t-il? Enfin, en connaît-on l'auteur, soit anglais, soit français? P. L. C.

—

Imprimerie de Monsieur. — L'imprimerie de Monsieur, frère de Louis XVI, alors comte de Provence et depuis Louis XVIII, a édité, de 1781 à 1788, plusieurs ouvrages, entre autres : les *Poésies*, du marquis de Saint-Marc; *Estelle*, roman de Florian; le *Tableau général de l'Empire Ottoman*, par d'Ohsson. Cette imprimerie jouissait sans doute d'un privilége particulier. Où étaient établies ses presses? A quelle époque exacte commencèrent-elles, et cessèrent-elles de fonctionner? Où trouve-t-on la liste complète de tous les ouvrages qu'elle a édités?
H. VIENNE.

—

Philippe d'Orléans. — Quel est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Discorso esecratorio sopra la vita e morte di Luigi Filippo d'Orleans, detto ugu Aglianza*, etc.? (In Fuligno 1794. Per Gio Tomassini, Stamp. Vescov., in-12.) — Je ne possède que les 32 premières pages de cet opuscule; pourrait-on m'indiquer le nombre de pages et me dire si cet écrit a été traduit en français, ou bien si c'est la traduction d'un écrit français? H. L.

—

Un article de 1825 sur Pascal, par S. D. — On trouve, dans le *Mercure du XIXe siècle*, du 1er janv. 1825, t. VII, Paris, in-8, p. 603, un article signé des initiales S. D., et intitulé : *Quelques détails sur Pascal et sur la flétrissure que les tribunaux ont voulu imprimer aux Lettres Provinciales*. Pourrait-on indiquer le nom de l'auteur de ce remarquable travail? S. P.

—

Un roman d'A. Luchet. — Je désirerais savoir le titre exact d'un roman d'Auguste Luchet, où il est beaucoup question de l'acteur Brunet. E. C.

—

Est-ce une bévue (« Verein » nom propre)? — La traduction, très bonne d'ailleurs, de l'*Hist. de la littérature espagnole*, par Ticknor, dont le Ier vol. a paru il n'y a pas longtemps, renferme (p. 64, en note) une erreur qui est sans doute une faute typographique; il est question de la publication qu'a faite *Verein* à Stuttgart d'un ancien Cancionero. On croirait que *Verein* est un éditeur. Le fait est que ce mot allemand signifie *Association*, et qu'il désigne l'Association littéraire fondée à Stuttgart, à laquelle on doit la publication d'un grand nombre d'ouvrages de littérature et d'histoire inédits ou fort rares. Le *Manuel du Libraire* (5e éd., I, 938) donne la liste de ces éditions, dont la série commence en 1839, et comprend déjà près de 60 vol. T. M.

—

Historiettes en vers. — Quel est le titre *exact* et quelle est la *date* d'un vol. in-8., de 214 pages, d'*Historiettes en vers*, partagé en quatre livres? — L'auteur est-il connu? — Je crois que c'est Imbert, mais n'en suis pas certain. E. C.

—

Une étude sur Lucrèce. — La *Biogr. gén. de Didot* (t. XXXII, col. 179) indique comme contenant une étude sur *Lucrèce* le t. XLVII de la *Biblioth. univ. de Genève*. Cette étude ne se trouve pas dans le volume susmentionné. Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il rectifier cette erreur typographique?
NESCIO.

—

Les tomes 86 et 87 de la Biographie Michaud. — M. R., en rectifiant (I, 187) mon erreur (I, 138) relativement à la mention du t. 84 de la *Biogr. universelle de Michaud* dans la *Bibliogr. de la France* de 1857, indique le t. 87, comme *sous presse* (août 1864). Pourquoi n'a-t-il rien dit du t. 86? A-t-il paru ou non? D'après son assertion, le t. 87 serait déjà *sous presse* depuis huit mois (août 1864 - mars 1865), mais il paraît qu'il *n'a pas encore été publié*, pas plus que le t. 86, car ces deux tomes ne sont indiqués nulle part, ni dans le *Catalogue* annuel de Reinwald, pour 1864, ni dans la *Bibliogr. de la France*, année 1864, et janv.-mars 1865.
S. P.

Digitized by Google

Réponses.

A-t-on calomnié le P. Loriquet? (I, 100, etc., 297; II, 145, 202). — Il faut bien qu'on me permette d'y revenir. Depuis la note que je vous ai adressée (II, 146), j'ai trouvé une édition de l'Histoire du P. Loriquet, la 7e, Lyon, 1820. Mon premier soin a été de chercher, aux pages indiquées par M. Kératry, les phrases contre lesquelles il récriminait si fortement. Eh bien! à la p. 204 du t. II, on trouve une longue étude sur les armes à feu et les fortifications, mais rien qui puisse « provoquer la division entre les deux branches de la famille royale. » — A la p. 153, il n'est question que de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, mais pas un mot sur « l'établissement d'une monarchie constitutionnelle. » A la p. 176, rien sur la littérature; c'est seulement à la p. 185, que les La Bletterie, les Proyart, les Desbillons, etc., sont cités « comme les premiers écrivains du dernier siècle. » — A la p. 189 (et non 180), se trouve la relation des « fêtes galantes de Louis XIV, » comme c'est également aux pages 182 et suiv. (et non 203) que se retrouvent les phrases sur l'abaissement des arts et des sciences au XVIIIe siècle, au profit du règne de Louis XIV. — Enfin, c'est à la page 125 (non 115), qu'il est dit que Louis XV « puisa dans le sein même de la débauche une maladie cruelle qui le conduisit au tombeau. » — En présence de tous ces changements de pages, de ces erreurs qui ne peuvent pas être le fait de M. Kératry (puisqu'on retrouve, aux pp. 345 et 362 du t. II, qu'il a citées, l'approbation sans pudeur des traitements les plus durs, exercés envers les Français, par les étrangers à la malheureuse bataille de Leipsick), il est évident pour moi qu'il y a eu un remaniement complet du livre, à partir du t. II, dans les chapitres ayant trait à la Révolution française et l'Empire. Pourquoi cela? Sans doute, pour en éliminer les fameux passages, et peut-être d'autres encore dont on s'est moins occupé. Les bibliophiles doivent donc chercher les six éditions antérieures à celle de 1820. Si les éditeurs ne les ont pas, c'est qu'ils ont intérêt à les cacher. D. Prien.

—

Œuvres de G. Sand (I, 137... 267; II, 153). — M. Brusquel a raison: les *Paroles de Blaise Bonnin* ne sont pas reproduites dans la *Cause du peuple*.

En donnant ce renseignement, je n'avais sous les yeux que la *Cause du peuple* contenant deux *Lettres au peuple*, que j'ai cru me rappeler être la reproduction des *Paroles*. Depuis, j'ai retrouvé les trois premiers numéros des *Paroles* et je dois confesser l'erreur de ma mémoire. Le premier numéro des *Paroles* a pour titre: *l'Impôt*. Il ne devrait pas être bien difficile de retrouver au moins les trois premiers numéros des *Paroles de Blaise Bonnin*, car un très grand nombre d'exemplaires en fut donné, par l'auteur sans doute, au Ministère de l'Instruction publique, pour être envoyés aux instituteurs primaires, et l'envoi eut effectivement lieu. Fréd. Lock.

— G. Sand a publié *Un Mot à la Classe moyenne*, 4 p. in-8, et *Histoire de la France, écrite sous la dictée de Blaise Bonnin, par G. Sand*, 12 p. in-8. Ces deux pièces et les Nos I, III, V des *Paroles de Blaise Bonnin* (qui n'a eu que cinq numéros) font partie des doubles de la collection d'un relieur de la rue Jean de Beauvais, 24, à Paris, qui serait probablement disposé à les céder. V.-S. L.

— En fixant à 1838, la publication de la première édition, non datée, des *Femmes de Shakespeare*, M. G. S. me paraît être près de la vérité. J'ai sous la main le Catalogue d'autographes à vendre (déc. 1864), par l'expert Fr. Valette, où se trouvent plusieurs manuscrits autographes des articles compris dans ce *keepseake*, avec les actes de vente à l'éditeur-directeur, le docteur O'Sullivan. Les dates de ces diverses écritures sont 1835, 36 et 37, c'est-à-dire les années qui ont immédiatement précédé celle de l'impression et de la mise en vente: « N° 674. Philarète Chasles. Acte de vente aut. sig. de l'article *Roméo et Juliette*, à M. O'Sullivan; aussi autog. sé de ce dernier. 2 pages 1/2 in-4, 1835. N° 742 du même catal., Louis Colet, née Révoil (même série), etc., etc. » — Ce renseignement, sur cette *copie* autog. du livre en question sera peut-être utile à M. R. B. Au reste, le meilleur moyen de connaître la date véritable d'un ouvrage contemporain est souvent de consulter le *Journal off. de l'Impr. et de la Libr.* ***

—

Un M. Lambert, consul d'Espagne en 1782 (I, 149). — Jacques Lambert, né à Embrun, fut inscrit sur le registre de la bourgeoisie de la ville de Lyon le 11 mai 1734; on le voit figurer dans l'*Almanach de Lyon* (1751 à 1776) comme chargé des affaires de S. M. Catholique. Il devint échevin de la ville de Lyon pour les années 1759, 1760. Son fils, Joseph-Henry Lambert, écuyer, demeurant à Lyon, port Saint-Clair, le remplaça (vers 1776) comme chargé des affaires de S. M. Catholique, à Lyon, et conserva ces fonctions jusqu'en 1789. On le voit figurer, à cette date, sur la liste des gentilshommes présents à la dernière assemblée de la noblesse de Lyonnais. Mais ce nom ne se

Digitized by Google

trouve point (dans les *Almanachs*) parmi les *curieux* ou possesseurs de cabinets, de bibliothèques, de musées. D'après l'*Armorial du Lyonnais...*, Lyon, 1860, in-4, les armoiries de cette famille, enrichie par la banque, anoblie par l'échevinage lyonnais, éteinte ou disparue de Lyon, sont : d'argent à 2 lambels, l'un sur l'autre, de... au chef de gueules chargée d'une tour donjonnée de 2 pièces de... et accostée de 2 étoiles de... *Supports :* 2 lions (cachet de 1779). V. DE V.

—

Le gouverneur de Verdun, Beaurepaire (I, 149, 206; II, 155). — Gœthe fit, à la suite du duc de Weimar, la campagne de France de 1792, et il en a écrit la relation. Voici sa déposition dans l'affaire Beaurepaire : « Le lendemain matin la « ville (Verdun) s'est rendue et a été oc« cupée. Alors nous avons eu un trait de « républicanisme. Le commandant Beau« repaire, cédant à la bourgeoisie inquiète, « qui voyait la ville brûlée et détruite par « un bombardement prolongé, n'avait pas « pu s'opposer davantage à la reddition; « mais, après y avoir, à l'hôtel de ville, en « pleine séance, donné son assentiment, « il a tiré de sa poche un pistolet et s'est « brûlé la cervelle, pour donner un exem« ple de dévouement patriotique le plus « exalté. » (*Gœthe, ses Mémoires et sa Vie, trad. Richelot*, t. III, p. 73.)

ALFRED DE C.—S.

—

Montant du numéraire en France (I, 311). — D'après l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* pour 1865, il a été fabriqué, de 1795 à 1863 inclusivement :

1° En esp. d'or et d'argent. .	10,793,020,422 f. 25 c.
2° En monnaie de bronze. . .	56,649,199 f. 30 c.
Ensemble.	10,849,669,621 f. 55 c.
Il a été démonétisé à diverses époques (or et argent)	78,753,661 f. 25 c.
Il est donc resté.	10,770,905,660 f. 30 c.

Les anciennes monnaies de cuivre, retirées de la circulation en 1852, sont entrées dans la fabrication de la nouvelle monnaie de bronze. — Voilà donc l'état officiel de la fabrication française. Mais toute cette monnaie est-elle encore en circulation? N'en a-t-il pas été exporté? L'importation a-t-elle compensé l'exportation? — Si, par *numéraire*, on ne comprend pas exclusivement les espèces métalliques, il faudrait à la somme ci-dessus ajouter le montant des valeurs fiduciaires de toute nature qui représentent sans nul doute un chiffre beaucoup plus considérable que celui du capital monnayé. FRÉD. LOCK.

—

Le coup de jarret du Basque (I, p. 338). — Les Basques, habitant un pays montagneux, sont renommés pour leur agilité à la course et la sûreté de leur marche dans les lieux les plus escarpés. On dit proverbialement : *courir comme un Basque*. C'est par allusion à cette qualité physique, que M. Sainte-Beuve, parlant d'un style sec, rapide, nerveux, a pu dire avec justesse que ce style a *coup de jarret du Basque*. On dit, dans le même sens : avoir *le pied montagnard*, le *pied marin*, pour désigner quelqu'un qui escalade lestement les montagnes ou se tient aisément en équilibre sur le pont d'un navire. F. L.

— Oui, certes, les Basques ont le coup de jarret plus fort que les Berrichons, et le proverbe qui vante celui des premiers a grandement raison. On pourrait dire : leste et adroit comme un Basque; on dit, au contraire : doux comme un mouton de Berri, c'est-à-dire comme un Berrichon ou Berruyer, assimilant pour le caractère les excellents bipèdes et les excellents quadrupèdes que produit cette province.

H. I.

—

La cour du roi Pétaud (II, 5, 89, 210). — Le Dictionnaire de Trévoux donne cette forme latine : *Curia Regis Petaviensis*. Or, il y a une ville d'Allemagne, PETTAU, dont le nom latin a été orthographié : *Petovio*, *Petavio*, *Pœtovium*. Sur cette ville de Pettau, voici ce qu'on lit dans le *Grand dictionnaire géographique historique et critique de Bruzen de la Martinière*, 1768, in-folio, tome IV, p. 929 : « Il y a près de quatorze cents ans qu'elle avoit un évêque. La maison du bailliage dans la ville appartient à la *cour*; mais la ville est gouvernée par un *magistrat*, composé de juges et de conseillers; les juges ont haute et basse justice. Après que le siége épiscopal y eut été éteint, avec le temps cette place fut disputée par le roi de Hongrie, qui vouloit l'attacher au duché de Zagrab, par l'archevêque de Saltzbourg, et par les princes de Stirie. Ottocare, roi de Bohême et duc de Stirie, en chassa le comte Etienne de Zagrab, qui l'avoit prise, et l'occupoit au nom du roi de Hongrie. Bela, roi de Hongrie, vint au secours et l'assiégea; mais une excommunication lancée par le pape l'obligea de laisser cette ville à l'archevêque de Saltzbourg, qui s'en accommoda avec les princes de Stirie, se réservant *la plus grande partie de la juridiction*, tant sur la ville que sur le territoire. Il vint un *troisième coseigneur*, savoir le seigneur de Petau, de la maison de Stuberg, qui eut le château, *avec une partie de la juridiction*. »

Digitized by Google

Cette *cour de Pettau*, avec ses trois juridictions, n'était-elle pas une véritable *pétaudière* « où chacun voulait être maître? » E. S.

—

Pourquoi chante-t-on naturellement en mineur? (II, 37, 123). — Je ne partage pas l'avis émis par MM. E. P. et A. H., sur les deux modes, majeur et mineur. Je crois que tous deux sont conformes aux lois de la nature; que tous deux présentent les mêmes facilités ou difficultés d'exécution; que si l'un d'eux est dérivé de l'autre, c'est le mode mineur, puisque son caractère propre est d'altérer la tierce, laquelle est majeure *en sortant des mains de la nature*. Et voici mes raisons :

1° Quand la voix prononce cette phrase musicale *ut*, *mi*, *sol*, *ut*, 8e (en mode majeur), elle franchit successivement les intervalles de tierce majeure, tierce mineure, et quarte (ut-mi; mi-sol; sol-ut-8e). Quand elle chante en mode mineur la phrase *ut-mi*B*-sol-ut*; elle franchit les mêmes intervalles, mais avec cette différence: Qu'en majeur, la tierce majeure précède la tierce mineure; qu'en mineur, elle la suit. Rien n'autorise à dire que cette transposition crée la moindre difficulté pour la voix, il n'y a de changement que pour l'oreille.

2° Quand au lieu de chanter successivement les quatre notes *ut*, *mi*, *sol*, *ut*, on les fait chanter simultanément par quatre voix différentes, il en résulte une consonance tellement agréable à l'oreille, qu'on lui a donné le nom d'*accord parfait*. — Pourquoi cet accord est-il l'accord par excellence? parce qu'il est donné par la nature; — parce que les trois voix supérieures, qui chantent *mi*, *sol*, *ut*, ne font qu'accentuer distinctement (en les ramenant dans les limites d'une seule octave) trois sons *naturels* qui se produisent spontanément, mais à l'état presque latent, sans le secours des trois voix supérieures, par le seul fait de la sonorité de la note fondamentale, ou tonique. Ce phénomène n'est pas contesté; il est démontré par l'observation attentive des faits acoustiques. — En effet, quand sur le clavier on fait vibrer la corde qui donne le son de la tonique, l'oreille entend, et l'œil voit vibrer simultanément des cordes qui correspondent à l'octave, à la quinte et à la tierce majeure. L'octave, la quinte et la tierce majeure sont donc engendrés par la tonique; la tierce naît donc majeure; et, comme l'a dit Rousseau, *tout est bien sortant des mains de la nature*. — Ce qui constitue le mode majeur, c'est que la tierce soit majeure; le mode majeur est donc le mode naturel et primordial.

3° Mais l'accord parfait *ut*, *mi*, *sol*, *ut*, ne fait pas entendre seulement les intervalles parfaitement consonnants de tierce majeure, de quinte, et d'octave, *engendrés naturellement et directement par la tonique*. La tierce *mi* résonne en même temps que la quinte, à l'intervalle de tierce mineure; en même temps que l'octave, à l'intervalle de sixte mineure. — La quinte *sol* résonne en même temps que la tierce à l'intervalle de tierce mineure; en même temps que l'octave à l'intervalle de quarte. — Voilà donc trois nouveaux intervalles consonnants, — la tierce mineure, la sixte mineure, et la quarte, — non engendrés directement par la puissance créatrice de la tonique, non par la note fondamentale, mais dont la coexistence est révélée par l'accord parfait dans lequel ils sont compris naturellement, et dont ils font partie intégrante. Ce sont donc des consonnances naturelles. — Or, que fait-on en substituant le mode mineur au mode majeur, c'est-à-dire la tierce mineure et la sixte mineure, à la tierce majeure et à la sixte majeure? on substitue à des intervalles *naturels* engendrés par la tonique, des intervalles naturels dont le type se trouve dans l'accord parfait. On ne fait point violence à l'oreille, qui connaissait déjà les intervalles compris dans l'accord parfait. Donc le mode mineur est naturel. Mais il n'est pas primitif, il est dérivé.

4° La croyance (que je ne partage point) que le mode mineur est plus naturel que le mode majeur, est déterminée par la préférence que certaines personnes donnent au mode mineur. Ceci est une affaire de goût et de sensations. Car chacun des deux modes a son caractère propre et correspond à différentes passions de l'âme. Tous deux se prêtent un mutuel secours non-seulement par le charme de la variété qu'ils introduisent dans le langage musical, mais parce qu'ils expriment des sentiments différents. Je n'en veux donner qu'une preuve : Les quatre premiers vers de la première strophe de la *Marseillaise* sont dictés par l'enthousiasme du *patriotisme*, l'amour de la *gloire*, la haine de la *tyrannie*: ils sont écrits en mode majeur. Les vers suivants expriment la crainte et la piété, l'amour paternel et la sollicitude conjugale : ils sont écrits en mode mineur. Puis, l'artiste rentre vivement dans le mode majeur pour faire éclater avec énergie le cri de la vengeance et l'appel aux armes. Qu'on essaye de substituer le mode mineur au majeur dans le chant des quatre premiers vers et des deux derniers, et le mode majeur au mineur dans le chant des quatre vers du milieu; l'expression musicale ne sera plus la même : elle ne correspondra plus si intimement aux sentiments exprimés par les paroles.

B. Selsach.

—

Quid du nom de Saint-Quentin? (II, 72.) — Mes idées s'alliaient merveilleusement aux croyances de M. A. L., ce qui m'avait empêché, songeant aux SS. *Quintinus*,

Digitized by Google

Montanus, Firminus, Crispinus, Crispinianus, patrons populaires du Vermandois et du Soissonnais, d'attribuer le nom de la riche cité de l'Aisne à un nouveau baptême issu de la bataille du 10 août 1557. J'ai peine à reconnaître, dans le sombre Philippe II, roi d'Espagne, le parrain médiat du célèbre pastelliste Quentin de la Tour, de l'aimable accusateur public près du Tribunal révolutionnaire, Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, et de tant de *mulquiniers* passés, présents et futurs ! La chancellerie de Philippe II fit comme tout le monde : elle appela *Quintinopolis* la ville de Quentin, ce lieu où notre personnage de famille sénatoriale, *Quintinus*, avait, selon la légende, trouvé le martyre, et, un demi-siècle après, un tombeau sur la hauteur voisine d'*Augusta Veromanduum*. Les habitations élevées autour de l'église, qui l'abritait, donnèrent naissance à un petit hameau, dont *sanctus Quintinus* fut très naturellement le patron, et, le hameau grossissant, la vieille cité perdit son nom, au IXe siècle, en se reliant à lui.

(M.-la-M.). H. DE S.

— L'observation de M. A. L. est très fondée, et *Li romans de Raoul de Cambrai*, poëme du cycle carlovingien (Collection des romans des Douze Pairs) fournit, à l'appui de cette opinion, une preuve qui me paraît sans réplique. Ainsi, on lit, p. 80 :

Sous Saint-Quentin tendent los pavillons.

Puis, trois vers plus loin :

Soz Saint-Quentin fu molt biaux li sablons.

Il figure également deux fois dans la p. 81; mais il me semble inutile de pousser plus loin la preuve; seulement, pour ne pas laisser subsister la moindre obscurité, j'ajouterai que le poëme a été publié sur le manuscrit de la Biblioth. Impér., dont l'écriture paraît appartenir au commencement du XIIIe siècle. Dr H. LALOY.

— Si l'assertion ingénieuse de M. J. P. était admise, il faudrait changer les traditions de la Picardie, supprimer les *Acta martyrum sincera*, traiter saint Eloi de visionnaire ou d'imposteur, mettre un carton à toutes les hagiographies, biographies, dictionnaires d'histoire et de géographie, accuser d'ignorance Ducange et D. Grenier, qui ont admis, comme les simples mortels, que saint Quentin, dont les reliques furent transportées à *Augusta Veromanduorum*, a donné son nom à cette ville hospitalière. — Supposé que de Charles-Quint, en supprimant le nom propre, ont eût fait *Quintopolis*, reste à expliquer l'intercalation d'un *i* pour obtenir *Quintinopolis* ou *Quintinianum*, en latin moderne, celui-là même qui s'éloignerait le plus de l'étymologie, ce qui n'est guère admissible. Comment expliquer l'addition du qualificatif *saint* ? Le père de Philippe II n'est pas, que je sache, canonisé, même en Espagne. Comment, en dehors de toutes ces raisons, qui ont bien leur valeur, supposer que des pays soumis depuis trois siecles à la France, cette ville ait consenti, par amour pour ses vainqueurs de la veille, des étrangers inconnus, à prendre le nom d'un de leurs princes, et surtout à le garder? En attendant les preuves, il faut conserver au changement de nom de la ville de *Vermand* sa tradition historique jusqu'ici incontestée.

L'abbé V. DUFOUR.

P. S. — On lit, dans le *Siége de Saint-Quentin et bataille de Saint-Laurent*, en 1557, Saint-Quentin, 1859, par Ch. Gomart, p. 11 : « A côté de l'Augusta (Aouste)... « existait, au IVe siècle, le *vicus* de Saint-« Quentin... réuni dans une même en-« ceinte avec l'Auguste de Vermandois, « vers la fin du IXe siècle, par Thierry « (Tetricus), abbé de Saint-Quentin. C'est « alors que la ville perdit son ancien nom « d'*Augusta* pour prendre celui de Saint-« Quentin, du nom de *saint Quentin*, qui « y avait été enseveli après avoir souffert « le martyre. »

Les Espagnols donnent, à la bataille de 1557, le nom de Saint-Laurent, en l'honneur du fondateur de l'Escurial, nom qui n'a pas prévalu, bien loin d'avoir pu changer celui de la ville sous les murs de laquelle elle fut livrée.

— Au IXe siècle, l'un des arrondissements actuels du département de l'Aisne était si éloigné de porter déjà le nom de Saint-Quentin, qu'à cette époque reculée le français n'était pas même encore né, pas plus que l'espagnol. Donc, la capitale de tout le Vermandois, ainsi appelé de la ville de Vermand, était dite alors, dans la langue universelle, ou du moins européenne, tantôt *Augusta Veromanduorum*, tantôt *Veromanduum* tout court. Au XIe siècle, pas l'ombre encore ni du français ni de l'espagnol; et, pour cela, le jour où Vermand fut constituée en commune, aux termes apparemment d'une charte rédigée en latin, ce jour-là, ai-je dit, c'est en latin aussi que Vermand fut nommée *Augusta Veromanduorum*, comme dans les *Commentaires* de César, ou moins élégamment et d'un seul mot : *Veromanduum*. Mais Saint-Quentin et Quintinopolis sont deux appellations postérieures à la mémorable date de 1557. — Au surplus, Philippe II, usant ainsi du droit de conquête pour donner à notre ville prise d'assaut le nom de Charles-Quint, son père, ne faisait qu'imiter en cela, à bon escient ou à son insu, le conquérant des Gaules, César, dont la piété filiale fut heureuse de perpétuer dans la mémoire des hommes le nom même d'Aurélia, sa mère, en l'attachant au chef-

Digitized by Google

lieu actuel de notre département du Loiret. Et puis enfin, quelques années avant la bataille de Veromanduum et du vivant même de Charles V, qui mourut en 1558, le vocable Quentin, pris comme nom de baptême, mais pas encore comme nom de cité, était déjà porté, dans les Flandres, au sein de populations où le grand empereur ne manquait pas de sympathies. C'est ainsi que, le 8 juillet 1530, un des maîtres de l'école flamande, l'illustre forgeron d'Anvers, signait *Quentin* Matsys.

J. Palma.

—

La réponse de Mirabeau (II, 74, 126). — Le *Moniteur* ne saurait être, pour ce fait, une autorité bien décisive, car il ne commença à paraître, selon M. Chéruel (*Diction. des Institutions, etc., de la France*), que le 24 nov. 1789. Plus tard, on rédigea une *Introduction* contenant le résumé des événements, du 5 mai au 24 nov.

Les paroles de Mirabeau, dans la forme dramatique que la tradition a consacrée, ont été contestées devant la chambre des pairs, le 10 mars 1833, par M. le marquis de Dreux-Brézé, fils de celui que l'orateur avait interpellé, et qui en a donné la version que voici : « Nous sommes assemblés par la volonté nationale, nous ne sortirons que par la force. » Voir cette séance au *Moniteur* de 1833. Cet incident est aussi rapporté par M. Ed. Fournier. (*L'Esprit dans l'Histoire*, p. 326). A ce propos, M. Fournier prétend que Chamfort fit presque tous les discours de Mirabeau. C'est répéter une fable absurde, bien des fois rééditée par ces incapacités jalouses qui, impuissantes à se faire remarquer par un mérite personnel, essayent de se faire une notorité en s'attaquant aux noms glorieux. Il est bizarre que les faiseurs, auxquels on veut attribuer les livres de grands écrivains ou les discours de grands orateurs, n'ont jamais été que des gens fort médiocres, dès qu'ils ont voulu travailler pour leur propre compte.

Pour en revenir aux paroles de Mirabeau, je rappellerai que le grand orateur en a lui-même donné, dans la treizième *Lettre à ses commettants*, la version que voici : « Oui, Monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi, et vous qui ne sauriez être son organe auprès des Etats-généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je vous déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette. »

Entre le témoignage vivant de Mirabeau et le témoignage posthume de M. de Dreux-Brézé l'on peut choisir : l'histoire, vraisemblablement, se décidera pour le premier.

Fréd. Lock.

—

« Gamiani, » d'Alfred de Musset (II, 77). — Tant mieux pour M. A. J., d'ignorer ce mauvais livre, publié clandestinement sous le titre de *Gamiani, ou Deux nuits d'excès, par Alcide*, baron de M*** (Bruxelles, 1833, in-fol., avec 8 fig. qui sont, dit-on, d'Horace Vernet). — Une rumeur générale, et qui paraît fondée, a attribué à un moment d'aberration d'Alfred de Musset cet ouvrage dont il faut parler le moins possible. — Il existe une 2e édit., de Venise, 1835, in-18, 105 p., 12 fig. (Voir la *Bibliographie*, etc., du comte d'I***, Paris, Gay, 1864, p. 430). — Une 3e édit. pet. in-18 (sous le nom d'A. de Musset, ***avec un épisode de la vie de l'auteur, extrait des Mém. de la Comtesse de C*******)** fait partie de certaine *Bibliothèque* publiée récemment à Bruxelles. — Telles sont, en substance, les réponses faites par MM. H. I., M. F., A. de C., E. C., C. M. — « Je n'ai jamais voulu, écrit M. L. M., reconnaître dans cette composition l'esprit ou même le style d'Alfr. de Musset. » M. X. ajoute : « Quoique l'attribution de paternité à la charge du poëte puisse malheureusement se justifier, il en est qui la nient, et qui, niant à plus forte raison la collaboration prétendue d'un illustre romancier dans cet écrit, n'y veulent voir qu'un abominable libelle dirigé contre tous deux. »

—

Maison de Ronsard, à Paris (II, 102). — La question de savoir où était réellement située la maison que Guillaume Colletet posséda après son illustre confrère Pierre de Ronsard a donné lieu, dans le *Bulletin du Bouquiniste*, à une petite polémique pleine d'intérêt entre M. P. Blanchemain et M. P. Lacroix. A cette occasion même, le savant bibliothécaire de l'Arsenal m'a adressé une aimable sommation, que je regrette de n'avoir pas connue alors, car je me serais fait un devoir d'y répondre avec empressement, heureux de pouvoir être agréable au bienveillant érudit dont j'ai souvent constaté la parfaite obligeance. Mais, mieux vaut tard que jamais, et je suis tout consolé de mes délais, puisqu'ils ont donné lieu à l'*Intermédiaire* de recevoir la question et de donner une réponse péremptoire.

Quelques mots d'abord sur les faits établis par MM. Lacroix et Blanchemain, ainsi que sur leur dissidence d'opinions.

Dans sa *Vie de Ronsard*, Guillaume Colletet dit, en parlant du grand poëte arrivé à la maturité : « Il aimoit le séjour de l'entrée du fauxbourg Saint-Marcel, à

Digitized by Google

cause de la pureté de l'air et de cette agréable montagne que j'appelle son Parnasse et le mien. Et certes, je marqueray toujours d'un éternel crayon ce jour bienheureux que la faveur du ministre de nos roys me donna le moyen d'achepter une des maisons qu'il aimoit autrefois habiter en ce même fauxbourg, et sans doute après celle de Baïf, qu'il aima le plus. » La maison de Ronsard se confond donc avec celle de Guill. Colletet; mais où était cette dernière? Cela se déduit, soutient M. Blanchemain, de certaine pièce de vers ayant pour sujet la propriété du faubourg Saint-Marcel et adressée, vers 1615, à Guill. Colletet par son ami Jean Leblanc; on y remarque en effet ce passage :

Dans une région dite *la Morfondue,*
D'autant qu'elle est sujette au frileux Aquilon...

Or, on sait que la rue Neuve-Saint-Etienne s'appelait jadis *Rue des Morfondus;* conséquemment la maison de Guill. Colletet était dans la rue Neuve-Saint-Etienne. — M. Lacroix rejette cette conclusion en s'appuyant sur des indications qui lui semblent plus probantes. Il rappelle que la maison de Guill. Colletet renfermait un mûrier, objet des railleries de Tallemant des Réaux, et il suppose que ce mûrier est l'arbre qui a donné son nom à une des rues sillonnant la montagne Sainte-Geneviève. Ce n'est point d'ailleurs une hypothèse entièrement gratuite de sa part, car il cite le fait, très précis, que le journal d'affiches, édité en 1676 par François Colletet, fils de Guillaume, avait son office *rue du Mûrier*, *proche Saint Nicolas* (du Chardonnet). Il croit aussi que la maison où l'on vendait le Journal ne diffère point de celle où avait demeuré Ronsard, et il s'explique de cette façon comment, au XVIe siècle, l'ancienne rue Pavée a commencé à être nommée *rue du Mûrier*, par suite de la notoriété acquise à l'arbre sous les branches duquel devaient se réunir les membres de la Pléiade. Rien aussi de plus spécieux que ce raisonnement; mais il se trouve vicié par la circonstance de fait que voici : M. Lacroix n'a pas songé au cas où il n'y aurait point eu identité entre la maison voisine de Saint-Nicolas et celle de Colletet père, et c'est justement celui qui se présente. J'en avais ainsi auguré tout d'abord, parce qu'il est impossible d'admettre qu'une maison de la rue du Mûrier ait été considérée par Colletet comme située à l'entrée du faubourg Saint-Marcel, puisqu'elle se trouvait en deçà du mur de Philippe Auguste.

Pour résoudre le problème posé par M. Blanchemain, j'ai fait une recherche dans les archives de l'abbaye Sainte-Geneviève, dont le fief comprenait la rue du Mûrier et la rue Neuve-Saint-Etienne. Les articles consacrés, dans les cueillerets, à la première de ces voies, ne mentionnent point le nom de Colletet, tandis que le censier de 1646, sous la rubrique de « Rue du Puitz de Fer, *alias* des Morfondus, » contient les paragraphes suivants : « Me GUILLAUME COLLETET, advocat au Parlement et au Conseil du roy, pour une maison où est pour enseigne l'*Image de sainct Nicolas*, qu'il a acquise de Nicolas Lefèvre, douse deniers parisis..... XII d. — ICELUY, pour une maison suivant, où est pour enseigne l'*Image de sainct François*, qui fut à Guillaume Massieu, à cause de sa femme, fille de Lucian de la Mare, quatorze deniers parisis. Pour ce..... XIIII d.—Gilles Naudé, controlleur des décimes du Nivernois, pour une maison par luy acquise dudit sieur COLLETET, advocat, qui fut à Jean Massieu, à cause de sa femme, fille de Lucien de la Mare, à laquelle maison est pour enseigne *le Coffin d'or*, quatorze deniers parisis. Pour ce..... XIIII d. » (Arch. de l'Empire, reg. S. 1635, fo 106, 2o). — Un autre censier de 1636 confirme ces détails (reg. S. 1634, fo 250, 2o), et l'ont voit, par celui de 1663, que la maison de Saint-Nicolas appartenait alors au potier de terre Guillaume Marboutin, qui en avait été ensaisiné dès le 4 septembre 1653. Guillaume Colletet s'en défit donc plusieurs années avant de mourir; il en avait été « saisi » le 7 mai 1632, et l'avait acquise de Guillemette de Héman, veuve de Clément Lefort, suivant le censier de 1663, qui est en contradiction sur ce point avec le cueilleret de 1646.

Ce n'était point assez de retrouver les maisons de Colletet en la rue Neuve-Saint-Etienne, je voulais encore obtenir la preuve que l'une de ces propriétés avait été véritablement possédée par Ronsard; mais, moins heureux que lorsqu'on me demanda de chercher la maison de Clément Marot (1), j'ai échoué dans mon dessein. Il n'y a point trace de l'auteur de la *Franciade* dans les titres relatifs à la rue Neuve-Saint-Etienne, et son nom ne m'est apparu nulle part dans les censiers du XVIe siècle, où, par parenthèse, la rue n'est l'objet d'aucun article particulier, ce qui rend les investigations laborieuses. J'ai simplement vu que, en 1581, « Monsieur Colletet » (on lit ailleurs « Collet ») payait un cens « pour sa maison de la Lanterne, » sise rue Moufetard. Un jour (s'il m'est donné d'achever mon travail) je dirai sans doute où était la maison de la Lanterne; pour le moment, je me bornerai à déterminer quelles sont les maisons de la rue Neuve-Saint-Etienne, représentant aujourd'hui celles qui avaient pour enseignes les images Saint-Nicolas, Saint-François et le Coffin d'or en 1646. Comme il n'y a

(1) Elle lui avait été donnée par François Ier en juillet 1539 et s'appelait la *Maison du Cheval d'airain*. C'est aujourd'hui la propriété de la rue de Condé, portant le no 30.

Digitized by Google

pas lieu de suspecter la bonne foi de Colletet, on doit penser que Ronsard a demeuré en l'une d'elles; mais peut-être n'en était-il que le locataire, l'usufruitier, circonstance qui expliquerait l'absence de son nom dans les archives de l'Abbaye, où abondent naturellement les lacunes.

Fixer d'une manière précise l'emplacement auquel se rapporte un ancien titre domainal est presque toujours une opération extrêmement difficile et exigeant une grande expérience en matière de restitution; cette fois, la tâche est assez aisée, parce qu'il ne s'agit que de remonter à deux siècles. Les trois maisons de Guill. Colletet qui, originairement, devaient n'en constituer qu'une, en forment actuellement quatre, distinguées par les numéros 33, 35, 37 et 39. Ce sont de chétives bâtisses, ne comptant point cent ans d'existence et dépourvues d'intérêt; les petits jardins qui s'étendent derrière ne manquent pas néanmoins d'un certain charme mélancolique, et si leur aspect mesquin est peu fait pour rappeler le pompeux Ronsard, il est, au contraire, en parfaite harmonie avec les idées que suggère le souvenir du pauvre poëte, porté à sa dernière demeure aux frais de ses amis. AD. BERTY.

—

Mademoiselle de Sombreuil (II, 138). — Duplessis-Bertaux a gravé le portrait de Mlle de Sombreuil d'après Isabey. Elle est représentée au moment où, acceptant l'horrible proposition du cordonnier-juge qui présidait aux massacres, elle sauve ainsi, pour le moment, la vie de son père, qui d'ailleurs n'échappa point à la mort et fut guillotiné plus tard. — Je vois, dans le dictionnaire Dezobry, que la réalité de ce fait réputé historique est mise en doute par quelques-uns. Est-il bien réellement authentique dans tous ses détails? L'original d'Isabey, toile ou dessin, reproduit par Duplessis-Bertaux, existe-t-il encore dans quelque collection publique ou particulière? H. VIENNE.

—

Le titre épiscopal de Monseigneur (II, 139, 215). — « Les évêques statuèrent de se *monseigneuriser*, à l'exemple de Richelieu : Jamais aucun concile ne fut mieux observé, » dit le Diction. univ. de Boiste (1847), au mot *monseigneuriser*.
(Guernesey.) S. M.

— C'est vers la fin du XVIIe siècle, comme on le peut voir dans Saint-Simon, que les évêques prirent, de leur propre autorité, le titre de *Monseigneur*. Jusque-là on les appelait *Monsieur*, en ajoutant le nom de la ville épiscopale : *Monsieur de Meaux*, *Monsieur de Cambrai*, étaient les qualifications que Bossuet et Fénelon ne trouvaient pas trop modestes pour eux (*Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, 171, éd. Hachette)[1]. — Le concordat de 1802 ne reconnaît pas aux archevêques et évêques d'autre qualification que celle de *Monsieur* ou de *Citoyen*. Aucun acte officiel n'a modifié cette prescription qui, dans l'état actuel, est la seule légale. « Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de *Citoyen* ou celui de *Monseigneur*. Toutes autres qualifications sont interdites. » (Articles organiques, art. 12.) FRÉD. LOCK.

—

Prophétie dite d'Orval (II, 141, 218). — Consulter les *Chroniques de l'Abbaye d'Orval*, par M. Jeantin, président du tribunal civil de Montmédy. (Nancy, 1850, in-8.) (Toul.) H. DE L'ISLE.

—

Les armes de La Fontaine (II, 141). — Les armoiries, qui étaient primitivement des marques de noblesse, cessèrent d'avoir ce caractère, lorsque, en 1372, Charles V autorisa les bourgeois de Paris à en porter. A partir de cette époque, les armoiries *timbrées*, c'est-à-dire surmontées d'un casque ou d'une couronne (*timbre*, en langage de blason), furent seules réservées aux nobles. Les autres étant laissées à la libre disposition de chacun, un grand nombre de familles bourgeoises de France prirent des armes à l'imitation de la bourgeoisie parisienne. Lorsque se répandit, parmi les nobles non titrés, l'usage de porter des couronnes de comte et de marquis, les non-nobles, malgré les édits, s'attribuèrent à leur tour des casques et surtout des couronnes. La Fontaine, issu d'une famille d'ancienne bourgeoisie, fils d'un maître des eaux et forêts, pourvu lui-même de cette charge, eut certainement des armoiries et peut-être des armoiries timbrées. Un an environ après la mort du fabuliste, Louis XIV ordonne la formation d'un « armorial général et dépôt public des armes et blasons du royaume, » où seraient enregistrées les armes de toutes les personnes qui, par leurs fonctions, leur position ou leur mérite personnel, « tenaient un rang d'honneur et de distinction dans l'Etat et dans leurs corps, compagnies ou communautés. » Il fut bien spécifié que l'inscription dans l'armorial ne pourrait, « en aucun cas, être tirée à conséquence

(1) Voici le passage : « ... Peu auparavant (il écrit ceci en 1709), dans une assemblée du clergé, les évêques, pour tâcher à se faire dire et écrire Monseigneur, prirent délibération de se le dire et se l'écrire réciproquement les uns les autres. Ils ne réussirent à cela qu'avec le clergé et le séculier subalterne. Tout le monde se moqua fort d'eux, et on riait de ce qu'ils s'étaient monseigneurisés. Malgré cela, ils ont tenu bon, et il n'y a point eu de délibération parmi eux sur aucune matière, sans exception, qui ait été plus invariablement exécutée. »

Digitized by Google

pour preuve de noblesse;» il fut défendu à tout sujet français de prendre des armes qui ne lui fussent pas attribuées par l'*Armorial général*. L'ancienne distinction des armoiries timbrées pour les nobles et non timbrées pour les non-nobles, fut maintenue en principe, sinon en fait. L'édit de 1696, bien qu'ayant, à notre avis, une portée politique, ne fut considéré dans la pratique qu'au point de vue fiscal. On imposa des armoiries bon gré mal gré à tous ceux qui purent payer, parmi lesquels figurent des marchands, des tanneurs, des apothicaires, etc., qui n'étaient même pas les premiers « de leur compagnie ou communauté. » L'*Armorial général* ainsi formé est conservé aux manuscrits de la Bibliothèque impériale; il comprend 34 vol. de texte et 35 vol. d'armoiries; on y trouve, dans la généralité de Soissons, dont faisait partie Château-Thierry, huit individus du nom de La Fontaine.

La question de M. J. D. provoque indirectement une seconde réponse : le *de* est abusivement considéré de nos jours comme un signe de noblesse. Autrefois de simples artisans, qui tiraient leur nom du lieu de leur origine ou de leur demeure, s'appelaient avec la particule : *du Mas*, *du Val*, *de la Roche*, etc. De très grands seigneurs, au contraire, s'appelaient sans particule *Chabot*, *Nompar*, etc. Les qualifications impliquant la noblesse étaient celles de *noble*, *messire*, *écuyer*, *chevalier*. Voilà pourquoi La Fontaine fut poursuivi pour avoir pris le titre d'écuyer et non le *de;* voilà pourquoi il put continuer à s'appeler Jean *de* La Fontaine, sans être accusé d'usurper une qualité que messire Mathieu Molé prenait hautement, bien qu'il n'usât point de la particule. C. DE T.

— Le *de* n'a point de signification nobiliaire et ne peut servir que de présomption; régulièrement, il ne devrait point s'appliquer au nom de famille, mais désigner la terre noble, ou non noble, que l'on possédait. La famille Molé, par exemple, ajoutait à son nom de *Molé*, celui de *Champlâtreux*, nom de leur fief. Le *de* a souvent désigné simplement le lieu d'origine, et on retrouve une foule de noms à particule, sujets, avant la Révolution, à la taille, comme celui du dernier des manants. Quant à la distinction entre les armes roturières et nobles, ellé est réelle en Angleterre, où presque tout le monde a des armoiries. En France, cette distinction a été clairement faite, lors du grand Armorial manuscrit dressé par d'Hozier en 1696; seulement les nobles seuls avaient le droit de *timbrer* leurs armes, c'est-à-dire de les surmonter d'un casque, couronné, ou non. La Fontaine pourrait donc parfaitement avoir des armes, avoir même la particule, sans appartenir pour cela à la noblesse. Il s'est maintenant introduit une foule d'abus qui ont consacré les erreurs de M. J. D. et les ont fait passer pour des règles, mais elles ont été créées par l'arbitraire et le caprice. E. O.

— On peut facilement distinguer « ce qui est chair de ce qui est poisson. » *Le Bonhomme* avait des armoiries, et pouvait en avoir, malgré ses infortunes par-devant MM. les commissaires départis; mais, puisque M. J. D. avoue de fort bonne grâce son ignorance héraldique, qu'il nous permette de lui recommander, au point de vue de la doctrine, la préface de l'*Armorial de Flandre*, *Hainaut et Cambrésis*, par Borel d'Hauterive; Paris, Dentu, 1856, in-4°; et aussi de lui offrir, par le canal de l'*Intermédiaire*, un petit travail sur la *Classification des armoiries*, publié dans les *Mémoires de la Soc. d'Archéol. et d'Hist. de la Moselle* (1864). H. DE S.

—

Une bévue historique à propos de Vercingétorix et d'Alesia (II, 160). — En 1856, M. Delacroix, architecte à Besançon, publia un mémoire dans lequel il prouvait qu'Alesia était Alaise en Franche-Comté. L'*Athenæum français* et plusieurs autres journaux ont reproduit un article de M. J. Quicherat se terminant par ces mots : « Personne ne renversera mes conclusions : Oui, l'Alesia de César est l'Alaise de M. Delacroix. » Voilà, je crois, les raisons qui ont dû porter Dezobry et Bachelet à écrire, qu'une opinion récente et plus générale plaçait ce fait de guerre au hameau d'Alaise. — M. Rossignol, archiviste à Dijon, fit paraître en 1856 ou 57 dans les Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, une *Etude sur une campagne de Jules César*. Dans cette étude, il réfute le mémoire de M. Delacroix. Le travail de M. Rossignol fut couronné par l'Acad. des inscriptions, et l'auteur nommé conservateur du nouveau Musée de Saint-Germain. — Enfin, les fouilles exécutées à *Alise* par ordre de l'empereur sont certainement la cause qui a porté les auteurs du dictionnaire à supprimer les mots qu'une opinion récente et plus générale plaçait ce fait de guerre au hameau d'Alaise.

Dr LEJEUNE.

—

Lettres inédites de grands personnages à P.-L. Courier (II, 161). — Né en 1772, Courier avait 17 ans lorsque la Révolution éclata. Dans un âge si tendre, était-il assez lié avec des personnages politiques importants pour en recevoir des confidences? Plus tard, l'helléniste égaré dans les camps, qui abandonnait son poste pour courir après un manuscrit précieux, était-il en correspondance avec des généraux, des maréchaux, de hauts fonctionnaires? S'en serait-il même soucié, avec son caractère

Digitized by Google

indépendant et son esprit frondeur? J'en doute. Le recueil de lettres originales, dont il est question dans l'*Autobiographie* de Courier, pourrait bien n'être qu'une spirituelle mystification, destinée à faire passer une épigramme contre certains fonctionnaires toujours si dévoués... à leur traitement. E. P.

— L'enfance et la jeunesse des fils de Paul-Louis Courier se sont passées chez moi, et j'ai conservé avec eux les meilleures relations. J'ai communiqué la question de M. H. Carpin-Durail à Paul, l'aîné des fils, ancien capitaine d'état-major, et voici la réponse textuelle que j'en ai reçue :

« En parcourant avec attention les papiers de mon père, je me suis assuré qu'ils ne contiennent aucune trace des documents dont parle l'*Intermédiaire*. Je crois qu'ils n'ont jamais existé. On ne voit pas, en effet, comment mon père aurait entretenu, avec des *personnages* comme les nomme l'auteur de la notice citée, une correspondance que ni son grade, ni sa position, ni ses études ne comportaient, et que son indépendance, son horreur pour tout semblant d'intrigue rendent inadmissible. L'on doit plutôt croire que l'auteur de la notice, quel qu'il fût, a hasardé cette supposition, pour en tirer un effet oratoire. — Quant à la notice elle-même, je ne puis affirmer que mon père l'ait ignorée. Mais le style, un peu emphatique, et quelques incorrections tout à fait contraires au naturel et à l'extrême propriété de termes qu'il recherchait, m'empêchent d'admettre qu'il en fût l'auteur. C'est en quoi A. Carrel s'est trompé, comme en beaucoup d'autres assertions que lui a suggérées l'esprit de parti. »

FEUILLET DE CONCHES.

—

Dragma (II, 168). — C'est par erreur que l'on a rapporté ce mot à drogman. *Dragumanus* et *drogomannus*, ainsi que d'autres formes, se rencontrent en latin depuis le XII[e] siècle (comme on peut le voir longuement dans Ducange), toujours avec la terminaison *manus* ou *mundus*, et avec une voyelle après le *g* ou le *ch* (*turchimannus*). Le mot *dragma* n'est autre chose que *drama*, et Ducange l'a déjà fait remarquer. Il cite aussi l'adjectif *dragmaticus*, ainsi expliqué dans le vieux Glossaire de Janua : *Genus loquendi quod fit inter interrogantem et respondentem.* Mais d'où est venu ce *g*, qui fait confondre δρᾶμα et δράγμα, une poignée d'épis ou d'autres choses? C'est que dans ces siècles d'affreuse confusion linguistique on a instinctivement assimilé *drama* et *dramaticus* aux mots plus usités *pragma* et *pragmaticus :* de là la corruption.

FR. D.

—

Lettres de Marie-Antoinette (II, 191, 220). — La réponse de M. Feuillet de Conches nécessite quelques mots de ma part. Ma note qui a, n'en déplaise au savant collectionneur, un caractère dubitatif, n'est pas la traduction mot pour mot d'un article de la *Gazette d'Augsbourg*, c'en est la réduction ou le résumé; quant à l'anonymité de l'article, je ne vois pas en quoi elle peut blesser celui qui se souviendra qu'en Allemagne les articles littéraires, pas plus que les articles politiques, ne sont souvent signés. Je n'entrerai pas dans une discussion de détail; je ferai simplement remarquer que, depuis, la *Gazette d'Augsbourg* a publié de nouveaux articles sur les *Lettres de Marie-Antoinette*, et, puisque M. de Conches semble au courant des publications étrangères, je prendrai la liberté de le renvoyer à ces articles. En somme, que désirais-je? Une explication de la part des éditeurs. M. de Conches a donné la sienne, et je l'en remercie; mais M. d'Hunolstein n'a pas parlé, et cependant je ne suis pas le seul à demander la rupture du silence. M. Cuvillier-Fleury l'a fait avant moi, dans le *Journal des Débats*, et celui-là ce n'est pas un Allemand, un de ces Allemands « à qui appartient l'empire de l'air et qui font de la critique de fantaisie. »

P. RISTELHUBER.

—

Déranger les Escabelles (II, 193). — Cette expression : *Déranger les Escabelles*, usitée dès le XVII[e] siècle, figure encore au Dictionn. de l'Académie de 1797. Escabelle est synonyme d'escabeau, et l'on sait que l'escabeau était un siége de bois, sans bras ni dossier. On trouve encore, chez les marchands de bric-à-brac ou dans les greniers des vieux châteaux, des siéges sans bras ni dossier, qui servaient en même temps de coffres pour serrer des hardes, des papiers, de l'argent. *Déranger les Escabelles*, c'était mettre en désordre les effets déposés dans ces coffres, et figurément : *déranger les affaires.*

S. BRUDER.

—

Vues de l'hôtel de Carnavalet (II, 193). — Il n'existe pas, à la connaissance du propriétaire de cette maison historique, des estampes dignes de ce nom, qui reproduisent la vue d'ensemble ou quelques détails particuliers de l'hôtel. Après de longues recherches, tout ce qui a pu être trouvé est une mauvaise aquatinte de 25 cent. de hauteur sur 30 de largeur, représentant la façade, d'une façon presque ridicule. — Il est bien vrai qu'un architecte de talent, M. Hénard, épris d'un amour sincère pour ce monument, entreprit en 1846 d'en relever le plan avec la

Digitized by Google

plus scrupuleuse exactitude. Il en fit sur une large échelle le dessin, au double point de vue de l'architecture et de l'art sculptural; il alla même jusqu'à proposer une restauration artistique, qui remettrait à la fois en lumière et les chefs-d'œuvre de Jean Goujon, et la demeure de Madame De Sévigné. Ce travail, qui ne comprenait pas moins de 24 dessins, eut bien quelque retentissement, et il attira en particulier l'attention de M. Victor Cousin, le philosophe, amant passionné des femmes du XVIIe siècle, et celle de M. Thiers. L'ancien président du Conseil, et l'ancien ministre de l'Instruction publique, prirent jour avec l'auteur de la notice, publiée en 1838, sur l'hôtel Carnavalet, et l'architecte Hénard, pour venir faire une visite sérieuse de la noble maison. Les plans de M. Hénard, exposés dans plusieurs salons, furent examinés avec le plus grand soin; comparés à la réalité elle-même. Les illustres visiteurs apprécièrent et discutèrent le projet de restauration de l'hôtel, et M. Thiers promit à l'architecte de faire exécuter, aux frais de l'Etat, une reproduction exacte et complète de tous ses dessins, qui seraient publiés, sous le nom d'Album de l'hôtel Carnavalet. La révolution de 1848 empêcha seule la réalisation de ce projet. Aujourd'hui tout le travail est encore dans les cartons de M. Hénard, après lui avoir valu toutefois une médaille d'or dans une de nos grandes expositions de peinture. Aujourd'hui, l'auteur de la notice, en prépare une seconde édition, à vingt-sept ans de distance, et il vient de faire exécuter, à cet effet, de charmantes photographies, qui ont la précision des eaux-fortes que désire votre correspondant. Des figures colossales qui n'ont guère moins de trois mètres, y sont reproduites par des miniatures aussi délicates que vigoureuses, au cinquantième de leur grandeur réelle, et ces chefs-d'œuvre de six centimètres donneront une idée parfaite de l'œuvre de Jean Goujon. Tous les détails y sont, toute l'expression est rendue, et les amateurs de l'hôtel Carnavalet devront être contents. M. V.

— Voici, à ma connaissance, les diverses vues, tant anciennes que modernes, qui existent sur l'hôtel de Carnavalet: 1° Vers 1660. Est. (L., 261 mill. H., 144 mill.) Au bas, dans le champ : *Face de l'hostel de Carnaualet bati par le Sr Mansart, qui en a conserué l'ancienne porte.* Au bas, à droite : *I Marot fecit.* — 2° Vers 1750. On trouve plusieurs vues de cet hôtel au t. II de l'*Architecture française* de Fr. Blondel. — 3° Vers 1830. Lithogr. (L., 252 mill. H., 199 mill.) Au bas : Porte de l'hôtel de Carnavalet, rue Culture Sainte-Catherine (Collect. Turpin de Crissé, pl. VIII *bis*). HIPP. BONNARDOT.

—

Bombardement de Lille en 1792 (II, 194). — C'est un fait acquis à l'histoire, que l'ennemi, rendu furieux par la résistance de Lille, ouvrit sur cette héroïque cité un feu roulant de projectiles incendiaires. Quant aux boulets rouges, M. V. L. a été mal renseigné : il n'est pas nécessaire que les fortifications soient détruites, pour atteindre les maisons, par un tir à 45 degrés, par exemple. Je ne défends pas le nombre de 30,000, mais je considère comme prouvé que l'ennemi, désespérant de s'emparer de Lille, en tira cette honteuse vengeance, d'épuiser contre les habitants tout ce qu'il avait de projectiles creux, et de continuer ensuite un feu courbe à boulets rouges. SALEM.

—

Barbaricarii, Argentarii (II, 197). — Ces deux mots se trouvent dans le Diction. latin de Noël : *Barbaricarius*, brodeur, doreur. *Argentarius*, banquier, changeur. Noël traduit par étoffes tissues ou brodées ces mots de Lucrèce : *Barbaricæ vestes.* S. BRUDER.

— M. Loriquet trouvera la confirmation pleine et entière de son explication, dans Ducange, t. I, p. 586, édit. Didot, 3e col.: article facile à allonger par d'autres exemples. D.

Trouvailles et Curiosités.

Le vinaigre d'Annibal (I, 143, 175, 297). — Sans vouloir rechercher si Tite-Live a eu raison de parler (XXI, 37) du feu et du vinaigre employés par les Carthaginois pour dissoudre les rochers des Alpes (*ardentia saxa infuso aceto putrefaciunt*); si Juvénal a bien fait de dire d'Annibal (satire X) : *diducit scopulos, et montem rumpit aceto;* ou si, au contraire, Polybe, le plus exact des historiens de l'antiquité, a eu le droit de condamner par son silence une fabuleuse tradition; je rapprocherai du témoignage de M. Gautier (I, 143) celui de M. Brard, autrefois ingénieur en chef aux mines d'Alais, lequel, dans ses *Eléments pratiques d'exploitation*, 1829, recommande à ceux qui veulent briser les rochers de les exposer successivement à l'action du feu et de l'eau froide, et ajouté que ce n'est pas comme acide ou dissolvant, mais comme liquide froid, que le vinaigre d'Annibal fit merveille, et le témoignage de César Cantu, lequel, au t. III de son *Histoire universelle*, rappelle que, dans les fameuses mines du Hartz, on fend les blocs de rochers en y allumant de grands feux, et que, quand la pierre est bien échauffée, on y jette de l'eau.

Digitized by Google

Citons ici un important passage de l'*Histoire ancienne* du bon Rollin : « Plusieurs « rejettent ce fait comme supposé. Pline « ne manque pas d'observer la force du « vinaigre pour rompre des rochers (XXIII, « 1, et XXXIII, 2). Dion, en parlant du « siége de la ville d'Eleuthère, dit qu'on « en fit tomber les murailles par la force « du vinaigre. Apparemment ce qui arrête « ici est la difficulté où Annibal dut être « de trouver dans ces montagnes la quan- « tité de vinaigre nécessaire pour cette opé- « ration. »

Letronne ajoute, dans son excellente édition des *Œuvres complètes* de Rollin, t. I, 1830 : « C'est en cela que consiste « la difficulté : car on ne nie pas que le vi- « naigre ne décompose la pierre calcaire, « lorsqu'elle est calcinée par le feu. » Le grand érudit observe qu'Appien « rap- « porte, lui aussi, cette fable, » repoussée par Dutens, par Daunou, par Eusèbe Salverte, par M. Ed. Fournier, etc., mais accueillie très favorablement dans les notes du *Tite-Live* de la collection Nisard, comme on en peut juger par la phrase que voici (p. 886 du t. I) : « Pour diminuer la « dureté du roc, on prit le parti de le cal- « ciner, et d'aider à l'action du feu par « celle du vinaigre dont les savants mo- « dernes seuls ont ignoré l'action corro- « sive. » T. DE L.

—

Une citation erronée. — « Un historien italien (*Ferrettus* ou *Fereti* de Vicence) prétend que Jacques de Molai, du haut de son bûcher, avait ajourné le roi et le pape devant le tribunal de Dieu, Clément sous quarante jours, Philippe en dedans une année. » Voilà ce que dit M. Henri Martin (*Hist. de France*, t. IV, p. 5050). Si cependant le moderne historien avait ouvert le t. IX des *Rerum Italicarum Scriptores*, p. 1017, il se serait convaincu que Ferreti ne dit pas un mot du grand-maître des Templiers. Car voici son récit : Un chevalier, *vir audax et animosus*, fut amené de Naples devant Clément V, et, en présence du pape, se permit un langage plein de menaces et d'insolence. Condamné au feu, après une prison de quelques jours, il monta sur le bûcher sans laisser paraître la moindre émotion. « J'en appelle, s'écria-t-il, de ton jugement inique au Dieu vivant et véritable qui règne dans les cieux, et je te cite à comparaître dans un an et un jour avec Philippe devant son tribunal, pour répondre à mes accusations et présenter ta défense. » Ferreti ne dit pas autre chose, et encore a-t-il soin d'ajouter que c'est un bruit (*ut auditu comperimus*), qu'il ne se fait pas le garant de cet on-dit (*non hoc pro rei veritate conscripsimus, ut auctoritate nostra posteris evangelizetur; sed velut fama dictavit*). Inutile d'ajouter que cet ajournement est relégué parmi les fables, par tous les écrivains sérieux. PIERRE CLAUER.

—

Cicéron à Paris en 1791. — Il est curieux de savoir qu'on a publié à Paris, sous le titre de : *Cicéron à Paris*, un journal, qui forme 43 numéros in-8° (de février au 17 mars 1791), chaque numéro ayant 8 pages. Voyez la *Bibliographie des journaux* (par Deschiens), août 1829, p. 125, et la *Description de la collection de La Bédoyère*, par le libraire France, 1862, p. 418. Cette rare collection du journal qui porte le nom du célèbre orateur et publiciste romain, se trouve depuis 1863 à la Bibliothèque impériale de Paris.

S. P.

—

Fruit-sec, Gigon, Salbinet. — Ces trois mots appartiennent à l'argot de l'Ecole polytechnique. Le premier seul a fait fortune, et c'est depuis longtemps un lieu commun des journaux... timbrés et bien pensants, que les révolutions sont faites par les *fruits-secs* de toutes les carrières.

Généralement, on s'imagine que le mot *fruit-sec* est une métaphore et qu'on désigne ainsi les élèves dont les études n'aboutissent à aucun résultat, par une comparaison avec les fruits qui se dessèchent et tombent avant de parvenir à maturité. Mais qu'est-ce que la science étymologique, quand elle n'est pas éclairée par le flambeau de l'histoire? Je tiens de feu M. Terquem, qu'à l'époque où il était à l'école, vers 1800, un élève avait reçu le sobriquet de *fruit-sec* à cause de nombreux envois de fruits secs que lui faisait sa famille. Cet élève n'ayant pas été reconnu capable d'entrer dans les services publics, le nom de fruit-sec passa à tous ceux auxquels un pareil malheur arrive. Cette étymologie *authentique* m'a paru bonne à conserver. E. P.

Gigon veut dire « supplément » et donne lieu à de nombreux composés. C'est le nom d'un élève qui occupait le premier rang sur une liste *supplémentaire*, il y a une douzaine d'années. Quand l'*Intermédiaire* aura dix mille abonnés, ce que je lui souhaite, il donnera de nombreux *Gigons*.

Salbinet! crie un tambour en ouvrant la porte d'une salle où travaillent une dizaine d'élèves. Cela veut dire : « Le capitaine prie le sergent de la *salle* de passer au *cabinet* de service, pour y entendre une communication de l'autorité et la transmettre à ses camarades. » Quoi! tant de choses dans un mot? Oui, l'argot de l'école est comme la langue turque, il dit beaucoup en peu de paroles. C'est la brièveté portée à sa plus haute puissance. Θx.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numo 34.] *Cherchez et vous trouverez.* QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider.* [25 mai 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Hanc dedit ultio messem. — Dans la *Vie de Costar* que M. Paulin Paris a jointe à son édition des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, il est dit que l'abbé Pauquet, admirant le blé qui était venu sur les ruines des bastions de La Rochelle, s'écria, « comme saisi d'un enthousiasme: *Hanc dedit ultio messem.* » A ce propos, Voiture écrivit à Costar : « Dites-moy « d'où est cet hémistiche? Je ne l'ay ja« mais leu et il ne me semble pas qu'il « puisse jamais avoir esté dit que pour le « bled des bastions de La Rochelle. » Je reproduis la demande de Voiture : l'hémistiche dont il s'agit se trouve-t-il dans quelque poëte ancien? S'il a une origine plus moderne, quelle est-elle? A. F.

—

Le vautour de Prométhée. — J'ai demandé, sans trop d'espérance (I, 370), quel était le premier qui avait substitué, dans la main de Pandore, une *boîte* au *vase* du vieil Hésiode. Qu'il me soit permis de demander aujourd'hui le nom de celui qui a métamorphosé en *vautour* l'oiseau de Jupiter, dont Eschyle a dit dans son *Prométhée enchaîné :* « L'*aigle* avide de car« nage arrachera sans pitié un vaste lam« beau de ton corps; convive non invité, « qui viendra se repaître pendant tout le « jour de ton foie, noir et sanglant mets « du festin! » T. de L.

—

Le françois de Dom Cosme. — « Le « françois de ces Messieurs n'est pas aussi « coulant que celui de Dom Çosme, » dit le comte de Coligny, des Allemands qui le fêtent sur son passage, alors que le futur vainqueur du Saint-Gothard traverse l'Allemagne, de Metz à Spire, en mai 1664. Quel est ce « Dom Cosme » auquel Coligny fait ainsi allusion dans sa correspondance avec Michel Le Tellier, secrétaire d'Etat de la guerre? H. V.

Un vers de La Fontaine. — La Fontaine, dans sa fable *la Cigale et la Fourmi*, a écrit :

> « La fourmi n'est pas prêteuse;
> C'est là *son moindre défaut.* »

Que faut-il entendre par ces derniers mots : *son moindre défaut?* Est-ce que la fourmi a d'autres défauts que celui de n'être pas prêteuse; par exemple, d'être carnassière, d'être armée d'un aiguillon très piquant, comme le suppose le commentateur Guillon? — Qu'on veuille bien ne pas perdre de vue que le but du fabuliste était de faire ressortir les défauts de la cigale et non ceux de la fourmi.
(L.) X

—

« **A la bonne franquette** » **et** « **à la grosse morguienne.** » — Peut-on me dire quel est le sens étymologique de ces deux bonnes vieilles locutions gauloises? V. D.

—

Guinguette. — Quelle est l'étymologie de ce mot? Ch.

—

La Bible des Soldats. — Quel est l'auteur qui a dit le premier que Henri IV appelait les *Commentaires* de Blaise de Montluc la *Bible des Soldats?* T. de L.

—

Quid de ce mot : Branscaté? — Je lis, dans un libelle intitulé : *l'Etat des contraventions à la paix*, et daté de 1681, époque des *chambres de réunion :* « A la première entrée que fit M. de Bissy pour avoir la prévôté de Verton, tout fut rançonné et *branscaté*, les églises pillées, les cloches enlevées, etc..... » Quelle est la valeur et l'origine du mot *branscaté?* H. Vienne.

—

Un ridicule. — En donnant la liste des objets trouvés sur la voie publique et déposés au bureau de police, un journal de province indiquait, il y a quelques mois : *Un ridicule en cuir verni.* Je croyais que

Digitized by Google

le mot *ridicule*, pris dans le sens de *sac à ouvrage*, était tombé en désuétude complète. Quelle est l'origine de ce mot? Quelle analogie y a-t-il entre un *ridicule* et un *sac?* Ce mot se trouve-t-il dans quelque auteur? G. LA CH.

—

Maréchal, sénéchal. — Quelle est l'exacte étymologie de ces mots? Quelle fut leur signification première et précise?
JACQUES D.

—

L'an de grâce. — Que veut dire exactement l'*an de grâce?...* et d'où vient cette expression que généralement on applique à chacune des années de l'ère chrétienne, quelles qu'elles soient? Sous ce nom, ne désigne-t-on pas particulièrement les temps qui se sont écoulés depuis le terrible AN 1000, lequel devait amener la fin du monde? Les années qui succédèrent à cette date réputée fatale ne furent-elles pas, durant longtemps, regardées comme une faveur spéciale de Dieu, comme des années *de grâce?* UL.

—

L'emploi des duègnes dans la troupe de Molière. — En relisant la distribution des rôles du *Tartufe*, des *Femmes savantes*, du *Bourgeois gentilhomme* et de *Georges Dandin*, j'ai remarqué que ceux de *Madame Pernelle*, de *Philaminte*, de *Madame Jourdain* et de *Madame de Sotenville* avaient été créés par des hommes. — *Béjart* représentait le premier de ces personnages, et *Hubert*, les trois autres. Pourquoi donc, du temps de Molière, l'emploi des duègnes n'était-il pas encore tenu par des femmes?

Je remercie à l'avance le lecteur de l'*Intermédiaire* qui voudra bien me donner à ce sujet quelques explications. A. B. D.

—

Un portrait gravé de Baron, dans « l'Avare. » — Est-il à la connaissance d'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* qu'il existe en gravure un portrait du comédien Baron, dans le rôle d'*Harpagon* de l'*Avare?* Je possède un tableau de l'époque représentant ce personnage de grandeur naturelle, à mi-corps, tenant de ses mains crispées la fameuse cassette. Ce tableau, qui révèle un maître, est donné comme le portrait de Baron. Je désirerais être fixé sur l'exactitude de cette attribution. Lors de sa rentrée au théâtre, passé l'âge de soixante ans, il a joué tous les grands rôles du répertoire, et très probablement celui d'Harpagon. La peinture en question représente un comédien de cet âge. Pourrait-on, à défaut de renseignements plus précis, indiquer un ou plusieurs portraits gravés de Baron à cette époque de sa vie?
V. D.

La Musique de l'Irato est-elle de Méhul? — Dans un article de M. Bellier de la Chavignerie, publié dans la *Revue univ. des Arts* (nov. 1864), il est dit que presque toute la partition de l'*Irato* (sauf le quatuor) avait été composée par Mlle Rose Ducreux. L'*Art musical* (29 déc. 1864) a combattu cette assertion. M. Bellier a-t-il répondu à son contradicteur M. Thoinan? Y a-t-il eu de nouveaux arguments présentés en faveur de Mlle Rose Ducreux contre Méhul? En un mot, ce dernier est-il ou n'est-il pas l'auteur de la musique de l'*Irato?* X.

—

L'Œuvre d'Eugène Delacroix. — M. L. Lagr. (I, 5, etc.) a ouvert une enquête au sujet des œuvres de Paul Delaroche et d'Horace Vernet. L'on ne peut qu'applaudir à cette louable pensée qui sauvera sans doute de l'oubli bien des œuvres dues au talent de ces peintres célèbres. Je voudrais, à mon tour, que l'*Intermédiaire* ouvrît une enquête analogue au sujet des tableaux, dessins, croquis, etc., ainsi que des lettres et des écrits divers d'Eugène Delacroix. Le moment ne paraît-il pas opportun, aujourd'hui que l'attention publique a été si vivement excitée par la réunion, à l'Exposition du boulevard, d'une partie des productions de ce maître illustre? Ce serait faciliter l'histoire des arts à notre époque que dresser le catalogue complet des œuvres de chaque artiste, aussitôt que la mort serait venue briser entre ses mains le pinceau ou l'ébauchoir. (Amiens.) A.-V. D.

—

Invention du soufflet. — Quelle est la date de l'invention du soufflet de chambre? A quelle époque vit-on les premiers soufflets en France? Sait-on quel est l'inventeur de cet ustensile qui a si utilement remplacé le tuyau à souffler le feu dont se servaient nos aïeux et qui existe encore à la campagne dans certaines provinces de la France? G. G. G.

—

La cage de fer du sultan Bajazet. — Il faut, je crois, placer au rang de ces faits apocryphes, que l'on rencontre trop souvent dans le domaine de l'histoire, la captivité dans une cage de fer du sultan Bajazet, prisonnier de Timour, et les outrages dont la sultane favorite fut l'objet par ordre du conquérant tartare. Mais à quelle époque ces rumeurs se répandirent-elles? Quels sont les premiers écrivains qui les ont recueillies dans leurs récits? E. D.

—

Une inscription de la rue des Moulins-de-Reuilly, à Paris. — Dans la façade de la maison située au n° 20, rue des Moulins-de-Reuilly, à l'angle de la rue de Pic-

Digitized by Google

pus, est scellée une pierre carrée, portant l'inscription suivante accompagnée des armes royales :

> 1727.
> Du règne de Louis XV
> de par le Roy.
> Défenses expresses sont faites
> de bâtir dans cette rue hors la présente borne et limite, aux peines portées par les déclarations de Sa Majesté de 1724 et 26. n° 25.

Quelqu'un pourrait-il dire pour quelle raison cette inscription a été placée en cet endroit où, depuis cent trente-huit ans, le temps et les hommes l'ont respectée ?

A. B. D.

—

Jehan Marion. — Pourrait-on donner quelque renseignement biographique sur ce poëte inconnu qui écrivait dans la première moitié du XVIe siècle? J'ai acquis le manuscrit de ses poésies, et le peu d'indications que j'y ai puisées me font penser qu'il était de la famille du jurisconsulte Simon Marion, seigneur de Druy, dans le Nivernais, né à Nevers en 1540, mort à Paris en 1605. P. B.

—

Mariotte. — Cet illustre physicien, à qui on doit la loi qui porte son nom, est né en Bourgogne au commencement du XVIIe siècle. Je n'ai trouvé nulle part ni la date exacte, ni le lieu de sa naissance. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner quelque indication à ce sujet? F. de S.

—

Natoire et les billets de confession. Mouton, Monot, Clérisseau. — On sait qu'en 1767, le peintre Natoire, alors directeur de l'Académie de France à Rome, fit expulser violemment deux pensionnaires de cette Académie, parce qu'ils n'avaient pas justifié, au moyen de billets de confession, au curé de la paroisse de Sainte-Marie *in viâ latâ*, de l'accomplissement de leur devoir pascal. Les élèves expulsés étaient les sieurs Mouton et Monot. Ce dernier, s'étant hâté de se mettre en règle avec l'autorité ecclésiastique, rentra à l'Académie cinq semaines environ après en avoir été chassé. Quant au sieur Mouton, il refusa de se soumettre et entama devant la juridiction du Châtelet de Paris une action en dommages-intérêts qui aboutit contre Natoire à une condamnation à 20,000 livres. Ce n'était pas la première fois que ce peintre habile, mais fanatique, se laissait aller à un pareil excès de zèle religieux. Déjà, en 1753, il avait, pour les mêmes motifs, fait expulser de l'Académie un sieur Clérisseau. — Le sieur Mouton était architecte et l'un des protégés de Jean-Pierre Mariette, amateur célèbre du XVIIIe siècle, qui, ainsi qu'on le sait, avait acheté une charge de secrétaire du roi et contrôleur général de la grande chancellerie. Mais qu'étaient les sieurs Monot et Clérisseau ? Ces derniers, ainsi que le sieur Mouton, ont-ils laissé un nom dans les arts ? Connaît-on quelqu'une de leurs œuvres ? (Beauvais.) A. Bourg—t.

—

Où est née Madame Campan? — On connaît généralement le mot profond de cette célèbre institutrice : « *Créer des mères, voilà toute l'éducation des femmes.* » Mais le lieu de sa naissance n'est pas certain. Tous les biographes que j'ai consultés s'accordent avec l'acte de décès de Mme Campan, dressé à Mantes-sur-Seine le 17 mars 1822, pour dire qu'elle est née à Paris le 6 oct. 1752 ; et une médaille en bronze porte la même énonciation. Cependant une colonne de marbre, élevée à Mantes sur la tombe de Mme Campan, de l'ordre de la maréchale Ney, sa nièce, par les soins de Mme Voisin, sa fidèle compagne, et sous les yeux de Mme Maigne, son ancienne élève, porte qu'elle est née à *Versailles*. — Où est la vérité ?

(Mantes.) A. B.

—

Le général Lecourbe. — On sait que le général Lecourbe tomba en disgrâce dès le Consulat à vie, et qu'il y resta pendant toute la durée de l'Empire. J'ai des raisons de croire, qu'à l'exemple de plusieurs de ses compatriotes (Oudet, Mallet, etc.), il s'était affilié aux sociétés secrètes de l'armée (Philadelphes, Frères bleus). Quelqu'un possède-t-il des lettres de Lecourbe qui pourraient confirmer ou détruire cette hypothèse ? G. Sand (*Hist. de ma vie*, 3e série) cite une lettre de son père, qui contient le récit suivant : « Hier, à Corbeil, Lecourbe, à la suite d'une querelle « de chasse, a tué un homme : quelques « heures après, le peuple s'est porté chez « lui, et l'a massacré. » Il est évident, comme le fait très judicieusement observer l'auteur du livre cité, que Lecourbe n'a pas été massacré à Corbeil : mais qu'y a-t-il de vrai dans tout ceci ?

(Montbéliard.) Samled.

—

Famille Vaudin. — Pourrait-on donner quelques renseignements sur la famille Vaudin, de Vaulxdyn, Valdain ou de Walden? Existe-t-il quelque ouvrage traitant de sa généalogie ? Anne de Vaudin, fille de Claude, sieur des Loges, et de Perrette de Verdaveyne, épousa, en 1614, Jean de Vassignac. Toutes informations seront reçues avec reconnaissance.

(York house, Jersey.) Ch. Vaudin.

Digitized by Google

Un Ms. à rechercher. — Le ms. suivant, portant le n° 2956 du Catalogue de la vente de Gabriel Peignot en 1852, y fut vendu 7 fr. 50 : *Les garnisons autour de la cité de Metz des gens de guerre à cheval, du temps de la guerre faite à ladite cité par le roi Charles VII en* 1444. Il contient les noms des capitaines français qui figuraient dans l'armée du roi. Pourrait-on me dire ce qu'est devenu ce ms. et qui en est maintenant le possesseur?

G. DE B.

—

Un traducteur inconnu à découvrir. — L'*Histoire de Charlemagne* par Turpin a été traduite du latin en français, à la fin du XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e], par ordre de la comtesse de Saint-Pol (voir P. Pâris, *Mss. de la Bibl. du roi*, t. I, p. 679). On demande le nom de ce traducteur, et, s'il est possible, quelques renseignements sur lui.

(Valenciennes.) A. M.

—

Le *De Matrimonio* **de Th. Sanchez.** — Tout le monde connaît, au moins de réputation, le fameux traité *De Matrimonio*, du casuiste Th. Sanchez. Les recueils biographiques, se copiant successivement les uns les autres, avancent tous que le permis d'imprimer, qui fut donné à l'auteur par son supérieur ecclésiastique, portait ces mots : *Legi, perlegi maxima cum voluptate*. Nous n'avons rencontré cette formule sur aucune des éditions postérieures à 1600; si cette étrange approbation existe réellement, ce ne peut donc être que dans l'édition princeps qui parut à Gênes en 1592. Quelque correspondant de l'*Intermédiaire* connaît-il cette édition qu'on ne trouve dans aucune des bibliothèques publiques de Paris? ALF. FRANK.

—

M. de Séverac. Bibliographie lyonnaise. — Je possède un livre intéressant, et probablement fort rare (je l'ai demandé vainement à la Bibliothèque impériale), qui porte le titre suivant: *Mémoire historique de la vie d'un fantassin de vingt-cinq ans de service. Sans aucune discontinuation, et les noms de* 120 *Capitaines avec lesquels il a servi au régiment de Lionnois, appartenant à messeigneurs les maréchaux Ducs de Villeroy*,... (Aux armes de Neufville-Villeroy.) M.DCC.XI. (Sans lieu et sans nom d'imprimeur.) Petit in-12, 16 pag. non chif. et 190 chif. — Le livre débute par une dédicace au maréchal. Viennent ensuite une lettre du Roi adressée à l'archevêque de Lyon, oncle du maréchal, et une nomenclature de 120 capitaines du régiment Lyonnais, de 1649 à 1675. L'auteur nous apprend que « le brouillard du présent mémoire a eté commencé et mis au mois de janvier 1711, 37 ans après avoir quitté le régiment de Lyonnois, et par l'avis des serviteurs de monseigneur le maréchal duc de Villeroy, mis à l'Imprimerie, et achevé d'imprimer en may suivant. »

J'ai cherché longtemps auquel des 120 capitaines attribuer la composition de ces mémoires. L'auteur se dit né à Lyon, où son père occupait une charge de conseiller élu en l'élection; ces indications rapprochées de quelques autres m'ont toujours donné à penser qu'il pouvait bien être un Séverac. Je saurais à quoi m'en tenir, si quelque amateur de l'histoire de Lyon consentait à rechercher pour moi sur les registres de Sainte-Croix l'acte de baptême de notre capitaine ; sa naissance est du 8 oct. 1633. L. DE LA M.

—

Mss. de la marquise d'Huxelles. — Outre le volume conservé à la Bibliothèque Impériale, les deux volumes de la Bibliothèque de l'Arsenal et les trois de celle d'Avignon, connaît-on d'autres manuscrits de la marquise d'Huxelles? E. M. B. H.

—

Abbaye d'Origny Sainte-Benoîte. — Si quelqu'un possède un plan par terre ou en élévation de l'Abbaye royale d'Origny Sainte-Benoîte, arrondissement de Saint-Quentin (Aisne), détruite en 1793, pourrait on en avoir une copie photographiée, et à quelles conditions? J. P.

—

Littérature mysogine. — Un ignorant, amateur de ce genre d'ouvrages, s'adresse aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, pour avoir quelques renseignements bibliographiques sur les livres satiriques publiés contre le beau sexe. Il connaît *les XV joies de mariage*, le livre de Mathéolus et la satyre Ménippée de Th. Sonnet, sieur de Courval. J. R.

—

Langue romane. — Existe-il un glossaire de la langue romane autre et plus nouveau que celui de Roquefort, 3 vol. dont 1 de supplément, publiés en 1808 et 1820 ?

J. P.

—

La question Buonaparte-Loriquet. — Une brochure, qui fut imprimée à Lyon en 1815, sortait-elle des mêmes presses que l'*Histoire de France* du père Loriquet, édition de 1816, c'est-à-dire de l'imprimerie Rusand? Ladite brochure (in-8 de 48 p.) a pour titre : *Apologie des catholiques qui ont refusé de prier pour Buonaparte, comme empereur des Français*. Est-elle aussi écrite *A. M. D. G.*? En connaît-on l'auteur? H. VIENNE.

—

Digitized by Google

Pourquoi Ballanche omis? — En parcourant la nouvelle édition de la *Biogr. univ.* (Michaud), j'ai remarqué avec surprise qu'il ne s'y trouve pas d'article sur Ballanche. A quoi attribuer cette omission? La *Biogr. génér.* (Didot), le *Diction. de la conversation*, l'*Encyclop. des gens du monde* n'ont pas négligé l'élégant et un peu nébuleux auteur de l'*Homme sans nom;* pourquoi ne lui a-t-on pas donné place dans l'autre ouvrage? G. MASSON.

[Le tome II de la *Biographie universelle*, 2e édit., a paru en 1843 : Ballanche y aurait eu sa place, s'il ne s'était pas avisé de ne mourir qu'en 1847. — *Réd.*]

—

Lettres à une artiste (1841). — Pourrait-on me dire le nom de l'auteur de l'ouvrage suivant : *Lettres à une artiste. Bruxelles, Méline, Cans et Compagnie*, 1841, *in*-8°, 205 *pages ?* Ce volume, imprimé à cent exemplaires, est en Belgique de la plus grande rareté; je n'en connais que deux exempl. C'est un recueil de lettres passionnées adressées à une danseuse, probablement Fanny Essler; malgré toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir l'auteur de cette correspondance. Je suppose que cet auteur est un diplomate qui aura quitté la Belgique en emportant avec lui toute l'édition de son œuvre.

(Bruxelles.) J. DELECOURT.

—

Une étude sur Thucydide.— Je lis, dans un article de M. Colincamp, inséré dans le *Journal des Débats* du 17 août 1859, que MM. Girard et Garsonnet ont publié des études sur Thucydide. L'ouvrage de M. J. Girard a été édité en 1860 par Charpentier. Mais où et quand a été publié le travail de M. Garsonnet ? (L.) VN.

Réponses.

Portrait de Salomon de Caus, et Notice (I, 5, 181; II, 166). — Les renseignements fournis par H. L. B. H. manquent d'exactitude. Le portrait de Salomon de Caus n'est point « sur toile, grandeur naturelle, » mais bien *sur bois* et ne mesurant guère que de 16 à 18 cent. de l. sur 28 à 30 de h. Une notice manuscrite, extraite du grand *Catalogue de la Galerie des Antiques du château de Heidelberg*, par le professeur Dr Thomas-Alfried Leger, est « attachée au tableau. »

« Salomon de Caus ou de Caux, directeur des bâtimens de l'Electeur palatin à Heidelberg, né à Caux en Normandie, en 1576, distingué dès son enfance par de grandes dispositions, particulièrement pour l'architecture méchanique et hydraulique, et bientôt célèbre; en 1612, appelé en Angleterre pour enseigner l'art des bâtimens et le dessin au prince Henri-Frédéric de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre, Jaques Ier. Après la mort du jeune prince en 1613, passé au service de son beau-frère, l'Electeur palatin Frédéric V, en qualité de décorateur des bâtimens et d'architecte, il construit à Heidelberg le jardin du château, jadis si renommé surtout par ses jeux d'eaux, le bâtiment anglais, la porte Elisabeth et d'autres ouvrages. Salomon de Caux est aussi auteur de beaucoup d'ouvrages généralement estimés, soit pour la science, soit pour la pratique, et accompagnés de gravures sur les machines, sur l'hydraulique, la construction de digues, de cadrans solaires, et sur la perspective du dessin. En 1623, il quitta le service de Frédéric V pour retourner en France, où il est mort vraisemblablement à Paris vers l'année 1630. »

Au-dessus du portrait, est exposé un volume qui est intitulé : *Hortus Palatinus A Friderico Rege Boemiæ Electore Palatino Heidelbergæ extructus, Salomone de Caus, architecto*, 1620. *Francofurti, apud Joh : Theod : de Bry.* Vol. in-fol., titre en taille-douce avec fig. allégor. Ce volume contient en outre un portrait, fig. aux trois quarts, de l'Electeur Frédéric V. Une note ainsi conçue accompagne ce volume : « Le livre exposé ici, et le principal ouvrage de Salomon de Caus, contient toutes les créations, tirées la plupart de l'emploi des eaux et de leurs effets, dont cet homme de génie avait orné et enrichi les jardins de la résidence palatine, sous le règne de l'Electeur et roi de Bohême, Frédéric V. » Enfin, l'extrait suivant de la *Gazette de France* du 3 mars 1834, se trouve encore joint au portrait en question :

« Un renseignement bien singulier vient de surgir sur la découverte de la vapeur comme force motrice. On a retrouvé dans une lettre, écrite sous Louis XIII à Cinq-Mars, par la célèbre Marion de l'Orme, l'histoire d'un fou enfermé à Bicêtre, par Richelieu, comme atteint de la monomanie d'avoir découvert dans l'emploi de la vapeur d'eau bouillante un moyen de remplacer la force de l'homme et celle des cours d'eau, pour faire marcher les manéges, etc. — Le fou, dont parle Marion de l'Orme dans sa lettre à Cinq-Mars, est un Normand appelé Salomon de Caux. Il avait publié sur sa découverte un livre que l'on dit être retrouvé. » On sait que cette prétendue lettre de Marion de l'Orme était de pure invention. O. M.

— Oui, un certain nombre de gens savent cela; mais il paraît qu'on l'ignore encore à Heidelberg, puisqu'on y laisse subsister cet extrait de la *Gaz. de France* de 1834. Les mensonges historiques font ainsi bel et bien leur chemin; on a mille peine à le leur faire rebrous-

Digitized by Google

ser ensuite. Voir sur la véritable date et le lieu de la mort de Salomon de Caus le Compte rendu de l'Acad. des Sciences, 21 juillet 1862; le journal *la Patrie*, 7 août 1862, et le *Bulletin de la Soc. d'Hist. du Protest. franç.*, 1862, p. 301. — [*Réd.*]

—

A-t-on calomnié le Père Loriquet? (I, 100, etc.; II, 202, 267.) — Au point où le débat en est arrivé, il n'est plus permis de douter, quoi qu'en dise M. le baron de Ponnat, que la phrase attribuée au Père Loriquet n'a jamais été écrite par lui, et qu'elle n'a été imaginée que pour critiquer plaisamment la façon dont, sous la Restauration, l'on écrivait l'histoire *ad majorem gloriam* du trône et de l'autel. La plaisanterie ne laissait pas que d'être ingénieuse, et le sel n'en avait pas échappé au Père Loriquet lui-même, si j'en crois un détail — *inédit*, — que je tiens d'un témoin digne de foi.

En avril 1845, M. Crétineau-Joly, traversant le jardin de la rue des Postes, fut aperçu par le Dr Récamier qui se trouvait alors à la fenêtre de la chambre où se mourait le Père Loriquet, arrivé aux derniers moments de sa longue existence. Le docteur signale la présence de l'historien de la Compagnie, au célèbre jésuite: une fois encore, celui-ci désire serrer la main d'un ami. On fait signe à M. Crétineau-Joly, qui monte. Après quelques phrases d'adieu échangées entre le mourant et l'écrivain, le docteur fait signe à ce dernier qu'il est temps de se retirer. Déjà M. Crétineau-Joly s'éloignait, quand, arrivé près de la porte, il est pris d'une idée singulière; il se retourne vers le lit: « Dites-donc, mon père, quand vous serez près du bon Dieu, si vous y rencontrez M. le marquis de Buonaparte, demandez-lui donc si c'est décidément pour Sa Majesté Louis XVIII qu'il a gagné la bataille d'Austerlitz? » — A ces mots, le révérend est saisi d'un fou rire, parmi les accès duquel s'éteignit le peu qui lui restait de vie.

(Beauvais.) A. Bourg—t.

—

Un erratum du président Hénault (I, 261, 372). — M. Monmerqué, dans sa 2e éd. de son *Tallemant des Réaux* (1840), avait déjà protesté contre l'escamotage du succès de Saint-Gothard, exécuté par La Feuillade au détriment de Coligny. Après avoir cité quelques couplets de Tallemant dont voici les premiers vers :

Despeschez vite de danser,
Nobles bourgeois, car voici La Feuillade,
Qui d'une œillade
Va vous terrasser.....

il ajoute: « La Feuillade, depuis maréchal de France, était hâbleur de son naturel; il trouva moyen de s'attribuer la principale gloire de la journée de *Saint-Godard* (sic), dans l'expédition de Hongrie de 1664, au préjudice de Coligny... »

H. V.

—

Le Bussolante (I, 292, II, 119, 241). — A quelles sources ont été pris les renseignements fournis sur la signification du mot *Bussolante?* Pour avoir la vraie explication de ce mot, il suffit d'ouvrir l'excellent ouvrage de M. Gaetano Moroni, intitulé : *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica.* On y lit (t. VI, p. 173) : « Bussolanti della Corte Pontificia. « Familiari, o cubicularii del Papa, che « assistono alla bussola delle sue antica- « mere, ed eseguiscono onorevoli incom- « benze. Siccome anticamente erano divisi « in tre classi, prima di trattare della loro « riunione, ed attuale intero corpo, li divi- « deremo nel modo seguente : I. *Busso- « lanti propriamente detti.* II. *Bussolanti « camerieri extra muros.* III. *Bussolanti « scudieri.* IV. *Riunione delle tre classi « sotto il nome di Bussolanti, e cio che li « riguarda.* »

M. Libri, dans son *Hist. des sciences mathém. en Italie* (t. II, p. 69), démontre qu'il faut placer la suspension de l'aiguille, entre le commencement et le milieu du XIVe siècle. Il ajoute que peut-être on la doit à Flavio Gioia d'Amalfi. Or, votre correspondant dit qu'André Gioja perfectionna la boussole lorsqu'un Bourbon siégeait sur le trône de Naples. Comment accorder cela avec ce que dit M. Libri dans le passage ci-dessus indiqué ?

(Rome.) P. B.

—

Origine du mot Vaudeville (II, 70, 244). — Que Chardavoine ait donné à ses chansons le titre de *Voix de Ville*, ceci est incontestable; que François de Caillières ait donné au mot *Vaudeville* le sens de *Voix de Ville*, ceci est également hors de doute. Mais là n'est pas la question. Elle me semble, pour être résolue, devoir être posée ainsi : Où se rencontrent pour la première fois les mots : 1° *Vaudeville*, 2° *Voix de Ville*, 3° *Vau de Vire?*

1° Si je ne me trompe, le mot *Vaudeville* se trouve pour la première fois dans le recueil de *Farces et Moralités* (publ. chez Delahaye par le bibl. Jacob). Je n'ai pas ce volume sous les yeux : mais, autant que je m'en souviens, ce mot se trouve dans la *Condamnation des Banquets*, p. 316. Cette moralité est de la fin du XVe siècle, je crois, ou du commencement du XVIe.

2° Le mot *Voix de Ville* se trouve pour la première fois dans le titre du recueil de Chardavoine.

3° Le mot *Vau de Vire* est de beaucoup le plus ancien des trois. Où le voit-on pour la première fois? C'est dans un ms. en gothique de la Bibliothèque impériale

Digitized by Google

(5594. S. F.) (1). Ce ms., de la fin du XVe siècle ou du commencement au XVIe, contient 102 chansons. Le mot *Vau de Vire* s'y trouve cinq fois.

Chanson 14 :

Royne des fleurs, la plus belle du Vau de Vire.

Chanson 35 (*bis*) :

A la compaignie d'un bouchier,
Venus sommes du Vau de Vire.

Chanson 36 *bis* (importante) :

Las! je n'y chanteray plus,
Mon cueur est trop doullouréux,
Quant le Vau de Vire est sus
Qui soulloit estre joyeux.

Chanson 38 (très importante) :

Hellas! Ollivier Vasselin,
N'orrons-nous point de vos nouvelles?
Vous ont les Engloys mis à fin....
Les Engolys ont faict desraison
Aux compaignons du Vau de Vire.
Vous n'orrez plus dire chanson
A ceux qui les soulloyent bien dire.

Chanson 43 :

Ce sont Varlets de Vire, (*bis*)
Et qui sont ces gentils gallans
Qui viennent voir m'amye, etc.

Il est encore question du Vau de Vire dans un ms. entièrement inédit, appartenant à un avocat normand. Ce ms. porte la date 1581.

Voici ce qu'on lit, chanson 13 :

Oncque nul jour, compaignons Vau de Virois
En vostre pays plus ne prendray meslée, etc.

Chanson 15 :

Le Val de Vire est sus
Qui soulloit estre joyeux.

Chanson 16 :

Royne des fleurs, la fleur du Val de Vire.

Que résulte-t-il des citations que je viens de faire, et surtout de celles que j'ai prises dans les chansons 35 *bis*, 36 *bis*, 38, 43, du ms. de la Bibl. imp., et dans les chansons 13 et 15 du ms. normand? Il résulte évidemment qu'Olivier Basselin et ses joyeux compagnons avaient acquis une telle vogue par leurs chansons, qu'on ne les nommait plus que *compagnons Vaudeviroys*, *compagnons du Vau de Vire*, *Varlets de Vire*, — que leurs chansons avaient été nommées du nom de la charmante vallée où elles ont pris naissance (*Val* ou *Vau de Vire*), et qu'enfin (chansons 36 et 15) le mot *Val* ou *Vau de Vire* avait, à la fin du XVe siècle, une signification analogue à celle qu'a de nos jours le mot *Caveau*.

(1) A ce propos, je saurais gré à l'amateur qui me dirait si ce n'est pas au connétable de Bourbon qu'appartient la devise *Espérance*, sur le collier d'un cerf?

Le Vau de Vire est sus
Qui soulloit estre joyeux,

Cela veut dire : On ne chante plus au *Vau de Vire*, comme du temps d'Olivier Basselin et des *compaignons du Vau de Vire*.

Je crois avoir surabondamment prouvé : 1° que le mot *Vau de Vire* est plus ancien que *Vaudeville* et surtout que *Voix de Vire*; 2° qu'Olivier Basselin et ses compagnons s'appelaient *Compagnons Vaudevirois* et que leurs chansons s'appelaient *Vaux de Vire*.

Si quelqu'un a encore des doutes, j'ouvre le continuateur de Basselin, l'avocat virois Jean Le Houx, qui au XVIe siècle a voulu restaurer le *Vau de Vire*, qui a donné à ses chansons (voir le ms. autographe de la bibl. de Caen, no 27) ce titre : *Le Recueil des chansons nouvelles du Vau de Vire*. (Remarquez ce mot significatif: *nouvelles*; n'est-ce pas dire que ses chansons étaient faites sur le patron des vieux *Vaux de Vire?*) J'ouvre, dis-je, *Le Houx* (édit. du bibl. Jacob, pp. 115, 116, 117, 121, 122, 123, 125, 127, 132) :

Mais le vin, honoré d'un gentil Vau de Vire
N'apporte que santé......

Plusieurs en se scandalisans
De nos chansons de Vaux de Vire...

On les a censurés
Les povres Vaux de Vire...

Basselin faisoit les chansons
Qui de là sont dits Vaux de Vire...

Las! Basselin, avecque le bon temps
Que tu avois, faisant tes Vaux de Vire,
S'en sont allés les bonnes gens, etc....

Disant adieu à gentils Vaux de Vire :
Le temps n'est plus qu'on les doibve chanter...

Ils ne sçauroient chanter un Vau de Vire...

Donc, en mémoire de luy,
Chascun die un Vau de Vire...

Grand soulas m'est d'ouïr aux tables
Chanter ces rouges museaux
Avecques leurs grosses falles
Ces Vaux de Vire nouveaux...

Enfin, page 187, Jean Le Houx, persécuté pour ses chansons, les désavoue :

Moy mesme, j'en ay honte avec un repentir,
Je vouldray que jamais elles n'eussent pris vie,
Mais elles ont déjà pris cours en la patrie
Qui malgré moy les chante, et me faut le pâtir.

J'en passe, ne voulant ni ne pouvant tout citer. Que prouvent ces citations de Le Houx? 1° Qu'il admet (et, lui, doit le savoir mieux que personne) que Basselin est le père des *Vaux de Vire*; 2° qu'il veut, lui, continuer la tradition de Basselin; 3° que les *Vaux de Vire ont pris cours en la patrie*, et que *partout on les chante*.

Sortons de Vire. Interrogeons les au-

Digitized by Google

teurs normands. Bourgueville de Bras, dans ses *Recherches et antiquités de la province de Neustrie* (p. 56 de l'édit. de 1588), dit, en parlant de Vire : « C'est aussi le pays d'où sont procédées les chansons que l'on appelle *Vaux de Vire*, comme ces deux :

Hellas! Olivier Basselin...
En la duché de Normandie
Il y a si grand pillerye...»

La Fresnaye-Vauquelin, né en 1534, dit dans son *Art poétique*, livre II :

Et les beaux Vaux de Vire et mille chansons [belles,
Mais les guerres, hélas ! les ont mises à fin,
Si les bons chevaliers d'Olivier Basselin
N'en font à l'avenir ouïr quelques nouvelles.

Et dans le même livre :

Chantant en nos festins, ainsi les Vaux de Vire,
Qui sentent le bon temps, nous font encore [rire.

De toutes ces citations, et surtout de celles de Le Houx, il découle nécessairement, si je ne m'abuse, que ceux qui ont employé le mot *Vaudeville*, ou le mot *Voix de Ville*, ne connaissant pas la petite vallée de la Vire où les chansons de Basselin prirent origine dans la première moitié du XVe siècle, ont cherché une étymologie qui leur parût raisonnable. Les uns ont cru que les chansons s'appelaient *Vaudeville*, parce qu'elles allaient à *vau la ville;* les autres, que *Vaudeville* était la corruption du mot *Voix de Ville.*

Ces explications sont ingénieuses, mais elles ne peuvent se soutenir, sans qu'on donne une entorse inimaginable à l'évidence historique.

Quelques mots maintenant en réponse à vos correspondants :

1° A MM. Et. C., A. N. et A. F. Je crois avoir suffisamment montré que Jehan Chardavoine, Adrien Le Roy et F. de Caillières, ne connaissant pas le lieu d'origine des chansons d'Olivier Basselin (*chansons qui avaient pris cours en la patrie*, avec leur nom de baptême *Vau de Vire*), se sont torturé l'esprit pour trouver une explication plausible du mot *Vaudeville*, corruption naturelle du mot *Vau de Vire.*

2° A M. Ad. Bo. L'étymologie d'Alexis Monteil ne peut se soutenir un seul instant.

3° A M. B. R'bib. Vos raisons se trouveront, je crois, assez fortement appuyées par les miennes. Nous sommes à peu près d'accord. Cependant, nous différons d'avis sur un point. Vous dites que le ms. original des *Vaux de Vire* est déposé à la bibliothèque de Vire. Il y a tout simplement à la bibliothèque de Vire une copie des *Vaudevires* faite par M. Du Bourg d'Isigny. Je ne connais (et il n'y en a pas d'autres) que deux mss. anciens des *Vaudevires :* 1° celui de la bibliothèque de Caen, qui est, à mon avis, un ms. autographe de J. Le Houx; 2° le ms. qui, en 1862, appartenait au comte Hector de la Ferrière-Percy. JEAN DE NEUVILLE.

—

Un vers de Lucrèce (II, 97, 212). — *Procraxe*, il est vrai, ne se trouve pas dans Quicherat; mais que M. J. P. veuille bien consulter l'édition de *Lucrèce* (Leipsick, Tauchnitz, 1833), il verra, dans l'*Index latinitatis*, p. 88 : « Procraxe, lib. V, vers 1158, verbum originis græcæ à κράζω, undè poeta finxit τὸ procrago. » Quicherat, sans doute, n'a pas donné droit de cité à *procraxe*, parce qu'au lieu de cette forme bizarre, il admet *protraxe*, leçon acceptée par l'éd. des Deux-Ponts, par celle de Wakefield, Lond., 1796, et de Forbiger, Leipsick, 1828, et qui me semble de tout point préférable : « Dans leur délire, dit-on, ils traînaient au grand jour (*pro*) et dévoilaient à la face du ciel des crimes longtemps cachés. » — Ici, *dedisse*, comme l'ont craint sans doute les partisans de *procraxe*, ne fait pas double emploi avec *protraxe*, car il ne signifie pas seulement « placer, présenter, donner, » mais encore « dire, expliquer, révéler, exposer, dévoiler, » comme en ce vers de la première églogue de Virgile :

Sed tamen iste Deus qui sit *da*, Tityre, nobis.

F.-T. BLAISOIS.

— Si le mot *procraxe* n'était qu'une faute typographique à remplacer par *protraxe*, il n'aurait rien présenté de si bizarre. C'est une fin de non-recevoir, comme on dit au Palais, que d'altérer un texte pour se dispenser de le raisonner et de l'approfondir tel quel. Il faut donc opérer sur *protraxe*, que donnent diverses éditions et que je persévère à tenir pour anomal entre tous. Après la lettre, le sens. Pour ceux qui amendent *procraxe* en *protraxe*, Lucrèce aurait dit : *Ils se sont trahis* (se protraxe). Outre que *se protrahere* n'a jamais ni nulle part signifié jusqu'ici *se trahir*, se déceler, le poëte latin prend le coupable au moment du sommeil et dans le délire de la fièvre; et c'est alors que ce coupable *s'écrie*, qu'il *s'éclate* et laisse échapper : « J'ai tué, j'ai volé, etc. »

C'est donc *s'écrier*, *s'éclater* qu'il nous faut. Or Lucrèce a imaginé de créer en latin, pour l'accoler à *SE*, la forme grecque προκράξαι (prononcez *procraxe*). Au résumé, *procraxe* est un vocable de plus à inscrire sur la liste déjà longue de ceux qui, grecs de naissance et d'origine, n'ont de latin que l'extérieur; tels, par exemple, que *dicis*, dans *dicis-causa : Menandru*, pour Μενάνδρου; ergo, pour ἔργῳ; lethum

Digitized by Google

Androgeo, dans Virgile, pour lethum Ἀνδρόγεω; *apage*, partout, pour ἄπαγε; severa *pelage*, dans Lucrèce, pour severa πελάγη; Thessala *tempe*, dans Horace, pour Thessala τέμπη; enfin portentosa *cete*, dans Pline l'Ancien, pour portentosa κήτη. M'est avis que le Se procraxe, pour Se προκράξαι, ne dépare point la collection des exemples précédents et qu'il y fait même assez bonne figure.

J. Palma.

—

Mademoiselle de Sombreuil (II, 138, 279). — Ce portrait, dessiné par Lacauchie et gravé par Gervais, a paru dans l'*Histoire de la Révolution* de M. Albert Maurin. Mlle de Sombreuil est représentée dans la prison, en pied, et tenant à la main le verre de sang. J'ignore si ce portrait est authentique ou de fantaisie. G. la C.

— Aucun des écrivains, même parmi les plus ardents royalistes, qui ont raconté les journées de septembre 1792 sous le coup des événements, ne mentionne le fait du verre de sang qu'aurait été forcée de boire Mlle de Sombreuil. Il n'y a d'authentique que les paroles de Maillard, quand M. de Sombreuil comparut devant lui : « Innocent ou coupable, je crois qu'il serait indigne du peuple de tremper ses mains dans le sang de ce vieillard. » — M. de Sombreuil, dont la fille partageait la captivité à l'Abbaye (sans quoi elle n'aurait pu pénétrer dans la prison au moment du massacre), sortit avec elle qui le tenait embrassé. Que se passa-t-il alors ? Louis Blanc raconte (*Hist. de la Révolution*, VII, 185) que Mlle de Sombreuil paraissant prête à s'évanouir, un des égorgeurs lui présenta un verre d'eau dans lequel une goutte de sang tomba des mains de cet homme; elle le prit et le but. Louis Blanc affirme tenir le fait d'une amie de Mlle de Sombreuil, et celle-ci l'avait raconté pour montrer que les hommes de Septembre, tout cruels qu'ils furent, n'étaient point absolument impitoyables. — Mlle de Sombreuil devint la comtesse de Villelume. Son fils, dans une lettre qui a été rendue publique, a maintenu la réalité du fait, en ajoutant que le verre fut rempli du sang qui sortait de la tête de M. Saint-Mart, massacré un instant auparavant. M. de Villelume rapporte d'autres détails circonstanciés qu'il tenait de sa mère elle-même (*Hist. des Girondins*, par Granier de Cassagnac, t. II, p. 225). Quelque valeur que puisse avoir ce témoignage, il faut se rappeler que Maillard avait ordonné d'épargner M. de Sombreuil et que toutes les sentences, ainsi rendues par le président du tribunal improvisé, furent respectées. Mlle de Sombreuil put avoir à disputer la vie de son père devant ce tribunal; une fois dehors, elle n'avait plus rien à craindre. Le récit de Louis Blanc paraît donc le plus vraisemblable. Fr. Lock.

— Une petite dissertation sur ce sujet a été publiée, par M. L. Combes, dans l'*Amateur d'autographes* (16 juin 1863). Il en ressort ce fait, que pas un document contemporain n'a mentionné cet épisode, dont on ne trouve de trace ni dans les journaux, ni dans les pamphlets, ni dans les récits contre-révolutionnaires, ni dans les relations des royalistes échappés de l'Abbaye. En 95, Mlle de Sombreuil sollicita de la Convention un secours d'argent; le rapport sur sa pétition fut fait par le représentant Piette (17 ventôse an III), sur les renseignements fournis par elle; le rapporteur n'oublie rien de ce qui peut intéresser en faveur de sa protégée; mais, dans son récit du drame de l'Abbaye, tout en rapportant minutieusement les circonstances, les efforts héroïques de Mlle de Sombreuil, il ne dit pas un mot du fameux verre de sang. La première trace imprimée paraît être la note qui se trouve dans le *Mérite des femmes*, de Legouvé (1801). L'absence de tout renseignement, de toute allusion dans les récits des contemporains de tous les partis, me semble assez concluante. Il est très vraisemblable que le trop célèbre verre de sang est un mythe.

M. le comte de Villelume-Sombreuil, dans une lettre que M. G. de Cassagnac a insérée dans son *Hist. des massacres de sept.*, confirme, il est vrai, la tradition relative à son illustre mère; mais on peut penser que, depuis plus de 40 ans que l'héroïne de l'Abbaye est morte, les traditions de famille et les légendes populaires se sont un peu confondues dans l'esprit de M. de Villelume. Je renvoie, d'ailleurs, au travail indiqué, et où ces questions sont discutées. Ch. de Br.

—

Du baiser donné à Alain Chartier (II, 139). — Cette anecdote peut et doit même jusqu'à un certain point paraître invraisemblable ou suspecte, si l'on n'en juge que par nos habitudes, par les idées reçues en pareille matière, ou enfin par les convenances *de nos jours*. Jean Bouchet, même considéré comme historien du XVe siècle, n'est pas un si pauvre garant que semble le croire l'auteur de la question. Mais, ainsi qu'on va le voir, l'autorité plus ou moins grande de ce témoin, n'a qu'une très mince importance. Il s'agit ici d'un trait de mœurs.

De nos jours, il est vrai, le *baiser public* n'est plus en usage; et, d'homme à homme, il n'a lieu habituellement que sur le front ou sur la joue. On ne trouve plus guère cette pratique, appliquée parmi nous, que dans les distributions de prix des lycées

Digitized by Google

ou autres solennités analogues. Quant aux baisers que les dames puissent donner à des hommes, sur la bouche, je ne pense pas que cela existe au XIXe siècle..., du moins à l'état *public*. — Mais il n'en était pas de même au moyen âge. Au moyen âge, le *baiser public*, ou devant témoin, était une des formalités légales de l'hommage. Cette pratique remontait à la plus haute antiquité, par rapport à la société féodale. (*Voyez* les exemples cités par Du Cange, au mot *Osculum.*) Au XVe siècle, il se donnait encore sur la bouche, quels que fussent l'âge et le sexe respectifs, soit du seigneur ou de la dame qui recevait l'hommage, soit de celui ou de celle qui le prêtait.

L'épisode rapporté par Bouchet doit être placé vers 1445; car Marguerite d'Ecosse mourut cette même année, le 16 août, à peine âgée de 21 ans. Il est donc naturel de supposer qu'elle avait environ 20 ans, pour voir en elle l'auteur d'un acte raisonné. Alain Chartier, mort en 1449, est regardé, d'après les données de sa biographie, comme ayant dû naître de 1380 à 1390. Prenons le chiffre de 1385 comme moyenne. Alain Chartier, poëte déjà célèbre, en 1428, avait accompagné, comme secrétaire du roi, l'ambassade qui alla demander au roi Jacques, en Ecosse, la main de sa fille, Marguerite, tout enfant. Marguerite, devenue dauphine, passait ses nuits à s'essayer dans la langue de France, pour composer des chansons et des ballades. Elle admirait, en la personne de maître Alain, un poëte illustre, celui qui l'avait initié à la littérature de la France, à la poésie. Alain était laid; il avait 60 ans. Un jour, la jeune princesse trouve, sur son passage, son maître endormi; elle s'approche, et, bien loin de le réveiller, devant témoins, elle lui donne le *baiser d'hommage* (1).

Voilà toute l'histoire. Ainsi expliquée, elle n'offense pas plus le bon sens que la pudeur. Poétique et vraie, elle honore à la fois non-seulement la princesse-poëte et le poëte-*lauréat*, mais la poésie elle-même. C'est dans nos annales un gracieux et touchant épisode : et l'auteur de la question, si nous devinons bien ses initiales, sera le premier désormais à vouloir, ainsi que nous tous, j'en suis sûr, conserver ce souvenir, dont il ne révoquera plus en doute l'authenticité. T. E.

—

Elz-heimer, ou Elsheimer (II, 163). — Une foule de livres doivent donner des renseignements biographiques sur le peintre Adam Elsheimer, qu'on range ordinairement dans l'école flamande, bien que, né à Francfort en 1574, il soit mort en 1621 à Rome. Le Louvre a deux de ses tableaux, *la Fuite en Egypte*, *effet de clair de lune*, h. 30 c., l. 43 c., et *le Bon Samaritain*, h. 21 c., l. 26 c. A la vente de la galerie Pourtalès, un *Tobie*, du même peintre, s'est vendu 385 fr. A la même vente, il y avait aussi de lui un *Argus*. Mais la *Chronique des Arts*, que je consulte, a négligé d'enregistrer le prix de vente de ce tableau, prix que j'ai moi-même eu le tort de ne pas relever. J'ai moi-même poursuivi de quelques enchères, finalement infructueuses, deux autres beaux petits tableaux d'Elsheimer, dans une autre vente, il y a un mois ou deux. Tout récemment, à la vente de la magnifique collection d'estampes du chevalier Camberlyn, un dessin du même maître, au crayon noir et sur vélin, a atteint 50 francs. Il représentait *l'Ange accompagnant Tobie*, un des sujets qu'affectionnait le plus particulièrement Elsheimer. Le Catalogue Camberlyn offrait aussi la charmante suite des estampes du comte Goudt, à laquelle appartient la *Cérès*, dont parle votre correspondant d'Angleterre. Cette *Cérès*, qui se trouve être la plus rare de toutes, a été copiée par Lucas Vorsterman. L'épreuve originale de la vente Camberlyn, épreuve qui paraissait être fort belle, a été adjugée au Cabinet d'estampes de Bruxelles, pour la somme de 27 francs.

JACQUES D.

—

Une chinoiserie (II, 166, 253). — Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. J. B. B. En tête de la seconde ligne, au lieu des lettres S I, je vois un caractère qui n'appartient à aucun alphabet; dans la 3e ligne, je trouve un signe qui ressemble plus à la clef d'une serrure qu'à un φ, puis, un monogramme : N H. Je m'abstiens de toute interprétation, mais je peux assurer qu'il n'y a rien, dans les caractères reproduits, qui ressemble à du chinois. L'hébraïsant « issu des douze tribus, » en donnant cela pour du chinois, me semble l'avoir baillée belle. H. H.

— N'ayant pas l'habitude de tirer sur les miens, je ne me suis pas fait grande violence pour traiter l'*Intermédiaire* et son peuple avec une entière loyauté. Je possède la cornaline dont le *fac-simile* se retrouve à la col. 166 ci-dessus, et je l'ai trouvée au bazar de Constantinople, en octobre 1855. La date 17†32 (et non 17+32), je l'ai lue ou cru lire, tout comme M. J. B. B; mais on voit tant de choses dans le chinois authentique... quand on ne le connaît guère (et tant de choses aussi dans le chinois de contrebande), qu'il me semble prudent de ne pas risquer mon avis. Procédons par exclusion : la chinoi-

(1) On trouve des développements étendus sur ce point dans l'*Histoire de Charles VII et de son époque*, par M. Vallet de Viriville. Voir à la *table*, ces mots *baiser d'hommage*, et les renvois.

Digitized by Google

serie problématique (II, 166) *peut-elle être..., chinoise?* (La Fère.) H. DE S.

—

G. Thabaud, conventionnel (II, 194). — Il s'est glissé une légère erreur dans la question posée sur M. Thabaud. Je la relève avec d'autant plus de soin, qu'il n'existe pas de biographie véridique de ce député. Ce n'est point en 1757, mais bien le 28 nov. 1755, qu'est né à Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre) Guil. Thabaud-Boislarcine, plus tard baron de Surins, sous l'Empire, etc. UL.

—

Mort mystérieuse de M. de Morfontaine. (II, 196). — M. Lepelletier de Morfontaine, cousin et second mari de Mlle Lepelletier de Saint-Fargeau est mort d'une chute de cheval, accident fort triste, mais nullement mystérieux. Bien que médiocre cavalier, M. de Morfontaine avait la passion des chevaux, et des chevaux difficiles : il en avait acheté un tellement dangereux, que sa femme, profitant d'une absence, le fit vendre pour le tiers de ce qu'il avait coûté. A son retour, M. de Morfontaine manifeste son mécontentement et achète un très beau cheval encore plus vicieux. Un jour qu'il montait ce cheval dans une avenue du parc de Saint-Fargeau, avenue sablée et soigneusement ratissée, il fut désarçonné par sa monture, et sa tête porta sur la seule pierre peut-être qu'il y eût dans l'allée, petit caillou de la grosseur d'une noix. Lorsqu'on le releva, le malheureux ne put dire que ces mots : « Mourir si jeune! pauvre petite fille! » Il subit l'opération du trépan et mourut au bout de trois jours, sans avoir pu recouvrer la parole.

(Saint-Jean d'Heurs.) R. DE S.

—

Dans le but de... (II, 204). — Ce n'est pas par complaisance que je suis remonté jusqu'à l'hébreu pour trouver le sens primitif du mot *but*, c'est dans l'intérêt de la vérité étymologique, et ainsi justifier la locution *dans le but de*, condamnée par M. Littré, et M. A. Z.; mais laissons de côté la question d'origine, tenons-nous en à la définition que tous les dictionnaires donnent du mot *but* : « Point où l'on vise et que l'on veut atteindre ; fin, intention, dessein, ce que l'on se propose. » Maintenant, procédons logiquement : si l'on peut dire *dans l'intention de*, *dans le dessein de*, *dans la pensée de*, pourquoi ne pourrait-on pas dire *dans le but de*, puisque *but* signifie souvent *intention*, *dessein?* Puisse ma logique satisfaire mieux que mon étymologie, en attendant qu'il se rencontre plus d'un exemple de *dans le but de...*

(Alençon.) DAULNE.

—

Une querelle d'Allemand. (II, 226). — Voici trois explications de ce dicton : 1° Je trouve dans Brantôme, édit. de 1823, in-8°, t. IV, p. 446, une note signée L. D. et ainsi conçue : « *Querelle d'Allemagne.* Par corruption, pour *querelle* faite *à la main*, comme dans Rabelais, livre I, c. XXI : *Peigne d'Almain* ou *d'Alman*, comme on lit dans l'édition de Dolet, 1542, pour le *peigne de la main.* On disait anciennement *Alemaigne* et *Alemaing;* de là l'équivoque et la méprise. »

2° Je lis dans le *Gloss. franc.*, Ms., de Lacurne Sainte-Palaye, t. II, fol. 223 : « *Querelle d'Allemand.* On croiroit que cette façon de parler seroit ancienne dans notre langue, à en juger par une querelle que les Allemands firent aux François dans un tournois, rapportée par Partenopex de Blois (Mss. Saint-Germain, Fol. 156 v°, col. 1re) (1). Mais il est plus naturel d'en fixer l'époque au temps des querelles de Charles V et de François Ier. On voit une lettre de Guillaume du Bellay, qui porte ce titre : « Lettre escritte à un Allemand sur les querelles et différends d'entre Charles V, Empereur, et le Roy Très-Chrétien François Ier, » rapporté par La Croix du Maine, *Biblioth. franç.*, p. 140.»

3° La troisième explication se trouve dans le *Livre des Prov. franç.*, par Leroux de Lincy, (Paris, 1859), t. II, p. 1-2.

Cotgrave, *Dictionarie of the french and english tongues*, Londres, 1632, in-folio, écrit : « *Querelle d'Aleman* (2), et traduit : *A quarel*, or *brable*, *entred into upon a sleight*, or *drunken occasion.* »

AD. BOUYER.

— « Les membres de la famille des *Caletois* n'étaient pas seulement chefs d'une nombreuse tribu, ils étaient encore unis entre eux, comme l'étaient vers la même époque (XIIe siècle), par exemple, les membres de l'héroïque et puissante famille des *Alleman*, qui a donné lieu, dans le Dauphiné, au proverbe de : *Gare la queue des Allemands!* et dans toute la France, à celui de *querelle d'Allemands*, faire une *querelle d'Allemands.* » Cf. M.-A. Labourt, *la Bête cantereine*, légende picarde, ou Origine commune des abbayes de Cercamps, Claircamp et Orcamps, p. 7. Amiens, s. d. Imprimerie A. Caron. L'abbé V. D.

— Consulter, à la page 158, un ouvrage intitulé : *Du bon langage et des termes et locutions vicieuses à éviter*, par *Mme la Csse Drohojowska*, *née Symon de La-*

(1) Ce poëme a été publié par G.-A. Crapelet, Paris, Crapelet, 1834, 2 vol. très-gr. in-8°. Ce poëme a été composé vers le milieu du XIIIe siècle. (Voy. *Man. du Libr.*, 1843, t. IV, p. 640.)

(2) Cette orthographe a été suivie par Antoine Oudin, *Curiosités françoises*, Paris, 1640, in-8°.

Digitized by Google

treiche. Paris, Victor Sarlit, 1838, in-18.
H. I.

—

Portrait de J.-F. Lamarche (II, 227). — Jean-François de la Marche, né au diocèse de Quimper en 1729, sacré, le 7 sept. 1772, évêque de Saint-Pol de Léon, était comte, du titre de son siége épiscopal, tandis que le colonel des hussards de la garde de Charles X, aujourd'hui duc de Rohan, était alors prince de Léon, titre que portent les aînés de la maison de Rohan-Chabot jusqu'à la mort de leur père.

—

Les fourches de Montfaucon (II, 227). — L'emplacement des fourches patibulaires de Montfaucon se trouve indiqué de la façon la plus précise dans une monographie de cet ancien gibet, intitulée : *Des anciennes fourches patibulaires de Montfaucon, recherches touchant l'origine, etc.*, par A. de Lavillegille. Paris, Techener, in-8°, 1838, 116 p., avec une vue et deux plans. On y lit (p. 26) : « La butte sur laquelle était bâti le gibet de Montfaucon se trouvait près de l'extrémité du faubourg Saint-Martin, entre les rues des Morts et de la Butte-Chaumont, et à l'ouest de la route qui conduisait à Pantin : cette route est devenue, de nos jours, la rue de l'Hôpital-Saint-Louis. On peut voir la position de la butte, sur le *Plan de Paris et de ses environs*, par Roussel, et sur le neuvième plan du *Traité de la police*, par Delamarre..... » Les plans qui accompagnent ces recherches déterminent encore plus exactement le point où s'élevaient les anciennes fourches patibulaires qui subsistèrent jusqu'en 1761 : à cette époque, elles furent transportées un peu plus loin. Le nouveau Montfaucon figure sur le plan de Verniquet, au nord-est de l'ex-barrière du Combat. A. E.

— Les fourches patibulaires de Montfaucon sont figurées sur un assez grand nombre d'anciens plans de Paris. Elles s'élevaient sur un terrain qui subsiste presque complétement encore dans l'îlot circonscrit par les rues de la Butte-Chaumont, des Écluses-Saint-Martin, Grange-aux-Belles et le quai de Jemmapes. Les fourches se trouvaient dans la partie nord-est de cet îlot qu'occupent aujourd'hui les propriétés portant les numéros 65, 67 et 69 sur la rue Grange-aux-Belles. — Les accidents de terrain ont disparu pour la construction de divers bâtiments. Rien ne reste de l'ancien gibet au-dessus du sol; mais peut-être des fouilles faites pour des fondations un peu profondes amèneraient la découverte de vestiges des anciennes substructions. — Le gibet de Montfaucon fut transféré, au XVIIe siècle, à quelque distance de l'ancien emplacement, dans un terrain que représentent les maisons de la rue de Meaux, faisant face aux rues Fournier et de Sébastopol. Il est encore figuré sur le plan de Verniquet (1798) et sur celui de Ch. Picquet (1804) et indiqué sur un plan de Miller (1811). — Voir *Des anciennes fourches patibulaires de Montfaucon*, avec vue et plans, par M. de la Villegille (1836), — *le Gibet de Montfaucon*, par M. Firmin Maillard (1863), et un compte rendu de ce dernier ouvrage, contenant quelques indications complémentaires, dans le *Bulletin du Bouquiniste*, 1er août 1863. FRÉD. LOCK.

— Voir une note du journal *le Droit*, 10 mai 1865. K. M.

—

Abstinence du samedi (II, 228). — Plusieurs laïques croient que ce commandement de l'Eglise :

Vendredi chair ne mangeras
Et le samedi pareillement,

a eu lieu dès les premiers temps du christianisme, dit Lebeuf (*Journal de Verdun*, 1751) dans une dissertation réimprimée par Techener et éditée en 1843 par le baron Pichon. Le jeûne du samedi n'était pas universel; il commença d'abord à Rome et ne fut pas admis partout. Saint Augustin nous apprend que l'Eglise de Milan et saint Ambroise ne le reconnaissaient pas comme rigoureusement prescrit; en France, il ne fut reçu que plus tard et pas partout. La règle de Saint-Chrodegand de Metz (XIIIe siècle) et les Règlements d'Amabaire (IXe siècle) n'en parlent pas. L'empereur Charlemagne avait voulu introduire les rites et la liturgie romaine, et, sur ce point, avait trouvé de la résistance. Les Grecs s'étant plaints que l'on s'écartait, par cet endroit, de la discipline apostolique, des savants français les réfutèrent et prouvèrent que l'Eglise des Gaules ne méritait pas ce reproche. Un chroniqueur du XIe siècle nous apprend qu'à la suite des maux qui affligèrent la France à cette époque, un concile se tint à Auxerre en 1033, qui « ordonna qu'à « perpétuité, tous les vendredis de l'an« née, on s'abstiendrait de vin, et que *les* « *samedis*, *on ferait maigre*, à moins « qu'il n'arrivât une grande fête. » (*Radolp. Glaber.*, l. IV, cap. v.) On voit, par ce passage, l'établissement de l'abstinence du samedi et l'origine de l'usage du gras les samedis depuis Noël jusqu'à la Purification, ce qui sort de la question et entraînerait trop loin.

L'abbé VAL. DUFOUR.

—

La princesse Madeleine de Mecklembourg... (II,228). — Dans de vieux titres, les Simiane sont appelés princes d'Apt, dont ils étaient en effet seigneurs, mais ils

Digitized by Google

n'eurent jamais ni droits ni prétentions sur Marseille. Il est vrai qu'ils étaient reconnus comme parents des comtes de Forcalquier, qui, selon quelques généalogistes, auraient eu une origine commune avec les comtes de Provence et les vicomtes de Marseille. Dans tous les cas, aucun des membres des branches nombreuses de l'antique maison de Simiane n'a mêlé son sang avec celui de Mecklembourg. Quant aux vicomtes de Marseille, dont Bouche donne la suite au t. Ier, p. 869, de la *Chorographie et histoire de Provence* (*Aix*, 1664), ils n'eurent jamais non plus aucune alliance allemande. Le récit du chroniqueur tudesque mérite, selon toute apparence, autant de croyance que la fable généalogique qui fait descendre les d'Agoult, agnats des Simiane, du prince de *Goulnaud* en Saxe et de la fille du roi de Poméranie. A. DE G.

—

Le recueil de Maurepas (II, 231). — Cette publication devait se faire par souscription. Il est présumable que le nombre de souscripteurs nécessaire n'a pas été réuni, et M. Jannet ayant quitté la librairie en 1858, la chose est restée à l'état de projet. M. A. de Montaiglon, qui avait réuni les matériaux nécessaires à cette publication, doit les avoir en sa possession et il serait à désirer que quelque intelligent libraire menât à bonne fin l'édition de ce curieux répertoire. J. R.

—

L'abbé Bonnefoy de Bouyon (II, 231). — On demande si cet abbé Bonnefoy est le même qu'un abbé Bonnefoy de Bouion, qui, d'après la Biographie Furne, fut député aux Etats-Généraux et termina sa vie, le 10 août 1792, en se précipitant d'un premier étage sur les baïonnettes des révolutionnaires qui l'avaient assailli près la place Louis XV. Je ne suis pas en mesure de répondre catégoriquement à cette question; mais je puis affirmer que cet abbé n'a rien de commun, si ce n'est le nom, avec l'abbé François-Lambert Bonnefoi, et non de Bonnefoy, comme le dit par erreur la Biographie Didot.

Ce dernier, né à Valréas, au diocèse de Vaison, en 1749, est mort à Paris, le 14 janvier 1830, laissant tous ses biens à sa ville natale pour contribuer à la fondation d'un collége. Ayant émigré en 1792 pour ne pas prêter le serment constitutionnel, il résida longtemps en Allemagne; puis, étant rentré en France, il vécut chez la princesse de Talmont, uniquement occupé de recherches historiques. Compatriote et ami du célèbre cardinal Maury, c'est de lui dont ce dernier a voulu évidemment parler dans la lettre du 27 oct. 1803, publiée par l'*Intermédiaire* (II, 255).

D'après M. le docteur Barjavel (*Bio-bibliographie vauclusienne*, d'où j'extrais la plupart des détails que je donne ici), l'abbé Bonnefoi se proposait, lorsqu'il est mort, de mettre au jour un ouvrage sur la Révolution, qu'il venait de terminer et auquel il attachait beaucoup d'importance. Il serait curieux de savoir si cet ouvrage existe encore. (Avignon.) TH. G.

— Il y a, sur l'abbé F.-L. Bonnefoi, un article dans la *Biogr. moderne ou Dict. biogr. de tous les hommes morts et vivants qui ont marqué à la fin du XVIIIe siècle*, livre peu exact publié sous la rubrique de Leipzig, mais imprimé à Paris, 1807, t. Ier, p. 291. S. T.

—

Une étude sur la conservation des corps, par un des violateurs de la tombe de Voltaire (II, 232). — Nul doute sur l'identité du chimiste qui étudia en 1784 la conservation des corps dans certains caveaux de Toulouse, et du fanatique qui, en 1814, accomplit à Paris, au Panthéon, le bel exploit qu'aujourd'hui chacun sait. Le baron Jean-Pierre-*Casimir-Marcassus* de Puymaurin, est bien une seule et même personne, et Toulouse est la cité qui lui donna le jour, le 3 déc. 1757. Nommé du Corps législatif en 1806, il ne se fit pas prier pour souscrire, huit ans plus tard, à la déchéance de l'Empereur. C'était, au demeurant, un fort galant homme, dit-on, et ses amis, ses compatriotes (des Gascons, il est vrai), ont gardé souvenir des bons dîners qu'il leur donnait à la Monnaie de Paris, dont il avait été nommé directeur le 1er mai 1816. Député de Muret en 1824, la *Biogr. nouv. des contemp.* rend hommage à ses vertus, comme excellent parent et infatigable solliciteur. La *Biogr. univ. et port. des contemp.* (1834) signale l'acte de désintéressement et de conscience qu'il accomplit en votant pour la loi d'indemnité: « En effet, en enchérissant sur l'opinion de son noble ami, le marquis Duplessis de Grénédan, qui offrait de publier jusque sur les toits qu'il fallait rendre aux émigrés leurs biens en nature, M. de Puymaurin déclara que les détenteurs de ces biens, fussent-ils parvenus à la quatrième génération, étaient des *voleurs*. Cette saillie fit, dit-on, rire l'Assemblée; mais elle eût sans doute ri davantage, si elle avait su alors que ce sévère publiciste était *détenteur de biens nationaux achetés par lui-même.* »

M. N.

—

Catéchisme de 1806 (II, 233). — Je n'ai pas sous la main la première édition (1806) du *Catéchisme de l'Empire*, mais j'ai celle de 1811, qui doit la reproduire fidèlement. En voici le titre exact : « CATÉCHISME à « l'usage de toutes les Eglises de l'Empire « français. *Unus Dominus, una fides, unum*

Digitized by Google

« *baptisma*. St Paul, *Epist. ad Ephesios*, « *cap*. IV, *v*. 5. Paris, J. Carez et Thomine, « rue des Poitevins, n° 2. » (VIII et 124 p., in-12.) — Les passages auxquels ont fait allusion Ch. Nodier et Renouard se trouvent aux pp. 47-49, leçon VII :

« D. Quels sont les devoirs des chré- « tiens à l'égard des princes qui les gou- « vernent, et quels sont en particulier nos « devoirs envers Napoléon Ier, notre Em- « pereur?

« R. Les chrétiens doivent aux princes « qui les gouvernent, et nous devons en « particulier à Napoléon Ier, notre Empe- « reur, l'amour, le respect, l'obéissance, la « fidélité, *le service militaire, les tributs* « *ordonnés* pour la conservation et la dé- « fense de l'Empire et de son trône; nous « lui devons encore des prières ferventes « pour son salut et pour la prospérité spi- « rituelle et temporelle de l'État. »

Viennent ensuite les deux plus longues réponses de tout le catéchisme : elles tendent à établir théologiquement, et par des motifs de reconnaissance publique, la légitimité du fondateur de l'Empire. Puis :

« D. Que doit-on penser de ceux qui « manqueraient à leur devoir envers notre « Empereur?

« R. Selon l'apôtre S. Paul, ils résis- « teraient à l'ordre établi de Dieu même, « et se rendraient dignes de la damnation « éternelle.

« D. Les devoirs dont nous sommes te- « nus envers notre Empereur nous lieront- « ils également envers ses successeurs légi- « times dans l'ordre établi par les consti- « tutions de l'Empire?

« R. Oui, sans doute; car nous lisons « dans la sainte Ecriture que Dieu, Sei- « gneur du ciel et de la terre, par une dis- « position de sa volonté suprême, et par « sa providence, donne les empires, non- « seulement à une personne en particulier, « mais aussi à sa famille. »

Le *Catéchisme de l'Empire* est, à part ce qui concerne la famille impériale, la reproduction du Catéchisme de Meaux par Bossuet; mais — à le prendre dans les circonstances de sa publication — il donne lieu à une réflexion, qui n'est pas sans valeur en ce moment, et paraîtrait peut-être singulière en tout temps : c'est que la surveillance de son impression, et, par conséquent, de la pureté et de l'intégrité de son texte, n'est pas confiée aux évêques, qu'on pourrait croire les seuls juges compétents, mais au *ministre des cultes*. Ainsi, ce *Catéchisme* est une loi de l'Etat, ni plus ni moins que les Articles organiques. Preuve :

« Au Palais des Tuileries, le 4 avril 1806.

« Napoléon, empereur des Français et Roi « d'Italie;

« Sur le rapport de notre ministre des cultes,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. I. En exécution de l'art. 39 de la loi « du 18 germinal an X, le Catéchisme annexé « au présent décret, approuvé par Son Em. le « cardinal-légat, sera publié et seul en usage « dans toutes les églises catholiques de l'Em- « pire.

« II. Notre ministre des cultes surveillera « l'impression de ce Catéchisme, et, pendant « l'espace de dix années, il est spécialement « autorisé à prendre à cet effet toutes les pré- « cautions qu'il jugera nécessaires.

« III. Le présent décret sera imprimé en tête « de chaque exemplaire du Catéchisme, et in- « séré au Bulletin des Lois.

« IV. Notre Ministre des cultes est chargé de « l'exécution du présent décret.

« *Signé*, Napoléon. »

(Montreuil-s-M.) Ch. H.

— D'après les communications de huit autres correspondants, le texte précité de 1811 est, en effet, l'exacte reproduction de celui de 1806. Quoique stéréotypée à un million d'exemplaires (chez la veuve Nyon, rue du Jardinet), l'édition princeps de Paris est devenue excessivement rare.

— Votre correspondant connaît-il l'excellent article de M. Raudot : *Napoléon Ier peint par lui-même* (*Correspondant* du 25 avril 1865, p. 743)? Il y trouvera satisfaction. A. G. R.

—

Crémation (II, 233). — L'ouvrage le plus important publié dans ces dernières années sur ce sujet, est le suivant : *Histoire générale des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens* (1858, 3 vol. in-4), par Ernest Feydeau, l'auteur du roman de *Fanny*. J. R.

—

Une citation latine (II, 257). — C'est à deux prologues de Térence qu'appartient le passage trouvé dans un manuscrit par M. T. de L. Ainsi, je lis dans le prologue de l'*Eunuche*, dès le vers 4 :

(Tum) si quis est qui dictum in se inclementius
Existimat esse, sic existimet; sciat
Responsum, non dictum esse, quia læset prius.

Et c'est au prologue de l'*Andrienne* (vers 22-24) qu'a été emprunté ce qui suit :

Dehinc ut quiescant porro moneo, et desinant
Maledicere, malefacta ne noscant sua.

Ce conseil était donné par Térence à L. Lavinius et consorts. J. P.

—

Une phrase de Mme de Souza (II, 257). — Bien certainement, Mme de Souza n'a jamais écrit cette phrase. Un jour, ou plutôt une nuit, après un souper plus ou moins jovial, la comtesse de Sabran dit au Régent : « Quand Dieu eut créé l'homme, il prit ce qui lui restait de boue pour faire les princes et les laquais. »

(Bayonne.) Général Caradoc.

—

Digitized by Google

Billage (II, 259). — Le *Dictionnaire* de Littré ne donne pas, en effet, le substantif *billage*, mais on y trouve le verbe *biller*, qui, entre autres acceptions, a celle ci : « Dans le halage des bateaux, attacher la corde à une pièce de bois courbée placée derrière le cheval. » A. B. D.

—

Nom des habitants de quelques villes (II, 259). — L'auteur de la question trouvera un grand nombre de ces noms à l'art. *Géographie* du *Dictionnaire analogique de la langue française*, par P. Boissière (Paris, 1862). Je puis lui signaler une erreur commise par M. Boissière au sujet du nom donné aux habitants de *Louvain* : on ne dit pas *Lovanois* ou *Lovanistes*, mais bien *Louvanistes*. (L.) Vn.

—

Fils de saint Louis, montez au ciel (II, 260). — Le mot a été fait, le soir même du 21 janvier 1793, par M. Charles His, rédacteur du journal *le Républicain français*. — Voir, pour plus de détails, l'*Esprit dans l'histoire*, par Ed. Fournier, p. 335. F. L.

— Même rép. de M. V-t. (Barcelone).

—

Un livre introuvable de l'abbé Lebeuf (II, 264). — Il résulte de la citation même que cet écrit appartient, non à l'abbé Lebeuf, mais à Carlier, qui l'aurait composé à l'occasion de l'*Histoire du Diocèse de Paris*, par Lebeuf. On lit dans la *Biographie générale*, article Carlier (Claude) : « On lui doit les *Observations pour servir de conclusion à l'Histoire du Diocèse de Paris*, qui se trouvent dans le t. XV de l'ouvrage de l'abbé Lebeuf et dans le *Journal historique du voyage fait au cap de Bonne-Espérance, par de Lacaille*, 1763, in-12. » Il faudrait donc consulter le t. XV de l'*Histoire du Diocèse de Paris*. Quant à trouver les *Observations sur ce diocèse* dans l'ouvrage purement scientifique de Lacaille, il ne faut pas s'y attendre. Selon toute probabilité, on ne doit trouver dans le *Journal historique* de Lacaille, qu'une notice sur la vie et les travaux du célèbre astronome, composée en effet par l'abbé Carlier. (Voir *Bibliogr. astronomique*, par J. de Lalande, p. 482.) E. P.

— Ce livre, ou plutôt cet opuscule introuvable, se trouve à la fin du XV[e] volume de l'*Histoire du Diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, publiée chez Prault, 1758, sous le titre : *Observations pour servir de conclusion à l'Histoire du Diocèse de Paris, par M. l'abbé Lebeuf; et de réponse à une Lettre sur Luzarche*. Le Roi.

—

Philippe d'Orléans (II, 265). — N'est-ce pas Jean Thomassini, qui, à Foligno (*Fulginii*), ville d'Ombrie, en 1794, a confié à l'imprimerie épiscopale de l'endroit un ouvrage original, en italien, composé contre Louis-Philippe, dit *Egalité?* Cela ne ressort-il pas du titre même du livre? Jugez plutôt : *Discorso esecratorio sopra la vita e morte di Luigi-Philippo d'Orleans detto* (non pas, comme on l'a écrit, *ugu Aglianza*, mais bien en seul mot) *Uguaglianza*, etc. *In Fuligno*, 1794, per Gio. Tomassini, *Stamp. Vescov.*, in-12. J. Palma.

—

Historiettes en vers (II, 266). — Voici le titre exact et la date de la 2[e] édit. des *Historiettes* d'Imbert, qui se recommande par un certain luxe d'impression et de papier, et surtout par les jolies figures de Moreau le Jeune : *Historiettes ou Nouvelles en vers, par M. Imbert. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur. A Amsterdam, et se trouve à Paris, chez Delalain, libraire*, 1774, in-8. Les *Historiettes* sont effectivement divisées en quatre livres, mais l'édition que je cite n'offre pas les 214 pages signalées par M. E. C.; elle en a seulement 208, savoir 8 pour l'Avertissement, 198 pour les Historiettes et 2 pour la Table. Le titre courant porte : *Nouvelles en vers*. La première nouvelle est *Le Ruban*. L. de la M.

— Chacun des 4 liv. a une charmante gravure, en tête de page, par Moreau le j. Une grande gravure tirée à part accompagne le conte V, du I[er] liv. (*les deux Dévotes*). (Béziers.) L. H.

— Même rép. de M. C. M. (Strasbourg.)

Trouvailles et Curiosités, etc.

Une deuxième Alesia franc-comtoise. — L'apparition de l'*Histoire de César* est venue redonner du ton à la discussion sur Alesia. Mais en voici bien d'une autre! D'annexés, les Savoisiens passent au rôle d'*annexeurs* et veulent enlever du même coup à la Bourgogne et à la Franche-Comté la gloire de posséder Alesia qu'elles se disputent depuis dix ans. C'est l'*Opinion nationale* du 26 mars qui vient de faire connaître cette nouvelle *véritable* Alesia, découverte par M. Fivel, aux environs de Chambéry. Certes, les lecteurs les plus attentifs des *Commentaires* ne se seraient jamais attendus à celle-là. Avec les Alesia bourguignonne et franc-comtoise, nous avions déjà d'ancienne date Alais (dép. du Gard), et plus récemment Alise-Izernore (dép. de l'Ain). Et de cinq ! *Plus on est de fous, plus on rit*, dit la chanson. Mais ce n'est pas tout encore. Alaise, paraît-il, n'est pas la seule localité de la Fran-

Digitized by Google

che-Comté qui, dans l'occasion, puisse être regardée comme la *véritable* Alesia, car voici ce que dit M. Quicherat à la page 34 de sa *Conclusion pour Alaise :*

« La question a été portée par moi sur un terrain tel, qu'Alise ne survivait pas, quand bien même Alaise ne m'aurait pas satisfait. D'ailleurs j'avais prévu le cas d'une déception. Si les nombreux renseignements sur la foi desquels je m'étais mis en route s'étaient trouvés faux, je savais un autre lieu de la Franche-Comté où j'aurais porté mes pas, et, trompé une seconde fois, j'aurais eu la résignation de laisser une place vide dans mon esprit, en attendant la solution à venir. »

M. Quicherat, on le voit, a fait le serment d'Annibal contre l'Alesia bourguignonne; mais Alise a survécu et survivra à la prédiction formulée contre elle par le savant professeur; les attaques plus vives que dangereuses, dont elle a été l'objet, n'ont servi qu'à établir irrévocablement ses droits à se dire l'antique cité gauloise assiégée par César. La défaite de l'*Alesia franc-comtoise* n° 1 (Alaise) étant aujourd'hui complète, il serait intéressant de savoir vers quel « autre lieu de la Franche-Comté » M. Quicherat devrait « porter ses pas », dans le cas d'une déception, et de connaître le nom moderne de l'*Alesia franc-comtoise* n° 2, qu'il avait en poche au moment où il écrivait les lignes citées plus haut. A défaut de M. Quicherat lui-même, un correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il le dire?

J. Mt, Bourguignon.

—

Une plume métallique romaine (*Vid.* I, 69, 94, 121). — M. le chanoine Gal, prieur de la collégiale de St-Pierre-et-St-Burs, à Aoste, possédait dans sa collection d'antiquités romaines une plume en bronze, fendue, trouvée dans un tombeau parmi des lampes et des vases lacrymatoires. M. Aubert en a donné un dessin et la description dans un ouvrage sur Aoste; elle lui a été dérobée depuis par un amateur.

(Chambéry.) Un Savoyard.

—

Les Paniers et le rouge des dames en 1733. — On n'irait pas chercher des détails sur ces deux objets dans l'*Histoire d'un voyage littéraire fait en M. DCC. XXXIII en France, en Angleterre et en Hollande* (La Haye, Adr. Moetjens, 1736, in-12); l'auteur de ce voyage, C. Etienne Jordan, qui prenait un si grand plaisir à chercher des livres rares sur les étalages des bouquinistes, ne se faisait pas faute de regarder les dames, comme on le verra dans un curieux extrait de son livre :

« Je passai une partie de l'après-dînée aux Thuilleries, occupé à réfléchir sur les différens objets qui se présentèrent à mes yeux. Deux objets y frappent tout œil étranger. L'un, c'est l'énorme grandeur des paniers; l'autre, le rouge appliqué avec trop de prodigalité sur les joues des dames. M. Steele avoit autrefois donné des règles sur l'exercice de l'éventail; je suis assuré que s'il eût considéré avec attention l'activité avec laquelle les dames remuent ici les paniers, il auroit réduit ce jeu à de certaines règles fixes et invariables. En effet, il faut un tour de main, pour éviter les obstacles que cause la rencontre d'autres paniers; il en faut un, pour marcher à côté d'un chapeau et pour en recevoir du tabac. Il faut avoir de l'adresse pour enfiler une allée étroite d'arbres, sans que l'économie du panier en soit dérangée. Plusieurs s'en servent fort adroitement dans certains besoins pressans.

« Pour ce qui regarde le rouge du visage, je puis assurer qu'il y en a tant de profusion, qu'on a de la peine à distinguer les traits. Il n'en est aucune, à laquelle on ne puisse appliquer ces vers :

« Par le soin que Lise prend
Et du plâtre et des pommades,
Les visites qu'elle rend
Sont autant de mascarades.
Pour elle, soit bien, soit mal,
Il est toujours carnaval.
Au logis et dans la rue
Nous la voyons chaque jour
Et jamais ne l'avons vue! »

Ce passage doit figurer parmi les titres de noblesse de la crinoline. P. L.

—

Etait-ce à J.-J. Rousseau ou à Fréron que Voltaire, à ce qu'on raconte, voulait offrir un asile à Ferney? — Dans son feuilleton du *Journal de l'Empire* (*Débats*) du 10 janv. 1814, sur le *Voltairiana* de Cousin d'Avalon (Paris, 3e édit., 1813, in-18), Féletz dit : « M. Cousin d'Avalon ne connoît pas mieux la Correspondance de Grimm, quoiqu'il ait publié un *Grimmiana*, que celle de La Harpe. Grimm raconte d'une manière très enjouée et très piquante, que Voltaire, s'irritant un jour au seul nom de J.-J. Rousseau, s'apaisa néanmoins peu à peu, et finit par s'écrier avec chaleur, que si cet illustre proscrit alloit lui demander un asile, il lui feroit donner le meilleur appartement et le meilleur lit du château de Ferney, en l'engageant à y rester longtemps et à y passer des jours tranquilles et heureux. M. Cousin d'Avalon substitue Fréron à Jean-Jacques et raconte lourdement et sans intérêt ce qui avoit été raconté avec beaucoup de vivacité par le baron allemand (Grimm). » — Cette rectification de Féletz est-elle fondée? Etait-ce bien à Rousseau ou à Fréron que Voltaire parlait d'offrir un asile chez lui à Ferney? S. P.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numo 35.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider [10 juin 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

Une fameuse coquille! — *Erratum.*

Oyez tous, petits et grands, et sachez que l'*Intermédiaire* s'est mis bien innocemment un gros péché sur la conscience. Un « premier avertissement » de M. T. R. (de Strasbourg) nous en informe, et le délit nous paraît tellement flagrant que nous nous empressons d'en faire notre *meâ culpâ*, avant même de remonter à la source du mal. Ce qui nous confond, c'est que le corps du délit ait pu tromper la vigilance des excellents yeux qui corrigent si soigneusement nos épreuves, c'est qu'il n'ait point sauté tout de suite à ceux de nos lecteurs, c'est enfin qu'un seul correspondant clairvoyant nous vienne dénoncer, au bout d'un mois, l'horrible scandale auquel a donné lieu, à notre insu, une *coquille* aussi perfide qu'incongrue!

On connaît la vieille histoire de ce Paroissien, ou Livre d'Heures, où le fidèle, qui suivait avec ferveur les cérémonies de la messe, arrivé à un certain endroit, lisait en toutes lettres et sans pouvoir en croire ses yeux: *Ici le prêtre officiant monte les degrés de l'autel et ôte sa culotte.*

Il y avait, certes, de quoi se voiler la face! Aussi bien faut-il nous la voiler à notre tour, car c'est là, identiquement, chers lecteurs, le crime de lèse-pudeur que l'*Intermédiaire* a commis à son insu, en mettant indûment une *culotte*, qu'il s'agit d'ôter au plus vite. Veuillez vous reporter ci-dessus à la col. 253, l. 21, de la curieuse lettre où le cardinal Maury exige de son ami qu'il le tutoie comme autrefois, et lui répète que « grâces à Dieu, il n'a pas tro- « qué sa cervelle avec sa... *culotte* rouge. » Hein? qu'en dites-vous, maintenant qu'averti par M. T. R. nous vous soulignons le mot? N'est-il pas évident que c'était *calotte* qu'il fallait lire, écrire, imprimer? Un cardinal ne porte pas, croyons-nous, culotte rouge, et puis, la cervelle du cardinal Maury, quel rapport avait-elle avec sa *culotte?...* Il faut donc bien, d'emblée, passer condamnation et dire humblement: *Nostra maximâ culpâ!*

O coquilles, coquilles! voilà bien de vos perfidies! Que si vous nous en réservez d'autres, tâchez du moins de ne pas nous faire commettre de pareilles irrévérences et ne risquez pas de nous brouiller avec Rome ou Genève.

P.-S. — Réparation d'honneur à qui de droit! Nous venons de retrouver la copie de la lettre du cardinal Maury, et nous constatons, non sans stupéfaction, qu'elle portait irrécusablement *culotte*. Qu'est-ce donc à dire? Le cardinal a-t-il, contre toute vraisemblance, mis sa *culotte* en cause? Notre ami M. G. Masson a-t-il bien ou mal lu le mot sur la minute originale? A qui le *lapsus calami?* Qui est responsable d'avoir mis cette *calotte* à l'envers? *That is* finalement *the question.* — Car nous maintenons notre *erratum :* le *mieux* doit être ici le vrai. (Nota. Nous soulignons ce *mieux*, afin que l'on n'imprime pas *vieux*, comme le fit un jour le grand *Moniteur* de l'Empire, en donnant le bulletin officiel d'une auguste santé: « Le *vieux* persiste. » En voilà encore une traîtresse de coquille! On ne saurait imaginer à quels périls on est ainsi exposé! Lisez, par exemple, la *Petite Revue* (3 juin): à propos d'un innocent coquillage que lui reproche M. l'abbé X. Cotton, elle reçoit de cet ecclésiastique une lettre où il parle, entre autres choses, de « par- « venus de la calotte, comme l'abbé Dupanloup « et Darboy » (*sic*, p. 29). Eh bien! supposons que la *Petite Revue* eût, comme nous, par mégarde, imprimé: « parvenus de la *culotte.* » La belle affaire qu'elle aurait sur les bras, avec un prêtre aussi... original et aussi chatouilleux que M. l'abbé X. Cotton! — Conclusion: Nous réclamons l'indulgence pour toutes nos coquilles passées, présentes et futures, et aussi pour cette parenthèse.)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Légendes, contes, formules, facéties populaires, etc. — J'aurai l'honneur, si vous voulez bien, non pas de proposer une question à vos lecteurs, mais d'essayer de les embarquer dans une entreprise de plus longue haleine, pour laquelle l'*Intermédiaire* me semble merveilleusement approprié. Il s'agirait de recueillir les derniers débris des superstitions, légendes, formules, contes, dictons, facéties populaires, rurales surtout, qui s'effacent si vite et qui

Digitized by Google

bientôt peut-être n'existeront plus. Les frères Grimm ont fait ce travail pour l'Allemagne, et depuis lors, une nuée de savants a complété leur œuvre. On a sauvé ainsi du naufrage une foule de choses pittoresques, poétiques et charmantes. Une savante école de mythologues à la tête de laquelle on peut mettre, après J. Grimm, MM. Kuhn et Mannhardt, a montré la liaison qui existe entre ces humbles restes et les croyances les plus antiques de la mythologie indo-européenne. Par exemple, M. Mannhardt a su, dans ses *Germanische Mythen*, tirer des renseignements précieux sur la déesse *Holda* de quelques formules en vers que les enfants allemands débitent dans leurs jeux.

Nous n'avons pas en France, à l'heure qu'il est, de philologue ni d'archéologue national équivalant aux frères Grimm, par l'érudition et surtout par le zèle passionné. Mais ce qu'un seul homme n'oserait entreprendre, une réunion d'hommes peut bien le tenter.

Dans cette direction, ce que je demande à vos lecteurs est bien simple. Il s'agirait d'interroger les paysans et gens du peuple qu'on a sous la main en province (il n'y a rien à faire à Paris), et de recueillir le plus fidèlement possible, sans altération ni interpolation:

1° Les contes populaires, depuis les légendes jusqu'aux contes de nourrices, surtout les contes de nourrices; on prendrait même ceux qui sont déjà tout à fait connus, dès qu'on y découvrirait quelque *variante* valant la peine d'être notée.

2° Les superstitions, générales ou locales, les apparitions, explications de songes, pronostics, remèdes bizarres, etc.

3° Les facéties et dictons populaires. — Je ne parle pas des chansons, entreprise à part, difficile à publier à cause de la gravelure gauloise des meilleures pièces.

4° Les formules en vers plus ou moins réguliers dont se servent les enfants dans leurs jeux. Le recueil n'en a pas été fait, que je sache, et il serait intéressant de le tenter. Rien qu'avec les formules employées pour désigner celui qui *le sera* à la cligne-musette, on ferait un volume, qui ne serait pas sans charme et sans couleur.

Je ne connais actuellement en France, sur ces matières, que peu de travaux d'ensemble, et même assez peu de renseignements épars. Je citerai les Mémoires de l'Académie Celtique, ceux de la Société des antiquaires et des Sociétés de province; certains Annuaires départementaux; la *Normandie romanesque et merveilleuse*, de Mlle Amélie Bosquet (Rouen, 1845), et enfin les *Coutumes, mythes et traditions des provinces de France*, par M. Alfred de Nore (Paris, 1846). La matière n'est qu'effleurée; il reste visiblement les plus curieuses choses à récolter.

Pour ceux de vos lecteurs à qui le cœur en dirait, permettez-moi d'ajouter deux recommandations:

D'abord, l'exactitude: ne pas chercher à arranger, à enjoliver. Les formules de la poésie populaire ont leur manière d'être obligée et leur perfection relative. Il suffit, le plus souvent, pour en retrouver la juste empreinte, d'enlever une couche toute superficielle de crasse et de rouille.

Ensuite, recueillir ce qu'on trouve, sans trop s'inquiéter, si au premier abord cela ne paraît ni bien clair ni bien important. Tel renseignement qui semblait sans conséquence au premier coup d'œil, rapproché d'autre chose, classé à sa place dans une série de faits, devient un trait de lumière.

N'y a-t-il pas là matière à une enquête assez piquante pour tenter la curiosité? Chacun y peut contribuer sans trop de peine, rien qu'en se rappelant son enfance ou en questionnant des enfants ou quelques bonnes femmes de son voisinage. Ne puis-je pas espérer que quelques-uns de vos estimables lecteurs ne dédaigneront pas cet humble sujet, et que vous voudrez bien ouvrir à leurs réponses l'asile de vos colonnes? Au fond, ce sont de jolies recherches, et si l'*Intermédiaire* n'a pas besoin de ce genre d'intérêt pour être un recueil précieux, au moins cela n'y pourrait pas nuire.

B—Y.

[L'*Intermédiaire* accueille avec une sympathie empressée la demande de son savant correspondant, et, lui souhaitant tout le succès possible, il désire être débordé par les réponses qu'elle provoquera. Alors comme alors! *Réd.*]

—

Signification du mot bas-latin: « Ostium. » — Le moine Hariulfe qui vivait vers le onzième siècle, a inséré dans sa *Chronique du monastère de Centule* (V. *Spicilége* d'Achéry, édit. in-f°, II, 306 et 310) deux inventaires des trésors de l'abbaye, faits, l'un vers 760, l'autre vers 832. Parmi les choses précieuses énumérées, figure un certain nombre d'objets désignés par les mots: *ostia*, *ostiola*, *auro*, *argento gemmisque parata*. Le même terme est employé par l'auteur de la *Vie de S. Eloi* (V. *ibid.*, p. 88), avec un sens qui paraît analogue: *Operuit quoque lectorium et ostia diligenter de metallo argenti*. — Qu'était-ce que cet *ostia?* Du Cange donne le mot sans l'expliquer, et De Carpentier imite sa réserve, tout en rejetant l'opinion de l'abbé Lebeuf, qui veut y voir une sorte de *voile* ou de *draperie*. Les premiers artistes chrétiens, se fondant sur ces paroles du Sauveur: *Ego sum ostium* (S. Jean, X, 9), ont quelquefois figuré le Christ sous la forme symbolique d'une *porte*, dans les bas-reliefs et dans les peintures des mss. Peut-être faut-il voir dans les *ostia* d'Hariulfe, de véritables portes symboliques, de grandeur et de prix variables, suspendues

Digitized by Google

en guise d'offrandes par la piété des fidèles autour des reliques de S. Ricquier. Mais ce n'est là qu'une conjecture. Ce qui déciderait la question, c'est qu'il se rencontrât, dans quelque collection publique ou privée, un de ces objets, chose qui n'est peut-être pas impossible. En tous cas, je soumets ma question à l'*Intermédiaire;* qu'était-ce que ces *ostia*, *ostiola*, dont parle Hariulfe ? C. L.

—

Une allusion à Molière. — Dans un charmant roman anglais (*the Ordeal of Rich. Feverel*) dont la *Revue des Deux-Mondes* (1er mai) vient de donner une analyse faite par E.-D. Forgues, avec son talent habituel, on lit (p. 175) cette réplique d'un des personnages, à propos du désir, exprimé par un autre, de mettre la justice aux trousses de deux fugitifs qui ont gagné l'île de Wight : « Y songez-vous ?... Vous expédieriez la justice en pleine mer?... Vous n'avez donc pas lu Molière ? »

A quel endroit de Molière est-il fait ici allusion par M. George Meredith, l'auteur du roman ? W. W.

N. du R. *Georges Dandin,* scène de la galère.

—

Ung et un. – Le mot *un* se trouve, jusque sous Louis XIV, écrit *ung*. Peut-on savoir d'où vient le *g* et à quel moment on le voit paraître ? Indoctus.

—

L'onomatopée « Dodo. » — Edmond About, dans sa *Grèce contemporaine* (chap. IV, 1), dit, à propos d'une chanson de berceuse grecque, que « *Nanna* ou « *nanni* est, comme notre mot *dodo*, une « de ces onomatopées que personne n'ex- « plique et que tout le monde entend. » — Est-il bien vrai que personne n'explique ce *dodo* des mères et des nourrices françaises ? A quand paraît-il remonter ? Voyons un peu, Messieurs et amis de l'*Intermédiaire*, qu'en pensez-vous ? M. S.

—

Une losange. — Matthieu Marais, dans ses curieux *Mémoires* sur la Régence que publie en ce moment M. de Lescure, dit, au 1er sept. 1720 (I, 412), en parlant de la fille de Law : « Son père lui avait fait met- « tre une losange, comme à une fille de « condition, et elle a été obligée de l'ôter « depuis peu. » — Qu'est-ce donc qu'une *losange* de fille de condition ? Mon dictionnaire est muet à cet égard. U. L.

—

Palpitant d'actualité. — Quel est le barbare qui le premier a osé (*Illi robur et æs triplex...*) employer l'expression : « C'est *palpitant d'actualité?* » Il me semble que si jamais deux mots ont hurlé de se voir accouplés, ce sont assurément ces deux mots-là ! T. de L.

—

Rue des Panoyaux et chemin d'Encheval. — On a donné une explication satisfaisante du nom de la rue du *Ratrait* (I, 361). En attendant une réponse au sujet de la rue des *Envierges*, on désirerait savoir ce que signifient *Panoyaux* et *Encheval,* noms donnés à deux voies publiques de l'ancienne commune de Belleville, qui semble avoir eu la spécialité des dénominations baroques. Z. A.

—

Un petit « ballinguyes? » — J'ai une petite charte, datée du 13 mai 1452, dans laquelle les échevins et le lieutenant de la ville d'Harfleur ordonnent au receveur de cette ville, de payer à Roger de Vytémille 61 sols 6 deniers, pour l'*empraince* et *dommaige* d'un petit *ballinguyes.* Qu'est-ce que c'est, s'il vous plaît, qu'un *petit ballinguyes?* E. Q.

—

Souvenirs mortuaires d'Agnès Sorel. — Dans un reliquaire célèbre provenant de la vente du baron Denon, et qui faisait tout dernièrement partie de la magnifique collection Pourtalès, on voyait, entre autres merveilleuses reliques de grands personnages historiques, des *cheveux d'Agnès Sorel* « recueillis dans son tombeau, à Loches. » Quelque lecteur, compatriote de cette illustre favorite, saurait-il nous préciser : 1° en quelle année eut lieu l'ouverture de cette tombe; 2° quels furent les divers objets qui s'y trouvèrent et ce qu'ils devinrent ensuite? Un collectionneur de Paris pourrait-il nous dire aussi quels ont été les deux prix divers d'adjudication du *Reliquaire complet*, à la vente Denon (1825-6) et à la vente Pourtalès (1865)? Ce Reliquaire portait le n° 646 (p. 129) dans le Catal. de la vente V. Denon (3 vol. in-8, avec pl., 1825-26), et le n° 1958 (p. 272), vente de Pourtalès (1864-65). Le dernier propriétaire avait lui-même enrichi ce grand trésor de souvenirs, en y faisant enchâsser une *dent de Voltaire* (*!*)

T. R.-D.

—

Peintures à fresque de Sarrazin. — Il existe à Paris, dans le quartier Saint-Marcel, rue Contrescarpe ou rue Neuve-Saint-Etienne (je ne sais plus laquelle), une maison dont les appartements sont décorés de peintures à fresque dues au pinceau de Sarrazin. Pourrait-on me faire connaître la situation exacte de cette maison, avec son numéro ? A. B. D.

—

Fr. Bleyswick, graveur. — Où pourrai-

Digitized by Google

je trouver des documents sur l'histoire d'un graveur hollandais dont je possède une vignette signée : *Fr. Bleyswyck del. et fecit*?

Cette vignette, connue du reste, se trouvait sur la page-titre d'une traduction latine des 4e, 5e et 6e *Séances de Hariri*, avec le texte arabe et des notes latines de Schultens : *Ex typis Isaaci van der Mijn, Lud. Batav.*, 1740. M. T.

—

Noé, opéra posthume d'Halévy. — Je tiendrais à savoir ce qu'est devenu l'opéra, laissé inédit par Halévy, intitulé : *Noé*. H. W.

—

Mme de Maintenon et la Chambre jaune. — La Palatine, dans sa Correspondance, parle d'une *chambre jaune* qui aurait servi de théâtre aux galanteries de Mme de Maintenon, alors qu'elle n'était que la Scarron. D'un autre côté, une lettre de Ninon à Saint-Evremond (publ., en 1849, par M. Feuillet de Conches dans la *Revue des Deux-Mondes*), contient ce passage : « Scarron était mon ami, sa femme m'a « donné mille plaisirs par sa conversation, « et dans le temps je l'ai trouvée trop gau- « che pour l'amour. Quant aux détails, je « ne sais rien, je n'ai rien vu, mais je lui ai « prêté souvent ma chambre jaune à elle et « à Villarceaux. » Je fais appel aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient indiquer quelques documents inédits ou peu connus sur la jeunesse de cette femme célèbre. Il serait, je crois, intéressant d'éclaircir ces faits, car si Mme de Maintenon a été calomniée par Saint-Simon et les philosophes du dernier siècle, elle me semble trop vantée de nos jours par MM. de Noailles et Lavallée. J. R.

—

Receveur général du clergé. — Quel était la nature et l'origine de cet emploi qu'exerçait, en 1669, le sieur *Penautier?* Par qui était nommé ce receveur? De qui relevait-il, et quelles étaient ses attributions? (Dzioua.) H. V.

—

La Divine Ourchülla. — Quels sont les noms, titres et qualités d'une jeune personne noble, que Maurice de Saxe faillit épouser vers 1749, et qu'il désigne dans sa correspondance sous le nom de *la divine Ourchülla* » (*Ursule*, en patois allemand). La lettre dans laquelle le maréchal prononce deux fois le nom de cette personne a été publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 nov. 1864, p. 379. H. V.

—

Mort de Pichegru.— Parmi les problèmes historiques du XIXe siècle, se place la mort de Pichegru. On sait qu'on le trouva un matin étranglé dans son lit au Temple où il était renfermé comme impliqué dans la conspiration de Georges Cadoudal. Divers écrivains ont vu dans cette triste fin le résultat d'un suicide; d'autres n'ont pas hésité à parler de meurtre. Ne pourrait-on pas discuter sérieusement et impartialement cette question délicate, et constater du moins les témoignages, les documents contemporains? A. P. L.

—

Les sergents de La Rochelle. — A l'occasion des travaux des Vernet (I, 341), il a été question des quatre sergents de La Rochelle. En 1822, dans les jours qui suivirent le supplice de ces malheureux jeunes gens, le bruit courut à Paris que, le soir même de leur exécution, on avait dansé aux Tuileries. On ajoutait aussi que, le lendemain de ce bal, on avait trouvé, affiché sur l'Arc de Triomphe du Carrousel, le distique suivant :

Pour donner à Louis deux fêtes en un jour,
On égorge à la Grève et l'on danse à la Cour.

Le distique est sanglant, mais est-il juste? Dansa-t-on en effet, ce jour-là, aux Tuileries? Enfin, connaît-on l'auteur de ce terrible distique? Dr SAV.

—

Généalogie des Chamaillart. — Hamelin Chamaillart, qui vivait en 1313, épousa Constance de la Motte. Quels étaient les ascendants *paternels* et *maternels* d'Hamelin et de Constance, jusqu'au second degré inclusivement? Hamelin n'était-il pas *petit-fils* de Jean Chamaillart et d'Emmanuelle, dame d'Anthenaise, mariée vers 1250? G. DE B.

—

Un singulier acte d'état-civil. — Quel est le mystère caché sous cet acte officiel des registres de l'état-civil de la Municipalité de Paris, n° 11, pour 1791 (Naissances de la ci-devant paroisse Saint-Germain-des-Prés) :

L'an 1791, le 6 octobre, sur le vu d'un acte publié devant le juge de paix de la section des Quatre-Nations et sur l'avis énoncé des Amis et Voisins appelés, ledit acte du 26 septembre der signé : *Duportail,* contresigné : *Girard;* a été nommée une fille mineure âgée d'environ 24 ans, à qui l'on a imposée (*sic*) : les noms de *Josèphe-Madeleine-Julie*. DUFOUR lui a été donnée, attendu que son nom de famille est inconnu, et qu'elle n'était connue que sous les noms de *Catherine* VIVARAIS, qui n'étaient point ses véritables noms. — Les témoins ont été Marie-Paul-Joseph-Roch-Yves-Gilbert MOITIER et Marie-*Madeleine* Renette, épouse de Robert Le Brun, lesquels ont signé à la minute. Signé : MOTTIÉ. D. M., LE BRUN. Collationné par moi, officier public nommé par le Comité de salut public.

Digitized by Google

La signature *Mottié* est de la main du général Lafayette qui se nommait effectivement *Marie-Paul-Joseph-Roch - Yves-Gilbert* MOTTIÉ DE LAFAYETTE. — Qui est Marie-Madeleine Renette, épouse de Robert Le Brun? Et comment Lafayette se trouve-t-il, en 1791, à Paris, témoin dans un acte qui « impose à une « fille de 24 ans, les prénoms et nom de « *Josèphe-Madeleine-Julie* DUFOUR, au lieu « de ceux de *Catherine* VIVARAIS qui n'é« taient point ses véritables noms, » sans indiquer la maternité ni la paternité?

« Quel est donc ce mystère? »

B—N.

—

L'escaloppe et le « pecten » des cercueils romains. — La forme d'une escaloppe, bien définie, se trouve, plus ou moins répétée, sur l'extérieur des cercueils romains, faits en plomb, qu'on a exhumés en Grande-Bretagne. Ces cercueils sont de l'ère païenne.

Quoiqu'on puisse raisonnablement reconnaître que cette ornementation, comme étant générale, doit exprimer un symbolisme de quelque sorte, je ne sais si l'on en a jamais donné une explication. S'il n'en existe point, me sera-t-il permis, faute de mieux, d'offrir les notes suivantes au sujet de ce que je crois être la vraie signification du symbole.

Soit qu'on brûlât, soit qu'on enterrât le corps d'un païen décédé, l'âme qui avait appartenu au corps en question se réunissait à l'instant à cette solidarité triste et silencieuse dont on ne faisait mention qu'au pluriel, c'est-à-dire les *Dii Manes*. Le décédé devenait donc un Dieu, et, d'accord avec cette croyance, pendant toute la période païenne, on faisait un sacrifice aux *Manes*, en brûlant ou enterrant le corps. Ce sacrifice, comme tous les autres, était aussi un repas, et comme on le prenait à une heure du jour tardive, selon les lois funéraires de l'empire, c'était une *cœna*, et on l'appelait *cœna feralis*. Or, il paraît que ce sacrifice (ou cette *cœna*) consistait ordinairement en poissons à écaille, car le pauvre invité, qui, quoique assis à la table d'un hôte riche, se contenta forcément d'un repas maigre, est censuré par Juvénal en ces termes (V, 84):

Sed tibi dimidio constrictus cammarus ovo
Ponitur, exigua feralis cœna patella.

On peut donc croire que l'escaloppe gravée sur un cercueil romain exprimait le sacrifice qu'on avait fait aux *Manes*. Autrement dit, elle était une commémoration de la *cœna feralis*, mais cette escaloppe et les autres objets de la sorte fournissant la *cœna*, étaient chéris de Vénus, qui, à Rome, sous le nom étrange de Libitine, possédait les attributs de Proserpine et présidait les funérailles romaines. — De l'abondance de ces objets, les humbles artistes de cercueils tiraient celui qui avait le plus d'élégance ou de beauté, et leur choix était, comme on le voit, l'escaloppe, ce *pecten* tant aimé d'Horace (II, *Sat.* IV, v. 34).

Finalement, me sera-t-il permis de faire une question? — Ce *pecten* dont j'ai parlé se trouve-t-il aussi sur les cercueils en plomb qui ont pu être découverts en France? Que pensent les antiquaires au sujet de ce symbole?

(Londres, Jun. Carlton Club.)

H.-C. COOTE.

—

Un livre gravé de N. D. T. — Connaît-on l'auteur d'un livre intitulé: *Réflections sur quelques parolles de Jésus-Christ, particulièrement sur les sept dernières qu'il a prononcées sur la croix?* La dédicace, à Mme de Maintenon, est signée N. D. T. Ce livre, *entièrement gravé*, est sans date; il se vendait à Paris, chez N. Bonnart, graveur, à l'Aigle, rue Saint Jacques. (Rouen.) E. R.

—

Est-il vrai que Voltaire en soit l'auteur? — Page 64 du « Catalogue des livres rares et curieux, etc., provenant de la Bibliothèque de M. de L***, dont la vente a eu lieu le 13 mars 1865, à Grenoble, etc. (Grenoble, Maisonville et fils, Paris, Bachelin-Deflorenne), » on trouve, sous le nº 663, cet article: **Congrès politique**, *ou Entretiens libres des Puissances de l'Europe sur le bal général prochain. Londres, Delorme*, 1772, *in-8º, fig.* — Suit une remarque ainsi conçue: « Cet ouvrage curieux contient deux grandes planches bizarres. Sur l'une des gardes on lit cette note:

« Il n'existe que trois exemplaires de cet « ouvrage, aussi curieux que singulier, qui « ne figure *dans aucune édition de Vol« taire, son auteur;* je tiens celui-ci de « l'abbé Rive; le deuxième est à la biblio« thèque royale de Berlin, et j'ai vu le troi« sième à Moscou, en 1792; tous les au« tres ont été détruits par ordre des divers « gouvernements de l'Europe. » (*Note* du comte Fortia de Piles, 1826).

Nulle mention de cet ouvrage *anonyme*, ni dans Barbier, ni dans De Manne, ni dans Quérard. Est-il de Voltaire? Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il faire la lumière sur ce point? S. P.

[La même question est ainsi posée par un autre correspondant:]

— J'ai sous les yeux un volume fort curieux dont voici le titre: *Congrès politique, ou Entretiens libres des puissances de l'Europe, sur le bal général prochain.* Avec fig. Londres, chez T. R. Delorme, 1772, in-8º de 4 feuillets non chiffrés pour le faux titre, le titre, l'épître à Frédéric II, et la clef; ij, 112 et 20 pp. — En tête de ce

Digitized by Google

volume, on lit une note ms. (*V. ci-dessus.*)

Quoique cette note me paraisse de la famille de celle dont certains amateurs se plaisent trop souvent à *illustrer* leurs livres, pour, à l'endroit des novices, en exagérer la valeur; je ne crains pas d'adresser à ce sujet, et par votre *Intermédiaire*, un appel aux bibliophiles. J'ai plusieurs raisons pour cela. La première, c'est que le nom de Voltaire s'y trouve mêlé; la seconde, le petit nombre d'exemplaires signalé (fait facile à vérifier); et, enfin, à cause de l'ouvrage lui-même aussi curieux que les deux grandes planches qui l'accompagnent. Le savant Bibliothécaire de Berlin, qui reçoit sans doute l'*Intermédiaire*, résoudra très certainement une des assertions de la note. Quant à l'auteur réel de notre satire, voici un passage de l'Epître (à Frédéric II) qui mettra sans doute quelqu'un des lecteurs sur la voie de son véritable nom : « S'il te prend envie de savoir qui il est « (l'auteur), tu as les mains assez longues « pour le déterrer... Il y a, dans ta chambre « de curiosités, un petit morceau de mé- « chanique de sa façon, de deux pièces « uniques; dont l'une toute d'ébène et « l'autre d'ivoire : et dans ta bibliothèque « un monument fort précieux de la pre- « mière imprimerie d'Anvers, chez Martin « L'Empereur. Il a fait aussi il y a environ « trente ans, quelque chose (un clavecin) « pour MADAME ta sœur, bien-aimée, dans « un de ses châteaux, situé entre les Thu- « ringiens, les Francs, les Boyens et le « royaume de Libyssa. Il est ton contem- « porain d'âge et ton rival; avec cette pe- « tite différence, que tu as écrit sur un « trône, et lui sur son grabat; et qu'il trotte « quelquefois dans la boue de la capitale « des anges.... » SEMPER QUÆRENS.

—

Un discours introuvable de Robespierre. — M. Robespierre (*sic*), membre de la Commune du 10 août 1792, y prononça deux discours dans la séance de nuit du 1er au 2 septembre 1792. L'impression du second fut votée par acclamation à 100,000 exemplaires. MM. (*sic*) Bernard et de l'Epine sont nommés commissaires à l'effet d'en surveiller la prompte impression et son envoi à toutes les communes de France et aux sociétés affiliées des Jacobins de Paris, aux frais de la Commune. — L'un des membres de la Commune, Duplain, fut chargé de cette mission, et l'on voit aux Archives de l'Emp., n° 307, in-f°, la quittance originale du prix de cette impression et autres frais que lui paya Vallet de Villeneuve, trésorier général de la Commune de Paris. Duplain était imprimeur-libraire et tenait, au passage Saint-André-des-Arcs, cour du Commerce, un cabinet de lecture qui existe encore. Malgré le chiffre considérable du tirage de ce discours, il est d'une rareté insigne et ne se trouve nulle part, pas même à la Bibliothèque impériale, ni dans les plus grandes collections particulières. Un jeune historien de Saint-Just s'occupe actuellement de la monographie de Robespierre, dont le Ier vol. est en vente; il recevrait avec reconnaissance communication de ce discours. B.

—

Kotzebue à Paris, en 1790. — Existe-t-il une traduction française du Voyage de Kotzebue à Paris en 1790, publié en allemand sous ce titre : *Meine Flucht nach Paris im Winter* 1790 *von August von Kotzebue?* H. V.

—

Ouvrages de chasse. — Existe-t-il une bibliographie spéciale de tous les ouvrages traitant de la chasse ou s'y rattachant? — Il est bien entendu qu'il s'agit d'un ouvrage plus complet que le Catalogue de la Bibliothèque Huzard.

(Amiens.) KARL MOREL.

—

La Chasse au Tir. — Quel est l'auteur d'un livre intitulé : *La Chasse au Tir. Poëme en 5 chants, dédié aux chasseurs*, 8°, Paris, Thiercelin et U. Canel, 1827? Ce volume, imprimé avec une certaine recherche par Balzac, est orné (?) de gravures qui sont dues à l'auteur du Poëme, comme il a soin d'en avertir ainsi :

Cherchant tous les moyens de plaire,
J'ai pris le crayon, le burin,
Et, pour orner chaque exemplaire,
Moi-même j'ai creusé l'airain.

(Rouen.) E. R.

—

« Les trois siècles. » — Une publication sous le nom de *Les trois siècles* existait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle : pourrait-on m'indiquer son caractère, sa périodicité, sa durée, ses auteurs? Etait-ce un Journal, des Mémoires ou un Livre?

(Dzioua.) H. VIENNE.

—

Aladin et le Dormeur éveillé. — Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire*, s'occupant de langues orientales, pourrait-il me dire s'il a été publié *en Orient* une édition quelconque des *Mille et une Nuits*, contenant l'histoire d'*Aladin ou la Lampe merveilleuse*, et l'histoire du *Dormeur éveillé?* Ces deux contes manquent dans les deux édit. de Boulaq? M. T.

—

Fables de Krylof, trad. par J.-B. M. — On a demandé (I, 228), qui est l'anonyme J.-B. M.? S'il est de Vienne (Autriche), ou de Vienne (Isère)? Si sa traduction en français des Fables de Krylof a été véritablement imprimée par Didot en 1828? Prière

Digitized by Google

à MM. Didot de nous le dire. — Faisons ici, à ce propos, un *erratum* : Ladite traduction est en un volume in-18, et non pas en *cinq* (I, 228, col. 1, l. 37). S. P.

—

Qu'est-ce qu'un petit Charrier? — Sur la couverture de l'*Intermédiaire* je vois « qu'on désire céder *un petit Charrier*, 6 vol., *prix* : 250 fr. » — Peste! Que vaudrait donc un grand? Et qu'est-ce qu'un petit Charrier? J'avoue humblement ne pas m'en douter. (Val.) X.

Réponses.

Le ou la Bracque latin (I, 68, etc.; II, 143, 235). — On connaît les remarquables travaux de M. Ad. Berty sur la ville de Paris. Aussi, la controverse est-elle fort délicate avec un érudit aussi compétent et aussi sûr de lui. Il faut cependant soutenir son opinion, quand on la croit fondée.

Et d'abord la question s'est un peu déplacée. Reportons-nous à la demande originaire. « Le prince de Condé est allé *au* « *presche*, qui se fait à une maison de- « vant *la Bracque latin...* » (I, 68). Il ne m'avait pas paru nécessaire de relever l'explication donnée (I, 94), mais puisqu'on la *maintient complétement*, me voilà forcé d'y revenir. « Le jeu de paume, dit- « on, qui a fait donner jadis à la place de « l'Estrapade le nom de carrefour *de Bra-* « *que* ou *de Braque latin*, fut bâti sur un « terrain vendu en 1560... » Or Rabelais, qui mourut en 1553, n'avait garde d'envoyer son héros s'ébattre en un tripot qui n'a été bâti que sept ans après, et, d'autre part, l'histoire va nous démontrer tout à l'heure qu'en 1562 il n'y a pas eu, il ne pouvait pas y avoir de *presche* place de l'Estrapade. Il faudra donc convenir que le presche du prince et le jeu de paume de Gargantua n'ont été situés là ni l'un ni l'autre, ce qui ne préjuge en rien la question de leur rapprochement. Nous allons peut-être les retrouver ailleurs, en face l'un de l'autre. Je renonce bien facilement à les mettre rue du Petit-Brac : c'était là une simple conjecture (II, 143).

« Au XVI[e] siècle, dit Ed. Fournier (*Le Jeu de Paume*, 1862, p. 15), le tripot de la Perle existait déjà, et n'avait de rivaux sérieux que celui de la rue Grenier-Saint-Lazare dans son voisinage, et, plus loin, de l'autre côté de la Seine, vers le faubourg Saint-Marcel, ceux de Braque et des Onze mille Diables. Le premier devait son nom à son enseigne... Rabelais le connut; c'est là... etc. Le tripot *de Braque* était *en plein faubourg Saint-Marcel;* celui *des Onze mille Diables* n'était que sur la lisière, rue Neuve-Sainte-Geneviève, près l'Estrapade. » Ménage et tous les commentateurs de Rabelais placent aussi ce tripot au faubourg Saint-Marcel. Bien des gens, comme on voit, sont d'accord pour mettre le jeu de paume du Braque ailleurs qu'à l'Estrapade (*V.* aussi l'*Interméd.*, I, 326). Mais la position va se préciser davantage.

La partie historique, non encore touchée, de la question doit être étudiée de plus près, et c'est peut-être la position du *presche* qui va nous aider à déterminer la situation du *tripot*.

Le mois de mars 1562 est important dans notre histoire, et il se trouve heureusement qu'au moyen des lettres d'Est. Pasquier et des pièces contenues aux *Mém. de Condé* on peut suivre presque jour par jour la vie du prince, pendant ce mois-là. (Il convient d'abord de remarquer que la date de 1561, qui termine la lettre 15, si intéressante, du IV[e] liv. de Pasquier est erronée : c'est 1562 qu'il faut lire.) — En 1561, les protestants avaient établi « deux « presches alternatifs (*deux* seulement), « l'un aux fauxbourgs de Saint-Marcel, au « lieu dit le Patriarche; l'autre hors la « porte Saint-Anthoine, au lieu appelé Po- « pincourt » (lett. 11). — « Assez près du « Patriarche estoit l'église Saint-Médard » (lett. 12). — *Le* 1[er] *mars* 1562, massacre de Vassy. Le 15, entrée du duc de Guise dans Paris. « Ce mesme jour, le P. de C., « qui estoit en la ville, *est allé au Presche* « avec une grande compagnie *en une mai-* « *son des fauxbourgs Saint-Jacques* que « l'on appelle *Jérusalem*. Deux jours après « est arrivé le roy de Navarre, et le lende- « main, jour de Pasques fleuries, a esté « faite une procession générale... Le prince « s'est retiré à Meaux, où, après avoir fait « la Cène, il a fait un grand amas de gens... » (liv. IV, lett. 15). Condé sort de Paris le 23, et fait la Cène à Meaux le 29, jour de Pâques (V. *Art de vérif. les dates*). Une lettre du 24, de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, raconte aussi que « le Prince « alla ouyr le sermon, accompagné de trois « ou quatre cens pistoliers..., etc. » Les *Mém.* (p. 622, t. VI de la coll. Michaud) ajoutent : « Fault icy noter que le P. de « C., favorisant le party des huguenots, les « mena en armes à sa presche, au faulx- « bourg Saint-Jacques, en un lieu dit *Hié-* « *rusalem*... Il ne receut grand honneur *à* « *faire cet acte-là* et *eust mieux fait de ne* « *se déclarer si fort...* » — Cette sortie du P. de C. pour aller au presche fut donc un fait important, une manifestation de parti : acte décisif et déclaration de foi. C'est de cette manifestation solennelle du 15 mars que parlent toutes les pièces du temps, et c'est aussi celle-là que rappelle la lettre du 27, citée par M. C. R. Cette manifestation suffit; il n'y en a pas eu d'autre. Le P. de C. n'a pu d'ailleurs aller à d'autre prêche qu'à Jérusalem ou à Popincourt; il n'y avait à Paris *que ces deux-là*. Pasquier est très formel sur ce point (*loc. cit.* et *passim*).

Digitized by Google

Reste maintenant à établir le rapprochement du *presche de Jérusalem* et du *jeu de Braque*. Il est entendu que, par ces mots : *Jérusalem* et *le Patriarche*, c'est d'un seul prêche que l'on parle : ce sont là deux noms d'un même lieu, ainsi appelé parce qu'il avait appartenu, au XIIIe siècle, à Bertrand de Chanac, patriarche de Jérusalem (*V.* une pièce de 1622 et les notes dans les *Variétés histor.* d'Ed. Fournier, III, p. 51). Or, la position du Patriarche est connue, incontestable. Il donnait rue Mouffetard. Et si le P. de C. n'a pu aller à un autre prêche que celui-là, si ledit prêche se tenait devant la *Bracque latin*, on peut, avec quelque vraisemblance, conclure que le *tripot de Braque* était rue Mouffetard. Ce serait à M. Ad. B. à nous en donner la confirmation.

Mais tout n'est pas fini ; une autre question est entée sur la première. La *rue des Quatre-Vents* s'est-elle appelée rue *du Petit-Brac?* C'est ce qui me paraît plus plausible que jamais. Le plan de Gomboust, le premier exécuté avec un tel soin et dont l'exactitude est peu contestée, porte manifestement *rue du Petit-Brac*. Je dois la communication de l'original, qui est rare, à M. A. Bonnardot, dont on connaît le savoir en ces matières et de qui l'obligeance égale le savoir. Le plan de Bullet et Blondel, dressé par ordre de Louis XIV, 1676, reproduit cette appellation. L'erreur du graveur se serait-elle perpétuée, aggravée? — Que le nom soit écrit *Brac*, qu'importe? Le plan de Gomboust, celui de Turgot, 1739, etc., écrivent aussi *Brac* le nom de la rue qui est au quartier du Temple, et sur laquelle il n'y a pas d'équivoque possible. *Brac*, *Braque*, *Bracque*, c'est tout un. C'est simplement qu'alors, comme dit M. Ad. B., on n'y regardait pas de si près. Et d'ailleurs le nom du chien, qu'on trouverait indubitablement dans les armes de la famille, s'écrivait *brac* à l'origine (*V.* Littré, à ce mot). On peut donc contenter tout le monde, et nous n'avons pas besoin de nous sauver aux dépens du graveur. — La *rue des Quatre-Vents* a été « constamment *connue*, dit-on, sous le nom de *rue du Brave*. » La vérité est que la *rue du Brave* n'a besoin d'usurper la place d'aucune autre. Elle a existé pour son propre compte. On la voit figurer, *sous son nom*, *à côté de la rue des Quatre-Vents* (*jadis du Petit-Brac*), aux plans de Voyer d'Argenson ou La Caille (1714), de Turgot (1739), de Vaugondy (1760), etc. Il ne me conviendrait pas de répondre à M. Ad. B., maître en ces matières, « que c'est là un fait bien connu, » car ma science est récente, mais il m'a suffi d'ouvrir les livres les plus autorisés que chacun a dans les mains. — J'avais dit que le mot *latin* « n'avait été employé que pour distinguer « une braque d'une autre. » On n'y consent pas, et voici pourtant que mon assertion émise, il est vrai, sans preuve, se trouve être un humble plagiat. La Tynna (*Diction. topog. des rue de Paris*, 2e édit., 1816) est une autorité courante, communément reconnue pour fidèle et sûre. J'y vois, au mot *Estrapade :* « Il paraît que c'est l'an« cien carrefour de Braque ou Braque la« tin, vraisemblablement *pour la distin« guer de celle de Braque*, *au Marais.* » Il suffit de rappeler que jusqu'au XVIIe siècle l'usage s'était conservé de diviser Paris en trois grandes régions, Ville, Cité, Université, et rien de plus raisonnable que d'admettre que plusieurs lieux, rues, édifices, ont pu recevoir cette qualification de *latin*, pour les distinguer d'autres du même nom. Je ne prétends pas que le mot *Pays* ou *Quartier latin* ait eu jamais une valeur officielle, et qu'on le trouve dans aucun document administratif, mais l'usage familier remonte plus haut qu'on ne pense. Il ne me vient immédiatement à l'appui qu'une autorité, peu sérieuse, mais précisément suffisante : c'est Scarron, *Roman comique*, Ire part. ch. XIII. — On ne finirait pas, si l'on voulait tout dire. Il y a eu à Paris bien plus de *braques* qu'on n'est disposé à le croire. *V.* encore La Tynna, au mot *Chaume*. Dans Ménage (v° *Braque*), c'est encore mieux : il nous donne *deux jeux de paume de ce nom*, *celui du faubourg Saint-Marcel et celui du Marais*, *près de la rue de Braque*. Il relève même cette opinion de Borel (*Antiq. Gaul.*), que *braque* aurait voulu dire *tripot* en général. Cette opinion de Borel peut se justifier, mais ce devrait être le sujet d'une autre question... « *Claudite jam rivos...* »

(Champ. S.-et-O.) E. Mi.

—

Frères ignorantins (I, 93, 106, 139.) — On donne souvent le nom de *Frères ignorantins* ou de *Frères de la Doctrine chrétienne* aux membres de la communauté fondée par le vénérable J.-B. de la Salle. Ces noms ne leur appartiennent point. Ils ont été institués par leur fondateur sous le nom de *Frères des Ecoles chrétiennes*, et approuvés sous ce même nom par le pape Benoît XIII, dans le cours du XVIIIe siècle. — Les frères ignorantins étaient purement *hospitaliers;* les frères des Ecoles chrétiennes sont exclusivement *enseignants*.— Les Pères de la *doctrine* chrétienne, appelés *Doctrinaires*, étaient prêtres ; les frères des Ecoles chrétiennes ne sont point dans les ordres. S. Bruder.

—

Le statuaire Guillaume Cousin (I, 148). — « La façade méridionale du château royal de Stockholm est ornée de six grandes colonnes corinthiennes engagées, couronnées de trophées qui ont été modelées par Cousin, sculpteur français, et moulées en plomb par Meyer. Cousin,

Digitized by Google

dit-on, a modelé les dix cariatides ioniques et les médaillons en plomb des rois de Suède qui sont placés entre les pilastres de la façade occidentale du château royal. » (EKMACK, *Guide de l'étranger dans Stockholm*, p. 240, 243.) H. V.

—

Avers et revers (I, 197). — Le scrupule philologique qui a fait abandonner dans le Catalogue officiel de l'Expos. des Beaux-Arts le terme *Avers*, employé en 1859 et 1863 pour désigner la *face* ou l'*endroit* d'une médaille, est sans doute celui-ci. Après avoir adopté un peu à la légère le néologisme introduit par certains numismates, on aura reconnu que ce mot n'était point français et ne pouvait pas l'être, du moins avec la signification qu'on lui prêtait. *Avers*, que ne donne aucun dictionn. franç., doit venir du latin *aversus*, auquel les lexiques attribuent une signification toute différente de celle que lui reconnaissent certains numismates. *Aversus hostis* est employé par César dans le sens d'ennemi qui tourne le dos. Ainsi, en disant l'*avers* d'une médaille, on désigne réellement son *revers* et l'on fait un contre-sens. C'est ce qu'aura reconnu sans doute, mais un peu tard, l'un des rédacteurs du Catalogue. A. D.

—

Collége de Clermont (Louis-le-Grand) (I, 243, 302, II, 45, 172). — M. P. Clauer peut avoir raison de défendre ces innocents jésuites, tant calomniés, mais il a tort d'appeler Dulaure un ..... *conteur* et de traiter de *dupes* MM. Emond, Monmerqué, etc. Dulaure n'a pas inventé l'anecdote de l'écolier mis à la Bastille ; il l'a puisée dans le curieux ouvrage de Constantin de Renneville, publié en Hollande en 1724 : *L'Inquisition françoise*, *ou l'Histoire de la Bastille*. On lit p. XLVI de la préface :

J'ai vu un autre prisonnier en 1705... dont je n'ai jamais pu savoir le nom ; mais Ru, le porte-clefs, en me reconduisant en ma chambre, de la salle où j'avois vu ce pauvre infortuné, me dit qu'il y avoit trente-un ans qu'il étoit prisonnier. Que M. de St-Mars l'avoit amené avec lui des isles Sainte-Marguerite où il étoit condamné à une prison perpétuelle, pour avoir fait, étant écolier âgé de douze à treize ans, deux vers contre les Jésuites, C'est ce qui me fait croire qu'il étoit l'auteur de ceux que je vais rapporter, qui furent affichés contre la porte des Jésuites de Paris, à peu près dans ce temps-là.

Suit l'anecdote telle que la racontent Dulaure, Emond, etc., et telle que l'a citée M. Lock :

Enfin, continue Renneville, cet infortuné poëte, que Reilhe, qui nous en a conté toute l'histoire, nous assura être un homme de qualité, gagna le P. Riquelet par le bon endroit. Pendant le temps de sa prison, il étoit devenu l'héritier de toute sa famille, qui possédoit de grands biens. Il en fut averti par le charitable Riquelet, son confesseur... Le zèle du P. Riquelet fit comprendre aux Pères de sa Société, personnes fort désintéressées, comme tout le monde le sait, l'utile nécessité de mettre dehors son pénitent en toutes manières. La Société pria le roi de pardonner à un seigneur dont la famille alloit s'éteindre sans son secours. Le roi, qui n'avoit consenti à l'emprisonnement de cet enfant qu'à la considération de ces R. P., signa volontiers son élargissement à leur requête. Il sortit, deux ou trois mois après que je l'eus vu dans la salle où, par méprise, je fus introduit avec lui. Les officiers m'ayant vu entrer, ils lui firent promptement tourner le dos devers moi, ce qui m'empêcha de le voir au visage. C'étoit un homme de moyenne taille, mais bien traversée, portant ses cheveux d'un crépé noir et fort épais, dont pas un n'étoit encore mêlé.

M. P. C. objectera sans doute, avec Saint-Foix, qui ne voit dans tout ceci qu'une vague émanation de l'histoire du Masque de Fer (*Essais*, 1776, t. VI, p. 422), que l'ouvrage en question n'est qu'un libelle sans autorité historique ; ce n'est pas notre avis. Il peut y avoir dans le livre de C. de Renneville une part d'exagération ou même d'imagination regrettable ; mais c'est un détenu qui écrit *ses prisons*, et la plupart des faits ou détails révélés par lui ont été pleinement confirmés depuis par les archives mêmes de la Bastille. Il est vrai que parmi ces précieux papiers il ne s'en trouve aucun relatif à la détention de l'écolier des jésuites. Mais ils présentent malheureusement bien d'autres lacunes. Enlevés par le peuple dans le feu du pillage, ils arrivèrent pêle-mêle souillés et lacérés dans les dépôts désignés par les Électeurs, et l'on comprend dès lors que plus d'une liasse s'égara en chemin ou demeura ensevelie dans les fossés de la forteresse (voy. *Procès-verbal des séances..... des Électeurs de Paris réunis à l'Hôtel de ville* le 14 juillet 1789. 3 vol. Par., 1790, *passim*). En tous cas il est constant que l'imputation repose sur une tradition contemporaine. A défaut de preuves, ce serait au moins une présomption d'un certain poids, car les crimes ne se commettent pas d'ordinaire par-devant notaire, et les malfaiteurs auraient trop beau jeu si l'on ne pouvait invoquer contre eux l'opinion publique et le témoignage des voisins.

Quant à la date du changement d'inscription *rétablie* par M. P. C., cette laborieuse rectification fait honneur à son érudition, mais il n'était pas besoin d'une aussi formidable artillerie pour enfoncer une porte ouverte. Piganiol de la Force, dans l'article de sa *Description de Paris* consacré au Collége de Louis-le-Grand (édit. 1742, t. V, p. 91), avait donné fort exactement cette date. Il fixe même le jour du mois où la substitution fut opérée. Après avoir raconté l'annexion du Collége du Mans et les libéralités de Louis XIV,

Digitized by Google

il ajoute : « Pour lors la reconnaissance de « ces Pères pour les bienfaits qu'ils avaient « reçus de ce grand roi ne put plus être « retenue dans ses anciennes bornes. Ils « le regardèrent comme le fondateur de ce « collége et ôtèrent, *le* 10 *d'octobre* 1682, « l'ancienne inscription qui était sur la « porte, pour y mettre celle-ci : *Collegium* « *Ludovici Magni.* » Cette précision minutieuse, chez un historien trop souvent sujet à caution, s'explique aisément : Piganiol travaillait autant que possible sur des mémoires fournis par les intéressés eux-mêmes. Il ne dut pas invoquer en vain les lumières et la courtoisie bien connues des RR. PP., et c'est probablement d'après leurs notes que furent rédigées les notices relatives à leurs établissements. Inutile d'ajouter qu'il n'y est nullement question du distique latin et de ses suites.

J. SUCONI.

—

Les coopérateurs du Rapin-Thoyras de 1749 (I, 266). — I° M. R. de C. a confondu Benoît I[er], neveu de Gérard Audran, avec Benoît II[e], fils de Jean Audran et petit-neveu de Gérard. Benoît I[er] était mort dès 1721, et la première édit. de l'*Hist. d'Angl.* est de 1724. Benoît II[e] a donc pu seul coopérer à l'œuvre de l'historien, et, en effet, il a gravé deux vignettes d'après Ch. Eisen, dont l'une représente une assemblée où est un roi assis sur son trône, et qui peuvent très bien avoir servi à illustrer l'édit. de 1749. On trouve des renseignements sur Benoît Audran (1700-1772) et sur son œuvre, dans le *Manuel de l'amateur d'estampes* (I, 77).

II° Un *Boucher* (*A. C.*), graveur au burin, travaillant à Paris vers le milieu du XVIII[e] siècle, a reproduit des *Costumes de Cavaliers*, d'après *de Larue*.

J.-S. Rigaud. Serait-ce ce Jean Rigaud qui, vers 1730, dessinait et gravait les *Maisons royales de France?*

III° Pierre-François-Tardieu, le fils ou le neveu de Nicolas Tardieu (1682-1749), qui fut le premier membre connu de cette illustre famille de graveurs, est né à Paris vers 1720, et a gravé, pour la galerie du comte de Brühl, le *Jugement de Pâris*, d'après Rubens. (Batna.) H. VIENNE.

—

Une « lance gay » (I, 323; II, 54, 121). — Lacurne Sainte-Palaye (*Gloss. franç.* ms., t. XXXII, p. 571) donne la définition suivante : « *Lances gaies* ou *guayes*. Espèce d'arme à l'usage de la gendarmerie espagnole; elles estoient longues, ferrées par les deux bouts et se dardoient contre l'ennemy. » AD. BO.

— *Gay*, en terme de blason, signifie ce qui est nu : un cheval gay, un cheval nu, sans harnais. Par suite, *lance gaye* est peut-être une lance nue, sans banderolles, par conséquent un vrai javelot, et c'est en effet une arme de jet. — Ce mot s'employait aussi pour désigner une fille sans dot probablement. La gaye Armagnagraise Béatrix, fille du comte d'Armagnac, épousa, le 3 avril 1379, Gaston, fils du comte de Foix.

L. G.

— Furetière mentionne la *lance guaye*, et la décrit ainsi : « *Lance guaye*, arme d'hast, bâton ferré par le bout, qu'on nomme aussi dans le Levant : *Archeguaye*, *hassegaye*, et Zaguaye; au Ponent on la nomme *demie-pique.* » — Le Diction. de l'Académie de 1695 donne la *Zaguaye*, espèce de javelot que lancent les Mores en combattant à cheval; mais on n'y trouve point le mot *lance gay*.

S. BRUDER.

— Si *gaie* signifie qui va et vient librement, qui est à l'aise, comme on dit d'une porte, quelle s'ouvre et se ferme *gaîment*, une *lance gaie* est celle qui n'est point fixée étroitement par son extrémité inférieure sur le pied du cavalier. Une telle lance, en effet, libre de ses mouvements, était armée des deux bouts pour un double, prompt et facile usage. Au contraire, une lance ordinaire ne faisait qu'un, pour ainsi dire, avec le pied qui la lançait de concert avec le bras. De là, un *beau pied sans lance* signifie un pied dégagé, libre, nu en quelque sorte et sur lequel ne repose aucune lance. Et « rentrer à beau pied sans lance » équivaut à « revenir de la guerre pédestrement, après y avoir perdu son dernier cheval. » J. PALMA.

—

Les Commandements de Dieu et de l'Eglise, en vers français (II, 35, 179). — Je possède un livre fort rare, à l'usage des diocèses de Clermont et de Saint-Flour, dont voici le titre : *Manuale seu Instructorium curatorum continens sacramenta ecclesie et modum ea administrandi cum pluribus aliis documentis* (in-4°, goth.). Mon exemplaire est incomplet de quelques feuillets vers la fin, ce qui fait que je ne puis connaître le nom de l'imprimeur ni le lieu de l'impression; mais les formules des différents actes, qui peuvent être faits par les curés, étant datées de l'an 1505, montrent que le livre a été imprimé vers cette époque. Au folio LXXXI, commence un recueil de prières en français, intitulé : *Liber Jesu Christi pro simplicibus.* Ce recueil renferme : 1° la Patenostre (le *Pater Noster*); 2° l'*Ave Maria*; 3° le *Credo*; 4° et 5° les Commandements, en cette forme : « Quartement, au livre de Jesus sont les « dix Commandemens de la Loy, lesquelz « le saint homme Moyse, en la montaigne « de Sinay, reçut de Dieu : et les bailla au « peuple, et iceulx Commandemens doi« vent garder et acomplir, sur peine d'es« tre dannez en corps et en âme, tous et

Digitized by Google

« toutes qui ont usage de raison. » — « Cy « ensuivent les dix Commandemens de la « Loy... » (Nous n'en reproduisons pas le texte qui est le même, à très peu de variantes près, que celui qu'on a lu ci-dessus col. 179-180.)

« Quintement et dernièrement, sont les « cinq Commandemens de l'Eglise que « doivent garder tous ceulx et celles qui « ont usaige de raison. » — « Cy sont les « cinq Commandemens de l'Eglise... » (Le texte est aussi à peu près conforme à celui qu'on a reproduit ci-dessus, col. 180; mais il est à noter que les quatre derniers vers sur les *excommuniés* sont absents ici.)

Ces Commandements en vers étaient donc entrés dès 1505 dans le recueil des prières officielles de l'Eglise, et il faut remonter plus haut que le XVI[e] siècle pour tâcher de découvrir le nom de leur auteur. Ce sera peut-être assez difficile, car tout le monde a dû contribuer un peu à la rédaction définitive de ces prescriptions, véritable code du chrétien.

(Brioude.) P. LE B.

—

Gombaut et Macée? (II, 38). — M. Gariel, le savant bibliothécaire de Grenoble, a publié une élégante et curieuse brochure, avec planche, sur une tapisserie représentant les *Amours de Gombaut et de Macée*, découverte il y a quelques années et qui appartient à M. Wihl, professeur au lycée de la même ville. Une enquête s'est ouverte pour remonter à l'origine de cette composition. On a supposé que ce sujet était emprunté à quelque œuvre littéraire antérieure, telle que *roman*, *fabliau*, etc. Les personnes les plus versées dans la connaissance de ces écrits du moyen âge, n'ont point fourni l'indication espérée. — Peut-être, le chemin que l'on a pris, pour arriver au but, n'était-il pas le plus court. Une voie plus simple y conduirait, si je ne me trompe, plus vite et plus sûrement. Cette voie, je vais essayer de la parcourir, ou du moins de l'indiquer.

Antoine de la Salle, auteur du *Petit Jehan de Saintré*, s'exprime ainsi dans un opuscule peu connu et inédit, daté du 4 janvier 1458 (1459 n. s.): « Du bon temps de jadis, dit-il, les salles, les chambres, les hostels des nobles hommes estoient paintes ou tapissées de belles ystoires, des illustres batailles et conquestes des vaillans, et des blasons aux nobles du royaulme, à mémoire de chascun estre bon (pour faire souvenir à chacun d'être brave). Et ores (aujourd'hui), ne sont paintes que de chaces et voleries (chasses à vol), *de pastoureaulx et de brebis, ou de amoureux déduiz* » (1).

Je ne pense pas qu'il faille prendre absolument au pied de la lettre l'antithèse que fait ressortir ici l'auteur chevaleresque. Les *bergeries* n'étaient peut-être pas, comme il le dit, une nouveauté de son temps. Mais qu'il nous suffise de voir, par son témoignage, que, nouvelles ou non, elles étaient dès lors à la mode. — Dans le même temps, c'est-à-dire sous le règne de Charles VII, une scène pastorale nous est offerte par le mystère de la *Passion*, dont le texte ms. fait partie de la Bibliothèque d'Arras. C'est une espèce d'intermède, qui se relie toutefois à l'action principale. La scène se passe entre trois bergers dont l'un se nomme *Gombaut*. Ils devisent des charmes de la vie pastorale. L'un d'eux s'exprime ainsi :

Cil fu sage
A mon advis certainement,
Qui trouva l'art premièrement
De garder aux champs les brebis;
Car pastouriaux grans et petis
Ont mieulx le tamps que n'ont les roys.
. . . .
Qu'és-ce (1), quant Robin et Jennette
Sont en l'ombre d'une hayette :
Que l'un jue du flagolet (flageolet)
Et l'autre fait un chapelet (2)
Pour donner à cil qui flagole!... (3)

Gombaut est donc un nom de berger, déjà consacré par l'art de la comédie au XV[e] siècle. Maintenant, qu'est-ce que *Macée?* — *Macé*, à la même époque, était un prénom qui n'est demeuré dans notre langue qu'à l'état de nom patronymique. *Macé* était un diminutif familier, ou dérivé de *Mathieu*, *Matheus;* lequel a fait au masculin *Matelin*, *Mathurin;* au féminin : *Mathurine;* comme *Pierre* a fait *Perronnelle*, *Pétronille* et *Pernelle*. Or, si *Gombaut* et *Macée* figuraient, du moins *en tapisserie*, dans l'*Avare* et chez l'auteur de cette pièce, nous retrouvons dans *Don Juan* la paysanne *Mathurine*. — Macé, était donc à Gombaut, ce que, dans le dialogue cité, Jeannette est à Robin. Je crois qu'il n'en faut pas chercher davantage. D'autres couples que celui de *Gombaut* et *Macée* prennent part à ce branle ou ronde pastorale dont nous avons le dessin sous les yeux. On y voit aussi *Robin*, *Alison et Hélène* (4). — Est-ce à dire que le sujet, dit

(1) *Traité des Tournois;* ms. fr. 1997 de la Biblioth. imp., f° 6 v°.

(1) Qu'est-ce! c'est-à-dire : Quel charmant spectacle!

(2) Petit *chapeau* couronné de fleurs, attribut des fiancés.

(3) Voy. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. V, 1843, p. 43.

(4) André Duchesne a inséré dans son édition des *Œuvres d'Alain Chartier*, Paris, 1617, in-4°, p. 766, une pièce en vers intitulée *la Pastourelle de Granson*. Le savant éditeur émet avec raison le doute que cette pièce soit bien de Chartier. C'est un dialogue galant entre un *bergier* et une *bergière*. L'auteur de cette pièce doit être Othe de Granson, poëte contemporain d'Isabeau de Bavière, et qui écrivait vers 1398.

Digitized by Google

par abrégé « de Gombaut et Macée, » n'a pu, *avant*, *pendant*, ou *après*, être mis en vers, en poëme, en chanson, aussi bien qu'en tapisserie? Je n'y vois absolument rien d'impossible. Ainsi, par exemple, dans le *Cœur d'amour épris*, roman *illustré*, composé par René d'Anjou, peintre et poëte (en 1457), vous trouverez le type de *Roger Bon-Temps*. Celui-ci est commémoré dans le temple ou *hospital* de Vénus, sous la forme d'un double quatrain et d'une riche tapisserie, exécutée, pour Vénus, à Arras (1). — Mais entre la scène de mœurs prise sur la vie réelle et la tapisserie de *Gombaut et Macée*, il ne me paraît pas nécessaire de chercher un intermédiaire.

Quelques mots encore, pour achever de mettre en situation le sujet dont il s'agit, au point de vue moral ou esthétique.

Pénétrez, de nos jours, dans la cabane, dans le réduit de nos paysans, de nos plus pauvres prolétaires; entrez sous la hutte de bois qu'habitent pendant la belle saison nos bergers des Alpes : vous verrez à l'intérieur les parois tapissées de gravures d'Épinal. Quels sujets représentent le plus souvent ces gravures? Des empereurs, des reines, des princes, des maréchaux; enluminés des couleurs les plus vives, chamarrés de cordons, éblouissants d'or et de pierreries, trônant sous le dais, emportés par de somptueux équipages, radieux, triomphants!... Le suprême de l'idéal, en effet, c'est l'antipode de la réalité. — Retournons maintenant la lorgnette. L'ennui et le dégoût, de tout temps, ont régné dans le palais des rois, sous les lambris dorés. De tout temps, les grands de la terre, blasés, ont jeté, sur les petits qui les admirent et les envient, un regard d'envie!

Quand passe un jeune pâtre, — oui, c'en est là, — [souvent,
Tandis que nous allons, lui chantant, moi rê- [vant,
Lui dans son pré vert, moi dans mes noires al- [lées,
Souvent je dis tout bas : O mes tours crénelées,
Mon vieux donjon ducal, que je vous donnerais,
Oh! que je donnerais mes blés et mes forêts,
Et les vastes troupeaux qui tondent mes col- [lines,
Mon vieux nom, mon vieux titre et toutes mes [ruines,
Et tous mes vieux aïeux, qui bientôt m'atten- [dront,
Pour sa chaumière neuve et pour son jeune [front!

(Don Ruy Gomer de Sylva, dans *Hernani*, acte III, sc. 1.)

C'est le même regard, en sens inverse. —Aussi, trouve-t-on, à toutes les époques, parmi les tableaux ou ornements qui décoraient la demeure des princes ou de grands personnages, des sujets empruntés à l'autre extrémité de l'échelle sociale. Je ne cite que de mémoire, mais je crois ne pas me tromper, en affirmant que, du temps de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, au nombre des tapisseries qui ornaient les châteaux ou hôtels de Saint-Paul, de Barbette et de Beauté-sur-Marne, il y en avait *à pastoureaux* et *pastourelles*. Je serai plus à l'aise pour rappeler, avec tout le monde, les bergeries de l'hôtel de Rambouillet, de Racan, les bergers Pompadour et les bergeries royales de Boucher. C'est à cet ordre d'idées, selon moi, qu'il faut rapporter comme origine, la tapisserie de Grenoble, tapisserie exécutée avec luxe, ainsi que les diverses autres variétés, ou *éditions*, qui en ont été signalées.

V. de V.

(1) *Œuvres de René d'Anjou*, éd. Quatrebarbes, in-4°, t. III, pp. 173, 174.

—

Dormir sous un noyer (II, 40, cfr. I, 268). — Comme dans la Creuse, ce préjugé existe en Picardie, et les autorités, que je vais citer, prouvent que cette opinion est ancienne et généralement admise. — Je lis dans le Dictionn. de Furetière et dans celui de Trévoux : « L'ombre des noyers est mal saine comme celle de l'if, et il fait dangereux de s'y endormir. » — De son côté, l'auteur des *Démonstrations élém. de botanique* (Lyon, 1796) dit (t. III, p. 329) : « Plusieurs personnes craignent l'odeur des noyers et éprouvent, en se promenant sous ces arbres, des anxiétés et la douleur de tête. » — Selon Chomel (*Abrégé de l'Hist. des plantes*), « les feuilles de noyer répandent une odeur forte, qu'il est dangereux de respirer, surtout le soir et dans le temps de la floraison, parce qu'elles rendent par l'évaporation beaucoup de gaz carbonique, et en plus grande quantité que la plupart des autres arbres. » De la F. M.

— On pense de même de l'ombre des noyers, en Berry et dans les départements du centre, où ces arbres sont nombreux.

Pr. Bl.

— Le préjugé que dormir sous un noyer est dangereux existe aussi dans l'Agenais, et je le crois répandu un peu partout. En voici peut-être l'origine. MM. E. Littré et Ch. Robin, dans leur édit. du *Dictionn. de médecine* de Nysten, disent que toutes les parties du noyer exhalent une forte odeur, qu'on prétend à tort être nuisible à ceux qui dorment sous son ombre. Cette odeur aura donné la migraine à quelques personnes délicates, qui auront accusé le noyer d'être le mancenillier de nos contrées. Il n'en faut pas davantage pour faire à un arbre une mauvaise réputation qui vivra autant que le dernier noyer du monde.

T. de L.

— Ce préjugé est bien vieux, témoin ces vers du poëte de Mantoue, dans ses *Bucoliques* (X, v. 75) : *Surgamus... gravis can-*

Digitized by Google

antibus umbra: — Juniperi gravis umbra: nocent et frugibus umbra. S. Bruder.

— D'après l'opinion des botanistes et des arboriculteurs, le noyer est un mauvais voisinage pour les autres plantes que son ombrage fatigue; il effrite et épuise la terre; l'eau qui a séjourné sur son feuillage nuit aux végétaux sur lesquels elle tombe. L'odeur qu'il dégage occasionne des maux de tête, si l'on séjourne près de lui un peu longtemps; ses feuilles ne sont jamais attaquées par les insectes rongeurs et, en tombant, nuisent à la végétation au lieu de former sur le sol un terreau fertile. On ajoute qu'il est prudent de ne pas rester longtemps exposé aux émanations de cet arbre, pendant les chaleurs de l'été, quand une température calme et un peu humide favorise la vaporisation de ses principes malfaisants. Alb. G.

— Cette croyance vient de ce qu'on a remarqué l'absence de la végétation au-dessous du noyer, ou de ce que l'odeur pénétrante qu'exhalent ses feuilles peut incommoder les personnes faibles et nerveuses; mais, ajoute le *Dictionn. d'Hist. nat.* de d'Orbigny (VIII, 682), « les recherches récentes de M. d'Hombres-Firmas montrent que la croyance populaire à cet égard repose sur des observations mal faites ou sur des faits mal interprétés. »
P. Clauer.

— Trois autres réponses analogues nous sont parvenues, et M. A. Bi. nous a communiqué un numéro de la *Gaz. du village* (13 mars 1864), qui dit sur cette question : « Il résulte d'expériences nombreuses faites par M. le prof. Florio, de Turin, 1° que l'ombre du noyer n'est pas plus nuisible par elle-même que celle de tout autre arbre également feuillu; 2° que la cause principale de l'effet malfaisant que peut éprouver sous l'ombre du noyer une personne qui, ayant chaud, s'y arrête longtemps ou s'y endort, est le passage subit de la chaleur au froid; 3° que le même effet malfaisant peut avoir lieu sur une personne qui, dans les mêmes circonstances, s'arrêterait longtemps à l'ombre de tout autre arbre; 4° enfin, que l'odeur des feuilles du noyer, respirée pendant un long temps, pourrait peut-être causer un mal de tête, mais jamais de funestes accidents. La conclusion est qu'il faut éviter, quand on a chaud, de se reposer à l'ombre d'un arbre. »

—

Portraits d'H. De la Touche (II, 71). — L'auteur de la fameuse comédie, représentée une seule fois au Théâtre-Français : *Charles II, roi d'Espagne*, où Mlle Dupont était si réjouissante, ne se nommait pas *Henri*, mais bien *Hyacinthe* De La Touche, ainsi qu'il est dénommé dans ses actes de naissance, de décès et de mariage avec Mlle De Comberousse. Buisson.

—

Un anonyme à chercher (II, 76). — J'ai entre les mains l'ouvrage en question : « *Quelques traits d'une grande passion, ou Lettres originales de feue Amélie Ho..., comtesse de la M...*, etc. Ces lettres, qui sont effectivement pleines d'esprit et de passion, sont précédées d'un avis de l'éditeur, s'excusant de n'avoir pas orné le volume du portrait de l'auteur, en ajoutant que ce moyen de séduire le public lui était interdit par des raisons de famille ; « trop « de personnes, dit-il, auraient reconnu « l'original, surtout à la lecture de cette « inscription qu'un homme de lettres, cé« lèbre avait faite pour son portrait : *forma Venus, arte Minerva.* » — Comme dernier renseignement, l'éditeur anonyme nous dit que l'auteur de ces lettres est morte prématurément. Je désire que ces nouveaux détails mettent un lecteur mieux renseigné sur la voie. V. D.

—

Une strophe de Byron (II, 99, 248). — La 14e strophe du chant Ier du *Don Juan*, à la fin de l'octave, *in caudâ*, contient non pas du venin, mais, ce qui ne vaut guère mieux pour les chercheurs, une énigme désespérée. « Ma mère, dit le poëte, affec« tionnait l'anglais et l'hébreu, et disait « qu'il y avait entre eux de l'analogie; « elle le prouvait dans une certaine mesure « par les chants sacrés; mais je dois laisser « les preuves à ceux qui les ont vues. Ce « que je lui ai entendu dire, ce qui ne sau« rait être une erreur, mais que chacun « est libre de croire selon que ses lumières « l'éclairent, est véritablement étrange : « Le mot hébreu qui signifie « Je suis, » « l'anglais s'en sert toujours pour régir « damner. »

Je suis (celui qui est) se dit, en effet, *Jehovah*. Mais Jéhovah lui-même ne nous mènerait ici à rien de concluant, et c'est à l'un de ses nombreux synonymes qu'il faut nous adresser. Dès lors God prenant la place de *Jehovah*, c'est au bout de ce *God* qu'il nous faut ajuster le mot supprimé, comme moitié de juron, dans la strophe byronienne. Or, ce mot final de la 8e ligne correspond à *I am* (je suis), dans le vers précédent, d'où je conclus qu'il est non-seulement monosyllabe, mais surtout d'une rime identique. Bref, le mot de l'énigme, c'est damn, prononcez *dam*. — Si maintenant God se construit avec damn, on dit, en grammaire, que damn, le verbe *to damn*, est gouverné ou régi par son sujet God. De là une célèbre et peu comprise exclamation : *God-dam*, *Goddam;* en français : *Dieu* (me) *damne!*..... Dieu me pardonne! j'ai trouvé ce que je ne cherchais pas et dit... ce que j'aurais voulu taire.

(Grenoble.) J. Palma.

Digitized by Google

N'allez pas chez Marguerite (II, 100, 248). — Je ne sais pourquoi ni comment on a déshonoré ce nom charmant, mais ce qui est certain, c'est que dans tous les ports du Levant, l'étranger à peine débarqué est assailli par une foule de petits drôles aux jambes nues, qui le poursuivent de ces mots : *Margaritas? Margaritas?* suivis la plupart du temps de quelques autres paroles qui ne permettent pas de croire qu'il s'agisse là de fleurs ni de perles. A Constantinople, et notamment sur le quai de Galata et sur le pont de bois, l'affluence et la ténacité de ces commerçants précoces est telle, qu'il est rare qu'on ne soit pas forcé d'avoir recours à des gestes violents pour se débarrasser de cette vermine. SALEM.

— Si un voyageur, débarquant à Galata et poursuivi de ces offres de services qui se traduisent par : *Margaritas!* songeait alors à certain proverbe relatif aux perles, qui se compléterait dans sa pensée par : *ante porcos*, — et si, pour montrer à ces intéressants courtiers de commerce qu'ils se trompent d'adresse, notre nouveau venu leur administrait une correction exemplaire, il est certain qu'il ferait acte bien méritoire! « Avis aux braves pèlerins, — munis de gourdes et gourdins. » [*Réd.*]

—

Portrait de Thérèse Levasseur. (II, 101). — Ce portrait, dessiné et gravé par Naudet (Thomas-Charles), se trouve dans le t. II de la *Description du départ. de l'Oise* par Cambry; Paris, Didot, 1803; 2 vol. in-8°. P. L—Y.

—

Himbert de Billy (II, 195). — Voici ce qu'on trouve à l'article *Corneille de Blockland*, dans la *Biblioth. françoise* de Duverdier, t. I (je crois), p. 416 : « Il (Blockland) a écrit aussi plusieurs Diaires et Almanachs pour chacune année, publiés auparavant quelques années, sous son nom, et depuis sous le nom d'Imbert de Billy, tailleur d'habits du sieur de Perez, comte de Saint-Amour, baron de Corgenou, etc., imprimés à Lyon, par Benoist Rigaud. Placart pour connoître le point et aube du jour, la nuit fermante, le lever et coucher du soleil; ensemble la longueur du jour et de la nuit par tous les mois de l'an, au pays de Lyonnois, Bourgogne, Savoye et Bresse, qui servira pour gouverner justement tous horloges, imprimé à Lyon par Benoist Rigaud. » — Et en note : « *Imbert de Billy.* C'est le nom d'un fameux faiseur d'almanachs, sur la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, comme le témoignent ces vers du P. Garasse, p. 43 de son *Rabelais réformé :*

Et tel est l'Almanach de la troupe fidèle,
Qu'on vend à Charenton, à Bègle, à Quevilly,
Que composa jadis, la nuit, et sans chandelle,
Le grand Astrologien maître Imbert de Billy.

La *Biblioth. Françoise* contient peut-être quelques autres renseignements sur ce très clairvoyant tailleur d'habits et astrologue. N'ayant pas l'ouvrage sous la main en ce moment, je ne puis qu'en donner cet extrait fait d'après des notes prises autrefois. Je ne désire pas moins que M. C. P. V. apprendre de nouvelles particularités sur un homme qui composait la nuit... et sans chandelle encore !

ER. THOINAN.

—

Chiens d'Orléans (II, 226). — On a beaucoup disserté sur cette qualification. Le Maire, l'historien d'Orléans, ne serait pas éloigné de la rattacher à l'institution d'un prétendu ordre de chevalerie, qui aurait été fondé à Orléans, du temps de Clovis, par Lisoie, auteur supposé de la maison de Montmorency. Toutefois il conjecture, par allusion à la fidélité du chien, qu'elle peut venir de la *fidélité* des Orléanais *pour nos rois.* — Selon d'autres, les habitants de cette ville en ont été redevables à une longue et grosse couleuvrine, comprise dans leur artillerie et nommée *le Chien.* Golnitz (*Itinerarium belgico-gallicum*, p. 254) prétend, à son tour, qu'on a dit *Chiens d'Orléans*, à l'occasion du rôle très actif des Orléanais dans l'odieux massacre de la Saint-Barthélemy, qui leur aurait encore valu le sobriquet de *Guépins.* Mais si la qualification de chiens n'est pas contemporaine de Clovis, elle est antérieure à la fameuse couleuvrine et à la Saint-Barthélemy. En effet, Mathieu Paris, qui mourut en 1259, en fait mention et lui donne pour origine la sanglante altercation qui eut lieu, en 1251, entre les Pastoureaux et les écoliers d'Orléans et que la bourgeoisie parut favoriser.

(Pont-Audemer.) A. C.

—

Désargenté comme le crucifix de Saint-Gervais (II, 227). — Ce proverbe, appliqué aux personnes brouillées avec le *sit nomen*, se retrouve en Normandie avec d'autres noms de localité. Ici, il a été inspiré par le mauvais état de l'argenture du crucifix de l'église. Il doit en avoir été de même pour Saint-Gervais. — Mais quel est le Saint-Gervais auquel le proverbe fait allusion ? Pour ma part, je désirerais qu'on voulût bien me l'apprendre. A. C.

—

Un prédestiné de Salasie (II, 258). — Cette allusion de M. de Cormenin à un projet de déportation politique discuté en 1835, trouve son explication dans ce passage de l'*Histoire de la colonisation pénale*, publiée en 1839 par M. le marquis de Blosseville, alors député de l'Eure : « Salasie, dans l'île de Bourbon, la plus salubre de

Digitized by Google

nos colonies, était alors le lieu proposé par le gouvernement pour cet essai; Salasie, vallée profonde, cirque de 3 à 4 lieues de diamètre, au milieu des hautes montagnes qui occupent le centre de l'île ; bassin entouré d'escarpements à pic, avec une seule issue creusée par les eaux, le col de la rivière du Mat, large à peine de quinze mètres. Un plateau de quinze hectares de superficie, au bord de la rivière, était le point indiqué. L'établissement devait comprendre une chapelle, une caserne, une prison, des logements d'administration et des bureaux sur une surface de 26,400 mètres carrés, et recevoir au besoin cent déportés. Salasie était destinée aux condamnés à la déportation, quand, aux termes des arrêts, ils devaient subir la peine de la détention hors du territoire continental (p. 506). N. N.

—

Trappe et trappistes (II, 259). — *Trappe*, mot percheron qui veut dire *degré*. Célèbre abbaye fondée, en 1140, par Rotrou II, comte du Perche, en souvenir d'un naufrage, dont il crut que l'intervention céleste l'avait sauvé. Elle était dans son origine de l'ordre de Savigny. En 1148, elle fut réunie par son quatrième abbé à l'ordre de Cîteaux, à la sollicitation et par l'entremise de saint Bernard (Maurice La Châtre, *Dict. Univ.*, Paris, 1856). A. F.

— On lit dans la *Vie de Rancé*, par Chateaubriand : « *Trappe*, dans le patois du Perche, signifie *degré*, vraisemblablement de *trapan*. Notre-Dame de la Trappe veut donc dire *Notre-Dame des Degrés.* »
(Strasbourg.) T. R.

—

Noms des départements (II, 259). — La loi du 4 mars 1790 a donné la nomenclature des 83 départements. Depuis, le départ. de Rhône-et-Loire fut divisé en deux départ., celui de la Loire, et celui du Rhône; et le départ. de Paris fut appelé départ. de la Seine. S. B.

—

Bertrand graveur d'après Latour (II, 260). — Cet artiste, dont M. V. vante le talent, n'a gravé dans l'œuvre de Latour que le portrait de Thomassin (l'Arlequin). Bertrand est son nom francisé; il s'appelait *Berterham* (Jean-Baptiste), et résidait encore à Bruxelles au commencement du XVIII[e] siècle. Heinecke mentionne plusieurs de ses travaux. P. L—Y.

—

Fils de saint Louis, montez au ciel (II, 260, 317). — Ce mot paraît avoir été désavoué par l'abbé Edgeworth lui-même. V. *Œuvres du comte P.-L. Rœderer, publ. par son fils, le baron A.-M. Rœderer. Paris, Didot*, 1858. IV, 610, et VII, 644. A ce dernier endroit, l'auteur renvoie aux *Souvenirs historiques des résidences royales*, par Vatout, VII, 5, et à l'*Echo de Vésone*, publ. à Périgueux, sept. 1857.
C. L.

— Il est digne de remarque que, dans le récit des derniers moments de Louis XVI, l'abbé Edgeworth a oublié de rapporter cette belle apostrophe qui est gravée dans tous les souvenirs, et que chacun croit avoir été adressée au roi à ses derniers moments : Fils de saint Louis, montez au ciel ! — On a demandé à M. l'abbé Edgeworth s'il se rappelait cette exclamation. Il a répondu qu'il ne pouvait affirmer s'il l'avait faite ou non; qu'il était possible qu'elle lui fût échappée, sans que pour cela il en eût connaissance, parce que son âme était dans un tel état d'exaltation et ses facultés dans un si grand abattement, que sa mémoire ne lui retraçait rien de particulier sur ce qu'il avait pu dire dans ce terrible moment. Son incertitude à cet égard semble prouver que s'il a prononcé ces paroles, ce fut uniquement par inspiration. (*Mém. de l'abbé Edgewort de Firmont*, recueillis par C. Sneyd Edgeworth et publiés en oct. 1815.) A. F.

—

Imprimerie de Monsieur (II, 265). — Didot (Pierre-François), né à Paris en 1732, mort le 7 déc. 1793, fut nommé libraire en 1753, imprimeur en 1755, *imprimeur de Monsieur* en 1759. Il demeura rue des Grands-Augustins. Il publia l'*Imitation de Jésus-Christ*, in-fol., 1788; le *Télémaque*, in-4°; le *Tableau de l'Empire Ottoman*, in-fol., et la jolie édition de *Paul et Virginie*, qui fut tirée sur six papiers différents. Il imprima encore le *Précis historique de la vie de M. de Bounard*, par M. Garat, in-8, 1785, tiré à petit nombre ; *l'Ami des Vieillards*, par l'abbé Roy, 2 vol. in-18, 1784, que l'on joint souvent à la collection des Moralistes; la *Guirlande de Julie*, 1784, in-8 ; *Relation d'un Voyage fait à Madrid en* 1789 *et* 1790, par Mlle ... (de Pons, alors âgée de 16 ans), 1791, in-16, tiré à 12 ex.; *le Pot-Pourri de Ville-d'Avrey*, par Moreau, 1781, in-18, tiré à petit nombre; *Variétés morales et philosophiques* (par feu Moreau), 1785, 2 vol. pet. in-12, tiré à petit nombre; *Cléomène, ou tableau abrégé des passions, extrait d'un manuscrit trouvé chez les caloyers du mont Athos.* Paris, de l'*Imp. de Monsieur*, 1785, in-8, tiré à petit nombre; *Œuvres de Regnard*, 4 vol. in-8, fig. de Moreau le Jeune, Paris, *Imp. de Monsieur*, 1789-1790. La liste complète des ouvrages publiés par cet imprimeur n'existe pas, je crois; les trois premiers que j'indique sont mentionnés dans l'intéressant ouvrage de M. Werdet : *Hist. du Livre en France* (3e part., t. II). Quant

Digitized by Google

aux autres, j'en ai relevé les titres sur les volumes de ma bibliothèque.

M. H. V. pourrait consulter encore l'*Essai sur la typographie* de M. Firmin Didot (tirage à part de l'*Encyclopédie* publiée par cet imprimeur); peut-être y trouvera-t-il la mention de quelques autres ouvrages publiés sous la rubrique *Imprimerie de Monsieur*. (Strasbourg.) C. M.

Trouvailles et Curiosités.

Le nom propre du gendarme du 9 thermidor. — Notre excellent confrère l'*Amateur d'Autographes* signale, dans son n° du 15 avril, une question et une solution curieuses. « Le gendarme du 9 thermidor se nommait-il *Méda* ou *Merda?* La chose est controversée. Dans la vente d'autographes que doit faire M. Charavay le 10 mai figure une lettre de ce personnage, adressée à son cousin, banquier à Paris, et cette lettre est signée : *Méda;* mais l'adresse, écrite également par lui, porte au contraire :

A Monsieur MERDA, *banquier, rue Thévenot, n° 33, à Paris.*

« Cette lettre est datée du 22 janvier 1807. Méda était alors officier de hussards, dans un des corps de la Grande-Armée qui faisait la campagne de Pologne. Ceci nous semble trancher la question. Le nom de l'adresse est *certainement* le nom réel; la signature est un euphémisme; le cousin, engagé dans les affaires, avait été obligé de garder son nom officiel, quelque déplaisant qu'il fût. Le gendarme, devenu un personnage historique, l'avait modifié pour échapper aux railleries. »

A la bonne heure. Voilà un de ces cas où il est fort permis, quoi qu'en grogne Victor Hugo, de ne pas tenir du tout à « déposer, » soit le mot propre, soit son véritable nom propre « dans l'histoire. » Il y avait là un mauvais R, que le bon gendarme a fort bien fait de faire passer, n'est-il pas vrai? — L'*Amateur d'autographes* a bien mérité des amateurs... d'*orthographe*. H. S. Q. M. Y. P.

—

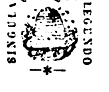
LA NAPOLÉONE, la fameuse Ode de Ch. Nodier. — C'est dans le *Journal des Débats* du 27 avril 1814 (art. signé T., sur l'*Hist. du 18 Brumaire*, de Gallais) que se trouve mentionnée *pour la première fois* dans un journal, imprimé en France, la fameuse Ode de Ch. Nodier : *la Napoléone*. Cette Ode n'avait jamais été jusqu'alors *imprimée* en France, quoi qu'en aient dit plusieurs bibliographes et biographes, qui ont *brodé* sur ce sujet une foule d'anecdotes très pathétiques, et prétendu que l'imprimeur de cette Ode fut violemment persécuté. — Dans le feuilleton du *Journal des Débats* du 30 avril 1814, p. 2, Ch. Nodier répond à M. T. Il avoue être l'auteur de la *Napoléone* qui avait circulé en France, en manuscrit, dès l'année 1802, et qui avait valu à l'auteur les persécutions du Premier Consul. — Cette Ode, composée en février 1802, fut enfin *imprimée* (ou, plus exactement, *réimprimée*) à Paris, en avril 1814 sous le titre : LA NAPOLÉONE, *par Charles Nodier. Février* 1802. (Au verso du titre : *De l'imprimerie de Charles*, 1814). In-4, de 8 pp. — Elle fut annoncée par Beuchot dans la *Bibliogr. de la France* (7 mai 1814, p. 86, n° 542). L'*Avertissement* qui précède cette Ode, est signé : F., qui en fut l'éditeur. Elle a sept strophes. Un article de Bourgeat (mort le 14 août 1814, à l'âge de 27 ans, voy. *Mercure de France*, t. LX, p. 374), publié sur cette Ode dans le *Mercure de France*, d'avril 1814, p. 79, dit que l'éditeur, M. F., est un peintre distingué. Il ne serait peut-être pas difficile, d'après cette indication, de découvrir le nom de cet éditeur anonyme. Bourgeat, dans cet article, a cité les strophes 2 et 7, et Aimé Martin, dans le feuilleton du *Journal des Débats* du 30 juin 1814, les strophes 2, 3 et 6.

Il est surprenant que personne jusqu'à ce jour n'ait fait connaître que cette fameuse Ode avait paru imprimée *pour la première fois* dans un journal français, publié en 1803 à Londres par Peltier, sous le titre de : *l'Ambigu, variétés atroces et amusantes, journal dans le genre égyptien*, N. VII, t. I, pet. in-fol., p. 168. Ce numéro VII de l'*Ambigu* ne porte pas de date. Il doit être du mois de juin 1803. Le nom de Ch. Nodier n'est pas indiqué dans l'*Ambigu*. Peltier y dit, dans une note, que cette Ode était généralement attribuée à *Lebrun*, mais qu'il ne pensait pas qu'elle fût de lui. Il y a des variantes très importantes et très significatives entre le texte publié par l'*Ambigu* et celui de Paris, avril 1814. Depuis, la *Napoléone* a été plusieurs fois réimprimée en France, non plus en opuscule séparé, comme en avril 1814, mais dans plusieurs ouvrages. Où se trouvent ces réimpressions? Il serait intéressant de les relever. Deschiens possédait, dans sa précieuse collection, acquise en 1863 par la Biblioth. Impériale de Paris, l'*Ambigu* de Peltier, mais il ne dit rien de la fameuse Ode dans sa *Bibliographie des Journaux* (1829, in-8, p. 89). Il n'en est pas question non plus dans la *Descr. histor. et bibliogr. de la coll. de feu le comte de La Bédoyère*, rédigée par France (1862), soit à la lettre N., p. 166, où il n'y a pas même d'article relatif à *Nodier*, soit à la p. 421, où il est fait mention de l'*Ambigu*. L'édition de la *Napoléone*, faite à Paris en 1814, est indiquée dans le Catal. imprimé de la Biblioth. Imp. S. P.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numº 36.] *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider [25 juin 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Mémoires mss. du général Pamphile de Lacroix. Droits de l'histoire. — Je crois devoir soumettre à l'appréciation des jurisconsultes et des hommes d'Etat qui lisent l'*Intermédiaire* (et « il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer »), une question toute personnelle en apparence, mais qui touche, ce me semble, à l'intérêt des familles et au respect de la mémoire des morts.

La veuve du général Pamphile de Lacroix (elle était d'origine autrichienne), est morte à Versailles, dans un âge avancé, il y a trois mois, en laissant sa modeste fortune aux pauvres de la ville qu'elle habitait depuis trente ans. Elle avait survécu quinze ans à son mari (Voy. la notice du général, *Biogr. univ. Michaud*, 2e édit.). Dans son testament, Mme la vicomtesse Pamphile de Lacroix a exprimé le désir que les manuscrits du général fussent brûlés, sous prétexte qu'ils n'avaient été rédigés que par manière de délassement. Elle demande aussi que toutes les correspondances soient également brûlées. Or, ces correspondances sont, en quelque sorte, les pièces justificatives de la vie militaire et politique du général; ces manuscrits sont les mémoires autographes qu'il avait écrits pour expliquer, pour raconter, pour justifier ses actes, dans certaines circonstances historiques très importantes, notamment à l'époque de la conspiration de Béfort en 1822, lorsque le général commandait le département, et lorsqu'il sauva peut-être le gouvernement en faisant arrêter les conspirateurs. Parmi ces pièces qui n'ont jamais vu le jour, doivent se trouver les listes des sociétés secrètes de l'Alsace et les documents les plus précieux qui démontrent, avec évidence, que le général a non-seulement fait son devoir en bon citoyen, mais qu'il a tout tenté pour obtenir la grâce du malheureux colonel Caron.

Eh bien! Mme veuve de Lacroix avait-elle le droit de demander l'anéantissement de ces papiers si utiles à la justification, à l'honneur du général? La famille du général, ceux qui portent son nom et qui honorent son souvenir, ne sont-ils pas fondés à réclamer la conservation de ces papiers de famille, de ces titres d'honorabilité, de ces monuments de l'histoire contemporaine? Et dans le cas où l'exécuteur testamentaire refuserait de restituer ces papiers aux héritiers du nom, peut-il refuser de les faire entrer dans un dépôt public, où ils seraient du moins conservés et où ils pourraient être consultés au besoin? Ces papiers de famille deviendraient alors des papiers d'Etat. P. L.

— En insérant avec empressement cette question, nous n'hésitons pas à déclarer qu'elle a, à nos yeux, toute l'importance d'une question d'intérêt général. Malheureusement les droits de l'histoire sont parfois méconnus par les particuliers et même par la justice, mais ils demeurent imprescriptibles et devront prévaloir. — (*Réd.*)

—

Un distique latin. — Il y a plusieurs années, j'ai lu quelque part les deux lignes suivantes:

Fer facile quæ fata ferunt. Si ferre recusas,
Ipsum te crucias, nec minus illa trahunt.

Jamais, depuis, je n'ai pu les retrouver. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'éclairer? (Harlem.) Van M.

—

La petite Venise. — Louis XI, à ce que rapporte le P. Daire (*Hist. d'Amiens*, I. 247), appelait cette ville « sa petite Venise; » mais le laborieux célestin ne cite aucun document à l'appui de son assertion. Faut-il l'en croire sur parole? je ne le pense pas. J'ai vainement cherché, pendant longtemps, quelque pièce justificative d'un fait, qui est peut-être vrai, et dont, peut-être aussi, la preuve existe encore. C'est aux abonnés picards de l'*Intermédiaire* que j'adresse spécialement la prière de me faire connaître où gît l'objet de mes recherches, et, s'il n'y a pas indiscrétion dans ma demande, de m'en transmettre la

Digitized by Google

copie. Je leur en aurais une grande reconnaissance. L. M. E. D.

—

Sur un passage de l'Emile. — J.-J. Rousseau, à la fin du livre II de l'*Emile*, rapporte l'anecdote suivante : « J'ai ouï raconter à feu mylord Hyde, qu'un de ses amis, revenu d'Italie après trois ans d'absence, voulut examiner les progrès de son fils âgé de neuf à dix ans. Ils vont un soir se promener avec son gouverneur et lui dans une plaine où des écoliers s'amusaient à guider des cerfs-volants. Le père, en passant, dit à son fils : *Où est le cerf-volant dont voilà l'ombre?* Sans hésiter, sans lever la tête, l'enfant dit : *Sur le grand chemin.* En effet, ajoutait mylord Hyde, le grand chemin était entre le soleil et nous. Le père, à ce mot, embrasse son fils, et, finissant là son examen, s'en va sans dire rien. Le lendemain, il envoya au gouverneur l'acte d'une pension viagère outre ses appointements. — Quel homme que ce père-là! et quel fils lui était promis! La question est précisément de l'âge : la réponse est bien simple; mais voyez quelle netteté de judiciaire enfantine elle suppose! C'est ainsi que l'élève d'Aristote apprivoisait ce coursier célèbre qu'aucun écuyer n'avait pu dompter. »

En quoi consiste cette preuve de sagacité qui excite à un si haut point l'enthousiasme de J.-J. Rousseau? Comment le bambin a-t-il pu deviner que le cerf-volant était sur le grand chemin? E. P.

—

Voltaire et saint Jean-Chrysostome. — Je n'ai pas à ma disposition les Œuvres de saint Jean-Chrysostome; si quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* les possédait, je le prierais d'y vérifier pour moi la citation suivante que je viens de rencontrer dans Voltaire (édit. Lefèvre, 1818, t. XXVIII, p. 215, Anecdotes sur Bélisaire) :

« Les préceptes de Jésus-Christ sont si « légers, que plusieurs ont été au delà par « la seule raison. » « *Præcepta ejus adeo levia sunt, ut multi philosophica tantum ratione excesserint.* (IIIe homélie sur la 1re ép. de saint Paul aux Cor.)

J'ai peine à croire qu'un Père de l'Eglise ait pu se permettre une appréciation pareille. Mais peut-être la phrase est-elle de Voltaire lui-même? Ce serait une belle occasion de le prendre sur le fait.

T. Ming.

—

Lettres Royaux. — Au masculin, se disait et se dit encore de toutes les expéditions de la chancellerie faites au nom du prince. Ces deux mots, d'un accord si peu régulier, sont, croyons-nous, regardés aujourd'hui, comme n'en faisant plus qu'un. Mais quelle a pu être l'origine de cette locution anti-grammaticale? Aurait-elle été primitivement une erreur irréfléchie, quelque *lapsus* de roi, adopté par la flatterie et naturalisé depuis par l'usage? Il s'est rencontré, si souvent, chez les rois, que des courtisans, pour flagorner le Maître impeccable, adoptant sa façon de parler et de s'habiller, mirent à la mode, avec la coupe habituelle de ses cheveux et de sa barbe, la tournure favorite, l'allure de sa personne, celles de sa phraséologie même. Cette hypothèse est-elle de mise ici? U. R.-D.

—

Genre de Carrosse. — J'ai lu dans une histoire de France, en note, que le mot *carrosse*, n'était masculin que depuis Lous XIV, et voici comment. Ce prince aurait un jour demandé *son* carrosse, et de suite les courtisans, s'inclinant devant cette autorité grammaticale, auraient répondu qu'on allait *le* demander. Depuis, prétend-on, ce mot, jusque-là féminin, serait devenu masculin. — Qu'y a-t-il de vrai dans cette anecdote? — Quant à moi, j'ai trouvé des exemples de carrosse, masculin, antérieurs à Louis XIV, notamment, si ma mémoire est fidèle, dans la *Dissertation sur l'origine des carrosses*, par Bullet, doyen de l'Université de Besançon. 1771.

(La Rochelle.) A. F.

—

Fief ou droit de Gollenée. — Ce droit féodal se percevait sur les fruits et les grains vendus à la halle; il s'affermait. Nous ne le voyons signalé sous ce nom que dans notre ville. Il nous paraît être le même que le *droit de havage*, qui à Paris et à Chartres appartenait au bourreau. Nous voudrions savoir: 1° si ce droit portait ce nom de *fief de Gollenée*, ailleurs qu'à Valenciennes; 2° s'il a été fait quelque travail sur ce sujet ou sur le droit de havage. Dr A. Lejeal.

—

Mettre au Violon. — Plus d'un philologue s'est évertué à rechercher l'origine de cette locution populaire. Génin, dans ses *Recréations philologiques*, la fait remonter à des lettres de rémission datées de 1411 : Francisque Michel, dans ses curieuses *Etudes de philologie comparée sur l'argot*, admet cette origine. Au contraire, Amédée de Bast, dans le *Droit*, et M. Ernest de Neyremand, dans la *Gazette des Tribunaux*, ont indiqué, vers le mois d'octobre dernier, deux sources non moins anciennes, mais qui n'ont aucun rapport entre elles. Pour moi, je suppose que c'est là une locution qui a pris naissance dans les arrestations si multipliées du temps de la Révolution. Mais, pour m'édifier davantage à cet égard, je demanderai aux lecteurs de l'*Intermédiaire* la permission de

Digitized by Google

leur poser la question suivante : Quelqu'un d'entre eux pourrait-il m'indiquer un dictionnaire, ou un ouvrage quelconque, *antérieur* à 1789, où se trouverait en entier l'expression de *mettre au violon?*

ALEXANDRE SOREL.

—

Cul-blanc et Piou-piou. — A quelle époque a-t-on commencé à donner aux soldats de la ligne le surnom de *Cul-blanc*, et pourquoi? V. T.

— Et le sobriquet de *Piou-piou?* N.

—

Le diable marie sa fille. — Dans ses *Amusements philolog.*, G. Peignot cite toute une nuée de traits d'esprit. — Ici, par exemple, c'est une épigramme latine (II, 246) contre une Compagnie savante autant que célèbre, à laquelle Dole avait donné *l'Arc;* et la France, tendre mère, disent les uns, malavisée et irréfléchie, disent les autres, avait donné *la Flèche*. Or voilà que cette coïncidence, flèche et arc, afin sans doute que le distique soit plus retentissant, fournit à un trop ingénieux mais pas assez savant écolier de ce temps-là, l'idée d'une corde, comme si la corde ne faisait pas forcément et de tout temps partie intégrante de l'arc. C'est une vraie ficelle, dans les deux sens, que cette corde! Les cordes d'arc se nomment, soit *nervi*, soit *chordæ*. Mais votre *funem*, qui me semblera toujours plus détestable encore que retentissant, me rappelle invinciblement la corde, le chanvre tordu dont Diderot souhaitait de faire l'usage que l'on sait. Et voilà pourquoi, sans parler du motif de latinité, pas plus que de la raison puisée dans la confection même de l'arc, j'étais tenté de biffer *funem* pour y substituer *laudem*. Non pas pourtant que j'eusse le moins du monde envie de flagorner âme qui vive, mais uniquement parce qu'une telle variante me semblait d'une justice point vulgaire du tout et même passablement courageuse.

Ailleurs, c'est un élève qui ayant pour sujet de composition le dicton : « *Après la pluie, le beau temps,* » traduit ce singulier thème, par : « *Juppiter, ut vidit Junonem mingere, risit.*» Mais G. Peignot, qui d'ordinaire pense à tout, a négligé cette fois de nous rappeler, pour l'intelligence du vers, que si Jupiter se prend à rire dès qu'il voit *pleurer* (*mingere*) Junon, c'est qu'ici le premier est pris pour le Soleil et la seconde pour la Pluie. Il aurait pu ajouter que, chez nous, Jupin étant pris aussi quelquefois pour le tonnerre, on dit à peu près de même, dans un cas analogue : « L'Olympe fait mauvais ménage; des époux célestes et souverains, l'un gronde et l'autre pleure. » — Pour moi, je ne serais pas fâché de savoir s'il est possible de ramener à ce double proverbe, tant latin que français, le troisième adage non moins connu : « *Le diable marie sa fille.* » J. PALMA.

—

Le peintre Van-Roye. — Je vois, sur un très beau tableau de nature morte, la signature : *Van Roye*, 1684. Quel est ce peintre? SAMLED.

—

Maurice de Saxe, par Latour. — Le pastel de Latour représentant le maréchal de Saxe, « avec sa cuirasse éblouissante, avec « sa belle et bonne figure, qui semble tou- « jours dire : En avant, tambour battant, « mèche allumée! » comme le décrit Madame George Sand, sa petite-fille, a-t-il été gravé? H. V.

—

Monogrammes, etc., des peintres. — Quelqu'un des artistes érudits, collaborateurs de l'*Intermédiaire*, pourrait-il m'indiquer un ouvrage où soient figurés les monogrammes, signes, emblèmes, le tout tenant lieu de signatures, — employés par les divers peintres qui ont adopté ce genre de seing à l'effet de marquer leurs œuvres pour la postérité. Je ne connais que les Tables qui font suite au *Dict. des Peintres* d'Ad. Siret. — Comme cas particulier, j'ai acheté récemment, à une vente publique, un beau portrait d'une bourgeoise flamande ou hollandaise — attribué faussement à Mirevelt — robe noire, large fraise à trois rangs de godrons, peinture franche, vigoureuse, malgré sa transparence, signé des lettres : B. S. AR. B. F. 1634. Quel est le peintre signant ainsi? Cz.

—

Judith : émail. — Je possède un émail représentant Judith au milieu du camp assyrien, tenant, d'une main, le glaive avec lequel elle vient de trancher la tête d'Holopherne, couché dans sa tente, et, de l'autre, cette tête qu'elle met dans le sac que tient sa servante. Sur le côté droit de l'émail est cette inscription barbare : AB OLEPHERNE IVDVC CAPVT SVIDIT. J'ai tout lieu de supposer que l'auteur est un des Laudin. Mais un antiquaire seul peut m'éclairer.

(Jarnages.) NONGITRAM.

—

La statue de Napoléon Ier sur la colonne. — Le jour même de la capitulation de Paris, 31 mars 1814, on vit paraître tout à coup, dans les rues et sur les boulevards, des bandes de jeunes gens appartenant aux familles royalistes, portant des cocardes blanches et d'autres signes de ralliement, et criant : *Vive le roi!* Ces bandes, peu nombreuses d'abord et assez mal accueillies par le peuple, grossirent petit à petit et devinrent plus audacieuses. L'idée leur vint d'aller arracher la statue de l'empereur Napoléon du haut de la colonne

Digitized by Google

Vendôme; mais ce projet était plus facile à concevoir qu'à exécuter. Les défenseurs du trône et de l'autel se rendirent sur la place Vendôme; des cordes furent attachées à la statue, et pendant plusieurs heures, on vit une multitude fanatique s'acharner sans résultat à cette œuvre de destruction : la statue resta inébranlable sur son piédestal de bronze.

Il paraît certain que l'inventeur et l'instigateur de ce premier acte de la réaction royaliste enregistrait les noms de tous ceux qui y prenaient part et qui tenaient à honneur de se faire inscrire sur cette liste, qu'on envoya, dit-on, aux Bourbons.

Un curieux, trop curieux peut-être, demande si ladite liste a été conservée, et s'il ne serait pas possible de la rétablir sur des documents authentiques, dans le cas où elle aurait éte jetée au feu, par exemple, le 20 mars 1815.

UN TÉMOIN OCULAIRE, *qui n'a pas tiré la corde.*

—

François Ier à Pavie. — Le généalogiste Marquis, qui m'a fourni ma réponse I, 367, dit, au nom de *Henri* de Ligniville, bailly de Vosges, et qui rentra dans la terre de Ligniville, confisquée sur Nicolas de Baudricourt, que ce même Henri fit tous ses efforts à la bataille de Pavie, pour délivrer François Ier, fait prisonnier par les Impériaux. — Ce fait historique est-il indiqué dans les historiens du temps? Connaît-on quelques détails ayant trait à ce sujet?

FRIRY.

—

Lieu de naissance de Conrart. — M. Monmerqué fait naître Valentin Conrart à Valenciennes, alors sous la domination espagnole, tandis que la plupart des biographies lui donnent Paris comme lieu de naissance. Dès l'année 1361, on trouve un Jean Conrart habitant notre ville. Pierre Conrart fut décapité en janvier 1568 pour cause d'hérésie. En 1653, nous trouvons un échevin du même nom. — Quelque correspondant serait-il à même de nous éclairer sur le lieu de naissance de cet homme de mérite. Dr A. LEJ.

—

Jean Hersant. — On désirerait obtenir des renseignements biographiques sur Jean Hersant, prêtre, ancien principal du collége des Grassins, mort le 23 fév. 1690, chanoine et cellérier de l'Eglise métropolitaine de Sens. X.

—

De la Pierre, premier gentilhomme de la grande vénerie du roi. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur un nommé *De la Pierre*, premier gentilhomme de la vénerie de Louis XIV? Il obtint, le 7 mars 1714, un brevet de 1,100 livres de pension pour services rendus pendant une longue suite d'années. Existe-t-il des membres de la famille de ce veneur? Connaît-on les armoiries de la maison De la Pierre, que l'on suppose originaire de Normandie ou de Bretagne?

H. DE L'ISLE.

—

Collé, le Régent et les ducs d'Orléans. — Je lis, dans l'*Année littéraire* de M. H. Lavoix (*Moniteur univ.* du 29 déc. 1864), que *Collé* était « *le boute-entrain des soupers du régent à Bagnolet.* » Or, Collé, né en 1709, avait 14 ans lors de la mort du régent, en 1723. — Comment concilier pareil rapprochement? — Je vois aussi dans le Diction. Dezobry, que « Collé, en 1730, fut « admis, au Palais-Royal, dans la société « du duc d'Orléans, qui le prit pour lec- « teur et secrétaire, et qu'il composa pour le « théâtre de ce prince, etc. » — Or, en 1730, Collé n'avait que 21 ans; de plus, le duc d'Orléans était alors Louis, fils du régent, personnage adonné à la dévotion, poussant ses scrupules jusqu'au vandalisme et mettant en pièces l'*Io* du Corrége; ce prince venait précisément de prendre, en l'année 1730, un appartement à l'abbaye de Sainte-Geneviève, et il a de plus laissé des écrits restés mss. contre les spectacles: toutes choses qui me font croire à une erreur de date et de personnage; car Collé fut plus tard, un des assidus du duc d'Orléans, (Louis-Philippe, fils du précédent et père de Philippe-Égalité), à Bagnolet et à Villers-Cotterets, avec Carmontelle et Saurin.

(Drioua). H. VIENNE.

—

Hugues de Toul a écrit des histoires que l'on peut supposer relatives à la Lorraine, et Jacques de Guyse a donné de nombreux extraits de ces histoires dans ses *Annales de Hainaut*. En dehors des publications du marquis de Fortia, sait-on à quelle époque et dans quel pays vivait Hugues de Toul? dans quelle langue il ecrivait? quel est le titre véritable de son ouvrage? En existe-t-il quelque ms.?

JEHAN DE MALMY.

—

Stances du sieur de Lingendes. — Ces stances fameuses sur une jeune courtisane (*Cabinet satyrique*, I, 67, de 1697) ne sont qu'une traduction plus ou moins fidèle de l'avant-dernière élégie d'OVIDE « Amorum » (*Non ego, ne pecces*, etc.). Les *Conseils à une Parisienne*, d'Alfred de Musset (*Oui, si j'étais femme aimable et jolie*, etc.) rappellent le même sujet. Où trouve-t-on des renseignements sur le sieur de Lingendes?

(Groningue.) D'E.

—

Digitized by Google

Documents sur C.-F. Claudius, aéronaute. — Je possède une brochure de C.-F. Claudius, fabricant de toiles cirées à Berlin, à laquelle est annexée une figure de ballon muni d'un appareil particulier. Dupuis-Delcourt, le patient chercheur, donne l'année 1810 comme date de la première ascension de cet aéronaute. C'est une erreur; elle eut lieu en 1811, ainsi que le prouve le titre de la brochure : *Ausführliche Nachricht meiner ersten Luftfahrt am 5ten Mai, und meiner darauf am 10ten Mai erfolgten glücklichen Rückkehr in Berlin, nebst der Abbildung meines Flugwerks und dessen Beschreibung* (Relation détaillée de mon 1er voyage aérien du 5 mai et de mon heureux retour à Berlin, le 10 mai, avec la figure de mon appareil de vol et sa description), Berlin, mai 1811. Se trouve chez l'auteur, Prenzlauer Strasse, N° 60, etc. *Prix : 4 gros.* — Pourrait-on me donner de plus amples détails sur C.-F. Claudius, qui, je crois, vit encore, et sur son appareil de vol?

O. FRION.

—

Famille d'Asfeld. — *Armoiries.* — Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il répondre à des questions qui m'intéressent et que voici :

1° Existe-t-il des descendants du baron Benoît d'Asfeld ou de Hasfeld? Il n'eut qu'une fille unique, mariée à l'intendant de Grenoble et vivante en 1732. — 2° Où peuvent se trouver les descendants de Claude Maréchal, marquis d'Asfeld? Il laissa 2 filles et 3 fils. Charlotte-Félicité d'Asfeld, qui épousa le marquis de Béthune d'Hesdiguere (?), était-elle sa petite-fille? — 3° Quelle famille porte les armes que je vais dire : d'hermine, un chevron entre trois quinte-feuilles de sable?

Je serais très reconnaissant des informations que l'on pourrait me procurer.

(Londres.) GENEALOGICUS.

—

Bulles papales infructueusement cherchées. — En écrivant le 7 sept. dernier à feu M. Duprat (ma lettre a précédé de bien peu de jours sa mort si regrettable!), je demandais où se peuvent trouver certaines bulles papales que j'ai en vain cherchées, notamment des bulles de Jean XXII, datées d'Avignon 18 fév. et 1er mars 1318. Par la première, le pape érige en évêché l'abbaye de Saint-Pons de Thomières; par la 2e, il assigne à l'évêché 50 paroisses de l'ancien diocèse de Narbonne. M. Duprat voulut bien me répondre particulièrement et m'indiquer le *Bullarium magnum romanum* (Luxemb. 1747-58, 19 vol, in-f.). Je l'ai fait compulser, et ni ces 2 bulles, ni d'autres que je cherche ne s'y sont rencontrées. L'insertion de ma demande dans l'*Intermédiaire* me vaudrait peut-être quelque utile communication... (H.) S. J.

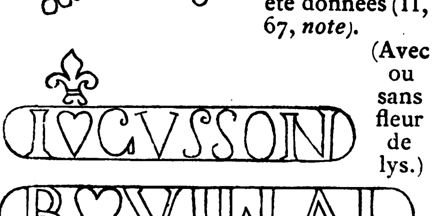
[M. S. J. a-t-il aussi vu le *Bullarii romani Continuatio à Clemente ad Pium IX. Romæ*, 1835, etc., in-f. — *Réd.*]

—

Les marques de papetiers. — Existe-t-il quelques ouvrages généraux ou spéciaux sur les marques des fabricants de papier? Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* peut-il dire à quel temps et à quel lieu appartiennent les papiers marqués des noms ou des marques ci-jointes et que je vous prie de faire graver à mes frais, conformément aux indications qui ont été données (II, 67, *note*).



(Avec ou sans fleur de lys.)



(Champ, S.-et-O.) E. MI.

[Il a fallu réduire à moitié les marques. *Réd.*]

—

Où retrouver les œuvres de Jean d'Abundance? — Je voudrais publier, à petit nombre et pour la satisfaction de quelques bibliophiles, les œuvres de Jean d'Abundance, poëte du XVe siècle. Il n'est pas bien certain que ce soit là son véritable nom. Le *Manuel du Libraire* indique divers écrits mentionnés dans la *Biblioth. franç.* de Duverdier, écrivain contemporain et qui connaissait fort bien les livres imprimés à Lyon, mais ces livres sont aujourd'hui introuvables. Ils ne figurent, à ma connaissance du moins, sur aucun catalogue. En voici les titres : 1° *La captivité du bien public.* Lyon, le grand Jacques, sans date. — 2° *Les Fauxbourgs d'Enfer.* Lyon, Jacques Moderne, s. d. — 3° *Epistre sur le bruit du trépas de Clément Marot.* Lyon, J. Moderne 1544. — 4° *Adresse profitable à tous viatiques,* Lyon, J. Moderne. — 5° *Prosopeie de la France à l'empereur Charles Quint.* Toulouse, N. Vieillars, s. d.

Digitized by Google

Si quelques-uns de vos nombreux lecteurs voulaient bien prendre la peine de rechercher ces écrits, et indiquer, en cas de succès, les moyens d'en obtenir une copie, en me communiquant par votre excellent *Intermédiaire* le résultat de leurs recherches, ils rendraient service à l'étude de notre vieille littérature.

(Bordeaux.) G. BRUNET.

—

Psaumes de Marot, édit. P. Davantes. — Le Catal. de la belle biblioth. de MM. W.-C. Ackersdijck père et fils, dont la vente a été faite à Amsterdam, en 1862, par M. Fréd. Muller, contient, n° 7155, une édition de la traduction des *Psaumes de David*, par Cl. Marot et Théod. de Bèze, de 1560, avec la notation musicale en chiffres due à P. Davantes. La nouv. édit. du *Manuel du Libraire*, t. III, col. 1463-64, constate qu'il existe des exemplaires avec le nom de *Michel Dubois* (tel est celui de la Biblioth. de l'Université), et d'autres avec le nom de *P. Davantes* (tel est celui de M. Corbière, à Montpellier). Quel nom porte l'exemplaire Ackersdijck? Si ces lignes tombent sous la main de son heureux possesseur, je le prierais de vouloir bien le collationner avec la description donnée par le *Manuel*. — Une nouvelle preuve de la rareté de l'édition de P. Davantes, c'est qu'elle n'est pas citée dans l'ouvrage de C.-F. Becker : *Die Tonwerke des XVI und XVII Jahrhunderts*. 2te Ausg. Leipz. 1855, in-4°. OLIVIER BARBIER.

—

Saisies de livres sous le Consulat. — Parent-Duchatelet, dans un ouvrage de philosophie sociale que nous ne nommerons pas, et dont tout le monde devinera le titre, rapporte que, vers la fin du Consulat, les livres érotiques et obscènes s'étant multipliés d'une manière dangereuse, et se vendant publiquement dans les galeries du Palais-Royal, non-seulement chez les libraires, mais encore chez les décrotteurs, les restaurateurs et les marchandes de modes, le Premier Consul les fit saisir et en ordonna la destruction, en ayant soin de faire réserver un exemplaire de chacun pour la Bibliothèque impériale. — Les procès-verbaux de saisies existent-ils quelque part? A-t-on les pièces relatives à cette *razzia* de mauvais livres et au singulier dépôt fait à la Biblioth. imp.? X. Z.

—

Le Ms. de Guill. Fleischer (1821). — Un des bibliographes les plus savants, les plus ingénieux et les plus exacts, qui aient consacré leurs veilles à l'étude ingrate de la bibliographie française (c'était un Allemand!), Guillaume Fleischer, mort à Paris, à l'âge de 63 ans, le 1er juin 1820, avait entrepris un immense ouvrage, qu'il annonçait devoir former 20 à 24 volumes. Les deux premiers seulement ont paru sous ce titre : *Dictionnaire de bibliographie françoise*. (Paris, au bureau de la Bibliogr. franç., rue de Seine, n° 4, 1812, in-8). Ces deux volumes ne vont pas au delà de la syllabe BHA. L'impression de ce précieux répertoire bibliographique fut abandonnée, faute d'encouragements et de souscripteurs. Un pareil livre eût été bien utile; ajoutons que c'est un chef-d'œuvre. Il était alors entièrement achevé. Beuchot nous apprend, dans la *Bibliogr. de la France*, 1821, p. 627, que le manuscrit, formant 20 vol. in-fol., était alors entre les mains de Jombert, libraire, rue du Paon-St-André.

Ce volumineux ms., qu'est-il devenu? A-t-il été détruit comme vieux papier? Est-il entré dans un dépôt public? Il serait très intéressant de le retrouver et de le publier, comme l'œuvre posthume du pauvre Fleischer qui n'a pas même d'article dans nos Biographies! P.-L. JACOB, *bibl.*

—

Mémoires inédits du peintre J.-M. Vien. — A la fin de l'année 1825, les journaux français annoncèrent la publication prochaine des Mémoires inédits du peintre Joseph-Marie Vien, mort en 1809. Ces Mémoires n'ont pas paru. L'impression a-t-elle eu lieu? Le ms. a-t-il échappé au moins à la destruction? P. L.

—

Œuvres de Balzac. — Les œuvres de Balzac n'ont jamais paru complètes. Il a dispersé dans les journaux un grand nombre d'articles qui n'ont jamais été réunis en volumes. A diverses reprises on s'est occupé de les réunir et de les classer; Dutacq s'était dévoué à cette œuvre, mais la mort l'a empêché de l'accomplir; Champfleury, A. Baschet, Laurent Jan, Philibert Audebrand, se sont occupés aussi de ce travail, dont jusqu'ici aucun résultat n'est devenu public. Pourrait-on m'indiquer quels sont les travaux de Balzac non réimprimés dans la *Comédie humaine*, et ce que sont devenues, à la vente Dutacq, les collections des œuvres de Balzac réunies par lui? Je voudrais savoir aussi quelle était la composition des *Etudes philosophiques*, 1re édit. chez Werdet, 1835-37, 24 vol. in-18, t. I à XXV, le t. XXIV n'ayant jamais paru. — Connaîtrait-on un exemplaire du *Réformateur*, 2 vol. 1832, et des *Causeries du monde*, journal de Mme Gay, 1833-34, in-8°? Quelle fut la part de collaboration de Balzac dans ces ouvrages? A-t-on enfin des détails quelconques sur ses œuvres inconnues? S. DE C.

— Quels sont les intitulés exacts des œuvres *posthumes* de Balzac, publiées depuis 1851. Existe-t-il, en tirage à part, une

Digitized by Google

liste imprimée de tous les personnages de la *Comédie humaine* ? O N.

—

Omikron. — Un disciple de De Manne et de Quérard pourrait-il me dire quel est l'homme de lettres qui écrit dans le journal *l'Europe* sous le pseudonyme d'*Omikron ?* O.

—

Cerisier Mahaleb. — Que signifie ce nom de Mahaleb donné à ce cerisier, appelé vulgairement *Bois de sainte Lucie*, du nom d'un village situé près de Commercy (Meuse)? Le mahaleb fournit un bois odorant qui est principalement employé à faire des étuis à aiguilles. H. I.

Réponses.

Horace Vernet (I, 5, 341; II, 60). — Je me souviens d'avoir assisté, en sept. 1860, aux courses de Craon, où l'un des prix qui excitaient le plus d'émulation était un tableau d'Horace Vernet, représentant un cheval très renommé dans la Mayenne. Le tableau était exposé dans une salle de l'Hôtel de Ville. C'est au comte Fréd. de La Grange, qu'il est échu. Bl.

—

Le Trésor des Tuileries en 1814. — (I, 35, etc., 212). — Le prince Napoléon en a parlé, dans son récent discours d'Ajaccio, de ce fameux trésor, sur lequel l'*Intermédiaire* a déjà fourni des détails si curieux. « Napoléon, dit-il, fait face à tout, même à ses revers, et en 1814 les étrangers trouvent dans les caves des Tuileries 200 millions du domaine extraordinaire. » Le bibl. Jacob ne vous avait-il pas promis (I, 213) un extrait de ce qu'il en a écrit, sur pièces authentiques, dans ses Mémoires inédits? V. B.

—

Dictionnaire historique de la langue française (I, 66, 92, 342). — Il me semble intéressant de citer, à ce sujet, ces lignes du grand chansonnier Béranger : « Quant à moi, que la langue a toujours vivement préoccupé, en dépit ou plutôt par suite de mon ignorance, je l'avoue, je préférerais à l'annexion de la Belgique et des provinces rhénanes à la France, de voir l'Académie, aidée de toutes les classes de l'Institut, produire enfin un grand et beau dictionnaire, révisé tous les dix ans, distribué gratuitement à toutes les administrations, grandes et petites, et prenant place à côté de nos codes, dont, selon moi, il égalerait alors l'utilité. » (*Ma Biographie.*) — Béranger vient de dire « qu'il n'a cessé d'adresser aux membres de l'Académie, au nombre desquels il a compté et compte encore tant d'amis, le reproche de ne pas utiliser la puissance que la fondation de Richelieu peut leur donner, à une époque d'anarchie littéraire, où la langue a besoin d'une tutelle large et intelligente pour résister aux barbarismes du barreau, du journalisme et de la tribune. N'a-t-on pas été jusqu'à vouloir remettre le patois en honneur! » — Et, au passage ci-dessus, il ajoute en note : « Bien entendu que je ne parle pas ici d'un dictionnaire comme celui que ces Messieurs ne finiront jamais, et qui, dit-on, doit contenir l'histoire des mots. J'entends un dictionnaire à l'usage de toute la nation et des étrangers qui parlent ou qui étudient notre langue. Il est bien entendu aussi que ce grand travail serait exécuté aux frais du gouvernement, et que, sous la commission, composée de membres choisis dans les différentes classes de l'Institut, il y aurait un grand nombre de jeunes hommes employés aux travaux préparatoires. L'Academie française tiendrait la plume dans le travail général. Des épreuves de chaque feuille seraient affichées, avant le tirage, dans les lieux d'instruction publique, comme facultés, colléges, etc., et la commission devrait examiner toutes les observations qui lui seraient adressées sur le contenu des épreuves. Comme on ne fait plus rien chez nous par pur dévouement, il faudrait que le gouvernement ne ménageât pas l'argent pour cette œuvre nationale, qu'il ferait distribuer gratuitement partout où le besoin en serait reconnu. »

« La langue! la langue! (dit ailleurs le grand poëte populaire,) c'est l'âme des peuples; en elle se lisent leurs destinées. Quand donc, dans nos colléges, enseignera-t-on le français aux élèves? Quand y fera-t-on un cours raisonné de l'histoire de la langue, depuis François Ier jusqu'à nos jours, non pour expliquer nos auteurs, mais pour expliquer par ces auteurs, échos de leurs siècles, la marche de la langue, ses tâtonnements, ses déviations, ses repos et ses progrès?... »

Ah! si nos maîtres voulaient bien écouter un peu les leçons qu'un admirable bon sens a dictées à Béranger dans ce petit chef-d'œuvre posthume : *Ma Biographie!* S. D.

—

Edgard Poe (I, 100, 127, 246). — La *Revue moderne* (anc. *Rev. germanique* donne (1er juin 1864) une remarquable étude sur cet écrivain. C'est le second de trois articles sur « l'Homme, l'Artiste et l'Œuvre. » L'auteur est M. Arth. Arnould. Il y analyse, d'après Poe lui-même, *le Corbeau*, ce poëme étrange. S. D.

—

Étymologie du mot Patois (I, 147, etc.,

Digitized by Google

II, 109). — Avant de prononcer et d'écrire *patois*, on a prononcé, on a écrit *paté*, de même que la forme *Dauphiné* a précédé la forme *Dauphinois*. Or, *paté* est un vieux substantif provençal; et il y a une solide, une essentielle raison, pour qu'il ne soit pas français. Ce mot provençal signifie chez nous *père*. Au fait, il dérive (médiatement s'entend), du latin *patre*, *patris*, *pater*. On sait assez que les liquides *l*, *m*, *n*, *r*, non-seulement permutent entre elles en une foule de cas, mais encore glissent et coulent, comme l'indique leur nom, aussi bien pour entrer dans les mots que pour en sortir. C'est donc par voie de permutation, c'est en substituant *l* à *r* dans le latin *pater*, que les Provençaux ont obtenu quelquefois *patel*, par exemple, dans ce vers du troubadour J. Millet :

De la Lhauda, Monsieu, qui sat ben son *patel* (1).

Et c'est en laissant purement et simplement couler, c'est-à-dire ici tomber, la liquide finale de *pater*, qu'ils sont parvenus à *paté*, d'où s'est fait, avec le temps et par une simple variante, non pas de son, mais d'orthographe, *patois*.

Au surplus, *paté* lui-même a passé des Troubadours aux Trouvères (2), et ceux-ci, à leur tour, en ont enrichi la langue française, où il se conserve à jamais, ne fût-ce que dans *patenotre*, forme adoucie et, comme aurait dit Nodier, sensiblement désossée de *pater noster*. — Ainsi nous semble-t-il désormais avéré que *patois* signifie *père*. Vous m'avouerez qu'il était impossible d'appeler d'un nom plus doux de prononciation comme aussi plus vrai de sens le dialecte qui est tout à la fois celui de nos aïeux, de notre foyer en quelque sorte, et l'un des générateurs de notre idiome national. J. Palma.

—

N. Lawreince et les « Liaisons dangereuses » (I, 178, 249, II, 237). — Cinq amateurs ont répondu d'une manière détaillée à la demande de M. H. V. Ne pouvant insérer ces longues listes, nous les transmettons à leur adresse, en remerciant MM. L. H., J. D., F. de C., C. M. et P. L—y. (*Réd.*)

—

Batus blancs (I, 292, II, 208). — Oui, ces battus connaissaient la discipline et ils n'étaient pas vêtus de *noir*. Mais ce n'est pas à Toulouse que le surnom de *Béguins* a pris naissance. La chose, comme le nom, est originaire de la Belgique. Sainte Begghe, fille du duc de Brabant Pépin, et sœur de sainte Gertrude, est la fondatrice de ces pieuses assemblées de vierges et de veuves chrétiennes qui s'appelaient *béguinages*. Tout d'abord il y en eut à Gand, à Anvers, à Malines, à Alost, à Louvain et à Bruges; ce n'est que plus tard qu'il s'en établit à Toulouse et à Castelnaudary, dans l'Aude. — La même fille du duc de Brabant imagina et, par suite, nomma un certain bonnet, modeste de forme et d'étoffe, *le béguin*, d'où le composé *s'embéguiner*. — C'est à la Belgique également qu'appartient la corporation ou confrérie des Gueux, non pas de ceux que le poëte a chantés et qui s'aiment entre eux, mais des Gueux politiques, tant *Gueux marins* que *Gueux des bois*, de ceux-là enfin qui, pour braver le comte de Barlemont, avaient fait d'une besace leur blason. J. P.

(1) La Pastorale de Janin, act. II, sc. II, v. 73.

(2) *Paté* est provençal, à la différence de *pate*, qui appartient à la langue d'oïl.

—

Que sont devenus les Mémoires autographes du maréchal de Villars? (I, 309). — Les *Mémoires de Villars* ont été publiés en 3 vol. in-12, à La Haye et à Amsterdam, en 1734, 35 et 38, et sont attribués à Guillaume Plantavit de la Pause, abbé de Margon. Cependant Voltaire pensait que le premier vol. était du maréchal lui-même. Quelque temps après, le maréchal de Castries chargea Anquetil de rédiger la *Vie du maréchal de Villars écrite par lui-même*. A cet effet, il lui fut remis 142 cahiers de mémoires in-fol., 213 feuilles volantes et 14 vol. de lettres du même format. Le livre parut en 1785. La *Coll.* (Michaud et Poujoulat) *des Mém. relatifs à l'Histoire de France*, a donné dans son 33e vol. les *Mém. du mar. de Villars*, divisés en 3 parties. La première, empruntée aux Mém. primitifs, embrasse une période de 50 ans; la seconde, tirée du travail d'Anquetil, va de 1701 à 1723; quant à la troisième, intitulée : *Journal de Villars*, elle est regardée comme ayant été écrite sous la dictée du maréchal. — Il est probable que les mss. dont il est question dans le procès-verbal du 16 avril 1790, constatant la déclaration des bibliothécaires de l'Abbaye de Sainte-Geneviève, sont les mêmes que ceux qui furent communiqués à Anquetil, ou en sont une copie. Dès lors, il ne serait d'aucun intérêt de retrouver le texte original, qui ne doit pas être d'un grand mérite, puisque M. de Castries ne le trouvait pas en état d'être imprimé, sans avoir été *rédigé* par Anquetil. Malgré le travail de cet écrivain, ce que nous en avons lu ne nous a pas paru être d'une grande valeur littéraire. Ainsi les *Mém. de Villars* ne doivent être considérés que comme un document historique pouvant éclairer les faits dont le maréchal a été témoin et dont il s'est occupé. (Manéglise, S.-Inf.) L. D.

—

Un msc. de la bibliothèque d'A. Monteil (I, 310, 367). — Alexis Monteil avait,

Digitized by Google

en effet, cédé directement aux Archives de l'Aveyron une partie des chartes et pièces historiques relatives à ce département. Mais il a donné une description détaillée des principaux mss. qui formaient sa collection, dans le *Traité de matériaux mss. de divers genres d'Histoire* (Paris, Jannet et Cotelle, 1836, 2 vol. in-8). Ces mss. ont été vendus en partie, et assez mal vendus, à la salle Silvestre, le 15 avril 1833 et jours suiv. Le catalogue est imprimé sous ce titre: *Vente de livres rares et de manuscrits précieux, cités dans l'Histoire des Français des divers états, par A.-A. Monteil* (Paris, Silvestre, 1833, in-8 de 50 p.). Monteil, il est vrai, avait vendu à l'amiable quelques-uns de ses plus beaux mss. Il en conservait encore un grand nombre à l'époque de sa mort, qui eut lieu le 20 fév. 1850. Il y eut alors deux catalogues et deux ventes: *Catal. des mss. et d'une partie des livres impr. composant la biblioth. de feu Amant-Alexis Monteil*, dont la vente aura lieu le mardi 11 juin 1850 et jours suivants. (Paris, P. Jannet, 1850, in-8 de 68 p.) — *Notice de livres imprimés et mss. provenant de la biblioth. de feu A.-A. Monteil*, dont la vente aura lieu les lundi 2 et mardi 3 juin 1851 (Paris, P. Jannet, 1851, in-8 de 28 p.). Il faudrait donc chercher les catalogues désignés plus haut, avec les noms des acquéreurs.

P. L.

—

Timeo hominem unius libri (II, 6). — L'idée de s'entr'interroger sur la provenance de beaucoup de locutions qui circulent sans effigie, tout en étant de bon aloi, est une idée excellente. Tôt ou tard l'*Intermédiaire* pourra ainsi faire revivre leurs marques effacées. Je veux, pour ma part, répondre de mon mieux à la demande de M. T. de L. sur le *timeo hominem*... Le *Dictionary of latin Quotations*, etc., de Riley (London, 1856) confirme l'attribution faite à Thomas d'Aquin, en disant que Jérémie Taylor cite, comme une maxime de ce docteur, le: *homo unius libri;* mais il ne contient pas la version: *timeo hominem*, etc.— La *Flore latine* de P. Larousse (Paris, 1862) la donne formellement comme étant du même docteur. Il faudrait vérifier à la source même; je n'ai pas sous la main cet Ange de l'Ecole.

S. D.

—

Madame Dorval (II, 10, 92). — Reçu et transmis à M. E. C. les nouv. rép. de MM. H. V., Fr. L., Bl. et Jacq. D. (*Réd.*)

—

Froc et Frac (II, 36). — On dit: Jeter le froc aux orties, parce que c'est là qu'on jette, encore aujourd'hui, à la campagne, ce dont on ne peut ou ne veut plus se servir; c'est mettre au tas, ou au rebut. E. B.

— On jette le froc aux orties pour indiquer qu'on n'en veut plus; et si l'on essayait de le reprendre, on s'y piquerait (aux orties). *Froc* et *frac* ne sont ni frères ni cousins germains. *Froc* vient de *froccus* (bas latin), fait de *floccus*, flocon de laine, parce qu'au bout du froc, comme au capuchon du kaban, était attaché un flocon de laine. — *Frac* vient de *fracta*, coupé, s.-ent. *vestis*, habit coupé, étriqué, et j'ajouterai, disgracieux. L. G.-L.

— *Floc*, ou *Froc*, mot tiré de la basse latinité, s'applique au vêtement religieux, et particulièrement au *capuchon*, ou *cuculle*.

Le *frac* est une sorte de vêtement civil et, je crois, un mot nouveau. On dit: *jeter le froc aux orties*, parce que le moine fugitif, pouvant être appréhendé partout, même par la puissance civile, et forcément réintégré dans son monastère, se hâtait de changer d'habit. Il jetait sur le bord du chemin — où poussent les orties — le *froc*, le costume qui pouvait le faire reconnaître.

Ch. H.

—

P. Danloux aux Salons de 1791 et 1806 (II, 38). — Fils du peintre de ce nom, je regrette de ne pouvoir assigner une date précise aux diverses expositions de ses œuvres. Les dates énoncées par M. H. V. me semblent exactes. Aucun livret d'exposition n'est resté entre les mains de ma famille. Elle possède encore une ébauche remarquable de la tête de Delille. Le tableau, représentant en pied le poëte et Mme Delille, est au Musée de Versailles. Après la mort de mon père, une retouche maladroite a recouvert de *manches bouillonnées* les bras nus de Mme Delille en en dénaturant le dessin. Nous possédons encore: Le portrait de l'évêque de St-Pol-de-Léon; la *Vestale; l'Episode du déluge; l'Episode du poëme de la Pitié;* plusieurs tableaux de chevalet, des ébauches et des dessins, entre autres le portrait de Cléry. — Ci-joint une Notice biographique qui a été publiée il y a quelques années.

Danloux.

[Nous remercions M. D. de sa communication. Elle sera transmise à M. H. V. — *Réd.*]

— Voici la liste des ouvrages exposés par M. Danloux, peintre, *rue d'Amboise, n° 6*, au Salon de 1791: « Nos 18. *Un peintre à son chevalet, peignant un paysage.* — 24. *Un peintre de paysage.* — 41. *Scène familière.* — 226. Portrait ovale d'homme. — 353. Portrait en pied. — 597. Dessin-portrait. — 663. Petit tableau représentant une femme en pied devant une glace. » — Dans le livret de 1806, on trouve au nom de Danloux, *rue St-Honoré, n° 368, maison de la Poste :* « 125. Un tableau. — Portraits des enfants de M***, jouant avec un chien dans un jardin. — 126. Portrait de

Digitized by Google

Mme la princesse de Santa-Croce. » — Rien au livret de l'an X (1802).

(Valenciennes.) J. L.

— De son côté, M. E. B. de L. nous indique comme ayant été exposé par Danloux, en 1802 : *Le Supplice d'une Vestale*, — *Un épisode du déluge*, — *Portrait de Mme J***, Anglaise*.

—

L'abbé-poëte Dulot (II, 39, 186). — Pellisson a parlé de Dulot, à propos de Sarrazin, dans son *Hist. de l'Acad. franç.* Voir l'excellente édition de M. Livet. — Je puis assurer à M. Pr. Blanchemain qu'il n'y a rien sur Dulot dans l'Hist. ms. des poëtes français, de G. Colletet, à la Biblioth. du Louvre. T. DE L.

—

Jeanne d'Arc savait-elle écrire ou signer? — Ses portraits (II, 72). — Il existe à l'hôtel de ville de Riom une lettre originale, datée de Moulins le 9 novembre 1429, adressée par Jeanne d'Arc *à mes chers et bons amis les gens d'église, bourgeois et habitans de la ville de Riom*. Cette lettre est signée *Jehanne;* mais le corps de la lettre ne paraît pas écrit par la même main que la signature. M. Berriat Saint-Prix a fait sur cette lettre un rapport à l'Acad. des Sciences mor. et pol. (4 mai 1844).

(Clermont.) F. M.

— Dans l'*Hist. de la ville d'Auch*, par Lafforgue (I, 369), l'auteur reproduit une lettre de Jeanne d'Arc adressée au comte d'Armagnac Jean IV. Celui-ci avait dépêché un messager pour savoir d'elle auquel des trois papes qui se disputaient alors le trône de saint Pierre, il devait croire. Cette lettre, datée de Compiègne, est du 22 août 1429. L'auteur aurait puisé ce document dans les archives de la Chambre des comptes de Lille. *Un abonné.*

— Le Musée d'Orléans est le plus riche en portraits de la Pucelle. D'une conversation avec l'obligeant directeur de ce Musée, il résulte qu'aucun de ces portraits ne peut être pris en sérieuse considération, sous le point de vue de la ressemblance, même d'ensemble, de l'héroïne. Les plus anciens datent de la fin du XVe siècle, c.-à-d. de l'époque de la réhabilitation (1450). Ils ont été reproduits par la gravure de Léonard Gaulthier en 1610, et c'est la copie de cette gravure que l'on rencontre partout. Ces premiers portraits représentent Jeanne d'Arc avec la jaquette, le chaperon et les cheveux longs et flottants. Or, dans une phrase d'un procès-verbal de la procédure qu'elle a subie, on lui reproche de *porter les cheveux comme un page*, c.-à-d. coupés. — Le seul monument que l'on pourrait citer comme pouvant donner une idée un peu plus exacte de Jeanne d'Arc, est une tapisserie donnée récemment au Musée d'Orléans par M. d'Azeglio, ex-ambassadeur du Piémont, qui l'a achetée à Berne. Cette tapisserie date du temps de Jeanne d'Arc; elle paraît avoir été faite en Allemagne, si l'on en juge par une inscription en lettres allemandes. Malheureusement, la vétusté, le point grossier de la tapisserie, les couleurs effacées rendent difficile la distinction des traits. Jeanne est à cheval, tenant son étendard. Sa tête est couverte d'un casque sans visière, les cheveux coupés ou relevés sous le casque. A. DUREAU.

—

Adrienne Lecouvreur. — Ses portraits (II, 101, 187). — C'est à tort que M. P. Ch. la fait naître à Fismes; elle passa, en effet, une partie de son enfance dans cette ville où son père était chapelier, mais elle est née à Damery, près d'Epernay. *La Nouv. Biogr. gén.* (Didot) avait déjà rectifié cette erreur. — M. Soliman Lieutaud, dans sa *Liste de portraits des personnages nés en Champagne*, catalogue 13 portraits d'Adrienne Lecouvreur, dont 2 en pied, gravés ou lithographiés. J'y remarque une gravure de J.-B. Grateloup, reproduisant l'œuvre de Coypel, la *Cornélie*, signalée (II, 187) comme ayant été copiée au pastel par Latour. (Batna.) H. V.

—

La Jolie fille de Perth (II, 101). — Les deux lithographies signées *Auguste* et *A. F.* sont d'un artiste nommé Auguste (Jules-Robert), né à Paris en 1788, qui suivit l'atelier de Cartelier et obtint, en 1810, le grand prix de sculpture. Il n'a à peu près rien produit comme sculpteur; mais, doué d'un esprit supérieur, dessinant avec un grand goût, ardent pour l'art et riche, il exerça sur les artistes qu'il réunissait dans son salon la plus décisive influence. Ce fut lui qui signala à Géricault la suprême beauté des marbres originaux du Parthénon que possède le *British Museum*. Delacroix l'estimait beaucoup et hérita de ses dessins avec MM. Chenavard, Carrier et le baron Switer. Il exposa des aquarelles aux Salons de 1834, 35, 36 et 39. Il aimait les chevaux et les dessinait supérieurement; puis il s'éprit de passion pour les armes, les étoffes de l'Orient; il recueillit les Watteau, et plusieurs de ceux que possède M. Lacaze proviennent de la vente Auguste, qui se fit après sa mort, arrivée en avril 1850. M. E. Chéreau (*Constitutionnel*, 14 mars 1865), a publié sur Auguste quelques notes puisées à bonne source. Mais cet artiste-gentleman mériterait un article plus détaillé, dont ses amis fourniraient facilement les matériaux. Il y avait dans l'atelier d'Eug. Delacroix plusieurs études de chevaux, peintes tout à

Digitized by Google

fait dans la manière de Géricault. Je ne connais de lui que les deux charmantes lithographies qui ont provoqué la question de M. L. H., et si quelqu'un pouvait m'en indiquer d'autres, je lui en serais reconnaissant. PH. BURTY.

—

Les gros mots (II, 133). — La plaisante citation du poëte-compositeur, placée sous l'autorité de Racine, est le pendant de l'épithète de *polisson* qu'on lui a donnée. Mais, au fait, le vrai Racine-polisson, auquel Nadaud a emprunté la pensée gaillarde mise en question, c'est le chansonnier Béranger qui, dans une chanson, l'une de ses premières (en date), *la Gaudriole,* a dit:

Passez les mots aux rieurs!
Les plus gros sont les meilleurs
Pour la gaudriole. Etc.

(Lyon.) V. DE VA.

—

Si le roi m'avait donné, etc. (II, 136, 251). — Ce moule de phrase, « *Si le roi m'avait donné*, etc... *j'aime mieux m'amie, ô gay.* » n'est-il pas exactement calqué, pour le mouvement et pour la lettre, sur

Si mihi Nausicæ patrios concederet hortos,
Alcinoo possem dicere : malo meos!.

Or, ces deux vers se lisent à la fin de la 31e des épigrammes dont Martial a composé son XIIe livre. Qui, du duc de Vendôme, de Ronsard, de Molière, s'est rencontré, dans ce tour de phrase si original et si naïf, avec le poëte de l'antiquité?
P. J.

—

Le Prussien et le fameux roi de Prusse (II, 136, 252, 261). — C'est le soldat qui a fait la célébrité de l'un et de l'autre. Chez nous, en effet, le *prêt*, divisé en versements à l'*ordinaire* et *deniers de poche*, s'évalue par journée de présence; tandis que le guerrier prussien doit vivre et faire figure, grâce aux économies antérieures que son souverain suppose et prescrit le dernier jour des mois de janvier, mars, mai, juillet, août, octobre et décembre. De là cette formule du *loto* des casernes : 31! *jour sans pain, misère en Prusse!...* car c'est bien le 31 aussi que l'armée prussienne travaille uniquement et rigoureusement pour la gloire. Enfin, dans le..... *prussien* que chacun sait, je ne veux pas voir, l'histoire à la main, la figure peu épique des succès extraordinaires de mon ami Chauvin, mais un souvenir, — gaulois, a-t-on dit? — de cette épouvantable dyssenterie, qui contribua, autant que Dumouriez et Kellermann (V. la *Corresp.* de ce dernier), à la retraite finale de l'armée d'invasion. Les pères des vainqueurs de Düppel, en sept. 1792, abusèrent, pour leur malheur et notre salut, des raisins encore verts de la Champagne et du Barrois: la pitié qu'on eut d'eux rendit la poursuite assez molle, sans que la verve des nôtres, surexcitée par tant de traces, ait jamais abdiqué son droit.
(Camp de Châlons.) H. DE S.

— Un vieux contemporain de la bataille de Valmy m'a assuré avoir entendu faire cette plaisanterie à l'époque de l'entrée des Prussiens en Champagne, en 1792. On était dans la saison des fruits, un peu avant l'époque de la vendange; aussi, les soldats n'avaient-ils pas tardé à ressentir les effets de leur gourmandise. La dyssenterie sévissait avec une grande violence dans l'armée, et quand on apercevait un Prussien, on était, malgré soi, comme M. Fleurant : ce n'étoit pas la figure de ce Prussien que l'on voyoit. N.

—

Mademoiselle de Sombreuil (II, 138, 279, 305). — M. de Cassagnac qui, dans la 2e édit. de l'*Hist. des Girondins et des Massacres de sept.* (II, 225), dit, en citant la lettre de M. de Villelume-Sombreuil, que le doute devient impossible en présence de cette attestation, avait, dans sa 1re édit., cru pouvoir nier entièrement la réalité de l'horrible événement. Mais cette négation lui fut reprochée par M. Arm. de Pontmartin (dans l'*Union*, si je ne me trompe). Ce critique rappela qu'il avait eu l'honneur de connaître Mlle de Sombreuil, devenue Mme de Villelume, et qu'elle n'avait jamais démenti devant lui un récit qui était souvent ramené dans la conversation. Ce témoignage, qui vient confirmer le témoignage si précis du fils de la victime, m'a paru mériter d'être signalé. Je constate encore que quand Legouvé publia le *Mérite des femmes*, on n'était éloigné que d'une demi-douzaine d'années de l'époque où Mlle de Sombreuil aurait bu le verre de sang, et que bien des réclamations se seraient élevées contre sa version, si elle avait été mensongère. Je crois donc devoir appeler sur ce fait, admis par M. Thiers et chanté par Victor Hugo, l'attention de tous ceux qui seraient en mesure, soit de le bannir à jamais de l'histoire, soit de l'y maintenir définitivement. T. DE L.

—

Madame Charles (II, 196). — En mesure, depuis longtemps, de répondre à la question de M. C.-P. P., j'ai pourtant hésité à le faire : il comprendra parfaitement le motif de ma réserve. Mais on me fait observer que le voile qu'il s'agit d'enlever entièrement a été, déjà, bien haut et très complaisamment soulevé, et que la discrétion ne semble plus commandée par les convenances. — La jeune fille qui épousa le savant Charles, l'aéronaute intrépide,

Digitized by Google

se nommait *Julie*-Françoise Bouchaud des Hérettes. Elle est morte à Paris, le 18 déc. 1817, dans toute la force de l'âge et « Comme un fruit encor vert du rameau détaché. » — Son mari avait 36 ans de plus qu'elle. VALLERS J.

—

Etymologie du mot Gargouille (II, 223). — Ce trisyllabe est composé de deux racines, à savoir : *gar*, qui est une onomatopée, et *gouille*, dérivé du latin *gula*, prononcez *goule*. Par cela seul qu'il est une onomatopée, *gar* n'appartient en propre à aucune langue, ou, pour en parler avec plus de justesse, il appartient à toutes également. Or, le rencontrons-nous aussi bien en grec qu'en français, sous la forme Γαρ (γαρίζω) et *Gar*(*gar*izer). Ce son est, en effet, destiné à imiter celui que produit la personne qui fait pour ainsi dire danser et sautiller un liquide dans sa gorge. Pour ce qui est de *gula*, il signifie *gueule* ni plus ni moins. En architecture, on a nommé d'abord *gargouille* un tuyau, un corps de pompe terminé par la *gueule* d'un animal de laquelle l'eau tombe avec plus ou moins de *bruit* et d'abondance. Par analogie, et au moyen d'un léger changement qui consiste à supprimer la seule lettre *u* dans gargouille, on a imaginé, en France, au XVIe siècle, pour un célèbre avocat dont la bouche versa cent fois un intarissable flux de paroles plus ou moins rauques, le savant mais impoli sobriquet de *Garguille*. Ceux qui ne poussaient pas si loin l'érudition ni la civilité disaient non pas G......-*Garguille*, mais G......-*la Gueule*. Cet avocat aigre et mordant, c'est le même dont Despréaux s'est souvenu dans sa IXe satire, pour l'accoler à une femme en furie; en un mot, c'est GAUTIER-GARGUILLE, pour ne pas dire de la mauvaise façon.

J. PALMA.

—

Qu'était-ce que le pain au pot? (II, 228.) — Ce qu'on appelle encore aujourd'hui *croûte au pot*, c'est-à-dire un morceau de pain qu'on met tremper dans le bouillon aussitôt qu'il est écumé et qui s'imbibe de la partie la plus grasse du liquide. Cet aliment, qui nous semble un peu vulgaire, était fort prisé au dernier siècle. Je lis dans les lettres de M. du Deffant : « A Gour- « nay, elle (la duchesse de Pecquigny) a « mangé du pain trempé dans le pot, de « quoi nourrir un Limousin. »

(Montbéliard.) SAMLED.

— Le *Dictionn. de l'Acad.* (de 1797) répond : « Le Pot se prend absolument pour le *pot* où l'on met bouillir la viande. On donne le nom de *croûtes* absolument à des morceaux de pain que l'on fait mitonner avec du bouillon : *manger une croûte-au-pot*. » Le *pain au pot* du temps de Mme de Grignan, c'est la croûte au pot de 1797 et de 1865. BR.

—

Livre d'heures de Bussy-Rabutin (II, 229). — Il y a quelques années, M. Niel, l'auteur de la Collection de portraits au crayon du XVIe siècle, m'a raconté qu'une dame de ses amies avait reçu par héritage le fameux livre d'Heures de Bussy; qu'il avait fait tout au monde, pour que ce livre lui fût cédé, mais que cette dame avait voulu consulter auparavant son directeur, qui, plus dévot qu'artiste, avait conseillé et obtenu la destruction du livre. Faut-il croire à un auto-da-fé irrévocable ou simplement à une... confiscation? J.-B. B.

—

Aloisiæ sigeæ, etc. (II, 230). — J'adopterais volontiers les conclusions de M. Paul Allut, qui est à la fois un bien consciencieux et un bien fin bibliographe. Ce qui me frappe, c'est que la honteuse paternité des trop fameux dialogues a été donnée aussi à Nicolas Chorier par un des plus habiles critiques du siècle dernier, Bernard de La Monnoye. On sait, à n'en pouvoir douter, dit-il carrément (*Notes sur Baillet*, in-12, t. I, p. 510), que cet ouvrage est de Chorier. L'abbé d'Artigny, qui était Dauphinois comme Chorier, et grand connaisseur de livres, partage entièrement l'opinion de La Monnoye (*Remarques sur l'auteur du livre infâme intitulé :* ALOYSIA, dans le t. II de ses *Nouv. Mém. d'hist., de crit. et de littér.*, p. 18-24), et il ajoute que Lancelot (un honnête homme et un savant homme!) lui avait dit plus d'une fois avoir vu la copie de l'*Aloisia*, corrigée de la main de Chorier, chez M. le président de Valbonnais.

T. DE L.

—

Catéchisme de 1806 (II, 233, 315). — J'ajouterai à ce qui en a été rapporté, et pour l'édification complète de M. B. R., quelques lignes du décret du légat : « Nous, après avoir fait examiner soigneusement cet écrit (le Catéchisme) et avoir reconnu que les principaux points de la religion chrétienne *y sont exposés d'une manière entièrement conforme à la doctrine de l'Eglise catholique*, nous avons cru devoir *non-seulement approuver cet ouvrage*, *mais encore en proposer et en recommander l'usage* aux RR. évêques de l'Empire français, comme par le présent décret, en *vertu de l'autorité apostolique* dont nous sommes revêtus en qualité de légat *à latere* du S.-Siége et de N. T. S. P. le pape Pie VII, *nous l'approuvons et nous en proposons et recommandons l'usage...* »

SEMPER QUÆRENS.

— Il est à noter que la Leçon VII dont s'agit ici est marquée d'un astérisque, ce

Digitized by Google

qui, d'après un avis placé en tête du volume, signifie que : « Toutes les demandes « de cette leçon *doivent être apprises*, « tandis que les catéchistes peuvent se « dispenser d'apprendre aux enfants les « moins intelligents les demandes qui n'ont « pas cette marque. » — Dans l'approbation (30 mars 1806) du cardinal Caprara, le légat, après avoir constaté que le Catéchisme « est tiré principalement de celui « de l'illustre évêque de Meaux, » recommande aux évêques de veiller avec soin à ce que les curés qui l'expliqueront « le fas« sent avec suite, montrant les rapports « des leçons entre elles et l'accord de toutes « les parties, et à ce qu'ils enseignent les « vérités qui y sont contenues *avec inté« grité et gravité*, comme dit l'Apôtre... » — De son côté, l'archevêque de Paris, cardinal de Belloy, déclare (12 août 1806) qu'il y a retrouvé « presque en entier » l'ouvrage de Bossuet, « cet immortel défenseur de la « foi dont l'Eglise gallicane se plaît tant à « entendre répéter les éloquentes paroles. » Puis il ajoute : « Les devoirs des sujets « envers les princes y sont expliqués avec « plus d'étendue qu'ils ne l'ont été jusqu'à « ce jour, parce que les circonstances du « temps où nous vivons ne ressemblent « point à celles qui ont précédé... Mais les « principes qui y sont enseignés sont de « tous les siècles, parce que la religion ne « change pas de principes. En publiant au« jourd'hui les obligations qu'elle nous im« pose envers l'Empereur, nous ne faisons « que ce que firent les premiers chrétiens ; « nous nous servons des mêmes expres« sions dont ils se servirent. » Et il cite à l'appui quelques phrases de l'*Apologétique* de Tertullien. — Vient enfin, comme faisant partie intégrante du catéchisme, le décret du 4 avril 1806, qui a été déjà produit ci-dessus. — Le livre est édité par la veuve Nyon, née Saillant, et H. Nicolle, à Paris, 1806, en vertu d'une permission du ministre Portalis, *valable pour dix ans*.

(Strasbourg.) T. R.

— « *Valable pour dix ans.* » L'histoire nous apprend qu'en effet il n'y eut pas lieu de renouveler la permission : le catéchisme de 1806 n'a pas servi dix ans ! — (*Réd.*)

—

L'habit ne fait pas le moine (II, 259). — Nous avons reçu plusieurs réponses, mais qui ne répondent pas, en ce sens qu'elles ne rendent pas raison du proverbe ainsi altéré : « L'habit ne fait pas le *moins*. » Quel sens cela pourrait-il avoir? Est-ce que ce ne serait pas tout uniment la substitution d'une *s* à un *e*, c'est-à-dire une mauvaise coquille du *Moniteur du Soir ?* (*Réd.*)

—

Les immortels principes de 89 (II, 261). — « Les *dix* Constitutions qui se sont succédé en France depuis 60 ans ont toutes adopté implicitement ou explicitement une certaine quantité de maximes de droit public, que l'on désigne ordinairement sous le nom de « principes de 1789. » Dans la Constitution de 1852, qui nous régit, il est dit, art. Ier : « La Constitution reconnaît, « confirme et garantit les grands principes « proclamés en 1789, et qui sont la base « du droit public des Français. » Le législateur de 1852 n'a pas cru devoir spécifier ces principes... » (L. de Loménie, *Rev. nationale*, 1860, p. 111). S. D.

— Une réponse explicite est venue d'Ajaccio à M. F. T. B.; elle s'est trouvée être du prince Napoléon (Jér.), en ces termes : « Ces principes, ce sont ceux de nos Codes : l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux, la tolérance religieuse, l'égalité devant la loi, la destruction du régime féodal, la souveraineté du peuple. »

M. V.

— J'ai d'abord, été, je l'avoue, un peu scandalisé de la demande et de sa forme goguenarde. Puis, réflexion faite, j'ai constaté que M. Ed. Laboulaye, lui aussi, s'est posé la même question, dans l'appendice de son beau travail : *Le Parti libéral, son Programme et son Avenir* (Paris, 1864). Je ne sais si M. Prudhomme connaît la sérieuse réponse que se fait M. Laboulaye et qui ne serait peut-être pas « le plus beau jour de la vie » de ce glorieux citoyen français, — mais évidemment M. F. T. B. a besoin de la lire et je l'y renvoie, pour ne pas sortir ici du domaine historique, dans lequel l'*Intermédiaire* doit se renfermer. J'ajouterai cependant qu'elle justifiera M. B. d'avoir fait sa demande, puis qu'elle lui montrera qu'il a pu la faire sans trop de naïveté, M. Laboulaye reconnaissant que la liberté civile et politique n'est plus entendue selon « les principes de 89, » et que ces principes ont toujours été bien plus dans la bouche sonore de M. Prudhomme et Cie que dans les faits. Dieu me pardonne! ne vais-je pas un peu loin?... Mais non, c'est de l'histoire. V. C.

— M. F. T. B. va apprendre de bonne source ce que dit, à son insu, M. Prudhomme, lorsqu'il lui rebat les oreilles des « immortels principes de 89. » M. Prudhomme n'est ici, comme toujours, qu'un écho; voici le sens de ce qu'il répète :

« Français, est-ce que vous n'instituerez « pas une fête commémorative de cette « nuit où tant de grandes choses ont été « faites sans les lenteurs du scrutin, et « comme par inspiration? *Hæc nox est*... « C'est cette nuit, devez-vous dire, bien « mieux que celle du samedi saint, que « nous sommes sortis de la misérable ser« vitude d'Egypte. C'est cette nuit qui a « exterminé les sangliers, les lapins et tout « le gibier qui dévorait nos récoltes. C'est

Digitized by Google

« cette nuit qui a aboli la dîme et le casuel. C'est cette nuit qui a aboli les annates et les dispenses, qui a ôté les clefs du ciel à un Alexandre VI pour les donner à la bonne conscience... C'est cette nuit qui, depuis le grand réquisiteur Séguier jusqu'au dernier procureur fiscal de village, a détruit la tyrannie de la robe. C'est cette nuit qui, en supprimant la vénalité de la magistrature, a prouvé à la France le bien inestimable de la destruction des parlements. C'est cette nuit qui a supprimé les justices seigneuriales et les duchés-pairies, qui a aboli la main-morte, la corvée, le champart, et effacé de la terre des Francs tous les vestiges de la servitude. C'est cette nuit qui a réintégré les Français dans les droits de l'homme, qui a déclaré tous les citoyens égaux, également admissibles à toutes les dignités, places, emplois publics; qui a arraché tous les offices civils, ecclésiastiques et militaires, à l'argent, à la naissance et au prince, pour les donner à la nation et au mérite... C'est cette nuit qui a supprimé la pluralité des bénéfices, qui a ôté à un cardinal de Lorraine ses 25 ou 30 évêchés, à un prince de Soubise ses 1,500,000 livres de pension, à un baron de Besenval ses 7 à 8 commandements de prince, et qui a interdit la réunion de tant de places qu'on voit accumulées sur une seule tête dans les épîtres dédicatoires et les épitaphes... C'est cette nuit qui a supprimé les maîtrises et les priviléges exclusifs. Ira commercer aux Indes qui voudra. Aura une boutique qui pourra. Le maître tailleur, le maître cordonnier, le maître perruquier pleureront; mais les garçons se réjouiront, et il y aura illumination dans les lucarnes. C'est cette nuit enfin que la justice a chassé de son temple tous les vendeurs, pour écouter gratuitement le pauvre, l'innocent et l'opprimé; cette nuit qu'elle a détruit, et le tableau, et la députation, et l'ordre des avocats, cet ordre accapareur de toutes les causes, exerçant le monopole de la parole, prétendant exploiter exclusivement toutes les querelles du royaume. Maintenant tout homme qui aura la conscience de ses forces et la confiance de ses clients pourra plaider. Me Erucius sera inscrit sur le nouveau tableau, encore qu'il soit bâtard; Me Jean-Baptiste Rousseau, encore qu'il soit fils d'un cordonnier, et Me Démosthène, bien que dans son souterrain il n'y ait point d'antichambre passable. O nuit désastreuse pour la Grand'Chambre, les greffiers, les huissiers, les procureurs, les secrétaires, sous-secrétaires, les beautés solliciteuses, portiers, valets de chambre, avocats, gens du roi, pour tous les gens de rapines! Nuit désastreuse pour toutes les sangsues de l'Etat, les financiers, les courtisans, les cardinaux, archevêques, abbés, chanoines, abbesses, prieurs et sous-prieurs!... O nuit heureuse pour le négociant à qui la liberté du commerce est assurée! heureuse pour l'artisan dont l'industrie est libre et l'ardeur encouragée, qui ne travaillera plus pour un maître, et recevra son salaire lui-même! heureuse pour le cultivateur, dont la propriété se trouve accrue au moins d'un dixième, par la suppression des dîmes et droits féodaux! heureuse enfin pour tous, puisque les barrières qui fermaient, à presque tous, les chemins des honneurs et des emplois, sont forcées et arrachées pour jamais, et qu'il n'existe plus entre les Français d'autres distinctions que celles des vertus et des talents! » — (Camille Desmoulins, *Discours de la Lanterne aux Parisiens.*)

A mon tour, j'interroge : N'est-il pas curieux, — et triste en même temps, — qu'une semblable question d'histoire ait pu être posée en France en 1865?

J. Mt.

— Patience, patience. Il se fait aujourd'hui un cours d'histoire contemporaine dans les Lycées de l'empire français, et l'on y profitera assurément des leçons de l'*Intermédiaire*. (*Réd.*)

—

Le Ronsard de M. Sainte-Beuve (II, 264). — Ce volume est un in-fol. relié en vélin, aux armes de Habert de Montmaur. Je ne l'ai pas eu entre les mains pour apprécier le mérite des vers mss. qu'il contient. Mais c'est la plus incomplète des éditions de Ronsard, celle de 1584, et la réimprimer en *fac-simile*, à cause de quelques pièces, connues pour la plupart, qui sont écrites sur ses marges, serait une lourde tâche. Le jeu en vaudrait-il la chandelle? Il faudrait en extraire quelques feuillets, qui pourraient fournir à l'*Autographe* un agréable numéro. Voilà tout.

P. B.

—

Le Procès des trois Rois (II, 265). — Est-ce une traduction? L'original anglais existe-t-il? Enfin, en connaît-on l'auteur, soit anglais, soit français? Barbier (*Diction. des anon.*), Leber (Catal. de sa biblioth.) attribuent cet ouvrage à Bouffonidor, attaché au chevalier Zéno, autrefois ambassadeur de Venise en France, l'auteur des *Fastes de Louis XV.* — Ouvrons maintenant les *Mémoires secrets* de Bachaumont, et voici ce que nous lisons, t. XXI, p. 93, sous la date du 8 sept. 1782: « Extrait d'une lettre de Rotterdam du 2 sept. : « ... Le premier volume des *Fastes de Louis XV*, paroît ici. On attribue cet ouvrage à un mauvais sujet attaché au chevalier Zéno, autrefois ambassadeur de Venise en France et qu'on nomme Bouffonidor; c'est l'auteur du *Procès des*

Digitized by Google

« *trois Rois;* ce qui ne donne pas une idée « bien favorable de cet ouvrage. » — En remontant maintenant à l'année 1780 (XVI, 114), nous trouvons un extrait d'une lettre de Bruxelles, annonçant la publication d'un pamphlet. « On connaît en effet « ici la brochure dont vous parlez. Elle « paroît en Allemagne depuis le mois de « juin : il est vraisemblable qu'elle y a été « imprimée très furtivement; elle ne perce « que depuis peu, du moins à ma connais- « sance. C'est tout ce que la licence la plus « effrénée peut enfanter de plus coupable. « Cela coûte encore deux ducats en Hol- « lande. » — Puis, au 9 fév. 1781 (XVII): « Le *Procès des trois Rois* commence à « percer dans cette capitale (Paris). C'est « une brochure écrite d'un ton maussade « et apocalyptique : mais à travers ce ga- « limatias on sent facilement que l'auteur « a eu ses raisons pour déguiser ainsi son « style, qui n'est pas le véritable; qu'il en- « tend très bien la langue françoise et ne « se trompe pas sur le choix du mot, tou- « jours employé dans sa véritable accep- « tion. Quant au fond des choses, il faut « bien de la patience pour le saisir et le « suivre à travers cette contexture dégoû- « tante. Il y a surtout des calomnies atroces « contre la reine, ce qui doit rendre l'ou- « vrage détestable pour tout bon François. « On voit en tête une immense carica- « ture, où figurent tous les potentats, sou- « verains, petits princes, ministres princi- « paux de l'Europe dont l'explication em- « blématique mériteroit seule un long com- « mentaire. » — Il résulterait donc de ces trois extraits de Bachaumont que l'auteur du *Procès des trois Rois* n'est ni Anglais ni Français, mais Italien, et que l'ouvrage a une planche. Techener, dans un de ses catalogues à prix marqués, porte ce pamphlet à 4 fr. 50 c. et indique une planche in-f° pliée dans le volume, qui manquerait à un grand nombre d'exemplaires.

(Strasbourg.) C. M.

—

Les tomes 86 et 87 de la Biographie-Michaud (II, 266). — M. S. P. a parfaitement raison : le t. 87 n'a pas été publié, ni le t. 86. Mon dernier vol. est le 85 (*Van-Vil.*) publié en 1862. Si l'éditeur M. Beck lit l'*Intermédiaire*, je ne suis pas fâché de lui rappeler ce qu'il nous disait, en tête du t. 84 (paru en.....·1857!) sur la *prompte* terminaison du Supplément : « Ce but est « proche maintenant..... et, nous aussi, nous « pourrons dire : *Exegi monumentum.* » Voilà huit ans de cela, le monument n'est pas parachevé : pourtant je ne désespère pas, me reposant sur ces deux vieux adages : *Hâte-toi lentement..... Mieux vaut tard que jamais.* (Béziers.) Louis H.

—

Maréchal, sénéchal (II, 291). — L'étymologie de ces mots ne fait aucun doute : *skalk*, *schalk*, gothique et haut allemand, domestique, serviteur, valet. *Mar*, *Marah*, ancien haut allemand, cheval de guerre (cfr. l'allemand moderne *Mæhre* et l'anglais, *Mare*, jument). *Mara-Skalk*, serviteur préposé aux chevaux. *Sins*, *Sineigs*, gothique, ancien (cfr. le latin *senex*), *sins-skalks*, l'ancien et par conséquent le chef des domestiques. Quant à l'historique de ces mots, et aux dérivations de sens qu'ils ont subies, voy. Ducange (*Marescallus* et *Senescallus.*) B. F.

— Il y a des renseignements abondants dans l'*Origine des dignités de la couronne*, par le président Fauchet, dans l'*Hist. généalog. des officiers de la couronne*, par le P. Anselme, et dans un mémoire de M. Boutaric sur l'*Organisation milit. de la France sous la 3e race*, mémoire qui résume et complète heureusement les travaux antérieurs, et que l'Académie des Inscriptions a récemment couronné.

T. DE L.

—

Natoire et les billets de confession. Monot, Clérisseau... (II, 293.) — Etienne Monot, sculpteur, né en Bourgogne, a laissé à Rome un bon souvenir. On lui doit notamment le tombeau d'Innocent XI, à Saint-Pierre. Le bas-relief rappelle la levée du siége de Vienne par les Turcs. Les statues colossales de saint Pierre et de saint Paul, à Saint-Jean de Latran, sont du même maître. (Evreux.) BL.

— Je suis mal casé pour répondre, et je me fie à mes souvenirs personnels touchant Clérisseau, l'expulsé de 1753. L'architecte Clérisseau, qui me semble avoir travaillé pour la famille de Broglie, ne manquait ni de réputation ni de mérite. Il a construit, à Metz, le *Gouvernement*, aujourd'hui Palais de Justice, immense édifice destiné d'abord au gouverneur des Trois-Evêchés. Les confrères de l'endroit ont copié quelque peu, dans les hôtels du dernier siècle, les profils de l'architecte parisien : il y a vingt-trois ans, j'étais élevé dans le respect de « la corniche de Clérisseau! »

(Camp de Châlons.) H. DE S.

— C'est encore comme cela à Rome en l'an 1865. Pour être en règle, on est « obligé d'avoir son billet de confession... » Aussi, y a-t-il « des gens qui font métier de se confesser et de communier : on se procure ainsi des billets qu'ils vendent deux pauls. » Que voulez-vous? « un paysan peut être mis en prison pendant huit jours, pour avoir fait gras un jour maigre. » (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 mai 1865, p. 281.) B. M.

—

Le *De Matrimonio* de Th. Sanchez (II,

Digitized by Google

295.)— L'approbation demandée, et dans laquelle se trouvent les mots : *Summa cum voluptate perlegi*, existe dans l'édit. de Lyon, 1739, in-fol. Je crois qu'on la trouverait également dans toutes les autres édit., si, au lieu de la chercher au commencement ou à la fin de l'ouvrage, on se reportait plutôt au commencement du t. II, c'est-à-dire, avant le liv. VII (*De impedimentis*). Si, malgré les indications que je viens de donner, M. Alf. Frank ne rencontrait pas ce texte curieux, je me ferais un véritable plaisir de mettre à sa disposition l'exemplaire de 1739. Baron DE PONNAT.

—

M. de Séverac. Bibliographie lyonnaise (II, 295). — L'opuscule attribué au capitaine de Severat, est en effet très rare; on n'en connaît pas un exemplaire à Lyon, où la nomenclature des capitaines du régiment Lyonnais serait accueillie avec le plus grand intérêt.

Quant à la famille Severat (et non Séverac), elle était bien connue à Lyon, dès le XVIe siècle. Jean et Michel Severat, drapiers, figurent sur les syndicats comme maîtres du métier de la draperie en 1580. Remond Severat fut échevin à Lyon pendant les années 1646 et 1647, ce qui lui donna le privilége de la noblesse héréditaire; il était *sergent-major* ou *major* de la ville pendant les années 1619-1661. Laurent Severat occupait cette place en 1664. L'acte baptistaire de Nicolas Severat, fils de noble François Severat, conseiller du roi, élu en l'élection de Lyonnais, et de Henriette de Noyelle, est du 8 octobre 1633 (paroisse de Sainte-Croix). Les registres des anciennes paroisses sont déposés à l'Hôtel de ville, où j'ai vérifié avec soin la citation faite par M. L. de la M... Je ne puis envoyer le texte de cet acte, parce qu'il est défendu de copier les registres, sans permission spéciale pour chaque acte, sans papier timbré, sans droit de copie, etc. V. DE V.

P.-S. — Les armes de Remond Severat sont : d'azur au cerf aislé et élancé d'or.

—

Langue romane (II, 296). — Voir l'ouvrage de Raynouard : *Lexique roman, ou Dictionn. de la langue des troubadours* (Paris, 1836-1843, 6 vol. in-8). Tout récemment, M. Gabriel Azaïs, secrétaire de la Soc. archéol. de Béziers, a entrepris la publication d'un *Glossaire languedocien*, et la Soc. des Archives histor. de la Gironde, prépare en ce moment un *Glossaire gascon*. T. DE L.

— La question est peut-être un peu vague. Il eût fallu désigner parmi les cinq langues romanes (valaque, italien, espagnol, provençal ou langue d'*oc*, et français ou langue d'*oïl*), celle dont on demannde un glossaire. — Pour l'idiome qu'on parlait au moyen âge en deçà de la Loire, j'indiquerai la *Grammaire de la Langue d'oïl*, de Burguy (3 vol. in-8°, Berlin) : le 3e vol. est un glossaire dont la nomenclature est assez étendue. A. B. D.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Un sonnet inédit d'Em. Deschamps. — J'ai *trouvé* sur une page d'album la copie d'un sonnet d'Emile Deschamps, qu'on m'a assuré être inédit. Si vous êtes de mon avis, vous *trouverez* que c'est une vraie... *trouvaille*, et vous la communiquerez à vos lecteurs :

L'Été de la Saint-Martin.

Quelquefois, sous un ciel au tiède Eurus ouvert,
Novembre a ses soleils, été rapide et chauve,
Où, — parmi les rameaux, dont le feuillage fauve
S'éclaircit, — apparaît le spectre de l'Hiver.

Alors, pour éviter ce front de deuil couvert,
L'Année, en folâtrant, dans les herbes se sauve,
Et tresse une couronne avec la pâle mauve,
Et l'œillet encor rose, et le thym encor vert.

Telle, au soir de la vie, il semble que renaisse,
Pour plusieurs, une courte et seconde jeunesse,
Où le soleil d'amour brûle comme à midi,

Et le cœur qui dormait, se hâtant à revivre,
Chante à toutes les fleurs son réveil, et s'enivre
D'un nectar, que demain l'âge aura refroidi.

Boileau n'aurait-il pas dit de ce sonnet, qu'il... vaut un long poëme? R. C.

—

Une boutade de Ch. Nodier, à l'adresse des bibliographes. — Il y a, dans le *Journal des Débats* du 19 avril et du 1er juin 1811, deux feuilletons de Ch. Nodier relatifs au *Cours de littérature sur les anciens poëtes français*, professé par Aimé Martin à l'Athénée de Paris, en avril et mai de cette même année. Dans le dernier de ces feuilletons, Nodier, bibliophile et bibliographe par excellence, décoche à l'adresse des bibliographes la jolie boutade que voici :

« On conçoit très facilement que Mar-« guerite de Valois ait pris plaisir à en-« tendre et même à raconter des sornettes; « mais cette occupation me paroît fort « étrange pour la cour de Louis XI, qui « n'étoit rien moins que plaisante. On doit « pourtant s'en rapporter là-dessus aux « *bibliographes* qui ont le secret d'*em-« brouiller* des questions plus claires, et « avec lesquels on ne conteste jamais sans « sortir de la discussion *un peu plus igno-« rant* que l'on n'étoit. Le plus sûr est de « les croire sur parole. » S. P.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.


Digitized by Google

Num° 37.]

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

[10 juill. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(*NOTES and QUERIES* français)

Nos dix-huit mois.

Oui, notre *Intermédiaire* a aujourd'hui ses dix-huit mois révolus. C'est une de ces époques où il est naturel que des *parrains* bien intentionnés (comme le sont nos abonnés) soient informés de l'état de santé de ce jeune nourrisson. — Comment se développe-t-il? Où en est la dentition? — puisqu'il traverse encore cette première crise de la vie. — Nous répondons en toute franchise qu'il ne va pas trop mal, mais qu'il pourrait, qu'il devrait aller mieux. Après avoir percé les premières dents de lait fort heureusement, il semble s'être un peu arrêté; le développement normal marche avec un peu de lenteur; il dépend sans doute de ses parrains de l'activer, en s'occupant de lui, en le faisant connaître, en prévenant ses désirs, en lui procurant ce qui lui est le plus nécessaire. Ils l'aideront ainsi à devenir, sans convulsions, sans accidents, un grand garçon qui leur fera honneur.

En d'autres termes, l'*Intermédiaire* s'est acquis, dès son début, de bien bons amis, qu'il a su conserver. Mais il faudrait que le nombre s'en accrût, et pour cela l'expérience a montré que le moyen le plus efficace, le seul efficace, est la propagande de ses amis actuels. C'est ce qu'ont très bien compris plusieurs de nos correspondants qui, après avoir répondu par d'heureux enrôlements à notre appel du 10 février (II, 65), nous invitent à stimuler souvent, à cet égard, le zèle de leurs co-abonnés. « Il est bien certain, écrit l'un d'eux « (M. G. O.), que l'*Intermédiaire* n'est « pas encore connu d'une foule de curieux, « de chercheurs, de liseurs, dont il ferait « les délices, et à qui il serait souvent « même éminemment utile. Il est certain « aussi que c'est à nous tous, qui le con- « naissons et l'apprécions, à rendre à nos « amis le service de le leur faire connaître « et de les y abonner. Que chacun s'en- « gage seulement à faire *une*, *deux* recrues « (c'est si facile!) Il y va de l'intérêt per- « sonnel de ceux qui, comme nous, dési- « rent vivement que notre cher *Intermé- « diaire* continue à les instruire et à les « charmer de plus en plus... »

Nous ne saurions mieux dire. Mais on nous permettra d'insister sur l'opportunité et la pertinence de ces recommandations. Elles répondent à ceux de nos amis qui voudraient que l'*Intermédiaire* prît plus d'extension, qui nous expriment leur impatience de le voir hebdomadaire, etc. Avant tout, il faut qu'il se suffise à lui-même, dans les conditions d'étendue et de périodicité actuelles. « Petit poisson deviendra grand, pourvu que... vous lui prêtiez vie! » En attendant, il coûte et donne plus de mal qu'il n'est gros. Mais que le conseil et l'exemple de M. G. O. soient suivis, et l'*Intermédiaire* sera assuré de vivre et de porter tous ses fruits. — Nous ne terminerons pas cette petite causerie, sans répéter et confirmer ici une déclaration faite précédemment (I, 338), savoir que le prix actuel d'abonnement à notre journal ne sera jamais, en aucun cas, surélevé. En conséquence, il ne peut trouver ses moyens de développement que dans l'augmentation du nombre de ses abonnés, et cela par une persévérante propagande. Aussi, ne pouvons-nous que remercier ceux de nos amis qui ont témoigné de leur vive amitié pour leur jeune *filleul*, en offrant de doubler et de tripler le chiffre de leur souscription. C'est seulement le chiffre de leurs *compères* qu'il s'agit de doubler et tripler, et tout ira de soi (1).

—

Les précurseurs de l'INTERMÉDIAIRE.

Pour inaugurer ce 3e semestre, comme nous l'avons fait au début du 2e (II, 3), voici quelques communications sur d'intéressants précédents, bons à enregistrer.

— Un journal mensuel, fort répandu en Angleterre et qui compte déjà cent trente et une années d'existence, *The Gentleman's Magazine* (1731), insère depuis longtemps, en tête de chacun de ses numéros, sous le titre de *Minor Correspon-*

(1) Si nous n'y mettions de la discrétion, et si l'espace ne nous manquait, nous pourrions publier ici bien des lettres prouvant à quel point l'*Intermédiaire* est goûté de ses lecteurs. C'est donc pour nous un devoir de répondre à leur sympathie, en leur montrant ce qui est à faire et en réclamant d'eux un actif concours dans l'intérêt de l'œuvre commune.

Digitized by Google

dence, une série de questions et de réponses relatives à des points d'histoire, de littérature et d'archéologie, concernant presque exclusivement la Grande-Bretagne. M. P.

— Mme Roland dit, dans ses Mémoires, en parlant d'un de ses nombreux prétendants : « La Blancherie fila sa retraite en silence ; je ne l'ai plus revu : mais qui n'a pas entendu parler, depuis ce temps-là, de l'*Agent général de la Correspondance pour les Sciences et les Arts?* » M. F. Barrière explique ainsi ce passage (p. 185) :

« La Blancherie avait conçu le projet d'une correspondance générale entre les savants et les artistes de tous les pays. Il ouvrit aussi des réunions sous le nom fastueux de *Rendez-vous de la République des Lettres*. Les Mémoires de Bachaumont traitent assez lestement ses projets, ses prétentions, sa correspondance et ses assemblées. « Qu'est-ce, disent-ils, que cet agent général des savants, des gens de lettres, des artistes et des étrangers distingués? Un jeune audacieux qui n'est connu par aucun talent. Où tient-il ses assemblées? Dans un galetas du collége de Bayeux, où il n'y a pas même de chaises, et où il faut rester debout depuis trois heures jusqu'à dix heures du soir, que durent les séances. Enfin, qu'y faire! On y cause comme dans un café, d'une façon plus incommode seulement. Qu'y voit-on? Des choses qu'on trouverait chez les artistes, et qui y seraient encore mieux, parce que ce serait chaque jour et à toute heure. Où sont ses correspondances? Dans un gros livre, où il écrit les adresses de quelques savants ou de quelques artistes étrangers. — Malgré l'approbation que l'Académie des sciences, on ne sait pourquoi, a jugé à propos de donner à ce projet, le 20 mai (?), sur le rapport de MM. Franklin, Leroi, le marquis de Condorcet et Lalande, on peut assurer, par expérience, que c'est jusqu'à présent l'idée la plus folle, la coterie la plus plate et la correspondance la plus vide. » — Ce témoignage peu flatteur confirme l'arrêt porté par Madame Roland. »

Heureusement, cet arrêt n'était pas sans appel, comme le fait observer M. Em. Daireaux, dans cette note ajoutée par lui aux Mémoires de Mme Roland, qu'il vient de faire paraître en 4 vol. à 25 c. dans la *Petite Bibliothèque :*

« Bachaumont raille fort durement La Blancherie qu'il traite de jeune audacieux, et son projet qu'il trouve l'idée la plus folle. — Cependant ce projet avait reçu l'approbation de l'Académie des Sciences, sur le rapport de Franklin, Leroi, Condorcet et Lalande, et l'expérience semble prouver aujourd'hui que l'idée n'était pas si folle, puisque, après un siècle à peu près, il existe à la fois en Hollande, en Anglerre, en France, et en Espagne, quatre journaux : le *Navorscher*, *Notes and Queries*, l'*Intermédiaire* et *El Consultor universal*, qui me semblent se rapprocher beaucoup de l'*Agent général de la Correspondance pour les Sciences et les Arts*. — L'*Intermédiaire*, pour ne parler que de celui qui nous intéresse le plus comme Français, est une sorte de livre ouvert, où savants et chercheurs font, deux fois par mois, des questions sur les travaux dont ils s'occupent, ou des réponses sur les questions faites dans les numéros précédents. Cette idée n'est, du reste, que celle déjà mise en pratique par les Bénédictins ; on sait que l'objet des investigations de chacun étant notifié à tous, ce qu'ils rencontraient de relatif à ce travail, ils le déposaient à la case les uns des autres, en sorte que rien n'était perdu du travail de chacun pour le profit de tous. »

Alph. L.

— L'*Athenæum français* fit connaître, il y a douze ans, l'existence du *Navorscher* (*Vide* I, 1), et le Bulletin de la Soc. de l'*Hist. de France* (juin 1853) en signalant après lui ce recueil hollandais qui méritait, disait-il, « par sa singularité, une mention « particulière, » ajoutait que « peut-être « une revue analogue, si elle était intro- « duite chez nous, aurait-elle quelque heu- « reux résultat. » Voici l'article de l'*Athenæum :*

« De Navorscher, *een middel tot gedachten wisseling*, etc. (L'Investigateur, moyen de communiquer ses pensées et d'entretenir un commerce littéraire entre tous ceux qui savent quelque chose, qui ont des questions à faire ou qui peuvent en résoudre.) 3e année, Amsterdam, 1850, chez Fr. Muller, in-8°. Ce recueil périodique, qui a déjà atteint sa troisième année, n'est pas, à ce qu'il paraît, le premier de ce genre. Les Anglais en ont, dit-on, un semblable ; il est destiné à fournir aux gens lettrés le moyen d'appeler l'attention du monde savant sur des points douteux d'histoire, d'archéologie, de biographie, de littérature, de provoquer ainsi des réponses et d'obtenir des éclaircissements sur des faits qu'on n'a pu soi-même éclaircir. Les questions paraissent dans un cahier du *Navorscher*, et les cahiers suivants apportent les réponses quelquefois de deux ou trois correspondants. Tantôt il s'agit de la signification d'un terme singulier, d'une parole ou d'une expression proverbiale usitée dans toute la Hollande ou dans une seule province ; tantôt on cherche à découvrir l'origine de la famille d'un artiste ancien, d'un héros hollandais, d'un écrivain célèbre, etc. Par exemple, il existe aux Pays-Bas une famille du nom de Valois ; on demande si elle a quelque affinité avec les Valois de France. Par les réponses, on voit que si les uns croient que cette famille est simplement originaire de l'ancien duché de Valois, d'autres rapportent qu'elle paraît tirer réellement son origine de l'ancienne maison royale de France, que ses descendants sont tombés dans un état obscur, qu'ils avaient des papiers importants, et que quelqu'un, sous prétexte de les faire valoir à Paris, se les est fait remettre, en sorte que ces titres, vrais ou prétendus, sont perdus maintenant. Dans un autre cahier on demande pourquoi le mot français *Sauvegarde* se trouve écrit devant les postes aux chevaux et même sur les diligences en Hollande. L'un répond que cet usage date du temps de Napoléon, qui voulait indiquer par là que ces établissements étaient sous la protection de la loi. Dans d'autres réponses, on prouve que ce mot était déjà en usage au XVIe siècle dans les Pays-Bas et avertissait, dans les temps de guerre, qu'une sauvegarde, souvent payée bien cher, avait été donnée à ces établissements publics. Cette quantité de petits articles écrits sans prétention ren-

Digitized by Google

ferme un grand nombre de faits peu connus, d'anecdotes plus ou moins curieuses et en général des renseignements instructifs. »

Ainsi, ce n'est qu'après trois ans d'existence (1853) que l'on apprenait en France à connaître le *Navorscher* d'Amsterdam (fondé en 1851), et l'on y ignorait, pour ainsi dire, encore le *Notes and Queries* de Londres (fondé en 1849), dont l'*Athenæum français* ne fait mention ici que sur ouï-dire. Ph. S.

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Louis XVIII, Montesquieu et M. Thiers. — Je lis le passage suivant dans une étude de M. Eugène Despois sur la littérature du 1er Empire (*Revue Nat.*, 1er janvier 1865, p. 496): « C'est ainsi que M. Thiers (t. XVIII, p. 91, 1860) reproche à Louis XVIII de ne pas avoir, dans sa jeunesse, fréquenté Montesquieu. Ce qui rend Louis XVIII excusable à cet égard, c'est qu'il naquit l'année même où mourut Montesquieu. » — Le sens du mot *fréquenter* n'a-t-il pas été ici interprété d'une façon un peu défavorable pour l'écrivain, c'est-à-dire trop judaïque? N'est-il pas admissible de dire d'un poëte, qu'il a fréquenté, dans sa jeunesse, Homère, Virgile, etc.? et d'un historien, qu'il a fréquenté Hérodote, Thucydide, etc.? H. V.

—

Bataclan. — D'où vient ce mot, qui veut dire « attirail, cohue, troupe embarrassante », et dont on a fait en ces derniers temps une chinoiserie musicale (*Ba-Ta-Clan*) et un Café-chantant? M. B.

—

Le Pressoir mystique : vitrail disparu. — Il y a quelques années, avant la restauration de l'église de Saint-Etienne-du-Mont, les visiteurs admiraient dans la première chapelle du chœur, côté sud, un vitrail aussi remarquable par la beauté de la couleur que par le sujet représenté. Au centre, le Christ est étendu sous le pressoir et de ses plaies s'échappe un sang vermeil; les Pères de l'Eglise le recueillent dans des tonneaux que des rois, des évêques descendent dans un cellier. A droite, le peuple se presse en foule sous un portique d'architecture *renaissance*. A gauche, dans le lointain, les apôtres vendangent: un chariot conduit par un ange et traîné par le bœuf, le lion et l'aigle des évangélistes, transporte ce vin dans diverses contrées. Ce vitrail, trop large pour trouver place entre deux meneaux (plus d'un mètre), a été enlevé lors du rétablissement de ces derniers à la fenêtre de la chapelle. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous dire ce qu'il est devenu? A. B. D.

—

Saint-Fiacre. — Quelqu'un des abonnés de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner l'explication d'un tableau relatif à la vie de saint Fiacre, que je ne suis pas à même d'interpréter et qui représente, je crois, le saint cénobite et sa sœur, Sira, en habits monastiques? Saint Fiacre est en avant, sur le bord d'un courant d'eau, où des oiseaux aquatiques se promènent. Il a la main droite levée comme pour donner la bénédiction; un nimbe entoure sa tête. Derrière lui est sa sœur, à moins que ce ne soit un religieux, compagnon de saint Fiacre : ce personnage tient un livre. Au fond, des bâtiments monastiques. Saint Fiacre et sa sœur Sira allèrent visiter saint Faron, évêque de Meaux. Le tableau en question se rapporterait donc peut-être à l'histoire de l'évêque. P. B.

—

Les lithographies de L. Francia. — Je connais de L. Francia, qui fut le professeur de R. P. Bonington, trois lithographies: *Wreck of an english brig.*, 1822; — *Colonne monumentale de Calais*; — *le Malle à vapeur de Calais à Douvres*. Je fais appel aux amateurs pour savoir : 1° La date de ces deux dernières pièces; 2° s'il existe d'autres lithographies ou des eaux-fortes par L. Francia; 3° s'il a été publié quelque écrit spécial sur cet artiste, catalogue de vente, notice nécrologique, etc. Ph. Burty.

—

Un « préconisateur » au XIIIe siècle. — Sur une pierre tombale trouvée près de Lyon est cette inscription :

> ANNO DOMINI MCC°XXIIII, MENSE MARTII, OBIIT PARIOUZ PATER PRIOUDI PRECONIZATORIS QUI JACET IN HOC TUMULO : ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

Les explications de Ducange au sujet des fonctions de préconisateur ne me semblent pas suffisantes. Pourrait-on m'indiquer quelque titre original, quelque note d'un érudit, qui mettrait en lumière ce petit coin obscur de notre vieille histoire? (Lyon.) V. de V.

—

Le siége de Pontoise en 1441. — Après


Digitized by Google

la prise de la ville de Pontoise (19 sept. 1441), le roi Charles VII donna des lettres de noblesse à plusieurs personnes qui s'étaient distinguées dans ce fait militaire. On tiendrait à savoir s'il y a quelques familles qui possèdent des documents relatifs à ces anoblissements. Le renseignement est demandé pour compléter un travail spécial. A. de B.

—

Deux jetons à expliquer. — Pourrait-on me donner l'explication de deux médailles énigmatiques que j'ai vues dans le cabinet d'un curieux de notre ville?

1° Jeton de cuivre, du module d'une pièce d'or de dix francs. La tête de Louis XVI, à droite. Légende: *Louis XVI, roi de France.* Un cheval galopant à droite. Lég. : *Libertas*, au-dessus; au bas : 1800???

2° Plomb, du module d'une pièce d'or de cent francs. Une sorte de magot à droite avec une tête frisée ou une perruque. Lég.: ENIAMONIAF. Une tête de poupon ou bébé sortant d'un vase ou d'une gaîne, à gauche. Lég. : DVC DE NORMANDIE (à l'envers). Cette pièce est percée au-dessus, pour être probablement portée au cou. La première légende écrite à l'envers, et mal orthographiée exprès, se lit *Phénomène;* la seconde : *Duc de Normandie.* Etait-ce un signe de ralliement pour un prétendant au trône de Louis XVI?

(Châlon-s.-S.) J. Guillemin.

—

Maisons de Descartes, de Rollin, de Philippe de Champaigne. — J'ai recours à l'obligeante érudition de M. Ad Berty, dont j'ai lu avec un vif intérêt la réponse sur la maison de Ronsard (II, 276), pour savoir si l'on voit encore, dans la rue Neuve-Saint-Etienne, la maison de Descartes et celle de Rollin (l'existence de cette dernière serait, assure-t-on, révélée aux passants par une inscription, que, pour ma part, je n'ai jamais pu découvrir). — Ces deux maisons ont-elles échappé aux démolitions, comme celle où est mort Pascal (n° 28)? — Le peintre Philippe de Champaigne demeurait aussi dans ce quartier, mais j'ignore le nom de la rue et le numéro de la maison, et je serais très heureux que M. Ad. B. voulût bien me les indiquer, si possible. A. B. D.

—

La Maison Royale de la Charité chrétienne. — Un édit d'Henri IV avait attribué aux invalides par le fait de la guerre, deux établissements où ceux-ci devaient être « *logés, nourris et entretenus le reste de leur vie* » : la *Maison royale de la Charité chrétienne* et la *Maison de Lourcine au faubourg Saint-Marceau.* Où était situé dans Paris le premier de ces établissements, que la mort d'Henri IV fit bientôt disparaître? Où trouver quelques détails sur le fonctionnement de cet essai qui contenait en germe l'idée de l'*Hôtel des Invalides*, que Louvois eut le grand honneur de mener à bonne fin en 1674? H. V.

—

Toussaint-Louverture. — Que devinrent la femme et les enfants de ce chef des noirs de Saint-Domingue, après la détention et la mort de leur époux et père? L'*Intermédiaire*, qui a déjà porté la lumière dans plusieurs questions obscures, aidera sans doute à éclaircir un fait que plusieurs personnes considèrent comme un mystère dans l'histoire contemporaine. Alph. L.

—

Le gendarme du 9 thermidor. — Quel rôle a donc joué ce gendarme historique (II, 351), dont on ignorait le vrai nom propre (et c'était dommage, en vérité)? J. R.

[C'est celui qui montra tant de résolution dans le drame du 9 thermidor, à l'hôtel de ville, et qui abattit Robespierre d'un coup de pistolet. Voir les éclaircissements donnés à ce sujet par Ed. Fournier, *Paris démoli*, 1865, p. 8. — *Réd.*]

—

Mémoire sur les monastères doubles, par Varin. — Varin (Pierre-Joseph), né dans la Meuse en 1802, d'abord archiviste à Reims, où il publia l'histoire de la Commune de Reims, puis bibliothécaire à Sainte-Geneviève, professeur à la faculté de Caen, mort en 1849 bibliothécaire à l'Arsenal, a lu à l'Acad. des Insc. et Belles-lettres plusieurs mémoires qui ne se trouvent pas dans le recueil de ce corps savant, un, entre autres, sur les *Monastères doublés*, c.-à-d. composés de religieux des deux sexes, que cite Ozanam dans la *Civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 120. — Pourrait-on savoir ce qu'est devenu ce mémoire?

(Valenciennes.) Gust. Lejeal.

—

Msc. des Mémoires de H. de Campion. — Il a été publié deux éditions des curieux Mémoires de Henri de Campion, gentilhomme normand (1616-1660), l'une en 1807 par le général de Grimoard; l'autre en 1857, par M. C. Moreau. Le premier éditeur avoue de nombreux retranchements assez mal motivés, que le second regrette avec raison. Le général de Grimoard raconte, dans un Avertissement, que les Mémoires lui avaient été confiés en 1806 par M. de Campion de Montpoignant, avec autorisation de les copier ou d'en faire des extraits. Mais le msc. prêté n'a pas été restitué, et des recherches mul-

Digitized by Google

tipliées n'ont pu le faire découvrir. Il est minutieusement décrit dans la préface de 1807. Le retrouver serait un véritable service à rendre aux sciences historiques.
(Evreux.) BL.

—

Lettres de l'abbé Lebeuf.— MM. Quantin et Cherest, vice-présidents de la Société hist. de l'Yonne, vont publier à Auxerre, en 2 vol. in-8° (6 fr.), les lettres de l'abbé Lebeuf. Dans leur programme de souscription, les éditeurs prient instamment les personnes qui découvriraient des autographes de Lebeuf, de leur en signaler l'existence. L'*Intermédiaire* est un organe excellent pour vulgariser cette demande, qui ne manquera pas d'exciter l'intérêt.
PH. SALMON.

—

Un ouvrage du baron de Besenval. — On trouve, dans le t. II de la *Correspondance* d'Henri Beyle (Stendahl), publiée chez Michel Lévy, l'indication du *Spleen*, conte écrit par le baron de Besenval, le spirituel *humoriste :* récit charmant, faisant parfaitement connaître le ton de la société dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. La notice, insérée en tête de l'édit. de 1821 des *Mémoires* du baron, donne de ce récit une autre idée; elle parle d'un conte moral, mais triste, imprimé sous le titre du *Spleen*, et elle donne un extrait d'une lettre de Crébillon fils au baron : « Votre tableau « moral est bien projeté, l'invention est « heureuse; il ne faut ni le surcharger, ni « le croquer, mais le remplir. Vous écri- « vez bien, ne vous forcez pas. » — Pour apprécier le mérite du *Spleen*, il faudrait le lire, et je ne l'ai pas encore rencontré. Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* sait-il où et quand ce récit a été livré à la publicité? T. CH.

—

Isid. S. de Gosse. — Il a été publié en 1847, chez Gust. Sandré, édit., une *Hist. naturelle drolatique et philosophique des Professeurs du Jardin des Plantes, des Aides-naturalistes, Préparateurs*, etc., *accomp. d'épisodes scientif. et pittor., par* ISID. S. DE GOSSE, *avec des annot. de Fréd. Gérard, anc. réd. en chef du Dict. univ. d'Hist. nat.* (in-12 de 296 p.). — L'auteur de cette spirituelle satire, où l'on « rit des travers des hommes de science, » et où l'on dévoile plaisamment bien des « tours de gibecière, » est-il connu et encore vivant? Je ne trouve aucun renseignement à ce sujet. A. M.

—

Les Enfants de la vallée d'Andlau : titre du vol. publ. par Mesd. Elise Voïart et Amable Tastu. La préface dit qu'il est imité de l'allemand, mais n'indique pas le primitif auteur. Quel est-il? P. R.

Deux allusions obscures. — Je lis dans l'ouvrage de Ch. Didier : *Une année en Espagne :* « Un général, devenu célèbre, « a commencé sa fortune par un jurement, « comme un grand dignitaire de l'Univer- « sité de France avait commencé la sienne « par une gravelure hardie. » (I, 219.) — Quels sont donc les deux personnages ainsi désignés? H. I.

—

De Dromigola. — On lit, dans la Correspondance de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette, publiée par M. Alfred von Arneth (Paris, 1865, in-8), page 71 : « Jeudi j'assisterai à un proverbe... composé par un nommé de Dromigola, ami de Mme Graffigny. » Je suppose qu'on aura mal lu la lettre et que la reine a voulu parler de *M. de Dromgold*. Que faut-il en penser?
P. CLAUER.

Réponses.

Le peintre Corneille Molenaer, d'Anvers (I, 197). — Les œuvres de Molenaer, auquel Descamps a consacré un article dans sa *Vie des peintres flamands*, étaient excessivement rares dans les collections des amateurs du XVIIIe siècle. Il s'en trouvait une dans la riche collection de M. de Calonne, mise en vente à Londres en 1795, pour payer les dettes de l'ex-ministre. Cette toile fut comprise dans une série de tableaux, qui, le premier jour de la vente, n'atteignirent qu'un prix très modeste, de 10 à 20 guinées H. V.

—

Une bulle d'Albéron, évêque de Metz (I, 197, 253). — Voir : *Hist. de Metz, par des Religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne* (D. J. François et D. N. Tabouillot). Nancy et Metz, 1769-90, 7 vol. in-4°; — et *Hist. des Evêques de l'Eglise de Metz*, par Mevrisse. Metz, J. Anthoine, 1674, pet. in-fol. H. I.

—

Un portrait de jeune fille, par Greuze (I, 197). — Un portrait de Greuze, vendu 2,400 fr. en déc. 1834, à la vente de Jacques Laffitte, semble assez se rapprocher de celui qu'on désigne; il est ainsi décrit dans le *Trésor de la Curiosité*.

« GREUZE : Tête de jeune fille, au regard « humide, la tête se penchant sur sa main, « coiffée en cheveux, négligemment vêtue, « poitrine à demi nue. »
(Batna.) H. V.

—

Pontoise ridicule (I, 211). — C'est bien décidément au Parlement exilé que Pon-

Digitized by Google

toise doit de voir son nom associé à divers dictons populaires. Le Parlement de 1652 et ses successeurs ont vécu, Pontoise a survécu; voilà le grand tort de cette dernière. Après les deux Mazarinades citées par M. H. I., en voici une troisième qui tend encore à prouver que la solution proposée (I, 345) est la bonne : *Le Parlement burlesque de Ponthoise, contenant le nom de tous les Présidens et Conseillers renégats qui composent ledit Parlement.* 1652, s. l. In-4° à 2 col. Avec le temps, le *burlesque* a passé du Parlement à Pontoise. H. V.

—

Jeanne d'Arc. Deux portraits (I, 256, 334; II, 72, 371). La question du portrait sur verre de Jeanne d'Arc (I, 256, 334), me fait demander si les deux portraits que je vais indiquer sont authentiques. Ils se trouvent dans un ouvrage intitulé : *Heroinæ nobilissimæ Joannæ d'Arc, Lotharingæ, vulgo Avrelianensis, Puellæ historia, ex variis gravissimæ atque incorruptissimæ fidei scriptoribus excerpta. Ejusdem mavortiæ Virginis, innocentia a calumniis vindicta, authore* J. HORDAL, etc., — un vol. in-4°, *Ponti-Mussi*, 1612. (N° 2522 et p. 121e du 43e Catal. du libr. Baillieu, à Paris). Le rédacteur du Catalogue ajoute : « Ce volume rare contient un joli titre, un portrait de Jeanne d'Arc à cheval, et un autre portrait en femme à mi-corps, par Léonard Gaultier. »

H. I.

—

Mentons, il en restera toujours quelque chose (I, 259, 356). — On n'a pas suffisamment répondu à cette importante question, et je le regrette. Est-ce bien Voltaire, en effet, qui aurait *sérieusement* parlé ainsi? Ne serait-ce pas, par hasard, un certain Basile, personnage de comédie, moitié venin, moitié eau bénite, qui aurait dit ce mot? Souhaitons honnêtement que ce vilain monsieur soit mort sans postérité. « Calomniez, calomniez Voltaire, il en restera toujours quelque chose, » quand ce ne serait que de faire oublier que, sacriléges, vous avez violé sa tombe dans le temple de la mort! JACQ. D.

— *Je l'ai trouvé!* sinon textuellement, au moins pour le sens, dans un passage de sa correspondance. « Il faut mentir « comme un diable (écrivait Voltaire à « Thiriot le 21 oct. 1736), non pas timi« dement et pour un temps, mais har« diment et toujours. » Le philosophe, du reste, était le premier à suivre ce précepte. Il le mit une fois en pratique aux dépens même du pauvre Thiriot, à qui il l'adressait : « Mon cher Thiriot, lui écrivait-il « un jour, je vous aime et ne vous trompe « point. » Or, la veille de ce jour, cet ami de Thiriot avait écrit à d'Argental : « Thi« riot est une âme de boue, aussi lâche « que misérable. » Fiez-vous y donc! (Lusignan.) Z.

— Je l'ai sous les yeux, ce fameux passage! Le 21 oct. 1736, Voltaire écrit à Thiriot : « Le mensonge n'est un vice que « quand il fait du mal. C'est une très « grande vertu quand il fait du bien. « Soyez donc plus vertueux que jamais. « Il faut mentir comme un diable, non pas « timidement, non pas pour un temps, « mais hardiment et toujours. Mentez, « mes amis, mentez, je vous le rendrai à « l'occasion. » Il usait largement de cette théorie du mensonge, pour s'excuser d'avoir écrit tel ou tel de ses ouvrages qui l'aurait exposé à des poursuites. Ainsi, quand il eut fait paraître le *Diction. philosophique portatif*, il écrivit le 13 juillet 1764 : « Dieu me préserve d'avoir la moin« dre part au *Diction. philosophique!* Cela « sent horriblement le fagot. » Il écrivit à tous ses amis pour désavouer cet ouvrage, et à sa grande satisfaction, personne ne le voulut croire..... B. H.

— C'est Beaumarchais, comme on l'a déjà fait remarquer, qui fait dire par Basile : « Calomnions, calomnions, il en res« tera toujours quelque chose. » Mais on a reproché à Voltaire d'avoir dit : « Men« tez, mes amis, mentez. » Il l'a dit, en effet, lorsque, ne voulant pas s'avouer pour l'auteur de la comédie *l'Enfant prodigue*, et ses amis objectant qu'on le reconnaîtrait, il leur répondit : « Criez : L'on se « trompe; ce n'est pas de Voltaire. Men« tez, mes amis, mentez.» Il y a loin de là à un précepte absolu, comme ont voulu le faire croire les ennemis de Voltaire (V. un article d'Eug. Despois, dans *l'Estafette* du 21 juillet 1856, et *l'Esprit dans l'Histoire*, par Ed. Fournier, p. 271). FRÉD. LOCK.

— Non, ces mots ne sont pas de Voltaire, et il est probable qu'ils lui auront été prêtés par quelqu'un qui se sera dit : *Mentons, il en restera toujours quelque chose.* Ce quelqu'un n'a pas eu tort.

T. DE L.

—

Que signifie le mot Cherche-Midi? (I, 275.) — L'enseigne dont M. Ad. B. n'a trouvé aucune mention existe encore au n° 19 de la rue du Cherche-Midi. « C'est, dit M. de la Querière, un médaillon en demi-bosse, représentant un personnage qui cherche du doigt l'heure de midi sur un cadran supporté par deux petits génies. » (*Recherches sur les enseignes des maisons particulières.* Paris et Rouen, 1852, in-8°, p. 58.) CH. ASSELINEAU.

— M. Ch. Rozan dit, dans ses *Petites*

Digitized by Google

ignorances, que « la *rue du Cherche-Midi* doit son nom à un cadran près duquel on avait peint des gens qui faisaient ce dont Voltaire détourne en ces termes :

Vous qui vivez dans ces demeures,
Etes-vous bien, tenez-vous-y,
Et n'allez pas chercher midi
A quatorze heures!

Gare aussi qu'on n'y aille pas chercher... le *Cherche-Midi*. C. J.

—

Le navigateur dieppois J. Cousin, et la découverte de l'Amérique (I, 277). — Je me rappelle avoir lu, relativement à cette question, restée sans solution jusqu'ici, quelque chose dans une petite revue que publiait en 1854-55 M. l'abbé Mullois. Je ne me souviens pas de ce qui y était dit; j'en avais pris note, mais j'ai perdu cette copie. Peut-être ferait-on bien de s'y reporter, car M. Mullois devait s'être appuyé sur quelque document en admettant ce fait si palpitant d'intérêt pour nous autres Français. A. F.

—

Un Recueil, etc. Relation de l'île de Bornéo (I, 281, 317, 336). — Une correspondance de Ch. Nodier avec G. Peignot, publ. dans le *Bull. du Bibliophile* (fév. 1859), répond à toutes les questions de M. Ch. de Lyon. Cette facétie de Fontenelle, publiée parmi les œuvres de Bayle, en 1727, a été réimprimée en 1807, à 94 ex., non pas chez Renouard, comme le croit M. Ch., mais chez Didot l'aîné, par les soins de G. Peignot, sous le nom de *Pillot*, de Dijon. 60 ex. seulement de cette réimpression contiennent la lettre sur la *Résurrection*, adressée au marquis de la Fare et dont Fontenelle est l'auteur.

Le pot-pourri signé « *un Bourguignon* » est vraisemblablement de Peignot lui-même. « Je sais, lui écrit Nodier, que vous n'avouez pas aujourd'hui ces *juvenilia*... » L'exemplaire de Ch. Nodier, relié en maroquin rouge par Bauzonnet, fut vendu 39 fr. à sa vente. CH. ASSELINEAU.

—

Le Bussolante (I, 292; II, 119, 241, 300). — Il me faut donc aller dire à Rome (et sans perdre la boussole), à quelles sources j'ai puisé mes renseignements (II, 241). Je commence par constater que la citation empruntée à l'ouvrage de M. Gaetano Moroni, outre qu'elle n'efface pas le peu que j'ai avancé sur la question, n'apporte aucune nouvelle lumière. Sommes-nous donc éclairés, quand on nous a révélé en italien que « les Bussolanti de la cour pontificale sont des familiers, des *camerieri*, autrement chambellans, valets de chambre du pape, lesquels assistent à la *boussole* de ses antichambres et remplissent d'honorables charges? » Vainement, ajoute-t-on : « Comme anciennement les Bussolanti se divisaient en trois classes, avant que de traiter de leur réunion et de leur entière corporation actuelle, nous les répartirons de la manière suivante : I Bussolanti proprement dits; II Bussolanti-valets de chambre *extra-muros*; III Bussolanti-écuyers; IV Réunion des trois classes, et ce qui a trait à iceux. » Je me contenterai de déclarer qu'après l'étymologie même du mot *bussolante*, ma solide autorité, c'est un ancien conseiller et bibliothécaire de la cour de Weimar, dont je m'empresse de reproduire textuellement ici la lucide et courte explication: « *Bussolante*, écrivait Christian Joseph Jagemann, c'est : *der Bediente welcher neben der Portschafe des Pabsts geht, wenn er sich trajen last — Bussolanti*, Schafentragen. » Par extension, par abus ou catachrèse, si vous voulez, le terme *bussolante* s'est aussi appliqué aux chambellans de S. S. Au particulier, *bussola* signifie un *tambour* devant une porte, *Verschlag vor einer Thur*, une petite clôture ou cloison que l'on fait devant la porte d'une église ou d'une chambre d'habitation; une double porte destinée à empêcher le vent de pénétrer dans l'intérieur. Enfin, *bussare alla porta*, c'est frapper à la porte. Donc les bussolanti de la seconde classe, ceux qui ne sont pas les *vrais bussolanti*, se tiennent en permanence, à titre de camerieri, dans l'antichambre, devant cette cloison sonore et si judicieusement nommée *tambour*, laquelle est construite par surcroît, pour qu'on ne puisse pas distinguer qui est au dedans de la chambre. D'après cela, il est aisé de voir comment les diverses acceptions, les acceptions détournées rentrent toutes et s'absorbent dans la primitive, générale et *nautique* signification du mot *Bussolante*. En second lieu, quoi que puisse avoir dit ou écrit M. Libri, les Annales du Céleste-Empire attestent que, dès l'an 2634 avant notre ère, les Chinois connaissaient déjà les propriétés de l'aimant, et que Hang-Ti sut alors inventer une première boussole rudimentaire qui, vers l'an de grâce ou *reparatæ salutis* 1300, fut perfectionnée par un fameux pilote né dans un château près d'Amalfi, dans le royaume de Naples, à Pasitano. J'ai sous les yeux en ce moment une carte de la Grèce et de l'Italie d'autrefois; je m'assure ainsi qu'une place y a été ménagée à une boussole dont la pointe septentrionale est surmontée d'une fleur de lys, parce que, je le répète, ce Gioja, à qui il fut réservé de mettre la dernière main à l'ébauche des Chinois, était un sujet des rois de Naples, alors cadets de la Maison de France. J. P.

—

Claude de Clévant, maréchale de Fabert (I, 334; II, 55). Clévant est un ha-

Digitized by Google

meau voisin de Custines, à 6 kil. de Nancy.
(Metz.) C. LORRAIN.

— Rien de plus connu en Lorraine que l'ancien fief de *Clévant*, l'un des principaux ornements de la belle vallée qui va de Nancy à Pont-à-Mousson; « le doux « *Clévant*, d'où l'on jouit d'une vue telle « que les poëtes la rêvent dans leurs idyl- « les. » Placé de manière à dominer le confluent de la Meurthe et de la Moselle, ce domaine est si remarquable par le charme de son site, qu'il résume par excellence les beautés paysagères de la contrée et qu'on a coutume de le signaler comme un type. (V. notamment G. de Dumast, *Hist. et tableau de Nancy*, 2e éd., p. 172). — Pour ce qui est du *Condé* de Mme de Fabert, il n'y a pas non plus à le chercher bien loin. C'est, en effet, la commune, de laquelle Clévant dépend encore. Seulement, au lieu de *Condé*, on dit à présent *Custine;* ce village ayant changé de dénomination depuis 1719, année où il fut érigé en chef-lieu de marquisat, par le Duc souverain (Léopold), en faveur du comte de Custine, alors gouverneur de Nancy. On sait que les Custine, famille qui vient de s'éteindre, étaient d'excellents gentilshommes lorrains; de ceux qui pouvaient prétendre à être rangés parmi les douze *petits chevaux*. Au reste, il y avait jadis un assez grand nombre de lieux appelés *Conde* ou *Condé*. C'est qu'on appliquait volontiers ce mot (ancien synonyme de *coude*) aux bourgades situées auprès de quelque grand et visible détour de rivière. Ici, par exemple, la convenance du terme saute aux yeux; car, en face de Condé-Custine, la Moselle forme dans les prairies un coude des plus marqués; elle s'y infléchit à angle droit.
D. N.

Le rôle de la Mère coupable (I, 338; II, 56). — Pendant que je frappais à la porte d'un écrivain des mieux informés sur ces matières, deux de vos correspondants ont répondu, l'un: Mme Verteuil, l'autre: Mademoiselle Contat. Ils ont raison tous deux, ainsi que le confirment les détails suivants extraits d'une lettre de M. Listener, directeur de la *Revue et Gazette des Théâtres*.

« La *Mère coupable* a paru pour la première fois sur le théâtre du Marais, rue Culture-Sainte-Catherine (à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les bains), le 26 juin 1792, sous le titre de *L'autre Tartuffe ou la Mère coupable*.

« La capitale était encore sous le coup des événements du 20 juin; malgré la préoccupation générale, le drame de Beaumarchais excita vivement la curiosité et attira du monde. Voici les noms que j'ai pu recueillir des artistes qui créèrent les rôles: *Le comte*, Baptiste aîné; *Figaro*, Perrone; *Guillaume*, Baptiste jeune; *la comtesse*, Mme Verteuil; *Florentine*, Mlle Masson. — Le 16 floréal an V (5 mai 1797), ceux des artistes de l'ancienne Comédie-Française qui jouaient sur le théâtre de la rue Feydeau, reprirent le drame de Beaumarchais en l'annonçant sous le seul titre de *La Mère coupable*. Voici quelle était la distribution : *Le comte*, Molé; *Figaro*, Dazincourt; *Begears*, Fleury; *Léon*, Armand; *Guillaume*, Larochelle; *la comtesse*, Mlle Contat; *Suzanne*, Devienne; *Florentine*, Lange. — A l'issue de la représentation, l'auteur, demandé par le public, a paru, conduit par Molé et Mlle Contat. »
J. S.

La papesse Jeanne (I, 340, II, 176). — Je possède l'édition de 1588, qui paraît si problématique à M. T. de L. En voici le titre exact : *Erreur populaire de la Papesse Jeanne, M. D. LXXXVIII*, in-16, sans nom de lieu ni d'auteur, 141 p. avec titre, plus 2 feuillets contenant la *Table des principales matières contenues en ce présent livre*. (Puylaurens.) C. P.-V.

Roxanè Basilèsa (II, 12, 242). — Je remercie M. J. P. des renseignements qu'il m'a fournis sur la petite médaille *Roxanè Basilèsa*. Ils sont fort intéressants, mais j'eusse bien aimé qu'au lieu d'être purement *historiques*, ils eussent été *numismatiques*. On ne peut tout avoir du premier coup. C'est, j'espère, un acheminement.
JACQ. D.

Origine du mot Vaudeville (II, 70, 244, 300). — Après l'excellent résumé de M. J. de N. sur la question, il faudrait peut-être, pour prendre la parole, avoir quelque chose de plus neuf à dire. Cependant, il me paraît si près du but que je cède à la tentation de faire faire à sa démonstration un pas de plus. Voici ses deux propositions : 1° *Vaudevire* est bien antérieur à *Vaudeville* ou *Voix de ville*. 2° Ceux qui ont employé ces deux derniers termes, ne connaissant pas le premier ou n'en comprenant pas l'étymologie locale, se sont torturé l'esprit pour trouver une explication plausible du mot *Vaudeville*, corruption naturelle de *Vaudevire*. — Comment cette corruption est-elle naturelle, c'est ce que je veux montrer ici. Il y a là une de ces permutations de lettres qui donnent la clef de tant de problèmes philologiques : *l* pour *r*, et réciproquement. Tallemant raconte que le poëte Racan prononçait comme les enfants : il dit *vlai*, pour *vrai*, D'autre part, ces mêmes enfants disent: *porichinelle*, pour *polichinelle*. *Colidor*, *coronel*, archaïsmes conservés dans le langage du peuple, offrent des exemples de la même confusion de consonnes. Enfin, sans

Digitized by Google

sortir de la Normandie, ni même du pays Virois, je trouve dans une vieille chanson normande, contemporaine de Basselin ou de J. Lehoux :

Venus sommes du Vau de Vire
En pèlerinage à Saint-Gire (1).

Saint-*Gire* pour Saint-*Gille*, village à une lieue de Saint-Lô, où il y a un pèlerinage fameux, de temps immémorial. — Si donc on disait indifféremment *Saint-Gire* ou *Saint-Gille*, on a pu dire de même *Vaudevire* ou *Vaudeville*. E. J. B. R.

—

Théophile de Fernig (II, 71, 212). — Le *Diction. encyclop. de la France*, par Ph. Lebas, contient un article sur le baron César de Fernig et ses deux sœurs Félicité et Théophile. En 1792, ces deux jeunes filles, âgées l'une de 16, l'autre de 13 ans, se mirent dans les rangs de la garde nationale de Mortagne (Nord), qui avait chaque jour des escarmouches avec les Autrichiens. Sur le rapport de Beurnonville, la Convention leur envoya deux chevaux richement harnachés. Les deux sœurs firent auprès de Dumouriez les fonctions d'officiers d'ordonnance et prirent part à plusieurs batailles. Avec leur père et leur frère, elles accompagnèrent Dumouriez dans sa fuite et ne rentrèrent en France qu'en 1802. Félicité épousa un officier belge; Théophile ne se maria point et mourut à Bruxelles en 1818. Elles avaient deux sœurs, Louise et Aimée, tout enfants en 1792. L'une d'elles devint la femme du général Guilleminot. Fréd. Lock.

—

Quid du nom de Saint-Quentin? (II, 72, 272). — Il y a *Vermand*, vénérable chef-lieu du canton de l'Aisne déchu de son antique splendeur, que je distingue d'*Augusta Veromanduum*, devenu Saint-Quentin; et, sans m'inquiéter du français et de l'espagnol au XIe siècle, je prendrai le latin et ce qui l'a suivi selon l'ordre des temps. Le flot des citations à faire sur titres peut être tel, qu'il n'y aura plus moyen, je l'affirme encore, de canoniser Charles d'Autriche...; et comme la note de M. J. P. cherche à établir que le vocable Quentin, pris comme nom de baptême avant 1557, mais « pas encore comme nom de cité, » se répandait dans les Flandres en raison de la popularité du grand Empereur, j'arrêterai le torrent en 1499, année de la grossesse de Jeanne d'Aragon, sa mère.

(Camp de Châlons.) H. de S.

— Comment comprendre l'assertion du *P. S.* de M. l'abbé D. (II, 274)? — Comment les Espagnols auraient-ils pu donner le nom de St-Laurent en l'honneur du *fondateur* de l'Escurial, qui n'avait alors rien de commun avec St-Laurent, et qui n'a fondé l'Escurial qu'après la bataille et en l'honneur de la bataille? Du reste, les Espagnols n'ont jamais appelé la bataille de St-Quentin la bataille de St-Laurent, ils ont même changé, à leur usage, l'orthographe française du nom, substituant un *i* à un *e*, et écrivant St-Quintin. La babataille se livra le jour de St-Laurent, et Philippe II éleva l'Escurial pour commémorer le succès de ses armes, donnant à l'édifice la forme d'un gril en mémoire également du martyre du saint patron. Il est si peu vrai que les Espagnols appellent la journée de St-Quentin par un autre nom quelconque, que celui-là est même entré dans la phraséologie usuelle de la vie. Pour exprimer un grand *bacchanal*, *sabbat*, *vacarme* qui eût lieu tel jour, les Espagnols diraient, d'après un dicton proverbial, idiomatique et elliptique : « *hubó la de San Quintin.* » St-Laurent fut choisi par Philippe II (*fondateur* de l'Escurial, pas St-Laurent) comme *protecteur* du monument qu'il léguait, « *sub invocatione suâ*, » à la postérité, en reconnaissance de la protection du saint, à St-Quentin, nom de ville bien certainement antérieur à la bataille.

(Bayonne.) Général Caradoc.

—

Un anonyme à chercher (II, 76, 346). — Je possède un portrait de Mme *Dubocage* (*sic*) gravé par Tardieu le fils d'après Mlle Loir; au bas se trouve l'inscription : « *Formâ Venus, arte Minerva.* » Ce portrait a été détaché d'un livre que je ne puis citer. Le *Diction. encyclop. usuel* et le *Diction. de Bescherelle* écrivent son nom « *du Boccage*, » indiquent qu'elle est née en 1710, morte en 1802, et rapportent qu'on lui avait donné la devise ci-dessus. A l'époque où les lettres dont il s'agit ont été écrites (années III, IV, V de la Rép.), Mme *du Boccage* avait 84, 85, 86 ans; à l'époque où elles ont été imprimées (Paris an X?), elle avait 91 ou 92 ans, c'était l'année de sa mort. Elle n'a pas fait cet ouvrage, si, comme le dit l'éditeur, l'auteur est *morte* prématurément; mais connaît-on quelque autre femme plus jeune à qui s'appliquait la même devise?

Ph. Salmon.

—

Du baiser donné à Alain Chartier (II, 139, 306). — Je serais heureux de ne pas tromper les espérances de M. T. F. (V. de V.) et de pouvoir renoncer à bannir de l'histoire « le gracieux et touchant épisode » qu'il a pris sous sa docte protection. Je serais même d'autant plus heureux de passer dans le camp de mon très bienveillant

(1) Choix de *Chansons normandes*, à la suite des *Vaudevires d'Olivier Basselin*, édit. L. Dubois, 1821, in-8°, p. 182.

Digitized by Google

contradicteur, que ce serait là le seul moyen de reconquérir les sympathies d'une aimable femme avec laquelle je suis presque brouillé depuis le jour où ma brutale critique n'a pas respecté la version accueillie par Corrozet, par Pasquier, par D. Colletet, par tant d'autres encore. Mais, en pécheur endurci, je résiste à toutes les influences qui amolliraient un moins ferme courage, et répétant le mot : *amica* MULIER, *magis amica* VERITAS, je demande que l'on me prouve, par quelque témoignage plus ancien et plus sérieux (1) que celui de Bouchet, que le baiser fut réellement donné. Je trouve les considérations présentées par M. T. E. fort ingénieuses, mais il me faut autre chose encore, et mon scepticisme restera incurable tant que l'on ne le combattra que par des hypothèses. En résumé, des deux épithètes par lesquelles mon honorable contradicteur caractérise l'historiette dont il a si vaillamment défendu l'authenticité, les épithètes *poétique et vraie*, j'accepte la première, mais, à mon grand regret, je suis, jusqu'à nouvel ordre, obligé de repousser la seconde. Ce que je puis lui promettre, c'est que s'il retrouve jamais quelque document qui vienne prêter au récit du chroniqueur poitevin une autorité suffisante, je serai le premier à vouloir conserver une tradition qui, depuis qu'elle a été célébrée dans les délicieux vers d'Alfred de Musset, semble avoir acquis un charme nouveau. T. DE L.

— Excellente réponse, sans doute, que celle de M. T. E. Mais, en admettant que le baiser donné par Marguerite au poëte fût un *baiser d'hommage*, pourquoi nous laisser croire que ce baiser se donnait toujours sur la bouche? Etait-ce bien ainsi que les chanoines de Dijon rendaient jadis hommage aux duchesses de Bourgogne?

SAMLED.

—

Chocolat des Jésuites (II, 140). — Cette anecdote se trouve dans les Mémoires secrets de Duclos, qui probablement l'a racontée le premier. Il dit que le fait s'est passé en 1701. Voir ces Mémoires, édition J. Gay, 1864, I, 132. J. R.

—

Chercher une querelle d'allemand (II, 226, 309). — Alphonse Karr soutient qu'il faut lire : *une querelle d'amants;* et le mot est assez joli pour n'avoir pas besoin d'explication. Je crois néanmoins cette variante plus ingénieuse que vraie. Du temps où j'étais au service, j'ai eu souvent occasion de remarquer que les Allemands sont *mauvaises têtes*, et chercheurs de querelles, particulièrement après boire. Leur susceptibilité naturelle est encore exaltée, parce qu'ils ne comprennent pas toujours bien exactement les finesses de la langue, qui se tournent pour eux en insultes. Je citerai à cet égard l'histoire, presque récente, d'un malheureux capitaine de cavalerie, qui fut assassiné par un homme de son escadron, nommé Gurth. Celui-ci déclara, devant le conseil de guerre de Versailles, que son capitaine l'ayant appelé *Monsieur Gurth* à plusieurs reprises, il n'avait pu supporter ce *déshonneur* (sic). Gurth n'était pas fou : il était certainement de très bonne foi. Qu'on juge donc, en présence d'une susceptibilité qui rend un homme assassin pour un semblable motif, si le nombre de querelles issues des têtes germaines n'a pas été suffisant pour justifier le vieux dicton! SALEM.

—

Fabrique (II, 259). — La commission chargée de l'administration matérielle des églises est dite *fabrique*, du mot italien *fabrica*, qui signifie *bâtiment*, *bâtisse*, *construction;* et les membres de ce comité se nomment *fabriciens*, comme chargés spécialement de l'entretien et des réparations de l'édifice sacré. Parfois on les appelle encore *marguilliers*, en latin *matricularii*, parce qu'ils sont censés dresser les listes-matricules des paroissiens. Mais ils n'ont rien de commun ni avec les sacristains, ou *æditui;* ni avec les *chevéciers*, ou prêtres à qui est commise particulièrement la garde des *chapes* et des *cierges*, ni avec le primicier, ou la première tête, le chef d'un chapitre. Ils se distinguent également, et du *bedeau* (*pedeau*, en latin *pedellus*), valet de pied, qui précède ou suit selon les cas, et du *spé*, l'enfant de chœur le plus âgé, dans la cathédrale de Paris, et à qui pour cela il appartient, dans la procession, de porter la croix, entre deux camarades plus jeunes et tenant l'un et l'autre un cierge.

J. P.

— L'être moral qu'on appelle aujourd'hui la *fabrique* a pris son nom d'une des choses matérielles dont l'administration lui était confiée, le *bâtiment* de l'église. *Fabrica*, chez les Romains, figurait : *construction*. Chez les clercs du moyen âge, ce mot s'est appliqué au bâtiment de l'église. On trouve, dans les nécrologies et dans les obituaires, la mention d'un grand nombre de dons et legs faits au clergé, *ad opus ecclesiæ, ad opus fabricæ, ad opus turrium*, etc., pour l'*œuvre de l'Eglise*, pour l'*œuvre de la fabrique*, pour

(1) Je ne saurais donner à cette note les développements d'une notice. Sans cela, je signalerais à mon contradicteur tout ce que les *Annales d'Aquitaine* renferment d'assertions erronées. J'ai relevé quelques-unes de ces assertions dans mes *Observations sur l'histoire d'Eléonore d'Aquitaine*, 1864. Je lui en recommande seulement deux autres : L'enfant de Dagobert, âgé de 40 jours, disant *Amen*, et Charlemagne parlant très purement l'*arabe*.

Digitized by Google

l'*œuvre particulière des clochers*. Guillaume Le Breton, dans son poëme latin de la *Philippide*, dit en parlant d'une église d'une beauté incomparable : *Fabrica..... Cui toto par nulla hodie splendescit in orbe*. Le mot *fabrica* ne peut signifier ici autre chose que le monument. Les mots *opus*, et *fabrica*, francisés, quand les clercs ont cessé de parler latin, nous ont laissé les mots *œuvre* et *fabrique*, qui sont devenus synonymes. On disait indifféremment dans le dernier siècle : les membres de l'*œuvre* ou de la *fabrique*. La législation de 1789 n'a consacré que cette dernière appellation. Mais l'usage a continué d'appeler *le banc d'œuvre* le siége de MM. les fabriciens. S. BRUDER.

—

Noms des habitants de quelques villes (II, 259). — Pour les habitants de Saint-Lô, nommés, dans la question, on dit les *Saint-Lois*. — J'ajoute ceci, au sujet de quelques villes normandes : Pour Evreux, les *Ebroiciens*, souvenir du nom des Gallo-Romains de la contrée; — pour Lisieux, les *Lexoviens*, souvenir du même genre; — pour Montivilliers, les *Montivillons;* — pour Pont-Audemer, les *Pont-Audemerois* ou les *Pont-Audomaréens*, du nom latin de la ville : *Pons-Audomari*. A. C.

— Les habitants d'Evreux sont appelés Ebroiciens, d'après le latin du moyen âge : *Ebroicæ*. Quelques familles originaires de cette ville portent le nom d'*Evrevin*, qui n'a pu prévaloir comme dénomination générale. BL.

—

Les immortels principes de 89 (II, 261, 377). — Je reproduis ma question sous une autre forme : Existe-t-il un texte officiel où soient spécifiés « ces grands principes proclamés en 1789, et qui sont la base du droit public des Français? » On me cite le prince J. Napoléon, M. Laboulaye, Camille Desmoulins. On en pourrait citer bien d'autres, car il est plus facile de faire la liste de ceux qui en ont parlé, que des principes eux-mêmes. Ces principes, où les trouverai-je? Est-ce dans les propositions du Roi à l'Assemblée (23 juin 1789)? Est-ce dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen (séance du 20 août 1789. Collect. gén. des Décrets rendus par l'Assemblée, etc., Paris, Baudouin, impr. de l'Ass. nat., 1re partie, du 4 août 1789 au 12 fév. 1790, p. 13)? Est-ce dans la nuit tant vantée du 4 août, de l'entraînement de laquelle on devait bientôt revenir? Est-ce dans les décrets de l'Assemblée des 4, 6, 7, 8 et 11 août, rédigés malgré les réclamations du Clergé et de la Noblesse, et repoussés par le roi (Collect. gén., etc., p. 20, et *Hist. des Franç.* de Th. Lavallée, t. IV, p. 16, l. 26)? Est-ce dans les articles de Constitution, extraits des procès-verb. de l'Ass. nat. (Collect. gén., etc., p. 17)? Est-ce à la tête d'une de ces nombreuses Constitutions qui depuis soixante ans les ont invoqués? Je ne crois pas la réponse aussi facile que se l'imagine M. J. Mt. en s'éclairant de la *Lanterne* de Camille Desmoulins.

En France, nous nous payons trop souvent de mots, et quand je demande que l'on veuille bien préciser ce qu'on entend par « ces immortels principes de 89, » que tous les citoyens, tous les historiens, peut-être même tous nos législateurs, ne comprennent pas de la même façon; quand je demande humblement qu'on veuille bien me les définir autrement que M. Prudhomme, on s'en étonne, on trouve le fait curieux et triste, et je me vois obligé de faire amende honorable à notre ami l'*Intermédiaire*, pour avoir pris la liberté grande de faire cette simple question. *Tantæne animis cœlestibus iræ!*

F. T. B.

—

Une citation erronée (II, 287). — M. P. C. avait-il bien le droit de dire que l'ajournement de Clément V et de Philippe le Bel est « relégué parmi les fables, par *tous* les écrivains sérieux. » Peu d'écrivains sont plus sérieux que l'honorable M. Léon Lacabane, et pourtant cet habile critique n'hésite pas à regarder cet ajournement comme une incontestable vérité. Je renvoie aux remarquables pages intitulées : *Dissertations sur l'Hist. de France au XIVe siècle. Mort de Philippe le Bel. Avénement de Louis le Hutin* (*Biblioth. de l'Ec. des Chartes*, t. III, 1re série). Ce que Ferreti de Vicence, en effet, n'a pas dit de la malédiction lancée *in extremis* contre Clément et Philippe par Jacques de Molay, a été, en revanche, très expressément dit par un historien contemporain, Godefroi de Paris, l'auteur d'une très importante *Chronique rimée*, publiée dans la collection Buchon. « Godefroi ne parle pas « par ouï-dire. Témoin oculaire du sup- « plice du grand maître, son oreille a en- « tendu, et sa plume a écrit les touchantes « et prophétiques paroles que fit entendre « Jacques de Molay, au moment d'endurer « son affreux martyre. » Ainsi s'exprime le judicieux et savant M. Lacabane qui, après avoir cité le dramatique récit de Godefroi de Paris, ajoute cette grave observation : « Il est désormais hors de doute « que le grand maître protesta, au milieu « des flammes du bûcher, contre l'injustice « de sa condamnation. » — Je demande la permission de rappeler ici que, dans les *Annales de philosophie chrét.* d'avril 1863, en un mémoire intitulé : *De qques erreurs de l'Hist. de France de M. H. Martin*, j'avais établi que Ferreti de Vicence ne fait aucune mention de Jacques de Molay,

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892
Digitized by Google

et que c'est à Sismondi que M. H. Martin a emprunté la citation erronée qui a fait l'objet de la communication de M. P. Clauer. T. DE L.

—

Un ridicule (II, 290). — Nos correspondants n'ayant pas craint de donner dans le *ridicule* (soit dit sans les offenser!), nous avons reçu *onze* réponses. Voici les plus concluantes :

— Faites prononcer ce mot par un Allemand, et vous en avez immédiatement l'étymologie. *Ridicule*, *riticule*. Encore un pas, et vous y êtes: — *Réticule?* — C'est cela même. *Reticulum*, en latin, signifie un sac en filet à mettre du pain, des balles à jouer, des herbes aromatiques; une pannetière, une gibecière, une aumônière, diraient nos dames d'aujourd'hui. Comment *réticule* est-il devenu *ridicule?* En devenant d'abord *rédicule*. Or, *rédicule* et *ridicule*, c'est tout un pour nos paysans, pour nos provinciaux. Au siècle même de Louis XIV on prononçait familièrement *rédicule*. Quand Boileau imprimait ses œuvres, il disait :

Je ne sais point au ciel placer un *ridicule;*

mais quand le P. Papin écrivait à Mlle de Sablé, dans un temps où, suivant l'expression de Carel de Sainte-Garde (V. l'*errata* à la suite de l'argument du poëme de *Charle-Martel*), l'orthographe était volontaire, il lui disait : « Voilà l'avan-propos qui me sovera devan vous du rediculle de faire la mieux informé de nous deux. » (Mss. de Vollant, Biblioth. Imp.) Or, nos bourgeoises, considérant comme une expression ridicule et incorrecte de dire un réticule, ont, par suite d'une erreur grossière et d'une affectation de purisme plus grossière et plus *ridicule* encore, changé le *réticule* en *ridicule*. Je me repens presque de le leur reprocher, puisque la police (il est vrai que c'est la police de province), a sanctionné cette expression. Je la signale pour la prochaine édit. du Dictionnaire de l'Académie à M. Prevost-Paradol, qui date comme le mot lui-même, des dernières années de la Restauration. F.-T. BLAISOIS.

P. S. Un de mes amis prétend que le réticule date de l'an 1800. En ce cas, je recommande le mot pour la prochaine édition du Diction. de l'Acad. à M. Baour-Lormian, s'il vit encore ou s'il veut bien resusciter.

— Je lis dans le *Diction. hist.* de Chéruel : « *Réticule*, espèce de sac que les femmes portaient au commencement de ce siècle. Le mot réticule, qui vient du latin *reticulum* (petit filet), indique assez quelle était la nature de ces sacs. Ce nom a été souvent altéré par ceux qui ne le comprenaient pas. » J. R.

— **M. Karl (Valenciennes) écrit : « On** appelle en Angleterre *reticule* ou *reticle* (du latin *rete*, *reticulum*), un petit filet, un sac servant à renfermer l'ouvrage des dames et autres menus objets. Le mot *ridicule* pourrait bien venir de là. »

—

Branscaté (II, 290). — Ce mot doit être emprunté au vocabulaire des lansquenets et des reîtres. En effet, le mot allemand *Brandschatzen* signifie: frapper une contribution de guerre (*Brandschatzung*).

(Valenciennes.) KARL.

—

Un portrait gravé de Baron (II, 291). — Daullé a gravé un portrait de Baron, et la Collection théâtrale de M. Soleirol (vendue en 1862 et 1864) ne contenait pas moins de 46 portraits de cet acteur dans divers rôles. Il y figurait, sans doute, entre autres costumes, sous les chausses râpées de maître Harpagon. H. V.

—

La cage de fer du sultan Bajazet (II, 292). — Le traitement cruel et ignominieux de Bajazet est attesté, dit Ed. Gibbon (*Déc. et chute de l'Emp. rom.*, p. 815 du t. II de l'édit. du Panth. litt.), par une foule de témoins. Le grand critique cite, en effet, à ce sujet, l'historien du maréchal de Boucicault, qui écrivait sept ans environ après l'événement; le Pogge, qui le premier paraît avoir mentionné dans son Dialogue sur les vicissitudes de la fortune, 28 ans après la victoire de Tamerlan, la fameuse cage de fer; deux chroniqueurs italiens dont Muratori a recueilli les ouvrages (t. XVIII et XIX de ses *Script. rerum italicarum*); enfin Arabshah, qui dans le temps même où le Pogge, à Rome, signalait la mise en cage de Bajazet, la signalait non moins expressément à Damas, (accord bien remarquable!) et qui, de plus, parle, le premier de tous, des concubines et des femmes légitimes du sultan vaincu, qui, presque nues, furent, comme autant d'Hébés, exposées à la licence des regards des convives du vainqueur. L'immense érudition de Gibbon doit peser d'un grand poids dans la balance, et, entre cet historien si peu crédule, qui admet la cage, et M. de Hammer, qui la repousse, je connais bien des gens qui n'hésiteront pas. M. de Salvandy n'a pas hésité, lui non plus, et dans l'article sur Bajazet qu'il a donné au *Diction. de la Conversation*, il maintient énergiquement, contre Voltaire et ce qu'il appelle le troupeau des écrivains qui l'ont suivi, une tradition que, dit-il un peu trop complaisamment, *tous* les annalistes et chroniqueurs contemporains, non-seulement turcs, mais syriens, grecs, italiens, français, s'empressèrent d'accueillir.

T. DE L.

—

Digitized by Google

Une inscription de la rue des Moulins-de Reuilly (II, 292). — A diverses époques, on sembla redouter beaucoup la trop grande extension des limites de la ville de Paris. A cet effet, une déclaration de Louis XIV, en date du 30 avril 1672, fit défense aux habitants de construire aucune maison nouvelle au delà des bornes qui avaient été plantées dans les faubourgs en 1638; mais cette déclaration ayant été mal interprétée, Louis XV en fit paraître deux autres les 18 juillet 1724 et 1726 (*Recueil gén. des Lois franç.*, par Isambert, t. XXI, p. 275 et 298). Dans la première de ces déclarations, le roi proclamait « qu'au point « de grandeur où la ville de Paris était par- « venue, on ne saurait y souffrir de nouvel « accroissement sans l'exposer à sa ruine. » En conséquence, il renouvelait les défenses faites précédemment, et il prescrivit l'ordre de borner les faubourgs de Paris à la longueur des rues déjà ouvertes et à la dernière maison bâtie dans chaque rue. — L'inscription qui existe encore au coin de la rue des Moulins-de-Reuilly et de la rue Picpus était destinée à rappeler cette prohibition. Il est vraisemblable que la maison sur laquelle elle se trouve était en 1727 la dernière de la rue Picpus, car la rue des Moulins de Reuilly n'existait pas : sur le plan de Verniquet qui a paru en 1791, elle n'est figurée que comme un petit sentier non dénommé. ALEX. SOREL.

—

Natoire, etc. Monot et Clérisseau (II, 293, 382). — La mésaventure de *Clérisseau* ne nuisit guère à son avenir, car il mourut en 1820, presque centenaire, après être entré à l'Académie royale de peinture et de sculpture dès 1769, et s'être fait connaître comme peintre d'architecture en Italie, en Angleterre, à Saint-Pétersbourg, où Catherine II le nomma son premier architecte. Toutes les biographies artistiques (*Gabet*, *Siret*, etc.), parlent d'ailleurs en détail de Clérisseau et de ses œuvres. — *Monot* (Martin-Claude), qui n'accompagna pas son camarade Mouton jusqu'au Châtelet, et supporta sans regimber les excès du zèle de Natoire, l'hôte familier du Gesu, était sculpteur. Il fut, en 1779, de l'Académie royale, et mourut en 1803, à l'âge de 70 ans. Plusieurs de ses œuvres, destinées aux princes de Metternich et des Deux-Ponts, figurèrent aux Salons de 1781 et 1785 (Dussieux : *les Artistes franç. à l'étranger*). H. VIENNE.

—

Mariotte (II, 293). — Dans une petite galerie biographique, placée à la fin d'une Géographie du départ. de la Côte-d'Or, publ. en 1846, on lit : Mariotte (E), physicien, né à Dijon en 1620, mort en 1684. Dr LEJEUNE.

—

Littérature misogyne (II, 296). — M. Emile Deschanel, a publié, dans la collection Hetzel, un agréable petit volume intitulé : *Le mal qu'on a dit des femmes*. — N. de Coles est l'auteur d'un poëme satirique contre les femmes, publié à Lyon, 1655, in-8° : *L'Enfer de Cupidon*. — Il y a une satire de 1,500 vers contre le beau sexe dans les poésies de Louis Adimari, mort en 1708. — Le docteur Charles Clapiès a traduit en français l'impertinente thèse qui a pour titre : *Mulieres homines non esse*. Cette traduction est intitulée : *Paradoxes sur les femmes, où l'on tâche de prouver qu'elles ne sont pas de l'espèce humaine*, 1766, in-12. Mais le livre dans lequel M. J. R. trouvera le plus d'injures et de calomnies contre les filles d'Eve, c'est le livre que voici : *Les Controverses des sexes masculin et féminin*, par Gratien du Pont, seigneur de Druzac, Tolose, 1534, in-fol. gothique. Dans cette compilation qui, hélas ! eut un succès scandaleux, attesté par de nombreuses éditions (1536, 1541, etc.), l'indigne compatriote de Clémence Isaure ramassa tout le mal que les écrivains de tous les temps et de toutes les nations avaient dit des femmes, toutes les anecdotes vraies ou fausses qui leur font jouer un rôle peu édifiant. Il me semble, du reste, qu'il existe une bibliographie spéciale qui contient l'indication des livres sur l'amour, sur les femmes et sur le mariage, et qui comblera les vœux de M. J. R.
T. DE L.

— Voici quelques notes bibliographiques à ce sujet : 1° *La Louenge des femmes*, invention extraite du Commentaire de Pantagruel sur l'Androgyne de Platon, Lyon, Jean de Tournes, 1551, in-16. Cette facétie, attribuée à Rabelais, a été réimpr. à 100 ex. — 2° *Le Supplément de Tasse Rouzi Friou Titave*, aux femmes ou aux maris, pour donner à leurs femmes. Paris, 1713, in-12. — 3° *Vengeance des femmes contre les hommes ; satyre nouvelle contre le luxe des femmes* ; *peloton de fil envoyé par Mme d'Agénois au duc de St-Aignan*. Livret in-16 du XVIIIe siècle, réimpr. à Lille en 1855. — 4° *Misogine, ou les Femmes comme elles sont*, histoire orientale, trad. du chaldéen (par De Cubières). Paris, 1787, 1 vol in-12. — 5° *Le Mérite des femmes travesti*, par Simonnin. Paris, 1825, in-12. H. V.

— Le petit livre : *la Belle sans chemise*, Londres, 1797, in-18, se trouve-t-il dans la Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage, par le C. d'Y*** ? — Je ne l'ai rencontrée qu'une seule fois, cette *Belle sans chemise* : c'est dans le Catalogue d'une jolie collection de livres rares, etc., venant de la biblioth. de M***. Lyon, Bouilleux, nov. 1864, n° 395.
H. I.

—

Digitized by Google

Lettres à une artiste (II, 297). — Cette correspondance ne serait-elle point l'œuvre posthume de Frédéric de Gentz, dont on sait la folle passion sénile pour la célèbre danseuse? Les détails ne manquent pas dans le recueil fort connu, publié par Varnaghen d'Ense en 1836, à Leipzig : « *Galerie von Bildnissen aus Rahel's Umgang und Briefwechsel.* » Dès l'apparition de ce dernier ouvrage, M. Philarète Chasles, dans les *Débats*, attira l'attention du public français sur ce singulier épisode de la vie du vieux diplomate. S. T.

—

Une allusion à Molière (II, 325). — Il est évident que tous nos lecteurs ont lu : *Fourberies de Scapin*, act. II, sc. 11, là où un *lapsus calami* a fait écrire et imprimer *Georges Dandin*, — encore que « le ménage du gendre des Sotenville soit bien aussi (comme nous l'écrit spirituellement M. A. B. D.) une véritable *galère*. » — « GÉRONTE : Va-t'en dire à ce turc que « je vais envoyer la justice après lui. — « SCAPIN : La justice en pleine mer! Vous moquez-vous des gens? »

— Certains lecteurs de l'*Intermédiaire* n'apprendront peut-être pas sans intérêt que l'auteur de *The ordeal of Rich. Feverel* et d'autres œuvres charmantes, qu'il signe du pseudonyme de *George Meredith*, est le fils de l'illustre romancier sir Ed. Bulwer Lytton. A. DE C....S.

—

L'onomatopée « Dodo » (II, 325). — N'en déplaise à M. Edm. About, je ne vois guère là d'onomatopée. *Dodo* est tout simplement la première syllabe redoublée de notre verbe *dormir*. C'est ce que prouve cette chanson que l'Homère en prose du *Petit Journal* nomme « la *Marseillaise du berceau*, » Marseillaise qu'aucun gouvernement n'a encore songé à trouver suspecte : *Dodo! l'enfant do..... l'enfant do.....rmira tantôt.* JACQ. D.

— Même rép. de MM. A. de C. Al., etc.

—

Une losange... Les armes de Law (II, 325). — Quand les filles, avant leur mariage, portaient les armes de leur maison (cas assez rare), l'usage voulait que l'écu eût la forme *d'un losange* (ce mot est masc. aujourd'hui). NON NEMO.

— Tous les traités de blason nous apprennent que les demoiselles portent l'*écu en losange*, tandis que l'écu des hommes présente une autre forme qui varie selon les pays. Les formes principales d'écus d'hommes sont : l'*écu français*, l'*écu en bannière*, l'*écu échancré* adopté par les Allemands, l'*écu rond* par les Espagnols, l'*écu ovale* en Italie, etc. E. Q.

— Même rép. de M. R. Ch.

— C'est la forme de l'écusson approprié aux femmes non mariées et aux veuves. Comme les armoiries sont censées n'appartenir qu'aux personnes « de condition », la losange que portait Mlle Law revendiquait un droit. — On pourrait maintenant demander, et il serait intéressant de savoir si le fameux financier possédait effectivement ce droit. Son père avait commencé par être un petit orfèvre, mais avait fini par être un riche banquier. Il acheta une terre assez considérable, et, en cas pareil, depuis plusieurs siècles, le Collége d'Armes, en Angleterre, n'a jamais refusé ses faveurs à ceux qui savaient les demander. — La mère de Law était du *clan des Campbell*, dont le chef est le duc d'Argyle; mais cela ne prouve absolument rien en ce qui regarde sa position sociale. Il y a, certes, une parenté générale dans les clans écossais, mais les origines et les degrés sont trop vagues pour rien conclure en faveur ou défaveur de tel ou tel individu. — On rend aujourd'hui justice non-seulement au génie mais à l'intelligence pratique de Law. Le système actuel des banques est pour la plus grande partie le sien. Aussi, il est permis de porter intérêt à ce qui le concerne. Il serait curieux de savoir si les armoiries de la famille Law de Lauriston, actuellement existante (elle compta un maréchal de France sous la Restauration) et qui descend en ligne droite du célèbre banquier, sont également héréditaires, ou bien ont été adoptées plus récemment. Gal CARADOC.

—

Palpitant d'actualité (II, 325). — Je ne suis pas aussi choqué de cet accouplement que M. T. de L. L'actualité *ne palpite pas*, cela est vrai, mais ce qui est actuel et présent fait palpiter bien plus que ce qui est passé ou à venir ou loin de nous. Il y a là une licence grammaticale, mais l'expression me semble avoir sa raison d'être. Ce qui me paraît plus indigeste, c'est le « *ruisselant d'inouïsme*, » pour lequel un brevet d'invention a été pris par M. Philoxène Boyer (toujours s. g. d. g.). E. T.

— Deux autres corresp. (*Non Nemo* et *Ul.*) citent également ce dernier néologisme *inouï*, mais sans en indiquer la paternité.

— « *Palpitant d'intérêt*, » qui est plus usité, aura été créé (dit M. Ul.) par quelque critique en veine, au sortir de quelque drame larmoyant de l'ex-boulevard du Temple.

—

Souvenirs mortuaires d'Agnès Sorel (II, 326). — La tombe d'Agnès Sorel fut ouverte à Loches, le 5 mars 1777. Sur les

Digitized by Google

objets qui s'y trouvèrent, il y a des détails précis dans l'*Hist. du 2e Arrond. d'Indre et Loire*, détails reproduits pp. 40 et suiv. des *Tablettes chronol. de l'Hist. du Château et de la Ville de Loches*, par le cher A. de Pierres, Paris, typ. Didot, 1843, in-4°.
(Bordeaux.) S. R. D.

— Je n'ai point de renseignements sur les prix d'adjudication de la vente du baron Viv. Denon. Mais je crois pouvoir affirmer avec certitude, que lors de la récente dispersion de la galerie Pourtalès, ce très précieux *Reliquaire* a été adjugé, pour un prix assez élevé, à M. le comte Arthur Desaix. — L'une des vitrines de ce curieux objet d'art contient, non loin des *Souvenirs mortuaires* de l'illustre Dame de Beauté, — ange sauveur de la France, — des cheveux du héros de Marengo, coupés par V. Denon lui-même sur la tête de son ami, en 1800, pendant les obsèques de Desaix, dans la chapelle de l'hospice du Saint-Bernard. UL.

— J'ignore le prix auquel a été adjugé le reliquaire qui les contenait à la vente Denon; mais à la vente Pourtalès il est monté à 300 fr. SANLOT.

—

Fr. Bleyswick, graveur (II, 326). — Voir, sur ce graveur, le *Biographical Dictionnary*, etc., par Jos. STRUTT. 2 vol. in-4°, publiés à Londres en 1785 et 1786.
(Alais.) EMM. MICHEL.

—

Est-il vrai que Voltaire en soit l'auteur? (II, 330.) — Non, Voltaire n'en doit pas être l'auteur. Il n'en dit rien, je crois, dans sa Correspondance. Si cet ouvrage eût été de lui, il en aurait parlé dans ses Lettres, tout en désavouant (ce qu'il faisait souvent) d'en être l'auteur. Je n'ai parlé de cet ouvrage, — dont le titre excite si vivement la curiosité, — que d'après un Catalogue de 1865; mais *Semper quærens* (II, 331) en parle *de visu*. Comment se fait-il alors qu'il ne nous dise pas ce que cet ouvrage contient; quel était le but de l'auteur anonyme? Quelle pourrait être la signification de ces mots: *le bal général prochain*, 1772, qui se trouvent dans le titre, et qui ont l'air d'une raillerie? Toutes ces explications me paraissent indispensables pour faire connaître aux lecteurs de l'*Intermédiaire* la portée, le but, le sel et la clef de l'ouvrage anonyme, publié sur les *Puissances de l'Europe en* 1772, sous le titre de: CONGRÈS POLITIQUE. S. P.

—

« Les trois Siècles » (II, 332).— Cet ouvrage bien connu est de l'abbé Sabatier de Castres, 1772, 3 vol. in-8°. Le titre porte: *Les trois Siècles de la littérature françoise, ou Tableau de l'esprit de nos Ecrivains, depuis François Ier jusqu'en* 1772, *par ordre alphabétique*. Il y a une édit. continuée jusqu'en 1801, 4 vol. in-12.
(Béziers.) J. H.

— Même rép. de M. T. de L.

—

Portraits d'H. de la Touche (II, 345). — Le nom patronymique de *Hyacinthe* De La Touche était THABAUD. L'auteur de *la Reine d'Espagne* était neveu du conventionnel de l'Indre, Guill. Thabaud. Les MM. Thabaud, de Berry, étant plusieurs frères, avaient pris des noms de terre, pour se distinguer de leur aîné (le député) qui portait seul le nom de la famille. C'était l'usage alors dans la bourgeoisie de province. (Voy. sur De La Touche une très intéressante étude dans les *Causeries du Lundi* de Sainte-Beuve.)— Où se trouvent les actes de naissance, de décès et de mariage de *M. De La Touche*, signalés par M. Boisson, et aussi des renseignements sur Mlle de Comberousse, mentionnée à ce sujet? — Je n'avais jamais lu nulle part ni ouï dire que H. De La Touche eût été marié. UL.

—

LA NAPOLÉONE, la fameuse ode de Charles Nodier (II, 351). — Le savant bibliographe russe, M. S. Poltarotzky (que nous avons reconnu sans peine dans la note si curieuse et si exacte relative à cette ode fameuse de Ch. Nodier), n'a pas soupçonné que *la Napoléone* avait été imprimée en partie dans un journal de Paris, avant d'être mentionnée dans le *Journal des Débats* du 27 avril 1814. Nous lisons dans le *Journal des Arts, des Sc. et de la Littér.*: *Bulletin de Paris*, 6e vol. (Paris, de l'imprimerie de Porthmann, 1814, p. 71, à la date du 14 avril 1814): « Un de nos journaux a cité deux strophes de l'ode fameuse que M. Nodier composa contre « Buonaparte, dans le temps de la plus « grande prospérité de ce général. On « donne aussi de justes éloges au courage « qu'il déploya dans cette circonstance, où « tous les esprits étaient comprimés et « toutes les voix muettes, mais on aurait « dû ajouter qu'une longue proscription et « une arrestation devinrent, à cette même « époque, pour M. Ch. Nodier, la *palme du* « *martyre*. Ce n'est même que depuis fort « peu de temps qu'il avait obtenu de la « police sa résurrection littéraire. » Cette note officieuse, qu'on peut attribuer presque à coup sûr à la plume de Ch. Nodier lui-même, ne nous dit pas à quelle époque cette ode fut composée et comment elle amena l'arrestation de l'auteur. Nous parlerons, une autre fois, de cette arrestation qui fut très réelle, mais provoquée par une incroyable exaltation de ce jeune républicain, poussé à bout par la misère et le

Digitized by Google

désespoir. Aujourd'hui, ne nous occupons que de *la Napoléone*. Elle fut imprimée en entier dans le numéro du 10 mai de ce même *Journal des Arts, des Sc. et de la Littér.*, avec cette note plus explicite que la première : « Un journal a donné quel« ques fragments de cette ode, composée « en février 1802. Nous l'insérons ici en « entier et telle que l'a faite l'auteur qui « désavoue les copies fautives qui en ont « été répandues. Elle lui valut une longue « détention et un bannissement de plu« sieurs années. » La détention dura trois ou quatre jours et le bannissement se réduisit au renvoi de l'auteur dans sa ville natale sous la surveillance du préfet de son département. Mais ce n'est pas la question : il s'agit seulement de découvrir le journal qui publia, *pour la première fois*, antérieurement au 14 avril 1814, deux strophes de *la Napoléone*. Nous ne l'avons pas encore découvert. Il serait très intéressant de recueillir les nombreuses variantes qui caractérisent la publication de cette ode à diverses époques. Ce fut Nodier qui la publia lui-même, revue et corrigée, dans les notes de son ouvrage anonyme : *Histoire des Sociétés secrètes de l'armée* (Paris, Gide, 1815, in-8°, p. 255). Il la fit précéder de cette note piquante : « C'était aussi « du sein des Philadelphes que sortaient en « grande partie ces écrits hasardeux qui « entraînaient, dans toutes les classes, « l'amour des bonnes lois et la haine des « tyrans. Je citerai, dans ce nombre, *la* « *Napoléone* de Charles Nodier, que l'au« teur a, dit-on, retirée deux fois du com« merce depuis la fondation de la monar« chie, mais que l'histoire doit conserver « au moins comme un monument de zèle « et d'audace d'une espèce fort rare à l'épo« que où elle a été écrite. Elle fut compo« sée par l'ordre d'Oudet, sous son inspi« ration et dans l'intention manifeste de « servir de chant de ralliement aux hom« mes irréprochables des deux partis qu'il « était déjà question de rapprocher, inten« tion qui explique seule, mais qui explique « très bien la fusion, ou pour mieux dire « l'incohérence d'opinions qu'on y remar« que au premier abord. Je crois faire une « chose agréable au lecteur en rapportant « ici cette pièce dont les exemplaires im« primés ne se trouvent point et que j'ai « eu occasion de collationner sur des co« pies très authentiques. » Suit *la Napoléone*, en sept strophes, dont le texte diffère, en plus d'un endroit, de la copie publiée par le *Journal des Arts, des Sc. et de la Littér.* Puis, la note reprend ainsi : « *La Napoléone*, destinée à être chantée « en grand chœur dans les banquets de la « Société (des Philadelphes) avait été mise « en musique par un de ses membres les « plus anciens, M. Francis Dallarde (Rou« gemont), cité dès lors comme un de nos « meilleurs chansonniers et mille fois plus « cher encore aux Philadelphes par les « qualités de son cœur que par celles de « son esprit. » *Bibl.* JACOB.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Nécrologies de personnages encore vivants ! — Maintes fois, dans les journaux et recueils publiés à Paris, on a exprimé une profonde et juste surprise au sujet des *nécrologies* que l'on rencontrait dans les volumes supplémentaires de la *Biogr. Univ. Michaud* (t. 56, etc.) sur des personnages français qui se portaient encore à merveille. Des Russes également vivants ont eu aussi leur tour dans la nouv. édit. de cette même Biographie. Dans le t. 32, qui n'a pas de date sur le titre (il a paru au commencement de 1862), on trouve la *nécrologie* du poëte-publiciste russe Nicolas Pavlof, qui vivait encore à cette époque, et qui n'est mort qu'en 1864, c'est-à-dire deux ans *après* la publication. Me trouvant à Moscou, en août 1862, à la réception de cette *nécrologie anticipée*, je portai le volume à Pavlof, qui rédigeait alors son journal politique et littéraire : *Notre Temps*, et lui procurai ce singulier plaisir (qui n'est pas donné à tout le monde) d'*apprendre* la nouvelle de *sa propre mort* et de la voir annoncée d'une manière formelle par M. Rumelin, auteur de l'article.

Le t. 33 de cette Biographie, publié également *sans date*, ainsi que les tomes suivants (il est fort commode, soit dit en passant, de ne pas mettre de date aux ouvrages qu'on publie !), parut en juillet 1862. Aux pp. 45 et 46 de ce t. 33, on trouve une notice *nécrologique* sur le Métropolitain de Moscou Philarète, que M. Rumelin fait mourir, en fév. 1862, tandis que le vénérable Prélat est encore en vie, Dieu merci, en ce présent mois de juin 1865. Je lui ai également fait *voir* cet article, et il a eu la douce satisfaction, comme M. Pavlof, de lire sa propre nécrologie, en même temps qu'il était édifié sur l'exactitude des renseignements fournis par la Biogr. Michaud. S. P.

Tohu-Bohu. — On a demandé quelque part l'origine de cette expression. Les dictionnaires s'accordent à dire qu'elle est tirée du premier chapitre de la Genèse, où elle est employée dans le sens de mélange informe : le chaos des Grecs. — Mais ce qu'on n'a pas dit, c'est que la langue française doit ces mots à Rabelais. — Voir dans Pantagruel (liv. IV, chap. 17) la description des îles de Tohu et Bohu. R. N.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Num° 38.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. [25 juill. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

A nos amés et féaux abonnés.

Est-ce avec raison que nous recommandons à qui de droit de propager la connaissance de notre petite feuille? A peine notre n° 37 est en route, qu'il nous arrive de M. G. B. (Bordeaux, 16 juillet), une lettre contenant cette communication qu'on nous permettra de mentionner ici: « M. de L. m'écrit: Je ne saurais vous dire « combien je suis enchanté de l'*Intermé-* « *diaire*. Ce recueil, aussi utile que piquant, « m'apprend le plus agréablement du « monde. Je n'oublie pas que c'est vous « qui m'avez rendu le service de me signa- « ler son existence, et je ferai tout ce qui « dépendra de moi pour contribuer à son « succès. » — Et M. de L. a déjà tenu parole, et a reçu lui-même à son tour de semblables remercîments. Que chacun en mérite donc autant, l'*Intermédiaire* aura cause gagnée..... *Quid plura?*

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Des canons au temps de César. — Dans la *Description du Berry au XVIe siècle*, par De Nicolay, publiée récemment d'après le ms. autographe de la Biblioth. imp., par M. Victor Advielle, on lit, p. 27: « Les « Gaulois édifioyent leurs villes, selon le « dire de Cæsar, ainsi que s'ensuyt:..... « ... L'œuvre n'est point laid, ains est « utile et bien convenable à défendre les « villes, pour cause que les pierres se dé- « fendent contre le feu, et le bois se défend « contre les canons. » — Je n'ai pas sous la main le texte des *Commentaires*. Je serais bien curieux de savoir comment se comporte le latin du passage allégué.

(B., Creuse.) Génermont.

—

In necessariis unitas, etc. — M. Oct. Feuillet, dans son discours de réception à l'Acad. franç. (26 mars 1863), dit de son prédécesseur Scribe: « Il avait trouvé ré- « gnant parmi vous, comme dans une ré- « gion d'une sérénité supérieure, cette « noble maxime, venue de plus haut en- « core: *In necessariis unitas, in dubiis li-* « *bertas, in omnibus caritas.* » D'où vient donc cette noble maxime? Que l'on ne me réponde point que saint Augustin en est l'auteur, car le cardinal Gousset déclare, dans sa *Théologie dogmatique*, 3e édit., 1849, 2 vol. in-8°, qu'on la chercherait en vain dans les écrits de l'évêque d'Hippone. T. de L.

—

Noblesse oblige. — On lit, dans les *Recherches sur la vie du P. Menestrier* de M. Allut: « *Noblesse oblige*, ce vieux dicton de nos pères. » Cette qualification est-elle fondée? Connaît-on un texte ancien qui la justifie? Si c'est, au contraire, à une époque récente que le dicton a été créé et mis en circulation, peut-on l'établir d'une manière certaine et qui exclue toute idée d'ancienneté? Je tiendrais beaucoup à obtenir, sur ce point, une solution péremptoire. D. E.

—

Religion et irréligion. — En prenant ces mots comme exemple, le premier sans accent, le second, quoique seulement un composé négatif du premier, avec l'accent aigu sur la seconde syllabe, quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il déterminer dans quelle catégorie de la Grammaire tombe la règle, ou bien sait-il autrement la provenance de cette anomalie apparente? Il est évident que l'étymologie latine ne l'explique point, la quantité prosodique restant la même. Les adjectifs *religiosus* et *irreligiosus* (employés par des écrivains de la meilleure époque) ont l'*e* bref, et quand Lucrèce veut le rendre long, il a soin de doubler la consonne suivante et écrit: *relligio*. Est-ce seulement une idée euphonique? Mais, dans le fait, en quoi consiste-t-elle? Enfin, un tel changement, dans une si proche parenté, nous vient-il du despotisme de l'usage ou d'une exigence raisonnée de la langue? Si une règle existe, comment et à quoi s'applique-t-elle? (Bayonne.) Gal Caradoc.

—

Digitized by Google

« Dès le patron minette. » — « Le meunier se lèvera demain dès le *patron minette.* » Je lis cette phrase dans le *Journal des Débats* du lundi 26 juin, à la 6e col. du feuilleton de Jules Janin. Est-ce que ce *patron*-là est bien catholique? Ou bien faut-il le placer dans le discours de non-réception que l'académicien manqué prononçait naguère à la porte de l'Académie française? V. V.

—

Sur le mot Collationnage. — J'ai lu, ces jours-ci, dans un volume publié pour la Soc. de l'hist. de France, une phrase ainsi conçue : « Le collationnage du texte nous « a fait découvrir d'autres suppressions. » Je ne trouve *collationnage*, ni dans le Diction. de l'Académie, ni dans celui de Littré. Le mot *collation*, qui suffisait autrefois, ne peut-il nous suffire aujourd'hui? Pourquoi ce néologisme inutile, et de plus, fort laid? P.-L. Courier, que j'aime à citer à cause de l'extrême pureté de son style, aurait désapprouvé *collationnage*, lui qui a toujours employé *collation*.

T. de L.

[*Collationnage* se trouve dans Boiste. Mais nous en faisons fi, comme notre correspondant, et, plutôt que d'en user, nous aimerions mille fois mieux nous rendre coupable d'un autre néologisme : *collationnement*. Car *collation* a bien aussi son inconvénient, à cause de ses diverses acceptions. — *Réd.*]

—

Auffe, terme de botanique. — Dans quelle localité de la France donne-t-on ce nom à un végétal qui n'est pas mentionné dans le Diction. de Littré, mais que le Complément de l'Académie dit être une plante d'Espagne, en l'indiquant sous la rubrique : *Pêche.* Il est possible, d'après cela, qu'elle serve à la fabrication des filets de pêche, et ce pourrait-être le *Lygeum spartum* ou la *Scirpe très tenace*, tous deux appelés vulgairement *jonc d'Espagne.* Je lis aussi, dans une nomenclature des objets à fournir pour la marine, qu'il y a des dames-jeannes couvertes, les unes d'osier, les autres d'*auffe.* L. G.

—

Tableau de Rubens. — Une toile, mesurant 56 centimètres de largeur sur 48 centimètres de hauteur, représentant deux lions debout dans une grotte, et signée : P. P. R. 1630, peut elle être attribuée à Rubens dont elle porte les initiales? Connaît-on des tableaux de chevalet de ce genre et de cette date, qui soient du grand peintre flamand? Les signait-il de ses initiales? E. M.

—

Un jeton de 1635. — J'ai acheté, il y a quelques jours, un jeton, dont le champ représente un vaisseau surmonté de trois fleurs de lis; sous une ligne qui sépare ces fleurs de lis du vaisseau, sont deux figures qui semblent représenter le premier quartier de la lune et un nuage. Le tout entouré de cette légende : HVMANÆ. VITÆ. CONDITIO. Le revers contient cette autre légende en trois lignes : SANCTE — NICOLÆ. — 1635.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements sur ce jeton? E. Q.

—

La « Gourmande, » par Danloux. — Le 19 avril 1865, à la vente de Madame la duchesse de Berry, la *Gourmande*, toile peinte par Pierre Danloux (1743-1809), y a été vendue 905 francs. Serait-il indiscret de demander à qui elle a été adjugée? Est-ce la même œuvre qui, peinte par Danloux en Angleterre, pendant la Révolution, y a été gravée à la manière noire, par Grozer, sous la désignation de : *The Envied Glutton* (Le désir glouton)? Le peintre était lui-même l'éditeur de cette estampe, alors qu'il habitait Londres, n° 50, Leicester Square. H. Vienne.

—

Assassinat du duc de Berri, estampe. — De qui est le dessin, de qui est la gravure de l'estampe qui orne le *Petit catéchisme politique à l'usage des habitants des campagnes*, par Maurice Méjean, Paris, Dentu, 3 mai 1820, 22 pp. in-8? Cette estampe représente l'assassinat du duc de Berri. Quant à la brochure, il serait intéressant de la comparer avec le Catéchisme de 1806 (II, 233, 376) et avec l'*Histoire de France* du P. Loriquet (I, 100, etc.; II, 145, 267). Ph. Salmon.

—

Connaît-on encore aujourd'hui les plats de galère? — En 1665, on voit figurer, dans le mobilier de l'hôtel de ville de Lille, seize « platz de *galère*, » une « sallière de *gallère*; » tandis que, en 1731, des « plats et pots de galère » sont mentionnés à Béthune. De la F. M.

—

Une pierre singulière. — Quelque archéologue ou promeneur de Dieppe ou des environs, n'aurait-il pas, par hasard, remarqué, à Saint-Aubin-sur-Scie, auprès du caveau où se trouvent les sources qui alimentent les fontaines de Dieppe, au lieu dit le Gouffre, une pierre placée au pied d'un arbre, à gauche du chemin longeant les prairies et le chemin de fer et qui aboutit à Tourville-sur-Argues? Cette pierre affecte tout à fait la forme d'un baril pétrifié. Est-ce une ancienne sculpture ou une bizarrerie de la nature? D'après le dire de certains habitants du pays, cette pierre aurait été retirée du fond de

Digitized by Google

la souce et déposée en cet endroit, il y a quelques années. E. P.

—

Mathurin Cordier. — Où trouver des détails biographiques et critiques sur la personne et les écrits de Mathurin Cordier, l'auteur de *Dialogues scolaires*, en latin, publ. vers 1560? SÉVERIN CHASTETIER.

[Voir *la France protestante* de Haag. Les *Colloquia* parurent en 1564. — *Réd.*]

—

Prénoms de Broche, organiste de la cathédrale de Rouen. — Pourrait-on m'indiquer le nom ou les noms de baptême de Broche? Sa biographie, publiée à Rouen, en 1804, n'en fait pas mention. Je ne trouve que cette initiale C., précédant son nom de famille dans une annonce du *Mercure de France* (juin 1782, p. 238). X.

—

Degen, aéronaute, chansonné en 1812. — Quelques correspondants de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me fournir des renseignements sur Degen, horloger viennois, qui fit des expériences de vol, à Paris, le 10 juin et 7 juillet 1812, dans le jardin de Tivoli, et au Champ de Mars, le 5 oct. 1812, et à Vienne, en 1808 et 1817 (V. *Moniteur*, 28 août 1808, 11 juin 1812). J'ai déjà consulté une brochure publiée à Vienne en 1816 et intit. *Denkschrift für Herrn Degen bürgerlichen Uhrmacher* (Mémoire pour le vieux Degen, horloger), à laquelle est jointe la gravure d'un hélicoptère surmonté d'un parachute. J'ai aussi en ma possession le *Manuel complet d'aérostation* (coll. Roret), par Dupuis-Delcourt (1850), les *Ballons*, par Julien Turgan (1851), l'*Histoire des ballons*, publiée sous la direction de Bescherelle aîné (1859), et le *Rapport* de M. G. de la Landelle à la *Société d'encouragement pour la locomotion aérienne au moyen des appareils* plus lourds *que l'air* (1865), où il est question de Degen. Un rapprochement assez curieux, c'est que la fin de l'article étrangement dubitatif, consacré à Degen dans l'*Histoire des Ballons*, est copiée presque textuellement d'un passage de la p. 22 du *Manuel d'aérostation*. Les deux ouvrages donnent, du reste, à peu de chose près, la même disposition à l'appareil de Degen.

Vers la fin de 1812, une chanson populaire sur les tentatives infructueuses de Degen était en pleine vogue; c'est une raison pour que, n'ayant probablement point été imprimée, son souvenir n'ait pas survécu au moment d'actualité. Un témoin oculaire,... et auriculaire, a cependant pu se rappeler les trois vers suivants :

On voit, sous cette voûte ronde,
Voler pigeon, canard, dindon,
Sans avoir recours au ballon. (*bis.*)

J'aurai beaucoup d'obligation au lecteur qui pourrait compléter ce fragment, ou me donner en entier la chanson, qui a échappé aux recherches persévérantes du regretté fondateur de la *Soc. aérost. et météor. de France*, Dupuis-Delcourt, dont la veuve garde religieusement l'intéressante collection. O. FRION.

—

Wellington, « the Iron-Duke. » — Quelle est la véritable origine du surnom de *Iron-Duke* (Duc de Fer) donné à Wellington? Je n'ai jusqu'à présent pu avoir aucun renseignement positif là-dessus. M. T.

—

Wellington, maréchal de France? — On a souvent reproché à la Restauration d'avoir créé le duc de Wellington *maréchal de France*. Où trouve-t-on quelque preuve authentique de cette faveur inouïe, qui n'a laissé aucune trace dans l'Almanach Royal? BL.

—

Desiderata généalogiques. — Les archives de l'abbaye Saint-Germain des Prés m'ont fourni l'indication d'un assez grand nombre de noms nobles, que j'ai à mentionner dans mon travail. Or, parmi les personnages qui ont porté ces noms, il s'en trouve plusieurs, sur lesquels, étranger à la science des généalogies, j'ai inutilement cherché quelque renseignement biographique. Je sollicite donc le bienveillant appui des lecteurs de l'*Intermédiaire*, afin d'être soustrait au double danger des fausses orthographes et des anachronismes : je dis *anachronismes* parce que, dans les titres domaniaux, on voit très fréquemment citer, comme s'ils étaient encore vivants, des individus morts depuis longtemps au moment de la rédaction des actes.

Je demande si l'on sait ce qu'étaient : le président de Champ-Renard (vers 1600); — le président Thévin (1595), il y a eu un François Thévin, comte de Sorge, (mort en 1637); — le président Perrot (1710); — M. de Pénillac (1595) (il habitait l'hôtel de Montpensier, rue de Seine); — Jean de « Messe, » conseiller d'Etat (1595); — Madame de Piquigny (1595); — Jean de Benac, sieur de « Beau » (Baux?), avant 1574; — François Congnet (Coquet?), sieur de Pontchartrain (1582); — M. du Tremblay, sieur de la Tour-Tillery (1595); — M. Maillet, sieur de Losson (1595); — Pierre Baudouin de Montarsy (1628); — Pierre le Roy, conseiller aux requêtes, mort en 1400 ou 1403, lequel aurait eu un homonyme, aussi conseiller aux requêtes, pareillement doyen de l'église de Meaux, mais mort en 1430. Ces deux particuliers furent enter-

Digitized by Google

rés aux Chartreux, l'un dans la chapelle Saint-Jean, l'autre dans la chapelle Sainte-Anne; — Olivier Selvois, époux de Marie de l'Espinay (1660).

Faut-il écrire: le marquis de Bassenage ou de Chassenage (1710)? J'ai vu les deux. — Arnaud de Peyre, comte de Troisville ou de Tréville? — François des Portes, grand audiencier de France (1607), était-il seigneur de Bévilliers ou de la Bévillière? — Le président Boulanger n'était-il pas seigneur de Viarmes? — Faut-il distinguer entre *de Vingny* et *de Vigny?*

Ad. B.

—

Un très rare volume à chercher : *le Triumphe de haulte folie.* — Il serait très intéressant, pour l'histoire littéraire, de retrouver et de remettre en lumière, soit par des réimpressions fidèles, soit par des extraits, ces productions du XVIe siècle dont il reste à peine quelques traces. Nous signalerons, en ce genre, *le Triumphe de haulte folie*, en rime, Lyon, A. Volant, in-16, gothique, sans date. Le *Manuel du Libraire* nous apprend que cet opuscule, indiqué, dans la *Biblioth. franç.* du vieil Antoine Du Verdier, s'est payé 8 fr., en 1725, à la vente Du Fay. Il ne paraît pas que depuis on l'ait revu, et il manque, je crois, aux plus riches collections lyonnaises. Celui qui écrit ces lignes est tout disposé à en donner une édition nouvelle, tirée d'ailleurs à fort petit nombre, si on peut lui faciliter les moyens d'en obtenir une copie.

A. C.

—

Les sonnets exotisiques d'Imbert. — Où pourrait-on rencontrer un exemplaire d'un livre, indiqué avec quelque détail au *Manuel du Libraire* (III, col. 410): *Première partie des sonnets exotisiques* de G. M. D. J. (Girard Marie Imbert), Bordeaux, Millanges, 1578, pet. in-8? Ce volume n'existe point à la Biblioth. municip. de Bordeaux, où il devrait cependant se rencontrer. On l'a tout récemment demandé sans succès à la Biblioth. imp. de Paris, et on ne le rencontre sur aucun des nombreux catalogues qu'on a interrogés. Cependant son existence ne saurait être révoquée en doute.

T. G.

—

Le sieur Gaillard, poëte pseudonyme à découvrir (1634). — Il existe un volume rare et curieux : les *Œuvres du sieur Gaillard*, Paris, 1634. L'auteur se qualifie de laquais de l'archevêque d'Auch; c'était certainement, d'après Ch. Nodier, un des poëtes les plus gais et les plus spirituels de l'époque. On ne doute pas que ce nom de *Gaillard* ne soit un pseudonyme, mais pourrait-on retrouver le véritable auteur caché sous ce déguisement?

R. B.

Sociétés badines, associations plus ou moins littéraires. — M. Arthur Dinaux, dont les travaux jouissent d'une juste estime, et qui a provoqué récemment l'attention des amateurs, grâce à l'importance de sa bibliothèque livrée aux enchères, avait, plusieurs années avant sa mort, entrepris des recherches sur les sociétés badines, burlesques, chantantes, bachiques, etc. Il a laissé, à cet égard, des matériaux précieux, qu'un de ses amis s'occupe de classer, de mettre en ordre, de compléter, avec l'espoir qu'il pourra en résulter une publication intéressante sur un sujet encore neuf. Quelques-uns des lecteurs de l'*Intermédiaire* possèdent sans doute des indications relatives aux associations de ce genre. On leur saurait le meilleur gré de l'obligeance qu'ils mettraient à les faire connaître.

G. B.

—

La Gazette de Berne et une lettre du comte A. Chouvàlof. — Voltaire termine ainsi sa lettre du 30 oct. 1769 au comte André Chouvàlof : « Permettez-moi de « faire mettre dans la *Gazette de Berne*, « qui va en France, les détails intéressants « de votre lettre. » Cette lettre a-t-elle effectivement paru dans la *Gazette de Berne*, de 1769 ou 1770, et dans quel numéro? Un des MM. les bibliophiles de Berne, aurait-il l'obligeance de donner cette indication à l'*Intermédiaire*, et de lui envoyer la copie de cette lettre, si elle a été publiée? — Profitons de l'occasion pour faire observer qu'il serait temps enfin que les éditeurs des Œuvres de Voltaire cessassent de confondre en un seul deux personnages distincts, tous les deux correspondants de Voltaire: *Jean* Chouvàlof, fondateur en 1755, de l'Université de Moscou, et qui n'a jamais eu le titre de comte, et le comte *André* Chouvàlof, l'auteur de la fameuse *Epître à Ninon*, publiée en 1773 (*Interm.* I, 150, 206). La *Biog. univ. Michaud*, dans sa 2e édit., comme dans sa 1re, à la lettre S (*Schouwàlof*), a confondu les *deux* Chouvàlof en un *seul*. Elle a eu tort, dans la nouvelle édition, de ne pas faire son profit de la notice du savant M. Schnitzler, publiée sur tous les Chouvàlof (à la lettre C), dans son excellente *Encyclopédie des Gens du monde.*

S. P.

—

Editions princeps de Poésies d'André Chénier. — H. de Latouche, dans les nombreuses réimpressions de l'édition des Poésies d'André Chénier qui porte son nom (1840 et années suivantes; *Charpentier, éditeur*), a donné séparément, au commencement du volume, et sans les mélanger avec les œuvres posthumes, « les deux pièces suivantes qui ont été publiées, dit-il, du vivant d'André Chénier » : LE JEU DE PAUME, — *à Louis David, peintre;* et

Digitized by Google

un ïambe, *sur les Suisses révoltés du Régiment de Châteauvieux*, etc. — Cependant, dans la 1re édit. de Latouche (1819, Baudoin, in-8°), ces deux pièces sont intercalées au milieu d'autres poésies, pour la première fois mises au jour. (*Le Jeu de Paume*, p. 243, poésies diverses, et l'ïambe *sur les Suisses*, p. 266, très incomplet encore dans cette édition.) Ne serait-on pas fort curieux de savoir où, quand, comment et par qui ces poésies « ont été publiées du vivant d'André Chénier? » — Le *Manuel du Libraire*, de Brunet, est très bref sur ce poëte et ne mentionne point cette particularité de ses œuvres. — Le bibl. Jacob, je crois, dans sa notice des *Œuvres en prose* d'André (1840, *Gosselin*, in-12), dit vaguement que LE JEU DE PAUME a été publié à Londres en 1791 ou 1792. — Ce renseignement n'est pas complet, s'il est véridique. — M. Gabriel de Chénier, qui a déjà fourni à l'*Intermédiaire* une si intéressante réponse, voudra-t-il bien prendre notre demande en considération? U. R.-D.

—

Manuscrits d'André Chénier. — Je lis, p. 216 d'un ouvrage intitulé : *Vallée aux Loups*, *Souvenirs et Fantaisies* (Paris, 1833), par H. de Latouche : « André Chénier, peu de jours avant d'avoir été jeté dans les prisons de Saint-Lazare, avait classé ses manuscrits en trois portefeuilles et les avait numérotés de sa main. Le premier contenait ceux de ses ouvrages qu'il jugeait terminés, du moins selon la portée de son talent; et, dans son respect pour le public, il ne destinait que ceux-là à une prochaine publication. Le portefeuille n° 2 renfermait des ébauches très avancées, lesquelles pourtant paraissaient à l'auteur manquer des profits d'une méditation plus longue, d'un plus assidu travail ou de quelque inspiration fortuite d'une de ces matinées qui viennent illuminer votre esprit. Ce que la vie est à l'argile, le poëte l'attendait encore de l'approbation d'un ami sans complaisance, ou de cette émulation plus mystérieuse qu'il avait coutume de puiser dans le sourire de Fanny ou de Néère. Enfin, le dernier portefeuille n'était qu'un recueil d'esquisses indécises et de vagues projets. C'est celui-là, et celui-là seul, qui a été conservé et que le public connaît. — Les deux autres, que sont-ils devenus? Cette question a trop d'intérêt pour n'être pas naturellement faite par nos lecteurs; nous souhaitons qu'elle soit résolue pour quelqu'un d'eux d'une manière plus heureuse qu'elle ne l'a été pour nous jusqu'ici. Cette sorte d'enquête publique, nous l'avons commencée dans la *Revue de Paris*. On dira peut-être que les éditions successives de poésies connues étaient une occasion de révéler ces détails, ne fût-ce que pour protester ainsi contre la sévérité de certains Aristarques, reprochant à Chénier l'impropriété de quelques termes et la hardiesse peu châtiée de quelques tours; mais ces éditions, entreprises dans un intérêt de commerce, se copiant les unes les autres, et apparaissant à l'improviste, ont fait échouer jusqu'ici cette volonté d'une réparation légitime. »

Le question de H. de Latouche a-t-elle été résolue? Peut-on la prendre au sérieux? M. Gabriel de Chénier en parle-t-il dans ses lettres au journal *l'Ordre et la Liberté*, de Caen? (*Intermédiaire*, I, 188.)

(Landrecies.) H. DE L'ISLE.

—

Dubroca, littérateur et libraire. — Dubroca, auteur de plusieurs éloges, de monographies militaires et de diverses brochures in-8, publ. vers 1800, 1810, et indiquées en détail dans Quérard, est-il le même homme qu'un libraire-éditeur portant ce nom de Dubroca, que j'ai vu souvent rappeler dans des catalogues de livres d'occasion, comme *marque d'origine* d'ouvrages imprimés dans les premières années de ce siècle? Quelle était l'adresse de cette maison de librairie, à Paris? Existe-t-elle encore aujourd'hui sous un autre nom? Dubroca était-il réellement l'auteur des livres signés par lui?

Où trouver ces *Monographies*, *Eloges militaires*, etc., que j'ai demandés vainement, tant à la *Biblioth. imp.* qu'à l'*Institut*, à l'*Arsenal* et au *Dépôt de la guerre?*

ULR.

—

Œuvres de Fermat. — A propos de la question II, 199, je crois me rappeler que, sous Louis-Philippe, vers 1845, une loi fut votée pour la réimpression des Œuvres de Fermat, comme on en avait déjà voté une pour les Œuvres de Laplace. Où en est cette publication nationale des Œuvres de l'illustre géomètre toulousain?

(La Flèche.) E. C.

[Cette demande a déjà été faite (I, 39). Comment se peut-il qu'elle soit restée sans réponse de la part de tel lecteur bien informé, que nous pourrions désigner et à qui nous faisons ici un appel spécial? — *Réd.*]

—

Pasquinades. — L'*Intermédiaire* est né malin, et, à ce titre, il est bien français, mais il n'est pas précisément né en France, quoi qu'en ait dit M. Carpin-Durail (II, 3): je ne crois même pas qu'il y ait été conçu. Qui ne connaît, en effet, *Pasquin* et *Marforio*, ces deux personnages romains (en pierre), dont l'un reçoit des *réponses* aux *questions* qu'a reçues l'autre. N'est-ce pas là un vrai *Intermédiaire* populaire, et un vrai sac à malices, comme l'est fort souvent aussi notre aimable petit *Intermédiaire* parisien? — Je voudrais savoir s'il existe un ou plusieurs recueils, manuscrits

Digitized by Google

ou imprimés, de ces piquantes plaisanteries des deux statues s'entre-répondant, autrement dit *pasquinades*. Peut-on m'en faire connaître d'inédites? A-t-on toujours verbalisé sous la dictée de ces deux francs-parleurs? De quand datent leurs franchises? M. DE M.

—

Le « Manuel de l'amateur d'Estampes ». — L'édition de la nouvelle édition du *Manuel du Libraire* a rempli sa promesse : les amateurs de livres sont en possession de la 2e partie du dernier vol. de cet immense et précieux répertoire. Je voudrais pouvoir en dire autant des amateurs d'Estampes, au sujet du Manuel qui d'après son titre, est destiné à faire suite au précédent. — Cet ouvrage publié par M. Leblanc devait avoir 16 livraisons. Sur la couverture de la 9e livr. publ. en 1857, on annonce que les suivantes paraîtront, à partir de 1858, de 6 mois en 6 mois. Depuis cette époque, la 10e livr., plusieurs fois annoncée comme étant sous presse, n'a pas encore paru. — Je voudrais savoir quel est le sort de cette publication et si les souscripteurs doivent renoncer à tout espoir de la voir terminer. C.

—

Le comte de La Marck et M. de M. P? — Une intéressante lettre inédite du comte de La Marck, publiée par l'*Amateur d'Autogr.* (1er mai) et qui est datée de Bruxelles, 2 fév. 1826, nous apprend qu'à cette date ce personnage chargeait, sans le connaître autrement et sur la seule recommandation du duc de Dalberg, un M. *de M. P.* (sic), de Paris, du soin de préparer à ses frais et sous sa direction la publication des notes de Mirabeau à la Cour et des lettres qu'il avait reçues lui-même du grand orateur. Ce projet n'eut alors qu'un commencement d'exécution, et c'est feu M. de Bacourt qui l'a accompli en 1851, en ayant été chargé par le testament de M. de La Marck. — Ce que je voudrais bien savoir, c'est quel nom parisien cachent ces initiales M. *de M. P.* V. DE M.

—

Prix d'adjudication à vérifier. — Dans le *Catal. de la biblioth.* de M. Ch. Pieters, auteur des *Annales de l'imprimerie des Elsevier*, je trouve, n° 929, le « *Catal. de la collect. d'Elseviers*... de feu « M. Ch. J. Michau, baron de Montaran, « Paris, 1849, in-12, dem. rel., exempl. sur « pap. vélin supér. interfolié avec les prix « ajoutés à la main. » Le *Souvenir* de la biblioth. susdite (prix d'acquisition et noms des acquéreurs) indique ce n° 929, comme ayant été acquis par M. Leleu au prix de 76 fr. Est-ce bien *soixante et seize* francs qu'a été payé ce petit volume? OL. B.

Un feuillet des Mém. d'une Contemporaine. — J'ai vainement cherché les *Mémoires d'une Contemporaine*, publ. en 1827 par Ladvocat. Un de mes coabonnés de l'*Intermédiaire*, qui les aurait sous la main, serait-il assez obligeant pour me transcrire le feuillet 383 du t. VI. C'est le récit de la mort de Ney. On commencerait à : « C'est sa grâce! disait D. L.... » pour s'arrêter à : « sang demande..... des prières et des larmes! » (Jarnages.) N—M.

—

Un blanc malencontreux. — Dans la *Nouv. Biog. gén.* (Didot), à l'art. *Loyola*, t. XXV, col. 801, on lit : « Ils (les jésuites) se donnèrent aussitôt pour tâche l'instruction des enfants, la récolte des aumônes, la conversion des et celle des courtisanes. » Pourquoi ce blanc laissé? Est-ce une réticence, ou tout simplement une faute typographique? Dans l'intérêt de la vérité, dans la crainte des suppositions erronées, ne pourrait-on pas faire connaître le mot absent? L'article est signé : A. L. (Rouen.) CH. L.

—

Collection de la Bédoyère, à la Bibliothèque Impériale. — Un travailleur de province désirerait savoir à quelle époque probable sera livrée aux études du public la très importante collection du comte de la Bédoyère (*brochures, journaux, écrits relatifs à la Révolution française*), qui a été achetée 80,000 fr., il y a deux ans, par la Biblioth. Imp.? Peut-être quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous fixer obligeamment à cet égard? Nous nous permettrions alors de lui demander, si cette collection demeurera complétement isolée, et si les chercheurs admis à la consulter, pourront utilement se servir du catalogue imprimé, édité en 1862, par le libraire chargé de la vente? L. G.

—

Les œuvres complètes de Ronsard. — Oserai-je prier M. Blanchemain, dont j'ai vu avec plaisir le nom dans l'*Intermédiaire*, de vouloir bien me dire si l'édition des *Œuvres complètes de Ronsard*, qu'il avait commencée dans la *Bibliothèque elzévirienne*, est où sera terminée? — Les vicissitudes de la Biblioth. Elzév. l'avaient forcément interrompue, je le sais; mais j'ignore si elle a été reprise pour la plus grande satisfaction des amis de notre vieille littérature. A. B. D.

—

Les coquilles fameuses. — Est-il bien sûr que cette coquille : « Le *vieux* persiste » (II, 321) ait passé dans le *Moniteur?* A quelle date? — Quant à celle du bon Paroissien (la *culotte*), je ne demande ni où

Digitized by Google

ni quand on l'a vue. J'y crois, j'ai la foi qui sauve. — Mais en voici une autre, sur laquelle je voudrais être édifié. On donne comme certain qu'en 1842, lors du premier des fameux banquets de Lisieux, — où se mangèrent « ce veau et cette salade » qui finirent par faire tant de mal au régime de Juillet, — le journal *le Haro*, de Caen, en rendit compte à ses lecteurs ébahis, en disant : « ... Une foule immense remplissait « l'amphithéâtre... L'illustre homme d'E-« tat (M. Guizot) prend place au milieu « des *gredins* et est aussitôt accueilli par les « plus *vils* applaudissements... » Est-il vrai que *le Haro* ait eu ces deux malheurs? puis, qu'il ait eu le bonheur d'être poursuivi *ob hoc*, enfin qu'il ait été innocenté, en alléguant deux coquilles : *gradins* et *vifs?* Ce serait donc la première fois que la justice aurait accepté des coquilles, elle qui passe pour en donner... pardon! pour en vendre toujours? Et l'huître? Oh! alors, ce serait... le banquet de Lisieux. J. F.

—

Restauration des chartes et mss. — Existe-t-il des ouvrages qui indiquent des procédés pour restaurer les chartes et manuscrits, et notamment pour faire revenir l'écriture, sans abîmer la charte ou le manuscrit? E. Q.

—

« Nouvelles à la main » de Nestor Roqueplan. — De combien de livraisons se compose la collection *complète* de ce recueil, rare aujourd'hui, et dont la 1re parut le 20 déc. 1840? E. C.

Réponses.

Quos vult perdere (I, 114, 156, 184). — Apulée a employé le mot *Dementare*. Il serait à propos de vérifier, dans une édition de cet auteur, pourvue d'un index, si ce mot fait partie de la phrase : *Quos Jupiter perdere vult*, etc. Cette phrase est évidemment l'original ou la traduction du vers : *On Theos thelei*, etc., cité I, 157. — Mais pourquoi M. B. suppose-t-il (I, 184) que le verbe *dementare* peut-être réputé verbe neutre? Comme verbe neutre, il ferait double emploi avec la forme *dementire* (être hors de sens) employée par Lucrèce? S. Brader.

—

Portrait du financier Bouret (I, 132).— Bouret, ce *fils de laquais* (comme l'appelait Antoine Poisson, le père de la Pompadour, dans une nuit d'orgie à sa seigneurie de Marigny) devenu pendant quelques années une des puissances financière du XVIIIe siècle, ayant été chargé de l'approvisionnement des blés en Provence, sauva cette contrée de la disette en 1744, en y faisant affluer tout le blé qu'il put réunir. La Provence, reconnaissante d'un si grand service rendu par Bouret, qui n'avait tiré aucun profit de cette entreprise, l'en remercia en faisant frapper une médaille en son honneur : l'effigie du financier est sans doute gravée sur cette médaille, que je signale à M. Th. Lh. à défaut d'estampe-portrait, que je n'ai pu découvrir jusqu'à ce jour.

(Batna.) H. V.

—

Dans le but de... (I, 259, 364; II, 204, 309). — Honneur au courage malheureux! M. D. se réfugie sur le terrain de la logique. Suivons-le sur ce terrain et procédons logiquement, suivant ses propres paroles. Que veut dire *but?* Point où l'on vise. *Dans*, qui marque la présence, est inconciliable avec *but*, qui marque la chose à poursuivre, à atteindre. Les deux expressions s'excluent forcément, et les rapprocher, c'est commettre un contre-sens, c'est violer les règles de cette logique qu'invoque notre imprudent antagoniste et qui se retournent contre lui. Métaphoriquement, *but* devient, il est vrai, le synonyme d'*intention, dessein;* mais ce n'est pas une raison pour que l'on ne doive plus tenir compte de la signification primitive et réelle du mot. J'ai entendu, il y a quelques années, un professeur de la Faculté des lettres de Paris, lequel connaît également bien toutes les finesses de la langue grecque et de la langue française, M. Egger, déplorer avec une verve pleine d'indignation, l'abus que nous faisions des métaphores. Il prétendait que c'était là la source principale de ces expressions impropres, qui déshonorent tant de livres. Je voudrais que l'*Intermédiaire*, qui nous a déjà rendu à tous de si réels et si nombreux services, déclarât une guerre à mort à toutes nos vicieuses manières de parler. Tous, y compris M. D., que j'adjure de nous suivre, tous engageons-nous à ne jamais plus nous servir de cette choquante expression : *Dans un but*, que l'auteur d'un récent *Diction. de la langue franç.* n'a pas craint d'arborer au sommet de sa préface (ô la plaisante recommandation pour le livre!) et, de même, évitons à l'unanimité l'emploi de cette autre vilaine expression : *remplir un but*, laquelle fait ressembler un *but* à une *fiole* ou à pis encore. T. de L.

— On peut n'en pas finir sur ces sortes de questions. Bien des locutions condamnées par les écrivains qui réfléchissent, sont malheureusement employées sans y penser par des auteurs excellents d'ailleurs. *Dans le but* et *remplir le but* sont très français au propre. *On donne dans le but, on remplit le but de balles, de traits*, etc., mais, au figuré, ces façons de parler n'ont pas de sens; et au lieu de chercher à les propager, il vaut mieux recommander

Digitized by Google

de préférer *dans l'intention, dans le dessein, atteindre le but*, etc. L. G.

—

Nicolas de Bonneville (I, 260, 372 ; II, 205). — Autre ouvrage de Bonneville à consulter : *Choix de petits Romans imités de l'allemand, suivis de quelques essais de poésies lyriques*. Paris, 1786. 1 vol. in-12. H. V.

—

Origine du mot Chic (I, 275, 334; II, 48). — L'anecdote sur l'élève de David a été réfutée dans l'*Union des Arts*, journal rédigé par A. de la Fizelière, qui donne sagement pour racine, au mot *chic*, l'espagnol *chico*, *chicito*, petit, gentil.

CH. A.

—

Sentinelle (II, 36). — Garde à vous ! Un bataillon de quatorze réponses avance à l'ordre. M. L. G.-L. : « Ce mot vient de *sentinella* (bas latin, dérivé lui-même de *sentire*, entendre : *sentire sonitum*, dit Plaute), et a entraîné le féminin en français. *Squelette* est masculin, malgré sa terminaison féminine, parce qu'il vient de *sceletus* (Apulée). » — M. T. de L. le fait remonter à σκελετός, desséché. — M. C. l'explique par l'italien *sentinella*, comme *vedette* de *vedetta* (*vedere*, voir), tandis que *squelette* proviendrait de *scheletro*, masc. — M. J. N. rappelle que les latins disaient aussi *excubiæ*, *vigiliæ*, transportant, à l'homme chargé des veilles, ou de la garde aux différentes heures, le nom même de la chose. — M. S. Brader cite les anomalies anologues : vedette, estafette, cornette, ordonnance, vigie, recrue, caution, basse-taille, flûte, clarinette, quinte (pour les joueurs d'instruments). Il cite aussi, pour le masc., les mots : guet, planton. Enfin, comme anomalies des deux genres : on disait autrefois, *un* garde françoise, *un* cornette, et en 1789 : *un* garde nationale. — M. remarque que la plupart de ces mots, appartenant au vocabulaire militaire, nous sont venus de l'italien. — S. M. (Lyon) allègue des exemples contradictoires et pense que c'est un pur caprice grammatical. — M. A. F. (La Rochelle) serait bien aise qu'on rapportât ce que disent sur ce mot Henri Estienne (*Disc. sur le franç. italiannisé*), Ménage et Ferrari (*Origines ital.*) pour relever l'erreur du *Dict. univ.* de La Châtre qui ne le fait pas remonter au delà du XVIIIe siècle. Il cite, comme exemples de masculin, un « sentinelle assidu » de Voltaire (5e *Disc. sur la nat. du plaisir*, v. 44); les « sentinelles affreux » et de « nombreux sentinelles » de Delille (*Jardins*, ch. IV, v. 562, et *Paradis perdu*, II, v. 493); des « assidus sentinelles » et un « sentinelle hideux, » de Parseval Grandmaison (*Amours épiques*, ch. III, v. 64); un « sûr sentinelle » de Fontanes (*Essai sur l'homme*, I, v. 227). Enfin, il signale même, dans un sonnet de Ronsard (*Sonnets pour Hélène*, liv. I, sonnet 54, premier tercet) :

Mon destin le permet, qui, pour mieux m'offenser,
Baille mon cœur en garde à la foy du penser
Qui trompe son seigneur, desloyal sentinelle,
Vendant de nuict mon camp et mon cœur aux amours, etc.

Féraud dit, en 1788, dans son *Dict. critique* : « Sentinelle est toujours féminin. Quelques auteurs l'ont fait masc. » Bescherelle (copié par Braconnier) cite le Dict. de l'Acad., mais sans indiquer la source plus explicitement : « On a trouvé *le* sentinelle mort dans sa guérite. » — En dernier lieu, M. De la Fons-Mélicocq écrit : « Je pense que l'on dit *une* sentinelle, parce qu'au XVIe siècle ce mot désignait une guérite, comme le constatent les documents suivants, que j'emprunte aux registr. des comptes de Guise, de Péronne et de Noyon. En 1557, on construit sur le rempart de cette dernière ville XXV *sentinelles*, pour mettre à couvert ceux qui font le guet. L'année précédente, les officiers municipaux de Guise avaient fait remettre XXVIII s. t. à Loys Baudet, qui avoit fait *une centinelle* et livré les vergues et esteulle. En 1590, un demi-cent de chevilles, d'un pied de long, sont employées (à Péronne) *à asseoir les centinelles sur les pièces de bois qui sont poussées hors du rempart du chasteau*. Toutefois, en 1479, l'argentier de cette même ville mentionne une *esgaritte* de la muraille; alors que son confrère de Béthune parle, dès 1412, d'un fust de tonne de Poitou pour vestir une paroit à une *garite*. Plus tard les guérites y sont tour à tour nommées *escarguettes*, *pionnelles*, *hobettes*, *maisoncelles*. Elles sont nommées *estorgaites* dans le *Trésor des histoires*, Ms. n° 493, Bibl. Valenc. »

—

« Voyage qui voudra » (II, 37). — Cette ariette est tirée de l'*Azémia ou les Sauvages*, comédie mêlée d'ariettes (opéra comique), paroles de La Chabeaussière, musique de Dalayrac, représentée pour la première fois à Fontainebleau devant LL. MM., le 17 oct. 1786, et à Paris, le 3 mai 1787. J'ai encore vu, dans mon enfance, représenter cette pièce sur le théâtre de Rouen. Voici les paroles de l'ariette, telles que les donne le livret (acte III, sc. III).

Ah ! que je sens d'impatience,
Mon cher pays, de te revoir,
Et d'y pouvoir, avec aisance,
Me reposer, matin et soir.
Je vais revoir ma femme et ma patrie.
Oh ! c'est un grand plaisir que celui-là !
Ma ménagère est si jolie,
Comme elle me caressera !
Et puis mes enfants :... « Mon petit papa !
« Comment, vous voilà !
« Contez-nous donc ça ! »
Qui me baisera ? qui m'embrassera ?

Digitized by Google

C'est moi...c'est moi... Oh! quand je serai là,
Voyage qui voudra, etc.

Pour s'amuser de mon voyage,
Viendront chez moi les curieux ;
Je mentirai, — suivant l'usage, —
Et l'on ne m'en croira que mieux.
J'amuserai ma femme et ma patrie, etc.
Chacun, bouche béante, écoutera, etc.
Ma ménagère est si jolie, etc.

On voit que le couplet « assez leste, » auquel la question fait allusion, ne s'y trouve pas. Il aura été ajouté après coup. F. B.

— Quant à la situation assez leste dont parle M. Leo, c'est l'acteur Juillet, chargé du rôle de *Fabrice*, qui, en chantant, intercalait un dialogue comique, avant le refrain : *Voyage désormais qui voudra!* N.

— M. F. M... nous indique des variantes : « Et de pouvoir *en assurance* Me *dorloter*, matin et soir. Je vais revoir ma femme et ma *famille*. Ah ! c'est un *vrai*, etc. Ma ménagère est si *gentille*, etc. Voyage (*bis*) Désormais qui voudra ! Jamais cette rage, Jamais ne me prendra ! » — M. B. S. ajoute que la musique de cette célèbre ariette est notée sous le n° 19, p. 12, de la *Clé du Caveau*.

—

Emploi des vitres pour fenêtres (II, 38). — Je lis dans le *Dict. univ.* de Maurice La Châtre (1856) : « On emploie aujourd'hui pour le vitrage du verre en table et quelquefois des glaces polies et non étamées. L'usage des vitres ne remonte pas à une très haute antiquité, il est même de beaucoup postérieur à l'invention du verre. Longtemps les fenêtres en furent dépourvues, et l'on n'avait d'autre alternative que de rester privé de la lumière du jour ou de demeurer exposé aux incommodités de la pluie, du vent et du froid. Sénèque dit que seulement de son temps on commença à garnir les fenêtres de pierres transparentes, telles que l'albâtre, les agathes, etc.; mais ce ne fut que sous l'empereur Théodose le Grand, que l'on commença à employer le verre. Les premières vitres furent de petites pièces rondes que l'on assemblait au moyen de morceaux de plomb tirés à la filière et à double rainure, à peu près comme cela se pratique encore de nos jours pour les vitraux d'église. Cet usage se conserva pendant des siècles, et ce n'est que dans les temps modernes que l'on employa les châssis en bois; encore, ces châssis étaient-ils divisés en grand nombre de petits carreaux; l'emploi des verres de grande dimension, aujourd'hui généralement en usage, remonte à peine à un demi-siècle. On commence à employer, pour remplacer les vitres, des glaces de grande dimension qui remplissent toute l'ouverture de la fenêtre. » (V° *Vitre.*) A. F.

—

La Réponse de Mirabeau (II, 74, 126, 275). — M. le marquis de Dreux-Brézé, fils du grand maître des cérémonies de Louis XVI, parlant à la Chambre des Pairs, le 9 mars 1833, a constaté la littéralité des paroles attribuées à Mirabeau par les journaux du temps. Ce qui est certain, c'est que ces mots célèbres : « Allez dire à votre maître... » ne sont ni dans *le Moniteur*, ni dans la 13e *Lettre du comte de Mirabeau à ses commettans*, contenant un compte rendu de la séance du 23 juin. — Voir Mémoires sur Mirabeau par M. Lucas-Montigny, t. VI, p. 88, note. « Le fait est « assez connu, ajoute cette note, pour que « la rigoureuse exactitude des paroles « n'importe guère. » Tout le monde sera-t-il de cet avis ? (Evreux.) BL.

— Voici comment Camille Desmoulins rapporte la réponse tant contestée de Mirabeau à M. de Brézé : « Le roi peut nous « faire égorger ; dites-lui que nous attendons tous la mort; mais qu'il n'espère « pas nous séparer, que nous n'ayons fait « la Constitution. » Desmoulins assistait à la séance, et, à cette époque, il était l'hôte assidu de Mirabeau à Versailles.

ALPH. L.

— Cette réponse ne serait-elle point une réminiscence de celle si connue des Dauphinois au maréchal de Vaulx. La scène est dans les mêmes conditions, et les acteurs, quoique divers, remplissent un rôle frappant d'analogie. Jugez-en, au reste, par le récit qu'en a fait dernièrement M. Gariel : « La suppression des Etats généraux (du Dauphiné) durait depuis 160 ans, lorsque tout à coup le Dauphiné se réveille; les habitants de Grenoble se rassemblent deux fois le même jour, malgré le lieutenant-général Clermont-Tonnerre (juin 1788), et convoquent tout le Dauphiné à se réunir à Vizille le 21 juillet. La cour, mécontente de Clermont-Tonnerre qu'elle ne trouve pas assez énergique, le remplace par le maréchal de Vaulx, qu'elle charge de s'opposer par tous les moyens à la réunion des trois ordres. Le maréchal fait tous ses efforts pour exécuter les ordres de la cour : il menace d'employer la force armée pour dissoudre l'assemblée, mais on lui répond *qu'on se mettra à la gueule de ses canons, plutôt que de ne pas se réunir*. Cette énergique réponse était faite, peut-être jour pour jour, un an avant celle si fière et si écrasante de Mirabeau à M. de Brézé. Le Dauphiné avait devancé la France, et l'assemblée de Vizille servira de modèle à l'Assemblée nationale. » (Notice sur M. Fauche-Prunelle, par M. Gariel. Grenoble, 1865, p. 12.) X.

—

La jolie fille de Perth (II, 101, 372). — *J.-R. Auguste*, qui obtint en 1810 le

Digitized by Google

grand prix de sculpture, n'est-il pas le fils de *H. Auguste*, graveur connu, dont le nom se lit sur les deux médailles officielles de *Desaix* et de *Bonaparte* (mod. : 50 mil. 11) frappées vers la fin de l'année 1800, en commémoration de la bataille de Marengo? ULR.

—

Mlle de Sombreuil. — Le verre de sang (II, 138, 279, 305). — Permettez-moi d'opposer à la lettre de M. Villelume-Sombreuil, à M. Gr. de Cassagnac, et aux affirmations de M. de Pontmartin, sur le verre de sang bu par Mlle de Sombreuil, un livre sérieux, écrit il y a 25 ans par un homme impartial : *Hist. polit. et anecd. des prisons de la Seine, conten. des renseign. entièrement inédits sur la période révolut.*, par Barthélemy Maurice, Paris, Guillaumin, 1840, in-8. Les vrais amis de l'histoire ne peuvent se laisser prendre à ces galanteries historiques que tant d'écrivains se permettent aujourd'hui en faveur des femmes célèbres de la Révolution. Il n'est rien pour eux au-dessus de la vérité d'un fait. Notre temps de calme est, d'ailleurs, propice à ces sortes d'études, qui doivent toujours être faites en dehors de tout parti pris, de toute rancune et aussi de toute sympathie. Voici donc ce que dit M. B. Maurice (p. 284) : « Puisque nous en sommes à parler des femmes, il faut pourtant bien dire un mot du prétendu verre de sang de Mademoiselle de Sombreuil. Ce sont des faits horribles que ceux de Septembre; eh bien! tout horribles qu'ils sont, il s'est trouvé de beaux esprits qui ont cru devoir prendre la peine d'y ajouter. Le vieux Sombreuil, gouverneur des Invalides, ennemi déclaré de la Révolution, avait été condamné par ceux qui s'en étaient faits les vengeurs, et sa fille le sauva absolument comme Elizabeth avait sauvé la veille le vieux Cazotte, en faisant parler de beaux yeux pleins de larmes. Certes, c'est un petit mérite que celui de s'être laissé attendrir à la vue de ce sentiment filial; mais les juges du Tribunal révolutionnaire ne l'ont jamais eu en pareille circonstance, et peut-être ne fallait-il pas le ravir aux prétendus juges de l'Abbaye, qui ont assumé aux yeux de la postérité une responsabilité déjà si redoutable. Les historiens de l'époque racontent tous la *mise en liberté de Sombreuil absolument dans les mêmes termes que celle de Cazotte*. Peltier, Maton de la Varennes, si enclins à croire les contes les plus absurdes contre leurs adversaires politiques, n'eussent pas manqué de recueillir celui-là, s'il eût été inventé de leur temps. Que dit le second? « *Ceux même qui s'étaient montrés les plus acharnés à la perte de Sombreuil le portèrent en triomphe, ainsi que sa fille.* » Le premier, après s'être exprimé dans les mêmes termes, ajoute : « *Tandis que la fille de Sombreuil recueillait les palmes de la vertu filiale, son fils se couvrait des lauriers de l'honneur dans les plaines de Champagne, et recevait de la main même du roi de Prusse l'ordre du Mérite militaire, sur le champ de bataille où il l'avait conquis.* » Un historien, qui apprécie de cette façon la conduite du fils de Sombreuil, eût-il manqué de parler du verre de sang, *s'il se fût passé réellement rien qui y ressemblât de près ou de loin?* — Convaincu que le fait n'avait pas eu lieu, historiquement parlant, nous voulûmes savoir si du moins il était *physiquement* possible. Nous nous sommes adressé aux maîtres de la science, et tous nous ont répondu : « Quand on abat un homme, qu'on ne l'égorge pas, qu'on ne le saigne pas, *on n'obtient pas un verre de sang potable*; en outre, le sang, à moins qu'on ne l'agite, qu'on ne le batte, s'épaissit, se coagule si rapidement, qu'à supposer que la première gorgée fût potable, la dernière ne le serait pas. On a vu des faméliques, des fous furieux, des sauvages se jeter sur leur victime et sucer en aspirant plus d'un verre de sang; mais le boire à proprement parler, le boire dans un verre, cela n'est pas possible. D'ailleurs, le dégoût une fois vaincu par suite d'une surexcitation quelconque, cette ingurgitation serait probablement sans résultat fâcheux pour l'économie animale. »

Qui donc a inventé cet horrible conte? Je ne sais, mais le plus ancien livre où on le trouve, est le *Mérite des femmes*, de Legouvé, dont la 1re édition parut en 1801. Le bon abbé Delille ne le répéta pas dans sa *Pitié* (1802), mais, depuis, tous ceux qui ont parlé de la Révolution, en vers ou en prose, ont sauté comme les moutons de Panurge. Il est à regretter que M. Thiers ne se soit pas mis en garde contre le défaut d'authenticité d'un fait aussi important, dont ne parle aucun des récits contemporains, pas même les plus injustes et les plus hostiles. D. PRIER.

— J'avais toujours pris pour un fait incontesté le dévouement de Mlle de Sombreuil, forcée d'acheter le bonheur de sauver son père en buvant un verre de sang. Victor Hugo me confirmait dans cette croyance :

daines
Et Sombreuil qui trahit par ses pâleurs sou-
Le sang glacé des morts circulant dans ses veines.
..... L'infortunée.....
Sentit avec des terreurs vaines
Se glacer dans ses pâles veines,
Un sang qui n'était pas le sien.

Mais je lis aujourd'hui dans Jules Janin (*Exposition des beaux-arts. Salon de 1863. Peinture. M. Marius Abel*) :

« M. et Mlle de Sombreuil devant le tribunal de l'Abbaye, le 4 sept. 1792 : « Nous « félicitons M. Marius Abel d'avoir écarté « de son sujet le fameux verre de piquette

Digitized by Google

« rouge que bien des gens s'obstinent en-« core à transformer en verre de sang. »

Si J. J. a raison, V. Hugo a eu tort d'accepter et de consacrer cette légende que Delille, plus circonspect et plus près des temps révolutionnaires, n'avait pas accueillie.

(B.) Y.-L. G.

—

Destruction des vipères (II, 142). — Je suis fort aise que l'*Intermédiaire* m'offre la facilité de chercher à propager un moyen qui paraît facile pour détruire une grande quantité de vipères. Une demoiselle de mes amies, propriétaire du manoir de Mezgoiz, à 8 ou 10 kil. de Morlaix (Finistère), m'apprit, peu de temps avant sa mort, arrivée il y a deux ans, qu'ayant voulu réunir en une seule plusieurs pièces de terre, entourées, de ce qu'en Basse-Bretagne on nomme improprement des *fosses*, et qui sont des élévations de terre d'environ 1m,60 de base, autant de haut et 0m,60 au sommet, il fallut donc détruire ces fosses, et, par esprit de charité, la propriétaire préféra que ce travail fût exécuté en hiver, dans l'intérêt des malheureux qui avaient besoin de gagner. Ils furent fort surpris de trouver parmi la terre une grande quantité de vipères engourdies en hivernant, comme disent les naturalistes. Il est probable, dès lors, qu'en faisant, à la fin de l'automne, des tas dans les lieux où se trouvent des vipères, et changeant de place cette terre avant la fin de l'hiver, on trouverait que ces reptiles s'y sont réfugiés pour s'y mettre à l'abri du froid ou de l'humidité, à moins, toutefois, que l'instinct de la conservation ne leur fît craindre un piége dans la terre nouvellement remuée. Du reste, c'est un moyen peu coûteux à essayer, et les personnes qui auraient réussi voudraient bien le faire connaître le plus possible. L. G.

—

Faire le bon apôtre (II, 162, 218, 252). — La réponse (col. 252) est admissible, mais non celle (col. 218). En breton, notre adjectif *bon* se rend constamment par *matt* ou *mâd*, suivant le dialecte, et toujours l'adjectif se met après le substantif, quand ils sont réunis, comme *Denn-mat, homme bon;* mais on dirait *Né két mâd ar gwinmàn*, pour : *Ce vin n'est pas bon.* L. G.

— Si l'on pouvait remonter à l'époque où cette expression commença à être en usage, peut-être trouverait-on qu'elle concorde avec le célèbre tableau de *la Cène*, de Léonard de Vinci, où l'on voit l'apôtre Jean penché vers Jésus dans une attitude de tendresse. On pourrait croire alors que c'est le tableau qui a donné naissance à la locution. Dans ce cas, il serait permis d'y voir une allusion à la scène du Jardin des Oliviers, où Pierre tire l'épée, lorsque Judas s'approche avec les soldats auxquels il doit livrer son Maître. FRÉD. LOCK.

—

Le titre de baron (II, 227). — De peur d'être trop long en transcrivant les passages que je connais sur ce mot, je me borne à indiquer les sources : — *la Semaine*, 18 avril 1847, à l'article : Usages, proverbes, étymologies. (On trouve dans ce recueil périodique une suite d'articles sur *duc*, *comte*, *marquis*, *valet*, *amiral*, etc.) — De Chevallet, *Orig. et formation de la langue franç.*, t. I, p. 285. — Littré, *Hist. de la langue franç.*, t. I, p. 70. — *Université catholique*, dirigée par MM. Bonnetty, etc., t. XII, p. 25. — A. F.

—

Désargenté comme le crucifix de Saint-Gervais (II, 227, 348). — « Désargenté comme le crucifix ou le Christ de Saint-Gervais, » est une expression toute rouennaise, dont les gens du peuple, à Rouen, se servent pour indiquer qu'ils n'ont plus d'argent. Ce dicton est pourtant employé aussi dans la campagne des environs de Gournay-en-Bray (arr. de Neufchâtel); il tire son origine de la pauvreté de l'église de Rouen, qui a ce saint pour patron.

(Rouen). E. P.

—

La princesse Madeleine de Mecklembourg (II, 228, 312). — Je remercie M. A. de G. de sa réponse, mais je ne crois pas que la suspicion légitime qui s'attache aux traditions généalogiques doive faire rejeter sans examen le fait avancé par le chroniqueur allemand. Il pouvait y avoir quelque intérêt pour les d'Agoult à se croire issus de souche princière; il n'y en avait aucun pour la maison souveraine de Mecklembourg à supposer une alliance avec les princes fort inconnus de Marseille. Bouche ne donne pas la liste de tous les seigneurs qui, au XIIIe siècle, avaient des droits ou des prétentions sur la capitale de la Provence. Je lis, par exemple, dans l'*Hist. de Provence*, de Papon (t. II, p. 511), que Rainier de Sabran, mort en 1235, prenait le titre de prince de Marseille. J'ai appris depuis peu, que les chroniques allemandes attribuent pour armes au prince Symmialhete : « d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois cygnes au naturel. » Ce blason fait naturellement penser à la branche de la maison de Marseille qui portait le nom de la terre de *Signe*, et à laquelle on donne ordinairement par induction les armoiries de son aînée. Des armes parlantes spéciales à cette branche seraient tout à fait dans le goût du XIIIe siècle. — Trouve-t-on quelque part la suite complète des seigneurs de Signe, de la maison de Marseille? —

Digitized by Google

N'y a-t-il aucune lacune dans leurs alliances au XIII[e] siècle, et peut-on affirmer pour eux, comme le fait M. A. de G. pour les Simiane, qu'ils n'ont jamais mêlé leur sang à celui de la maison de Mecklembourg? Le fait peut paraître invraisemblable, mais n'est-ce pas dans le domaine de l'invraisembable que les chercheurs font leurs meilleures trouvailles?

C. de T.

—

Catéchisme de 1806 (II, 233, 315, 376). — Ce catéchisme n'a pas été seulement celui de l'Empire français; traduit en italien en 1807, il a été aussi celui du royaume d'Italie. Le 26 juillet 1806, l'empereur avait écrit de Saint-Cloud au ministre des cultes, Portalis: « ... Mon intention étant aussi que le Ca-« téchisme paraisse sans délai et qu'il soit « distribué avant le 10 du mois d'août, je « désire que vous m'en présentiez mercredi « le premier exemplaire. » Le désir du maître paraît avoir été satisfait et, bien que le mandement par lequel le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, ordonne la publication du *Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire français*, pour être seul enseigné dans son diocèse, porte la date du 12 août 1806, dès le 7 du même mois l'empereur avait écrit de Saint-Cloud au prince Eugène, vice-roi d'Italie: « Mon fils, je vous envoie un exemplaire « du Catéchisme qui vient d'être adopté « pour toute la France; s'il pouvait, sans « inconvénient, l'être pour le royaume « d'Italie, ce serait un grand bien; mais « ce sont des matières très délicates, sur « lesquelles il faut être très circonspect. « Consultez le ministre des cultes. Le « mieux serait que quelque évêque le pu-« bliât dans son diocèse comme caté-« chisme diocésain; mais il faut mettre à « cela beaucoup de prudence et de secret. » Il en advint comme le maître le désirait. Le cardinal Caprara qui, à la fois légat du Saint-Siége auprès de l'empereur et archevêque de Milan, où il l'avait sacré roi d'Italie en 1805, avait, aussi en qualité de légat, donné à Paris, le 30 mars 1806, son approbation au *Catéchisme de l'Empire français*. Il la donna de nouveau, en qualité d'archevêque de Milan, l'adoptant pour son diocèse par un mandement daté de Paris, 20 février 1807, et, le 14 mars, le vice-roi publiait un décret dans lequel on lit: « ... D'après les renseignements qui nous « ont été donnés par le ministre des cultes « relativement à la clarté et à l'excellence « du nouveau Catéchisme adopté par notre « cousin le cardinal Caprara pour le dio-« cèse de Milan, et sur les informations « qui nous ont été données, qu'il aurait « déjà été fait des éditions du présent Caté-« chisme contenant des fautes extrême-« ment graves: voulant faire jouir le « royaume d'Italie du bienfait que S. M. « Imp. et Roy. a procuré à l'Empire fran-« çais en ordonnant que les principes de « la religion seraient enseignés dans un « seul et même catéchisme, nous avons « décrété et ordonné ce qui suit:

« Art. I. Le Catéchisme, approuvé par « le cardinal archevêque de Milan pour les « écoles de son diocèse, est déclaré caté-« chisme national, et sera par conséquent « le seul en usage dans toutes les églises « du royaume d'Italie. Art. II. Le Caté-« chisme sera imprimé à l'imprimerie im-« périale, à laquelle, par le présent décret, « nous concédons le privilége exclusif de « le vendre pendant sept ans. » — Voici le titre de cette traduction: *Catechismo ad uso di tutte le Chiese del Regno d'Italia. — Unus Dominus, una Fides, unum Baptisma. Epist. S. Paul. Ad Ephesios, cap.* IV, *v.* 5. *Edizione originale ed autentica* (*Milano*, MDCCCVII, *dalla stamperia reale*, in-8, XII-196 pp.) — La fin de la réponse à la 3[e] question de la leçon VII de la 2[e] partie, a dû être ainsi modifiée: « ... è divenuto l'Unto del Signore per la « consacrazione che ha ricevuta dal som-« mo Pontefice, capo della Chiesa univer-« sale, come Imperatore, e dall' Eminen-« tissimo cardinale arcivescovo di Milano « come Re d'Italia. » — Pour ce qui est de l'édition originale française, en voici la description: le titre tel qu'il a été reproduit (II, 314), porte pour adresses: *Paris, chez la veuve Nyon*, née Saillant, rue du Jardinet, n° 1; et à la librairie stéréotype, chez H. Nicolle, rue des Petits-Augustins, n° 15, 1806, in-12 de XII et 151 pp.

Ol. Barbier.

—

Nom des habitants de quelques villes (II, 259, 317, 405). — Je désirerais aussi connaître les gentilés de *Bourg*, *Bourges*, *Foix*, *Pau*, *Saint-Lô*, etc.; mais je puis faire savoir que de *Meldæ*, nom latin de *Meaux*, le gentilé de cette ville est *Meldien*, *enne*. Un *Meldien*, une *jeune Meldienne*. — Quelques-uns de ces termes sont multiples. Ainsi, pour *Cambrai*, le bon est *Cambrasien*, mais le peuple dit *Cambrelot*. Lorsqu'il y a un journal dans la localité, souvent il porte pour titre le gentilé de la ville, et c'est lui qu'on doit préférer.

L. G.

—

L'habit ne fait pas le moine (II, 259, 377). — Non, le *Moniteur du soir* n'a pas commis de coquille par substitution d'un *s* à un *e*, car la phrase n'aurait pas de sens; je viens de relire l'article, il y a bien: « *On disait: l'habit ne fait pas le moins, et non l'habit ne fait pas le moine.* » Espérons donc une réponse de M. le gén. Ambert, si la question est portée à sa connaissance.

Ph. S.

—

Digitized by Google

Un livre de G.-A de la Roque (II, 264). — Je crois qu'on peut trouver cet ouvrage à Paris chez le libraire Bachelin de Florenne. Le catalogue de la vente, à prix marqués, de M. Naudin, en indiquait un exemplaire (nº 2508), qui s'est vendu 600 fr.
H. I.

—

Le vautour de Prométhée (II, 290). — Le tonneau, le tonnelet (1) de Pandore avait un grand couvercle, πίθου μέγα πῶμα, v. 94 des *Travaux* et des *Jours*; il avait aussi des bords ou des lèvres, pour parler comme le poëte, πίθου ὑπὸ χείλεσι, v. 97. Un tel récipient n'était pas une tabatière; c'était, tout au plus, à en juger par le contenu et par l'ampleur du couvercle une bonbonnière un peu bien forte. Si elle était en bois, où est le tort de ceux qui l'appellent pour cela une boîte, au lieu de lui laisser le générique et banal nom de vase? Car enfin Hésiode ne dit ni *vase* ni *boîte*, il dit *tonneau*, *baril*. Je ne me sens donc pas le courage de reprendre Master Andrew Tooke, de ce qu'il a écrit, dans son *Panthéon*, p. 157 : « *Jupiter was incensed, and sent Pandora to Prometheus with a sealed box.* » — Il en est d'aigle et de vautour, comme de vase et de boîte. Eschyle, en effet, dit que le foie de Promothée sera rongé par le chien ailé de Jupiter, par l'aigle, πτηνὸς κύων Διὸς αἰετός, au vers 991. Comment par la suite l'aigle s'est-il fait vautour ? — Le voici. L'aigle, on le sait assez, est l'oiseau par excellence; c'est, d'après Pindare, le roi des oiseaux de proie, αἰωνῶν βασιλεύς ; et c'est généralement l'oiseau de Jupiter, Διὸς ὄρνις, qu'il enlève ou non un mouton. Or, il existe un autre oiseau nommé oiseau sacré, ἱερὸς ὄρνις et d'un seul mot, ἱέραξ ; dans Virgile, *sacer ales*. Tout d'abord on commença par confondre l'oiseau sacré avec l'oiseau ministre de la foudre. Et comme cet oiseau sacré, c'est l'*autour*, on ne distingua plus l'*autour* de l'*aigle*. Enfin, par l'addition de la seule initiale euphonique *v*, on est parvenu aisément de *autour* à *vautour*. Et voilà comment γύψ a supplanté αἰετός, comment *vautour* a pris la place d'*aigle*.
J. PALMA.

—

Maréchal (II, 291).— Ce mot paraît venir évidemment du breton *marc'h*, cheval, comme *marquis*, dont le nom s'écrit en breton *marc'hiss*. — Dans ces mots de la langue bretonne, le *c'h* indique une aspiration spéciale ressemblant un peu à celle du *ch* allemand dans le pronom personnel *ich*, je.
L. G.

(1) Il faut pourtant que Pandore puisse le tenir sans peine dans ses mignonnes mains.

Famille Vaudin (II, 294). — La rép. de M. X a été transmise à M. Ch. V.

—

Ouvrages de chasse (II, 332).—La dern. édit. du *Manuel du libraire* ne signale (2e partie du t. VI) aucune bibliographie spéciale des ouvrages de chasse, et pourtant il me semble bien qu'il en a été publié une assez récemment. Ce que je puis affirmer, c'est que, du moins, le travail réclamé par K. M. a été fait au siècle dernier sous le titre de *Bibliothèques des Théreuticographes*, par Nic. et Rich. Lallemand, en tête de l'*Ecole de la chasse aux chiens courants*, de Le Verrier de la Conterie, Rouen, 1763, in-8°. M. K. M. trouvera une histoire détaillée de la chasse dans l'antiquité et dans les temps modernes en un livre aussi curieux que peu connu : *Commentationum de jure venandi*, etc., par Jean Guill. de Gobel, 1 vol. in-4°, Helmstædt, 1743.
T. DE L.

—

Langue romane (II, 296, 383). — On peut encore consulter : DIEZ, *Etymologisches Wœrterbuch des romanischen Sprachen*. Bonn (1853, 2 vol. in 8°), et *Grammatik des romanischen Sprachen*. Bonn (1836-1842, 3 vol. in 8°). — WILLEMS, *Monuments de la langue rom. et de la tudesque au IXe siècle*, publiés avec une traduction et des remarques (Gand, 1845, in 8°). — Glossaire roman-latin du XVe siècle (ms. de la Bibliothèque de Lille) annoté par A. SCHENER (Anvers, Buschmann, 1865, in 8°). — GACHET, Gloss.-rom. des Chron. de Godefroid de Bouillon, du Chevalier au cygne, et de Gilles de Chin (Bruxelles, Hayez, 1859, in 4° de 477 pp). Ce dernier ouvrage était destiné primitivement à servir de glossaire à trois publications de la *Commission roy. d'Hist. de Belgique;* mais les développements que l'auteur a donnés à ses recherches font de ce travail un vocabulaire indispensable pour l'intelligence des monuments littéraires du moyen âge.
(L.) VN.

—

Fr. Bleyswyck, graveur (II, 326). — Fr. Van Bleyswyck, dessinateur et graveur au burin et à l'eau forte, était élève de Bernard Picard. Il a travaillé à Amsterdam et à Leyde dans la première moitié du XVIIIe siècle. Heinecken et Nagler font mention de son œuvre, et le *Manuel de l'Amateur d'Estampes* catalogue 34 estampes de ce graveur.
H. V.

—

Receveur général du clergé (II, 327). — Le clergé, dont la politique traditionnelle fut de se constituer en corps particulier dans l'Etat, s'était réservé de re-

Digitized by Google

cueillir lui-même le *décime ordinaire* et le *don gratuit*, noms sous lesquels étaient désignées les deux natures de charges financières qu'il eût acceptées. Le décime ordinaire, devenu un droit depuis 1516, était recueilli par des receveurs diocésains et versé entre les mains de trois receveurs provinciaux, dans chacune des 17 généralités ecclésiastiques ; ceux-ci le remettaient au *receveur général du clergé*. Quant au don gratuit, les receveurs diocésains le remettaient directement au receveur général ou à des commis qu'il entretenait dans les généralités. — Ce receveur général n'était qu'un commissionnaire du clergé, qui n'exerçait qu'en vertu d'un traité fait avec l'Assemblée générale du Clergé pour dix ans, et renouvelable à l'échéance. Ses appointements étaient pris sur les décimes ordinaires. Il centralisait l'administration financière du clergé et était à la fois receveur et payeur; il donnait à l'Etat le don gratuit ainsi recueilli et ce qui lui revenait dans le décime ordinaire par suite des engagements du clergé; il soldait les gages et taxations des receveurs et contrôleurs tant diocésains que provinciaux; les frais des assemblées diocésaines, provinciales et générales; les gratifications ordonnées par les assemblées, etc. Il rendait compte de sa gestion aux Assemblées générales du Clergé, et, pour le contentieux, les causes étaient portées devant la Chambre ecclésiastique de Paris (il y en avait huit autres). Il est probable que cet emploi date de 1516, époque où les décimes devinrent droit ordinaire. — D'une façon générale, on peut dire que c'était le ministre des finances de l'ordre du clergé, ministre temporaire et sans initiative, puisque l'Assemblée générale avait tout décidé et voté souverainement. On s'exprimerait peut-être plus exactement en l'appelant le Caissier général de l'ordre du Clergé. (St-Hilaire-des-Loges, Vendée).

L. BIENVENU.

—

Kotzebue à Paris, en 1790 (II, 332). — Je ne crois pas qu'il existe une traduction française du licencieux récit du voyage de Kotzebue à Paris en 1790, mais, en revanche, Guilbert de Pixérécourt, qui a été le plus fécond des auteurs dramaturges français, comme Kotzebue a été le plus fécond des auteurs dramatiques allemands, a traduit, en 1806, sous le titre de : *Souvenirs de Paris, en* 1804, un autre récit du séjour de son confrère et de son rival dans la capitale de la France. T. DE L.

—

Un distique latin (II, 354). Le distique en question est une des nombreuses traductions métriques de cette épigramme de Palladas (*Anthologie Palatine*, X, 73 ; *de Planude*, I, 13, 9) :

Εἰ τὸ φέρον σε φέρει, φέρε καὶ φέρου, εἰ δ'ἀγανακτεῖς
Καὶ σαυτὸν λυπεῖς, καὶ τὸ φέρον σε φέρει.

(Bordeaux.) R. D.

—

Voltaire et S. Jean Chrysostome (II, 355). — Les mots que Voltaire cite comme étant de saint Chrysostome : *Præcepta Christi adeo levia sunt, ut multi philosophica tantum ratione excesserint*, ne se trouvent point dans « la 3e homélie sur l'Ep. I aux Corinthiens, » et il serait inutile de les chercher ailleurs dans l'océan des œuvres de la *Bouche d'Or*. Abstraction faite de l'idée, les paroles citées ne peuvent être qu'arrangées à plaisir ou d'après un souvenir très vague : elles n'ont pas été copiées sur un texte; car aucun des traducteurs du saint évêque n'écrivit un si pitoyable latin d'écolier embarrassé. Cependant le passage n'a point été *inventé* par Voltaire, et l'idée (j'en suis convaincu), vient réellement de saint Chrysostome ou d'autre Père de l'Eglise : elle a été seulement rendue méconnaissable par une erreur que commettent encore de nos jours d'élégants et célèbres écrivains, lorsqu'ils font parler français saint Chrysostome, saint Basile ou saint Grégoire. — Φιλοσοφία est un de ces mots qui ont reçu une signification toute nouvelle dans le langage chrétien, sans que l'emploi dans le sens ordinaire ait cessé, ce qui eût été impossible, la guerre du christianisme contre les philosophes subsistant toujours. Une vie *rigoureusement et parfaitement* chrétienne, une vie qui ne donne absolument rien au siècle, particulièrement la vie d'anachorète, s'appelait φιλοσοφία, la mener, φιλοσοφεῖν. Souvent, lorsque les Pères disent de quelqu'un qu'il φιλοσοφεῖ, ils entendent qu'il s'est fait moine. — Saint Chrysostome peut donc très bien avoir écrit : « Ce que Jésus-Christ vous commande « (dans la vie civile) est si léger, si doux, « que οἱ φιλοσοφοῦντες le dépassent, » non point *les philosophes* (auxquels le docteur ne pouvait pas même penser dans une phrase ainsi conçue), mais les hommes qui s'imposent une règle de vie sévère, en vue de la perfection. C'est justement cette erreur commune que je reconnais ici, qui me fait croire que Voltaire s'appuyait sur un passage bien réel, bien authentique, mais mal compris, d'un Père de l'Eglise. Il est probable qu'il a forgé son latin d'après les souvenirs que lui avait laissés sa conversation avec un homme instruit.

FR. DUBNER.

—

Lettres royaux (II, 355). — Anciennement on employait de même au masculin pluriel le terme de Palais : *Ordonnances Royaux*. Ces deux expressions analogues doivent avoir une même origine. UBR.

Digitized by Google

— Ne disait-on pas : Ordonnances et Edits royaux? A. T.

— Certains adjectifs français qui ont eu plus tard une forme pour le masculin, et une autre pour le féminin, n'avaient, dans l'enfance de la langue, qu'une seule forme pour les deux genres. Ainsi, *royal*, *grand* étaient comme les adjectifs latins *regalis*, *grandis*, qui ont leur féminin comme leur masculin. On dit encore *grand'mère*, *grand'route*. L'apostrophe est une fantaisie toute moderne. BILDAD.

— F. Génin répond, dans son livre : *Des variations du langage franç.*, p. 226 : « D'après J.-J. Ampère, les adjectifs latins en *is*, comme *grandis*, *fortis*, *regalis*, etc., n'ont qu'une terminaison pour le masc. et le fém., et il en est de même pour leurs dérivés français ; « Une vierge *royaulx* digne et purifiée ! » (*Les quatre fils Aymon.*) — « Moult y ot *grant noise* et *grant presse?* » (De Constant Duhamel.) — Aussi, dans la *grand' chambre* du Palais, on dit encore *lettres royaux*. » A. D.

—

Le diable marie sa fille (II, 357). — L'abbé Tuet (*Matinées Sénonaises*, n° 401) a cherché à expliquer cet autre dicton : « *Le diable bat sa femme*, » dont il indique une application identique. En basse Bourgogne, on réunit les deux locutions, pour exprimer qu'à la fois il pleut et il fait soleil ; je crois, en effet, la réunion utile et primordiale. « *Le diable bat sa femme*, » ce sont des larmes, — « *et marie sa fille*, » c'est de la joie, — ou bien de la pluie et du soleil en même temps. PH. SALMON.

—

Judith : émail (II, 358). — Il est impossible de répondre si cet émail est ou non de l'un des Laudin, aucun des caractères auxquels on peut distinguer les œuvres des différentes périodes de l'art de l'émaillerie n'étant signalé. Le seul indice sur lequel on puisse s'orienter est l'inscription en latin barbare; or, quoique aucun des émailleurs de Limoges n'ait été un très vaillant humaniste, il en est un dont les légendes surpassent celles de tous les autres en fantaisie. C'est l'anonyme *C. N.*, 1545, que nous croyons être *COLIN*, signataire d'une coupe de la vente Tondu (Avril 1865). Dans ce cas, le dessin doit être à peu près aussi négligé que le latin de l'inscription, et l'émail doit être une grisaille. Mais la vue seule de l'émail permettrait de répondre à la question. A. D.

—

Monogrammes, etc., des peintres (II, 358). — Signalons à M. Cz. le *Dictionnaire des Monogrammes*, *marques figurées*, *etc.*, par J. Brulliot, 1834. Munich, 3 vol. in-4°. C'est le meilleur ouvrage que je connaisse sur cette matière et le plus étendu. JACQ. D.

— On y trouve moins facilement ceux des peintres que ceux des graveurs, ajoute M. A. D.

— *L'Histoire des Peintres de toutes les Ecoles*, publ. en livr. in-4°, par M. Ch. Blanc, a donné parmi ses nombreuses reproductions de portraits et de tableaux grav. sur bois, le *fac-simile* des monogrammes, signes, emblèmes, adoptés pour *signature* par beaucoup d'artistes célèbres. ULR.

—

Stances du sieur de Lingendes (II, 360). — Jean de Lingendes, né à Moulins en Bourbonnais, vers 1580, mort en 1616, était un homme de beaucoup de vertu, digne parent de M. de Lingendes, évêque de Mâcon, et du R. P. de Lingendes, célèbre prédicateur. Il est le premier qui ait fait des stances françaises ; il est aussi l'auteur de la charmante chanson :

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle.
La faute en est aux Dieux
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

Cette chanson plut si fort au cardinal de Retz qu'il la fit répéter plusieurs fois à Lambert qui la chantait devant lui. Le sieur de Lingendes se vantait d'être le plus tendre et le plus amoureux de tous les poëtes. Il y a de lui, dans le *Recueil des Poëtes françois*, t. III (Paris, Barbier, 1692) : des *Stances à Sylvie*, et une *Elégie pour Ovide, mise au devant de ses Métamorphoses, trad. par Renouard*. Ses autres ouvrages sont : des *Sonnets*, l'*Ode à Marie de Médicis*, les *Changements de la bergère Iris* (Paris, 1618, in-12), et une Traduction des Epitres d'Ovide, 1615, in-8°. GÉNERMONT.

—

Omikron (II, 365). — L'homme de lettres qui écrit dans le journal *l'Europe*, sous le pseudonyme d'*Omicron*, est M. Léon Cladel (Voy. *La petite Revue*, 1er avril 1865, p. 92). P. V.

—

Les lithographies de L. Francia (II, 390). — M. E. Lebeau a publié une longue notice sur L. Francia, dans les *Mém. de la Soc. d'Agric.*, *Comm.*, *Sc. et Arts de Calais*, 1839-1840. Calais, Leroi, 1841, in-8°, pp. 371-388. Cette biographie a été tirée à part et doit se rencontrer.
(M.-s.-M.) CH. H.

—

Isid. S. de Gosse (II, 393). — Que M. A. M. ne s'y trompe pas plus longtemps :

Digitized by Google

de Gosse est un nom pour rire, et l'auteur de l'*Hist. nat. drol. et phil.*, etc., n'est autre que M. *Isidore* SALLES, anc. journaliste à Paris, anc. secrétaire de M. Ach. Fould, de 1846 à 48, et aujourd'hui préfet de l'Aube, qui avait été, de 1856 à 59, chef de la div. de la presse au ministère de l'Intérieur. Son ingénieux et piquant opuscule avait paru, je crois, en articles dans le *Corsaire-Satan*. Quant à l'annotateur, Fr. Gérard, il est mort en mars 1857 : il était un des rédacteurs du journal *La Vérité*. B. D'O.

— Le *Diction. des Contemporains* de Vapereau fournit une réponse, mais à peu près impossible à trouver, par suite du plan adopté. On devrait bien le modifier dans une nouv. édit., en ce sens que tout pseudonyme dévoilé se trouverait à son ordre alphabétique, avec renvoi au nom véritable. Ainsi, il aurait fallu un article à GOSSE (*Isid. S. de*), voy. SALLES, etc.

OL. BARBIER.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Roseau pensant. — Qui ne connaît la phrase de Pascal : « L'homme n'est qu'un « roseau, le plus faible de la nature, mais « c'est un roseau pensant. » M. Havet admire l'image, mais ne cherche pas à en faire l'histoire. Or, voici ce que raconte la 147e facétie de ce Pogge, cité dans l'*Intermédiaire* (II, 408) : « Un Romain de nos connaissances, monta sur un mur qui se trouvait dans un lieu planté de roseaux, puis se mit à parler aux roseaux comme à des hommes. Pendant qu'il pérorait, un souffle léger courba le sommet des roseaux. Notre homme, regardant ce mouvement comme un signe de satisfaction : « Ne faites pas tant de cérémonies, dit-il, car je suis l'un des plus faibles d'entre vous. » On fit de cela un proverbe. » Il serait curieux de savoir si Pascal lisait le Pogge ou s'il se servait d'*intermédiaires*, comme cela a été montré pour la comparaison fameuse du *centre* et de la *circonférence*.

P. RISTELHUBER.

—

Un vaisseau cuirassé en 1678. — Les vaisseaux cuirassés eux-mêmes ne sont pas nouveaux sous le soleil. On lit dans la *Gazette de France :*

« De Copenhague, le 1er novembre 1678.

« Un Hollandois, nommé Jean Stauft, a « fait faire ici un navire à l'épreuve du ca- « non; l'invention a réussi en petit, et l'on « croit que le Roy luy fera bastir un grand « vaisseau pour faire la dernière épreuve. »

Il est vrai que, bien avant 1678, *Illi robur et æs triplex circa pectus erat, — Qui fragilem truci commisit pelago ratem — Primus*..... Traduction libre : le premier navigateur était... cuirassé. C. M. L.

—

Pourquoi l'on doit dire la figure, et non pas, la forme d'un chapeau. — Si aux personnes qui rient d'un bon cœur, à la scène de Sganarelle et de Pancrace, on demandait la raison de leur gaieté, elles répondraient sans doute qu'elles rient du pédant qui s'obstine à distinguer deux expressions parfaitement synonymes. Quelle différence peut-il y avoir entre la *forme* et la *figure* d'un chapeau? — Pour nous, aucune : mais pour les scolastiques, c'était bien différent.

Ce qu'il y a d'admirable dans Molière, c'est le soin avec lequel il disparaît derrière ses personnages. Chacun d'eux parle la langue qui lui est propre, et avec une exactitude scrupuleuse. Or, les scolastiques entendaient par le mot *Forme* (*forma*, εἶδος) un principe actif (ἀρχή), comme une âme souveraine et invisible disposant et vivifiant la matière. Si vous demandez au Dictionn. de Furetière ce que c'est que l'âme, il vous répondra que c'est une *forme substantielle* qui rend les corps vivants. Les anciens, comme les modernes, connaissent l'inertie de la matière; toutes les fois qu'ils voyaient une action produite, ils imaginaient une *forme*, cause du phénomène. Par exemple, ce qui porte le fer vers l'aimant, c'est une *forme* intérieure, qui anime le fer. Aujourd'hui nous remplaçons la *forme* par une *force* ou par un *fluide*, et nous nous croyons bien plus savants que nos devanciers!

Or, les anciens ne regardaient pas l'âme comme une substance privée d'étendue (c'est là une idée essentiellement cartésienne). Pour eux, c'était un je ne sais quoi qui remplissait l'espace entier du corps animé et se moulait sur lui. De là le mot *forme*. Et voilà pourquoi le docteur Pancrace voulait réserver ce mot aux objets animés, s'autorisant des termes exprès d'Aristote, *en son chapitre de la qualité* (1). Oui, illustre docteur, vous avez raison, mais calmez-vous, il ne convient pas à un philosophe de s'emporter, même contre un ignorant. Ecoutez plutôt ce bon Sganarelle qui vous demande s'il se doit marier ou non. Si vous lui refusez une réponse, peut-être se décidera-t-il à imiter son père et tous ceux de sa race qui ne se sont jamais mariés. E. P.

(1) Ce chapitre de la Qualité, où il est incidemment question des chapeaux, ne doit pas être confondu (comme il l'a été ci-dessus, II, 133), avec le fameux chapitre du Chapeau qui est d'Hippocrate. *Cuique suum!* « SGANARELLE : Hippocrate dit... que nous nous couvrions tous deux... GÉRONTE : Dans quel chapitre, s'il vous plaît? SGAN. : Dans son chapitre des chapeaux. » (*Médecin malgré lui.*)

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Num° 39.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider [10 août 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

Une trouvaille hors ligne. — Bernard Palissy.

Une *trouvaille* hors ligne a été faite à Paris du 27 au 31 juillet : sa place est ici, hors cadre. — Il est juste, chers lecteurs, que vous en soyez informés des premiers. Elle concerne Bernard Palissy : parmi nos *chercheurs* et *curieux* de *l'Intermédiaire*, qui ne s'intéresserait à ce grand curieux, à ce grand chercheur du XVIe siècle? Pour nous, c'est depuis longtemps un héros de prédilection, un ami particulier. Nous allons donc vous parler, *de visu*, de la trouvaille, si imprévue et si satisfaisante, dont il s'agit.

En fouillant le sol du Carrousel pour la fondation de la nouvelle salle des Etats (dans la cour d'honneur du palais des Tuileries, au pied de la grille et près de l'entrée qui y donne accès, entre le point où s'arrêtent actuellement les travaux de reconstruction de la Galerie du Louvre et l'Arc de Triomphe), on a rencontré un cul de four en briques. Comme la tranchée ne faisait guère que l'effleurer, et comme d'ailleurs on avait déjà trouvé deux autres fours à tuiles dénués d'intérêt, on aurait certainement passé outre sans y faire attention, si un archéologue connu de nos lecteurs, M. Ad. Berty, qui suivait les fouilles et y avait déjà fait d'instructives observations, dont profitera sa *Topographie historique du vieux Paris*, n'avait jugé tout d'abord que ce troisième four, dont quelques briques lui parurent vitrifiées, pouvait bien avoir plus d'importance, pouvait être un four à potier et se rapporter à Bernard Palissy lui-même. D'après la connaissance qu'il avait de l'endroit, le four devait être de la deuxième moitié du XVIe siècle, du temps même de Catherine de Médicis. Il obtint de l'architecte du Palais, M. Lefuel, que l'on fouillât au delà de la tranchée, et que le four fût déblayé et mis tout entier à découvert. Ses conjectures, ses espérances, furent bientôt changées en frappantes réalités. A la voûte du four, au niveau du sol ancien, étaient des *carneaux;* bientôt même on trouva des morceaux de *gazettes;* enfin, une fois les foyers ouverts, on vit, dans l'un d'eux, de grands moules de figures et d'objets divers, plantes, etc., évidemment pris sur nature, qui présentaient un aspect étrange. C'était une figure de fantaisie, sorte de monstre, tout composé de coquilles, y compris la face et les yeux ; puis, un corps moulé sur le nu et où se voyaient la marque des poils ou les poils eux-mêmes; puis des costumes bizarres, des étoffes grossières et à raies. C'était à n'y rien comprendre, ou plutôt une seule explication était possible pour qui connaissait son Palissy, et la vérité se faisait jour ainsi de la manière la plus éclatante. M. Berty n'en doutait pas : on tenait là les moules mêmes de divers *Termes*, conçus et exécutés par le grand artiste, pour cette fameuse *grotte* qu'il eut à édifier, vers 1570, dans le jardin des Tuileries. Et comment en aurait-il douté? Voici ce qu'on lit dans un manuscrit de Palissy, heureusement acquis d'un brocanteur, il y a quatre ans, à La Rochelle, par M. Benj. Fillon, qui l'a publié dans ses *Lettres à M. A. Montaiglon*, etc. (Paris, 1861) :

> ... Et quant aux termes qui seront assis sur le rochier des fontaines... il y en auroit un aultre qui seroit tout formé de quoquilles maritimes, sçavoir est, *les deux yeux de deux coquilles*, voire tout le résidu du corps... *Item*, pour faire esmerveiller les hommes, je en vouldrois fere trois ou quatre *vestus et coiffés de modes estranges*, lesquelz habillemens et coiffures seroient de divers linges, *toiles ou substances rayées*, si très approchans la nature, qu'il n'y auroit homme qui ne pensast que ce fust la mesme chose que l'ouvrier auroit voulu imiter... Et... s'il plaisoit à la Royne-mère, je y vouldrois fere certaines figures après le naturel, voire... *jusqu'aux petits poilz des barbes et des sourcilz*... seroient observez...

Eh bien! qu'en pense-t-on? La coïncidence était-elle assez convaincante, assez merveilleuse? — On a encore trouvé, le lundi matin 27, à la bouche des fours, trois petits fragments de faïence émaillée, sur l'un desquels se voit une goutte d'*émail blanc* qui a coulé. Cela seul aurait pu révéler Palissy, mais tout aussi bien ses successeurs; tandis que les moules, qui sont au nombre d'une douzaine, sans compter les moindres morceaux, constituent une preuve bien plus palpable encore et véritablement unique. On les fait sécher, car ils étaient tout humides et aussi frais que s'ils avaient été déposés là hier; puis, on

Digitized by Google

en tirera des épreuves, qui, dessinées et gravées avec le plus grand soin par M. Berty, ne formeront pas la moins curieuse planche de son Ier volume, bientôt publié sous les auspices de la municipalité parisienne. C. R.

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Chansons satiriques du XIe siècle à retrouver. — Dans quel dépôt d'archives, dans quelle bibliothèque se trouvent aujourd'hui (si toutefois elles existent encore) les chansons satiriques faites à la fin du XIe siècle (1096) contre Jean II, évêque d'Orléans, au sujet desquelles le fameux Yves de Chartres s'exprime ainsi dans deux lettres adressées l'une à Hugues, archevêque de Lyon et légat du saint-siége, l'autre au pape Urbain II? « Et ne me ista « aliqua occasione confinxisse credatis, « unam cantilenam de multis, *metrice et* « *musice* de eo compositam ex persona « concubiorum suorum vobis misi, quam « per urbes nostras in compitis et plateis « similes illi adolescentes cantitant, quam « et ipse cum eisdem concubiis suis sæpe « cantitavit et ab illis cantitari audivit. » *Yvonis, episcopi Carnotensis, epist.* 67, p. 70). — Dans la lettre 68 au pape (p. 72), il ajoute : « Quidam enim concubii sui ap« pellantes eum Floram, multas rhythmicas « cantilenas de eo composuerunt; quæ a « fœdis adolescentibus, sicut nostis mise« riam terræ illius, per urbes Franciæ in « plateis et compitis cantitantur, quas et « ipse cantitare et coram se cantitari non « erubuit. Harum unam domino Lugdu« nensi in testimonium misi, quam cui« dam eam cantanti violenter abstuli. »

De la Fons-Mélicocq.

—

Le Distique du grand Saint François. — A qui imputer cet ancien et bizarre distique composé à la louange de la *quintuple sainteté* de ce bienheureux :

Saint François était *sain*, et, *ceint* de sa ceinture,
Il n'avait sur son *sein*, qu'un *seing* de signature.

Ulr.

—

Le poëte Dante... et l'oxygène! — Ce n'est pas moi qui fais ce rapprochement saugrenu entre la poésie et la chimie, c'est M. Cantu qui, dans son *Hist. univ.* (citée par la *Biogr. gén.*), attribue à Dante toutes ou presque toutes les découvertes modernes. « Avant Newton, dit l'illustre historien, Dante assigna à la lune la cause du flux et du reflux de la mer; avant Galilée, la maturation des fruits par la lumière, *qui en fait évaporer l'oxygène;* avant Linné, il déduisit de leurs organes sexuels la classification des végétaux, etc., etc. » Je demande aux personnes compétentes : 1° si la maturation des fruits est bien due à l'évaporation de l'oxygène? 2° de quel passage de la *Divine Comédie* M. Cantu a pu tirer cette découverte? E. P.

—

Inventeur. — Le 6 avril 1865, je lisais ce qui suit dans *le Constitutionnel* : « On trouve chaque jour, sur la voie publique, ou dans les salles ou gares de chemins de fer, des objets d'une valeur plus ou moins considérable. — Que doit faire l'inventeur, celui qui trouve ces objets? » Depuis quelle époque le mot *inventeur* a-t-il le sens qui lui est ainsi donné par plusieurs journalistes et par des avocats? A qui le brevet d'invention? H. I.

—

Baïonnette. — Qui croire de l'opinion générale qui fait venir *baïonnette* de Bayonne, ou du journal *la Patrie* du 27 mai 1859, qui le dérive de *vagina*, en espagnol *vaina* ou *baina*; d'où le diminutif *baïnetta*, etc.? Sauf le respect dû à *la Patrie*, je penche toujours pour Bayonne.
(La Rochelle.) A. F.

—

Les Batignolles. — Quelle est l'étymologie du mot *Batignolles*, et à quelle époque est-il fait mention de cette localité pour la première fois? A. B. D.

—

Un portrait de Cujas. — Parmi un grand nombre d'anciens portraits du célèbre jurisconsulte Jacques Cujas, gravés par *N. L'Armessin*, *Desrochers*, *Crepy*, et par divers vieux maîtres anonymes, ou tirés des collections de la Sorbonne et du musée de Versailles, je possède une curieuse et naïve eau-forte signée : *Rogerius fecit et excu.*, et datée : *à Bourges*, 1601. L'encadrement porte l'inscription suivante : IACOBVS CVIACIVS TOLOSAS IVRISCONSVLTVS, ANNO ÆTATIS SVÆ LXVII. Au bas du portrait sont gravés quatre vers latins composés en l'honneur de Cujas. Le costume du personnage, — chapeau à grands bords en forme de toque, et vaste robe bordée de larges fourrures, — est l'habillement traditionnel, reproduit postérieurement dans la plupart des autres portraits. Cujas mourut à Bourges en 1590, à l'âge de 70 ans environ, quelque trois ans, par conséquent, avant la publication de ce dessin assez primitif qui fut peut-être esquissé sous ses yeux.

Ce portrait daté : *Bourges*, 1601, est un des plus anciens que je connaisse.

Digitized by Google

Quelque amateur d'estampes le connaîtrait-il, et pourrait-il me donner quelques renseignements spéciaux sur cette planche et sur le graveur *Rogerius*, qui l'a signée et datée en toutes lettres? U. R. D.

—

Portraits de l'abbé Xaupi et de M. de Trudaine. — J'ai sous les yeux un beau portrait de l'abbé *Xaupi*, doyen de la faculté de théologie de Paris en 1764. Ce portrait, dessiné par Carmontelle (*L. C. de Carmontelle delin.*, 1761), ne porte pas de nom de graveur. Il en est de même d'un portrait de *M. de Trudaine*, intendant du commerce (*de Carmontelle delin.*, 1761). Quel est ce graveur? Est-ce *J.-B. de La Fosse*, dont le faire ressemble beaucoup à celui de ces deux estampes? H. VIENNE.

—

La Camargo à Paris et à Nantes. — La galerie Pereire s'est dernièrement enrichie du portrait de la Camargo, peint par Lancret. Or, le portrait de la même danseuse, attribué au même peintre, fait partie du musée de Nantes (nº 127). *Cuique suum*, mais qui des deux a l'original? Laquelle des deux toiles est une copie ou une répétition d'après Lancret? — Les portraits de Mlles *Camargo* et *Sallé* ont, dit-on, appartenu au grand Frédéric. Alors ils auraient émigré en Prusse, après la vente Cottin (27 novembre 1752); où ils furent adjugés ensemble pour 463 l. Un autre portrait de la Camargo, peint par Greuze, fut vendu 2,520 fr. en 1858, lors de la dispersion de la collect. Thibaudeau. Larmessin et Hédoin ont gravé le portrait de la Camargo, et Laurent Cars celui de Mlle Sallé; un portrait de Latour nous a également conservé les traits de cette dernière. Ce pastel, exposé au Salon de 1742, appartenait, il y a quelques années, au Dr Véron; à la vente de ses tableaux en 1858, Mlle Sallé, « habillée comme elle est chez elle, » dit le livret de Salon, fut adjugée pour 1550 fr. à M. Norzy. Ce portrait était sorti du Cabinet Saint, en 1846, pour 600 fr.

—

Attiret, artiste dijonnais. — Dans un ouvrage sur Dijon je trouve le nom de F. Attiret, désigné comme un artiste célèbre, qui vivait en cette ville en l'an X. Ce nom m'est complétement inconnu et je serais reconnaissant à ceux de vos lecteurs qui pourraient me donner quelques renseignements sur la vie et les œuvres de cette célébrité, qui me paraît passablement oubliée. C. E. C. V.

—

Bethsabée, Mme de Parabère: Partitions d'Halévy. — Je désirerais bien poser cette question aux exécuteurs testamentaires de Fromental Halévy et à l'Académie des Beaux-Arts, dont il était le secrétaire perpétuel: Que sont devenues deux partitions qu'avait commencé d'écrire Halévy, peu de temps avant sa mort: *Bethsabée* et *Mme de Parabère?* — Je publiais dans l'*Artiste*, en 1860, un portrait littéraire d'Halévy. Lui-même m'avait dit qu'il était en train de composer cette *Bethsabée*, une grande scène biblique, et cette *Parabère*, une fantaisie de la Régence. Je me crois donc fondé à demander des nouvelles de ces deux œuvres que leur auteur n'aura sans doute pas achevées. — S'il y a des juges à Berlin et des conservateurs à Munich, il y a en France un Institut national, soucieux de tout ce qui touche à notre gloire; c'est à lui que je m'adresse en souvenir d'Halévy. CH. COLIGNY.

—

Le pont de Monstrible. — Quelqu'un pourrait-il me dire où est *Monstrible*, dont le pont est cité par Rabelais dans le *Pantagruel* (liv. II, XXXIIe chap.)? Une note de mon édition dit: « Sur la Charente, entre Saintes et Saint-Jean d'Angely; ruine romaine. » J'ai cherché vainement, sur la *Charente*, sur la *Boutonne*, sur la *Seudre*, sur la *Seugne* ou *Sévigne*, toutes rivières saintongeoises.

Nota benè que la Charente ne passe pas par Saint-Jean d'Angély. E. P.

—

« Eh! qui nous fera grâce à nous? » — Cette parole antique, dite par Etienne Clavier à Thiriot, qui lui assurait que le Premier Consul ferait grâce à Moreau, s'il était condamné, est-elle authentique? M. Ed. Fournier, s'appuyant sur un article de la *Rev. rétrospective* (2e série, t. IX, p. 458), prétend que Clavier fut un des premiers qui condamna Moreau. Mais tant de personnes (entre autres M. Villemain, dans le *Correspondant*), affirment *que* la belle réponse de l'helléniste est historique, *que* je suis dans un grand embarras, d'où je supplie *que* l'on me tire au plus vite, en me pardonnant tous ces *que*. T. DE L.

—

Dernières paroles de Desaix, à Marengo. — *La Petite Revue* (24 juin, p. 81), pose cette question aux amis de la vérité historique: « Est-il possible que Desaix, « frappé de trois balles au cœur, et *tombé* « *roide mort*, ainsi que le dit l'ordre du « jour sur la bataille de Marengo, ait pu « dire les paroles qui sont gravées sur la « colonne de la place Dauphine et repro- « duites dans plusieurs histoires contem- « poraines: *Allez dire au Premier Consul* « *que je meurs avec le regret de n'avoir* « *pas assez fait pour vivre dans la posté-* « *rité.* »

Ce problème d'histoire... naturelle est-il

Digitized by Google

résolu? Les lecteurs de l'*Intermédiaire* ont-ils quelque observation à faire? N. B.

—

Source d'un mot de Bonaparte. — Au mot *Compère*, dans le *Diction. de Boiste*, je trouve cet exemple : « En fait de gou« vernement, il faut des *compères;* sans « cela, la pièce ne s'achèverait pas » (BONAPARTE). Le même Boiste vient justement de définir *compère :* « celui qui aide à « tromper dans les jeux, » et je me rappelle que l'ancien *Dict. de l'Académie* mentionnait certains « *jeux de princes*, « qui ne plaisent qu'à ceux qui s'y livrent. » De tout ceci résulte une définition du mot, *Politique*, définition fort bonne (à part toute plaisanterie). Mais qu'on me fasse la grâce de me dire où donc Bonaparte a ainsi livré le fin mot de l'énigme, — ce fin mot qui, après tout, est le secret de Polichinelle. Encore, le seigneur Polichinelle a-t-il grand soin de ne se point trahir (il le croit du moins), et de cacher ce que tout le monde sait, tandis qu'ici le seigneur Bonaparte aurait fait un aveu tout à fait dépouillé d'artifice. A quelle source le lexicographe a-t-il puisé ce mauvais exemple? M. T.

—

Gardes du corps. Vénalité des charges. — Dans ses belles études sur l'administration militaire de Louvois, M. C. Rousset, nous dit que, par ordonnance du 30 septembre 1664, les quatre compagnies des Gardes du Corps formaient « *le seul corps d'où la vénalité des charges fut totalement proscrite* » (*Hist. de Louvois*, I, 180, 218); et cependant plus loin (III, 315), en parlant du prix des charges militaires, Louvois, dit-il, « *ne put faire que les compagnies aux gardes n'atteignissent le prix incroyable de* 80,000 *livres.* » Voilà qui me paraît impliquer contradiction; avait-on rapporté l'ordonnance de 1664?
H. V.

—

Boutons d'uniforme des généraux républicains. — Quel était le sujet gravé en relief sur les boutons en métal des tuniques des généraux de la 1re République française? Etait-ce une étoile (or poli sur fond mat)? des faisceaux surmontés d'une hache ou du bonnet phrygien? deux drapeaux, hampes croisées? des armes, canons croisés, couronnés d'un casque? — ou bien encore autre chose? — A défaut d'une collection complète de ces boutons historiques, existe-t-il, dans quelque Musée militaire, un album officiel spécial, offrant leur image exacte dans toutes ses variétés, selon les commandements des divers généraux, et dans toutes ses variations, suivant les différentes phases de la Révolution, — depuis 1789 jusqu'à la fin du Consulat? ULR.

Les Caricaturistes anglais. — La Grande-Bretagne cite de nombreux artistes qui ont acquis une juste et brillante réputation, grâce à leurs caricatures destinées à tourner en ridicule les travers de l'époque ou à intervenir dans les querelles politiques. Je me bornerai à mentionner Bunbury, Rowlandson et Cruikshank. Où trouver, en France, des informations sur leur vie, sur leurs ouvrages? Les deux premiers sont morts; aucune des *Biographies* publiées à Paris ne leur a, je crois, accordé la moindre mention; quant au troisième, on le connait à peine de nom sur le continent. A. R.

—

Familles de Bergerac. Desiderata généalogiques. — On désirerait consulter des recueils généalogiques ms. ou impr. sur d'anciennes familles de Bergerac (Périgord, Guyenne). Quels en sont les titres? Où peut-on se les procurer? Pourrait-on indiquer la femme de *Gilbert du Peyrou*, les parents de *Judith Malobier* et ceux d'*André de Villepontoux*, ou donner d'autres détails sur les familles de Bergerac, indiquées ci-dessous, dont les armes sont connues? On désire à cet effet se mettre en rapport avec un généalogiste.

Auteur: *Gilbert du Peyrou.*

1° *Etienne du Peyrou*, né à Bergerac, mort à Amsterdam, 1663, ép. *Judith Malobier*, n. 1610, m. 1707, à Amsterdam (*Etienne* se sauva de France avec *Lionet* (ci-dessous) pour se soustraire aux persécutions contre les protestants. *Etienne* et *Lionet* étaient frères ou cousins germains).

Issus d'eux : *Jean du Peyrou*, né à Bergerac, 1645, mort à Amsterdam, 1718, ép., 1677, *Anne-Marie de Villepontoux*, n. 1661, fille d'*André* et de *Marie Hamieux*, m. 1720, à Amsterdam.

Plusieurs frères et sœurs.

2° ..... *du Peyrou.*

De lui : *Etienne du Peyrou*, à Bordeaux; *Pierre du Peyrou*, à Bergerac.

3° *Lionet du Peyrou*, seigneur de l'Espons, né à Bergerac, ép. *Guilleberte du Pitière.*

Issus d'eux : *Pierre du Peyrou*, né à Bergerac, 1657, ép., 1695, *Anne Plauteau*, fille de *Jean* et de *Marie de Villepontoux* (ils vinrent avec leur père en Hollande).

Rép. par l'*Intermédiaire.* C. v. B. D.

—

Trois armoiries champenoises. — Pourrait-on m'indiquer les familles auxquelles appartiennent les armes suivantes: 1° D'azur à 1 chevron d'or, accompagné de 3 merlettes, 2 en chef et 1 en pointe, l'émail non indiqué. — 2° D'argent à la croix ancrée de sable, chargée au centre d'un lozange du champ. — 3° D'argent à

Digitized by Google

la bande de gueules, cantonnée de 2 étoiles ou de 2 molettes d'éperon, probablement d'azur. — Les familles qui portaient ces armes ont dû habiter la Champagne au XVIIe et au XVIIIe siècle. C. E. C. V.

—

Les Hymnes sacrez, etc., de Michel Coyssard. — Ce révérend Père dit, dans sa préface de l'édit. de 1608, que ses *Hymnes* furent publiées à Lyon en 1592, avec la musique. Quelqu'un connaîtrait-il cette édition et pourrait-il me donner quelques détails sur cette musique? Les airs sont-ils à plusieurs parties? Le nom du compositeur ou ceux des compositeurs s'y trouvent-ils indiqués, dans la préface, dans un avertissement quelconque ou en tête de chaque morceau? Enfin cette édition existe-t-elle dans quelque bibliothèque publique où je pourrais en prendre connaissance? ER. TH.

—

Onomatopées polyglottes. — On connaît l'ouvrage instructif et curieux de Ch. Nodier, le *Dictionn. raisonné des Onomatopées franc.*, dont il existe deux édit., 1808 et... (la 2e fort augmentée). A-t-on fait, dans les pays étrangers, des travaux du même genre? Existe-t-il des *Dictionn. des Onomatopées anglaises, allemandes, italiennes, espagnoles?* Quelque érudit, n'importe de quelle contrée et de quelque époque, s'est-il occupé des onomatopées *grecques* et *latines?* J'ai peine à croire que ce sujet n'ait pas été abordé, mais je manque de renseignements à cet égard. Tous ceux qu'on voudra bien me faire parvenir, par la voie de l'*Intermédiaire*, seront accueillis avec la plus sincère reconnaissance. P. M.

—

« **Semelion,** — histoire véritable, impr. à Constantinople cette année (?) » formant 2 parties, 238 p. in-18; ouvrage de chevalerie et féerie s'appliquant à Henri IV. Réimpr. d'un ouvrage devenu *très rare*, dit l'éditeur. De qui est-il?
(Lyon.) M. C.

—

L'Origine des puces (Londres, 1749), vol. in-18, gravé, très rare, est attribuée par M. de Manne à Sylvain Maréchal. N'y a-t-il pas erreur? (Lyon.) M. C.

—

« **La Grèce contemporaine** » **d'Ed. About.** — Quel compatriote n'a fait le voyage de Grèce, en lisant, dans son texte si éminemment français, ce petit chef-d'œuvre de bon sens et d'esprit : *La Grèce contemporaine*, par Ed. About (1855.)? — Je désirerais apprendre si cet ouvrage a été traduit en grec, et quel effet il peut avoir produit dans le royaume de l'ex-roi Othon.
A. DE B.

—

Une fausse opinion. — Les journaux rapportent souvent avec un juste blâme des circonstances où la vie d'un homme aurait pu être sauvée sans cette opinion, invétérée dans les campagnes, que la loi prescrit d'*attendre l'arrivée des gens de justice*. Où est l'origine de ce préjugé si fortement enraciné? Serait-ce dans une ancienne coutume, dans de vieux règlements de police; soit peut-être dans quelque « cause célèbre, » où des secours généreusement donnés auraient entraîné une déplorable erreur judiciaire? BL.

—

Télégraphe continental de Londres et Paris à New-York. — On lisait dans le *Moniteur du soir* du 4 juillet 1864 : « On s'occupe, en ce moment, au Congrès de Washington, d'un projet de télégraphe reliant l'Amérique à l'Europe par San-Francisco, le détroit de Behring, le fleuve Amour et la Sibérie. Les gouvernements anglais et russe ont déjà accordé à M. Collins, qui est à la tête de l'entreprise, les concessions qu'il demande au gouvernement des Etats-Unis. » La première brochure qui ait proposé ce télégraphe, n'est-elle pas celle de M. P. Jousselin, ingénieur civil à Paris : *Projet d'une ligne télégraphique continentale entre la France et les Etats-Unis par l'Europe et l'Asie.* (Lyon, Chanoine, sept. 1859, in-8°)? On voudrait savoir à quelle époque remonte cette idée. PH. SALMON.

—

Raspe et Escauellier verd d'Anfre. — Les mots *raspe* (le taillis) et *Escauellier verd d'Anfre* figurent-ils dans les diverses ordonnances sur les eaux et forêts? Voici, à cet égard, les documents que nous ont fournis les archives de la mairie de Raismes. Dès le XVe siècle, on parle des chesnes et de la *raspe* d'une taille. En 1731, la couppe de *la vielle raspe* et de la futaie est mentionnée. Parlant ailleurs des dégâts occasionnés par les habitants et leurs bestiaux, on dit que les chesnes de la forest sont tout coulpés et débranchez et la *raspe* enthièrement broutée. Dans une autre circonstance, on oblige l'acheteur à laisser 80 baliveaux par bonnier, en couppant *la raspe*. — Mettre des plantes de *raspe* dans les bois pour les repeupler. Dans une enquête, un témoin déclare que les herbes sont aussy hautes que *la raspe* en aucunz endroitz, ce qui l'obfusque et rend la croissance plus petitte. Elles sont tellement haultes en temps de *verdison*, qu'elles attaindroient facilement la selle d'ung cheval. En 1693, un individu est condamné à une amende de

Digitized by Google

quatre livres pour avoir couppé dans la forêt de Raismes *ung escauellier verd d'Anfre* pour lier son fagot. — 1619, *ung verd escamller, escamllier.*
(Raismes.) DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Les marchands de nouveautés, libraires. — Sur une grande quantité de brochures, d'opuscules et d'œuvres légères du XVIIIe siècle, je remarque la rubrique : *Se vend chez tous les marchands de nouveautés.* D'où leur venait ce privilége, et à quelle époque remonte-t-il? Mais s'ils avaient la faveur de vendre, ils étaient aussi passibles de la saisie, ainsi que les *Mémoires secrets* (t. 36, 29 sept. 1787) nous l'apprennent : « Entre les critiques du sallon on distinguait une facétie ayant pour titre : *Saulaire* (*sic*, mais en réalité : *Lenlaire*) *au Salon académique*, dans laquelle Madame Du Gazon était maltraitée avec un acharnement révoltant. La police, qui l'avait autorisée, est revenue sur ses pas, et, sans doute, d'après les plaintes des protecteurs de l'actrice, a fait retirer cette critique de chez les Marchands de Nouveautés. »
(Batna). H. VIENNE.

—

Charles et Alexandre de Lameth. — Selon la *Biogr. univ. de Michaud*, sup. I, 70, le général Charles de Lameth serait mort en 1832, et le général Alexandre de Lameth en 1829. Cependant je me rappelle avoir lu un numéro du *Journal des Débats* de 1854 ou 1855, où le général..... *de Lameth* se glorifie d'être le doyen des généraux de France. Si je ne me trompe, il est mort peu de temps après, presque centenaire. Pourrait-on m'indiquer cet article des *Débats*, ainsi que la date précise de la mort dudit général? N'était-ce pas *Alexandre* de Lameth, dernier survivant de l'ordre de Cincinnatus, et dont la Biographie fixe la mort à 1829? (Harlem.) VAN M.

—

M. Caussidière, représentant du peuple en 1848. — Se trouvait-il sur le *City of Glasgow*, qui a péri corps et biens pendant la traversée de Liverpool en Amérique, en 1854, ou bien sur le *Pacific*, en 1856?
(Harlem.) VAN M.

Réponses.

Les fers à cheval fixes étaient ils connus des anciens? (I, 69, etc., 168). — Le hasard vient de mettre au jour, sur le finage de Premeaux (Côte-d'Or), un embranchement de voie romaine, tout à fait inconnu jusqu'ici, dont la direction tendait vers les vestiges d'un village gallo-romain découverts l'an dernier. Une certaine quantité de fers de chevaux ont été exhumés dans le voisinage de ce chemin, et plusieurs ont été trouvés enfouis sous le strate de la voie. « Cette circonstance est utile à consigner, dit le journal de Dijon, *la Publicité*, par la raison qu'on a prétendu que les anciens n'avaient pas l'habitude de ferrer leurs montures. Retirés d'un pareil gisement, ces fers ne peuvent appartenir qu'à l'époque romaine, si ce n'est même à des temps plus reculés. »
J. MT.

—

Jean Logne (I, 130, 169, 232). — En feuilletant l'œuvre gravé de Pierre Bertrand, on y trouve l'estampe suivante dans une série de *Métiers et Caricatures* : Me IEAN LOGNE, *Le chiffleur de Linottes. P. Bertrand excudit.* — Ce Bertrand est un graveur au burin du milieu du XVIIe siècle, en même temps éditeur, comme l'indiquent certaines estampes de Larmessin, de Picart, de Boulenger; il demeurait rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la *Pomme d'Or* et de la *Rose-Blanche*.
H. V.

—

Mentons, il en restera toujours qq. chose (I, 259, 356, II, 395). — Voltaire et Beaumarchais n'ont fait que répéter un vieux proverbe : *Calumniare audacter, semper aliquid hærebit.* (Etud. relig. hist. et littér. par des PP. de la Comp. de Jésus, art. intitulé : « Un mot à M. J. J. Weiss, à propos de St.-Simon. » Mai 1865, n° 29, p. 31, à la note). — Ce proverbe est précisément cité à propos du *Chocolat des Jésuites*. (Voy. l'*Intermédiaire*, II, 140, 403). M. F. L. trouvera, dans ce mot adressé à M. Weiss par le P. Florent-Dumas, une réponse à ses questions. S.-T. BLAISOIS.

— Cet aphorisme pourrait bien être renouvelé des Grecs ou de quelque peuple encore plus reculé, vu la méchanceté native du genre humain. Je lis dans la première épître de J.-B. Rousseau :

« Messieurs, » disait un fameux délateur
Aux courtisans de Philippe, son maître?
« Quelque grossier qu'un mensonge puisse [être,
« Ne craignez rien, calomniez toujours.
« Quand l'accusé confondrait vos discours,
« La plaie est faite : et, quoiqu'il en guérisse,
« On en verra du moins la cicatrice. »

E. P.

—

Roi des Ribauds (I, 260; II, 238). — Anciennement les Ribauds composaient une bande de gens armés, non soumis à la discipline militaire des autres corps d'armée, mais spécialement dévouée à la défense de la personne du roi. L'institution des Ribauds, appelés aussi *sergents*

Digitized by Google

d'armes, remonte à l'année 1191. Ils se signalèrent à Bouvines et obtinrent du roi la fondation de l'église de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers, située à Paris, rue Saint-Antoine, sur l'emplacement du marché actuel de Sainte-Catherine. Le manque de discipline attira peu à peu aux Ribauds une très mauvaise réputation. Leur nom devint même une injure. Déjà, en 1251, Matthieu Pâris s'exprime en ces termes : *Fures, exules, frigitici, excommunicati, quos omnes Ribaldos Francia vulgariter consuevit appellare*. Pourtant, il y avait Ribauds et Ribauds, dit un auteur du même temps ; il y en avait « dont la vie et les travaux, objet de mépris chez le vulgaire, n'en méritaient pas moins l'estime des gens de bien et même l'approbation du Seigneur. » C'est le jugement d'Albert de Stade (1224) rapporté par Du Cange (*Glossar.* V, 766, éd. Didot). Le savant lexicographe ajoute une longue liste des auteurs qui parlent des Ribauds. On peut y ajouter Dulaure. Quant au *roi des Ribauds*, Du Cange s'en occupe pareillement, mais d'après Pasquier, comme Dulaure. Dans son traité : *Origines des Dignitez et Magistrats de France* (Genève, 1611, in-4°) le célèbre conseiller Claude Fauchet consacre un chapitre entier à la description des fonctions du Roy des Ribaulx (p. 40). On les nommait rois, du même droit que les *hérauts* ou *rois d'armes*, ou comme le *barbier du roi*, appelé aussi roi des barbiers et prétendant comme tel avoir droit de visitation sur tous les autres maîtres du pays. Un auteur plus récent, M. de Reiffenberg (*Gloss. Roman*, à la suite de la *Chronique de Ph. Mouskes*. Brux., 1838, t. II, p. 865) fournit des renseignements ultérieurs sur la charge du roi des Ribauds telle qu'elle existait autrefois en Belgique. Il fait connaître une *requête* « présentée « en l'année 1699 au président et à la « Chambre des comptes de S. M. en Bra- « bant, par le nommé Matthieu, bourgeois « de Luxembourg, pourvu de la charge de « *Roy des Ribauds*. » Voir aussi *Compte rendu des séances de la Commission roy. d'hist. en Belgique*, I, 380.

(Rotterdam.) QUIESCENDO.

— Voir, dans le *Dict. encyclop. de la France*, de Le Bas, les détails les plus circonstanciés sur l'origine, les fonctions et la disparition de cette royauté des ribauds, bien digne du temps qui la vit naître et fleurir. Les rois de France n'eurent pas le privilége exclusif de cette charge, puisque les ducs de Bourgogne, de Bretagne et de Normandie, et des villes même, avaient des officiers de ce nom. « Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs..... Tout marquis veut avoir des pages. » — Le mot de *ribaud* a été employé de bien des manières et a subi plusieurs transformations. Sous le titre : *Le plus vieux canon de l'Europe*, le *Magasin pitt.* (1836) raconte la *pêche miraculeuse*, par un pêcheur de Calais, à quelques lieues de cette ville, sur le banc de Dartingue, d'un vieux canon appelé *Ribaudeau*. Ce nom, appliqué à un engin de guerre, semblerait indiquer que les ribauds jouèrent un rôle actif dans les guerres du moyen âge. Dans le même article se trouve intercalée une gravure représentant un petit chariot de guerre, sur lequel sont placés deux canons. Ce chariot est appelé *ribaudeau* par Froissart, et *ribauldequin* par d'autres auteurs.

La littérature romantique, voulant s'inspirer des mœurs du moyen âge, se servit fréquemment des mots *ribaud* et *ribaude* pour désigner ce qu'il y a de plus abject dans les deux sexes, et de *ribaudaille*, dans le sens de canaille. Dans la préface qui est en tête de son *Roi des Ribauds*, le bibl. Jacob donne l'étymologie du mot *ribaud*, et divers noms propres qui en dérivent. J. MT.

— Dans quelles villes de France et de Belgique le roi des ribauds était-il nommé (comme à Lille) *Roy de l'amoureuse vie?* Pour compléter autant que possible les documents déjà publiés par l'*Intermédiaire*, je vais emprunter aux registres des comptes de l'hôtel de ville de Lille quelques documents, dans lesquels ce grotesque personnage est nommé roi des ribauds et *de l'amoureuse vie*. Ces documents sont, d'ailleurs, précieux pour l'histoire des mœurs.

Dès les premières années du XIVe siècle, on le voit mentionné dans les comptes. En 1325, il obtient v s., pour i cope bourse batre ; puis, x s., pour batre Agnes la sote (folle) par ii foys.

En 1340, il reçoit xxiiii s., pour metre poures gens hors de le ville ; xvi s., en 1346, pour se cote des arbalestriers, quant il fus fais nouviaus, et enfin, iiii s., pour une sote chasser hors de le ville par ii fois. — Dès les premières années du XVe siècle, Jehan Mille, roy des ribaus et *de l'amoureuse vie*, obtient xxxiv s., pour avoir batu de verghes Hennekin Visaige, né à Tournay, lequel avoit fait publyer en le ville *qu'il feroit camp contre un cat, et, soubz umbre d'icellui, abuza le peuple et rechupt certaine quantité d'argent, et ycelle receu, s'enfuy sanz faire ledit camp*. — En 1459, *le roy de l'amoureuse vie* et des ribaux fait brûler, devant la maison de Martin du Rouvroy, merchier, certaine pource, que eschevins avoient comdempné à ardoir, comme fraudeleuse et non digne d'entrer en corps de personne. — Quelques années auparavant (1453), ces magistrats avaient accordé xvi s. à Moterre Le Vasseur, sœur de Jehan Le Vasseur, *roy de l'amoureuse vie*, pour ce que le premier jour de septembre elle faisoit la solempnité de ses noches, et

Digitized by Google

que ledict roy en avoit instamment prié lesdits eschevins, ses maistres.

(Raismes.) DE LA FONS-MÉLICOQ.

— Il existe, dans la petite ville d'Issoudun (Indre), sculpté en relief dans un cadre de pierre formant saillie et décorant la façade d'une ancienne maisonnette de la rue de Rome, un personnage symbolique que les savants du pays (et H. de Balzac en tête, à ce qu'on assure, pendant son séjour au château de Frapesle, près d'Issoudun), ont tous nommé, par tradition, *le Roi des Ribauds*. Cette antique et curieuse sculpture, d'un travail assez primitif, représente un gros jeune homme, bien portant, debout, à mi-corps, grandeur demi-nature, vêtu d'une sorte de costume de l'époque de *Jacques Cœur* : tunique assez ample, serrée à la taille par une large ceinture bouclée, à manches courtes et très évasées, à collet revers d'hermine, etc. D'une main, il tient devant lui un gobelet; de l'autre, il découvre sa tête rase, et lève en saluant sa coiffure — un large toquet à plume. — Sur la partie inférieure de l'encadrement, se lit vaguement : A TA SAN—TÉ, inscription à demi-effacée par le temps et traversée par un ruban sculpté, sur lequel, dans l'origine, devait être inscrit le nom du héros. Les *Esquisses pittoresques de l'Indre*, de MM. De La Tremblais, etc. (gr. in-8°, illustré, Châteauroux, 1854), ont donné (p. 60), sous ce nom de *Roi des Ribauds*, un léger croquis de ce bas-relief. Je crains que ce ne soit là un titre bien ambitieux, pour une pauvre et modeste pierre qui servait peut-être tout simplement d'enseigne à quelque cabaret de faubourg, au XVIe siècle. Chaque boutique avait alors ses armes parlantes. — Toutefois, comme des gens d'une grande autorité archéologique et artistique, n'ont point partagé cette croyance en donnant à ce monument le nom de *Roi des Ribauds*, je m'incline devant leur savoir, et ne hasarde ma dénégation qu'en avouant, à l'avance, toute mon incompétence en pareille matière, aux savants lecteurs de l'*Intermédiaire*, que je prends moi-même pour juges. U. R.-D.

—

Rétif de la Bretonne (I, 294, 350). — Les 24 estampes d'après Moreau, publiées successivement de 1776 à 1781 (sous le titre : « *Costume physique et moral au XVIIIe siècle*, 2e suite d'estampes pour servir à l'histoire des modes et du costume en France. Année 1776, Paris, chez Grault. ») furent en 1787 intercalés dans un texte de Rétif, et formèrent deux volumes : *Tableaux de la bonne Compagnie*. — En 1774 avait paru la « 1re *Suite d'Estampes pour servir à l'histoire des mœurs et des costumes des Français dans le XVIIIe siècle*, » estampes au nombre de 12, gravées d'après S. Freudeberg, et dont on fit ensuite un tirage réduit aux dimensions de la série Moreau, afin qu'elles pussent précéder l'ouvrage du *Costume physique et moral*. — On rencontre ainsi les Freudeberg, numérotés de 1 à 12, et les Moreau de 13 à 36; les plus belles épreuves de cette dernière suite, sont celles ainsi numérotées et à grande marge avec A. P. D. R. (privilége royal). — Les *Tableaux* réussirent beaucoup, et furent réédités in-fol. en 1789, à Neuwied, sous ce titre : *Monument du costume physique et moral de la fin du XVIIIe siècle*. Ces compositions de *tableaux de la vie*, contiennent dans cette édition, 19 feuilles de texte in-fol., l'ancien texte de Rétif, sans doute. H. V.

—

Tirer son épingle du jeu (I, 306, 362.) — Autant de pays, autant de correspondants, autant de jeux différents de l'*Epingle!* Dans le Berry, il existe un quatrième divertissement de ce nom, usité surtout par les femmes et les jeunes enfants, et entièrement différent de ceux qui ont été précédemment indiqués. Il admet autant de joueurs qu'on le peut désirer, et se nomme *la Pousse-Epingle*. Chacun des joueurs met en enjeu une épingle sur une table; puis, à tour de rôle, avec le bout de l'ongle, soulevant d'un petit coup sec, légèrement appliqué, l'une des épingles placées de la sorte, essaye de la jeter sur une autre. Le joueur a gagné, quand il a réussi à placer ainsi deux épingles en croix l'une sur l'autre. Il retire alors son enjeu, puis continue à jouer avec les épingles de ses adversaires. C'est ce qu'on appelle *retirer son épingle du jeu*. Ce mot implique souvent une idée de finesse ou de succès de mauvais aloi : D'un homme qui passe pour trop habile en affaires, on tire parfois cette petite vengeance, de dire : « Je ne suis pas en peine de lui, il saura bien *tirer son épingle du jeu!* » — Tous ces vieux amusements de l'*Epingle*, relégués aujourd'hui dans les cuisines et les chambres d'enfants, nous paraissent d'une naïveté, d'une puérilité, faites pour étonner, surtout, lorsque, dans nos vieilles chroniques, nous trouvons la trace de ces jeux, comme pratiqués dans le salon des châteaux ou dans la salle de causeries des monastères. Cela tient à la différence de la valeur vénale de l'épingle contemporaine, fabriquée en un clin d'œil, par milliers, et au plus bas prix, par les outillages perfectionnés des temps modernes, avec celle de l'épingle du XVe siècle, laborieusement confectionné par un seul ouvrier, qui n'en pouvait établir qu'un petit nombre par jour et les vendait en conséquence. Le haut prix de main-d'œuvre entraînait, probablement, l'emploi de métaux précieux, l'or, l'argent, le vermeil; l'épingle devenait ainsi, une sorte de bijou élégant, éparpillé dans tous les recoins de la toi-

Digitized by Google

lette féminine, et ne tardait pas à s'imposer, chez les plus grandes dames, comme objet de première nécessité : On les dit, d'ordinaire, passablement joueuses; elles trouvaient immédiatement, sur elles-mêmes, tout à point, les éléments de la partie qu'il leur plaisait d'engager. — L'épingle de cuivre jouait le même rôle dans les mains du peuple. Et, qui n'a pas vu, il y a vingt ans à peine, de vieilles bonnes-femmes, demeurant respectueusement fidèles à leurs grosses épingles de jeunesse, continuer à attacher indéfiniment leur *devantière* avec ces modestes outils, tout jaunis, épointés et tortillés par l'âge, comme des sucres d'orge? C'est là l'histoire du passé : De nos jours, la moindre vachère a sa pelotte dans son coffre, mais c'est pour le grand jeu de la coquetterie, et s'il se joue encore, à la ferme, une partie de *Pousse-Epingle*, ce n'est plus que par les petites mains des gardeuses de dindons!

U. R. D.

—

Un vers de Lucrèce (II, 97, 212, 304). — Encore un mot, si l'on veut bien, sur *procraxe*. 1° προκράξαι, de l'aveu de M. J. P. n'est pas grec. Virgile, Térence, Horace, Pline, Salluste (lorsqu'il dit : Philœnon aræ, Theræon colonia, *Jug.*, XIX) ont reproduit en latin des formes usitées en grec. Lucrèce ne reproduit pas ; il forge un mot grec, auquel il donne une forme latine. Une telle audace serait un exemple unique, je n'y crois pas. 2° Non-seulement προκράξαι n'est pas grec, mais le simple même πράξαι, ne l'est pas davantage. Si je ne me trompe, les Grecs n'employaient du verbe κράζω d'autre aoriste que l'aor. 2, ἔκραγον. Προκράξαι eût donc été un double barbarisme, et parce que le verbe προκράζω n'existe pas, et parce que l'infin. aor. 1er, κράξαι, est inusité. 3° Supposons un instant προκράξαι grec; sa forme latine eût été *procraxæ*, non *procraxe*. La diphthongue αι est toujours reproduite en latin par la diphtongue *æ;* je ne connais pas d'exceptions. *Procraxe* s'expliquerait encore si le mot suivant commençait par une voyelle, puisque c'est une règle de prosodie grecque que toute diphthongue ou voyelle longue finale devient commune, si le mot suivant commence par une voyelle. C'est ainsi qu'Homère a fait de γίγνεται un dactyle dans ce vers (*Iliad.* IV, 245):

Εστᾶσ', οὐδ' ἄρα τίς σφι μετὰ φρεσὶ γίγνεται ἀλκή.

Et Virgile : *Isulæ Ionio in magno quas dira Celæno*, etc. (*Æneid.* III, 211. — Voir aussi *Terentian. Maur.*, metr. 76). — *Victor apud rapidum Simoenta sub Ilio* alto (*Æneid.*, v. 261). Mais ici ce n'est pas le cas, puisque *procraxæ* est suivi de *ferantur*, qui commence par une consonne.

A ces causes, *procraxe* me semble une leçon condamnable et condamnée.

F.-T. Blaisois.

—

Goguette (II, 135). — D'accord avec tous les linguistes contemporains, qui font venir toutes ou presque toutes les langues européennes de celle qu'ils sont convenus d'appeler arienne, je diffère d'eux en ce que je regarde les idiomes sémitiques, comme les fils aînés de la première langue alphabétique, tandis qu'eux donnent le droit d'aînesse au sanscrit, au paly, au zend. D'après cela, dans mes recherches sur le sens primitif et l'origine première des mots, en remontant à la langue arienne, qui n'existe plus que dans sa postérité, je m'arrête aux dialectes sémitiques ou araméens qui me présentent mieux que tout autre, les traits, la physionomie, l'esprit et le caractère de leur mère. Dans un travail sur les mots français qui, évidemment ou très probablement, ne viennent ni du latin, ni du grec, je trouve à chaque instant des analogies avec des expressions sémitiques. J'en conclus que ces mots ont été apportés dans les Gaules par les émigrations celtiques, kimriques, gaéliques, gauloises, galates, welches, et qu'ils sont restés au fond de notre langue et dans nos différents patois. Je ne les crois pas des dérivés de la langue araméenne, mais des congénères des langues sémitiques. — Pour en venir aux mots *goguette*, *gogo*, *gogues*, *gogaille*, *goguer*, je trouve entre tous ces mots et l'hébreu *chogg*, *chog*, *gog*, une analogie qui m'explique le sens primitif des susdites expressions hébraïques *chogg*, *chogog*, *chog*, tourner, bondir, danser, célébrer une fête; *chog*, fête, réjouissance, sacrifice solennel.

En Normandie, en *gogue*, être en joie, *goguer*, folâtrer, s'amuser, sauter, danser. On sait qu'après un sacrifice on faisait des repas abondants, il y avait des réjouissances publiques. Les *gogues* du Berry, les *boudins*, ont la même origine; quand on immolait un bœuf, on mangeait les parties intérieures mises à toutes les sauces. De nos jours encore, dans les campagnes, quand on tue un porc, on donne un repas abondant à toute la famille et aux amis, avec l'intérieur de l'animal. Je crois cette origine plus rationnelle que celle de *gosier*. (Alençon.) D.

—

Barbaricarii Argentarii (II, 197, 286). — *Barbaricarius* est un mot barbare créé et mis au monde pour nommer une chose *barbaresque*. En effet, de *barbarus*, barbare, dérive *barbaricus* qui appartient à un barbare, ou qui tient du barbare; au-

Digitized by Google

trement *barbaresque*. Et l'ouvrier qui confectionne ces objets barbaresques, que nous ne connaissons pas encore, est dit, lui, *barbaricarius*. Pendant longtemps les Arabes, qu'on n'est que trop porté à confondre avec les Turcs, ont été, dans le monde entier, pris pour des barbares. Or, chez ces Arabes d'abord, et plus tard chez les Turcs, il se fit des vêtements chargés, surchargés même de certains ornements brodés, qui sont aujourd'hui connus partout sous le nom d'*arabesques*. De tels vêtements sont bien *barbaricæ vestes*, et le *barbaricarius* n'est pas purement et simplement un brodeur, un doreur, ni même le premier tailleur venu. — Il est si vrai que le terme *barbaresque* est considéré, à tort ou à raison, comme synonyme d'*arabesque*, que *barbarea*, en latin, signifie gomme *arabique* et que cette même gomme, dans les idiomes modernes, s'appelle indistinctement *Barbariæ*-Gummi et *Arabisches*-Gummi, et même *Barbariæ*-Mandeln, ou Mandeln aus der *Barbarei*. — Pour ce qui est d'*argentarius*, il veut dire *argentier*; mais *argentier* n'est pas *argenteur*, et il n'opère pas sur l'argent comme fait le doreur sur l'or. L'argentier est proprement un homme de finance, lequel manie des écus, soit qu'il les reçoive ou qu'il les donne; bref, un argentier, c'est un banquier. Et c'est à ce titre que, sous Charles VII, le trésorier de l'épargne, le célèbre Jacques Cœur, de Bourges, s'appelait l'*argentier du roi*. J. P.

—

Chercher une querelle d'Allemand (II, 226, 309, 403). — Les Allemands ne donnent-ils pas eux-mêmes, par un fait tout récent, la meilleure explication de ce vieux dicton et n'en démontrent-ils pas la durable vérité? On connaît la savante publication de M. Feuillet de Conches sur *Marie-Antoinette*, ainsi que celle de M. d'Hunolstein. Un troisième ouvrage est venu s'ajouter à cette série; il est intitulé : *Marie-Thérèse et Marie-Antoinette*, et a pour éditeur M. d'Arneth, Allemand de nation. Ce dernier venu, je le reconnais sans peine, est curieux, piquant, très indiscret sur Marie-Thérèse; mais il est permis de croire que la notoriété qu'il a si promptement eue en France est due en grande partie à ses prédécesseurs et au passe-port que lui donna, généreusement, dans le « *Journal des Débats*, » M. Feuillet de Conches lui-même. Ces trois ouvrages, apportant chacun une pierre à un monument commun, semblaient devoir vivre en bonne intelligence; mais le succès du volume Arneth n'a pas contenté les vanités d'outre-Rhin, et un professeur, M. de Sybel, qui, à ce qu'il paraît, n'est pas sans réputation à Bonn, a écrit un long factum où, exaltant outre mesure la publication Arneth, il invective celles de MM. F. de Conches et d'Hunolstein, et conclut que toutes les lettres publiées par ces deux messieurs sont apocryphes. — Voilà, ce me semble, le véritable type et la véritable explication d'une *Querelle d'Allemand*, « querelle née de l'envie, du patriotisme inintelligent, de la passion personnelle, querelle de mauvais goût, querelle de mauvaise foi. » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. de Sybel qui le prouve.

ALFRED DE C......S.

—

Trappe et Trappistes (II, 259, 349). — Par *trappe*, on entend une étroite ouverture à la faveur de laquelle on pénètre dans un lieu qui n'est ni large ni long; puis, par extension, *trappe* se dit aussi de ce lieu lui-même; ainsi une petite maison où l'on vit tranquille et retiré, c'est une *trappe*. Et si les Allemands avaient à traduire : « Cette maison est une trappe, » ils le feraient par : « *Man lebt in diesem Hause sehr still und eingezogen.* » — Dans *trappiste*, la désinence *iste* indique qu'il s'agit d'une secte ou corporation. Donc les trappistes sont de pieux reclus, dont les jours s'écoulent loin du bruit. Jusqu'ici, comme on voit, pas un brin de topographie, pas ombre de géographie. Mais on sait d'ailleurs que l'abbé de Rancé, fondateur de la Trappe par excellence, plaça le berceau de ce célèbre institut dans le Perche (diocèse de Seez), au centre d'une vallée flanquée de collines et de montagnes. Dans le dép. de l'Orne, à 3 lieues de Mortagne, il existe une autre Trappe, ancienne abbaye de Bernardins.

Saint-Maur, et même en l'allongeant, Saint-Maur-des-Fossez, n'apprend rien non plus sur le site de ce bourg qui n'est qu'à deux lieues de Paris. Mais on ne saurait avoir oublié qu'il possédait jadis une abbaye où l'on se rendait en pèlerinage de tous les points de la France. Il lui était réservé d'être sécularisée en 1533 et d'être ensuite convertie en collégiale.

Port-Royal, non plus, n'est pas un terme géographique; mais qu'il est bien mieux que cela, grand Dieu! Soit à Paris même, soit aux champs, il était comme une rade sûre, un abri magnifique, *vere regius*, ouvert à d'illustres naufragés et naufragées, qui s'y réunissaient pour faire ensemble la quarantaine et se préparer à entrer heureusement dans l'éternité. J. P.

—

Fils de saint Louis, montez au ciel (II, 260, 317). — Sur cette phrase trop célèbre, M. L. Combes vient de publier dans l'*Amateur d'Autographes*, depuis que l'*Intermédiaire* a pris la question, un article qu'a reproduit le *Journal des Chiffons, de l'Effilochage et de la Papeterie* (2 juillet 1865). Cet article, fort complet et d'une logique serrée, conclut négativement quant

Digitized by Google

aux paroles attribuées à tort à l'abbé Edgeworth, au pied de l'échafaud de Louis XVI.
O. Frion.

— Dans la liturgie catholique, il y a une prière dite de la *recommandation de l'âme*, qui se récite à haute voix par le prêtre et les assistants, à l'agonie d'un mourant. Dans cette prière se trouve une phrase sur laquelle on appuie particulièrement, soit en latin, soit en français : *Egredere ex hoc mundo, anima christiana*, partez de ce monde, âme chrétienne! — C'est peut-être cette phrase, qui, prononcée avec ferveur par l'abbé Edgeworth et entendue par quelqu'un des assistants, aura donné naissance à celle que l'on a attribuée à cet ecclésiastique. On ne peut contester qu'elle n'ait avec ce « mot historique » une affinité bien réelle.
(Bordeaux.) Christogène.

—

Les immortels principes de 89 (II, 261, 377, 405). — La réponse est plus facile à faire que ne l'imagine M. F. T. B., même sans qu'il soit besoin de s'éclairer de *la Lanterne* de Camille Desmoulins. Je crois, au contraire, qu'il serait plus difficile de dresser la liste de ceux qui ont parlé des principes de 89, que celle des principes eux-mêmes, car, pour cela, il ne faudrait que citer les 17 art. dont se compose la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, présentée à l'Assemblée nationale le 11 juillet 1789 par Lafayette, votée le 27 août suivant, et promulguée en tête de la Constitution de 1791. « Que tous les citoyens, tous les historiens, et peut-être même tous les législateurs, » ne comprennent pas ces principes de la même façon; que les dix ou douze Constitutions que nous avons eues en France depuis 89 les aient plus ou moins acceptés, omis ou répudiés, qu'est-ce que cela prouve? Deux choses seulement : que notre éducation libérale est encore imparfaite, et que ceux qui ont rédigé ces Constitutions étaient plus préoccupés du maintien de leur pouvoir que des droits de leurs concitoyens. Tout est discutable, même les « immortels principes de 89, » mais il faut que M. F. T. B. en prenne son parti : ces principes ne périront pas sous une plaisanterie de M. Prudhomme; ce grotesque « citoyen » est mort, — son fils vient de publier son testament, — et les principes de 89 sont encore invoqués en tête de la Constitution impériale. — Je suis bien aise que les réponses de Camille Desmoulins et des autres correspondants aient obligé l'auteur de la question à la reproduire sous une forme plus sérieuse. Mais, tout en le félicitant, je me demande pourquoi cette nouvelle question de sa part? car il est évident qu'il sait, aussi bien que personne, où trouver, non pas un, mais tous les textes officiels où sont spécifiés les principes de 89, puisqu'il énumère ces textes avec une érudition digne d'un moderne bénédictin. Il se répond ainsi à lui-même. Mais alors, où veut-il en venir? S'il est le seul en France qui ne se paye pas de mots, à mon tour, je lui « demande humblement » qu'il veuille bien le prouver, en nous disant ce que nous devons penser de ces principes, selon lui si peu compris et si controversés. J. Mt.

—

Légendes, contes, formules, facéties populaires, etc. (II, 322). — J'appuie d'autant plus la demande de M. B.....y, qu'elle se rattache essentiellement à la question que j'ai soulevée sur les *Dictons locaux* (I, 164, etc., 355); et qui a reçu si bon accueil des lecteurs-collaborateurs de l'*Intermédiaire*. En attendant d'autres notes, éparses dans mes cartons, voici, d'après mes souvenirs d'enfance, quatre des formules dont nous nous servions pour désigner qui *le serait*, en jouant à *Cligne-musette*. Le premier vers se prononce à la gasconne : *dusse*, *tresse*.

Une, mi-dùs, mi-très, mi-quatre.
Jacobin voulut se battre,
Il s'est battu, il s'est rossé,
Il s'est jeté dans un fossé,
Les grenouilles l'ont mangé,
Les crapauds l'ont achevé.
Entrez!
Sortez!

Autre.

Un, deux, trois, — Birbois;
Quatre, cinq, six, — Biribi;
Caille sur caille,
Le roi des papillons,
En se faisant la barbe
Se coupa le menton!

Autre.

Y a une poule sur le mur,
Qui picosse du pain dur.
Picossi, picossa,
Adieu poule, je m'en vas!

Autre. — Dialogue sans compter entre le chef de bande et les joueurs.

Quelle heure est-y? — Midi.
Qui l'a dit? — La souris.
Où est-elle? — A la chapelle.
Que fait-elle? — De la dentelle.
Pour qui? — Pour les dames de Paris.

Le chef de bande, en comptant.

Petite dame de Paris,
Prêtez-moi vos souliers gris,
Pour aller en Paradis.
— Le Paradis n'est pas ouvert,
Allez en enfer!

Il est fâcheux que l'on ne puisse joindre ici l'espèce de chant ou cadence rhythmée qui accompagne ces paroles et qui a un caractère tout à fait original. La chose pourrait se faire plus tard, si M. B.....y

Digitized by Google

persistait dans sa bonne idée d'en faire un livre.

(Bordeaux.) CHRISTOGÈNE.

—

Une losange... Les armes de Law (II, 325, 411). — Les armoiries de la maison Law de Lauriston ne sont pas aussi récentes qu'on le suppose. Avant que la fortune militaire et un mérite réel ne fissent, du capitaine d'artillerie au régiment de Toul en 1789, un maréchal de France, les Law s'étaient vus honorés, en Europe et dans l'Inde, de grades et de commandements qui auraient légitimé, d'après les déclarations de Louis XV, et même en dehors d'un héritage historique, toutes exhibitions d'armoiries. Les aides de camp du Premier Consul, ex-officier d'artillerie, et ses familiers de prédilection, Duroc, Lauriston, des Mazis, Marmont, etc., sortaient eux-mêmes, selon le courant assez ordinaire des choses, de l'artillerie. La maréchale douairière de Lauriston, vivante, je crois, et extrêmement âgée, a laissé, par anticipation, dans les *Mémoires* issus du service de la Malmaison et des Tuileries, le meilleur et plus respectable souvenir. Elle appartenait, ou mieux appartient à une famille militaire que les hauts grades de l'artillerie ont jadis récompensée, et sa mère, née de Ronty de Suzy (branche de Richecourt), représentait encore, par l'histoire, et aussi par Voltaire, une des familles militaires et chevaleresques les plus illustres de la Picardie.

(Camp de Châlons.) H. DE S.

— On trouve, dans le *Journal de Rosalba*, publié tout récemment chez Techener, une longue note de l'éditeur, M. A. Sensier (p. 36) sur John Law. La famille était noble, et c'est le père de l'auteur du *Système* qui aurait acheté et transmis la baronnie de Lauriston, en Ecosse.

E.-MI.

—

L'Onomatopée « Dodo » (II, 325, 411). — *Dodo* ne viendrait-il pas du grec? Le Dict. de Trévoux écrit *Daudau* ou *Dodo*. *Daudau* ressemble fort à *Daue Daue* impératif de *Dauô*, je dors; et *Daue*, *Daue*, veut dire *dors*, *dors*. La nourrice grecque, en disant: *Daue*, *Daue* à son enfant, dit exactement la même chose que la nourrice française, qui lui chante: *Do Do*.

S. BRUDER.

—

Souvenirs mortuaires d'Agnès Sorel (II, 326, 412). — Je ne saurais dire si le tombeau d'Agnès a été ouvert plusieurs fois, mais ce que je puis affirmer, c'est que ses restes ont été visités en l'an III de la République. Voici, en effet, ce que j'ai écrit sur ce sujet dans une Notice sur Poeholles, qui figure dans ma *Galerie dieppoise* (éd. de 1862, p. 153): « En l'an III, notre législateur fut encore envoyé, comme représentant du peuple, dans la Touraine et la Bretagne, avec mission d'y désarmer les terroristes et de pacifier les provinces de l'Ouest. Comme tous ses collègues, il exagéra les pertes des royalistes, mais, lui, il ne commit aucun acte de cruauté. La *Biogr. univ.* lui donne même l'éloge de n'avoir désarmé que le bourreau. Prud'homme cependant l'accuse d'avoir ***violé le tombeau d'Agnès Sorel*** et dispersé ses cendres; il assure que cet acte est consigné dans les registres de la municipalité de Loches. Ce qu'il y a de certain, c'est que Poeholle fut dénoncé pour ce fait à la Convention, où Pontécoulant le défendit. Lui-même, jusqu'à sa mort, nia constamment avoir commis cet acte de vandalisme et de barbarie; il convenait seulement avoir ouvert l'urne funéraire par curiosité et en avoir détaché une mèche de cheveux qu'il avait conservée comme relique. Il n'avait fait, selon lui, qu'une simple exploration archéologique. Nous regrettons de n'avoir pu recourir aux archives mêmes de la ville de Loches; mais voici à peu près dans quels termes les biographes les plus sévères envers Poeholle racontent l'histoire des restes de la belle Agnès. — En 1777, par suite d'une ordonnance royale, ses ossements exhumés du chœur de la collégiale de Loches, avaient été déposés dans un vase funéraire et placés avec respect dans une chapelle de la même église. En 1794, après la fermeture des églises, on enterra l'urne dans le cimetière commun. Poeholle la fit exhumer et ouvrir en sa présence. Il s'empara d'une partie des cheveux, rompit les mâchoires pour en extirper les dents qui étaient d'une parfaite conservation, et les distribua à plusieurs des assistants. Ce fait a été attesté au biographe Lesourd, par le docteur Henri, témoin oculaire de la translation de 1777 et de l'exhumation de 1794. L'urne toutefois fut refermée avec respect et aucun des autres ossements ne fut violé. Ces restes mortels furent conservés à Loches pendant toute la Révolution, et, en 1801, le préfet d'Indre-et-Loire se fit apporter à la préfecture de Tours le célèbre vase funéraire. Depuis 1807, les restes de la maîtresse de Charles VII, toujours contenus dans l'urne de la translation, se voient dans la tour du château de Loches, qui porte le nom d'Agnès. »

Il est possible que le fait que nous venons de raconter, un peu oublié aujourd'hui, ait donné naissance au reliquaire dont il a été question. Je désire que cette explication puisse satisfaire la légitime curiosité de votre correspondant.

(Dieppe.) L'abbé COCHET.

— Le reliquaire dont s'agit constitue assurément un des monuments les plus curieux du goût qui dominait parmi les

Digitized by Google

archéologues, à l'époque où eut lieu la réunion des objets rassemblés dans ce reliquaire. C'est l'époque où

Partant pour la *Syrie*,
Le jeune et beau *Dunois*,
Venait prier Marie
De bénir ses exploits.

Ces objets étaient des fragments d'os du Cid et de Chimène; 2° fragments d'os d'Héloïse et d'Abeilard, extraits de leurs tombeaux au Paraclet; 3° cheveux d'Agnès Sorel, inhumée à Loches, et d'Inès de Castro, à Alcobaça; 4° partie de la moustache de Henri IV, roi de France, trouvée entière lors de l'exhumation des corps des rois à Saint-Denis, en 1793; 5° fragment du linceul de Turenne; 6° fragments d'os de Molière et de La Fontaine; 7° dent de Voltaire, montée en bague d'or; 8° cheveux du général Desaix; 9° signature autographe de Napoléon; 10° un morceau ensanglanté de la chemise qu'il portait à l'époque de sa mort; 11° une mèche de ses cheveux; 12° une feuille du saule sous lequel il a reposé à Sainte-Hélène. Le tout avait été réuni par M. Denon dans une monstrance à tourillons, en cuivre doré, du XVe siècle, et recueilli ou acquis à sa vente par M. Pourtalès. L'analyse qui précède est copiée textuellement de la brochure intitulée : *Description des objets d'art du moyen âge, de la Renaissance et modernes, faisant partie des collections de M. le comte de* POURTALÈS-GORGIER, Paris, 1842, in-8°, p. 66. Le reliquaire y figure dans la catégorie (très méritée) de *Mélanges*, sous le n° 402. J'ignore à quel prix il a été adjugé lors de la vente récente de cette riche galerie. — Quant aux cheveux d'Agnès Sorel, M. Denon avait pu s'en procurer facilement de très authentiques. Le corps de la dame de Beauté avait été inhumé à Loches, où se voit encore son tombeau. Ses dépouilles furent exhumées plusieurs fois : notamment, 1° en 1777; puis en 1794 et sous le Consulat; puis encore, pour la réinhumation actuelle, sous le premier empire. Des procès-verbaux authentiques furent dressés de ces diverses atteintes ou *violations*, qui toutes eurent lieu dans les *intentions* les plus révérencieuses. C'est avec le plus grand *respect*, que l'on mutila la statue, ou effigie funéraire, dont les mains et la tête *actuels* furent refaits par le sculpteur Desenne; que l'on brisa la mâchoire pour en extraire les dents qui étaient fort belles, et que l'on enleva la meilleure partie de la chevelure, encore abondante en 1777, pour la distribuer. Je possède moi-même une boucle ou mèche de ces cheveux, qui, de main en main, remonte à cette origine. Les actes ou procès-verbaux ci-dessus allégués ont été imprimés, au moins en grande partie, si ce n'est en totalité, et réimprimés. Voy. Dufour, *Dictionn. histor., etc. du départ. d'Indre-et-Loire*, 1811, in-8°, p. 177; *Revue rétrosp.*, 2e sér. 1837, in-8°, t. IX, p. 147; *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. VI, 1854, in-8°, etc.

(Paris.) V. DE V.

—

Cul-blanc et Piou-piou (II, 357). — L'origine du surnom de *Cul-blanc* donné aux soldats d'infanterie, se trouve indiquée dans l'excellent ouvrage du baron Ch. Poisson : *L'Armée et la Garde nationale*, t. II, p. 75. J'y lis : « Contre l'habitude (après la victoire de Jemmapes), les *habits blancs* et les *habits bleus* fraternisaient. Et en note : « Les dénominations usitées dans les camps étaient *Culs-blancs* et *Bluets*, et d'autres du même genre. Elles occasionnaient des duels fréquents. » — Les soldats de ligne avaient des uniformes dont le fond était blanc, les basques retroussées de chaque côté faisaient donc voir des *culs-blancs;* les bataillons de volontaires, au contraire, qui étaient mêlés avec eux, avaient l'uniforme des gardes nationales qui était bleu; de là le surnom de *bleuets*. De profonds dissentiments entretinrent, pendant les premières années de la Révolution (surtout jusqu'à l'*amalgame* des bataillons de Ligne et des bataillons de Volontaires), des querelles perpétuelles et des jalousies entre les deux espèces de troupes. (Même ouvrage, *passim.*) Quant au nom de *piou-piou*, relativement moderne, votre ingénieux correspondant du camp de Châlons, M. H. de S., en consultant ses souvenirs ou ceux des *anciens*, en retrouvera l'origine; il est bien placé pour répondre à la question. L'abbé V. DUFOUR.

— Quand les soldats de la Ligne portaient des guêtres *blanches*, tandis que la partie supérieure de leur uniforme était d'une couleur foncée, bleue le plus souvent, c.-à-d. relativement *noire*, on eut la plaisante idée de leur donner le nom même d'un oiseau qui, pour un motif semblable, a été appelé *cul-blanc*. — *Piou-Piou* est la réduplication de *piou*, forme patoise de *pion*. *Pion* lui-même est contracté de *piéton*. Autrefois, alors que le cavalier tout bardé de fer ressemblait assez à une mouvante tour, le soldat à pied était à côté de lui, pour le volume, un *enfant* (de là *infanterie*), un *pousse-caillou*, variante de *piou-piou*. — Ce sobriquet (*sau-friquet*, mot piquant assaisonné de malice et de sel, selon les racines *sal*, en vieux français, *sau*, sel, et *fricare*, frotter), n'est pas le seul qu'on se permette innocemment à l'égard des pédestres défenseurs de la patrie. On les salue aussi parfois du titre de *tourlourou*. Si je ne me trompe, ce mot fait allusion au *sou*, à l'unique sou de poche qui reste par jour au soldat, tous frais payés. Trente et même trente et une fois, car nous ne sommes pas en Prusse, ce *sol*

Digitized by Google

était déposé, goutte à goutte, par les militaires rangés et économes, dans une *tirelire*, qui leur a valu l'épithète, peu comprise et point injurieuse, de *tourlouroux*. La *tirelire* (de tirer-*liré*, *libre* en italien), signifie qu'on en extrait, à un moment donné, de la limaille ou poussière de francs.

J. P.

— « Au XVIIIe siècle, la couleur blanche dominait dans l'uniforme de l'infanterie, témoin ce passage des Mémoires de Bachaumont : « 27 janvier 1774. Il est encore arrivé à Marseille, à la Comédie, une catastrophe sanglante. Un officier du régiment d'Angoulême était dans une première loge ; il s'est retourné pour parler à quelqu'un. Le parterre, piqué de cette indécence, a crié : *A bas*, *cul-blanc ! etc.* — Maintenant, on dit : *cul-rouge*. — Un matelot est dénommé : *cul-goudronné*. — *Piou-piou*, soldat du centre, vient, selon M. Fr. Michel, de *pion*, soldat de pied, ou de l'habitude qu'ont les fantassins en campagne de faire main-basse sur les poules des paysans en imitant leurs cris. — La première origine nous paraît seule sérieuse. » (L. Larcher, *Excentricités du Langage.*)

H. I.

—

Judith : émail (II, 358). — Peut-être l'inscription n'est-elle pas si barbare. Elle comprend cinq mots, dont deux sont des noms propres hébreux. Sans doute, il est d'usage chez nous de dire *Judith* et non pas *Juduc*, *Holopherne* et non pas *Olepherne*. Mais prenons garde de ressembler aux habitants de l'île des Bossus. Ils accusaient de difformité un voyageur que la *nature* n'avait pas doué comme eux de l'agrément dorsal que l'on sait. Sérieusement, il peut arriver que la leçon *Ivdvc* et *Olepherne* soit tout aussi près, pour ne rien dire de plus, des vocables originaux que la vulgate accréditée chez nous, *Judith*, *Holopherne*. — En hébreu, *Judith* signifie *louant*, confessant, et *Holopherne* équivaut à *puissant capitaine*. — Sur les cinq mots en question, deux déjà ont trouvé grâce ; on peut y joindre *caput*, tout aussi innocent. — Reste SVIDIT, où gît la difficulté. De deux choses l'une : ou la première lettre est l'équivalent de DI, et le mot, rectifié, devient DIVIDIT, correction très satisfaisante pour le sens ; ou entre SV et I, on a omis de tracer, peut-être même n'a-t-on pas *déchiffré*, un signe secret, une ligature ou abreviation, à la faveur de laquelle le mot est SVCCIDIT, composé de SVB, en dessous, furtivement, et de *cædere*, immoler. Lisez donc, *ad libitum* : « AB OLEPHERNE IVDVC CAPVT DIVIDIT. » ou bien : « AB OLEPHERNE IVDVC CAPUT SVCCIDIT. »

J. PALMA.

—

Le Pressoir mystique (II, 389). — Les charniers de Saint-Etienne du Mont prenaient jour intérieurement, sur une cour qui embrasse le chevet de l'église, par des fenêtres géminées, ornées de superbes vitraux de maîtres cités par Leviel : comme dessin et couleur, il est difficile de trouver rien de plus achevé, et ce que ne dit pas M. A. B. D., c'est que, dans le Pressoir en particulier, et le Vaisseau de l'Eglise, son rival en perfection, la plupart des figures sont des portraits de l'époque. Chaque fenêtre contenait deux sujets, l'un de l'Ancien, l'autre du Nouveau Testament, le symbole et la réalité. On eut la malheureuse idée de détacher certains de ces sujets pour en orner des chapelles de l'église ; comme ils n'avaient pas été faits pour cela, on dut les séparer, les mutiler. Lors de la restauration de l'église, on les a remis en place, et l'on peut encore les y aller admirer.

L'abbé V. DUFOUR.

—

Maison de Descartes, etc. (II, 391). — Je possède un ancien dessin à la mine de plomb, représentant la maison qu'occupait Ph. de Champagne, en 1651, rue Mouffetard. Ce dessin a été gravé, il y a une vingtaine d'années, dans le *Magasin pitt.* Je l'ai décrit au long dans la *Revue univ. des Arts*, publ. par M. P. Lacroix (fév. 1858, p. 416). Il résulte de mes recherches que cette maison occupait l'emplacement de la caserne qui fait presque face à la rue du Pot-de-Fer. En 1649 et 1656, Ph. de Champagne habita, dans le même quartier, deux autres maisons dont je ne saurais signaler l'emplacement, car je n'en ai connaissance que grâce à deux dessins du temps qui représentent, d'après les inscriptions, le paysage qu'on voyait des fenêtres de ces deux habitations.

ALF. BONNARDOT.

—

Maison de Rollin (II, 391). — Ouvrez les *Causeries d'un Curieux*, de M. Feuillet de Conches, 3e vol., p. 375, et vous aurez la solution de votre question touchant l'habitation de Ch. Rollin. Il s'était vu forcé d'abandonner la direction du collége-modèle de Dormans-Beauvais, et de se réfugier dans la retraite. Cette retraite, d'où sortirent l'immortel *Traité des Etudes* et les *Histoires*, il la choisit par delà les climats grammairiens, à deux pas du lieu où mourut Pascal, rue Neuve-Saint-Etienne, en une maisonnette plus que modeste, qui se reconnaît aujourd'hui encore à cette élégante inscription tout antique, gravée au-dessus de l'escalier :

Ante alias dilecta domus, quâ, ruris et urbis
Incola tranquillus, meque Deoque fruor.

C'était autrefois le n° 14, c'est aujour-

Digitized by Google

d'hui le 28. Rollin a donné la description de cette espèce de maison de campagne, acquise par lui depuis longtemps, dans une lettre écrite en 1697 à Le Pelletier, le protecteur de sa jeunesse.

SÉBASTIEN DE LA HOUSSAYE.

—

Toussaint-Louverture (II, 392). — J'ai su de M. l'abbé Perret, ancien proviseur du collége de Bordeaux vers 1839, je crois, qu'à cette époque, la famille Louverture existait à Bordeaux. R. DE S.

— Un de ses fils a résidé longtemps à Bordeaux; il y est mort il y a quelques années. Il recevait une pension du gouvernement. C'était un beau noir, de haute taille, l'air distingué, toujours vêtu avec recherche; il était, ainsi que sa femme, dont la peau offrait également la couleur de l'ébène, livré aux pratiques d'une piété fervente. Je crois qu'il n'a pas laissé d'enfants. (Bordeaux.) B. C.

—

Le gendarme du 9 thermidor (II, 392). — Si ma mémoire me sert bien, le « rôle de ce gendarme historique, » devenu colonel et baron de l'Empire, est détaillé dans l'*Armée et la Garde nationale*, du baron Poisson, anc. officier d'artillerie.

(Camp de Châlons.) H. DE S.

— Je tiens ce qui suit de mon père, ancien page de Louis XVI. Le gendarme du 9 thermidor était gentilhomme et s'appelait Brunet de la Jubaudière. Il s'était engagé à la veille de la Révolution. Je ne sais comment il se trouva incorporé dans la gendarmerie. Ne pouvant manifester son horreur des exécutions auxquelles il était obligé d'assister journellement, de peur d'être arrêté lui-même, il se trouva heureux de contribuer à la chute de Robespierre. — Le fief de la Jubaudière est maintenant une petite ferme, commune des Aulnaies (Sarthe). La famille Brunet n'habite plus le pays; elle n'était pas riche en 1770; j'ignore si elle existe encore, ni ce qu'est devenu le gendarme depuis le 9 thermidor. R. DE S.

—

Lettres de l'abbé Lebeuf (II, 393). — On a vendu, au mois de mars dernier, sous le n° 78 de la biblioth. de M. L..., le *Recueil de l'origine de la langue françoise*, par Cl. Fauchet, exemplaire contenant des notes ms. de l'abbé Lebeuf et une longue lettre autogr. du 17 sept. 1717, adressée à M. Fenel, doyen de l'église de Sens. On pourrait en donner copie.

E. MI.

—

Une allusion à Molière (II, 411). — Quelques-uns de vos lecteurs (entre autres M. A. de C...) n'apprendront peut-être pas sans intérêt, que l'auteur de « *The Ordeal of Rich. Feverel*, » George Meredith, *n'est pas* le fils de l'illustre romancier sir Ed. Bulwer-Lytton, qui signe (lui, le fils) du pseudonyme de OWEN MEREDITH. P. A. L.

[Alors quel est l'autre Meredith? Réponde qui pourra, puisque la question se trouve ainsi soulevée. — *Réd.*]

—

Les Sonnets exotériques (*sic*) **d'Imbert** (II, 423). — Un de mes amis, M. Léonce Couture, rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne*, à Auch, pourrait mieux que personne répondre à la question de M. T. G. — M. L. Couture a eu et a peut-être encore en main la *Première partie des Sonnets exotériques, de G. M. D. I.* (à Bourdeaux, par S. Millanges, 1578, petit in-8°, IV et 50 p.). Il a donné, sur ce rarissime livre et sur le poëte condomois, Gérard-Marie Imbert, son auteur, une excellente notice dans la *Revue d'Aquitaine* (1860, t. IV, p. 302). T. DE L.

—

Sociétés badines, associations plus ou moins littéraires (II, 424). — Je puis citer une association curieuse qui remonte à 1315. Dans la province de Sens, beaucoup de gens s'étaient émus des exigences et des vexations des avocats et procureurs des officialités, surtout de celle de Sens. Les mécontents assemblés s'étaient choisi, parmi eux-mêmes, un roi, un pape et des cardinaux, chargés de fonctionner à bon marché; il n'a pas fallu moins qu'une ordonnance pour les réduire (Guillaume de Nangis, *Spicil.*, in-f°, t. III, p. 70).

PH. SALMON.

— Je trouve, au milieu des papiers provenant de la vente Dinaux, un travail manuscrit intitulé : *Les hommes en goguette, ou de quelques sociétés particulières réelles ou fictives, grivoises, facétieuses, érotiques*, etc., etc.; et pour épigraphe : *Desipere in loco* (HOR.). Ce demi-brouillon, de la main de M. Dinaux, devait sans doute servir d'avertissement à l'ouvrage en question. Il est assez probable que M. J. B. possède cet avant-propos; dans le cas contraire, je me ferais un véritable plaisir de le lui communiquer. Dr A. LEJEAL.

—

Le « Manuel de l'amateur d'estampes » (II, 427). — Il est très probable que cet important ouvrage restera inachevé, car il n'en a rien paru, en effet, depuis l'année 1857, et l'auteur, M. Le Blanc, vient de mourir il y a quelques jours (juillet 1865). Il demeurait, en dernier lieu, rue Bonaparte,

Digitized by Google

n° 26, à Paris. Il serait donc facile, en s'adressant à quelqu'un de sa famille, de savoir s'il a laissé en manuscrit la fin de son *Manuel*. C'est fort douteux.

ALB. DE LA TAILLE.

—

Un blanc malencontreux (II, 428). — La réponse à la question de M. Ch. L. est dans la phrase venant après celle qui l'embarrasse : « Ils se donnèrent aussitôt pour tâche l'instruction des enfants, la récolte des aumônes, la conversion des   et celle des courtisanes. Bientôt ils abandonnèrent les *juifs*, qui offraient peu de chances de succès et de recette; ils abandonnèrent également les courtisanes, dont la conversion donnait lieu à de nombreuses tentations et à des accusations continuelles. » Il est donc clair que le mot, supprimé par un accident typographique, était *juifs*, et tout s'explique.

E. P.

— Même réponse de M. V. de V. (Lyon) et T. de L.

Trouvailles et Curiosités.

Une interpolation (passant la permission). — On recherche beaucoup en Angleterre, on a payé 26 livres sterling, en 1849, à la vente Lyte, une édition française du Nouveau Testament, traduit par les docteurs de Louvain et imprimée à Bordeaux en 1686, avec approb. et *permission*, par la veuve G. de la Court et N. de la Court. Les bibliographes français n'ont pas, je crois, mentionné ce volume, qui mérite d'être signalé à cause de l'étrange interpolation que l'imprimeur (ou l'éditeur) se permit d'introduire dans le texte sacré.

Dans une édition de la même traduction, impr. à Paris en 1672 (in-12, Ch. Fosset), le mot *messe* avait été mis en marge au verset 2, chap. XIII des *Actes des Apôtres*, et le mot *purgatoire* au verset 15, chap. III de la première *Epître aux Corinthiens*. C'était donner une explication discutable; mais, dans l'édition bordelaise, les deux mots, au lieu de rester en marge, passèrent dans le texte comme s'ils en faisaient partie; on ajoutait ainsi aux paroles originales du grec une addition fort remarquable. — La chose fit du bruit et l'autorité ecclésiastique travailla, dit-on, sous main, à retirer de la circulation et à détruire les éditions qui provoquaient des observations trop fondées. — Un pamphlet, imprimé en Angleterre, avait, dès 1674, signalé la hardiesse de l'éditeur parisien, hardiesse bien moins téméraire d'ailleurs que celle de l'imprimeur bordelais. Ce pamphlet a pour titre : *Famous Conference between Pope Clement the Xth and cardinal de Monte Alto, concerning the Discovery of the « Masse » in Holy Scripture*, London, in-4°. — Un *clergyman* anglican, Henry Conon, a publié en 1827 un écrit à cet égard : *Memoir of a french translation of the New Testament*..... — L'édit. bordelaise de 1686 est très rare; un exemplaire figure au catalogue de la *Bibliotheca Grenvilliana*, léguée au British Museum (p. 724), ainsi que l'édit. de Paris 1672. Un autre exemplaire est porté au Catalogue imprimé de la Bibliothèque de Bordeaux, n° 31038.

V. M.

—

Les livres qui « se trouvent » à la Bibliothèque impériale et qu'on « n'y trouve pas. » — Quand je fréquentais la Biblioth. imp., je ne manquais pas d'occasions d'exercer ma patience. Un jour, après une heure d'attente, le bulletin, sur lequel j'avais consigné une demande, me fut rendu par le conservateur, avec un geste que je crus bien interpréter en disant : « Ah! le livre ne se trouve pas à la Bibliothèque? — Je ne dis pas cela, répliqua finement le conservateur : le livre *se trouve* peut-être à la Bibliothèque, mais *on ne l'y trouve pas*. »

E. P.

—

Petites bévues bibliographiques. — Si la lecture des catalogues de MM. les libraires n'est pas toujours attrayante, il faut avouer qu'en revanche, elle cause parfois d'étranges surprises. Voici, à ce sujet, quelques observations que nous prenons la liberté de soumettre aux lecteurs de l'*Intermédiaire* :

« 5173. Gratry (le Père). Œuvres philosophiques. 7 vol. in-8°, cart. en PORCELAINE ROUGE, n. rogn. » (Catalogue France, n° 32, déc. 1864, p. 5). — M. France ne dit pas s'il répond de la casse.

« 99 Alfred Delvau. Le fumier D'ENNUIS, avec une eau-forte » (Catal. St-Denis et Mallet, n° 5 de 1865, p. 5). — L'eau qui sort du fumier d'Ennuis doit être, en effet, bien forte, mais il faut peut-être lire : le fumier d'*Ennius*.

« 1251. Office de la sainte Vierge 1856, gr. in-4. Exemplaire de Henri III, avec les reposoirs, la tête de mort, les fleurs de lis, etc. » (Catal. Ad. Labitte, 1864, p. 73). — Henri III possesseur d'un livre imprimé en 1856! Quel est donc ce mystère?

« 2877. Cy commence le vol. intitulé « le Recueil des histoires de Troye... » livre rare, malheureusement le *litre* manque » (Catal. St-Denis et Mallet, n° 5 de 1864, p. 14). — Le *litre* manque! Et pourquoi faire?... Serait-ce pour se consoler de l'absence du titre? Bibliopoles, mes amis, relisez mieux vos épreuves.

A. DE LA TAILLE.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numo 40.] Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider [25 août 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

Un fameux « lapsus calami. »

Une absence a retardé le *fiat lux* que nous avions provoqué, de la part de notre correspondant, M. G. M., dans le *P. S.* de notre *meá culpâ* relatif à certaine *coquille* incongrue, soupçonnée ensuite d'être un *lapsus calami* (II, 322). — *Habemus confitentem reum :*

Harrow-on-the-Hill, 12 août 1865.

... Hélas! oui, cher directeur, c'est moi qui ai fait violer au cardinal Maury toutes les règles de la décence et de la liturgie. Vérification faite, il y a *calotte* dans le ms. Quant à *culotte,*

Me, me, adsum qui feci; in me convertite ferrum!

Voilà donc une *coquille* de moins sur la conscience de notre ami l'*Intermédiaire*. Mais gare à lui! Vous rappelez-vous le duel qui eut lieu, il y a quelques années, parce qu'en rendant compte d'un nouveau journal démocratique, certain feuilletoniste avait écrit : « *la Buche populaire* » au lieu de « *la Ruche?* » La métamorphose était, sans nul doute, le fait d'un compositeur qui s'était bien innocemment mis le doigt dans l'œil. Il n'en fallut pas moins dégaîner.

Croyez-moi, etc. GUSTAVE MASSON.

Personne ne nous a jusqu'ici demandé raison, au sujet de la *culotte* en question. C'est une justice à rendre à nos lecteurs. — Après tout, qui donc, en fait de *coquilles* ou de *lapsus*, n'a quelque *fétu* ou quelque *poutre* (pour ne pas dire *bûche*) sur la conscience? Que celui qui est sans péché jette la pierre à l'*Intermédiaire*... et encore, ne l'accepterait-il pas!

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Complément necessaire aux travaux des hagiographes occidentaux. — Personne ne conteste les services éminents que l'hagiographie peut rendre à l'histoire sérieuse des institutions et des événements du passé. M. Renan, qu'on ne sera pas tenté d'accuser d'un faible trop prononcé en faveur des légendes, s'exprime à cet égard dans les termes les plus chaleureux « *Une prison cellulaire avec la collection des Bollandistes serait*, dit-il, *un paradis.* » En m'occupant de quelques recherches sur la vie des saints, j'ai reconnu qu'il y avait disette de renseignements sur la portion la plus curieuse de cette section de la biographie. Les renseignements abondent sur les saints inscrits au Calendrier romain, mais ils font tout à fait défaut à l'égard de bien des personnages éminents au point de vue de leur piété et qui, appartenant à des pays spéciaux et écartés, sont ignorés ailleurs. C'est là, toutefois, que l'étude des légendes se présente sous son aspect le plus curieux, à cause de la singularité exceptionnelle des récits que contiennent ces vies. Je signalerai en ce genre deux ouvrages publies en Angleterre, les *Vitæ antiquæ sanctorum qui habitaverunt in Scotia vel in ejus Insulis*, éditées par J. Pinkerton, Londres, 1789, in-8°; *Lives of the Cembro-British Saints of the fifth and immediatly succeeding centuries. From anciens manuscripts in the British Museum, edited by* W. J. REES. 1853, in-8°.

Le Calendrier abyssin présente une foule de saints qu'on ne trouve pas ailleurs: Darias, martyr à Tayda; Abba Anbasa (c'est-à-dire le Lion, parce qu'il montait à cheval sur un lion); Tekla le théologien; Besintia le martyr; Degana le prêtre; Jemrah le martyr (sur la terre où fut répandu son sang, s'éleva une superbe vigne); le diacre Mizael, anachorète du couvent de Kelmow; sainte Sabela, renommée pour son habileté à interpréter les songes, Eusèbe, qui était menacé d'être brûlé, lorsque l'archange Uriel l'enleva au ciel où il resta quatorze ans; Bebnuda, qui fut pendu à un palmier lequel porta aussitôt des fruits; l'évêque Jacob qui, ayant fait un voyage dont la durée fut de six années, retrouva, à son retour, le feu de son foyer allumé. Je laisse de côté une foule d'autres noms. Ce que je voudrais, ce qui serait fort utile, ce serait un ouvrage où l'on rencontrerait, sinon les saints abyssins bien peu connus en Europe, du moins des bienheureux gallois, écossais, portugais (voir l'*Agiologio lusitano*, dont les quatre premiers volumes in-folio ont paru de 1652 à 1744,

Digitized by Google

et qui n'a pas été terminé), et même bretons.

L'Eglise grecque honore également bien des personnages qu'on chercherait en vain dans les hagiographes occidentaux. Quelques détails sur les travaux qui ont pu paraître à ce sujet, seraient accueillis avec reconnaissance. N. B.

—

« Sum nigra... » Enigme latine. — Est-il connu, le mot de cette énigme :

Sum nigra, dura, rapax, necnon longæva; mihi Tolle; brevis vitæ, candida, mollis ero? [cor

S. B.

—

Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu. — On a vainement cherché dans les œuvres d'Aristote le texte de cette phrase qui lui a été tant de fois attribuée. Dutens croit que cette célèbre proposition appartient à quelque scolastique. Pourrait-on donner, à ce sujet, des renseignements précis?

Rappelons, en revanche, que c'est à Aristote qu'appartient, d'après Diogène de Laërte, le mot si spirituel : « *O mes amis, il n'y a plus d'amis!* que le savant abbé Barthélemy, dans son *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, attribue à Platon. T. DE L.

—

Un vers de La Fontaine à scander. — Comment doit-on prononcer ce vers de La Fontaine (*Fables*, IX, 7) :

O vent donc, puisque vent y a!

Faut-il faire de *y a* deux syllabes, ou prononcer en une seule syllabe, comme le *ya* des Allemands? Dans le premier cas on aurait un hiatus assez désagréable; la seconde prononciation me paraît plus douce et plus conforme à l'usage du langage familier. E. P.

—

Poisson, mesure de liquide. — Voici ce que je lis sur cette signification du mot *poisson*, dans l'*Histoire des Hôtelleries*, etc., par MM. Fr. Michel et Ed. Fournier. (Delahays, 1859, I, p. 193). « Il est un mot de l'argot populaire qui nous semble dater de cette époque, et dériver, non pas d'une coutume, mais d'une légende : c'est le mot *poisson*, pris par les buveurs de nos plus infimes cabarets pour désigner une de ces petites mesures de vin qu'on boit sur le comptoir. Grégoire de Tours nous raconte qu'un pauvre pêcheur des bords de la Loire, n'ayant plus ni dans sa cave ni dans son buffet une seule goutte de vin pour se ranimer au travail, se mit à prier saint Martin de lui faire la grâce d'une pêche heureuse au premier coup de filet qu'il jetterait et qu'en effet, lorsqu'il fut en pleine Loire, il prit de son premier coup de filet un magnifique poisson. Revenu bien vite sur le bord, il entre au cabaret le plus voisin, et le poisson pêché par l'intercession du saint fut le prix du vin qu'il y but. Il nous semble que ce dut être assez de cette légende, propagée de buveur en buveur pendant des siècles, pour créer cette expression de *poisson*, encore en cours dans l'argot de nos tavernes. » — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer une origine moins légendaire et moins hypothétique? J. R.

—

Le mot « dorveiller. » — Trouve-t-on dans quelque vocabulaire le verbe *dorveiller?* On s'en sert en Basse-Normandie pour exprimer cet état d'assoupissement qui tient, pour ainsi dire, le milieu entre la veille et le sommeil. S'il n'est pas français, il m'a paru mériter de le devenir.

(Strasbourg.) T. R.

—

Mal d'amour. — Une jeune et *jolie* femme — « la jolie femme, dit Proudhon (*Principe de l'Art*, p. 306), est quelque chose d'essentiellement dix-neuvième siècle » — m'a demandé, il n'y a pas longtemps, pourquoi le mal de dents s'appelle mal d'amour. Jugez de mon embarras! Je ne sais plus ce que j'ai répondu, mais j'ai pataugé. O *Intermédiaire!* précieux *Intermédiaire!* une réponse spirituelle, s'il vous plaît! T. B.

[Merci de cette bonne parole. — Heureusement que l'*Intermédiaire* a pour règle de la passer (la parole) à ses correspondants. Ceux-ci ne sauraient être embarrassés pour satisfaire au vœu de notre gracieux interrogateur, — ne fût-ce qu'en répondant à côté de la question. — *Réd.*]

—

Le Luna-Crotique. — Qu'est-ce que ce baroque vocable, employé dans le titre de la brochure suivante, sur la Belgique : « Messe militaire célébrée en l'église de Caudenberg, par l'aumônier général et répondue par le *Luna-Crotique*, commandant général des troupes des Pays-Bas, etc. ? » H. V.

—

Chio devenue Stanchio. Pourquoi? — Une ville qui prétend, elle septième, à l'honneur d'avoir vu naître Homère, appelé souvent, pour cela, l'aveugle de Chio, a échangé assez récemment son antique dénomination contre celle de Stanchio. Comment donc s'est opérée cette permutation? Quelle en est au juste la portée?

M. N.

—

Le Gui druidique. — Dans le journal *l'Illustration* (14 janv. 1865, p. 27) le *Courrier de Londres* nous apprend que

Digitized by Google

« c'est par tonnes que le comté d'Hereford expédie le gui à Manchester et à Liverpool, le gui que les druides allaient cueillir avec une serpette d'or. Il n'y a plus rien de rare ni de sacré dans ce siècle de mercantilisme prosaïque, et le vénérable gui, tombé au niveau d'une vile marchandise, se cote de 4 à 5 shillings le quarter. » — Il me semble que l'auteur de cet article est dans l'erreur. Je ne conteste pas que le *gui* se cote au prix qu'il indique; mais est-ce bien là le *gui druidique?* Est-ce le *gui du chêne*, en un mot? Le gui (*viscum album*) est un parasite commun qui croît sur un grand nombre d'arbres (peupliers, poiriers), et on l'a même signalé sur les conifères et sur le lilas. Il est fort rare sur le chêne, et il est probable que c'est précisément la rareté de ce phénomène qui donnait lieu aux imposantes cérémonies druidiques. (Groningue.) D'ERLAR.

—

Emploi du vinaigre dans l'art militaire. — Annibal paraît n'avoir pas été le seul général qui ait utilisé la force dissolvante du vinaigre (*Vid.* I, 143, 297). Le père Hardouin, dans son savant commentaire sur Pline le Naturaliste, prétend, d'après l'historien Dion, lib. 36, que les murailles des Eleuthères furent autrefois *dissoutes* par ce moyen, et il ajoute : « Ac ne veteribus tantum exemplis agamus, hac ipsa industria usum hoc nostro ævo Principem Guisium (1); ut murum solveret, auctor ipse est in Commentariis rerum a se gestarum in neapolitana expeditione. » (PLINII *Hist. nat.*, ed. altera, in-fol., 1723, t. II, p. 305.) — Un obligeant lecteur pourrait-il me donner le texte même des passages cités par le Père Hardouin? Peut-être en jaillira-t-il quelque lumière sur la question si controversée du vinaigre d'Annibal. E. P.

—

Les fausses armes de Bourges. — On connaît la mauvaise plaisanterie sur les armes supposées de la ville de Bourges : *Asinus in cathedra* (un âne dans un fauteuil). Une publication nouvellement fondée à Bourges, la *Revue du Berry*, faisait dernièrement, par la plume facile de M. Philibert Audebrand, une piquante allusion à cette croyance « plus gratuite qu'injurieuse. » Qu'on nous permette à ce sujet quelques observations. On sait que, dans le *Mercure de France* de fév. 1746, cette supposition maligne est affirmée, puis que, dans le numéro d'août suivant, elle est victorieusement refutée par « Un Berrichon. »

Personne n'ignore aujourd'hui, que cette légende ridicule avait été méchamment composée d'après une inscription : ASINIUS IN CATHEDRA, peinte au bas d'un tableau qui se voyait autrefois, dit l'histoire, à l'Hôtel de ville de Bourges : peinture représentant un général romain (*Asinius*), défenseur de la ville assiégée, et qui, malade et perclus, se faisait porter dans un fauteuil (chaise ou chaire) jusqu'aux remparts, pour encourager par sa présence les soldats harassés. Nous sommes loin maintenant du Baudet aux longues oreilles, client favori de M. de Buffon, *videlicet* de l'*Asinus in cathedra*. Il n'en serait pas moins fort intéressant de connaître quel a été le premier auteur de cette badinerie d'un goût douteux, ou sinon, celui qui, l'ayant le plus anciennement imprimée, l'a primitivement mise ainsi en circulation... *per ora asinorum.* U. R.-D.

(1) Le duc de Guise, petit-fils du *Balafré* et le plus fou de sa race.

—

Une médaille de 1504. — La devise de François Ier était une salamandre, avec cette légende : *Nutrio*, ou *Nutrisco et extinguo*. Il l'avait reçue, dans son enfance, de Boisy, son gouverneur. Pourrait-on me dire à l'occasion de quel événement historique a été frappée une médaille, d'un diamètre de 0 50 mill., trouvée, il y a quelque temps, à Valmont, et que je possède? *Face* : Le buste de François Ier, semblable à celui donné ordinairement à Louis XII, avec cette légende : FRANCOIS. DVC. DE VALOIS. COMTE. DANGOLESME. AV. X. AN. D. S. EA. *Revers :* La Salamandre, avec cette légende : NOTRISCO. ALBVONO. STINGO. EL. REO. MCCCCCIIII.

(Valmont-en-Caux.) C. E. PIMONT.

—

La surintendance des plaisirs nocturnes. — D'après l'oratorien Pierre Papon, d'Arbaud de Porchères, poëte provençal du XVIIe siècle, occupa à la cour de France, sous la régence de Marie de Médicis, l'emploi de *Surintendant des plaisirs nocturnes*, emploi en très grand honneur alors, au dire de l'historien de la Provence. — En quoi consistait cette charge? Quelles étaient ses attributions... nocturnes? H. VIENNE.

—

Une rente singulière. — Je lis dans la Mazarinade : *Le Ministre d'Etat flambé*, par Cyrano de Bergerac, les vers suivants :

Le meilleur bocan du Marais
Devient presque une solitude;
La Décombe y régente en paix :
Gens d'épée et gens du Palais
N'y causent plus d'inquiétude,
Et Priape y casse du grès
Aux filles qu'il mit à l'étude.

La poule d'Inde et le cochon
Ne leur doivent plus rien de rente, etc.

Quelle était donc cette rente, ou rede-

Digitized by Google

vance, que le dindon et le cochon devaient aux filles susdites? J. R.

—

Les Jésuites aux mines de la Californie. — Lors de la découverte des mines d'or de la Californie, des journaux anglais, français et belges, ont affirmé qu'au siècle dernier ces mines avaient été exploitées en secret par deux jésuites, les RR. PP. Balat et Delinge. Depuis lors, le même fait a été rapporté dans l'ouvrage anglais de Donaldson, sur la production de l'or. Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion? Les immenses richesses de l'Ordre proviendraient-elles, en partie, de cette source, plus honorable sans doute et plus avouable que celle qu'on leur attribue généralement?
B^on DE CROUVAL.

—

Le duc de Guines. — Pourrait-on me dire quel était le nom du duc de Guines, gouverneur de l'Artois en 1789, sur lequel les *Souvenirs et portraits* de M. de Lévis donnent quelques détails? Ce duché était-il un simple duché à brevet, et de quelle année datait-il? S. T.

—

Napoléon, empereur en 1798? — J'ai sous les yeux un ouvrage intitulé : *Histoire de la campagne d'Egypte sous le règne de Napoléon le Grand*, par A.-C. Thibaudeau, nouv. édit. ornée de grav. Paris, imprim. de Mme Huzard, 1839, 2 vol. in-8°. Pourrait-on me donner le, ou les motifs, qui ont dicté ce titre renfermant un anachronisme si singulier? La fameuse phrase, attribuée assez légèrement au père Loriquet, me semble dépassée de cent coudées par cette enseigne pompeuse du conventionnel Thibaudeau. En quelle année fut imprimée la 1re édition?
(Lyon.) V. DE V.

—

M. de La Chauvinière. — C'était un laïque, habitant Paris, en 1717-1720, savant en histoire et surtout dans les matières liturgiques, alors fort à la mode; en relation avec l'abbé Lebeuf, le doyen Fenel, de Sens, et autres écrivains liturgistes. Que sait-on de lui? La date de sa naissance et celle de sa mort?
(Auxerre.) QUANTIN, archiviste.

—

Dom des Caméru. — Peut-on donner des renseignements sur ce religieux de Saint-Martin des Champs, à qui écrivait Lebeuf, en 1719, pour le féliciter « sur la part qu'il prend à l'excellent missel que le public attend de son ordre? »
(Auxerre.) QUANTIN, archiv.

—

Sedaine. — Je désirerais connaître le nom de la femme de Sedaine, la date de son mariage, et, si cela était possible, obtenir l'indication de la paroisse où la cérémonie s'est faite. L. DE LA M.

—

Renseignements sur 5 aéronautes. — Par la voie de votre utile publication, pourrait-on me renseigner sur 5 aéronautes, faisant partie des 22, morts victimes de leur imprévoyance ou de leur témérité.

1° *Cosmachi*, a fait sa dernière ascension à Constantinople en 1845. Pourrait-on me dire le mois, le jour, ainsi que le lieu où il est tombé? — 2° *Green* (*Ch.*)., mort en juillet 1850. Pourrait-on me dire le jour et le lieu de sa dernière ascension? — 3° *Ledet*, a fait sa dernière ascension à Saint-Pétersbourg le 12 sept. 1847. Où est-il mort? — 4° *Letur* (François), a fait sa dernière ascension le 27 juin 1854. En quel endroit? Où est-il mort? — 5° *Conté* a écrit un mémoire sur l'aéronautique, resté manuscrit. Où est-il déposé? Pourrait-on en avoir communication? Doit-il être imprimé? Feu M. Jomard, de l'Institut, a écrit une vie de Conté, d'au moins 64 p. gr. in-8°, impr. à Paris, en 1849, chez Thunot. Peut-on se procurer cet ouvrage?
ANAT. LEBLANC.

—

Marque d'un imprimeur de Lyon. — De qui était la marque de l'imprimeur qui vivait à Lyon, en 1554, *ad Sagitarii signum*. Le Sagittaire était-il son enseigne ou sa marque? On y voit le firmament, le soleil, la lune, les étoiles; au-dessous un centaure se cabrant, portant un enfant sur sa croupe. Le centaure a son arc tendu, et dirige ses traits contre le ciel. Sous les pieds du centaure est un serpent enroulé en anneaux, d'où sort une tige de rose.
R. A.

—

Travaux relatifs à la bibliographie elzévirienne. — Occupé de recherches sur les impressions dues à l'illustre famille des Elzeviers, j'ai sous la main tout ce qu'ont écrit à ce sujet divers bibliographes, tels qu'Adry, Bérard, Motteley et Piéters; j'ai consulté le *Catalogue d'un amateur*, de Renouard (1818, 4 vol. in-8°); j'ai lu les *Mélanges extr. d'une pet. biblioth.*, de Nodier; j'ai sous la main les travaux de M. A. de Reume, de Bruxelles, et la notice spéciale placée à la fin du *Manuel du Libr.*, mais je voudrais savoir s'il a été publié à l'étranger, et surtout en Allemagne ou en Angleterre, quelque écrit sérieux concernant la typographie elzévirienne. Il y a plus de quarante ans que Didier, dans son *Library Companion* (Londres, 1824), annonçait que M. E. Poole s'occupait de recherches sur cette partie de la science des

Digitized by Google

livres et qu'elles ne tarderaient pas à voir le jour. T. B.

—

Abbayes d'Hennemont et de Joyenval. — Existe-t-il à la Biblioth. de Chartres quelques documents sur l'abbaye de Hennemont, ayant appartenu aux moines de l'ordre du Val des Ecoliers, et sur celle de Joyenval, aux chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré, toutes deux pour Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.) et qui dépendaient jadis de l'évêché de Chartres? On écrivait indifféremment, d'une part, *Hennemont* ou *Hannemont*, d'autre part, *Joyenval* ou *Joienval* (*Gaudium Vallis*). Ces deux abbayes, fondées, la première, en 1308, la deuxième, en 1221, ont dû avoir quelque célébrité. On connaît ce qu'en disent le *Gallia Christ.* (t. V, 1335, art. *Gaudium Vallis*), Hugo, et les détails contenus dans les Annales de l'ordre des Prémontrés. Mais on a quelque raison de croire que la Biblioth. de la ville, ou celle de l'évêché de Chartres, ou peut-être les archives du département, contiennent des documents précieux à ce sujet. Prière instante à quelque bibliophile chartrais de bien vouloir dire ce qui en est, ce qu'on pourrait espérer apprendre à son chef-lieu, en y allant faire des recherches.

J. P. V. S.

—

Ouvrages satiriques anonymes. — Il a été publié, au commencement du XVIIIe siècle, plusieurs nouvelles satiriques contre les partisans ou financiers ; telles que : 1° *Nouvelle école publique des finances, ou l'Art de voler sans ailes*, 1707. — 2° *Les Partisans démasqués, ou suite de l'Art de voler sans ailes*, 1709. — 3° *Les Tours industrieux de la Maltôte*, 1708 et 1710. — 4° *L'art de plumer la poule sans crier* (1), 1710. — 5° *Pluton maltôtier*, 1712.

L'auteur ou les auteurs de ces méchancetés, débitées par des presses clandestines, sont-ils demeurés inconnus? L'article consacré par Prosper Marchand, en son *Dict. histor.*, à l'auteur des *Illustres Françoises*, autorise peut-être à penser que cet auteur n'a pas été étranger à la publication de l'un des ouvrages mentionnés ci-dessus, le *Pluton maltôtier*. En effet, P. Marchand (I, 186, 2e col.), dit avoir vu un ms. écrit de la même main que ceux des ouvrages de l'auteur des *Illustres françoises*, et concernant l'un des personnages du *Pluton maltôtier*. — Avis à l'écrivain qui a publié, il y a une vingtaine d'années dans une revue périodique littéraire, une étude sur l'auteur des *Illustres Françoises*.

S. BRUDER.

(1) Cet art-là n'est certes pas trop difficile; c'est celui d'arracher les dents sans douleur... pour celui qui opère. Pourtant c'est bien là le titre textuel de l'ouvrage. Est ce à dessein qu'on a omis deux mots: *sans* [*la faire*] *crier*? Que faut-il penser de ce *lapsus*? — *Réd.*

—

Deux pamplets du XVIIe siècle. — Dans son ouvrage : *Procès du très meschant et détestable parricide Fr. Rauaillac*, etc. (Paris, A. Aubry, 1858), P. D. cite, au nombre des livres relatifs à la mort d'Henri IV, la pièce suivante : *Le Tocsin au Roy, à la royne régente mère du Roy, aux princes du sang*, etc., *contre le livre de la puissance temporelle du Pape*, etc., *par le cardinal Bellarmin, Jésuite; par la statue de Memnon*, 1610, petit in-8°. Cette pièce violente contre les Jésuites, et très rare, est en ma possession : elle est suivie d'un opuscule de 55 pp., sorte d'apologie du card. de Richelieu, intitulée : *La Lettre deschiffrée* (à Paris, 1629). Connaît-on les auteurs de ces deux pamphlets?

(Valmont-en-Caux.) C.-E. PIMONT.

—

Romans historiques. — Quel est l'auteur ou quels sont les auteurs de l'ouvrage intitulé : *Recueil de Romans historiques, Londres*, 1747. 4 volumes qui me semblent être des Casin. — Au-dessous du titre de chacun des vol. est un fort joli cul-de-lampe représentant deux Amours jouant avec une guirlande de fleurs. De même, le premier roman de chaque volume est orné d'un joli cul-de-lampe. G. G. G.

—

Latude, le baron de Trenck, etc. — Il me souvient d'avoir lu, il y a très longtemps, une série de volumes qui avaient perdu titre et faux titre; à la reliure, on avait mis au dos : *Prisonniers célèbres*. Cette collection in-18, avec portraits, si ma mémoire ne me fait pas défaut, renfermait la vie et les aventures de Latude, du baron de Trenck, etc. J'ai recours aux collaborateurs de l'*Intermédiaire*, pour obtenir des indications bibliographiques, nom de l'auteur, de l'éditeur, etc., qui me permettraient de retrouver cette collection. Oettinger (*Bibliographie biographique*) ne paraît pas avoir connu cette publication.

L'abbé V. DUFOUR.

—

Le Poignard. — Quel est l'auteur du poëme : *Le Poignard*, composé par un journaliste de Paris, vers 1830 ou 1831? Voici l'une des stances indiquée par Emile Morice :

« Sorti du tombeau d'un guerrier dont la destinée nous est inconnue, tu étais seul et sans voisin de ton espèce, suspendu aux murs de la chétive retraite d'un brocanteur de tableaux, lorsque ta forme et ton aspect vinrent frapper mes yeux. » (*Révélations*

Digitized by Google

et Pamphlets, par E. Morice, Paris, Urbain Canel, 1834, in-8, p. 236). — Ce poëme a été traduit en allemand et répandu dans toute l'Allemagne. H. I.

—

Un roman de M. Jules Janin. — Un journal, *l'Europe littéraire*, qui paraissait en 1833, et qui n'existe plus depuis longtemps, a donné quelques fragments d'un roman de M. Jules Janin, intitulé : *le Marquis de Rosemonde*. On retrouve dans ces morceaux la fougue de style et d'idées qui caractérisent, surtout à ses débuts, l'auteur de l'*Ane Mort* et de *Barnave*. Je crois que le *Marquis de Rosemonde* n'a point paru, mais cette composition n'a-t-elle pas servi, en partie du moins et sauf remaniements, pour d'autres ouvrages de M. Janin ? ou bien a-t-elle définitivement été condamnée à disparaître ? Il serait bon de résoudre, alors qu'il en est temps encore, les questions de ce genre qui prépareront bien des tortures aux Saumaises futurs.
A. J. R.

—

Mémoires mss. du docteur Le Joyant. — Que sont devenus les Mémoires mss. du docteur Claude-François Le Joyant, (aussi Le Joyand), né à Jussey, en Franche-Comté, le 6 juin 1759, mort à Paris en 1836 ? Le docteur Le Joyant a été administrateur des hôpitaux militaires. Le bibliographe Quérard le cite comme auteur de diverses brochures. En 1833, le docteur écrivait à son neveu, qu'il employait ce qui lui restait de forces à mettre la dernière main à ses Mémoires et à les faire transcrire, pour qu'ils fussent déposés en mains sûres, afin d'être publiés après sa mort. H. DE L'ISLE.

—

Mire dans mes yeux tes yeux. — Je désirerais savoir de quel vaudeville ou de quelle opérette sont ces deux vers (si vers il y a) : « Mire dans mon œil, ton œil, — ton bel œil bleu ? » vers dont s'est souvenu l'auteur d'*Un tailleur pour Dames*, pochade qui se jouait dernièrement au Palais-Royal. G. G. G.

[Heureux correspondant! Vous êtes jeune, puisque vous ne connaissez pas la chansonnette de Loïsa Puget : « *Mire dans mes yeux tes yeux*, — *Tes jolis yeux bleus!* » Elle ne se laissait pas ignorer, il y a tout à l'heure 30 ans, oh! non... Mais où allons-nous? Où sont les neiges d'antan? *Réd.*]

—

L'Hymne funèbre de Fontanes. — Quelle est la première et la plus complète édition de l'*Hymne funèbre*, composé par M. de Fontanes, mis en musique par Méhul, et chanté par les artistes les plus célèbres de l'Italie, à la fête nationale du 14 juillet 1800? Le *Moniteur* de ce jour a donné seulement les *paroles*; où peut-on aujourd'hui trouver la *musique?* ULR.

Réponses.

Etrennes des auteurs (I, 135). — M. A. B. a exprimé le désir de voir un ouvrage de Carsillier (*Etrennes des auteurs*), portant la date de 1744, qu'il n'a pu rencontrer à la Biblioth. Imp. J'ai acheté 5 cent., sur les quais, un petit volume portant ce titre et cette date. Il contient une épître à Favart et a dû appartenir à cet auteur, car sa signature se trouve à la première page. La dernière est déchirée. Le livre contient une nomenclature curieuse de toutes les pièces composées par les auteurs du temps, pour célébrer le retour du roi à la santé, avec une appréciation sur chacune d'elles. Je suis tout disposé à communiquer le volume à M. Benoît. A. J.

—

Œuvres de G. Sand (I, 137, etc., 267, II, 153-267). — M. Brusquel connaît sans doute, relativement à ces recherches, la part de publication de Mme Sand dans les ouvrages suivants : 1° *Revue sociale ou solution pacifique du prolétariat*, publiée par P. Leroux (à Boussac, Creuse, imp. de P. Leroux); revue mensuelle, 1re année, 200 p. 1845 et années suiv. Coll très rare. Les principaux articles sont signés par l'*éditeur*, par G. Sand, A. Esquiros, H. De Latouche, etc. — 2° *La Revue indépendante*, par G. Sand, P. Leroux, etc., 1841 à 1848. La collection forme 36 vol. in-8°. — 3° *Le Salmigondis, contes de toutes les couleurs*, par MM. de Balzac, G. Sand, etc., 12 vol. 8°, grav. Collect. peu commune. — 4° *Le Routier des provinces méridionales*, fragments d'histoire et de voyages, etc., par Marie Aycard, G. Sand, etc. Toulouse, 1842. In-4° de près de 800 p., grav. et lith. — 5° *Le Diable à Paris* (Paris, Hetzel, 1845), 2 vol. gr. in-8°, grav. sur bois, texte par G. Sand, etc.). — 6° *Paris ou le Livre des Cent-et-Un* (Paris, Ladvocat, 1831), 15 vol. in-8° (articles par G. Sand, etc.). — 7° C'est dans le journal l'*Illustration* qu'a paru pour la première fois (avec grav. sur bois d'apr. Maurice Sand) le texte des *Légendes rustiques*, de G. Sand, publié depuis en un grand album in-4°, 1857-58, avec 12 lithographies à deux teintes. — G. Sand a signé d'autres articles dans la collection de ce journal, de même que dans le *Monde Illustré* [*les Dames vertes*], *l'Artiste*, et presque tous les recueils de ce genre. — 8° V. les *Tables alphabétiques par noms d'auteurs*, de chacune des années de la *Bibliographie gén. de la France*, pour l'indication des pre-

Digitized by Google

mières éditions des ouvrages de G. Sand, publiés séparément. U.

—

Lettres perdues de Charlotte Corday (I, 165, II, 203). — Quel motif a fait agir Charlotte Corday en assassinant Marat? Voici ce que j'ai recueilli, cette année même, de la bouche d'une femme qui demeure à Rouen et est âgée de 95 ans. Je raconte, d'après cette femme, sans entrer dans la discussion d'une question que je laisse à d'autres le soin d'approfondir. Charlotte Corday, dans son voyage de Caen à Paris, arriva dans une après-midi à Lisieux et descendit dans un hôtel du faubourg Saint-Denis, où elle mangea à table d'hôte et passa la nuit; elle se remit en route le lendemain par la voiture publique. Ce fut là que ma narratrice la vit, et elle se la rappelle encore aujourd'hui comme si elle la voyait. C'était, dit-elle, une grande et belle jeune fille, aux yeux bleus, aux cheveux châtains, coiffée d'un bonnet « à la mode de Caen », ayant un déshabillé, c'est-à-dire un costume formé d'un jupon et d'un corsage fort simples, avec un grand fichu blanc et un tablier à deux poches, dit « à la bouchère ». Ma nonagénaire, prétend, d'après l'opinion traduite par les journaux de la Révolution, que Charlotte Corday, en exécutant son crime, voulait obéir à un sentiment de vengeance personnelle; mais elle croit que le comte de Belsunce, dont elle raconte, du reste, la mort avec d'effrayants détails, était étranger à ce sentiment. P. B.

—

Une « lance-gay » (I, 323, II, 54, 121). — La *lance-guaye* était longue, ferrée des deux bouts, et se dardait contre l'ennemi à la manière d'un javelot. M'est avis que ce n'est pas autre chose que le *gœsum* gaulois. V. Antony Rich, *Dict. des antiquit. rom.* v° *Gœsum*). — *Guaye* viendrait de *gœsum*. F. T.

—

Jeanne d'Arc, ses portraits (II, 72, 371, 395). — *Jean Hordal*, légiste lorrain, était descendant de Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle; son ouvrage, sur la grande illustration de sa famille, offre donc des garanties, sur la valeur des sources auxquelles il dut puiser; s'il était lui-même en possession de quelque relique iconographique, son collaborateur et contemporain Léonard Gaultier dut en profiter. Le recueil qui résume les plus précieux renseignements iconographiques sur Jeanne d'Arc, les *Portraits de personnages nés en Champagne*, par M. Soliman Lieutaud (Paris, juin 1856), ne catalogue pas moins de *cent cinquante-cinq* portraits de la Pucelle, entre autres les quatre suivants, ainsi décrits :

In-8°, L. Gaultier, sculp., entre deux colonnes, sur un titre, 1606.

A cheval; L. Gaultier, sculp., 1612, *in-4°, dirigé à droite.*

L. Gaultier, incidit, 1613, *in-4°, à genoux avec Charles VII.*

L. Gaultier, sculp., in-4°, à genoux avec Charles VII.

Le second est celui de l'ouvrage de Hordal. Ce graveur s'occupait encore de Jeanne d'Arc, alors qu'il gravait trois planches in-4° pour le *Recueil de plusieurs inscriptions proposées pour remplir les tables d'attente estant sous les statues du roy Charles VII et de la Pucelle d'Orléans*, etc., par Dulis, Paris, 1618.

(Batna.) H. Vienne.

—

Paille-Maille (I, 339, II, 84). — Dans l'interrogatoire de Poltrot, du 21 fév. 1862 (*Variétés hist. et litt.*, VIII, p. 24. Paris, Jannet, 1857), on lit : « A dit davantage « (Poltrot), qu'estant en ladite ville de « Blois avec ledit seigneur de Guise, pen- « dant que le camp estoit audit Messas, il « trouva, dedans les jardins dudit Blois, « près le roy, qui lors jouoit au pale-maille, « un homme de moyenne taille, etc... » C'est une autre forme du mot, à une date plus ancienne. H. J. M.

— Rendu à sa meilleure forme, ce composé redevient *Pall-Mail*; il signifie un jeu particulier auquel on se livre sous le *Mail*. Or, par *mail*, dont la racine n'est autre que *mai*, le tant joli mois de Mai, pris alors comme synonyme de verdure, on entend une promenade extérieure, autour d'une ville. Tel est, par exemple, le Mail de Rennes, le Mail de Troyes, et plusieurs autres semblables. Donc, *Pall-Mail*, dont le premier composant *Pall* est l'abrégé renforcé de *palma*, dans le sens de *balle*, *éteuf*, semble assez judicieusement choisi pour désigner un jeu de paume en plein air et sous la feuillée. — Au reste, la même idée se cache au fond de *boulevard* (I, 171), le même que *bouleverd*. Seulement ici *verd* tient lieu de *mai* ou *mail*, comme *boule* remplace *pall*. Ce double et palpable rapport n'échappera, j'espère, à personne, pour peu qu'on veuille bien se ressouvenir qu'autrefois, à Paris, sous les arbres du boulevard extérieur, il était assez d'usage de jouer, le dimanche surtout et aussi le lundi, ici à la paume, là à la balle proprement dite, et plus loin aux quilles.

J. Palma.

—

Emploi des vitres aux fenêtres (II, 38, 182, 433). — En tant qu'objet de luxe, la chose remonte, sans contredit, aux premiers temps de l'empire romain; mais, à titre d'usage général, elle est si peu ancienne, que l'on peut voir, de nos jours

Digitized by Google

même, fût-ce en Europe, des contrées tout entières où cette habitude forme encore l'exception, et non la règle. Tel est le cas, par exemple, pour l'Espagne. Dans beaucoup de *pueblos* de second ordre, et dans la plupart de ceux de troisième, les fenêtres n'y ont point de vitres. Là, si l'on veut se mettre à l'abri du froid ou de la pluie, l'unique ressource est de fermer les volets; par conséquent de se priver à peu près de jour; car la lumière ne pénètre alors que par un petit *judas*, percé dans l'une des planches. En général, — soigneux que sont les touristes de poétiser et de vanter la péninsule Ibérique, — leurs relations de voyages font trop peu sentir à quel point l'Espagne est encore sauvage sous plusieurs rapports. (Nancy.) XX.

—

Du baiser donné à Alain Chartier (II, 139, 306, 402). — Il est des traditions qui forment comme le patrimoine moral des peuples et qui, si elles n'existaient pas, devraient être inventées. Qu'est-ce donc, si, quand elles existent, la critique historique entreprend de les reléguer parmi les fables? De tout temps on a cru aux tortures de Régulus, ce volontaire martyr de la foi jurée; de tout temps, à Bélisaire mendiant, cette imposante figure destinée à rappeler l'ingratitude des hommes. Un beau matin, un chroniqueur s'est rencontré qui a changé et biffé tout cela. Il ne savait donc pas que, suivant une parole d'Aristote, la poésie est quelque chose de plus élevé, de plus sérieux et de plus important que l'histoire?

De même, si la plus douce récompense que puisse ambitionner le poëte, si je ne dis pas le sourire d'une belle, mais le baiser d'une reine a été déposé, soit sur son front, soit sur ses lèvres pendant son sommeil, c'est là pour nous une de nos plus chères croyances, de nos plus douces superstitions, si vous aimez mieux : c'est l'apothéose, en quelque sorte, décernée au génie par l'amour.—Plusieurs siècles avant Alfred de Musset, la marque de tendresse donnée par Marguerite à Alain le *lettré*, à Alain *Chartier*, fut célébrée par plus d'un poëte moins heureux que ce dernier. La peinture, elle aussi, a consacré ce souvenir, non sans l'accompagner de la devise : *Honni soit qui mal y pense* (qui mal y trouve ou qui mal y soupçonne). J. P.

[Et les droits de la critique historique?... La question est grave. Est-il donc permis de dire : « Malo *errare* cum Platone, quam *sapere* cum cæteris philosophis? » — *Réd.*]

—

Les immortels principes de 89 (II, 261, etc., 469). — Voir : 1° dans le journal *le Siècle*, en janv. et fév. 1853, quelques articles d'Eug. Pelletan, sous ce même titre. —2° *Les principes de* 89, par Maurice Joly, avocat (broch. gr. in-8°. Paris, Dentu, 1865, avec cette épigraphe : « En France, où l'on « invoque sans cesse les principes de 1789, « on ne connaît ni ces principes, ni la lé- « gislation sous l'empire de laquelle on « vit. » — 3° *Les principes de* 1789 *en Amérique*, par J.-M. Torrès-Caïcedo, anc. chargé d'aff. du Vénézuéla, off. de la Lég. d'honn., etc., avec préface par M. Pradier-Fodéré. (Paris, 1865, Dentu, vol. in-12.)

S. D.

—

Le « De Matrimonio » de Sanchez (II, 295, 382). — La Bibliothèque publique de Pau, assez riche en ouvrages de théologie, ne possède pas l'édit. de Gênes, 1592, dont, par parenthèse, Brunet (t. V, col. 115) ne fait pas mention, indiquant seulement comme la 1re celle de Gênes (Madrid) 1602 ; mais elle a un exemplaire de ce traité, intitulé : *Disputationum de sancto matrimonii sacramento tomi tres. Auctore Thoma Sanchez Cordubensi è S. J.* (Antuerpiæ, hæredes Mart. Nutii et Joan. Meursius, 1614, 3 vol. in-f°). En tête du t. 2, se trouve une approbation dont je citerai seulement la partie qui peut intéresser votre correspondant : *Disputationum de sancto matrimonii sacramento tomum alterum, de impedimentis, et illorum dispensationibus, a gravissimo et eruditissimo P. Thom. Sanchez, è S. J., nunc feliciter editum de mandato regii senatus sedula, quæ potui, evolui diligentia et* SUMMA VOLUPTATE PERLEGI... *Datum Madriti, postridi Idus Martii, ann. Dom.* MDCIV.—*Fr. Petrus, episcopus Venecensis, electus de Gaeta.* — Le surplus de l'approbation contient les louanges, tant de l'auteur que de l'ouvrage. Le tout est répété dans les mêmes termes en tête du t. 3. Le t. 1er ne contient pas cette approbation.

(Pau.) L. SOULICE, *biblioth.*

—

Un ms. à rechercher (II, 295). — J'ignore ce qu'est devenu le ms. 2956 de Peignot. Mais je pense qu'il doit être une copie d'un document intitulé : « *Etat des garnisons françoises logées, pendant le siége, dans les différentes maisons-fortes du territoire messin* (1444-1445). Tiré, par Paul Ferry, du recueil de Me Craye, avocat, et copié dans les *Observations séculaires* de Paul Ferry; ms. autographe de la bibliothèque de Metz, t. II, p. 317, v°. » Cet état a été imprimé dans l'*Hist. de Metz*, de Maugerard, in-4°, t. V, 1787, p. 448, et aussi dans l'ouvrage de MM. Huguenin et de Saulcy, *Relation du siége de Metz en* 1444, *sous Charles VII et René d'Anjou*, Metz, 1835, in-8°, p. 297 et s.

Le texte de ces imprimés présente la plupart des noms français sous une forme altérée et qui les rend parfois presque mé-

Digitized by Google

connaissables. Peut-être le ms. Peignot, contient-il une version intéressante pour assurer ces rectifications. (Paris.) V. de V.

—

Signification du mot bas-latin : « Ostium » (II, 324). — Les *ostia*, *ostiola* d'Hariulte étaient des reliquaires auxquels on avait donné la forme d'un portail d'église. Les *ostiola*, en or, argent, vermeil, cuivre doré, ont été longtemps très usités comme *ex-voto*, les fidèles témoignaient leur reconnaissance au saint, dont ils croyaient avoir reçu une faveur, en y faisant renfermer une parcelle de ses reliques. L'église de Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer conserve deux exemplaires curieux de ces *ostiola*, tous deux d'argent et provenant de l'abbaye de Sainte-Austreberthe. M. Duthoit, d'Amiens, a dessiné l'un d'eux pour le *Bull. du Comité de la Langue* (t. I, Paris, 1854, in-8°, p. 146).

Ch. H.

—

Mort de Pichegru. (II, 327). — La discussion sérieuse et impartiale que demande M. A. P. L., sur le problème de la mort de Pichegru, me paraît avoir été faite par M. Pierret, ancien membre de la Convention. Son livre, écrit sous la Restauration, conclut au suicide. Je ne sais s'il a été mis dans le commerce ou seulement distribué par l'auteur à ses amis. L'exemplaire, que j'ai à ma disposition, a été donné par M. Pierret à l'un de mes parents. A. J.

—

De La Pierre, premier gentilhomme, etc. (II, 359). — Je ne puis qu'indiquer, à M. de l'Isle, l'existence d'une très ancienne famille de La Pierre, originaire des Cévennes, portant : d'or, à un chevron de gueules, accompagné de deux losanges de même, 2 et 1. C. de F.

— Il existait, en Flandres et en Artois, une famille de ce nom qui portait : d'argent aux 3 aigles à deux têtes éployées de sable membrées et becquées de gueules, 2 et 1. Dr Lejeal.

—

La maison royale de la Charité chrétienne (II, 391). — M. H. V. n'aurait-il pas pris *et*, pour *ou*, comme cela eut lieu dans le *Mariage de Figaro ?* On lit, dans Dulaure (*Hist. de Paris*, Pér. X, § VI), sous la rubrique *Hôpital de l'Oursine* ou *de la Charité chrétienne:* « En 1596, Henri IV destina cette maison aux militaires de tous grades blessés à son service. Ce fut le premier établissement des Invalides. Louis XIII ayant transféré les Invalides au château de Bicêtre, la maison de la Charité chrétienne fut vacante, etc. »

Baron de Ponnat.

— La maison royale de la Charité chrétienne (11, 391), c'est aujourd'hui l'Ecole de pharmacie, rue de l'Arbalète. Voir Jaillot, *Quartier de la place Maubert*, p. 86. Dulaure l'a copié, comme toujours. Ad. B.

— La maison royale de la Charité chrétienne et la maison de Lourcine ne faisaient qu'une seule et même chose, et non deux établissements distincts. — La maison de la Charité chrétienne avait été établie dans l'ancien hôpital de Lourcine, puis entre les deux rues de Lourcine et de l'Arbalète, au faub. St-Marcel. Cet emplacement a été occupé depuis par le Jardin des apothicaires. (Voir le plan de Paris de 1739). C'est aujourd'hui l'Ecole de pharmacie. Le promoteur de la fondation de la maison de la Charité chrétienne, en faveur des bons pauvres, appelés les pauvres honteux, a été Nicolas Houel, bourgeois de Paris ; son nom devrait décorer une des rues neuves du quartier St-Marcel. Les édits et lettres-patentes concernant la fondation première de la maison de la Charité chrétienne sous Henri III, et son affectation spéciale aux pauvres gentilshommes, capitaines, et soldats estropiés, vieux ou caducs, sous Henri IV, sont compris au recueil des pièces justificatives de l'*Histoire de Paris*, par D. Félibien (Paris, 1725, 5 vol. in-f°). — On trouve aussi dans ce recueil l'édit d'avril 1674, par lequel le roi Louis XIV fonda l'hôtel royal des Invalides (t. IV, p. 144.) B. Selsach.

— Voir ce que dit à ce sujet M. H. Cocheris, t. II, p. 742, de la nouvelle et excellente édit. qu'il publie de l'*Hist. du Diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf.

— On vendait, au mois de mars dernier, sous le n° 974 de la biblioth. de M. L., un livre dont voici le titre : « Edict du roy faict en faveur des pauvres gentilshommes, capitaines et soldats estropiez, vieux et caducqs, cont. le don de la maison royale de la Charité chrétienne... Paris, N. Barbote, 1606, in-8°. » — Un autre ouvrage de 1641, sur l'hôpital de la Charité, suivait sous le N° 976. E. Mi.

—

Des canons au temps de César (II, 417). — « Muri sunt autem omnes Gallici hac fere forma : trabes directæ, perpetuæ in longitudinem, paribus intervallis distantes inter se binos pedes, in solo collocantur ; hæ revinciuntur introrsus et multo aggere vestiuntur...... Quod et ab incendio lapis, et ab *ariete* materia defendit... » (*De Bello gallico*, lib. VII, § 23.) — Il est clair que c'est à cette description des forteresses gauloises que se rapporte le passage cité ; reste à expliquer par suite de quelle distraction l'auteur traduit par *canon* le mot *aries* (bélier). C. E. C. V.

—

Digitized by Google

Noblesse oblige (II, 418).—En lisant dans l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Histoire de France* (avril 1865), la note de M. le Cte de Laborde, où se trouve posée la même question sur cet adage, j'ai cru d'abord, je l'avoue, qu'il me serait possible de le trouver, ainsi formulé, en quelque livre antérieur aux *Maximes et Pensées* du duc de Lévis (1808, in-12). Mais, après d'actives recherches faites parmi des notes recueillies pendant plus de vingt ans de lectures assidues, j'ai dû reconnaître que j'avais été la dupe de je ne sais quel vague et faux souvenir, et que le fameux mot qui semble avoir gardé un parfum de moyen âge si caractéristique, est bel et bien un des fruits délicats de l'esprit du XIXe siècle. T. DE L.

[Faut-il donc admettre ainsi, que *Noblesse oblige* n'est pas antérieur à 1808? Nous appelons encore sur ce point intéressant toute l'attention des chercheurs. — *Réd.*]

—

« **Dès le Patron-Minette.** » (II, 419). — Despréaux, dans la satire intitulée *Les Embarras de Paris*, nous fait assister au réveil matinal de la grande cité.

«... à peine les coqs, commençant leur ramage,
Auront de cris aigus frappé le voisinage,
Qu'un affreux serrurier, laborieux Vulcain,
Qu'éveillera bientôt l'ardente soif du gain,
Avec un fer maudit qu'à grand bruit il apprête,
De cent coups de marteau me va rompre la tête.
J'entends déjà partout les charrettes courir,
Les maçons travailler, les boutiques s'ouvrir. »

Le poëte nous montre ainsi les enfants de l'Auvergne et les maraîchers, et les noirs forgerons luttant de vigilance avec le sultan de la basse-cour. Mais il omet, sciemment ou par distraction, un ouvrier qui est sur pied avant tous les autres; c'est le boulanger.— A l'époque des maîtrises et des jurandes, le boulanger était bel et bien un patron, du moins à l'égard des acheteurs, ses clients. Donc alors, boulanger A. ou B. égale patron A. ou B. De là cette locution fort catholique, c'est-à-dire très générale et vraiment proverbiale : « Se lever dès le patron *Jacquet.* » D'autres préfèrent le patron *Minette;* mais Jacquet ou Minette, peu importe. Ce qui importe ici, c'est le sens du dicton, et ce sens est des plus clairs, surtout quand on a lu : « Le meunier se lèvera demain dès le patron Minette. » Au fait, il est assez naturel que celui qui moud le grain et celui qui pétrit la farine, quittent tous deux à peu près en même temps le chevet du lit. D'ailleurs, s'ils se lèvent l'un et l'autre comme les coqs, ils ont, en revanche, la ressource de se coucher comme les poules. (Grenoble). J. PALMA.

— Il faut dire *potron Minette;* le *potron* dans notre ancienne langue, était le petit chat; ainsi, se lever à *potron minette* signifie se lever en même temps que le petit de minette, c'est-à-dire de très bonne heure. (Montr.-s.-M.) CH. H.

— Le Dictionn. de l'Académie donne l'expression populaire: *Dès le potron minet*, pour signifier *Dès la pointe du jour.* Dans le *Glossaire du centre de la France*, M. Jaubert nous apprend qu'en Berry on dit *Patron-Jacquet*, et en Normandie *Petron-Jacquet*. Il ajoute : « On a essayé bien des étymologies : saint Jacques, patron des voyageurs; quelque vieux procureur qui faisait lever ses clercs de bonne heure; *Petrus*, à cause du chant du coq, » etc. — Cette expression pourrait venir aussi de l'écureuil (en patois normand, *jacquet*), qui passe pour le plus vif des animaux, et par conséquent pour le premier éveillé (*Glossaire normand*). On dit, dans d'autres pays : Se lever *au patron-minette*, etc. — (Voyez, sur ces diverses locutions, l'*Illustration* (1854, p. 270). *Potron* et *Potronnier*, art. de Génin), M. Janin est-il absous? ULR.

— M. Janin a fait un barbarisme; c'est « *potron-minet* » qu'il fallait écrire. « *Potron* » paraît formé de « *potre*, » petit des animaux; « *minet*, » c'est le chat. *S'éveiller au potron-minet*, *c'est se lever dès le potron-minet*, c.-à-d. de très grand matin, comme le petit chat qui, distinguant très bien les objets dans le crépuscule, à cause de la conformation particulière de ses yeux, profite de ce moment pour s'exercer avec plus d'avantage à la chasse des souris. L'explication n'est peut-être pas satisfaisante; toujours est-il que « *le potron-minet* » est connu et que son emploi est fréquent dans certaines parties de la France. « *Le potron-jaquet* » est synonyme; on le trouve dans ces vers de Grandval :

Il avançait pays, monté sur son criquet,
Se levait tous les jours dès le potron-jaquet.

PH. SALMON.

— Si Jules Janin a invoqué sérieusement le dit *patron*, cela ne l'aidera pas beaucoup à forcer la porte de l'Académie, et nous pourrons la voir encore,

La cruelle qu'elle est se boucher les oreilles,
Et le laisser crier.

C'est, en effet, dès le *potron-minet* que disent ceux qui parlent et écrivent correctement, *potron* étant un vieux mot français qui veut dire *petit*. *Potron-jacquet* signifie le *petit jour*. « Se lever dès le potron-minet, » c'est donc « se lever avec le petit chat, » aussitôt que lui. B. M.

— Ce n'est pas J. J., mais bien « le meunier » de la route de Lyon, qui parle de *patron-minette*, dans la sc. 1re du 8e tableau; acte IVe, du drame de *Mandrin*, re-

Digitized by Google

pris dernièrement au théâtre du Châtelet. Ne troublons donc pas le rêve doré du feuilletoniste-académicien. V. B.

—

Auffé, terme de botanique (II, 419). — Un document, que j'emprunte à une pièce judiciaire des archives de la mairie de Raismes, près Valenciennes, me fait croire que, dans le Hainaut, l'osier, ou tout autre arbrisseau, propre à servir de lien, formant le taillis (connu alors sous le nom de *raspe*), y portait le nom de *anfre*, *aufre*. J'y lis, en effet, qu'un forain de N. D.-au-Bois fut condamné (1693) par le lieutenant du châtelain et les eschevins de la franche terre et seigneurie de Raismes, à quatre livres d'amende, pour avoir couppé en la fausse-taille, près la Croisette, *un escauellier verd d'aufre*, pour lier son fagot. 1619: *Ung verd escamller*, *escamllier*.

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

— Cette plante ne peut être que l'*alfa*, sorte de roseau africain de la famille du sparte ou jonc d'Espagne. O. FORIN.

—

Assassinat du duc de Berri, estampe (II, 420). — Si M. Ph. S. veut confier sa brochure de *Maurice Méjan* à l'*Intermédiaire* qui me la fera parvenir, je pourrai lui donner le nom de l'artiste auteur de l'estampe qui en orne le frontispice. Voici sur quoi je fonde ma promesse : ayant eu en ma possession, il y a près d'un an, le *Petit Catéchisme*, je la montrai à M. M., artiste et antiquaire *distingué* qui a passé sa jeunesse avec Horace Vernet, les Deveria, et la plupart des artistes de la Restauration. Aussitôt qu'il vit cette estampe, il me dit le nom de l'auteur. Mais j'oubliai de l'écrire et il m'est sorti de la mémoire.

Comme le dit M. Ph. S., il serait intéressant de comparer cette brochure avec le Catéchisme de 1806. — Mais il serait aussi bien plus curieux de placer le *Petit Catéchisme*, de Maurice Méjan, à côté *Du Code du divorce*, du même auteur, in-12 de 176 pages, publié, en 1793, à Paris et à Rouen. Dans ce petit volume, assez rare aujourd'hui, on trouve des choses comme celles-ci, page 94, notes (1) : « Il est vraisemblable que la différence d'opinions sur les principes de la Révolution est aussi un motif légitime. L'expérience nous prouve, en effet, que cette différence d'opinions a rompu les liaisons les plus étroites : on a vu des pères maudire leurs enfants, des époux se maltraiter, se séparer pour la diversité de leurs avis. Cette haine, dont le principe ordinaire est un sentiment d'orgueil et de mépris pour la Révolution, est presque toujours implacable, et deux époux contraires en sentiments politiques, s'ils n'ont assez de sagesse, assez de philosophie pour tolérer une liberté réciproque d'opinions, *ne peuvent offrir* qu'un tableau scandaleux de discordes intestines, de querelles sans cesse renaissantes, de tracasseries et souvent de brutalités. Plus d'égards, plus de complaisances, plus d'estime réciproques : *L'époux contre-révolutionnaire hait et méprise sa femme patriote; toutes ses actions, toutes ses opinions sont autant de torts; il affecte, avec une sorte de fureur, le despotisme* MARITAL, *d'autant plus mérité qu'il s'exerce plus difficilement sur la pensée. La femme anti-patriote pousse aussi loin les excès; elle est plus hautaine; sa conversation est semée de sarcasmes; elle veut dominer, corrompre l'esprit de sa fille, de son fils; l'époux qui souffre de cette incompatibilité, lorsque le mal lui paraît sans remède, lorsqu'il a épuisé tous les moyens de conciliation, est fondé à provoquer le divorce.* » La *Biographie des Hommes vivants*, de Michaux (3 vol. in-8°, 1818), dit : « Maurice Méjan est un des hommes qui, dans ces derniers temps (1814-1815), se sont prononcés avec le plus d'énergie pour la cause royale. »

D. PRIER.

—

Mathurin Cordier (II, 421). — Né en 1479, non pas dans le Perche, mais en Normandie. Cordier, en latin *Corderius*, qui fut d'abord prêtre catholique, devait mourir calviniste le 8 sept. 1564, à l'âge de 85 ans. Ce fut un des meilleurs régents de classe, pour parler comme Bayle, que l'on eût pu souhaiter. Il entendait fort bien la langue latine et avait beaucoup de vertu. C'est à Genève qu'il finit sa longue vie, consacrée tout entière à instruire les enfants, tant à Paris qu'à Nevers, Bordeaux, Neuchâtel et Lausanne. Trois ou quatre jours avant sa mort, ce Lhomond anticipé enseignait la jeunesse en la sixième classe. Calvin, qui avait été son disciple au collége de la Marche, lui dédia son Commentaire sur la 1re épître aux Thessaloniciens. Cordier a composé, entre autres ouvrages estimés, *la Civilité puérile et honnête*, c.-à-d. à l'usage des *enfants bien élevés*. Ce petit livre, écrit en caractères gothiques, fut d'une grande utilité dans les écoles, alors qu'on ne dédaignait pas d'apprendre à lire, sinon les manuscrits, du moins les contrats. De ce même cours d'études assez renommé faisaient également partie deux autres ouvrages, le Psautier et le Devoir. Dans le Psautier, l'écolier s'essayait à épeler, à lire couramment le latin; et il se préparait ainsi à l'enseignement du collége. Dans le Devoir, il étudiait ses obligations, en attendant de connaître et d'exercer ses Droits. Pour en revenir à Mathurin Cordier, j'ajoute que son nom reste en grande vénération dans la nombreuse postérité de Jean de la Salle, par laquelle fut adopté, pour l'enseignement de la doctrine chrétienne, le livret si

Digitized by Google

connu sous le titre de *la Civilité puérile et honnête*. J. PALMA.

—

Degen, aéronaute (II, 421).—J'étais au Champ de Mars, lors de sa tentative d'ascension; elle manqua complétement; il ne put que raser le sol; la police le mit à l'abri des représailles. On rendit l'argent. Il y en eut une autre que j'ai vue aussi : il avait annoncé qu'il traverserait la Seine au-dessous du Pont-Royal. Il partit de la terrasse du Bord de l'eau. J'ai vu le malheureux faire des efforts inouïs, des pieds et des mains, comme un nageur inexpérimenté; puis, un ressort s'étant cassé, il alla tomber sur un bateau de la rive droite et se cassa la cuisse.

(Epernay.) D.

— Degen n'a pas été seulement chansonné, lors de ses expériences de vol, en 1812, mais il a été aussi caricaturé. Dans la collection Laterrade (1er Catal., nov. 1858), qui ne contenait pas moins de 285 estampes, portraits, scènes et charges, je remarque (série : *Aérostats et aéronautes*): N° 231. Fête du sacre et couronnement de LL. MM. II., par Marchand, d'après Lecœur.—M. Deghen, ou le voleur à tire d'ailes au jardin de Tivoli.— 5 pièces.

H. VIENNE.

—

Wellington « the Iron-Duke » (II, 422). — Le nom de « Duc de fer » lui aurait été donné, semble-t-il, parce qu'il était dur, inflexible, inexorable. PH. S.

— Le surnom *Iron-Duke* a été donné, en Angleterre, au duc de Wellington, à cause de sa santé inébranlable, de sa ténacité dans les opinions, de sa persévérance pratique que rien ne faisait fléchir, et d'une certaine dureté dans les manières, que les uns appelaient de la franchise, les autres de la brusquerie. Il n'y a jamais eu d'autre raison pour ce « sobriquet. » Un des premiers bateaux à vapeur en fer a été surnommé « the Iron-Duke, » avec assez d'à-propos. (Bayonne.) Gral CARADOC.

—

Wellington, maréchal de France? (II, 422). — Il ne l'a jamais été. On a répandu ce bruit en haine de la Restauration, mais à tort. Le duc était chevalier du Saint-Esprit; c'est là le seul honneur que lui ait conféré Louis XVIII, après l'avoir eu pour aide de camp jusqu'à l'année 1818.

Gral CARADOC.

—

Desiderata généalogiques (II, 422). — André Hurault, seigneur de Maisse, conseiller d'Etat, ambassadeur à Venise, mort en 1607, un des plus habiles serviteurs d'Henri IV, avait pour frère Jean Hurault, seigneur de Bois-Taillé et de Bourré, qui fut aussi conseiller d'Etat, ambassadeur à Venise, à Constantinople. Il est probable qu'il y a eu confusion de prénoms et qu'il s'agit du premier. Voy. *la Généalogie de la maison de Hurault*, Paris, 1631, in-4, à la suite des *Mém. de Chiverny*. — De 1342 à 1620, le fief de Piquigny, ou Pecquigny, appartint à la maison d'Ailly, dont l'héritière Claire-Charlotte d'Ailly le porta aux d'Albert. Elle était fille de Philibert-Emmanuel d'Ailly, seigneur de Piquigny, vidame d'Amiens, et de *Louise d'Ognies, comtesse de Chaulnes*. Elle épousa Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, pair et maréchal de France. (*Hist. généalog. des gr. off. de la Couronne*, IV, 272.)

Pour les magistrats, chercher dans les ouvrages de Fr. Blanchard : *Eloges des prem. présid. du parlement de Paris*, Paris, 1645, in-fol.; — *Les prés. au mortier du parlement de Paris*, Paris, 1647, in-fol.; — *Les généalogies des maistres des Requestes*, Paris, 1670, in-fol.

Le marquis de Bassenage, lisez *Sassenage*, en latin *De Cassenatico*, ce qui explique la forme Chassenage quelquefois employée. La généalogie de cette illustre maison dauphinoise, encore existante, a été donnée au XVIIe siècle par l'historien Chorier. Pour la suite, consulter Moréri, La Chesnaye-Desbois, etc. Cette antique race est représentée aujourd'hui par M. le marquis de Bérenger, ancien député, véritable érudit, qui, j'en suis convaincu, donnerait obligeamment tous les renseignements qui lui seraient demandés. A. DE G.

— Dans l'église Saint-Germain des Prés a été inhumé Alexandre V, lord de Livingston, comte de Lithgon, mort à Paris le 3 mars 1611. Son monument funéraire a disparu (probablement à la Révolution). M. Ad. B. pourra consulter la Notice généalogique de M. Le Maistre, sur la famille écossaise de Livingston (Tonnerre, Hérisé, 1856, in-8°). Sait-on en quoi consistait ce monument? A-t-il été détruit ou seulement déplacé? En existe-t-il des représentations? PH. SALMON.

—

Sociétés badines, associations plus ou moins littéraires (II, 424, 478). — Strasbourg possède actuellement un grand nombre de sociétés d'agriculture, de sciences, d'arts, de courses, voire même une société de monuments historiques et une société littéraire; mais toutes ces sociétés se ressemblent par le peu d'intérêt qu'elles offrent, au point de vue de la facétie. Signalons donc à M. G. N. celles qui, hélas ! n'existent plus et qui sont de nature, par leur caractère, à compléter les matériaux précieux laissés par M. Arthur Dinaux.

La première, dont nous parlerons, se composait d'un grand nombre de jeunes gens, qui venaient de quitter les bancs du

Digitized by Google

collége; les uns faisaient leur droit, les autres leur médecine, quelques-uns leurs lettres. Ils s'étaient constitués en société littéraire. Lorsque éclata la révolution de Février, on improvisa une tribune et l'on fonda un journal qui prit le nom de la société : *la Pomme de Pin*. Ce journal, dont le 1er no date du 11 janv. 1849, a paru 8 fois; il contient les procès-verbaux des séances de la société, les portraits critiques des orateurs, des nouvelles, des vers et des calembourgs. Au nombre des membres du Comité de rédaction, nous trouvons les noms de MM. Louis Ratisbonne, le traducteur élégant du Dante, Singuerlet, le spirituel correspondant du *Temps*, et Melsheim, avocat, l'un des *Treize*. Les motifs de la cessation du journal, qui ont été aussi ceux de la dissolution de la société, nous les trouvons dans le dernier numéro de cette feuille : « Tant que la « société a été sérieuse, le journal a ri. « Aujourd'hui qu'elle prend l'initiative de « sa propre satire, le journal ne peut que « s'indigner, et, plutôt que de lâcher bride « à une verve trop véridique, il préfère « garder le silence. » Après la dissolution, les plus sérieux fondèrent la société *le Barbeau!*

Dont les statuts ordonnent à ses preux,
De s'assembler pour faire chère lie,
Et de jurer par serment et par vaux
De bien manger!.....

Le Barbeau vit encore, si l'on en croit la tradition. Une autre société badine a existé à Strasbourg, de 1857 à 1859. Art. 1er des Statuts : « Il est institué à « Strasbourg, sous le nom d'*Académie du « Dimanche*, une société, dont le but est la « pratique régulière des exercices du corps, « tels que les jeux de ballon, de balle, de « paume et de Siam, la course, l'escrime, « le tir de l'arc, le javelot, la navigation « fluviale et la natation. L'Académie pourra « aussi s'occuper de musique et de littéra- « ture, mais à titre accessoire seulement.»

Cette Académie se composait de quarante membres titulaires et d'un nombre illimité de candidats. Les candidats, reçus membres, étaient tenus de prononcer un discours. Ces discours étaient autographiés et distribués à tous les membres de l'association. L'Académie était dirigée par un président, deux vice-présidents, deux commissaires rapporteurs, un grand maître des cérémonies et un seul trésorier perpétuel. La réunion des discours prononcés pendant les trois ans qu'a duré la société, forme un in-8o d'environ 400 pages. On ne compte guère que deux ou trois exemplaires complets de ce recueil devenu rare. La spirituelle *Revue anecdotique*, publiée à cette époque par M. Lorédan Larchey, l'auteur des *Excentricités du langage français*, a signalé cette société à ses lecteurs (VI, 1856, p. 132) : « La ville « de Strasbourg possède en son sein la « plus joyeuse de toutes les compagnies. « Très sérieuse comme organisation, elle « n'a pas moins de deux vice-présidents, « d'un secrétaire perpétuel et d'un maître « des cérémonies, — l'Académie entraîne « chaque semaine tous ses membres aux « excursions les plus folâtres dans l'Alsace « pittoresque. Des courses à pied et en « voiture, des repas plantureux, des chœurs « animés, des sonneries de trompes et des « toasts fort multipliés, forment la majeure « partie des devoirs de cette société, qui « est composée, d'ailleurs, de la façon la « plus respectacle. — Ce ne sont que gens « de robe et de finance; le comte de « Raousset-Boulbon y représente même « un doigt d'aristocratie. Comme tout « corps constitué, l'Académie strasbour- « geoise a ses compte rendus; ils consis- « tent en cahiers autographiés, rédigés « avec une simplicité qui n'exclut pas le « petit mot pour rire. »

Une académie analogue a été fondée l'année suivante (1858) à Colmar, et nous trouvons encore, dans l'amusant recueil de M. L. Larchey, sous la date du 29 mai, le récit de l'installation de cette société :

« Nous avons déjà touché quelques mots « de cette joyeuse société strasbourgeoise, « qui a nom *Académie du Dimanche*. — « Rien n'est plus communicatif que la « gaieté; aussi, ne sera-t-on pas étonné « d'apprendre qu'une association se forme « à Colmar sur le même modèle. — Puis- « sent les bulletins de la nouvelle acadé- « mie être rédigés avec autant d'entrain et « de bonne humeur que ceux de son aînée, « où, cette fois encore, nous ne nous fe- « rons pas scrupule de puiser largement, « ne fût-ce que pour faire voir à nos lec- « teurs que les franches joies de nos pères « n'ont pas encore déserté l'Alsace. — Il « s'agit, cette fois, d'une visite à Colmar, « l'*Académie du Dimanche* ayant été invi- « tée à honorer de sa présence l'installation « solennelle de sa sœur du Haut-Rhin. »

M. G. B., en recourant encore à la *Revue anecdotique*, nouv. série, t. Ier (1860), trouvera l'existence d'une autre société strasbourgeoise, dont le caractère sera cette fois bachique : « Ils ne sont « plus ces joyeux académiciens du Diman- « che strasbourgeois, qui ouvraient de si « beaux concours pour l'assaisonnement de « la salade. L'académie est fermée; les « parties de ballon sont interrompues; on « a cessé d'autographier ces discours de « réception si spirituellement comiques « dont notre volume VI a donné de si re- « marquables échantillons. Mais l'esprit « d'association ne peut périr dans notre « brave Alsace, et la brasserie du *Petit « Cheval noir*, renommée à Strasbourg « pour son excellente bière, est aujour- « d'hui un centre d'une réunion où figu- « rent avec honneur quelques débris de

Digitized by Google

« l'ancienne *Académie du Dimanche*. En « attendant mieux, la société naissante « s'est donnée un président, et ce président « a inauguré son installation par une chan- « son dont voici deux couplets » :

. . . .

Si nous voulons remonter à une époque beaucoup plus reculée, nous trouvons une société bachique au château du Haut-Barr, près Saverne, instituée le 27 mai 1586 par l'évêque Jean de Manderscheidt-Blanckenheim, sous le titre *Confrairie de la Corne*. On n'y était pas admis sans faire ses preuves, et elles consistaient à vider d'un seul trait une vaste *corne* qui contenait près de deux pots de vin. La confrérie tenait un registre que l'on présentait aux notabilités qui visitaient le château et qui avaient eu l'insigne honneur de vider la corne. La dernière inscription remonte à 1635. Lorsque les fortifications du château furent rasées après la paix de Münster, la fameuse corne fut transférée au château du cardinal de Rohan à Saverne. En 1729, cette corne fut présentée à la maréchale de Noailles, et voilà ce qu'elle écrivit dans le registre : « Arrivée à Saverne « par un hasard personnel, j'ai vu la Corne « et n'y ai point bu. Ce 18 juillet 1829, si- « gné : La maréchale DE NOAILLES. » Puis, plus bas, on lit : « Nous, évêque, duc de « Langres, pair de France, certifions que « l'aveu ci-dessus n'est que trop vrai, mais « qu'on y a beaucoup bu pour féliciter « Madame la maréchale. Ce 18 juillet 1729, « signé : L'ÉVÊQUE DE LANGRES. » — Le célèbre abbé Grandidier, chanoine de Strasbourg, auquel on doit d'importants travaux sur l'Alsace et principalement sur la cathédrale, a consacré à cette confrérie de buveurs du Haut-Barr une notice très importante. Cette notice a paru dans le *Journal littér. de Nancy*, et plus tard dans l'*Esprit des Journaux*, en fév. 1781. Un érudit de Nancy, M. Jean Cayon, l'a réimprimée à part en 1850, avec une jolie eau-forte représentant la Corne.

M. G. B. pourra encore consulter avec fruit le *Mémoire pour servir à l'hist. de la boisson*, de Ménard, conseiller au présidial de Nîmes, réédité également par M. Cayon en 1864. On trouve, dans ces deux plaquettes, des renseignements sur les sociétés des *Bons Compagnons* de Strasbourg; des *Amis de la Dive Bouteille*, de Provence; des *Vide-flacons*, à Beaune; des *Altérés*, de Mâcon; de *Saute-bouchon*, en Champagne; de l'*Académie des Verres*, de Bordeaux, etc. M.-X.

—

Pasquinades (II, 426). — Il a paru, en 1861, chez Dentu, un petit vol. intitulé *Pasquin et Marforio, Hist. satirique des Papes, trad. et publ. pour la* 1re *fois* par Mary-Lafon; mais ce n'est, à vrai dire, qu'une ébauche du livre qu'on pourrait faire sur ce sujet si piquant. La pasquinade citée par M. A. E. n'y est pas. Mais, en revanche, on y trouve celle-ci, qui date de la domination française à Rome : *Non ogni Francesi sono ladroni, ma... buona parte.* V. B.

— M. W. Mac M. connaît-il celle-ci qui n'est peut-être pas *inédite*, mais qui est assurément des *bonnes*. Pasquin et Marforio causent entre eux, en 1814, sous les noms de Louis XVIII et de Pie VII. — « Comment, Saint-Père, vous avez été « assez faible pour sacrer l'*usurpateur !* — « Eh! que voulez-vous, mon cher fils? « Vous n'étiez pas là... — Mais, Saint- « Père, avec ma *légitimité*, je règne même « quand je n'y suis pas. — Mais, mon « cher fils, avec mon *infaillibilité*, j'ai tou- « jours raison, même quand j'ai tort. »
(Marseille.) A. E.

— Dans son *Manuel du Libraire*, 5e édit., t. IV, p. 410, Brunet indique les principaux recueils de pasquinades. En voici plusieurs autres qu'il ne cite pas et qui sont rares : Pasquin, ou Coq à l'asne de la cour. S. l. 1616. — Noël, ensemble le Pasquin des chevaliers. 1620. — Les risées de Pasquin, ou l'histoire de ce qui s'est passé à Rome, entre la France et le Pape, dans l'ambassade de M. de Créqui; avec autres entretiens curieux touchant les plus secrètes affaires de plusieurs cours de l'Europe. Cologne (Holl.) 1674, 2 part. en 1 vol. pet. in-12. — Le Cibisme, dialogue entre Pasquin et Marphorio sur les affaires du temps. 1688, pet. in-12. — Le Songe de Pasquin, ou l'état de l'Europe au bal de Montecavallo, en décembre 1688. Cologne, P. du Bours. (Holl.) S. d. (1689), pet. in-12. — Dialogue de Pasquin (et de Marforio) sur le couronnement de Guillemot et de Guillemette (Guillaume d'Orange et sa femme), avec le sermon du grand docteur Burnet. Jouxte la copie imprimée. A Londres, chez Jean Benn. (Holl.) S. d. (1689), pet. in-12. — Le festin de Guillemot. Quatrième dialogue de Pasquin et de Marforio. Jouxte la copie imprimée. A Londres, chez Jean Benn. (Holl.) 1689, pet. in-12. — La Chambre des comptes d'Innocent XI. 1689, pet. in-12. — (Ces cinq derniers pamphlets sont d'Eustache Le Noble de Saint-Georges, qui les réunit ensuite, en les augmentant de 23 autres, sous le titre de *La Pierre de touche politique*. — Voy. Quérard, *La France littér.*, t. Ve, p. 163, et Catalogue Potier, 1864, 3e part., Hist. I, p. 112.) — Requeste de la France à Pasquin, avec la réponse. Impr. à Rome (Holl.), 1690, pet. in-12, fig. — Consulter aussi le Catalogue Libri, 1847, p. 406, où l'on trouvera des notes curieuses et notamment la fameuse pasquinade dirigée contre la famille Borgia. Elle vaut la peine d'être citée : — A l'occasion de la mort d'un enfant de Lucrèce Borgia, Pas-

Digitized by Google

quin prit le deuil, et son compère Marforio, lui en ayant demandé la raison, obtint cette réponse : « Le Saint-Esprit est mort. — Comment, le Saint-Esprit? (dit Marforio). — Oui, répliqua Pasquin, celui qui procède du père et du fils!... »

Le frontispice du petit volume intitulé : *Entretiens de Marphorio et de Pasquin sur le testament de Charles II* (Cologne, 1700), représente les deux célèbres interlocuteurs. A. DE LA TAILLE.

—

Le comte de la Marck et M. de M. P. (II, 427). — Il me semble assez probable que les initiales désignent M. *De Musset-Pathay*, père d'Alfred et Paul de Musset. J'ai connu M. de Musset à Bruxelles, en 1828 ou 1829, et je crois être certain qu'il était en relations avec le comte de la Mark, que l'on nommait alors le prince d'Arenberg. La publication dont il s'agit était dans le cercle des travaux habituels de M. de Musset-Pathay, qui a publié, entre autres ouvrages, les *Recherches historiques sur le cardinal de Retz*, la *Vie de J.-J. Rousseau*, les *Contes historiques*, etc.

(Bruxelles.) C. A. C.

—

Prix d'adjudication à vérifier (II, 427). — Je possède un exemplaire du Catalogue de la vente Pieters, faite à Gand, in-8. Le prix d'adjudication du n° 976 est bien 76 francs. Ce prix peut paraître fort élevé, car le Catalogue de la Collection elzévirienne de M. de Montatran, vendue par M. Delion au mois de mars 1848, n'est qu'un livret in-16 de 86 pages. Il est vrai qu'il est imprimé avec grand soin, orné de vignettes elzéviriennes, et qu'il renferme quelques bonnes notes, parmi lesquelles on peut signaler celle du n° 325, tracée par Charles Nodier et relative à la *Relation en vers burlesques d'un Voyage de Copenhague à Brême*, 1676. Je possède ce catalogue avec les prix à la main, et il ne me revient pas au delà de 1 fr 50. G. B-T.

—

Religion et irréligion (II, col. 418). — Ce fait n'a rien de singulier : il tient à une loi générale. — Primitivement, tous les *e* (aussi bien chez nous qu'ailleurs) étaient pleins ou soutenus. Ces *e* creux, soit muets, soit sourds, qui ont pris tant de place dans notre langue, s'y sont introduits peu à peu, par l'usage (on pourrait dire par l'*usure*), à mesure que la rapidité de la prononciation populaire affaiblissait les syllabes pour les abréger. En français, plus se sont répandus comme monnaie circulante les mots qui possèdent un *e* dans leur radical, plus cette voyelle y a tourné vers le mutisme. — Or, à côté des termes dont nous parlons, si fort assouplis et rognés par le commerce journalier, il est tout simple que soient restés réguliers leurs congénères, moins vulgarisés. Eux, ils ont gardé l'*e* plein, celui qu'on pourrait appeler l'*e* universel. Ainsi, tandis que la forme sourde envahit les termes courants, *religion*, *rebelle*, *remettre*, *élever*, *gelée*, etc., la forme sonore continue à régner dans les expressions, moins familières, *irréligion*, *rébellion*, *rémission*, *élévation*, *gélatine*, etc. Cela va de soi. — Du reste, il est parfois curieux d'étudier dans leur marche les effets de corrosion produits par le maniement populaire. Prenons pour exemple deux Grecs célèbres (*Praxitélès*, *Aristotélès*), et voyons ce que leurs noms sont devenus en français. Comme le premier n'a été employé que par des académiciens ou des artistes, hommes peu nombreux, il n'a perdu que son *s* final; il est demeuré très reconnaissable : *Praxitèle*. Le second, au contraire, ayant, au moyen âge, passé par la bouche de tous les disputeurs, voire de tous les écoliers, — on lui a d'abord mangé non-seulement son *s*, mais son *e*, ce qui a commencé par le transformer en *Aristotle*. Plus tard, son *l*, qui gênait, a disparu aussi; en sorte que du fameux Aristotélès, il ne nous est resté qu'un nom bizarrement tronqué : *Aristote*. La popularité du philosophe de Stagyre lui a coûté deux syllabes. (Nancy.) XX.

—

Restauration des chartes et mss. (II, 429). — Je trouve une recette pour faire reparaître les vieilles écritures, dans le *Traité des archives*, par Mariée, Paris, 1779, in-8 : « Prenez une bouteille de verre, de la contenance d'un demi-setier (mesure de Paris), emplissez-la de vin blanc et joignez-y un gros de noix de Galles pulvérisé, passé au tamis de soie, et, l'ayant jeté dans la bouteille, remuez le tout et laissez infuser au soleil, si c'est possible, pendant six heures, ayant attention de remuer. Faites-vous ensuite trois pinceaux, l'un de crin de cheval, un autre de cheveux les plus forts, et le troisième de la matière qui garnit le haut des plumes à écrire. Prenez l'un de vos pinceaux selon la force ou la faiblesse de la pièce, trempez-le dans la liqueur que vous aurez d'abord remuée et passez-le sur les endroits que vous voudrez lire. » — N'ayant point expérimenté cette recette, je ne la garantis pas. A. G. R.

— J'engage M. E. O. à consulter la 6e *Année scientifique* de L. Figuier (page 153). Il y verra qu'en reproduisant un titre ancien par la photographie, on obtient une copie plus lisible que l'original. Certains passages qui ne pouvaient se déchiffrer sont parfaitement mis au jour par la revivification des caractères. « De telle sorte que la reproduction photographique donne non-seulement un *fac-simile* exact

Digitized by Google

des écitures, mais, peut même, habilement dirigée, servir *d'instrument de restauration.* » A. J.

— Consultez l'*Essai sur l'art de restaurer les estampes et les livres, ou Traité sur les meilleurs procédés pour blanchir, détacher, décolorier, réparer et conserver les estampes, livres et dessins*, par A. Bonnardot, Paris, 1858, in-12. (L.) Vn.

— *Id.*, par M. H. V., qui indique une 1re éd. de 1846, in-8°.

Trouvailles et Curiosités.

Emaux exécutés en 1500 à Limoges. — Il est probable que peu d'amateurs d'objets d'art ont lu les *Mémoires récréatifs, scientifiques et anecdotiques du physicien-aéronaute E.-G. Robertson*, 2 vol. in-8°, 1831-33. A la page 155 du tome II se trouvent des détails sur de curieux émaux que possédait l'auteur. Robertson avait organisé, en 1801, à Saint-Pétersbourg, des séances de Physique. Or, il a écrit, au sujet de ces séances, une page où se révèle une étourderie ou une ignorance incroyables. Il y est question d'émaux *commandés par Henri II*, exécutés à Limoges *l'an* 1500, et employés par *François Ier* à la décoration de son château de Madrid, au bois de Boulogne, château que l'auteur nomme une *prison*. Toutefois, au milieu de ces singulières bévues, ressort le signalement d'objets d'art d'un haut intérêt, qui, après le décès de leur possesseur, arrivé en 1837, s'ils ne sont restés dans sa famille, ont dû passer dans une importante collection. Un des abonnés de l'*Intermédiaire* sera peut-être en mesure de fournir un renseignement à ce sujet. Voici ce passage :

Je possédais, pour attirer les amateurs et pour occuper agréablement l'attention dans les entr'actes, une foule d'objets intéressants sous le rapport des sciences et des arts. Je citerai entre autres *neuf émaux*, d'un prix, non-seulement à cause de leur mérite, mais aussi de leur dimension, qui est peut-être un mérite supérieur à tous les autres..... Mes émaux représentaient des sujets mythologiques; ils avaient été commandés par Henri II, qui fut tué dans un tournoi, et exécutés à Limoges, en 1500, par le peintre Courtois; de sorte qu'ils comptent plus de trois siècles d'existence, sans avoir perdu de leur éclat. François Ier en orna la prison qu'il s'était fait construire à Madrid, dans le bois de Boulogne; ils passèrent ensuite dans les mains d'un sieur Cave, émailleur, qui les vendit au Directoire, pour être placés dans le Musée des Monuments français; mais la crainte d'être payé en assignats l'empêcha de les livrer. Pour n'avoir plus à en reparler dans la suite, je dirai que ce sont les seuls objets que j'aie rapportés en France. Le gouvernement russe était sur le point d'en faire l'acquisition et de me les payer très avantageusement, lorsque je fus desservi par un peintre nommé Caraffe... Etc.

Je n'ai fait qu'abréger un peu le texte.

Alfred B.

[Ces émaux ont été achetés par le Musée de Cluny où ils se trouvent exposés. — *Réd.*]

Un petit document relatif à la journée du 2 juillet 1652. — Mlle de Montpensier, racontant, dans ses *Mémoires*, le combat du faubourg Saint-Antoine où, suivant le mot spirituel attribué au cardinal Mazarin, « les coups de canon qu'elle fit tirer de la Bastille contre l'armée du roi tuèrent son mari, » dit, à ce sujet (p. 106, t. II de l'excellente édit. donnée par A. Chéruel) : « Le gouverneur de la Bastille, nommé « Louvière, fils de M. de Broussel, me « manda que, pourvu qu'il eût un ordre de « Monsieur par écrit, il étoit à lui, et qu'il « feroit tout ce que l'on lui commanderoit. « Je priai le comte de Béthune de le dire « à Monsieur, lequel (le) lui envoya par « M. le prince de Guéméné. »

Voici cet ordre, dont nous avons trouvé l'original à la Bibliot. imp. (p. 59, t. CCVIII de la Collection Baluze, dite des *Armoires*), et que nous donnons ici, sans autre observation, ne voulant pas noyer un petit poisson dans une grande sauce :

De par Monseigneur fils de France, oncle du Roy, duc d'Orléans, il est ordonné au sieur de Louvières, gouverneur du chasteau de la Bastille, de favoriser, en tout ce qui luy sera possible, les trouppes de S. A. R., et de faire tirer sur celles des ennemis qui paroistroient à la veue dudit chasteau. Faict à Paris, le 2e juillet 1652. GASTON.

Goulas.

On sait qu'il est fort question, dans les *Mémoires* de Mlle de Montpensier, de ce Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans. T. de L.

Un Sixain aux RR. PP. Trappistes. — Le vers de Voltaire : « Vous qui vivez dans ces demeures » (cité II, 397), m'en rappelle six que je trouvai, il y a quelques années, sur l'album des voyageurs reçus au couvent de la Trappe d'Aiguebelle (Drôme). Les voici, ils sont sans doute inédits :

Que Dieu vous les compte, ces heures
Que vous passez en ces demeures,
Toujours seuls et silencieux.
Mais il me semble que la vie
Qui fuit la lutte ou qui l'oublie,
N'est pas celle qui mène aux cieux.

Il est évident que le sixain était d'un mécréant, qui aura décoché aux bons religieux sa flèche de Parthe, en les quittant. Passe encore s'il s'était contenté de grommeler entre ses dents : « Je ne me ferai pas moine *de Cîteaux !...* » D. C.

[Ah ! M. D. C., ce dernier mot n'est pas aussi inédit que votre sixain ! Mais nos lecteurs indulgents voudront bien vous le passer pour cette fois.]

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numo 41.] Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider [10 sept. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Christna ou Christnen. — « Sept fois « déjà la seconde personne de la Trinité « indoue était venue sur la terre, pour « améliorer les cœurs endurcis par des « enseignements directs; elle reparut une « dernière fois sous la forme de Christna « ou Christnen. Christna naquit pendant « la nuit dans une grotte où se trouvait « une ânesse. Sa mère était une vierge, « et, aussitôt sa naissance, il fut adoré « par des esprits célestes et par les ber- « gers du voisinage. Le roi du pays, qui « voulait le faire mourir, le chercha de « tous côtés; mais le père et la mère de « Christna surent le dérober à la mort, en « prenant la fuite. » — Tel est le passage que j'ai lu avec stupéfaction dans un ouvrage intitulé : *Philosophie du XIXe siècle*, par Guépin (Paris, Gust. Sandré, 1834). Bouillet, dans son *Dictionn.*, est loin d'établir dans l'orthographe et dans les faits une conformité aussi frappante entre *Christna* et le *Christ.* — Que faut-il penser de ce *Christna* ou *Krichna?* Y a-t-il réellement des analogies entre lui et le *Christ?* En supposant qu'il y en ait, l'auteur du Bhagavata-Purana a-t-il pu avoir connaissance des traditions et des prophéties hébraïques, qui annonçaient la venue du Messie? F.-T. BLAISOIS.

—

Faire gille. — D'où vient cette expression proverbiale : *faire gille*, que l'on trouve, en maint endroit du « Voyage de Chapelle et de Bachaumont, » dans le sens de *décamper?* Dr P. M.

—

Sur un prétendu mot de Caton, cité par le Proc. gal Dupin. — Dans la mémorable séance du Sénat (à huis-clos) du 22 juin 1865, M. Dupin a ainsi commencé son piquant discours *sur le luxe effréné des femmes :* « Le Sénat romain avait aussi « des comités secrets. Chacun se rappelle « l'émoi que causa parmi les dames ro- « maines certain comité secret, sur lequel « on interrogea Caton. Il ne se tira d'em- « barras qu'en leur disant : « Le Sénat a « délibéré sur la question de savoir si les « maris auraient plusieurs femmes, ou les « femmes plusieurs maris. » J'avais cru jusqu'à ce jour, avec tous les auteurs d'histoires romaines, que l'ingénieux mensonge avait été mis en circulation par le jeune Papirius, lequel même fut surnommé *Prætextatus*, parce qu'il était encore revêtu de la robe prétexte, quand il trompa si spirituellement la curiosité de sa mère. Etais-je dans l'erreur? ou bien faut-il admettre que, si la verve de M. Dupin reste toujours jeune, sa mémoire vieillit un peu? T. DE L.

—

L'orthographe de Voltaire. — Est-il vrai que l'orthographe de Voltaire ne lui appartient pas? Dans le t. III des *Soupers de la maréchale de Luxembourg*, publié en 1828 par Mme de Genlis, l'éditeur s'excuse de n'avoir pas suivi dans cet ouvrage, comme dans tous ceux de Mme de Genlis, l'orthographe de l'Académie, au lieu de celle de Voltaire. « *C'est sans le vouloir et sans son consentement*, dit-il, *que cela a été fait.* » Un renvoi porte ceci : « Une chose très peu connue et « certaine, c'est que l'orthographe qui « porte le nom de M. de Voltaire n'est « point de lui; elle a été inventée long- « temps avant sa naissance; elle fut, peu « de temps après, défendue par le roi « qui régnait alors. Je n'ai point sous la « main le dictionnaire où j'ai trouvé cette « anecdote, mais je sais où prendre ce « volume. Si on me contestait ce fait, je « citerai l'ouvrage et la page. » — Le fait a-t-il été contesté? — Sait-on où l'anecdote citée par Mme de Genlis a été trouvée? — Sait-on à quelle date l'emploi de cette orthographe fut défendue de par le roi? Ou bien n'est-ce qu'une boutade de Mme de Genlis, qui n'aimait pas Voltaire? D. PRIER.

—

Fidibus. — Je voudrais savoir d'où vient

Digitized by Google

ce mot, dont, selon M. Larchey (*Excentricités du langage*), se servent les fumeurs, pour désigner ces allumettes en papier avec lesquelles ils allument leur pipe. J. R.

—

Questions non encore répondues. — C'est à vous, s'il vous plaît, Monsieur notre ami, directeur de l'*Intermédiaire*, que je cherche noise aujourd'hui. Je vous cite à votre propre barre, pour répondre de la portée de cette phrase, par vous employée (II, 354, et *Table des mat.*, vij): *Questions non encore répondues*. Je mets la question aux voix. ULR.

[Nous avions, il faut l'avouer, éprouvé quelque scrupule, au moment d'employer cette formule; mais la trouvant claire et concise, nous osâmes franchir le Rubicon. Va-t-il y avoir, pour cela, guerre civile entre nous et nos lecteurs? Que les juges mis en demeure par M. Ulr. prononcent entre nous. Nous nous réservons d'examiner la sentence et de ne pas passer condamnation, sans discuter les votes. — *Réd.*]

—

Eti, etty et ety. — La terminaison d'un nom propre en *eti* ou *etti* paraît indiquer suffisamment une origine italienne; mais la terminaison en *ety* a-t-elle une signification? TENIBOR.

—

Poncif. — Je désirerais connaître l'origine du mot contemporain *Poncif*, et sa signification exacte. Qui l'a employé le premier? (Clermont-Fd.) F. M.

—

Une chanson à boire. — J'ai entendu, il y a bien des années, citer, par un bon vieillard, ce fragment d'une chanson à boire :

Que maudit soit le bélitre
Qui, le premier, de la vitre
Inventa l'étrange abus!
Il nous ôta, par fenêtre,
Plus de cent verres peut-être,
Dans lesquels nous eussions bu!

La rime et l'orthographe ont ici une petite querelle à vider; mais n'est-elle pas jolie la boutade de cet ivrogne qui regrette les innombrables verres dont le prive l'invention de la vitre? Je voudrais bien savoir si l'on connaît cette chanson que je n'ai jamais rencontrée nulle part. S. D.

—

Deux émaux de 1543. — Ce sont deux émaux sur cuivre (29 c. h. sur 20 c. l.), représentant l'un le *Portement de croix*, l'autre la *Trahison de Judas*, avec le monogramme N. B. et la date 1543. De qui peuvent être ces émaux, dont le style, plutôt allemand qu'italien, semble se rapporter plutôt au Moyen Age qu'à la Renaissance? AUG. BECKAIRY.

—

Un roi des Ribauds, bourreau à Toulouse. — Pourquoi Antoine de Noblet, roi des Ribauds de Toulouse, en 1463, est-il aussi qualifié de bourreau : *rex ribaldorum, sive borrellus?* Connaît-on d'autres villes où le roi des Ribauds aurait fait aussi l'office de bourreau? F. POUY.

—

D'où étaient originaires les parents de Casaubon? — MM. Haag (*France protestante*, art. *Casaubon*), s'expriment ainsi : « Son père, Arnaud Casaubon, et sa mère, Jeanne Rousseau, étaient originaires de *Bordeaux*, et non pas de Bourdeaux en Dauphiné, comme le répète Chauffepié, d'après Almeloveen, erreur d'autant moins excusable qu'il appuie son assertion sur une lettre où Isaac Casaubon dit cependant en termes exprès : « Je nasquis l'an 1559, « 8 fév. (ancien st.) dans Genève, où mes « bons père et mère s'estoient retirez de *Gas*« *congne*, ayant failli d'estre brulez à Bour« deaux. » La Biogr. univ., peu digne souvent de l'autorité qu'on lui accorde, et tout récemment encore, M. Ch. Nisard, dans son *Triumvirat litt.*, ont copié sans examen Niceron et Chauffepié, etc. La déclaration que fait là Casaubon, et que l'on trouvera p. 241 du vol. in-fol. intitulé *Isaaci Casauboni Epistolæ*, etc., 1709, Rotterdam, paraît bien formelle, et je ne demande pas mieux que de l'accepter. Toutefois, je note que tout le monde a toujours cru que les parents de Casaubon étaient originaires du Dauphiné; que Chorier va même jusqu'à faire naître le grand érudit à *Bourdeaux* en Diois; que Claude Expilly, de Voiron, prem. prés. de la Chambre des Comptes du Dauphiné, met son berceau dans le petit village d'Eurre, près de Crest, et qu'enfin, d'après M. Long (*la Réforme et les guerres de relig. en Dauphiné*, 1856), on voit, dans les lettres de Casaubon, qu'il avait acheté une maison pour sa mère dans le bourg de Crest. Voilà bien des circonstances embarrassantes, et je supplie que l'on me donne, si c'est possible, une décisive explication.
T. DE L.

—

Exécution du maréchal de Montmorency. — Comment peut-on concilier la tradition, qui prétend que le couteau que l'on conserve au Capitole de Toulouse a servi à l'exécution du maréchal de Montmorency, avec le passage suivant des Mém. de Puységur : « En ce pays-là, on se sert d'une doloire, qui est entre deux morceaux de bois; et quand on a la tête posée

Digitized by Google

sur le bloc, on lâche la corde, et cela descend et sépare la tête du corps. Comme il eut mis la tête sur le bloc, la blessure qu'il avoit reçue au col lui faisant mal, il remua, et dit : « Je ne remue pas, par appréhension, « mais ma blessure me fait mal. » Le P. Arnoul était auprès de lui, qui ne l'abandonna point; on lâcha la corde de la doloire, la tête fut séparée du corps, lui d'un côté, l'autre de l'autre, etc. » Puységur ne dit pas qu'il fut présent à l'exécution, mais il était alors à Toulouse et a nécessairement eu les détails les plus circonstanciés et sur-le-champ. Il y a donc lieu de croire son récit véridique. Dans cette hypothèse, le couteau que l'on montre à Toulouse n'avait pas pu servir, car il n'est pas fait, et surtout n'a pas le poids nécessaire, pour être employé de la manière qu'indique Puységur. M. Augustin Thierry a déjà contesté l'authenticité de ce coutelas, et l'Académie de Toulouse lui a envoyé une rectification. Les preuves qu'elle donne s'accordent-elles avec le récit que je viens de citer ou le démentent-elles? R. D.

—

Les oubliettes de Richelieu, à Bayeux. — Dans le *Diction. politique* (Pagnerre, 1842), au mot *Oubliettes*, il est dit que Richelieu possédait à Bayeux une maison où il avait fait établir des oubliettes, dont le plancher mobile, par la pression d'un ressort, précipitait, sur un jeu de lames tranchantes, les malheureuses victimes vouées à une mort clandestine. Cette maison aurait été démolie vers 1750, et c'est alors que le mystérieux *in-pace* aurait été découvert. Est-ce là un conte? Est-ce de l'histoire? Il n'est pas sans intérêt d'élucider cette question. Je la soumets donc à la critique des lecteurs de l'*Intermédiaire*.
(Pont-Audemer.) A. C.

—

Une pendaison étrange. — Le Catalogue raisonné des portraits recueillis par le docteur Rodolphe Hirsch (Vienne, 1861) indique, n° 1926, comme fort rare, le portrait de Joseph Sues. Oppenheim, juif célèbre, ministre et banquier du duc de Wurtemberg, né en 1698, pendu dans une cage de fer en 1738. Aurait-on quelques détails sur ce personnage, sur la circonstance étrange qui accompagna son supplice? B. G.

—

Le docteur Clavel d'Haurimont et le président de Meinières. — Ce médecin est-il connu autrement que par les quatre vers, plus que médiocres, signés de lui, au bas du portrait du président Duret de Meinières, gravé par Delafosse, d'après Carmontelle :

Dans un réduit champêtre au sein de la nature,
Il la montre : on le blâme, on l'admire, on mur-
Cet homme vertueux cherche la vérité. [mure.
Il s'exile, vit pauvre et meurt persécuté.
A.-M.-V. CLAVEL D'HAURIMONT,
Doct. méd. par. 1788.

Quelles sont les particularités de la vie du président de Meinières, auxquelles ces vers peuvent s'appliquer? H. VIENNE.

—

Le cercueil d'Adrienne Lecouvreur. — On sait que l'Eglise refusa la sépulture chrétienne à cette belle et grande artiste et que le cercueil où le corps d'Adrienne était enfermé fut transporté nuitamment dans un fiacre par un ami, M. de Laubisnière, aidé de deux portefaix, et enterré, près de la Seine, selon les uns, à l'extrémité du faubourg Saint-Germain, selon les autres. — Mme Sophie Gay a écrit, dans le *Plutarque français*, une notice sur Adrienne Lecouvreur, où elle dit : « M. d'Argental, que Mlle Lecouvreur avait fait « son légataire, avait 86 ans, lorsqu'on « découvrit le cercueil de son amie en « creusant les fondations de l'hôtel du « marquis de Sommery, à l'angle sud-est « des rues de Grenelle et de Bourgogne. « M. d'Argental se transporta aussitôt près « de cette fosse hospitalière, la consacra « par ses larmes, par des regrets dont un « demi-siècle n'avait pu triompher. Une ta- « ble de marbre, scellée par ses soins dans « la muraille voisine, attesta ce pieux de- « voir. M. le comte Raymond de Bérenger, propriétaire actuel de l'hôtel de « Sommery, a placé ce marbre dans sa ga- « lerie. On y lit une inscription qui se res- « sent un peu de la vieillesse de l'auteur, « le fidèle d'Argental. » Il semble résulter de ce récit que M. d'Argental laissa le cercueil d'Adrienne dans le terrain où on l'avait caché. Sait-on si cela eut lieu, en effet, ou s'il le fit transférer ailleurs? Sait-on aussi ce qu'est devenu le marbre placé dans l'hôtel Sommery et que Mme Gay paraît avoir vu? FRÉD. LOCK.

—

Armoiries à attribuer. — A quelle famille appartiennent les armoiries suivantes, que je trouve sur un service de porcelaine du premier Empire? D'azur au puits d'argent maçonné de sable, ayant sur sa margelle un cheval passant à droite, et portant un pennon aussi d'argent. Couronne de comte. Sur la même pièce les initiales D L entrelacées. Dr LEJEAL.

—

Le Lampourdan, le Labourd. — Dans les campagnes de 1675, 1676, 1677, sur la frontière de Catalogne, les maréchaux Schomberg et de Navailles firent successivement vivre leur petite armée dans le *Lampourdan*, alors en territoire espagnol;

Digitized by Google

or, en cherchant la position de cette région dans le *Dictionn.* de Dezobry, je suis renvoyé au mot *Labourd* (*Lapurdensis pagus*), partie de l'anc. France, ayant pour capitale Bayonne (*Lapurdum*) : pas un mot du Lampourdan oriental. Où était-il situé? Quelle était sa capitale?

H. VIENNE.

—

Le Catalogue des mss. français de la Bibliothèque impériale. — M. Paulin Pâris, le savant et judicieux conservateur des manuscrits en question, avait entrepris, il y a bientôt trente ans, d'en publier le catalogue raisonné. En 1836, il donna le premier volume de cet inventaire « enrichi de notices intéressantes et rempli de citations curieuses » (*Manuel du Libraire*). Les hommes d'étude accueillirent ce travail avec la plus vive satisfaction; chaque page faisait connaître des choses intéressantes et neuves. Le septième volume a paru en 1848. Depuis (il ya dix-sept ans), rien n'a vu le jour. Cependant M. Pâris est encore plein de vie; il n'a cessé de rendre des services à la science. Il serait peut-être indiscret de demander les motifs qui ont amené cette regrettable interruption; peut-on du moins espérer que l'ouvrage sera repris et achevé? Les 7 vol. parus sont loin de comprendre, je crois, tous les manuscrits français, et l'auteur annonçait de plus qu'il s'occuperait des textes allemands, anglais, hollandais, italiens et espagnols de la même collection.

Le Catalogue des mss. orientaux, rédigé par des membres de l'Institut, est indiqué depuis longtemps, comme livré aux presses de l'Imprimerie impériale, et comme devant bientôt paraître, mais il n'a pas encore été mis au jour, ce me semble. Pourrait-on savoir quand est-ce qu'il sera mis à la disposition du monde savant?

On comprend sans peine quels services rendront aux travailleurs sérieux, aux érudits de tous les pays, les catalogues détaillés des trésors accumulés dans la Bibliothèque impériale. En 1744, le 4e vol. du *Catalogus codicum mss. Bibliothecæ regiæ parisiensis* fut mis au jour. Depuis *cent vingt et un* ans, ce travail attend qu'on le refasse d'une manière plus exacte et qu'on le complète. Certes, il y a là quelque chose à faire. A l'œuvre donc, et piquez-vous d'honneur, MM. les Conservateurs du plus riche dépôt qu'il y ait peut-être au monde. (Londres.) E. T.

—

Un livre très sévèrement poursuivi. — Il parut, en 1633, à Paris, un livre d'un écrivain très fécond, Camus, évêque de Belley, qui, cette fois, s'était caché sous le nom de *Plis de Ragnonville*. Ce volume était intitulé : *les Triomphes des Vertus remportés sur les Vices*. Quoique ce sujet fût très moral, et malgré la dignité de l'auteur, l'écrit en question fut regardé comme excessivement dangereux, car il intervint un arrêt qui en ordonna la suppression et qui fit défense, sous peine de la vie, d'en vendre aucun exemplaire. C'est du moins ce qu'énoncent, sans aucun détail, Barbier, dans son *Dictionn. des anonymes*, et Peignot, dans son *Dictionn. des livres condamnés*. Le fait est-il exact? Pourrait-on, en faisant des recherches dans des archives ou dans de vieux recueils, découvrir cet arrêt? Que contenaient donc de si répréhensible ces *Triomphes?* Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner des détails sur ce livre qui est rare sans doute. Je l'ai vainement et longtemps cherché. Le savant auteur du *Manuel du Libraire* remarque qu'on ne comprend guère aujourd'hui qu'un écrit d'un pieux évêque ait pu être aussi sévèrement prohibé, et le Père Niceron qui, dans ses *Mémoires*, t. XXXVI, a donné le catalogue de *cent quatre-vingt-six* ouvrages divers de Camus (dans quel temps ce prélat remplissait-il ses fonctions épiscopales?), n'a fait aucune mention des *Triomphes des Vertus*. Il y a donc là quelques difficultés à éclaircir. (Lyon.) E. R.

—

Un ouvrage allemand relatif à Voltaire. — Dans un fort curieux article (*Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1865), intitulé : *Une page de la vie de Voltaire; l'Aventure de Francfort* (en juin 1733) *d'après les récits allemands*, M. Saint-René Taillandier a résumé toute cette affaire, qu'il appelle, avec raison, le *Scandale de Francfort*. Après avoir parlé du récit de Voltaire lui-même, publié trois ans après sa mort par le marquis de Luchet (à Cassel), en 1781, et à Kehl, en 1789 (par Beaumarchais, *Œuvres* de Voltaire, t. 70, in-8°, p. 311), et du récit qui se trouve dans l'ouvrage posthume (1807, à Paris) de Collini, secrétaire de Voltaire à Berlin (1753), son ami et son compagnon d'infortune à Francfort, M. Taillandier fait connaître, p. 840, les renseignements contenus à ce sujet dans l'ouvrage allemand de Varnhagen, publié sous le titre suivant : *Denkwürdigkeiten und vermischte Schriften*, von K. A. VARNHAGEN VON ENSE, *achter Band*; Leipzig, 1859. C'est un recueil des œuvres posthumes de Varnhagen, publ. par sa nièce, Mlle Ludmila Assing. — « L'affaire (de Francfort, juin 1753), dit M. Taillandier, p. 339-340, en était là depuis bien des années; les doutes se prolongeaient et se prolongeraient encore, sans l'incident inattendu que nous voulons faire connaître à nos lecteurs. Un troisième témoin vient d'apparaître après un siècle de silence, et ce témoin n'est autre que l'agent même de Frédéric II, ce trop célèbre Freytag, immortalisé par les sar-

Digitized by Google

casmes de Voltaire. Un des derniers représentants de la tradition du XVIIIe siècle, en Allemagne, et un des hommes qui ont inauguré l'âge nouveau, un ami de Gœthe et d'Henri Heine, M. Varnhagen d'Ense, a eu l'heureuse chance de retrouver à Berlin presque toutes les pièces de ce singulier procès, les ordres de Frédéric II, les rapports de M. le baron de Freytag, son *résident* à Francfort, les lettres de ce même baron aux ministres du roi, ses communications avec ses employés, ses requêtes, ses plaintes, ses cris, bref tout le dossier de l'aventure, un dossier sur Voltaire, rédigé par une chancellerie tudesque! Ce dossier, M. Varnhagen d'Ense l'a étudié avec une partialité tout allemande; je voudrais le débrouiller sans parti pris. Il s'agit de détails qui ont leur importance, puisqu'ils éclairent d'un jour nouveau un épisode, intéressant à plus d'un titre, de l'histoire du XVIIIe siècle; mais ni l'Allemagne ni la France, il faut le dire tout de suite, ne sont engagées dans ce débat. »

Ce curieux ouvrage de Varnhagen a-t-il été traduit en français? Les Journaux et Revues de Paris ont-ils rendu compte, dans le temps, de l'ouvrage original allemand, et dans quels numéros? La *Revue critique des livres nouveaux*, par exemple, publiée par Cherbuliez, à Genève et à Paris, en a-t-elle donné une analyse?

S. P., DE MOSCOU.

Réponses.

Exemplum ut talpa (I, 195, etc., 355; II, 18).— Mme Du Deffand écrit, le 9 avril 1770, à Voltaire : « C'est donc à un révé- « rend père capucin à qui j'ai affaire au- « jourd'hui? — Vous avez choisi une « étrange métempsycose. Savez-vous ce « que je ferais si je choisissais la mienne? « Je deviendrais taupe. » — Le 25 avril, Voltaire répond : « Vous voulez être taupe, « Madame; savez-vous bien qu'il y a un « proverbe qui dit que les taupes servent « d'exemple? *Exemplum ut talpa*. Il est « vrai que nous avons, vous et moi, quel- « que ressemblance avec ces animaux qui « passent pour aveugles. Je suis toujours « de la confrérie : tant que les neiges cou- « vrent nos montagnes, je ne vois guère « plus qu'une taupe; et, d'ailleurs, j'irai « bientôt dans leur royaume, en regret- « tant fort peu celui-ci, mais en vous re- « grettant beaucoup. »

H. I.

[L'ami lecteur de l'*Intermédiaire* — sans doute ne s'attendait guère — à rencontrer encore en cette affaire — Madame Du Deffand et M. de Voltaire. — Mais puisque les voilà dans cette *taupinière*, — vont-ils du moins nous la rendre plus claire? — Eh! mon Dieu, non. Aussi bien, la lumière — en ceci n'était plus à faire. — Ce n'est point la *taupe exemplaire*, — non, c'est un faux-sens volontaire, — qu'avec son esprit ordinaire, — en répondant à sa commère, — allègue le « révérend père, » — le bon « capucin » de Voltaire. — Voilà..... voilà tout le mystère. — *Réd.*]

Catherine Théot (I, 199, etc., 293).—Le nom de *Théot* que portait la malheureuse hallucinée, qui, avec le constituant, ex-chartreux, Dom Gerle, fonda la secte des Visionnaires, n'est-il pas un surnom? Ce serait oser beaucoup que d'affirmer le contraire. Je suis cependant porté à croire que *Théos*, et non *Théot*, était le nom de famille de cette prétendue mère de Dieu. Je remarque d'abord qu'elle est appelée *Théos* par la plupart de ses contemporains; je n'ai trouvé le nom de *Théot* que dans le 3e vol. des *Causes secrètes de la Révolution du* 9 *au* 10 *thermidor*, par Vilate. Senard, dans les *Brigands de la Vendée;* Vadier, dans le *rapport* qu'il a présenté à la Convention sur cette scandaleuse et ridicule affaire, écrivent *Théos*. Enfin, je possède une plaquette de 8 pp. in-8o, imprimée à Paris, par Le Normand, rue du Muséum; mise en vente chez la citoyenne Toubon, libraire, au Palais-Egalité, etc., etc., qui porte pour titre : VIE PRIVÉE DE CATHERINE THÉOS, *se disant mère de Dieu, âgée de* 78 *ans*, *fille*, *née à Baranton*, *département de la Manche*, *près* '*Avranches.* Cette petite brochure a dû être publiée en 1794, quelques jours après l'arrestation de Dom Gerle et de ses disciples.—Il résulte de cette biographie, un peu trop abrégée, qu'en avril 1779, sous le ministère du lieutenant de police Le Noir, d'*exécrable mémoire*, — style du biographe — Catherine *Théos* fut amenée, elle et ses coreligionnaires, à la Bastille, pour le même fait qui provoqua son arrestation en 1794. Elle eut à subir un interrogatoire que l'auteur de sa *Vie privée* déclare transcrire mot pour mot.— On y lit : « Enquise (par le citoyen Chenon, commissaire de police) de ses nom, surnom, âge, pays, qualité et demeure? A répondu se nommer Catherine *Théos*, âgée de 63 ans, fille, native de Barenton, près Avranches, domestique, ayant quitté le service du sieur Halbot, maître plombier, rue Geoffroy-l'Asnier, depuis le 17 fév. dernier, demeurant avec la veuve Mathieu, rue de la Tixeranderie, chez le sieur Bouchard, maître boulanger. » — Il résulte de cette brochure, que, dans un espace de quinze ans, cette malheureuse femme est arrêtée à deux reprises différentes, pour le même acte de folie, et que, dans les deux interrogatoires qu'elle a subis, elle déclare se nommer *Théos;* en outre, elle n'est jamais désignée autrement par ses contemporains. Dès lors, n'est-il pas naturel de penser que Théos était son véritable nom de famille et que le sieur

Digitized by Google

Hustain en 1779, comme en 1794 Dom Gerle, ont usé et abusé, pour des motifs quelconques, de l'étrange rapprochement qui existait entre le nom et la folie de cette malheureuse femme? ADRIEN C.

— Il est bien positif que *Théot* est le véritable nom de famille de la visionnaire normande. Barrère, qui écrivit le rapport, lu à la Convention par Vadier, le savait si bien que, pour produire plus d'effet, il crut devoir substituer à ce nom le mot grec *Théos*, qui, disait-il, « signifie la divinité, comme *Jehova*, *Adonaï* et beaucoup d'autres... » C'est cette erreur volontaire qui a pu en faire naître une autre de bonne foi. (Pont-Audemer). A. C.

—

Le Vautour de Prométhée et la Boîte de Pandore (I, 370, II, 289, II, 441). — L'explication de M. J. P. (II, 441), est savante et ingénieuse, mais elle ne me paraît pas tout à fait satisfaisante. Elle ferait comprendre, tout au plus, comment les Grecs auraient pu prendre un ἱέραξ pour un αἰετός, un *épervier* (non un *vautour*) pour un *aigle;* mais encore faudrait-il constater des exemples grecs (1) de cette confusion, concernant Prométhée, car, si les exemples n'existent point, l'explication donnée ne montrerait pas d'une façon bien naturelle comment l'*aigle* d'Hésiode et d'Eschyle aurait pu devenir un *vautour* sous la plume d'écrivains autres que des Grecs et qui, n'étant pas familiarisés, comme M. P., avec les énigmes de la langue d'Homère et de Lycophron, eussent été incapables de commettre une erreur aussi docte.—Je crois que cette substitution d'oiseaux a une cause autre que celle mise en avant par M. P. De tout temps Virgile a été beaucoup plus lu qu'Hésiode et qu'Eschyle; or, dans le VI° liv. de l'*Enéide* (v. 595 et suiv.), Virgile dépeint ainsi, d'après Homère, le supplice de Titye aux Enfers :

Nec non et Tityon, Terræ omniparentis alumnum
Cernere erat; per tota novem cui jugera corpus
Porrigitur; rostroque immanis vultur obunco
Immortale jecur tundens, fecundaque pœnis
Viscera, rimaturque epulis, habitatque sub alto
Pectore; nec fibris requies datur ulla renatis.

Dans la mémoire des lecteurs nombreux de Virgile, ou même d'Homère (*Odyssée*, XI, v. 576), le supplice de Titye et le supplice de Prométhée, qui ne diffèrent que par le nom d'un oiseau, ont dû se confondre, et le *vautour* de l'un a pris la place de l'*aigle* de l'autre. La preuve que cette confusion a eu lieu, c'est que, dans sa fable *des Vautours et des Pigeons* (VII, 8), Lafontaine, qui se souvient du passage de Virgile sur Titye et de l'expression *rostro vultur obunco :*

. . . . le peuple vautour
Au bec retors.... se fit, dit-on, la guerre,

La Fontaine ajoute pourtant :

Et sur son roc Prométhée espéra
De voir bientôt une fin à sa peine,

confondant ainsi Titye et Prométhée, tout comme l'un de ses commentateurs, M. Aubertin, qui, dans une édition destinée aux classes (p. 170), donne cette note explicative : « Prométhée, pour avoir dérobé le feu du ciel et créé l'homme fut « attaché sur un rocher du Caucase par « ordre de Jupiter. Un vautour lui déchirait éternellement le sein. Voy. la des- « cription de ce supplice dans Virgile » (*En.*, VI, 595). On vient de voir que le passage de l'*Enéide* auquel on renvoie ici est précisément la description du supplice de Titye. M. Aubertin semble donc avoir commis la même méprise que son auteur. La peccadille ne sera pas jugée cas pendable, mais elle date de loin; je crois l'avoir rencontrée dans Sénèque le Tragique, je la retrouve dans Du Bellay qui, en faisant allusion au supplice de Titye et à celui de Prométhée, ne les distingue pas l'un de l'autre. « Le coupable, dit-il (*Ode* X, f° 135, v°, éd. Harsy, 1575), sent

. . . . . l'oiseau qui te ronge et moleste,
Toi dont le corps couvre bien neuf arpens.
(TITYE).

Et toy aussi qui en vain te repens
Du larrecin de la flamme céleste.
(PROMÉTHÉE).

Il confondait si bien ces deux supplices, que, dans sa traduction du VI° liv. de l'*Enéide*, cette idée préconçue lui fait complétement intervertir les rôles, en face du mot *vultur*, qu'il traduit par *aigle* (f° 260, v°) :

Là Tityon, nourrisson de la terre
Mère de tout, dessous son corps enserre
Neuf pleins arpens. Un grand *aigle* demeure
Sur sa poitrine, et pinçant d'heure en heure
De son gros bec, etc.

Ici c'est, on le voit, l'inverse de la faute signalée par M. T. de L. Remy Belleau enfin a commis la même erreur, en annotant Ronsard (*Amours*, II, 17). Le poëte parle de Titye, et le commentateur explique en citant Prométhée. Il serait facile d'accumuler d'autres exemples analogues, mais je crois que ceux-ci marquent suffisamment l'origine du *Vautour de Prométhée.*

(1) Il ne faudrait pas citer Lucien, *Prométhée ou le Caucase*, §, 20, et *Dialogues des Dieux*, I, 1, qui constate bien que c'est un *aigle* qui dévore le foie de Prométhée, tout en faisant dire à Jupiter que le Titan mériterait encore un plus grand supplice et que seize *vautours* devraient lui dévorer le foie et lui arracher les yeux.

Digitized by Google

Quant à la *Boîte de Pandore*, je pense, comme M. T. de L., que désigner ainsi le πίθος d'Hésiode, c'est commettre une grosse inexactitude. L'erreur vient de ce que l'on se figure Pandore apportant « dans ses mignonnes mains » le vase contenant les maux (MM. T. de L. et J. P. l'entendent ainsi en effet). Mais il me semble qu'Hésiode n'avance rien de pareil; il dit seulement que Pandore fut conduite par Mercure (Hermès) à Epiméthée qui la reçut, et qu'elle souleva de ses deux mains le grand couvercle du vase. Proclus, le docte interprète du poëte, ajoute à cet endroit que, selon la tradition, Prométhée ayant reçu des Satyres ce fameux vase, le déposa chez son frère Epiméthée en recommandant à celui-ci de ne pas recevoir Pandore. On voit d'ailleurs, par une fable agréablement versifiée par Babrius (58) que les anciens attribuaient à la curiosité l'origine des maux. Pandore est mieux qu'une fille d'Eve, elle est une autre Eve : l'arbre du bien et du mal a pris pour elle la forme d'un grand vase d'argile (1) bien fermé ; elle est curieuse, cajoleuse (αἱμύλα κωτίλλουσα, voy. Proclus, au v. 81 des *Travaux et Jours*), elle entraîne ce grand enfant d'Epiméthée dépositaire peu fidèle du grand vase, enfin elle en soulève le couvercle.... *inde lacrymæ*.

En supposant gratuitement que Pandore portait avec elle ce grand réceptacle de tous nos maux, on s'est vu obligé de changer les dimensions de celui-ci et, malgré le μέγα πῶμα, de le faire d'autant plus petit, que Pandore était plus gracieuse et délicate : de là l'origine de l'inexactitude signalée par M. T. de L.; le πίθος est devenu en latin une *pyxis*, puis en français une *boîte*.

Un savant du XVIe siècle, qui signait en latin *Ulpius Franekerensis Frisius*, auteur d'une traduction versifiée, jadis très répandue, des *Travaux et Jours*, a ainsi rendu les vers d'Hésiode en 1539 :

Sola ibi se in firmis tenuit Spes ædibus, intus
Pyxidis ad labrum latitans non evolat ex-
[*tra*, etc.

Sa note, au vers 42, montre qu'il entendait mal tout ce passage. Mais est-il le premier qui ait ainsi modifié la pensée du poëte ? je ne sais. Il est certain qu'il a eu et qu'il aura sans doute encore beaucoup d'imitateurs. (Bordeaux.) R. D.

(1) On pourrait, à la rigueur, traduire πίθος par *tonneau*, mais, si entre les deux objets il y a identité de destination, il n'y a similitude, ni de forme, ni de matière ; le πίθος serait plutôt la *jarre* des Provençaux; et c'est, en tout cas, un vase de terre, ce qui procure même à Eustathe le plaisir de faire un jeu de mot : Ησίοδος μέντοι ἕνα πίθον κεραμεύω. « Hésiode en *moulant* un seul vase, » etc., dit-il dans ses commentaires sur le vers 526 du XXIVe chant de l'*Iliade*, p. 1363, éd. Rom. — p. 1501, éd. Bas.

—

Courir le guilledou (II, 135). — **On** trouve, dans la IXe des *Cent Nouvelles*, dites du *Roy Louis XI*... (P.-L. Jacob, bibliophile. Paris, Delahays, 1862), p. 83, ce passage : « ..... Les deux chevaliers se « mettent en devises de plusieurs et diverses « matières, et entre aultres propos, le che- « valier estrange demande à Monseigneur « s'en son villaige avoit rien de beau pour « aller courir l'*esguillette*... » — Une note sur ce mot porte : « On dit encore dans « le même sens : Courir le *guilledou*. « Cette locution vient sans doute de ce « que, dans certaines villes du Midi, les « filles publiques portaient sur l'épaule « une *aiguillette* de couleur qui les faisait « reconnaître. » — En était-il de même en Bretagne, à *Guildo*, que les écrivains anciens, dit M. R. B., nomment indifféremment *Guildou*, *Guildw*, *Guilldou*, *Guilledou?* Nous ne saurions répondre. Toujours est-il que la locution est ancienne; que les Italiens la traduisent (Duez, 1664) par *andare a zonzo*, et que *zonzeare* signifie « se promener à rien faire, courir le rempart. » Nous laissons à plus militaire que nous le soin de définir, s'il y a lieu. (Auteuil.) Ed. P.

—

Mlle de Sombreuil. Le verre de sang (II, 138, 279, 305, 435). — Aux arguments qui ont déjà été présentés dans l'*Intermédiaire* pour repousser l'histoire du verre de sang bu par Mlle de Sombreuil, on peut joindre ceux qu'a développés M. Alex. Sorel dans le *Droit* du 27 sept. 1863. Il en est notamment un, que je vous demande la permission de reproduire ici en entier, parce qu'il renferme des détails ignorés de beaucoup de personnes. — M. Sorel, après s'être appuyé sur le récit du *Moniteur* du 9 sept. 1792, sur les écrits de Jourgniac St-Méard (*Agonie de* 38 *heures*), de la marquise de Fausse-Lendry (*Qq.-uns des fruits amers de la Révolution*), de Coittant (*Mém. sur les prisons*, t. II, p. 59), continue ainsi :

« Le silence gardé par tous ceux qui, après avoir été témoins des massacres de l'Abbaye, en ont transmis les moindres incidents, est donc déjà de nature à inspirer des doutes sérieux au sujet de cette révélation faite par Legouvé; mais il est une autre considération, qui, suivant moi, est plus décisive encore, c'est qu'il est matériellement impossible que le fait se soit produit tel qu'il est raconté. — Pour s'en convaincre, il me suffira de relater ici quelques lignes que j'ai tracées, il y a plusieurs mois, dans un autre écrit (*Stanislas Maillard, l'Homme du 2 septembre* 1792, Notice histor. sur sa vie, etc. Paris, 1862). — A l'époque du massacre de l'Abbaye

Digitized by Google

on entrait dans cette prison par une porte qui ouvrait sur la rue Sainte-Marguerite. Cette porte livrait accès à une salle de moyenne dimension qu'éclairait une fenêtre donnant sur la cour intérieure. Dans l'angle, à droite, se trouvait une autre porte communiquant avec l'intérieur de la prison. — Maillard, revêtu ce jour-là d'un habit gris et le sabre au côté, s'assit derrière une table placée au-dessous de la fenêtre et faisant face à la porte de la rue Sainte-Marguerite. Une douzaine de personnes, dont deux seulement étaient en veste et en tablier, s'installèrent autour de lui; puis, sur la table, où bientôt se trouvèrent épars des papiers, une écritoire, des pipes et des bouteilles de vin, on déposa le registre d'écrou de la prison. — Chaque prisonnier était amené par la porte du fond et subissait un interrogatoire, dont la durée variait suivant la teneur de son écrou et sa position sociale. S'il était réputé coupable, les juges disaient : *A la Force!* Et immédiatement on ouvrait la porte donnant dans la rue Sainte-Marguerite; le malheureux condamné était jeté dehors et tombait percé de mille coups, tandis que Maillard, tout en s'écriant : *A un autre!* traçait en grosses lettres, sur le registre d'écrou et à côté du nom de la victime, cette simple mention : *Mort!* qu'une autre main compléta ensuite en ajoutant : « *Jugé par le peuple et sur-le-champ mis à mort.* — Si, au contraire, le Tribunal était d'un avis favorable, le président prononçait ces mots : *En liberté!* et les inscrivait immédiatement en marge de l'écrou. Ces simples mots constituaient la décision du Tribunal. Aussitôt, deux des juges conduisaient le prisonnier sur le seuil de la porte de la rue Sainte-Marguerite, vers laquelle Maillard était tourné, et le remettaient, aux cris de : *Vive la nation!* entre les mains du peuple, pour lequel il devenait désormais inviolable et qui, le plus souvent, le reconduisait jusqu'à son domicile. — Le registre d'écrou de la prison de l'Abbaye existe encore et est précieusement conservé aux Archives de la Préfecture de Police. Plus d'une fois j'ai eu l'occasion de le feuilleter, grâce à l'inépuisable obligeance de l'honorable archiviste, M. Labat, et, en marge de l'écrou de M. de Sombreuil, j'ai vu, tracés de la propre main de Maillard, ces mots : *En liberté!* Or, pour admettre que les massacreurs aient imposé à sa fille l'horrible condition de boire un verre de sang, il faudrait que M. de Sombreuil eût été préalablement condamné à mort par le tribunal de Maillard, puis jeté dans la rue Sainte-Marguerite; mais alors on verrait sur le registre la mention : *Mort!* et non celle : *En liberté!* D'un autre côté, ce ne peut être dans la salle même où l'on jugeait qu'une pareille proposition aurait été faite, puisque l'on n'y massacrait pas; il faudrait donc supposer qu'un verre de sang ait été apporté du dehors, ce qui est inadmissible, au point de vue physiologique, à raison de la coagulation pour ainsi dire instantanée de ce liquide. Enfin, pour quiconque a étudié de près la façon dont ces massacres s'effectuaient, il est hors de doute que si M. de Sombreuil avait dû être mis à mort, on l'eût séparé forcément de sa fille, et qu'une fois la porte de la rue Sainte-Marguerite ouverte, il fût tombé pour ne plus se relever. »

M. Sorel examine ensuite la lettre écrite par M. le Cte de Villelume-Sombreuil à M. Granier de Cassagnac, lettre dans laquelle M. de Villelume, en parlant de sa mère, s'exprime ainsi :

« Je lui ai plusieurs fois entendu dire que lors de ces massacres, M. de Saint-Mart sortit du Tribunal devant son père et fut tué d'un coup qui lui fendit le crâne; qu'alors elle couvrit son père de son corps, lutta longtemps et reçut trois blessures. — Les cheveux, qu'elle avait très longs, furent défaits dans la lutte; elle en entoura le bras de son père, et, tirée dans tous les sens, blessée, elle finit par attendrir ces hommes. L'un d'eux, prenant un verre, y versa du sang sorti de la tête de M. de Saint-Mart, y mêla du vin et de la poudre, et dit que si elle buvait *cela* à la santé de la nation, elle conserverait son père. — Elle le fit sans hésiter et fut alors portée en triomphe par ces mêmes hommes. — Depuis ce temps, ma mère n'a jamais pu porter les cheveux longs sans éprouver de vives douleurs. Elle se faisait raser la tête. Elle n'a jamais non plus pu approcher du vin rouge de ses lèvres, et pendant longtemps la vue seule du vin lui faisait un mal affreux.

« Cte DE VILLELUME-SOMBREUIL. »

« Ce document, ajoute M. Sorel, ne détruit pas, à mes yeux, les objections que je viens de signaler, d'autant plus qu'il me semble impossible que, dans un pareil moment, Mademoiselle de Sombreuil ait pu distinguer si c'était du crâne de M. de Saint-Mart ou de tout autre que le sang a été tiré. D'ailleurs, quand on examine attentivement le registre d'écrou de l'Abbaye, on voit que M. de Saint-Mart a été massacré dans la nuit du 3 au 4 septembre, tandis que M. de Sombreuil n'a passé en jugement que le 4, vers onze heures du matin, d'après le témoignage de Madame la marquise de Fausse-Lendry. — En résumé, ce que je suis porté à croire, c'est que, pendant le laps de temps qui s'est écoulé après le départ de Grappin pour les Invalides et alors que Mademoiselle de Sombreuil continuait à implorer la pitié des juges de l'Abbaye en faveur de son père, quelque sans-culotte aura eu l'idée de remplir un verre avec du vin qui se trouvait sur la table et aura forcé la jeune fille à boire à la santé de la nation, vin que, dans l'égarement du désespoir, Mademoiselle de Sombreuil a pu prendre pour du sang; on comprendra alors pourquoi le seul aspect du vin lui faisait un mal affreux. »

Ces renseignements, puisés dans l'examen du registre d'écrou de l'Abbaye, sont de nature, je pense, à convaincre les plus incrédules. CH. V.

—

Chocolat des Jésuites (II, 140). — Duclos, que l'on a indiqué (II, 403) comme rapportant ce fait, l'avait, selon toutes probabilités, emprunté à Saint-Simon. Voir ses *Mémoires*, éd. Hachette, t. II, p. 156. C'est donc un contemporain, un auteur sérieux, comme le demandait M. J. R. CH. D'OTTENS.

—

Les immortels principes de 89 (II, 261, etc., 469, 495). — Nous recevons de M. F. T. B. une nouvelle réplique, en forme de dialogue, entre *lui* et *M. Prudhomme*, tenu sur la place *de la Révolution* (par antiphrase *de la Concorde*) à Paris. Ce dialogue, fort piquant dans la forme, va peut-être trop *au fond* de la

Digitized by Google

question pour qu'il nous soit permis de le publier. L'*Intermédiaire* craindrait de ne pouvoir parler ainsi impunément de ces immortels principes de 89, sous l'empire desquels il a le bonheur de vivre. Il ne veut rien avoir à démêler avec le bras séculier ni avec le fisc. Il n'est pas assez... timbré pour s'y exposer. Nous nous bornons donc à extraire de la discussion politique de notre spirituel correspondant ces lignes pleines de profondeur :

« M. PRUDHOMME. Jeune homme, il faut « respecter toutes les opinions !

« MOI. Je les respecte, sans les partager.

« M. PRUDHOMME. Je les partage toutes, « moi. C'est ainsi que l'on contente tout « le monde et son père.

« MOI. Son père, peut-être. Tout le « monde, non. M. D...., par exemple. Il « enseigne qu'il faut chercher les prin- « cipes de 89, où? dans les cahiers du « tiers-état (voir l'*Hist. contemp.* à l'u- « sage des lycées, par D.... D...). »

Nous osons espérer qu'il n'y a rien dans ce passage qui puisse nous compromettre, nous qui tenons essentiellement à respecter toutes les opinions, sans les partager, — mais qui trouverons toujours moyen de dire la nôtre, en cas de besoin, comme on l'a déjà pu voir. Il serait infiniment agréable à l'*Intermédiaire* de « contenter tout le monde et son père, » — surtout s'il est un autre moyen, pour cela, que celui de l'honorable M. Prudhomme. Mais il craint fort qu'il n'en existe pas, et quand bien même il réussirait sur le premier point, il serait sûr d'échouer sur le second, « son père » étant pour lui plus difficile que personne à contenter... Pour conclure, l'*Intermédiaire* renvoie M. F. T. B. aux ouvrages mentionnés ci-dessus (p. 497) par M. S. D.

—

Un portrait gravé de Baron (II, 291, 408). — La brochure de M. H.-A. Soleirol (gr. in-8°, 1858), intitulée *Molière et sa troupe*, contient, à la fin d'une notice sur Michel Baron (de la Coméd. franç.), pp. 66 à 68, un relevé chronologique assez détaillé de tous les rôles joués par le grand tragédien, du 28 nov. 1670 au 3 sept. 1729. Il n'est point question, dans cette liste spéciale, du rôle de « l'*Avare* » joué par Baron. Toutefois, comme M. Soleirol, à la fin de cette longue énumération de créations tragiques, indique, « suivant trois anciens dessins » faisant partie de sa collection théâtrale, que « Baron aurait encore joué : ARGANTE dans les *Fourberies de Scapin*, ARGAN dans le *Malade imaginaire*, et M. JOURDAIN dans le *Bourgeois gentilhomme*, » on peut conclure que ce célèbre roi de théâtre, oubliant un instant ses grandeurs, a daigné porter « les chausses râpées de maître Harpagon, » rôle comique, créé à l'origine par Molière en personne, le 9 sept. 1668. — M. V. D. pourrait peut-être consulter avec fruit un ouvrage important, contenant un grand nombre de portraits gravés d'après les dessins du temps : *Galerie histor. des portraits des Comédiens de la troupe de Molière*, par M. Frédéric Hillemacher (ouvrage dont je ne connais que le titre). ULR.

—

Le gendarme du 9 thermidor (II, 351, 392, 477). — L'identité du gendarme Méda (ou plutôt *Merda*, son véritable nom) n'a jamais été contestée jusqu'ici. Capitaine en 1798, chef d'escadron de hussards en 1807, colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval en 1808, il mourut général de brigade en 1812, off. de la Lég. d'h. et baron de l'Emp. Quant au rôle historique de ce personnage, on peut consulter le *Moniteur* du 12 therm. an II, et un rapport de l'an X, signé *Méda*, au ministre de la guerre, sur les événements du 9 therm. Ce rapport figure dans la 20e livr. des *Mém. sur la Révolution* (Paris, Baudouin, 1825). J. S.

— Voir le *Précis hist. des événements qui se sont passés dans la soirée du* 9 *therm.*, etc., par C.-A. Méda, ancien gendarme commandant de l'expédition contre la Commune de Paris, avec une *Notice sur la vie de l'auteur*, mort général de brigade et baron, par M. J.-J. B***, avocat à la cour roy. de Paris. — On trouvera, dans ce précis et dans la notice (qui paraissent avoir été ignorés des corresp. de l'*Intermédiaire*), tous les renseignements qu'on peut désirer sur le gendarme *Méda*. Z. A.

—

Le diable marie sa fille (II, 357, 445). — Tout en persistant à préférer *funem* à *laudem*, je demande à M. J. P. la permission de lui faire remarquer que *mingere* ne se traduit pas par *pleurer*. A. J.

—

Cul-blanc, etc., Tourlourou (II, 357, 474). — Je n'y vois qu'une simple corruption du vieux mot *turelureau*, soldat de garnison, qui vient lui-même de *turelure*, tourelle, ouvrage fortifié. Voy. Du Cange. Cette étymologie est donnée par la dern. édit. qui vient de paraître des *Excentricités du langage*, souvent citées par vos correspondents. FAURE.

—

Toussaint-Louverture (II, 392, 477). — M. Ernest de Rattier, rédacteur du journal bordelais *l'Etincelle*, a parlé de la veuve de Toussaint-Louverture, dans le n° du 15 août 1865 ; il serait probablement en mesure de fournir beaucoup de détails

Digitized by Google

sur toute sa famille, laquelle fut, pendant quelque temps, internée à Agen.

Ctesse M. DE R.

—

Religion et irréligion (II, 418, 509). — En prononçant les mots *religion*, *religieux*, la voix se repose, il est vrai, très legèrement, sur la syllabe *re*; mais le mot *irréligion* étant plus long, la langue s'appuie instinctivement sur *re*; *irrligion* choquerait l'oreille. Il en est de même de *irréprochable*, venant de *reproche*. C'est un principe de la langue française, d'accentuer deux syllabes dans les mots un peu longs. (Alençon.) DAULNE.

—

Connaît-on aujourd'hui les plats de Galère? (II, 420). — En 1723, je vois figurer dans la liste des connestables des rues de Valenciennes, un Sr Payen, « marchand de *galères*, » qui apparaît, dans un autre registre, sous le titre de « marchand fayancier. » Hécart, dans son *Dictionnaire Rouchi-français*, définit ainsi le mot : *Galère*, sorte de faïence fine : un pot *d'galère*, des plats *d'galère*. — *Galérier*, marchand de faïence, dite *galère*. D'étymologie, il n'en est pas question, et, malgré nos recherches, nous devons nous déclarer aussi peu avancé que cet auteur.— Puisque nous sommes dans la poterie (et dussions-nous encourir l'anathème de certains correspondants qui ont une si profonde horreur pour les vieux pots), je me permettrai de joindre, à ce semblant de réponse à mon très savant collègue, une question du même genre: Qu'est-ce que les poteries de *mielle*, aliàs *miel*, que certains marchands débitaient, de 1740 à 1780? Dr LEJEAL.

— Les plats, etc., de *galère* étaient formés d'une sorte de grès dur. Cette appellation de *galère* paraît être venue, par analogie de l'expression peines, etc., de galère, pour peines très dures. Il y a une vingtaine d'années environ, le mot *galère* était encore compris dans la même acception en Hainaut. O. FRION.

— Si les objets compris aux inventaires de Lille et de Béthune sont désignés par la matière dont ils étaient faits, il y aurait peut-être lieu de chercher, dans cet ordre d'idées, la solution de la question. « *Galère* » n'a-t-il pas été mis par corruption pour *galène?* Ce seraient alors des plats, des salières et des pots de plomb ou d'étain. L'industrie des potiers d'étain était encore florissante au siècle passé. PH. S.

— Ces plats et salières de galère ne seraient-ils pas tout simplement les grands plats longs servant pour le poisson, ou mieux encore ces petits plateaux allongés, ces *bateaux*, comme on les nomme encore dans ma province (en Berry), et dans lesquels on place aux extrémités de la table, des radis, du céleri, des sardines, des anchois, du thon mariné, des olives, du beurre ou d'autres *hors-d'œuvre*. Je possède dans ma collection un petit *bateau* de ce genre (ancienne faïence peinte sans marque de fabrique), chargé de poissons enluminés. Peut-être est-ce un plat de galère. UL.

—

Sociétés badines, associations plus ou moins littéraires (II, 424, 478, 504). — Dans l'ouvrage intitulé : « *Observations et maximes sur les matières criminelles*, par Ant. Bruneau » (*Paris*, 1715, in-8), il est fait mention des sociétés des *Pertentineux* à Paris, de *la Poule à quatre œufs* à Orléans, des *Enfants de quatre heures* à Amiens, des *Goulifats* à Montargis, des *Mirandolins* à Joigny, de *la Gueuse* à Boulogne-sur-Mer, des *Enfants de la lune* à Montreuil, de *la Messe de minuit* à Clermont en Auvergne..... Pour la Normandie en particulier, je puis citer, à Caen, la société *des Castarats*, sur laquelle il est donné quelques détails dans les *Nouvelles littéraires* de Caen, 1743. « L'ordre, rapporte ce recueil, est rempli de dames respectables et de cavaliers connus par leur esprit et leurs talents. » Une société des... *Francs-Péteurs*, — puisqu'il faut bien, hélas! écrire son nom, — existait à Caen, vers le même temps. Ce que l'on connaît de son histoire a été groupé dans une brochure intitulée : *Une Société caennaise au XVIIIe siècle et les écrits qu'elle a inspirés;* broch. imp. dans les *Archives du bibliophile*, en 1859, et tir. à part à 70 ex.

(Pont-Audemer.) A. C.

—

Pasquinades (II, 426, 507). — Pasquin et Marforio n'ont jamais été que les éditeurs irresponsables de méchancetés politiques plus ou moins spirituelles. Tel n'est certes pas le cas de l'*Intermédiaire* dont la prudence doit être sans cesse en éveil, car imprimeur, libraire, directeur, etc., sont tous responsables à des degrés divers. M. de M. pourra s'édifier sur ces dissemblances, en lisant *le Pasquin et Marforio* (déjà cité par M. V. B. (II, 507) de M. Mary-Lafon, vol. in-12 de 317 p., qu'il aurait fallu accompagner de notes nombreuses.

OL. BARBIER.

[Il n'est que trop vrai : l'*Intermédiaire* n'a pas les franchises de Pasquin et Marforio, et ses correspondants ne doivent pas l'oublier. Nous ne sommes pas à Rome, ni surtout à Berlin ; nous ne vivons pas au XVIIIe siècle, mais sous l'empire des principes de 89, consacrés, comme on sait, par plusieurs révolutions. Nonobstant, nous ne nous soucions pas d'avoir à *répondre*..... ailleurs que dans nos colonnes et devant le public et l'histoire. — *Réd.*]

Digitized by Google

Le « Manuel de l'amateur d'Estampes » (II, 427). — Voici la réponse faite le 17 janv. 1860 par M. Pagnerre, éditeur, à la demande que je lui avais adressée relativement à la continuation de cet ouvrage: « M. Ch. Le Blanc m'a promis, pour le printemps, la copie de la 10e livraison du *Manuel de l'amateur d'Estampes.* » Si l'auteur a promis, en 1860, la suite de son œuvre, c'est qu'il s'en occupait sérieusement à cette époque; il est donc très probable qu'une partie de ce travail est au moins achevée. On pourrait obtenir un renseignement précis à cet égard, soit de M. Pagnerre, soit d'un membre de la famille. M. Le Blanc avait un frère, graveur de talent, que le hasard m'a fait rencontrer à Aix-les-Bains, en 1861, et qui doit habiter Paris. J. S.

—

Œuvres de Ronsard (II, 428). — Je remercie M. A. B. D. de la question qu'il m'a adressée au sujet des *Œuvres complètes de Ronsard.* Mon vœu le plus cher est de mener à bonne fin cette édition. — En 1837, M. P. Jannet avait donné trois volumes. Depuis, M. Pagnerre a fait paraître le quatrième. Il m'a toujours affirmé qu'il avait l'intention positive de publier le reste, qui formera 3 vol. Aujourd'hui que M. Ternaux-Compans est mort, que deviendra la Bibliothèque élzévirienne, dont il était l'appui, et, par suite, mon pauvre Ronsard? M. Pagnerre pourrait peut-être le dire. Pourtant il n'a pas répondu à une lettre que je lui ai écrite à ce sujet le 25 juillet dernier. — Pour ce qui me concerne, j'ai entièrement achevé de collationner et d'annoter les textes de toutes les éditions de Ronsard; j'ai recueilli les variantes, rassemblé ce qu'il a laissé de vers épars ou inédits; j'ai écrit la biographie du poëte; enfin, le reste de mon travail, œuvre de six années, fruit de longues et patientes recherches, n'attend plus que la bonne volonté de M. Pagnerre ou, à son défaut, de tout autre éditeur.

(Longefont.) P. BLANCHEMAIN.

—

Inventeur (II, 452). — Le mot *inventeur*, appliqué à celui qui rencontre sous ses pas une épave quelconque, est d'*invention* toute moderne et ne remonte qu'à quelques années. Cette invention, pour laquelle il n'a pas été pris de brevet (on ne sait vraiment pourquoi), est loin d'être heureuse, car elle se trouve en parfait désaccord avec les lois qui président à la formation des mots de la langue française. *Inventer*, *invention*, *inventeur*, doivent exprimer un même ordre d'idées: or, on dit *découvrir*, *trouver* un trésor; on ne dit pas *inventer* un trésor, un portefeuille, une bourse; dès l'instant qu'il serait impossible de dire, sans ridicule, l'*invention* d'un billet de banque, on ne peut se servir de l'expression l'*inventeur* de ce billet. — On a sans doute été excité à donner au mot *inventeur* cette fausse acception, parce que les mots *trouveur*, *découvreur*, ne sont pas encore admis en français. Il eût certes bien mieux valu donner le droit de cité à ces deux mots qui ont véritablement leur raison d'être, puis qu'ils sont en rapport avec les règles de la formation des mots, et que leur absence est réellement une lacune. Espérons qu'on y viendra, dans l'intérêt de la clarté de la langue. — Il existe, à la vérité, un précédent: c'et l'expression, *Invention de la sainte Croix*, pour indiquer sa découverte, mais il faut remarquer que, à l'époque où ce mot a été adopté dans ce sens, le français actuel n'existait pas et qu'on puisait dans le latin les locutions dont on avait besoin: en latin, le verbe *invenire* et les substantifs *inventio*, *inventor*, s'employaient à la fois pour des découvertes dues soit aux recherches scientifiques ou autres, soit au hasard. S'il fallait aujourd'hui donner un nom à la *découverte* miraculeuse de la sainte Croix, on se garderait bien du mot *invention*, qui, eu égard à l'état de notre langue, ne peut que se prendre en mauvaise part. — Il existe, au surplus, dans ce pauvre français, une foule d'anomalies qu'on ne se préoccupe pas assez de faire disparaître, crainte de forger un mot qui serait très bon français du moment qu'on suivrait les règles de la formation: ainsi *intègre* signifie probe, honnête, et *intégrité* s'applique indifféremment à la probité et au complet état d'un tout; on dit: l'*intégrité* de l'Empire ottoman, l'*intégrité* de ce magistrat. Bien des gens peuvent se demander si l'on a voulu dire qu'un magistrat est « incorruptible, » ou qu'il est « au grand complet. » Z. A.

—

Origine du nom des Batignolles (II, 452). — L'auteur d'un certain Annuaire des Batignolles a dit, de cette localité, qu'elle est mentionnée dans un diplôme de 680; mais l'assertion est dérisoire, car le diplôme cité se rapporte à un lieu de *Bactilion-Val*, dans les environs de Beauvais, *villam de Bactilione-Valle, in pago Belvacensi* (Bréquigny, t. I, p. 68). Il ne saurait d'ailleurs être question de la ville des Batignolles au VIIe siècle, puisqu'elle n'existait pas encore à la fin du XVIIIe. — La ville des Batignolles, comme celle de Grenelle, doit certainement son nom au territoire sur lequel elle a été bâtie. Le beau plan de Roussel, publié en 1730, montre, entre les chemins de Clichy et de Saint-Ouen, une remise de gibier intitulée: « Remise du Fond ou *des Batignolles*; » c'est l'indication la plus ancienne de ce canton, que je connaisse. Pour en découvrir d'anté-

Digitized by Google

rieures, il faudrait chercher dans les archives de la seigneurie dont les Batignolles dépendaient, et je n'ai jamais eu l'occasion de me livrer à ce travail. — Il serait intéressant de déterminer le sens du nom de *Batignolles*, qu'on ne comprend guère plus que celui d'une foule d'autres lieux-dits. Je crois, au reste, que la forme s'en est modifiée avec le temps, et qu'il ne se prononçait point jadis comme aujourd'hui. On voit, dans un cartulaire de l'abbaye Saint-Germain des Prés, que, en 1408, le grand fief du monastère, situé sur la rive gauche, renfermait un territoire de « *Batilloles;* » je suppose que telle était primitivement la véritable appellation du climat dont la ville des *Batignolles* a pris le vocable. AD. BERTY.

— Le plan très détaillé de Paris et environs, levé par l'ingénieur Roussel et publié en 9 feuilles, en 1730, s'étend un peu au delà des limites de l'enceinte actuelle. Au nord et à l'ouest du village de Monceaux figurent onze places garnies d'arbres, en forme de carrés allongés. C'étaient des remises établies sans doute pour servir d'abris au gibier des plaines, de ce côté de Paris. L'une d'elle est nommée *remise des Huguenots;* une autre, placée assez loin et au nord du village de Monceaux, dans le voisinage du « grand chemin de Saint-Ouen » est appelée : *Remise du Fond, ou des Batignolles*. C'est la plus ancienne citation que nous connaissons de ce nom, qui a été donné depuis au village devenu aujourd'hui un quartier de Paris. Du reste, nous ne saurions en indiquer l'étymologie.
A. BONNARDOT.

—

Dernières paroles de Desaix à Marengo (II, 454). — M. Ed. Fournier, invoquant le double témoignage du duc de Valmy et du duc de Raguse, s'exprime ainsi : (p. 335 de l'*Esprit dans l'histoire*) « On sait maintenant, d'une façon certaine, que Desaix, à Marengo, ne dit rien et ne put rien dire. » M. A. Genevay (*Dict. de la Convers.*, 2e édit.) est du même avis. « On lui a, dit-il, prêté de sublimes paroles : sa bouche ne put les prononcer, et sa gloire n'en a pas besoin. » M. Genevay, comme le duc de Valmy, comme M. Thiers, etc., ne parle que d'*une seule* balle qui frappa Desaix au cœur. Les trois balles de la *Petite Revue* sont elles une de ces multiplications que font si facilement les journalistes? M. Thiers ne cite point les paroles : « *Allez dire au premier Consul*, etc., » mais bien celles-ci : « *Cachez ma mort, car cela pourrait ébranler les troupes.* » M. de Barante, qui a rédigé l'art. *Desaix* de la *Nouv. Biogr. gén.*, d'après l'excellent livre de M. le comte Beker (*Etude histor. sur Desaix*), déclare que le héros tomba « sans proférer une parole. » C'est aussi ce qu'a affirmé M. Sarrans *jeune* (ô éternelle jeunesse!) dans son *Hist. du Consulat et de l'Emp.* encore *inédite*, mais dont il a été publié, il y a quelques années, d'intéressants fragments dans le *Siècle*. T. DE L.

—

Le pont de Monstrible (II, 454). — Pourquoi M. E. P., au lieu de consulter le Rabelais de Le Duchat, de De l'Aulnaye ou de Johanneau, n'a-t-il pas eu recours au seul Rabelais possible, le Rabelais publié avec tant de soin par MM. Burgand des Maretz et Rathery? Il aurait appris, par une note de la p. 390, t. I, que le pont de *Monstrible* est le pont fantastique, si renommé au moyen âge, sur lequel Ferragus soutient son fameux combat dans le roman de *Fierabras*. T. DE L.

— *Restitution du véritable texte de Rabelais.* — Le nom de *Montrible* résulte tout simplement d'une faute d'impression. Rabelais avait parlé du pont de *Mantrible*, mais un imprimeur négligent ayant altéré ce mot, la faute a été reproduite sans examen. Le Duchat a fait une note pour dire que le pont de *Montrible* était sur la Charente. De l'Aulnaye a copié Le Duchat; Eloi Johanneau et Esmangeart, dans l'édition *Variorum*, tome IV, p. 134, écrivent Monstrible et observent que ce mot vient, sans doute, par contraction de *mons terribilis* (mont terrible). Il aurait fallu remonter aux édit. originales, mais ce n'est que depuis peu de temps qu'on les a découvertes et collationnées. J'ai été, je crois, le premier à signaler la véritable leçon dans une *Notice sur une édition inconnue de Rabelais.* Toutefois, le mot malencontreux de *Monstrible* se montre encore, pag. 329 du Rabelais inachevé qui avait été entrepris pour la *Biblioth. elzév.*, et dont il n'a paru, en 1856, que le premier volume. Mais le texte primitif est rétabli, t. I, p. 390 de l'excellente édit. due aux soins de MM. Burgaud des Maretz et Rathery, et qui a été publiée en 1857, en 2 vol. in-12, par la maison Didot. — Il est parfaitement certain que Rabelais, qui connaissait très bien les romans de chevalerie, avait en vue le pont de *Mantrible*, qui joue un rôle dans les compositions dont Charlemagne est le héros. Il se composait de trente arches de marbre, et à chaque extrémité s'élevait une grosse tour, également en marbre. Il était jeté sur le fleuve Flagor qui formait la limite des Etats de Charles et de ceux de l'*almirante* Balam; un géant, Galafre, le gardait avec cent Sarrasins et prélevait les droits de péage. Voir une note dans l'excellente édit. de *Don Quixote*, donnée par Clémencin, Madrid, 1833, 7 vol. in-4°, t. III, p. 438. — Ce pont est resté fameux en Espagne; Lope de Vega en avait fait le sujet d'une *comedia* qui paraît perdue, mais on possède encore

Digitized by Google

celle de Calderon; elle figure au t. I, p. 117-140, de l'édit. de Leipzig, 1817. Ajoutons que ce pont était, au moyen âge, connu de l'Europe entière qui lisait avidement les romans et les poëmes chevaleresques. Je me contenterai de citer deux exemples que fournissent deux Ecossais. Barbour, dans son *Bruce*, chronique en vers composée vers la fin du XIVe siècle, dit que Charlemagne *wan Mantrybil and pussed Flagor*, et dans le *Complaint of Scotland*, édit. de 1801, p. 98, il est question du *brig of the Mantribil.*

G. BRUNET.

—

Trois armoiries champenoises (II, 456). — Les procès-verbaux de Caumartin donnent : *Parchappe*, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent. — Ces armes, indiquées au n° 2, d'argent à la croix ancrée de sable, chargée au centre d'un losange du champ, peuvent être celles de d'*Origny* (édit. de 1673, p. 121; édit. de 1853, p. 98), mais la croix n'est pas dite ancrée; tandis que *de Cheux*, en Normandie, porte d'argent à la croix ancrée de sable, chargée en cœur d'un losange d'argent. Voir le *Nobil. de Norm.*, par Magny, 2 vol.; ce nom y est souvent répété. — *Noblet*, en Bourgogne, porte d'argent à la bande de gueules, accompagnée de deux croisettes trefflées et fichées de sable. Puisqu'on hésite entre les étoiles et les molettes, on peut avoir mal lu l'écusson, surtout s'il est en cire.

Ctesse M. DE R.

— Je ne m'occuperai que des premières, les autres illustrant deux *Généalogies* produites et imprimées dans la célèbre *Recherche de Champagne*. L'écu « d'azur au chevron d'or, accompagné de trois merlettes (*ajoutez* du même), deux en chef et une en pointe, » appartient aux *Cappy*, rameau des Malatesta de Mantoue, pour lequel d'Hozier écrivit une notice fort écourtée dans le *Ve Registre* de son Armorial. On n'y fait point mention, à la date du 28 juin 1663, d'un singulier arrêt de la Cour des Aides de Paris, condamnant, *par défaut*, *Toussaint de Cappy*, alors *défunt*, six jours après une assignation lancée, « à la succitation de quelques ennemys, » par Thomas Boussault, se disant commis à la recherche des faux nobles. L'injuste poursuite que la Cour des Aides avait autorisée, fut anéantie par un arrêt souverain du Conseil d'Etat, rendu le 2 oct. 1664, et donnant, sur les conclusions de Colbert, gain de cause complet à la veuve et aux mineurs de Cappy, demandeurs en cassation. En 1789, plusieurs furent convoqués, dans les bailliages de Briey (Moselle), de Vitry-le-François et de Châlons (Marne), pour l'élection des députés de l'ordre de la Noblesse aux Etats généraux : à Châlons, il y eut même ballottage entre MM. de Cappy d'Athis et de Pinteville de Cernon. La descendance féminine des Cappy subsiste dans les familles de Bruneteau de Sainte-Suzanne, de la Tullaye, de Bontemps, de Chastillon d'Oger, de Sailly, d'Esménard, etc., tandis que la Révolution, jetant les Cappy hors du territoire national, les a transportés en Prusse et en Autriche. La branche de Prusse est fixée à Warmbrünne, et celle d'Autriche a pour chef le comte Henri de Cappy, colonel du Régiment des Dragons de Savoie, chambellan et aide de camp de l'archiduc Albert, oncle de l'empereur.

(Camp de Châlons.) H. DE S.

—

Les caricaturistes anglais (II, 456). — Henri Bunbury, le caricaturiste, avait un frère aîné, du nom de Charles, lequel épousa la cousine de Fox, la belle Sarah Lenox. Il la répudia ensuite, et Sarah, qui se remaria, devint mère du fameux amiral Napier. Henry Bunbury, lui, épousa l'aînée des Misses Horneck, cette charmante femme que Goldsmith rendit célèbre sous le nom de *La petite Comédie*, et qui, par son influence tutélaire et délicate, ranima souvent le cœur et l'existence du grand et pauvre romancier. En 1780, lors de la première exposition de l'Académie royale au palais de Somerset, il exhiba une série de sujets pris de la vie militaire, parmi lesquels on mentionne la *Visite au camp* et la *Toilette au Camp*. Il y a lieu de conjecturer qu'en 1778, lors du rappel de Lauzun et des craintes de guerre avec la France, il fit un séjour prolongé au camp de Coxheath (dans le comté de Kent), d'après la grande quantité de croquis de ce camp qu'il a laissés et qui se conservent encore à Barton. Reynolds a peint le portrait de Bunbury, le caricaturiste. — Quant à Cruikshank, je n'ai aucun renseignement biographique sur son compte. Est-il ou non fils ou parent du chirurgien du même nom? Je conserve précieusement un exemplaire du *Miser's daughter* que M. Harrison Ainsworth me fit l'honneur de m'envoyer d'Angleterre. Il contient de charmantes eaux-fortes de Cruikshank, pleines d'esprit, d'originalité et de finesse, et si M. A. R. désirait les voir, je me ferai un plaisir de les mettre sous ses yeux.

(Grenelle.) JACQUES D.

— L'excellent et magnifique ouvrage de Nagler, *die Monogrammisten*, München, 1860, t. II, gr. in-8°, n. 2809, contient sur G. Cruikshank une notice plus détaillée que celle du *Conversations Lexicon* de Brockaus, dont je n'ai sous les yeux que la 9e édit. (la 11e est en cours de publication). Nagler reproduit quatre monogrammes de G. C. Aux sept ouvrages qu'il indique, il faut ajouter : *Punch and Judy*,

Digitized by Google

dont le texte est de J.-P. Collier, suivant la nouv. édition de Lowndes; — *Three courses and a dessert, a series of Tales;* — *The omnibus;* — *Tabb-book* — *Squibs or satirical sketches* et l'ouvrage, publié en commun avec son frère aîné, miniaturiste distingué : *The life in London is death.* Lowndes renvoie à la *Wesminster Review* de 1840, pour une bonne appréciation du talent et de l'œuvre de G. C. Je ne puis vérifier, en ce moment, si ce travail fait ou non double emploi avec *Essay on the genious of G. Cruikshank, with numerous illustrations of his works.* Lond. 1840. OL. BARBIER.

—

Charles et Alexandre de Lameth (II, 456.) — Le général Charles-Malo-François, comte de Lameth, est mort le 28 déc. 1832, député de Pontoise. Son frère, le général comte Alexandre de Lameth, est mort à Paris le 18 mars 1829. Enfin, son autre frère, général et comte, lui aussi, est mort au château de Busagny, près de Pontoise, le 19 oct. 1854, et c'est non *de* lui, mais *sur* lui, que M. Van M. a lu dans le *Journal des Débats*, du 18 nov. 1854, une notice qui était du comte Beugnot. Le premier nommé de ces trois frères, au milieu des noms desquels il est si facile de s'embrouiller — (« Que vouliez-vous qu'il fit *entre* trois? » peut-on dire de M. Van M.) — épousa Marie de Picot, dont une fille, Jeanne-Baptiste-Louise de Lameth, mariée au marquis de Nicolay, habite le château de Busagny. Un marquis de Lameth, fils d'un des frères de Charles-Malo-François, habite le château de Henencourt (canton de Corbie, Somme).

Ctesse M. DE R. et T. DE L.

— Même rép. de L. G. Adversus.

—

Raspe et Escauellier verd d'Anfre (I, 458). — Le mot *raspe* ne figure, à ma connaissance, dans aucune ordonnance française sur les forêts, mais il a été fréquemment employé dans les ordonnances forestières des archiducs d'Autriche, pour le règlement des forêts du Luxembourg belge. On lit, notamment dans l'édit des archiducs Albert et Isabelle (Elisabeth-Claire-Eugénie), du 14 sept. 1617, sur le fait du bois, art. 12 : « Les communautés pourront prendre ou donner place de sartage ès bois de *raspe* ou autre... » Ce même acte emploie indifféremment les mots *raspe* et *taille* qui sont synonymes. L'art. 85 porte : « Défendons que personne ne mène aux *tailles* bœufs, vaches, etc., si elles n'ont atteint la huitième feuille... » Et, dans l'art. 95, on indique qu'on doit mesurer : « Aux bois mêlés de *raspe* et de haute futaye le quarantième, et en ceux étant purement *taillis* le vingt-cinquième... » Enfin, l'art. 103 porte : « Es bois de haute futaye et de *raspe* seront laissés vingt étallons... » — Le mot *raspe*, signifiant taillis, était encore usité au XVIIIe siècle, ainsi qu'on peut s'en convaincre, en lisant l'art. 34 de l'ord. de Marie-Thérèse du 30 décembre 1754, portant : « Ordonnons que tous ceux qui exploiteront quelque coupe de bois devront couper toute la *raspe* et tous les arbres de l'âge à rez de terre... » — Quant aux mots *Escauellier verd d'Anfre*, ils désignent vraisemblablement, dans la localité, une essence propre à faire des liens. Ces expressions ne figurent dans aucune ordonnance forestière.

(Nancy.) E. MEAUME.

—

M. Caussidière (II, 459). — L'ancien secrétaire de M. Caussidière m'informe que ce représentant du peuple était établi dans l'île de Jersey et qu'il y faisait le commerce des vins. B. DE L.

— Je croyais que cet homme de Février, ce républicain de l'avant-veille, bien connu pour avoir fait du désordre, puis de l'ordre (soi-disant) avec ce désordre, était mort dans son lit, à Paris, il y a trois ou quatre ans. B. M.

—

Une interpolation, passant la permission (II, 479). — Suivant Henry Cotton, dans son *Memoir*, etc., il n'existerait que *sept* exemplaires de la traduction du N.-T., par les théologiens de Louvain (*Bordeaux*, 1686), et d'après Lowndes, nouv. édit., au mot *Mass*, cette édit. aurait été payée 62 liv. (1,550 fr.) à la vente Daly, faite par Sotheby en juin 1858. La Biblioth. de Genève en possède un exemplaire. Les falsifications diverses de cette réimpression ont été dévoilées par M. le pasteur Liotard, dans *le Semeur genevois*, t. III, p. 262-270. OL. BARBIER.

—

Les livres qui « se trouvent » à la Biblioth. imp. et « qu'on n'y trouve pas » (II, 480), — Votre correspondant touche là à une grosse question. Elle se rattache à la fois à l'insuffisance du nombre des employés, à l'inattention de ceux qui ne remettent parfois pas les livres à leur vraie place; enfin, et surtout, au système de numérotage vicieux suivi dans la plupart des grandes bibliothèques françaises, où, au lieu de placer les ouvrages arrivants à la suite les uns des autres, on veut procéder à des intercalations qui font continuellement changer les livres de position et multiplient les causes de désordre. Je passe sous silence bien d'autres petits motifs qui n'entachent pas le zèle des bibliothécaires modernes, après lesquels on crie beaucoup, mais qui n'en sont pas moins beaucoup plus actifs et plus complaisants que leurs anciens pour tout travailleur sé-

Digitized by Google

rieux. — Pour en revenir aux livres *qui existent et qu'on ne trouve pas*, n'est-il pas arrivé à votre correspondant, comme à tout le monde, de *ne pas trouver* la plume qui *se trouvait* sur son bureau, et qu'il avait à la main deux minutes auparavant? Il en est, sur ce point, des établissements comme des particuliers.

LAURE.

Trouvailles et Curiosités.

Qui c'était que M. de Descamps. — Voici, sous ce titre, la note que nous trouvons parmi le *Varia* de la *Revue des Provinces* (15 juillet, p. 123) :

« Il parut l'année dernière, par les soins érudits de MM. Charles Read et Waddington, un livre très curieux, sous ce titre : *Mém. inéd. de Dumont de Bostaquet, gentilh. normand.* Des notes excellentes y éclairent tous les points de cette existence si longtemps laissée dans l'ombre. Un seul est resté obscur, c'est celui qui se rapporte à la jeunesse de M. de Bostaquet et aux exercices qu'il prit à Paris, dans les académies d'armes et d'équitation, pour se distraire d'un chagrin d'amour qu'il avait eu à Rouen.

« L'absence (dit-il, p. 8), ralentit cette forte « passion, et je cherchai dans une grande appli- « cation à mes exercices chez M. Renard, fa- « meux maître d'armes de Paris, remède à ce « mal. Je me mis donc chez ledit sieur Renard, « ne voulant pas m'enfermer dans une acadé- « mie. Je me contentai de monter à cheval, ex- « terne chez M. *de Descamps*, dont la capacité « et la *la fin tragique* ont fait bruit dans le « monde. »

« Ici les éditeurs pointent une note pour dire : « Nous n'avons pu découvrir aucun renseigne- « ment *sur le fait* dont il est question. » Comme il était bon à éclaircir, et très curieux surtout, puisqu'il promettait un drame, nous nous sommes mis en quête, et voici ce qu'enfin nous avons découvert. *Descamps,* comme plusieurs des plus célèbres maîtres d'académie en ce temps-là, tels que Bernardi et son cousin Arnolphini, était Italien. Son vrai nom, francisé par l'usage, était *Del Campe.* On le trouve au titre d'un livre qu'il avait écrit sur sa profession : *L'Art de monter à cheval, qui monstre la belle et facile méthode de se rendre bon homme de cheval, avec une seconde partie des remèdes les plus efficaces pour les maladies des chevaux,* etc. Paris, 1664, in 8°. — Del Campe ne se contentait pas de son métier, c'est ce qui le perdit. Deux ans après l'apparition de son livre, on le menait à l'échafaud, et comme il était gentilhomme, on lui faisait grâce du gibet pour lui couper noblement la tête. Qu'avait-il fait? C'est ce que nous allons apprendre par une note perdue dans les *Mém. histor.* d'Amelot de la Houssaye, t. III, p. 67 : « Le sieur Del Campe, « célèbre maître d'académie dans le faubg. Saint- « Germain, eut la tête coupée au mois d'avril « 1666, à la Croix du Tiroir, pour crime de « fausse monnaie. »

Cette note est de M. Ed. Fournier, l'heureux et infatigable dénicheur de « trouvailles et curiosités, » qui pourrait à lui seul en remplir souvent l'*Intermédiaire*, s'il n'en remplissait ailleurs journaux, revues et livres. Patience..... Il faudra bien qu'il nous paye quelque jour capital, intérêts et intérêts des intérêts. Nous y sommes trop intéressés pour lui faire jamais remise de sa dette. Du reste, comme nous nous piquons d'être bon créancier et que nous le savons honnête débiteur, nous lui avons donné du temps. Il en profite pour faire œuvres méritoires, livrant chaque semaine une excellente critique de théâtre, préparant *la Comédie de La-bruyère*, où les curieux s'en donneront à cœur-joie, enfin travaillant chaque mois à la *décentralisation littéraire et scientifique*, dans cette *Revue des Provinces*, à laquelle les provinces seront si redevables... *sua si bona nôrint*, etc. C. R.

—

La permanence des Sections de Paris, en 1792. — M. Mortimer-Ternaux (*Hist. de la Terreur*, t. II, p. 197), parlant du décret du 25 juillet 1792 sur la permanence des sections, décret qui fut en grande partie la cause des événements du 10 août, raconte que cette décision fut prise sur une motion de Thuriot, faite à l'occasion d'une pétition présentée à la barre. Il ajoute en note : « La mention de cette décision, qui devait avoir une influence si grande et si funeste sur le sort de la France, occupe *six* lignes dans le *Journal des Débats et des Décrets*, séance du 25 juillet, n° 303. Elle n'en occupe que *deux* dans le *Moniteur* p. 881. » Nous avons découvert à la Bibliothèque publique de Clermont (section *Auvergne*, n° 1315) une pièce imprimée, très rare, qui peut en partie suppléer au silence des journaux de l'époque, et donne le texte de la pétition à la suite de laquelle se produisit la motion de Thuriot. Voici cette pièce :

PÉTITION *des citoyens du département du Puy-de Dôme, à la suite de laquelle l'Assemblée nationale a rendu le décret qui ordonne la permanence des sections* (1).

Messieurs, avant la convocation des Etats généraux, la Cour était convaincue de dilapidation inouïe dans les finances, de violation sacrilége du sanctuaire de la justice et d'atteinte sans cesse portée à la liberté et à la sûreté des citoyens. Depuis cette époque, la Cour a voulu ériger, dans le sein même de l'Assemblée nationale, le siége de son despotisme; elle a forcé à main armée les représentants du peuple de chercher un asile dans un jeu de paume, et vous savez que Paris et Versailles ne seraient peut-être que de vastes cimetières sans la mâle intrépidité de leurs braves habitants. Enfin la Cour, qui n'avait cessé de conspirer avec tous nos ennemis, de favoriser l'émigration insensible de la famille des Bourbons, la Cour, dis-je,

(1) — « Cette pétition a été lue par Gaspard-Claude BARBAT-DUCLOZEL D'ARNERI, député de la presque totalité des villes du Puy-de-Dôme. »

Digitized by Google

par la fuite de Louis XVI, voulait mettre le comble à tous nos malheurs. La postérité pourra-t-elle se persuader que la nation ne s'était vengée qu'en plaçant son roi sur le trône qu'il avait lâchement abandonné?

Sans doute la Cour n'aurait dû s'occuper que du bonheur de ce peuple généreux, mais on ne respire dans ce séjour infecté qu'un air pestilentiel; ceux qui sont une fois frappés de cette contagion, sont et seront à jamais incurables. Ainsi, la Cour, toujours imbue des principes du despotisme, toujours persuadée que les peuples, tels que de vils troupeaux, sont le patrimoine de ces individus qu'on appelle rois, la Cour ne cessera d'être l'ennemie de notre liberté, l'amie des brigands de Worms et de Coblentz.

Telle est donc notre situation, que le roi, qui par notre Constitution doit veiller à notre sûreté, est celui dont les machinations, chaque jour répétées, chaque jour menacent cette même sûreté. Ainsi, le vaisseau de l'Etat, en proie aux plus grands orages, se brisera nécessairement contre des écueils inévitables, puisqu'il y est conduit par le nautonnier chargé spécialement de sa direction; puisque ce nautonnier vient de renvoyer les seuls pilotes qui pouvaient s'opposer à ses coupables manœuvres. Dans cet état de crise et de détresse, continuerons-nous de nous exposer par une résignation aveugle à une submersion totale? Non, comme hommes et comme citoyens, nous avons droit de veiller à notre propre conservation. Nous demandons donc le rassemblement et la permanence des sections primaires; et sans doute que le même cri déjà manifesté à Paris se fera entendre dans toutes les parties du royaume. Dès lors ce vœu sera celui non d'une partie, mais de la collection de toutes les sections du royaume; dès lors ce vœu sera la volonté d'un peuple souverain.

Tel est, Messieurs, l'objet de la pétition d'un très grand nombre de citoyens du département du Puy-de-Dôme. Ces mêmes citoyens m'ont chargé de vous dénoncer les administrateurs de la Somme et ceux de Paris, tous ces hommes, en un mot, qui ont concouru à la Révolution, moins pour détruire la tyrannie que pour succéder aux tyrans. Représentants, la voix du peuple n'est point dans les adresses isolées de quelques administrateurs perfides; elle est dans l'opinion publique que le peuple lui-même a seul droit de prononcer. Il est temps que toute espèce d'illusion se dissipe; connaissez vos véritables ennemis. Ils montrent une telle modération que, dans le cas du retour à l'ancien régime, ils se maintiendraient sur ces siéges mêmes où l'intrigue les a placés. Vos ennemis sont surtout ces prétendus grands, qui, accoutumés à se jouer des serments les plus solennels, donneraient encore, comme Charles IX, le baiser de paix à Coligny, dans l'instant même où ils auraient signé l'ordre de l'assassiner.

M. Thuriot a proposé, sur cette pétition, la permanence des sections de Paris. Elle a été décrétée sur-le-champ.

Vingt-cinq juillet 1792, l'an 4e de la liberté.

(*De l'imprimerie de la rue de Chartres, n° 67.*)

Quelques mois auparavant, le 12 fév. 1792, le même pétitionnaire, Barbat-Duclozel, avait présenté à l'Assemblée nationale, présidée par Condorcet, une pétition signée de 450 citoyens de Clermont. Cette pétition dénonçait les abus qui se commettaient dans la fixation des indemnités aux ci-devant propriétaires des dîmes inféodées. — Duclozel d'Arneri, né à Riom en 1735, était avocat à Clermont, lorsqu'éclata la Révolution. Imbu déjà des doctrines économiques et philosophiques de l'époque, il adopta chaudement les idées les plus révolutionnaires. A l'assemblée de la noblesse qui se tint à Clermont en mars 1789, il prononça un discours assez étendu, pour persuader aux membres de son ordre qu'il fallait, en matière d'impôts, renoncer à toute prérogative particulière. Ce discours a été imprimé. Le 10 mars 1791, le Conseil général de la commune de Clermont l'autorisa, sur sa demande, à ouvrir un cours de droit public dans la salle d'audience de la ci-devant officialité. — Duclozel d'Arneri est l'auteur de plusieurs brochures aujourd'hui oubliées. Citons entre autres : 1° *Véritable destination des Religieux et de leurs revenus.* 1787. — 2° *Le Bon Citoyen, ou l'Impôt territorial.* — 3° *Les Loisirs de Libanius*, poëme philosophique. — 4° *Moyen de constater l'état civil des Protestans. Droits et Devoirs des Curés à leur égard.* Genève, Manyet, 1787. — 5° *Projet d'Edit pour la restauration de la chose publique.* Paris, 1788. F. M.

—

« L'Arbre de Science, » conte faussement attribué à Voltaire. — Le pseudonyme *Omikron* (II, 365) a commis une grave erreur qu'il importe de rectifier. Dans l'*Europe, journal français de Francfort* (28 juin 1856), a paru une lettre parisienne signée *Omikron*, qui prétend que M. Buloz « inséra avec pompe » dans la *Revue des Deux-Mondes*, le conte intitulé: *l'Arbre de Science*, comme étant de Voltaire, et que Beuchot le trouva authentique. — Loin d'admettre l'authenticité de ce conte, Beuchot n'hésita pas un instant à le considérer comme apocryphe et comme n'étant nullement de Voltaire. Toute l'anecdote, narrée avec tant d'assurance par *Omikron*, est de pure invention. M. Buloz n'eut rien à faire avec ce conte; c'est dans la *Revue de Paris* que ce conte fut publié, et ensuite à part, en petit format. — Une polémique fort piquante s'engagea, à ce sujet, entre le *National* et la *Revue de Paris*. Cette dernière dut enfin passer condamnation et reconnaître tacitement que le *National* avait raison et que le conte n'était pas de Voltaire. Comment se fait-il qu'on ne trouve aucune indication sur ce conte dans les *Supercheries littér. dévoilées*, de Quérard (1852, t. IV, à l'art. *Voltaire*)? On sait aujourd'hui que c'est un pastiche de M. Arsène Houssaye.

S. P., de Moscou.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numº 42.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider [25 sept. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(NOTES and QUERIES français)

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Le maître jour. — Dans le courant de 1857, M. le docteur Payen, qui depuis un temps immémorial prépare une édition définitive des Œuvres de Montaigne, publia, sous le titre d'*Appel aux érudits*, une brochurette où il a rassemblé avec soin des citations, faits historiques, allusions, allégations, etc., qui se trouvent dans les *Essais*, et dont la source n'a point été indiquée jusqu'ici par les éditeurs. — C'est ainsi que sous le chef : *Pensées, Allusions, Faits historiques, etc...* contenus au ch. IX du liv. I, je lis, marquée du nº 18, la maxime que voici :

« 18. Le jour de la mort, c'est le maître « jour; c'est celui, *dit un ancien*, qui doit « juger de toutes mes années passées. »

Je demande quel est l'écrivain grec ou latin, qui a parlé si excellemment? J. L.

—

Anacréon et Polycrate. — M. Ambroise-Firmin Didot (*Notice sur Anacréon*, 1864, p. 19) dit « qu'Anacréon quitta, jeune en« core, la ville de Téos, où il était né, pour « se rendre à Samos, auprès de Polycrate, « dont il adoucit la violence du caractère « par les charmes de la poésie et de la mu« sique. » Je voudrais bien savoir quel est l'auteur ancien qui a fourni à M. Didot ces renseignements sur l'adoucissement des mœurs de Polycrate par un traitement poético-musical. Je voudrais d'autant plus le savoir, que le premier auteur qui, à ma connaissance, a fait honneur de cette cure morale au poëte de l'Ionie, est un traducteur des poésies d'Anacréon, lequel traducteur est presque un de nos contemporains, car il n'est mort qu'en 1813 : je veux parler de J.-J. Moutonnet-Clairfons. Comme je ne suppose pas que M. Didot se soit contenté des détails ainsi donnés, à 23 siècles de distance, sur l'heureuse modification apportée dans le caractère du tyran par la double harmonie dont disposait Anacréon, je supplie que l'on m'indique les autres sources auxquelles aura pu puiser le célèbre éditeur de la rue Jacob. Je dois avertir les chercheurs, que, tout aussi malheureux que moi, M. Daunou n'a trouvé personne qui, sur ce point, eût devancé Moutonnet-Clairfons (*Cours d'Etudes hist.*, t, IX, p. 21).

T. DE L.

—

Charade. — L'étymologie de ce mot n'est pas encore dégagée de toute incertitude. Littré le suppose identique avec le provençal *charrada*, charrette, de manière que le sens primitif serait « une charretée de bavardages. » Cela ne me sourit en aucune façon; je m'en tiendrai, avec Diaz, et, jusqu'à meilleure information, au languedocien *chara*, s'entretenir, *charada*, babillage, qui s'accorde assez bien avec l'opinion de Sébastien, citée par Littré. Dans mon *Dictionnaire*, j'ai posé la question, si peut-être le radical du mot ne tiendrait pas des termes bas-latins *caragus*, sorcier, devineur, *carauda*, sortilége (d'où le normand *enquerauder*, ensorceler)? Je la reproduis ici et serais heureux si quelqu'un parvenait à présenter une donnée sur la première apparition du mot, avec le sens qui lui est attaché aujourd'hui.

(Bruxelles.) AUG. SCHELER, bibl. du Roi.

—

Marganat (Avoir les revenus de). — En Bourgogne, pour désigner un individu riche ou faisant beaucoup de dépense, on dit : Il semble avoir tous les revenus de *Marganat*. Qu'était ce *Marganat*? A quelle époque vivait-il? Z. A.

—

Révérence parler. — Quelle elle est l'origine et quel est le sens grammatical de cette locution connue? E. C.

—

Stoper est-il d'origine française ou anglaise? — M. Viennet, dans son *Epître à Boileau*, s'emporte sur notre manie de prendre aux Anglais certains termes, parmi lesquels il range celui-ci. Mon opinion est, jusqu'à preuve du contraire, qu'en tout cas

Digitized by Google

nous n'aurions fait que reprendre notre bien, car ce mot aurait bien pu passer la mer avec Guillaume le Conquérant, comme tant d'autres qui n'ont subi même qu'une légère altération. Toujours est-il qu'il se trouve aux origines de notre langue, subsiste quelques siècles, et se retrouve encore dans certains patois de nos jours, soit sous cette forme, soit sous une autre plus *gauloise*, avec une nuance différente de sens, pourtant. A. F.

—

Times is money. — J'avais si souvent rencontré cette citation, même dans des ouvrages écrits par des Anglomanes, que j'ai été vraiment abasourdi le jour où j'ai lu dans un feuilleton du grave journal *le Temps*, du 13 mars 1864, les lignes que voici : « Combien de fois faudra-t-il leur « dire qu'aucun Anglais n'a jamais dit : « *Times is money?* Ce sont les Français « qui disent cela quelquefois, — les Fran- « çais qui ne savent pas l'anglais. » — Je demande aux juges compétents ce qu'il faut penser de la terrifiante protestation de M. Horace de Lagardie. T. DE L.

[Il s'agit de s'entendre. *Time is money* est le fameux dicton propre aux Anglais, et *Times is money* est un jeu sur ce mot. Les Anglais le font sciemment, et les Français le font à leur insu. Le journal *the Times* le justifie à merveille, comme chacun sait, puisque telle de ses colonnes est à elle seule une fortune. Espérons qu'il en est déjà de même de celles du journal français homonyme, et qu'on peut dire aussi de lui : *le Temps est de l'argent.* Les colonnes de l'*Intermédiaire* n'en sont pas encore là, il faut l'avouer. Mais, patience ; ses correspondants paraissent bien décidés à lui faire faire fortune. Cela viendra... avec *le temps,* puisque *temps* il y a. — *Réd.*]

—

Durand. Chaix-d'Est-Ange, etc. — Je désirerais qu'on voulût bien m'indiquer (pour me permettre de rendre aussi complet que possible un ouvrage *sur l'origine de la signification des noms propres*, auquel je travaille depuis très longtemps), l'étymologie des noms *Durand* et *Chaix-d'Est-Ange*.

Le nom d'homme *Durand* ne peut rien avoir de commun avec *ranc*, rocher, d'origine celtique, qui entre dans la formation de beaucoup de noms de lieux, parce que l'article *du*, corruption du latin *de illo*, est postérieur au nom d'homme *Durand*, qu'on rencontre souvent dans les actes des cartulaires à partir du règne de Charlemagne, sous les formes *Durandus*, *Durantus*, *Durannus*, *Durannius*. *Durandomar* (*mar*, homme guerrier) vivait en 697. César (liv. VIII, ch. XXVI) parle de *Duratius*, chef des Pictons. *Durand* paraît donc d'origine celtique.

Quant au nom de *Chaix-d'Est-Ange*, est-il vrai que c'est une expression hybride, altération de *Chaix de Stange*, maison de la perche ou du baliveau? La *Chaise*, *Chaix*, sont des localités, dont le nom est synonyme de *casa*; *stange*, perche, branche, baliveau en all., a formé le mot *étançon*, autrefois *estançon*.

Je serais très reconnaissant si quelque lecteur de l'*Intermédiaire* avait l'obligeance de me communiquer les étymologies des noms propres qu'il croirait peu connues, ou qui se rattachent à un événement que la philologie ne peut pas faire découvrir, comme celui de la maison de *Quatre-Barbes*, par exemple.

(Montélimar.) A. DE COSTON.

—

Prendre la poudre d'escampette. — Quelle est l'origine de ce dicton? Ne serait-ce pas *poudre d'Escopette*, qu'on devrait dire? Quel est le plus ancien auteur qui en fasse usage? M. T.

—

Le sobriquet de collége, « Potache. » — Y a-t-il parmi vos abonnés quelque ancien lycéen sachant l'origine du sobriquet de *potache*, que donnent à leurs camarades internes les élèves externes des lycées de Paris? Ce mot est très ancien. Des personnes qui faisaient leurs études vers 1840, disent que *potache* n'est qu'une corruption de *pot-à-chien*. De leur temps, on disait encore quelquefois *potachien*, mais en un seul mot. Reste à savoir comment un tel nom peut s'appliquer à des écoliers. Celui qui résoudra ce problème rendra un grand service à la population des lycées, dont une moitié entend et dont l'autre répète ce mot cinquante fois par jour, depuis peut-être un demi siècle, sans le comprendre? (Melun.) A. C., anc. lycéen.

—

Le peintre Lambrech ou Lambrecthes. — Où trouve-t-on des renseignements sur cet artiste, flamand ou hollandais, sans doute? Cette question a déjà été posée dans la *Chronique des Arts* (n° 21). Pour aider à sa solution, je signalerais les œuvres suivantes de ce peintre, dont le nom même est sujet à plusieurs variantes :

Lambrech: Une famille hollandaise, toile mise en vente le 12 avril 1858 et signalée dans l'*Artiste* du 11 avril (collection de M. M...); — deux *Intérieurs de ferme*, ou plutôt deux *Marchés aux légumes*, par *Lambrecthes*, rappelant le faire de Chardin, mais d'une couleur uniforme et peu agréable. Vendus 360 fr., à Strasbourg, en déc. 1863 (Vente Allaire, *Chronique des Arts*, n° 45). H. V.

—

Isaac Moillon. — Les *Archives de l'Art français* (Documents, VI[e] vol. 1858-1860) contiennent un article de M. de la Morinerie sur le peintre Isaac Moillon, reçu à

Digitized by Google

l'Académie royale de peinture et sculpture en 1653. L'auteur de la notice ne connaît de lui que le portrait d'Eustache de la Salle, d'après l'estampe de Regnesson. Un des nombreux chercheurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il signaler quelque autre production de cet artiste? L. DE LA M.

—

Baudet aquarelliste. — J'ai acheté dans une vente, l'hiver passé, un petit portrait d'*Agnès Sorel*, peint à l'aquarelle « d'après une miniature de la Bibliothèque royale. » Ce dessin est signé au crayon : *Baudet*. Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ce dessinateur? URL.

—

L'hymne de Félicien David pour les Saint-Simoniens. — Chez quel éditeur et en quelle année a été publiée l'hymne des Saint-Simoniens (musique de Félicien David) :

Femmes, peuples, aimez les apôtres
D'un Dieu de paix, d'amour pour vous.

Z. A.

[Nous demanderons aussi de qui sont les vers de cette hymne, vers plus que *libres*, à en juger par ces deux-là. — *Réd.*]

—

Les comtes de Bayeux. — J'ai lieu de croire que les possessions des comtes de Bayeux furent confisquées par un des ducs de Normandie, et que, par suite, elles furent restituées au comte Ranulph par Guillaume le Bâtard. Pourrait-on me donner quelques renseignements à ce sujet?
(Guernesey.) S. CAREY.

—

Une anecdote sous Frédéric II. — Dans quel ouvrage de Voltaire se trouve l'anecdote racontée si spirituellement par M. Villemot, dans son feuilleton du *Temps*, du 16 juillet dernier? E. C.

—

La mort de Montcalm : un héros oublié. — Watteau de Lille, et non Antoine Watteau, comme le dit le *Manuel de l'amateur d'Estampes* (qui, du reste, fourmille d'erreurs), a peint la mort de l'héroïque marquis de Montcalm-Gozon, blessé mortellement en 1759 sous les murs de Québec. Dans quelle collection publique ou privée se trouve aujourd'hui cette toile, qui a été gravée par Chevillet? — On a vendu, dans les premiers jours de 1858, à la salle Drouot, un riche et somptueux mobilier, quelques tableaux, provenant d'un vieux château de Languedoc, par suite du décès d'un marquis de Montcalm et d'une marquise de Taulignan. Ce *Montcalm* était-il le dernier représentant d'une glorieuse lignée? — L'*Artiste* faisait observer, à cette époque, avec toute justice, qu'en présence des nombreux honneurs rendus en Angleterre au général Wolf, l'adversaire de Montcalm, nous n'avions en France aucun monument, dans nos édifices publics, rappelant le souvenir de la mort de ce héros, oublié par la cour de Louis XV. J'ai encore présentes à la mémoire la verve et l'indignation qui donnaient tant de relief à la parole autorisée de M. Dussieux, notre professeur à Saint-Cyr, alors qu'il nous racontait l'agonie de notre colonie canadienne, les exploits de Montcalm, abandonné à lui-même, en opposition avec le profond oubli, avec la profonde indifférence qu'affectaient à ce sujet et Versailles et Louis XV, alors tout à Mme de Pompadour. M. Dussieux, qui avait, pour s'édifier complètement, puisé à des sources précieuses, a dû publier, il y a quelques années, un petit opuscule entièrement consacré à l'étude de cette question historique. H. VIENNE.

—

Les Vierges de Verdun. — Quelle est la vérité vraie sur les Vierges de Verdun? Est-il vrai que, parmi elles, n'en déplaise à M. de Lamartine, il se trouvait plusieurs gendarmes? L. V.

—

Le Programme de l'Hôtel de Ville. — Les immortels principes de 1789 sont aujourd'hui à la mode. On a demandé de leurs nouvelles (II, 281, etc., 528). Quelqu'un pourrait-il me faire savoir ce que c'était que certain « programme de l'Hôtel de ville, » qu'on citait à tout propos après la révolution de 1830, et dont je n'ai jamais pu connaître la teneur.

P. BLN.

—

La Salle des États? — Cette dénomination ayant été employée par l'*Intermédiaire* (II, 449), me sera-t-il permis de demander quelle en est l'origine? Je crains bien qu'elle ne remonte pas au delà de M. Joseph Prudhomme. C'est une de ces splendides sottises qu'il a trouvées chaque fois qu'il a écrit « *avec son cœur.* » Pour moi, je voudrais bien ne pas voir cette expression consacrée par ceux qui comprennent la valeur des mots. J'ai bien assez de la *crinoline* qui est *du fer*, du *cache-nez* qui est un *cache-cou*, etc. Je ne veux pas de *Salle des Etats*, quand depuis si longtemps il n'y a plus d'autres *Etats*, en France, que ceux de marchands de peaux de lapins, etc. Laissons donc cette sotte expression de *Salle des Etats* (*Etats* de qui? *Etats* de quoi?), Et puisque la susdite salle est destinée à l'ouverture des sessions, je proposerais de l'appeler (s. g. d. g.) *Salle des Sessions*.

Qu'il se trouve une Salle des Etats à Blois ou à Versailles, l'on n'a rien à redire

Digitized by Google

à cela, c'est de l'histoire. Mais que, de nos jours, l'on baptise ainsi une salle que nous avons vu bâtir, et que l'on va démolir demain pour en reconstruire une autre qui hérite déjà du nom de la première, je crois vraiment que c'est par trop... Prudhomme. Persister dans une telle dénomination, n'est-ce pas autoriser cette question : « Où est la place du *Roi* dans la Salle des *Etats?* » R. E. R.

—

M. de Tallavenne, *lieutenant des maréchaux de France*, au bailliage de Verdun, était zélé janséniste, ami de M. de La Chauvinière, érudit modeste et savant; laïque, sous les auspices de Saint-Prospert, préfet de son ordre, selon une lettre du 12 janvier 1718. Qu'a fait ce personnage?
(Auxerre.) QUANTIN.

—

Kourkarski. — Je désirerais avoir quelques renseignements biographiques et artistiques sur ce peintre de miniatures, fort à la mode dans la haute société, du temps de Louis XVI. L. DE LA M.

—

Deux médailles caricaturales. — Jobert, (*la Science des médailles*, t. II, fig. 11 et 12), donne la gravure de deux médailles scandaleuses des Papes. Voici la description de deux de ce genre, faisant partie de mon médailler :

1° Grand bronze : *Face* : Tête de pape jointe à celle du diable, avec cette légende: « *Faciem diaboli ecclesia perversa tenet.* » *Revers :* Tête de cardinal jointe à celle d'un fou, portant pour légende : « *Stulti aliquando sapientes* » (*vid.* I, 147, 220).

2° Moyen âge : Face de même que la précédente, avec la légende suivante : « *Mali corvi malum ovum.* » Revers, le même aussi que la précédente, portant en légende : « *Et stulti aliquando sapite. Psalm.* XCIII. »

Je désirerais, savoir où, par qui et à quelle époque ces médailles ont été frappées et à quels faits pourraient se rattacher de pareilles légendes?
(Valmont-en-Caux.) C.-E. PIMONT.

—

Le Mesnil-Madame-Rance. — Quelle est la localité d'aujourdhui qui, au commencement du règne de Louis XIV, s'appelait de ce nom, et d'où lui venait-il? Au temps de la Fronde, *Broussel* y passa, en s'enfuyant de Paris. (Rouen.) LANCTIN.

—

Thomery. — Cesson. — Quelle est la signification de ces deux noms géographiques du départ. de la Seine-et-Marne? Je sais que *Thomery* est célèbre par ses chasselas, et que *Cesson*, dans ses anciens titres, s'appelle Saint-Martin *de Cessono;* mais cela ne m'explique pas le pourquoi de leur appellation. Un Champenois pourrait-il m'édifier à cet égard? S. J.

—

Un écrivain fort peu connu. — Où trouverait-on quelques informations sur N. Guttery, qui fit imprimer à Paris en 1586, in-8, un petit ouvrage facétieux : *la Camilletta all' illustrissimo signor d'Allincourt.* Quelle était sa patrie? Sait-on la date de sa mort? Y a-t-il des biographes qui fournissent des détails sur son existence? S. A. R.

—

Le Froissart de la Société de l'Histoire de France. — Il y a trente ans que la Société de l'Histoire de France s'est fondée. Pour inaugurer dignement ses travaux, elle eut l'excellente idée de préparer une édition de Froissart et elle en confia le soin à M. Lacabane. Je suis de ceux qui attendent depuis cette époque la réalisation de cette promesse. D'après les espérances d'une prochaine résurrection de ce Froissart mort-né, données naguère par M. le secrétaire de la Société, j'attendais l'avis du dépôt du manuscrit qui devait être opéré, pour dernier délai, à la séance du 2 juillet dernier. Nous voilà en septembre: où en est l'affaire? USQUE QUO?

P. S. Comme il n'y a absolument rien de personnel dans ma question, j'insiste beaucoup pour qu'elle soit posée. Elle est d'intérêt général. Je ne connais point *personnellement* M. Lacabane, mais j'ai *personnellement* le plus grand désir de voir paraître le Froissart. USQUE QUO?

—

Les Lettres de Margunius. — Papadopoli, dans son *Historia gymnasii Patavini* (II, 238), cite des « lettres de Margunius publiées par Metaxas. » — Maximus Margunius, évêque de Cythère, théologien et poëte grec moderne, né vers 1523, est mort en 1602. Quant à Metaxas, il s'agit probablement ici de l'archevêque Nicodème Metaxas (1590-1640. V. *Biogr. Michaud*, 2e édit.). Pourrait-on m'indiquer le titre exact du volume ou du recueil où ces lettres se trouvent? Je les ai jusqu'ici cherchées vainement. — Il n'est pas question, bien entendu, des lettres du même Margunius que J. Lami a publiées dans ses *Deliciæ eruditorum.* (Genève.) TH. DUFOUR.

—

La marquise d'Huxelles. — Le comte de Saulx-Tavannes. — On demande instamment une réponse au sujet de manuscrits qui pourraient exister touchant Madame la marquise d'Huxelles et les Mémoires du comte de Saulx-Tavannes (XVIIIe siècle) acquis en Angleterre (voir II, 296). E. DE B.

Digitized by Google

Beaurepaire, tragédie historique. — Un conventionnel marquant, député de l'Ardèche, plus tard président de Cour à Privas, puis à Nîmes, et membre de la Lég. d'honneur, F.J. Gamon, a publié en 1806, à Paris, une tragédie historique en trois actes et en vers : *Beaurepaire, ou la prise de Verdun par le roi de Prusse à la fin de* 1792. Cette pièce, imprimée à petit nombre, et devenue très rare aujourd'hui, eut l'honneur d'être critiquée, à son apparition, par Jos. de Chénier et Mercier. Les principaux personnages de ce drame portent de grands noms qui appartiennent à notre histoire nationale, et les vers, assez pâles du reste, abondent en allusions malignes contre la politique du temps. — L'exemplaire que je possède et les deux autres exemplaires que j'ai pu voir à la librairie théâtrale de Tresse (il m'a été impossible de découvrir cette *plaquette* à la Bibliothèque impériale, malgré l'extrême obligeance des employés de la *Réserve*), sont tous les trois imprimés en 48 p. in-8, parmi lesquelles ont été intercalés un grand nombre de *cartons* qui indiquent peut-être des changements et des corrections *politiques* et *poétiques* fort curieux à connaître.

Ces *cartons* occupent les feuillets v-vi, — vii-viii, — ix-x, — xv-xvi, — xxix-xxx. Ils se reconnaîtront facilement, d'abord à leur impression sur une feuille volante, puis à l'*astérisque* qui remplace au bas des pages ci-dessus indiquées la *lettre* de *signature*.

Je donne en détail ce signalement, parce que, parmi les abonnés de l'*Intermédiaire*, il peut se trouver des habitants de l'Ardèche, compatriotes de M. Gamon, possesseurs de l'*édition sans retouches* de sa tragédie de *Beaurepaire* et qui soient (beaucoup mieux qu'on ne le peut être soi-même à Paris) en mesure de savoir si les changements qui ont motivé les nombreux *cartons* de beaucoup d'exemplaires, méritent d'attirer l'attention d'un travailleur.

U. R.-D.

—

Une Œuvre priapique de V. Denon. — En 1793, Vivant Denon, graveur assez célèbre, et sous le premier Empire inspecteur général des musées, publia un recueil de gravures érotiques, qui se trouve mentionné dans le *Manuel du Libraire*. Ce recueil a-t-il un texte, un frontispice? A-t-il été mis en vente? Quel était son prix? Quels sont les catalogues dans lesquels figure cet ouvrage? Y a-t-il eu des contrefaçons? A quoi les reconnaît-on? Existe-t-il une notice sur cette collection érotique? — L'exemplaire que je possède est in-4°, et non in-fol., comme l'indique Brunet; les planches, au nombre de 23, ne sont pas numérotées; elles sont tirées sur pap. vél. très blanc, sans marque. La plupart des sujets sont signés « *Denon, inv. et scul.* 1793. » L'un d'eux porte la date de 1787, un autre celle de 1790, et quelques-uns ne sont ni signés ni datés. — L'un des nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner à ce sujet? (Argentinensis.) For.

—

Les vers homonymes et les homographes. — En 1804, on publiait, à Paris, un in-12, intitulé : *Les vers homonymes, suivis des homographes*. Qu'est-ce que cela? Les vers *homonymes* sont-ils la même chose que les vers *équivoqués* de la fin du Moyen Age et du commencement de la Renaissance? En quoi les vers homonymes diffèrent-ils des homographes? Je remercie, par avance, le correspondant qui voudra bien répondre à ces questions. A. C.

—

Titre de volume à indiquer. — Pourrait-on m'indiquer la date et le titre exacts d'un vol. in-4° de 276 p., dont j'ai un exemplaire portant sur la reliure les armes d'un dauphin de France ? — Le titre doit être : « La porte ouverte à ceux qui veulent entrer dans la connaissance de la langue latine. » — L'époque paraît être la fin du XVIIe siècle ou le commencement du XVIIIe. (Rouen.) P. B.

—

Tangu et Félime. — Quel est l'auteur du joli roman en vers qui porte ce titre? Barbier ne le mentionne pas. Dr P. M.

—

Livres annoncés, qui n'ont pas paru. — Je désirerais avoir des renseignements sur les livres qui n'ont jamais paru : 1° *Le Fils de la Bossue*, par Victor Hugo; — 2° *La Qui qu'en grogne*, par le même; — 3° *De l'incommodité des commodes*, par Paul Vabre; — 4° *Les Pêcheurs*, poëme par Lamartine. L. V.

—

De qui sont donc « les Saltimbanques? » — Je ne suis pas un des honorables abonnés qui, au nombre de 173,700 (tirage du 21 juillet 1864), et grâce à leurs *cinque* centimes réunis, ont contribué à la mise au jour de ce fait-Paris, qui se lisait, à cette même date, dans le *Petit Journal :*

M. de Longpérier, cheval. de St-Louis, petit-fils d'un mousquetaire décoré de St-Louis à Fontenoy, et père de deux hommes justement estimés (M. Adrien de Longpérier, membre de l'Institut et conservateur au Louvre, et M. de Longpérier-Grimoard, littérateur estimé), vient de mourir. — La famille Le Prevost de Longpérier est originaire de l'Ile-de-France et a compté plusieurs membres de l'ancienne Cour des comptes. Le défunt était maire de Meaux, *quand il a fait* la fameuse comédie des *Saltimbanques*, où Odry demandait si solennellement « si M. et Mme le maire de Meaux était content. »

Digitized by Google

Lecteur fortuit du *Petit Journal*, ce numéro vient de me tomber sous les yeux. Notre bibliothèque étant dépourvue de tout ouvrage bibliographique, je ne puis me démontrer à moi-même si j'ai eu tort ou raison de croire jusqu'à ce jour que *les Saltimbanques* étaient dus à la collaboration de MM. Dumersan et Varin tout seuls. M. l'ancien maire de Meaux aurait-il donc été pour quelque chose, comme le dit le *Petit Journal*, dans la fameuse comédie des *Saltimbanques?* — A qui la malle? (Quimper.) R. E. R.

—

Une Histoire des Papes, par Maurice de La Châtre. — Dans les journaux d'une couleur tranchée, on trouvait, en 1843 ou 44, l'annonce d'un ouvrage important qui allait paraître avec le titre de: *Histoire des Papes, crimes, meurtres, empoisonnements, parricides, adultères, incestes des Pontifes romains, depuis saint Pierre jusqu'à nos jours; — mystères d'iniquités de la cour de Rome; — Inquisition; — abominations des couvents, etc., etc., etc.; crimes des Rois, des Reines et des Empereurs, par Maurice de La Châtre. Splendide édition, illustrée de grav.* (100, *plus le frontispice*) *sur acier et exécutées par l'élite des artistes de Paris*, 10 *vol. gr. in*-8. — Cet ouvrage a-t-il été publié? S'il l'a été, peut-on dire quelle est sa valeur historique, quel est son prix en librairie? Comment se fait-il qu'il ne soit point cité dans la dern. édit. de Brunet, et qu'on ne le porte dans aucun des catalogues qui sont répandus de nos jours? Si quelque correspondant de l'*Intermédiaire* pouvait me fournir les renseignements que je désire à ce sujet, il m'obligerait infiniment.
(Rosans, H.-A.) J. D.

Réponses.

Les fers à cheval fixes connus des anciens (I, 69, 168; II, 459). — La collection des Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs renferme une grande quantité de travaux et documents sur les fers à cheval anciens. Notamment, 3e sér., t. VIII, pp. 129 à 144, outre le résultat des plus récentes recherches, on trouvera l'indication bibliographique de tous les travaux publiés sur cette question. QUÆRENDO.

—

Dans le but de... (I, 259, etc.; II, 204, 430). — Il me semble que les expressions *dans l'intention de, dans le dessein de, dans la pensée de* sont tout aussi illogiques que *dans le but de* et ne peuvent pas servir à justifier cette dernière locution. Le directeur de l'*Intermédiaire* a évidemment fondé ce journal *avec* l'intention d'être utile aux chercheurs et curieux, et non *dans l'intention de...* C'est un *but* fort louable; nous devons lui exprimer notre reconnaissance, sans autre *dessein* que de lui rendre justice et *avec la pensée* de l'encourager à continuer ce qu'il a si bien commencé. E. P.

[Voilà ce qui s'appelle « parler d'or, » et nous ne pouvons que dire *amen...* et *merci* à un aussi aimable grammairien. — *Réd.*]

—

Quand les parapluies ont-ils été inventés? (I, 281).—Voici le petit renseignement que je trouve dans l'ouvrage de Leslie et Tom Taylor (*Life and times of sir Joshua Reynolds*), qui vient de paraître. Je le tire du t. II, p. 411, où il est question de l'exhibition des fresques de Barry *at the Adelphi*: « 6,541 personnes visitèrent la Grand'Salle; et Barry a raconté comment l'excentrique *Jonas Hanway*,—le premier Anglais qui porta un parapluie et qui eut la satisfaction, après vingt ans de persévérance, de voir ce meuble généralement adopté,—insista, à la sortie, pour reprendre son shilling d'entrée et pour laisser une guinée en son lieu. »
JACQUES D.

—

Les Batus blancs (I, 292; II, 367).—Pour compléter ma réponse (II, 208), je dois dire que j'ai puisé dans Bescherelle, v° *Béguin*, l'étymologie indiquée. Si ce n'est pas à Toulouse que le mot a pris naissance, il y a intérêt à savoir sur quoi on se fonde pour avancer que c'est en Belgique. M. J. P. a, comme moi, cité un fait; mais la preuve reste à donner. PH. S.

—

La question par le collier (I, 324; II, 209).—A Lille, ce n'était pas l'estrapade. Je pense que la question par le collier, dont parle M. Th. L., est celle que les comptables de Lille nomment « la question par le collet. » Ils nous apprennent, en effet, qu'en 1577 un « collet de bief(1), garny le dedans d'espingles de bonnetier, servant à torturer les délinquans, » coûta IIII l. III s. Nous voyons ailleurs (1576) que le maître des hautes œuvres avait droit à IIII l. pour torturer par le collet. Cette somme s'élevait à huit livres, lorsqu'il avait, tout d'abord, montré la torture au patient. En 1583, le comptable nous apprend que cette horrible torture, nommée torture extraordinaire, durait plusieurs heures. Pour rendre ces souffrances plus longues et plus atroces et, afin de soumettre à un nouvel interrogatoire une malheureuse accusée, le magistrat ordon-

(1) Loutre. — En 1421, un cappiau de bèvre couste ung escu d'or.

Digitized by Google

nait (1577) de gouverner et alimenter de délicattes viandes et de touttes doucheurs et de chaudeaux Magdelaine Daussy, attendu qu'elle avoit esté travaillée par la torture (1). Longtemps auparavant (1552), il avait fait remettre Cs. à l'horloger Jacques Dieu, pour ung instrument à vir (vis), pour légièrement et sans peine ouvrir la bouche des prisonniers mis à la torture. L'estrapade était, du reste, connue aussi à Lille au XVI[e] siècle, car nous voyons que le maître des hautes œuvres reçut, en 1570, XII l., pour avoir torturé, par charge de l'auditeur de l'infanterie espaignolle, ung soldat espaignol, et donné l'estrapade à deux aultres Espagnols. Il mentionne aussi les XXXVI s. accordés à Noël Damon, fèbvre, pour une braye et deux quevilles de fer pour une mollette servant à faire l'estapade (*sic*) aux soldars espangnols, les XX s., prix de deux gros enneaux et deux crampons pour haller la corde, pesant vingt livres et longue de XXI toises (payée LX s.). Ajoutons que le supplice de l'estrapade est fort rarement mentionné par les comptables lillois, tandis que la torture du collet ne l'est, hélas! que trop souvent.

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Paille-Mail (I, 339; II, 84, 494). — Jusqu'à plus ample examen, je crois que M. J. Palma n'a pas entre les mains toutes les anciennes formes du mot *boulevard*, où le *w* remplace souvent le *v*, ce qui ramène au verbe *garder* (*warder*), indiquant mieux la destination défensive d'un pareil ouvrage.

LAURE.

— M. J. P., en déterminant l'origine de ce mot, observe que la même idée se cache au fond de *boulevard*, ou *bouleverd* (I, 171); il aurait pu ajouter qu'elle se trouve aussi dans *boulingrin* (*bowling-green*), couvert d'arbres, où l'on joue aux boules, à la paume, etc.

R. N.

—

Talmeliers, Gindres, Nyeules (II, 7, 91). — M. J. P. dit que *nyeules* dérive d'un mot allemand, *Nudel*, signifiant *pâte*. Mais ce mot existait-il à l'époque de saint Louis et d'Etienne Boileau? On peut en douter. Il ne se rencontre pas même dans les sermons de Geiler de Kaysersberg, prédicateur du XVI[e] siècle, qui aimait à emprunter ses comparaisons à la vie familière et à tirer des applications morales des usages domestiques. Moscherosch, un humoriste du XVII[e] siècle, un disciple allemand de Quevedo, ne parle pas, non plus, de *Nudel*. M. Gérard (*l'Ancienne Alsace à table*) incline à penser que les *nouilles*, ce macaroni germanique, sont une idée italienne qui a passé les Alpes après la guerre de Trente ans. En effet, on les trouve décrites et mentionnées sous leur nom actuel, dans le livre de cuisine (*Koch-Buch*) de Bernardin Buchinger, abbé de Lucelle et membre du Conseil souverain d'Alsace (*Molsheim*, in-8, 1671).

P. RISTELHUBER.

(1) En 1559, Allard Herreng, docteur en médecine, assistait, à trois différentes reprises, aux tortures donnez à deux criminelz.

—

— En basse latinité, *Talemetarii* peut venir, ce me semble, de *talus*, dé à jouer, et de *metarius*, celui qui circonscrit, qui façonne, c'est-à-dire fabricant de pains, en forme de dés à jouer. On devait primitivement donner la forme de cubes à la pâte que plus tard on façonna en boules. — *Gindre* ou *joindre*, doit venir de *junior*. « *Quand ce fut au joindre à exécuter cette entreprise, il saigna du nez* » (Furetière). Voilà bien l'acte d'un vrai *junior*. — N'est-ce pas *nielles* et non *nyeules* qu'il faudrait lire? La *nielle* est une graine noire, grande ennemie des mitrons et des céréales. Le *joindre* devait être chargé de la retirer du blé avant de le faire moudre, et de la présenter au maître *talmelier*, afin de lui prouver qu'il avait accompli son devoir

C. P. V.

— Je n'ai rien à proposer sur l'origine du mot *talmelier*, et j'approuve l'étymologie *juniores* prêtée à *gindres*, elle est correcte et confirmée par la forme secondaire *joindre*. Je m'attache principalement à fixer ici celle de *nieule*, qui d'ailleurs ne peut faire doute. Ce mot répond parfaitement, pour le sens et la lettre, au bas-latin *nebula* — *tenuis panis* (voy. Ducange). *Nieule*, *niule*, est une forme variée, diphthonguée, de *neule*, et celui-ci est régulièrement produit par la syncope du *b* médial, du type *nebula*. C'est ainsi que *regula* a donné le vieux français *reule*, *rieule* (angl. *rule*), *tegula*, — *teule*, *tieule*; *tiule* (auj. *tuile*), *secuta*, — *seute*, *sieute* (auj. *suite*). Dans le passage du *Dictionarius* de Jean de Garlande, où il est dit que les « præcones *nebularum* et guaferarii pronunciant de nocte guafras et *nebulas* et artocreas, » la glose française du manuscrit de Bruges porte chaque fois au-dessus du terme en question le mot *nyules*, et le commentateur dit en marge : « *nebulæ* dicuntur e levitate, quadam similitudine *nebularum* naturalium. » — Les mots *nieule* et *nouille* sont étymologiquement tout à fait distincts.

AUG. SCHELER.

— Ce mot, qui signifie garçon boulanger, n'aurait-il point pour étymologie une sorte d'onomatopée? On sait en effet que les boulangers accompagnent le travail si pénible du pétrissage, d'une sorte de gémissement ou de soupir véhément et un peu rhythmique, qu'ils ont ainsi l'habitude de *geindre*. Cette explication beaucoup moins

Digitized by Google

savante que celles de Delamarre ou de Ménage, est aussi beaucoup moins forcée.
LÉON D. L. S.

— Le garçon boulanger doit, en faisant son pain, *geindre* fort, c'est-à-dire pousser, à chaque tour de bras, son *hein* de poitrine, qui pour lui est alors un mode de respiration, et semble être pour le patron ce que le *tic tac* du moulin est pour le meunier. R.

— Le mot *nieul*, *nieulle*, se rencontre plusieurs fois, comme nom de localité, dans une vieille carte de l'Aunis, la Saintonge, le Poitou et l'Angoumois. Peut-être n'est-il pas hors de propos de citer ce qui suit : Pline dit que le cerneau ou noyau de la noix est bon à manger (lib. XXIII, cap. VIII). Festus veut que le mot *nux* vienne *à nocendo*; quelques autres étymologistes le font dériver *à nucleo*, et disent qu'il y a cinq sortes de noix qui portent leurs noyaux : *Nuces majores*, *nuclei pinei*, *amygdalæ*, *avellanæ*, et *pistaceæ nuces* (Apicius). C'est ce qui a été soutenu par Ausone.

Et duplici defensa putamine quinque genus nux.

(César de Rochefort, *Dict. gén. et curieux*, etc. 1re éd., Lyon, 1685, in-fol., au mot *noix*, p. 474.) A. F.

—

Pourquoi chante-t-on naturellement en mineur (II, 37, 123, 271). — Dans les compositions vocales à plusieurs parties, on recommande d'éviter, comme étant trop difficile à attaquer, l'intervalle de sixte majeure, tandis que la sixte mineure est permise. — J'ai souvent, pendant les loisirs de l'été, entendu les rainettes chanter sur trois notes ne dépassant pas la tierce mineure. — Mes exemples à l'appui sont tirés de la nature *animée* (matière animée), tandis que ceux de M. B. S. sont puisés dans les phénomènes physiques, que je ne récuse cependant pas. *Cercando il vero,* nous le cherchons tous les deux dans une voie différente. A. H.

—

Théophile de Fernig (II, 71, 212, 401). — La galerie de la Soc. d'agric. de Valenciennes possède : 1° un portrait de Théophile et de Félicité de Fernig, d'après un tableau de Versailles. 2° Une esquisse : « Le capitaine Fernig reconnaissant ses deux filles enrôlées à son insu dans la compagnie de garde nationale qu'il commandait. » — Ces deux tableaux sont de M. Gust. Housez. Dr LEJEAL.

—

Un usage provençal (II, 71). — L'usage dont on parle est encore en pleine vigueur dans les montagnes du départ. du Tarn. Une différence assez sensible existe cependant dans le cadeau fait à l'enfant. On lui donne un grain de sel et un *luquet* (allumette à soufre). L'un représente la force vitale et l'autre l'esprit. La conversation suivante m'a donné la clef de la signification de cet usage : « Eh! ma grand-mère, « je pense qu'on n'oublia pas de vous don- « ner du sel à votre naissance? — Oui, « mais on oublia bien pour toi les allu- « mettes. » C. P. V.

—

Jeanne d'Arc. Ses portraits. (II, 72, etc. 493). — Jean Hordal, quoique descendant de la famille, ne paraît avoir connu aucun portrait sérieux de Jeanne. Voy., sur toute cette question, *Recherches iconographiques*, etc.; *Jeanne Darc*, etc., par M. Vallet de Viriville (Paris, Dumoulin, 1855, 24 pp. in-8°, fig.). Voy. aussi l'*Autographe* du 1er sept. 1865. T. E.

—

Un anonyme à chercher (II, 76, 346, 402). — Les diverses édit. des *Œuvres de Mme du Boccage*, la *Colombiade*, le *Paradis terrestre*, le *Recueil des Œuvres*, etc., publ. en 3 vol. à Lyon, en 1762, sont accompagnées d'un portrait. La *Colombiade* est, de plus, illustrée de 10 vignettes grav. par Chedel : c'est sans doute le portrait signalé (II, 402) et aussi celui pour lequel Fontenelle fit ces quatre vers :

Autour de ce portrait couronné par la gloire,
Je vois voltiger les Amours;
Et le temple de Gnide et celui de Mémoire
Se le disputeront toujours.

C'est encore pour ce portrait, que le poëte Guichard traduisit comme il suit le *Formâ Venus, arte Minerva :*

Ce portrait te séduit, il te charme, il t'abuse :
Tu crois voir une Grâce, et tu vois une Muse.

Mme du Boccage a laissé des *Lettres*, tombées aujourd'hui un peu moins dans l'oubli que ses autres œuvres, mais ce sont des lettres adressées, pendant ses nombreux voyages, à Mme Duperron, sa sœur, et qui n'ont point été écrites sous la République. — Consulter, sur cette femme, qui ne me paraît point être l'anonyme en question : *Notice sur Madame du Boccage*, par Guilbert. Rouen, 1807.
H. VIENNE.

— Un portrait de Mme Du Boccage (*sic*) d'après Mlle Loir, mis en tête de son poëme du *Paradis terrestre*, ne donne point la devise *Formâ Venus, arte Minerva*. Ce nom est écrit *du Bocage*. Il est écrit *du Boccage* sur le titre de la tragédie des *Amazones*, impr. chez Merigot en 1749. Le nom est *Dubocage* dans

Digitized by Google

la *France littér.* de Quérard; *Du Boccage*, dans la *Biogr.* Didot. S. BRUDER.

— Tardieu (J.-N.) a gravé, à deux reprises, le portrait de cette dame, d'après Mlle Loir. L'une de ces estampes figure dans l'édit. de 1762, l'autre dans l'édit. de 1764 du *Recueil des Œuvres de Mme du Boccage...* Lyon, Périsse, 3 vol.

L. DE LA M.

—

Baiser d'Alain Chartier (II, 139, etc., 495). — Les correspondants de l'*Intermédiaire* ne doivent pas oublier qu'ils sont lus *quelquefois* par des ignorants, et ils feront *toujours* bien de mettre les points sur les *i*. Ainsi, M. T. de L. rappelle « de « délicieux vers d'A. de Musset » sur cette tradition d'Alain Chartier. Mais dans quelle pièce du poëte se trouvent ces vers? Je ne connaissais, moi, *ignorant*, que ceux d'Hégésippe Moreau (Préf. de *Diogène*) :

Oh! quand les peupliers, long rideau du dortoir,
Par la fenêtre ouverte à la brise du soir, [couche.
Comme un store mouvant, rafraîchissaient ma
Je croyais m'éveiller au souffle d'une bouche...

E. C.

—

La princesse Madeleine de Mecklembourg (II, 228, 312, 438). — M. C. de T. sait évidemment que les Sabran, alliés au XIIe siècle avec les Forcalquier, descendent de cette maison, que quelques généalogistes assurent avoir une communauté d'origine avec les comtes de Provence et les vicomtes de Marseille. Nostradamus, *Hist. et Chron. de Prov.*, p. 128, donne pour armes à ces derniers : de gueules au lion couronné d'or, au chef de même.) On trouve la généalogie des Signe, seigneurs d'Olioule, dans l'*Hist. généal. de la maison de Vintimille*, par Rob. de Brianson (Villefranche, 1861, in-4o, p, 35 et suiv.). On y dit que les Signe portaient : *de gueules, au lion couronné d'or.* Mais je crois que c'est une erreur et qu'il y a confusion inexplicable, pour un généalogiste de profession, avec les armes des Sabran, qui sont, comme on le voit partout, *de gueules, au lion d'or.* En effet, le père Elzéar Borély, de l'ordre des FF. mineurs conventuels, auteur des *Miracles de la grâce victorieuse de la nature, en la vie de sainte Dauphine* (de Signe), *mariée à St-Elzéar* (de Sabran), *comte d'Arian* (Lyon, 1654, in-4o), donne au frontispice gravé de cet ouvrage, les armoiries accolées de ses deux héros. Celles de sainte Dauphine sont : *d'azur à trois bandes d'argent.* Borély, né, à ce que l'on croit, à Apt, la ville des Simiane, a dédié son œuvre au marquis de Pianesse, qui appartenait à cette maison et qui, par conséquent, descendait par les femmes des Signe et des Sabran. Les questions généalogiques tiennent une certaine place dans ce gros volume, et l'alliance des Mecklembourg avec la maison de Signe eût été trop flatteuse pour n'être pas relatée. Que M. C. de T. veuille bien me permettre, jusqu'à preuve du contraire, et cette preuve ne sera pas, je crois, facile à apporter, de continuer à réléguer le prince *Symmialhete* dans les romans de chevalerie. (Tain.) A. DE G.

—

Trappe et Trappistes (II, 259, 349, 468). — L'étymologie du mot *trappe* m'a été demandée, il y a peu d'années, par le supérieur de la *Trappe d'Aiguebelle* (Drôme); Elle se trouve reproduite dans les *Annales* de cette abbaye, t. II, p. 80. « Le nom du monastère de la *Trappe*, fondé en 1140 près de Mortagne, paraît dérivé d'un ancien radical qu'on retrouve dans l'irlandais et l'écossais *treabls*, tribu, maison, famille; *treubls* et *treu*, village, en gallois; *treabhair*, maisons, en gaélique et welsche; *treu*, *tré*, territoire, en breton (du sanscrit *trapa*, tribu, famille). Le radical *trap* devait encore exister, dans l'idiome vulgaire, à l'époque où l'on a fondé la Trappe de Mortagne. L'expression *Maison-Dieu*, nom primitif du monastère, ne serait que la traduction française de *trap* suivie du mot Dieu, en vue de sa destination.

(Montélimar.) A. DE COSTON.

—

Noms des Départements (II, 259, 349). — La réponse de M. S. B. ne me satisfait pas. La faute en est à ma question mal posée. J'aurais désiré savoir dans quelle séance de l'Assemblée Nationale ont été discutés et décrétés les noms à donner à chaque département, et quel est l'ouvrage où l'on pourrait trouver ces discussions?

(Clermont-Ferrand.) F. M.

—

Historiettes en vers (II, 266, 318). — Je remercie mes obligeants correspondants, mais il y a certainement erreur dans leurs réponses. Mon ouvrage porte pour titre (p. 1) : *Nouvelles historiettes en vers.* Le titre courant est : *Historiettes en vers.* Il a, comme je l'ai dit, 214 pages, et est divisé en 4 livres. Le premier conte est : *le Délassement d'Hercule*, et le dernier (p. 199) : *le Cheval gris.* Je n'y trouve aucun des contes cités : *le Ruban* et *les Deux Dévotes.* Je fais donc un nouvel appel aux lecteurs.

E. C.

—

Mort de Pichegru (II, 327, 497). — Celui de mes co-abonnés qui demande une discussion sérieuse et impartiale sur le problème de la mort de Pichegru, n'a qu'à se reporter aux témoignages historiques de M. Desmarets, chef de la haute police pendant tout le Consulat et l'Empire, et dé-

Digitized by Google

puté de l'Oise en 1815 (1 vol. in-8°, 1833, Paris, Levasseur). Il y trouvera, p. 134 à 149, un chapitre intitulé : *Mort du général Pichegru au Temple.* Je ne crois pas, qu'après l'avoir lu, on puisse garder un doute sur cette question. Evidemment Pichegru s'est suicidé pour échapper à la détention indéfinie dont le menaçaient les victoires de la France à l'extérieur et la consolidation du pouvoir du Premier Consul à l'intérieur.

A. B.

—

Judith : émail (II, 358, 475). — L'émail, mentionné par M. N., ne pourrait-il point nous rappeler cette description, précieuse pour l'histoire de l'art, que je trouve dans un ms. du XVe siècle, inspirée peut-être par quelque œuvre d'art de cette époque?

« Le duc Olofernes estoit en sa tente « et seoit dessoubz ung ciel de soye, moult « richement atourné de fil d'or et estin- « cellé en plusieurs lieux de pierres pré- « cieuses: les pans du chiel estoient en « hault haulciés, et Olofernes estoit des- « soubz assis sur ung moult riche siége, et « entour luy estoient assis plusieurs aul- « tres barons. — Olofernes, qui estoit hastif « et eschauffé du vin qu'il avoit beu, dist « à ung sien chambellan, nommé eunucus, « qu'il parlast à celle ébreue. — Puis, prist « Judith le cincellier (dais) d'Olofernes, « qui moult estoit riche, et le destaicha, « puis issit hors de sa tente, elle et sa mes- « quine, le plutost qu'elle peut. » (*Bibl. de Valenciennes, Trésor des Histoires*, Ms., n° 493, fol. XCIX.) DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Jean Hersant (II, 359). — M. X. pourrait-il m'indiquer le lieu et le quantième de la naissance de J. Hersant, en attendant, les renseignements que je me prépare à lui communiquer? PH. S

—

Mémoire sur les Monastères doubles, par Varin (II, 392). — Vous trouverez, dans le t. V, 1re sér., 2e part., des « Mém., etc. par div. savants à l'Acad. des Inscr. et B.-L., » le *Mémoire sur les causes de la dissidence entre l'Eglise bretonne et l'Eglise romaine, relativement à la célébration de la fête de Pâques*, par M. Varin, anc. doyen de la Faculté des lettres de Rennes (Paris, 1858, Impr. Imp., 156 pp.). — Les dernières lectures faites par M. Varin à l'Académie précitée étaient des fragments de ce Mémoire. La question des *doubles monastères* (p. 78-118) a fait l'objet de la communication citée par M. Ozanam, et les autres questions auxquelles M. Lej. fait allusion se retrouveraient probablement dans ce même Mémoire. — Subsidiairement, les détails biographiques donnés sur M. Varin doivent être complétés et rectifiés de la manière suivante : Né à Brabant-le-Roi (Meuse), en 1802; chargé de l'enseignement de l'histoire dans la Maison des Pages, à Versailles; chargé du cours d'histoire au Lycée de Versailles; chargé du cours d'hist., puis censeur des études au Lycée de Reims; prof. d'hist. à la Fac. des lettres de Rennes, puis doyen de cette faculté; conservateur-adj. à la Biblioth. de l'Arsenal; mort à Paris, en 1849. HENRIP.

—

Le Patron-Minette (II, 219, 499). — Vos divers correspondants s'accordent pour substituer ici à *patron* le mot *potron*, qui a signifié le petit des animaux, et dont la forme primitive, selon M. Ph. S., est *potre.* Quoique je n'aie jamais rencontré ce dernier terme, j'incline à croire qu'il a dû exister, et que le renseignement est juste. Car *potre* serait tout bonnement la francisation d'un mot gaulois à peu près identique au mot sanscrit qui veut dire *fils*; c'est à savoir *putra* (prononcez *poutra*), lequel, passé (mais avec aspiration) dans la langue des Achéménides, y est devenu *puthra*, origine du persan *puser.* D'autres termes que *putra* ayant, plus tard, prévalu en Occident pour y désigner la progéniture des hommes (*filius, sohn*, etc.), l'emprunt fait au sanscrit par le gaulois ne sera resté en usage que pour celle des animaux. (Nancy.) XX.

—

Degen, aéronaute (II, 421, 503). — Une relation détaillée de ses tentatives se trouve dans la *Chronique de Paris, ou le Spectateur moderne* (Paris, s. d., in-8°, t. I, p. 181 à 186). LAURE.

—

Les fameuses coquilles (II, 428). — En fait de *coquilles* en voici encore une bonne, qui est aussi au compte de M. Guizot : « Messieurs, je suis au bout de mes *farces*, » aurait-on, innocemment — ou malignement, — fait dire à cet orateur (pour : au bout de mes *forces*) dans une de ces grandes discussions qui précédèrent le 24 février.

A. Karr, dans *Geneviève*, je crois, a recueilli toutes les coquilles connues; il n'en garantit pas l'authenticité. L. V.

— « Un Monseur qui voit une paille dans l'œil de son voisn » nous avertit charitablement que nous avons aissé passer des *vaux* (II, 505, l. 33); qui doivent être des *vœux*. C'est vrai, mais le ms. de M. M.-X, vu de plus près, présente des *neux*. — Que le coquilles nos correspondants nous prodiguent par leurs négligences de plume! On voit qu'eux aussi ne les « vendent » pas. Nous les conjurons cependant d'en être plus avares : elles ne valent pas toutes la *culotte* du cardinal Maury. Quant à nous, nous faisons tout notre possible pour n'en pas trop jeter à la tête de nos lecteurs. [*Réd.*]

—

Digitized by Google

« **La Grèce contemporaine** » **d'Edm. About** (II, 457). — Les Grecs modernes apportent une merveilleuse facilité dans l'étude des langues vivantes; presque tous parlent le français; ils sont, en outre, très désireux de connaître tout ce qu'on dit d'eux en Europe; aussi, lorsque parut l'ouvrage de M. About, — un Français, anc. membre de l'Ecole française d'Athènes, — ils se jetèrent dessus avec avidité.

La lecture de la *Grèce contemporaine* terminée, l'opinion générale maltraita fort l'auteur. Puis, vint *le Roi des Montagnes*, qui fit encore bien plus maltraiter M. About. Mais, aujourd'hui, les Grecs le tiennent pour un grand homme, et voici pourquoi. Chasser les Turcs d'Europe et s'installer à leur place à Constantinople, voilà le rêve de tous les Grecs, ce qu'ils appellent « la grande idée. » C'est, après tout, une solution de la question d'Orient qui a bien son mérite et ses partisans, même hors de la Grèce, mais qui eût été plus pratique après Navarin qu'en 1865. Or, M. About, dans une certaine brochure intitulée *la Carte d'Europe*, et publiée bien après *le Roi des Montagnes*, réalise « la grande idée, » et s'est fait dès lors des amis de tous les Grecs, qui voient maintenant en lui un ardent philhellène, et ont fini par s'apercevoir que *la Grèce contemporaine* était plutôt une satire de leur *gouvernement* que de leur *pays*.

(Strasbourg.) LEFTERI.

—

L'Origine des Puces (II, 457).—Ce conte (Londres, 1749) n'est évidemment pas de Sylvain Maréchal, né le 15 août 1750. L'auteur du *Diction. des Athées* était d'une nature trop sentimentale, trop austère pour écrire des contes libertins. Nous serions plutôt disposés à l'attribuer à l'abbé Grécourt, qui a excellé dans ce genre, et dans les œuvres duquel on le trouve. (Strasbourg.) C. M.

—

« **Sum nigra...** » **Enigme** (II, 483). — Il est jusqu'à quatre de nos corresp. qui nous donnent le mot de cette « charmante » énigme.« Je pense, écrit M. R. D. (Bordeaux), que c'est *cornix*. Toutes les épithètes du premier vers conviennent, en effet, à la corneille. Retranchez *cor*, reste *nix*, la neige, qui est exactement dépeinte dans le pentamètre. » MM. Fr. D., A. J., F. T. B. sont du même avis.—*N. B.* Une fois n'est pas coutume, surtout dans la langue de Virgile, — mais l'*Intermédiaire* doit être sobre sur l'article *énigmes* et *charades;* il ne pourrait sans danger devenir un nid à *rébus :* « *Sæpe sinistra cava prædixit ab ilice* cornix. »

—

Un vers de La Fontaine à scander (II, 483). — Il faut faire d'*y a* deux syllabes, 1° parce que cela rime avec s'*écria;* 2° parce que le vers qui précède et le vers qui suit sont de huit syllabes; 3° parce qu'on a le moins désagréable des hiatus. Notons aussi qu'il n'y a pas d'*y a* chez les Allemands, mais un *ja*, oui. — Ce vers de la fable suivante contient un hiatus plus grave peut-être : « Ce sont ici *hiéroglyphes* tout purs. »

F. RISTELHUBER.

— Il faut faire de *y a* deux syllabes, sans hésiter. La Fontaine n'eût pas commis cette faute contre le rhythme, de mêler, sans raison, un vers de 7 syllabes dans une période composée de vers de 8 et 12 syllabes. Je ne vois pas, d'ailleurs ce que l'hiatus aurait de plus désagréable que toutes les autres terminaisons en *ia*, comme *s'écria*, qui rime avec la syllabe en litige, et *Maria*, *Cecilia*, *e tutti quanti*. Je regrette que des poëtes trop sévères nous aient privés de certains hiatus, qui ne manquent, à mon sens, ni de charme ni de douceur.

UN MAÎTRE ÈS JEUX FLORAUX.

— La locution, *puisque vent y a*, est ici prise *tout d'une pièce* pour ainsi dire, et, en pareil cas, l'hiatus est toléré: on en trouve des exemples dans les poëtes anciens et modernes. Ajoutons que, dans cette fable, il y a 35 vers de 8 syllabes, et si celui-ci n'était que de 7, il ferait disparate. Enfin, comme le remarque Ch. Nodier, cette même fable, « dans ce faible apologue tiré de Pilpay, qui a fait là, suivant « Chamfort, un très mauvais présent à « La Fontaine. » Le même Nodier dit en note, précisément sur ce vers : « Nous voilà « tombés dans le burlesque, Homère dort. »

(Bordeaux.) I. B. G.

— Mon oreille et mes doigts m'avertissent assez qu'il y a *huit* syllabes, ni plus ni moins, dans les vers du Bonhomme. La fin de ce vers me remet en mémoire une ballade où Villon fait entendre jusqu'à trois fois cette même note *y a*, point du tout germanique ni monosyllabe.

Folles amours font les gens bestes :
Salomon en idolatra;
Samson y perdit ses lunettes :
Bienheureux est, qui rien n'y a!

David le roi, sage prophète,
Crainte de Dieu en oublia,
Voyant laver cuisse bien faite :
Bienheureux est, qui rien n'y a!

Hérode (pas ne sont sornettes)
Saint Jean-Baptiste en décolla,
Pour danses, sauts et chansonnettes :
Bienheureux est, qui rien n'y a!

Cet archaïsme, puisque archaïsme *y a*, n'est pas le seul que La Fontaine se soit permis. La fable 12 du livre II nous offre des vers autrement embarrassants que celui qui précède :

Digitized by Google

Le long d'un clair ruisseau buvoit une colombe,
Quand sur l'eau se penchant une *fourmis* y [tombe
Et dans cet océan l'on eût vu la *fourmis*...
. . . .
Ce fut un promontoire où la *fourmis* arrive.

Jadis la lettre *s* terminait les noms du nombre singulier et elle disparaissait au pluriel, au rebours de ce qui se pratique aujourd'hui. C'est ainsi que Corneille a pu écrire (*Polyeucte*, III, 2) :

Ici dispensez-moi du récit des blasphèmes
Qu'ils ont vomis tous deux contre Jupiter *mêmes*.

Et Amadis Jamyn (*sur de Ferry Choiseul*):

Son brave ayeul, fidelle au roy de France,
Sceut bien garder les ramparts de Florence,
Et chef guida par les chocs martiaux,
Cinquante *lance* aux belliqueux travaux.

Pour peu qu'on perde de vue la double règle rappelée plus haut, impossible d'avoir raison de telles antinomies, qui ne sont pourtant qu'apparentes.
(Grenoble.) J. PALMA.

—

Poisson, mesure de liquide (II, 483). — « Petit verre de liqueur poissant aux doigts qui le saisissent. On dit un poisson de camphre. » (L. Larchey, *Excentricités du langage*.) H. I.

— L'origine la moins légendaire et la moins hypothétique possible est celle que donne la 5e édition des *Excentricités du langage : Poisson* n'est qu'une forme du vieux mot *poçon*, tasse, qu'on trouve dans Roquefort et dans d'autres glossaires de la langue romane. Dr H. LALOY.

— Le mot *poisson*, mesure pour les liquides, n'a pas l'origine que lui attribue M. Fr. Michel; il est emprunté à un radical qu'on retrouve dans *pochon*, grande cuiller, *poichon*, *posson*, *poçon* et *pochin*, mesure pour les liquides, en vieux fr. : — *poçalis*, *poconus* et *pochonus*, mesure pour les vins, dans la b. lat. L'expression *poinçon* de vin est usitée dans certaines villes: on trouve, dans les vieux auteurs, *pocitateur*, échanson et ivrogne (pocillator en latin, de *poculum*, coupe). Ces divers mots ont une origine analogue à celle de *poche* (sac de voyage, outre); il y a entre eux une corrélation incontestable, puisque, au moyen âge, à cause du mauvais état des routes, on transportait le vin dans des outres ou poches. Ce mot devient *poka* en ancien gothique, en scandinave et en anglo-saxon; *posse* en suédois; πουγγή, en grec, de πέκος, peau ; *pochia* et *punga*, dans la basse lat.; *puncheon*, tonneau, en écossais. A. DE COSTON.

—

Mal d'amour (II, 484). — La plus belle fille du monde ne pouvant, etc., je ne donnerai point, hélas! une réponse spirituelle à M. T. B. Je lui dirai tout simplement dans le creux de l'oreille, que le mal de dents s'appelle mal d'amour, parce que souvent les femmes qui sont dans un état intéressant éprouvent de vives douleurs dentaires, et que le *mal d'amour* qui a déterminé ledit état interessant (pardon de tout ce réalisme!) est, par conséquent, l'origine du *mal de dents*. En d'autres termes, appeler le mal de dents *mal d'amour*, c'est appliquer à l'effet le nom de la cause, au fils le nom du père. T. DE L.

— On dit aussi : « froides mains, chaudes amours, » parce que l'amour, comme toutes les passions vives, refoule le sang vers le cœur et surtout vers la tête. L'inflammation se porte au périoste de ces petits os, qui nous font tant de mal pour venir et s'en aller. Le *mal de dents* suit donc le *mal d'amour*. Et puis encore, l'âge vient, les dents tombent, et le pauvre édenté s'écrie :

Ai-je passé le temps d'aimer ?...

Plus de mal de dents... plus de mal d'amour! R. N.

Ce n'est point le mal de dents
Qu'on appelle, ô bon jeune homme,
A Paris le mal d'amour.
Non, chez les phrynés du jour,
C'est l'amour, mon gentilhomme.
Qu'on nomme le mal dedans.

AIE.

— Si le mal de dents est appelé *mal d'amour*, n'est-ce pas tout simplement parce qu'on n'en meurt pas? L. V.

Le Gui druidique (II, 484). — M. D'Erlar a raison : rien n'est plus rare que le gui du chêne. Pour ma part, je n'en ai jamais vu, et je n'ai même encore trouvé personne qui ait eu plus de chance que moi. Il paraît pourtant, d'après je ne sais plus quel Diction. d'hist. natur., que, dans les galeries du Muséum, on conserve, comme objet de curiosité, une branche de chêne sur laquelle du gui s'était implanté. Je profite de l'occasion pour noter que, si le gui de chêne est aussi peu commun que possible, peu d'opinions sont plus répandues que celle qui identifie le mot gui avec le mot qui entre dans *Guillonnet*, *Aguilanlai*. Pourtant, l'assertion paraît très contestable, et il aurait fallu prouver, avant toute chose, que les Druides appelaient *gui*, comme nous, la plante parasite que *seul*, entendez-le bien, le bonhomme Pline fait cueillir avec tant de cérémonies.
T. DE L.

— Une des principales cérémonies du culte druidique, consacrée à fêter le re-

Digitized by Google

nouvellement de l'année (*l'an neuf*), comptait au nombre de ses rites les plus solennels la cueillette du gui de chêne. Pourquoi cette plante parasite, aux rameaux d'un vert jaunâtre, qui croît, en les épuisant, sur les branches d'un grand nombre d'arbres, était-elle ainsi désignée à la vénération publique? Les druides allaient en grande pompe la cueillir; le sixième jour, ou plutôt dans la nuit de la sixième lune après le solstice d'hiver, où commençait leur année. Ils appelaient cette nuit, *nuit mère* (*Dict. hist. des Institutions*, etc., *de la France*, par A. Chéruel, au mot *gui*). Précédée de torches, dont l'éclat pâlissait sous le regard argenté de *Belisama*, la foule accourait se prosterner autour du chêne séculaire; un druide en robe blanche montait sur l'arbre, et, touchant le gui sacré de sa faucille d'or, le laissait tomber dans un drap blanc, que d'autres druides soulevaient de terre, ayant dans leur main un croissant pareil au croissant de la lune à son premier quartier (Montfaucon, *Antiquité dévoilée*, cité par A. Thierry; Marchangy, *Gaule poétique*, t. I, p. 74). La nuit entière et la journée s'écoulaient ensuite, partagées entre les réjouissances et les pratiques religieuses.

Cette prédilection singulière dont le gui était l'objet, on a cherché à l'expliquer par les propriétés curatives que lui attribuaient les Gaulois; par cette circonstance qu'on le rencontre rarement sur le chêne, et enfin en disant que ses rameaux et ses feuilles toujours verts présentent seuls l'image de la vie au milieu d'une nature stérile et morte (pourquoi pas le lierre, le houx, le buis, etc.?). Sans discuter la valeur de ces opinions, je crois qu'il est possible de rendre raison de cette préférence en étudiant la plante en elle-même : il suffit de mettre en saillie quelques caractères particuliers qui devaient, dans ces temps d'ignorance, parler vivement aux imaginations populaires. — Deux fois, j'ai trouvé le gui sur le pommier (il n'est pas différent de celui du chêne), en mars et septembre, et chaque fois j'ai été frappé de la disposition de ses feuilles, de la forme et de l'éclat de ses fruits. Les premières, opposées et sessiles, sont très sensiblement arquées et offrent deux à deux la parfaite image d'un croissant plus ou moins allongé. A leur point d'attache, sont disposées tantôt de très petites touffes de fleurs jaunes, tantôt une ou plusieurs baies rondes, blanches et brillantes, qu'une rapide association d'idées convertit en autant de *lunes* symboliques : ce sont les fruits qu'on rencontre, au moins dans nos climats, toujours à côté des fleurs. Si, poursuivant le rapprochement, nous considérons que ce végétal puise la vie dans une séve étrangère, il sera permis de l'identifier plus étroitement encore avec la « Reine des nuits, » qui, elle, emprunte son éclat aux seuls rayons du soleil. Or, les druides, si versés, dit-on, dans l'astronomie, ne devaient pas ignorer ce phénomène céleste. Enfin, le cérémonial que j'ai décrit semble venir aussi à l'appui de ma thèse : le gui se cueillait pendant la *nuit;* un sceptre orné du *croissant* figurait dans la main des druides; et c'était avec une *serpe* d'or (encore l'image du croissant) qu'on le détachait de l'arbre sacré. — Et le chêne lui-même, ce roi des forêts, qui, par son utilité, sa longévité, son majestueux développement et sa vigueur, avait été jugé digne des hommages de tout un peuple, de quelle divinité spéciale offrait-il l'emblème? Quelques historiens l'ont dit consacré à Hésus, d'autres à Teutatès, d'autres enfin au Soleil. Peut-être faut-il ne chercher, dans ces assimilations diverses, que l'ensemble des attributs de l'Etre créateur par excellence. — Quoi qu'il en soit, c'était une auguste solennité que la fête du solstice d'hiver : elle célébrait à la fois le retour du soleil élargissant de jour en jour le cercle des heures, et le renouvellement de l'année civile qui se composait de lunaisons. Fidèles à leur système de donner un corps aux mythes religieux, pour les mettre à la portée des intelligences vulgaires, les druides avaient dû voir, dans cette coexistence bizarre du gui et du chêne, une allégorie saisissable de *Belenus* et de *Belisama*, et ils avaient fait, de l'arbre et de l'arbuste, le symbole de la double pensée qui présidait à la cérémonie. (Saint-Pons.) S. J.

La Surintendance des plaisirs nocturnes (II, 486). — La princesse de Conti faisait cas d'un sieur Porchères, qui allait tous les jours chez elle. Elle lui fit avoir l'emploi de composer les ballets de la cour et autres divertissements du même genre : pour cela, il avait douze cents écus de pension. Il voulut en faire une *charge*, et l'avoir à titre d'*office*, mais il ne savait quel nom lui donner. Il ne voulait pas que le nom de *ballets* y entrât, et, après y avoir bien rêvé, il prit la qualité d'*Intendant des plaisirs nocturnes.* — Selon Tallemant, ce Porchères serait Honorat L'Augier, sieur de Porchères, et non François d'Arbaud, sieur de Porchères, élève de Malherbe. Du reste, ils étaient tous deux de Provence, tous deux poëtes et tous deux de l'Académie française (*Tallemant des Réaux*, Paris, 1840, t. VI, p. 40). (Alais.) EMM. MICHEL.

Une médaille de 1504 (II, 486). — Puisque François Ier avait reçu sa devise, *dans son enfance*, de M. de Boisy, son gouverneur, n'y a-t-il pas lieu de supposer que la médaille en question fut frappée à

Digitized by Google

l'occasion même de cette devise, dont elle offre l'âme et les paroles, qu'elle développe, en outre, de manière à l'expliquer plus clairement qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent? PROSPER B.

—

Une rente singulière (II, 486). — Il ne s'agit, à notre avis, que d'une figure poétique, destinée à montrer qu'on ne mangeait plus de dinde et de cochon... dans ce bocan devenu solitaire. LAURE.

— Cette prétendue rente n'était autre chose qu'une redevance volontaire payée par la débauche : c'étaient tout bonnement quelques fins soupers donnés par les *gandins* d'alors aux *biches* du XVIIe siècle, pas à la Maison d'Or, mais au cabaret du coin. P. B.

—

Le duc de Guines (II, 487). — Il s'agit de A.-L. de Bonnières, comte, puis duc de Guines ou Guignes, né à Lille en 1735, lieutenant général et diplomate, mort en 1806. Bien connu à cause de son procès avec Fort, son secrétaire, lorsqu'il était ambassadeur en Angleterre, procès qu'il gagna en 1775. En 1776, vers le 14 mai, le roi Louis XVI accordait au comte de Guines les honneurs du Louvre et le faisait duc. Voy. une lettre de M. de Guines à Mme du Deffand, p. 549, t. II de la *Correspondance de Mme du Deffand*, édit. de Lescure. H. I.

— M. de Bonnières de Guines, comte de Souastre, lieutenant général, ambassadeur à Londres, reçut un brevet de duc le 10 janv. 1776. Voir une lettre du roi qui le lui annonça, dans la curieuse publication de M. Feuillet de Conches. E. DE B.

—

M. de La Chauvinière (II, 487). — Une famille Dufresne de La Chauvinière, habitant encore, je crois, Montdidier (Somme), a fourni des archivistes à la Chambre des Pairs, Un membre de cette famille donnerait peut-être des renseignements sur le savant de 1717-1720. EMM. MICHEL.

— J'ai connu, il y a deux ou trois ans, un jeune homme de ce nom, alors avocat à la Cour Imp. de Paris, et qui doit être aujourd'hui magistrat dans son ressort. Peut-être est-il le petit-fils du savant susnommé, et M. Quantin pourrait-il s'adresser à lui pour les renseignements désirés. I. C.

—

Mém. ms. du Dr Le Joyant (II, 491). — M. Le Joyant, fils ou neveu du docteur Le Joyant, est inspecteur des douanes à Lorient. On trouvera facilement de lui la réponse à la question. E. B. H.

— M. L. indique « M. Le Joyant, aussi Franc-Comtois, receveur des contributions à Quimper, » à ce qu'il croit. — Sont-ils deux ou un?

—

L'Hymne funèbre de Fontanes (II, 491). — J'étais dernièrement à Nantes, où j'ai visité la Biblioth. de la ville. Grâce à l'obligeance du conservateur, M. Péhant, bibliophile distingué et convaincu, j'ai pu parcourir la musique et les livres *sur la musique*, que renferme la collection confiée à ses soins. Je trouve dans mes notes l'indication suivante : *Chant national du 14 juillet* 1800, *exécuté dans le temple de Mars, le* 25 *messidor, an* 8, *publié par ordre du Ministre de l'Intérieur. Poëme de Fontanes, musique de Mékul, membre de l'Institut et du Conservatoire de musique, an VIII (gravé par Me Leroy, à Paris*), gr. in-4°, 121 pp. Cette composition est à 3 orchestres et à 3 chœurs, avec des *soli* chantés par les coryphées. J'y ai remarqué des *tuba* et *buccines*, au nombre des instruments des orchestres, et un verset pour Desaix. N'ayant que peu de temps à moi, je me suis borné à noter ce qui précède, en l'accompagnant de ces mots : *Important et à revoir*. La Biblioth. Impériale et celle du Conservatoire doivent posséder cette partition, et je me proposais de l'examiner plus en détail en continuant le travail que je prépare sur Méhul; je prierai donc, à mon tour, M. Ulr. de me mettre à même, par l'*Intermédiaire*, de profiter des nouveaux renseignements que ses recherches lui fourniront. ER. TH.

—

Wellington, maréchal de France (II, 503. — *Erratum important*. Rectifier ainsi les deux lignes (50 et 51), où s'est glissée une singulière erreur : « C'est là le seul « honneur que lui ait conféré Louis XVIII, « je puis le certifier, comme aide de camp « du duc jusqu'en 1818. » C'est l'honorable général Caradoc qui a été aide de camp de Wellington, et celui-ci n'a pas été aide de camp de Louis XVIII, pas plus qu'il n'a été maréchal de France. — Réparation d'honneur!

— Il ne faut pourtant pas oublier que Wellington a aussi été fait marquis de Brunoy par le roi Louis XVIII. PH. S.

Trouvailles et Curiosités, etc.

« L'Hortus palatinus » de Salomon de Caus. — MM. Haag (*France Protestante*, III, 282) ont signalé la grande rareté de l'ouvrage de S. de Caus : *Hortus palatinus, etc.*, qu'ils disent n'avoir pu se procurer, ni à Paris, ni dans les plus riches

Digitized by Google

bibliothèques d'Allemagne. Un correspondant de l'*Intermédiaire* (II, 298) a déjà appris que ce beau volume se trouve à Heidelberg, dans la Galerie d'Antiquités du comte de Graimberg (1). Je puis ajouter, à son sujet, les détails suivants, restés, à ce que je crois, ignorés de tous les biographes qui ont dressé la liste des œuvres de l'ingénieur normand. Le texte allemand de l'ouvrage en question (le titre seul est en latin) a été réimpr. à Mannheim, 1795, in-8 de 16 pp. La Biblioth. de l'Université, à Heidelberg, possède deux exemplaires de cette brochure : l'un d'eux a appartenu à un particulier de Weinheim qui y a inséré une longue note ms. où il affirme qu'il existe aussi une traduction française et fait l'histoire complète du seul exemplaire qu'il en ait *vu*. « Il a apparu, dit-il, successivement aux ventes de livres de l'abbé Maillot (1799), ancien bibliothécaire de l'Electeur à Mannheim, du ministre de Haacke, de M. de Schmitz, présid. de tribunal, — et il se trouve actuellement (déc. 1818) entre les mains de Mlle Galzenberger, institutrice à Heidelberg. » — Peut-être un des abonnés de l'*Intermédiaire* pourra-t-il décrire *de visu* un exemplaire de cette rarissime traduction.

(Genève.) TH. DUFOUR.

P. S. Combien de temps, hélas! faudra-t-il encore pour que la fausseté de cette maudite lettre de Marion Delorme (II, 298) soit enfin connue de tous ! Il y a quelques mois, un no du *Kladderadatsch* (19 fév. 1865), le célèbre journal charivarique de Berlin, contenait une suite de caricatures représentant les grands hommes qui virent l'opinion publique mépriser leurs idées et rejeter leurs projets; il va sans dire qu'on y a mis Salomon de Caus, sous la figure d'un fou vociférant à travers la fenêtre grillée d'une prison. TH. D.

—

Une lettre inédite de Collé. — Voici une lettre du premier chansonnier du XVIIIe siècle, de celui que Béranger nomme aussitôt après « Scarron, Chaulieu, Panard et Piron, » et qu'il appelle « son maître. » M. G. Masson l'a tirée des Mss. du *British Museum* (fonds Egerton); elle est adressée : *A Monsieur Laujon, secrétaire des commandements de S. A. R. M. le comte de Clermont, prince du sang,* à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, faubourg Saint-Germain.

Ce mercredi, 30 juillet.

Vous faites la consolation de mes vieux jours, mon fils; c'est vous qui fermerez les yeux à votre père; vous qui serez le seul et unique héritier de ma *marote*, et peut-être de mon *Marot*, qui est dépareillé; le troisième volume me manque. En attendant cette croustilleuse succession, mon cher enfant, je compte sur vous à dîner, lundi, 4 août; je viens de donner par cet ordinaire mes ordres au contrôleur de ma maison. Soyez chez moi, je vous le demande les larmes aux yeux, avant onze heures; j'arriverai un peu auparavant. Si pourtant, par quelque accident imprévu, je n'étais pas encore arrivé, montez toujours, mon cabinet vous sera ouvert; mes ordres sont encore donnés à cet égard. Mais je serai le premier au rendez-vous. Vous connaissez toute mon exactitude. Je la pousse, vous le savez, jusqu'à la pédanterie. Apportez tout ce que vous avez, et qui vous a servi. Le vieux sera tout neuf en ce cas-ci. Je vous renouvelle mes plus tendres, mes plus vifs, et mes plus sincères remercîments. Je vous embrasse de tout mon cœur, et suis votre serviteur et ami, COLLÉ.

—

Du vieux-neuf sur la question Cambronne (I, 31, 352). — Il y aurait un intéressant opuscule à composer sur l'histoire du mot de Cambronne. Il faudrait y rassembler et y discuter tous les témoignages français et étrangers relatifs, de 1815 à 1865, soit au mot tel que le *Moniteur universel* l'a officiellement imposé à notre admiration, soit aux variantes adoptées, d'un côté, par M. Ed. Fournier (*L'Esprit dans l'Histoire*, 1857), et par Victor Hugo, d'un autre côté, par M. Hipp. Lucas dans le *Siècle* (29 mai 1862), et par M. H. Z. (*Intermèd*, I, 31). M. P. Larousse a tenté récemment de nous donner l'étude que je réclame, mais ses recherches ont été trop incomplètes pour que la chose ne soit pas à refaire. J'offre à celui qui voudrait ne rien omettre en traitant ce sujet délicat, les citations suivantes qui n'ont pas encore, ce me semble, été mises à profit dans la discussion :

1o D'abord, ces lignes du *Journal des Débats* du 16 déc. 1818, lignes qu'aurait bien dû rappeler M. Cuvillier-Fleury en son article spécial sur le mot de Cambronne dans le même journal (22 juin 1862) : « Tout Paris a pu savoir, de la bouche du « général Cambronne, qu'il avait appris « cette exclamation monumentale (*La garde « meurt, mais elle ne se rend pas!*) par la « *Gazette*, et qu'il ne se souvenait nullement d'avoir rien dit qui en approchât. « Il est donc juste d'en restituer la gloire « à qui elle appartient, c'est-à-dire à un « rédacteur du *Journal général*, qui l'a « proférée, trois jours après l'affaire, à la « tête d'une des *colonnes*..... de ce journal, « auquel le sobriquet de *journal militaire* « est resté. »

2o Ce passage d'un très piquant article donné par le regrettable M. Alexis de Valon à la *Revue des Deux-Mondes* (1er fév. 1851 : *La Corrèze et Roc-Amadour. Rêve-*

(1) Ce vieil amateur français est décédé à Heidelberg au mois de nov. 1864. Passant par cette ville, il y a environ 60 ans, il alla voir le château et fut pris pour ces magnifiques ruines d'une telle admiration, qu'il résolut aussitôt de les faire connaître au loin par des gravures et des publications; il se fixa, en conséquence, à Heidelberg, dont il devint bourgeois quelques années plus tard.

Digitized by Google

ries à travers champs) : « Je sais que Cambronne se fâchait quand on lui rappelait « son cri superbe à Waterloo : « La garde « meurt et ne se rend pas ! » Cri d'autant « plus bête, disait-il, que *je ne suis pas* « *mort* et que *je me suis rendu*. — J'ai « même découvert que ce mot a été inventé « par un membre de l'Institut, pour la « plus grande satisfaction des lecteurs du « *Nain jaune*, où il écrivait, en 1815, avec « B. Constant et beaucoup d'autres mé- « contents célèbres. »

3° Enfin, tout en recommandant de consulter le *Diction. hist.* du général Beauvais, l'*Encyclop. des gens du monde*, et surtout le *Diction. de la Convers.* dans lequel M. Dufey (de l'Yonne) attribue à Rougemont la paternité de la ronflante parole, j'indiquerai un curieux petit article intitulé : *Le mot de Cambronne*, et signé *Pierre Franckaërt*, que contient le n° 11 (juillet 1862) de l'*Ami des Livres*. M. Franckaërt déclare que le mot dont V. Hugo a vainement entrepris de nous faire *sentir*... toute l'éloquence, a été prêté à Cambronne par un certain Genty, bien connu sous la Restauration par son esprit de contradiction et son furieux amour du paradoxe, et ce témoin auriculaire ajoute que le même Genty est l'auteur d'un autre mot fameux : *Racine est un polisson* (1), qui a été si souvent porté au compte de ce pauvre Granier de Cassagnac !

TAMIZEY DE LARROQUE.

—

Omissions et Errata du « MANUEL » de Brunet. — Un coin de l'*Intermédiaire* ne pourrait-il, de temps à autre, être consacré à ce sujet si intéressant pour les bibliophiles? Il s'agirait ici d'une critique cordiale, ayant pour but, non de dénigrer un ouvrage d'un si incontestable mérite, mais de contribuer à la perfection de l'édition qui remplacera un jour la dernière. Quand plusieurs de vos abonnés vous auraient fourni un certain nombre de renseignements de cette nature, vous en publieriez la liste. Chaque ouvrage signalé serait accompagné d'une courte notice et l'on n'admettrait que ceux antérieurs à notre siècle. Après le chapitre des *omissions* viendrait celui des *errata*, avec preuves à l'appui. Il doit s'en trouver nécessairement un assez grand nombre dans un ouvrage de si longue haleine. J'ai, pour ma part, à vous signaler deux opuscules, fort rares et assez curieux, de ma bibliothèque, qui ont échappé aux recherches du grand bibliographe de notre époque.

1° *Dominus que pars?* — Petit in-4° en caractères gothiques, de 16 pages non numérotées, sans lieu ni date. En tête, est le titre sur une seule ligne : Domin' que pars. Au-dessous, gravure sur bois représentant dans un médaillon, la Vierge à mi-corps qui tient l'enfant Jésus portant une croix en forme de T. Dans les angles, les trois clous, la couronne d'épines, etc. Plus bas, sur un bois séparé, on voit un maître d'école tenant une verge comme un sceptre et faisant réciter une leçon à un écolier. A sa gauche, sont sept écoliers, et, à sa droite, six petites filles. Les costumes indiquent la fin du XVe siècle. Au verso, autre bois, représentant un savant qui travaille à un manuscrit, devant un pupitre de forme gothique. En tête du second feuillet, ou page 3, on lit en titre et en petites lettres : *J. L. Labismensis Rudimenta grammatices*. Puis commence le texte : *Dominus que* (quæ) *pars. Est nomen : quare : quia...*, etc. On a donc choisi pour titre principal de cette grammaire abrégée les trois premiers mots du livre. Vers le milieu du huitième et dernier feuillet, est le mot *Finis* en petites majuscules très espacées. Au dessous, un bois circulaire représente le Saint-Esprit sous forme d'un pigeon aux ailes déployées. On lit autour de la médaille, en petites majuscules romaines : SIGILLU. INDVLGENTIARV. SANCTI. SPIRITVS †. Ce sceau était probablement apposé sur tous les livres destinés aux petites écoles de l'Université de Paris, écoles placées sous l'invocation du Saint-Esprit.

2° *Les Amusemens de Monseigneur le duc de Bretagne, Dauphin. Avec le discours sur sa Mort et autres petites pièces, par M. R. Trépagne de Menerville, curé de Suresnes et de Puteaux — à Paris. En la boutique d'Elie Josset, chez Guillaume Cavelier, fils, rue Saint-Jacques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Fleur-de-Lys-d'Or*. 1712.

Ce petit in-12, de 148 pp., comprend çà et là des pages de musique composée par l'auteur et offre, au milieu d'une suite continue de phrases adulatrices, plus d'un curieux détail sur l'enfance du prince royal et aussi (pp. 13 et 112) sur les chants religieux qui attiraient à l'abbaye de Longchamps le monde élégant de Paris.

A. BONNARDOT.

—

Errata de Brunet. — Nous signalerons une erreur relative au prix de vente d'une pièce fort rare. Brunet cite, au mot ANDROUET DU CERCEAU (t. I, col. 284), le plan de Paris en 4 feuilles, attribué à cet architecte, et ajoute qu'il fut payé 235 fr. à la vente de M. Gilbert, en 1858. A *mille* francs, il y avait cinq ou six amateurs. Il fut acquis, le jeudi 16 déc., pour la Ville de Paris et payé, sans les frais d'adjudication, la somme de *deux mille trois cent cinquante francs*, prix un peu différent de celui consigné dans le *Manuel*.

A. BONNARDOT.

(1) Voir l'*Interméd.*, I, 226, 300; II, 204.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numo 43.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. [10 oct. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

L'INTERMÉDIAIRE = CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, à ses lecteurs, — anciens et nouveaux.

Notre petite feuille vient d'être l'objet d'un témoignage très flatteur pour elle, et dont elle a le droit de se montrer fière.

Bon nombre de nos lecteurs connaissaient, au moins de réputation, la *Correspondance littéraire*, cette excellente petite revue mensuelle, née, en 1856, des cendres de l'*Athenæum français*, autre recueil de si regrettable mémoire (1). Les honorables éditeurs de la *Correspondance*, en nous informant qu'ils renonçaient à en poursuivre la publication, nous ont demandé s'il conviendrait à l'*Intermédiaire* de lui succéder, c'est-à-dire d'arborer son titre et de s'offrir, en son lieu et place, avec sa recommandation, à ses abonnés. Comment décliner une pareille proposition, réduite à ces simples termes? Comment ne pas l'accepter avec quelque fierté?

L'*Intermédiaire* se présente donc, en ce jour, à des lecteurs nouveaux, auprès desquels il ne peut avoir la prétention de *remplacer* la *Correspondance*, dont il regrette, comme eux, la fin prématurée. Mais son espoir est de diminuer pour quelque part leurs regrets, et de se concilier à son tour leur sympathie (2).

Profitons de cette occasion, pour rappeler à nos lecteurs anciens, dont le bon vouloir nous est bien assuré, que notre petite feuille ne compte encore que *vingt et un* mois d'existence; qu'elle est, par conséquent, dans la « crise de formation » et a toujours grand besoin du patronage actif de ses *parrains* (voir II, 65, 386). Elle n'aspire qu'à *aider* de son mieux chercheurs et curieux, suivant sa devise; mais encore faut-il que ceux-ci l'*aident* à vivre, disons mieux, la *fassent* vivre, en l'*aidant* à surmonter ces difficultés sous lesquelles succombent trop souvent, en France, les recueils littéraires les plus utiles. A ce propos, citons ces lignes très opportunes que nous rencontrons à l'instant dans une lettre d'un de nos plus honorables abonnés, membre de l'Institut (29 sept.): « A « mon retour de la campagne, je veux « trouver de nouveaux amis à l'*Intermé-« diaire*. Rien, je le sais, n'est difficile à « créer comme la notoriété qui résulte du « mérite, depuis que s'est peu à peu éta-« blie, pour toutes choses, la publicité « payante... » — En remerciant ici notre honorable correspondant, nous lui demandons la permission de le donner comme exemple. Que tous ceux qui pensent comme lui, fassent donc à l'*Intermédiaire*, dans les trois mois qui vont s'écouler, cette publicité... *non payante*, et cette propagande *amicale*, qui lui sont absolument indispensables pour assurer son avenir.

(1) La *Correspondance littéraire* a été publiée d'abord par la librairie Durand, puis par la librairie Hachette. L'*Athenæum français* était publié par la librairie Didot (1852-56).

(2) La *Correspondance littéraire* donnait de temps à autre quelques *Questions et Réponses*, comme l'avait essayé déjà avant elle l'*Athenæum français*. On se rappelle qu'elle avait souhaité fraternellement la bienvenue à l'*Intermédiaire* (I, 42) et qu'en plus d'une circonstance elle s'était trouvée en contact avec lui: *Tombe de Voltaire violée en* 1814 (I, 42, 161); *Exemplum ut talpa* (I, 344, 353); *Sonnet d'Oronte* (I, 326), etc. — Il est à remarquer que le titre de *Correspondance littéraire*, s'il n'eût été déjà pris, eût essentiellement convenu à l'*Intermédiaire*: sa rédaction le justifie mieux qu'aucun autre. Il est (on ne doit jamais l'oublier) ce que le font ses *correspondants*.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

La durée de la vie des patriarches antédiluviens. — Sans manquer en rien au respect pour les textes bibliques, on peut, je crois, chercher à expliquer quelques expressions qui, prises trop strictement dans un sens littéral, répugnent à la raison et semblent fournir des objections aux libres penseurs. La durée extraordinaire de la vie de quelques patriarches antédiluviens (surtout celle d'Enoch et de Mathusalem, *Genèse*, chap. V, v. 23 et 27), ne serait-elle

Digitized by Google

pas susceptible d'une interprétation qui rendrait ces passages plus analogues aux conditions actuelles de la vie, si l'on peut admettre que le mot hébreu, que les interprètes ont rendu par *années*, n'a pas le sens qu'on y attache habituellement. Moïse n'avait-il pas adopté en Egypte une façon de compter qui justifierait l'hypothèse que j'indique? Selon Eudoxe, cité par Proclus, les Egyptiens avaient donné au *mois* le nom d'*année* (Proclus, *in Timæum*, p. 72, édit. Schneider). Ce que cette expression peut avoir d'obscur s'explique par d'autres témoignages. Diodore de Sicile rapporte que les Egyptiens avaient autrefois pris pour *année* le *mois lunaire* (l. I, 26); ce fait est positivement affirmé par Varron, que cite Lactance (*Instit.*, II, XII). Pline (l. VII, c. 48, § 155) met aussi les Egyptiens au nombre de ceux qui ont compté le temps par *lunes* (*lunæ sessio*). Plutarque, dans la *Vie de Numa* (§ 18), rapporte la même tradition. Il y a donc bien peu de faits attestés par un aussi grand nombre d'autorités concordantes. Je me hâte d'ajouter que j'emprunte ces citations à un travail d'un des plus illustres érudits français, à Letronne, travail inséré dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et B. L.* (t. XXIV, p. 140). Je livre ces réflexions à des savants plus instruits que moi en pareille matière, et je serai heureux de connaître, par la voie de l'*Intermédiaire*, quelles sont les explications que des interprètes de l'Ecriture sainte ont données de ces passages de la Genèse. Je ne parle pas de celles des anciens commentateurs strictement attachés au sens littéral. V. M.

—

Sur un vers de Malherbe. — M. Lud. Lalanne, dans son excellente édition des *Œuvres complètes de Malherbe*, dit (t. I, p. 38) au sujet des célèbres *Stances à M. du Périer, gentilhomme d'Aix en Provence, sur la mort de sa fille* : « On raconte que Malherbe avait d'abord rédigé « ainsi le vers 15 :

Et *Rosette* a vécu ce que vivent les roses;

« mais à l'imprimerie on déchiffra mal le « manuscrit, et l'on mit *Roselle* au lieu de « *Rosette*. En lisant l'épreuve à haute voix, « le poëte fut frappé de ce changement et « écrivit le vers tel qu'il est aujourd'hui. « Nous ne savons où cette anecdote fort « connue a été rapportée pour la première « fois, mais elle nous semble démentie par « la rédaction primitive du vers en ques- « tion, que nous donne une variante rap- « portée plus bas. »

Voici cette variante qui, en effet, ne permet pas du tout d'attribuer à une faute d'impression (*felix culpa!*) un aussi gracieux changement :

Et ne pouvoit Rosette être mieux que les roses
Qui ne vivent qu'un jour.

Quel est le conteur qui a donné tant d'à-propos au hasard? Je le demande surtout à celui des lecteurs de l'*Intermédiaire*, qui est l'érudit et spirituel auteur de l'article *Fautes d'impression*, dans le *Diction. de la Conversation* (2e éd.).

T. DE L.

—

Un Quatrain satirique. — En feuilletant les registres d'un ancien notaire de Saint-Pons (Hérault), j'ai trouvé, entre autres notules, sentences, épitaphes, etc., soit en vers, soit en prose, les unes latines, les autres françaises, qui émaillent les premières et les dernières pages du recueil, le quatrain suivant, dont la difficulté vaincue n'est pas le moindre mérite :

Nobilitas — princeps — dux — rex — regina — senatus
Dira — offensus — atrox — mollis — avara — levis
Plebem — vindictam — regnum — æra — tributa — favores
Vexat — agit — quærit — dissipat — auget — amat.

Malgré la singularité de la construction, le sens est facile à saisir : c'est une leçon satirique en six colonnes. Les puissances de la terre en font les frais. On s'étonne, toutefois, de ne pas y voir figurer une puissance rivale, le clergé. Serait-ce un clerc trop partial qui l'aurait écrite? — Je fais appel aux lecteurs assidus de l'*Intermédiaire*, pour savoir si cette boutade est ou non inédite. Le registre du garde-notes qui me l'a fournie porte la date de 1607.

(Saint-Pons.) S. J.

—

Vis à vis de... — L'*Intermédiaire* a déjà déclaré la guerre à plusieurs expressions vicieuses, telles que : *Dans un but*, *Sous un rapport*, *Palpitant d'actualité*, etc. Je me permettrai de demander avec Voltaire (lettre à l'abbé d'Olivet, de Ferney, 5 janv. 1767. T. II des *Mél. littér.*) : « Dites-moi si jamais vous vîtes, dans au- « cun bon auteur de ce grand siècle de « Louis XIV, le mot de *vis à vis* employé « une seule fois, pour signifier *envers*, « *avec*, *à l'égard?* Y en a-t-il un seul qui « ait dit : ingrat *vis à vis* de moi, au lieu « d'ingrat *envers* moi; il était fier *vis à vis* « de ses supérieurs, pour : fier *avec* ses « supérieurs, etc.? » T. DE L.

—

Ornemaniste, ornementiste, ornementer, ornementation! — Voilà des mots qu'on rencontre chaque jour dans les livres ou articles de journaux, en compagnie d'autres solécismes ou barbarismes que les rapins sont parvenus à faire passer dans le langage usuel et même littéraire. Les trois derniers dérivent évidemment d'*ornement*, mais quelle étymologie rationnelle peut-on donner du premier? Il est vraiment déplorable de voir notre langue ainsi souillée par l'intrusion de mots formés contre son génie et qui ne peuvent même être justi-

Digitized by Google

fiés par une apparente utilité. Les grands artistes de la Renaissance, et en tête Androuet du Cerceau, se contentaient des mots *ornement*, *décoration*, *décorateur*, parfaitement français et ayant la même signification que nos modernes barbarismes. Donc, à quoi bon ceux-ci? — *Orner* a formé régulièrement *ornement*, chose qui orne. Que si l'on voulait un mot pour désigner celui qui orne, il faudrait le tirer non pas d'ornement, mais d'orner, et dire *orneur* ou tout au plus *ornateur*. Alors aussi, il faudrait dire *ornation* et non pas *ornementation*, affreux monstre qui ne doit pas manquer d'enfanter un jour *ornementationner*, *ornementationnement*, etc. Il serait bien à souhaiter que nos écrivains, nos lettrés, ceux qui ont encore le sentiment de l'harmonie littéraire, s'entendissent pour rejeter ces impurs et ridicules produits de l'ignorance. — Je viens d'écrire le mot *Harmonie* : n'en a-t-on pas voulu dériver un verbe qui n'a pas encore de forme précise? Les uns disent *harmonier*, *s'harmonier*, les autres *harmoniser*, *s'harmoniser*. Barbarie ici, barbarie là. Que disent ces mots de plus que *accorder*, *s'accorder?* Et un ouvrage *réussi? Réussir* un tableau? Solécismes par ignorance! FR. L.

—

Une déclaration qui ne manque pas de franchise. — « Quand nous sommes les plus faibles, nous vous demandons la liberté, au nom de vos principes; quand nous sommes les plus forts, nous vous la refusons, au nom des nôtres. » Pourrait-on nous dire de qui est cette pensée, et dans quel recueil on pourrait la rencontrer, au moins pour le fond, si ce n'est pour la forme? Quelques-uns attribuent cette proposition à M. le Cte de Montalembert; mais elle nous paraît si étrange, que nous n'oserions assumer la responsabilité d'une pareille imputation. Baron DE PONNAT.

—

L'ingratitude, une vertu. — Quel est le La Rochefoucaud contemporain qui, le premier, a dit ce mot profond : « *L'ingratitude est l'indépendance du cœur?* »

V. V.

—

Dormir sur les deux oreilles. — D'où vient cette expression triviale, mais fort usitée dans certaines provinces. Comment a-t-on été choisir pour exprimer un sommeil profond, une position qui est tout à fait impossible? N'y aurait-il pas là, comme dans beaucoup d'autres expressions populaires, la corruption d'une phrase qui avait primitivement un sens exact?—On dit aussi : dormir « à poings fermés? » C. E. C. V.

[Il parait que les *oreilles* ont *tinté* à nos correspondants, car voici la même question posée par un second, et deux autres nous l'ont aussi posée verbalement. Voilà de quoi éveiller la curiosité des chercheurs et leur faire dresser les oreilles! Mais le problème était-il donc si malaisé?]

— Pourrait-on m'expliquer le sens exact de cette expression? Vulgairement, elle signifie, je crois, *être plongé dans un grand somme*. Mais, — en somme, — quelle que soit la violence de ce sommeil, comment peut-on dormir, à la fois, sur les *deux* oreilles? Peut-être a-t-on voulu dire tout simplement par là : dormir au point de ne rien entendre,—dormir *des deux* oreilles? Je ne sais. Mais une autre expression synonyme de la précédente : *Dormir à poings fermés*, est au moins aussi jolie et plus vraie. Elle est, en outre, comprise par tous ceux qui ont vu dormir de jeunes enfants, dans leur berceau. ULR.

—

Le mot Bourdaloue. — (Voir plus loin col. 590). D'où vient le même mot *Bourdaloue* désignant le cordon, ou ruban de soie, qui entoure la base de la *forme* (et non de la *figure*) du chapeau. B.....N.

—

Habit « d'éternelle. » — Je lis, à la fin de l'article *Théâtres* du *Monde illustré* (18 mars 1865), rédigé par Ch. Monselet, la phrase suivante qui a trait au costume du peintre Lantara, héros, comme on sait, d'une bluette théâtrale assez récente: « Je recommande à Mlle Déjazet l'*habit d'éternelle* (souligné), doublé de peluche de soie. » Un *habit d'éternelle?* Ce n'est sans doute point là un compliment adressé à la célèbre actrice qui n'en a que faire. *M. de Cupidon*, si bien renseigné sur la vie élégante au XVIIIe siècle, aura voulu désigner sans doute une étoffe à la mode en ce temps-là. Mais laquelle? Je suis garçon, il n'y a pas de modistes dans mon village et mon Dictionnaire est muet sur l'*habit d'éternelle :* Qu'est-ce que ce joli chiffon peut bien être, ô Mesdames les lectrices (ou Messieurs les érudits) de l'*Intermédiaire?* L'ETOILE.

—

Le compéron (oranger). — Dans un voyage que je faisais ces jours derniers à Chambéry, ce qui frappa le plus agréablement mes yeux et mon imagination, après tous ces clochers tout luisants de fer *blanc* et qui sont surmontés d'une croix du même éclat, par allusion, je suppose, à la croix d'*argent* incrustée dans le blason de la maison de Savoie, c'est une belle et longue allée d'orangers, dans le jardin qui règne derrière le château. Là je vis des orangers de tout âge, de toute taille et de toute provenance. Le plus beau m'a semblé celui « de Portugal; » le plus rare, celui « de

Digitized by Google

Chine, » qui nous vaut ces tant renommés *chinois*, qu'on aime à plonger dans un bain de liqueur. Je me suis arrêté avec complaisance devant le « bouquetier, » dont le nom indique assez la forme; devant le svelte et élégant « oranger de Florence; » devant l'oranger « bigarade, » ainsi nommé de la couleur changeante de son fruit; enfin, devant l'oranger « bergamote, » apparemment originaire de Bergame. Mais, de tous ces gracieux et odorants arbustes, il en est un qui m'a intrigué outre mesure; c'est le « *compéron*. » Et voilà pourquoi je vais demandant à chacun : De grâce, ne pourriez-vous pas me révéler ce que c'est que le *compéron?*

J. L.

—

Tour de bâton. — Quelle est l'origine de cette expression? Les explications données par Borel et autres ne me paraissent pas satisfaisantes. A. F.

—

Mangeurs de grenouilles. — Pourquoi donc les Anglais nous appellent-ils ainsi? (Par parenthèse, dans le français d'outre-mer, le mot se prononce : *grenou-hill.*) Il est vrai qu'en Alsace on fait une assez grande consommation de ces amphibies; les cuisses se mangent en friture; le corps sert à faire du bouillon : c'est le potage *à la tortue* des petits ménages. Mais cet usage serait-il donc général en France? Je crois pouvoir affirmer qu'il est peu commun, sinon tout à fait inconnu, en Normandie et en Bretagne, c'est-à-dire dans nos deux provinces qui sont précisément les plus voisines de l'Angleterre.

(Strasbourg.) T. R.

—

Le « Roi-Dagobert. » — Il est toujours fort intéressant de connaître le nom des musiciens qui ont été assez heureusement inspirés, pour que leurs œuvres, à cause de la simplicité, du charme, ou même de la vulgarité de la mélodie, aient pu être retenues par tout le monde et être transmises, dans le souvenir du peuple, de génération en génération. A ce titre, sait-on quel est l'auteur de la musique du *Roi-Dagobert*, celui des paroles, et à quelle époque cette chanson a été mise en circulation? Si l'on n'en peut trouver l'origine, pourrait-on indiquer l'écrivain le plus ancien qui en ait fait mention? J. Wattiau.

—

La Chanson de la Pelle. — Dans son *Romancero de Champagne* (t. II, p. 227), M. Tarbé donne, sous le titre de *Chanson du Pressoir à Ludes*, le fragment suivant:

Pelle en haut,
Pelle en bas,
Pelle avec son joli petit manche,
Et pelle qui n'en a pas.

Cette chanson était répandue dans tout le vignoble champenois, où je l'ai vue, il y a plus de trente ans, ainsi figurée sur plusieurs anciens pressoirs de diverses localités, en manière de *rebus*. C'était une rangée de petites pelles : une noire, une blanche, une sans manche, etc., et alors on lisait : « Pelle noire, — Pelle blanche, — Pelle qui n'a point de manche, etc. » — Mais, il est probable que, comme beaucoup d'autres qui figurent dans le recueil de M. Tarbé, cette chanson n'était point particulière à la Champagne. En effet, aux pp. 300 à 305 du petit volume intitulé : *La Musique du Diable ou le Mercure galant dévalisé* (Paris, Robert le Turc, 1711), Lulli, entrant aux enfers, compose le morceau suivant à trois parties, pour le faire chanter par les trois gosiers de Cerbère qui le répète plusieurs fois et s'en montre si enchanté qu'il donne à Lulli licence de passer.

. . . .

Connaît-on d'autres contrées où cette chanson était usitée? Pourrait-on la faire remonter à une époque plus reculée que 1711, et en donner l'origine? Quærendo.

—

Deux portraits gravés par P.-A. Tardieu. — Pierre-Alex. Tardieu a-t-il gravé un portrait de Montesquieu? Le Dictionn. de Gabet et la Collection Laterrade (4e catalogue, n° 406) disent *oui*. La description de l'œuvre de P.-A. Tardieu, par M. Em. Galichon (*Gaz. des Beaux-Arts*, n° 81), dit *non*, ou plutôt ne mentionne pas ce portrait. Même demande pour le portrait de Mme Du Bocage (cité II, 402): le travail de M. Galichon l'omet aussi. H. V.

—

Le portrait de Théroigne, — l'héroïne de la Bastille, du 5 oct., du 4 juillet, du 21 juin et du 10 août, — peint par le célèbre Ducreux, est-il connu de quelque abonné ou lecteur de l'*Intermédiaire?* Bn.

—

Deux vasques trouvées au Carrousel. — Lorsqu'on démolit enfin, en 1852, la maison, dite hôtel de Nantes, qui s'était obstinée à rester seule debout dans le Carrousel, du côté du pavillon de Rohan, on trouva, dans le sous-sol, une et même deux sortes de grandes vasques de fontaine en marbre. Je les vis alors, en passant par là, et deux de mes amis les ont vues aussi. Que sont-elles devenues? Les a-t-on placées quelque part au Louvre ou dans quelque autre dépôt? B. A.

—

Cordeliers et Jacobins. — Aujourd'hui qu'on n'écrit plus l'histoire que sur pièces, et que des documents non consultés jus-

Digitized by Google

qu'à présent viennent de montrer sous son vrai jour la figure de Danton, il est intéressant de poursuivre cette étude sur l'ensemble du mouvement révolutionnaire. Le club des *Cordeliers* et celui des *Jacobins* étaient dans l'usage de dresser des procès-verbaux détaillés de leurs séances. Que sont devenus ces procès-verbaux? Leur examen approfondi pourrait sans doute servir à corroborer la distinction si bien établie par le docteur Robinet entre la tendance des *Cordeliers*, qui voulaient concilier le progrès avec l'ordre, et celle des *Jacobins* exagérés, qui, après Rousseau et avant Babeuf, tendaient à la dissolution sociale par le nivellement. L'auteur de la *Notice sur Danton* pourrait-il nous renseigner sur cette question? K. L.

—

Le vandalisme révolutionnaire. — *Le Temps* (1er sept. 1865) contient un article *Variétés*, dans lequel un des abonnés les plus érudits de l'*Intermédiaire*, M. Fréd. Lock, prend incidemment la défense de la Révolution, à laquelle beaucoup de personnes attribuent la destruction de presque tous les édifices religieux du moyen âge qui n'existent plus aujourd'hui. — Pour confondre une bonne fois cette banale accusation, notre savant collaborateur dresse un petit tableau qui me paraît un argument sans réplique et que je crois utile de reproduire ici : « Sur un chiffre de « cent trente édifices de ce genre, disparus « de 1790 à 1861, il en a été détruit : 1 en « 1791, — 9 en 1792, — 4 en 1793, — (0 en « 1794), — 3 en 1795, — 9 en 1796, — 18 « en 1797, — 8 en 1798, — 5 en 1799, — « 26 de 1800 à 1814, — 31 de 1814 à « 1830, — 11 de 1830 à 1848, — 23 de « 1848 à 1861. — Quelques-uns encore ont « été détruits depuis 1861. »

Je n'ose prier M. Lock de me donner la nomenclature de tous ces monuments; ce serait peut-être abuser de sa complaisance et de l'hospitalité de l'*Intermédiaire;* je lui demanderai seulement de vouloir bien me dire sur quels documents officiels il s'est appuyé pour établir le piquant inventaire ci-dessus. A. B. D.

—

Talma en 1826. — Quel est le coup fatal ou l'événement qui frappa Talma dans ses affections, en avril 1826? Il écrivait à une personne de Rouen « qu'il ne se relèverait pas de ce coup? » — Quelqu'un qui travaille à l'histoire du théâtre tiendrait beaucoup à avoir ce renseignement. L-N.

—

Les origines en France de la typographie hébraïque et grecque. — Le premier ouvrage grec qui ait été imprimé en Europe est, je crois, l'*Homère*, publié à Florence en 1488, in-fol. Quelqu'un des correspondants de l'*Intermédiaire* pourrait-il indiquer quel est le premier ouvrage grec sorti des presses françaises? On voudrait aussi avoir un renseignement analogue pour le premier ouvrage hébreu. C. P.

—

La Bibliothèque du cardinal d'Armagnac. — Dans une lettre de Peiresc à Grotius, dont j'ai l'original sous les yeux et qui, je le pense, est restée inédite, il est question de la biblioth. du cardinal d'Armagnac, à Rhodez. Cette biblioth. paraît avoir été riche en manuscrits précieux. Peiresc avait écrit pour qu'on y fît quelques recherches relatives à de certains suppléments au Procope, dont son ami avait besoin. A-t-on conservé des données ou indications plus ou moins nombreuses sur cette bibliothèque et sait-on ce qu'elle est devenue? C'est du 11 déc. 1636 qu'est datée la lettre que je possède. JACQUES D.

—

Un Almanach de 1523. — Je possède un opuscule de 4 ff. in-4°, imprimé en caractères gothiques et intitulé : *La grant pronostication nouvelle Avec les appertions pour L'an Mil. CCCCC. xxiii. Composée par maistre Jehan Stabius Daugusta en Alemaigne, grant astrologue du feu empereur Maximilian et à présent de L'Archiduc, transcrit de latin en françois, sans riens y changer*, etc. Au-dessous du titre est une vignette, et au bas du recto du f. 4, on lit : *Imprimée à Genesue par maistre Jaques Viuian.* Le verso du même feuillet est occupé par un *Almanach pour ceste présente année M. CCCCC. xxiii.* — Cette rare plaquette est inconnue à Brunet et à Gaullieur (*Etudes sur la typogr. genev. du XVe au XIXe siècle*). A-t-elle été décrite par d'autres bibliographes? Qui était ce Jean Stabius? — Est-ce un pseudonyme? Le libraire lyonnais de qui je tiens mon exemplaire a écrit sur la couverture : *Attribué à Rabelais;* mais cette assertion me paraît inexacte ; il y a évidemment confusion avec les Almanachs et les Pronostications que l'auteur de *Pantagruel* a publiés à Lyon à partir de 1532.
(Genève.) THÉOPH. DUFOUR.

—

Le livre de Galilée est-il encore à l'Index? — Le livre de Galilée : *Dialogo sopra i due massimi sistem idel mondo Tolemaico, e Copernicano*, qui a été mis à l'Index en 1634, est-il encore sur l'*Index librorum prohibitorum?* S'il n'y est pas, à quelle époque a-t-il cessé d'être prohibé? E. Q.

—

Un exemplaire annoté des « Essais » de Montaigne. — Dans son *Diction. des anonymes*, Barbier mentionne un exemplaire

Digitized by Google

des *Essais*, édit. de 1725, sur lequel Jamet avait écrit un assez grand nombre de notes. — Jamet était un personnage bizarre, très sans façon, assez instruit, qui s'amusait à inscrire sur ses livres les réflexions qui lui passaient par la tête, les citations, les rapprochements que sa mémoire lui suggérait. Ch. Nodier parle en détail de ce personnage dans les *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*, et M. G. Brunet a donné dans ses *Fantaisies bibliographiques* (Paris, Gay, 1864, p. 251-268) une liste assez longue des ouvrages que cet amateur avait ramassés et annotés. Qu'est devenu le *Montaigne* en question? Sait-on où il se trouve, ou la trace en est-elle perdue? F. R.

—

Les « Plaideurs » de Racine mis en vers. — Je me livre à un travail bibliographique sur le théâtre de Racine. J'ai vainement cherché à me procurer les *Plaideurs* transformés en opéra-comique et représentés au Théâtre-Italien, le 23 juin 1791. Les vers sont de Desriau, la musique est de Duboullai, deux personnages fort inconnus. Cette production, qui n'eût d'ailleurs aucun succès, a-t-elle été imprimée? Où trouver quelques renseignements à son égard?

J. P. V.

—

Un Ouvrage auquel Napoléon Ier a pris part. — Je vois, dans divers bibliographes, que le Premier Consul passe pour avoir écrit quelques chapitres d'un livre qui fut rédigé dans son cabinet, et qui, publié en 1801, sans nom d'auteur, eut, la même année, une nouvelle édition avec le nom de l'abbé Bonnet, natif de Fréjus. L'ouvrage est intitulé : *l'Art de rendre les Révolutions utiles*. J'ai vainement cherché à acquérir ce livre, qui manque complétement, à ce qu'il paraît, dans le commerce. Est-il vrai que le Premier Consul y ait travaillé? Pourrait-on indiquer quelques passages où se montre l'ongle du lion?

(Marseille.) L. M. P.

—

La Préface de « Vautrin. » — La 2e édition du drame de Balzac, *Vautrin* (Paris, Delloye, 1840, in-8°), — après la dédicace à M. Laurent Jan, qui l'avait bien méritée par un article ultra-hyperbolique dans le *Charivari*, — porte cet *Avis* : « M. de « Balzac, retenu au lit par une indisposi« tion très grave, n'a pu écrire la *Préface* « qui devait accompagner sa pièce de *Vau*« *trin*, dont les représentations ont été ar« rêtées par l'autorité. Cette *Préface* paraî« tra, dès que la santé de l'auteur lui « permettra de la composer. Toutes les « personnes qui auront acheté la présente « édition auront droit à un exemplaire de « ladite *Préface*, qui leur sera remis en « échange du présent avis, qu'il est facile « de détacher du livre :

« *Bon pour un exemplaire de la Préface* « *de* VAUTRIN. »

Peut-on me dire si cette *Préface* a paru en feuille détachée? Peut-on me dire encore si cette 2e édition est vraiment une *seconde* édition, ou simplement un second *tirage* avec changement mensonger sur la couverture? PH. BURTY.

—

« Modèle de réponse à l'offenseur. » — Sous ce titre, M. Ch. Maurice a inséré une lettre de Pastoret à Condorcet dans le volume qu'il vient de publier sous le titre d'*Épaves*. Nous demandons la permission de la transcrire : « On vient de me mon« trer, Monsieur Condorcet, les injures « dont vous m'honorez, dans le plat libelle, « où, pour quinze francs par jour, vous « outragez tous les matins, la raison, la « justice et la vérité. Je m'empresse de « vous en témoigner toute ma reconnais« sance. »

Cette lettre est-elle authentique? Existe-t-elle dans quelque collection d'autographes? M. Maurice se borne à l'imprimer, sans ajouter un mot sur la façon dont il en a eu connaissance. E. L.

—

« Papillons noirs. »—« Personnalités. » — Combien de livraisons ont : 1° les *Personnalités*, d'Alph. Peyrat; 2° les *Papillons noirs*, du bibliophile Jacob? L. V.

—

« Chronica Jo. Gillæi. » — Je me permets de rappeler ma question relative à ce livre (*Vid.* I, 340). J'offre d'avance l'expression de ma plus vive gratitude au bibliophile qui pourra me renseigner sur cet ouvrage dont l'existence est certaine.

(Montbéliard.) L. W.

—

Le « Violon de faïence. » — On avait annoncé, il y a environ deux ans une édition *illustrée* de ce délicieux ouvrage de Champfleury. Cette édition a-t-elle paru? Chez quel éditeur? Baron DE C.

Réponses.

Œuvres de Fermat (I, 39; II, 199, 426). — M. Villemain, à son passage au ministère de l'instruction publique, avait en effet conçu la pensée très digne d'éloges de réunir tous les écrits épars de l'illustre géomètre et d'en former un corps d'ouvrage qui serait publié aux frais de l'État. Ce projet, soumis à la Chambre des députés, fut adopté en 1844, et donna lieu à

Digitized by Google

un rapport remarqaable sorti de la plume de M. Arago. M. Libri, qui s'était beaucoup occupé de Fermat, qui avait découvert des lettres et des manuscrits autographes et inséré, dans les journaux les plus sérieux, des études importantes à cet égard (*Journ. des Savants*, sept. 1839, mai 1841, nov. 1845; *Rev. des Deux-Mondes*, 15 mai 1845), fut chargé de préparer, de réunir les matériaux de cette publication. Mais M. Libri ayant quitté la France en 1848, par suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler, il n'a plus été question de l'édition des œuvres de Fermat. Il serait fort désirable que ce projet fût repris et mené à bonne fin. L'État ne saurait faire un meilleur emploi de quelques billets de banque prélevés sur un immense budget, qu'en les appliquant à des éditions nouvelles d'ouvrages qui sont un des titres de la gloire intellectuelle de la France, mais qui seraient pour l'industrie privée une entreprise trop onéreuse pour qu'un libraire veuille en faire les frais.

B.

— L'édition qui devait être publiée aux frais et par les soins du gouvernement n'a jamais paru. C'est F. Arago qui va nous en donner la raison : .... « Ces considérations avaient décidé le ministre de l'instruction publique (M. Villemain) à demander aux Chambres législatives, en 1843, la réimpression des œuvres de Fermat. Je fus nommé rapporteur de la commission de la Chambre des députés, chargée d'examiner le projet de loi tendant à ouvrir dans ce but un crédit extraordinaire de 15,000 fr. Ce projet de loi fut voté. Par suite de diverses circonstances sur lesquelles il est inutile de s'étendre ici, les fonds accordés par les Chambres sont rentrés au Trésor, et la grande pensée de la publication par l'Etat des œuvres de Fermat a été abandonnée. » (Arago, *Notice biograph.*, t. III, p. 517. Voy. aussi *Mélanges*, t. XII des Œuvres, p. 642).— Les diverses circonstances auxquelles F. Arago fait allusion ici se rapportent évidemment à l'affaire Libri. C'est, en effet, le célèbre bibliophile qui avait découvert à Metz quelques mss. de Fermat, et il était disposé, sans doute, à en exagérer l'importance. Mais laissons encore la parole à l'illustre secrétaire-perpétuel : « Un érudit acheta, il y a peu d'années, chez un bouquiniste de Metz, un cahier écrit de la main du géomètre Arbogast. Dans ce cahier, le député conventionnel du Bas-Rhin avait réuni des lettres inédites et quelques opuscules mathématiques de Fermat. Le *Journal des Savants* du mois de sept. 1839 a donné la liste de ces pièces. Une lecture attentive de ce catalogue (le catalogue est du même érudit qui avait fait la découverte) a singulièrement amoindri les espérances que nous avions conçues. Le ms. d'Arbogast ne fournirait, en tout cas, à l'édition projetée qu'un petit nombre de pages. » A. DE LA TAILLE.

— L'illustre géomètre *toulousain* est né en août 1601, à Beaumont de Lomagne, près Montauban, et non à Toulouse, ville où d'ailleurs il acquit grandement le droit de cité, et comme magistrat et comme savant. Le dernier travail important sur Fermat est de 1856. (Biogr. Didot.)

H. V.

— M. Terquem, si bien qualifié pour s'occuper de cette affaire, avait l'intention de dénoncer au Sénat l'inexécution d'une loi votée depuis 1844 : la mort ne lui en a pas laissé le temps. E. P.

—

Chic (I, 275, 334; II, 48, 431). — A propos de Reine Audu, cette victime des juges du Châtelet (appelés à juger seuls leurs adversaires politiques), à propos de la reine des Halles, cette fruitière si remarquablement belle et brave, une des héroïnes de nos fastes révolutionnaires, le Père Duchesne, dans un de ses journaux, dit : « Quel *chic* la liberté donne aux femmes ! » L. BUISSON.

—

Gazette (I, 210, II, 19). — Je regrette de n'avoir pas vu, sur cette question, mentionner le nom de M. Mahn, qui l'a traitée dans ses *Recherches étymol. dans le domaine des langues romanes.* Je l'ai cité dans mon *Dictionn. d'étym. franç.* Le célèbre linguiste de Berlin soutient la thèse de Ménage. — Quant au mot *ciarliera*, introduit dans la discussion par M. Ed. P., je remarquerai qu'il n'a, et ne peut avoir, rien de commun avec *cicala* ou *cicada*. Il dérive, comme *ciarlatano*, *charlatan*, du verbe *ciarlare* (esp. *charlar*), babiller, dont l'étymologie n'est pas encore tirée au clair. (Bruxelles.) AUG. SCHELER.

—

Attention délicate pour les Dames, à Paris, en 1491 (I, 256). — Les fabricants de céramique la répétèrent d'une façon non désintéressée à propos des sermons du R. P. Bourdaloue, en faisant *potérer* des vases de jour, d'une forme oblongue, dont les femmes se munissaient pour aller entendre les longs sermons de ce prédicateur. De là le nom gardé jusqu'à nos jours par ces utiles ustensiles. — On avait conservé avec grand soin au château de Belleville, chez le marquis de Noailles, père du duc Paul de Noailles, qui a réuni de nos jours en ses mains la fortune de la Montespan et de la Maintenon, le *Bourdaloue* dont fit usage cette dernière à ce propos des sermons. (Voir ci-dessus, col. 582). B.....N

—

Digitized by Google

Estaminet (I, 338; II, 83)— désigne bien en effet la pièce d'un café (ou d'une brasserie) dans laquelle il est permis de fumer. Ce mot est synonyme de *fumoir* ou *tabagie* et dérive évidemment d'*étamine* (*stamine* en anglais, *estamena* en espagnol), ou d'*estamet*, étoffe de laine (en espagnol *estamenete*) fabriquée avec le fil d'*estame* (en espagnol *estambre*), fil tors de laine fine pour tricot ou chaîne de tissu. On donne indifféremment le nom d'*étamine* à un tissu de drap peu serré pour filtre, à une étoffe de laine mince et non croisée, à un blutoir, à un tamis, enfin, au filet qui, dans la fleur, porte l'anthère. Le fabricant d'étamines est nommé *étaminier*. On connaît l'expression *passer à l'étamine*, pour examiner rigoureusement. *Estambre de la vida* veut dire, en espagnol, *trame de la vie*. — Les mots *étamine* et *tamis* me paraissent avoir une origine commune. Dans le nord de la France, près St-Amand, on appelle *etamen* (étamène), ou *minute*, une chausse de laine servant à passer le café. Les mariniers du Nord donnent ce même nom d'*etamen* à un châssis mobile formé d'un tissu de crin ou de fil, qui laisse entrer l'air dans la petite pièce appelé *reu*, par opposition à l'*oul*, partie du bateau où l'on charge le charbon ou autres marchandises. Le *reu* est placé à l'arrière du bateau et, comme on y fume beaucoup, la fumée s'échappe à la partie supérieure par l'*etamen*. Dans les cabarets de Flandre, où l'atmosphère trop chargée de fumée de tabac pourrait devenir suffocante, on établit un appel d'air au moyen d'un tuyau de cheminée recouvert à son orifice extérieur d'une *etamen*. — De même qu'en espagnol on pourrait confondre *fumadero* (estaminet) avec *fumero* ou *humero* (tuyau de cheminée), on a confondu la pièce où l'on fume, l'*estaminet*, avec l'*étamine*. — Une dernière remarque : partout où l'on emploie le gaz pour l'éclairage, l'administration force de placer près du plafond des *ventilateurs* ou tout au moins des *ventouses* en tissu de fil de cuivre, véritables étamines. O. FRION.

—

Mlle de Sombreuil. Le verre de sang (II, 138, etc., 526). — Pour la vérité sur le verre de Mlle de Sombreuil, il suffit de causer cinq minutes avec M. Labat, archiviste de la préfecture de police. Il démontre, l'impossibilité de cette légende. L. V.

[Nous n'en doutons pas, mais notre correspondant aurait bien fait de nous *dire*, en résumé ce que *dit* M. Labat, surtout s'il *dit* autre chose que ce qu'on a lu jusqu'ici dans l'*Intermédiaire*. — *Réd.*]

—

Noms des habitants de quelques villes (II, 259, etc., 440). — Pour les habitants de Maubeuge, on dit : les *Malbodiens* ou *Maubeugiens;* de Nancy, les *Nancéiens* ou *Nancéens;* de Rambouillet, les *Rambolitains*. H. I.

— Les habitants de Vesoul, *Vésuliens*. E. B.

—

Une étude sur Lucrèce (II, 266). — La *Biogr. Didot* n'a pas commis l'erreur que lui attribue *M. N.;* l'article en question se trouve bien dans le t. XLVII (1831) de la *Biblioth. univ. de Genève* (*Littér.*, p. 261-75). Il est intitulé *Du génie de Lucrèce* et signé des initiales F. R. (François Roget). (Genève). TH. D.

—

Fruit-sec (II, 288). — On peut lire, t. II, p. 84, des *Récréations philologiques* de Génin (éd. 1858), une version un peu différente de celle de M. Terquem, sur l'étymologie de ce mot si connu aujourd'hui. E. C.

—

La Bible des soldats (II, 290). — Le 2 mai 1845, dans l'assemblée générale de la Soc. de l'Hist. de France, le secrétaire, M. J. Desnoyers, de l'Institut, répondait ainsi d'avance à ma question du 25 mai : « Le « tome Ier des *Commentaires* de Monluc, « *Bible du soldat*, suivant l'expression un « peu vaniteuse du vieux guerrier. » (*Rapport sur les travaux de la Société*, p. 87 de l'*Annuaire-Bulletin*). Mais une telle réponse ne peut être acceptée, car Monluc n'a jamais dit ce mot, qu'il était, du reste, si capable de dire. Devant le silence gardé par les lecteurs de l'*Intermédiaire*, faudra-t-il croire que le mot n'appartient pas plus à Henri IV qu'à Blaise de Monluc ? T. DE L.

—

Un vers de La Fontaine (II, 290). — Je ne pense pas que le but du fabuliste ait été de faire ressortir les défauts de la cigale, en exaltant la fourmi. Il voulait, ce me semble, faire une peinture exacte du monde, où les gens imprévoyants ne sont pas rares, mais où ceux qui ont l'heureux don de la prévoyance n'ont pas toujours le cœur très tendre. On a attaqué la moralité de cette fable et la réponse cruelle de la fourmi, mais à tort. La leçon est pour les paresseux et les prodigues, avertis de ce qui les attend, lorsque arrivera le malheur qu'ils n'ont pas su prévoir. Quant à la phrase citée par M. X. elle me semble bien facile à expliquer. C'est une de ces tournures indirectes, assez fréquentes dans la langue française et qui ne manquent pas d'une certaine grâce. Supposez qu'il s'agisse de donner un avis sur Harpagon, les gens grossiers, comme maître Jacques, qui nomment les choses par leur nom, di-

Digitized by Google

sent que c'est un avare, un ladre, un fesse-mathieu : les gens polis se contenteront de dire que la générosité est *son moindre défaut*. E. P.

— Ces mots : *Son moindre défaut*, ne sont point employés dans le sens d'une comparaison, mais signifient simplement que n'être pas prêteuse est un défaut que la fourmi n'a en aucune façon ; la suite de la fable confirme la vérité de cette assertion. ALF. DE C.

— Je répondrai avec un célèbre Oratorien de Troyes, le R. P. Giraud, qui a le mieux compris et le mieux rendu La Fontaine : Le *soi-disant* défaut de prêter est, de tous, celui contre lequel la fourmi se tient le plus en garde, et qu'elle évite avec le plus de scrupule : *Culpam hanc ante alias relligiosa cavet.* J. P.

—

Guinguette (II, 290). — M'est avis que *Guinguette* vient de *Guinguet* ou *Ginguet*, qui est le nom qu'on donne aux petits vins dans quelques provinces du Nord, notamment en Picardie et en Champagne. Ces vins sont piquants, agréables, faits avec économie et, par suite, de mauvaise garde. Ils ont besoin d'être bus dans l'année, et la *guinguette* serait donc bien nommée pour désigner le lieu où l'on boit le *guinguet* ou *ginguet*. J. P. V. S.

— Une guinguette, c'est, à la barrière de Paris ou d'ailleurs, c'est dans un faubourg, un méchant petit cabaret où, les jours de fête, il se boit beaucoup d'un méchant petit vin. Donc, dans tout ceci, c'est le vin, le méchant petit vin, le mauvais petit bleu, qui joue le principal rôle, et si le nom est bien choisi, c'est cette idée-là qui devra en faire tous les frais. Or, dans la langue française, CHETIF VIN se dit plus brièvement *ginguet*. Il est si âpre, si âcre, si dur et si rude qu'il force en quelque sorte le buveur à *ginguer*, autrement à *regimber*. Chez les Allemands, la monnaie de notre seul *ginguet*, c'est *geringer Wein*, en deux pièces ; c'est encore *schlechter und herber Wein*, en quatre. Il est aisé de voir qu'entre *ginguet* d'une part et *geringer* de l'autre, il existe un air de famille assez marqué ; mais qui osera décider auquel des deux frères appartient le droit d'aînesse? Dans tous les cas, *ginguet* se prend tantôt comme substantif, par ellipse de vin : *Ils ont bu du ginguet ;* tantôt comme adjectif, et c'est alors sa vraie nature : *Arrière le vin ginguet !* Pas n'est besoin de faire remarquer qu'avant de dire *guinguette*, on a nommé *ginguette* le petit endroit où se boit le *ginguet*. Enfin, comme de rude à incommode il n'y a pas même un revers de main, l'adjectif *ginguet* s'est aussi appliqué dans cette dernière acception à des objets qui ne sont pas des liquides ; et le mot a été transporté du goût au toucher. Voilà comment un habit qui nous gêne, parce qu'il n'est ni assez long ni assez large, est dit avec raison un habit ginguet : « *Kleid das zu kurz und zu enge ist*. J. P.

— Patois du milieu de la France (Jaubert) : *Ginguer*, sauter, gambader ; *giguer*, sauter, remuer des jambes ; *gigue*, danse. *Guinguette* peut très bien être venu de ginguer, danser, jouer des jambes. N'a-t-on pas appellé *guinguette* une voiture à deux roues, parce qu'elle sautait sur le pavé ? *Guinguet*, *ginguet*, *guinguette*, *ginguette*, svelte, qui saute facilement. Du vin *ginguet*, de mauvais vin, comme le vin de Suresnes, qui faisait danser les chèvres, ou la famille chèvre. — Mais d'où vient gigue, giguer, ginguer, etc.?

Encore ce malheureux hébreu qui va entrer en danse : *âgg*, *âug*, *ehagg*, *ehug*, *ehig*, tourner, sauter, trépigner. Qu'on trouve mieux, je renoncerai aux langues sémitiques. Rien de plus commun que l'insertion de la lettre *n* dans les mots.

(Alençon.) DAULNE.

— On trouve, à ce sujet, dans un des ouvrages de Philibert de l'Orme, le renseignement suivant : « ...En l'année 1555, « qui fut toute entièrement froide et plu- « vieuse, laquelle chose causa que les vins « y furent si verds qu'on n'en pouvoit « boire, et furent pour ce appellez *gin-* « *guetz*, dont le nom dure encore. » (*Architecture*, f° 27, r°.) Les guinguettes ont donc été ainsi désignées parce qu'on y buvait des vins *guinguets*, et l'expression date sans doute de la seconde moitié du XVIe siècle. On sait, au reste, que les guinguettes ont bien longtemps justifié leur dénomination, laquelle, grâce aux progrès de la chimie, n'a plus de raison d'être aujourd'hui, car si nos aïeux absorbaient du vin *vert*, nos contemporains ont l'avantage d'ingurgiter du vin *bleu*. Il est des gens qui préféreraient du vin rouge ou blanc, mais des goûts et des couleurs gardons-nous de discuter. AD. B.

—

Légendes, formules, etc. (II, 322, 470). — Voici encore quelques autres formules, de celles dont les enfants se servent au jeu de *cligne-musette*. Je les prends en Picardie :

Un, deux, trois, — du bois,
Quatre, cinq, six, — dell' bisse.
En prenant du pain bénit
Dans la main de Jésus-Christ,
Les clochettes sont défaites.
N'y a que moi pour les remett'.
Clin, clo,
Baïolet,
Nicolas,
Sors d'ilà.

Digitized by Google

Autre :

Un pot
Cassé
Racco-
mmodé
Ne vaut
plus rien
Pour
Boire.

Autre, qui a demandé encore moins de frais d'imagination :

Une pomme,—Deux pommes,—Trois pommes,
[—Pouf!

Variante d'une des formules donnée par M. Christogène (Bordeaux) :

Une poule sur un mur
Qui picote du pain dur.
Picoti, Picota,
Lèv' ta queue et saute en bas.

J'ai trouvé cette dernière dans le Luxembourg belge. JACQUES D.

— M. F. T. B. donne cette variante (Blaisois et Anjou) :

Lèv' ta queue et puis t'en va.

— Dans une excursion aux environs de Thiers en Auvergne, je rencontrai une paysanne qui chassait devant elle une chèvre maigre, en chantant sur un rhythme traînant et lourd, comme il convenait au terroir, une petite chanson satirique, dans un dialecte semi-patois, semi-français. N'ayant pas sous la main « tout ce qui était nécessaire pour écrire, » force me fut de confier à ma mémoire la chanson dont s'agit. C'est d'après ce dépositaire infidèle que je l'ai transcrite; aussi a-t-elle perdu sa physionomie si originale que lui donnaient les mots patois dont elle était émaillée et qui m'échappent complétement aujourd'hui. Malgré cet état incomplet, il me semble cependant qu'on peut trouver encore là comme un souffle de cette verve malicieuse et âpre qui vengeait un peu le pauvre populaire du moyen âge, des vexations dont il était accablé de tous côtés :

Il était une bique qui jeûnait trop souvent.
Un jour elle a mangé les choux de Jean Bertrand.
T'as de l'entendement, ma bique,
T'as de l'entendement.

Un jour elle a mangé les choux de Jean Bertrand.
Jean Bertrand la cita devant le parlement. Etc.

Jean Bertrand la cita devant le parlement.
Elle y trousit sa quite (troussa sa queue) et
[s'assit sur un banc. Etc.

Elle y trousit sa quite et s'assit sur un banc.
Elle y prisit (prit) un livre, elle ligit (lit) de-
[dans. Etc.

Elle y prisit un livre, elle ligit dedans.
Elle y vit que sa cause allait bien pauvrement.
[Etc.

Elle y vit que sa cause allait bien pauvrement.
Elle f..... ses cornes au c.. du président. Etc.

Elle f..... ses cornes au c.. du président,
Et au bout de ses cornes il y eut de l'onguent.
[Etc.

Et au bout de ses cornes il y eut de l'onguent.
Il y en eut pour les juges et pour les assistants.
[Etc.

(Valenciennes.) CH. D'OTTENS.

—

Noblesse oblige (II, 418, 499). — C'est là un proverbe qui porte avec lui et sa date et son pays. Sa date est sans nul doute antérieure à notre siècle; elle paraît remonter jusqu'aux beaux temps de la chevalerie, alors qu'on ne forlignait pas autant ni aussi souvent qu'on l'a fait depuis. Son pays c'est la France, parce que c'est à notre langue seule qu'appartiennent les deux mots dont la juxtaposition constitue tout le sel du dicton. Pour ce qui est du fonds même, ou de la pensée, je la trouve d'assez bonne heure exprimée en ces termes par Salluste, « *In maxuma fortuna, minuma licentia est.* » De plus, nous savons, par l'histoire de ce qu'on a coutume d'appeler l'ancien régime, la déchéance qu'encourait la noblesse, dès qu'elle se livrait aux professions mercantiles, hormis celle de verrier. « Un petit-fils de paysan, écrivait Scaliger, sera plutôt noble qu'un petit-fils de marchand. Il est permis à un gentilhomme de refaire ses souliers, *quia nullam mercedem inde habet; sola merces vile facit aliquid.* Il y avait un gentilhomme, en Beauce, qui labourait lui-même sa terre, *nec degenerabat propterea, quia non ex mercede. In quadam parte Galliæ, nobiles mercantur, in alia non audent, degenerant.* » Poquelin ne fait que développer à sa manière la devise précitée, quand, dans le *Festin de Pierre*, act. IV, sc. VI, il fait dire à Don Juan, par son père : « Ne rougissez-vous pas de mériter si peu votre naissance? Êtes-vous en droit, dites-moi, d'en tirer quelque vanité? Et qu'avez-vous fait dans le monde pour être gentilhomme? » Enfin, Massillon lui-même, Massillon surtout, n'est pas moins explicite en divers endroits du *Petit Carême:* « La même grandeur qui favorise les passions, les contraint et les gêne... Voir autour de vous multiplier à l'infini vos serviteurs et vos esclaves? Mais ce sont des témoins qui vous embarrassent et vous gênent, plutôt qu'une pompe qui vous décore... Une *haute naissance*, c'est un *engagement* à la gloire; ce n'est pas elle qui la donne : c'est une *leçon* domestique et un *motif* honorable de grandeur. » Chez les Allemands, le proverbe qui s'éloigne le moins du nôtre, c'est : *Noblesse vient de Vertu* (wer nicht tugendhaft ist, der ist kein Edelmann).

Aux précédentes citations de Salluste, de Scaliger, de Molière et de Massillon, l'*Intermédiaire* préférerait de beaucoup, je le sais, l'endroit précis et textuel de l'é-

Digitized by Google

crivain, quel qu'il soit, auquel nous devons de première main l'apophtegme : *Noblesse oblige*. Comment faire? Rien n'est ardu comme de dresser l'état civil d'un proverbe, parce qu'un proverbe, vrai enfant de trente-six pères, peut naître ici et là, tantôt à la fois, tantôt successivement. Quand, par exemple, je lis dans *Esther*, act. Ier, sc. 1re :

Dieu tient le cœur des rois entre ses mains [puissantes,

je suis d'abord tenté d'attribuer à Racine cette belle pensée; mais bientôt il me souvient de l'avoir lue tant dans la *Bible*, que dans les *Mémoires* de Blaise de Monluc. Et voilà tout à coup trois parrains pour un filleul. — J'ai nommé de Monluc. Qui sait? En cherchant bien, on finirait peut-être par trouver dans ses écrits *Noblesse oblige*. Ce que je crois, c'est que le proverbe *Noblesse oblige* est plus vieux que l'an 1800. Je n'en voudrais pour preuve que le parfait incognito sous lequel a voyagé jusqu'ici parmi nous, l'artifice de style, ou l'allitération qui seule a fait vivre et fleurir la fortune du mot. Pourquoi, en effet, cette parole a-t-elle traversé les siècles jusqu'à nous? Parce qu'un gentilhomme, mais un gentilhomme lettré, érudit peut-être, a jeté sa conception dans un moule alors fort à la mode, et qu'il s'est proposé de dire à nos yeux autant qu'à notre esprit : *n*-OBL-*esse* OBL-*ige*.

(Grenoble.) J. P.

— Dans une des dernières séances de la Soc. de l'Hist. de France, M. le comte de Laborde, après avoir fait appel aux connaissances des membres présents, raconta une anecdote d'après laquelle la paternité de ce vieux dicton de nos pères appartiendrait à M. le duc de Levis; ce ne serait donc alors qu'un enfant du siècle.

E. O.

—

Mathurin Cordier (II, 421, 502). — Il n'est pas bien démontré que *la Civilité puérile et honnête* soit de lui. Dans tous les cas, elle n'a pas été imprimée en caractères gothiques, mais bien avec les caractères cursifs français inventés à Lyon, par Nicolas Granjon, en 1556, lesquels, par suite, ont été nommés *caractères de Civilité*. H. H.

—

Le « Manuel de l'amateur d'Estampes » (II, 427, 533) — Il n'a paru que 9 livraisons de cet ouvrage. L'auteur avait recueilli des notes pour la suite, mais il y avait beaucoup à faire pour mettre ces notes en état d'être imprimées. Il n'y a eu de rédigé que ce qui a été publié, et ce n'est pas à la mort prématurée de l'auteur, qu'il faut s'en prendre si l'ouvrage reste inachevé. Il ne s'en occupait plus depuis longtemps; son libraire avait épuisé en vain tous les moyens de l'engager à continuer. H. H.

—

Baïonnette (II, 452). — Voltaire, dans le VIIIe chant de la *Henriade*, donne raison à l'étymologie préférée par M. A. F.

Au mousquet réuni le sanglant coutelas
Déjà de tous côtés porte un double trépas.
Cette arme que jadis, pour dépeupler la terre,
Dans Baïonne inventa le démon de la guerre,
Rassemble en même temps, digne fruit de l'enfer,
Ce qu'ont de plus terrible et la flamme et le fer.

Littré cite cette phrase des *Bigarrures* du sieur des Accords : « Ainsi que l'on dit « bayonnette de Bayonne, » et n'hésite pas à donner la même étymologie, et il se garde bien de mentionner, sans doute comme une trop indigne rivale, l'étymologie reprise par la *Patrie*. .T. DE L.

— Est-il prouvé que les premières baïonnettes furent fabriquées à Bayonne? Plutôt que de faire dériver baïonnette de l'espagnol *vaina*, j'aime bien mieux, prenant le contenu pour le contenant, le faire venir de l'italien *bayneta*, petite gaîne, petit fourreau. TH. PASQUIER.

— *Le Diction. de l'Armée* de Bardin, après avoir exposé les diverses opinions en présence pour l'étymologie de *baïonnette*, se rallie à celle qui fait dériver ce mot du lieu de fabrication de l'instrument; il adopte avec Gassendi la date de 1671 pour le début de cette fabrication, ajoutant toutefois que ce n'est pas la chose, mais le nom seulement, qui se rapporteraient à la ville de Bayonne, puisqu'à des dates bien antérieures, des mémoires du temps témoignent de l'emploi d'armes analogues. Il n'y est point question de l'explication de la *Patrie*, dont voici d'ailleurs une variante que j'ai rencontrée autre part : *Baïonnette* vient de *bayneta*, petite gaîne, petit fourreau; dans tous les idiomes de l'Espagne, *bayna* veut dire gaîne; *desbainar*, dégaîner; *enbainar*, mettre l'épée au fourreau. Pendant que je manie cette arme si terrible entre les mains d'un agile fantassin, je demanderais si quelqu'un peut m'édifier, au sujet du mot prêté au général russe Souvoroff : « La *balle* est folle, la *baïonnette* est sage. » N'aurait-on point octroyé à cet aphorisme, les yeux fermés, une paternité fameuse pour lui faire faire son chemin dans le monde? H. V.

—

Inventeur (II, 452, 533). — *Inventeur*, pour *celui qui a trouvé*, est aussi ancien que l'expression *Invention de la sainte Croix*. Les vieux jurisconsultes ne parlaient pas autrement. Le mot se trouve dans la rédaction de plusieurs des Cou-

Digitized by Google

tumes. Pocquet de Livonnière, dans ses *Règles du Droit François*, liv. II, tit. IV, ch. IV, art. 5, dit : « Les trésors doivent être partagés par tiers entre l'inventeur, le propriétaire du fonds, et le seigneur haut-justicier. » Cet auteur est mort en 1726.

BILDAD.

—

Attiret, artiste dijonnais (II, 453). — Claude François Attiret, sculpteur, né à Dôle le 14 décembre 1728, et non à Dijon, mort à l'hôpital de sa ville natale le 15 juillet 1804, n'est point aussi oublié qu'on le dit : *Gabet*, la *Biographie Didot*, l'*Encyclopédie Millin* et le *Journal de la Côte-d'Or* lui ont consacré quelques lignes; mais la notice la plus complète sur cet artiste est celle de M. B. de la Chavignerie dans *la Revue univ. des Beaux-Arts* (1er mai 1859). Elève de Pigalle, Attiret, après avoir été lauréat de l'Académie Royale, devint professeur à l'Académie de Saint-Luc de Paris; on rencontre de ses œuvres à Dijon, au château de Bussy-Rabutin, à Dôle; la bibliothèque de cette ville possède son portrait. Il avait exécuté en 1782 à Dôle une statue de Louis XVI, en marbre, grande deux fois comme nature, œuvre qui fut brisée pendant la Révolution; la même année, Attiret exposait au salon de Pahin de la Blancherie, à l'hôtel Villayer, deux bustes en marbre, celui d'un *philosophe*, et une tête d'Annibal en imprécation. Il ne fut point de l'Académie Royale de sculpture; Gabet et la Biogr. Didot font erreur à ce sujet. — M. de la Chavignerie le fait membre de l'Académie de Saint-Luc de Rome; cependant Dussieux (*Artistes franç. à l'Etranger*) ne mentionne pas le nom d'Attiret dans sa liste des membres français de cette Académie.

H. V.

— *La Revue universelle des Arts* (Paris, 1864, t. XIX, p. 253) a consacré un article à ce sculpteur digne d'intérêt et trop tôt oublié. Nous savons, en outre, que M. Eud. Marcille, l'intelligent et si bienveillant collectionneur, s'est spécialement occupé de l'artiste dijonnais, et qu'on ne pourrait que gagner à se mettre en rapport avec lui pour compléter avantageusement la notice précitée.

E. B. DE L.

— La *Publicité*, journal de Dijon (31 août 1865) a relevé cette question, dans un article très aimable pour l'*Intermédiaire*.

—

Pont de Monstrible (II, 454, 536). — Consulter un travail de Fauriel, inséré dans l'*Hist. litt. de la France*, t. XXII, p. 198, 210).

C. DEFRÉMERY.

— M. G. Brunet fait remarquer (II, 536) que « le mot malencontreux de *Monstrible* se trouve encore p. 329 du Rabelais qui avait été entrepris pour la *Biblioth. elzévirienne*. » C'est bien simple : Dans cette édition, on reproduisait scrupuleusement, ainsi qu'on l'a dit dans la préface, le texte de la dernière édition donnée par Rabelais. Mais on annonçait un troisième volume, qui devait contenir un glossaire et beaucoup d'autres choses. Là, on n'eût pas manqué d'élucider l'importante question du *Pont de Mantrible*. L'éditeur du Rabelais de la *Biblioth. elzévir.*, comme tous ceux qui ont étudié quelque peu la littérature du moyen âge, connaît ce pont merveilleux, et depuis longtemps, hélas! puisqu'il en a parlé dès l'an de grâce 1848, dans le *Journal de l'Amateur de livres*, p. 176. Du reste, il ne faut pas regarder *Monstrible* comme une leçon si déplorable dans une édition de Rabelais, car *Mantrible* ne se trouve dans aucune des éditions originales. On le trouve seulement dans une édition moins *inconnue* qu'on ne l'a cru et qui n'est que « la reproduction d'une contrefaçon. » Voy. les *Recherches sur les éditions originales de Rabelais*, par M. J.-C. Brunet, p. 58.

P. JANNET.

—

M. Caussidière (II, 459, 540). M. B. M. a raison : Caussidière est mort à Paris le 27 janvier 1861, rue de Vaugirard, chez M. Mercier, le mari de sa sœur. Après 1848, un de mes amis l'a connu à New-York, puis l'a retrouvé à Londres. Il parle de son caractère de façon à faire croire que Caussidière mérite d'être jugé avec quelque circonspection.

H. H.

—

Les marchands de nouveautés, libraires (II, 459).—Il ne s'agit évidemment pas de marchands d'étoffes dites *nouveautés*, mais de nouveautés *littéraires*, et il n'est pas besoin de remonter au XVIIIe siècle pour rencontrer la rubrique en question; de nos jours, les Delaunay, les Ladvocat, les Dentu, etc., l'ont souvent mise sur la couverture de leurs publications ayant, comme disent les réclames, un intérêt d'*actualité*.

T. R.

— Ces *marchands de nouveautés* ne vendaient point des étoffes, comme ceux d'aujourd'hui, mais bien des *livres nouveaux*. Ils étaient libraires, et on les a désignés sous ce titre de marchands de nouveautés jusqu'au moment où ils sont devenus des *éditeurs*. Consulter le *Diction. de l'Acad.*, au mot *Nouveauté*.

H. H.

— Cette locution, qui n'a point cessé d'avoir cours et que l'on retrouverait encore sur des ouvrages très récents, veut dire simplement: *Marchands de nouveautés littéraires*. On désignait et l'on désigne toujours ainsi certains libraires qui se tiennent au courant de toutes les *nouveautés* de librairie. On peut citer, comme un exemple remarquable, le libraire Dentu, du

Digitized by Google

Palais-Royal, si bien connu de tous les collecteurs de brochures politiques et autres. L'emploi du mot *nouveautés* en ce sens n'a certainement rien d'anomal. *Nouveautés*, en effet, s'applique à toutes choses, et non point exclusivement à des étoffes ou objets de lingerie. FR. L.

—

Chio, devenue Stanchio. Pourquoi? (II, 484). — Les Grecs modernes disent : πηγαίνω 'ςτὰν Χίω comme πηγαίνω 'ςτὰν πόλιν. De là, *Stanchio*, comme *Stambol* ou *Stamboul*. Voir *Interm.*, I, 350, et II, 81.

F. T. BLAISOIS.

— On sait que les Hellènes employaient très bien dans le sens de l'*ad* latin, la préposition εἰς, laquelle, abrégée de bonne heure dans le langage courant, ne consiste plus, chez les Grecs modernes, qu'en un ς précédé d'une apostrophe. Supposez donc qu'un voyageur se rendît dans cette île, et qu'on lui demandât où il allait : « A Chio, » répondait il ('ς τὴν Χίον, ou bien, s'il parlait dorique : 'ς τὰν Χίον). On voit que *Stên-Chion*, *Stin-Chion*, ou *Stan-Chion*, a dû fort aisément devenir le nom populaire de *Chio*. Et d'autant mieux que l'incorrection byzantine a bientôt permis d'employer l'εἰς dans tous les sens de notre *à*, même alors que l'absence de mouvement aurait exigé ἐν. — C'est du reste le même ς initial qui a fait tomber en erreur plusieurs voyageurs européens, surtout des siècles derniers. Ne lit-on pas, dans leurs relations, qu'Athènes s'appelle maintenant *Satines* ou *Sétines!* Et cependant la cité de Périclès n'a point changé de nom. A la vérité, si, à des Grecs qui s'y rendent, on demande où ils vont, ils répondront : 'ς 'Αθήνας ('*s Athînas*), ou par corruption, populaire, 'ς 'Αθήναις ('*s Athînes*). Mais un contemporain de Platon aurait également dit en pareille circonstance : *is Athênas*, ou '*s Athênas*. Peut-être même, si c'eût été quelque habitant de certains cantons où la langue commençait déjà à tourner vers l'*iotacisme*, il eût pu très bien, changeant l'*ê* en *î*, dire, dès cette époque-là, *s' Athînas*. (Nancy.) XX.

— Même rép de MM. J. P. (Grenoble) et D. (Alençon), qui ajoute : « S'il ne fallait être bref, j'expliquerais semblablement *Stalimène*, *Scarpante*, *Stampalie*, *Santorin* et *Sétines* (Athènes).

—

Abbayes d'Hennemont et de Joyenval (II, 489). — Les titres de l'abbaye de Joyenval, qui était située à Chambourci (canton de S.-Germain-en-Laye), sont déposés aux Archives de Seine-et-Oise, à Versailles, à la préfecture. Le prieuré d'Ennemont ou Hennemont (hameau de S.-Germain-en-Laye) fut supprimé en 1785, et deux tiers de ses revenus furent donnés à la cure de Port-Marly, érigée par brevet du 23 janv. 1783. L'autre tiers resta la propriété de l'ordre de Sainte-Geneviève. Il existe, aux Archives de l'Empire, à Paris (*Copies des Mémoriaux*, K, 191), une suite de documents sur ce prieuré. M. J. P. V. S. trouvera à Versailles le dossier relatif à la suppression de cet établissement. (G. *Port-Marly*). (Versailles.) S^e.-M.-M.

—

Romans historiques (II, 490). — La date de 1747, me fait supposer que ces romans ne sortent pas de la librairie de Cazin. — Consulter, à cet effet : *Cazin, sa vie et ses éditions, par un Cazinophile* (M. Brissart-Binet), *Cazinopolis* (Reims, 1863.) H. I.

— Le *Recueil de Romans historiques* (*Londres*, 1747) n'a pas 4 vol., mais bien 8 vol. pet. in-12 ; ce ne sont pas des Cazin et ils ne ressemblent en rien à la pet. collection de cet éditeur si connue et si appréciée aujourd'hui. Cazin n'avait, du reste, à cette époque, pas encore succédé à son père, libraire à Reims, et le premier ouvrage qu'il ait publié date de 1758. — Les *Romans historiques*, dont M. G. G. G. désire connaître les auteurs, ont été publiés par l'abbé Lenglet du Fresnoy, pour combattre les *mauvais romans* de l'époque. Il a remarqué, dit-il dans la préface, qu'on aimait « ce qui a l'air d'approcher de l'histoire et il a suivi ce goût. » Les 4 prem. vol. ont été imprimés à Paris, sous la rubrique *Londres*, en 1746, et les 6 dern. en 1747. Il est à supposer qu'alors on fit tirer de nouveaux titres avec ce dernier millésime pour mieux écouler les prem. vol. Les *dix-huit* romans qui forment cette collection avaient la plupart déjà paru à la fin du XVIIe siècle ; Lenglet du Fresnoy n'a fait que les réimprimer en faisant précéder chaque vol. d'une pet. notice. Ces romans, *dits* historiques, faussent complétement l'histoire et sont aujourd'hui illisibles. Voici, du reste, leur titre et le nom de leurs auteurs, d'après la *Biblioth. des Romans* de M. le C Gordon de Percel (Lenglet du Fresnoy. *Amsterdam* (Paris), 1734, in-12 :

1er vol. Le *Connétable de Bourbon* (paru en 1696 et 1706 ; par Baudot de Juilli). — La *Princesse de Portien* (paru en 1703). — La *Comtesse de Montfort* (paru en 1697). — 2e vol. Le *Comte d'Amboise* (paru en 1689 et 1706, est de Mlle Catherine Bernard, morte en 1712). — *Henri IV, roi de Castille, dit l'impuissant* (paru en 1695, à Paris, et à Villefranche en 1696). — 3e vol. Le *Comte Dunois* (paru en 1671 ; par Mme la Ctesse de Murat). — *Mémoires du Comte de Comminges* (paru en 1735). Barbier attribue ces Mémoires à Mme la Marquise de Tencin et Pont de Vesle). —

Digitized by Google

Histoire d'Aménophis (paru à La Haye en 1726; à Londres en 1745; par le Cte de Vignacourt). — 4e vol. Le *Duc de Guise, dit le Balafré* (paru à La Haye en 1693, et à Paris en 1694, par le Sieur de Brie, poëte). — *Marie d'Anjou, reine de Mayorque* (Paris, 1681; Amsterdam, 1681; par de la Chapelle). — 5e vol. *Alix de France* (paru à Liége en 1686). — 6e vol. La *Princesse de Monferrat* (paru à Paris en 1677). — *Raimond, comte de Barcelonne* (paru à Amsterdam en 1698). — 7e vol. *Histoire secrète de Bourgogne* (paru à Paris en 1694, à Amsterdam en 1729; par Mlle de la Force). — 8e vol. *Frédéric de Sicile* (paru en 1690 à Paris). — *Merovée, fils de France* (paru à Paris en 1678, à La Haye en 1679). — *Adelaïs de Bourgogne* (paru à Paris en 1680, sous le titre : *Adélaïde de*).

(Strasbourg.) C. M.

—

« Le Poignard » (II, 490), ou plutôt *Le vieux Poignard*, est un poëme d'Alph. Rabbe, mort après d'atroces souffrances; l'auteur d'une *Biographie univ.*, de plusieurs Résumés historiques, etc. Victor Hugo, avec qui il était lié, lui a dédié une pièce de vers que l'on trouve dans le 1er vol. de ses *Odes* :

... ô Rabbe, mon ami,
Sévère historien dans la tombe endormi!

Alexandre Dumas, aussi son ami, se souvient de lui dans ses Mémoires et raconte des anecdotes intéressantes sur la vie et la fin si triste du fils du colonel Rabbe, qu'à l'occasion de l'affaire de Malet, oubliant les services qu'il lui avait particulièrement rendus à Marengo, Bonaparte fit fusiller. VAN D..R.

—

Jeanne d'Arc (II, 493). — Pourquoi vouloir absolument anoblir cette héroïque fille? Sa famille se nommait *Darcq*. BN.

—

Fidibus (II, 514). — Contraction de *fidelibus*. Dans les associations politiques d'étudiants allemands, les avis de toute espèce donnés aux sociétaires portaient, et portent probablement encore, la suscription : *Fidelibus*, abrégée ainsi : *Fidibus*. L'étudiant, après avoir pris connaissance de l'avis, qui lui parvient souvent à la brasserie, le roule et en allume sa pipe.

(Montbéliard.) L. W.

—

Poncif (II, 515). — Terme d'atelier qui veut dire : vulgaire, sans originalité. « *Poncer* : une des pratiques de la délinéation. Elle consiste à piquer le contour d'un dessin avec la pointe d'une aiguille, et l'on fait passer une poussière très fine de pierre ponce colorée, par ces trous, qui marquent ainsi les traits et les contours du dessin qu'on veut calquer. On appelle *Poncis* le dessin, dont les traits et les contours sont piqués à jour avec l'aiguille, et qui sert de patron pour en faire de semblables (Quatremère de Quincy. *Dict. d'Architecture*). » Il ne semble pas nécessaire de chercher d'autre étymologie au mot *poncif*, qui n'est qu'une altération de *poncis*. L. W.

—

Exécution du maréchal de Montmorency (II, 516). — La rectification de l'opinion de M. Aug. Thierry, faite par un membre de l'Académie de Toulouse, M. U. Vitry, est suivie du passage des Mémoires de Chastenet de Puységur, cité par M. R. D., et de sa discussion. Puységur n'a pu assister à l'exécution; il n'y eut de présents que le juge mage et les capitouls; aucune des relations, ou procès-verbaux de l'exécution, ne donne des détails sur le mécanisme de l'échafaud. On peut accepter cependant le récit de Puységur, que sa position de lieutenant-général du Roi mettait à même d'être bien renseigné, quand surtout le grand bruit causé par la terrible vengeance du cardinal donnait de l'intérêt aux moindres détails du drame. Mais ce récit n'est nullement en opposition avec la tradition relative au coutelas de Montmorency; elle lui vient même en aide. Le coutelas conservé à Toulouse est un large couteau de 0m 85 de long, 0m 08 de large, et 0m 011 d'épaisseur au dos; il est tout d'une pièce; la poignée et la lame en acier ne font qu'un; son poids est de 3 k. 64 décagrammes. Or, la doloire a la même forme à peu près, sauf des détails qui la rendent impropre à couper une tête, et son poids ne dépasse jamais 3 k. 52. — Il s'ensuit qu'abusé par la ressemblance, et ne pouvant appeler ni hache ni sabre ni simple couteau le tranche-tête du Capitole, Puységur l'appelle doloire. Ni l'un ni l'autre, d'ailleurs, ne sont assez lourds pour le genre de supplice décrit par lui; il y fallait, comme cela se pratiquait chez les Juifs et les Romains, ajouter un bloc de fer, qui, retombant sur le couteau maintenu entre deux coulisses, lui donnait le poids nécessaire pour trancher la tête.

(Toulouse.) D'ACANA.

—

Une pendaison étrange (II, 517). — Joseph Süss Oppenheimer, plus connu en Wirtemberg sous le nom du *juif Süss*, avait été au service du duc Charles-Alexandre de Wirtemberg, avant l'arrivée de celui-ci au trône ducal. Il suivit à Stoucard son maître, qui lui donna d'abord la direction de la Monnaie et qui après le mit à la tête de ses finances. Son administration ne fut qu'une suite d'exactions et de vols de toute espèce ; le peuple en souffrit cruelle-

Digitized by Google

ment, et son exaspération était au comble, quand arriva la mort de Charles-Alexandre, emporté par le diable le 12 mars 1737, comme on dit à Stoucard, où l'on montre encore la fenêtre par laquelle Satan entra et sortit ce jour-là. Süss, que le peuple voulait égorger, fut arrêté et, quelques mois après, condamné à un supplice atroce : il fut placé vivant dans une cage de fer, suspendue à la potence et y périt de faim, dévoré, dit-on, avant sa mort par les oiseaux familiers du lieu. Le peuple célébra cette mort par des fêtes, et une médaille, devenue très rare, fut frappée à cette occasion. Le musée de la Société d'émulation de Montbéliard en possède un exemplaire. C'est une médaille d'étain, de 0m 04 de module, qui s'ouvre en forme de boîte. A l'avers est le portrait de Süss, avec la légende : IUD. IOSEPH. SUS. OPPENHEIMER (le juif J. S. O.). 1738. Le revers représente les fourches de Stoucard; à l'extrémité d'une potence est suspendue une cage dans laquelle on voit un homme; des oiseaux volent à l'entour; inscription : AUS. DIESEM. VOGELHAUS. SCHAUGT. SUS. DER SCHELM. HERAUS. (*De cette cage, regarde Süss le voleur*). Dans l'intérieur de la médaille sont collées deux gravures coloriées du temps; l'une, portant le no 1, représente un enfant dans un berceau; une femme est assise auprès de lui; de l'autre côté est un homme debout, tout vêtu de noir, avec une barbe rousse. L'autre gravure, numérotée 19, représente, mais dans un dessin différent, la scène du revers de la médaille. Il est probable que la boîte renfermait une suite de dix-neuf dessins représentant les événements de la vie de Süss, mais que le premier et le dernier, qui étaient collés, se sont seuls conservés. (Montbéliard.) L. W.

— Dans le catalogue de la bibliothèque de M. R. de S***, vendue par Potier, le 11 janv. 1865, etc., on trouve, sous le no 641 *bis*, deux ouvrages satiriques, en allemand, relatifs à ce personnage. H. H.

—

Le Lampourdan, le Labourd (II, 518). — Le Lampourdan, qu'il serait plus correct de nommer avec un seul article *l'Ampourdan* (*Emporiensis Tractus*), fut, en son temps, un petit pays de la Catalogne, situé à l'extrémité orientale d'icelle, au pied des Pyrénées. Il avait pour capitale une ville du même nom, qui d'ailleurs est devenue célèbre sous celui d'*Emporium*, le même qu'*Emporiæ Indigetanorum*. La cité d'Ampourdan était à six milles de Girona (Gérona), dans une presqu'île voisine de la mer, à peu de distance de la ville forte de Boses (Bosas). Le Labourd, *Lampurdensis Tractus*, était jadis une petite contrée de France, dans la Gascogne, et il faisait partie de la Biscaye, sur la mer de ce nom; il avait pour capitale Bayonne. Les habitants du Labourd passent pour s'être livrés les premiers à la pêche de la baleine. J. P.

— L'Ampourdan ou le Lampourdan, ancien comté d'Ampurias, fait partie de la Catalogne. C'est un petit pays que la Méditerranée baigne à l'est et qui, par sa frontière nord, confine au Roussillon. La capitale est *Ampurias* ou *Castellon de Ampurias* (*Emporiæ* des Romains). C. DE T.

—

Le Catalogue des mss. français de la Biblioth. imp. (II, 519). Outre le *Catalogus codicum mss. Bibliothecæ regiæ parisiensis* (*stud. et labore Aniceti Melot*) publ. en 4 vol. in-fo, de 1739 à 1744, et l'ouvrage inachevé de M. Paulin Pâris, en 7 vol. in-8o, paru de 1836 à 1848, cités par M. E. T., il existe plusieurs autres catalogues de manuscrits français ou étrangers du même établissement, édités à diverses époques et dont voici les titres exacts, par ordre chronologique : *Notices des manuscrits de la Bibliothèque du Roy. Paris, Impr. roy.*, 1787, 2 vol. in-4o. — *Catalogue des manuscrits sanskrits de la Bibliothèque impériale*, par Hamilton et Langlès. *Paris*, 1807, in-8o. — *Recherches sur Louis de Bruges..., suivies de la notice des manuscrits qui lui ont appartenu et dont la plus grande partie se conserve à la Bibliothèque du Roi* (par Van-Praet). *Paris, De Bure*, 1832, in-8o, fig. — *I. Manoscritti italiani delle regia Bibliotheca Parigina, descritti ed illustrati dal dottore Antonio Marsand. Parigi, dalla stamperia reale*, 1835-38, 2 vol. in-4o. — *Catalogo razonado de los manuscritos españoles existentes en la Bibliotheca real de Paris, par E. de Ochoa. Paris*, 1844, in-4o. — *Notice sur le catalogue général des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale* par Reinaud. *Paris*, 1855, in-8o. — *Les manuscrits slaves de la Bibliothèque impériale de Paris*, par le P. Martinoff. Paris, 1858, in-8o, pl., *fac-sim.*

HIPP. BONNARDOT.

—

Le Diable marie sa fille (II, 530). — Non, je ne m'en défends pas : quand j'ai à choisir entre la corde et l'éloge, quand il dépend de moi de pendre les gens, ou de les exalter à bon droit, je ne saurais balancer un seul instant. Semblablement, quand je traduis *mingere* (le même que *mejere*), si j'écris en grec, je ne recule pas devant οὐρέω, ἐπουρέω même. Mais si c'est dans une langue qui ne brave pas l'honnêteté, dans la nôtre, par exemple, je crois avoir assez fait en traçant *pleurer*. — A bon entendeur... suffit. J. P.

—

Digitized by Google

L' « Histoire des Papes, » par Maurice de La Châtre (II, 555). — J'ai eu l'occasion de rencontrer parfois cet ouvrage. Le titre dit assez dans quel sens il est rédigé : c'est du Dulaure très renforcé. Quant aux gravures, elles sont coloriées et fort souvent elles représentent des sujets très susceptibles de blesser les regards. Je ne sais si le livre a été poursuivi et condamné ; il est incontestablement condamnable. B. G.

— Le *Bull. du Bouquiniste* d'Aubry, du 1er sept. 1865, p. 446, en offre un exempl. broch. au prix de 70 fr. C'est bien l'ouvrage en question, et illustré d'un grand nombre de fig. n. et col., mais avec le millés. 1842. Il est mentionné comme *devenu rare*.

N.

Trouvailles et Curiosités.

Une lettre inédite de Ch. Nodier. — On ne peut lire sans intérêt aucune lettre de cet écrivain de si aimable mémoire. En voici une, de caractère intime, qu'on ne lira pas sans une sympathique émotion :

« *A M. Soulyé* (sic), *rédacteur en chef de la* Quotidienne, *rue Neuve des Bons-Enfants, n° 3, à Paris.*

« Mon cher ami, je n'ai peut être pas besoin de vous dire que la maladie qui me mine n'est pas précisément une maladie. Vous connaissez ma position inquiétante et difficile, et qui, bien que précaire, puisque le budget actuel de notre entreprise m'assure un bénéfice net de plus de cent mille francs, n'en devient pas moins de jour en jour plus désespérante. Ce que vous ne savez pas, c'est que je suis depuis mardi sous prise de corps.

« Je me serois interdit de troubler votre cœur, d'allarmer votre amitié, d'une confidence inutile, et qui, dans l'état de nos fortunes respectives, ne peut que vous tourmenter sans fruit et sans nécessité, si ce que j'ai entendu dire à Merle, si ce que vous m'avez témoigné vous-même des dispositions de M. Michaud et de M. Fiévée à mon égard, ne m'offroient pas la perspective, l'illusion au moins d'une ressource, et, au point où je suis parvenu, ce n'est pas une chose à dédaigner qu'une illusion.

« Comme gens de lettres, comme riches, et surtout comme royalistes, M. Michaud et M. Fiévée sont du petit nombre de mes protecteurs naturels. J'invoquerois même auprès de M. Michaud un titre de plus. Il m'a presque permis de le regarder comme un ami.

« Si mes services peuvent être utiles à la *Quotidienne* et qu'ils soient conciliables avec mes travaux obligés, c'est-à-dire mesurés sur mon temps et sur mes inspirations, je n'aurois plus, dans les journaux *quotidiens*, de temps et d'inspirations que pour Elle. Voilà mon engagement.

« Je serai payé au même taux que les autres rédacteurs et comme je travaillerai peu, parce que j'ai peu de loisir, j'espère que je ne porterai ombrage à personne. Voilà mes prétentions.

« Mais, pour cela, il faut que je m'affranchisse de la dépendance du besoin, que je me sauve pendant quelques mois des écueils de la misère, sur une planche qui doit nécessairement me porter à quelques rives fortunées. Tous les vents sont favorables, toutes les côtes sont propices, et j'aurois la plus belle expectative si je ne me noyois pas. Vous démêlez, sous cette allégorie aquatique, que je serois sauvé par des avances un peu fortes, mais de *douze cents francs* au moins, sur lesquels vous acquitteriez vous-même la plus sacrée de toutes mes dettes.

« Je respire, car je viens de dire tout ce que je voulois dire et que ces communications, importunes peut-être, n'embarrassoient pas médiocrement ma rhétorique.

« Toutefois, j'ai vu beaucoup d'exemples et d'une témérité pareille à la mienne, et d'une obligeance pareille à celle que je sollicite ; mais que cette démarche ne compromette ni votre tranquillité ni votre crédit. Vous remplirez mes intentions mêmes, en n'y pensant pas si le succès en est douteux, et en regardant ma lettre entière comme non avenue, à l'exception de ceci : Je suis votre ami pour la vie. CH. NODIER. »

—

La presse politique à Paris, en 1811. — Je lis, dans le *Journal de l'Empire* (*Journal des Débats*) du 28 sept. 1811, p. 2, col. 2, une grande nouvelle ainsi formulée :

« A compter du 1er octobre prochain « (1811), il ne paraîtra plus à Paris que « *quatre* journaux quotidiens s'occupant « de nouvelles politiques, savoir : le *Moniteur*, le *Journal de l'Empire*, la *Gazette* « *de France* et le *Journal de Paris*. »

Cet avis est *répété* dans les deux numéros suivants du même journal. S. P.

—

Petites bévues bibliographiques (II, 480). — Aux notes de M. de la Taille, ajoutons celle-ci, relevée dans le Catalogue Alvarès, nos 1 et 2 (juillet 1865) : « 175. Mémoires historiques et galans de l'Académie de ces dames et de ces messieurs, par A.-M. Vadé, Amsterdam et *Sens*, 1776, 2 vol. in-12. » — Cela n'a pas de sens. C'était *Paris* qu'il fallait mettre, au lieu de *Sens*, pour ne pas nous induire en erreur, nous autres bibliophiles de Sens !

PH. S.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Num° 44.]

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

[25 oct. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Encore une dupe, qui en a fait d'autres, au sujet de Salomon de Caus.

*A M. le Directeur de l'*INTERMÉDIAIRE, *etc.*

Paris, 8 octobre 1865.

Je venais de lire dans votre n° du 25 sept. (col. 573) la note de M. Th. D. relative à Salomon de Caus et au mensonge impudent qui fut mis en circulation à son sujet et qui prévaut toujours, malgré toutes les réfutations.

J'ouvre le *Moniteur universel du Soir* (7 oct.) et j'y apprends que, *samedi dernier*, 30 *sept.*, « un banquet d'ouvriers en porcelaine a eu lieu à Limoges, à l'occasion d'une croix d'honneur que M. le vic^te de La Guéronnière, sénateur, était chargé de remettre à l'un des représentants les plus honorables de cette industrie. » Or, à ce banquet, auquel assistaient le préfet de la Haute-Vienne, le maire de Limoges et un grand nombre de notabilités commerciales, M. le vic^te sénateur a prononcé un *speech* dont le *Moniteur* reproduit, d'après le *Courrier du Centre*, l'extrait que voici :

« Dernièrement, je lisais une lettre curieuse d'une femme célèbre, quoique sa célébrité ne soit pas de bien bon aloi : Marion Delorme. Cette grande courtisane du XVIIe siècle, écrivant à son illustre et malheureux amant, Cinq-Mars, qui devait payer de sa tête la haine du cardinal de Richelieu, raconte qu'un jour, en traversant Bicêtre, elle aperçut à travers les barreaux d'une cellule un vieillard qui portait empreintes sur son visage toutes les douleurs de la captivité, et qui criait aux passants : « Je « ne suis pas fou ! J'ai fait une découverte qui « doit changer le monde !... »

« Cette découverte, c'était l'emploi de la vapeur ! Le cardinal de Richelieu, auquel il avait présenté son mémoire, n'avait pas voulu entendre parler de ce fou, et Salomon de Caux, raillé, torturé, mourait en effet dans les convulsions de la folie, coupable peut-être d'avoir devancé de deux siècles la plus grande vérité de la science. »

Ainsi, voilà tous les auditeurs du banquet de Limoges, tous les lecteurs du *Courrier du Centre*, tous ceux du *Moniteur universel du Soir*, confirmés une fois encore dans leur foi naïve à cette grossière imposture, par ce beau *speech* de l'honorable sénateur limousin ! Vous n'aviez donc que trop raison dans votre observation sur ce sujet (II, 298), et M. Th. D. ne se doutait pas que, au moment même où paraissait sa note, un fait-Limoges de ce genre allait de telle façon motiver sa plainte. Ne nous décourageons pas pour cela. Parole de sénateur n'est pas parole d'Evangile. *Rectifions, rectifions*, il en restera toujours bien quelque chose.

Agréez, etc. J.-F. W.

Au Même.

Paris, 12 oct. 1865.

Ci-joint un extrait d'un discours de M. de la Guéronnière, qui prouve qu'on peut être sénateur et se laisser prendre à un misérable pastiche, à une soi-disant lettre de Marion Delorme, percée à jour (Peste !). M. le sénateur ignore aussi qu'on se sert de la machine à vapeur (qui n'est pas *la plus grande vérité de la science*) depuis deux siècles, et qu'elle n'a commencé que de notre temps à avoir une grande influence sur la marche des choses, tant il a fallu d'efforts pour la porter au degré de perfection où elle est aujourd'hui. Il est fâcheux que de si *grands personnages* donnent à nos ouvriers de si fausses notions. E. PROUHET.

Au Même.

Argenteuil, 13 oct. 1865.

Je crois utile de vous dénoncer l'extrait ci-joint à propos de Salomon de Caux. — Les légendes ont la vie dure. La critique historique a beau les précipiter de leur toit, elles retombent toujours sur leurs pattes, comme les chats. En voici une qui a reçu plus de coups de bâton de la Vérité, qu'il n'y a de sables sur les bords de la mer. Eh bien ! toujours vive, rétive, furtive, elle passe à travers les démentis brutaux du fait et de la date. On l'a chassée de l'histoire, elle rentre par l'éloquence, et se glisse parmi les lieux communs des discours sénatoriaux : *Verba togata.* Comment un écrivain comme M. de la Guéronnière, arrivé à tout par la plume, a-t-il pu prêter l'autorité de son nom et de son style à cette fable de la lettre de Marion Delorme, *inventée* par M. Sam.-H. Berthoud ? Il y a des documents qui peuvent garder,

Digitized by Google

malgré tout, un certain air historique; mais celui-là n'est plus que ridicule. Une dernière fois, nous supplions donc l'auteur de la lettre péremptoire, insérée à ce sujet dans la *Patrie* du 7 août 1862, de revenir à la charge sans se lasser, pour reléguer enfin à jamais cette légende absurde de Salomon de Caux aux rebuts de la littérature. La *Presse* du 4 et le *Moniteur du soir* du 7 oct., qui ont prêté leur publicité au discours de M. de la Guéronnière, devraient aussi reproduire l'*Erratum*, auquel cette circonstance donnerait force de loi.

M. DE LESCURE.

Nous remercions nos correspondants de cette triple communication. La place nous manque pour y rien ajouter aujourd'hui. [*Réd.*]

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Epitaphe de Rabelais. — Baïf, condisciple de Ronsard et, depuis, son confrère en Apollon, a composé pour la tombe de Rabelais un quatrain qui sent son grec d'une lieue. Si j'ai bonne mémoire, c'est un distique vieux de plus de douze siècles qui a fait les premiers frais de l'épitaphe suivante :

O Pluton! Rabelais reçoy,
Afin que toy qui es le roy
De ceux qui ne rient jamais,
Tu aies un rieur désormais!

Et le distique dont je parle n'a rien de commun avec celui-ci de Ménage sur le même Rabelais :

Εἰς Φραγκίσκον Ῥαβελαίσιον.
Γινώσκειν ἐθέλεις οἷος Ῥαβελαίσιος ἔστω;
Λουκιανὸς μιχθεὶς ἐστιν Ἀριστοφάνει.

Quel est le poëte grec que Baïf a mis à contribution pour chanter ce Lucien doublé d'Aristophane, autrement notre Rabelais? M. A.

Le Testament de Pierre le Grand. — Depuis un siècle, il est question, à tout propos, dans les publications historiques, d'un Testament de Pierre le Grand, qui serait le guide permanent et inflexible de la politique de ses successeurs. Depuis dix ans surtout, ledit Testament revient sans cesse dans les journaux de l'opposition libérale, républicaine ou philosophique, comme un fantôme menaçant, qui doit tôt ou tard changer violemment l'équilibre européen et installer le tzar de Russie à Constantinople. — Les Russes, instruits, éclairés et impartiaux, ne peuvent s'empêcher de rire et de hausser les épaules, quand on leur parle de ce Testament de Pierre le Grand. — On en a pourtant publié le texte dans différents ouvrages français et étrangers, et nous sommes forcé de reconnaître l'existence d'une pièce, vraie ou fausse, qu'on nous a présentée souvent comme une espèce de charte politique, dont le gouvernement russe aurait à cœur de suivre les prescriptions.

Nous demandons aux Russes, et aussi aux savants de tous les pays, ce qu'il faut penser du Testament de Pierre le Grand. P. L.

Un quatrain de 1814. — Un contemporain de 1814 m'a rapporté le quatrain suivant, qu'il m'assure avoir vu placardé, à cette époque, sur la colonne de la place Vendôme :

Si le sang de l'humaine race
Que ta fureur a fait verser,
Pouvait couler sur cette place,
Tu le boirais sans te baisser.

Ce quatrain a-t-il été imprimé quelque part, soit en 1814, soit depuis? — L'auteur en est-il connu? FR. L.

Une page de Balzac. — Il me souvient d'avoir été souvent contrarié en arrivant au chapitre de la *Physiologie du Mariage*, intitulé : *Des Religions et de la confession, considérées dans leurs rapports avec le mariage;* chapitre qui n'appartient à aucun idiome, à aucune langue, et se compose d'un assemblage bizarre de lettres et de chiffres. L'*Intermédiaire* pourrait-il satisfaire ma curiosité et m'éclaircir enfin ce chapitre diabolique?

A. GEFFROY.

« Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre! » — Quel est l'auteur de cet alexandrin? Alfred de Musset, me répondra-t-on. Je soutiendrai le contraire; mais, vu ma négligence, je ne pourrai le prouver immédiatement. J'ai trouvé ce vers dans un recueil de Poésies de 1770 à 1780, et j'ai perdu la note qui relatait cette trouvaille. C'est pourquoi j'ai recours à l'*Intermédiaire*. H. DE L'ISLE.

Le sens du mot Compendieux. — Ce mot, qui vient du latin *compendium*, signifie *abrégé*, et toutefois, dans le cours de nos lectures, nous le rencontrons quelquefois avec une signification toute contraire. C'est ainsi que M. Alfred Sensier, l'éditeur d'un très intéressant et très gracieux volume qui vient de paraître à la librairie

Digitized by Google

Techener (*Journal de Rosalba Carriera pendant son séjour à Paris*), écrit (p. 12) au sujet du biographe de cette artiste : « Vicinelli, dans sa dernière note, assuré-« ment la plus importante et la plus com-« pendieuse de toutes. » Cette note, dans la pensée de l'auteur et dans la réalité des choses, est la plus longue, tandis qu'ici elle est désignée comme la plus courte. N'est-il pas à propos de signaler cette méprise, afin qu'elle se reproduise un peu moins ? B. B.

—

Léonard Gaultier (*gravure*). — Une plaque a été trouvée portant le nom de Léonard Gaultier. Est-elle connue des amateurs ? Est-elle le frontispice d'un ouvrage quelconque? Elle ne figure pas dans le catalogue de l'œuvre de cet artiste, donné par Ch. Le Blanc dans son *Manuel de l'Amat. d'estampes*, ni dans les collections de la Biblioth. Imp. En voici la description :

Arc de triomphe, percé de trois arcades, au-dessus desquelles règne un entablement supporté par quatre colonnes d'ordre corinthien et décoré de feuilles d'acanthe ayant pour fleurs des rosaces. De l'entablement partent quatre piédestaux qui supposent un nombre égal de colonnes disparues, et portent à penser que la planche de cuivre a été coupée dans cette partie de sa surface, pour subvenir à un besoin quelconque. Au reste, une inscription en capitales de fortes dimensions se déploie dans l'intervalle de ces piédestaux. Elle porte : *Henrico IV christianissimo Galliarum et Navarræ Regi.*

Le vide, compris entre l'entablement et l'archivolte de l'arcade centrale, est occupé par un nimbe circulaire flamboyant et rayonnant, que semblent soutenir deux anges aux ailes déployées. Au centre se lit l'anagramme de Jésus, surmonté d'une croix légèrement pattée et dominant un tout petit cul-de-lampe formé de trois clous de la Passion. Sous l'arcade, un ange-femme, peut-être la France apothéosée, dont la tête, presque vue de face, se détache sur le fond d'un nimbe également flamboyant et rayonnant, porte de chaque main un écu surmonté d'une couronne royale. Un des écus est aux armes de France, l'autre aux armes de Navarre. — Au-dessus de l'arcade latérale gauche, un médaillon représente une chasse symbolique. Un cavalier, glaive en main, poursuit à toute vitesse un cerf qui gravit une colline. Un piqueur le suit, un autre donne du cor, d'épais nuages l'écartent, et, du ciel ouvert, va tomber près du chasseur un sceptre fleurdelisé. La scène s'explique par cette légende : *Deus imperii largitur honorem.* — Sous l'arcade, une vierge casquée et portant d'une main une épée et de l'autre une palme, marche d'un pas léger et résolu. Légende : *Mens populi pariterque manus.* Un médaillon parallèle surmonte et décore l'arcade opposée, qui laisse voir en perspective, par sa baie ouverte, le mythe en action de Persée et d'Andromède, avec cette légende expressive : *Erepta est Gallia ceto.* Le médaillon représente le dieu Mars et la déesse Hébé, élevant dans les airs une couronne royale sur une sorte de caducée végétal formé d'une palme et d'un rameau d'olivier. Légende : *Martis et Heris ope.*

L'exécution de cette gravure est fine et ferme dans les figures et le paysage; large et brillante dans l'architecture. Haut. 23 centim., larg. 29. Signature : *L. Gaultier sculpsit.* Ctesse M. DE R.

—

Les Pierres gravées du duc d'Orléans. — Parmi les objets précieux que possédait avant la Révolution la famille d'Orléans, et indépendamment de l'admirable galerie de tableaux que vendit *Egalité* et qui passa en Angleterre, on distinguait une très belle collection de *gemmes* antiques, provenant, je crois, en grande partie, du riche cabinet d'un financier, qui, circonstance rare, fut un ami fervent et éclairé des arts. Ces pierres gravées, il est à peu près inutile de le rappeler, ont été décrites par deux abbés, La Chau et Le Blond (1780, 2 vol. in-fol.). Qu'est devenu cette collection? A-t-elle été dispersée ou bien est-elle entrée dans quelque Musée?

(Londres.) H. W.

—

Connaît-on encore la monnaie nommée « Jacques Cœur? » — Cette monnaie avait cours en France aux XVe et XVIe siècles. Dans un compte de fabrique de l'église Saint-Pierre-de-Roye (Somme), année 1492, je remarque, parmi les offrandes faites « pour aidier à faire ung calice, *ung jacq. cœur.* » De son côté, Vaast Brioys, doyen et chanoine de Saint-Martin de Tours, ordonne, dans son testament (1515), que, « le jour de son trespas, on face dire « huit-vingt messes à honnestes gens d'E-« glise et de cognoissance en ladite église, « et que à chacun leur soit donné *un gros* « *de Jacques Cœur*, et s'il ne s'en trouve « assez, leur sera baillé trois sols. » (*Mém.* pour Mess. de Briois, pièces justif., p. 53.)

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Une bague du XVIe siècle. — J'ai une bague en fer, offrant encore des traces de dorure, et dont le chaton gravé porte un écusson : un lion ou un aigle, issant de 3 copeaux de montagne en pointe; le tout surmonté des initiales S. K. Cette bague a été trouvée en Bourgogne, mais le métal, la forme en cartouche de l'écu, et l'initiale K, semblent indiquer une origine alle-

Digitized by Google

mande et, comme date, le XVe ou XVIe siècle. Y a-t-il en Bourgogne une famille à laquelle puisse se rapporter ces indications, ou bien est-ce un objet perdu par quelque reître ou quelque lansquenet?
(Lyon.) E. O.

—

Une médaille normande. — Quel est le personnage que l'on a voulu représenter sur une médaille en bronze de grand module, dont voici la description: *Face:* Tête d'homme, vue de profil, couverte d'un bonnet (sorte de casquette sans visière); les épaules semblent porter une toge, pour légende : THOMAS — BOHIER — GENERAL — DE — NORMANDIE — MCCCCCIII. — *Revers :* Un blason assez compliqué, avec cette devise autour : SIL — VIENT — APOINT.

Farin (*Hist. de Rouen*) fait mention d'un Thomas Bohier, conseiller à l'Echiquier en 1497, mais sans autre renseignement. Est-ce le même? Comment alors expliquer le titre qui lui est donné ici? Vainement j'ai cherché ce nom dans la *Nouv. Biogr. gén.* de Didot et dans la *Biogr. normande* de Lebreton.
(Rouen.) C. L.

—

La Table de marbre. — Où trouver quelques renseignements sur la forme et l'étendue de la fameuse *table de marbre* du Palais de Justice de Paris qui fut détruite dans le grand incendie de 1618? — Guillebert, de Metz, qui nous dit qu'elle était composée de neuf pièces, contrairement aux assertions d'auteurs postérieurs qui ont prétendu qu'elle était d'un seul bloc, ne complète pas sa description, et je demande si je dois me figurer la *table de marbre* comme une table proprement dite, avec de vastes proportions, bien entendu, puisqu'on y jouait des *mystères*. — N'était-ce pas plutôt une sorte d'estrade ou de perron, auquel on arrivait par quelques marches? Enfin, existe-t-il des estampes anciennes ou modernes qui en offrent la représentation? A. B. D.

—

Qu'est-ce que saint Emmeran, auquel est dédié une église de Ratisbonne, remarquable par son antiquité, par l'*atrium* qui la précède, les tombeaux qu'elle a contenus et par des restes de peintures fort anciennes? Où trouverait-on des détails sur ce saint et sur cette église?
J. DE BRAMAFAM.

—

Foullon, abbé de Sainte-Geneviève. Je trouve, sur une feuille, détachée d'un livre de compte, une mention de mille livres accordées par lettres patentes de Henri IV (données à Chartres, le 2 février 1594) à Foullon, abbé de Sainte-Geneviève de la ville de Paris, pour les bons et agréables services qu'il lui a rendus et continue à lui rendre. — Quel était cet abbé Foullon? En quoi consistaient ses services? Existe-t-il des biographies ou autres ouvrages qui donnent des détails sur ce personnage?
E. Q.

—

Le marquis de Pisani. Catherine de Montpensier. Scipion Sardini. — Quelqu'une des savantes et miséricordieuses voix de l'*Intermédiaire* voudrait-elle m'indiquer des sources de documents biographiques sur ces trois grandes figures du XVIe siècle? Quand L'Estoile est plus que sobre, à qui avoir recours?
SÉVERIN CHASTELIER.

—

Les deux Baronius. — Un nom bien connu dans l'histoire ecclésiastique est celui du cardinal César Baronius, né à Sora en 1583, mort en 1607, général de la Congrégation de l'Oratoire en Italie, cardinal, bibliothécaire du Vatican, auteur des *Annales ecclésiastiques*, 12 vol. in-fol. Rom. 1588-93, ouvrage classique, réimpr. à Lucques en 1738-57 avec la continuation de Rainaldi et Laderchi (Bouillet). — Quel rapport y a-t-il — ou n'y a-t-il pas — entre cet auteur, et celui des *Constitutions Romaines*, Dominique Baronius, moine florentin, prédicateur papal, qui condamnait dans cet ouvrage les principales erreurs de son Eglise et approuvait les idées de la Réforme, tout en préconisant des capitulations de conscience, qui lui attirèrent une réfutation du ministre genevois Celse Martinengo, son contemporain? Le Baronius des *Annales* a été très hardi dans ses appréciations critiques touchant certains faits d'histoire ecclésiastique; celui des *Constitutions* paraît l'avoir été davantage encore; mais je désirerais être assuré qu'ils ne sont point un seul et même Baronius. Je n'ai trouvé les détails qui précèdent sur le dernier, que dans un ouvrage de M. Monastier, *Hist. de l'Eglise vaudoise*, t. I, p. 228. R. DE C.

—

Lieu de sépulture de Catherine de Bourbon. — Où fut enterrée la sœur de Henri IV? Elle mourut en Lorraine, au château de Sans-Souci. Palma-Cayet assure que, suivant le vœu manifesté par elle, ses restes furent réunis, dans la cathédrale de Vendôme, à ceux de sa mère Jeanne d'Albret. Une autre version affirme que Catherine reçut la sépulture dans le parc même de Sans-Souci. Que sont devenus ses restes?
G. DE B.

—

Mort du baron de Lisola. — En quelle


Digitized by Google

année est mort le baron de Lisola, le fougueux adversaire diplomatique de la politique de Louis XIV, dans les guerres de Dévolution et de Hollande? Le *Dict.* de Dezobry le fait mourir en 1677; mais, dans des lettres des intendants de Franche-Comté, *Boizot* et *Chauvelin* à *Louvois*, lettres datées de mai et juin 1676, où il est question de la municipalité de Besançon, je lis le passage suivant : « et *feu Li-* « *sola* me dit plusieurs fois qu'il s'était « très bien trouvé, dans les grandes affai- « res, des subtilités qu'il y avait apprises. » (C. Rousset, *Hist. de Louvois*, II, 135.)

H. V.

—

La mort du maréchal de Saxe. — Dans un livre, plein de recherches et de talent, que vient de publier M. Saint-René Taillandier, on rapporte les différentes versions qui coururent relativement à la mort de Maurice de Saxe. Le maréchal succomba-t-il à une maladie de poitrine, à la suite d'excès de toutes sortes, ou frappé en duel par l'épée du prince de Conti? Telles sont les questions qui sont soulevées. Il serait bon qu'on les passât au crible d'un sérieux examen et d'une critique approfondie. Aussi, je me permets de les poser aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. G. DE B.

—

Le frère de Rollin. — Possède-t-on des renseignements précis sur lui? Sait-on notamment : quel était son lieu d'origine? le nom de sa femme? sa profession (coutelier, je crois)? l'époque précise à laquelle il vint se fixer à Paris?

(Montbéliard.) L. W.

—

Drouet, réfugié à Berlin en 1717. — Pourrait-on me donner quelques détails biographiques sur un réfugié, nommé Drouet, qui vivait à Berlin en 1717? Ce personnage distingué était influent à la cour, puisqu'il pouvait, à cette époque, disposer d'une place à la Cour supérieure de justice de Berlin en faveur d'un de ses coreligionnaires, et il « s'attachait avec un zèle infatigable, à tout ce qui pouvait contribuer au bien, au repos et à l'avantage des réfugiés qui étaient dans les Etats de S. M. Prussienne. » Peut-être trouverait-on quelque chose dans Erman et Reclam, mais je n'ai pas leur ouvrage à ma portée.

R. DE C.

—

Un des livres de Jean Le Clerc. — Jean Le Clerc, l'illustre critique, possédait un exemplaire du *Commentaire d'Eustathe sur Homère* (édit. de Rome), avec des notes manuscrites de François et Æmilius Portus. (V. *Bibl. choisie*, t. IX, p. 182). Pourrait-on me dire dans quelle collection publique ou particulière se trouve maintenant ce volume? (Genève.) TH. DUFOUR.

—

Lettres de Madame de Sévigné. — Dans sa *Description de Pulhavie*, la princesse Radziwil dit : « Je me plais à revoir réunis « dans cet espace bien peu étendu des ob- « jets qui, dans leur origine, n'étoient pas « faits pour être ensemble : le masque de « Cromwell, à côté de celui de Henri IV; « une chaîne de Marie Stuart, à côté « des *Heures* de Marie-Antoinette; la « chaise de Shakespeare, à côté de celle « de J.-J. Rousseau; le cornet à poudre de « Henri VIII, à côté de l'épée de Char- « les XII; un vase de coraux, qui a appar- « tenu à Laurent de Médicis, à côté des « lettres originales de Madame de Sévi- « gné. » Extrait d'un petit livre intitulé : *Le départ d'Eden*, poëme, par Jacques Delille; Paris, Didot, 1817, p. 49. Ces lettres de Madame de Sévigné ont-elles été imprimées? H. DE L'ISLE.

—

« Fragments, » sans n. d'a. — Un vol. in-32, de 80 p., publié sous ce titre, sans nom d'auteur et avec la rubrique : Paris, Renouard, imp. de P. Didot aîné, 1819. 1er fragment, 28 mai 1808 : « Souffle du printemps, etc. » Dernier fragment : « Adieux à Rome, juillet 1813 : Ville illustre, etc. » Prose poétique. De qui est ce volume? Rien ne l'indique. M. C.

Réponses.

Sénancour (I, 103, etc., 232). — Avis à M. Jacques D. que la *Petite Revue* du 7 oct. annonce la mise en vente, à la librairie Pincebourde, d'une collection de 125 portraits contemporains, gravés par les procédés Collas, d'après les médaillons de David d'Angers. Cette collection contient le portrait qu'il demande du célèbre misanthrope. J. R.

—

Dix vers d'André Chénier (I, 146). — Ces beaux vers, malgré le doute exprimé par le neveu du poëte, M. L.-F.-G. de Chénier (I, 87), nous paraissent être incontestablement d'André Chénier. On y reconnaît, au plus haut degré, sa manière et son style. Qu'ils aient été copiés sur une feuille volante, ou sur la marge d'un Virgile, peu importe. Ils portent le cachet de l'auteur. Nous en appelons à ceux qui le connaissent le mieux et qui l'ont étudié avec le plus de soin, à M. Sainte-Beuve, par exemple.

M. A. France, qui a recueilli ce fragment, nous dit que le manuscrit même d'André Chénier était, en 1801, entre les mains de

Digitized by Google

on frère Marie-Joseph, « ou plutôt dans celles de tous les curieux du royaume. » C'est peut-être beaucoup dire. M.-J. Chénier, possesseur alors des mss. de son frère, qu'il a eu le tort de ne pas publier lui-même, comme une éclatante protestation contre une abominable calomnie qui le poursuivait sans relâche depuis huit ans, M.-J. Chénier ne faisait pas difficulté de prêter ces manuscrits, non-seulement à ses amis, mais encore à des libraires. Millevoye, commis à cette époque, chez un libraire du Palais-Royal, les eut quelque temps à sa disposition, puisqu'il en avait fait des extraits considérables et qu'il a depuis imité un peu trop plagiairement le poëte de *la Jeune captive;* mais il n'en publia qu'une seule pièce, *Elégie dans le goût ancien,* dans le t. IX de la *Petite Encyclopédie poétique* (Paris et Renaud, 1805, in-12), qu'il était chargé de compiler. Fayolle, un chercheur, un dénicheur infatigable, eut aussi communication de ces manuscrits chez le libraire Dabin; il leur emprunta de longs fragments du poëme *le Mendiant*, qui furent imprimés dans les *Mélanges littér., composés de morceaux inédits de Diderot, Caylus, Thomas, Rivarol, André Chénier*, etc. (Paris, Pouplin, 1816, in-12). Palissot les avait eus également à sa disposition; au reste, il avait connu personnellement André Chénier, et il lui avait entendu lire plusieurs élégies dont il fait l'éloge le plus complet dans les *Mém. pour servir à l'hist. de la littér. depuis François Ier jusqu'à nos jours.*

M. L. Becq de Fouquières a fait paraître une édition critique des *Poésies de André Chénier* (Paris, Charpentier, 1862, in-8°), édition que nous regardons comme le chef-d'œuvre des éditions critiques. Nous n'attendons pas avec moins d'impatience celle que nous promet depuis longtemps M. L.-F.-G. de Chénier, qui n'a eu, pour la rendre complète et définitive, qu'à la préparer sur les manuscrits de son oncle, qu'il conserve avec un soin pieux et qu'il ne voudra pas ensevelir dans l'oubli.

P.-L. Jacob, *bibl.*

—

Le gouverneur de Verdun, Beaurepaire (I, 149, etc., II, 269).— Voir la rép. sur les Vierges de Verdun, ci-après, col. 629.

—

Cachets d'oculistes romains (I, 339). — Aucun ouvrage n'aurait été publié, à notre connaissance, depuis 1860, sur ce curieux sujet, mais nous savons que M. Léon Rénier, de l'Institut, en prépare un qui fera oublier tous les précédents. C'est lui-même qui, dans son discours lu à la distribution solennelle des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 22 avril 1865, nous signale un mémoire encore inédit : *Des cachets d'oculistes romains et principalement de l'attribution des noms propres qui y sont inscrits*, par M. Wetzel, président de la Société d'émulation de Montbéliard, manuscrit de 50 pages in-folio. « Ces monuments n'ont été jusqu'ici rencontrés, dit le savant rapporteur, que dans le nord de l'Italie, dans la Gaule, dans les deux Germanies et dans la Grande-Bretagne. C'est la Gaule qui en a fourni le plus grand nombre... Les fouilles de Mandeure ont fait découvrir trois de ces cachets, dont deux appartiennent aujourd'hui à la Société d'émulation de Montbéliard. Ce sont ces deux cachets qui, en attirant sur cette classe de monuments l'attention de M. Wetzel, ont été l'occasion du mémoire qui nous a été adressé.

« Plusieurs savants du XVIIIe siècle se sont occupés des cachets d'oculistes, et ont cherché à en expliquer l'usage. Leurs recherches ont été résumées et complétées par Tôchon d'Annecy en 1816, par Duchalais et M. le docteur Sichel en 1845, et, enfin, par M. le docteur Grotefend, directeur du gymnase de Hanovre, qui a publié en 1858 et 1859, dans le *Philologue* de Gœttingen, la collection complète de tous les cachets d'oculistes que l'on connaissait alors, collection qui en comprend 79. M. Wetzel cite les mémoires de Tôchon d'Annecy, de Duchalais et de M. Sichel; il n'a pas connu celui de M. Grotefend. — Son travail est divisé en deux parties. Dans la première partie, il a transcrit les inscriptions de tous les cachets d'oculistes qui étaient parvenus à sa connaissance et dont le nombre ne dépasse pas 69. Or, je viens de rappeler que M. Grotefend en avait publié 79, et je puis ajouter que j'en connais aujourd'hui plus de *cent.* »

P.-L. Jacob, *bibl.*

—

(1) **« Chronica Jo. Gillæi, equitis »** (I, 340). — On ferait un gros livre, en réunissant tous les ouvrages imaginaires qui sont nés, par hasard, d'une faute d'impression, d'une citation incomplète, d'une lecture rapide ou de toute autre cause d'erreur et de confusion. Nous craignons bien que les Chroniques de Jo. Gillæus puissent être rangées définitivement dans cette catégorie, et nous aurions désiré que M. L. W. nous eût fourni la source à laquelle il a puisé cette indication évidemment douteuse, puisque le nom du libraire de Lyon, *Roussin* ou *Rouffin*, paraît même incertain. Nous serions donc disposé à croire que l'ouvrage, cherché inutilement par M. L. W., ne saurait se trouver sous le titre qu'il lui donne, et nous proposons de remplacer ce titre par le suivant : *Jo. Gilleyi in laudem Hannibalij a Livio ex-*

(1) Cette réponse nous est parvenue au moment où venait d'être inséré le rappel du dernier n°, col. 588.

Digitized by Google

pressum, a rebus ejus gestis, et comparatione imperatorum romanorum commentariolum (*Basileæ, impensis Jac. Oporini, apud Jacobum Parcum,* 1550, in-8). On comprend très bien que ce long titre ait été changé en *Chronica* dans une citation faite à la légère, d'autant plus qu'on a pu s'y tromper, si les yeux et l'esprit sont restés frappés de ces mots: *A rebus ejus gestis... commentariolum.* Dans cette hypothèse, le nom du lieu de l'impression et celui du libraire seraient également métamorphosés, on ne sait par quelle circonstanee fortuite. Quoi qu'il en soit, aucun catalogue ancien ou moderne n'a cité les *Chronica Jo. Gillæi, equitis.* Simler, qui, dans sa *Bibliotheca* (Tiguri, 1583, in-fol.), rapporte tout au long le titre du recueil de ce commentateur de Tite-Live, nous apprend que Jean Gilley était Bordelais et qu'il possédait à Pagnol un domaine dont il a fait lui-même la description, *descriptio domus et Gilleyani agri.* Au reste, le volume de Jo. Gilleyus est des plus rares; nous ne l'avons rencontré que dans les Catalogues de De Thou et de Falconnet. P. L.

—

Courir le Guilledou (II, 135, 526). — Le Dictionnaire de Furetière (in-fol. La Haye, 1727) après avoir expliqué, en détail, la signification de ce mot, donne à cette expression l'origine suivante : « Ménage croit que ce mot vient de *Gildonia*, qui étoit une espèce d'ancienne Confrairie qui a lieu encore en quelques endroits d'Allemagne, où on faisoit des festins et des réjouissances; et comme ces assemblées étoient licentieuses, ou pouvoient servir à d'autres débauches, on a appelé les débauchés des coureurs de *guilledou.* » Ulr.

—

Baiser d'Alain Chartier (II, 139, etc., 561). — M'empressant de mettre les points sur les *i*, suivant le désir de M. E. C., je dirai que les vers d'Alfred de Musset se trouvent dans les *Premières poésies*, p. 124 de l'édit. Charpentier, 1859. La pièce est intitulée : *A Madame... qui avait envoyé, par plaisanterie, un petit écu à l'auteur.* T. de L.

—

Noms des Départements (II, 259, 349, 562). — Pour donner pleine satisfaction à M. F. M., il faudrait copier trois colonnes de la table générale des Procès-verbaux de l'Assemblée Constituante, imprimée en l'an XIV, à l'Imprimerie nationale. J'aime mieux lui indiquer la p. 15 du t. III de ce recueil, au moyen duquel il pourra consulter les journaux du temps, notamment le *Journal logographe de Lehodey*, qui a donné *in extenso* les débats de l'Assemblée Constituante, ou le *Moniteur*, qu'on doit trouver dans toutes les grandes bibliothèques, ou aux archives de chacun des départements. S. B.

—

Travailler pour le roi de Prusse (II, 261, 373). — M. Ch. Rozan, dans ses *Petites ignorances de la conversation* (2e édit., 1857) estime que c'est le grand Frédéric « qui a fait mettre ainsi en doute sa royale générosité..... On a dit que le mot était de Voltaire. Rien ne nous autorise à l'affirmer, mais la supposition est vraisemblable. Il n'est pas impossible, en effet, qu'après sa grande brouille avec Frédéric, Voltaire ait eu la pensée d'exprimer qu'il avait perdu et son temps et sa peine en travaillant pour le roi de Prusse..... Quoi qu'il en soit, l'allusion a fait fortune, elle est devenue proverbe, et pour qu'elle se soit ainsi répandue dans le peuple et installée dans la langue, il faut qu'elle ait eu d'autres causes que les rancunes de Voltaire. — Frédéric II aimait beaucoup la France; il a souvent occupé des ouvriers français; il les a payés, nous n'en doutons pas, mais il est à peu près certain qu'il ne les a pas payés royalement. *Noblesse oblige* envers tout le monde quand on est roi, et surtout envers les petits. Le peuple français le sait à merveille; pour lui, un roi économe c'est un roi avare. Travailler donc pour un roi qui paye comme un bourgeois, c'est travailler pour un bourgeois qui ne paye pas, en un mot, c'est *travailler pour le roi de Prusse.* — Que Frédéric le Grand fût avare, nous voulons dire économe, c'est un point assurément qu'on ne nous contestera pas, etc..... »

(Genève). Th. D.

—

Francia, lithographe (II, 390, 446). — Je relève le paragraphe suivant dans le Catalogue des autographes de la Collection *Fossé-Darcosse* (dispersée en janvier 1862) : *Francia,* Alexandre-Thomas (et non L.), 4 pages in-8°, de Calais, le 1er mars 1832, adressée au peintre Garnerey. — Lettre remplie de détails artistiques et autres : « ..... L'ami Monnier, paillasse, lui « qui aurait pu se faire un nom célèbre « dans les Arts : il a préféré faire de l'ar- « gent et s'exposer à être sifflé... » H. V.

—

Dubroca, littérateur et libraire (II, 426). — Dubroca, l'auteur d'un *Traité sur la déclamation, ou l'Art de lire à haute voix*, fut, sous le 1er Empire, homme de lettres et libraire, et publia, à l'instar de son ami P. Blanchard, l'éditeur de Berquin, l'Ami des enfants, un grand nombre de livres pour la jeunesse. Bn.

—

Les coquilles fameuses (II, 428, 564). — Aimez-vous la *coquille?* On vous en

Digitized by Google

met partout. En voici une du genre séditieux, que nous sert le *Journal des Débats* du 21 sept., 3e col. (Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets). On y fait dire à S. Exc. : « ...Il convient, avant tout, de « se fixer sur les textes, afin de *détruire* « les principes qui régissent la matière. » *Détruire* les principes! Holà! Monsieur l'imprimeur, c'est *déduire* que S. Exc. avait écrit, sans doute. Du moins,

On doit bien le penser, en lecteur bien pensant.

E. D.

— Chaque correcteur typographe a recueilli et pourrait reproduire des centaines de coquilles. Je me bornerai, pour ma part, à en citer une après laquelle, en vérité, on tirerait l'échelle; la voici : « Jésus-Christ est mort sur une... *noix!* » Alph. L.

—

Origine du nom des Batignolles (II, 452, 534). — De même que *croquignole* désigne une petite chose qui se croque, ainsi *batignole* est le nom d'une petite chose qui se bâtit. La *remise du Fond*, figurée sur le plan de Roussel, se composait de plusieurs petits abris ou hangars. Ce sont précisément ces logettes ou cabanes qui furent à bon droit nommées *batignoles*, autrement petites bâtisses et valurent ainsi son nom au village, puis au nouveau quartier de Paris. Lorsqu'un nom commun est promu à l'état de nom propre, il subit une légère altération, *ad differentiam*, comme on dit. Ainsi, une petite bâtisse quelconque, c'est une *batignole*, avec un seul *l*, comme dans croquign*ole*, tandis que le village se nomme, avec deux *ll*, les *Batignolles*. La majuscule et la réduplication de la consonne sont une sorte de luxe par lequel ce mot nouveau, j'ai failli dire ce parvenu, aime à se distinguer du commun des vocables. J. Palma.

—

Une fausse opinion (II, 458). — Incontestablement, pour la Normandie, l'opinion populaire signalée naît des anciennes lois de la province. L'article 49 de la Coutume est ainsi conçu : « Le corps de la personne homicidée ne doit être *levé*, ni mis en terre, jusqu'à ce que la justice l'ait vu. » Le commentateur Pierre de Merville disait en 1707 : « Un corps trouvé mort par le fait d'autrui, ou par autre cas arrivé dans les chemins, rues ou ailleurs, ne peut être levé ni inhumé, avant que la justice l'ait vu, et n'ait été visité par les chirurgiens, à peine d'amende contre les contrevenans, dont et de quoy il sera dressé procèz-verbal par les officiers, et rapport fait par les chirurgiens, dans la forme prescripte par l'ordonnance de 1670, au tit. 5. La disposition de cet article donne souvent occasion aux officiers de justice de faire des frais et de tirer de l'argent au sujet de la levée des cadavres; c'est pourquoy les juges supérieurs y doivent prendre garde. Cependant il faut convenir que cette formalité sert souvent à découvrir les auteurs du crime. » Le *Coutumier général de la vicomté de l'eaue de Rouen* renferme une prescription analogue : « L'homme mort pesché en Saine, dedans la banlieue de Rouen, ne peut ne ne doit estre remué, luy ne autre chose que il ayt entour de lui, sans le congé des vicontes de l'eaue, ou les sergeants de ce lieu que il leur soit amendé. » *Explication.* « Toute personne submergée en la rivière de Saine par cas fortuit, ou autrement, ne peut, ny ne doit estre tirée hors d'icelle, ny approcher du corps pour estre visité, sans avoir au préalable demandé permission et congé au sieur viconte de l'Eauë, qui, pour cet effet, se transporte, assisté de son greffier et sergeant, pour visiter le corps mort, et voir si celuy corps a esté offensé ou autrement, pour par après en dresser l'information et estre le corps inhumé en terre sainte. »

Ces deux textes suffisent pour faire comprendre comment, dans le pays de sapience, l'usage méticuleux a survécu si longtemps à la loi écrite. Ce n'est pas en Normandie seulement que le préjugé populaire s'oppose aux secours qui sauveraient souvent des homicidés ou submergés, volontaires ou non. Ne lisait-on pas encore, il y a peu de temps, dans toutes les feuilles publiques, ce fait rapporté sans réflexions : « On a trouvé dans le plus épais du taillis du bois de Boulogne un homme pendu. Malgré l'hésitation de quelques ouvriers qui auraient voulu attendre l'arrivée d'un sergent de ville, MM. L. et M. se sont hâtés de décrocher ce malheureux. Il était déjà trop tard. » Y. Z.

— Dame Justice va quelquefois très lentement, *pede claudo;* d'autres fois elle se montre très expéditive, trop même, s'il faut en croire quelques exemples fameux. De là, chez les gens simples, ignorants, une défiance instinctive, qui leur fait penser, avec une certaine apparence de logique, que le meilleur moyen de ne pas avoir affaire à la bonne dame, c'est de ne rien faire. Au reste, cette opinion remonte à une très haute antiquité, car, dans l'*Hippolyte* d'Euripide, quand la Phèdre se pend, pardon! je veux dire :

Quand la reine à son cou passe le nœud fatal,

une esclave demande à grands cris un couteau pour couper la corde. Là-dessus, grande perplexité dans le chœur. Une partie demande à l'autre s'il faut entrer dans le palais pour délivrer la reine. L'autre partie répond qu'on n'en doit rien faire, que cela regarde les officiers du roi et qu'il n'est pas sans danger de se mêler de ces

Digitized by Google

choses-là. Et, pendant ce beau débat, que fait la reine?

Elle expire, seigneur!

E. P.

—

Poisson, mesure de liquide (II, 483, 567). — On disait autrefois *posson* : « M. du Mayne en prend (du Catholicon), tous les jours, dans un *posson* de lait d'ânesse. » (1593, *Satire Ménippée.*) — Dictionnaire des arts et des sciences, par Thomas Corneille, supplément au Dict. de l'Acad. (1694) : « *Posson*, petite mesure qui con- « tient six pouceons. *Pouceon*, petite me- « sure qui contient un pouce cubique. — « On dit aussi *poisson.* » Furetière : « *Poisson*, petite mesure de liqueur. Ce mot vient de *potio;* on devroit dire *posson.* » — Delamarre (*Traité de la Police,* 1724) : « *Posson*, mesure de compte pour les liquides, moitié du demi-septié. » S. B.

— *Poisson*, dans le sens de petit verre de vin ou d'eau-de-vie, n'est, comme le dit très bien M. Lalot, que l'équivalent de *poçon.* Et POÇON est (ainsi que POISON) l'une des anciennes manières de franciser le latin *potio;* tout comme de *factio* on a fait FAÇON, et de *lectio*, LEÇON; comme on a abrégé *suspicio* en SOUPÇON, etc., etc.

(Nancy.) XX.

—

Le maître jour (II, 545). — Dans le passage rapporté des *Essais*, liv. I, ch. XVIII (et non pas IX), il faut distinguer ce qui est de Montaigne et ce qui est d'un ancien. Les éditeurs du philosophe renvoient à « SÉNÈQUE, *Epist.* 102 »; c'est une erreur. Cette 102ᵉ lettre renferme des considérations sur la mort, mais point la phrase même citée par Montaigne, phrase qui est pourtant de Sénèque et qui se trouve dans la 26ᵉ lettre à Lucilius : « *Ego certe, velut adpropinquet experimentum, et ille laturus sententiam de omnibus annis meis dies venerit, ita me observo*, etc. » — Je trouve encore dans mes notes, mais sans renvoi précis, cette phrase de Pline que je ne puis vérifier en ce moment : « *Alius de alio judicat dies, et tamen supremus de omnibus.* » — Quant à l'expression « le maître jour, » elle me semble tout à fait frappée au coin de Montaigne. Je trouve bien chez divers auteurs grecs la formule, assez semblable au premier abord : κύριον ἦμαρ, par exemple dans Euripide (*Alceste*, v. 105, éd. Boissonade) :

Demi-chœur :

Καὶ μὴν τόδε δὴ κύριον ἦμαρ.

Demi-chœur :

Καὶ τί τόδ' αὐδᾷς;

Demi-chœur :

Ὦ χρή σφε μολεῖν κατὰ γαίας.

(Cf. Euripide, *Alceste*, v. 158; *Oreste*, v. 1028; Eschyle, *Agamemnon*, v. 743, etc.) Mais si ces mots grecs répondent à peu près aux mots français, l'ensemble de l'expression me paraît avoir chez les anciens un sens différent (jour fatal, terme rigoureux), et je ne voudrais point affirmer que ces passages grecs ou d'autres semblables aient suggéré à Montaigne cette définition hardie.

Puisqu'on a parlé, dans l'*Intermédiaire*, de l'*Appel aux érudits* de M. le Dʳ Payen, il me semble qu'il serait bon que chacun de ceux qui se sont occupés d'y répondre, indiquât les questions dont il a trouvé la solution. On éviterait ainsi des recherches doubles inutiles. Pour ma part, je tiens jusqu'ici en réserve pour la future édition des *Essais* la réponse aux questions 1, 2, 3, 9, 10, 13, 23, 36, 41, 46, 53, 70 et 103.

(Bordeaux.) R. D.

— « Le jour de la mort, c'est le maître jour; c'est celui (dit un ancien) qui doit juger de toutes mes années passées. » Tel est le passage de Montaigne, *Essais*, liv. I, ch. XVIII (et non ch. IX). Or, voici évidemment la phrase latine à laquelle il fait allusion : « *Ita est profecto : alter de altero judicat dies, et tamen supremus de omnibus.* — Cette phrase, que ma mémoire me rappelle depuis les jours (déjà bien éloignés) du collége, de qui est-elle? Je la crois de Sénèque; mais j'avoue l'y avoir inutilement cherchée, notamment dans la Lettre 102, indiquée comme source par M. V. Leclerc et par Hazlitt dans leurs éditions de Montaigne. Reste à trouver le passage. J'ai mis sur la voie : qu'un plus savant le fasse. E. J. B. R.

—

Stoper (II, 546) ou stopper, employé par les marins, les mécaniciens et les *gentlemen-riders.* — Je suis tout disposé à croire, sur l'affimation de M. A. F., que cette expression a appartenu à la langue *française* et même à la *gauloise;* cependant j'aurais aimé à voir citer quelqu'une des sources où l'auteur de la question l'a rencontrée. — J'aurais aussi désiré connaître le sens *différent* de celui qu'on lui donne généralement; je ne lui en connais pas d'autre que : *arrêter.* Quoi qu'il en soit, on peut, je crois, affirmer que, si le mot a appartenu à notre langue, il en était sorti assez complétement et depuis assez longtemps pour que nous n'ayons plus rien à y prétendre. Il nous est revenu d'Angleterre avec les *steam-boats*, les *rail-way* et autres engins à vapeur, et nos marins et nos mécaniciens, en l'empruntant à leurs confrères d'Outre-Manche, n'ont pas songé à faire acte de patriotisme, ni à arracher à la perfide Albion un bien qu'elle nous avait enlevé. C. E. C. V.

—

Révérence parler (II, 546). — Le *Glos-*

Digitized by Google

saire du centre de la France de M. Jaubert (in-4°, 1864) nous apprend qu'en Berry, on emploie dans le même sens les deux locutions suivantes : *sous vout' respé* et *sauf vout' respec* (parlant par respect, sauf votre respect). Il ajoute : « L'adjectif latin *præfandus* était employé de même, comme une formule de délicatesse, pour les choses qu'on veut s'excuser de nommer : *Præfandi humoris e corpore effluvium* » (Pline, VII, chap. I). ULR.

—

Marganat (II, 546). — A quelle partie de la Bourgogne appartient cette expression que M. Z. A. signale comme populaire ? Je ne crois pas qu'elle soit employée aux environs de Dijon. — Il peut être utile, pour les questions de ce genre, de préciser la circonscription où le mot est en usage; c'est souvent une légende locale qui fournit la réponse. C. E. C. V.

—

Durand, Chaix d'Est-Ange, etc., Quatrebarbes (II, 547). — Il y a deux traditions sur l'origine du nom de *Quatrebarbes*. Selon les uns, un chevalier français, nommé Lancelot, fait prisonnier par les Sarrasins, ayant reçu la permission d'aller chercher lui-même le prix de sa rançon, laissa entre les mains du sultan Saladin quatre poils de sa barbe, comme gage de son retour. Selon d'autres, ce chevalier aurait reçu le surnom de *Quatrebarbes* du roi Philippe-Auguste, pour avoir rapporté du combat, suspendues au pommeau de sa selle, quatre têtes de Sarrasins, ornées de barbes superbes. Je crois que la famille de Quatrebarbes a adopté la première de ces traditions. F. T. BLAISOIS.

—

Prendre (de) la poudre d'escampette (II, 548). — *Escampette* vient du verbe neutre : *escamper*, synonyme de : décamper vite, sans tambour ni trompette. D'après Furetière, il est dérivé de : *ex campis*. — Georges Dandin (acte III, sc. III) reproche à Madame sa femme ses *escampativos*, c.-à-d. ses sorties furtives et nocturnes. — L'escopette était une arme à feu (*scopus*, *scopetta*, *sclopetus* ou *sclopetum*. V. Ducange). Prendre de la poudre d'escopette, ce serait montrer qu'on veut se défendre et faire usage de ses armes au lieu de fuir. La substitution d'un mot à l'autre proposée par M. T. changerait donc complétement la signification actuelle de la phrase proverbiale dont s'agit. S. BRUDER.

— *Escampette* me paraît venir de l'italien *scampare*, qui signifie : se sauver, décamper. Quant à l'expression, *prendre la poudre*, n'est-ce pas une allusion aux pratiques médicales qui purgeaient, qui faisaient *courir* (révérence parler), à l'aide de certaines poudres? Je ne connais pas d'exemple de cette locution. Je ne crois pas, vu l'étymologie, qu'elle remonte au-delà du XVI[e] siècle. F. T. BLAISOIS.

— Pourquoi chercher l'origine de ce dicton dans « poudre d'Escopette ? » *Escampette* est le diminutif du vieux français *Escampe* : « Il eut une fois un laquais qui lui avoit desrobé dix ou douze écus, et avoit pris l'escampe. » L'étymologie de ce dernier mot est facile : *Es*, préposition qui signifie *à*, *dans*, et *camps*, champs. Prendre la poudre d'escampette, est donc prendre la poussière des champs et non pas fuir la poudre des escopettes. Littré ou tout autre dictionnaire un peu complet aurait donné ces renseignements à M. M. T. N'est-ce pas un peu le cas de rappeler le proverbe : Aide-toi et... l'*Intermédiaire* t'aidera !
CH. D'OTTENS.

—

Le peintre Lambrech (II, 548). — Voici la traduction littérale de l'article donné à ce peintre par *Nagler*, auteur du Nouveau Dictionnaire des Artistes, vol. XVII (1839) : « LAMBRECHT, peintre. L'histoire de sa vie est inconnue. Des gravures dans la manière noire, portant ces mots : *Lamb. pinxit*, passent pour être faites d'après un peintre nommé Lambreche ; il y a dans la galerie de Schleissheim, en noir, un petit tableau peint par un artiste de ce nom. Il représente des hommes et des femmes à table. D. DE L.

—

Baudet, aquarelliste (II, 549). — A la vente d'autographes de M. Lajarriette, de Nantes, il y avait bon nombre de ces portraits peints à l'aquarelle, d'après des miniatures de la Bibliothèque imp. et signés au crayon : *Baudet*. J'en ai moi-même acquis plusieurs, entre autres : Duguesclin, et Gilles Boileau, le père de Boileau-Despréaux Je pense que M. Jules Roux, de Nantes, gendre de feu M. Lajarriette, serait à même de fournir des renseignements sur Baudet. P.-A. LABOUCHÈRE.

—

L'hymne de Félicien David pour les Saint-Simoniens (II, 549). — Le recueil des Chants saint-simoniens de Félicien-David, gravé par M[me] Tajan-Rogé, et où se trouve l'hymne : « *Femmes, peuples, aimez les apôtres*, » a paru en mars 1832 et a été distribué parmi les adeptes; il n'a pas eu d'éditeur. Les paroles de l'hymne « *Femmes, peuples*, etc. » sont d'un ouvrier carrier, nommé Berger, qui avait adopté avec ferveur les principes saint-simoniens. A. A.

— Je trouve dans la *Revue Musicale* (9 novembre 1833) un article intitulé : « *Ménilmontant. Chants religieux, musi-*

Digitized by Google

que de Félicien David, Apôtre (*Chez tous les marchands de musique*). » L'auteur de cet article parle surtout des vers de ces chants religieux : « La poésie, dit-il, si poésie il y a, ne pourrait supporter un examen critique. » Il cite quelques vers à l'appui de son blâme et termine en louant certaines parties de la musique de M. Félicien David. On trouve aussi quelques renseignements sur les hymnes saint-simoniennes de l'auteur du *Désert*, dans l'excellente étude biographique de M. Azevedo : *Félicien David, sa vie et son œuvre* (Heugel, 1863, gr. in-8°.) Cependant j'adresserai à mon tour une nouvelle question aux lecteurs de l'*Intermédiaire :* Quel est le nombre de ces chants saint-simoniens, mis en musique par M. F. David? Ont-ils tous été gravés? Er. Th.

—

Les Vierges de Verdun (II, 550). — Votre correspondant L. V. demande s'il est vrai que, parmi les vierges de Verdun, il y avait plusieurs gendarmes, et il désire avoir la *vérité vraie* sur cet épisode de 1794. S'il veut bien lire les pages que j'ai consacrées à ces malheureuses jeunes filles dans mon *Histoire de la Terreur* (t. IV) et que le *Correspondant* de juillet 1864 a reproduites, il pourra connaître cette *vérité vraie*, puisque tout mon récit est basé sur les pièces authentiques de la procédure du Tribunal révolutionnaire. S'il veut pousser ses recherches plus loin, il pourra demander ce dossier aux Archives de l'Empire, et il y verra qu'il y eut *sept* jeunes filles impliquées dans la procédure; que *cinq* furent condamnées à mort et *deux* au carcan. Il y verra que des militaires, des gendarmes, des ecclésiastiques, des bourgeois, se trouvèrent assis sur ces mêmes bancs, englobés dans la même condamnation.

Il trouvera, dans le même dossier, tous les procès-verbaux relatifs à la mort de Beaurepaire dont on a entretenu plusieurs fois vos lecteurs (II, 269, etc.), et sera à même de lever les doutes émis à plusieurs reprises dans l'*Intermédiaire* sur les incidents de cette mort glorieuse. Quand on a lu ces procès-verbaux, il ne peut rester le moindre doute : Beaurepaire s'est brûlé la cervelle dans la nuit qui a précédé la reddition de Verdun. Il était seul et retiré depuis plusieurs heures dans sa chambre. J'ai raconté également cette mort dans ce même IVe volume de mon ouvrage. — Que vos lecteurs veuillent seulement m'excuser de me citer ainsi moi-même; je n'ai pu faire autrement pour le besoin de la réponse et dans l'intérêt de la vérité.

M. Ternaux, de l'Institut.

— La vérité *vraie* a été exposée avec détail, par M. Em. de la Bédollière, dans un article que le *National* a publié le 3 mai 1843. Voici le résumé de cet article que beaucoup de lecteurs de l'*Intermédiaire* auraient peut-être quelque peine à se procurer aujourd'hui.

Le 5 floréal an II (24 avril 1794) comparurent devant le tribunal révolutionnaire de Paris trente-trois personnes de Verdun, accusées d'avoir été « auteurs ou complices de manœuvres et intelligences tendant à livrer aux ennemis la place de Verdun, à favoriser les progrès de leurs armes sur le territoire français, à détruire la liberté et à rétablir le despotisme. » — Ces faits se rattachent au suicide de Beaurepaire, dont il a été question récemment dans l'*Intermédiaire*. Il suffit donc de rappeler ici que Verdun ayant été assiégé par les Prussiens, un conseil de guerre fut tenu à l'hôtel de ville et en présence de la municipalité, pour délibérer sur la résistance à opposer. Les municipaux insistèrent pour la reddition immédiate. Beaurepaire, qui voulait tenir à tout prix, se brûla la cervelle, pour n'avoir pas à livrer la place qu'il avait mission de défendre. — Les partisans de la reddition étaient appuyés, hors de la mairie, par un rassemblement tumultueux d'habitants qu'effrayait la perspective d'une prise d'assaut. C'est dans ce rassemblement qu'avaient été remarquées les trente-trois personnes traduites devant le tribunal révolutionnaire. Sur ce nombre, il y avait quatorze femmes, ce qui donna lieu, plus tard, à la légende des *Quatorze vierges de Verdun*. En voici la liste nominative :

Anne Grand-Fèvre, femme Tabouillon, rentière, âgée de 46 ans; — Thérèse Pierson, femme Bestel, cordonnière, 41 ans; — Marie-Françoise Henri, femme Lalance, 69 ans; — Françoise Herbillon, veuve Masson, 55 ans; — Geneviève Dauphin, veuve Brigand, 56 ans; — (en voilà cinq qu'il faut, ce semble, retrancher du nombre des *vierges*). — Marguerite-Angélique Lagirouzière, 48 ans; — Marguerite Croulle, horlogère, 48 ans; — Anne Watrin, 25 ans; — Henriette Watrin, 23 ans; — Hélène Watrin, 22 ans; — Suzanne Henri, 26 ans; — Gabrielle Henri, 25 ans; — Barbe Henri, 17 ans; — Claire Tabouillon, 17 ans. (Cette dernière avait un frère, que sa mère avait envoyé rejoindre les émigrés.)

Toutes ces femmes et jeunes filles avaient figuré dans l'émeute devant la mairie et demandé à grands cris la reddition de la place. Après la mort de Beaurepaire, elles étaient montées en voiture, vêtues de blanc, et s'étaient rendues au camp ennemi, pour offrir au roi de Prusse des dragées dont Verdun a la vieille renommée. Selon le dire de la femme Bestel, elles furent mal reçues du monarque prussien, qui ne leur dissimula pas son mépris. Cette même femme Bestel avait appelé chez elle le maire de la commune de Génicourt et l'a-

Digitized by Google

vait livré aux Prussiens. — Suzanne Henri était convaincue d'avoir envoyé 2,000 livres à un émigré nommé Rodaux. — Parmi les accusés, le tribunal ne voulait punir que les fauteurs de la trahison, et parmi les femmes, que celles qui avaient organisé la promenade au camp prussien. L'interrogatoire des accusées fut dirigé en ce sens, mais toutes, soit opiniâtreté mal entendue, soit attachement à leurs compagnes, firent des réponses qui rendirent inutile la favorable disposition des juges. Les 33 accusés furent déclarés coupables; 31 furent condamnés à mort et exécutés. Barbe Henri et Claire Tabouillon furent, en raison de leur âge de 17 ans, condamnées à six années de détention avec exposition. Parmi les 19 hommes faisant partie des accusés de Verdun, il y avait un capitaine de gendarmerie et cinq gendarmes. Plus tard, lorsque les portes de la France furent rouvertes à ceux qui avaient porté les armes contre la patrie, on érigea en héros et héroïnes les traîtres de Verdun et l'on voulut n'y voir que de tendres et pures *vierges*. Après 1815, leur gloire fut célébrée par ceux qui appelaient l'ennemi leurs *amis* et par les belles dames qui dansaient avec les Cosaques. — M. de Lamartine a été trompé par tous ceux qui l'ont précédé, et son erreur, à propos des Verdunoises, est plus explicable que celle qu'il commet dans le paragraphe immédiatement suivant, où il fait le tableau de l'exécution, à la date du lendemain, des religieuses de Montmartre conduites à l'échafaud, leur abbesse en tête, dans plusieurs charrettes où se trouvaient réunies l'adolescence et la vieillesse. Le fait est que l'abbesse de Montmartre, Madame de Laval de Montmorency, fut *seule* condamnée et exécutée le 6 thermidor an II, c'est-à-dire le 24 juillet 1794, trois mois après les condamnés de Verdun.

Comment s'étonner des erreurs des poëtes, quand un archiviste des Archives générales de France, ayant sous la main les dossiers mêmes du tribunal révolutionnaire dont il écrit l'histoire, répète ce mensonge historique et d'autres encore: exemple, cette même abbesse de Montmartre, condamnée quoique sourde, dit-il, sur ce mot de Fouquier-Tinville : « Mettez qu'elle a conspiré sourdement. »

M. Ch. Berriat Saint-Prix, dans son livre *la Justice révolutionnaire*, a rétabli la vérité au sujet des prétendues martyres de Verdun.

M. Berriat parle d'accusés qui étaient sourds et qui furent condamnés n'ayant pu répondre aux interrogatoires. Il ne cite dans ce cas que deux dames de Noailles, mais ne fait aucune mention du propos attribué à Fouquier-Tinville.

FRÉD. LOCK.

—

Le programme de l'Hôtel-de-Ville (II, 550). — Ce programme a été reproduit dans le *Dictionnaire général de la Politique* de M. Maurice Block (Paris, Lorenz, 1863-1865). V° PROGRAMME, p. 674 en note.

C. E.

—

Une œuvre priapique de V. Denon (II, 553). — M. E. Vionnois, magistrat distingué de Montpellier, né à Dijon (V. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, 1865, t. IV, p. 120), est grand collectionneur des dessins, tableaux et souvenirs de toutes sortes du baron Vivant Denon, dont il était l'un des meilleurs amis. Peut-être M. Vionnois pourrait-il donner des renseignements curieux sur cette œuvre peu connue de Denon?

ULR.

—

« Tangu et Félime » (II, 554). — Juste ciel! qui ne connaît le poëme de La Harpe? Il eût fallu au moins donner le titre exact : *Tangu et Félime ou Le Pied de nez*, poëme en 4 chants (Paris, 1780, in-8).

B. J.

— Barbier ne mentionne pas ce poëme, par la raison bien simple qu'il a paru avec le nom de son auteur : « Par M. de la « Harpe, de l'Académie française, à Paris, « chez Pissot, libraire, quai des Augustins, « 1780. » Pet. in-8°, 11-64 p., un frontispice de Marillier et 4 jolies figures dessinées par le même et gravées par Holbou, Doubrun, Ghendh et Ponce, une pour chaque chant. Le poëme est précédé d'un avertissement de deux pages, faisant connaître qu'il est tiré de *Fortunatus*. Ce poëme a été inséré dans la plupart des recueils de Contes, parus de la fin du siècle dernier jusqu'à ce jour. (Strasbourg.) C. M.

— Il est tout bonnement de La Harpe, ce conte, si joli, si fin, de si bon goût, petit chef-d'œuvre que l'on a la sottise de ne plus lire. Lorsque cet écrivain sortait du domaine de la critique pour entrer dans celui de l'invention, il était d'ordinaire moins vivement inspiré qu'il ne l'a été là; et l'on pourrait, malgré la légèreté du genre, regarder *Tangu et Félime* comme le *nec plus ultrà* du talent *créateur* de ce Quintilien français. (Nancy.) XX.

—

Livres annoncés, qui n'ont pas paru (II, 554). — Ouvrez le volume de M. J. Claretie, *Pétrus Borel, le lycanthrope* (Paris, Pincebourde, 1865), à la page 28 : « A la tête du bataillon (des romantiques) marchait Pétrus Borel.....; puis venait Théophile Gautier, *Théo*, déjà maître de son rhythme, déjà poëte, déjà Gautier!... Puis c'était Gérard, qui annonçait un volume d'*Odelettes* et qui traduisait *Faust*. C'était M. Maquet, Augustus Mac-Keat,

Digitized by Google

Joseph Bourchardy; c'était Alphonse Brot, Philadelphe O'Neddy (M. Dondey), Napoléon Thom, le peintre; Jules Vabre, l'architecte, ce Vitruve nouveau qui voulait écrire aussi sur Jouart, et qui annonçait un *Essai sur l'incommodité des commodes*, un livre célèbre avant de naître, et que personne ne fera! » C. M.

—

Les vers homonymes et les homographes (II, 554). — Le mot *homographe* est d'invention nouvelle, il date de 1804. Il a été créé par Fréville, auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'éducation. « Les grammairiens, dit-il dans sa préface, disent que les *homonymes* sont des mots qui se prononcent et s'écrivent de même... Il y a des milliers d'homonymes qui s'écrivent différemment... J'ai créé un terme particulier, celui d'*homographe*, pour désigner les mots qui se ressemblent par leur orthographe. »

Fréville distingue : les *homonymes-hétérographes* (*anoblir* une personne, *ennoblir* un mot, une chose); — les *homonymes-homographes* (le *souris*, la *souris*); — les *pseudo-homonymes*, dont le son et l'orthographe ont peu d'analogie (beauté, botté); — les *homographes hétéronymes*, qui s'écrivent de même; et diffèrent par le son (*négligent*, adjectif, et *négligent*, verbe, à la 3e personne plurielle). — Voici deux échantillons des vers de Fréville :

1° Vers homonymes :

None, office d'église a des cantiques saints;
Nonne, religieuse, est parmi les nonnains;
Nones, étaient des jours chez les anciens Ro- [mains.

2° Vers homographes :

Autour, oiseau de proie, est funeste aux dindons;
Autour de nous, bons dieux! que je vois de fri- [pons;

Fréville n'a inventé que le mot *homographe* : il n'a pas inventé la poésie *homonymique* ou *homographique*; le *Manuel du Libraire* (5e éd.) mentionne *Les Omonimes, satire des mœurs corrompues de ce siècle, par Antoine Duverdier*. (Lyon, Gryphius, 1572, grand in-8° de 12 pp.)

B. SELSACH.

—

Du vieux-neuf sur la question Cambronne (II, 574). — En 1819, je me trouvais à Paris, rue du Bac, chez un mien ami, M. F., à un dîner dont le colonel Bory-St-Vincent était l'un des convives. On y vint à parler du général Cambronne, et du désaveu qu'il faisait de sa fameuse phrase : « Parbleu, » s'écria Bory, « c'est « bien sûr que Cambronne n'a rien dit de « pareil. Je le sais mieux que personne, « moi, qui, dans le *Nain jaune*, lui ai fa- « briqué ce mot. Mais, du moment où je « le lui avais *fait*, c'est un imbécile de ne « pas l'avoir accepté. » On reconnaît bien là Bory-St-Vincent, le savant au caractère ultra-libre, qui se posait un peu en Diogène. (Nancy.) P. G. DE D.

—

La Chanson de la Pelle (II, 583). — Voilà un texte pour servir à l'histoire de cette chanson. Il est tiré de *La Salle de police, tableau militaire en un acte, mêlé de vaudevilles*, par MM. Carmouche et Vander-Burch, représenté pour la 1re fois à Paris sur le théâtre de la Gaîté, le 4 nov. 1826 (Paris, Bezou, 1826, in-8°). Vander-Burch, l'un des auteurs de cette pièce, est le même qui a écrit plus tard, avec Scribe, *Le Gamin de Paris;* Bouffé, alors à la Gaîté, jouait le rôle de *Chollet, conscrit;* à la scène X, il fait ainsi les honneurs de la salle de police :

« CHOLLET. Dites donc, mes officiers, je pense au règlement, voyez-vous; je suis le plus ancien ici; je suis habitant; il est d'usage de payer la bienvenue et de chanter la romance de la salle de police.

« D'HERMILLY. Ah! pelle noire, pelle blanche... Je m'en souviens encore...

« CÉSAR. En avant la romance...

« CHOLLET. Savez-vous bien la musique?

« TOUS. Oui, oui...

« CÉSAR. Parbleu!... Qui est-ce qui ne la sait pas?

« TOUS, *en canon*. (Air connu.)

Pelle noire, pelle blanche,
Pelle avec son petit manche,
Pelle en haut, pelle en bas,
Et pelle qui n'en a guère,
Pelle en haut, pelle en bas.
Et pelle qui n'en a pas.

« CHOLLET. (*Il est monté sur un tabouret et suit la musique de ce canon, qui est charbonné sur le mur; chaque note est figurée par une pelle de boulanger placée comme les paroles l'indiquent*). Ma foi, nos officiers, à vous le pompon; aussi, c't'air-là est fièrement bien faite, et c'lui qui l'a inventée, c'était encore un fameux génie. »

CH. M.-L.

—

Un exemplaire annoté des « Essais » de Montaigne (II, 586). — C'est à l'homme, en ce bas monde, qui connaît le mieux tout ce qui concerne les *Essais* et leur auteur, qu'il faut demander la réponse à cette question. On lit, dans les *Documents inédits ou peu connus relatifs à Montaigne*, publiés par J.-F. Payen (Paris, Techener, 1847, p. 40), que l'exemplaire de Jamet, après avoir appartenu à M. de la Tourette, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque du Roi (lisez Impériale). Ces notes, communiquées à Coste, sont pour la plupart imprimées. M. Payen a copié sur ses exemplaires celles qui étaient restées inédites. M. A.

—

Digitized by Google

Trouvailles et Curiosités, etc.

Les fameuses Thèses de Pic de la Mirandole. — Imprimées déjà du vivant de l'auteur, elles se retrouvent dans les diverses éditions de ses Œuvres complètes et dans un recueil imprimé à Genève en 1612. En voici le titre exact : JOANNIS PICI MIRANDULÆ, V. C. (Vicecomes Concordiæ) *Conclusiones* DCCCC, *quas olim* (1486) *Romæ disputandas exhibuit* (1).

J'avais demandé (I, 134) sur quelle autorité on attribue à Pic le fameux *de omni re scibili*, dont on ne voit aucune trace sur ce titre modeste. M. T. de L. a cité, sans d'ailleurs prétendre donner une réponse définitive (II, 78), MM. Daunou et Léo Joubert, autorités fort graves sans doute, mais qui ont le tort de n'être point contemporaines du fait mis en doute. Ma question reste donc entière. En attendant qu'on la résolve, j'ai pensé qu'une notice sur les célèbres Conclusions si peu connues, intéresserait les lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Dans un bref avis au lecteur, Pic de la Mirandole annonce qu'il disputera sur *neuf cents* propositions *dialectiques*, *morales*, *physiques*, *mathématiques*, *métaphysiques*, *théologiques*, *magiques*, *cabalistiques*, tant d'après sa propre opinion que d'après celle des philosophes *chaldéens*, *arabes*, *hébreux*, *grecs*, *égyptiens* et *latins*. C'est sans doute pour abréger une si longue énumération, où se complaît évidemment la vanité de l'auteur, que quelque plaisant aura imaginé le *de omni re scibili*, devenu proverbial. Pic annonce qu'il n'aura point recours aux magnificences de la langue latine (2), mais qu'il parlera comme les célèbres docteurs de l'Université de Paris, dont le langage est adopté par tous les philosophes de l'époque. Les questions relatives aux dogmes des païens et des hérésiarques seront traitées à part; mais il réunira sans ordre, *promiscuè*, *quasi per satyram* (3), les propositions relatives aux diverses parties de la philosophie.

Les 900 conclusions se divisent en 402 empruntées à divers auteurs, et 498 selon l'opinion propre de Pic de la Mirandole.

Les 402 premières conclusions appartiennent aux auteurs suivants : Albert le Grand (16), St Thomas (45), François de Mairon (8), Scot (22), Henri de Gand (13), Gilles de Rome (11), Averroès (41), Avicenne (12), Alpharabius (11), Isaac de Narbonne (4), Abymaron (4), Moyse, Egyptien (3), Mahomet de Tolède (5), Avempaten (2), Théophraste (4), Ammonius (3), Simplicius (9), Alexandre d'Aphrodisée (8), Thémistius (5), Plotin (15), Adeland, Arabe (8), Porphyre (12), Jamblique (9), Proclus (55), les Pythagoriciens (14), les Chaldéens (6), Hermès Trismégiste (10), les Cabalistes (47).

Les conclusions *secundum opinionem propriam* comprennent 498 propositions, savoir : conciliant Platon et Aristote (17); philosophiques ne s'éloignant pas beaucoup des opinions reçues (80); contraires aux opinions reçues (71); théologiques (29); platoniciennes (62); sur Abucaten (10); mathématiques (85); sur Zoroastre (15); magiques (26); orphiques (31); cabalistiques (72).

En donnant ces dernières propositions, Pic prend soin d'avertir qu'il ne les considère comme certaines ou probables, qu'autant qu'elles seront considérées comme telles par la Sainte Eglise Romaine et par son chef éminent, le souverain pontife Innocent VIII, *cujus judicio*, ajoute-t-il, *qui mentis suæ judicium non summittit mentem non habet*.

C'est à cette seconde partie, dans laquelle l'auteur a exposé sa propre opinion, que nous allons faire quelques emprunts textuels, car il ne peut être question de résumer un recueil de propositions, énoncées déjà sous la forme la plus concise.

« Il n'est aucune question naturelle ou divine, sur laquelle Aristote et Platon ne soient d'accord *sensu et re*, quoiqu'ils paraissent différer par les mots. » — « Sur le sujet de la théologie, St Thomas, Scot et Gilles de Rome s'accordent fondamentalement et radicalement, quoiqu'ils paraissent beaucoup différer *in ramis et verborum superficie*. »

Pic met aussi d'accord Averroès et Avicenne. Il voulait concilier tous les partis. Il est probable qu'il les aurait en effet réunis, mais... contre lui-même.

« Il y a dans l'intelligence ceci et cela, mais ceci n'est pas hors de cela. »

Pensée profonde, à mon avis, et qui répond à ceux qui, considérant l'intelligence humaine comme une petite boîte, s'imaginent que s'il y a place pour le génie, il n'y en a plus ou beaucoup moins pour le bon sens. L'un et l'autre peuvent être réunis dans le même esprit et ne se gênent nullement...; au contraire.

« L'âme ne comprend (*intelligit*) réellement (*actu*) et distinctement qu'elle-même. L'âme se comprend toujours elle-même, et c'est en se comprenant, qu'elle comprend en quelque sorte les êtres. » — « Le Christ n'est pas véritablement, et quant à sa présence réelle, descendu dans les enfers, comme le pense Thomas et l'opinion commune, mais seulement quant à l'effet produit. » — « Je donne comme probable, et si ce

(1) Je mets 1486 d'après la *Biogr. gén.*, et non 1488 comme l'indiquait, sans preuve, une note ms. du livre que j'ai sous les yeux.

(2) *Linguæ romanæ nitorem*. Les thèses n'étant jamais soutenues qu'en latin, j'ai pensé que Pic opposait ici l'élégance du latin classique à la barbarie du latin scolastique.

(3) Le sens primitif de *satyra* est *pot-pourri, macédoine*.

Digitized by Google

n'était en opposition formelle avec l'opinion commune des théologiens, j'affirmerais formellement que, de même que personne n'a l'opinion qu'une chose est de telle façon, parce qu'il veut avoir cette opinion, de même nul ne croit qu'une chose est vraie, précisément parce qu'il veut croire qu'elle est vraie. — *Corollaire.* Il n'est pas dans le libre pouvoir de l'homme de croire qu'un article de foi est vrai, quand il lui plaît, et de croire qu'il est faux, quand il lui plaît. »

C'est cela : on croit ce que l'on peut, non ce que l'on veut.

« Si tous les saints ne disaient manifestement le contraire, j'affirmerais les deux propositions suivantes : J'affirme cependant qu'elles sont probables et se peuvent défendre rationnellement. La première est que le péché mortel est en soi un mal fini. La seconde est qu'au péché mortel, dont la durée est finie, n'est pas due une peine infinie selon le temps, mais finie seulement. »

Voilà qui est assez raisonnable, mais est-ce orthodoxe?

« Toute volonté de Dieu n'est pas efficace. Telle est celle exprimée par l'Apôtre, disant : Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. — « Qui nie que le ciel soit animé, en sorte que son moteur ne soit pas sa forme (1), non-seulement il est contraire à Aristote, mais il détruit tous les fondements de la philosophie. » — « Toute acquisition nouvelle de notre esprit résulte d'une précédente connaissance, qui en est comme le point de départ (*ex termino a quo*) et la cause effective. »

C'est le principe de continuité de Leibniz appliqué aux connaissances successivement acquises.

« Les mathématiques ne sont pas de véritables sciences. » — « Si la félicité consiste dans la perfection spéculative, les mathématiques ne contribuent pas à notre bonheur. » — « Les sciences mathématiques n'existent pas pour elles-mêmes, mais comme une voie conduisant aux autres sciences. »

Ces trois pensées sur les mathématiques ont été commentées par Nicole dans la préface du Traité de géométrie composé par Arnauld, de Port-Royal. « C'est une ignorance très blâmable, dit-il, que de ne pas sçavoir, que toutes ces spéculations stériles *ne contribuent en rien à nous rendre heureux ;* qu'elles ne soulagent pas nos misères; *qu'elles ne guérissent pas nos maux;* qu'elles ne nous peuvent donner aucun contentement réel et solide; que l'homme n'est pas fait pour cela et, que bien loin que ces sciences luy donnent sujet de s'élever en luy-même, elles sont au contraire des preuves de la bassesse de son esprit; puisqu'il est si vain et si vuide de vray bien, qu'il est capable de s'occuper tout entier à des choses si vaines et si inutiles. »

(1) Il s'agit ici de la forme substantielle. Voir, pour l'explication de ce mot, l'*Intermédiaire*, II, 448.

J'ai communiqué ce passage à un mathématicien de mes amis. « Voilà une belle tirade, me dit-il, mais qu'est-ce que cela prouve? Si les mathématiques ne guérissent ni de la fièvre, ni du chaud mal, la philosophie a-t-elle en cela plus de pouvoir? Et puis, quelle prolixité! Est-ce bien la peine d'accumuler dix membres de phrases avec vingt-cinq *que* ou *qui* (car ils y sont, je les ai comptés), pour ne rien dire de plus que Mme Jourdain et sa servante Nicole. Et encore, quand ces judicieuses personnes demandaient : « A quoi cela est-il bon? De quoi est-ce que cela guérit? » ce n'est pas des mathématiques qu'elles par- laient, mais de la philosophie. »

Ainsi, mon ami le mathématicien, qui a lu Molière, place *Nicole*, la servante de M. Jourdain, au-dessus de *Nicole*, l'auteur des *Essais de morale.*

Revenons à notre auteur.

« Les sujets mathématiques pris d'une manière absolue ne perfectionnent en rien l'intelligence; mais si on les regarde comme des images des choses supérieures, ils nous conduisent immédiatement à la connaissance des objets intelligibles. »

Pic de la Mirandole admet donc dans les mathématiques un sens littéral et un sens figuré. C'est ce qu'il appelle plus loin les mathématiques matérielles et les mathématiques formelles.

« Ce que dit Aristote de quelques anciens : savoir, qu'ils ont erré en physique pour avoir traité cette science par les mathématiques, est vrai, s'ils les ont appliquées matériellement et non formellement. Il est vrai que les modernes, qui traitent par les mathématiques des choses de la nature, détruisent les fondements de la philosophie naturelle. »

La *physique* d'Aristote, consistant en quelques discours plus ou moins plausibles sur les quatre éléments et les quatre qualités, le chaud, le froid, le sec et l'humide, sans recours à l'expérimentation et à la mesure, ne pouvait rien gagner à l'emploi des mathématiques. Il est vrai aussi qu'elle ne pouvait guère y perdre.

« Rien de plus nuisible au théologien qu'un commerce fréquent et assidu avec Euclide. » — « La médecine guérit l'âme par le corps; la musique, le corps par l'âme. »

Une antithèse, et rien de plus.

« Les nombres donnent le moyen de chercher et de comprendre tout ce qui peut être su. Pour preuve, je m'engage à donner par les nombres la réponse aux 74 questions suivantes : — S'il y a un Dieu ; — s'il est infini; — s'il est la cause de toute chose; — s'il est intelligent; — comment il est intelligent; — s'il existe une nature supérieure à la nature intellectuelle; — si l'être quidditatif d'une chose est ce qu'il y a de plus intime dans cette chose (*an esse quiditativum rei sit intimius esse quod habeat res*), etc., etc. »

Digitized by Google

Les mathématiciens d'aujourd'hui n'ont pas autant de confiance dans les nombres et ils ne se flattent pas de résoudre, par des calculs, de si hautes et si difficiles questions. Les démonstrations de Pic de la Mirandole devaient probablement s'appuyer sur cette arithmétique formelle ou allégorique dont les pythagoriciens ont tant abusé.

« La magie naturelle est permise. » — « La magie est la partie pratique et la plus noble de la science naturelle. Elle se fait par la réunion et la réalisation de ce qui est en germe et disséminé dans la nature. » — « Il n'y a pas de science qui, plus que la magie et la cabale, nous rendent certains de la divinité du Christ. » — « Tous ceux qui nient la Trinité ou la comprennent autrement que l'Eglise catholique, peuvent être réfutés victorieusement, pourvu qu'ils admettent les principes de la cabale. » — « Tout ce qui se fait d'admirable par la magie ou la cabale, ou de toute autre manière, doit être rapporté au Dieu glorieux et béni, dont la grâce verse libéralement une pluie céleste de vertus admirables sur les hommes de bonne volonté. »

Tout cela est assez raisonnable, si Pic entend parler des forces de la nature combinées et mises en œuvre par les hommes intelligents. Malheureusement, il attribue un pouvoir chimérique aux mots tirés de l'hébreu et aux chiffres.

S'il est donné à l'homme de faire des conjectures sur les derniers temps, nous pouvons trouver, par les voies les plus secrètes de la cabale, que la consommation du siècle aura lieu dans cinq cents années et vingt-cinq jours.

Ceci nous conduit à l'an *Deux mille*. Qui vivra verra...

Les extraits qui précèdent suffisent pour montrer au lecteur qu'on ne doit pas se borner à considérer Pic de la Mirandole comme étant seulement un prodige de mémoire. Pour nous, nous croyons qu'il y avait véritablement l'étoffe d'un penseur original et profond dans ce jeune homme de vingt-trois ans, qui soutenait tant de propositions hardies, combattait Aristote sur plusieurs points et devait plus tard réfuter l'astrologie judiciaire, cette erreur si accréditée de son temps. Quelques-unes de ses pensées sont exprimées avec une grande clarté et une concision élégante. Malheureusement, c'est l'exception ; la plupart de ses thèses, hérissées de formules barbares, ne sont que des énigmes impénétrables, pour moi du moins. En voici deux échantillons que je ne traduis pas, et pour cause. *Qui potest capere, capiat.*

« *Ipseitas uniuscujusque tunc maxime est ipsa, cum in ipsa ita sunt omnia ut in ipsa omnia sint ipsa.* » — « *Pulchritudo est in Deo per causam, in totali intellectu vere essentialiter totaliter, in particulari intellectu vere participaliter essentialiter, in anima rationali vere participaliter, in visibilibus cœli accidentibus imaginarie essentialiter totaliter, in subcœlestibus qualitatibus visibilibus imaginarie partialiter essentialiter, in quantitatibus imaginarie participaliter.* »

Rabelais se moque agréablement de toutes ces subtilités dans les quatorze questions, extraites des 9764 conclusions *en tout sçavoir*, qu'il fait soutenir à Pantagruel. *En tout sçavoir* est bien l'équivalent du *de omni re scibili*, et peut-être est-ce à Rabelais qu'il faut attribuer l'invention de ce titre plaisant. E. P.

—

Fantaisies bibliographiques. — On lit dans le 120e n° du « Bœrsenblatt » (29 septembre 1865) l'annonce suivante :

« (20412) H. F. Münster in Verona sucht (demande) : KOCH, *La lune de l'amante. Franzœsisch od. italienisch.* »

Que va penser de ce titre le joyeux auteur de *l'Amant de la lune ?*

A. de la Taille.

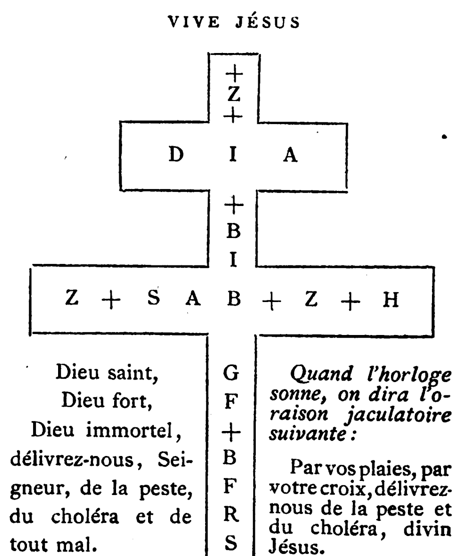
—

Un préservatif contre le choléra, et cætera. — Hâtons-nous, avant que le choléra ait disparu, de signaler à nos co-abonnés de l'*Intermédiaire* une petite recette qui vient d'être imprimée il y a quelques jours à Saint-Germain et que l'on nous saura gré de reproduire ici textuellement :

PRÉSERVATIF SPIRITUEL

CONTRE LE CHOLÉRA ET LA PESTE

VIVE JÉSUS



JÉSUS ET MARIE

St-Germ. Impr. H. Picault.

Pour copie conforme : V. F.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numo 45.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. [10 nov. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Salomon de Caus et la soi-disant lettre de Marion Delorme.

Revenons donc brièvement une fois encore, — puisqu'on nous y convie, — sur l'histoire de cette absurde mystification qui date de déc. 1834 (*Musée des Familles*) et qui s'est si bien ancrée dans les esprits, qu'aucun démenti, aucune publicité en sens opposé, n'a pu depuis lors en venir à bout ni empêcher de nouvelles dupes de donner journellement dans le panneau. En vain le *Magasin pittoresque* (1850); en vain MM. L. Figuier et Ed. Fournier, et d'autres encore, ont découvert hautement « la fourbe et l'erreur; » en vain l'auteur de la mystification a déclaré lui-même qu'il s'était moqué du monde : poëtes et savants, dramaturges et artistes, caricaturistes et sénateurs, n'en restent pas moins persuadés, et continuent à persuader à d'autres, que Salomon de Caus fut persécuté par le cardinal de Richelieu et jeté, comme fou, dans un cabanon de Bicêtre, où Marion Delorme l'aurait vu, de ses yeux vu, en 1641, ainsi que l'atteste la soi-disant lettre écrite par elle à Cinq-Mars le 3 fév. de cette même année.

Si nous avions sous la main cette lettre, de l'invention de M. Sam. H. Berthoud, nous la reproduirions ici, et l'on verrait combien cette pièce justifie ce qui en a été dit, savoir que, « fausse et ridicule, elle ne « supporte l'examen ni philosophiquement « ni historiquement, et qu'elle eût passé « inaperçue, sans les commentaires des « dramaturges et des romanciers, pour les- « quels c'est toujours une bonne fortune « qu'un homme meure à Bicêtre ou à l'hô- « pital. » (*Magas. pitt.*, t. XVIII, p. 193.) — Et pourtant c'est à ce grossier pastiche que, de son propre aveu, M. le victe de La Guéronnière a été pris!

On ignorait, en 1835, la date et le lieu de la mort de Salomon de Caus; mais un heureux hasard nous fit mettre la main, il y a trois ans, sur un acte ainsi conçu : « *Salomon de Caus, ingénieur du Roy, a* « *esté enterré à la Trinité le samedy, der-* « *nier jour de febvrier, assisté de deux ar-* « *chers du guet.* » Cet acte, extrait d'un registre des protestants de Paris de 1626, au greffe du Palais de Justice, ne laissait plus subsister le moindre doute et manifestait aux plus crédules l'imposture de la trop fameuse lettre de 1641. On nous conseilla, à cet effet, de communiquer notre petite trouvaille à l'Académie des Sciences, qui jugea à propos de la consigner dans ses Comptes-rendus (21 juillet 1862).

Eh bien! le croirait-on? L'auteur de la soi-disant lettre de Marion Delorme, M. Sam. Henri Berthoud, piqué de cette nouvelle et définitive mise à néant de ce qu'il lui plaisait d'appeler son « innocente mystification, » s'avisa alors de nier notre trouvaille, dans un article soi-disant scientifique du journal *la Patrie*, où il osait même appuyer son mensonge sur un passage de la *Biographie universelle* de Michaud, par lui copié et *falsifié* pour le besoin de la cause. Nous dûmes, à ce propos, adresser au directeur de la *Patrie* une lettre, où nous disions à M. S. H. Berthoud son fait, sans ambages, et c'est à cette lettre, insérée dans le no du 7 août 1862 et restée sans réplique, que notre correspondant a fait allusion (II, 611).

Telle est l'histoire de cette sotte et funeste lettre apocryphe, que M. le victe de La Guéronnière a trouvée « curieuse, » quoique la célébrité de son auteur « ne soit pas de bon aloi, » et dont il a régalé ses convives de Limoges. Certes, M. Ed. Fournier a raison de dénoncer l'*esprit dans l'histoire;* il faut y poursuivre aussi à outrance le *faux* et l'*inepte*, comme c'est ici le cas. C. R.

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Deux vers de Racine. — Dans *Athalie*, acte II, sc. VII, Joas répond à Athalie que déjà il commence à écrire de sa main la Bible, le divin livre du Seigneur, et c'est là un trait de mœurs que l'auteur emprunte à l'histoire des Juifs, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre en lisant soit Josèphe, soit l'abbé Fleury.

Digitized by Google

Mais quand, dans *Esther*, acte I, sc. III, Esther apprend à Mardochée que les plus sévères lois cachent les princes d'Assyrie aux timides humains, et que ceux-là sont punis de mort, qui, sans être appelés, se présentent aux yeux d'Assuérus,

Si le roi dans l'instant, pour sauver le coupable,
Ne lui donne à baiser son sceptre redoutable.

est-ce un historien, Hérodote ou tout autre, ou bien est-ce une poétique réminiscence de l'antiquité romaine, ou enfin est-ce sa seule imagination, qui a fourni à Racine cette particularité? J. L.

—

Une phrase de J.-J. Rousseau. — On lit, au liv. III des *Confessions*, à l'endroit où l'auteur nous dit qu'il avait l'esprit lent et qu'il lui fallait du temps pour faire des impromptu : « Je ferais une jolie conversation par la poste, comme on dit que les Espagnols jouent aux échecs. Quand je lus le trait d'un duc de Savoie qui se retourna, faisant route, pour crier : *A votre gorge, marchand de Paris*, je dis : « Me voilà. »

A quel trait Rousseau fait-il donc ici allusion et quel est le sens de cette parole? J'avoue n'avoir jamais compris cet endroit, et peut-être bien des lecteurs sont-ils dans le même cas. A-t-on mis là une note, dans quelque édition que je ne connais pas? Il est vrai qu'on en met souvent là où c'est parfaitement inutile, et qu'on s'en abstient là où justement cela serait nécessaire pour l'intelligence du texte. D. C.

—

L'ennui naquit un jour, etc. — Un pari vient d'être fait pour connaître l'auteur de ce vers si souvent cité :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Le premier parieur l'attribuait à Alf. de Musset, le second à Voltaire, le troisième à Boileau, et votre serviteur à La Motte. Mais je n'ai, à la campagne ou je suis encore, aucun moyen de vérifier qui de nous quatre a raison. Que l'*Intermédiaire* nous soit en aide ! V. S.

— Notre correspondant a gagné son pari. Le vers en question « se trouve dans les Fables de La Motte-Houdard, dont il pourrait être l'épigraphe, » dit Ed. Fournier (*L'Esprit des autres*, p, 95). — Mais il ne dit pas (et qui nous dira?) de qui est cette heureuse variante :

L'ennui naquit un jour de... l'Université.

[*Réd.*]

—

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains? — En rendant compte du 14e volume de l'*Histoire littér. de la France* dans le dernier n° du *Journal de l'instruction publ.*, M. Hauréau attribue ce vers à Berchoux. Au début de son article sur « le génie grec au temps d'Alexandre » (*Revue des Deux-Mondes* du 15 oct.), M. Charles Lévêque le cite comme étant : « du poëte Clément, violent ennemi de Voltaire. » — De qui est décidément ce vers? A.

— Même question posée par M. B. G.

—

« **Mais il faudra 16,000 hommes pour le lire!** » — Alex. Dumas, dans ses *Mémoires*, dit que Béranger répondit à M. Viennet qui lui annonçait qu'il travaillait à un poëme qui aurait 32,000 vers : *Mais il faudra* 16,000 *hommes pour le lire.* — M. Eug. Pelletan, dans un feuilleton de la *Presse* du 29 mai 1853, attribue la même réponse à Nodier s'adressant à Parseval-Grandmaison (avec cette variante : 2,000 hommes pour 2,000 vers). Quel est décidément l'auteur de la charmante épigramme? Si c'est Béranger, le chansonnier aurait été deux fois bien cruel pour l'auteur de la *Franciade*; car celui-ci l'ayant visité dans sa prison et lui ayant demandé combien il avait fait de chansons depuis qu'il y était entré, Béranger lui aurait répondu : « Croyez-vous donc qu'une chanson se fait comme un poëme épique? » T. de L.

—

Une citation de Cicéron. — Dans un des derniers numéros de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Gaston Boissier cite la phrase suivante de Cicéron : « On pensait que l'âme, réunie au corps, continuait de vivre avec lui dans le tombeau. » Où Cicéron a-t-il dit cela?

(Montpellier.) C. de F.

—

Artère carotide. — On fait généralement venir *carotide* du grec κάρος, engourdissement, léthargie. Je viens proposer une autre étymologie. Selon moi, ce mot vient de *carot*, qui s'est dit et se dit encore dans le Poitou, la Saintonge, le Bordelais, avec la signification de tête, crâne, visage. Ce mot *carot* est une forme diminutive de *care* (chère), qui s'est dit avec ces acceptions, et vient de χαρή, χαρά, par l'intermédiaire du latin *cara*. Nous l'avons encore, quoique un peu modifié, dans *chère* : faire bonne chère, faire bon visage, bon accueil, bonne table. — Suis-je dans le vrai? A. F.

—

Tyran (Etymologie du mot). — La note suivante accompagne un article de M. P. Mérimée sur la *Vie de César*, extrait du *Journal des Savants*, et publié dans le *Moniteur* du 10 octobre : « ... Au moyen âge, « ce mot, écrit *tirant* et *tyrant*, ayant « peut-être une autre étymologie que

Digitized by Google

« τύραννος, avait le sens de persécuteur, « bourreau, etc. Nous soupçonnons que « l'idée moderne, excitée par le mot *tyran*, « a été modifiée par la signification du « moyen âge. »

Qu'en pensent les lecteurs de l'*Intermédiaire?* C. E. C. V.

—

St-Amand. — Il y a en France 33 communes, et une masse énorme de lieux saints, qui portent le nom de St-Amand, qu'on écrit encore St-Amans, St-Amant. Y a-t-il là un ou plusieurs bienheureux? Les biographies de saint Amand, évêque de Bordeaux, et de saint Amand, évêque de Maëstricht, dégagées, bien entendu, de la légende, justifient-elles une dispersion aussi étendue de ce nom? Ne faut-il pas voir, dans ce saint Amand, l'*amant* mystique des âmes, que désirait si ardemment sainte Thérèse, Jésus, en un mot; — comme M. Alfred Maury (*Essai sur les légendes pieuses*) a vu dans saint Vincent et saint Victor deux incarnations légendaires du Christ triomphant, vainqueur du mal: (*Vincens*, *Victor*)? Ch. d'Ottens.

—

Duc de Morny. — Pourrait-on me donner, soit par la voie de l'*Intermédiaire*, soit par lettre, l'étymologie du nom du duc de *Morny?* Est-il emprunté à une terre ou est-ce un nom d'homme? Quelle est la signification du nom de *Morni*, célèbre guerrier écossais dont il est question dans le poëme de *Latmo*, par Ossian? Les recherches que j'ai faites dans les ouvrages de *Zeuss*, *Edwards*, *Legonidek*, *Pictet*, etc., ont été infructueuses. A. de C.

—

Domenico del Barbiere, artiste florentin du XVIe siècle. — Domenico del Barbiere, dit Domenico Fiorentino, né à Florence, en 1506, peintre, sculpteur et graveur, élève du Rosso, accompagna son maître en France et travailla avec lui à l'ornementation des châteaux de Fontainebleau et de Meudon. Après la mort du Rosso, il s'adjoignit au Primatice et se retira à Troyes, où il sculpta avec François Gentil. C'est à son ciseau qu'est dû le tombeau de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, sa femme, que leurs fils, les célèbres ligueurs, leur firent élever dans l'église de Saint-Laurent, du château de Joinville, détruits en 1791. L'auteur de cette note, ayant en sa possession les bas-reliefs en marbre, mutilés, du devant et des bouts du sarcophage, voudrait bien avoir des renseignements sur la construction et la forme du monument funéraire, ainsi que sur les travaux et la vie du sculpteur, qui a dû mourir en France, sans doute à Troyes, en 1560. Cette ville devrait posséder des œuvres de l'artiste. (Manéglise, S.-Inf.) L. Delié.

Le « Roland Furieux » de Léonard Gaultier. — Léonard Gaultier, dessinateur et graveur au burin, né à Mayence, je crois, vers 1552 et mort, à Paris, en 1641, a gravé une suite de planches fort curieuses pour *illustrer* une traduction du roman de l'*Arioste*.

Je possède un bel exemplaire de cet ouvrage (publié, trois ans après la mort de l'artiste, en 1644) et désirerais savoir où je pourrais trouver quelques renseignements biographiques ou critiques sur L. Gaultier et sur son œuvre. Je serais surtout curieux de connaître le nom des maîtres de ce graveur, la liste sommaire de ses principaux travaux, et celle des articles qui ont pu être écrits sur leur auteur dans les journaux d'art ou dictionnaires bibliographiques, etc. Voici l'intitulé exact de l'ouvrage indiqué plus haut: « *Le Divin Arioste ov Roland le Fvrievx, tradvict novvellement en françois par Françoys de Rosset; — La svitte de Roland le Fvrievx continvée jvsques à la mort dv Paladin Roland conforme à l'intention de l'avtevr.* » Paris, A. de Sommaville, 1644. Ensemble, en un fort vol. petit in-4°. Beau frontispice et nombreuses figures, dessin. et grav. par L. Gaultier. » — Est-ce là ce qu'on nomme « *un livre rare*, » ou ce volume paraît-il souvent dans les ventes publiques? U. R.-D.

—

Les modèles des portraits de M.-A. Nattier. — Quelques-uns des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils indiquer les noms de certaines belles dames qui brillaient vers 1740, et dont Marc-Antoine Nattier a fait d'admirables portraits, en déguisant ses modèles sous des dénominations allégoriques ou mythologiques? Quelles sont les personnes que l'artiste désigne comme la *Force*, la *Chasseresse aux cœurs*, le *Point du jour*, le *Silence*, *Hébé*, etc.? Comment faut-il écrire le nom de cette *Flore* discrètement désignée comme offrant les traits de Madame de***?

Me sera-t-il permis, à cette occasion, d'exprimer un vœu que partageront sans doute tous les amateurs qui s'occupent de recherches sur la peinture? Ce serait de voir paraître un ouvrage qui donnerait par ordre alphabétique et d'une façon aussi complète, aussi exacte que possible, les noms de tous les peintres célèbres avec l'indication de ceux de leurs tableaux qui ont été gravés. Ce serait (qu'on me passe l'expression) les dictionnaires de graveurs, tels que ceux de Bartsch et de Ch. Leblanc, *retournés*. Il n'existe, à ma connaissance du moins (je serais heureux qu'on fournît, à cet égard, quelque indication) aucun travail en ce genre. M. E.

—

Le lieutenant-général Belou de Fonte-

Digitized by Google

nay. — Je trouve dans un catal. de livres d'occasion l'indication de la brochure suivante : *Eloge historique de Gaspar-François Belou de Fontenay*. Nevers, 1770. — Ce M. de Fontenay était, je crois, lieutenant-général et plénipotentiaire de l'Electeur de Saxe à la cour de France sous Louis XV; cette dernière qualité lui est donnée sur un portrait dessiné par Carmontelle, et gravé par J.-B. de Lafosse. Quels peuvent être ses titres à un Eloge historique édité à Nevers ? Son nom témoigne au moins d'une origine française; appartiendrait-il à une ancienne famille nivernaise ? H. V.

—

Crémeaux d'Entragues, le marquis d'Entrague, le comte d'Antraigues.— Le Crémeaux d'Entragues — aux armes duquel je vois un exemplaire de l'*Histoire secrète des intrigues de la France en diverses cours d'Europe*, Londres, 1713-1714 (*Arch. du Bibliophile*, n° 16339) — était-il de la famille d'Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, qui eut d'Henri IV un fils, plus tard évêque de Metz et duc de Verneuil en 1652, et une fille qui épousa le duc d'Epernon?

Même question : 1° Pour le second personnage de l'estampe représentant *le prince de Montbarrey debout à gauche*, et le *marquis d'Entrague, assis à droite*. — L.-C. de Carmontelle, *del.* (J'ignore le nom du graveur. Quel est-il ?) — 2° Pour le comte d'Antraigues, député de la noblesse à la Constituante, qui périt assassiné en 1812 avec sa femme, la Saint-Huberty de l'ex-Académie Royale de musique, *à* ou *près* de Londres, disent les biographies. — Le comte d'Antraigues a publié à Paris, en 1789, un : *Discours prononcé dans la Chambre de la Noblesse* (in-8° de 28 p.), et à Londres, en 1794, des *Observations sur la conduite des puissances coalisées* (in-12). — Où trouver des détails sur la fin tragique de ces deux derniers personnages? H. VIENNE.

—

L'Assomption de Paris. — Nous avons suivi, avec un intérêt plein d'anxiété, la discussion qui a eu lieu, au sein du Corps Législatif, sur le projet de translation de la Direction des Postes, qu'on voulait établir près du Ministère des Finances. Ce projet aurait fait disparaître, sans façon, l'église de l'*Assomption* qui fut construite, de 1670 à 1676, sur les dessins d'Evrard, peintre du roi. Par bonheur, il n'existe plus rien du projet en question, que le Corps Législatif a refusé d'adopter, et le dôme de l'*Assomption*, avec ses fresques de Lafosse, ne sera pas encore démoli, pour cette fois. Mais, comme on pourrait y revenir, j'entends à la démolition, je voudrais que les archéologues parisiens entrassent en campagne pour venir en aide au beau monument, qu'on semble dédaigner à Paris et qui serait admiré à Rome comme un des plus remarquables édifices de la ville éternelle. Je demande donc que l'*Intermédiaire* ouvre une enquête pour nous faire connaître ce que vaut l'*Assomption*, au point de vue de l'art comme au point de vue de l'histoire. P. L.

—

« Les Bohémiens, » opéra d'Halévy. — Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il me dire quel est l'auteur du livret de l'opéra des *Bohémiens*, qui est le premier ouvrage d'Halévy et qui n'a jamais été joué? Pourrait-on me dire aussi si Halévy n'a pas extrait des morceaux de cet opéra pour les mettre dans ses ouvrages postérieurs? C. TOUCHET.

—

Inscription bizarre. — Que signifie cette inscription, certifiée conforme?

DEXICIPE. SERRARVO CORRES DE
CORPORE. SVMPTV.-REDDIDUM
QUOD. VALCAS. VIVIFICATE DEO
SPVS ASTRA. PETIT LETI. NIL IURA
NOCESIT : AVSTER. MEI DEUS.

L'original se trouve dans l'église de Saint-Maximin à Metz, à gauche de l'autel du collatéral droit. L'inscription est gravée en relief dans un parallélogramme rectangulaire creux de quelques centimètres : le caractère est la capitale romaine. La première ligne tout entière, et çà et là quelques lettres, ont disparu; elles ont été *restituées* par le décorateur qui a peint la chapelle dans ces dernières années. C. LORRAIN.

—

Deux jetons allégoriques. — Je désirerais connaître le sens allégorique de deux jetons dont voici la description :

1° *Avers :* Un singe, monté sur un âne chargé de paniers, le frappe avec un fouet. Légende circulaire : OMNE. FERENS. MALVM. — *Revers :* Deux ouvriers forgent une tête sur une enclume. Légende circulaire : VNICVS. EST. SPECIE. A l'exergue, 1660.

2° *Avers :* Une femme, tenant élevée dans sa main, soit une fleur, soit une branche d'arbre, tire par le bras un homme endormi sous un arbre; sur l'arrière-plan, une ville. Légende circulaire : O. THOMA. REVEILLE. TOY. — *Revers :* Un soldat, le casque en tête, l'épée au côté et la hallebarde en main, semble interpeller un autre soldat portant un mousquet sur l'épaule gauche et une épée au côté. Sur l'arrière-plan, un autre personnage, l'épée au côté, bat du tambour. Légende circulaire : MARCHE. A. MOY. LA. VIOLETTE. E. Q.

Digitized by Google

Qu'y a-t-il au fond du Tibre? — Les antiquaires ont toujours été persuadés que, pendant les invasions des Barbares, pendant les calamités que la guerre a infligées à Rome, une foule d'objets d'art, d'œuvres précieuses, ont été jetés dans le Tibre. Le cardinal de Polignac, l'auteur de l'*Anti-Lucrèce*, avait eu l'idée de détourner le lit du fleuve afin de retrouver ces trésors. Le pape Benoit XIII lui accorda l'autorisation nécessaire. Des travaux furent entrepris, mais le manque d'argent amena forcément leur interruption après le nivellement de quelques terrains au-dessus de Rome. Rien ne fut découvert. Sans recourir à l'œuvre difficile et dispendieuse de creuser au Tibre un lit nouveau, ne pourrait-on pas au moyen de la cloche à plongeur, aujourd'hui bien perfectionnée, effectuer l'exploration du fleuve, savoir à quoi s'en tenir sur les richesses que ses eaux recouvrent peut-être depuis des siècles? Ne serait-il pas digne d'un gouvernement éclairé ou d'un Mécène opulent de rendre ce service à l'archéologie? V. F.

—

Vernachaire.— Connaît-on des appellations pouvant être rapportées à Vernachaire, maire sous Brunehaut (I, 374)? Le pont, dit de Bernachon (ou Vernachon)-sur-Loire, entre l'Auvergne et la Bourgogne, peut-il être attribué à cet Agrippa? (B.-L.) R.

—

La Villa Campan, à St-Germain. — Quelque amateur d'archéologie de St-Germain-en-Laye pourrait-il nous donner quelques détails sur le séjour, à St-Germain, de Mme Campan, dans la maison qui porte encore son nom (*Villa Campan*)? Cette maison a-t-elle été construite pour cette dame, ou bien a-t-elle une origine plus ancienne? Les fouilles, faites dans le jardin et le voisinage de la maison, ont fait découvrir de nombreux squelettes très anciens jetés pêle-mêle dans une espèce de fossé commune? Y a-t-il eu autrefois un cimetière dans cette partie assez éloignée du centre de la ville, ou bien ces ossements proviennent-ils d'une bataille donnée en ce lieu ou dans ses environs, et à quelle époque? S. P. V. S.

—

Le dernier moulin de la butte Saint-Roch.— M. Ed. Fournier, dans son *Paris démoli*, p. 189, dit (et tous les journaux l'ont répété dernièrement, d'après lui) que « le flot montant de la grande ville fit déguerpir les moulins placés sur la butte Saint-Roch; que les uns furent portés à Montmartre, les autres à la montagne Sainte-Geneviève, d'où ils ne tardèrent pas à être délogés par de nouveaux envahissements et que force leur fut alors d'aller plus loin. » Il ajoute : « Un de ces « moulins existe à Crouy : il est deux fois « centenaire, et porte toujours au-dessus « de sa porte la grossière image du saint « patron, sous l'invocation duquel il fut « baptisé à la butte Saint-Roch. »

Où est situé ce *Crouy?* — Le *Diction. des Communes*, de Joanne en indique cinq : dans les arrond. de Soissons (Aisne), de Blois (Loir-et-Cher), d'Amiens (Somme), de Senlis (Oise), enfin, de Meaux (Seine-et-Marne). Laquelle de ces cinq communes possède le vieux moulin dont il vient d'être parlé? A. B. D.

—

Droit de bichenage. — Collége Gaudran, à Dijon. — En parcourant le terrier d'une petite commune de Bourgogne, je lis que les forains devaient au baron (Collége Gaudran, à Dijon) un droit de *bichenage*, dont les habitants étaient exempts. J'ai cherché en vain ce mot dans le *Dictionnaire des Institutions* de M. Chéruel; pourrait-on m'apprendre en quoi consistait ce droit féodal? Quelque Dijonnais voudrait-il me dire ce qu'était ce collége Gaudran, à Dijon, au XVIIIe siècle? à quel ordre il appartenait, etc.? J. R.

—

Les Boucher, seigneurs d'Orçay. — Je lis, dans le nécrologe de N. D. de Chartres, à la date du 3 des nones de Janvier : « Obiit Ludovicus Boucher, canonicus presbyter et decanus hujus ecclesiæ, qui ex nobili Bucheriorum, dominorum de Orceio, familia oriendus, etc... » — Existe-t-il, dans les Archives de Seine-et-Oise ou ailleurs, quelques documents sur la famille Boucher, ou Bucher, et sur le fait de sa possession de la seigneurie d'Orçay au XVIe siècle? Je me permets de recommander spécialement cette question à M. Ste M. M. (Clermont, Oise.) E. DE L.

—

Jeanne d'Arc a-t-elle eu des prédécesseurs? — N'y eut-il pas avant Jeanne d'Arc plusieurs femmes qui ont prédit à Charles VII le rétablissement du royaume de France? De pareilles prédictions ne rentraient-elles pas dans la constitution intellectuelle de l'époque, et ne serait-ce pas dans des prophéties de ce genre, suscitées par les souffrances du sentiment national, que Jeanne d'Arc aurait puisé l'exaltation mystico-belliqueuse qui la rendit capable de relever le courage des troupes françaises? Cette opinion n'a-t-elle pas été soutenue par un auteur récent?

CH. D'OTTENS.

—

La légende de Marion Delorme. — Puisqu'il s'agit en ce moment de centenaires hyperboliques et de Marion De-

Digitized by Google

lorme, me permettra-t-on de désirer et de demander une enquête décisive sur la question de savoir à quel âge la célèbre courtisane du règne de Louis XIII est morte? Est-elle, oui ou non, morte à la date indiquée par Loret, en 1650?

La pauvre Marion Delorme
De si rare et plaisante forme,
A laissé ravir au tombeau
Son corps si plaisant et si beau.

ou, suivant une tradition dont je n'ai pas besoin d'indiquer les garants, en 1746, à l'âge de 134 ans? Serait-il possible de retrouver l'acte de baptême et l'acte de décès de cette illustration de la galanterie? — Le fameux marchand de bric-à-brac de la rue de Grenelle, qui aurait, selon les journaux d'il y a quelques semaines, trouvé dans un tiroir secret des billets galants de Richelieu (le *grand*) à Marion, a-t-il vérifié sa découverte ou se tait-il sur sa mystification? M. DE LESCURE.

—

Comte de Vilain XIIII (ou XIV). — De quelle manière doit-on écrire le nom de cette ancienne famille? Quelle est la véritable origine du chiffre XIV? Est-il destiné à rappeler la splendide hospitalité offerte par un de ses membres à Louis XIV? Vient-il de ce que cette maison a eu *quatorze* châtelains de la ville de Gand? Enfin, quelle est la signification précise de cette devise des comtes de Vilain XIV: « Gand à Vilain sans reproche »?
(Montélimar.) A. DE COSTON.

—

Mort de Santeuil. — Saint-Simon raconte ainsi ce fait: « Un soir que M. le duc soupait chez lui, il se divertit à pousser Santeuil de vin de Champagne; et de gaieté en gaieté, il trouva plaisant de verser sa tabatière pleine de tabac d'Espagne dans un grand verre de vin et de le faire boire à Santeuil pour voir ce qui en arriverait. Il ne fut pas longtemps à en être éclairci, etc. » M. J.-J. Weiss, dans une récente conférence faite rue de la Paix sur Piron et la *Métromanie*, attribue cette déplorable plaisanterie à deux Dijonnaises, voisines de table de Santeuil. Pourrait-on m'apprendre qui fut l'auteur de cette atroce farce qui causa la mort du malheureux Santeuil, le dernier et le plus élégant de nos poëtes latins? J. R.

—

M. et Mme Louvet. — Il n'est personne qui n'ait lu les émouvants *Mémoires* de l'auteur de *Faublas*, devenu législateur et proscrit, le récit de ses tribulations et l'éloge du dévouement héroïque de sa femme, Lodoïska. Ce romanesque surnom cache celle qui devint Mme Louvet. Nous avons eu sous les yeux plusieurs lettres de Louvet de Couvray et plusieurs lettres de sa courageuse compagne, qui nous ont fait pénétrer dans l'intimité de ce ménage historique. Les lettres de Mme Louvet sont d'une femme d'esprit, et surtout d'une femme de cœur. Nous désirerions savoir s'il existe quelque descendant ou héritier du Girondin, disposé à nous donner sur les dernières années de la vie de Mme Louvet quelques renseignements, qui ne feront sans doute que confirmer notre sympathie pour cette intéressante figure, et dont nous userions à son honneur. La dernière lettre de Mme Louvet que nous ayons vue est de 1814. Elle est adressée à Mlle Mestais, de Nemours, sa meilleure amie.
M. DE LESCURE.

—

A quelle date a-t-on cessé d'imprimer dans l'abbaye de Bonnefontaine? Dans le *Bulletin du Bouquiniste* (15 fév. 1864), M. P. C. terminait l'article qu'il avait consacré à l'*Histoire du livre en France*, en signalant (p. 89) un ouvrage imprimé dans l'abbaye de Bonnefontaine, près Rumigny (arr. de Rocroy, Ardennes). Possédant l'histoire ms. de cette abbaye, fondée en 1152 par Nicolas de Rumigny, je prends la confiance de vous signaler aussi un autre ouvrage qui y fut également imprimé: je lis, en effet, dans mon ms.: « Guy de Guise donna à l'abbaye de Foigny (près Vervins) les bois d'Origny. « Cette donation fut confirmée par le pape « Innocent Second, l'an 1131, dans l'his« toire chronique de Foigny, par D. Jean « de Lancy, *imprimée à Bonnefontaine* » (en 1670. Voy. Piette, *Histoire de l'abbaye de Foigny*, p. VI). — Pourrait-on signaler d'autres ouvrages qui auraient été imprimés dans cette abbaye à une date beaucoup plus récente?
DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

La Loi salique. — Connaît-on quelque ouvrage, traité, ou dissertation sur la loi salique, postérieur à la première moitié du 18e siècle, autre que la dissertation donnée par Rapin-Thoyras dans le tome III de son *Histoire d'Angleterre*, édit. de 1749? Il est probable qu'Henri Martin en a parlé quelque part dans son *Histoire de France*; mais n'ayant pas cet ouvrage à ma portée, je prie mon correspondant futur et inconnu de m'indiquer le tome et la page où cet auteur traite de la loi salique.
(Calviac.) R. DE C.

—

« Histoire du royaume d'Antangil. » — J'ai vu ce volume il y a trente ans; depuis, je ne l'ai plus revu, je ne le trouve cité dans aucun catalogue, ni par Brunet. Quel en est l'auteur? Pourrait-on se le procurer? A quel prix? Il appartient à la catégorie des utopies et voyages imaginaires. M. C.

Digitized by Google

Le « Journal des Gens du Monde. » Le « Carrousel. » — Quelqu'un pourrait-il me donner la bibliographie exacte de ce « recueil « illustré, fort élégant fondé par Gavarni, « avec cette épigraphe : *Artiste. Fashiona-« ble.* » La plupart des lithographies qui l'ornent sont de Gavarni et il y a écrit plusieurs morceaux, entre autres la nouvelle de *Madame Acker*, réimprimée plus tard dans la *Pléiade* de Curmer, avec des eaux-fortes par M. Ch. Jacque. Il avait pour collaborateur Th. Gautier, Lassailly, Paul de Musset, Emile Deschamps, etc. Le 1er nº parut en décembre 1833. Ce journal n'était-il pas hebdomadaire? Je n'en ai sous les yeux que les 13 prem. livraisons et, en dehors du volume, une lithographie donnant les costumes d'homme pour le mois de *septembre.*

Peut-on me donner aussi la bibliographie du *Carrousel*, *Journal de la Cour, de la Ville et des Départements*, fondé également par Gavarni (ou tout au moins sous sa direction) en mars 1836. Il est de format in-8, moins élégant que le précédent, moins littéraire aussi, et la réclame y est plus transparente. Ne paraissait-il pas tous les dix jours? La *Chronique parisienne* du dernier nº que j'aie sous les yeux est datée : 30 *avril.* Ce numéro contient une curieuse critique du salon de 1837. Il y a plusieurs articles de Gavarni, outre les lithographies qui sont nombreuses et charmantes. PH. BURTY.

Réponses.

Revolvers (I, 96, etc.; 336). — Voici un nouveau témoignage à ajouter à ceux que l'*Intermédiaire* a déjà recueillis sur l'ancienneté de l'emploi du revolver : « Puis tira de la pochette de ses chausses un petit bidet à cinq canons, qui se déchargoient ensemble ou séparément. » (*Facétieuses nuits de Straparole*, t. II, p. 190, édit. de la bibliothèque elzévirienne.)

CH. M.-L.

—

Un traducteur de P. Corneille... en français (I, 98, 124, 208). — C'est dans la *traduction* de François Tronchin que la tragédie de *Cinna* commence ainsi :

Impatients désirs de voir enfin vengé
Mon père malheureux par Auguste égorgé,
Vous prenez sur mon âme un trop puissant em-[pire!

Le titre de l'ouvrage a été inexactement donné par M. J. S. d'après le *Manuel du bibliogr. norm.* de M. E. Frère. Le voici, tel qu'il est en réalité : *Mes récréations dramatiques* (sans nom d'auteur). Genève, J.-P. Bonnant, 1779, 4 vol. in-8º. Un t. V porte la date de 1784 (*idem*). Les t. I et V contiennent 8 tragédies qui sont de Tronchin lui-même; les trois autres volumes sont consacrés à Corneille, comme l'annonce le faux titre du t. II, ainsi conçu : *Le Cid, les Horaces, Cinna, Polyeucte, Pompée, Rodogune, Héraclius, Nicomède, Sertorius, Othon. Tragédies de Pierre Corneille, revues pour être remises au théâtre. On y a joint le Scevole de Du Ryer et le Venceslas de Rotrou.* (Bibliothèque de Genève.) Je ne connais pas l'édition parisienne mentionnée, I, 125. — François Tronchin était avocat et amateur éclairé des beaux-arts; sa collection de tableaux avait une certaine réputation. Né en 1704, conseiller d'Etat de 1753 à 1768, il est mort en 1798 ; il était cousin issu de germain de Théodore Tronchin, le célèbre médecin. (Genève.) TH. DUFOUR.

—

Vers attribués à Béranger (I, 146). — Ces vers sont certainement de notre poëte national, P.-J. de Béranger. Ils datent de cette triste année de misère et d'abandon, 1803, où le fils du tailleur, comme il le raconte lui-même dans la dédicace de ses Œuvres à Lucien Bonaparte, « privé de ressources, las d'espérances déçues, versifiant sans but et sans encouragement, sans instruction et sans conseils, » eut l'idée d'envoyer ses *infirmes* poésies, par la poste, au frère du Premier Consul. Ils ont paru pour la première fois dans la *Décade philosophique, littéraire et politique*, an XII de la République, 1er trimestre, page 305, et ils doivent avoir été reproduits, en effet, dans l'*Almanach des Muses* et dans plusieurs recueils de poésies. Je les ai moi-même remis en lumière dans le *Bulletin du Bouquiniste* d'Aubry, 167e nº, 1er déc. 1863. P.-L. JACOB, *bibl.*

—

« Ce mot est au vieux loup » (I, 194, 371). — On doit chercher l'origine de ce dicton dans les contes de fées, et, en particulier, dans le *Petit Chaperon rouge.* Il y a aussi le proverbe picard, cité par La-fontaine : « *Biaux sires leus n'écoutez mie — Mère tinchant chen fieu qui crie.* » On pourrait y rattacher notre vieux loup, mais ce qu'il y a de certain pour moi, c'est que le « vieux loup » de Malherbe était mon cher Ronsard, dont, hélas! l'édition reste encore en suspens. P. BLANCHEMAIN.

—

La Fontaine ou De la Fontaine? (I, 196, 244, 315.) — L'accusateur de Michel Servet en 1553, Nicolas de la Fontaine, était originaire de Saint-Gervais-en-Vexin, près de Pontoise. Secrétaire de M. de Falais, puis de Calvin, il fut reçu habitant de Genève en 1554, bourgeois en 1555, et élu

Digitized by Google

membre du conseil des Deux-Cents en 1565. Il n'a pas d'article dans la *France protestante* de MM. Haag.
(Genève.) TH. DUFOUR.

—

Ce polisson de..... Racine! (I, 226, 300; II, 204.) — M. T. de L. rappelle que ce mot facétieux est de Genty, et qu'il a été souvent « porté au compte de ce pauvre Granier de Cassagnac. » Voici ce qui est véritablement au compte de ce dernier, on va voir si cela vaut mieux : « Nous aurions « beau multiplier les citations et les remar- « ques, il nous serait impossible de rap- « porter les mille détails incorrects, mous, « lâches, pâteux; les vers guindés, plats, « inutiles, qui donnent, en général, au « style d'*Athalie* un air malade, bouffi et « malsain. » (*L'Esprit au Théâtre*, par M. E. Colombey, p. 159.) H. I.

—

Jean Cousin, graveur (I, 276; II, 49, 117). — Les *Archives du Bibliophile* contiennent, sous le n° 24064, l'annonce d'un *Promptuaire d'éphémérides* (Paris, d'Ongoys, 1575, in-12), dont les gravures sont attribuées à Jean Cousin. Sur la couverture existe cette note : « 12 gravures marquées J. C. »; mais j'ai vainement cherché la signature. Malgré cela, l'artiste sénonais en est-il réellement l'auteur? PH. S.

—

Quand les parapluies ont-ils été inventés? (I, 281; II, 556.) — Les premiers parapluies, comme les premiers parasols, furent assurément l'ombrage des arbres. Ces deux meubles sont frères. Or, le parasol remonte à la plus haute antiquité, comme on peut le voir au musée assyrien du Louvre. J'ai peine à croire que le parapluie ne date que de l'excentrique Jonas Hanway. Je crois, et ici M. Stanislas Julien, le sinologue, pourrait nous éclairer, que les Chinois, qui se servaient bien avant nous de la poudre à canon et de la boussole, font depuis longtemps usage du parapluie. A ce propos, je demanderai à quelle époque on a commencé à faire entrer ainsi le verbe *parer* dans la composition des mots, comme : Pare-à-vent, pare-à-pet (*proh pudor!*), pare-à-sol, pare-à-pluie, pare-à-tonnerre? F. T. BLAISOIS.

—

Prendre ses jambes à son cou (I, 290, 359).—C'est courir le plus vite possible. Or, qu'est-ce qui court le mieux, si ce n'est une chose ronde? En mettant les jambes à son cou, on se fait quasiment cercle ou cerceau. *Quod erat demonstrandum*... Badinage à part, cette explication me paraît plausible.
(Saint-Pons.) S. T.

— Les Allemands possèdent un idiotisme analogue. Seulement, pour mieux marquer la puissance exercée sur nos jambes par notre volonté, ils les placent dans notre main, au lieu de les placer à notre cou. De là une célèbre alliance de mots, qui veut dire « s'enfuir sur le cou et sur la tête; » en un mot, prendre ses jambes à sa main : *die Beine in die Hand nehmen, d. i. weglaufen über Hals und Copf davon laufen.* J. P.

— Quitard (*Dict. des Proverbes franç.*, p. 470), donne cette réponse : « *Prendre ses jambes à son cou.* S'enfuir de toute sa vitesse. Cette expression très hardie paraît fondée sur ce que, dans la rapidité de la fuite, la tête jetée en avant du corps a l'air de se mêler au mouvement des jambes. Les Anglais et les Allemands rendent la même idée par des figures analogues. Les premiers disent : « *To go neck and heels together*, aller cou et talons ensemble; » et les seconds : « *Kopf über, Kopf unter laufen*, courir la tête tantôt dessus tantôt dessous, » ou d'une autre manière : « *Ueber Hals und Kopf laufen*, courir sur cou et tête. » AD. BO.

—

Titres inintelligibles à un ouvrage anonyme (I, 310). — L'opuscule, dont le titre bizarre, et en apparence inintelligible, a été mentionné d'après la *Bibliographie de la France*, n'est pas tombé sous nos yeux, mais nous pouvons, avec certitude, deviner qu'il se rapporte à la discussion aigre-douce, qui s'éleva, vers cette époque (juin 1864) entre le Père Enfantin et ses anciens frères en Saint-Simon, MM. Emile et Isaac Péreire. Ces derniers avaient projeté avec les principaux adeptes de l'ancien saint-simonisme une nouvelle Encyclopédie, qui doit encore paraître; Enfantin, dont les idées différaient des leurs, avait essayé inutilement de faire prévaloir les siennes; de là quatre billets relatifs au plan de ladite Encyclopédie. Quant au Crédit intellectuel, on se rappelle que le Père Enfantin avait proposé de l'organiser en concurrence avec le Crédit mobilier et le Crédit foncier, mais MM. Péreire ne voulurent rien entendre à ce « Crédit intellectuel »; de là un schisme parmi les saint-simoniens; de là une accusation contre le Père Enfantin, qui aurait abjuré le saint-simonisme. P.

—

Cachets d'oculistes romains (I, 339, II, 619). — En réponse aux notes déjà publiées, voir les articles insérés par M. l'abbé Cochet dans la *Revue de la Normandie*, 30 sept. 1864 et 31 août 1865, et celui inséré par le signataire de ce renseignement dans le *Nouvelliste de Rouen*, 22 mai 1865. PAUL BAUDRY.

—

Digitized by Google

Pourquoi chante-t-on naturellement en mineur? (II, 37, etc., 559). — Si M. A. H. veut comparer la voix de l'homme à la voix d'autres êtres animés, je lui propose de ne point se borner à entendre le cri monotone, quoiqu'il ne manque pas de douceur, de la rainette; mais d'écouter aussi et surtout le chant de l'oiseau chantant par excellence, de celui qu'on a appelé le chantre de la nature, le rossignol, ce musicien consommé, dont Pline a dit que ses modulations semblent le fruit de l'étude la plus approfondie; qu'il chante à son gré le dessus, la haute-contre, la taille et la basse (p. 275 de la trad. Guéroult). — Je crois que le rossignol pratique le ton majeur, comme le ton mineur, selon les circonstances gaies ou tristes de sa vie. Je crois que Philomèle a dû chanter en mineur cette plaintive cantilène, ce *miserabile carmen* dont parle Virgile, quand elle déplorait la perte de ses petits. Mais je crois aussi qu'elle ne dédaigne pas le ton majeur. B. SELSACH.

—

L'Enfant (II, 40, 124, 244). — L'auteur de ce livre est Mme Alexandrine B... née B... Je ne me crois pas en droit de donner à la publicité plus que des initiales; mais je suis tout disposé à confier le nom complet à la discrétion de M. T. de L.

(Montbéliard.) L. W.

—

Un feuillet des Mém. d'une contemporaine (II, 428). — Reçu de M. J. R. et transmis à son co-abonné M. N-m la copie du feuillet en question.

—

Pont de Monstrible (II, 454, 536, 600). — Mon excellent et ancien ami, M. Jannet, explique fort bien pourquoi la leçon de *Monstrible* a été admise dans l'édition de Rabelais qu'il avait entreprise pour la *Bibliothèque elzévirienne* et qui est malheureusement restée inachevée. Les admirateurs de *maître François* et les bibliophiles déplorent sincèrement qu'il en ait été ainsi; ils regrettent surtout la mort anticipée qui a frappé le 3e volume, lequel devait contenir « un glossaire et beaucoup d'autres choses. » Admettant que cette édition soit définitivement condamnée à ne pas être achevée, les matériaux recueillis par un chercheur aussi laborieux et aussi intelligent que M. Jannet (il a fait ses preuves dans son travail sur les *Nuits* de Straparole, dans le *Glossaire de l'Ancien théâtre français*, etc.) doivent-ils être perdus? Ne devrait-on pas les publier sous une forme qui serait toujours bien accueillie? Ceci posé, je ferai observer que lorsque je fis, en 1844, imprimer à un petit nombre d'exemplaires une *Notice sur une édition inconnue du Pantagruel*, cette édition, dont un exemplaire imparfait (il est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale) venait de tomber en mes mains, cette édition pouvait mériter alors l'épithète d'inconnue, car l'indication qu'en faisait, en 1843, le *Manuel du Libraire*, t. IV, p. 5, était bien vague comparée à ce que le savant auteur de cet immense et admirable travail a été en mesure de dire vingt ans plus tard (5e édit. du *Manuel*, t. V, col. 1046), lorsqu'il a eu sous les yeux le seul exemplaire complet qui se soit encore montré de cette édition, exemplaire que la Bibliothèque impériale a acquis au prix de 1,800 fr. à la vente Armand Bertin et qui n'aurait pas dépassé 3 francs, en 1784, à celle du duc de La Vallière (démonstration frappante de l'accroissement de valeur des livres rares). En tout cas, les variantes curieuses que présente cette édition et que personne, je crois, n'avait indiquées, avant 1844, montrent que jusqu'alors elle était restée inconnue à tous les éditeurs de l'œuvre pantagruélique.

M. Jannet ne serait-il pas un peu sévère pour cette édition de 1533? « Cette reproduction d'une contrefaçon » fournit cependant, malgré ses fautes et ses lacunes, quelques additions que M. J.-Ch. Brunet a jugées dignes d'être reproduites, et de bonnes leçons. Au chap. XXXIV de *Pantagruel* on lit dans les diverses éditions modernes : « Comme Pantagruel conquesta les îsles de Perlas, comment il espousa la fille d'un roy d'Inde, nommée Presthau. » C'est ainsi que s'expriment, sans parler des éditions antérieures, celle *Variorum*, t. IV, p. 157, celle de De l'Aulnaye. Paris, Ledentu, 1835, p. 123, etc. — L'édition que nous avons désignée comme inconnue porte : « La fille du roy de Inde dit prestre Jehan, » leçon excellente et véritable; il s'agit de ce fameux monarque si célèbre au moyen âge et à l'égard duquel il existe de fort bons écrits spéciaux. Voir le travail de M. d'Avezac dans la *Relation des Mongols*, par Jean du Plan du Carpin (Paris, 1838, 4°, p. 147-168); la nouvelle édition du *Voyage de Marco-Polo*, publiée par M. C. Pauthier : le chapitre relatif au prêtre Jean avait été inséré dans la *Revue de l'Orient*, mai 1862, p. 287-328. Voir surtout le livre de M. Oppert (Berlin, 1864, in-8). Les éditeurs de Rabelais, se copiant les uns les autres, avaient altéré le nom du père et l'avaient donné à la fille. — On fut si loin de se douter de la véritable et très évidente leçon, qu'un commentateur de notre Homère bouffon fut chercher dans la langue grecque l'étymologie du mot *Presthau*, découvrit qu'il signifiait : « je suis beau, je suis magnifique, j'excelle, » et il en conclut que Rabelais avait eu en vue Catherine de Médicis! — M. Jannet a signalé la bonne leçon dans son *Rabelais*, p. 336; dans l'édition de MM. Burgaud des Maretz et Rathery, le véritable texte est

Digitized by Google

restitué, et il est accompagné d'une note sur laquelle il y aurait peut-être quelques observations à faire, si la chose en valait la peine. La leçon vicieuse a été admise dans les traductions de *Rabelais*, notamment dans celle d'*Urquhardt*. Londres, 1864, t. II, p. 465. G. BRUNET.

—

M. de la Chauvinière (II, 487, 571). — M. Quantin trouverait probablement d'utiles renseignements près de M. Léon de la Chauvinière, ancien archiviste de la Chambre des Pairs, qui habite actuellement le château de Nointel (Oise). A. L.

—

Christna ou Christnen (II, 513). — Lorsque d'apparentes ressemblances ont quelque chose de piquant, chacun se plaît à les augmenter.

Sans doute il n'est pas impossible que des récits chrétiens, parvenus défigurés aux bords du Gange, soient venus se mêler aux mythes populaires de Krichna, puisque le culte de cette divinité, hôtesse tardive du panthéon indou, ne date guère que des premiers siècles de notre ère; tellement, même, qu'on le regarde comme une réaction populaire, poétique et semi-charnelle, contre la métaphysique trop sérieuse et la discipline trop sévère des couvents bouddhistes. Toutefois, l'Inde, habituée plus qu'aucun autre pays à ne cultiver que son propre fonds, s'occupe ordinairement si peu des idées et des faits venus du dehors, qu'elle n'a pas même gardé le plus léger souvenir du passage d'Alexandre le Grand, malgré les victoires de ce conquérant. D'ailleurs, les communications d'Occident à Orient, bien que possibles, ne paraissent pas avoir été indispensables en ceci; car les similitudes sont bien moindres qu'on ne dit.

Et d'abord, c'en serait une fort médiocre que celle des deux noms, si l'on n'avait pas transformé en *Christna* le mot *krichna*, *krischna* ou *krishna* (prononcez à la française : *crichena*). Cet adjectif, qui signifie, en sanscrit, bleuâtre ou noirâtre, était depuis longtemps une des épithètes de Vichnou, de qui les images sont revêtues de la couleur indigo; et il n'avait rien de commun avec le mot Χριστὸς, participe du verbe χρίω (oindre), duquel les Grecs se sont servis pour rendre l'hébreu *meschiah* (huilé, frotté, oint), terme dont nous avons fait MESSIE.

Quant aux traits de ressemblance historique (qu'a fortement grossis et embellis l'imaginative des Européens), ce qu'ils ont d'un peu sérieux se réduit au rôle joué par des personnages chargés de la garde des troupeaux. Et encore, quelle différence! L'adoration de N. S. par les bergers est un fait unique et momentané, tandis que les hommages rendus à Krichena par des bergères — ou plutôt par des vachères (*gôpis*) — remplissent de longues scènes, lesquelles rappelleraient plutôt (aux puérilités près) la vie pastorale d'Apollon chez Admète. Si donc les rapports dont on parle peuvent, à la rigueur, résulter de transmission (par la voie des évangiles apocryphes), ils peuvent aussi n'être l'effet que de coïncidences fortuites. Du reste, il est à observer que les légendes de Krichena, quoique voulant représenter une dernière incarnation de la seconde personne de la Trinité indoue, sont presque toutes dépourvues d'un caractère grave et digne. Ce qui put, jadis, sur leur sol natal, leur valoir, de la part des honnêtes gens, quelque indulgence, ce fut, outre leur sève nationale, cette couleur de bonté, d'humanité, de générosité, qui n'abandonne jamais entièrement les manifestations quelconques de l'idée de Vichenou, fût-ce les plus futiles, pour ne pas dire les moins convenables. Mais les mythes *crichеniques*, — œuvres d'une époque où l'Inde, dégénérée, perdait, pour une mollesse douceâtre, l'antique majesté de ses mœurs, — sont loin de rappeler le sérieux des conceptions primitives analogues. Incarnation fictive pour incarnation fictive, quelle distance, en fait de noblesse et de moralité, entre les enfantillages, à peine décents, prêtés à Krichena, et la magnifique attitude, les hautes et chastes vertus, dont Valmiki, longtemps auparavant, avait doté la grande figure du héros de la Romaïde! (Nancy.) P. G.-D.

P. S. Pour *Christenen* (ou plutôt *Krichenen*), nous n'en parlons pas, car ce n'est que l'altération méridionale du mot. Dans les patois du sud de l'Indoustan, on change volontiers en *en* les *a* finaux. Ainsi, *Roudra* y devient *Roudren*, et l'on y défigure en *Chiven* le nom du dieu Civa.

—

Charade (II, 546). — Charade est composé du radical *char* et du suffixe *ade*. S'il en est ainsi, charade n'a rien de commun, ni avec le provençal *charrada*, charretée, ni avec le languedocien *charrado*, causerie, et cela pour une raison qui sautera aux yeux. Aussi bien, c'est *charrado* et non pas *charado*, qu'il faut écrire, témoin ce passage du *Mirèio* de Mistral (VI, 12):

E, tout en fasént la *charrado*,
Sus l'epalo, à l'acoustumado,
Pourtavan sis argènt dins si roupo amaga.

A première vue, *char* nous reporte à l'espagnol *cara*, en provençal *care*, en français *chère* (bonne), dans le sens de *visage*. D'après cela, le verbe normand *enquerauder*, le même que *encherauder*, puis *encharauder*, dérive aussi de *cara*, et il correspond ainsi à notre sacramentel verbe *envoulter*, dans lequel entre *vultus*, pro-

Digitized by Google

noncé *voultous*, ce visage même de cire, qui est solennellement percé par l'aiguille du sorcier. Or, le sort jeté sur le visage est dit *caranda*, et le fourbe qui fait métier de le jeter, en opérant de la sorte sur la figure, répond au nom de *caragus*, dont les racines sont *cara* et *agere*. Mais, si abstrus que soit l'art des charades, il n'est pas absolument nécessaire d'avoir le diable au corps, ou d'être sorcier, pour en faire. Aussi, aimé-je mieux placer ailleurs que dans *cara*, visage, l'origine du mot qui m'occupe en ce moment. — Comment les Grecs nomment-ils donc le même badinage d'esprit? Tantôt γρῖφος, filet à prendre ou attraper... les simples; tantôt λογόγριφος, une nasse ayant pour amorce... des mots. A ces causes, *char* me paraît issu, en droite ligne, du grec χαράσσω, d'où, en latin, *character*, et chez nous *caractères* d'imprimerie, autrement paroles. — Au résumé, *char* équivaut à lettres, syllabes, mots, à tout ce qui s'écrit, puis se lit ou se dit. Et le suffixe *ade*, le même que *ade* dans salade, poivrade et limonade, signifie accumulation, entassement, et par suite combinaison, calcul, ajustement. — Après tout, qu'est-ce qu'une *charade*, sinon un mot dans l'étoffe duquel l'esprit va retranchant, séparant, rapprochant, échafaudant, puis renversant à son gré et pour la plus grande torture des chercheurs?

J. Palma.

—

La mort de Montcalm : un héros oublié (II, 549). — L'héroïque général qui périt glorieusement devant Québec appartenait à une branche cadette de la famille de Montcalm-Goyon. Le marquis de Montcalm, dont le mobilier fut vendu en 1858, lui-même maréchal-de-camp, était son petit-fils. Le fils du frère cadet de ce dernier est aujourd'hui seul représentant mâle de cette illustre famille; il a épousé la fille d'un autre marquis de Montcalm, dernier rejeton de la branche aînée.

(Montpellier.) C. de F.

—

Sur un vers de Malherbe (II, 579). — M. Mathieu de Vienne conserve à La Noue, près de Sainte-Menehould, un portefeuille contenant nombre de pièces mss. en prose et en vers, recueillies par M. Gautier, secrétaire général de l'Intendance de Châlons, et daté de 1711. Les fameuses stances de Malherbe y sont transcrites et portent quelques variantes signalées par moi dans le *Bulletin du Bouquiniste* du 1er mai 1863. Je ne mentionne ici que la variante touchant le vers :

Et Rosette a vécu ce que vivent les roses.

Le manuscrit de M. Gautier porte tout simplement :

Et ne pouvoit ta fille estre mieulx que les roses...

Je donne ce renseignement à titre de pure indication, ajoutant seulement que la copie de M. Gautier a dû être faite sur un texte ancien, car l'orthographe y est partout très vieille. E. de B.

—

Un quatrain satirique (II, 580). — Il a été publié dans le *Journal de l'Estoile*, à la date d'avril 1582. Voy. l'édition de MM. Champollion, gr. in-8o, p. 146. « En « ce temps, dit l'auteur, coururent les « quatre vers latins, représentant l'estat de « la France, lesquels pour estre bien faits « et ingénieusement rapportés furent fort « prisés et recueillis. » E. J. B. R.

—

Une déclaration qui ne manque pas de franchise (II, 581). — J'ai lu autrefois dans un journal cette déclaration attribuée à M. Veuillot. Si je ne me trompe, c'est dans un numéro du *Siècle*, mais

On sait fort bien que ses paroles
Ne sont pas articles de foi.

F. T. Blaisois.

—

Dormir sur les deux oreilles (II, 581). — Il est à supposer que le premier qui a dit à quelqu'un : *Dormez sur les deux oreilles*, voulait exprimer cette idée : Vous pouvez dormir sur l'une, puis sur l'autre oreille, votre repos ne sera assurément pas troublé. Il est en effet inadmissible que la locution ait été originairement prise dans son sens littéral, qui implique une impossibilité physique. Pour ce qui est de la locution *dormir à poings fermés*, dont on fait peu usage, à Paris du moins, je n'en admire point la vérité autant que M. Ulr., car un profond sommeil amène le relâchement des muscles, loin d'en provoquer la contraction, et, si je ne m'abuse, on ne dort guère les poings fermés que sous l'empire d'une sensation désagréable, du froid particulièrement. Ad. B.

— Je ne chercherai pas jusqu'à quel point on peut dormir sur les deux oreilles, lorsque par exemple on a la tête bien enfoncée dans l'oreiller. Je crois, au contraire, que c'est l'impossibilité de la chose qui constitue l'énergie de l'expression, comme dans cette phrase : « Je suis prêt à signer *des deux mains*, » et autres semblables. Quand on dit de quelqu'un qu'il dort *sur les deux oreilles*, c'est comme si l'on disait : il dort d'une manière extraordinaire, et, suivant une locution fort à la mode aujourd'hui, *impossible*. — Voilà l'explication que je propose à vos deux correspondants. Je voudrais bien qu'en échange (pendant que nous sommes sur les oreilles), ils voulussent bien m'expliquer, mieux qu'on ne l'a

Digitized by Google

fait jusqu'à présent, pourquoi dans Rabelais le bon vin est dit : *à une oreille*, et le mauvais : *à deux oreilles?*

E. J. B. R.

—

L'ingratitude, une vertu (II, 581). — Un ami de M. Nestor Roqueplan m'affirme ceci : Quand il revint au théâtre de l'Opéra après avoir cessé d'en être directeur, on lui fit remarquer combien la façon dont il était accueilli par quelques-uns de ses anciens administrés différait du passé. A cela il se borna à répondre : « L'ingratitude est l'indépendance du cœur. » Ch. N.

— Même réponse de MM. A. B. et G. G. — M. C. M. croit que cette maxime se trouve dans la comédie du Gymnase : *le Voyage de M. Perrichon*, acte III.

— Ce mot appartient à Nestor Roqueplan, un des esprits les plus jeunes et les plus brillants de ce temps. Il y a une quinzaine d'années, M. Philoxène Boyer vint trouver M. Roqueplan, alors directeur de l'Opéra, et le pria de mettre quelques lignes sur un album. M. Roqueplan y écrivit trois pensées : *L'ingratitude est l'indépendance du cœur*. (Celle-là est restée ; les deux autres méritaient également de ne pas être oubliées.) — *Qui oblige s'oblige.* — *Un service n'oblige que celui qui le rend.* Ludovic Halévy.

—

Le mot Bourdaloue (II, 582). — Le nom de notre grand prédicateur n'a pas été donné seulement aux vases de jour, que les dames, subjuguées par l'éloquence de la chaire, emportaient à ses sermons (II, 590). — Le célèbre jésuite avait l'habitude de porter au bas de la forme de son chapeau une tresse qu'on a nommée *un bourdalou* ou *une bourdaloue ;* on a depuis appelé ainsi le cordon, le ruban ou le cuir occupant la même place. — Mais ce n'est pas tout ; on désignait encore par *bourdaloue* l'étoffe commune dont les femmes s'habillaient, après que le sévère orateur eut condamné le luxe des vêtements.

Ph. Salmon.

— Le *Diction. de l'Acad. franç.*, édit. de 1814, que j'ai sous les yeux, écrit *Bourdalou*, pour l'un et l'autre objet. Faut-il mentionner la singulière explication de M. Aug. Demmin (*Guide de l'Amateur de Faïences*. Paris, 1863. In-18, p. 335) : « Le P. Jésuite (*Bourdaloue*) s'é-« tant mêlé à toutes les intrigues des « ruelles et s'étant fait le confident de tous « les secrets d'alcove, la malignité publi-« que désigna alors l'objet d'un usage se-« cret et abject, par le nom de *Bourda-« loue*. » (Chauny.) Dr. A. W.

—

Portrait de Théroigne (II, 584). — Un portrait de Théroigne a été gravé en 1845 par Dewritz, d'après un original existant à la Bibliothèque impériale ; j'ignore si ce dernier est de Ducreux. MM. de Goncourt, dans leur monographie de cette triste célébrité révolutionnaire (*Portraits intimes au XVIIIe siècle*), ne parlent point de cette œuvre du peintre de Marie-Antoinette, qui d'ailleurs nous a laissé le portrait d'un des habitués du boudoir de Théroigne en 1789, de Péthion, le futur maire de Paris (Collection Marcille), et celui de Couthon, autre personnalité faisant assez contraste dans l'œuvre de Ducreux, où nous voyons figurer, en 1769, et l'Archiduchesse à la veille d'être dauphine, et son frère Joseph II. Si la même palette n'avait point changé de tons, on ne saurait en dire autant des modèles. H. Vienne.

—

Deux vasques trouvées au Carrousel (II, 584). — Ces vasques ou bassins en marbre rose ont été trouvées, non pas en 1852 à la démolition de l'hôtel de Nantes, mais sous le règne de Louis-Philippe, lors de travaux de voirie exécutés entre le guichet de l'Echelle et la première des statues assises qui ornent (?) la grille de la cour des Tuileries. Elles provenaient sans doute du jardin que Mlle de Montpensier avait fait faire au devant du palais, qu'on appelait *Jardin de Mademoiselle* et que Louis XIV fit détruire en 1665. — Les deux vasques furent transférées alors dans les magasins du Louvre. Je les avais vues au moment de l'*invention ;* je crois bien les avoir vues, plus tard, dans une petite cour du Louvre attenant à l'escalier du Musée et aujourd'hui détruite. Peut-être les vasques se trouvent-elles maintenant au Dépôt des marbres du gouvernement, sur le quai d'Orsay. Fréd. Lock.

—

Le vandalisme révolutionnaire (II, 585). — Puisqu'un de nos co-abonnés me fait l'honneur de s'adresser à moi, je le remercie de me donner une occasion de défendre ici l'honneur de la Révolution française, sur un des points restés les plus obscurs, quoiqu'il soit si aisé d'y porter la lumière ; il s'agit du prétendu *vandalisme révolutionnaire*, lieu commun auquel les moutons de Panurge ont donné force de chose jugée.

M. A. B. D. me demande sur quels documents officiels j'ai établi la statistique d'édifices détruits publiée dans le *Temps* du 1er sept. dernier (1). — Je n'ai consulté aucun document officiel : un autre avait

(1) Il y a dans le *Temps* une transposition de chiffres. Au lieu de 31, de 1814 à 1830, lisez 13. L'addition démontre cette erreur.

Digitized by Google

pris soin de le faire. M. Louis Lazare a publié en 1855 une 2e édit. de son *Diction. administratif des rues de Paris*, à la suite duquel se trouve une nomenclature des églises, monastères, colléges et autres établissements supprimés depuis 1790. Chacun de ces édifices est, dans le corps de l'ouvrage, le sujet d'une notice dans laquelle M. Lazare donne la date de la suppression, celle de la vente comme propriété nationale et, généralement, celle de la démolition. Ces renseignements se trouvaient déjà dans la 1re édit. publiée en 1844, alors que M. Lazare était attaché au service des archives de la Préfecture de la Seine. C'est sur documents officiels qu'il a donné les renseignements que je viens d'énoncer. — Il m'a donc suffi de rechercher dans le *Dictionnaire* la date de la démolition et de l'inscrire en regard du nom de l'édifice dans la liste des supprimés, pour arriver à la statistique donnée dans le *Temps*, Je ne dois pas négliger d'avertir que le mot *détruit* a besoin d'être quelquefois entendu avec une certaine restriction, c'est-à-dire que la destruction d'un établissement n'implique pas la destruction absolue des bâtiments qu'il occupait. La démolition n'a été souvent que partielle : Ainsi, l'abbaye Ste-Geneviève a été détruite en 1790, mais l'église seule a été démolie en 1807, et encore moins sa tour; les bâtiments conventuels subsistent et sont affectés au lycée Napoléon. Aussi, lorsque j'ai fait le *Guide alphabétique des rues de Paris*, publié en 1855 dans la collection Joanne, je me suis imposé l'obligation d'aller vérifier sur place ce qui pouvait rester des anciens édifices et j'en ai constaté dans mon livre l'état à cette époque. J'ai naturellement tenu compte de ces vérifications pour dresser la liste au sujet de laquelle m'interroge M. A. B. D. (1).

Voici maintenant la liste détaillée et qui peut bien n'être pas complète. Elle intéressera peut-être les lecteurs de l'*Intermédiaire :*

1791. Eglise St.-Josse (rue Aubry-le-Boucher). — 1792. St-Barthélemy. — St.-Bon. — Coll. des Bons Enfants. — Ste-Croix. — St-Etienne des Grès. — St-Honoré. — St-Julien-aux-Ménétriers. — St-Landry. — Ste-Marie l'Egyptienne. — 1793. Couvent des Nouveaux-Convertis. — *Id.* Ste-Croix de la Bretonnerie. — Coll. de la Merci. Ste-Opportune. — 1794. Néant. — 1795. Communauté de Ste-Agnès. — *Id.* de St-Anastase. — Chapelle Ste-Anne. — 1796. Annonciades célestes. — Carmélites de la rue Chapon. — Feuillants de la rue d'Enfer (quelques vestiges encore subsistants). — Filles-Dieu. — St-Germain le Vieux. — St-Hilaire. — St-Sépulcre. — St-Yves. — St-Luc. — 1797. St-André des Arcs. — Ste-Avoye. — Bernardins (il reste des vestiges). — Filles du Calvaire. — Carmélites de la rue d'Enfer (restent des bâtiments). — Nouvelles-Catholiques. — Filles de la Charité. — Cherche-Midi (quelques restes). — Cordelières (quelques restes). — Filles de la Croix. — St-Jacques-la-Boucherie (moins la tour). — Noviciat des Jésuites. — Couvent de la Madeleine. — *Id.* de Ste-Marguerite (il reste l'église). — St-Paul. — St-Pierre. — Prémontrés de la rue de Sèvres. — Précieux-Sang. — 1798. Grands Augustins. — Barnabites (quelques restes et l'église démolie en 1865). — Bellechasse, — Chartreux (les derniers restes en 1864). — Conception de la rue du Bac. — La Merci (quelques vestiges). — N.-D. de Grâce. — La Ville-l'Evêque. — 1799. St-Denis de la Châtre. — Jacobins St-Jacques (derniers vestiges en 1864). — Pères de Nazareth. — St-Nicolas du Louvre. — Les Anglais. — 1800. Les Anglaises. — Doctrine chrétienne (rue Meslay). — Enfants-Rouges. — St-Jean en Grève. — St-Sauveur. — Le Temple. — St-Germain des Prés (restent l'église, le palais, et d'autres bâtiments). — 1802. Capucins St-Honoré. — Cordeliers (quelques bâtiments, subsistent). — 1803. Feuillants St-Honoré. — 1804. St-Marcel. — Ursulines (quelques restes). — 1806. Filles Anglaises. — Capucines. — St-Joseph. — St-Martin. — Filles St-Thomas. — 1807. Conception St-Honoré. — Eglise Ste-Geneviève. — Jacobins St-Honoré. — 1808. Abbaye St-Victor. — 1811. Carmes (place Maubert). — 1812. St-Jacques l'Hôpital. — Coll. de Laon. — St-Pierre des Arcis. — 1813. St-Denis du Pas. — 1816. Petits Augustins (reste l'église). — 1817. La Roquette. — 1820. Visitation de Chaillot. — Coll. de Dainville. — 1821. Collége des Cholets. — 1822. Coll. d'Autun. — N.-D. de Lorette. — St-Symphorien. — Théatins. — Union Chrétienne. — 1825. Filles du Sauveur. — 1826. St-Sacrement. — 1828. Carmélites de la rue de Grenelle. — 1834. Collége de Cluny (derniers restes en 1863). — 1835. Abbaye de Montmartre (reste l'église). — 1836. St.-Côme. — 1837. Hôpital du St-Esprit. St-Pierre-aux-Bœufs. — 1841. Célestins (l'église et d'autres vestiges, de 1847 à 1850). — Haudriettes. — 1843. Coll. Montaigu. — 1845. Coll. des Grassins. — Filles du Calvaire, rue de Vaugirard. — 1846. Chap. St-Jean. — 1853. Sém. St-Louis. — 1854. Hôp. Ste-Catherine. — Coll. du Cardinal Lemoine. — Coll. du Mans. — *Id.* de Séez. — Couvent. de l'Oratoire (reste l'église). — 1855. Petit St-Antoine. — St-Benoît, — St-Jean de Latran. — 1859. St-Chaumont (partie). — Coll. Maître-Gervais. — De Lisieux. — De la Marche. — Mathurins. — 1860. Coll. de Bayeux. — Feuillantines. — Coll. de For-

(1) Il ne sied pas, je le sais, qu'on se cite soi-même; mais le livre dont il s'agit a eu assez peu de succès pour que je puisse le citer sans manquer à la modestie.

Digitized by Google

tet. — De Narbonne. — De Presles. — De Sorbonne. — Du Trésorier. — Hôp. de la Trinité. — 1861. Augustines-Anglaises.

Il faudrait ajouter à cette liste l'hôtel Schomberg, de la rue Jean-Tison, le seul édifice de genre qui existât dans Paris, et la jolie tourelle de la place de Grève, démolis l'un et l'autre depuis dix ans, et peut-être encore quelques autres édifices. J'ai voulu seulement prouver que le gouvernement révolutionnaire a été moins *vandale* que ses successeurs, puisque Vandale il y a, quoique le mot *Frank* fût peut-être plus exact pour désigner des faiseurs de ruines.

M. H. Bordier, dans son excellent livre: *Les Archives de France*, a montré avec quel soin la Révolution a voulu veiller à la conservation des pièces d'archives. Qui voudra faire le même travail pour les bibliothèques et les collections d'art, arrivera aux mêmes résultats. Toutes les bibliothèques des monastères supprimés se retrouvent dans les bibliothèques publiques de nos villes, sauf ce qui en a été distrait sous le premier empire pour former des bibliothèques de séminaires. — Visitant, il y a quelques années, le Panthéon et étant monté jusqu'à la lanterne, j'entendis le cicerone du lieu dire aux visiteurs, en leur montrant les traces de reconstruction de la lanterne, que la Révolution avait voulu démolir le Panthéon et que l'on avait commencé par la lanterne. La vérité est que l'Assemblée Constituante, en consacrant ce monument aux grands hommes, avait décidé qu'une statue de la Renommée le surmonterait, et c'est pour faire une assise solide à la statue qu'on avait démoli une partie de la lanterne. Ce projet resta inexécuté. — A Reims, on accuse la Révolution d'avoir renversé, à la cathédrale, des statues de rois qui ont été détruites (ou peut-être seulement enlevées) pour les décorations du sacre de Charles X. — Partout où des statues de saints ont été décapitées par les protestants lors des guerres de religion, c'est infailliblement le *vandalisme révolutionnaire* qui a fait des siennes... Et voilà comme s'écrit l'histoire!

Pardon pour cette longue réponse; le sujet l'excusera, je l'espère. *L'Intermédiaire* a, avec toute raison, donné beaucoup de place à la violation des tombes de Voltaire et de Rousseau. Il s'agit ici de la violation de la mémoire des hommes qui ont fait la Révolution, c'est-à-dire de nos pères. FRÉD. LOCK.

— Nos pères de la Révolution, appartenant à une époque que les Encyclopédistes avaient réformée, ne pouvaient se prendre d'une grande passion pour les monuments religieux du moyen âge. Ils étaient vandales à leur manière, détruisant pour rebâtir, et transformant toutes choses au goût du jour; tandis que les Bénédictins, inconnus de la foule ou dédaignés de ses maîtres, écrivaient l'histoire des siècles passés et l'inventaire des richesses perdues. Ne nous étonnons donc point de voir poursuivre dans le mobilier religieux, quand la tempête est déchaînée, « les idoles de la superstition et du fanatisme, » ou jeter aux brocanteurs de tous étages l'édifice qui l'abritait! — La Révolution a ravagé, et les gouvernements postérieurs ont abattu plus lentement, parce qu'ils opéraient à l'aise... et dans les formes. Je n'en veux pour première preuve que l'article même du journal *le Temps*, que M. A. B. D. qualifie d'argument sans réplique, destiné à confondre une bonne fois la banale accusation lancée contre les hommes de 93! Avec la statistique de la région que M. F. Lock s'est donnée, j'apprends en effet qu'il a suffi de 9 ans aux vandales révolutionnaires pour raser 57 monuments plus ou moins gothiques, alors que les vandales conservateurs, venus à leur suite, ont mis 61 ans à en détruire 73. Sans être trop grand clerc, j'en conclus que les premiers *travaillaient* six fois plus vite; et j'ajoute (après M. le c^te^ de Laborde) que la profanation du culte des souvenirs, par la domination du bien-être particulier ou de l'utilité publique, est vice de tous les temps; et que chaque époque ayant des méfaits de ce genre à reprocher à sa devancière, sans se sentir une conscience bien nette, on est enfin tombé d'accord pour rejeter le tout sur les Vandales, qui ne réclameront pas. H. DE S.

—

Talma en 1826 (II, 585). — Le passage suivant du *Guide du touriste au Havre et dans ses environs*, par M. Morlent (p. 120), répond complétement à la question : « C'est là (le cimetière des protestants, près de Sainte-Adresse) que repose la dépouille mortelle de la fille du Roscius français. Climat rigoureux du Havre, tu lui fus contraire! Souffle impétueux du Nord, tu as fané cette plante délicate qui ne comptait encore que quatre printemps! Ainsi, Talma perdit l'enfant qu'il affectionnait le plus, parce que c'était l'enfant de sa vieillesse; elle expira baignée de ses larmes. Le père infortuné poussa un long et douloureux gémissement, et quelques mois après il allait rejoindre sa fille bien-aimée. Nous avons encore présents à la mémoire ces quelques mots que nous répondait le célèbre tragédien, avant de faire son entrée dans *Hamlet* : « Mon ami, le « vent du Nord la tuera. » C'était le 5 mars 1826. » A. B. D.

— M. V. T. (du Havre) cite un passage presque identique d'un ouvrage antérieur du même auteur (*Guide du voyageur au Havre*, le Havre, 1827, in-12, p. 83) :

Digitized by Google

« Plus loin, à mi-côte et dans la même « direction, est dans un petit enclos le ci- « metière des protestants. C'est là que re- « pose la fille du Roscius français, morte « le 5 mars 1826, etc... Témoin de sa dou- « leur, nous n'hésitons pas à croire que « cette perte cruelle a contribué à abréger « les jours de Talma. Il fit déposer sur la « tombe la couronne d'immortelles qu'il « avait reçue au théâtre, la veille de son « départ, et il se promettait de revenir, « l'année suivante, jeter quelques fleurs « sur le marbre qui couvrait les dépouilles « de sa fille chérie. » — Talma mourut le 19 oct. de cette même année 1826.

—

La préface de « Vautrin » (II, 587). — Je possède un exemplaire broché, édité aussi en 1840, de l'*édition originale* de cet ouvrage. Du moins le titre et la couverture jaune imprimée de mon volume ne portent aucune mention de « 2e édition. » Cette brochure in-8o de 15 feuilles 1/2 d'impression (247 pages), outre le titre, la Dédicace et l'*Avis* qui occupent en tête 8 pages non numérotées, est en papier vergé non collé. Elle sort des presses de veuve Dondey-Dupré, et se vendait chez Delloye et chez Tresse. L'*Avis* est identiquement le même que celui que signale M. Burty, mais il est probable que la « 2e édition » indiquée par lui n'est qu'un 2e tirage — forcé par le succès commercial de l'œuvre — de l'*édition originale* décrite plus haut. ULR.

—

Un ouvrage auquel Napoléon a pris part (II, 587). — L'*Essai sur l'art de rendre les révolutions utiles*, par J.-E. Bonnet (Paris, 1802, 2 vol. in-8o) est, en effet, assez rare. Il s'en trouve un exemplaire à vendre chez l'éditeur de la *Petite Revue*, 78, rue Richelieu. N.

—

Lieu de sépulture de Catherine de Bourbon (II, 616). — Je lis au tome IV, p. 186, des *Mémoires de Lainé, prieur de Mondonville* (ms. franç. de la Biblioth. imp.) le passage suivant qui répond en partie à la question de M. G. de B. « Extrait des épitaphes qui sont en l'église de Saint-Georges située à Vendôme. » Au chœur, du côté gauche.... Epitaphe de Catherine de Bourbon, duchesse de Lorraine, sœur unique de Henri IV, décédée à Nancy le 13 février 1604 :

Je naquis à Paris. A Pau je fus régente.
Sœur unique du Roy, en Lorraine contente.
Pensant avoir conceu, je mourus à Nancy.
Mon cœur y est encor, et mon corps est icy.

L'église St-Georges de Vendôme renfermait aussi les tombeaux : 1o de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, fils de François de Bourbon, dernier comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, décédé à Amiens le 25 mars 1535; — 2o de Françoise d'Alençon, femme dudit prince, décédée au château de la Flèche le 3 sept. 1550; — 3o de Loys de Bourbon, comte de Marle, leur premier-né, décédé à l'âge de 3 ans, en 1565 ; — 4o d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fils dudit Charles et de ladite Françoise, décédé aux Andelys le 7 oct. 1562 ; — 5o de Jeanne d'Albret, sa femme, décédée à Paris le 9 juin 1572 ; — 6o de Henri de Bourbon, duc de Beaumont, leur premier-né, décédé, à l'âge de 23 ans, au château de la Flèche, le 20 août 1553.

Ainsi, cette église St-Georges de Vendôme contenait non-seulement les restes mortels de Jeanne d'Albret, mère de Catherine de Bourbon, duchesse de Lorraine, mais encore ceux du grand-père, de la grand-mère, du grand oncle, du père et du frère aîné de cette dernière princesse.

(Clermont, Oise). E. DE L.

— M. C. D. B. transmet des renseignements semblables lui venant de M. Boucher, bibliothécaire. « Catherine fut enterrée dans l'église royale et collégiale de Vendôme, actuellement détruite, et qui était dans le château. » On lit p. 391 de l'*Hist. de Vendôme*, par l'abbé Simon, chanoine de la Collégiale de Saint-Georges de Vendôme : « Elle est inhumée dans le caveau du chœur, à côté de son frère aîné. Ce fut par un ordre exprès d'Henri IV, envoyé à l'évêque de Chartres, qui le fit savoir au chapitre de Saint-Georges par une lettre que l'on conserve dans les archives du chapitre, par laquelle ce prélat ordonnait aux chanoines de ne s'opposer à rien, de ne point assister à l'inhumation en habit de chœur et de ne point chanter. » Ici l'épitaphe précitée. Dans *Vendôme et le Vendômois*, p. 23, on en rapporte une autre en prose, qui se trouvait devant le grand autel.

Trouvailles et Curiosités.

Suicide d'un évêque à Strasbourg. — On lit, dans les *Curiosités biographiques* (de M. Lud. Lalanne), au chapitre des *Suicides* (p. 149, édit. Paulin, 1846) : « Au- « dit mois de janvier 1484, dit une chro- « nique de Metz, les nouvelles furent ap- « portées à Metz qu'un évêque de Stras- « bourg s'était pendu et étranglé, et que « la justice dudit lieu l'avait fait enfoncer « dans un tonneau, et le mettre sur le Rhin « et le laisser aller à l'aventure. » — Ce fait est complétement erroné; il suffit, du reste, pour s'en convaincre, d'ouvrir l'excellent ouvrage : *L'Alsace ancienne et moderne*, de Baquol, dont M. Salomon,

Digitized by Google

libraire-éditeur à Strasbourg, vient de donner une troisième édition, entièrement refondue par M. P. Ristelhuber. On y voit (p. 375) qu'Albert de Bosière fut évêque de Strasbourg de 1478 à 1506, époque de sa mort. (Strasbourg.) C. M.

—

« Espérer c'est jouir » rendu à son auteur. — Dans l'attrayant volume de M. Ed. Fournier, *L'Esprit des autres* (3e édit., 1857), on lit, p. 106 : « Voici, au « chant 1er du poëme des *Jardins*, un vers « de l'abbé, qui ne doit, que je sache, rien « à personne :

« Promettre c'est donner, *espérer c'est jouir.* »

Puis, M. Fournier cite un couplet de M. de Chazet qui en donne tout l'honneur à Delille. — Or, dans *le Poëte malheureux* de Gilbert, se trouve la même pensée, exprimée identiquement, mais renfermée dans un vers infiniment mieux frappé :

Pour les infortunés, *espérer c'est jouir.*

Gilbert ne doit pas avoir connu le poëme de l'abbé Delille; il était mort depuis deux ans à l'Hôtel-Dieu (1780), quand *les Jardins* furent publiés pour la première fois (1782). Il faut donc rendre premièrement à Gilbert ce qui n'appartient que secondairement à Delille. U. R-D.

—

Petites bévues littéraires et bibliographiques (II, 480, 608) — Il a paru récemment un volume très digne de l'attention de tous les bibliophiles, le Catalogue d'une fort belle collection de livres appartenant à M. Techener, libraire bien connu à Paris; collection qui a malheureusement été détruite dans un incendie à Londres le 19 juin dernier. Ce Catalogue indique un petit livre fort rare imprimé en 1633 : *Amator fornacius, amator ineptus,* et une note ajoute que c'est là le texte original d'un ouvrage italien fort peu moral, mais dont il n'existe que quatre ou cinq exemplaires : *L'Alcibiade fanciullò.* — C'est une erreur; cette assertion se trouve, il est vrai, avancée d'une façon positive dans le Catalogue des livres de Pixerécourt (1839), annoté par Ch. Nodier (mais Nodier n'était pas une autorité bibliographique bien sûre); elle a été reproduite plusieurs fois, notamment dans le Catalogue de la riche bibliothèque de M. de Cortina, à Madrid; le *Manuel du Libraire* l'accueille comme un on-dit. Dans un opuscule imprimé à Paris en 1861, un bibliophile très versé dans l'histoire littéraire, mais que nous ne nommerons point, puisqu'il a voulu garder l'anonyme, s'exprime en ces termes: « Nous avons eu la patience de lire d'un « bout à l'autre l'insipide ouvrage de l'*A-* « *mator fornacius,* espèce de traité de plate « philosophie qui ne conclut rien et qui « ne contient qu'un récit embrouillé sans « commencement ni fin. Il est écrit en un « latin lourd et sans élégance, et il ne pré- « sente pas le moindre rapport avec l'*Al-* « *cibiade.* » Ch. V.

—

Omissions et Errata du Manuel Brunet (II, 575). — *Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse*, par Fénélon (Bruxelles, Fr. Foppens, 1699, 2 vol. in-12), édition complète et originale non décrite dans Brunet, fort rare; le premier volume a 310 pages, le dernier 332. Quoique portant la rubrique de Bruxelles, cette édition aurait été imprimée en France; les caractères ressemblent beaucoup à ceux de Viret (de Rouen). Voir, à ce sujet, la note accompagnant la mention de la mise en vente d'un exemplaire de cette édition, n° 277 du Catalogue de la collection du comte de Ma..., vendue le 16 nov. 1863.

Les œuvres de M. François Rabelais, contenant cinq livres de la vie, faicts et dicts héroïques de Gargantua et de son fils Pantagruel. *Lyon*, Pierre Estiard, 1580, in-16, vélin. Édition rare, ayant échappé aux recherches de Brunet, qui décrit minutieusement dans la dernière édition du *Manuel* toutes les éditions de P. Estiard, sans citer celle-ci.

Paraphrases sur les IX leçons de Job, dédiées à Mgr l'Eminentissime Cardinal, duc de Richelieu (Paris, 1638, in-16). La dédicace de ce poëme est signée : Benserade. Brunet n'en parle pas.

L'Entrée triomphante de LL. MM. Louis XIV, roy de France et de Navarre et Marie-Thérèse d'Austriche son Espouse, dans la ville de Paris, capitale de leurs royaumes au retour de la signature de la paix générale et de leur heureux mariage. Paris, gr. in-fol., frontispice gravé. Ce volume, contenant des harangues, diverses pièces historiques et 22 planches, dont 14 doubles, n'est pas cité dans le *Manuel du Libraire.*

La Logique des amans, ou l'Amour logicien, par M. de Caillières, le fils. Suivant la copie imprimée à Paris, 1669, in-18.

Le frontispice représente une espèce de cour d'amour. Ce livret curieux n'est pas cité dans Brunet.

A consulter au même titre deux lettres insérées le 15 sept. 1865 dans le *Bibliophile français*, contenant l'indication d'une rectification et d'une addition à faire au *Manuel du Libraire*, concernant une édition (1757) des *Dubbii e Sonetti*, faussement attribués, à l'Arétin et une édition du *Bréviaire Illyrien* qui serait antérieure à celle signalée dans Brunet. (5e édit., t. I, col. 1236). H. Vienne.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numº 46.] Cherchez et vous trouverez. QUÆQUE SINGULA LEGENDO Il se faut entr'aider. [25 nov. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Avis à nos abonnés.

A dater de ce jour, l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* est transféré de la librairie Duprat à la *Librairie de la Suisse romande* (maison Cherbuliez), rue de la Monnaie, 10, à Paris.

Certaines convenances respectives ont commandé cette translation, à laquelle le Directeur de l'*Intermédiaire* et Mme veuve Duprat se sont décidés à regret, mais d'un commun accord.

Il est essentiel, en effet, que la rédaction de notre petite feuille ait ses coudées franches, et ne puisse être influencée par *aucune* autre crainte que celle « *de Dieu et des sergents.* » Nos abonnés ont droit à la liberté des *questions* et des *réponses*, sous le seul contrôle et la responsabilité de la Direction. *Sub lege libertas*, comme disait autrefois ce vieux jurisconsulte qui vient de mourir, et qui n'a jamais peut-être rien dit de mieux (M. Dupin). Nous prétendons nous appliquer cette règle et la suivre.

Le changement que nous annonçons a donc été opéré dans l'intérêt commun de Mme veuve Duprat et de l'*Intermédiaire.*

Les correspondances et renouvellements d'abonnement à la 3e *année* (1866) *sont reçus, dès à présent, à la librairie Cherbuliez, rue de la Monnaie*, 10, *à Paris.*

—

Causerie de fin d'année. — Bonne nouvelle.

Encore deux numéros, notre deuxième année sera close.

C'est le moment de provoquer de la part de nos lecteurs ces observations qu'on peut mettre à profit, en commençant une année nouvelle. Nous avons mis à part celles qui nous sont déjà parvenues, afin d'en tenir compte, ou d'y répondre, s'il y a lieu.

C'est aussi le moment de faire un nouvel appel aux amis de l'*Intermédiaire*, à ceux qui souhaitent son extension, sa réussite définitive, et qui peuvent seuls y contribuer efficacement. Pourquoi ferions-nous difficulté de déclarer que notre budget est en déficit, le chiffre de nos abonnés, tout honorable qu'il est, ne suffisant pas encore à couvrir les frais de notre publication? Ne s'agit-il pas d'un intérêt collectif et commun à tous? Que chacun ait donc présentes les demandes déjà faites par nous à cet égard (II, 65, 386, 577) et nous permette de compter sur son zèle, pour accroître le nombre de ses co-abonnés et empêcher, par ce moyen, que l'*Intermédiaire* fasse la guerre à ses dépens (1).

Voici, du reste, une bonne nouvelle pour l'ouverture de la campagne de 1866. On s'est maintes fois étonné de ne pas voir M. Ed. Fournier, l'auteur de tant d'heureuses trouvailles, nous apporter le contingent de ses solutions sur tant de questions qui semblaient, pour ainsi dire, posées à son adresse. « L'*Intermédiaire* (nous écrivait naguère encore M. de L.) n'est-il pas comme une suite, un complément courant de ces deux charmants volumes, qui y sont cités si souvent: *L'Esprit dans l'histoire* et *l'Esprit des autres?...* » Ce n'est, certes, pas faute de bon vouloir que M. Ed. Fournier a si discrètement usé de notre hospitalité: c'est bien plutôt faute de temps ou parce qu'il craignait d'en abuser, tant il aurait eu de choses à nous dire à chaque numéro (2). Mais le jour approchait, nous l'avons bien senti (II, 542), où il lui faudrait nous payer toutes ses dettes. Il va le faire en une fois, et nous lui réservons, à cet effet, la place consacrée aux *Réponses* dans notre numéro du 10 janv. prochain : il s'est engagé à la remplir. C'est donc lui qui donnera à nos abonnés leurs étrennes, et l'on voit que l'*Intermédiaire* aura, ce jour-là, pour inaugurer sa troisième année, un... *fameux répondant!*

(1) Nous savons bien que plusieurs de nos amis nous ont conseillé d'élever le prix d'abonnement; que d'autres nous disent d'attendre avec confiance un succès qui leur paraît assuré et nous offrent, au besoin, leur concours. Nous avons déjà répondu aux premiers (II, 386). Nous attendons que les faits donnent raison aux seconds, et nous comptons sur eux.

(2) « Si l'on se laissait aller à toutes les tentations curieuses qu'éveille chaque numéro de « l'*Intermédiaire*, on ne s'appartiendrait pas à « soi-même, » dit une excellente lettre reçue à l'instant d'un correspondant trop discret aussi. C'est, en effet, le loisir qui manque souvent à nos meilleurs et plus zélés amis.

Digitized by Google

Questions.

Belles-Lettres — Philologie — Beaux-Arts — Histoire — Archéologie — Numismatique — Epigraphie — Biographie — Bibliographie — Divers.

Le nom de Chrétiens. — On lit dans Tertullien (*Apologétique*, p. 9), s'adressant aux Gentils : « C'est donc le nom, le nom « seul qu'on déteste : mais de quoi un nom « peut-il être coupable ? de quoi peut-on « accuser un son qui frappe l'air, si ce n'est « peut-être de choquer l'oreille ou d'éveil- « ler dans l'esprit quelque idée de funeste « présage, d'injure ou d'impunité ? Rien de « tout cela dans le mot *Christianus*, dérivé « d'un mot grec qui signifie *Onction :* il « signifie encore *douceur*, lorsqu'on le pro- « nonce peu correctement par un *e*, « *comme vous le faites* (car *l'étymologie* « *même de notre nom ne vous est pas bien* « *connue*). »

Ainsi, les païens poursuivaient et condamnaient les sectateurs du *Christ*, qu'ils appelaient *Chrestiani*, tandis qu'ils se nommaient *Christiani*. Aujourd'hui, en Français, nous disons *Chrétiens*, les Allemands *Christlichen*, les Anglais *Christian*. Ceux-ci avaient conservé le vrai nom dérivant de *Christiani*, et nous, Français, avec la même religion, nous avons adopté ce nom que les païens donnaient à nos devanciers et pour lequel Tertullien leur reproche de ne pas bien connaître celui qui convient. — Existe-t-il dans la langue française quelque manuscrit ou imprimé dans lequel on retrouve le vrai nom, celui que revendiquait Tertullien pour ses co-religionnaires ? (Epernay.) D.

—

Trois vers de Boileau cités par Voltaire. — On sait que Boileau aurait voulu doter la Macédoine de petites-maisons, rien que pour y enfermer Alexandre (*Satire* VIII), ce qui ne l'empêche pas de s'écrier, dans son *Art poétique*, en traçant le portrait d'un héros modèle :

Qu'il soit tel que César, *Alexandre*, ou Louis.

Mais j'ignorais complétement qu'il eût poussé l'horreur pour le conquérant macédonien jusqu'à proposer au lieutenant de police La Reynie de le faire pendre. Je viens de l'apprendre tout récemment en lisant l'article *Alexandre*, dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, par Voltaire :

Qu'on livre ses pareils en France à La Reynie,
Dans trois jours nous verrons le phénix des [guerriers
Laisser sur l'échafaud sa tête et ses lauriers.

J'ai cherché en vain dans Boileau ces vers que lui attribue Voltaire. Sans doute un dieu avait placé un bandeau sur mes yeux. L'*Intermédiaire* pourrait-il le lever ?

F. T. Blaisois.

—

Quatre vers dont on ignore l'auteur. — De qui sont ces jolis vers publiés vers 1829 ou 1830 ?

Les larmes d'ici-bas ne sont qu'une rosée
Dont un matin au plus la terre est arrosée,
Que dissipe l'aurore et que boit le soleil ;
Puis, la paix vient au cœur comme aux yeux le [sommeil.

L. L.

—

Le roi Guillemot. — Madame de Sévigné, dans une lettre adressée à sa fille le 4 avril 1671, dit en parlant d'une coiffure qu'elle est du temps du roi Guillemot. Qu'est-ce donc que ce roi Guillemot ?

J. R.

—

Un mot de Fernand Cortès. — Voltaire (*Essai sur les Mœurs*) raconte qu'un jour Cortès, ne pouvant obtenir une audience de l'ingrat Charles-Quint, monta hardiment sur le marchepied du carrosse impérial, et que Charles ayant demandé quel était cet homme, celui-ci répondit avec une noble fierté : « *Je suis l'homme qui vous a donné plus de royaumes que vos ancêtres ne vous ont laissé de villes.* » A qui Voltaire a-t-il emprunté cette anecdote plus dramatique que vraisemblable ? Si l'*Intermédiaire* ne nous le dit pas, son confrère Espagnol nous le dira sans doute.

T. de L.

—

« Il est avec le ciel des accommodements. » — Je connais un monsieur qui passe sa vie et gagne la plupart de ses dîners à demander à chaque personne qu'il rencontre pour la première fois : « De qui est ce vers : *Il est avec le ciel des accommodements ?* — De Molière, lui répond-on toujours. — Je parie que non, » réplique-t-il. Et l'on tient le pari, non sans quelque hésitation, tant il semble qu'on le fasse à coup sûr. Mais l'incertitude n'est pas longue, car ce monsieur cite aussitôt ces deux vers :

Le ciel défend, de vrai, certains contentements,
Mais on trouve avec lui des accommodements.

Qui le premier a publié le vers devenu proverbial ? (Genève.) Ph. P.

—

Mâchecoulis. — Dans un article du *Constitutionnel* (2 oct. 1865), M. N. Roqueplan cite trois manières de formuler ce mot : *mâchicoulis*, *mâchecoulis*, et *mussecoulis*. Cette dernière ne serait-elle pas la bonne ? Une *musse* (cachette), d'où on

Digitized by Google

projette, en les *coulissant*, de l'huile, de l'eau, de la poix bouillante, etc., représente bien l'idée de ces consoles de pierre séparées par des intervalles à jour et supportant une galerie de pierre, qui couronnait les tours, portes et murailles de nos vieilles forteresses. Je préfère cette étymologie à celle de *machicolamentum*, que donne Bescherelle, et qui a tout l'air d'être une pure traduction du mot original.

P. BLANCHEMAIN.

—

« Genevois, quand je vous vois... » — A quelle époque remonte le dicton satirique : *Genevois, quand je vous vois, rien qui vaille je ne vois.* A. PERICAUD.

—

Sulla, Sylla. — Pourquoi écrit-on le nom du dictateur romain : *Sylla*, tandis qu'il se nommait Lucius Cornélius *Sulla?* Quel est le plus ancien ouvrage français où le nom est écrit *Sylla?* BUISSON.

—

Tombeau de Jean Sobieski à Cracovie. — M. Mandet (*Hist. du Velay*, t. VII, p. 295) rapporte que la veuve de Jean Sobieski désigna, en 1696, le sculpteur Pierre Vaneau, protégé de l'évêque du Puy, Armand de Béthune, pour exécuter dans la cathédrale de Cracovie le tombeau de son époux. Vaneau, d'après le même auteur, partit pour la Pologne et « mit près de « trois ans à élever ce magnifique mauso- « lée, un des plus beaux de ceux qu'on ad- « mire dans la cathédrale de Cracovie. » Il n'y a rien d'improbable dans le choix de cet artiste, car le frère d'Armand de Béthune, François-Gaston, marquis de Béthune, avait épousé Marie-Louise de la Grange d'Arquien, sœur de la reine de Pologne; mais a-ton conservé le souvenir de ce fait en Pologne? Enfin pourrait-on m'indiquer s'il existe, soit une gravure, soit une photographie de ce monument?

(Brioude.) P. LE B.

—

Bossuet caricaturé. — A la suite d'une nomenclature de 107 portraits de Bossuet, gravés ou lithographiés, je lis qu'il existe deux caricatures in-8° du célèbre prélat. Je serais curieux de savoir, par quelque amateur possédant ces estampes, quel côté de cette imposante figure historique a pu être exploité par le crayon ou la pointe d'un caricaturiste, à l'époque où l'art grotesque était loin d'avoir, comme aujourd'hui, toute une armée de praticiens. La Hollande et Romyn de Hooghe sont peut-être pour quelque chose dans l'affaire; car, après 1685, l'auteur des *Variations* dut avoir plus d'un ennemi parmi les protestants réfugiés à Amsterdam, à la Haye, et les libelles n'ont point dû ménager le plus brillant athlète du camp des orthodoxes.

(Auch.) H. VIENNE.

—

Un portrait de Montesquieu. — La gravure représentant le président de Montesquieu, revêtu de la robe de président à mortier, camail d'hermine, perruque flottant sur les deux épaules (*P. M. Alix sculpsit*), est-elle connue? Pourrait-on en céder un exemplaire? — M. Guilloris, avocat à Bordeaux, en possède un. La gravure a été peinte par Garnerey; elle a 21 cent. de haut. sur 19 de larg.

Ctesse M. DE R.

—

Le « Ça ira, » etc. — Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* possède-t-il le texte complet du fameux air : *Ça ira, ça ira, les aristocrates à la lanterne!* dont le refrain seul soit resté dans la mémoire et soit connu des historiens et biobligraphes? Quel en est l'auteur? BN.

—

Un tableau d'Horace Vernet. — Je lis dans l'*Anti-Rouge*, almanach publié, en 1851, chez Garnier, par M. Julien Travers : « Un de nos amis, écrit l'*Echo du Midi*, a été admis à voir, dans l'atelier d'Horace Vernet, à Versailles, un tableau dont l'idée paraîtra fort singulière. En voici à peu près la composition : La guillotine est dressée; le couperet a cessé de fonctionner. On voit çà et là des corps étendus sans tête et des têtes dans un panier. Tout est mort; le bourreau, n'ayant plus personne à exécuter, vient de se guillotiner lui-même... Plus loin, on voit, prête à tomber, une croix, aux bras de laquelle sont pendus deux prêtres... Le Choléra personnifié joue des airs de triomphe sur une flûte faite avec un tibia. La Mort, assise sur la guillotine, lit le dernier numéro du journal *la Voix du Peuple;* le manche de sa faux sert de hampe a un drapeau rouge, sur lequel sont écrits les mots : République sociale. Horace Vernet a conçu, il y a peu de temps, l'idée de ce tableau, qui est à peu près terminé. » Mais a-t-il jamais été commencé? Il me semble que l'idée de ce tableau imaginaire a été inspirée à l'auteur de l'article de l'*Echo du Midi*, quel qu'il soit, par la lecture de « *la Médaille*, » cette allégorie si fine et si habile de Fénelon. La situation est exactement la même : le socialisme sanguinaire, c'est l'impétueux duc de Bourgogne, H. Vernet, c'est Bayle, et le journaliste, c'est Fénelon. NICIAS H...

—

Zamore, la Comtesse et Dorine. — Les « Nouvelles à la main sur la comtesse du Barry, » publiées en 1861, sont précédées d'une introduction par Arsène Houssaye,

Digitized by Google

sous le titre de : *La Cour de Louis XV.* A la page 6 on lit : « Zamore, ce joli nègre « que la Du Barry a fait peindre, lui pré- « sentant son chocolat. » — Ce tableau existe-t-il encore? sait-on où il est? a-t-il été gravé? Si oui, Dorine, la chienne inséparable de la favorite, n'y est-elle pas représentée dormant sur les genoux de sa maîtresse assise et tenant d'une main l'éventail et de l'autre une tasse de chocolat? — La réponse à ces questions serait accueillie avec gratitude. L. T.

—

Famille Rosteguy de Lencre. — Connaît-on une généalogie de la famille de ce nom, qui habitait en Navarre, au XVIe siècle, ou des documents la concernant? Pourrait-on les communiquer?

Ctesse M. DE R.

—

Blason. — Manches dites antiques ou mal taillées. Toutes les figures du blason ont eu primitivement une raison d'être et une signification. Pourrait-on m'indiquer le sens de ces manches d'une forme si bizarre, qu'on remarque, sous le nom de *Maunch*, dans un assez grand nombre d'écussons anglais?

(Montélimar.) A. DE COSTON.

— Dans l'écusson des comtes créés par Napoléon Ier il y avait à dextre un franc quartier, dans lequel se trouvait une figure indiquant la fonction exercée par le nouveau dignitaire. Les officiers de la maison de l'Empereur et ceux de la maison des princes avaient un portique à deux colonnes surmontées d'un fronton. Pour les premiers, le portique était accompagné des lettres initiales D. A. Pour les seconds, des initiales D. J. Pourrait-on m'indiquer la signification de ces initiales? A. DE C.

—

Ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel. — Quelles sont les origines et les traditions de ces deux ordres militaires, qui, tombés en désuétude au XVIIe siècle, furent fondus en un seul par les soins de Louvois, qui obtint à cet effet des Lettres Royales (4 fév. 1672), et put, en faisant restituer à cet ordre les anciens bénéfices de ses deux aînés, les convertir en prieurés et en commanderies pour les anciens officiers nobles tombés dans la misère. Le nouvel Ordre reçut-il une nouvelle appellation ? H. V.

—

Où est la tête de Richelieu? — Tous les étrangers qui sont venus à Paris et les rares Parisiens curieux des monuments de leur ville savent que le tombeau du cardinal Richelieu est encore dans l'église de la Sorbonne. Ce tombeau fut ouvert en 1792 ou 1793; le corps y était alors et y fut laissé. Mais un amateur peu scrupuleux détacha et emporta la tête qui n'a pas reparu depuis. Qu'est devenue cette tête? Indépendamment du respect qui doit s'attacher à un objet de cette nature, la tête de Richelieu, enlevée d'un monument public, est une propriété publique dont aucune prescription ne peut faire une propriété particulière. Si elle a été détruite, il ne reste qu'à déplorer un tel acte de spoliation et de profanation. Si quelqu'un la détient, ce ne peut être qu'en la cachant à tous les regards, dans la crainte d'une revendication au nom de l'Etat. Ne serait-il pas plus sage, en ce cas, de la restituer simplement pour être réintégrée dans le tombeau du cardinal? Le possesseur actuel n'est pas, vraisemblablement, l'auteur de la soustraction. Il n'a donc à redouter pour lui ni blâme, ni responsabilité, et il ferait un acte louable en remettant ce précieux et curieux dépôt là où il a été pris.

FRÉD. LOCK.

—

Le jury anglais. — On lisait dans la *Patrie* du 9 août : « Tout n'est pas rose dans le métier de juré anglais. Les décisions de ce jury doivent être rendues à l'unanimité, et, jusqu'à ce qu'ils se soient entendus, les malheureux jurés restent *enfermés*, *sans boire ni manger*, et, quelles que soient l'*heure* et la *saison*, *sans lumière ni feu*. Aussi, ceux qui supportent le moins bien la *faim* et la *soif*, le chaud et le froid, finissent par céder, et l'on obtient ainsi l'unanimité désirée. Il dépend cependant du juge de faire cesser cette torture, ce qu'il fait ordinairement après douze ou quinze heures de séquestration. » — J'ai prétendu et parié avec un ami que c'était là un tableau fantastique des rigueurs de la loi anglaise en matière de jury. J'ai déclaré que cette unanimité par *la diète*, que cet *entraînement* des jurés à la façon d'un cheval qu'on dresse, étaient des inventions d'un journaliste *affamé* de nouveauté. J'ai dit, et je crois encore, l'ayant lu dans des ouvrages dignes de foi, que les jurés anglais étaient, en effet, durant l'exercice de leurs fonctions, *isolés*, non *séquestrés*, — mais dans une salle *ad hoc*, commode et aérée, où ils couchaient en dortoir et mangeaient en réfectoire sous la surveillance du prévôt de la prison ou d'un shériff à ce commis. Il y a, en effet, des affaires dont les débats durent 3 ou 4 jours. Si, au bout d'un certain temps de ce régime cellulaire, mais non *diététique*, le jury ne s'est pas mis d'accord, le juge renvoie l'affaire et le jugement à une autre session et à d'autres jurés. Voilà ce que j'ai toujours cru et affirmé. Me suis-je trompé?

M. DE LESCURE.

—

La Société des Bonnets de coton. — On

Digitized by Google

sait que le Régent avait fondé cette Société avec quelques-uns de ses intimes. Un tableau de Nicolas Lancret, gravé par Moitte, représente ces joyeux convives assis dans un jardin, autour d'une table; ils sont au nombre de six; tous ont sur la tête le bonnet de coton, emblème de la Société. Une femme, une seule, est à côté du Régent. Les physionomies vives et expressives sont des portraits. Quelqu'un des correspondants de l'*Intermédiaire* pourrait-il désigner les originaux et fournir des informations sur la *Société des Bonnets de coton?* Elle ne paraît pas avoir eu une longue durée. D. F.

—

Le Thellier, galant bibliophile. — Je possède le 5e volume de Ronsard, édit. de 1572, in-12 carré, ayant appartenu à M. A. Dinaux. Sur la garde du livre est écrit, en caractères du XVIe siècle, ce distique :

L'amour et le beau livre
Feront Le Thellier vivre.

En effet, le livre est fort beau et grand de marges. Mais quel est ce Le Thellier, ce biobliphile inconnu? P. Blanchemain.

—

« Lutetia, » de Rod. Botery. — Aux registres du Bureau de l'Hostel de ville de Paris, aujourd'hui conservés aux Archives de l'Empire, on lit : « *Du mardy*, ive *jour de l'année* 1611. Ce jourd'huy est venu au Bureau de la ville, où estoient MM. les prevost des marchands, échevins, procureurs du roy et greffier de ladite ville, maistre Rodolphe Botery, advocat au Grand Conseil, qui a remonstré avoir fait un livre en vers latins, intitulé *Lutetia*, qui traite des antiquités, des choses rares, remarquables et des grandes merveilles de Paris : lequel livre il a dédié à mesd. srs les prevosts des marchands et échevins : requeroit qu'il leur pleust recevoir son petit labeur et l'avoir pour agréable et... qu'il a baillé à chacun desdits srs prevost des marchands, eschevins, procureur du roy et greffier de la ville sondit livre, en a laissé deux au bureau, qu'il a priez estre mis au Trésor de ladite ville, affin que à l'advenir la postérité congnoisse sondit labeur. »

A-t-on sauvé de l'oubli et de la destruction ce *Lutetia* de Mre Rodolphe Botery? La dédicace en vers latins est-elle connue de M. Leroux de Lincy ou de quelque autre collectionneur de l'histoire de Paris? L. P.

—

Manuscrits sur peau humaine. — Est-il vrai qu'il existe de pareils manuscrits venus du Mexique et antérieurs à la conquête espagnole? G. Peignot, dans son *Essai de curiosités bibliographiques*, p. xxii, en indique deux comme se trouvant l'un à Vienne, l'autre à Dresde; mais Peignot se contentait de copier ce qu'il trouvait dans les livres qu'il feuilletait et qui n'étaient pas toujours des guides très sûrs. — On trouverait sans doute des détails à cet égard dans le grand ouvrage de lord Kinsborough : *Antiquities of Mexico*. (London, 1831-1849, 9 vol. in-fol.) Mais cette publication qui coûte 2,000 à 3,000 fr. est bien peu connue en France. B. G.

—

Un volume de grand prix. — La relation d'un voyage de Constantinople à Bassora, en 1781, par Sestini, in-8o, édité à Paris en l'an VI, est imprimée en entier sur du papier d'assignats de 20 francs. Est-ce là une fantaisie de l'auteur, ou un mode de réclame rendu facile à cette date, alors que la dépréciation des assignats était depuis longtemps un fait accompli? Brunet ou quelque autre bibliographe donne-t-il le mot de cette originalité?

(Auch.) H. Vienne.

—

Du Pré de Saint-Maur, intendant de Guienne, et sa collection de cépages. — A l'invitation du savant abbé Roziers, cet intendant résolut, en 1782, de rassembler, aux environs de Bordeaux, une collection aussi complète que possible de tous les différents cépages cultivés en France, à l'effet d'établir d'une manière invariable la synonymie des raisins, et de connaître, en outre, leurs qualités respectives. Cette collection qu'il avait créée avec l'aide de N... Latapie, fut anéantie à l'époque de la Révolution. Le sol qui avait reçu les divers plants de vigne passa en des mains étrangères, qui lui donnèrent une autre destination. N'a-t-on rien écrit dans les mémoires des académies de Bordeaux sur l'entreprise si utile de Du Pré de Saint-Maur? Que sont devenus les papiers de cet intendant? Contiennent-ils les correspondances, les études relatives à ce sujet?

(Brioude.) P. Le B.

—

« Salons » inédits de Diderot. — Il s'en faut que l'on ait imprimé toutes ces revues des expositions d'œuvres d'art, que traça la plume fougueuse de Diderot et qui sont du plus grand prix pour l'étude de la peinture française vers le milieu du dix-huitième siècle. Naigeon publia assez imparfaitement, en 1798, les *Salons* de 1765 et de 1767. L'éditeur des *Œuvres de Diderot* (Paris, Brière, 1821) donna le *Salon* de 1761, jusqu'alors inédit, et reproduisit cinq lettres relatives à celui de 1769, qui avaient paru dans le *Supplément aux Œuvres* (1819, in-8o); il y en avait dix-sept, mais les douze premières sont indiquées comme perdues. Le sont-elles pour toujours? N'y aurait-il pas moyen, grâces à des recher-

Digitized by Google

ches patiemment et habilement dirigées, de retrouver les autres *Salons* qui sont restés inconnus à Naigeon? Ne serait-il pas à propos d'interroger à cet égard la Russie, qui a fourni aux productions de Diderot, mises au jour jusqu'en 1840, des appendices fort remarquables? R.-B. T.

—

S. P. Mérard Saint-Just. — Je désirerais connaître la table analytique d'un petit volume très rare que je cherche en vain depuis longtemps : *Dialogue en vers pour célébrer nos victoires et la paix*, par S. P. Mérard Saint-Just, à Paris, *chez l'auteur*, an VIII [1800] in-8 de 35 pages. — N'y est-il pas question de *Marengo?* — La Bibliothèque Impériale consultée ne possède (à la *Réserve*) que les *Contes et autres bagatelles en vers*, du même auteur. Les bibliothèques de l'Arsenal et de l'Institut, n'ont rien de ce nom dans leurs catalogues. Quelque bibliophile, abonné à l'*Intermédiaire*, et possesseur de la rare plaquette, pourrait-il me donner les renseignements demandés plus haut? — Il va sans dire que si le sujet ne rentrait pas dans le cadre habituel de l'*Intermédiaire*, je prierais son obligeant directeur de me faire parvenir directement la réponse.
ULR.

—

Les Poignards du 18 brumaire. — Certains membres du Conseil des Cinq-Cents étaient-ils réellement armés de poignards au 18 brumaire an VIII, et ont-ils voulu en faire usage contre Bonaparte, comme son frère Lucien l'a déclaré aux troupes qui cernaient l'assemblée, et comme tant d'historiens l'ont répété depuis?
CH. D'OTTENS.

—

Un Pamphlet anti-français. — Il m'est tombé sous la main un volume très curieux, mais dont l'exemplaire est incomplet; on en a déchiré les dix-huit premières pages. La 19e commence par ces mots : « *lorsqu'il n'était plus temps*, » et la 79e et dernière se termine par ceux-ci : « *un dattier ne produit que des dattes.*»—L'ouvrage, d'après son contenu, paraît être de 1810. C'est un pamphlet très virulent, dirigé contre la France moderne, et en particulier contre son gouvernement d'alors, c'est-à-dire contre le premier Empire, système qu'il ne semble pas distinguer d'avec les institutions révolutionnaires. Aux yeux de l'auteur, Robespierre et *Buonaparte* sont des gens du même acabit. — L'œuvre paraît avoir eu plusieurs volumes, ou du moins telle avait été l'intention; car on lit, à la fin de l'exemplaire que je possède : « *Fin du tome premier.* » — Divers indices portent à croire que l'impression a eu lieu en Angleterre; et l'on ne voit pas trop, en effet, où elle aurait pu se faire ailleurs. — Peut-on nous dire quel a été le titre du livre, et quel était le nom de son auteur?
(Nancy.) P. G.-D.

—

Poésies de Balzac. — Quel est l'auteur des ouvrages suivants, trouvés hier sur les quais : 1° *Recueil de poésies* ad libitum, *par Balzac*, in-8°, Paris, 1817; —2° *Douleurs et guérison, petit poëme allégorique, par Balzac*, Paris, 1819, plaquette in-8°? Est-ce le père d'Honoré de... notre grand romancier? — M. Balzac père, vers 1806 ou 1808, étant administrateur des hospices et adjoint au maire de Tours, fit imprimer, chez l'éditeur Mame, divers mémoires d'Economie sociale et de Droit politique, qui démontrent suffisamment que l'auteur sut manier une plume. ULR.

—

Lettres Champenoises. — Je désirerais obtenir des renseignements bibliographiques aussi complets que possibles sur le Recueil des *Lettres Champenoises, ou Correspondance politique, morale et littéraire, adressée à Madame de ***, à Arcis-sur-Aube*, publié par Pillet aîné, impr.-libr. — Ce recueil a commencé de paraître au plus tard en 1818, et s'est prolongé au moins jusqu'en 1822. Quelles sont les dates précises de sa naissance et de sa mort? Quels sont les changements qui ont pu se produire dans le cours de son existence? De combien de numéros se compose la collection? QUÆRENDO.

—

Voyage du lord Byron. — Le *Voyage du lord Byron en Corse et en Sardaigne, dans l'automne* 1823 (Paris, in-18, 1825), ne se trouve ni dans les œuvres de lord Byron, ni à la Biblioth. imp. Est-il de Byron, ou bien n'est-ce qu'une œuvre d'imagination? Dans ce cas quel en est l'auteur? Il était dernièrement en vente chez Madame Bachelin-Deflorenne, au prix de 2 fr. Arrivé trop tard pour l'acheter, je serais heureux si l'un des abonnés de l'*Intermédiaire* pouvait me le céder.
(Baréges.) D'ACANA.

—

Histoire des quatre Facardins. — Je lis, p. 16 de la *Liste civile dévoilée, lettre d'un électeur de Joigny à M. de Cormenin :* « Je me perds à trouver toutes ces espèces de Cormenins. C'est à peu près comme l'histoire des *Quatre Facardins*, dans laquelle je m'embrouille toujours. » Quelle est cette histoire? H. I.

Nous laissons aux lecteurs le plaisir de répondre. [*Réd.*]

—

Quel est le véritable auteur du « Grand

Digitized by Google

Erratum? » — Je veux parler du pamphlet anonyme de 45 pages in-32, qui parut à Agen en 1835, et qui, empruntant au célèbre Dupuis sa merveilleuse méthode historique, est la plus spirituelle et la plus complète réfutation de son gros livre sur l'*Origine des cultes*. Dans ses *Mélanges historiques et littéraires*, page 122 de l'édition de 1855 (chez Michel Lévy), M. Prosper Mérimée l'attribue à un Belge dont il n'indique pas d'ailleurs le nom. Or, tout récemment, cet opuscule a été réimprimé à Paris sous ce titre piquant : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé*, et le nouvel éditeur lui donne pour auteur *J.-B. Pérès, A. O. A. M.* (lettres que je ne me charge pas d'expliquer), *bibliothécaire de la ville d'Agen*. Ce M. Pérès, malgré son nom tout méridional, serait-il donc originaire de la Belgique, ou est-ce M. Mérimée qui a fait erreur?

(Strasbourg.) T. R.

—

La Physiologie du Poëte. — L'éditeur J. Laisné a publié en 1841 une série d'études humouristiques, sous le nom de Physiologies, parmi lesquelles on en a remarqué une, la *Physiologie du Poëte, par Sylvius*, écrite avec beaucoup de verve et d'esprit. Le nom que cache ce pseudonyme serait-il connu de quelque lecteur? V. D.

—

Le « Confessionnal des Jésuites. »—A qui est attribué ce vol. (de 383 p., format charpentier), qui a paru, en 1845, chez Paulin, à l'époque de la polémique religieuse entre Michelet, Quinet, Génin, etc., et les Jésuites? E. C.

—

Une coquille par excellence. — Puisque dans les derniers numéros de votre excellent journal, il a été question des fautes d'impression ou *coquilles* célèbres, permettez-moi de questionner vos lecteurs sur l'authenticité d'une coquille qui mérite peut-être de figurer à côté de celles que vous avez signalées. Dans les épreuves d'un dictionnaire, on trouva, dit-on, un jour cette définition : « *Erratum*, ratifica« tion des fautes commises dans le cours « d'un ouvrage. » Les anciens rois des Parthes, qui payaient tribut à tous leurs voisins, s'intitulaient *rois des rois*. Ici, *ratification*, pris pour *rectification*, peut s'appeler, avec plus de justice, la *coquille des coquilles*. A. C.

[Si cette coquille s'est en effet rencontrée dans une épreuve, a-t-elle du moins été *rectifiée?* — *Réd.*]

—

Stoucard en Wirtemberg. — Pourquoi M. L. W. a-t-il écrit ainsi (II, 604) le nom d'une ville qui est apparemment *Stuttgart* et d'un royaume qui est sans doute le *Wurtemberg?* Cette manière d'orthographier et, par suite, cette prononciation sont-elles légitimes? P. R.

Réponses.

Le graveur ou céramiste Renaud (I, 20, 45). — Jean-Martin Renaud, sculpteur, né à Sarreguemines, membre de l'Académie de Valenciennes en 1786, exposa au Louvre, en 1812, un cadre renfermant des portraits et sujets en cire et en pierres fines. En 1814, on le mentionne comme ayant exposé un cadre de médailles. En 1817, il expose un cadre contenant des bas-reliefs en cire.

En échange de ces quelques renseignements, l'auteur de cette réponse serait bien désireux d'avoir des détails sur les œuvres de cet artiste rencontrées par M. Demmin.

Dr. Lejeal.

—

Jean Logne (I, 130, 169, 232; II, 460). — Le curieux « *Recueil des plus illustres proverbes..... mis en lumière par Jacques Lagniet* » contient deux planches qui concernent Jean Logne ou Loygne. L'une (*IIe livre*) nous fait connaître à fond le caractère du personnage assis sur un escabeau. Il est représenté vêtu d'un habit simple, paré du tablier de cuir traditionnel. De la main gauche, il *poind* avec son alène un jeune homme qui parfume sa chevelure inculte, tandis que de la droite il arrose d'*huile de jasmin* un autre jeune homme qui le *poind* à son tour. Au-dessus de sa tête, on lit : *Iean Loygne, savetier du roy.* — A ses pieds : *Vilain comme lard jaune.* D'autres inscriptions, dont voici l'une, se lisent dans le cadre :

Ce vilain point celuy qui l'oint
D'huile de benioin et d'eau d'ange,
Et ce Jehan Loigne en contre eschange
Oint d'huile celuy qui le point.

Enfin, hors du cadre, le proverbe suivant complète le portrait moral de Jean Logne :

Oignez vilain, il vous poindra;
Poignez vilain, il vous oindra.

Le IIIe livre du même recueil nous montre encore, dans la planche intitulée : « *la Farce ou comédie des gueux représentée par le jugement de Paris en proverbe,* » le même Jean Logne dans un costume bien différent. Il a perdu son tablier et une de ses jambes; sa chevelure absente est remplacée par une calotte et il porte bésicles. Au-dessus de sa tête, on lit : *Paris représente Iean Logne, savetier du roy.*

Terminons cette note par un renseignement à l'adresse de M. Champfleury. Il trouvera, dans le recueil de Lagniet, l'un des plus anciens types, le premier peut-être, de cette représentation symbolique et

Digitized by Google

populaire de « *Crédit est mort* » (*Interm.*; I, ? ; II, 40). Il y puisera aussi bien d'autres renseignements précieux pour ses intéressants travaux sur l'art et la littérature populaires.

(Brioude.) P. Le B.

—

Les antécédents du Figaro (I, 136). — Le *Figaro* parut pour la première fois dans le cours de janv. 1826, format petit in-fol. Le fondateur était Maurice Alhoy, autour duquel s'étaient groupés Etienne Arago, Monglave, etc. Le bureau de rédaction se trouvait sur le quai des Augustins, dans la maison du libraire Dupont. Cette publication fit beaucoup de bruit surtout dans les théâtres et dans les cafés, mais comme l'imprimeur et le marchand de papiers ne voyaient pas venir l'argent, ils renoncèrent à contribuer gratis au succès du journal, qui cessa de paraître en avril et qui, trois jours après, fut repris par Le Poitevin, dit Saint-Alme. Le *Nouveau Figaro* reparut in-quarto; on s'abonnait au mois; le bureau du journal fut d'abord rue du Faubourg-Poissonnière, n° 1, à l'imprimerie de David. La vignette représente Figaro, un genou en terre, écrivant sa romance. Le n° du jeudi 27 avril 1826 est coté 94. La seconde année commence le 15 janvier 1827. Les rédacteurs étaient Etienne Arago, Monglave, Maurice Alhoy, Michel Masson, Rolle, Jules Janin, Paul Lacroix et Raimond Bruccker. Plus tard, elle s'augmenta d'Alphonse Royer, de Gérard de Nerval, de Brunswick, etc. A la fin de cette seconde année, Saint-Alme vendit le journal à Bohain qui conserva la plupart des anciens rédacteurs, en y ajoutant Roqueplan, Jal, Ferdinand Langlé, etc. La vignette fut alors transformée; Figaro quitta sa posture humiliante et menaça Basile d'une volée de bois vert. L'histoire dira un jour comment ce petit journal, qui avait ses bureaux dans le passage Bergère, eut tant de part à la chute de la monarchie des Bourbons et à la révolution de Juillet. P. L.

—

Une lance-gay (I, 323; II, 54, etc., 493). — Faire venir *gay* le médiévique du gaulois *gaesum*, ne me paraît pas plus heureux que de le dériver de *sagittata*. D'ailleurs M. F. T. appelle *gaesum*, gaulois, parce que Rich renvoie à ce vers de Virgile. Mais le *ζkaisus* était le dard que les Scythes fichaient en terre sur la butte de l'assemblée, et qui représentait Tivus, le dieu des combats (Voy. Hérodot., IV, 62). N'est-il pas plus simple de donner à *gay*, comme dans le blason, le sens de *nu?*

P. Ristelhuber.

— L'opinion exprimée par M. F. T. sur l'origine du mot *Guaye* se trouve parfaitement d'accord avec ce passage de l'excellente *Histoire des Gaulois*, d'Am. Thierry (t. I, p. 291) : En 232, les Boies et les Insubres, ayant formé une ligue contre Rome, « envoyèrent des ambassadeurs à plusieurs des peuples établis sur le revers occidental et septentrional des Alpes (Polyb. l. II, 22), peuples auxquels les Gaulois d'Italie appliquaient la dénomination collective de *Gaisda*, d'où les Romains avaient fait *Gæsatæ*. Voici quelles étaient la signification et l'origine de ce surnom. Les Gaulois d'Italie, dans le cours de trois siècles, avaient adopté successivement une partie de l'armure italienne et perfectionné leurs armes nationales; mais, sur ce point comme sur tout le reste, leurs voisins des vallées des Alpes n'avaient rien changé aux usages antiques de leurs pères. A l'exception du long sabre de cuivre ou de fer, sans pointe, et à un seul tranchant, le montagnard allobroge ou helvétien ne connaissait pas d'autre arme que le vieux *gais* gallique (pieu durci au feu), dont il se servait d'ailleurs avec une grande habileté; cette circonstance avait fait donner, par les Cisalpins, aux bandes qu'ils tiraient des montagnes, le nom de *gaisda*, c'est-à-dire armées du gais. Plus tard, par extension et par abus, *ce mot s'employa pour désigner une troupe soldée d'au delà des Alpes*, quelles que fussent sa tribu et son armure. C'était l'acception qu'il portait du temps de Polybe, et *Gésate* ne signifiait plus dès lors qu'un soldat mercenaire. (*Quod nomen non gentis, sed mercenarium Gallorum est.* Paul Oros., l. IV, c, 12.) » M'est avis qu'après de telles autorités on peut considérer la question comme résolue, et nous apprenons du même coup que les capitulations suisses ont une antique origine. Alph. L.

—

Batignolles (II, 452, 534, 623). — Un sieur L.-V. Flamand, se disant Flamand-Grétry, qui s'est donné la satisfaction et le ridicule de publier des Mémoires (Paris, Gennequin, 1843) dans lesquels nous trouvons sur ses infortunes conjugales les détails les plus intimes et les plus bouffons, fournit une étymologie des moins acceptables, du reste, du mot Batignolles : « Il n'existait dans ce lieu, dit-il, aucune maison, lorsqu'il prit fantaisie à un nommé Bes de faire construire une petite chaumière à l'embranchement de ces deux routes (St-Ouen et Clichy). Ses amis, le voyant à l'œuvre, prenaient plaisir à se moquer de son entreprise, peut-être téméraire alors, et lui répétaient en passant : *Tu bâtis*..... en ajoutant (dit toujours notre auteur, et quel auteur!) ...*gnolle!* terme auquel il semble vouloir prêter la signification de... bon enfant. Tu es bon enfant si tu *bâtis* (là), *gnolle!!!* » Je ne cite ici cette niaise version que pour en augmenter l'insuccès, persuadé que le public même de *Gui...gnol*,

Digitized by Google

tout naïf qu'il puisse être, trouverait l'invention par trop simple.

Passons à un auteur sérieux, M. Auguste Descauriet (*Hist. de la transformation des grandes villes de l'Empire*, Paris, 1863). Je trouve, p. 200, à *Batignolles-Monceaux:* « En 1730, le duc d'Orléans fit élever dans la plaine de Clichy une sorte de remise. Deux piqueurs, La Folie et Picard, surnommés, à cause de leur humeur joyeuse, les *Batignoleurs* (du vieux mot *batignoler??*) auraient baptisé leur remise du nom de *Batignolles*. Telle paraît être la véritable origine de ce village. » — Tout en donnant la préférence à cette assertion, qui a du moins une couleur, nous doutons de son exactitude et nous la discuterons : ainsi, *fit élever dans la plaine de Clichy une sorte de remise*, donnerait à entendre que cette remise était une construction destinée à abriter des carrosses, tandis que la remise des *Batignoles* était simplement dans la plaine un des petits bois servant de remise... au gibier. Le plan présenté au Roy en 1730 (à l'époque même de l'apparition des *Batignoleurs* de M. A. Descauriet) par Roussel, son ingénieur ordinaire, en fait mention. En s'y reportant, l'on trouve dans la partie de la plaine St-Denis, non loin et à l'ouest du grand chemin de St-Ouen, *la Remise du fond des Batignoles*, environnée d'autres remises dont les noms empruntés aux plantes ou arbres qui y dominaient ne prêtent pas aux suppositions, comme celui qui nous occupe. Ainsi : Remise des Epinettes, remise du Chiendent, remise des Noyers, remise des Plantes, etc., etc.

Maintenant quelle est l'étymologie de *Batignoles ?*

Nous pensions d'abord qu'en chasse la remise du gibier n'étant autre chose que le retranchement dans lequel le gibier se met en sûreté, le vieux terme de fortification *Battifolle*, que nous fournit la langue italienne et qui signifie : un fort, des tranchées ou retranchements, un bastion, pouvait avoir donné naissance à *Batignolles;* mais, sans rejeter ce mot qui reviendra de lui-même ici, nous remarquerons que *bâtir*, *bâtiment*, *Bastille*, *Bastion* (*battifolle*) *Bastide*, venant tous de *bâton* (*bastum*), puisque les premiers abris furent faits avec des branches, des bâtons, *Bastum tigno*, de *tignare* construire (Vitruve), ou *tignum*, poutre, solive (Cæsar), fournissent la véritable étymologie de *Batignolles;* qu'enfin, la remise du fond des Batignoles, indiquée au plan de 1730, devait tenir son nom d'anciennes constructions en bois qui la distinguaient des remises voisines où il n'en existait pas.

Dieu merci! nous sommes loin du nommé Bes! et si nous ne repoussons pas sans un certain regret les *Batignoleurs* de M. A. D., nous nous estimons heureux de notre accord avec M. J. Palma. Comme lui, nous croyons que *Croquignole* est le diminutif de *croquet*, et *Batignole* le diminutif de *bâtisse*. (Auteuil.) Ed. P.

—

Raspe... (II, 458, 539.) — Je ne m'aviserai pas de rechercher, après M. E. Meaume, si compétent dans ces matières, le mot *raspe* dans nos ordonnances françaises sur les forêts; mais je le rencontre avec plaisir, sous sa réelle acception, parmi les lieux-dits de mon voisinage.

Le Barrois non mouvant touchait au Luxembourg... et je ne dois plus m'étonner si la route de Metz à Briey, traverse, du sommet de la côte dite de Saulny à deux kilomètres de l'écart nommé Marengo, un canton forestier, toujours et très anciennement nommé *Les Raspes*. La pauvreté relative d'un sol extrêmement pierreux n'a pas permis que la futaie s'y développât, et la raspe ou taillis en constitue la valeur. Nos ouvriers ne savent plus ce que c'est que la *raspe :* le mot *souille*, dont la signification première s'est peut-être étendue, semble l'avoir aussi remplacé. H. de S.

—

Faire gille (II, 513). — On trouve cette façon de parler, non-seulement dans le Voyage de Chapelle, mais dans Scarron, mais dans Tallemant des Réaux, mais dans la plupart des auteurs légers du second tiers du XVII[e] siècle. Elle vient, comme beaucoup d'autres, des *Théâtres en plein vent*, si communs autrefois. Il y avait sur le Pont-Neuf, vers l'an de grâce 1640, un bouffon idolâtré des laquais et des chambrières, que l'on nommait Gilles et que l'on surnommait, suivant les farces auxquelles il prêtait l'appui de son talent, tantôt *Gilles le niais*, tantôt *Gilles desloge*. Gilles a été le précurseur de Nicolas Tampon, de Jean Farine, etc. On commença donc par dire d'une façon proverbiale : *faire Gilles déloge*, pour *déloger*, *décamper*. Puis, le *déloge* alla sans dire; et l'on se contenta de *faire gille*. Ainsi, quand le duc d'Epernon se vit obligé de quitter Metz, Bautru, se souvenant de la présence à la cour d'un vieux gentilhomme espagnol nommé dom Giles de Mez, eut la fantaisie de dire : « Dom *Giles de Mez* n'est « pas si vieux qu'on le dit, puisqu'il est fils « de M. d'Epernon. Ne sait-on pas qu'il a « fait Giles de Metz? » Le mot valut à Bautru une bastonnade, de la main des Simon, les exécuteurs ordinaires de M. d'Epernon. P. Paris.

— Je n'ai trouvé qu'une fois, dans le Voyage de Chapelle, l'expression : Faire gille. C'est dans ces vers :

Et, de peur d'être pris aussi
Pour amis du sieur d'Assouci,
Ce fut à nous de faire gille.

L'explication vient immédiatement après :

Digitized by Google

« Nous nous sauvons donc comme des criminels par une porte écartée. » *Faire gille*, c'est se sauver en *trompant* la surveillance; c'est, traduit mot à mot, faire *tromperie*. Guiller, en vieux français, signifie tromper; guille, tromperie, d'où les noms propres : Guillet, Guillon, Villon, Gillet, Gilles. On lit, dans le *Romant de la Chasse* :

Là fut li queux de Tancarville,
En lui n'ot ne barat ne *guille*.

F. T. BLAISOIS.

Nota. Ce mot n'entrerait-il pas dans la composition de *Guilledou* (II, 526)?

P. S. Régnier a écrit : « La quenaille fait Gille » (Sat. XI, édit. Viollet le Duc, Janet, p. 161). Je crois cette orthographe fautive, mais quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourra peut-être nous signaler à quelle époque et sous quels auspices cette locution s'introduisit en français. F. T.

—

Le Catalogue des Mss. franç. de la Biblioth. imp. (II, 519, 606). — M. E. T., de Londres, vous adresse plusieurs questions relatives à mon ouvrage des *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi, leur histoire et celle des textes allemands, italiens, anglais, espagnols de la même collection*. La forme de ces questions est trop obligeante pour que je n'y réponde pas moi-même.

Quand j'ai commencé cet ouvrage, le fonds des *Mss. français* comprenait les manuscrits de toutes les autres langues vulgaires de l'Europe. Voilà pourquoi j'avais promis de décrire les textes allemands, italiens, etc., dans l'ordre où ils se trouvaient alors rangés. J'en ai même examiné déjà un assez grand nombre dans les volumes que j'ai publiés. Depuis, on a opéré un grand changement dans la classification de cet ancien fonds. On a fait des sections particulières de chaque réunion des textes étrangers; on n'a plus laissé le fonds français à la suite de l'ancien fonds latin qui contenait 6,700 numéros, et, au lieu du n° 6701, qui ouvrait la série du fonds français, on a donné au premier volume de ce fonds le n° 1. Si l'impression de mon ouvrage est un jour reprise, on trouvera, au début du VIIIe vol., la concordance de l'ancienne et de la nouvelle classification, pour les textes examinés dans les sept premiers vol., et pour ceux que j'aurai continué d'examiner et de décrire.

Maintenant, pourquoi cet ouvrage, qui était assez favorablement accueilli par tous les bibliothécaires des grandes collections européennes, ne se continue-t-il pas? Pourquoi ne voit-on pas paraître le huitième volume? Je le dirai franchement. C'est parce que l'auteur a fini par se persuader qu'un livre de la nature de celui-là devait, s'il avait une utilité réelle, paraître sous les auspices et avec l'appui de l'administration de la Biblioth. imp.; laquelle dispose, comme on sait, de fonds considérables particulièrement employés à couvrir la rédaction et la publication de ses Catalogues. J'ai, dans le temps, sollicité à plusieurs reprises, non pas la moindre indemnité pour mon travail, mais la faveur de l'impression gratuite ou d'une partie de cette impression; cette demande n'a été accueillie qu'une seule fois, pour mon quatrième volume, dont la moitié des frais d'impression a été couverte par la Bibliothèque (alors Nationale). Le même avantage m'a été refusé pour les volumes suivants; et j'avoue qu'après avoir vu mes espérances si souvent trompées, je me suis décidé à renoncer à l'impression dispendieuse d'un travail dont on ne reconnaissait ni l'utilité, ni l'importance littéraire. — Je n'ai pourtant jamais cessé d'y travailler et de le poursuivre. En ce moment, quatre nouveaux volumes pourraient être ajoutés aux sept premiers. J'irai plus avant, si Dieu me prête vie. Mais, en tout cas, j'ai l'intention de laisser mon ouvrage manuscrit à la Biblioth. imp. Peut-être, après ma mort, le traitera-t-on moins sévèrement et jugera-t-on à-propos d'en continuer l'impression. P. PARIS.

—

Anacréon et Polycrate (II, 545). — Bon nombre de siècles avant J.-J. Moutonnet-Clairfons, deux graves écrivains de l'antiquité, Hérodote et Strabon, attestaient le fait qui vient d'être rappelé par M. A.-F. Didot, dans sa *Notice sur Anacréon*, 1864, p. 19. Je lis donc, au ch. CXXI du IIIe livre d'Hérodote : « On dit que Polycrate se trouvait dans la chambre (des hommes) et qu'il y avait aussi près de lui Anacréon de Téos. » Dans l'*Index* qui termine le volume, cette particularité est indiquée sous le titre suivant : *Anacreon Teius familiaris Polycrati*. Strabon n'est ni moins clair ni moins explicite, dans le ch. 1er de son XIVe livre : « En intimité avec Polycrate, dit-il, vécut Anacréon le Lyrique, dont tous les chants consacrent la mémoire de son auguste ami. » — Mais, chez nous, au XVIe siècle, Henri Estienne, c'est-à-dire le Didot de l'époque, a inséré dans son édition de lyriques grecs une Vie d'Anacréon (*ex Lilii Greg. Gyraldi*, lib. IX), dans laquelle je remarque ces lignes : « Anacreon vixit LXII Olympiade, quo tempore Sami *felicem tyrannidem* Polycrates exercuit, a quo et Anacreon ipse summopere amatus, ita ut ei frequentissime assisteret, quod Herodotus scribit. » Je vois un peu plus bas, que Anacréon ayant reçu de Polyeucte cinq talents, en perdit le dormir pendant deux nuits, au bout desquelles il rapporta au prince son présent, en s'é-

Digitized by Google

criant, longtemps avant Vultéius Ménas, plus longtemps encore avant notre messire Grégoire : « Reprenez votre métal et rendez-moi mon somme. » Le fait est que toute cette richesse ne valait pas, comme a dit le poëte, les soucis qu'elle lui causait. Enfin, le LXXIVe ch. du *Voyage d'Anacharsis* va me fournir un dernier témoignage qui n'est point à dédaigner : « Anacréon amenait à Samos les grâces et les plaisirs; il obtint sans peine l'amitié de Polycrate. » — Au résumé, s'il est vrai que Samos n'a jamais été plus prospère que sous la domination de Polycrate, il l'est également que, toujours et partout, le commerce des Muses, ἡ Μουσική, ce qui est plus et mieux que la musique, exerce sur notre âme une douce et salutaire influence.
J. PALMA.

—

Révérence parler (II, 546, 626) signifie « pour parler avec respect. » Dans le département de l'Orne, on dit plus souvent : « Sous vot' respect ». Un fermier dit à son propriétaire : « Sous vot' respect, la soue (étable à cochons; de *sus*) est en démance (démantibulée, en très mauvais état). »
C. D. B.

—

Thomery. — Cesson (II, 551). — Mettant ma lettre à la poste de Thomery, je voudrais pouvoir satisfaire M. S. J. Mais je n'ai à lui fournir qu'un renseignement assez maigre, ou plutôt une mauvaise plaisanterie. La tradition veut que le nom de *Thomery* traduise un mot de Henri IV. « *Tout me rit!* » se serait écrié le Béarnais, la première fois que, de la terrasse de son château du Pressoir, il vit le paysage environnant. Le calembourg par à-peu-près n'est pas né d'hier.
L. V.

—

Tangu et Félime (II, 554, 632). — Hélas! on a fait bien pis encore que d'ignorer le poëme de La Harpe, on l'a calomnié sans le connaître! on l'a condamné sans l'entendre! on l'a traité de trois fois soporifique, sans avoir tenté l'expérience!!! Et où a-t-on fait cette indignité? Dans la maison même où le charmant auteur de ce charmant conte a fait ses études! Oui, je le dis à la honte de notre siècle, le 28 janv. 1865, au lycée Saint-Louis, dans la salle de la Saint-Charlemagne, on a représenté La Harpe indiquant à Boileau une recette pour endormir Cerbère et sortir des enfers :

Je lui lirai d'abord mes sombres *Barmécides*,
Timoléon, *Warwick*, mes tendres *Héroïdes*,
Et pour finir, *Tangu!* Pour le coup, c'est assez;
Car *Tangu*, c'est tout dire, et vous le connaissez!

Je livre l'auteur de ces vers à l'exécration de MM. B. J. et XX, d'autant plus que je sais pertinemment qu'il ne connais sait et ne connaît de Tangu que le titre! *O tempora!*
NICIAS H...

—

Gindre (II, 557, etc.). — Pourquoi vouloir en revenir encore à une solution plus ingénieuse que vraie? *Geindre*, qui est l'infinitif d'un verbe, n'a rien à voir ici, puisqu'il s'agit d'un nom de profession, lequel ne pourrait être qu'un adjectif, ou tout au plus un participe. Si l'on eût voulu qualifier d'après leurs *gémissements* les jeunes boulangers (telle est l'hypothèse), on aurait dit non pas des *geindres* ou *gindres* (lat. *gemere*), mais des *geigneurs* (lat. *gemitores*). L'explication est bien meilleure par l'ancien adjectif *joindre*, traduction de *junior* (analogue à *moindre*, venu de *minor*). — Elle est d'ailleurs d'autant plus naturelle, que la combinaison *oin* s'est souvent simplifiée en *ain*, *in*, *en*, ou même en *au*. Ainsi, JOINVILLE (venu de *Johannis villa*) se rencontre écrit *Jainville*, *Jeinville*, *Janville*; ainsi, les *foineuses* (*fouaneuses*) ont fini par devenir des *faneuses*; et l'herbe qui se *foinait* (qui devenait FOIN) ne fait plus que se *faner*. Quiconque abrége les mots, à tort ou à raison, flatte éminemment la passion des oreilles françaises.
(Nancy.) XX.

—

Trappe, Trappiste (II, 562); c'est *treabh*, et non pas *treabls*, qui veut dire tribu, maison, famille, en irl. et en écoss.; *theubh* et non pas *treubls*, village, en gallois; ces deux fautes d'impression doivent être signalées.
A. DE C.

—

Ornemaniste, ornementer, ornementation (II, 580). — Que le mot *ornemaniste* soit fâcheux, personne ne le niera; mais que ceux d'*ornementer* et d'*ornementation* méritent la réprobation dont les frappe M. F. L., il est permis d'en douter. Une nuance, bien connue des artistes, paraît échapper à notre tant soit peu sévère correspondant : *ornementation* n'est point entièrement synonyme de *décoration*, et le premier de ces vocables comporte une idée d'examen que n'éveille pas du tout le second. Ainsi l'on dirait mal : L'édifice est surchargé d'ornementation (il faudrait d'*ornements*), et l'on parlerait, au contraire, fort correctement en disant : L'ornementation de l'édifice est d'un style très pur. Il existe entre les mots *orner* et *ornementer* une différence analogue, que la phrase suivante fera saisir : Ce jardin était *orné* de nombreuses statues aux piédestaux richement *ornementés*. Substituez la dernière expression à la précédente, et vous aurez une phrase impossible. En somme, si *ornementer* c'est *orner*, *orner* n'est pas toujours *ornementer*, et voilà pourquoi *ornementation* a dû être formé d'*ornement* et non d'*orner*. Rien n'est plus rationnel.

Digitized by Google

J'ajoute que lorsqu'on rédige des descriptions techniques, on est tellement gêné par la pénurie d'expressions convenables que l'on a droit à l'indulgence dans le cas où, cherchant à être clair, on se fourvoie dans les sentiers ardus de la philologie.

AD. B.

—

Dormir sur les deux oreilles (II, 581, 662). — Cette « expression triviale, » je la rencontre dans saint Basile, *Homélie aux jeunes gens*, p. 26, ch. VIII, de l'édit. Hachette, 1861. Elle était même tellement usitée chez les Grecs, qu'ils disaient, par suite d'une ellipse qui n'était incompréhensible pour personne : Dormir sur les deux, ἐπ' ἄμφω καθεύδειν. Térence a dit : Dormir sur les deux oreilles, *in utramvis aurem*. Je me rappelle une fin de vers ainsi conçue : *In aurem dormit utramque*. (Impossible de me rappeler l'ouvrage et l'auteur.) Pline le Jeune préfère : Dormir sur l'oreille droite, *in dexteram aurem*. La locution française n'est donc pas corrompue. Elle est la traduction exacte et mot à mot du latin.

La position est impossible, c'est vrai; mais ce qui est non moins vrai, c'est que les proverbes procèdent généralement par comparaison ou par métaphore. M. C. E. C. V. a-t-il jamais vu une *poutre* dans l'œil de M. Ulr.? et M. Ulr., en revanche, a-t-il jamais vu M. C. E. C. V. ne *dormir que d'un œil?* Ces deux situations me semblent pour le moins aussi impossibles et aussi gênantes (surtout la poutre dans l'œil), que de dormir sur les deux oreilles. Je traduirai donc ainsi le proverbe en question : Dormir comme si les deux oreilles portaient en même temps sur l'oreiller, c.-à-d. *de manière à ne rien entendre*.

F.-T. BLAISOIS.

P. S. En consultant Erasme (*Des. Erasmi Adagia*, Lutetiæ, J. Charon, 1570, in-fol.), je trouve une citation de Ménandre : Ἐπ' ἀμφότεραν καθεύδειν, et à propos de l'expression de Pline l'explication suivante : « Sic enim admonent medici, ut in primo « somno, qui profundissimus esse consue« vit, *in aurem dexteram incumbamus :* « quum experrecti redormire cupimus, in « sinistram. Porro, qui levi somno vult « uti, in neutram incumbit aurem, quo « facilius dormiat. » (Chil. I, cent. VIII, p. 246.) Il est facile de voir, d'après cette explication, comment on a été amené à employer l'expression : DORMIRE IN UTRAMQUE AUREM, pour signifier un sommeil profond.

F.-T. B.

—

La Chanson de la Pelle (II, 583, 634). — On trouvera, dans le *Voyage d'un ex-officier* (cité I, 31), quelques détails sur cette chanson et sur sa popularité militaire dans les guerres de l'Empire, ainsi qu'une représentation figurée de la *musique* qui doit l'accompagner. (Genève.) TH. D.

—

Deux portraits gravés par P.-A. Tardieu (II, 584). — La bibliothèque du château de Labrède renferme un exemplaire de l'*Esprit des Lois*, édition publiée par *Plassan*, an IV (1796), où se trouve le portrait de Montesquieu: *Chaudet delineavit. — P.-Alex. Tardieu, sculpsit.* (Note qui m'a été fournie par l'arrière-petit-fils de l'auteur de l'*Esprit des Lois.*)

Ctesse M. DE R.

—

Le Vandalisme révolutionnaire (II, 585). — M. Lock a prouvé qu'on a détruit plus d'églises du moyen âge sous l'Empire et sous la Restauration que sous la République; soit, mais pourra-t-il prouver : 1° que la bande noire n'est pas un produit de la Révolution ; — 2° que les églises laissées debout par la Révolution n'ont pas eu leurs sculptures et leurs ornements mutilés par les vandales Jacobins? C'est là le genre de vandalisme qu'on leur reproche surtout. D'ailleurs ces vandales, quels que fussent leurs motifs, s'attaquaient aux objets d'art de toutes les époques. Lisez les curieux *Rapports sur le Vandalisme*, de l'abbé Grégoire. NICIAS H...

—

Le livre de Galilée est-il encore à l'Index? (II, 586.) — Non. Aucun décret pontifical n'est venu annuler ou effacer la condamnation prononcée contre Galilée, mais une sorte de réparation tacite lui a été faite en 1841. Ses ouvrages ont été supprimés dans l'*Index* publié alors : ils ne sont donc plus prohibés, mais ils n'ont été réhabilités que par un moyen détourné. La *Revue de l'Instr. publ.* a donné, le 6 juillet dernier, une note très complète de M. Trouessard sur ce sujet. V. CHAUVIN.

—

Les « Plaideurs » de Racine mis en vers... d'opéra-comique (II, 587). — L'omission de ce dernier mot, au bout de l'intitulé mis par M. J. P. V. à sa question, n'a pas échappé à l'œil d'un correspondant (M. G. G.), qui se donne le malin plaisir de lui rappeler que « selon nos meilleurs historiens littéraires, Racine s'est lui-même chargé de mettre en vers *les Plaideurs.* »

—

Les Œuvres de Fermat (II, 588, etc.). — M. H. V. regarde comme un important travail l'art. Fermat de la *Biogr. générale.* Je respecte cette opinion, sans la partager. Il me semble que la partie historique de ce travail ne nous apprend rien de nouveau et que le reste, malgré un grand étalage

Digitized by Google

de chiffres et de citations, est au-dessous de toute critique. Aussi, n'entreprendrai-je pas d'en relever les nombreuses erreurs. Je veux seulement disculper Fermat d'une accusation portée contre lui par M. F. H., l'auteur de l'article. Suivant M. F. H., le géomètre toulousain aurait sournoisement caché ses méthodes pour fermer à ses contemporains la route où il avait fait de si belles découvertes : et il invoque à l'appui deux arguments. — 1° Fermat (Dioph., *De mutangulis numeris*, p. 16) donne une proposition sans la démontrer, parce que, dit-il, il n'en a pas le temps et qu'il ne peut la faire tenir dans la marge (*cujus demonstrationem margini inserere nec vacat nec licet*). Au lieu de *licet*, M. F. H. lit *libet* et traduit : *Je ne puis ni ne veux en donner ici la démonstration* d'où la conclusion que Fermat a caché à dessein sa démonstration, « *parce qu'il aurait probablement trahi le secret du théorème d'où il tirait ses problèmes les plus embarrassants.* » Je ne doute pas de la bonne foi de M. F. H.; mais, s'il a mal lu, que devient son argument? D'ailleurs, la proposition dont il s'agit, loin d'être difficile, l'est si peu que je m'engage à la faire démontrer par un élève de mathématiques spéciales de force moyenne. — 2° Fermat, continuant toujours à écrire ses découvertes sur les marges trop étroites d'un exemplaire de Diophante, consigne un théorème devenu célèbre, moins par son importance réelle que par la difficulté, non encore surmontée, de sa démonstration. Fermat s'excuse de ne pas le démontrer, parce que *marginis exiguitas non caperet.* Cela indigne M. F. H. « *Comme si*, s'écrie-t-il, *ailleurs et dans sa correspondance avec Roberval et Frénicle*, il n'avait pas eu assez de marge pour démontrer sa proposition! » Et il ajoute : « *Non, je le répète, Fermat n'a pas voulu révéler au monde le théorème général où il puisait ses questions* (des questions puisées dans un théorème!) *pour embarrasser les mathématiciens. Il s'était sans doute proposé de publier là-dessus un ouvrage ex-professo, lorsque la mort vint arrêter ce projet.* » La dernière phrase fait crouler tout le système. Puisqu'il voulait *publier*, il ne voulait donc pas *cacher*. Est-ce sa faute si ses marges n'étaient pas assez grandes, si la mort est venue le surpendre avant la publication de son livre, et si ses héritiers ont laissé perdre une partie de ses manuscrits ? Poser de telles questions, c'est les résoudre.

Plus nous compulsons la *Biogr. générale*, plus nous regrettons que son savant directeur ait confié à M. F. H. le soin de composer les articles *Hipparque*, *Copernic*, *Kepler*, *Descartes*, *Fermat*, *Newton*, *Leibniz*. Pauvres grands hommes! E. P.

—

Le « Violon de faïence » (II, 588). — La *Chronique des Arts* (20 oct.) dit que cette édition préméditée par un amateur n'a reçu qu'un commencement d'exécution, une eau-forte, tirée à quelques exemplaires : « La Mort jouant du violon de faïence auprès du célèbre Gardilanne, tombé froid et inanimé dans un fauteuil au milieu de son cabinet. » Il est regrettable que l'auteur de cette spirituelle eau-forte, qui n'est point signée, en soit resté là. J. R.

—

Epitaphe de Rabelais (II, 611). — Ce poëte grec s'appelle Julien : il vivait sous l'empereur Justinien et on le distinguait des autres Julien par la qualification de « ex-préfet de l'Egypte. » Bon nombre de ses épigrammes sont des variations sur de petites pièces plus anciennes : il se peut donc que l'idée ne lui appartienne pas. Voici l'épitaphe en question, traduite par Hugo Grotius :

> Accipe Democritum, Pluton, ut rideat unus
> In regno risum non capiente tuo.

Fr. D.

—

Une page de Balzac (II, 612). — L'explication de la page hiéroglyphique a été donnée plusieurs fois par des amis et contemporains de l'auteur. C'était une pure fantaisie : satisfait d'avoir appelé l'attention du lecteur sur cette grave question : *Des religions et de la confession, considérées dans leurs rapports avec le mariage;* embarrassé pour dire tout ce qu'il aurait voulu dire et persuadé que le public suppléerait facilement à son silence, Balzac se contenta de représenter, par un amalgame de lettres, le fouillis d'idées qu'il indiquait, laissant à chacun le soin de développer sa pensée. Victor Chauvin.

— Deux versions ont été données à ce sujet : La première et la plus plausible croit à une mystification de Balzac. Selon la seconde, la composition de ce fragment serait tombée en pâte, c.-à-d. que les caractères d'imprimerie se seront mêlés. J. R.

—

Compendieux (II, 612). — Au Palais, à chaque instant, un avocat (fût-il académicien) nous dit : « On vous a, Messieurs, « expliqué *compendieusement*... » Il croit dire *longuement*, et c'est tout le contraire. C'est qu'il se souvient vaguement de L'Intimé :

> Je vais, sans rien omettre et sans prévariquer,
> Compendieusement énoncer, expliquer.....

et il oublie que L'Intimé, tout en étant fort long, a la prétention d'être court. *Il aurait plus tôt fait de dire tout vingt fois que de l'abréger une!* s'écrie Dandin.

S.-B.

Digitized by Google

— N'a-t-il pu arriver, qu'après les vers de L'Intimé, *compendieusement* ait été employé dans le sens de *en abrégé*, — ironiquement, par ceux qui savaient le latin, — de bonne foi, par ceux qui n'ont pas compris l'intention ironique de Racine?

C. D. B.

—

Un quatrain de 1814 (II, 612). — Je connais la variante suivante, qui me paraît être le véritable texte :

Tyran, juché sur cette échasse,
Si le sang que tu fis verser
Pouvait tenir sur cette place,
Tu le boirais sans te baisser.

F. T. B.

—

Foulon, abbé de Sainte-Geneviève (II, 615). — Sur cet abbé, on peut consulter le *Gallia Christiana*, t. X, article *abbaye de Sainte-Geneviève*, et la nouvelle édition de l'*Histoire du diocèse de Paris*, de Lebeuf, par H. Cocheris (t. II, p. 621). M. E. Q. y trouvera une lettre dudit abbé, écrite quinze jours après l'assassinat de Henri III et renfermant des détails intéressants sur les tristes situations de Paris et des environs en 1589. H. C. B. D. L. B. M.

—

Médaille dite Normande (II, 615). — Thomas Bohier, qui avait, entre autres fonctions, celles de général des finances de Normandie, a commencé le fameux château de Chenonceaux. Désespérant de l'achever, et son pressentiment était juste, il y fit graver, en plusieurs endroits, cette devise : *S'il vient à point, m'en souviendra.*

S.-B.

— Cette devise de Thomas Bohier se trouve reproduite en plusieurs endroits du château de Chenonceaux, surtout sur la crédence, finement exécutée. On a supposé que Bohier l'avait imaginée en calculant avec effroi les sommes immenses qui s'engloutissaient dans les constructions du château. Mais il semble que c'est une erreur, si la devise se trouve sur cette médaille, *neuf ans* avant la fondation de Chenonceaux. Voir : *Mém. sur les monuments numism. de l'expédition de Ch. VIII en Italie*, par M. E. Cartier (Revue numismatique, 1848); *Archives royales de Chenonceaux*, etc., publ. par l'abbé C. Chevalier (Paris, Techener, 1864, in-8°, p. VI, note.) (Milan.) G. marquis D'ADDA.

— Voir la *Biblioth. Héraldique de la France*, par M. Joannis Guigard. P. 257 se trouve une liste de nombreux ouvrages imprimés sur la Normandie. Thomas Bohier doit figurer parmi les nobles de cette province. H. I.

—

Qu'est-ce que Saint-Emmeran? (II, 615.) — Saint-Emmeran naquit, au commencement du VII° siècle, à Poitiers, où il fut plus tard, croit-on généralement, élevé à la dignité d'évêque. Vers 649, il résolut d'aller évangéliser les Bavarois, mais, victime de son saint zèle, il mourut cruellement martyrisé, près de Munich, le 22 sept. 652. On trouve, dans plusieurs auteurs hagiographes, des détails sur sa vie, son martyre, et le transport de son corps à Ratisbonne. Baillet est peut-être celui qui s'étend le plus longuement sur la vie de Saint-Emmeran; il cite d'ailleurs les sources où il a puisé.

(Rouen.) LORMIER.

— Il existe divers ouvrages sur ce saint, qui fut évêque de Frisingen et qui, regardé comme l'apôtre de la Bavière, mourut en 652. Indiquons d'abord sa vie écrite en latin par Aribbon qui fut aussi évêque de Frisingen, de 764 à 784; elle a peu de valeur. Insérée dans les *Lectiones antiquæ* de Canisius, et dans Surius (*Vitæ sanctorum ad 22 septembris*), elle se trouve revue sur divers manuscrits dans la vaste collection des Bollandistes (t. 6 de sept., p. 474-486). Une autre *Vie* composée par Meginfrid de Magdebourg se trouve dans les mêmes recueils, ainsi que son traité sous forme de dialogues, sorti de la plume d'un certain Arnolfus ou Arnoldus; Mabillon, dans ses *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti* (IV, t. I), a donné des fragments de cet écrit, que Pertz a admis dans sa collection des Monuments de l'histoire germanique (t. IV, p. 543-574). Citons aussi *Constantis sacerdotis Sermo de passione et gloria S. Emmerani*, dans le *Thesaurus anecdotorum* de Pez (IV, 2, 24-26). Il existe aussi une *Vie* en allemand par François-Joseph Strauss (Ratisbonne, 1830, 8°) et quelques autres ouvrages qu'on trouvera signalés dans l'important travail de M. Auguste Pottlust, *Bibliotheca historica medii ævi* (Berlin, 1862, in 8°).

(Bordeaux.) B. C.

—

La table de marbre (II, 615). — A notre connaissance, aucun ouvrage contemporain, ou à peu près de l'an 1618, ne s'est expliqué nettement sur la forme et les dimensions de la célèbre Table de marbre du Palais. Le détail fourni par G. de Metz est trop vague pour nous permettre de nous en faire une idée. Ces neuf pièces réunies constituaient-elles une plate-forme? il est plus probable qu'un certain nombre servaient de supports.

Si nous ne savons rien de la forme et de la dimension de la Table de marbre, nous pouvons en indiquer la couleur. L'opuscule contemporain le plus curieux sur l'incendie du Palais, est celui qui a pour titre « *Récit du sujet et cause de l'embrasement*

Digitized by Google

de la grand' Sale du Palais à Paris. A Lyon, Pour Iean Celerier. M. DC. XVIII, petit in-8° de 24 pp. Cette phrase de la p. 10 prouve assez que l'auteur parle *de visu* : « Le lendemain de l'embrasement « et après les vingt-quatre heures passées, « ie fus voir cest accident... » Or, voici ce qu'il dit au sujet de la Table en question (p. 7) : « Ceste longue et espoisse Table de « Marbre noir fort luysant auec les pieds « de mesme, sur laquelle quelquefois les « Roys, les Empereurs, et autres grands « Princes souloyent festiner aux nopces « de nos Roys, et autres triomphes et « magnificences a esté totalement brisée « en pièces, et dont on s'estonnera, est « qu'elle a esté presque réduitte en cen- « dres. »

Nous n'avons jamais rencontré d'estampe représentant, d'après un dessin du temps, cette Table placée à l'une des extrémités de la longue salle à double nef. Il en existe une eau-forte bien connue, gravée par Du Cerceau vers 1565 et reproduite en *fac-simile* par Ch. Meryan. Par malheur, cette eau-forte est restée à l'état d'ébauche et le fond de la salle n'est pas terminé. Mais on peut signaler une estampe plus ancienne où la susdite Table figure *peut-être*, tant bien que mal. C'est une gravure sur bois insérée dans le petit in-folio intitulé : *De artificiali perspectivâ...* par Viator, édition de 1521, fac-similisée en 1860. La grande salle y est représentée au simple trait avec ces deux vers juxtaposés, tracés au bas en caractères gothiques : « Pensant aux Sales du Palais. — Où sont les images des Roys »; à la muraille du fond, percée de larges fenêtres, est adossé un exhaussement, une sorte d'estrade qui s'étend également le long du mur de la nef contiguë. Est-ce là la Table de marbre, rapetissée dans le sens de sa largeur par l'effet de la perspective, ou faut-il y voir simplement un long siége de pierre à l'usage des habitués de la grande Salle? C'est à prendre ou à laisser.

Terminons par un avis. En feuilletant nos nombreuses chroniques nationales, conservées à l'état de manuscrits dans nos principales bibliothèques publiques, on aurait quelques chances de rencontrer une miniature offrant le portrait plus ou moins exact de la célèbre table du Palais.

A. Bonnardot.

—

Le marquis de Pisany. — Cath. de Montpensier. — Scipion Sardini (II, 616). — Pour Jean de Vivonne, marquis de Pisany (*sic*), consulter la *Biographie Saintongeoise* de Rainguet (Saintes, 1851, in-8°). Pisany est un bourg de Saintonge auprès duquel les Vivonne possédaient un château. Pour Cath. de Montpensier, voir la *Biogr. gén. Didot* qui indique les sources.

E. P.

— D'autres renseignements que ceux de L'Étoile? — Voy. Tallemant des Réaux. X.

— M. Ad. Bouyer renvoie, en outre, à la *Chronologie novennaire* de Palma-Cayet; à Moréri; au *Dict. des Gaules* d'Expilly; aux *Lettres missives d'Henri IV*, publ. par B. de Xivrey. Il ajoute qu'aux Mss. de la Bibl. Impér., Fonds franç., n°s 3420, 3646, 3622, 3550, 3556, 3565, 3586, 3570, 3587, 3618, 3624 et 3645, se trouvent des Lettres du Mis de Pisani; et dans le Fonds St-Germain, d'autres documents relatifs à ses ambassades, cités par le P. Lelong, sous les n°s 30219, 30206, 30228 et 30234 de la *Bibl. histor. de la France.*

— J'ai recueilli à peu près tout ce qui existe sur Scipion Sardini dans mon étude sur *Isabelle de Limeuil*, qu'il épousa après sa trop galante mésaventure (*Bull. du Bibliophile*, 1864, p. 800). E. de B.

— Sur Scipion Sardini, on peut consulter un document publié par M. le duc d'Aumale, sous le titre de : *Information contre Isabelle de Limeuil; l'Histoire des princes de Condé*, du même auteur, t. I, p. 262 à 276; l'article que M. H. Cocheris a consacré à l'hôtel de ce gentilhomme dans sa nouvelle édition de l'*Histoire du diocèse de Paris* de Lebeuf (t. II, p. 27, etc.); un mémoire de M. A. de Montaiglon publié dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France* (t. XXIV, p. 99).

H. C. B. D. L. B. M.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Une pierre trouvée à Paris. — En procédant aux démolitions qui commencent à faire place pour le nouvel Hôtel-Dieu, on vient de trouver une pierre taillée en forme d'appui de balustrade, mesurant 1 m. 05 c. de long sur 0 m. 32 c. de large, et sur la gorge de laquelle est gravée une inscription ainsi conçue :

... *Il ressuscita un enffant qui estoit fiulz de vn noble homme appelé Anase* (sic) *le* (quel)... *n'estoit point crestien, mes le promist estre, s'il ressucitoit son fils; lors, monseigneur* ... (Sai)*nt Julien print l'enfant par la main et leva de la fosse, ressucité devant plusieurs... de ce furent merveilliez. Pourquoy Anatase* (sic) *fut baptisé et toute sa famille.*

Cette pierre, qu'on a pu voir déposée au coin des rues de la Cité et de Constantine, va être transportée au Musée de Cluny.

R. C.

—

Un sonnet de Ronsard « appliqué ». — On voit à l'Exposition des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, parmi les collections anciennes, un admirable cadre de miroir du XVIe siècle (appartenant à M. de Mont-

Digitized by Google

brison). Ce cadre, en fer repoussé, ciselé et damasquiné d'or, est surmonté d'armoiries qui me sont inconnues. Au-dessous de la place, jadis occupée par la glace, on lit le quatrain suivant :

Heureux le jour, l'an, le mois et la place,
L'heure et le temps où vos yeux m'ont tué,
Sinon tué, à tout le moins mué,
Comme Méduse, en une froide glace!

C'est le commencement d'un sonnet dont voici la fin :

Il est bien vray que le trait de ma face
Me reste encor'; mais l'esprit délié,
Pour vivre en vous, a son corps oublié,
N'estant plus rien, sans esprit, qu'une masse.

Aucunes fois, quand vous tournez un peu
Vos yéux sur moy, je sens un petit feu
Qui me ranime et réchauffe mes veines,

Et fait au froid quelque petit effort;
Mais vos regards n'allongent que mes peines,
Tant le premier fut cause de ma mort!

Ces vers sont de Pierre de Ronsard; ils ont été composés entre 1560 et 1572 et se trouvent à la p. 63 du t. Ier de mon édit. de ce poëte. Bien qu'il soit classé dans le Ier livre des *Amours*, il n'a pas été écrit pour Cassandre, et le miroir où il se trouve gravé ferait croire qu'il n'a pas été non plus destiné à Marie. Il est, du reste, imité de Pétrarque, et les armoiries du miroir pourraient me faire connaître *en faveur* de qui le poëte l'a composé. Avis aux connaisseurs. PROSPER BLANCHEMAIN.

—

Le latin de Pic de la Mirandole (II, 639). — Ce langage a été amené à sa perfection par Duns Scot, le « docteur subtil. » Voici le procédé : 1° Prenez, par exemple, le mot *quid*, par lequel on demande quelle est la nature d'un objet (*quid sit*) : vous en tirerez *quidditas*, la qualité d'être d'une certaine manière ; de là, l'adjectif *quidditalis*, qualifiant l'objet qui est de cette manière, et l'adverbe *quidditer ;* 2° quand vous aurez opéré ainsi sur une centaine de mots, mettez-en une douzaine les uns sur les autres dans chaque phrase : vous arriverez alors à former, comme en algèbre, des combinaisons variées de valeurs inconnues, et vous pourrez parler indéfiniment, sans vous comprendre et sans être compris. — Cette méthode est fort en usage chez les philosophes allemands de ce siècle. C. D. B.

—

Un préservatif contre le choléra, et cætera (II, 640).— M. V. F. me paraît n'avoir pas pris au sérieux le *Préservatif;* il a eu tort, rien ne l'est malheureusement plus que ce canard. M. V. F., comme bien d'autres, n'aura rien compris à ce grimoire. Nous devons des remercîments au bibliophile qui, rendant à César ce qui appartient à César, et à l'Espagne ce qui lui appartient, vient de faire imprimer chez Lahure, sur beau papier et avec de jolis caractères, le

SALUDABLE REMEDIO

CONTRA LA PESTE Y EL COLERA.

La disposition de la croix et ses signes cabalistiques sont les mêmes que ceux que vous avez reproduits ; le grimoire est le même, mais en espagnol. On donne de plus la manière de s'en servir; elle consiste à dire, pour chaque lettre ou signe, une oraison jaculatoire, que l'on termine par les *Litanies de la Vierge*, un *Pater* et un *Ave*. Rien de tout cela dans la publication française. La réimpression qu'en a donnée l'*Intermédiaire* a peut-être contribué à faire disparaître de plus en plus le choléra, à Paris, du moins. Cela peut consoler ceux qui ne font point chorus avec M. Velpeau et qui chantent encore : O grande puissance de l'orviétan!

Au-dessous de la croix l'on nous dit que le très digne archevêque de Caracas et Venezuela, Dr Silv. Guevara a bien voulu approuver le *Salubre remedio* et lui accorder 80 jours d'indulgence. Enfin, le tout est terminé par une *Advertencia*, donnant l'historique de cette invention qui est bien de son temps, celui du concile de Trente, et que nous transcrivons ici, *ad majorem rei memoriam*.

« Los PP. del concilio de Trento que « trajeron consigo esta Cruz, compuesta « por san Zacarias Obispo, y encontrada « en un Convento de Religiosos en Espa- « na, no fueron acometidos de la peste « que en Trento hubo en el ano de 1546. « Lo mismo ha sucedido ultimamente en « Portugal. Se pudiera asimismo probar « con hechos autenticos, para confusion « de los incrédulos, que in Malaga y Ca- « diz las personas que o han traido con- « sigo esta Cruz, o la han puesto en las « puertos de sus casas, se han virtos libres « del contagio. Motivo por el cual los « MM. RR. Obispos de Malaga y Cadiz « mandaron imprimir dichas Cruces y ex- « tenderlos por su Obispado, concediendo « cada uno 40 dias de indulgencia. Ulti- « mamente el M. R. Opispo de Huesca, el « P. Lorenzo Ramo de S. Blas, se ha « dignado conceder 40 dias de indulgencia « a los que recen las preces contenidas en « las iniciales de la Cruz; otros 40 o los « que recen la Letania de Nuestra Senora, « y otros 40 rezando un Padre nuestro, « una Maria y un Gloria Patri o los Santos « Abogados de la peste. »

Votre confrère, *El Consultor universal*, a-t-il quelque chose à reprendre à cet historique? R. E. R.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

Digitized by Google

Numo 47.] Cherchez et vous trouverez.  Il se faut entr'aider. [10 déc. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, NOTES and QUERIES français.)

Une juste réclamation de M. le comte de Montalembert

Nous avons reçu de M. le comte de Montalembert une lettre que nous voudrions pouvoir insérer *textuellement*, comme il nous le demande. Dans notre désir de lui donner entière satisfaction, nous avons consulté plusieurs jurisconsultes : leur avis a été que l'observation de la loi et cette prudence, cette juste « crainte des sergents, » confessée par nous-mêmes en tête du dernier numéro, ne permettaient point une insertion textuelle (1).

Nous comprenons, certes, que M. de Montalembert ait tenu à rétablir un point d'histoire singulièrement dénaturé en ce qui le concerne; nous approuvons qu'il ait voulu mettre lui-même à néant une imputation « ridiculement fausse. » Mais cette imputation, il ne saurait l'attribuer à l'*Intermédiaire* ou à son correspondant, puisque celui-ci la déclarait « étrange » et demandait que la lumière se fît (II, 581). Evidemment, ce que M. de Montalembert doit, en cette occurrence, à l'*Intermédiaire*, c'est une occasion d'éclairer tous ceux de nos lecteurs qui auraient été jusqu'ici dupes d'une aussi absurde méprise. Il ne peut donc que lui en savoir bon gré. En tout cas, il a bien fait de ne pas douter, non-seulement de notre impartialité, mais de notre amour de la justice et de la vérité. C'est, en effet, le vrai que nous *cherchons;* c'est de justice que nous sommes *curieux* avant tout, et il nous semble que, même avec les coupures que nous sommes obligés de faire dans la lettre suivante, — aux endroits qui auraient pu paraître avoir un faux air de politique, — la question (bibliographique, en quelque sorte) de la phrase trop souvent attribuée par des ignorants ou des étourdis à M. le comte de Montalembert, n'en est pas moins éclaircie. Le but de l'illustre écrivain se trouve ainsi atteint, en même temps que celui du questionneur, et celui même de notre recueil : rectification par la partie intéressée, instruction par tous et pour tous.

*A M. le Directeur de l'*INTERMÉDIAIRE, etc.

La Roche en Breny (Côte-d'Or), 29 nov. 1865.

A mon retour d'un voyage à l'étranger, on me communique votre numéro du 10 oct., dans lequel, sous le titre de : *Une déclaration qui ne manque pas de franchise*, un de vos correspondants m'attribue une proposition qui est précisément le contraire de la doctrine que j'ai professée et servie pendant toute ma vie : « Quand nous sommes les plus faibles, nous « vous demandons la liberté au nom de vos « principes; quand nous sommes les plus forts, « nous vous la refusons au nom des nôtres. » — Ces paroles se rencontrent en effet dans un écrit de moi, non pour exprimer mon opinion personnelle, mais, au contraire, pour résumer celle que j'ai combattue sans relâche. Voici le passage en question : il se trouve dans un travail sur « l'Appel comme d'abus et les Articles organiques du Concordat, » publié dans le *Correspondant* du 25 avril 1857, et reproduit dans mes *Discours et œuvres polémiques*, t. V, p. 552, Paris, Lecoffre, 1860. Il s'adressait au clergé et aux journalistes catholiques. . . . de l'école absolutiste :

« Aujourd'hui vous êtes non-seulement dé-
« sarmés, mais vous êtes. . . . .
« Vous avez perdu et sacrifié volontairement
« le terrain où vous avez applaudi à ceux qui
« ont déclaré que *le bras séculier des gendar-*
« *mes*. . . . .
« (UNIVERS, 20 fév. 1856); à ceux qui, dans un
« accès d'insolent égoïsme, répondaient. . . .
« Vous avez applaudi à ceux qui ont publique-
« ment professé que. . . . .
« devait être refusée *à ceux qui ne se confes-*
« *sent point*. Vous avez laissé dire, par une as-
« similation sacrilége, que. . . . .
« (UNIVERS, 22 déc. 1855).

« Vous savez maintenant ce que valent. . . .
« . . . . outrecuidance.
« Quand vous serez. . . . . ,
« qui voulez-vous qui vous plaigne, qui vous
« défende ou même qui vous comprenne? Per-
« sonne; car personne, en France, n'admettra
« la légitimité de cette théorie cynique, prati-
« quée et justifiée par vos oracles, et qui se
« réduit à dire : *Quand je suis le plus faible, je*
« *vous demande la liberté, parce que tel est*
« *votre principe; mais quand je suis le plus*
« *fort, je vous l'ôte, parce que tel est le mien*
« Soutenir un pareil système, même quand on
« n'a pas d'antécédents, cela semble déjà pas-

(1) Lorsque nous changions, l'autre jour, de librairie, afin d'assurer plus pleinement à notre feuille et à ses correspondants le bénéfice du *sub lege libertas*, nous ne pensions guère que cette maxime même allait nous contraindre à tant de circonspection, à propos d'une simple rectification, d'une simple citation de texte. *Dura lex, sed lex.*

Digitized by Google

« sablement effronté. Mais le voir arboré par « les mêmes hommes qui, il y a dix ans, pro- « fessaient, applaudissaient et propageaient la « doctrine contraire : voilà qui soulève le « cœur ! »

Le numéro de l'*Intermédiaire*, qui contient une imputation si radicalement fausse contre moi, est le premier que j'aie lu ; je ne connais donc pas l'esprit de votre recueil. Mais je suis convaincu qu'en satisfaisant à une curiosité plus ou moins érudite, vous n'encouragerez jamais des attaques diffamatoires contre des hommes publics encore vivants, bien qu'éloignés de l'arène politique. C'est pourquoi je vous demande, bien plus au nom de votre propre loyauté, qu'aux termes de la loi, de vouloir bien insérer textuellement cette lettre dans votre prochain numéro.

Agréez, etc. CH. DE MONTALEMBERT.

— En même temps que cette lettre, nous recevions de M. de Ponnat une communication dont l'objet n'est peut-être plus aussi utile, en présence des explications si lumineuses de M. de Montalembert. Cependant, comme il se pourrait qu'elle amenât une nouvelle indication de texte venant encore à l'appui desdites explications, nous l'insérons plus loin, aux *Réponses* (col. 723).

—

Correspondance de fin d'année.

Des réponses tout à fait aimables et encourageantes (même celles mêlées de critiques) nous sont déjà parvenues, au sujet de nos derniers avis (II, 673), et nous en remercions nos correspondants. Nous ferons plus : nous en citerons quelques extraits, fidèle à notre règle de conduite qui consiste à confier à nos abonnés les petits secrets de leur ami l'*Intermédiaire* et à mettre ses affaires entre leurs mains. Quoi de plus naturel, d'ailleurs, et de plus juste?

« ... Je suis heureux de vous annoncer, nous écrit M. E. C. (27 nov.), que j'ai recruté trois nouveaux abonnés pour le 1er janvier prochain.... et je continuerai toujours ma propagande à l'occasion, tant j'attache de prix au développement de votre excellent recueil... »

M. E. P. (27 nov.) « Comptez que je vous suivrai *rue de la Monnaie*, et puissiez-vous trouver là *celle* (la monnaie) qui est nécessaire pour conduire à bien votre utile entreprise, car *sub lege libertas* ne suffit pas (1)... Je m'engage à procurer à l'*Intermédiaire* un abonné de plus, et, si je ne puis, je prendrai deux abonnements pour moi tout seul. »

M. F. MN. (28 nov.) « ... Il faut absolument que l'*Intermédiaire* vive; il faut qu'il prospère. J'ai déjà constaté, en fait, combien il est facile de lui trouver de nouveaux amis : il n'y a qu'à le faire connaître à quiconque aime et goûte un peu les choses de l'esprit... Croyez bien que je ne m'y épargnerai pas, et ayez confiance. »

M. TH. D. (28 nov.) « ... Je le déclare hautement, et sans aucun respect pour la modestie du fondateur-directeur de l'*Intermédiaire*, je ne connais pas de recueil périodique qui m'instruise, m'intéresse et m'amuse à un aussi haut degré. Je serais tout prêt, pour ma part, à doubler mon abonnement, et même alors je serais bien loin de me croire en règle avec lui... Vous avez bien fait de nous faire connaître l'insuffisance de son budget, et l'immense majorité de nos co-abonnés s'en est certainement émue comme moi... Veuillez, si vous le jugez convenable, soumettre mes demandes à vos lecteurs et agréer tous les vœux que je forme pour notre cher journal... »

M. Th. D. voudrait que le prix, trop modique, suivant lui, fût porté de 10 à 15 ou à 20 fr., et il pense que « *tous* les abon- « nés de l'*Intermédiaire* souscriront avec « empressement à cette proposition, afin « de le faire sortir d'une situation plus pé- « nible encore pour eux que pour son Direc- « teur... » — Nous comprenons le sentiment qui anime M. Th. D., et nous en sommes touché, mais qu'il nous permette de maintenir, en connaissance de cause, la réponse négative que nous avons déjà faite et réitérée sur ce point (I, 338, II, 386, 674). L'*Intermédiaire* ne doit chercher son développement que dans la multiplication du nombre de ses amis, due à ses amis mêmes. *Sic sit, aut non sit* : telle est la loi de son existence. — Libre, d'ailleurs, à ceux que leur bon vouloir y porterait, de *multiplier*, s'ils veulent, leur propre souscription. *Quod abundat non vitiat.*

Nous pourrions, en attendant, *multiplier* nous-même ici les témoignages de sympathie, les preuves et les promesses d'active coopération que nous avons reçues. Nous aimons mieux passer au chapitre, non moins utile et moins monotone, de la critique.

Hélas ! elle est aisée... et la direction de notre petite feuille ne l'est pas autant. Ajoutez que les observations que l'on nous adresse sont très souvent contradictoires, et que l'*Intermédiaire*, comme certain meunier,

Ne peut pas contenter tout le monde et son père.

Bien plus : il fait encore quelques mécontents, alors qu'il s'arrange pour laisser à chacun la liberté.

« N'y aurait-il point (nous écrit M. Ph. Burty, 26 nov.) à réagir contre le luxe d'initiales et de pseudonymes, sous lequel vos plus spirituels correspondants se dissimulent à l'envi? Cela ôte souvent du sérieux aux questions comme aux réponses. On se croirait dans un bal à Venise. Pourquoi, au contraire, l'*Intermédiaire* ne serait-il point un salon dans lequel on entrerait, le plus souvent possible, à visage découvert? Il en naîtrait certainement des échanges de correspondances personnelles, utiles à tous les esprits sérieux. »

Nous approuvons volontiers la pensée de cette lettre. Mais c'est à vous, chers correspondants, et non à l'*Intermédiaire*, que le reproche s'adresse, si reproche il y a.

(1) Vous ne croyiez pas dire si vrai, cher correspondant!

Digitized by Google

Suivez donc le conseil de M. Ph. Burty, entrez « à visage découvert, *le plus souvent possible*, » dans notre salon de conversation et dans nos boudoirs. Seulement, si vous croyez devoir user du masque ou du loup, soulevez-le, avant d'entrer, pour vous faire reconnaître du maître de la maison; la bienséance, la prudence le veulent ainsi, et c'est la seule chose, quant à nous, que nous puissions exiger de vous. Nous aurions pourtant bien envie d'en exiger une autre: c'est....., masqué ou non, d'avoir toujours de l'esprit. Là est l'essentiel à Paris, comme à Venise, et où serait le mal si, à cet égard, on pouvait toujours se croire dans un bal... d'autrefois?

Des observations d'un autre genre, et qui nous concernent plus particulièrement, nous sont venues d'autre part.

Tout en nous félicitant de « l'habile persévérance avec laquelle nous avons su triompher de nombreux obstacles » et en nous exprimant « des vœux sincères pour que chaque jour voie se développer un succès déjà très-légitimement acquis », M. G. de B. regrette que « certaines questions soient accueillies par nous trop facilement », et insiste pour que, « de plus en plus, l'élément *sérieux* et *utile* prédomine dans nos colonnes, s'adressant à un public intelligent et sérieux ». — M. O., plus sévère encore dans sa bienveillance, nous reproche d'admettre « des questions d'un intérêt trop individuel et des réponses qui ne peuvent satisfaire personne; de trop prendre à la lettre notre titre d'*Intermédiaire* et de composer parfois nos numéros, vaille que vaille, par la poste. »

Loin de nous de constester ce que ces observations peuvent avoir de fondé, et nous recommanderons à nos lecteurs de nous aider à en tenir compte. Mais il ne faut pourtant pas méconnaître que notre feuille doit bien être, comme le dit son titre, un... *Intermédiaire;* que c'est bien la *poste* qui doit remplir ses numéros, et que leur valeur dépend forcément, comme nous l'avons déjà rappelé, des hasards du « coup de filet » (II. 1) : là est son originalité; là est son mérite, et aussi son inconvénient, auquel il ne dépend pas toujours de nous de remédier. Il ne faut pas oublier qu'il s'adresse à des lecteurs « tous intelligents », cela va sans dire, mais pas tous aussi profondément « sérieux »; qu'il en est qui s'accommodent fort bien de l'*utile dulci* et qui aiment que nos colonnes

Passent du grave au doux, du plaisant au sévère.

Enfin, l'*Intermédiaire*, qui, au témoignage de M. G. de B. et d'autres correspondants, a déjà, pour des questions sérieuses et d'intérêt général, « rendu de nombreux services », ne doit pas non plus négliger de rendre, comme le *Notes and Queries*, des services individuels. En un mot, il a des devoirs multiples à remplir et à concilier; tâche difficile, mais dont il espère s'acquitter de mieux en mieux, surtout si ses critiques veulent bien se souvenir que c'est d'eux-mêmes que nous attendons les améliorations qu'ils désirent. Ils sont nos *pourvoyeurs* et nous leurs disons, comme tel auteur du temps jadis : « Vous voulez mieux que cela? contribuez-y. *Vel tu da melius.* »

Ce qui est déjà un bon signe, c'est que, parmi les anciens abonnés de la *Correspondance littéraire*, plusieurs et des mieux qualifiés, ont manifesté leur intention de demeurer fidèles à son successeur. L'*Intermédiaire* fera en sorte de justifier cette faveur, qui lui est précieuse. Si seulement, dans son cadre, il y avait... plus de place! C'est là souvent, en effet, son plus grave défaut. Comment faire, pour subvenir à un arriéré qui ne peut que s'accroître sans cesse davantage? Divers moyens sont proposés : nous les examinerons. Dès à présent, on nous demande de ne pas faire rentrer la Table des matières et le Titre de la 2e année dans le N°48, mais d'en faire, avec la Couverture, une livraison tirée et payée *à part*. Nous allons peut-être nous y décider. Qu'on aille aux voix!

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — EPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Le quatrain sur Agnès Sorel. — On connaît ce quatrain célèbre, en l'honneur de *Ma Damoiselle de Beauté*, et attribué à François Ier, qui l'aurait, dit-on, composé pour le portefeuille de Madame de Boisy:

Gentille Agnès, plus de loz tu mérite,
La cause estant de France recouvrer,
Que n'en pourroit dedans un cloistre ouvrer
Close nonain ou bien dévot hermite.

Pourrait-on me dire l'origine vraie de ces vers et m'indiquer l'ouvrage qui les a reproduits pour la première fois?

U. R.-D.

—

Prononciation du vieux français. — L'*Intermédiaire* s'est occupé de la prononciation du grec. Ses correspondants ne pourraient-ils consacrer quelques notes à la prononciation du vieux français? Ainsi le mot *François* lui-même avait-il comme aujourd'hui deux prononciations différentes dans *François Ier* et dans *le peuple françois?* L'*u* et le *v* se confondaient dans l'écriture : comment pouvait-on les distinguer dans la langue parlée? P. BLANCHEMAIN.

Digitized by Google

Labor improbus. — Comment et dans quel sens Virgile a-t-il pu créer cette singulière alliance de mots, par laquelle le travail opiniâtre, incessant, celui enfin qui triomphe de tout, est qualifié de *improbus*, et cela sans médisance ni calomnie?
M. J.

—

« Le Bossu de Suabe », dans Rabelais. — Dans l'énumération des personnages illustres qu'Epistémon a vus en Enfer (L. II, ch. 30, de *Pantagruel*), on a substitué, dans les éditions originales de Paris et de Poitiers, le *Bossu de Suabe* au pape *Alexandre VI*. Dans quel roman de chevalerie figure ce Bossu? A. Péricaud.

—

La Poule au pot du bon Henri IV. — En quel livre cette fameuse poule a-t-elle pris son essor pour la première fois? T. de L.

—

Choublanc. — La bourrique à Robespierre. — Quelle est l'origine de ces deux locutions: *Faire choublanc*, et: *C'est comme la bourrique à Robespierre*? Bn.

—

D'où le nom de Castelletto? — Le nom de *Châtelet*, donné au théâtre des marionnettes, vient certainement de l'italien (*Castelletto*); mais d'où vient le nom italien?
Y. D.

[De quel *théâtre* s'agit-il ici? — *Réd.*]

—

Etymologie du mot Drôme. — Quelle est l'étymologie exacte du mot *Drôme*, qui désigne une rivière, à la fois dans le département du midi de la France qui porte ce nom, et dans celui du Calvados? B.

—

Cauchon, Cochon. — Le peuple, en haine de Cauchon, l'évêque de Beauvais, n'aurait trouvé rien de mieux que d'appliquer ce nom à l'animal le plus immonde de la création. Plusieurs journaux attribuent cette étymologie du mot *cochon* à feu M. Dupin. Mais elle diffère un peu de celle acceptée par Ménage et Furetière, qui font venir *cochon* de l'italien *ciacco*, dérivé lui-même du grec σύβαξ, lubrique, lascif. Que faut-il en penser?
(Vesoul.) Th. Pasquier.

— Même question posée par M. A. Felh.

—

Qu'est-ce que « le Buscon »? — Au XVIIe siècle, surtout dans la première moitié, on citait familièrement la littérature espagnole; aujourd'hui elle est fort peu connue chez nous. Ainsi, par exemple, aucun éditeur des *Mémoires du Cardinal de Retz* n'a expliqué ce passage où Retz, en prison à Vincennes, se plaint de ses surveillants et dit: « Je me divertis au « commencement à faire la vie de mon « exempt, qui, sans exagération, étoit aussi « fripon que Lazarille de Tormes et que *le* « *Buscon*. » (Edit. Champollion, t. IV, p. 171.) — Qu'est-ce que *Buscon?* Est-ce le titre d'un roman picaresque, ou un simple acteur d'un de ces romans, et, dans ce cas, lequel est-ce? A. Feillet.

—

Pierre Boquin, Réformateur. — Je possède un petit portrait anciennement gravé et représentant *Petrus Boquinus*, *Biturix*, *theol. exquisitiss. æt.* LXIIII. Cette gravure doit être aussi rare que curieuse. Au bas de ce portrait (médaillon ovale dans un encadrement d'arabesques), au-dessous de six vers latins composés et gravés en l'honneur de P. Boquin, on lit, dans l'angle de droite: *Jacobus Granthome. fe. et. excu*, et, dans celui de gauche, un monogramme bizarre dont je n'ai pu connaître encore le sens et l'origine. Ce chiffre assez embrouillé [PF] est composé d'un M majuscule, dont le premier jambage vertical forme aussi un B, le dernier jambage formant un E; et des deux petits traits intérieurs qui descendent à angle aigu pour unir les deux jambages de l'M, celui de droite est barré d'un petit S. Que veulent dire ces quatre lettres M. P. F. s. ainsi entrelacées? Ulr.

—

La Galerie Derschau. — Je possède un tableautin de nature morte dont le clair-obscur est très fin, représentant des livres et papiers sur un appui et signé des initiales H. W. Au revers de ce panneau, j'ai trouvé l'inscription suivante: *Derschauische Kunstskabinett zu Nurnberg*. Ce Derschau avait réuni un nombre considérable de vieux bois gravés, dont la plupart étaient restés inédits. Je possède par exception moi-même une vieille épreuve d'une des plus belles de ces planches, l'*Adoration des Mages*. Zacharias Becker, dans un grand ouvrage en trois volumes et qui coûte fort cher, imprima pour la première fois (en 1821, je crois,) ces curieux incunables de la gravure, en les accompagnant d'un texte explicatif. Existe-t-il un catalogue imprimé des tableaux de la collection Derschau? Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* peut-il me dire quelle était l'importance de cette collection? A qui, en outre, peuvent s'appliquer les initiales H. W.? Jacques D.

—

Un monogramme de peintre. — J'ai une marine hollandaise (ou flamande) représentant une barque de pêcheurs, à la voile, poussée par une forte brise, sur une mer grisâtre, agitée et sous un ciel nuageux,

Digitized by Google

jaunâtre à l'horizon. La couleur du tableau rappelle les tons et un peu la touche légère et facile de J. Van Goyen. Sur une pièce de bois, au premier plan, dans le milieu et au bas, on voit les initales un peu effacées, M (surmonté d'un P) W. F., ou M (surmonté d'un F) W. F. Ne serait-ce pas le monogramme de l'un des Pierre Molyn? On sait que les deux peintres de ce nom étaient surnommés, l'un, *le Vieux* (le père), et l'autre, *le Jeune* (le fils). Je serais bien aise de connaître le nom de l'auteur de mon tableau.

(Manéglise, S.-Inf.) L. DELIÉ.

—

Denare, peintre. — L'Exposition régionale d'Auch (juin 1863) contenait une toile représentant un *Intérieur d'atelier*, genre flamand, h. de 45 c. l. de 55 c., et signée : *Denare* (1791). — Quelqu'un peut-il me renseigner sur cet artiste dont je ne rencontre le nom nulle part? H. VIENNE.

—

Ancien théâtre à Rouen. — Des personnes, qui paraissent bien informées, pensent qu'il a dû exister à Rouen un théâtre dans la rue Eau-de-Robec. Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il fournir quelque document à ce sujet?

(Rouen.) TRISTAN-FURETEUR.

—

La tessère de la « Casina. » — Quel est actuellement le dernier mot de la science sur la tessère de la *Casina*, admise par Orelli dans ses *Inscriptiones* (nº 2,537), dont M. Magnin a nié l'authenticité dans la *Revue des Deux Mondes*, t. XXIV, p. 433? Y. D.

—

Ivoire pétrifié, souvenir d'Annibal. — Connaît-on l'existence de morceaux d'ivoire pétrifié qui auraient été trouvés sur les bords du Rhône, et qui proviendraient des dents des éléphants d'Annibal, dont ils accuseraient le passage dans ces lieux?

B.

—

Diis ignotis. — La phrase suivante, aussi remarquable par sa clarté que par son élégance, termine un feuilleton de M. S. H. Berthoud, dans *Les Nouvelles* du mois de novembre : « Comme le faisait Rome, il « leur faudrait (*aux inventeurs inconnus*) « un temple, sur le fronton duquel elle (la « France) pût du moins écrire : *Diis ignotis.* » Ce n'est pas nous autres, mangeurs d'*x*, qui ferions de si belles phrases! Oh! non! nous ne sommes capables que de les admirer; mais où M. Berthoud prend-il, à Rome, son temple « consacré aux dieux « inconnus? » Quelqu'un serait-il assez bon pour me le dire? E. P.

Persécutions des chrétiens. — Quels monuments historiques témoignent des persécutions des chrétiens sous les empereurs romains, en écartant, bien entendu, les *Actes des Martyrs*, dont on voudrait justement constater le degré d'authenticité par une critique rationnelle?

CH. D'OTTENS.

—

Lever des fonts. — Quelle est l'origine de cette expression si usitée pendant le moyen âge? Y. D.

—

Une pierre trouvée à Paris. — Relativement à cette pierre mentionnée par l'*Intermédiaire* (II, 702), je demande : 1º Quel peut être le saint Julien, auteur du miracle? 2º Comment expliquer la mention du miracle sur cette pierre, en forme d'appui de balustrade? NOSSIOP.

—

Le droit des pauvres prélevé sur les confrères de la Passion, à Valenciennes. — Dans son savant ouvrage : *Etudes sur les mystères*, mon illustre ami M. O. Le Roy s'exprime ainsi (p. 128) : « D'Outreman, « historien et prévôt de Valenciennes dans « le XVIe siècle, parle d'un mystère de la « Passion en vingt-cinq journées, repré- « senté, l'an 1547, par les principaux « bourgeois de cette ville. — La foule y « fut si grande pour l'abord des estran- « gers, que la recepte monta jusques à la « somme de 4,680 livres, bien que les « spectateurs ne payassent qu'un liard, ou « six deniers chacun. » Ce serait donc sur cette somme, énorme pour l'époque, qu'aurait été prélevée celle que mentionne le compte de la Grande Aumône de Valenciennes pour cette même année, somme que le comptable nous fait connaître par le passage suivant : *procédant des clers deniers du jeu de la Passion, lequel fut joué au proffict de ceste aulmosne, le* IXe *septembre de ce compte, a esté receu* LXIII l. VIII s. III d. t. — Il porte, en outre, en recette LXII s. pour l'achat d'un quesne (pour la croix), lequel avoit servy au jeu de la Passion, et qui fut donné à ceste aulmosne par les commis dudit jeu. — En 1551, le receveur de la Grande Aumône déclare encore qu'il a reçu XVI l. XVIII s., *procédant des clers deniers d'aulcuns jeulx des Actes des Apostres, jouez par les festes de Noël, de ce compte.* DE LA FONS-MÉLICOCQ.

—

Dîners de fondation. — C'est ainsi, je crois, qu'on appelle certains dîners périodiques, auxquels les convives se sont promis d'assister à jour fixe. Quelques-unes de ces petites sociétés gastronomiques ont acquis plus ou moins de célébrité, et les renseignements sur l'histoire des

Digitized by Google

plus connues ou des plus bizarres, satisferaient, sans aucun doute, la curiosité de nos lecteurs, en même temps que j'y puiserais les éléments d'un travail, en voie de préparation, sur ces questions, selon moi, très-appétissantes. Je demande particulièrement des détails sur les dîners de la *Gousse*, des *Bénisseurs*, de la *Fourchette harmonique*, des Dufour et de *L'Œuf;* mais les données qu'on voudra bien fournir sur tous ces fameux *dîners de fondation*, autres que ceux cités ci-dessus, ne pourront qu'augmenter avantageusement la somme de celles que je possède déjà. Je prie donc les personnes qui connaîtraient certaines particularités intéressantes à la question, de me les communiquer par l'*Intermédiaire*. C.

—

La Société des Rosatis. — Tous les bibliophiles connaissent Mérard de Saint-Just, mort en 1812. J'ai de lui un cahier ms. contenant un grand nombre de pièces de vers, quelques-unes très libres, et qui doit avoir été imprimé, cependant je n'en suis pas certain. Parmi ces pièces, il y en a une qui a pour titre : « Projet de règlement pour le dîner des *Rosatis*, » qui devait avoir lieu tous les mois : « Nommé pour « proposer ledit règlement, on exigea que « je le présenterais en couplets. Je pré« sentai ceux-ci. » Suivent trois couplets de huit vers chacun. Une autre pièce est intitulée : « Couplets bachiques pour un « dîner de Rosatis et de Rosaties, et non « *Rosières*, comme quelques personnes les « appellent très improprement. Une femme « admise dans une société de Rosatis ne « peut être appelée Rosière. » Cette pièce est composée de six couplets, de six vers chacun. — Quelle était cette société de Rosatis? Quand et par qui a-t-elle été fondée? FAUCHEUX.

—

Descartes, Armoricain. — Jusqu'ici on a généralement cru que le père de la philosophie moderne était Tourangeau, lui qui reçut le jour non loin de Tours, à la Haye, surnommé en son honneur la Haye-Descartes.

Quel prétexte, je ne dis pas quel motif, pouvait donc avoir l'auteur de la *Métromanie*, lorsqu'il écrivait, dans le *Temple de Mémoire*, ces vers :

Bien au-dessus de la voûte étoilée,
Où le premier crut lire Galilée;
Bien par delà les tourbillons nombreux
Nouvellement éclos du cerveau creux
D'un *philosophe, honneur de l'Armorique;*
Loin de tout ciel plat, ovale ou sphérique,
Est un espace infiniment plus grand
Que n'est celui que l'univers comprend.

Il n'est pas sans intérêt d'élucider cette question d'État... civil; d'examiner si la petite Bretagne est en droit de revendiquer comme sien l'illustre auteur de la *Méthode*, quand il devrait lui suffire d'avoir vu naître, entre autres illustrations, les Abeilard, les Chateaubriand et les Lamennais. E. L.

—

Le Marquis de Lubiénickz. — On sait que le prince de Conti se posa comme candidat à la couronne de Pologne, lors de la vacance qui amena l'élection de Jean Sobieski. Il existe une lettre du grand Condé, signée *Louis de Bourbon*, qui demande qu'on lui envoie des nouvelles de Pologne. Elle est datée du 18 décembre 1673, Paris, et adressée au marquis de Lubiénickz. Quel fut ce marquis de Lubiénickz? JACQUES D.

—

Le versificateur Stardin. — Quel emploi avait, à Paris, M. *Stardin*, auquel on attribue le fameux rondeau fait contre L'*Ovide* de Benserade, en 1676? Ne serait-il pas possible de trouver la date de la mort de ce spirituel versificateur, qui ne fut pas inconnu à Despréaux? A. PÉRICAUD.

—

Lieu et date de la naissance de Jeanne Vaubernier. — Lorsqu'elle parut au tribunal révolutionnaire, le 17 frimaire an II, elle déclara être née à Vaucouleurs en 1751, et pourtant la plupart des biographes la font naître en 1744. Si cette date de 1744 est justifiée par pièce authentique, peut-être alors était-ce par sentiment de coquetterie que la Dubarry se rajeunissait de quelques années. Grosley, avocat, mort à Troyes en 1785, raconte dans ses Mémoires une anecdote qui serait pleine d'intérêt si elle éclaircissait les doutes qui ont plané jusqu'à ce jour sur la naissance de cette maîtresse de Louis XV. Sous-caissier de l'armée d'Italie en 1745, Grosley accompagna, en cette qualité, M. Billard-Dumonceau, munitionnaire général. « A notre passage en Italie, en 1745, dit-il, une fille, qui fut plus tard la fameuse comtesse Du Barry, venait de naître d'une ancienne cuisinière de M. Dumonceau, qui, à la prière de cette femme, consentit à être le parrain de l'enfant. » TH. PASQUIER.

—

Le sous-lieutenant Fouquier-Tinville. — On trouve, dans la collection des lois, la mention suivante : « 12 *septembre* 1793 : « *Décret qui destitue le sous-lieutenant* « *Fouquier-Tinville.* » Quelle était la cause de cette destitution? Quel degré de parenté existait entre le sous-lieutenant et le fameux accusateur public? Z. A.

—

Blason de trois familles. — Prière d'indiquer à quelles différentes familles peuvent

Digitized by Google

appartenir les armes suivantes? (Les couleurs sont pour la plupart ignorées.)—1° Vergeté de....., au chef parti de 3 pièces. La 1re... à la croix allaisée... cantonnée de 4 croisettes... La 2e ..... aux 3 fleurs de lis... surmontées d'un lambel... (Orléans probablement.) La troisième... chargée d'une étoile... — 2° D'or au chevron d'azur accompagné en pointe d'une étoile de..... et au chef... chargé de 3 croissants... L'écu surmonté d'une couronne de comte. — 3° Deux écus accolés, surmontés d'une couronne de comte, l'un: au chevron de... accompagné de 3 étoiles.... au chef... chargé de 2 têtes d'aigle arrachées....; l'autre à l'aigle... sur son rocher... fixant un soleil d'or. B.

—

Les FF. Mendiants de S. Dominique et de S. François. — Quel est l'auteur de la Légende dorée des Frères Mendiants de l'ordre de Saint-Dominique et de Saint-François (Leyde, in-8° sans date, chez Jean Le Maire)? Y. D.

—

L'homme au masque de fer. — Où se trouve une lettre de Barbezieux à Saint-Mars, du 16 novembre 1697, dont un passage est rapporté à la fin de l'article *Masque de fer* de la Biogr. univ. de Michaud, 1re éd.? Cette lettre a-t-elle été imprimée? E. M.

—

Le luxe de la Terreur, d'après L. Blanc. — Quelle foi peut-on ajouter à Louis Blanc, quand il écrit, dans son *Hist. de la Révolution* (XI, 132), que « jamais on « n'avait fait autant de dépenses inutiles, « étalé des costumes aussi brillants qu'en « 1794, *pendant la Terreur à son apogée;* « que d'élégantes voitures sillonnaient « alors la ville; que les étrangers (?), quand « ils arrivaient à Paris, par la route de « Chaillot, s'étonnaient de trouver la ma« gnifique allée des Champs-Elysées, en« combrée de phaétons et tout étincelante « de parures. » Jusqu'ici j'avais toujours cru (*Hist. de la Société*, etc., et MM. de Goncourt écrivent de même) que pour des voitures, en ce temps-là, on ne voyait plus que des charrettes; que la richesse était crime, et que toute ostentation de luxe, *c'était la mort?* (Harlem.) Van M.

—

Le Décalogue mis en musique. — M'occupant de quelques recherches relatives à des singularités musicales, je désirerais avoir des renseignements sur un fort petit volume que je cherche depuis longtemps, sans réussir à le rencontrer : *la sainte Bible mise en vers*, par J. P. J. du Bois. La Haye, 1782. Je sais que c'est un sommaire mal rimé du contenu des divers livres de la Bible. A la fin se trouvent les dix Commandements mis en musique. Pourrait-on obtenir quelques détails sur cette particularité un peu étrange? C. A.

—

La Collection orientale publiée par l'Imprimerie (alors) royale.—Le gouvernement de Louis-Philippe a fait imprimer avec luxe les textes et la traduction de quelques grands ouvrages d'origine asiatique. Ces publications, dont un particulier ne pourrait faire les frais, ont été confiées à des érudits de premier ordre : MM. E. Quatremère, J. Mohl, E. Burnouf. L'*Histoire des Mongols*, le *Shah-Nameh*, le *Bhagavata-Purana* resteront toujours des œuvres de l'ordre le plus distingué. Je crois que depuis près de vingt ans cette série de publications est restée interrompue. Elle avait été décrétée dès 1813 par Napoléon Ier, dont la pensée, à cet égard, demeura longtemps stérile; il serait digne de l'Empereur Napoléon III de lui donner une impulsion nouvelle et féconde. E. V.

—

Les deux éditions de Brantôme. — Il n'est pas sans intérêt pour ceux qui, comme moi, aiment assez Brantôme pour en désirer deux bonnes éditions, et qui, comme moi, ont dans leur bibliothèque les 3 *premiers volumes* de l'édition elzévirienne, commencée, pour le libraire Jannet, par MM. Mérimée et Lacour, et le t. Ier de l'édition publiée pour la *Société de l'Histoire de France* (un vœu et une victoire de M. de Montalembert), par M. L. Lalanne, — il n'est pas sans intérêt pour les bibliophiles mes confrères, d'être fixés sur les intentions définitives de M. Pagnerre. Achèvera-t-il, n'achèvera-t-il pas le Brantôme dont il a hérité, et qui est suspendu depuis plusieurs années au 3e volume?

M. de Lescure.

—

Les Variétés littéraires de M. de Sacy. — L'ingénieux académicien qui porte ce nom déjà illustre a publié, il y a quelques années, un recueil d'articles insérés dans le *Journal des Débats*. Deux éditions, l'une in-8°, l'autre grand in-18, ont constaté le succès de cette collection qui a charmé tous les amis de la saine et sérieuse littérature. Mais ces deux volumes sont loin (je crois) de contenir tous les travaux (je ne parle pas des articles politiques) sortis de la plume de M. de Sacy, et depuis quelques années, l'habile critique a continué d'écrire, quoiqu'il écrive peu. On avait fait espérer que les *Variétés* auraient une suite; cette espérance se réalisera-t-elle?

G. B.

—

Deux Vénitiens anonymes. — On an-

Digitized by Google

nonce la mise en vente, chez A. Aubry, de l'ouvrage suivant : *Les Femmes blondes, selon les peintres de l'école de Venise, par deux Vénitiens*. L'un de ces anonymes est probablement M. A. Baschet, qui a publié un travail sur le même sujet dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Sait-on quel est l'autre? J. R.

—

Annuaire des Artistes et des Amateurs. — La librairie Renouard a publié, sous ce titre, en 1860, 1861, 1862, un excellent ouvrage périodique, composé sous la direction de M. Paul Lacroix; il a malheureusement cessé de paraître, à sa quatrième année. Est-ce un essai définitivement avorté, ou la publication, interrompue pendant trois années, va-t-elle reprendre, à la grande satisfaction des amateurs?

H. VIENNE.

—

Dons de corps saints faits par la Cour de Rome. — Tous les journaux ont annoncé, il y a quelque temps, que le Pape, voulant témoigner à Madame de Lamoricière combien il appréciait les services rendus à la cause pontificale par l'intrépide général, avait envoyé à cette veuve le corps d'un martyr provenant des catacombes de Rome. Un envoi de ce genre un peu singulier est-il dans les usages du Saint-Siége? En existe-t-il d'autres exemples, surtout à l'égard de simples particuliers? (Lille.) E. S.

—

La présence du meurtrier. — A quelle idée se rattache la croyance que la présence du meurtrier faisait couler le sang de la victime? A quelle époque remonte-t-elle? Y. D.

Réponses.

Cote mal taillée (I, 67). — Quand les notaires font un inventaire après décès, ils rangent les pièces par *liasses* dont chacune porte le nom de *cote*. Le partage fait entre les cohéritiers, ils leur délivrent à chacun les titres qui les concernent; mais ces partages ne pouvant quelquefois se faire d'une manière absolument égale, les *cotes* sont alors *mal taillées*, et on les tire au sort.

R. N.

—

Le bracque latin (I, 68, etc.; II, 143, 235, 333). — « Il faut cependant soutenir son opinion, quand on la croit fondée; » c'est en vertu de ce même aphorisme, proclamé par mon honorable adversaire, que je vais de nouveau le combattre. Mais je suis bref: *Sat prata biberunt*.

La principale objection de M. E. Mi., la seule spécieuse, consiste à rappeler ce passage de Gargantua : « Et se despartoient *en Bracque* ou ès prés, et jouant à la balle à la paulme... » — « Rabelais, dit-il, qui mourut en 1553, n'avait garde d'envoyer son héros s'ébattre en un tripot qui n'a été bâti que sept ans après. » Je réponds que le texte cité est dénué de valeur, parce que Rabelais n'y fait évidemment aucune allusion au jeu de paume du Petit-Bracque, et qu'il emploie, au contraire, le mot *bracque* dans son sens le plus indéfini. Si l'auteur de Gargantua avait voulu désigner le tripot dont j'ai parlé, il n'en eût probablement pas tronqué le nom, et aurait du moins écrit : *au* Bracque, au lieu de : *en* Braque. Mon assertion demeure donc intacte.

Le faubourg St-Jacques n'a jamais eu de limites bien déterminées vers l'Orient, et, de ce côté, il se confondait avec le faubourg St-Marcel. Or, le jeu de paume du Petit-Braque était situé au point même où avait lieu la fusion des deux territoires, de sorte qu'on pouvait le considérer comme dépendant soit de l'un, soit de l'autre; toutefois, on l'attribuait plutôt au premier, à cause de l'importance de celui-ci. Telle est la raison pour laquelle l'établissement a souvent été énoncé « au faubourg St-Marcel. » Quant à l'affirmation de M. Ed. Fournier, que le tripot se trouvait « *en plein faubourg St-Marcel* », nous ne pensons pas que M. Fournier pût la justifier par des documents sérieux, tandis que je m'appuie, moi, sur les pièces authentiques, les archives du fief des Tombes.

M. E. Mi., qui persiste à chercher le Bracque-latin partout, excepté où il était réellement, imagine maintenant que ce lieu de divertissement faisait face à la maison du Patriarche, en la rue Mouffetard, et il en donne pour preuve une autre hypothèse, à savoir que la maison du Patriarche n'est point à distinguer de celle de Jérusalem, où les Huguenots allaient au prêche en 1562. Peu d'attention aurait suffi pour éviter cette méprise : puisque la maison de Jérusalem faisait partie « des faubourgs St-Jacques », elle n'était certainement pas dans la rue Mouffetard, grande voie du faubourg St-Marcel. Elle était, en effet, ailleurs, car je constate encore, dans les archives du fief des Tombes, que la maison « du Temple Nostre-Dame de Hiérusalem » s'élevait dans la rue des Fossés-St-Jacques, entre la rue du Faubourg et le jeu de Paume du Petit-Braque dont cinq propriétés la séparaient (1). Tout s'explique ainsi, et j'ai le

(1) Je ne dissimulerai point qu'une nouvelle difficulté naît pour moi du texte originel de

Digitized by Google

droit de déclarer, sans outrecuidance, que le problème est bien et dûment résolu cette fois (1).

Je n'ajouterai plus qu'un mot. Si la rue qu'on nommait *du Petit brave*, au XVIIIe siècle était ainsi désignée, c'est qu'elle avait gardé l'ancien vocable de la rue des Quatre-Vents, dont on la regardait jadis comme une partie, attendu qu'elle la continuait en retour d'équerre. Il n'y a rien là qui batte en brèche ce que j'ai pu soutenir, avec connaissance de cause, ayant récemment épuisé tout ce qu'il existe de titres sur la région. AD. B.

— Il y avait des jeux de Paume portant ce nom, ailleurs qu'à Paris. Il en existait un à Rouen, rue du Vieux-Palais. C'était probablement le nom d'un personnage qui avait un privilége pour ouvrir ces *tripots*.

B. N.

—

Une rareté bibliographique (I, 280). — Il est probable que l'ouvrage signalé dans le *Bibliographer's Manual* de Lowndes, existe en réalité; car le procès de Desrues n'est pas une fiction, et doit se retrouver dans les causes célèbres. R. N.

—

Catholique et protestant. Épigramme. (II, 133). — Un hasard me met à même de répondre à la question de M. B. V., qui n'a pas encore eu de solution, je crois. Cette petite pièce, où un catholique et un protestant s'édifient tant et si bien l'un l'autre, qu'ils en viennent à faire un plaisant *chassé-croisé*, a pour auteur... le célèbre acteur Arnal. Je la trouve à la p. 22 d'un recueil fort agréable qu'il a publié en 1861, sous le titre de : *Boutades en vers*, Paris, Michel Lévy, in-12. Elle est intitulée : *La Conférence*.

Outre une épître à Bouffé et une autre à Odry, il y a dans ce volume de jolis morceaux, tels que celui-ci : *Défiance* (p. 248).

Les hommes, plus on les regarde,
Se montrent ici-bas ou dupeurs ou dupés,
Jouant presque toujours avec des dés pipés.
Le sage les observe et contre eux est en garde.

M. C.

—

Les Sergents de la Rochelle (II, 328). — Oui, le samedi 21 sept. 1822, toutes les musiques de la garnison, par ordre du général Coutard, donnèrent des aubades dans la cour des Tuileries... et le soir, il y eut dîner de cérémonie, spectacle et bal au pavillon Marsan... Quant au célèbre distique, qui constate ce fait, il est de M. Narcisse Lebas, jeune architecte alors, qui dînait avec moi, le dimanche 22 sept. 1822 chez Mme Levol, rue Saint-Louis-au-Marais, (mère de l'auteur de l'*Amitié des Grands*, jouée au Théâtre Français, en 1826). Nous lui donnâmes notre parole de ne pas le nommer, et nous avons tous tenu notre promesse, même le poëte Lesguillon, aussi présent; mais le lendemain tout Paris connut ces deux vers que Louis XVIII trouva *sous sa serviette*, au grand scandale des Royalistes. — C'est le même M. Lebas qui, lors de la présentation de la *loi d'amour*, sur la liberté de la Presse, fit cette épigramme, qui courut alors, contre le Garde des Sceaux, de Peyronnet :

Grenadier, que l'inceste enflamme,
On dirait, à voir ton ardeur,
Que l'Imprimerie est ta femme
Et que la Censure est ta sœur!

M. de Peyronnet avait été, sous l'Empire un brillant capitaine de grenadiers... de la garde nationale de Bordeaux, avec Chaudruc-Duclos. BUISSON.

—

Jean Hersant (II, 359, 563). — Je serai très reconnaissant à M. Ph. S. des renseignements qu'il voudra bien me donner sur Jean Hersant; mais je ne puis rien lui offrir en échange, car ce personnage ne m'est connu que par son épitaphe imprimée en 7 pp. in-4 (sans l. ni d., ni nom d'auteur) et où l'on ne trouve d'autres renseignements biographiques que ses nom, qualités et la date de son décès.

X.

—

Francia (II, 390, 466, 622). — Sur Louis Francia, de Calais, dessinateur et aquarelliste de marines, voyez une notice de 18 pp. dans le Recueil de la Soc. d'agriculture, etc., de Calais (1839-40). Gros avait envoyé Bonington faire des bottes : Francia le releva par ses encouragements et ses conseils. S.-B.

—

Deux allusions obscures (II, 394). — Le général n'est-il pas tout simplement le

la question, rapproché de ceux qu'invoque M. E. Mi. Faut-il bien, comme je l'ai fait, confondre le jeu de paume du Petit-Braque avec le Braque-latin? Les mots « devant le Braque-latin, » appliqués à la maison de Jérusalem, n'impliquent-ils point que le Braque-latin était, non l'édifice du tripot, mais la place de l'Estrapade, qui pourrait avoir servi de terrain pour un jeu motivant l'appellation? Je ne dispose malheureusement pas du temps nécessaire pour éclaircir ce doute.

(1) En allant de l'ouest à l'est, ces cinq propriétés étaient : 1° la maison de l'Image Sainte-Anne, contiguë à celle de Jérusalem; 2° la Maison du petit Berceau; 3° une maison sans désignation; 4° la Maison de l'Ecu de Vendôme; 5° une maison sans désignation, contiguë à celle du Petit-Braque.

Digitized by Google

trop célèbre Cambronne? Resterait à chercher l'universitaire... NICIAS H.

—

Des canons au temps de César (II, 417, 498). — Quoi d'étonnant qu'on ait trouvé *des canons* dans César au XVIe siècle, puisqu'au XIXe, dans le même auteur, on trouve... de *l'artillerie?* Voir à ce sujet *Commentaires de J. César*, etc., traduct. nouvelle, par M. A. Bertrand et le général Creuly, membres de la Soc. des antiq. de France, et de la Commission de topographie des Gaules (le Ier vol. est seul paru). Voir aussi dans le *Moniteur de l'Armée*, 11 oct. 1865, un article sur cette traduction. L'auteur, M. de Coynard, y défend mais très-timidement, l'expression *d'artillerie*, appliquée à l'ensemble des machines de guerre de César. Il n'est peut-être pas déplacé ici de rapprocher les *canons* et *l'artillerie* de César, de l'ode sur la prise de Namur, où le grand Boileau (strophe 4e) fait tirer le *canon* à... dix mille vaillants *Alcides!* F. T. BLAISOIS.

—

Une déclaration qui ne manque pas de franchise (II, 581, 662, 705). — Le *Phare de la Loire*, du 19 oct. (p. 2, col. 2), attribua cette maxime à l'ancien journal l'*Univers*, dont M. Veuillot était, en effet, le rédacteur en chef. M. F.-T. B. pourrait-il m'indiquer, sinon le N° de l'*Univers* contenant la phrase en question, au moins le N° du *Siècle*, où il croit se souvenir de l'avoir lue? Je le remercie d'avance des recherches qu'il pourra faire à cet égard.

Baron DE PONNAT.

— Il y a déjà un fait acquis : c'est que, d'après la date de l'article du *Correspondant*, signalé ci-dessus par M. le comte de Montalembert, les recherches devraient porter sur les numéros de l'*Univers* antérieurs au 25 avril 1857. (*Réd.*)

—

Le Vandalisme révolutionnaire (II, 585, 696). — Dans un voyage qu'il fit à Paris en 1771, sir Joshua Reynolds remarqua que la pluie tombait des plafonds sur les *Batailles* et *Triomphes* de Lebrun. Les contrevents des galeries ne fermaient pas; les portes n'avaient pas de verroux. Les *Raphaël*, les *Corrége*, les *Rubens*, et les *Guide* étaient empilés dans des galetas. Or, comme à ce moment la Révolution française était encore sa mère la Philosophie, je ne vois guère d'autre moyen de m'en tirer qu'en accusant celle-ci d'un si monstrueux désordre. Évidemment c'est...

C'est la faute de Voltaire,
C'est la faute de Rousseau.

JACQUES D.

—

Talma en 1826 (II, 585, 668). — Voici ce que Mme Paradol racontait, au mois d'août 1840, devant M. Couture, qui en témoigne dans son opuscule (anonyme) publié en 1842 : *Soixante ans du Théâtre Français* : « Lors de la dernière représentation de *Charles VI* (3 juin 1826), Talma *venait de perdre une personne à laquelle il était fort attaché* : il se trouvait donc, en jouant Charles VI, disposé à l'attendrissement : blessure nouvelle saigne aisément. Au moment où, un accès de sa folie saisissant ce malheureux roi, il demande ses enfants, le cœur et la voix de Talma se brisèrent de telle sorte, que la raison des spectateurs ne put tenir ferme en présence des égarements de la sienne. Les personnes en scène avec lui se trouvèrent incapables de mouvement, de se rappeler quoique ce soit, de dire un mot. Nous nous regardâmes, nous ne vîmes que des larmes dans nos yeux : et, pensant que le public était aussi peu en état de nous entendre que nous l'étions de parler devant lui, nous le saluâmes en silence, et nous nous retirâmes de même. » — Dans une notice publiée peu de temps après la mort de Talma, M. Moreau, tout en disant que cette dernière représentation de *Charles VI* l'émut surtout pour l'acteur déjà malade, ne mentionne pas l'incident rapporté par Mme Paradol. Il ne parle pas non plus, peut-être par ménagement pour Mme Talma, de la douleur morale dont le grand artiste *ne se releva pas*, comme il le prédisait, puisqu'il mourut le 19 oct. suivant.

S. B.

—

Jeanne d'Arc (II, 603). — Consulter là-dessus : « *Du nom de Jeanne d'Arc. Examen d'une opinion de M. Vallet de Viriville* », par Renard (Athanase), Paris, 1854, in-8. Voir aussi, dans le tome VIII de la *Collection des Chroniques nationales françaises*, par J. A. Buchon : Lettres patentes de Charles VII et de Louis XIII, pour l'anoblissement de la Pucelle et de sa famille. — *Bibliothèque Héraldique de la France*, par M. Guigard, p. 322.

H. I.

—

Deux vers de Racine (II, 642). — Racine dit, dans la préface d'*Esther*, qu'il s'était proposé « *de n'altérer aucune des circonstances tant soit peu considérables de l'Ecriture sainte, ce qui serait, à son avis une sorte de sacrilége.* » On sait avec quel art il a exécuté son dessein. Il paraît donc vraisemblable que c'est tout simplement le *Livre d'Esther* qui lui a fourni la *particularité* que signale M. J. Z. On y lit, en effet, chap. IV, § II, 10 et 11 : « Esther lui ordonna pour réponse de dire à Mardochée : *Tous les serviteurs du roi et toutes les provinces de son Empire savent*

Digitized by Google

que qui que ce soit, homme ou femme, qui entre dans la salle intérieure du roi sans y avoir été appelé, est mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le roi n'étende vers lui son sceptre d'or pour une marque de clémence, et qu'il lui sauve ainsi la vie. Comment donc puis-je maintenant aller trouver le roi, puisqu'il y a déjà trente jours qu'il ne m'a fait appeler. » (Trad. de Sacy.) C'est exactement ce qu'Esther dit, en très beaux vers, dans la tragédie, et quand Racine fait dire à Assuérus (acte II, sc. VII) :

Vivez ; le sceptre d'or que vous tend cette main,
Pour vous de ma clémence est un signe certain.

c'est l'action mise à la place du récit qu'on trouve dans le *Livre d'Esther*, ch. V, § II, 2. « *Et ayant (le roi) vu paraître la reine Esther, elle plut à ses yeux, et il étendit vers elle le sceptre d'or qu'il avait à la main.* » (Rouen.) E. R.

—

Une phrase de Rousseau (II, 643). — La question me surprend ; je croyais le trait plus connu ; il est, je pense, de Rabelais ou de Béroalde de Verville, je ne me souviens plus au juste lequel....

NON NEMO.

— Ah ! la bonne histoire ! Vous la voulez ? La voici dans son texte le plus pur...

B. B.

— L'anecdote en question est ainsi racontée dans *les Illustres Proverbes*, Paris, 1655, in-12, p. 3 : « C'estoit (le duc de Savoye) un grand Prince, chery des siens, et estimé des estrangers, pour ses rares vertus, mais singulièrement pour sa grande valeur ; au reste, homme de mauvaise mine, laid, bossu et contrefait. Un jour, estant dans Paris pour traitter quelque affaire d'importance avec le Roy Henry le Grand, sa curiosité le porta à entrer dans une boutique, où ayant marchandé quelque chose qui lui agréoit, il en offrit si peu que le marchand, qui ne le connoissoit pas, et le prenoit pour le moindre de sa suite, tout dépité d'un offre si déraisonnable, lui respondit en grommelant entre ses dens : *Ouy dà, de la* (le mot de Cambronne) ! et replia sa marchandise. Le Prince, qui avoit l'esprit diverty à quelque autre pensée, ne prit point garde pour l'heure à cette réponse incivile, et sortit sans luy répondre. Quelque temps après, comme il retournoit en Savoye, et rêvoit, en chemin faisant, sur ce qu'il avait veu et ouy en tout son voyage, la répartie du marchand lui vint aussi en mémoire (on dit qu'il estoit sur la montagne de Tarare, à sept ou huit lieues de Lyon) et dans cette pensée, tournant soudainement visage du costé de Paris, il dit à haute voix, comme s'il eût voulu répondre à son homme : *A votre gorge, marchand de Paris !* Puis il raconta à ses gens le sujet de sa boutade, et en rit avec eux. Depuis ce temps-là, quand on parle de *m....*, on réplique ordinairement, à l'imitation de ce Prince : *A votre gorge, marchand de Paris !* »

Aussi bien le dirait-on à ceux qui, comme Jean-Jacques, n'ont pas la répartie très prompte. — Les auteurs de la *Bibliotheca scatologica* n'ont pas manqué de signaler cette locution dans leur *Memento scato-parémiologique.* H. H.

— Même citation par M. le Dr J.-F. P., qui ajoute que *les Illustres Proverbes historiques, etc.*, ont eu une autre édit., Paris, 1665, et que Grosley attribue ce curieux ouvrage au comte de Cramail. Le 1er vol. de 1655 doit être terminé par un ballet des proverbes dansé par Louis XIV, le 13 fév. 1654.

— ..... Voilà la phrase de J.-J. Rousseau proprement élucidée. M. D. C et vos lecteurs doivent être satisfaits.

H. S. Q. M. Y. P.

—

Qui nous délivrera des Grecs, etc. ? (II, 643). — Selon l'*Esprit des autres* (p. 117, 4e édit.) MM. Hauréau et Ch. Lévêque auraient tous deux raison. Le vers serait du poëte Clément et aurait été *repris* par Berchoux. L'*Intermédiaire* a mieux à faire que de rééditer en détail l'ouvrage de M. Ed. Fournier, il doit y ajouter autant que possible. Aussi, je ferai remarquer ici que le vers ne s'y trouve pas cité exactement. Berchoux n'a pas écrit : « Qui *nous* délivrera... ; » il commence ainsi la première de ses *Poésies fugitives*, plaisamment intitulée *Elégie* :

Qui *me* délivrera des Grecs et des Romains ?
Du sein de leurs tombeaux ces peuples inhumains
Feront assurément le malheur de *ma* vie...

(Voir à la suite de la *Gastronomie*, 4e éd. 1805, p. 165.) — A la vérité, cette légère variante ne détruit pas le plagiat, mais elle suffit pour enlever à Berchoux tout droit de revendication sur le vers en question. On sait, au surplus, que l'auteur de la *Gastronomie* avouait volontiers les *emprunts* qu'il faisait aux autres. « J'ai commis une grande faute (dit-il, à propos d'un vers qu'il avait pris à Corneille) ; un hémistiche devrait être une propriété aussi sacrée qu'une maison patrimoniale ; mais la littérature en est aujourd'hui à ce point qu'on y est réduit à *s'arracher les morceaux.* » (Notes du chap. I de la *Gastronomie.*)

(Rouen.) E. R.

[Le mot *plagiat* n'est-il pas ici bien sévère ? Berchoux a pris son bien où il le trouvait ; il

Digitized by Google

s'est approprié le vers sérieux de Clément par une application personnelle et satirique, qui en a surtout fait la fortune. — *Réd.*]

— Ce vers est bien de Clément, l'adversaire de Voltaire, comme le dit M. Lévêque. Berchoux n'a fait que le répéter en tête de son unique *Elégie*. C'est à tort que M. Poitevin l'attribue, lui aussi, à ce dernier. D. CHARRUAUD.

—

Mais il faudra 16,000 hommes pour le lire. (II, 644.) — Béranger, sans doute. Car il avait fait la même réponse ! (proportion gardée, bien entendu, pour le nombre de vers renfermés dans l'ouvrage) à l'auteur d'un poëme sur la guerre des *Vaudois*.
B.

— Il était de tradition, dans les bureaux de la défunte *Quotidienne*, que Parseval-Grandmaison ayant apporté à Michaud l'aîné (l'auteur de l'*Histoire des Croisades*), avec lequel il était fort lié, son poëme de *Philippe Auguste*, le colloque suivant s'engagea entre eux : « Mon cher, voici mon poëme enfin terminé ; il m'a fallu rudement travailler : 24,000 vers ! » — « 24,000 vers, mon ami ! mais il faudra 12,000 hommes pour te lire ! » B. C.

— L'auteur de la charmante épigramme dont il s'agit n'est peut-être aucun des personnages en question. Il y a environ cinquante ans un grand seigneur bibliophile avait fait transporter de Paris à sa maison de campagne sa riche bibliothèque. En voyant déballer et installer tant de livres, son jardinier lui dit : « Mon « Dieu, monsieur le comte, qu'il faudrait « prendre de monde pour lire tant de « livres ! » Le bonhomme parlait sans malice. Je ne sais pas le nom de ce jardinier, mais je sais celui de son maître. Mais à quoi bon, en signalant la naïveté de l'un, blâmer l'innocente vanité de l'autre ? La passion des livres est une passion dont je n'oserai jamais médire ! PHILOLOGUS.

—

Artère carotide (II, 644). — En ouvrant le Diction. franç. de Littré ou le *Thésaurus* grec d'H. Estienne, au mot dont il s'agit, M. A. F. y eût trouvé réponse à ses scrupules. Il ne faut jamais oublier, en fait d'étymologie, que la terminaison d'un mot importe autant que le radical. Que ferait-on de la finale *otide*, en supposant que *carotide* soit d'origine berrichonne ? Je trouve là-dessus d'utiles observations dans un *Manuel de Grammaire comparée*, que le libraire Durand donne à bon marché aux amateurs, et j'y renvoie M. A. F.
PHILOLOGUS.

— Je ne crois pas que ce mot vienne de Carot, patois saintongeais et poitevin (qui d'ailleurs s'écrit Carreau), par une raison très simple : c'est que les savants n'ont pas consulté le patois pour créer les termes de médecine, mais les ont formés, comme les termes de botanique et autres, des langues grecque et latine. Je crois donc que ce terme carotide vient non pas de κάρος, qui signifie, en effet, engourdissement, mais bien de κάρη, ou plutôt de κάρα, qui signifie *tête*. D. C.

— Même réponse de M. le Dr Lejeal.

— La ou plutôt *les* artères carotides (car elles sont deux) sont ainsi nommées, à bon droit, du mot grec καρός, *profond sommeil*. Au fait, ces deux canaux, placés de chaque côté du cou et qui servent à conduire le sang de l'aorte au cerveau, ne nous sont jamais plus utiles que lorsque nous sommes plongés dans cet assoupissement que les Anglais appellent *carus*. — Pour ce qui est de χαρή, barbarisme, et de χαρά, *joie*, ils ne sauraient, ni l'un, ni l'autre, avoir donné naissance à *carotide*. Et cela pour deux raisons : d'abord le sens des termes n'est pas le même ; ensuite la dérivation eût amené *charotide* et non *carotide*. De penser que *cara*, aussi exotique en latin que l'était tout à l'heure en grec χαρή, ait pu servir d'artère, je veux dire de canal, au légitime καρός, c'est prendre à rebours le cours des siècles et aussi la succession des langues. J. PALMA.

—

St Amand (II, 645). — Il n'y a pas 33 communes, mais 29, qui portent le nom de saint Amand. Il n'y a pas seulement saint Amand, évêque de Bordeaux, et saint Amand, évêque de Maestricht, il y a encore saint Amand, premier évêque de Strasbourg (346) sur lequel voy. *S. Athanasii opera*, I, 367, Sirmond, *Concil*, I, 11 ; Labbe, II, 614 ; Mansi, II, 177 ; Brower, *Antiq. Trevir.*, I, liv. 4, p. 223. — Saint-Amand-les-Eaux, la principale commune de ce nom, s'appelait d'abord *Elno*, et son abbaye fut fondée en 634 par saint Amand. P. RISTELHUBER.

—

Domenico del Barbiere, artiste florentin du XVIe siècle (II, 645). — Le Dictionnaire de la Haute-Marne ancienne et moderne, par M. Jolibois, contient le passage suivant : « Dans la Sainte-Chapelle (du château de Joinville) se trouvait le mausolée de Claude de Lorraine et des autres princes de la maison de Guise, le duc et la duchesse étaient représentés à genoux, sur un entablement que soutenaient les quatre Vertus cardinales ; des bas-reliefs en marbre blanc, comme tout le monument, rappelaient les hauts faits des premiers des Guise : au centre de l'entablement s'élevait un tombeau, sur

Digitized by Google

lequel on avait encore représenté le duc et la duchesse couchés, et dans un âge moins avancé. Au-dessous était le caveau qui renfermait les restes de la famille. Tous ces monuments sont détruits, et l'on n'en retrouve plus que quelques débris mutilés à Joinville ou dans le musée de Chaumont. »
— On trouve, dans la bibliothèque des Comités historiques, au Ministère de l'instruction publique, une notice et plusieurs dessins adressés par M. Pernot, parmi lesquels figure le tombeau de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon. — Je désire que ces renseignements puissent être utiles, à M. Delié qui trouvera, dans les *Ephémérides* de Grosley, des détails sur les nombreux travaux du sculpteur Dominique, appelé dans cet ouvrage non pas *del Barbiere*, mais *Rinuccini*. JACOB.

—

Les modèles des portraits de Nattier (II, 646). — Nattier a beaucoup peint les filles de Louis XV, précisément en allégories, l'Eau, le Feu, etc. *Le lever de Flore*, gravé par Malœuvre, représente Mme Nattier. Mme de ... en *Hébé*, gravée par Hubert, est, je pense, Mme de Mouchy. Tardieu a gravé d'après lui une Marie Leczinska, et Cathelin, une Pompadour. On peut tirer de là les conséquences. — M. E. M. a grandement raison de demander « un ouvrage qui donnerait, par ordre alphabétique et d'une façon aussi exacte, aussi complète que possible, les noms des peintres célèbres avec l'indication de ceux de leurs tableaux qui ont été gravés. » M. de Heinecke avait rédigé sur ce plan un ouvrage qui n'est pas sans valeur. Il est fâcheux qu'il s'arrête à la lettre D et s'interrompe après le 4e volume.

JACQUES D.

— Jean Marc *Nattier* (et non Marc Antoine), le dernier et le plus connu des trois Nattier (1685-1766) eut une très-grande vogue, comme peintre de portraits « historiés, » ainsi que les baptise fort justement Lafont de St-Yenne, dans son *Salon de* 1746. Cette mode de se faire peindre sous un déguisement ou des attributs divers remonte à la fin du règne de Louis XIV. Watteau, costumant en pierrot son éditeur Sirois, affublant les acteurs des fêtes galantes des oripeaux de la Comédie italienne; Klingstedt, dans ses dessus de tabatières et ses fades miniatures; Santerre, Raoux, Grimoux, Vanloo, dans leurs portraits de pèlerins, de pèlerines, d'Espagnols, d'Espagnolettes, de sultanes, etc., avaient fait éclore cette manie de l'allégorie, du travestissement. — Les beautés les plus en renom, les mieux en cour, comme Madame de Châteauroux; les reines de la main gauche, comme Madame de Pompadour, entrèrent dans cette voie et y furent bientôt suivies par les princesses du sang, par Mesdames de France elles-mêmes. — Les héroïnes mythologiques furent toutes successivement mises en réquisition, et il n'est point jusqu'à Madame Greuze, que nous ne rencontrions au Salon de 1761, peinte en *Vestale*, par son mari; c'est bien le cas de dire que ce brave Greuze avait affublé sa turbulente moitié des défroques d'autrui. — Nattier suivit ce courant, et en abusa même un peu; voici le vrai nom des principaux masques : *Hébé : la marquise de Crèvecœur*. Salon de 1738. Dans la collection de M. H. Didier, une autre *Hébé* passe pour représenter la duchesse de Chartres. — *Minerve : la princesse de Lamsbesc*, armant son frère le comte de Brionne. Salon de 1727. Collection de M. Lacaze. —*Le Point du jour : Madame de Châteauroux*. — *Le Silence : Madame de Flavacourt*. C'est la duchesse de Mazarin, tante de ces deux dernières, qui mena elle-même ses deux nièces chez Nattier, pour les y faire peindre, en 1740.—*La Force : la duchesse de Châteauroux;* gravée par Balechou. Les filles de Louis XV furent représentées par ce peintre, à quatre ou cinq reprises différentes, sous les attributs des divinités de l'Olympe, et, en dernier lieu, sous la forme des quatre Éléments, dessus de porte pour le cabinet du Dauphin. —*Diane : Madame Henriette de France*. — *Flore : Madame Adélaïde*. — Deux dessins en pied, sortis en 1784 du cabinet du duc de Montmorenci. La collection de Staffort-House renferme un portrait dessiné de Madame Adelaïde; c'est sans doute la *Flore*. — *Diane : Madame Victoire de France*, assise au pied d'un chêne, le croissant au front, et tenant l'arc. Tableau de la collection de M. Joseph Fau. Un portrait de la même princesse par Nattier a été vendu 1020 fr., le 28 mars 1865, sortant de la galerie de M. Dumas fils. —*Vestale : une des filles de Louis XV;* toile vendue 1100 fr., le 10 mars 1863, à la dispersion de la collection Meffre. — Une autre *Vestale* du même peintre fut exposée au boulevard des Italiens en 1860 (nº 212 du catalogue Burty). — *La Terre : Madame Louise-Elisabeth de France*, gravée par Balechou. — *Aurore : Madame de Pompadour*, au musée de Versailles. — M. Clément de Ris (*Musées de province*) croit que cette *Aurore* est plutôt une des filles de Louis XV que la fameuse favorite; toutefois, l'on rencontre deux portraits gravés de la Pompadour, l'un par Cathelin, l'autre par Lebeau, tous deux d'après Nattier. Enfin, celui-ci peignit aussi Mademoiselle de Clermont sous deux différents attributs. H. VIENNE.

—

Le « Rolland furieux » de Léonard Gaultier (II, 646). — La traduction de l'Arioste de Françoys de Rosset est bien antérieure à 1644, et c'est pour une édition datée de

1615, que Léonard Gaultier grava 18 estampes. L'édit. de 1644 ne donne que les épreuves d'un tirage postérieur. On trouve l'énumération de 162 pièces gravées par L. Gaultier dans le *Manuel de l'Amateur d'estampes*, et des renseignements critiques sur son œuvre dans l'*Hist. de la Gravure en France*, de M. G. Duplessis.

H. V.

—

Le lieutenant-général Belou de Fontenay (II, 646). — L'Eloge en question ne dit pas que M. de Fontenay fut lieutenant-général, et il est plus que probable que, dans un Eloge historique, ce titre n'eût pas été omis, si le sujet du discours l'avait porté. Il existe un M. de Fontenay, qui a publié un assez fade ouvrage sous ce titre: *Lettres sur l'Education des Princes* (Edimbourg, 1746). La préface dudit livre commence ainsi : « Ces lettres ont été écrites « à M. le duc de Chartres, depuis duc d'Or- « léans et régent du royaume, par M. de « Fontenay, qui a eu la plus grande part à « son éducation. » (Il a bien réussi !)

Le Fontenay en question était issu d'une très ancienne famille de Normandie, qui prétendait remonter à 1424. Son fils était M. de Nocé, un des plus fameux roués de la Régence. Autre éducation qui lui fait honneur. Sa fille fut Mme du Torp, pour laquelle Fontenelle fit ces jolis vers :

C'est ici Madame du Torp.
Qui la voit sans l'aimer a tort.
Mais qui l'entend et ne l'adore
A mille fois plus tort encore.
Pour celui qui fit ces vers-ci,
Il n'eut aucun tort, Dieu merci !

NON NEMO.

—

Crémeaux d'Entragues, etc. (II, 647). — Plusieurs familles ont porté le nom de d'Entragues ou d'Entraigues. Je ne prends que celles de la question : 1° Balzac d'Entragues, famille originaire d'Auvergne, à laquelle appartient la maîtresse d'Henri IV. On trouve la généalogie dans l'*Hist. gén. des gr. off. de la Couronne*, t. II, p. 476. — 2° Crémeaux d'Entragues en Lyonnais, éteinte au XVIIIe siècle. Voy. sur eux le *Dict. de la Nobl.* de la Chesnaye Desbois et l'*Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais* (par Steyers); Lyon, Aug. Brun, in-4, p. 29. — 3° Launay d'Entraigues en Vivarais, dont était le député de la Noblesse, assassiné en 1812. C'est probablement lui qui figure dans l'estampe, à côté du prince de Montbarrey. Voy. leur généalogie dans l'*Armorial du Languedoc*, de L. de la Roque, t. Ier, p. 319.

A. G. R.

—

Deux jetons allégoriques (II, 648). — Jusqu'à présent, je n'ai pas encore vu citer, dans l'*Intermédiaire*, le *Manuel de l'Amateur de jetons*, par J. de Fontenay, Paris, 1854, in-8°. Ce livre a-t-il quelque valeur? Fournit-il quelques lumières sur cette question ?

H. I.

—

Jeanne Darc a-t-elle eu des prédécesseurs? (II, 650). — M. Vallet de Viriville a traité ce point dans son *Histoire de Charles VII*, Paris, 1862-65 (3 vol. in-8°). Au t. II, avant-propos, on trouve, p. x, une nomenclature intitulée : *Précurseurs et imitateurs de la Pucelle.*

T. E.

—

Droit de bichenage (II, 650). — C'était un droit qui s'exerçait dans certaines localités sur les blés, les noix, oignons et toutes autres choses vendues au boisseau, au marché du lieu. Voyez un extrait du dénombrement fait au roi en 1522, par le châtelain de la terre et seigneurie de Bussi en Bourgogne (Laurière, *Glossaire du Droit françois*, t. I, p. 163).

A. G. R.

— *Bichol*, *Biché*, *Bichet*, *Bichot* (Voir Ducange, à Bichetiez), en latin *Bichetus*, mesure de grains. — *Bichenage*, droit sur ce qui se vend au bichet ou au panier. — *Biché*, *Bichié*, *Bichéer*, *Pichier*, petit bloc de grès, du grec *Bikos*, en basse latinité *Bicarium*. (Voir Roquefort, Lacombe, etc.).

Dr Z. F. P.

—

Les Boucher, seigneurs d'Orsay (II, 650). — Cette famille de bourgeois de Paris posséda la terre et seigneurie d'Orsay, près de Palaiseau (Seine-et-Oise), depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe siècle. Bureau Boucher en devint le propriétaire, par suite de son mariage avec Gilette Raguier, fille de Rémond Raguier, maître de la Chambre aux deniers, sous Charles VI. Au XVIIIe siècle, la terre d'Orsay passa dans la famille Grimod, de Franche-Comté. La plus grande partie des titres d'Orsay sont déposés aux archives de Seine-et-Oise (E. 1102-E. 1176).

Ste M. M.

— Il y a une généalogie des Boucher, seigneurs d'Orsay, famille parisienne, dans Blanchard, *les Conseillers au parlement*, etc., Paris, 1647, in-fol. p. 71. Elle s'étend de 1315 à 1597 ou à jour. Voir aussi l'excellent manuel de M. Joannis Guigard, intitulé *Bibliothèque héraldique*, etc. N° 3549.

V. de V.

—

Comte de Vilain XIV (II, 651). — Les généalogies de cette ancienne maison ne doivent pas manquer. J'ai toujours entendu dire, et je me suis tenu pour dit, que ce numéro avait été donné par *Louis XIV* à un comte de Vilain. C'était concéder à l'impétrant une partie du nom

Digitized by Google

royal; de même qu'antérieurement le roi concédait la fleur de lis en armes, à titre de faveur. V. de V.

—

La Loi salique (II, 652). — Voici quelques indications bibliographiques d'auteurs, qui, postérieurement à Rapin-Thoyras, ont donné soit le texte de la Loi salique, en y joignant des notes, soit un commentaire de cette loi : 1° Joseph Clos; *Analyse des lois et usages primitifs du gouvernement des Francs;* Paris, 1790, in-4. — 2° Pauline de Lézardière; *Théorie de la politique de la Monarchie française*, 8 vol. in-8, 1792. Réimprimé en 1844; 4 vol. in-8. — 3° J. F. A. Peyré; *Lois des Francs, contenant la Loi salique et la Loi ripuaire, suivant le texte de Dutillet*, texte latin et traduction avec notes; Paris, 1828, in-8. — 4° La Ferrière; *Histoire du Droit français*, Paris, 1839, 2 vol. in-8. — 5° De Pétigny : *Etude sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, Paris, Brokhaus et Avenarius, 1843-45, 3 vol. in-8. — 6° Waitz ou Wetze, a donné en 1846 un texte de la Loi salique; il a réuni les meilleures leçons, qu'il a fait précéder d'un travail très remarquable sur la rédaction mérovingienne de cette loi. — 7° Merkel a fait paraître à Berlin, 1850, 1 vol. in-8, donnant le texte, des remarques, et, en tête d'un certain nombre d'exemplaires, Jacobs Grimm a placé une préface très savante qui éclaire un grand nombre de points des passages de la Loi salique. — 8° Le Huërou : *Histoire des Institutions mérovingiennes et des Institutions carlovingiennes*, en deux volumes distincts. Je ne connais ni le format, ni la date de publication. — 9° Enfin, Henri Martin parle de la Loi salique pp. 439 à 445 du t. Ier de son *Histoire de France*. Edition Furne. 1858, in-8. E. Q.

— Voir *la Loi salique, publiée d'après tous les mss. connus, édit. accomp. de dissertations, etc., par J. M. Pardessus*, Paris, 1843, in-4. Cet ouvrage renvoie à beaucoup d'autres. V. de V.

—

Le « Journal des Gens du monde » (II, 653). — M. Burty peut consulter la bibliographie des œuvres de Gavarni, dans le volume : *Masques et Visages*, publié chez Paulin en 1857. Une 2e édition a été faite chez Dentu, mais la bibliographie en question y a disparu. Pourrait-on, sans indiscrétion, demander à M. Burty, en échange de ce renseignement, la table des articles de Théophile Gautier parus dans les numéros qu'il possède du *Journal des Gens du monde?* Occupé depuis longtemps d'une bibliographie complète des livres et articles de cet auteur, je n'ai pu jusqu'ici trouver aucun exemplaire du recueil dont M. Burty possède les 13 premiers numéros. (Bruxelles.) S. de C.

—

Zamore, la Comtesse et Dorine (II, 678). — J'ai vu, en 1860, une copie du tableau indiqué par M. L. T., chez M. Lefèvre-Thiébault, à Meaux. (S.-et-M.) H. I.

Trouvailles et Curiosités.

Le français d'un philosophe contemporain, pour faire suite au latin de Pic de la Mirandole (II, 703). — M. C. D. B. a parfaitement raison; mais croit-il que les philosophes allemands soient seuls de cette force-là? Oh! que nenni! Voici une phrase empruntée à un grand écrivain français, qui passe pour avoir su tirer bon parti de la philosophie : « En tout et partout Dieu « revient en quelque sorte à lui-même dans « la conscience de l'homme, dont il con- « stitue indirectement le mécanisme, par le « reflet de son mouvement propre et de la « triplicité essentielle, dont il est l'identité « absolue. » (Victor Cousin, *Fragm.*, Préf. 40.)

Et voilà comme, sans même avoir besoin de forger des mots, en prenant tout bonnement ceux de notre belle et claire langue française, on en enchevêtre une vingtaine les uns dans les autres... et le tour est fait! *Par le reflet de son mouvement propre et de la triplicité essentielle, dont il est l'identité absolue!* M. V.

—

Humboldt et le départ des hirondelles. — « Où s'en vont les hirondelles? dit M. Ed. Fournier, dans sa *Revue des Provinces*, 15 nov., p. 328. C'est une question bien souvent posée et que l'excellent recueil l'*Intermédiaire* renouvelait encore dernièrement (I, 181, etc., 249). Humboldt avait eu à y répondre, et il avait répondu, car un savant répond toujours. Nous ne connaissons pas la solution qu'il donna du problème, mais nous savons de lui-même qu'elle n'était qu'une réponse de fantaisie, bien qu'affirmée sérieusement : « Hier, écrit Varnaghen dans son journal, « sous la date du 24 avril 1858, Humboldt « s'amusait beaucoup des lettres qu'il a « reçues... On lui écrit de Nebraska, pour « lui demander de vouloir bien dire *où les « hirondelles passent l'hiver;* je lui deman- « dai si ce n'était pas là une question irré- « solue : Sans doute, répondit-il, et sur ce « point je n'en sais pas plus qu'un autre; « mais, ajouta-t-il avec une plaisante gra- « vité, je ne l'ai pas dit aux gens de Ne- « braska; on ne doit jamais avouer ces « choses-là. » — Voilà, ajoute M. Ed.

Digitized by Google

Fournier, un aveu de savant qui a bien son prix.

—

Les Archives des Affaires Etrangères. — Dans le *Journal des Débats* du 14 nov., en complimentant l'auteur de l'*Hist. de Louvois*, M. C. Roussel, sur sa nomination en qualité d'historiographe du ministère de la Guerre, ou plutôt en complimentant le maréchal Randon sur la création de cet emploi et sur le choix du titulaire, M. Saint-Marc Girardin s'exprime ainsi : « Cette création veut dire qu'il y aura désormais une communication intelligente « et facile entre la littérature et le Dépôt « de la Guerre. » Il ajoute, et ce n'est certes pas sans grande raison : « Appliquez la « même mesure au département des Af- « faires étrangères ; faites que les admira- « bles Archives de ce ministère s'ouvrent « plus libéralement aux chercheurs histo- « riques, et vous verrez ce que notre his- « toire y gagnera en clarté, en mouve- « ment, en intérêt, ce que les gouverne- « ments même dont nous avons beaucoup « médit y trouveront de justifications inat- « tendues. » — Quiconque a eu besoin de compléter, par des recherches aux Archives du ministère français, un travail commencé au State Paper Office de Londres, sait à quoi s'en tenir à ce sujet et applaudira des deux mains à la demande de M. S.-M. Girardin.

—

Une lettre intime de Guéneau de Montbéliard. — Cette lettre nous est communiquée par M. le Dr Lejeune.

A Mme Guéneau de Montbéliard, au château, à Semur en Auxois.

Paris, 25 déc. 1772.

Voici le trait de bon naturel que m'a donné Finfin. Dans une visite que nous avions faite ensemble, un père très-respectable avait parlé avec amertume, mais à demi-voix et presque bas, des odieux procédés qu'il avait essuyés de la part de son fils. Cette triste conversation avait duré cinq quarts d'heures, toujours piano, et Finfin ne semblait y prendre part, il paraissait s'amuser à regarder les meubles et ce qui était sur la cheminée, etc. — Je me lève, nous montons en voiture : à peine y sommes-nous, que Finfin, qui était sur le devant de la voiture se jette à mon cou en sanglottant et sans pouvoir parler; cela m'inquiéta d'abord; il me serrait le cou presque à m'étouffer et il m'inondait de ses larmes; lorsque la parole put passer, il me dit avec un redoublement de larmes: *Mon papa... je ne ferai jamais comme ce fils-là!* et de pleurer, et moi aussi. Après quoi il ajouta : *Il n'était donc pas son fils!* et ses larmes de couler de nouveau sur mes joues, et mes larmes sur ses joues, et les passants de regarder sans y rien comprendre, et moi d'éprouver une satisfaction délicieuse, que je veux, mon cher mouton, te faire partager; là-dessus, nous te baisons, Finfin et moi, d'un seul baiser.

(*De la main de Finfin.*) Ma chère maman,

J'ai reçu avec bien du plaisir, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire. Vous aver bien prévu que j'yrais au concert spirituel de Noël. Je conte y aller demin j'espère qu'il y auras de la bonne musique je crois qu'il y en auras un aux roys et alors monsieur Hemberger l'entendras mais je crois qu'il ne pourras pas voir M. de Buffon à Paris parsqu'il partiras le jour de Noël. Cependant j'espère que M. Hemberger ne tarderas pas à venir. Adieu ma chère maman je vous embrasse bien tandrement je fini parsqu'il est près de minuits je vous prie d'assurer Mme de Prevot de mes respects et d'embrasser mon cher Bouffonet de ma part.....

(*Ici manque un feuillet intercalaire.*)

Si ce Monsieur n'a point d'argent, il faut qu'il fasse un billet; on doit bien se garder de se contenter de sa parole, surtout ayant tortillé, et ayant besoin de plusieurs entrevues et d'une espèce de négociation pour se déterminer à faire ce qu'il doit. Je suis enchanté que l'opération de Mme Le Texier ait bien réussi ; écris-le-lui pour toi et pour moi ; ce premier succès doit rendre moins fâcheuse la menace d'une autre cataracte.

Je prends une véritable part à l'accident de Mme de Sainte-Colombe. Dis-le-lui un jour, avant ou après la messe. Cela doit bien redoubler l'attention et la vigilance des personne sages sur l'usage de la batterie de cuivre : non-seulement il ne faut jamais y rien laisser, mais il est prudent de les faire toujours nettoyer et sécher aussitôt qu'on s'en est servi, ce qu'il faut bien recommander à Brite.

Tu n'auras, mon cher mouton, ni brasselet, ni boîte, ni étrennes pour le népotisme, et c'est moi qui porterai tout cela, et le jour que j'arriverai sera le jour de tes étrennes. Je fais mon compliment à Mme Champeau sur sa bonne santé et j'espère qu'elle la conservera tout l'hiver, et à plus forte raison l'été, à condition qu'elle ne se donnera point de coups à la tête. J'ai envie de lui porter un bourrelet. J'ai vu dom Rousseau. Donne cet exemplaire de la brochure, si c'est la même que la mienne.

Respects, amitiés au concert, aux parents, amis et voisines, tu détailleras; puisqu'il n'a pas été possible que M. Himberger vînt à Paris avant le départ de M. de Buffon, il fera bien de l'attendre et de lui remettre son enfant, et de lui demander quelques lettres de recommandations pour Paris.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès.11.

Digitized by Google

Numo 48.]

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

[25 déc. 1865.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

That is the question (1).

Chers abonnés de l'*Intermédiaire*,
Vous êtes les *parrains* d'un *filleul* bien pensant,
Qui, l'an dernier, à peine âgé d'un an,
Vous faisait ici même un premier compliment.
Ce filleul a grandi, mais (chose singulière),
Nourrisson de deux ans, il tette encor... son père!
On y mettra bon ordre... En attendant,
De ses vœux agréez le renouvellement,

Il vous souhaite à tous bonne année; il espère
Vous voir *multiplier*, pour qu'un destin prospère
Lui soit bientôt par vous fait paternellement.
Il voudrait... marcher seul et vivre indépendant,
Or, c'est de vous, croit-il, que ce sort-là dépend,
Et, comme il n'a pas tort, il le faut satisfaire;
Il le faut élever de la bonne manière;
Il faut que ses *parrains* veuillent résolûment
Eux-mêmes le *sevrer*, et que chacun, content,
Puisse dire: « Il va bien, notre *Intermédiaire;*
« Qu'il vive donc en paix et suive sa carrière:
« *Son* verre n'est pas grand, mais... il boit dans *son* verre! »

Correspondance de fin d'année.

Sauf un seul, qui arrive en dernier, tous les votes que l'on nous a transmis, sur la demande à nous faite et par nous soumise à nos abonnés (II, 710), sont nettement affirmatifs. Parmi tant de réponses, voici la plus courte et la première venue (11 déc.), qui les résumera toutes :

... Je vote des deux mains pour la table alphabétique et les titres, tirés et payés à part. C'est, je crois, la combinaison qui satisfera le plus tous vos abonnés. Ils y gagneront *un numéro*, ce dont ils ne songeront pas à se plaindre, soyez-en sûr. E. Fr.

L'objection de notre unique dissident, M. Ph. S., est celle-ci: « Les devis supplé« mentaires ont toujours nui à la réputa« tion des architectes : il vaut peut-être « mieux comprendre la table, comme l'an « dernier, dans la livraison nº 48. » Cette objection a bien sa valeur; mais elle a eu le tort d'être présentée par un seul et d'arriver tardivement (20 déc.). Il nous fallait prendre un parti : nous l'avons pris dans le sens indiqué par toutes les correspondances qui nous sont parvenues du 11 au 18 déc. *Consensus populi fuit lex.*

Sur les divers autres points, traités dans notre dernière causerie, nous avons reçu bien des communications que nous voudrions pouvoir toutes reproduire ici, car nous préférons toujours céder la parole à nos correspondants. Voici la lettre de M. P. E. qui fera bien connaître l'esprit de la plupart des autres:

... Relativement aux initiales, je crois qu'en effet toute liberté doit être laissée aux collaborateurs, à la seule condition de révéler leur nom au maître de la maison. Les uns aiment le grand jour de la publicité, les autres n'en aiment que le demi-jour. Si un collaborateur éprouve le désir de faire connaissance avec un autre collaborateur, il est toujours loisible au Directeur de mettre les deux co-abonnés en rapport... Le Directeur doit avoir un pouvoir discrétionnaire pour écarter les communications qui ne conviennent pas au recueil, et les cor-

(1) C'est, en effet, la question des questions, et ces quatre mots shakspeariens sont bien ceux de la situation, puisque, venant de les tracer ici, nous les retrouvons dans deux lettres de nos correspondants, MM. D. C. et V. R., qui nous parviennent à l'instant.


Digitized by Google

respondants doivent s'en rapporter à son jugement bienveillant. Mais il ne faut aucune exclusion systématique. Le succès de l'œuvre est dans la variété des matières. Je vois des communications qui ne m'intéressent pas; mais je trouve très bon qu'elles soient insérées, parce qu'elles peuvent intéresser d'autres abonnés. « Et réciproquement, » comme on dit en géométrie. Dans cette association de secours mutuels littéraires, qui constitue l'*Intermédiaire*, l'intérêt individuel ne se sépare pas de l'intérêt commun. — Telles sont les réflexions que me suggère votre dernier N°. Et, là-dessus, vive l'*Intermédiaire!* L'*Intermédiaire... for ever!*

A part quelques divergences, les auteurs des nombreuses lettres que nous avons reçues, reconnaîtront, dans ces lignes, l'expression de leurs propres sentiments. Nous ne pouvons donc que les remercier tous de leur concours non moins amical que... parlementaire.

Craignant de prendre une place précieuse, nous ajournons certaines réponses et observations que nous voulions présenter, notamment à propos d'une lettre de M. O. (citée II, 709) et sur quelques questions et réponses fournies par le même correspondant. Mais nous tenons essentiellement à consigner ici une autre lettre, reçue le 6 déc., trop tard, pour que nous ayons pu en faire profiter nos lecteurs, dans notre dernier numéro. Elle aura d'autant plus de prix à leurs yeux, que notre honorable correspondant est un de ceux qui connaissent le mieux les multiples difficultés de notre tâche:

L'*Intermédiaire* va commencer sa 3e année. Le concours de vos anciens abonnés ne vous manquera pas, et ils feront l'impossible, je n'en doute point, pour empêcher qu'il continue à « faire la guerre à ses dépens. » Les commencements de tout périodique littéraire sont, aujourd'hui plus que jamais, difficiles, et le découragement serait permis, lorsque, malgré l'utilité reconnue d'une œuvre, malgré son succès relatif et toute la peine qu'on a prise, on se voit encore, après deux années d'existence, vis-à-vis d'un budget en déficit. Mais l'*Intermédiaire* ne répond pas seulement à la curiosité de quelques amateurs, comme telle ou telle publication bibliographique; il répond à un besoin plus général: tout savant, tout érudit, tout littérateur, tout homme du monde, peut avoir une question à poser, une solution à donner. L'*Intermédiaire* est, en un mot, le Bulletin de la Société de secours mutuels de l'intelligence: chacun doit y apporter et son savoir et son obole. Attendez donc avec confiance, le succès définitif ne peut lui faire défaut.....

Strasbourg, 5 déc. 1865. CHARLES MEHL.

M. Ch. Mehl est le directeur du charmant recueil provincial (trop peu connu), le *Bibliographe alsacien*. Nous lui avons demandé la permission de ne pas garder pour nous seul cette excellente et encourageante lettre, et d'y mettre plus que ses initiales. Les amis de l'*Intermédiaire* lui en seront certainement, comme nous, reconnaissants. En nous répondant (13 déc.) il ajoute:

... Je sais tout le mal que doit donner une pareille publication, même quand elle marche... Mais suspendre l'*Intermédiaire*, un bulletin si attrayant, si utile, et unique en France, ce serait un malheur pour tous les amis de la curiosité. Je dirai plus, cela serait une mauvaise action, dont le poids retomberait, non sur vous, mais sur tous ceux qui s'occupent de lettres, d'histoire et d'art, et surtout sur les Mécènes littéraires, s'il y en a encore. Écartons ce mauvais présage. Le succès de l'*Intermédiaire* est assuré; il ne faut absolument que le faire connaître davantage, et c'est (vous l'avez dit avec raison) à ses abonnés à en être les apôtres...

Que dire de mieux, que dire de plus que ce que disent ainsi pour nous des correspondants et un confrère lui-même? Allons donc de l'avant, et commençons, sous ces auspices, une *troisième* année! Qui aime l'*Intermédiaire* le suive et lui soit en aide (1)!

Questions.

BELLES-LETTRES — PHILOLOGIE — BEAUX-ARTS — HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — NUMISMATIQUE — ÉPIGRAPHIE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — DIVERS.

Les trois barons. — Dans une pièce en langue romane, dont la date m'intéresse, les rois mages qui viennent apporter des présents au berceau de Jésus-Christ sont appelés *les trois barons*. Je désirerais savoir quelle qualité l'auteur pouvait vouloir leur reconnaître par là. M.

Etymologie d'Aliboron. — Cette étymologie intéresse les savants autant que les ânes, si, comme je le présume, Maître Aliboron a désigné primitivement un célèbre *docteur*, dont le nom a ensuite été donné à l'*âne*, par antiphrase. M. Littré pense que la signification primitive de maître Aliboron est homme d'importance. Mais la signification de *docteur* ou *savant* résulte, ce me semble, des exemples cités par M. Littré lui-même: « Si je fusse roi ou régent ou un grant maistre Alib., chascun m'ostast son chapeau (XVe siècle); — Qu'il vienne de là les monts quelque messer qui se vante d'estre un maiste Aliboron en tout et guérir de toutes maladies (XVIe siècle) ». Connaît-on quelque docteur de la scolastique dont le nom s'approche d'Aliboron, et assez célèbre pour être considéré comme le type de l'homme savant? E. P.

(1) L'*Intermédiaire* n'a pas seulement besoin d'accroître le nombre de ses amis; il lui faut combler les vides que la mort lui fait. Il vient d'éprouver deux pertes sensibles dans la personne de J.-M. Quérard et dans celle de l'excellent Alexandre Bixio, qui lui avait témoigné le plus constant et le plus vif intérêt.

Digitized by Google

Quatre lignes attribuées à Voltaire. — G. Peignot assure qu'un de ses amis avait copié les lignes suivantes sur un autographe de Voltaire : « Je meurs en adorant Dieu, — en aimant mes amis, — en ne haïssant pas mes ennemis, — en détestant la superstition. » Ce billet, écrit de la main de Voltaire, appartenait à M. Dugast de Bois Saint-Just, fils de l'auteur de *Paris, Versailles et les Provinces.* — Que sont devenus M. de Bois Saint-Just et le billet ?

Th. Pasquier.

—

Un diplôme de l'Ordre de la Félicité. — Il existe une estampe représentant une femme coiffée d'un bonnet, assise sur un trône et tenant une rame à la main gauche. Elle présente une médaille à un Amour qui s'avance au pied du trône pour la recevoir. Le carquois de cet Amour est par terre, loin de lui, et ne contient plus de flèches. Plusieurs personnes entourent le trône; chacune est décorée d'une médaille et tient une rame à la main. Il y a là des hommes portant l'épée, un abbé et quelques femmes. Cette estampe, qui a environ un décimètre carré, est imprimée au milieu d'un passe-partout, en haut duquel on voit Neptune sur son char, armé de son trident; sur les côtés, il y a deux médaillons pareils : dans celui de droite, on voit l'Abondance, et dans celui de gauche un Amour. Sous ces médaillons, il y a un faisceau, formé d'une roue, d'un bâton très court et d'une palme. Enfin, au bas, dans une coquille, on lit le diplôme suivant :

« Nous grand-maître et vice-amiraux « du sublime Ordre de la Félicité, recon- « naissons pour vrai chevalier (ou cheva- « lière) dudit Ordre, très amé. . . . . et, « en conséquence, luy avons octroyé et « octroyons par ces présentes la Médaille « de l'Ordre, pour qu'il jouisse des hon- « neurs et prérogatives des vrays cheva- « liers; luy enjoignons de porter toujours « ladite médaille, sans laquelle marque, et « le présent certificat, ne sera jamais re- « connu d'aucuns vrays Félicitaires et Re- « ceu dans aucune Escadre. Donné à la « Rade de Paris, le... 17.., et de notre ma- « gistère le 6e LMD. Che. GM. »

Au bas, dans la marge, on lit : « Fait « par les soins de notre fils Pecquet, « garde de nos archives. » — Est-ce Antoine Pecquet, grand-maître des eaux et forêts de Rouen, mort en 1762, et auteur de plusieurs ouvrages ? Et aussi, quel était cet ordre de la Félicité ? Par qui a-t-il été institué? à quel propos ? Faucheux.

—

Portraits d'acteurs et d'actrices de la Comédie française. — Si quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pouvait indiquer une collection quelconque d'amateur, où se trouveraient les portraits de Mme *Caudvilles* et *Desgarcins*, anciennes actrices de la Comédie française, et ceux des acteurs *Saint-Fal*, *de Vigny*, et *Cartigny*, qu'il veuille bien en informer le signataire de cette demande qui le remercie d'avance.

J. Fr. H.

—

Œuvre de H. Leys, d'Anvers. — Au moment de terminer un catalogue descriptif des eaux-fortes, bois et lithographies de M. H. Leys, d'Anvers, dont je crois avoir réuni l'œuvre complet, je fais appel à la bienveillance des amateurs parisiens qui en posséderaient dans leurs cartons, et aux notes écrites de ceux de la province et de l'étranger, qui voudraient bien se mettre en rapports directs avec moi. — Quelque amateur parisien possède-t-il au moins les premiers volumes du journal illustré l'*Artiste belge*, qui paraissait à Bruxelles vers 1835? Peut-on me donner la description d'une lithographie originale de M. H. Leys, qui doit orner la livraison 44, sous ce titre : *une Famille de Gueux se défendant contre une troupe d'Espagnols?* Ph. Burty.

—

Saint-Aman, céramiste. — M. Aug. Demmin mentionne, dans son *Guide de l'Amateur des poteries*, un modeleur du nom de *St-Aman*, et voici en quels termes : « On connaît de petits médaillons ronds et ovales en terre cuite, sans couverte, signées St-Aman, d'une grande finesse d'exécution, et dont les sujets sont ordinairement empruntés à la Mythologie. » — Il existe des faïences de St-Amand-les-Eaux (Nord), où il se fabrique aujourd'hui une sorte toute particulière de porcelaine, mais les documents sur l'artiste *St-Aman* nous manquent tout-à-fait. Les personnes, qui en savent plus long, sont priées d'éclairer là-dessus le questionneur, et de combler ainsi une lacune qu'il regrette dans tous les ouvrages qui touchent de près ou de loin à cette matière.

(Paris.) Philocérame.

—

La virgule en mathématiques. — Quel est le géomètre qui inventa la virgule comme signe séparatif des tirades de chiffres? Le fameux mathématicien Steven, mort en 1620, l'inventeur du calcul décimal, ne se servait pas encore de virgules. La virgule vint donc après, mais quand? Bn.

—

Macadam, Macadamisage.—Pourrait-on me dire d'une manière précise : 1° à quelle époque a été mis en pratique pour la première fois le système d'empierrement en usage aujourd'hui sur toutes nos routes; — 2° si le mot *Macadam* n'a servi qu'à caractériser d'une manière plus spéciale

Digitized by Google

un mode d'empierrement déjà usité; — et 3° enfin, quand et par qui le mot *Macadam* a été mis en circulation?
(Clermont-Ferrand.) F. M.

—

Syndic. — Quelles étaient les fonctions de ce personnage dans les villes libres impériales? S.

—

Estampilles d'anciennes bibliothèques. — Je m'occupe, depuis longtemps, de réunir les différents *Ex libris*, marques ou estampilles (soit imprimés, soit gravés, soit frappés en or) qui se rencontrent sur les volumes provenant des anciens Couvents et colléges de Paris. Je n'ai pu découvrir encore que les suivants: Notre-Dame de Paris. — Célestins. — Bibl. Mazarine. — Bibl. du Roi. — Feuillants. — Jacobins des rues Saint-Honoré et Saint-Dominique. — Ecole de médecine. — Saint-Victor. — Eglise Saint-Laurent. — Doctrine chrétienne. — Grands-Augustins. — Barnabites. — Saint-Germain-des-Prés. — Carmes de la place Maubert. — Carmes déchaussés. — Saint-Martin-des-Champs. — Sainte-Geneviève. — Collége Louis-le-Grand. — Collége des Bons-Enfants. — Séminaire Saint-Sulpice. — Séminaire des missions étrangères. — Théatins. — Minimes. — Bénédictins anglais. — Sainte-Croix de la Bretonnerie. — Lazaristes. — Merci. — Pénitents de Nazareth.

J'adresse d'avance mes sincères remercîments aux bibliophiles qui pourraient m'en indiquer d'autres. ALF. FRANK.

—

Bibliothèque de Bourgogne. — Un ouvrage allemand que j'ai consulté renvoie à un livre qui est désigné comme se trouvant dans « la Bibliothèque de Bourgogne ». Existe-t-il à Paris un fonds qui porte ce titre, et dans laquelle des bibliothèques actuelles se rencontre-t-il? (Lyon.) E. O.

[Cette Biblioth. n'est autre que la Biblioth. royale de Bruxelles.] [*Réd.*]

—

Date d'un Manusc. de la Biblioth. imp. — Ce n'est pas une autorité que l'évaluation provisoire de date inscrite au catalogue des mss. d'une bibliothèque publique. Il y a bien des exemples d'inexactitude dans ces évaluations. A la Bibliothèque impériale, le Ms. n° 1282, du fonds de la Sorbonne (*Vitæ sanctorum*), est coté, au vieux catalogue, du commencement du XIe siècle (de l'an 1005, par ex.). Or, par suite de comparaison de l'écriture et d'autres raisons, tout annonce que ce Ms. a été écrit un siècle plus tôt, c.-à-d. en 900, ou au plus tard 950. Je désirerais bien avoir à cet égard l'opinion, aussi positive que possible, d'un paléographe exercé. Elle aidera un littérateur à fixer une date historique à laquelle la confection de ce Ms. se rapporte. E. Q.

—

Questions toxicologiques. — Y a-t-il quelque chose de vrai dans ce que l'on a raconté au sujet de la redoutable *Aqua tofana?* Bien des exagérations ont été mises en avant à cet égard, il serait intéressant de rétablir les faits dans leur exactitude historique et scientifique. On désirerait aussi connaître ce qu'il faut penser au juste de l'*upas* de Java. Cet arbre empoisonné semble avoir été singulièrement *embelli* par la crédulité des vieux voyageurs.
(Lyon.) T. E. F.

Réponses.

Le Graveur ou céramiste Renaud (I, 20, 45, II, 686). — Je trouve, dans le Catalogue du Musée Lorin, de la ville de Bourg, cette indication que je copie : *Renaud* (J. M.) Ecole française : 124 et 125. Sujets mythologiques ; 2 médaillons en terre cuite, signés et datés 1789, donnés par M. Amédée d'Escrivieux, en 1856 (H. 0, m, 17. c. L. 0, m. 17. c.). — Je pense qu'on consulterait, en outre, avec avantage, sur Renaud de Sarreguemines, l'*Hiérographie*, par Michel. E. B. DE L.

—

Branscaté (II, 290, 408). — Ce mot ne dériverait-il pas du patois encore en usage à Valenciennes et à Lille : *briscader?* Ce verbe, dont le participe passé est *briscadé*, signifie: détruire, saccager, employer (de l'argent, etc.) mal à propos, etc. Exemple: ces vers du *Sermon naïf d'un Curé de Tourcoing*, de François de Cottignies, dit Brûle-Maison (édit. Vanackere, 1856) :

Vous m'avez fait tant arabié (ragé),
Tous les jours de l'été passé,
A saccager min gardinnache,
A *briscader* mes hivernaches, etc.
. . . .
... Vous n'y trouv'rez point d'cheull'bière
Que vous avez tant *briscadée*
En vous soûlan' au cabaret.

Briscader vient sans doute du flamand. Je suis donc éloigné de nier l'étymologie proposée par M. Karl. O. FRION.

—

Jean Hersant (II, 359, 563, 722). — Prière à M. X. de confier à l'*Intermédiaire*, qui me la ferait parvenir, l'épitaphe de ce personnage, imp. en 7 pp. in-4° ; ce document me mettrait à même de ne donner sur Hersant que ce qui n'y est pas. Aussi bien, la place, dans l'*Intermédiaire*, doit être ménagée, pour que chacun ait son tour. J'ai ainsi fait déjà une communication à l'un de nos co-abonnés (II, 501), et j'ai eu à m'en féliciter. PH. SALMON.

Digitized by Google

Les marques des papetiers (II, 362). — Nous n'avons pas reçu moins de douze réponses, dont deux fort longues. La place nous manque, quant à présent, pour les insérer.

—

Deux allusions obscures (II, 394, 722). — L'universitaire dont s'agit doit être De Fontanes, le grand maître, en personne, de l'Université. En effet, M. de Fontanes, bien plus célèbre par les perfectionnements qu'il a su apporter à l'art de ramper, en politique, que par ses poésies à la glace, doit sa fortune à une polissonnerie décochée *ex abrupto* à Elisa Bonaparte. L'anecdote est passablement risquée, et je me contente, pour cause, d'indiquer l'ouvrage que pourra consulter là-dessus votre correspondant : *Chronique indiscrète du* XIXe *siècle* (par Regnauld-Warin), 1 vol. in-8°, 1825, p. 98. LG.

—

Mém. ms. du Dr Le Joyant (II, 491, 571). — M. H. I., premier auteur de la question, est parent allié de M. F. Le Joyant, sous-inspecteur des douanes et Franc-Comtois, qui n'a jamais été receveur des contributions à Quimper ou inspecteur à Lorient. M. F. Le Joyant a résidé à Quimper et à Binic; il est venu en touriste à Lorient, et occupe aujourd'hui l'emploi de sous-inspecteur à Saint-Louis (Haut-Rhin). Tout curieux et chercheur qu'il ait toujours été, et tout intéressé qu'il demeure à la solution du problème, M. F. Le Joyant, je l'affirme d'avance, recevra, avec reconnaissance, un renseignement qu'il ne saurait donner. (M.-la-M.) H. DE S.

—

Anacréon et Polycrate (II, 545, 692). — M. J. P. me paraît être resté à côté de la question. Je demandais quel était l'auteur ancien qui avait fourni à M. Didot des détails si précis sur l'adoucissement que les mœurs de Polycrate durent, dit-on, à la lyre d'Anacréon. M. J. Palma me répond qu'Hérodote et Strabon attestent que ce poëte vécut à la cour du tyran. Mais qui donc a jamais révoqué ce fait en doute? Ce que j'ai nié, avec le judicieux Daunou et avec bien d'autres doctes critiques, c'est qu'un seul témoignage antique permette de déclarer que la fréquentation du voluptueux chansonnier ait amélioré le caractère de Polycrate. Parmi les modernes, ni Gyraldus, ni l'abbé Barthélemy, à moins que l'on ne soutienne que c'est chez eux sous-entendu, ce qui serait faire de l'érudition par à-peu-près, n'ont attribué aux vers et à la musique d'Anacréon l'influence purifiante dont parle M. Didot, et je persiste à prétendre que Moutonnet-Clairfons, le premier, a mis en avant une anecdote qui ne méritait pas de trouver grâce devant un homme aussi versé dans la connaissance des choses anciennes que M. P. T. DE L.

—

Stoper est-il d'origine française ou anglaise (II, 546, 626)? — Est-il bien sûr que nos marins et nos *gentlemen-riders* disent *stoper*, *stopper*, et non pas les premiers : *stop her*, et les seconds : *stepper?* — *Stop her* est le commandement en usage dans la marine anglaise; l'article féminin *her* remplaçant ici le mot *ship* (vaisseau), neutre, il est vrai, dans la grammaire, mais féminin en poésie et conservant encore ce genre dans la bouche des marins anglais, pour l'euphonie et la sonorité du commandement. — Quant à l'expression dont se servent les *gentlemen-riders*, pour désigner un cheval qui lève très haut la jambe en trottant, ne dérive-t-elle pas du mot anglais *step* (enjambée)? B.

— Le mot *stoper* n'est autre, à mon avis, que le mot *chopper*, qui signifie se heurter contre un obstacle par lequel on est subitement arrêté. Ainsi, beaucoup d'autres mots français nous sont revenus plus ou moins anglaisés : ex. : *Rail*, règle, en Normandie, *rèle*; *tunnel*, tonnelle; *way*, voie, qui se prononce en Normandie *vouaie* et *vaie*, etc., etc. P. B.

—

Le vandalisme révolutionnaire (II, 585, 664, 696, 723). — M. Nic. H. tient-il à élucider sincèrement une période de notre histoire, jusqu'à ce jour étrangement défigurée aux yeux des masses? Nous aurons plaisir à lui répondre :

1° La République, dans l'immense majorité des cas, s'est emparée des édifices publics, pour en changer la destination dans le sens de l'utilité pratique ; les exemples abondent, à Paris et en province, de couvents transformés en hôpitaux, etc. Quant à avoir effacé les emblèmes du règne précédent, tous les régimes qui se sont succédé ont imité cet exemple, dont les plus fameux sont, sous la Restauration, les aigles du pont d'Iéna et le berceau du roi de Rome. — La *Bande noire* florit surtout sous la Restauration; elle fut la *Terreur blanche* pour tous les édifices du Moyen âge et de la Renaissance. M. Nicias H. a peut-être oublié ces vers de Victor Hugo, dans les *Odes* et *Ballades* (Paris, 1829, ode 3 : *La Bande noire*) :

> O Français! respectons ces restes...
> Comme une gloire dérobée,
> Comptons chaque pierre tombée.....

Peut-être, avant de poser la deuxième question, M. H. eût-il dû relire une brochure déjà citée par M. Lock (*Interm.* I, 239, 371) : *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute*

Digitized by Google

l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement, proposée par la Commission temporaire des arts et adoptée par le Comité d'instruction publique de la Convention Nationale. *A Paris, de l'Impr. nat. l'an II de la Rép.* M. H. sait, comme moi, les noms illustres dans les lettres, les arts et les sciences qui composaient ce Comité. Certes, cette instruction, qui est de Thomas Lindet, serait aujourd'hui avantageusement réimprimée.

Le « vandalisme révolutionnaire » (puisque *vandalisme révolutionnaire* il y a) ne vint point de haut, comme cela put se voir en d'autres jours de tranquillité. Un exemple entre mille : que M. H. feuillette ces innombrables décrets de la Convention qui, dans l'ordre pur de la philosophie, témoignent des plus nobles et des plus vastes préoccupations, il en lira un, daté du 13 avril 1793, qui punit de deux ans de détention ceux qui seraient convaincus d'avoir mutilé ou cassé les chefs-d'œuvre de sculpture dans le jardin des Tuileries et autres lieux appartenant à la République. » Un mot encore, pour dire qu'après de laborieuses recherches, nous n'avons trouvé *vandalisme révolutionnaire* que dans le dictionnaire idéologique de M. Joseph Prud'homme. Encore est-ce dans une édition déjà ancienne. Tout porte à croire que cette expression aura le sort de « *Spectre rouge* » et de « *les plus mauvais jours de notre histoire.* » Ph. Burty.

— Les mutilations des sculptures des monuments historiques sont bien antérieures à 1793. Voici encore une fois la preuve qu'elles remontent aux guerres religieuses du XVI[e] siècle : Dans sa seconde Déclaration, le prince de Condé, chef du parti calviniste, proteste que pour ce qui est « des brisements d'images faits à Tours « et à Blois, luy et ceux de sa compagnie « en ont receu un très grand déplaisir, de « sorte qu'il a mandé aux officiers du roy « ausdites villes, qu'il leur aideroit et tien- « droit la main-forte pour faire châtier « exemplairement ceux qui ont commis « tels actes. » Dans sa réponse à la requête du Triumvirat, le même prince renouvelle plus fortement sa protestation, et prend à témoin de sa sincérité le *supplice* de ces *briseurs d'images;* mais Mézeray assure (*Abrégé chron.*, année 1562) que ce prince, « ny par prières, ny par remontrances, ny « mesme par châtimens, ne put arrester « la fureur des huguenots. » — Ainsi, la question serait facile à éclaircir une fois pour toutes, si, au fond de cette banale accusation de « vandalisme révolutionnaire », il n'y avait pas plus qu'une erreur historique, c'est-à-dire du parti pris.

J. Mt.

— On me met presque en demeure de prouver 1° que la Bande noire n'est pas un produit de la Révolution ; 2° que les églises laissées debout par la Révolution n'ont pas eu leurs sculptures et leurs ornements mutilés par les vandales jacobins. — Ne semblerait-il pas que j'ai nié absolument les actes de vandalisme accomplis durant la Révolution? J'ai fait exactement le contraire, puisque j'ai cité les monuments ou édifices religieux détruits à Paris à cette époque. On m'objecte les Rapports de Grégoire; je les connais. Mais s'ils constatent des excès répréhensibles commis par des hommes qui se vengeaient sur les choses des longues oppressions que leur avaient fait subir la Noblesse et le Clergé (et il serait souhaitable, pour l'honneur de l'humanité, qu'ils se fussent toujours bornés aux choses), ces Rapports constatent aussi les énergiques et persévérants efforts du Gouvernement révolutionnaire pour prévenir ou arrêter la destruction. On y a souvent réussi : nos Archives, nos Musées, nos Bibliothèques sont remplis de documents, d'objets d'art, de livres, de manuscrits, ainsi sauvés. On n'a pas encore oublié le curieux et regrettable Musée des Monuments français, créé par la Convention, organisé par Alex. Lenoir, et dispersé par la Restauration. Cette dispersion n'est-elle pas un acte de vandalisme? Plusieurs des monuments qui avaient trouvé un refuge dans ce Musée sont aujourd'hui perdus ; du moins, ignore-t-on ce qu'ils sont devenus.

Quant aux églises dont les ornements sont mutilés, il faudrait établir que cette mutilation est le fait de la Révolution. C'est bien souvent le fait des guerres civiles et particulièrement des guerres de religion. J'ai entendu un homme compétent dire que, partout où l'on voit les statues des églises décapitées, on peut affirmer que c'est la marque du passage des troupes protestantes. Mais partout on accuse la Révolution; c'est plutôt fait, et c'est bien porté.

C'est encore la Révolution qui a rasé ou ruiné tous les vieux châteaux, même ceux qu'ont détruits ou mutilés Henri IV, Richelieu, Louis XIV; exemple : Pierrefonds que l'on restaure à grands frais. Combien d'autres sont tombés par l'effet du temps, par suite de l'incurie des nobles propriétaires qui les ont abandonnés pour des habitations plus somptueuses ou moins coûteuses, et plus commodes. — Politique ou religieuse, la colère des partis est toujours la même. La Cour royale d'Orléans faisait du *vandalisme* à sa manière, et non pas du plus excusable, lorsque, après la chute de l'Empire, elle brûlait solennellement en place publique le portrait de Napoléon qui avait *décoré* la salle d'audience de la Cour impériale. La Restauration en faisait aussi, lorsqu'elle effaçait les emblèmes de la République et de l'Empire.

Il faut tenir compte aussi du « vanda-

Digitized by Google

lisme » des embellissements selon le goût du temps et du « vandalisme » d'appropriation. Que de travail, de temps et d'argent, n'a-t-on pas dépensé depuis vingt ans pour faire disparaître la trace des embellissements commis à Notre-Dame aux XVIIe et XVIIIe siècles! Où sont aujourd'hui l'hôtel St-Paul? où, le palais des Tournelles? où, l'hôtel de Soissons? De simples fantaisies de princes les ont fait disparaître. Que sont devenus le Louvre de Pierre Lescot, les Tuileries de Philibert Delorme, le palais de Richelieu et celui de Mazarin? Il y a un vandalisme inévitable, c'est celui de l'avenir qui ne peut conserver tout ce qui vient du passé.

Devant le tribunal de l'histoire comme devant tout autre, c'est à celui qui accuse à prouver la vérité de ses allégations. M. Nicias H. me dit : Prouvez que la Révolution n'a pas détruit les ornements des églises qu'elle a laissés debout. — Je lui réponds : Prouvez que c'est elle qui les a détruits.

Je viens à la « Bande noire. » D'abord qu'est-ce que la Bande noire? Ce n'est pas certainement l'ensemble de ces bandes de paysans qui, vers 1792, ont saccagé plusieurs châteaux, pour abolir, à leur façon, les droits féodaux. On les aurait appelés la Bande rouge. Je ne crois pas que ce mot *Bande noire* soit antérieur à la Restauration. Je me rappelle que dans ma jeunesse, entre 1825 et 1830, j'entendais tous ceux parmi lesquels la littérature romantique avait remis en honneur le goût du *gothique* (si méprisé pendant trois siècles), accuser avec emportement la Bande noire. Ce nom s'appliquait alors à des spéculateurs, des industriels en habit noir (c'est peut-être là l'origine du mot) qui achetaient plus ou moins cher les anciens châteaux, les démolissaient, puis vendaient matériaux et terrains. Quelques-uns ont fait de belles fortunes dans ce commerce qui datait, je crois, de l'Empire; mais on en trouverait, sans nul doute, des exemples bien avant la Révolution. Aussi, je crois pouvoir nier que la Bande noire ait été réellement un produit de la Révolution. — Le *vandalisme* n'est donc pas d'invention *révolutionnaire*, ni même *vandale;* car, bien avant les Vandales, les Romains avaient détruit ou tout au moins pillé les monuments de la Grèce, et plus tard les chrétiens avaient saccagé, brûlé, renversé les produits du génie antique et ne s'en étaient pas seulement pris aux choses, témoin l'assassinat d'Hypathie. Le vandalisme a été de tous les temps et n'a pas encore disparu. En ce qui concerne la Révolution, j'ai déjà renvoyé, pour un point, au livre de M. Bordier, *les Archives de la France;* un autre écrivain ayant plus de science et d'autorité que moi, M. Eug. Despois, prépare, en ce moment, un volume intitulé précisément *le Vandalisme révolutionnaire* qui fera justice de bien des mensonges inventés par la calomnie, accrédités par la mauvaise foi et acceptés par des crédulités trop faciles. Je renvoie désormais à lui pour cette discussion qui a peut-être pris déjà trop de place ici. FRÉD. LOCK.

—

Le livre de Galilée est-il encore à l'index (II 586, 696)? — M. V. Chauvin se réfère à la *Revue de l'instr. publ.*, dans laquelle M. Trouessard aurait donné, le 6 juillet, une note très complète sur Galilée. Malheureusement ce numéro est complétement épuisé, et, d'autre part, il est absolument impossible d'en obtenir *aujourd'hui* la communication à la Bibliothèque impériale. M. V. C. voudrait-il bien nous en donner une analyse succincte?
Baron DE PONNAT.

[Un autre de nos correspondants a été au devant de ce désir.]

— Venturini et, après lui, Delambre, Biot et Arago ont dit que Benoît XIV avait effacé de l'*Index librorum prohibitorum* les deux décrets de condamnation portés contre Galilée en 1616 et 1633. C'est une erreur que M. Trouessard a relevée dans une intéressant publication (*Galilée, sa mission scientifique, sa vie et son procès.* Paris, Leiber, 1865, in-8° de 147 pp.). Mais, lui aussi, se trompait en affirmant que ces ouvrages figuraient encore maintenant dans l'*Index*. M. Eugenio Alberi, le savant directeur de l'édition des Œuvres de Galilée, publiée à Florence de 1846 à 1856, en 16 vol. in-8, ayant demandé des renseignements à ce sujet au cardinal Bofondi, membre de la congrégation de l'Index, en a obtenu une réponse qu'il a transmise à M. Trouessard et dont celui-ci a donné la traduction suivante dans la *Revue de l'instr. publ.* (6 juillet 1865) : « Ni sous le pape Benoît XIV, ni durant « le pontificat de ses successeurs, il ne fut « publié aucun décret pour enlever de « l'*Index* les Œuvres de Galilée. Il y a « toutefois trois faits authentiques qui « équivalent pleinement à tout décret « qu'on pourrait désirer (*che pienamente « equivalgono a quolsi voglia decreto*). « Le premier est l'approbation ou l'*impri« matur* donné à Rome sous le pontificat « de Pie VII à l'ouvrage de l'abbé Settele, « professeur d'astronomie à l'Université « romaine, et rédigé selon les principes « galiléens. Le second se tire de la dernière « édition de l'*Index* des livres prohibés, « faite en 1841, sous le pontificat de Gré« goire XVI, par ordre duquel disparurent « entièrement de cet *Index* les ouvrages « susmentionnés. Le troisième fait est « que dans les classes du séminaire et du « Collége romain, non moins que dans « l'Université, on professe le système gali« léen, chose qui ne pourrait avoir lieu si

Digitized by Google

« toute censure de cette doctrine n'avait « été supprimée. » — Cette date de 1841 est erronée, car déjà, en 1835, l'*Index, Gregorii jussu editus*, ne contient plus le nom de Galilée. Mais cette date de 1835 est-elle décidément la bonne? C'est ce qu'il faudrait vérifier dans les éditions de l'*Index* de 1806 et de 1786, que je n'ai pu trouver à Paris, ni dans aucune de nos bibliothèques publiques, ni chez aucun libraire. Si cette date (1835) est la bonne, ce serait donc Grégoire XVI qui aurait ainsi donné officiellement tort à l'infaillibilité d'un de ses prédécesseurs. Il est à noter qu'avant de ceindre la tiare, Grégoire XVI avait été Consulteur de l'inquisition. Pie VII, mort en 1823, aurait lui, d'un côté, accordé l'*imprimatur* à l'ouvrage de l'abbé Settele rédigé, dit le cardinal Bofondi, suivant les principes galiléens; et, de l'autre, maintenu à l'index les ouvrages de Galilée, ce qui ne laisse pas que d'impliquer une certaine contradiction. — Quoi qu'il en soit, les renseignements donnés par le cardinal Bofondi ont bien leur mérite, puisqu'ils nous apprennent comment les condamnations de l'Index finissent et comment Rome aussi a fait son abjuration, en admettant enfin cette *doctrine fausse et contraire aux saintes Ecritures, que le soleil est le centre de l'orbe de la terre*. Il y a bien longtemps que, dans la ville aux sept Collines, on aurait dû s'en tenir sagement à cet avis d'un homme d'esprit, le cardinal Baronius : « Le Saint-Esprit est venu nous apprendre « comment on va au ciel, et non comment « va le ciel. » OL. BARBIER.

—

Un quatrain de 1814 (II, 612, 699). — L'auteur du quatrain cité par MM. F. L. et F. T. B. est Arnal, acteur des Variétés, qui l'a inséré dans une pièce de vers, adressée à Bouffé, son confrère. On trouvera ces vers dans la préface placée en tête de la brochure. Cette note m'est fournie par M. Bougeart. Baron DE PONNAT.

— Certes, on ne s'attendait guère à voir... Arnal en cette affaire. Mais il y a ici une petite erreur. Arnal n'est pas le père dudit quatrain; il a seulement cité, dans les notes de son *Epître à Bouffé*, un passage de la *Physiologie* de Réveillé-Parise, qui dit que ces quatre vers furent affichés jusqu'à trois fois au bas de la colonne de la place Vendôme, et que rien n'égala la fureur de Napoléon en apprenant ce fait. — *Réd.*]

—

Compendieux (II, 612, 699). — Comment M. C. D. B. comprend-t-il ce mot employé *ironiquement* dans le sens de : *abrégé,* par ceux qui « savent le latin », puisque c'est là sa véritable signification? Personne ne l'emploie dans ce sens : tous ceux qui s'en servent lui donnent l'autre, mais à tort. A. G.

—

Connaît-on encore la monnaie nommée « Jacques Cœur » (II, 614)? — J. Cœur fut maître de la Monnaie de Bourges en 1435; il y fit frapper des gros d'argent fin pesant exactement un gros. L'avers avait pour légende : KAROLUS FRANC. REX BITUR. Au centre, 3 lys couronnés. R. † SIT NOMEN DOMINI BENEDICTU; au centre, croix fleurdelisée, cantonnée de deux couronnes. Nous ferons remarquer le nom de la ville de Bourges qui figure ici, usage disparu depuis l'avénement de la 3me race. En 1436, J. Cœur devint maître de la Monnaie de Paris. Dr LEJEAL.

— On connaît aussi d'anciens papiers dont la marque de fabrique représente les armes du célèbre argentier (des cœurs et des coquilles de saint Jacques). Voy. la monographie publiée à Bourges, in-8°; 1860, par M. H. Boyer : *Filigranes de papier du XVe siècle, aux armes de Jacques Cœur*, etc. (fac-simile). ULR.

—

Un préservatif contre le choléra, et cætera (II, 640, 703). — Voici, en confirmation de ce que dit M. R. E. R., quelques renseignements précis sur la croix miraculeuse dont il est ici question. Cette croix est de l'invention du pape Zacharie (741-752), le formidable ennemi des antipodes. On la porta processionnellement en 1546 au concile de Trente, pour repousser la peste qui menaçait de mettre en déroute les représentants du St-Esprit. Cette croix est reproduite dans un ouvrage de Bernard Sannig, intitulé *Collectio benedictionum* (Venetiis, MDCCLII, apud Jo. Baptistam Recurti, superiorum permissu, ac privilegio, in-12), p. 271. — On voit que le « très digne archevêque de Caracas et Venezuela, Dr Silv. Guevara, » n'a fait que suivre la saine tradition de N. S. M. l'Église catholique et apostolique romaine.
Baron DE PONNAT.

—

L'ennui naquit un jour de... l'Université (II, 643). — Cette variante humouristique est de Mme de Chateaubriand, impatientée d'entendre Fontanes et Joubert, l'un, grand-maître, l'autre inspecteur-général de l'Université, parler, toute une soirée, d'enseignement, de professeurs, de lycées, etc. (*Pensées de Joubert*, t. I, p. 67.) Mme de Chateaubriand avait l'esprit vif et piquant; Joubert cite d'elle deux fragments de lettres, que Mme de Coulanges eût signés; les voici :

Venise, juillet 1806.

Je vous écris à bord du *Lion d'or*, car les maisons ici sont des vaisseaux toujours à l'ancre. On voit de tout à Venise, excepté de la terre. Il y en a cependant un petit coin, qu'on appelle

Digitized by Google

la place St-Marc, et c'est là que les habitants vont se sécher le soir.

Le *Sirocco* est le sujet de l'autre fragment :

C'est un vent (le *sirocco*) qui coupe bras et jambes; quand vous rencontrez un Vénitien, il vous dit : *Sirocco, sirocco!* Vous lui répondez: *Sirocco, sirocco!* Avec ce seul mot italien, on en sait autant qu'il en faut pour faire la conversation pendant tout un été.

(Lyon.) A. F-Y.

— Même indication par M. D. (Alençon).

Etymologie du mot tyran (II, 644). — Du temps d'Homère, le mot τύραννος n'existait pas encore en grec. Aussi, au vers 84 du XVIIIe chant de l'*Odyssée*, c'est *roi* et non *tyran* qu'il appelle « le plus injuste de tous les hommes, Echétus. »

« Εἰς Ἔχετον βασιλῆα, βροτῶν δηλήμονα....

C'est assez tard et du vivant d'Archiloque, si j'en crois le sophiste Hippias, que le mot *tyran* commença d'être usité chez les Hellènes. Et comme il est naturel que le mot éclose là où abonde la chose, c'est en *Tyrrhénie*, pour ne pas dire en Sicile, c'est dans la patrie des Procuste, des Phalaris, des Sinnis et *tutti quanti*, que τύραννος fut légèrement détourné (*parce detorta*) de τυῤῥηνῶν. Mais encore un coup, ni Homère, ni Hésiode n'en ont fait usage. Et Aristote, dans *la République de Cumes*, nous apprend que les tyrans furent appelés auparavant αἰσυμνῆται, par euphémisme. Cet étrange vocable est composé de αἶσα, *destinée*, et de νέμω, *je décide*. Ne fut-il pas bien choisi pour des souverains absolus, qui, comme l'autocrate de toutes les Moscovies, *tenaient dans leurs mains le sort* de leurs sujets?

(Grenoble.) J. PALMA.

— *Turannos* a, dans le principe seulement, signifié roi, reine, *Oidipous turannos*, Œdipe roi, sans aucune acception odieuse. Mais quand la royauté fut abolie dans la plupart des contrées de la Grèce, ceux qui renversèrent le gouvernement démocratique ou aristocratique, se rendirent odieux en prenant le nom de roi. Alors le nom de *Turannos* devint une injure. Ainsi, à Rome, après l'expulsion des rois jusqu'aux Césars, les mots *rex*, *regius*, *regia*, furent pris en mauvaise part; Jules César n'osa prendre le titre de Roi; Octave se contenta de celui de Princeps. Ceux qui s'emparèrent ainsi du pouvoir absolu se crurent obligés de bannir, de poursuivre, de faire périr tout ce qui s'opposait à eux; alors *tyran* devint synonyme de cruel, de persécuteur, de bourreau. — Rien d'étonnant que l'orthographe de *tyran* ait varié pendant le moyen âge. On écrivait alors d'après la prononciation, d'après l'analogie du son d'un mot avec celui d'un autre mot; ici, du participe présent du verbe *tirer*. Ils s'inquiétaient peu de l'étymologie. Je crois avoir trouvé dans les langues sémitiques l'origine du mot composé *turannos*, mais, en la donnant, je prêterais à rire à certains lecteurs de l'*Intermédiaire*. J'attends qu'on me la demande sérieusement. (Alençon.) DAULNE.

—

Parapluies et Parapets (II, 655). — La pudeur ne saurait s'effaroucher à propos du mot *parapet*, que l'on ne doit point écrire facétieusement et fantastiquement *pare-à-pet*. Tout le monde sait que ce mot vient de l'italien *parapetto*, lui-même formé de *parare* et *petto*. *Parapetto* signifie *pare-poitrine*. De nos jours, des gens par trop pudibonds ont essayé de substituer *garde-corps* à *parapet*. L'invention ne mérite pas de faire fortune, car c'est remplacer par un terme vague une expression précise jusqu'à en être pittoresque. C. D. SENONOIS.

— Le mot *parapluie* ne se forme pas de trois tronçons qui seraient *pare-à-pluie*, et cela, parce que le verbe actif transitif *parer* se construit directement, sans préposition. Nous parons ou évitons la pluie, comme nous parons ou déclinons un coup. D'après cela, paravent, parasol, paratonnerre, parachute et parapet, son frère de lait, sont tous composés d'un substantif combiné avec la préposition grecque *para*, dans le sens de *contre*. Donc, paravent équivaut à contre-vent, parasol à contre-sol, paratonnerre à contre-tonnerre, et parachute à contre-chute. Pour ce qui est de parapet, que j'appelais tout à l'heure la forme jumelle de parachute, et il en a exactement le sens, il est grec dans ses deux éléments : παρὰ, contre, et πεσοῦμαι, de πίπτειν, faire une chute. Au bout du compte, un parapet est plus ou moins un garde-fou, qui préserve de tomber. — La préposition παρὰ, dont je traite, à propos de.... *parapluie*, est la même qui entre dans la composition de paradoxe, paradigme, paragraphe, paraphe, parangon, paranymphe, paraphernaux (biens), parasite, paraplégie, paraphrénésie et autres vocables dérivés de la source grecque. — Le parapluie, qu'il me soit permis d'y revenir, en terminant, a donc été créé et mis au monde *contre la pluie*, παρὰ τὸν ὑετόν. J. PALMA.

— *Parapetto* et *parapésoumai*, voilà deux étymologies pour une. Laquelle des deux est décidément la bonne? Laquelle est *para...-doxale?*

On avait inventé naguère un *paraverse*. (Pourvu que nos lecteurs n'aillent pas souhaiter

Digitized by Google

qu'on invente des *par...étymologies!*) Pardon de cette *par...enthèse.* — *Réd.*

—

Suicide d'un évêque à Strasbourg (II, 670). — L'erreur de la Chronique de Metz provient sans doute du conte qui courait sur Widerold, évêque de Strasbourg, de 991 à 999. Ce conte lui-même était renouvelé de celui de Hatto, archevêque de Mayence, qu'on prétend avoir été, en 909, mangé, dans une tour au milieu du Rhin, par une armée de souris, pour avoir refusé de nourrir des pauvres dans ces temps de famine. P. R.

—

Le nom de Chrétiens (II, 675). — Un passage de Suétone, *Claud.* XXV, peut aider à la solution de la question. On ne distinguait pas bien alors les Juifs des Chrétiens. Claude rendit contre les Juifs un décret d'expulsion. « Judæos, impul- « sore *Chresto* assidue tumultuantes, « Roma expulit. » Claude régna de 41 à 48, et si Suétone, qui écrivait vers l'année 120, n'a pas changé l'orthographe du nom, ainsi écrit au décret, il y a quelque raison de croire qu'au premier et au deuxième siècles l'usage était de dire : *Chrestus* et *Chrestiani.* E. Mi.

— Le mot *christianus*, écrit Tertullien, au chap. III de l'*Apologétique*, est tiré, quant au sens, de *oindre* : « Christianus, quantum interpretatio est, de unctione deducitur. » En effet, **ΧΡΙΣΤΟΣ** est dérivé de κέχρημαι, parf. pass. de χράω. « Mais, même quand vous prononcez mal *christianus*, dit-il aux Gentils, quand vous le défigurez en *chrestianus*, vous qui n'en possédez pas même l'étymologie, alors et ainsi défiguré, il prend dans votre bouche la signification de *douceur* et de *bonté* » Sed et cum perperam *chrestianus* pronunciatur a vobis (nam nec nominis est notitia penes vos) de *suavitate* vel *benignitate* compositum est. Et certes Tertullien avait raison, et il n'était pas étranger aux lettres grecques. De χράομαι dérivent χρηστός, bon, dont on peut se servir, débonnaire et doux; puis, χρηστότης, mansuétude, honnêteté, probité. Chose étonnante ! Quand toute l'Europe tire de **ΧΡΙΣΤΟΣ**, *oint* ou *sacré*, le nom qu'elle donne aux disciples de N. S. J. C., la France seule fait dériver ce nom de *bon*, χρεστός, prononcé à la façon d'Erasme; elle se range ainsi, sans le savoir, hélas ! ni le vouloir surtout, du côté de ces Gentils, contre qui Tertullien eut à combattre, en son temps, les combats de la Foi. J. Palma.

— Il est peu probable que l'on trouve dans aucun manuscrit le mot *chrétien* pour désigner le sectateur de la religion du Christ, si la loi énoncée par F. Génin sur les transformations des voyelles du latin en français a quelque fondement. (*Des variations du langage français*, p. 208. — *Récréations philologiques*, t. I, p. 207, et t. II, p. 163, précisément au mot Crétin). — F. Génin prétend qu'au moyen âge l'*i* bref latin se changea en *e* dans le français, et que réciproquement l'*e* latin se traduisit par l'*i* dans notre langue. Quant à l'*a*, il devint un *e*. Le mot *Christianus*, se transformant en *Chrétien*, est précisément un exemple de deux de ces changements. — Les plus frappantes de ces transformations sont dans les deux mots *antéchrist* (anti christus) et *antichambre* (ante camera). — On ne trouverait donc le mot *chritian*, et non *chritien*, que sous la plume d'un savant moderne en *us* qui ignorerait les lois de la formation de notre langue, de ceux qui écrivent *antédiluvien*, pour dire qu'une chose est d'avant le déluge. A. D.

— Ne faut-il pas distinguer les mots formés de la préposition latine *ante* (avant), tels que *anté-diluvien*, et ceux formés du grec *anti* (contre), tels que *anti-thèse, antimoine?* De là, *Antechrist*, précurseur du Christ, et *Antichrist*, adversaire du Christ. — *Réd.*

—

Trois vers de Boileau cités par Voltaire (II, 675). — Que M. F. T. B. se reporte à la satire XI, à Valincour, sur l'Honneur, et le bandeau lui tombera des yeux, à la vue des vers 83 à 85.

(Alençon.) Daulne.

—

Le Roi Guillemot (II, 676). — Je rencontre ce même souverain imaginaire jouant un rôle dans une série de dialogues entre *Pasquin* et *Marforio*, déjà cités dans l'*Intermédiaire* (II, 508) : Le *Couronnement de Guillemot et de Guillemette.* Londres, 1689. — Le *Festin de Guillemot.* 1689. — La *Bibliothèque du roi Guillemot.*

H. Vienne.

— Oui; mais, dans ces pamphlets de Le Noble, *Guillemot* est le roi *Guillaume III.* — *Réd.*

— Le roi *Guillemot*, mentionné dans la lettre de Mme de Sévigné, est sans doute pour le roi *Guillot*. Voy. l'édition de M. Régnier, qui est aussi de cette opinion. La question doit porter plutôt sur l'origine proverbiale de ce *roi Guillot.*

Anépigraphos.

— A l'époque où vivait Mme de Sévigné, ce qui semblait antique, hors de mode, ou caricatural, était réputé dater « du temps du roi Guillemot. » Les vertus attribuées aux contemporains de cet âge, probablement fantastique, étaient aussi invoquées pour faire la satire des mœurs du temps moderne, si l'on en juge par ce quatrain, lu je ne sais où, et que son sens burlesque a fixé dans ma mémoire :

Digitized by Google

Au temps du roi Guillemot
Et de la reine Guillemotte,
On prenait les hommes au mot
Et les femmes à. . . . .

Je laisse au lecteur le soin de rimer. Ah! si Mme de Sévigné était là pour nous édifier sur ce roi de sa connaissance et sur le temps où il régnait! NOSSIOP.

— ... Ce couplet fut surtout en vogue sous la Régence. On le chantait en canon dans les petits soupers du Régent, en se contentant d'une rime moins riche et en prenant les femmes... à la cotte. Même, on y entendait malice, car on en faisait une application personnelle au Régent et à la duchesse de Berry. Il existe, nous assure-t-on, des gravures du temps qui représentent « la cour du roi Guillemot ». — Ce roi Guillemot est proche parent du bon roi d'Yvetot.—On trouvé, dans les recueils du XVIIIe siècle dits *Sottisiers*, une chanson imitée de celle-là :

Le beau berger Charlot, etc.

On peut y aller voir. J. S.

—

Bossuet caricaturé (II, 677). — Le plus brillant athlète du camp des orthodoxes, comme le dit M. H. Vienne, n'a pas été ménagé par ses nombreux ennemis. Pour vous en convaincre, voyez les *Mémoires anecdotes de la Cour et du Clergé de France*, par le sieur J. B. Denis, ci-devant secrétaire de M. l'évêque de Meaux. Londres, 1712, in-12. « Volume rare, peu connu et fort curieux, dit M. Claudin (*Archives du Bibliophile*, no 78). — C'est une satire violente contre le clergé sous le règne de Louis XIV. Parmi les portraits, on remarque ceux de Mme de Maintenon et de Bossuet. C'est dans ce livre singulier que se trouve pour la première fois relatée l'anecdote scandaleuse du mariage clandestin contracté en bonne et due forme par Bossuet. C'est son secrétaire qui raconte le fait. « On n'est trahi que par les siens! » — Quel secrétaire! — Un vieux savant me disait : « Themiseul de Saint-Hyacinthe (Hyacinthe Cordonnier), l'auteur du *Chef-d'Œuvre d'un Inconnu*, était l'un des fils de Bossuet. » H. I.

— Je connais une caricature contre Bossuet. Elle se trouve dans un volume fort rare imprimé en Hollande (sous la rubrique de Paris) en 1691, in-4o : *les Héros de la Ligue, en la Procession monacale conduite par Louis XIV, pour la conversion des protestants*. Ces figures grotesques ont été reproduites dans une compilation de Soulavie, intitulée : *Mémoires de Maurepas* (1792, 4 vol. in-8). L'évêque de Meaux est représenté faisant une laide grimace; il a une plume derrière l'oreille; son visage est tout parsemé de verrues. Le Grand roi, Mme de Maintenon, Louvois, le Père La Chaise, et autres personnages de l'époque, signalés comme ayant fort contribué à la révocation de l'édit de Nantes, ont aussi leur place dans cette galerie burlesque où le dessinateur paraît s'être peu soucié, d'ailleurs, de chercher la ressemblance de ses modèles. R. D.

—

Un portrait de Montesquieu (II, 678). — Les portraits de P. M. Alix, graveur à l'eau forte et à l'aqua-tinte, qui travaillait à Paris de 1800 à 1820, ne sont point rares à rencontrer. Celui de Montesquieu, qui voisine avec son compatriote Montaigne dans la même série, est mentionné dans les 97 portraits, œuvres de ce graveur, que catalogue le *Manuel de l'Amateur d'Estampes*; seulement ce recueil dans sa sèche nomenclature ne relate que le nom, et ne décrit en rien l'estampe. Alix a aussi gravé en couleur ; c'est par ce procédé qu'est reproduit le portrait de Montesquieu d'après Garnerey. Il existe, des deux mêmes artistes, les portraits de *Mme Maillard* et de *Mme de St-Aubin*, mis au jour dans les mêmes conditions de collaboration. H. VIENNE.

—

Un tableau d'Horace Vernet (II, 678).— « En voici, dites-vous, *à peu près* la composition. La guillotine est dressée, le couperet a cessé de fonctionner. On voit çà et là des corps étendus sans tête et des têtes dans un panier. Tout est mort, le bourreau n'ayant plus personne à exécuter vient de se guillotiner lui-même. » — Ce qui me fait penser qu'Horace Vernet n'a point composé un pareil tableau, c'est qu'il n'aurait fait que copier une gravure du temps. Je possède une estampe d'un peu plus de 11 cent. de h. sur 7 de l. La guillotine est dressée en face d'une statue assise de la République. Sur la planche est un corps dont la main tient encore la corde qui a fait tomber le couteau; la tête séparée du tronc est placée sur l'échafaud. Au premier plan, des tas de têtes portant un écriteau où on lit : *Clergé, Parlement*, etc. Au haut de l'estampe, sur un rideau, on lit : *Gouvernement de Robespierre*. Au-dessous, on lit : (la scène se passe sur la place de la Révolution) :

Admirez de Samson l'intelligence extrême!...
Par le couteau fatal il a tout fait périr.
Dans cet affreux état que va-t-il devenir?
Il se guillotine lui-même.

(Alais.) EMM. MICHEL.

— M. E. Mi. cite la même estampe et ajoute que c'est le frontispice gravé d'un petit livre in-32, intitulé : *Almanach des Prisons* (4e éd., à Paris, chez Michel, rue des Prouvaires, no 54, l'an III de la République). E. MI.

Digitized by Google

— L'auteur de cette fantaisie épique et mélodramatique, attribuée sans doute bien gratuitement à Horace Vernet, a dû s'inspirer de deux caricatures éditées vers le 9 thermidor, et représentant, l'une : *le Bourreau Samson, après avoir tout fait périr, se guillotine lui-même.* L'autre : *Robespierre guillotinant le bourreau, après avoir fait guillotiner tous les Français;* à droite de l'estampe, un tombeau sur lequel on lit : *Cy gît toute la France.* H. VIENNE.

— Ce tableau, le plus mauvais de ceux qu'ait composés un artiste qui n'était point né pour l'allégorie, a dû être non-seulement achevé, mais encore gravé, si nos souvenirs sont exacts. La vérification serait facile à faire au Cabinet des Estampes. Ce dont nous sommes certain, c'est d'avoir vu quelque chose de très laid, signé Horace Vernet, et assez conforme à la description donnée par M. Nicias H.... A. D.

— Ce tableau imaginaire, inspiré à M. Horace Vernet par le « Choléra socialiste », non-seulement fut *commencé*, mais *terminé*, et même reproduit par son graveur ordinaire, à l'aqua-tinte. Il se vendait (ou plutôt *ne se vendait pas*) chez les marchands d'estampes, boulevard des Italiens, en 1850, 1851. P. A. L.

—

La tête de Richelieu (II, 679).—« ... *pour être réintégrée dans le tombeau du cardinal,* » — ou pour être montrée aux curieux à un prix plus doux que celle de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle? La crânologie, du moins, en profiterait... A. G.

— Parmi bien d'autres renseignements remplis d'intérêt, on trouve réponse à cette question dans les *Causeries d'un Curieux*, de F. Feuillet de Conches. On y lit qu'en 1793, lors de la profanation de la tombe du cardinal, un épicier de la rue de la Harpe s'empara de cette tête et la porta chez lui; il était garçon alors. Plus tard, s'étant marié, elle déplut fort à sa femme et il vendit cette relique à M. Armez père : aujourd'hui, c'est son fils, ancien député des Côtes du Nord qui la possède. Plusieurs fois et dans différentes circonstances, des tentatives ont été faites par celui-ci, sans jamais avoir pu aboutir, pour faire remettre dans son tombeau la tête du fameux ministre de Louis XIII.

(Rouen.) LORMIER.

— J'ai beaucoup connu le possesseur de cette précieuse dépouille. Il y a quelques années, j'ai vu la *face* du cardinal, parfaitement conservée et portant encore quelques vestiges de la mouche et des moustaches, les chairs encore solides et de couleur acajou. Le propriétaire était M. Ch. Armez, ancien député des Côtes du Nord, habitant alors rue de Seine, n° 68; puis, même rue, n° 12. Il a passé ces dernières années presque exclusivement sur ses terres en Bretagne, au *Bourg-Blanc*, près de Paimpol. J'ai tout lieu de penser que cette intéressante relique historique n'est pas sortie de ses mains. Je me rappelle, quoique je fusse bien jeune alors, qu'un collectionneur d'objets curieux contesta à M. Armez l'authenticité de son trésor, soutenant qu'il possédait lui-même la tête du grand ministre; qu'il était sûr de la provenance, et que, le cardinal n'ayant jamais, au témoignage des historiens les plus autorisés, passé pour bicéphale, il fallait que M. Armez eût été induit en erreur; que d'ailleurs il désirait voir l'objet en question qui fut apporté sur l'heure. Le visiteur, inquiété lui-même par l'assurance et la tranquillité de M. Armez, déclara aussitôt que ce qu'il voyait était bien la tête du cardinal et le confirmait dans l'opinion que la tête qu'il conservait lui-même avait bien appartenu à Richelieu. — Le mot de l'énigme était que M. Armez possédait la *face*, et le collectionneur le *crâne*. Les deux morceaux rapprochés donnèrent la tête complète, et chacun demeura satisfait et convaincu. Je ne peux douter que M. Armez, qui n'a point de collection et n'a aucun lien de parenté connu avec le cardinal, ne se fasse un plaisir et un devoir de restituer au tombeau de la Sorbonne une dépouille qui appartient à l'histoire et au pays.

ERNEST DESJARDINS.

—

Ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel (II, 679). — On trouvera des renseignements sur cet Ordre dans l'ouvrage intitulé : *Bibliothèque héraldique de la France*, par M. Joannis Guigard, p. 447. Du reste, c'est toujours à ce savant et curieux livre qu'il faut avoir recours, quand il s'agit d'une question héraldique, nobiliaire, féodale ou généalogique. L. VIAN.

— Cet ouvrage, indiqué aussi par M. H. I., donne (p. 65, 69) 46 ouvrages sur cet Ordre.

—

« Lutetia », de R. Botery (II, 681). — Le poëme latin de l'avocat R. Boutheray (et non *Botery*), contenant une description détaillée de la ville de Paris en 1610, n'est pas un volume très rare. En voici le titre : *Rodolphi Boterei, in magno Franciæ consilio Advocati*,—LUTETIA.—*Ejusdem ad Paul V. Pont. max. Postulatio. Adjuncta est descriptio Lutetiæ Parisiorum, Authore Eustathio à Knobelsdorf, Pruteno, edita apud Vuezchelum. Anno M.DXLIII, etc. Lutetiæ Parisiorum*, 1611, *in*-8. Il est mentionné au t. III du P. Lelong, n° 34496,

Digitized by Google

et, à la table des auteurs du t. V, p. 438, on voit la liste de seize ouvrages de ce même Raoul *Botray*, ou *Boutray*. Parmi eux se trouve un opuscule des plus rares: *Histoire de l'incendie et embrâsement du Palais*, Paris, 1618, in-12.

LE ROUX DE LINCY.

— M. P. Ch. nous signale une *nova editio*, de 1612, *ex typ. Rolini Thierry*.

— Raoul, ou Rodolphe, *Bouteray* (non *Botery*), né à Châteaudun en 1564, est bien connu des bibliophiles orléanais. On lui doit, entre autres poëmes, une histoire de Châteaudun, sa patrie (Castellodunum); une autre de Chartres (Carnutum), dédiée au garde des sceaux Etienne d'Aligre; celle d'Orléans (Aurelia); et enfin *Lutetia*, dont voici le titre exact (il vient d'être transcrit) et les divisions : Epître dédicatoire, en prose, formant 4 ff. : *Urbis ædilitatisq. præfecto amplissimisq. ædilibus suam Lutetiam dedicat Rodolphus Botereius. — De Lutetia veterum et recentiorum varia elogia*, et privilége du roi, 11 ff. — Le poëme, occupant les pages de 1 à 144. — *Rodolphi Boterei ad Paulum V, pontif. max. postulatio*, p. 145 à 168. Le reste du volume contient la description de Paris par Eustache Knobelsdorf; ce poëme en vers latins comprend les pages 169 à 224. (Orléans.) H. Vte DES FOSSÉS.

— Le poëme de *Lutetia* est bien connu, a été fréquemment cité, et les exemplaires n'en sont pas rares. Ce qui est moins bien déterminé, c'est l'orthographe du nom de l'auteur, qui s'appelait en latin *Rodolphus Botherius*, et qui, dans les différents recueils biographiques, est écrit et classé alphabétiquement, tantôt au mot *Botherais*, tantôt aux mots *Bouthrays*, *Boutrays*, *Botterays* ou *Boutterais*. La communication de M. L. P. nous fournit encore une nouvelle variante, et que je serais fort tenté de regarder comme la véritable forme de ce nom si souvent défiguré. ALF. FRANK.

— .... Ses vrais nom et prénom français étaient Raoul Boutrays, ou Bouthrays, ou Boutteraie. B. SELSACH.

—

— La 5e édit. du Manuel de Brunet indique deux éditions de ce livre, dont il appelle l'auteur Rodolphe Boutrays. L'une est de 1612, et l'autre de 1615. Celle de 1611, indiquée aux registres du Bureau de l'Hôtel de ville, est-elle différente de celle de 1612? H. H.

—

Dupré de Saint-Maur, intendant de Guienne, etc. (II, 682). — M. P. le B. s'est-il adressé à M. Dupré de Saint-Maur, colon algérien, propriétaire d'une vaste ferme aux environs d'Oran? H. I.

—

Salons inédits de Diderot (II, 682). — Est-ce que M. Walferdin ne prépare pas depuis une vingtaine d'années une édition complète des Salons de Diderot? A. D.

— L'homme le mieux renseigné à Paris sur les œuvres de Diderot encore à publier doit être M. Walferdin, amateur, dont la collection de tableaux et de dessins, formant l'œuvre de Fragonard, est réputée sans pareille. — M. Walferdin a publié, depuis l'édition de 1821, plusieurs « Salons » restés jusqu'alors inédits; il a également donné, dans l'ancienne *Revue de Paris*, je crois, quelques études sur les œuvres de Diderot. H. VIENNE.

— Les œuvres de Diderot ne contiennent, il est vrai, que quatre Salons, ceux de 1759, 1761, 1765, 1767 et la fin de celui de 1769, mais la lacune que signale M. R. B. T. a été comblée par les soins de M. Walferdin. En effet, ce dernier a publié dans la *Revue de Paris* (t. XXXVIII et suiv.) les Salons des années 1763, 1771, 1775, 1781, ainsi que le commencement de celui de 1769. Enfin, dans les notes très substantielles qui accompagnent cette publication, l'éditeur prouve que Diderot n'a pas fait la critique de ceux de 1773, 1777 et 1779, qui complètent la période des expositions de 1759 à 1781. — Nous possédons donc tout ce que Diderot a écrit sur ce sujet, mais il n'en est pas moins à regretter que tous ces Salons n'aient pas été réunis dans une nouvelle édition. A. DUVEAU.

— La bibliothèque de l'Ermitage à St-Pétersbourg renferme 32 volumes de Diderot, dont 5 ou 6 complétement inédits, et tous écrits de sa main. C'est là que se trouvent les *Salons*, avec la partie *inédite*. En 1855, M. Godard a copié cette partie, et en 1858 il annonçait qu'il allait incessamment les publier. (Voy. *Pétersbourg et Moscou*, par Léon Godard. Paris, 1858, in-12, p. 305.) ANÉPIGRAPHOS.

—

S. P. Mérard Saint-Just (II, 683). — Le *Dialogue en vers*, etc. (frimaire an VIII, tiré à 25 ex.) est in-18, non in-8o. Peignot, qui cite les autres ouvrages de cet auteur, omet celui-ci; mon exemplaire porte : 2e édition. Je n'en ai jamais vu annoncé avec une autre date; peut-être n'y a-t-il pas eu d'édition antérieure. Mérard était, par nature, un peu mystificateur; qu'on se rappelle pour preuve le catalogue de ses livres. Le dialogue n'a ni sommaire, ni table, et défie l'analyse; dans une dédicace, datée du 3 brumaire an VI, « *à Bonaparte l'italique* » : « J'ai payé, dit-il, le mieux « que j'ai pu à la République, à toi, à mes

Digitized by Google

« frères d'armes, dans le mélodrame que je « t'adresse, la dette que j'ai contractée « envers l'Etat comme citoyen et comme « ami des Muses. Ces vierges célestes me « consolent depuis longtemps dans mes « afflictions...... » En épigraphe ces deux vers :

Je chantais autrefois les combats de Cythère;
Aujourd'hui je célèbre et Mars et son tonnerre.

Entre le prologue, où le poëte énumère en les chantant, les victoires remportées, et l'épilogue, on voit apparaître, sans ordre et sans art, une foule d'interlocuteurs, célébrant, chacun suivant son caractère, les victoires et la paix : un guerrier de l'armée du Nord, — un de l'armée du Rhin, — un de l'armée de la Vendée, — un de l'armée d'Espagne, — un de l'armée d'Italie; — coryphées de guerriers, — un villageois, — une villageoise, — un agriculteur, — un manufacturier, — un commerçant, — un philosophe, — un savant, — un musicien, — un artiste, — un soldat, — une jeune fille; — les pères et mères villageois, — les filles du village. — Et..... j'en omets croyez-le! Enfin un chœur général termine cette longue, monotone, emphatique, et souvent aussi triviale production, par ces vers qui peuvent donner une très exacte idée du reste :

Nous, vainqueurs et Français, pleins de son héroïsme,
De son patriotisme,
Tous ensemble chantons,
Ensemble répétons,
Dans notre ardeur civique :
Vive la Liberté!
Vive la République!
Vive Bonaparté!

Ai-je besoin d'ajouter, pour répondre complétement, que de Marengo il n'est pas, il ne peut être question : l'opuscule a été composé en 1797, la dédicace nous l'apprend; l'édition dite 2e n'est même pas de 1800, mais de frimaire an VIII (1799), et la victoire de Marengo (qui ne le sait?) est du 25 prairial an VIII (14 juin 1800).

(Rouen.) L.

—

Quel est le véritable auteur du « Grand Erratum? » (II, 684). — Que M. T. R. ouvre le *Nouveau Diction. des ouvr. anon. et pseud.*, par de Manne, il y lira la réponse à sa question : « Opuscule réimprimé plusieurs fois. Cette publication, dans laquelle l'auteur (l'abbé Jean Pérès, bibliothécaire d'Agen) a pour but de démontrer que les succès et les revers de l'Empereur sont des allusions relatives au cours du soleil, a eu six éditions. Les deux premières sont anonymes. Beuchot dit, dans le *Journal de la Librairie*, n'avoir jamais connu la première. » — Jean Pérès avait d'abord été avocat, puis substitut du procureur-général, avant d'entrer dans les ordres. Il est mort à Agen, en 1840. A. D.

— Si cet opuscule a été intitulé, en 1835, *Grand Erratum*, ce n'est pas « tout récemment » qu'il a changé de nom. Dès 1836, Francisque Borel et Alex. Varenne l'éditaient à Paris avec le titre actuel, et, dans l'avant-propos signé P. B. (peut-être Petrus Borel), l'auteur était nommé. M. Mérimée aura fait de Pérès un Belge, comme il a transformé *Dupuis* en *Dupuy*. A. O. signifie *ancien oratorien*, et A. M., je ne sais quoi. Voy., pour un supplément de renseignements, la *Correspondance littér.*, 4e année, p. 181. HAGIABOUS.

— Puisqu'on réimprime cet opuscule, a-t-on du moins averti le lecteur que l'idée première de ce badinage n'est rien moins qu'originale, et qu'elle est empruntée à la *Lettre du F. Paul, ermite de Paris*, publiée par le *Mercure de France*, au mois de janvier 1780? Frère Paul, lui, s'en prenait à tout le XVIIIe siècle qu'il démontrait n'avoir jamais existé et n'être qu'une pure allégorie. Il prouvait, entre autres, que Louis est l'anagramme de Sol, et que le Roi et ses douze Pairs symbolisent le Soleil et les douze signes du zodiaque. — Cette amusante parodie du système de Court de Gibelin a été reproduite dans le t. 8 du *Monde primitif*, p. 437, et probablement a fourni l'idée première du *Grand Erratum*. — « Suum cuique. » C. L.

—

Poésies de Balzac (II, 684). — Voyez Quérard pour l'auteur de ces poésies, qui n'est pas le père d'Honoré Balzac, comme on peut le voir par les premières pages de l'opuscule de Mme Surville sur son illustre frère. A. G.

— Elles sont de : Charles-Louis Balzac, *architecte*, né à Paris, mort le 31 mars 1820. En revanche, je ne connais de lui aucun ouvrage d'architecture. P. CH.

—

Histoire des quatre Facardins (II, 684). — Quatre réponses nous arrivent : quatre exclamations :

— Quelle chance! Procurer à quelqu'un, qui ne le connaisse pas encore, le plaisir de lire un des plus jolis contes d'Hamilton (1646-1720), l'auteur des *Mémoires du comte de Grammont!* (La Flèche.) E. C.

— Qui donc ne l'a lue, et qui ne s'est désespéré de la voir interrompue au moment où allait se démêler l'inextricable écheveau de cette quadruple histoire?

A. D.

— Bone deus! avoir oublié le conte d'Hamilton, ou ne pas le connaître! P. L.

— Courez vite chercher les *Œuvres*

Digitized by Google

d'Hamilton, et tâchez de vous *désembrouiller*, en y lisant ce merveilleux *embrouillamini*, composé, comme *Fleur d'épine*, pour les beautés de la cour de Jacques II. S. D.

—

La Physiologie du Poëte (II, 685). — M. Edm. Texier, s'est dénoncé lui-même dans sa *Biographie des Journalistes* (Pagnerre, in-18, 1851): « La gloire et le crime de M. L. Huart, c'est d'avoir été l'inventeur des Physiologies, ces petits livres jaunes qui firent irruption vers 1840 dans la librairie parisienne. A cette époque, tout le monde voulut absolument écrire sa physiologie, Balzac, Gozlan, Delord, Henry Monnier, etc., etc. Chacun se sentit si bien piqué de la tarentule physiologique, que *celui qui écrit ces lignes innocentes se rendit lui-même coupable de la* Physiologie du Poëte, *qu'il signa du pseudonyme de* Silvius. »

E. C. Caudex. — E. Mi.

—

Stoucard en Wirtemberg (II, 685). — Quoique Wurtemberg (ou plutôt *Würtemberg*, par un *ü* pointé) soit la véritable orthographe, elle est assez nouvelle en France : les premiers exemples en sont postérieurs, ce me semble, au traité de Presbourg, ou du moins à la paix de Lunéville. Jusque-là, il était d'usage d'écrire *Virtemberg*, parce qu'en effet, à l'imitation des Alsaciens, on prononçait ainsi. Chacun peut se rappeler combien tard les Français se sont décidés à dire *Mulhouse*, au lieu de *Milouse*, seule désignation qui fût populaire et qu'employassent les conducteurs de diligence ou les commis-voyageurs. — Quant à *Stoucard*, j'ignore si ce phonétisme a régné quelque part; mais, pour *Stougard*, celui-là était fort usuel; personne dans le mot *Stuttgard* ne faisait sentir les T. — Au reste, il est à observer que les noms allemands acceptaient jadis des formes bien plus francisées que de nos jours. Personne ne craignait d'écrire *Ausbourg*, *Bronsvic*, *Coblence*, *Hédelbert*, *Lepsic*, *Manem*, *Rosbac :* système d'adoucissement dont il n'est guère resté debout que trois débris : *Prague*, *Spire* et *Mayence*. — Il en était de cela comme il en avait été des noms anglais, que nous avions jadis défigurés plus encore; à l'époque, par exemple, où, pour représenter *Marlborough* et *Buckingham*, nous allions jusqu'à écrire *Malbrouk* et *Bouquincan*.

XX.

—

Un sonnet de Ronsard « appliqué » (II, 702). — Les armoiries du cadre de miroir, exposé par M. de Montbrison au musée rétrospectif, sont celles de Lorraine, comme on peut s'en convaincre par l'excellente gravure que la *Gazette des Beaux-Arts* en a donnée dans son numéro de novembre.

A. D.

—

Le Journal des Gens du Monde (II, 733). — M. S. de C., s'il s'est quelque peu occupé de l'œuvre de Gavarni, doit savoir que le petit volume *Masques et Visages*, publié en 1857, chez Paulin, renferme dans le Catalogue d'innombrables erreurs et des omissions sans nombre. Ma question pour la bibliographie du *Journal des Gens du Monde* (II, 653) reste entière. — Les 13 premiers numéros de cette feuille ne renferment que deux morceaux de M. Th. Gautier : un fragment de *Mélancolia* (et non Mélancholia, comme plus tard dans la *Comédie de la Mort*, 1838), à partir de ce vers :

Je ne sais rien qui soit plus admirable au monde...

jusqu'à ceux-ci :

> Mais c'est que de Paris une robe attendue
> Arrive chiffonnée et de taches perdue.

Il y a quelques variantes qu'il serait trop long de citer ici. — Le second morceau, en prose, est *Duphale ou la Tapisserie amoureuse*, *histoire rococo*. Elle a été réimprimée, sauf des changements insignifiants, dans *Une Larme du Diable*. Bruxelles, Hauman et Cie, 1839, in-12, édition qui, je crois, n'a point été autorisée en France. Ph. Burty.

Trouvailles et Curiosités, etc.

Un « Prædium rusticum » du conventionnel Vadier. — Je viens de faire, à Toulouse, une petite trouvaille bibliographique qui aura de l'intérêt pour les lecteurs de l'*Intermédiaire*. Il s'agit d'un exemplaire du *Prædium rusticum*, ce charmant poëme latin du P. Vanière, trop oublié de nos jours. Le modeste volume in-12, habillé de veau fauve, attendait sur les rayons poudreux d'un bouquiniste de la rue des Lois, nº 5, un acheteur sympathique, lorsque je mis la main sur lui et m'en emparai bien vite. Ce n'est pas que cet exemplaire (*Amstelodami*, *apud Petrum Justice*, 1749) soit de l'édition la plus recherchée (on sait que la meilleure est celle de Toulouse, 1730, in-12); mais voici sa provenance et les notes mss. qu'il renferme.

Par une inscription gravée en lettres d'or sur le plat de la reliure, on apprend que ce fut un PRIX DONNÉ EN 1749 AV COLLÉGE DES IESVITES DE PAMIERS P. L. MARQVIS D. BONNAC. Ce marquis de Bonnac (François-Armand) était le fils de l'ambassadeur (mort en 1738). Né en 1716,

Digitized by Google

à Constantinople, pendant le long séjour que son père fit dans cette ville (1716-1725), le marquis de Bonnac fut d'abord capitaine au régiment de Touraine-infanterie. Nommé lieutenant du roi au gouvernement de Foix, le 23 juin 1738, sur la démission de son père, il devint successivement maréchal-de-camp (25 août 1749), lieutenant-général au gouvernement du pays de Foix (1750), ambassadeur à La Haye (nov. 1751), et enfin lieutenant-général des armées du roi (25 juillet 1762). Il mourut en 1779, à l'âge de 63 ans. La maison de Bonnac, originaire du Donezan, petit pays perdu dans les hautes vallées des Pyrénées ariégeoises, y conservait encore, au XVIIIe siècle, des biens considérables (le château d'Usson, par exemple, berceau de la famille), et elle étendait de là ses propriétés et son influence jusque dans le comté de Foix, où elle possédait le château de Bonnac, et jusqu'à Pamiers, où elle avait un bel hôtel. Le marquis de Bonnac, le plus grand seigneur de la contrée, en était le bienfaiteur naturel, et le collége des Jésuites de Pamiers était, comme on le voit, l'objet de ses faveurs. — L'élève qui obtint le prix fondé en 1749 par la munificence du marquis de Bonnac, était le célèbre Vadier (Marc-Guillaume-Alexis), le conventionnel, le régicide, le terroriste radical et implacable, qui, après avoir été mêlé jusqu'au bout à toutes les violences sanguinaires ou atroces de la Révolution, mourut dans l'exil, à Bruxelles, en 1828. Ce Vadier (qui le croirait?) était un agneau au collége des Jésuites de Pamiers, un élève accompli (*numeris omnibus absolutus*), un modèle de douceur et de piété, en même temps qu'un humaniste distingué, fort surtout en vers latins, et qui mérita dans cette faculté, en 1749 (il avait alors 19 ans), le prix accordé par le marquis de Bonnac. L'attestation, écrite par le préfet des études à l'intérieur de la reliure, relève complaisamment tous les mérites du lauréat, pour lequel le prix de vers latins fut en même temps, à vrai dire, un prix d'excellence ou de vertu. Cette petite pièce revêt par là, quand on se rappelle ce que devint l'excellent Vadier, le caractère d'un document historique fort intéressant; le voici : « Ego infra scriptus, « in collegio Apamiensi Societatis Jesu « scolarum præfectus, testor Marcum-« Guilhelmum-Alexium Vadier, humanis-« tam, solemniis distributionis præmium « orationis strictæ meritum ac consecu-« tum esse, eumque insuper pietate, inge-« nio ac indole adolescentem esse numeris « omnibus absolutum, in cujus rei fidem « has ei litteras manu propria subscriptas « et collegii sigillo munitas dedi. Apamiis, « die 28va mensis Julii, anno Domini 1749. » La signature a été effacée. Au-dessous, le sceau du collége subsiste, mais légèrement oblitéré.

D'après cela, on voit que la *Biogr. univ.* de Michaud se trompe grandement, quand elle avance que Vadier avait fait « des études médiocres. » — Des mains du jeune Vadier, le volume passa (on ne sait comment et à quel moment) dans celles d'un professeur épris du *Prædium Rusticum*, qui a chargé son exemplaire de corrections et de notes marginales. Il a même transcrit au crayon, sur une des gardes, quelques règles à suivre pour la distribution et l'emploi des morceaux du *Prædium*. Elle est ainsi conçue : « C'est « surtout dans la classe de Seconde qu'il « convient de faire usage des morceaux « que j'ai choisis. On pourra en donner « dans tout le courant de l'année classique. « La manière la plus convenable est d'en « donner tous les jours comme vers, en « dictant la matière latine pour douze vers « environ, au commencement de l'année, « et pour une vingtaine, vers la fin, en « augmentant progressivement. Les vers « des élèves une fois faits et corrigés, on « leur dicte, pour correction écrite, le « morceau de l'auteur, et, afin de l'utiliser « doublement, on donne ce même mor-« ceau à faire en version pour la classe « suivante. »

Mon volume est orné d'un portrait ajouté de l'auteur (*F. Baour, sculp.*), portrait qui n'est pas commun.

(Figeac.) CH. BARRY.

—

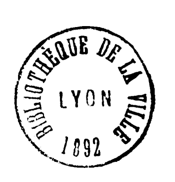
Pasquin. — L'*Intermédiaire* s'est occupé dernièrement de Pasquin (II, 532). Je signalerai un petit poëme, fort oublié aujourd'hui sans doute, où ce personnage joue un rôle. Il s'agit de l'œuvre de Dorat-Cubières : *Les Rivaux au cardinalat, ou la Mort de l'abbé Maury*, poëme héroï-comique. Le rival de l'abbé, ambitieux d'avoir le chapeau, c'est Pasquin, devenu savetier. La Philosophie descend des cieux, sous la forme d'un pigeon, et vient prouver au Pape que c'est Pasquin qui est digne d'être nommé. Mais cette fiction, fort médiocre, est rendue en de si mauvais vers qu'il faut s'abstenir de toute citation. G. B.

—

Humboldt et les hirondelles. (II, 734). — J'ai noté au passage, dans les *Didascalia* du *Journal* (allemand) *de Francfort*, 17 juin 1859, le fait que voici : « Un couple d'hi-« rondelles est venu, la semaine dernière, « établir son nid parmi les nombreuses « couronnes de laurier qui couvrent la « tombe de Humboldt à Tegel. » — Il y avait alors un an à peine que Humboldt avait fait semblant de connaître le secret de la migration des hirondelles : elles ne lui en voulaient pas. ALPH. L.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892
Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

